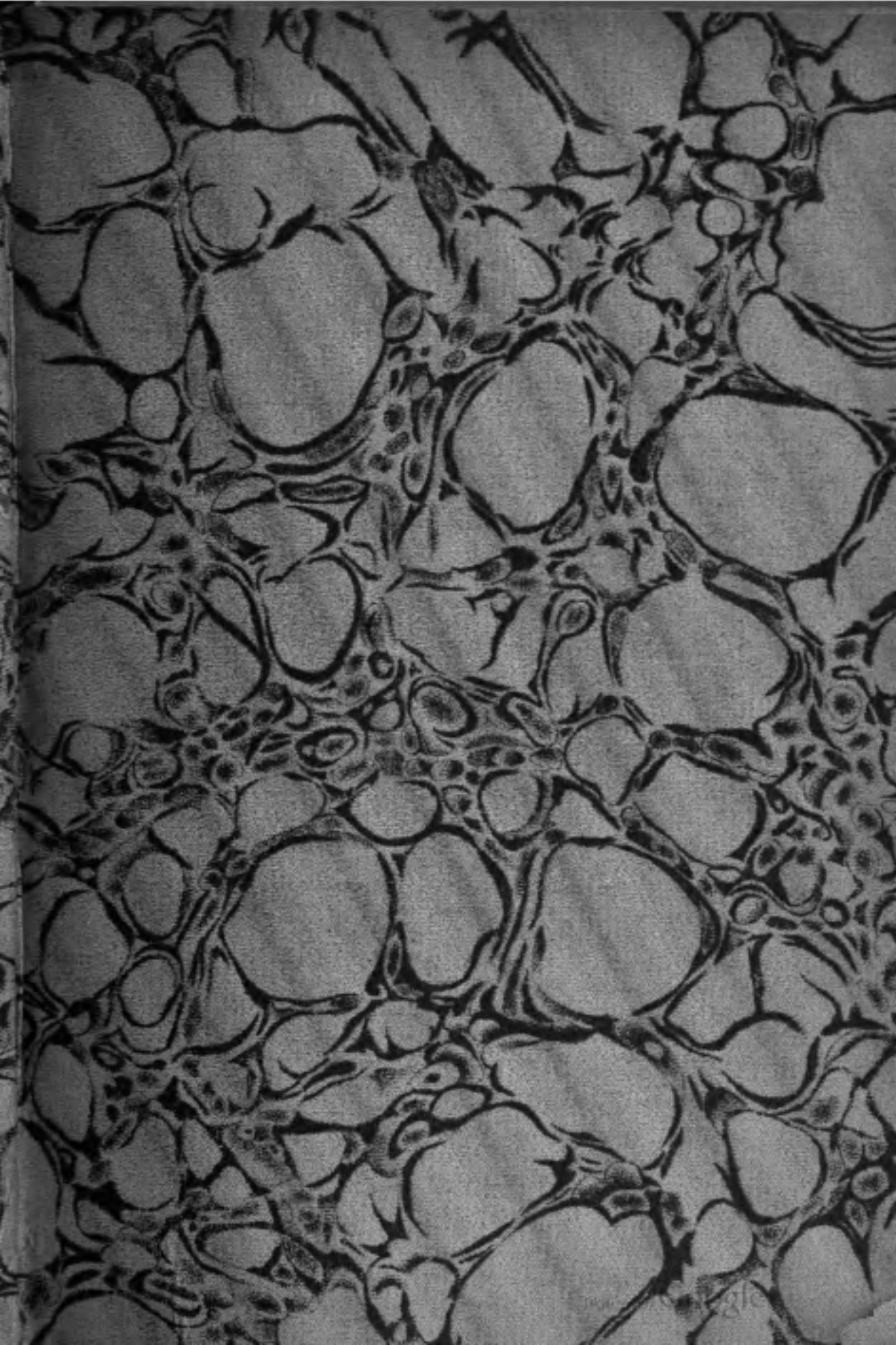
LA BIBLE





Digitized by Google



Digitized by Google

10 ×
les 2 ve

Digitized by Google

Digitized by Google

LA BIBLE

Digitized by Google

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

LA BIBLE DE LA JEUNESSE

TRADUITE DU TEXTE ORIGINAL

PAR LES MEMBRES DU RABBINAT FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE M. ZADOC KAHN, GRAND RABBIN

Digitized by Google

LA BIBLE

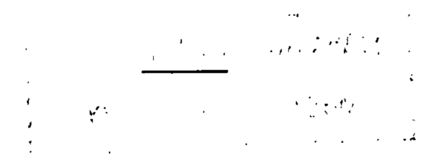
TRADUITE DU TEXTE ORIGINAL

PAR LES MEMBRES DU RABBINAT FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION

DE M. ZADOC KAHN

GRAND RABBIN



TOME Ier

(PENTATEUQUE — PREMIERS PROPHÈTES)

PAR

A. DURLACH

83



HARVARD UNIVERSITY
WIDENER LIBRARY

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

On ne saurait reprocher au judaïsme français de n'avoir point reconnu de bonne heure la nécessité de posséder la traduction française de la Bible hébraïque. Déjà dans la première moitié de ce siècle, des efforts sérieux ont été faits par divers savants israélites pour rendre accessibles aux lecteurs, peu familiers avec la langue sacrée, soit la totalité soit des parties plus ou moins considérables de l'Écriture Sainte. Il suffit de mentionner ici la *Bible* monumentale de Samuel Cahen en dix-huit volumes, publiée à partir de 1830, et *Le Pentateuque* de L. Wogue en cinq volumes. Les Psaumes de David, les cinq écrits des Hagiographes, connus sous le nom des cinq *Meghillot,* etc., ont eu plusieurs fois dans notre pays les honneurs de la traduction.

Toutefois, moins bien partagés que les fidèles des autres cultes ou que nos coreligionnaires des contrées voisines, nous n'avions pas à notre disposition une Bible française vraiment populaire, d'un format commode, d'un prix modique, agréable à lire et dépouillée de tout appareil scientifique. La présente publication a pour objet de combler cette lacune. Elle est due à un concert amical des membres du rabbinat français, heureux de s'associer à un travail qu'ils considéraient à juste titre comme une dette morale envers notre culte et comme une question d'honneur.

Nous ne donnons, pour le moment, au public que la première moitié des écrits saints, à savoir le Pentateuque et les Prophètes dits historiques. La seconde partie, — Prophètes proprement dits et Hagiographes —, est prête pour l'impression et verra le jour dans un délai assez rapproché.

Nous tenons, pour rendre hommage à un maître vénéré, à déclarer que le Pentateuque de L. Wogue a servi de base à la présente traduc-

Digitized by Google

tion, mais revu avec soin et notablement modifié, d'une part, par l'auteur lui-même, d'autre part, surtout depuis sa mort qui a été un deuil pour l'exégèse biblique, par ceux de ses amis qui avaient toute sa confiance. C'est M. Wogue qui avait préparé aussi la traduction des premiers Prophètes jusque vers la fin du premier livre des Rois. Ce travail, auquel il n'a pu mettre la dernière main, a été revisé, complété et amélioré dans les mêmes conditions.

Il va sans dire que notre œuvre n'a pas de prétentions scientifiques. Notre seule ambition est de reproduire aussi fidèlement et clairement que possible le texte original, tel que la tradition nous l'a conservé à travers les siècles. La science moderne, il est vrai, qui a consacré à la Bible tant et de si remarquables travaux, s'est permis souvent de proposer des corrections à des leçons prétendues viciées. Nous n'avons eu garde de nous engager dans cette voie hardie et quelque peu dangereuse. Ne faisant pas tâche de critiques mais seulement de traducteurs, nous avons accepté les textes comme ils se présentent à nous, et cherché à les comprendre du mieux que nous pouvions, en optant pour l'interprétation la plus plausible. Bref, ceci n'est pas une œuvre de science et de critique, c'est une œuvre modeste de translation, devant donner satisfaction aux lecteurs qui demandent à la Bible des inspirations religieuses et morales.

C'est pour la même raison que nous avons été très ménagers des notes au bas des pages; on s'est borné aux remarques les plus indispensables, pour écarter une objection qui paraissait se présenter d'elle-même ou fournir un éclaircissement qui s'imposait.

Pour la transcription des noms propres de personnes ou de localités, nous avons adopté les règles suivantes : ne rien changer aux noms devenus populaires et ayant acquis droit de bourgeoisie dans la langue française, rendre les autres de la manière la plus simple, en évitant l'emploi de tout signe étranger à notre système alphabétique. Ainsi le ח est rendu par *h*, le ש par *ch*, le צ par *c* ou *ç*. Nous n'affirmons pas qu'on ne puisse parfois nous taxer d'inconséquence dans la méthode suivie pour les transcriptions. Nous passons d'avance condamnation sur ce reproche, nous promettant de rétablir dans une prochaine édition l'unité désirable.

Qu'il me soit permis, en terminant ces courtes observations, de remercier mes collègues et amis du rabbinat du concours précieux et désintéressé qu'ils ont bien voulu nous donner pour mener à bonne fin cette pieuse entreprise. Je remercie aussi les membres généreux de notre Communauté parisienne et de notre culte sans l'appui desquels une publication aussi dispendieuse que celle-ci n'eût jamais été possible. Nous

Digitized by Google

leur souhaitons de tout cœur la satisfaction de constater que leur sacrifice n'aura pas été inutile. Nous souhaitons surtout que nos coreligionnaires français aient à cœur d'user des nouvelles facilités qui leur sont offertes pour se familiariser davantage avec les écrits vénérés qui, tout en constituant le fondement impérissable de la religion juive, sont devenus la nourriture morale des âmes pieuses, la source toujours jaillissante de hautes leçons et de consolations efficaces pour tout cœur qui sent et tout esprit qui pense, croit et espère.

Paris, le 6 juin 1899.

ZADOC KAHN,
Grand Rabbin.

N. B. — En même temps que la traduction complète de la Bible hébraïque, nous en publions aussi une traduction abrégée à l'intention de la jeunesse. Pour rendre la lecture des livres Saints plus profitable et plus attrayante aux jeunes lecteurs, nous avons supprimé, dans cette édition spéciale, l'ancienne division en chapitres et en versets et y avons substitué une division plus rationnelle en paragraphes plus ou moins étendus, en tête desquels sont placés des titres qui en résument le contenu. Nous pensons que les parents nous sauront gré de mettre entre les mains de leurs enfants une Bible qui n'introduit aucun changement dans le texte original, mais qui est allégée seulement de certains développements et de certains récits peu appropriés au jeune âge.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

LA GENÈSE

CHAPITRE Ier.

Au commencement, Dieu avait créé
le ciel et la terre. 2 Or, la terre
n'était que solitude et chaos ; des
ténèbres couvraient la face de l'a-
bîme, et le souffle de Dieu planait
sur la face des eaux. 3 Dieu dit :
« Que la lumière soit ! » Et la lu-
mière fut. 4 Dieu considéra que la
lumière était bonne, et il établit une
distinction entre la lumière et les
ténèbres. 5 Dieu appela la lumière
Jour, et les ténèbres, il les appela
Nuit. Il fut soir, il fut matin, — un
jour.
6 Dieu dit : « Qu'un espace s'é-
tende au milieu des eaux, et forme
une barrière entre les unes et les
autres. » 7 Dieu fit l'espace, opéra
une séparation entre les eaux qui
sont au-dessous et les eaux qui sont
au-dessus, et cela demeura ainsi.
8 Dieu nomma cet espace le Ciel.
Le soir se fit, le matin se fit, — se-
cond jour.
9 Dieu dit : « Que les eaux répan-
dues sous le ciel se réunissent sur
un même point, et que le sol ap-
paraisse.» Cela s'accomplit. 10 Dieu
nomma le sol la Terre, et l'agglo-
mération des eaux, il la nomma les
Mers. Et Dieu considéra que c'était
bien. 11 Dieu dit : « Que la terre
produise des végétaux, savoir : des
herbes renfermant une semence ;
des arbres fruitiers portant, selon
leur espèce, un fruit qui perpétue
sa semence sur la terre. » Et cela
s'accomplit. 12 La terre donna nais-
sance aux végétaux : aux herbes qui
développent leur semence selon leur
espèce, et aux arbres portant, selon
leur espèce, un fruit qui renferme sa
semence. Et Dieu considéra que c'é-
tait bien. 13 Le soir se fit, le matin
se fit, — troisième jour.
14 Dieu dit : « Que des corps lu-
mineux apparaissent dans l'espace
des cieux, pour distinguer entre le
jour et la nuit ; ils serviront de si-
gnes pour les saisons, pour les jours,
pour les années ; 15 et ils serviront
de luminaires, dans l'espace céleste,
pour éclairer la terre. » Et cela
s'accomplit. 16 Dieu fit les deux
grands luminaires : le plus grand
luminaire pour la royauté du jour,
le plus petit luminaire pour la royauté
de la nuit, et aussi les étoiles. 17 Et
Dieu les plaça dans l'espace céleste
pour rayonner sur la terre ; 18 pour
régner le jour et la nuit, et pour sé-
parer la lumière des ténèbres. Dieu
considéra que c'était bien. 19 Le soir
se fit, le matin se fit, — quatrième
jour.
20 Dieu dit : « Que les eaux four-
millent d'une multitude animée, vi-
vante ; et que des oiseaux volent au-
dessus de la terre, à travers l'espace

Digitized by Google

des cieux. 21 Dieu créa les cétacés
énormes, et tous les êtres animés qui
se meuvent dans les eaux, où ils
pullulèrent selon leurs espèces, puis
tout ce qui vole au moyen d'ailes,
selon son espèce ; et Dieu considéra
que c'était bien. 22 Dieu les bénit en
disant : « Croissez et multipliez !
remplissez les eaux, habitants des
mers ; oiseaux, multipliez sur la
terre ! » 23 Le soir se fit, le matin se
fit, — cinquième jour.
24 Dieu dit : « Que la terre pro-
duise des êtres animés selon leurs
espèces : bétail, reptiles, bêtes sau-
vages de chaque sorte. » Et cela
s'accomplit. 25 Dieu forma les bêtes
sauvages selon leurs espèces, de
même les animaux qui paissent, de
même ceux qui rampent sur le sol.
Et Dieu considéra que c'était bien.
26 Dieu dit : « Faisons l'homme à
notre image, à notre ressemblance,
et qu'il domine sur les poissons de
la mer, sur les oiseaux du ciel, sur
le bétail ; enfin sur toute la terre, et
sur tous les êtres qui s'y meuvent. »
27 Dieu créa l'homme à son image ;
c'est à l'image de Dieu qu'il le créa.
Mâle et femelle furent créés à la fois.
28 Dieu les bénit en leur disant :
« Croissez et multipliez ! remplissez
la terre et soumettez-la ! comman-
dez aux poissons de la mer, aux
oiseaux du ciel, à tous les animaux
qui se meuvent sur la terre ! »
29 Dieu ajouta : « Or, je vous ac-
corde tout herbage portant graine,
sur toute la face de la terre, et tout
arbre portant des fruits qui devien-
dront arbres par le développe-
ment du germe. Ils serviront à votre
nourriture. 30 Et aux animaux sau-
vages, à tous les oiseaux du ciel, à
tout ce qui se meut sur la terre et
possède un principe de vie, j'assigne
toute verdure végétale pour nour-
riture. » Et il en fut ainsi. 31 Dieu
examina tout ce qu'il avait fait :
c'était éminemment bien. Le soir se
fit, puis le matin ; ce fut le sixième
jour.

CHAPITRE II.

Ainsi furent terminés les cieux et
la terre, avec tout ce qu'ils ren-
ferment. 2 Dieu mit fin, le septième
jour, à l'œuvre faite par lui ; et il
se reposa, le septième jour, de toute
l'œuvre qu'il avait faite. 3 Dieu bénit
le septième jour et le proclama
saint, parce qu'en ce jour il se re-
posa de l'œuvre entière qu'il avait
produite et organisée.
4 Telles sont les origines du ciel
et de la terre, lorsqu'ils furent créés;
à l'époque où l'Éternel-Dieu fit une
terre et un ciel. 5 Or, aucun produit
des champs ne paraissait encore
sur la terre, et aucune herbe des
champs ne poussait encore ; car
l'Éternel-Dieu n'avait pas fait pleu-
voir sur la terre, et d'homme, il n'y
en avait point pour cultiver la terre.
6 Mais une exhalaison s'élevait de
la terre, et humectait toute la sur-
face du sol. 7 L'Éternel-Dieu fa-
çonna l'homme, — poussière déta-
chée du sol, — fit pénétrer dans ses
narines un souffle de vie, et l'homme
devint un être vivant. 8 L'Éternel-
Dieu planta un jardin en Éden, vers
l'orient, et y plaça l'homme qu'il
avait façonné. 9 L'Eternel-Dieu fit
surgir du sol toute espèce d'arbres,
beaux à voir et propres à la nour-
riture ; et l'arbre de vie au milieu du
jardin, avec l'arbre de la science du
bien et du mal. 10 Un fleuve sortait
d'Éden pour arroser le jardin ; de
là il se divisait et formait quatre
bras. 11 Le nom du premier : Pi-

Digitized by Google

chôn ; c'est celui qui coule tout au-
tour du pays de Havila, où se
trouve l'or. 12 L'or de ce pays-là est
bon ; là aussi le bdellium et la
pierre de chôham. 13 Le nom du
deuxième fleuve : Ghihôn ; c'est ce-
lui qui coule tout autour du pays de
Kouch. 14 Le nom du troisième
fleuve : Hiddékel (1) ; c'est celui
qui coule à l'orient d'Assur ; et le
quatrième fleuve était l'Euphrate.
15 L'Éternel-Dieu prit donc l'homme
et l'établit dans le jardin d'Éden
pour le cultiver et le soigner.
16 L'Éternel-Dieu donna un ordre à
l'homme, en disant : « Tous les ar-
bres du jardin, tu peux t'en nourrir;
17 mais l'arbre de la science du
bien et du mal, tu n'en mangeras
point : car, du jour où tu en man-
geras, tu dois mourir ! » 18 L'Éternel-
Dieu dit : « Il n'est pas bon que
l'homme soit isolé ; je lui ferai une
aide digne de lui. » 19 L'Éternel-
Dieu avait formé de matière ter-
restre tous les animaux des champs
et tous les oiseaux du ciel. Il les
amena devant l'homme pour qu'il
avisât à les nommer ; et telle cha-
que espèce animée serait nommée
par l'homme, tel serait son nom.
20 L'homme imposa des noms à tous
les animaux qui paissent, aux oi-
seaux du ciel, à toutes les bêtes
sauvages ; mais pour lui-même, il
ne trouva pas de compagne qui lui
fût assortie. 21 L'Éternel-Dieu fit
peser une torpeur sur l'homme, qui
s'endormit ; il prit une de ses côtes,
et forma un tissu de chair à la
place. 22 L'Éternel-Dieu organisa en
une femme la côte qu'il avait prise
à l'homme, et il la présenta à
l'homme. 23 Et l'homme dit : « Celle-
ci, pour le coup, est un membre
extrait de mes membres et une
chair de ma chair ; celle-ci sera
nommée *Icha* (2), parce qu'elle
a été prise de *Ich* (3). » 24 (C'est
pourquoi l'homme abandonne son
père et sa mère ; il s'unit à sa femme,
et ils deviennent une seule chair.)
25 Or ils étaient tous deux nus,
l'homme et sa femme, et ils n'en
éprouvaient point de honte.

(1) Probablement le Tigre.

CHAPITRE III.

Mais le serpent était rusé, plus
qu'aucun des animaux terrestres
qu'avait faits l'Éternel-Dieu. Il dit
à la femme : « Est-il vrai que Dieu
a dit : Vous ne mangerez rien de
tous les arbres du jardin ? » 2 La
femme répondit au serpent : « Les
fruits des arbres du jardin, nous pou-
vons en manger ; 3 mais quant au
fruit de l'arbre qui est au milieu du
jardin, Dieu a dit : Vous n'en man-
gerez pas, vous n'y toucherez point,
sous peine de mourir. » 4 Le serpent
dit à la femme : « Non, vous ne
mourrez point ; 5 mais Dieu sait
que, du jour où vous en mangerez,
vos yeux seront dessillés, et vous
serez comme Dieu, connaissant le
bien et le mal. » 6 La femme jugea
que l'arbre était bon comme nour-
riture, qu'il était attrayant à la vue
et précieux pour l'intelligence ; elle
cueillit de son fruit et en mangea,
puis en donna à son époux, et il
mangea. 7 Leurs yeux à tous deux
se dessillèrent, et ils connurent
qu'ils étaient nus ; ils cousirent en-
semble des feuilles de figuier, et
s'en firent des pagnes. 8 Ils enten-
dirent la voix de l'Éternel-Dieu,

(2) *Femme*, exactement *hommesse*.
(3) L'*homme*.

Digitized by Google

parcourant le jardin du côté d'où
vient le jour. L'homme et sa com-
pagne se cachèrent de la face de
l'Éternel-Dieu, parmi les arbres du
jardin. [9] L'Éternel-Dieu appela
l'homme, et lui dit : « Où es-tu ? »
[10] Il répondit : « J'ai entendu ta
voix dans le jardin ; j'ai eu peur,
parce que je suis nu, et je me suis
caché. » [11] Alors il dit : « Qui t'a
appris que tu étais nu ? Cet arbre
dont je t'avais défendu de manger,
tu en as donc mangé ? » [12] L'homme
répondit : « La femme — que tu
m'as associée — c'est elle qui m'a
donné du fruit de l'arbre, et j'ai
mangé. » [13] L'Éternel-Dieu dit à la
femme : « Pourquoi as-tu fait cela ? »
La femme répondit : « Le serpent
m'a entraînée, et j'ai mangé. »
[14] L'Éternel-Dieu dit au serpent :
« Parce que tu as fait cela, tu es
maudit entre tous les animaux et
entre toutes les créatures terrestres :
tu te traîneras sur le ventre, et tu te
nourriras de poussière tous les jours
de ta vie. [15] Je ferai régner la haine
entre toi et la femme, entre ta pos-
térité et la sienne : celle-ci te visera
à la tête, et toi, tu l'attaqueras au
talon. »

[16] A la femme il dit : « J'aggra-
verai tes labeurs et ta grossesse ;
tu enfanteras avec douleur ; la pas-
sion t'attirera vers ton époux, et lui
te dominera. »

[17] Et à l'homme il dit : « Parce
que tu as cédé à la voix de ton
épouse, et que tu as mangé de l'arbre
dont je t'avais enjoint de ne pas
manger, maudite est la terre à
cause de toi : c'est avec effort que
tu en tireras ta nourriture, tant que
tu vivras. [18] Elle produira pour toi
des buissons et de l'ivraie, et tu
mangeras de l'herbe des champs.
[19] C'est à la sueur de ton visage que
tu mangeras du pain, — jusqu'à ce
que tu retournes à la terre d'où tu as
été tiré : car poussière tu fus, et pous-
sière tu redeviendras ! » [20] L'homme
donna pour nom à sa compagne
« Ève, » parce qu'elle fut la mère de
tous les *vivants* (1). [21] L'Éternel-Dieu
fit pour l'homme et pour sa femme
des tuniques de peau, et les en vêtit.

[22] L'Éternel-Dieu dit : « Voici
l'homme devenu comme l'un de
nous, en ce qu'il connaît le bien et
le mal. Et maintenant, il pourrait
étendre sa main et cueillir aussi du
fruit de l'arbre de vie ; il en mange-
rait, et vivrait à jamais... » [23] Et
l'Éternel-Dieu le renvoya du jardin
d'Éden, pour cultiver la terre d'où
il avait été tiré. [24] Ayant chassé
l'homme, il posta en avant du jar-
din d'Éden les chérubins, avec la
lame de l'épée flamboyante, pour
garder les abords de l'arbre de vie.

CHAPITRE IV.

Or, l'homme s'était uni à Ève,
sa femme. Elle conçut et en-
fanta Caïn, en disant : « J'ai fait
naître un homme, conjointement
avec l'Éternel ! » [2] Elle enfanta en-
suite son frère, Abel. Abel devint
pasteur de menu bétail, et Caïn cul-
tiva la terre. [3] Au bout d'un cer-
tain temps, Caïn présenta, du pro-
duit de la terre, une offrande au
Seigneur ; [4] et Abel offrit, de son
côté, des premiers-nés de son bé-
tail, de leurs parties grasses. Le
Seigneur se montra favorable à
Abel et à son offrande, [5] mais à
Caïn et à son offrande il ne fut pas
favorable ; Caïn en conçut un grand
chagrin, et son visage fut abattu.

(1) Analogue au sens du nom hébreu d'*Eve*.

Digitized by Google

6 Le Seigneur dit à Caïn ; « Pour-
quoi es-tu chagrin, et pourquoi ton
visage est-il abattu ? 7 Si tu t'amé-
liores, tu pourras te relever, sinon
le Péché est tapi à ta porte : il as-
pire à t'atteindre, mais toi, sache le
dominer ! » 8 Caïn parla à son frère
Abel ; mais il advint, comme ils
étaient aux champs, que Caïn se
jeta sur Abel, son frère, et le tua.
9 L'Éternel dit à Caïn : « Où est Abel
ton frère ? » Il répondit : « Je ne
sais ; suis-je le gardien de mon
frère ? » 10 Dieu dit : « Qu'as-tu
fait ! le cri du sang de ton frère s'é-
lève, jusqu'à moi, de la terre. 11 Eh
bien ! tu es maudit à cause de cette
terre, qui a ouvert sa bouche pour
recevoir de ta main le sang de ton
frère ! 12 Lorsque tu cultiveras la
terre, elle cessera de te faire part
de sa fécondité ; tu seras errant et
fugitif par le monde. » 13 Caïn dit à
l'Éternel : « Mon crime est trop
grand pour qu'on me supporte.
14 Vois, tu me proscris aujourd'hui
de dessus la face de la terre ; mais
puis-je me dérober à ta face ? Je vais
errer et fuir par le monde, mais le
premier qui me trouvera me tue-
ra. » 15 L'Éternel lui dit : « Aussi,
quiconque tuera Caïn sera puni au
septuple. » Et l'Éternel le marqua
d'un signe, pour que personne, le
rencontrant, ne le frappât. 16 Caïn
se retira de devant l'Éternel, et sé-
journa dans le pays de Nôd, à
l'orient d'Éden. 17 Caïn connut sa
femme ; elle conçut et enfanta Hé-
noc. Caïn bâtissait alors une ville

ceux qui habitent sous des tentes et
conduisent des troupeaux. 21 Le nom
de son frère était Jubal : celui ci fut
la souche de ceux qui manient la
harpe et la lyre. 22 Cilla, de son
côté, enfanta Tubalcaïn, qui façonna
toute sorte d'instruments de cuivre
et de fer, et qui eut pour sœur
Naama. 23 Lamec dit à ses femmes :

« Ada et Cilla, écoutez ma voix !
Femmes de Lamec, prêtez l'oreille à ma parole !
J'ai tué un homme parce qu'il m'avait frappé,
Et un jeune homme à cause de ma blessure :
24 Si Caïn doit être vengé sept fois,
Lamec le sera soixante-dix-sept fois. »

25 Adam connut de nouveau sa
femme ; elle enfanta un fils, et lui
donna pour nom Seth : « Parce que
Dieu m'a accordé (1) une nouvelle
postérité au lieu d'Abel, Caïn l'ayant
tué. » 26 A Seth, lui aussi, il naquit
un fils ; il lui donna pour nom Énos.
Alors on commença d'invoquer le
nom de l'Éternel.

CHAPITRE V.

Ceci est l'histoire des générations
de l'humanité. — Lorsque Dieu
créa l'être humain, il le fit à sa
propre ressemblance. 2 Il les créa
mâle et femelle, les bénit et les ap-
pela *l'homme*, le jour de leur créa-
tion. 3 Adam, ayant vécu cent trente
ans, produisit un être à son image
et selon sa forme, et lui donna pour
nom Seth. 4 A

Digitized by Google

6 Seth, ayant vécu cent cinq ans,
engendra Énos. 7 Après avoir en-
gendré Énos, Seth vécut huit cent
sept ans, engendrant des fils et des
filles. 8 Tous les jours de Seth furent
de neuf cent douze ans, après quoi
il mourut.

9 Énos vécut quatre-vingt-dix
ans, et engendra Kênân. 10 Énos
vécut, après avoir engendré Kênân,
huit cent quinze ans ; et il eut des
fils et des filles. 11 Tous les jours
d'Énos furent de neuf cent cinq
ans, après quoi il mourut.

12 Kênân, ayant vécu soixante-
dix ans, engendra Mahalalêl. 13 Kê-
nan vécut, après la naissance de
Mahalalêl, huit cent quarante ans,
et eut des fils et des filles. 14 Toute
la vie de Kênân fut de neuf cent
dix ans, après quoi il mourut.

15 Mahalalêl, ayant vécu soixan-
te-cinq ans, engendra Yéred. 16 Ma-
halalêl, après avoir engendré Yé-
red, vécut huit cent trente ans, et
engendra des fils et des filles.
17 Tous les jours de Mahalalêl fu-
rent de huit cent quatre-vingt-
quinze ans, puis il mourut.

18 Yéred, ayant vécu cent soixan-
te-deux ans, engendra Hénoc.
19 Yéred vécut, après la naissance
d'Hénoc, huit cents ans; il eut des
fils et des filles. 20 La vie entière de
Yéred fut de neuf cent soixante-
deux ans, après quoi il mourut.

21 Hénoc vécut soixante-cinq ans,
et engendra Mathusalem. 22 Hénoc
se conduisit selon Dieu, après
avoir engendré Mathusalem, durant
trois cents ans, et engendra des fils
et des filles. 23 Tous les jours d'Hé-
noc furent de trois cent soixante-
cinq ans ; 24 Hénoc se conduisait
selon Dieu, lorsqu'il disparut, Dieu
l'ayant retiré du monde.

25 Mathusalem, ayant vécu cent
quatre-vingt-sept ans, engendra
Lamec. 26 Mathusalem vécut, après
avoir engendré Lamec, sept cent
quatre-vingt-deux ans; il eut encore
des fils et des filles. 27 Tous les jours
de Mathusalem furent de neuf cent
soixante-neuf ans, après quoi il
mourut.

28 Lamec, ayant vécu cent qua-
tre-vingt-deux ans, engendra un
fils. 29 Il énonça son nom Noé, en
disant : « Puisse-t-il nous soulager (1)
de notre tâche et du labeur de nos
mains, causé par cette terre qu'a
maudite l'Éternel ! » 30 Lamec
vécut, après avoir engendré Noé,
cinq cent quatre-vingt-quinze ans ;
il engendra des fils et des filles.
31 Toute la vie de Lamec fut de
sept cent soixante-dix-sept ans; et
il mourut.

32 Noé, étant âgé de cinq cents
ans, engendra Sem, puis Cham et
Japhet.

CHAPITRE VI.

Or, quand les hommes eurent
commencé à se multiplier sur
la terre, et que des filles leur na-
quirent, 2 les fils de la race divine
trouvèrent que les filles de l'homme
étaient belles, et ils choisirent pour
femmes toutes celles qui leur con-
vinrent. 3 L'Éternel dit : « Mon es-
prit n'animera plus les hommes pen-
dant une longue durée, car lui aussi
devient chair. Leurs jours seront
réduits à cent vingt ans. » 4 Les Ne-
filîm parurent sur la terre à cette
époque et aussi depuis, lorsque les
hommes de Dieu se mêlaient aux
filles de l'homme et qu'elles leur
donnaient des enfants. Ce furent ces

(1) Hébreu, *na'hem*, d'où *Nôa'h* (Noé).

Digitized by Google

forts d'autrefois, ces hommes si re-
nommés.
[5] L'Éternel vit que les méfaits de
l'homme se multipliaient sur la terre,
et que le produit des pensées de son
cœur était uniquement, constam-
ment mauvais ; [6] et l'Éternel re-
gretta d'avoir créé l'homme sur la
terre, et il s'affligea en lui-même.
[7] Et l'Éternel dit : « J'effacerai
l'homme — que j'ai créé — de des-
sus la face de la terre ; depuis l'hom-
me jusqu'à la brute, jusqu'à l'insecte,
jusqu'à l'oiseau du ciel, car je re-
grette de les avoir faits. » [8] Mais
Noé trouva grâce aux yeux de l'É-
ternel.
[9] Ceci est l'histoire de Noé. —
Noé fut un homme juste, irrépro-
chable, entre ses contemporains ; il
se conduisit selon Dieu. [10] Noé en-
gendra trois fils : Sem, Cham et Ja-
phet. [11] Or, la terre s'était cor-
rompue devant Dieu, et elle s'était
remplie d'iniquité. [12] Dieu considéra
que la terre était corrompue, toute
créature ayant perverti sa voie sur
la terre.
[13] Et Dieu dit à Noé : « Le terme
de toutes les créatures est arrivé à
mes yeux, parce que la terre, à cause
d'elles, est remplie d'iniquité ; et je
vais les détruire avec la terre. [14] Fais-
toi une arche de bois de gôfèr ; tu
distribueras cette arche en cellules,
et tu l'enduiras, en dedans et en
dehors, de poix. [15] Et voici com-
ment tu la feras : trois cents cou-
dées seront la longueur de l'arche ;
cinquante coudées sa largeur, et
trente coudées sa hauteur. [16] Tu
donneras du jour à l'arche, que tu
réduiras, vers le haut, à la largeur
d'une coudée ; tu placeras la porte
de l'arche sur le côté. Tu la com-
poseras d'une charpente inférieure,
d'une seconde et d'une troisième.
[17] Et moi, je vais amener sur la
terre le Déluge — les eaux — pour
détruire toute chair animée d'un
souffle de vie sous les cieux ; tout ce
qui habite la terre périra. [18] J'éta-
blirai mon pacte avec toi : tu en-
treras dans l'arche, toi et tes fils, et
ta femme et les femmes de tes fils
avec toi. [19] Et de tous les êtres vi-
vants, de chaque espèce, tu en re-
cueilleras deux dans l'arche pour les
conserver avec toi : ce sera un mâle
et une femelle. [20] Des oiseaux selon
leur espèce ; des quadrupèdes selon
leur espèce ; de tout ce qui rampe
sur la terre, selon son espèce, qu'un
couple vienne auprès de toi pour
conserver la vie. [21] Munis-toi aussi
de toutes provisions comestibles, et
mets-les en réserve : pour toi et
pour eux, cela servira de nourri-
ture. » [22] Noé obéit : tout ce que
Dieu lui avait prescrit, il l'exécuta
ponctuellement.

CHAPITRE VII.

L'Éternel dit à Noé : « Entre,
toi et toute ta famille, dans l'ar-
che ; car c'est toi que j'ai reconnu
honnête parmi cette génération.
[2] De tout quadrupède pur, tu pren-
dras sept couples, le mâle et sa fe-
melle ; et des quadrupèdes non purs,
deux, le mâle et sa femelle. [3] De
même, des oiseaux du ciel, respec-
tivement sept, mâles et femelles,
pour perpétuer les espèces sur toute
la face de la terre. [4] Car, encore
sept jours, et je ferai pleuvoir sur
la terre pendant quarante jours et
quarante nuits ; et j'effacerai de la
surface du sol tous les êtres que j'ai
créés. » [5] Noé se conforma à tout ce
que lui avait ordonné l'Éternel.
[6] Or, il était âgé de six cents ans

Digitized by Google

lorsque arriva le Déluge, — ces eaux
qui couvrirent la terre. 7 Noé entra
avec ses fils, sa femme et les épouses
de ses fils dans l'arche, pour se ga-
rantir des eaux du Déluge. 8 Des
quadrupèdes purs; de ceux qui ne
le sont point; des oiseaux, et de
tout ce qui rampe sur le sol, 9 deux
à deux ils vinrent vers Noé dans
l'arche, — mâles et femelles, —
ainsi que Dieu l'avait prescrit à
Noé. 10 Au bout des sept jours, les
eaux du Déluge étaient sur la terre.
11 Dans l'année six cent de la vie de
Noé, le deuxième mois, le dix-sep-
tième jour du mois, en ce jour jail-
lirent toutes les sources de l'immense
Abîme, et les cataractes du ciel
s'ouvrirent. 12 La pluie tomba sur la
terre, quarante jours et quarante
nuits. 13 Ce jour-là même étaient
entrés dans l'arche : Noé, — Sem,
Cham et Japhet, fils de Noé, — et
avec eux la femme de Noé et les
trois femmes de ses fils ; 14 eux, et
toute bête fauve selon son espèce,
et tout le bétail selon son espèce,
et tout animal rampant sur la terre
selon son espèce, et tout volatile
selon son espèce : tout oiseau, tout
être ailé. 15 Ils vinrent vers Noé,
dans l'arche, deux à deux, de toutes
les espèces douées du souffle de vie.
16 Ceux qui entrèrent furent le mâle
et la femelle de chaque espèce,
comme Dieu l'avait commandé.
Alors l'Éternel ferma sur Noé la
porte de l'arche. 17 Le Déluge ayant
duré quarante jours sur la terre, les
eaux, devenues grosses, soulevèrent
l'arche, qui se trouva au-dessus de
la terre. 18 Les eaux augmentèrent
et grossirent considérablement sur
la terre, de sorte que l'arche flotta
à la surface des eaux. 19 Puis les
eaux redoublèrent d'intensité sur la
terre; et les plus hautes montagnes
qui sont sous le ciel furent submer-
gées. 20 De quinze coudées plus haut
les eaux s'étaient élevées; et les
montagnes avaient disparu. 21 Alors
périt toute créature se mouvant sur
la terre : oiseaux, bétail, bêtes sau-
vages, tous les êtres pullulant sur
la terre, et toute l'espèce humaine.
22 Tout ce qui était animé du souffle
de la vie, tout ce qui peuplait le sol,
expira. 23 Dieu effaça toutes les
créatures qui étaient sur la face de
la terre, depuis l'homme jusqu'à
la brute, jusqu'au reptile, jusqu'à
l'oiseau du ciel; et ils furent effacés
de la terre. Il ne resta que Noé et ce
qui était avec lui dans l'arche. 24 La
crue des eaux sur la terre dura cent
cinquante jours.

CHAPITRE VIII.

Alors Dieu se souvint de Noé, et
de tous les animaux sauvages
et domestiques qui étaient avec lui
dans l'arche. Dieu fit passer un
souffle sur la terre, et les eaux se
calmèrent. 2 Les sources de l'Abîme
et les cataractes célestes se refer-
mèrent, et la pluie ne s'échappa plus
du ciel. 3 Les eaux se retirèrent
de dessus la terre, se retirèrent
par degrés; elles avaient commencé
à diminuer au bout de cent cin-
quante jours. 4 Le septième mois,
le dix-septième jour du mois, l'ar-
che s'arrêta sur les monts Ararat.
5 Les eaux allèrent toujours dé-
croissant jusqu'au dixième mois; le
premier jour du dixième mois, ap-
parurent les cimes des montagnes.
6 Au bout de quarante jours, Noé
ouvrit la fenêtre qu'il avait pra-
tiquée à l'arche. 7 Il lâcha le cor-
beau, qui partit, allant et revenant
jusqu'à ce que les eaux eussent

Digitized by Google

laissé la terre à sec. 8 Puis, il lâcha
la colombe, pour voir si les eaux
avaient baissé sur la face du sol.
9 Mais la colombe ne trouva pas de
point d'appui pour la plante de ses
pieds, et elle revint vers lui dans
l'arche, parce que l'eau couvrait en-
core la surface de la terre. Il éten-
dit la main, la prit et la fit rentrer
auprès de lui dans l'arche. 10 Il at-
tendit encore sept autres jours, et
renvoya de nouveau la colombe de
l'arche. 11 La colombe revint vers
lui sur le soir, tenant dans son bec
une feuille d'olivier fraîche. Noé
jugea que les eaux avaient baissé
sur la terre. 12 Ayant attendu sept
autres jours encore, il fit partir la
colombe, qui ne revint plus auprès
de lui. 13 Ce fut dans la six cent
unième année, au premier mois,
le premier jour du mois, que les
eaux laissèrent la terre à sec. Noé
écarta le plafond de l'arche et vit
que la surface du sol était dessé-
chée. 14 Et au deuxième mois, le
vingt-septième jour du mois, la terre
était sèche.

15 Dieu parla à Noé en ces ter-
mes : 16 « Sors de l'arche, toi et ta
femme, et tes fils et leurs femmes
avec toi. 17 Tout être vivant de toute
espèce, qui est avec toi : volatile,
quadrupède, reptile se traînant sur
la terre, fais-les sortir avec toi ; qu'ils
foisonnent dans la terre, qu'ils crois-
sent et multiplient sur la terre ! »
18 Noé sortit avec ses fils, sa femme,
et les femmes de ses fils. 19 Tous les
quadrupèdes, tous les reptiles, tous
les oiseaux, tout ce qui se meut sur

odeur, et il dit en lui-même : « Dé-
sormais, je ne maudirai plus la terre
à cause de l'homme, car les concep-
tions du cœur de l'homme sont
mauvaises dès son enfance ; désor-
mais, je ne frapperai plus tous les
vivants, comme je l'ai fait. 22 Plus
jamais, tant que durera la terre, se-
mailles et récolte, froidure et cha-
leur, été et hiver, jour et nuit, ne
seront interrompus. »

CHAPITRE IX.

Dieu bénit Noé et ses fils, en leur
disant : « Croissez et multipliez,
et remplissez la terre ! 2 Que votre
ascendant et votre terreur soient sur
tous les animaux de la terre et sur
tous les oiseaux du ciel ; tous les
êtres dont fourmille le sol, tous les
poissons de la mer, sont livrés en
vos mains. 3 Tout ce qui se meut,
tout ce qui vit, servira à votre
nourriture ; de même que les végé-
taux, je vous livre tout. 4 Toutefois
aucune créature, tant que son sang
maintient sa vie, vous n'en man-
gerez. 5 Toutefois encore, votre
sang, qui fait votre vie, j'en de-
manderai compte : je le redeman-
derai à tout animal ; et à l'homme
lui-même, si l'homme frappe son
frère, je redemanderai la vie de
l'homme. 6 Celui qui verse le sang
de l'homme, par l'homme son sang
sera versé ; car l'homme a été fait
à l'image de Dieu. 7 Pour vous,
croissez et multipliez ; foisonnez sur
la terre et devenez-y nom'

Digitized by Google

animaux des champs qui sont avec
vous, tous les animaux terrestres
qui sont sortis de l'arche. [11] Je con-
firmerai mon alliance avec vous :
nulle chair, désormais, ne périra
par les eaux du déluge ; nul déluge,
désormais, ne désolera la terre. »
[12] Dieu ajouta : « Ceci est le signe
de l'alliance que j'établis, pour une
durée perpétuelle, entre moi et vous,
et tous les êtres animés qui sont
avec vous : [13] j'ai placé mon arc
dans la nue, et il deviendra un signe
d'alliance entre moi et la terre.
[14] A l'avenir, lorsque j'amoncellerai
des nuages sur la terre et que l'arc
apparaîtra dans la nue, [15] je me sou-
viendrai de mon alliance avec vous
et tous les êtres animés ; et les eaux
ne deviendront plus un déluge,
anéantissant toute chair. [16] L'arc
étant dans les nuages, je le regar-
derai et me rappellerai le pacte
perpétuel de Dieu avec toutes les
créatures vivantes qui sont sur la
terre. » [17] Dieu dit à Noé : « C'est
là le signe de l'alliance que j'ai
établie entre moi et toutes les
créatures de la terre. »

[18] Les fils de Noé qui sortirent de
l'arche furent Sem, Cham et Ja-
phet ; Cham était le père de Ca-
naan. [19] Ce sont là les trois fils de
Noé par lesquels toute la terre fut
peuplée. [20] Noé, d'abord cultiva-
teur, planta une vigne. [21] Il but de
son vin et s'enivra, et il se mit à nu
au milieu de sa tente. [22] Cham, père
de Canaan, vit la nudité de son
père, et alla dehors l'annoncer à
ses deux frères. [23] Sem et Japhet
prirent la couverture, la déployè-
rent sur leurs épaules, et, marchant
à reculons, couvrirent la nudité de
leur père, mais ne la virent point,
leur visage étant retourné. [24] Noé,
réveillé de son ivresse, connut ce
que lui avait fait son plus jeune fils,
[25] et il dit :

« Maudit soit Canaan !
Qu'il soit l'esclave des esclaves de ses
frères ! »

[26] Il ajouta :

« Soit béni l'Éternel, divinité de Sem ;
Et que Canaan soit leur esclave !
[27] Que Dieu agrandisse Japhet !
Qu'il réside dans les tentes de Sem ;
Et que Canaan soit leur esclave ! »

[28] Noé vécut, après le Déluge, trois
cent cinquante ans. [29] Toute la vie
de Noé avait été de neuf cent cin-
quante ans lorsqu'il mourut.

CHAPITRE X.

Voici la descendance des fils de
Noé, Sem, Cham et Japhet,
à qui des enfants naquirent après le
Déluge. [2] Enfants de Japhet :
Gomer, Magog, Madaï, Yavân,
Toubal, Méchec et Tirâs. [3] En-
fants de Gomer : Achkenaz, Ri-
fath et Togarma. [4] Enfants de
Yavân : Élicha, Tharsis, Kittim
et Dodanim. [5] De ceux-là se for-
mèrent les colonies de peuples ré-
pandues dans divers pays, cha-
cune selon sa langue, selon sa tribu,
selon son peuple. [6] Enfants de
Cham : Kouch, Misraïm, Pout et
Canaan. [7] Enfants de Kouch : Seba
et Havila, Sabta, Râma et Sab-
teca ; enfants de Râma : Cheba
et Dedân. [8] Kouch engendra aussi
Nemrod, celui qui, le premier, fut
puissant sur la terre. [9] Il fut un
puissant ravisseur devant l'Éter-
nel ; c'est pourquoi on dit : « Tel
que Nemrod, — un puissant ra-
visseur devant l'Éternel ! » [10] Le
commencement de sa domination
fut Babel ; puis Érec, Akkad et
Kalné, dans le pays de Sennaar.

Digitized by Google

11 De cette contrée il s'en alla en
Assur, où il bâtit Ninive, Rehoboth-
Ir et Kélah ; 12 puis Résèn, entre
Ninive et Kélah, cette grande cité.
13 Misraïm fut la souche des Lou-
dim, des Anamim, des Lehabim,
des Naftouhim ; 14 des Pathrou-
sim, des Kaslouhim (d'où sortirent
les Philistins) et des Kaftorim.
15 Canaan engendra : Sidon, son
premier-né, puis Heth ; 16 puis le Jé-
buséen, l'Amorréen, le Ghirgachéen ;
17 le Hévéen, l'Arkéen, le Sinéen ;
18 l'Arvadéen, le Cemaréen et le
Hamathéen. — Depuis, les familles
des Cananéens se développèrent.
19 Le territoire du peuple cananéen
s'étendait depuis Sidon jusqu'à Gaza
dans la direction de Gherar ; jusqu'à
Lécha, dans la direction de So-
dome, Gomorrhe, Adma et Ceboïm.
20 Tels sont les enfants de Cham,
selon leurs familles et leurs lan-
gages, selon leurs territoires et leurs
peuplades.
21 Des enfants naquirent aussi à
Sem, le père de toute la race d'Hé-
ber, le frère de Japhet, l'aîné.
22 Enfants de Sem : Élam, Assur,
Arphaxad, Loud et Aram. 23 Enfants
d'Aram : Ouç, Houl, Ghéther et
Mach. 24 Arphaxad engendra Ché-
lah, et Chélah engendra Héber.
25 A Héber il naquit deux fils. Le nom
de l'un : Péleg, parce que de son
temps la terre fut partagée (1) ; et le
nom de son frère : Yoktân. 26 Yok-
tân engendra Almodad, Chélef,
rection de Sefar. 31 Tels sont les
descendants de Sem, selon leurs
familles et leurs langages, selon
leurs territoires et leurs peuplades.
32 Ce sont là les familles des fils de
Noé, selon leur filiation et leurs peu-
plades ; et c'est de là que les nations
se sont distribuées sur la terre après
le Déluge.

CHAPITRE XI.

Toute la terre avait une même
langue et des paroles sembla-
bles. 2 Or, en émigrant de l'Orient,
les hommes avaient trouvé une
vallée dans le pays de Sennaar, et
s'y étaient arrêtés. 3 Ils se dirent
l'un à l'autre : « Çà, préparons des
briques et cuisons-les au feu. » Et
la brique leur tint lieu de pierre,
et le bitume de mortier. 4 Ils dirent :
« Allons, bâtissons-nous une ville, et
une tour dont le sommet atteigne le
ciel ; faisons-nous un établissement
durable, pour ne pas nous disperser
sur toute la face de la terre. » 5 Le
Seigneur descendit sur la terre, pour
voir la ville et la tour que bâtis-
saient les fils de l'homme ; 6 et il
dit : « Voici un peuple uni, tous
ayant une même langue. C'est ainsi
qu'ils ont pu commencer leur entre-
prise, et dès lors tout ce qu'ils ont
projeté leur réussirait également.
7 Or çà, paraissons ! et, ici même,
confondons leur langage, de sorte
que l'un n'entende pas le langage de

de tous les hommes ; et de là l'Éter-
nel les dispersa sur toute la face de
la terre.
10 Voici les générations de Sem.
Sem était âgé de cent ans lors-
qu'il engendra Arphaxad, deux ans
après le Déluge. 11 Sem vécut, après
avoir engendré Arphaxad, cinq cents
ans ; il engendra des fils et des filles.
12 Arphaxad avait vécu trente-
cinq ans lorsqu'il engendra Chélah.
13 Arphaxad vécut, après la nais-
sance de Chélah, quatre cent trois
ans ; il engendra des fils et des filles.
14 Chélah, à l'âge de trente ans,
engendra Héber. 15 Chélah vécut,
après avoir engendré Héber, quatre
cent trois ans ; il engendra des fils
et des filles.
16 Héber, ayant vécu trente-
quatre ans, engendra Péleg. 17 Après
avoir engendré Péleg, Héber vécut
quatre cent trente ans ; il engendra
des fils et des filles.
18 Péleg, âgé de trente ans, engen-
dra Reou. 19 Après avoir engendré
Reou, Péleg vécut deux cent neuf
ans ; il engendra des fils et des filles.
20 Reou, ayant vécu trente-deux
ans, engendra Seroug. 21 Après la
naissance de Seroug, Reou vécut
deux cent sept ans ; il engendra des
fils et des filles.
22 Seroug, ayant vécu trente ans,
engendra Nacor. 23 Après la nais-
sance de Nacor, Seroug vécut deux
cents ans ; il engendra des fils et
des filles.
24 Nacor, âgé de vingt-neuf ans,
engendra Tharé. 25 Nacor vécut,
après avoir engendré Tharé, cent
dix-neuf ans ; il engendra des fils et
des filles.
26 Tharé, ayant vécu soixante-dix
ans, engendra Abram, Nacor et
Harân. 27 Voici les générations de
Tharé : Tharé engendra Abram,
Nacor et Harân ; Harân engen-
dra Loth. 28 Harân mourut du vi-
vant de Tharé son père, dans son
pays natal, à Our-Kasdim. 29 Abram
et Nacor se marièrent. La femme
d'Abram avait nom Saraï, et celle
de Nacor, Milka, fille de Harân,
le père de Milka et de Yiska. 30 Sa-
raï était stérile, elle n'avait point
d'enfant. 31 Tharé emmena Abram
son fils, Loth fils de Harân son petit-
fils, et Saraï sa bru, épouse d'Abram
son fils ; ils sortirent ensemble d'Our-
Kasdim pour se rendre au pays de
Canaan, allèrent jusqu'à Harân et
s'y fixèrent. 32 Les jours de Tharé
avaient été de deux cent cinq ans,
lorsqu'il mourut à Harân.

CHAPITRE XII.

L'Éternel avait dit à Abram :
« Éloigne-toi de ton pays, de ton
lieu natal et de la maison pater-
nelle, et va au pays que je t'indi-
querai. 2 Je te ferai devenir une
grande nation ; je te bénirai, je ren-
drai ton nom glorieux, et tu seras
un type de bénédiction. 3 Je bénirai
ceux qui te béniront, et qui t'outra-
gera je le maudirai ; et par toi se-
ront heureuses toutes les races de
la terre. » 4 Abram partit comme
le lui avait dit l'Éternel, et Loth
alla avec lui. Abram était âgé de
soixante-quinze ans lorsqu'il sortit
de Harân. 5 Abram prit Saraï son
épouse, Loth fils de son frère, et
tous les biens et les gens qu'ils
avaient acquis à Harân. Ils par-
tirent pour se rendre dans le pays
de Canaan, et ils arrivèrent dans ce
pays. 6 Abram s'avança dans le pays
jusqu'au territoire de Sichem, jus-
qu'à la plaine de Môré ; le Cana-
néen habitait dès lors ce pays.

Digitized by Google

[7] L'Éternel apparut à Abram et dit :
« C'est à ta postérité que je destine
ce pays. » Il bâtit en ce lieu un au-
tel au Dieu qui lui était apparu. [8] Il
se transporta de là vers la montagne
à l'est de Béthel et y dressa sa
tente, ayant Béthel à l'occident et
Aï à l'orient ; il y érigea un autel
au Seigneur, et il proclama le nom
de l'Éternel. [9] Abram partit ensuite,
se dirigeant constamment vers le
midi.

[10] Or, il y eut une famine dans le
pays. Abram descendit en Égypte
pour y séjourner, la famine étant
excessive dans le pays. [11] Quand il
fut sur le point d'arriver en Égypte,
il dit à Saraï son épouse : « Certes,
je sais que tu es une femme au gra-
cieux visage. [12] Il arrivera que, lors-
que les Égyptiens te verront, ils di-
ront : « C'est sa femme » ; et ils me
tueront, et ils te conserveront la
vie. [13] Dis, je te prie, que tu es ma
sœur ; et je serai heureux par toi,
car j'aurai, grâce à toi, la vie
sauve. » [14] En effet, lorsque Abram
fut arrivé en Égypte, les Égyptiens
remarquèrent que cette femme
était extrêmement belle ; [15] puis les
officiers de Pharaon la virent et la
vantèrent à Pharaon ; et cette
femme fut enlevée pour le palais
de Pharaon. [16] Quant à Abram, il
fut bien traité pour l'amour d'elle ;
il eut du menu et du gros bétail,
des ânes, des esclaves mâles et fe-
melles, des ânesses et des cha-
meaux. [17] Mais l'Éternel affligea de
plaies terribles Pharaon et sa mai-
son, à cause de Saraï, l'épouse
d'Abram. [18] Pharaon manda Abram
comme épouse ? Or maintenant,
voici ta femme, reprends-la et re-
tire-toi ! » [20] Pharaon lui donna une
escorte, qui le reconduisit avec sa
femme et toute sa suite.

CHAPITRE XIII.

Abram remonta de l'Égypte, lui,
sa femme et toute sa suite, et
Loth avec lui, s'acheminant vers le
midi. [2] Or, Abram était puissam-
ment riche en bétail, en argent et
en or. [3] Il repassa par ses pérégri-
nations, depuis le midi jusqu'à Bé-
thel et Aï, [4] à l'endroit où se trou-
vait l'autel qu'il y avait précédem-
ment érigé. Abram y proclama le
nom de l'Éternel. [5] Loth aussi, qui
accompagnait Abram, avait du
menu bétail, du gros bétail et des
tentes. [6] Le terrain ne put se prêter
à ce qu'ils demeurassent ensemble ;
car leurs possessions étaient consi-
dérables, et ils ne pouvaient habi-
ter ensemble. [7] Il s'éleva des diffé-
rends entre les pasteurs des trou-
peaux d'Abram et les pasteurs des
troupeaux de Loth (le Cananéen et
le Phérézéen occupaient dès lors le
pays). [8] Abram dit à Loth : « Qu'il
n'y ait donc point de querelles
entre moi et toi, entre mes pas-
teurs et les tiens ; car nous sommes
frères. [9] Toute la contrée n'est-elle
pas devant toi ? De grâce, sépare-
toi de moi : si tu vas à gauche,
j'irai à droite ; si à droite, je pren-
drai à gauche. » [10] Loth leva les
yeux et considéra toute la plaine
du Jourdain, tout entière arrosée

Digitized by Google

et se dirigea du côté oriental; et
ils se séparèrent l'un de l'autre.
12 Abram demeura dans le pays de
Canaan ; Loth s'établit dans les
villes de la plaine et dressa ses
tentes jusqu'à Sodome. 13 Or, les ha-
bitants de Sodome étaient pervers
et pécheurs devant l'Éternel, à un
haut degré. 14 L'Éternel dit à
Abram, après que Loth se fut sé-
paré de lui : « Lève les yeux, et, du
point où tu es placé, promène tes
regards au nord, au midi, à l'orient
et à l'occident : 15 eh bien! tout le
pays que tu aperçois, je le donne
à toi et à ta race à perpétuité.
16 Je rendrai ta race semblable à la
poussière de la terre ; tellement
que, si l'on peut nombrer la pous-
sière de la terre, ta race aussi
pourra être nombrée. 17 Lève-toi !
parcours cette contrée en long et
en large ! car c'est à toi que je la
destine. » 18 Abram alla dresser sa
tente et établir sa demeure dans
les plaines de Mambré, qui sont en
Hébron ; et il y éleva un autel au
Seigneur.

CHAPITRE XIV.

CECI arriva du temps d'Amra-
fel, roi de Sennaar; d'Aryoc,
roi d'Ellasar; de Kedorlaomer, roi
d'Élam, et de Tidal, roi de Goyim :
2 ils firent la guerre à Béra, roi de
Sodome; à Bircha, roi de Gomor-
rhe; à Chinab, roi d'Adma; à
Chémêber, roi de Ceboïm, et au
roi de Béla, la même que Çoar.
3 Tous ceux-là se réunirent dans la
vallée des Siddim, qui est devenue
la mer du Sel. 4 Douze années ils
avaient été asservis à Kedorlao-
mer, et la treizième année ils s'é-
taient révoltés. 5 La quatorzième
année, Kedorlaomer s'avança avec
les rois ses alliés, et ils défirent
les Refaïm à Achteroth-Karnayim,
les Zouzim à Ham, les Émim à
Chavê-Kiryathayim ; 6 et les Ho-
réens dans leur montagne de Séïr,
jusqu'à la plaine de Pharan qui
borde le désert. 7 Ils revinrent, mar-
chèrent sur Èn-Michpat, la même
que Cadès, et dévastèrent tout le
territoire de l'Amalécite et aussi
de l'Amorréen établi à Haçaçôn-
Tamar. 8 Alors s'avancèrent le roi
de Sodome, le roi de Gomorrhe,
celui d'Adma, celui de Ceboïm et
celui de Béla ou Çoar, et ils se
rangèrent contre eux en bataille
dans la vallée des Siddim : 9 contre
Kedorlaomer, roi d'Élam ; Tidal,
roi de Goyim; Amrafel, roi de
Sennaar, et Aryoc, roi d'Ellasar :
quatre rois contre cinq. 10 La val-
lée des Siddim était remplie de
puits de bitume : le roi de Sodome
et celui de Gomorrhe s'enfuirent et
y tombèrent ; les autres se réfu-
gièrent vers les montagnes. 11 Les
vainqueurs s'emparèrent de toutes
les richesses de Sodome et de Go-
morrhe et de tous leurs vivres, puis
se retirèrent. 12 Ils prirent aussi,
avec ses biens, Loth, neveu d'A-
bram, qui était alors à Sodome, et
se retirèrent. 13 Les fuyards vinrent
en apporter la nouvelle à Abram
l'Hébreu. Celui-ci demeurait dans
les plaines de Mambré l'Amorréen,
frère d'Echkol et d'Aner, lesquels
étaient les alliés d'Abram. 14 Abram,
ayant appris que son parent était
prisonnier, arma ses fidèles, enfants
de sa maison, trois cent dix-huit,
et suivit la trace des ennemis jus-
qu'à Dan. 15 Il se glissa sur eux la
nuit avec ses serviteurs, les battit
et les poursuivit jusqu'à Hoba, qui
est à gauche de Damas. 16 Il reprit

Digitized by Google

tout le butin, remmena aussi Loth
son parent, avec ses biens, et les
femmes et la multitude. [17] Le roi de
Sodome sortit à sa rencontre,
comme il revenait de défaire Ke-
dorlaomer et les rois ses auxiliaires,
vers la vallée de Chavê, qui est la
vallée Royale. [18] Melchisédec, roi
de Salem, apporta du pain et du
vin : il était prêtre du Dieu su-
prême. [19] Il le bénit, en disant :
« Béni soit Abram de par le Dieu
suprême, auteur des cieux et de la
terre ! [20] Et béni le Dieu suprême
d'avoir livré tes ennemis en ta
main ! » Et Abram lui donna la
dîme de tout le butin. [21] Le roi de
Sodome dit à Abram : « Donne-
moi les personnes, et les biens
garde-les pour toi. [22] Abram ré-
pondit au roi de Sodome : « Je lève
la main devant l'Éternel, qui est le
Dieu suprême, auteur des cieux et
de la terre ; [23] et je jure que, fût-ce
un fil, fût-ce la courroie d'une san-
dale, je ne prendrai rien de ce qui
est à toi ; que tu ne dises pas :
C'est moi qui ai enrichi Abram !
[24] Loin de moi ! si ce n'est ce qu'ont
déjà mangé ces jeunes gens, et la
part des hommes qui m'ont accom-
pagné ; Aner, Echkol et Mambré,
que ceux-là prennent leurs parts. »

CHAPITRE XV.

APRÈS ces faits, la parole du Sei-
gneur se fit entendre à Abram,
dans une vision, en ces termes : « Ne
crains point, Abram : je suis un bou-
clier pour toi ; ta récompense sera
très grande ! » [2] Abram répondit :
« Dieu-Éternel, que me donnerais-
tu, alors que je m'en vais sans pos-
térité, et que le fils adoptif de ma
maison est un Damascénien, Élié-
zer ? » [3] « Certes, disait Abram, tu
ne m'as pas donné de postérité, et
l'enfant de ma maison sera mon hé-
ritier. » [4] Mais voici que la parole
de l'Éternel vint à lui, disant :
« Celui-ci n'héritera pas de toi ;
c'est bien un homme issu de tes en-
trailles qui sera ton héritier. » [5] Il
le fit sortir en plein air, et dit :
« Regarde le ciel et compte les
étoiles : peux-tu en supputer le
nombre ? Ainsi, reprit-il, sera ta
descendance. » [6] Et il eut foi en
l'Éternel, et l'Éternel lui en fit un
mérite. [7] Et il lui dit : « Je suis l'É-
ternel, qui t'ai tiré d'Our-Kasdim,
pour te donner ce pays en posses-
sion. » [8] Il répondit : « Dieu-Éter-
nel, comment saurai-je que j'en
suis possesseur ? » [9] Il lui dit :
« Prépare-moi une génisse âgée
de trois ans, une chèvre de trois
ans, un bélier de trois ans, une
tourterelle et une jeune colombe. »
[10] Abram prit tous ces animaux,
divisa chacun par le milieu, et dis-
posa chaque moitié en regard de
l'autre ; mais il ne divisa point les
oiseaux. [11] Les oiseaux de proie
s'abattirent sur les corps ; Abram
les mit en fuite. [12] Le soleil étant
sur son déclin, une torpeur s'em-
para d'Abram, tandis qu'une an-
goisse sombre, profonde, pesait
sur lui. [13] Dieu dit à Abram : « Sa-
che-le bien, ta postérité séjournera
sur une terre étrangère, où elle
sera asservie et opprimée, durant
quatre cents ans. [14] Mais, à son
tour, la nation qu'ils serviront sera
jugée par moi ; et alors ils la quit-
teront avec de grandes richesses.
[15] Pour toi, tu rejoindras paisible-
ment tes pères ; tu seras enterré
après une vieillesse heureuse. [16] Mais
la quatrième génération reviendra
ici, parce qu'alors seulement la per-

Digitized by Google

versité de l'Amorréen sera com-
plète. » 17 Cependant le soleil s'é-
tait couché, et l'obscurité régnait :
voici qu'un tourbillon de fumée et
un sillon de feu passèrent entre ces
chairs dépecées. 18 Ce jour-là, l'É-
ternel conclut avec Abram un pacte,
en disant : « J'ai octroyé à ta race
ce territoire, — depuis le torrent
d'Égypte jusqu'au grand fleuve, le
fleuve d'Euphrate : 19 le Kénéen,
le Kenizzéen, le Kadmonéen ; 20 le
Héthéen, le Phérézéen, les Refaïm ;
21 l'Amorréen, le Cananéen, le
Ghirgachéen et le Jébuséen. »

CHAPITRE XVI.

SARAÏ, épouse d'Abram, ne lui
avait pas donné d'enfant. Elle
avait une esclave égyptienne nom-
mée Agar. 2 Saraï dit à Abram :
« Hélas ! l'Éternel m'a refusé l'en-
fantement ; approche-toi donc de
mon esclave : peut-être, par elle,
aurai-je un enfant. » Abram obéit
à la voix de Saraï. 3 Saraï, épouse
d'Abram, prit Agar l'Égyptienne,
son esclave (il y avait dix ans qu'A-
bram demeurait au pays de Ca-
naan) ; et elle la donna à son époux
Abram pour qu'elle lui servît de
femme. 4 Il s'approcha d'Agar, et
elle conçut. Quand elle vit qu'elle
avait conçu, sa maîtresse devint
l'objet de son dédain. 5 Saraï dit à
Abram : « Mon injure est la tienne.
Moi-même, j'ai placé mon esclave
envoyé du Seigneur la trouva près
d'une source d'eau, dans le désert,
près de la source sur le chemin de
Chour. 8 Il dit : « Agar, esclave de
Saraï, d'où viens-tu, et où veux-tu
aller ? » Elle répondit : « Je fuis de
devant Saraï, ma maîtresse. »
9 L'envoyé du Seigneur lui dit :
« Retourne chez ta maîtresse, et
humilie-toi sous sa main. » 10 L'en-
voyé du Seigneur ajouta : « Je ren-
drai ta race très nombreuse, telle-
ment qu'elle ne pourra être comp-
tée. » 11 L'envoyé du Seigneur lui
dit encore : « Te voici enceinte, et
près d'enfanter un fils ; tu énonce-
ras son nom Ismaël, parce que
Dieu a entendu (1) ton affliction.
12 Celui-ci sera un onagre parmi les
hommes : sa main sera contre tous,
et la main de tous contre lui ; mais
il se maintiendra à la face de tous
ses frères. » 13 Et elle proclama
ainsi le nom de l'Éternel qui lui
avait parlé : « Tu es un Dieu visi-
ble ! car, dit-elle, n'ai-je pas vu, ici
même, la trace du Dieu qui me
voit ? » 14 C'est pourquoi on appela
cette source « la source du Vivant-
qui-me-voit » ; elle se trouve entre
Cadès et Béred. 15 Agar enfanta
un fils à Abram ; et Abram nomma
son fils, qu'avait enfanté Agar,
Ismaël. 16 Abram était âgé de qua-
tre-vingt-six ans, lorsque Agar lui
enfanta Ismaël.

CHAPITRE XVII.

Digitized by Google

mon gré, sois irréprochable, 2 et
je maintiendrai mon alliance avec
toi, et je te multiplierai à l'in-
fini. » 3 Abram tomba sur sa face,
et Dieu lui parla de la sorte :
4 « Moi-même, oui, je traite avec
toi : tu seras le père d'une multitude
de nations. 5 Ton nom ne s'énon-
cera plus, désormais, Abram : ton
nom sera Abraham, car je te fais
le père d'une multitude (1) de na-
tions. 6 Je te ferai fructifier prodi-
gieusement ; je ferai de toi des
peuples, et des rois seront tes des-
cendants. 7 Cette alliance, établie
entre moi et entre toi et ta postérité
dernière, je l'érigerai en alliance
perpétuelle, étant pour toi un Dieu
comme pour ta postérité après toi.
8 Et je donnerai à toi et à ta pos-
térité la terre de tes pérégrina-
tions, toute la terre de Canaan,
comme possession indéfinie ; et je
serai pour eux un Dieu tutélaire. »
9 Dieu dit à Abraham : « Pour toi,
sois fidèle à mon alliance, toi et ta
postérité après toi dans tous les
âges. 10 Voici le pacte que vous
observerez, qui est entre moi et
vous, jusqu'à ta dernière postérité :
circoncire tout mâle d'entre vous.
11 Vous retrancherez la chair de vo-
tre excroissance, et ce sera un
symbole d'alliance entre moi et
vous. 12 A l'âge de huit jours, que
tout mâle, dans vos générations,
soit circoncis par vous ; même l'en-
fant né dans ta maison, ou acheté
à prix d'argent parmi les fils de l'é-
tranger, qui ne sont pas de ta race.
13 Oui, il sera circoncis, l'enfant de
ta maison ou celui que tu auras
acheté; et mon alliance, à perpé-
tuité, sera gravée dans votre chair.
14 Et le mâle incirconcis, qui n'aura
pas retranché la chair de son ex-
croissance, sera supprimé lui-même
du sein de son peuple pour avoir
enfreint mon alliance. »
15 Dieu dit à Abraham : « Saraï,
ton épouse, tu ne l'appelleras plus
Saraï, mais bien Sara (2). 16 Je la bé-
nirai, en te donnant, par elle aussi,
un fils; je la bénirai, en ce qu'elle
produira des nations et que des
chefs de peuples naîtront d'elle. »
17 Abraham tomba sur sa face et
sourit; et il dit en son cœur :
« Quoi! un centenaire engendre-
rait encore! et à quatre-vingt-dix
ans, Sara deviendrait mère! »
18 Abraham dit au Seigneur : « Puisse
Ismaël, à tes yeux, mériter de vi-
vre! » 19 Le Seigneur répondit :
« Certes, Sara, ton épouse, te don-
nera un fils, et tu le nommeras
Isaac. Je maintiendrai mon pacte
avec lui, comme pacte perpétuel à
l'égard de sa descendance. 20 Quant
à Ismaël, je t'ai exaucé : oui, je l'ai
béni; je le ferai fructifier et multi-
plier à l'infini; il engendrera douze
princes, et je le ferai devenir une
grande nation. 21 Pour mon alliance,
je la confirmerai sur Isaac, que Sara
t'enfantera à pareille époque, l'an-
née prochaine. » 22 Ayant achevé de
lui parler, Dieu disparut de devant
Abraham. 23 Abraham prit Ismaël
son fils, tous les enfants de ses es-
claves et ceux qu'il avait achetés à
prix d'argent, tous les mâles de la
maison d'Abraham ; il retrancha la
chair de leur excroissance, ce jour-
là même, ainsi que Dieu le lui avait
dit. 24 Or, Abraham était âgé de
quatre-vingt-dix-neuf ans, lorsque
fut retranchée la chair de son ex-
croissance. 25 Ismaël, son fils, était
âgé de treize ans, lorsque la chair

(1) Texte : *Ab-hamôn*, d'où *Abraham*.

(2) « Princesse ».

Digitized by Google

de son excroissance fut retranchée.
26 C'est en ce même jour que fut
circoncis Abraham, ainsi qu'Ismaël
son fils. 27 Et tous les gens de sa
maison, nés chez lui ou achetés à
prix d'argent à l'étranger, furent
circoncis en même temps.

CHAPITRE XVIII.

L'ÉTERNEL se révéla à lui dans
les plaines de Mambré, tandis
qu'il était assis à l'entrée de sa
tente, pendant la chaleur du jour.
2 Comme il levait les yeux et re-
gardait, il vit trois personnages
debout près de lui. En les voyant,
il courut à eux du seuil de la tente,
et se prosterna contre terre. 3 Et il
dit : « Seigneur, si j'ai trouvé grâce
à tes yeux, ne passe pas ainsi de-
vant ton serviteur! 4 Qu'on aille
quérir un peu d'eau ; lavez vos
pieds, et reposez-vous sous cet ar-
bre. 5 Je vais apporter une tranche
de pain, vous réparerez vos forces,
puis vous poursuivrez votre chemin,
puisque aussi bien vous avez passé
près de votre serviteur. » Ils répon-
dirent : « Fais ainsi que tu as dit. »
6 Abraham rentra en hâte dans sa
tente, vers Sara, et dit : « Vite,
prends trois mesures de farine de
pur froment, pétris-la et fais-en des
gâteaux. » 7 Puis, Abraham courut
au troupeau, c'

d'eux reprit : « Certes, je revien-
drai à toi à pareille époque, et
voici, un fils sera né à Sara, ton
épouse. » Or, Sara l'entendait à
l'entrée de la tente, qui se trouvait
derrière lui. 11 Abraham et Sara
étaient vieux, avancés dans la vie ;
le tribut périodique des femmes
avait cessé pour Sara. 12 Sara rit en
elle-même, disant : « Flétrie par
l'âge, ce bonheur me serait réservé!
et mon époux est un vieillard! »
13 Le Seigneur dit à Abraham :
« Pourquoi Sara a-t-elle ri, disant :
« Eh quoi! en vérité, j'enfanterais,
âgée que je suis! » 14 Est-il rien
d'impossible au Seigneur? Au temps
fixé, à pareille époque, je te visi-
terai, et Sara sera mère. » 15 Sara
protesta, en disant : « Je n'ai point
ri »; car elle avait peur. Il répon-
dit : « Non pas, tu as ri. » 16 Les
hommes se levèrent, et fixèrent
leurs regards dans la direction de
Sodome; Abraham les accompagna
pour les reconduire. 17 Or, l'Éternel
avait dit : « Tairai-je à Abraham
ce que je veux faire? 18 Abraham
ne doit-il pas devenir une nation
grande et puissante, et une cause
de bonheur pour toutes les nations
de la terre? 19 Si je l'ai distingué,
c'est pour qu'il prescrive à ses fils et
à sa maison après lui d'observer la
voie de l'Éternel, en pratiquant la
vertu et la justice ; afin que l'Éternel
accomplisse sur Abraham ce qu'il a
[illegible]rd. » 20 L'Éternel

Abraham était encore en présence
du Seigneur. [23] Abraham s'avança
et dit : « Anéantirais-tu, d'un même
coup, l'innocent avec le coupable?
[24] Peut-être y a-t-il cinquante justes
dans cette ville : les feras-tu périr
aussi, et ne pardonneras-tu pas à la
contrée en faveur des cinquante
justes qui s'y trouvent? [25] Loin de
toi d'agir ainsi, de frapper l'innocent
avec le coupable, les traitant
tous deux de même façon ! Loin de
toi! Celui qui juge toute la terre
serait-il un juge inique? » [26] Le Seigneur
répondit : « Si je trouve à
Sodome, au sein de la ville, cinquante
justes, je pardonnerai à
toute la contrée à cause d'eux. »
[27] Abraham reprit en disant : « De
grâce! j'ai entrepris de parler à
mon Souverain, moi poussière et
cendre! [28] Peut-être, à ces cinquante
justes, en manquera-t-il
cinq : détruirais-tu, pour cinq, une
ville entière? » Il répondit : « Je ne
sévirai point, si j'en trouve quarante-cinq.
» [29] Il insista encore, en
lui disant : « Peut-être s'y en trouvera-t-il
quarante? » Il répondit :
« Je m'abstiendrai à cause de ces
quarante. » [30] Il dit : « De grâce,
que mon Souverain ne s'irrite point
de mes paroles! Peut-être s'en trouvera-t-il
trente?» Il répondit : « Je
m'abstiendrai, si j'en trouve trente. »
[31] Il reprit : « De grâce, puisque
j'ai osé parler à mon Souverain,
peut-être s'en trouvera-t-il vingt? »
Il répondit : « Je renoncerai à détruire,
en faveur de ces vingt. »
[32] Il dit : « De grâce, que mon Souverain
ne s'irrite pas, je ne parlerai
plus que cette fois. Peut-être s'en
trouvera-t-il dix? » Il répondit :
« Je renoncerai à détruire, en faveur
de ces dix. » [33] Le Seigneur
disparut, lorsqu'il eut achevé de
parler à Abraham; et Abraham retourna
à sa demeure.

CHAPITRE XIX.

Les deux envoyés arrivèrent à
Sodome le soir. Loth était assis
à la porte de Sodome; à leur vue,
il se leva au-devant d'eux, et se
prosterna la face contre terre. [2] Il
dit : « Ah! de grâce, mes seigneurs,
venez dans la maison
de votre serviteur, passez-y la
nuit, lavez vos pieds; puis, demain
matin, vous pourrez continuer votre
route. » Ils répondirent : « Non,
nous coucherons sur la voie publique.
» [3] Sur ses vives instances, ils
tournèrent de son côté et entrèrent
dans sa maison. Il leur prépara un
repas, fit cuire des galettes, et ils
mangèrent. [4] Ils n'étaient pas encore
couchés, lorsque les gens de la
ville, les gens de Sodome, s'attroupèrent
autour de la maison, jeunes
et vieux; le peuple entier, de tous
les coins de la ville. [5] Ils appelèrent
Loth et lui dirent : « Où sont les
hommes qui sont venus chez toi
cette nuit? Fais-les sortir vers nous,
que nous les connaissions! » [6] Loth
alla à leur rencontre, à l'entrée
de sa maison, dont il ferma la porte
sur lui; [7] et il dit : « De grâce, mes
frères, ne leur faites point de mal!
[8] Écoutez! j'ai deux filles qui n'ont
pas encore connu d'homme, je vais
vous les amener, faites-leur ce que
bon vous semblera; mais ces hommes,
ne leur faites rien, car enfin ils
sont venus s'abriter sous mon toit. »
[9] Ils répondirent : « Va-t'en loin
d'ici! Cet homme, ajoutèrent-ils,
est venu séjourner ici, et maintenant
il se fait juge! Eh bien, nous

Digitized by Google

te ferons plus de mal qu'à eux! »
Ils assaillirent Loth avec violence,
et s'avancèrent pour briser la porte.
10 Les voyageurs étendirent la
main, firent rentrer Loth dans la
maison, et fermèrent la porte.
11 Et les hommes qui assiégeaient
l'entrée de la maison, ils les frap-
pèrent d'éblouissements, petits et
grands, qui se fatiguèrent à cher-
cher l'entrée. 12 Les voyageurs di-
rent à Loth : « Quiconque des tiens
est encore ici, un gendre, tes fils,
tes filles, tout ce que tu as dans
cette ville, fais-les sortir d'ici.
13 Car nous allons détruire cette
contrée : la clameur contre elle a
été grande devant le Seigneur,
et le Seigneur nous a donné mis-
sion de la détruire. » 14 Loth
sortit, alla parler à ses alliés,
époux de ses filles, et dit : « Ve-
nez, abandonnez ce lieu, car l'É-
ternel va détruire la cité! » Mais
il fut, aux yeux de ses gendres,
comme un homme qui plaisante.
15 Comme l'aube paraissait, les en-
voyés pressèrent Loth, en disant :
« Debout! emmène ta femme et tes
deux filles ici présentes, si tu ne
veux point périr pour les crimes de
cette ville. » 16 Comme il tardait,
ces hommes le prirent par la main,
ainsi que sa femme et ses deux
filles, l'Éternel voulant l'épargner;
ils l'emmenèrent et le laissèrent
hors de la ville. 17 Lorsqu'ils les eu-

conservant la vie ; mais moi, je ne
saurais fuir jusque sur la montagne,
le fléau m'atteindrait auparavant et
je mourrais. 20 Vois plutôt, cette
ville-ci est assez proche pour que
je m'y réfugie, et elle est peu
importante; puissé-je donc y fuir,
vu son peu d'importance, et y avoir
la vie sauve! » 21 Il lui répondit :
« Eh bien! je te favoriserai encore
en ceci, en ne bouleversant point la
ville dont tu parles. 22 Hâte-toi,
cours-y! car je ne puis agir que tu
n'y sois arrivé. » — Voilà pourquoi
l'on a appelé cette ville Çoar (1).
23 Le soleil avait paru sur la terre,
lorsque Loth arriva à Çoar. 24 L'É-
ternel fit pleuvoir sur Sodome et
sur Gomorrhe du soufre et du feu;
l'Eternel lui-même, du haut des
cieux. 25 Il détruisit ces villes, toute
la plaine, tous les habitants de
ces villes, et la végétation du sol.
26 La femme de Loth, ayant re-
gardé en arrière, devint une statue
de sel. 27 — Abraham se dirigea
de bon matin vers l'endroit où il
s'était tenu devant le Seigneur.
28 Il considéra l'aspect de Sodome
et de Gomorrhe, et l'aspect de toute
la plaine ; et il remarqua qu'une
exhalaison s'élevait de la terre,
semblable à la fumée d'une four-
naise. 29 Mais, lorsque Dieu détrui-
sit les villes de la plaine, il s'était
souvenu d'Abraham; il avait fait
échapper Loth du milieu de la sub-

Digitized by Google

et il n'y a plus d'homme dans le
monde, pour s'unir à nous selon l'u-
sage de toute la terre. [32] Eh bien!
enivrons de vin notre père, parta-
geons sa couche, et par notre père
nous obtiendrons une postérité. »
[33] Elles firent boire du vin à leur
père cette même nuit; la fille aînée
vint partager sa couche, et il ne la
reconnut point lorsqu'elle se cou-
cha ni lorsqu'elle se leva. [34] Puis, le
lendemain, l'aînée dit à la plus
jeune : « Voici, j'ai partagé hier la
couche de mon père; enivrons-le
encore cette nuit, tu iras partager
son lit, et nous recevrons de notre
père une postérité. » [35] Elles firent
boire, cette nuit encore, du vin à
leur père; la cadette se leva, vint à
ses côtés, et il ne la reconnut point
lors de son coucher et de son lever.
[36] Les deux filles de Loth conçurent
du fait de leur père. [37] La première
eut un fils, qu'elle appela Moab;
ce fut le père des Moabites qui
subsistent aujourd'hui. [36] La se-
conde, elle aussi, enfanta un fils
et le nomma Ben-Ammi; ce fut le
père des Ammonites qui subsistent
aujourd'hui.

CHAPITRE XX.

ABRAHAM quitta ce lieu pour la
contrée du Midi; il s'établit
entre Cadès et Chour, et séjourna
à Gherar. [2] Abraham disait de
Sara, sa femme : « Elle est ma
sœur »; Abimélec, roi de Gherar,
envoya prendre Sara. [3] Le Sei-
gneur visita Abimélec dans un songe
nocturne, et lui dit : Tu vas mourir,
à cause de cette femme que tu as
prise, et qui est en puissance de
mari. » [4] Or, Abimélec n'avait pas
approché d'elle. Il dit : « Seigneur!
frapperais-tu donc aussi un peuple
innocent? [5] Quoi! ne m'a-t-il pas
dit : « Elle est ma sœur »? et elle,
elle aussi, a dit : « Il est mon
frère. » C'est avec un cœur innocent
et des mains pures que j'ai agi
ainsi. » [6] Dieu lui répondit dans le
songe : « Moi aussi je savais que tu
avais agi ainsi dans la simplicité de
ton cœur, et j'ai voulu, de mon
côté, te préserver de m'offenser;
aussi ne t'ai-je pas permis d'appro-
cher d'elle. [7] Et maintenant, resti-
tue l'épouse de cet homme, car il
est prophète; il priera pour toi, et
tu vivras. Que si tu ne la rends
pas, sache que tu mourras, toi et
tous les tiens! » [8] Abimélec se leva
de bonne heure, appela tous ses
serviteurs, et leur fit entendre toutes
ces choses; ces hommes furent fort
effrayés. [9] Abimélec manda Abra-
ham et lui dit : « Que nous as-tu
fait! et qu'avais-je commis envers
toi, pour que tu exposasses moi et
mon royaume à un péché grave? Tu
as fait à mon égard des choses qui
ne doivent point se faire! » [10] Abimé-
lec dit encore à Abraham : « Qu'a-
vais-tu en vue, en agissant de la
sorte? » [11] Abraham répondit : « C'est
que je pensais : Pour peu que la
crainte de Dieu ne règne pas dans
ce pays, ils me tueront à cause de
ma femme. [12] Et d'ailleurs, de fait,
elle est ma sœur, la fille de mon
père, mais non la fille de ma mère,
et elle m'appartient comme épouse.
[13] Or, lorsque les dieux (1) me firent
errer loin de la maison de mon
père, je lui dis : Voici la grâce
que tu me feras. Dans tous les
lieux où nous irons, dis que je suis

(1) C'est-à-dire l'idolâtrie pratiquée par
Tharé.

Digitized by Google

ton frère. » 14 Abimélec choisit des
pièces de menu et de gros bétail,
des esclaves mâles et femelles, en
fit présent à Abraham, et lui resti-
tua Sara son épouse. 15 Et il lui dit :
« Voici mon territoire devant toi,
établis-toi où bon te semblera. »
16 Et à Sara il dit : « Voici, j'ai
donné mille pièces d'argent à ton
parent : certes! il est pour toi
comme un voile contre quiconque
t'approcherait ; tous, tu peux les
regarder en face. » 17 Abraham in-
tercéda auprès de Dieu, qui gué-
rit Abimélec, sa femme et ses ser-
vantes, de sorte qu'elles purent
enfanter. 18 Car Dieu avait fermé
toute matrice dans la maison d'A-
bimélec, à cause de Sara, épouse
d'Abraham.

CHAPITRE XXI.

OR, l'Éternel s'était souvenu de
Sara, comme il l'avait dit, et
il fit à Sara ainsi qu'il l'avait an-
noncé. 2 Sara conçut et enfanta un
fils à Abraham, quoique âgé, à l'é-
poque précise où Dieu l'avait pro-
mis. 3 Abraham nomma le fils qui
venait de lui naître, que Sara lui
avait donné, Isaac. 4 Abraham cir-
concit Isaac, son fils, à l'âge de huit
jours, comme Dieu le lui avait or-
donné. 5 Or, Abraham était âgé de
cent ans, lorsque Isaac son fils vint
au monde. 6 Sara dit : « Dieu m'a
donné une félicité, et quiconque
l'apprendra me félicitera. » 7 Elle
...

9 Sara vit le fils d'Agar l'Égyp-
tienne, que celle-ci avait enfanté à
Abraham, se livrer à des railleries ;
10 et elle dit à Abraham : « Renvoie
cette esclave et son fils ; car le fils
de cette esclave n'héritera point
avec mon fils, avec Isaac. » 11 La
chose déplut fort à Abraham, à
cause de son fils. 12 Mais Dieu dit à
Abraham : « Ne sois pas mécontent
au sujet de cet enfant et de ton
esclave ; pour tout ce que Sara te
dit, obéis à sa voix : car c'est la
postérité d'Isaac qui portera ton
nom. 13 Mais le fils de cette esclave
aussi, je le ferai devenir une nation,
parce qu'il est ta progéniture. »
14 Abraham se leva de bon matin,
prit du pain et une outre pleine
d'eau, les remit à Agar en les lui
posant sur l'épaule, ainsi que l'en-
fant, et la renvoya. Elle s'en alla et
s'égara dans le désert de Bersabée.
15 Quand l'eau de l'outre fut épui-
sée, elle abandonna l'enfant au pied
d'un arbre. 16 Elle alla s'asseoir du
côté opposé, à la distance d'un trait
d'arc, en se disant : « Je ne veux
pas voir mourir cet enfant » ; et,
ainsi assise du côté opposé, elle
éleva la voix et pleura. 17 Dieu en-
tendit le gémissement de l'enfant.
Un messager du Seigneur appela
Agar du haut des cieux, et lui dit :
« Qu'as-tu, Agar ? Sois sans crainte,
car Dieu a entendu la voix de l'en-
fant s'élever de l'endroit où il gît.
18 Relève-toi ! reprends cet enfant,
et soutiens-le de la main, car je fe-
rai de lui une grande nation. » 19 Le
S... yeux et

Digitized by Google

sert de Pharan, et sa mère lui
choisit une femme du pays d'Égypte.
22 Il arriva, dans le même temps,
qu'Abimélec, accompagné de Pi-
kol, chef de son armée, dit à Abra-
ham : « Dieu est avec toi dans tout
ce que tu entreprends. 23 Et main-
tenant, jure-moi par ce Dieu que
tu ne seras infidèle ni à moi, ni à
mes enfants, ni à ma postérité ;
que, comme j'ai bien agi à ton
égard, ainsi tu agiras envers moi
et envers le pays où tu es venu
séjourner. » 24 Abraham répondit :
« Je veux le jurer. » 25 Or, Abra-
ham avait fait des reproches à Abi-
mélec, au sujet d'un puits dont les
gens d'Abimélec s'étaient emparés.
26 Et Abimélec avait répondu : « Je
ne sais qui a commis cette action :
toi-même tu ne m'en avais pas ins-
truit, et moi, je l'ignorais avant ce
jour. » 27 Abraham prit du menu
et du gros bétail qu'il remit à Abi-
mélec, et ils conclurent mutuelle-
ment une alliance. 28 Abraham
ayant rangé à part sept brebis de
ce bétail, 29 Abimélec dit à Abra-
ham : « Que signifient ces sept brebis
que tu as mises à part ? » 30 Il ré-
pondit : « C'est que tu dois rece-
voir de ma main sept brebis, comme
témoignage que j'ai creusé ce
puits. » 31 Aussi appela-t-on cet
endroit Bersabée (1), car là ils jurè-
rent l'un et l'autre. 32 Lorsqu'ils
eurent contracté alliance à Bersa-
bée, Abimélec se leva, ainsi que
Pikol son général d'armée, et ils
s'en retournèrent au pays des Phi-
listins. 33 Abraham planta un bou-
quet d'arbres à Bersabée, et y pro-
clama le Seigneur, Dieu éternel.
34 Abraham habita longtemps en-
core dans le pays des Philistins.

(1) « Puits du Serment » ou « des Sept ».

CHAPITRE XXII.

Il arriva, après ces faits, que
Dieu éprouva Abraham. Il lui
dit : « Abraham ! » Il répondit :
« Me voici. » 2 Il reprit : « Or çà,
prends ton fils, ton fils unique, ce-
lui que tu aimes, — Isaac ; ache-
mine-toi vers la terre de Moria, et
là offre-le en holocauste sur une
montagne que je te désignerai. »
3 Abraham se leva de bonne heure,
sangla son âne, emmena ses deux
serviteurs et Isaac, son fils ; et,
ayant fendu le bois du sacrifice, il
se mit en chemin pour le lieu que
lui avait indiqué le Seigneur. 4 Le
troisième jour, Abraham, levant les
yeux, aperçut l'endroit dans le loin-
tain. 5 Abraham dit à ses serviteurs :
« Tenez-vous ici avec l'âne ; moi et
le jeune homme nous irons jusque
là-bas, nous nous prosternerons
et nous reviendrons vers vous. »
6 Abraham prit le bois du sacrifice,
le chargea sur Isaac son fils, prit
en main le feu et le couteau, et ils
allèrent tous deux ensemble. 7 Isaac,
s'adressant à Abraham son père,
dit : « Mon père ! » Il répondit :
« Me voici, mon fils. » Il reprit :
« Voici le feu et le bois, mais où
est l'agneau de l'holocauste ? »
8 Abraham répondit : « Dieu choi-
sira lui-même l'agneau de l'holo-
causte, mon fils ! » Et ils allèrent
tous deux ensemble. 9 Ils arrivè-
rent à l'endroit que Dieu lui avait
indiqué. Abraham y construisit un
autel, disposa le bois, lia Isaac son
fils et le plaça sur l'autel, par-
dessus le bois. 10 Abraham étendit
la main, et saisit le couteau pour
immoler son fils. 11 Mais un envoyé
du Seigneur l'appela du haut du
ciel, en disant : « Abraham !...

Digitized by Google

Abraham! » Il répondit : « Me
voici. » [12] Il reprit : « Ne porte pas
la main sur ce jeune homme, ne
lui fais aucun mal! car, désormais,
j'ai constaté que tu honores Dieu,
toi qui ne m'as pas refusé ton fils,
ton fils unique! » [13] Abraham, le-
vant les yeux, remarqua qu'un bé-
lier, derrière lui, s'était embarrassé
les cornes dans un buisson. Abra-
ham alla prendre ce bélier, et l'of-
frit en holocauste à la place de son
fils. [14] Abraham dénomma cet en-
droit : Adônaï-Yiré (1) ; d'où l'on
dit aujourd'hui : « Sur le mont de
Adônaï-Yèraé. » [15] L'envoyé de
l'Éternel appela une seconde fois
Abraham du haut du ciel, [16] et
dit : « Je jure par moi-même, a dit
l'Éternel, que, parce que tu as agi
ainsi, parce que tu n'as point épar-
gné ton enfant, ton fils unique,
[17] je te comblerai de mes faveurs;
je multiplierai ta race comme les
étoiles du ciel et comme le sable du
rivage de la mer, et ta postérité
conquerra les portes de ses enne-
mis. [18] Et toutes les nations de la
terre s'estimeront heureuses par ta
postérité, en récompense de ce que
tu as obéi à ma voix. » [19] Abraham
retourna vers ses serviteurs; ils se
remirent en route ensemble pour
Bersabée, où Abraham continua
d'habiter.

[20] Après cet événement, Abra-
ham reçut les nouvelles suivantes :
« M...

[24] Sa concubine, nommée Reouma,
avait eu aussi des enfants : Tébah,
Gaham, Tahach et Maaka.

CHAPITRE XXIII.

La vie de Sara fut de cent vingt-
sept ans; telle fut la durée de
sa vie. [2] Sara mourut à Kiryath-
Arba, qui est Hébron, dans le pays
de Canaan; Abraham y vint pour
dire sur Sara les paroles funèbres
et pour la pleurer. [3] Abraham, ayant
rendu ce devoir à son mort, alla
parler aux enfants de Heth en ces
termes : [4] « Je ne suis qu'un étran-
ger domicilié parmi vous : accordez-
moi la propriété d'une sépulture au
milieu de vous, que j'ensevelisse ce
mort qui est devant moi. » [5] Les
enfants de Heth répondirent à
Abraham en lui disant : [6] « Écoute-
nous, seigneur! tu es un digni-
taire de Dieu au milieu de nous;
dans la meilleure de nos tombes en-
sevelis ton mort. Nul d'entre nous
ne te refusera sa tombe pour inhu-
mer ton mort. » [7] Abraham s'avança
et se prosterna devant le peuple du
pays, devant les enfants de Heth,
[8] et il leur parla ainsi : « Si vous
trouvez bon que j'ensevelisse ce mort
qui est devant moi, écoutez-moi :
priez en ma faveur Éfrôn, fils de
Çohar, [9] pour qu'il me cède le ca-
veau de Makpêla qui est à lui, qui

Digitized by Google

te le donne; le caveau qui s'y trou-
ve, je te le donne également; à la
face de mes concitoyens je t'en
fais don, ensevelis ton mort. »
11 Abraham se prosterna devant le
peuple du pays, 13 et parla ainsi à
Éfrôn en présence du peuple du
pays : « Ah! s'il te plaît, écoute-
moi : j'offre le prix de ce champ,
accepte-le, que j'y puisse enterrer
mon mort. » 14 Éfrôn répondit à
Abraham en lui disant : 15 « Sei-
gneur, écoute-moi : une terre de
quatre cents sicles d'argent, qu'est-
ce que cela entre nous deux? En-
terres-y ton mort. » 16 Abraham
écouta Éfrôn, et lui compta le
prix qu'il avait énoncé en présence
des enfants de Heth : quatre cents
sicles d'argent, en monnaie courante.
17 Ainsi fut dévolu le champ d'É-
frôn situé à Makpêla, en face de
Mambré; ce champ, avec son ca-
veau, avec les arbres qui le cou-
vraient dans toute son étendue à
la ronde, 18 à Abraham, comme ac-
quisition, en présence des enfants
de Heth, de tous ceux qui étaient
venus à la porte de la ville. 19 Alors
Abraham ensevelit Sara, son épou-
se, dans le caveau du champ de
Makpêla, en face de Mambré, qui
est Hébron, dans le pays de Canaan.
20 Le champ, avec le caveau qui s'y
trouve, fut ainsi adjugé à Abraham,
comme possession tumulaire, par
les enfants de Heth.

CHAPITRE XXIV.

Or, Abraham était vieux, avancé
dans la vie; et l'Éternel avait
béni Abraham en toutes choses.
2 Abraham dit au serviteur le plus
ancien de sa maison, qui avait le
gouvernement de tous ses biens :
« Mets, je te prie, ta main sous ma
hanche, 3 pour que je t'adjure par
l'Éternel, Dieu du ciel et de la
terre, de ne pas choisir une épouse
à mon fils parmi les filles des Ca-
nanéens avec lesquels je demeure,
4 mais bien d'aller dans mon pays
et dans mon lieu natal chercher
une épouse à mon fils, à Isaac. »
5 Le serviteur lui dit : « Peut-être
cette femme ne voudra-t-elle pas
me suivre dans ce pays-ci : devrai-
je ramener ton fils dans le pays que
tu as quitté? » 6 Abraham lui ré-
pondit : « Garde-toi d'y ramener
mon fils! 7 L'Éternel, le Dieu des
cieux, qui m'a retiré de la maison
de mon père et du pays de ma
naissance; qui m'a promis, qui m'a
juré en disant : « Je donnerai cette
terre-ci à ta race », lui, il te fera
précéder par son envoyé, et tu
prendras là-bas une femme pour
mon fils. 8 Que si cette femme ne
consent pas à te suivre, tu seras
dégagé du serment que je t'impose.
Mais en aucune façon n'y ramène
mon fils. » 9 Le serviteur posa sa
main sous la hanche d'Abraham,
son maître, et lui prêta serment à
ce sujet. 10 Le serviteur prit dix
chameaux parmi les chameaux de
son maître et partit, chargé de ce
que son maître avait de meilleur.
Il s'achemina vers la Syrie du Dou-
ble-Fleuve (1), du côté de la ville
de Nacor. 11 Il fit reposer les cha-
meaux hors de la ville, près de la
fontaine; c'était vers le soir, au
temps où les femmes viennent pui-
ser de l'eau. 12 Et il dit : « Seigneur,
Dieu de mon maître Abraham!
daigne me procurer aujourd'hui une
rencontre, et sois favorable à mon
maître Abraham. 13 Voici, je me

(1) La Mésopotamie.

Digitized by Google

trouve au bord de la fontaine, et
les filles des habitants de la ville
sortent pour puiser de l'eau. 14 Eh
bien! la jeune fille à qui je dirai :
« Veuille pencher ta cruche, que je
boive », et qui répondra : « Bois,
puis je ferai boire aussi tes cha-
meaux », puisses-tu l'avoir destinée
à ton serviteur Isaac, et puissé-je
reconnaître par elle que tu t'es
montré favorable à mon maître! »
15 Il n'avait pas encore fini de par-
ler, que voici venir Rébecca, la
fille de Bathuel, fils de Milka, épouse
de Nacor, frère d'Abraham, sa
cruche sur l'épaule. 16 Cette jeune
fille était extrêmement belle ; vier-
ge, nul homme n'avait encore ap-
proché d'elle. Elle descendit à la
fontaine, emplit sa cruche et re-
monta. 17 Le serviteur courut au-
devant d'elle et dit : « Laisse-moi
boire, s'il te plaît, un peu d'eau à
ta cruche. » 18 Elle répondit :
« Bois, seigneur. » Et vite elle fit
glisser sa cruche jusqu'à sa main,
et elle lui donna à boire. 19 Après
lui avoir donné à boire, elle dit :
« Pour tes chameaux aussi je veux
puiser de l'eau, jusqu'à ce qu'ils
aient tous bu. » 20 Et elle se hâta
de vider sa cruche dans l'abreuvoir,
courut de nouveau à la fontaine
pour puiser, et puisa ainsi pour tous
les chameaux. 21 Et cet homme,
émerveillé, la considérait en silence,
désireux de savoir si l'Éternel avait

fille de Bathuel, fils de Milka, qui
l'a enfanté à Nacor. » 25 Elle lui dit
encore : « Il y a chez nous de la
paille et du fourrage en abondance,
et de la place pour loger. » 26 L'hom-
me s'inclina, et se prosterna devant
l'Éternel; 27 et il dit : « Béni soit
l'Éternel, Dieu de mon maître
Abraham, qui n'a pas retiré sa fa-
veur et sa fidélité à mon maître!
Tandis que je cheminais, l'Éternel
me conduisait vers la maison des
frères de mon maître. » 28 La jeune
fille courut dans la chambre de sa
mère, et raconta ces choses. 29 Or,
Rébecca avait un frère nommé
Laban. Laban accourut auprès de
l'homme qui se tenait dehors, près
de la fontaine. 30 Lorsqu'il avait vu
la boucle, et les bracelets aux bras
de sa sœur; lorsqu'il avait entendu
sa sœur Rébecca dire : « Ainsi m'a
parlé cet homme », il était allé vers
lui. Celui-ci attendait près des cha-
meaux, au bord de la fontaine.
31 Laban lui dit : « Viens, bien-aimé
du Seigneur! pourquoi restes-tu de-
hors, lorsque j'ai préparé la maison
et qu'il y a place pour les cha-
meaux? » 32 L'homme entra dans la
maison, et déchargea les chameaux;
on apporta de la paille et du four-
rage pour les chameaux, et de l'eau
pour laver ses pieds et les pieds des
hommes qui l'accompagnaient. 33 On
lui servit à manger; mais il dit :
« Je ne mangerai point, que je n'aie

Digitized by Google

maître; celui-ci lui a fait don de
tous ses biens. 37 Or, mon maître
m'a adjuré en disant : « Tu ne
prendras point une épouse à mon
fils parmi les filles des Cananéens,
dans le pays desquels je réside.
38 Non; mais tu iras dans la maison
de mon père, dans ma famille, et là
tu choisiras une épouse à mon fils. »
39 Et je dis à mon maître : « Peut-
être cette femme ne me suivra-t-
elle pas? » 40 Il me répondit : « L'É-
ternel, dont j'ai toujours suivi les
voies, placera son envoyé à tes
côtés, et il fera prospérer ton voya-
ge, et tu prendras une femme pour
mon fils dans ma famille, au foyer
de mon père. 41 Alors tu seras libéré
de mon serment, puisque tu seras
allé dans ma famille; pareillement,
s'ils te refusent, tu seras libéré de
ce serment. » 42 Or, aujourd'hui,
je suis arrivé près de la fontaine,
et j'ai dit : « Éternel, Dieu de mon
maître Abraham! veux-tu, de grâce,
faire réussir la voie où je marche?
43 Eh bien! je suis arrêté au bord
de cette fontaine : s'il arrive qu'une
jeune fille vienne pour puiser, que
je lui dise : « Donne-moi, je te prie,
à boire un peu d'eau de ta cruche »,
44 et qu'elle me réponde : « Non
seulement bois toi-même, mais pour
tes chameaux aussi je veux puiser »,
que ce soit là la femme que l'Éter-
nel agrée pour le fils de mon maî-
tre. » 45 Je n'avais pas encore
achevé de parler en moi-même,
voici que Rébecca s'est approchée,
sa cruche sur l'épaule; elle est des-
cendue à la fontaine et a puisé,
et je lui ai dit : « Donne-moi,
s'il te plaît, à boire. » 46 Aussitôt
elle a ôté sa cruche de dessus son
épaule, en disant : « Bois, et puis
j'abreuverai tes chameaux »; j'ai
bu, et elle a fait boire aussi les
chameaux. 47 Je l'ai interrogée, di-
sant : « De qui es-tu fille? » Elle
a répondu : « De Bathuel, fils de
Nacor, que Milka a enfanté à
celui-ci. » Alors j'ai passé la boucle
à ses narines, et les bracelets à ses
bras. 48 Et je me suis incliné et
prosterné devant l'Éternel; et j'ai
béni l'Éternel, Dieu de mon maître
Abraham, qui m'a dirigé dans la
vraie voie, en me faisant choisir la
parente de mon maître pour son
fils. 49 Et maintenant, si vous voulez
agir avec affection et justice envers
mon maître, dites-le-moi; sinon,
dites-le moi, afin que je me dirige
à droite ou à gauche. » 50 Pour ré-
ponse, Laban et Bathuel dirent :
« La chose émane de Dieu même!
nous ne pouvons te répondre ni en
mal ni en bien. 51 Voici Rébecca à
ta disposition, prends-la et pars;
et qu'elle soit l'épouse du fils de ton
maître, comme l'a décidé l'Éter-
nel. » 52 Le serviteur d'Abraham,
ayant entendu leurs paroles, se
prosterna à terre en l'honneur de
l'Éternel; 53 puis il étala des bi-
joux d'argent, des bijoux d'or et
des parures, les donna à Rébecca,
et donna des objets de prix à son
frère et à sa mère. 54 Ils mangè-
rent et burent, lui et les gens qui
l'accompagnaient, et passèrent la
nuit en ce lieu; quand ils furent
levés le lendemain, il dit : « Lais-
sez-moi retourner chez mon maî-
tre. » 55 Le frère et la mère de Ré-
becca répondirent : « Que la jeune
fille reste avec nous quelque temps,
au moins une dizaine de jours, en-
suite elle partira. » 56 Il leur ré-
pliqua : « Ne me retenez point,
puisque Dieu a fait réussir mon
voyage; laissez-moi partir, que je
retourne chez mon maître. » 57 Ils
dirent : « Appelons la jeune fille,

Digitized by Google

et demandons son avis. » 58 Ils
appelèrent Rébecca et lui dirent :
« Pars-tu avec cet homme? » Elle
répondit : « Je pars. » 59 Ils lais-
sèrent partir Rébecca leur sœur et
sa nourrice, le serviteur d'Abraham
et ses gens. 60 Et ils bénirent Ré-
becca en lui disant : « Notre sœur!
puisses-tu devenir des milliers de
myriades! et puisse ta postérité
conquérir la porte de ses enne-
mis! » 61 Rébecca et ses suivantes
se levèrent, se placèrent sur les
chameaux, et suivirent cet homme;
le serviteur emmena Rébecca et
partit. 62 Or, Isaac revenait de
visiter la source du Vivant-qui-me-
voit; il habitait la contrée du Midi.
63 Isaac était sorti dans les champs
pour se livrer à la méditation, à l'ap-
proche du soir. En levant les yeux,
il vit que des chameaux s'avan-
çaient. 64 Rébecca, levant les yeux,
aperçut Isaac, et se jeta à bas du
chameau; 65 et elle dit au servi-
teur : « Quel est cet homme, qui
marche dans la campagne à notre
rencontre?» Le serviteur répondit :
« C'est mon maître. » Elle prit son
voile et s'en couvrit. 66 Le serviteur
rendit compte à Isaac de tout ce
qu'il avait fait. 67 Isaac la conduisit
dans la tente de Sara sa mère; il
prit Rébecca pour femme et il
l'aima, et il se consola d'avoir perdu
sa mère.

CHAPITRE XXV.

ABRAHAM prit une nouvelle

Achourim, les Letouchim et les
Leoummim. 4 Les enfants de Mi-
dyân : Êfa, Êfer, Hanoc, Abida et
Eldaa. Tous ceux-là furent les en-
fants de Ketoura. 5 Abraham donna
tout ce qu'il possédait à Isaac.
6 Quant aux fils des concubines
qu'avait eues Abraham, il leur fit
des présents; et, tandis qu'il vivait
encore, il les relégua loin d'Isaac,
son fils, vers l'orient, dans le pays
de Kédem. 7 Le nombre des années
que vécut Abraham fut de cent
soixante-quinze ans. 8 Abraham dé-
faillit et mourut, dans une heureuse
vieillesse, âgé et satisfait; et il
rejoignit ses pères. 9 Il fut inhumé
par Isaac et Ismaël, ses fils, dans
le caveau de Makpêla, dans le
domaine d'Efrôn, fils de Çohar, le
Héthéen, qui est en face de Mam-
bré; 10 ce domaine qu'Abraham
avait acquis des enfants de Heth.
Là furent ensevelis Abraham et
Sara son épouse. 11 Après la mort
d'Abraham, le Seigneur bénit Isaac,
son fils. Isaac s'établit près de la
source du Vivant-qui-me-voit.

12 Suivent les générations d'Is-
maël, fils d'Abraham, que l'Égyp-
tienne Agar, esclave de Sara, avait
enfanté à Abraham. 13 Voici les
noms des fils d'Ismaël, désignés
selon leur ordre de naissance : le
premier-né d'Ismaël, Nebaïoth;
puis Kédar, Adbeël, Mibsam;
14 Michma, Douma, Massa; 15 Ha-
dad, Têma, Yetour, Nafich et
Kêdma. 16 Tels sont les fils d'Is-
maël et tels sont leurs noms, cha-
cun dans sa bourgade et dans son
domaine; douze chefs de peuplades

Digitized by Google

jusqu'à Chour, en face de l'Égypte,
jusque vers Assur. Il s'étendit ainsi
à la face de tous ses frères.
19 Ceci est l'histoire d'Isaac, fils
d'Abraham : Abraham engendra
Isaac. 20 Isaac avait quarante ans
lorsqu'il prit pour épouse Rébecca,
fille de Bathuel, l'Araméen, du
territoire d'Aram, sœur de La-
ban, l'Araméen. 21 Isaac implora
l'Éternel au sujet de sa femme,
parce qu'elle était stérile; l'Éternel
accueillit sa prière, et Rébecca
devint enceinte. 22 Comme les en-
fants s'entre-poussaient dans son
sein, elle dit : « Si cela est ainsi, à
quoi suis-je destinée ! » Et elle alla
consulter le Seigneur. 23 Le Sei-
gneur lui dit :

« Deux nations sont dans ton sein,
Et deux peuples sortiront de tes entrailles ;
Un peuple sera plus puissant que l'autre,
Et l'aîné obéira au plus jeune. »

24 L'époque de sa délivrance ar-
rivée, il se trouva qu'elle portait
des jumeaux. 25 Le premier qui sor-
tit était roux, et tout son corps pa-
reil à une pelisse; on lui donna le
nom d'Ésaü. 26 Ensuite naquit son
frère, tenant de la main le talon
d'Ésaü, et on le nomma Jacob.
Isaac avait soixante ans lors de
leur naissance. 27 Les enfants ayant
grandi, Ésaü devint un habile chas-
seur, un homme des champs, tan-
dis que Jacob, homme inoffensif,
vécut sous la tente. 28 Isaac préfé-
rait Ésaü, parce qu'il mettait du
gibier dans sa bouche; mais Ré-

qu'on le nomma Édom) (1). 31 Jacob
dit : « Vends-moi, d'abord, ton
droit d'aînesse. » 32 Ésaü répondit :
« Certes ! je marche à la mort ; à
quoi me sert donc le droit d'aî-
nesse ? » 33 Jacob dit : « Jure-le moi
dès à présent. » Et il lui fit serment,
et il vendit son droit d'aînesse à
Jacob. 34 Jacob servit à Ésaü du
pain et un plat de lentilles ; il man-
gea et but, se leva et ressortit.
C'est ainsi qu'Ésaü dédaigna le
droit d'aînesse.

CHAPITRE XXVI.

Il y eut une famine dans le pays,
outre la première famine qui
avait sévi du temps d'Abraham.
Isaac alla chez Abimélec, roi des
Philistins, à Gherar. 2 Le Seigneur lui
apparut, et dit : « Ne descends pas
en Égypte ; fixe ta demeure dans le
pays que je te désignerai. 3 Ar-
rête-toi dans ce pays-ci, je serai
avec toi, et je te bénirai ; car, à
toi et à ta postérité, je donnerai
toutes ces provinces, accomplissant
ainsi le serment que j'ai fait à
ton père Abraham. 4 Je multiplie-
rai ta race comme les astres du
ciel ; je lui donnerai toutes ces
provinces, et en ta race s'estime-
ront bénies toutes les nations du
monde : 5 en récompense de ce
qu'Abraham a écouté ma voix et
suivi mon observance, exécutant
mes préceptes, mes lois et mes doc-
trines. » 6 Et Isaac demeura à

Digitized by Google

de Rébecca, car elle est d'une grande beauté. » 8 Or, il y demeurait depuis longtemps lorsque Abimélec, roi des Philistins, regardant par la fenêtre, vit Isaac caresser Rébecca sa femme. 9 Abimélec manda Isaac, et dit : « Assurément, c'est ta femme ; comment donc as-tu pu dire : Elle est ma sœur ! » Isaac lui répondit : « Parce que je me disais : Je pourrais périr à cause d'elle. » 10 Abimélec dit : « Que nous as-tu fait là ! Peu s'en est fallu que l'un de nous n'eût commerce avec ta femme, et tu nous aurais rendus coupables. » 11 Abimélec fit une injonction à tout le peuple, en disant : « Quiconque touchera à cet homme ou à sa femme, sera puni de mort. » 12 Isaac sema dans ce pays-là, et recueillit, cette même année, au centuple : tant le Seigneur le bénissait. 13 Cet homme devint grand ; puis sa grandeur alla croissant, et enfin il fut très grand. 14 Il avait des possessions en menu bétail, des possessions en gros bétail, des cultures considérables ; et les Philistins le jalousèrent. 15 Tous les puits qu'avaient creusés les serviteurs de son père, du temps de son père Abraham, les Philistins les comblèrent en les remplissant de terre. 16 Abimélec dit à Isaac : « Cesse d'habiter avec nous, car tu es trop puissant pour nous. » 17 Isaac se retira de ce lieu, fit halte dans la vallée de Gherar, et s'y établit. 18 Isaac se remit à creuser les puits qu'on avait creusés du temps d'Abraham, son père, et que les Philistins avaient comblés après la mort d'Abraham. Il leur imposa les mêmes noms que leur avait imposés son père. 19 Les serviteurs d'Isaac, en creusant dans la vallée, y découvrirent une source d'eau vive. 20 Les pâtres de Gherar cherchèrent querelle à ceux d'Isaac, en disant : « L'eau est à nous ! » Il appela ce puits Èsek (1), parce qu'on le lui avait contesté. 21 Ils creusèrent un nouveau puits, sur lequel on se querella encore. Il lui donna le nom de Sitna (2). 22 Il délogea de là et creusa un autre puits, qu'on ne lui disputa point ; il le nomma Rehoboth (3), disant : « Pour le coup, le Seigneur nous a élargis, et nous prospérerons dans la contrée. » 23 Il monta de là à Bersabée. 24 L'Éternel se révéla à lui, cette même nuit, en disant : « Je suis le Dieu d'Abraham ton père ; sois sans crainte, car je suis avec toi, je te bénirai et je multiplierai ta race, pour l'amour d'Abraham mon serviteur. » 25 Il érigea en ce lieu un autel, et proclama le nom de l'Éternel. Il y dressa sa tente, et ses serviteurs y creusèrent un puits. 26 Or, Abimélec alla chez lui, de Gherar, avec Ahouzzath son confident, et Pikol son général d'armée. 27 Isaac leur dit : « Pourquoi êtes-vous venus à moi, alors que vous me haïssez, et que vous m'avez éconduit de chez vous ? » 28 Ils répondirent : « Nous avons bien vu que le Seigneur était avec toi, et nous avons dit : « Oh ! qu'il y ait un engagement réciproque entre nous et toi ! » Nous voudrions conclure ce pacte avec toi, 29 que tu t'abstiendras de nous nuire, de même que nous ne t'avons pas touché, que nous en avons toujours bien usé avec toi, et que nous t'avons renvoyé en paix. Maintenant, sois béni de Dieu ! » 30 Il leur pré-

(1) « Contestation. »
(2) « Opposition, hostilité. »
(3) « Élargissement. »

Digitized by Google

para un festin, ils mangèrent et burent. [31] Le lendemain, de bon matin, ils se prêtèrent serment l'un à l'autre; Isaac les reconduisit, et ils le quittèrent amicalement. [32] Or, ce même jour, les serviteurs d'Isaac vinrent lui donner des nouvelles du puits qu'ils avaient creusé ; ils lui dirent : « Nous avons trouvé de l'eau. » [33] Il le nomma Chiba ; de là cette ville s'est nommée Bersabée (1), nom qu'elle porte encore.
[34] Ésaü, âgé de quarante ans, prit pour femmes Judith, fille de Beêri le Héthéen, et Bâsemath, fille d'Élôn le Héthéen. [35] Elles furent une amère affliction pour Isaac et pour Rébecca.

CHAPITRE XXVII.

Il arriva, comme Isaac était devenu vieux, que sa vue s'obscurcit. Un jour, il appela Ésaü, son fils aîné, et lui dit : « Mon fils ! » Il répondit : « Me voici. » [2] Isaac reprit : « Vois, je suis devenu vieux, je ne connais point l'heure de ma mort. [3] Et maintenant, je te prie, prends tes armes, ton carquois et ton arc ; va aux champs, et prends du gibier pour moi. [4] Fais-m'en un ragoût comme je l'aime, sers-le-moi et que j'en mange, afin que mon cœur te bénisse avant ma mort. » [5] Or, Rébecca entendit ce qu'Isaac disait à Ésaü son fils. Ésaü alla aux champs pour chasser du gibier et le rapporter. [6] Cependant Rébecca dit à Jacob, son fils : « Écoute ; j'ai entendu ton père parler ainsi à Ésaü, ton frère : [7] « Apporte-moi du gibier, et apprête-moi un ragoût que je mangerai, et je te bénirai devant le Seigneur avant de mourir. » [8] Et maintenant, mon fils, sois docile à ma voix, sur ce que je vais t'ordonner : [9] va au menu bétail, et prends-moi deux beaux chevreaux, et j'en ferai pour ton père un ragoût tel qu'il l'aime. [10] Tu le présenteras à ton père, et il mangera ; de sorte qu'il te bénira avant de mourir. » [11] Jacob dit à Rébecca sa mère : « Mais Ésaü, mon frère, est un homme velu, et moi je ne le suis pas. [12] Si par hasard mon père me tâte, je serai à ses yeux comme un trompeur, et, au lieu de bénédiction, c'est une malédiction que j'aurai attirée sur moi. » [13] Sa mère lui répondit : « Je prends sur moi ta malédiction, mon fils. Obéis seulement à ma voix, et va me chercher ce que j'ai dit. » [14] Il alla le chercher et l'apporta à sa mère. Celle-ci en fit un mets selon le goût de son père. [15] Puis, Rébecca prit les plus beaux vêtements d'Ésaü, son fils aîné, lesquels étaient sous sa main dans la maison, et elle en revêtit Jacob, son plus jeune fils ; [16] de la peau des chevreaux, elle enveloppa ses mains et la surface lisse de son cou, [17] et posa le mets avec le pain, qu'elle avait apprêtés, dans la main de Jacob, son fils. [18] Celui-ci entra chez son père, disant : « Mon père ! » Il répondit : « Me voici ; qui es-tu, mon fils ? » [19] Jacob dit à son père : « Je suis Ésaü, ton premier-né ; j'ai fait ainsi que tu m'as dit. Viens donc, assieds-toi et mange de ma chasse, afin que ton cœur me bénisse. » [20] Isaac dit à son fils : « Qu'est ceci ? tu as été prompt à faire capture, mon fils ! » Il répondit : « C'est que l'Éternel ton Dieu m'a donné bonne chance. » [21] Isaac dit à Jacob : « Approche que je te tâte, mon fils,

(1) « Puits des sept ou du serment. »

Digitized by Google

pour savoir si tu es mon fils Ésaü
ou non. » 22 Jacob s'approcha d'I-
saac, son père, qui le tâta et dit :
« Cette voix, c'est la voix de Ja-
cob ; mais ces mains sont les mains
d'Ésaü. » 23 Il ne le reconnut point,
parce que ses mains étaient velues
comme celles d'Ésaü son frère. Et
il le bénit. 24 Il dit encore : « Tu
es bien mon fils Ésaü ? » Il répon-
dit : « Je le suis. » 25 Il reprit :
« Donne, que je mange de la chasse
de mon fils, afin que mon cœur te
bénisse ! » Il le servit, et il man-
gea ; lui présenta du vin, et il but.
26 Isaac son père lui dit : « Appro-
che, je te prie, et embrasse-moi,
mon fils. » 27 Il s'approcha, et l'em-
brassa. Isaac aspira l'odeur de ses
vêtements ; il le bénit, et dit :

« Voyez ! le parfum de mon fils
Est comme le parfum d'une terre favorisée
du Seigneur !
28 Puisse-t-il t'enrichir, le Seigneur,
De la rosée des cieux et des sucs de la terre,
D'une abondance de moissons et de ven-
danges !
29 Que des peuples t'obéissent !
Que des nations tombent à tes pieds !
Sois le chef de tes frères,
Et que les fils de ta mère se prosternent
devant toi !
Malédiction à qui te maudira,
Et qui te bénira soit béni ! »

30 Or, comme Isaac avait achevé
de bénir Jacob, il arriva que Jacob
sortait précisément de devant Isaac
son père, lorsque son frère Ésaü
revint de la chasse. 31 Il apprêta,
lui aussi, un ragoût, et le présenta
à son père en lui disant : « Que
mon père se dispose à manger de la
chasse de son fils, afin que ton cœur
me bénisse. » 32 Isaac, son père,
lui demanda : « Qui es-tu ? » Il ré-
pondit : « Je suis ton fils, ton pre-
mier-né, Ésaü. » 33 Isaac fut saisi
d'une frayeur extrême, et il dit :
« Quel est donc cet autre, qui avait
pris du gibier et me l'avait ap-
porté ? J'ai mangé de tout avant
ton arrivée, et je l'ai béni... Eh
bien ! il restera béni ! » 34 Ésaü, en-
tendant les paroles de son père,
poussa des cris bruyants et doulou-
reux ; et il dit à son père : « Moi
aussi bénis-moi, mon père ! » 35 Il
répondit : « Ton frère a usé de
ruse, et il a enlevé ta bénédiction. »
36 Ésaü dit alors : « Est-ce parce
qu'on l'a nommé Jacob qu'il m'a
supplanté (1) deux fois déjà ? Il m'a
enlevé mon droit d'aînesse, et voici
que maintenant il m'enlève ma bé-
nédiction ! » Et il ajouta : « N'as-tu
pas réservé une bénédiction pour
moi ? » 37 Isaac répondit en ces
termes à Ésaü : « Certes ! je l'ai
institué ton supérieur, j'ai fait de
tous ses frères ses serviteurs, je l'ai
gratifié de la moisson et de la ven-
dange : pour toi, dès lors, que
puis-je faire, mon fils ? » 38 Ésaü
dit à son père : « Ne possèdes-tu
qu'une seule bénédiction, mon père ?
Mon père, bénis-moi aussi ! » Et
Ésaü éclata en pleurs. 39 Pour ré-
ponse, Isaac son père lui dit :

« Eh bien ! une grasse contrée sera ton do-
maine,
Et les cieux t'enverront leur rosée.
40 Mais tu ne vivras qu'à la pointe de ton
épée ;
Tu seras tributaire de ton frère.
Pourtant, après avoir plié sous le joug,
Ton cou s'en affranchira. »

41 Ésaü prit Jacob en haine, à cause
de la bénédiction que son père lui
avait donnée. Et Ésaü se dit en
lui-même : « Le temps du deuil de
mon père approche ; je ferai périr
Jacob mon frère. » 42 Et Rébecca fut
informée des desseins d'Ésaü son
fils aîné. Elle fit appeler Jacob,
son plus jeune fils, et lui dit :

(1) En hébreu, *âkab*.

Digitized by Google

« Écoute, Ésaü ton frère veut se
venger de toi, en te faisant mourir.
43 Et maintenant, mon fils, obéis à
ma voix : pars, va te réfugier au-
près de Laban, mon frère, à Harân.
44 Tu resteras chez lui quelque
temps, jusqu'à ce que s'apaise la
fureur de ton frère. 45 Lorsque l'a-
nimosité de ton frère ne te mena-
cera plus, et qu'il aura oublié ce
que tu lui as fait, je t'enverrai ra-
mener de là-bas : pourquoi m'ex-
poser à vous perdre tous deux à la
fois? » 46 Rébecca dit à Isaac : « La
vie m'est à charge, à cause des
filles de Heth. Si Jacob choisit une
épouse parmi les filles de Heth,
telle que celles-ci, parmi les filles
de cette contrée, que m'importe la
vie? »

CHAPITRE XXVIII.

ISAAC appela Jacob et le bénit,
puis lui fit cette recommanda-
tion: « Ne prends pas femme parmi
les filles de Canaan. 2 Lève-toi, va
dans le territoire d'Aram, dans
la demeure de Bathuel, père de ta
mère; et choisis-toi là une femme
parmi les filles de Laban, le frère
de ta mère. 3 Le Dieu tout-puissant
te bénira, te fera croître et multi-
plier, et tu deviendras une congré-
gation de peuples. 4 Et il t'attri-
buera la bénédiction d'Abraham, à
toi et à ta postérité avec toi, en te

une épouse; qu'en le bénissant il
lui avait donné cet ordre : « Ne
prends point femme parmi les filles
de Canaan »; 7 que Jacob, obéis-
sant à son père et à sa mère, était
allé au territoire d'Aram : 8 et
Ésaü comprit que les filles de Ca-
naan déplaisaient à Isaac son père.
9 Alors Ésaü alla vers Ismaël et
prit pour femme Mahalath, fille
d'Ismaël, fils d'Abraham, sœur de
Nebaïoth, en outre de ses premières
femmes.

10 Jacob sortit de Bersabée, et se
dirigea vers Harân. 11 Il arriva
dans un endroit où il établit son
gîte, parce que le soleil était cou-
ché. Il prit une des pierres de l'en-
droit, en fit son chevet, et passa la
nuit dans ce lieu. 12 Il eut un songe
que voici : Une échelle était dres-
sée sur la terre, son sommet attei-
gnait le ciel; et des messagers
divins montaient et descendaient
le long de cette échelle. 13 Puis,
l'Éternel apparaissait au sommet, et
disait : « Je suis l'Éternel, le Dieu
d'Abraham ton père et d'Isaac;
cette terre sur laquelle tu reposes,
je la donne à toi et à ta postérité.
14 Elle sera, ta postérité, comme la
poussière de la terre; et tu débor-
deras au couchant et au levant, au
nord et au midi; et toutes les fa-
milles de la terre seront heureuses
par toi et par ta postérité. 15 Oui, je
suis avec toi; je veillerai sur cha-
cun de tes pas, et je te ramènerai
dans cette contrée, car je ne

Digitized by Google

gneur, et c'est ici la porte du ciel. »
18 Jacob se leva de grand matin; il
prit la pierre qu'il avait mise sous
sa tête, l'érigea en monument, et
répandit de l'huile à son faîte. 19 Il
appela cet endroit Béthel (1); mais
Louz était d'abord le nom de la
ville. 20 Jacob prononça un vœu en
ces termes : « Si le Seigneur est
avec moi, s'il me protège dans la
voie où je marche, s'il me donne du
pain à manger et des vêtements
pour me couvrir; 21 si je retourne
en paix à la maison paternelle,
alors le Seigneur aura été un Dieu
pour moi; 22 et cette pierre que je
viens d'ériger en monument de-
viendra la maison du Seigneur, et
tous les biens que tu m'accorderas,
je veux t'en offrir la dîme. »

CHAPITRE XXIX.

JACOB se remit en chemin, et alla
vers la terre des enfants de l'O-
rient. 2 Il vit un puits dans les
champs; et là, trois troupeaux de
menu bétail étaient couchés à l'en-
tour, car ce puits servait à abreuver
les troupeaux. Or la pierre, sur la
margelle du puits, était grosse.
3 Quand tous les troupeaux y étaient
réunis, on faisait glisser la pierre
de dessus la margelle du puits et
l'on abreuvait le bétail, puis on re-
plaçait la pierre sur la margelle du
puits. 4 Jacob leur dit : « Mes frè-
res, d'où êtes-vous? » Ils répondi-
rent : « Nous sommes de Harân. »
5 Il leur dit : « Connaissez-vous
Laban, fils de Nacor? » Ils répon-
dirent : « Nous le connaissons. »
6 Il leur dit : « Est-il en paix? »
Et ils répondirent : « En paix; et
voici Rachel, sa fille, qui vient
avec son troupeau. » 7 « Mais, re-
prit-il, le jour est encore long, il
n'est pas l'heure de faire rentrer le
bétail : abreuvez les brebis et les
menez paître. » 8 Ils dirent : « Nous
ne saurions, jusqu'à ce que tous les
troupeaux soient rassemblés : on
déplacera alors la pierre qui couvre
l'orifice du puits, et nous ferons boire
les brebis. » 9 Comme il s'entrete-
nait avec eux, Rachel vint avec
le troupeau de son père (car elle
était bergère). 10 Lorsque Jacob vit
Rachel, fille de Laban, frère de sa
mère, et les brebis de ce dernier,
il s'avança, fit glisser la pierre de
dessus la margelle du puits, et fit
boire les brebis de Laban, frère de
sa mère. 11 Et Jacob embrassa Ra-
chel, et il éleva la voix en pleurant.
12 Et Jacob apprit à Rachel qu'il
était parent de son père, qu'il était
le fils de Rébecca. Elle courut l'an-
noncer à son père. 13 Aussitôt que
Laban eut appris l'arrivée de Ja-
cob, le fils de sa sœur, il courut au-
devant de lui, il l'embrassa, le cou-
vrit de baisers, et l'emmena dans
sa demeure. Jacob raconta à La-
ban tous ces événements. 14 Laban
lui dit : « Tu n'es rien moins que
mon corps et ma chair! » Et il
demeura avec lui un mois durant.
15 Alors Laban dit à Jacob : « Quoi!
parce que tu es mon parent, tu me
servirais gratuitement? Déclare-
moi quel doit être ton salaire. »
16 Or, Laban avait deux filles : le
nom de l'aînée était Lia, celui de la
cadette Rachel. 17 Lia avait les
yeux faibles; Rachel était belle de
taille et belle de visage. 18 Jacob
avait conçu de l'amour pour Ra-
chel. Il dit : « Je te servirai sept
ans pour Rachel, ta plus jeune
fille. » 19 Laban répondit : « J'aime

(1) « Maison de Dieu. »

Digitized by Google

mieux te la donner que de la don-
ner à un autre époux : demeure
avec moi. » 20 Jacob servit, pour
obtenir Rachel, sept années; et
elles furent à ses yeux comme quel-
ques jours, tant il l'aimait. 21 Jacob
dit à Laban : « Donne-moi ma
femme, car mon temps est accom-
pli, et je veux m'unir à elle. » 22 La-
ban réunit tous les habitants du
lieu, et donna un festin. 23 Mais,
le soir venu, il prit Lia sa fille
et la lui amena, et Jacob s'unit à
elle. 24 (Laban avait aussi donné
Zilpa, son esclave, à Lia, sa fille,
comme esclave.) 25 Or, le matin, il
se trouva que c'était Lia; et il dit à
Laban : « Que m'as-tu fait là!
N'est-ce pas pour Rachel que j'ai
servi chez toi? et pourquoi m'as-tu
trompé? » 26 Laban répondit : « Ce
n'est pas l'usage, dans notre pays,
de marier la cadette avant l'aînée.
27 Achève la semaine de celle-ci;
et nous te donnerons également
celle-là, en échange du service que
tu feras encore chez moi pendant
sept autres années. » 28 Ainsi fit Ja-
cob : il acheva la semaine de la
première; puis Laban lui accorda
Rachel, sa fille, pour épouse. 29 La-
ban donna, à Rachel sa fille, Bilha,
son esclave, pour qu'elle devînt la
sienne. 30 Jacob s'unit pareillement
à Rachel, et persista à aimer
Rachel plus que Lia; et il ser-
vit encore chez Laban sept autres
années. 31 Le Seigneur considéra
que Lia était dédaignée, et il

m'aimera. » 33 Elle conçut de nou-
veau, et enfanta un fils. Elle dit :
« Parce que le Seigneur a entendu
que j'étais dédaignée, il m'a ac-
cordé aussi celui-là. » Et elle l'ap-
pela Siméon (2). 34 Elle conçut de
nouveau, et enfanta un fils. Elle
dit : « Ah! désormais mon époux me
sera attaché, puisque je lui ai
donné trois fils. » C'est pourquoi on
l'appela Lévi (3). 35 Elle conçut en-
core, et mit au monde un fils; et
elle dit : « Pour le coup, je rends
grâce à l'Éternel! » C'est pourquoi
elle le nomma Juda (4). Alors elle
cessa d'enfanter.

CHAPITRE XXX.

RACHEL, voyant qu'elle ne don-
nait pas d'enfants à Jacob,
conçut de l'envie contre sa sœur, et
elle dit à Jacob : « Rends-moi mère,
autrement j'en mourrai ! » 2 Jacob
se fâcha contre Rachel, et dit :
« Suis-je à la place de Dieu, qui t'a
refusé la fécondité? » 3 Elle dit alors :
« Voici ma servante Bilha, appro-
che-toi d'elle ; elle enfantera dans
mes bras, et, par elle, moi aussi je
serai mère. » 4 Elle lui donna Bilha,
son esclave, comme épouse, et Ja-
cob s'approcha d'elle. 5 Bilha con-
çut, et enfanta un fils à Jacob.
6 Rachel dit alors : « Le Seigneur
m'a jugée (5), et il a écouté

une lutte (1) de Dieu que j'ai entre-
prise contre ma sœur, et pourtant
je triomphe ! » Et elle le nomma
Nephtali. 9 Lia, voyant qu'elle
avait discontinué d'enfanter, prit
Zilpa, son esclave, et la donna à
Jacob comme épouse. 10 Zilpa, es-
clave de Lia, donna à Jacob un
fils. 11 Et Lia dit : « Une bande (2)
m'arrive ! » Et elle le nomma Gad.
12 Zilpa, esclave de Lia, donna un
second fils à Jacob. 13 Et Lia dit :
« Il est né pour mon bonheur (3) !
Oui, les filles m'ont nommée bien-
heureuse. » Et elle l'appela Aser.
14 Or, Ruben, étant allé aux champs
à l'époque de la récolte du fro-
ment, y trouva des mandragores
et les apporta à Lia sa mère. Ra-
chel dit à Lia : « Donne-moi, je te
prie, des mandragores de ton fils. »
15 Elle lui répondit : « N'est-ce pas
assez que tu te sois emparée de
mon époux, sans prendre encore les
mandragores de mon fils? » Rachel
reprit : « Eh bien ! il reposera cette
nuit avec toi, en échange des man-
dragores de ton fils. » 16 Jacob re-
venant des champs, le soir, Lia sor-
tit à sa rencontre et dit : « C'est à
mes côtés que tu viendras, car je
t'ai retenu pour les mandragores de
mon fils. » Et il reposa près d'elle
cette nuit-là. 17 Le Seigneur exauça
Lia : elle conçut, et enfanta à Ja-
cob un cinquième fils. 18 Et Lia dit :
« Le Seigneur m'a récompensée (4)
d'avoir donn

précieux ; désormais mon époux
fera de moi sa compagne (5), car je
lui ai enfanté six fils. » Et elle ap-
pela celui-ci Zabulon. 21 Plus tard,
elle enfanta une fille, et elle la
nomma Dina. 22 Le Seigneur se sou-
vint de Rachel : il l'exauça et don-
na la fécondité à son sein. 23 Elle
conçut et enfanta un fils ; et elle
dit : « Dieu a effacé (6) ma honte. »
24 Elle énonça son nom Joseph, en
disant : « Dieu veuille me donner en-
core (7) un second fils ! » 25 Or, après
que Rachel eut donné le jour à Jo-
seph, Jacob dit à Laban : « Laisse-
moi partir, que je retourne chez
moi, dans mon pays. 26 Donne-moi
mes femmes et mes enfants, ces
femmes pour lesquelles je t'ai servi,
et que je m'en aille : car tu sais toi-
même avec quel zèle je t'ai servi. »
27 Laban lui répondit : « Ah! si je
trouvais grâce à tes yeux ! J'avais
bien auguré ; l'Éternel m'a béni
à cause de toi. » 28 Il continua :
« Dicte-moi ton salaire, je le don-
nerai. » 29 Il lui répondit : « Tu sais
comment je t'ai servi, et ce qu'est
devenu ton bétail entre mes mains.
30 Oui, de faible qu'il était avant
moi, il s'est accru considérablement,
et l'Éternel t'a béni grâce à moi.
Et maintenant, quand travaillerai-
je à mon tour pour ma famille? »
31 Il répondit : « Que te donnerai-
je? » Jacob répliqua : « Tu ne me
donneras rien ; mais si tu m'ac-

agneaux bruns, parmi les brebis, et
les chevreaux mouchetés et poin-
tillés, parmi les chèvres : ce sera
mon salaire. 33 Mon droit parlera
pour moi au jour à venir, où tu
viendras vérifier mon salaire par
tes yeux : tout ce qui ne sera pas
pointillé ou moucheté parmi les
chèvres, brun parmi les brebis, je
l'aurai volé. » 34 Laban répondit :
« Bien ; qu'il en soit comme tu as
dit. » 35 Il mit à part, ce jour même,
les boucs rayés ou mouchetés, toutes
les chèvres pointillées ou mouche-
tées (tout ce qui était mêlé de blanc)
et toutes les brebis brunes ; et il les
remit entre les mains de ses fils. 36 Il
mit une distance de trois journées
entre lui et Jacob ; et Jacob conduisit
paître le reste du troupeau de La-
ban. 37 Or, Jacob se pourvut de
rameaux verts de peuplier, d'aman-
dier et de platane ; il y pratiqua des
entailles blanches, en mettant à dé-
couvert la blancheur des rameaux.
38 Il fixa les rameaux, ainsi écorcés,
dans les rigoles, dans les auges où
le menu bétail venait boire en face
du menu bétail et entrait en chaleur
en venant ainsi boire. 39 Les bre-
bis s'échauffèrent devant les ra-
meaux, et produisirent des agneaux
rayés, pointillés, mouchetés. 40 Ces
agneaux, Jacob les tenait à dis-
tance, et il tournait la face du bé-
tail — du bétail de Laban — du
côté des tachetés et des bruns ; plus
tard il les réunit en troupeaux pour
lui seul et ne les mêla point au bé-
tail de Laban. 41 Or, chaque fois
que les brebis se livraient avec ar-
deur à l'accouplement, Jacob expo-
sait les rameaux à leurs regards,
dans les rigoles, pour qu'elles con-
çussent devant ces rameaux, 42 mais
quand elles s'y livraient languis-
samment, il ne le faisait point : de
sorte que les agneaux débiles furent
pour Laban, les vigoureux pour Ja-
cob. 43 Cet homme s'enrichit prodi-
gieusement : il acquit du menu
bétail en quantité, des esclaves
mâles et femelles, des chameaux et
des ânes.

CHAPITRE XXXI.

Or, il fut instruit des propos des
fils de Laban, qui disaient :
« Jacob s'est emparé de tout ce que
possédait notre père ; c'est des biens
de notre père qu'il a créé toute
cette opulence. » 2 Jacob remarqua
que la physionomie de Laban n'était
plus à son égard comme précédem-
ment. 3 Et l'Éternel dit à Jacob :
« Retourne au pays de tes pères,
dans ton lieu natal ; je serai avec
toi. » 4 Alors Jacob envoya quérir
Rachel et Lia aux champs, près de
son troupeau ; 5 et il leur dit : « Je
vois, au visage de votre père, qu'il
n'est plus pour moi comme hier ni
avant-hier ; mais le Dieu de mon
père a été avec moi. 6 Pour vous,
vous savez que j'ai servi votre père
de toutes mes forces, 7 tandis que
votre père s'est joué de moi, et dix
fois a changé mon salaire ; mais
Dieu n'a pas permis qu'il me fît du
tort. 8 Lorsqu'il parlait ainsi : « Les
bêtes pointillées seront ton salaire, »
tout le bétail produisait des ani-
maux pointillés ; disait-il : « Les
rayés seront ton salaire, » tout
le bétail en produisait de rayés.
9 C'est Dieu qui a dégagé le bétail
de votre père et me l'a donné. 10 Or,
à l'époque où les troupeaux s'accou-
plent, je levai les yeux et j'eus une
vision : et voici que les mâles qui
fécondaient le bétail étaient rayés,

Digitized by Google

pointillés et grivelés. [11] Un envoyé
du Seigneur me dit dans la vision :
« Jacob ! » Je répondis : « Me voi-
ci. » [12] Il reprit : « Lève les yeux et
regarde ; tous les mâles qui fécon-
dent le bétail sont rayés, pointillés
et grivelés. C'est que j'ai vu la con-
duite de Laban à ton égard. [13] Je
suis la Divinité de Béthel, où tu as
consacré un monument, où tu as
prononcé un vœu en mon honneur.
Maintenant, dispose-toi à sortir de
ce pays, et retourne au pays de ta
naissance. » [14] Pour réponse, Ra-
chel et Lia lui dirent : « Est-il en-
core pour nous une part et un héri-
tage dans la maison de notre père ?
[15] N'avons-nous pas été considérées
par lui comme des étrangères, puis-
qu'il nous a vendues ? il a consommé,
oui, consommé notre bien ! [16] Certes,
toute la fortune que Dieu a retirée
à notre père, elle est à nous et à
nos enfants ; et maintenant, tout ce
que Dieu t'a dit, fais-le. » [17] Jacob
s'y disposa. Il fit monter ses fils et
ses femmes sur les chameaux ; [18] il
emmena tout son bétail avec tous
les biens qu'il avait amassés, — pos-
sessions à lui, qu'il avait acquises
dans le territoire d'Aram, — et s'a-
chemina chez son père Isaac au
pays de Canaan. [19] Comme Laban
était allé faire la tonte de ses brebis,
Rachel déroba les pénates de son
père. [20] Jacob trompa l'esprit de
Laban l'Araméen, en s'enfuyant
sans lui rien dire. [21] Il s'enfuit donc,
lui et tout ce qui lui appartenait ;
il se mit en devoir de passer le
fleuve, puis il se dirigea vers le
mont Galaad. [22] Laban fut informé,

méen dans un songe nocturne, et
lui dit : « Garde-toi d'interpeller
Jacob, en bien ou en mal. » [25] Laban
arriva jusqu'à Jacob. Or, Jacob
avait dressé sa tente sur la mon-
tagne, et Laban posta ses frères sur
la même montagne de Galaad.
[26] Laban dit à Jacob : « Qu'as-tu
fait ? tu as abusé mon esprit, et tu
as emmené mes filles comme des
prisonnières de guerre ! [27] Pourquoi
t'es-tu enfui furtivement, et m'as-
tu trompé et ne m'as-tu rien dit ?
Mais je t'aurais reconduit avec allé-
gresse, avec des chants, au son du
tambourin et de la harpe ! [28] Et puis,
tu ne m'as pas laissé embrasser mes
fils et mes filles ! Certes, tu as agi en
insensé. [29] Il serait au pouvoir de ma
main de vous faire du mal ; mais le
Dieu de votre père, cette nuit, m'a
parlé ainsi : « Garde-toi d'interpeller
Jacob, soit en bien, soit en mal. »
[30] Et maintenant que tu t'en vas,
parce que tu soupires après la mai-
son de ton père, pourquoi as-tu dé-
robé mes dieux ? » [31] Jacob répondit
en ces termes à Laban : « J'ai craint,
parce que je me disais que tu pour-
rais m'enlever de force tes filles.
[32] Quant à celui que tu trouverais
en possession de tes dieux, qu'il
cesse de vivre ! En présence de nos
frères, vérifie toi-même ce qui est
par devers moi, et reprends ton
bien. » Or, Jacob ne savait pas que
Rachel les avait dérobés. [33] Laban
entra dans la tente de Jacob, dans
celle de Lia, dans celle des deux
servantes, et ne les trouva point.
Étant sorti de la tente de Lia, il
entra dans celle de Rachel. [34] Mais

Digitized by Google

« Ne sois pas offensé, mon seigneur, si je ne puis me lever devant toi à cause de l'incommodité habituelle des femmes. » Il chercha encore, et il ne trouva point les pénates. [36] Jacob s'emporta en plaintes contre Laban; il se récria, disant à Laban : « Quel est mon crime, quelle est ma faute, pour que tu t'acharnes après moi? [37] Après avoir fureté tout mon ménage, qu'as-tu découvert qui appartienne à ta maison? Expose-le ici, en présence de mes frères et des tiens, et qu'ils prononcent entre nous deux! [38] Ces vingt ans que j'ai été chez toi, tes brebis ni tes chèvres n'ont avorté, et les béliers de ton troupeau, je n'en ai point mangé. [39] La bête mise en pièces, je ne te l'ai point rapportée; c'est moi qui en souffrais le dommage, tu me la faisais payer, — qu'elle eût été prise le jour, qu'elle eût été ravie la nuit. [40] J'étais, le jour, en proie au hâle, et aux frimas la nuit; et le sommeil fuyait de mes yeux. [41] J'ai passé ainsi vingt années dans ta maison! je t'ai servi quatorze ans pour tes deux filles, et six ans pour ton menu bétail, et tu as changé dix fois mon salaire. [42] Si le Dieu de mon père, le Dieu d'Abraham et celui que révère Isaac ne m'était venu en aide, certes, actuellement tu m'aurais laissé partir les mains vides. Dieu a vu mon humiliation et le labeur de mes mains, et il a prononcé hier. » [43] Laban répondit à Jacob : « Ces filles sont mes filles, et ces fils sont mes fils, et ce bétail est le mien; tout ce que tu vois m'appartient. Étant mes filles, comment agirais-je contre elles, dès lors, ou contre les fils qu'elles ont enfantés? [44] Maintenant, tiens, concluons une alliance, moi et toi, ce sera une alliance entre nous deux. » [45] Jacob prit une pierre et l'érigea en monument. [46] Et il dit à ses frères : « Ramassez des pierres. » Ils prirent des pierres, et en firent un monceau, et l'on mangea là, sur le monceau. [47] Laban l'appela Yegar-Sahadouthâ (1), et Jacob le nomma Galed (2). [48] Laban avait dit : « Ce monceau est un témoin entre nous deux dès aujourd'hui. » De là on énonça son nom Galed; [49] et aussi Miçpa, parce qu'il dit : « L'Éternel sera présent (3) entre nous deux, alors que nous serons cachés l'un à l'autre. [50] Si tu outrageais mes filles; si tu associais d'autres épouses à mes filles... nul n'est avec nous; mais vois! Dieu est témoin entre moi et toi! » [51] Laban dit à Jacob : « Tu vois ce monceau, tu vois ce monument que j'ai posé entre nous deux; [52] soit témoin ce monceau, soit témoin cette pierre, que je ne dépasserai point de ton côté ce monceau, que tu ne dépasseras point de mon côté ce monceau ni cette pierre, dans des vues mauvaises. [53] Puissent nous juger le Dieu d'Abraham et le Dieu de Nacor, les divinités de leur père! » Et Jacob jura par le Dieu révéré de son père Isaac. [54] Jacob égorgea des animaux sur la montagne, et invita ses parents au festin. Ils y prirent part et passèrent la nuit sur la montagne.

CHAPITRE XXXII.

LABAN se leva de bon matin, embrassa ses fils et ses filles, et les bénit; puis il partit, et s'en retourna

(1) « Monceau-Témoignage », en araméen.
(2) Même sens en hébreu.
(3) Texte : *yicef*, d'où *Miçpa*.

Digitized by Google

chez lui. [2] Pour Jacob, il poursuivit
son voyage; des envoyés du Sei-
gneur se trouvèrent sur ses pas.
[3] Jacob dit en les voyant : « Ceci
est la légion du Seigneur! » Et il
appela cet endroit Mahanayim (1).
[4] Jacob envoya des messagers en
avant, vers Ésaü son frère, au pays
de Séir, dans la campagne d'Édom.
[5] Il leur avait donné cet ordre :
« Vous parlerez ainsi à mon sei-
gneur, à Ésaü : « Ainsi parle ton
serviteur Jacob : J'ai séjourné chez
Laban, et prolongé mon séjour jus-
qu'à présent. [6] J'ai acquis bœufs et
ânes, menu bétail, esclaves mâles
et femelles; je l'envoie annoncer à
mon seigneur, pour obtenir faveur
à ses yeux. » [7] Les messagers revin-
rent près de Jacob, en disant :
« Nous sommes allés trouver ton
frère Ésaü; lui-même vient à ta
rencontre, et quatre cents hommes
l'accompagnent. » [8] Jacob fut fort
effrayé et plein d'anxiété. Il distri-
bua son monde, le menu, le gros bé-
tail et les chameaux, en deux bandes,
[9] se disant : « Si Ésaü attaque
l'une des bandes et la met en pièces,
la bande restante deviendra une
ressource. » [10] Puis Jacob dit : « O
Divinité de mon père Abraham, Divi-
nité d'Isaac mon père ! Éternel, toi
qui m'as dit : « Retourne à ton pays
et à ton lieu natal, je te protégerai; »
[11] je suis peu digne de toutes les fa-
veurs et de toute la fidélité que tu
as témoignées à ton serviteur, moi
qui, avec mon bâton, avais passé ce
Jourdain, et qui à présent possède
deux légions. [12] Sauve-moi, de grâce,
de la main de mon frère, de la main
d'Ésaü; car je crains qu'il ne m'at-
taque et ne me frappe, joignant la
mère aux enfants! [13] Pourtant, tu
as dit : « Je te comblerai de faveurs,
et j'égalerai ta descendance au sable
de la mer, dont la quantité est in-
calculable. » [14] Il établit là son gîte
pour cette nuit; et il choisit, dans ce
qui se trouvait en sa possession, un
hommage pour Ésaü son frère : [15] deux
cents chèvres et vingt boucs, deux
cents brebis et vingt béliers; [16] trente
chamelles laitières avec leurs petits,
quarante vaches et dix taureaux,
vingt ânesses et dix ânes. [17] Il remit
aux mains de ses esclaves chaque
troupeau à part, et il leur dit : « Mar-
chez en avant, et laissez un inter-
valle entre un troupeau et l'autre. »
[18] Il donna au premier l'ordre sui-
vant : « Lorsque Ésaü, mon frère, te
rencontrera, et te demandera : A
qui es-tu? où vas-tu? et pour qui
ce bétail qui te précède? [19] Tu ré-
pondras : A ton serviteur Jacob;
ceci est un hommage adressé à mon
seigneur Ésaü; et Jacob lui-même
nous suit. » [20] Il ordonna de même
au second, de même au troisième,
de même à tous ceux qui condui-
saient les troupeaux, en disant :
« C'est ainsi que vous parlerez à
Ésaü quand vous le rencontrerez.
[21] Et vous direz : Voici que lui-
même, ton serviteur Jacob nous
suit » (car il disait : « Je veux rassé-
réner son visage par le présent qui
me devance, et puis je regarderai
son visage, peut-être deviendra-t-il
bienveillant pour moi). » [22] Le pré-
sent défila devant lui; et lui, de-
meura cette nuit à la station. [23] Il se
leva, quant à lui, pendant la nuit;
il prit ses deux femmes, ses deux
servantes et ses onze enfants, et
passa le gué de Jaboc. [24] Puis il leur
aida à traverser le torrent, et passa
ce qui lui appartenait. [25] Jacob étant
resté seul, un homme lutta avec lui,
jusqu'au lever de l'aube. [26] Voyant

(1) « Les Camps » ou « les Légions ».

Digitized by Google

qu'il ne pouvait le vaincre, il lui
pressa la cuisse ; et la cuisse de Ja-
cob se luxa tandis qu'il luttait avec
lui. [27] Il dit : « Laisse-moi partir,
car l'aube est venue. » Il répondit :
« Je ne te laisserai point, que tu ne
m'aies béni. » [28] Il lui dit alors :
« Quel est ton nom ? » Il répondit :
« Jacob. » [29] Il reprit : « Jacob ne
sera plus désormais ton nom, mais
bien Israël (1) ; car tu as jouté contre
des puissances célestes et humaines,
et tu es resté fort. » [30] Jacob l'inter-
rogea en disant : « Apprends-moi,
je te prie, ton nom. » Il répondit :
« Pourquoi t'enquérir de mon nom ? »
Et il le bénit alors. [31] Jacob appela
ce lieu Penïêl (2) : « Parce que j'ai
vu un être divin face à face, et que
ma vie est restée sauve. » [32] Le soleil
commençait à l'éclairer lorsqu'il eut
quitté Penouêl (3) ; il boitait alors à
cause de sa cuisse. [33] C'est pourquoi
les enfants d'Israël ne mangent
point — aujourd'hui encore — le nerf
sciatique, qui tient à la cavité de la
cuisse ; parce que Jacob fut touché
à la cavité de la cuisse, sur le nerf
sciatique.

CHAPITRE XXXIII.

JACOB, levant les yeux, aperçut
Ésaü qui venait, accompagné de
quatre cents hommes. Il répartit les
enfants entre Lia, Rachel et les
deux servantes. [2] Il plaça les ser-
vantes avec leurs enfants au pre-
mier rang, Lia et ses enfants der-

avant d'aborder son frère. [4] Ésaü
courut à sa rencontre, l'embrassa,
se jeta à son cou et le baisa ; et ils
pleurèrent. [5] En levant les yeux, il
vit les femmes et les enfants, et dit :
« Que te sont ceux-là ? » Il répondit :
« Ce sont les enfants dont Dieu a
gratifié ton serviteur. » [6] Les ser-
vantes s'approchèrent ainsi que
leurs enfants, et se prosternèrent.
[7] Lia aussi s'approcha avec ses en-
fants, et ils se prosternèrent ; puis,
Joseph s'approcha avec Rachel, et
ils se prosternèrent. [8] Il reprit :
« Qu'est-ce que toute cette troupe,
venant de ta part, que j'ai rencon-
trée ? » Il répondit : « Pour obtenir
la bienveillance de mon seigneur. »
[9] Ésaü dit : « J'en ai amplement ;
mon frère, garde ce que tu as. »
[10] Jacob répondit : « Oh non ! si tou-
tefois j'ai trouvé grâce à tes yeux,
tu accepteras cet hommage de ma
main ; puisque aussi bien j'ai regardé
ta face comme on regarde la face
d'un puissant, et que tu m'as agréé.
[11] Reçois donc le présent que de ma
part on t'a offert, puisque Dieu m'a
favorisé, et que je possède suffisam-
ment. » Sur ses instances, Ésaü
accepta. [12] Il dit : « Partons, et mar-
chons ensemble ; je me conformerai
à ton pas. » [13] Il lui répondit : « Mon
seigneur sait que ces enfants sont
délicats, que ce menu et ce gros bé-
tail qui allaitent exigent mes soins ;
si on les surmène un seul jour, tout
le jeune bétail périra. [14] Que mon
seigneur veuille passer devant son
serviteur ; moi, je cheminerai à ma
commodité, selon le pas de la suite

Digitized by Google

trouver grâce aux yeux de mon seigneur ! » [16] Ce jour même, Èsaü reprit le chemin de Séir. [17] Quant à Jacob, il se dirigea vers Soukkoth ; il s'y bâtit une demeure, et pour son bétail il fit des enclos : c'est pourquoi l'on appela cet endroit Soukkoth (1).

[18] Jacob arriva ensuite à Salem, ville de Sichem, dans le pays de Canaan, à son retour du territoire d'Aram ; et il se fixa à l'entrée de cette ville. [19] Il acquit la portion de terrain où il établit sa tente, de la main des enfants de Hamor, père de Sichem, pour cent kesita. [20] Il y érigea un autel qu'il dénomma : « le Seigneur est le Dieu d'Israël. »

CHAPITRE XXXIV.

Or, Dina, la fille que Lia avait enfantée à Jacob, sortit pour faire connaissance avec les filles du pays. [2] Elle fut remarquée de Sichem, fils de Hamor le Hévéen, gouverneur du pays ; il l'enleva et s'approcha d'elle en lui faisant violence. [3] Puis son cœur s'attacha à Dina, fille de Jacob ; il aima la jeune fille, et il parla à son cœur. [4] Sichem dit à Hamor, son père : « Obtiens-moi cette jeune fille pour épouse. » [5] Jacob apprit qu'on avait déshonoré Dina, sa fille. Ses fils étaient avec son bétail, dans les champs ; Jacob se tut jusqu'à leur retour. [6] Hamor, père de Sichem, se rendit auprès de Jacob pour lui parler. [7] Mais les enfants de Jacob étaient revenus des champs à cette nouvelle, et ces hommes étaient consternés, et leur indignation était grande ; car une flétrissure avait eu lieu en Israël par le viol de la fille de Jacob, et ce n'est pas ainsi qu'on devait agir. [8] Hamor leur parla en ces termes : « Sichem, mon fils, a le cœur épris de votre fille ; donnez-la lui, je vous prie, pour épouse. [9] Alliez-vous avec nous ; donnez-nous vos filles, et épousez les nôtres. [10] Demeurez avec nous ; le pays vous est ouvert : restez-y, exploitez-le, et formez-y des établissements. » [11] Sichem dit au père de la jeune fille et à ses frères : « Puissé-je trouver faveur auprès de vous ! Ce que vous me demanderez, je le donnerai. [12] Imposez-moi le douaire et les dons les plus considérables, je donnerai ce que vous me direz ; accordez-moi seulement la jeune fille pour épouse. » [13] Les fils de Jacob usèrent de ruse en répondant à Sichem et à Hamor son père, parce qu'on avait souillé Dina, leur sœur. [14] Ils leur dirent : « Nous ne saurions agir ainsi, donner notre sœur à un homme incirconcis : ce serait un déshonneur pour nous. [15] Toutefois, à ce prix nous serons d'accord avec vous : si vous devenez comme nous, en circoncisant tout mâle d'entre vous. [16] Alors nous vous donnerons nos filles, et nous accepterons les vôtres pour nous ; nous habiterons avec vous, et nous formerons un seul peuple. [17] Que si vous ne nous écoutez pas pour la circoncision, nous prenons notre fille et nous nous retirons. » [18] Leurs paroles plurent à Hamor et à Sichem son fils. [19] Et le jeune homme n'hésita point à effectuer la chose, épris qu'il était de la fille de Jacob ; d'ailleurs, il était considéré entre tous dans la maison de son père. [20] Hamor alla, avec Sichem son fils, vers la porte de leur ville, et ils parlèrent aux habitants de leur

(1) « Enclos, tentes. »

Digitized by Google

ville en ces termes: 21 « Ces hommes
sont de bonne foi avec nous ; qu'ils
résident dans le pays et qu'ils l'ex-
ploitent, le pays est assez vaste pour
les admettre ; nous prendrons leurs
filles pour épouses, et nous leur ac-
corderons les nôtres. 22 Pourtant, à
une condition, ces hommes consen-
tent à demeurer avec nous pour for-
mer un même peuple : c'est que tout
mâle parmi nous soit circoncis comme
ils le sont eux-mêmes. 23 Leurs trou-
peaux, leurs possessions, tout leur
bétail — n'est-il pas vrai ? — seront
à nous. Accédons seulement à leur
désir, et ils demeureront avec nous. »
24 Tous ceux qui habitaient l'enceinte
de la ville écoutèrent Hamor et Si-
chem son fils ; et tout mâle fut cir-
concis, parmi les citoyens de la ville.
25 Or, le troisième jour, comme ils
étaient souffrants, deux des fils de
Jacob, Siméon et Lévi, frères de
Dina, prirent chacun leur épée,
marchèrent sur la ville avec assu-
rance, et tuèrent tous les mâles ;
26 et Hamor et Sichem son fils, ils les
passèrent au fil de l'épée ; ils emme-
nèrent Dina hors de la maison de
Sichem, et ils ressortirent. 27 Les fils
de Jacob vinrent dépouiller les ca-
davres, et pillèrent la ville qui avait
déshonoré leur sœur : 28 leur menu
bétail, leur gros bétail, leurs ânes,
ce qu'ils avaient à la ville, ce qu'ils
avaient aux champs, ils le ravirent.
29 Tous leurs biens, tous leurs en-
fants et leurs femmes, ils les em-
menèrent et les dépouillèrent, avec
tout ce qui était dans les mai-
sons. 30 Jacob dit à Siméon et à
Lévi : « Vous m'avez rendu mal-
heureux, en me mettant en mau-
vaise odeur chez les habitants du
pays, le Cananéen et le Phérézéen ;
moi, je suis une poignée d'hommes,
ils se réuniront contre moi et me
frapperont, et je serai exterminé
avec ma famille. » 31 Ils répondirent :
« Devait-on traiter notre sœur
comme une prostituée ? »

CHAPITRE XXXV.

Le Seigneur dit à Jacob : « Va,
monte à Béthel et y séjourne ;
et élèves-y un autel au Dieu qui
t'apparut, lorsque tu fuyais devant
Ésaü ton frère. » 2 Jacob dit à sa
famille et à tous ses gens : « Faites
disparaître les dieux étrangers qui
sont au milieu de vous ; purifiez-
vous et changez de vêtements.
3 Disposons-nous à monter à Béthel ;
j'y érigerai un autel au Dieu qui
m'exauça à l'époque de ma détresse,
et qui fut avec moi sur la route où
je marchais. » 4 Ils remirent à Jacob
tous les dieux étrangers qui étaient
en leur possession, et les joyaux qui
étaient à leurs oreilles ; et Jacob les
enfouit sous le tilleul qui était près
de Sichem. 5 Ils partirent. Domi-
nées par une terreur divine, les
villes d'alentour ne poursuivirent
pas les fils de Jacob. 6 Jacob arriva
à Louz (qui est dans le pays de Ca-
naan), la même que Béthel, lui et
tous ceux qui l'accompagnaient. 7 Là
il dressa un autel, et il appela l'en-
droit Êl-bêth-Êl (1) ; car là les puis-
sances célestes lui étaient apparues,
comme il fuyait à cause de son
frère. 8 Débora, nourrice de Rébec-
ca, étant morte alors, fut enterrée
au-dessous de Béthel, au pied d'un
chêne qui fut appelé le Chêne des
Pleurs.

9 Dieu apparut de nouveau à Ja-
cob, à son retour du territoire d'A-

(1) « Le Dieu de Bêthel. »

Digitized by Google

ram, et il le bénit. 10 Dieu lui dit :
« Tu te nommes Jacob ; mais ton
nom, désormais, ne sera plus Jacob,
ton nom sera Israël » ; il lui donna
ainsi le nom d'Israël. 11 Et Dieu lui dit:
« Je suis le Dieu tout-puissant : tu
vas croître et multiplier ! un peuple,
un essaim de peuples naîtra de toi,
et des rois sortiront de tes entrailles.
12 Et le pays que j'ai accordé à
Abraham et à Isaac, je te l'accorde,
et à ta postérité après toi je donne-
rai ce pays. » 13 Le Seigneur disparut
d'auprès de lui, dans le lieu où il lui
avait parlé. 14 Jacob érigea un mo-
nument dans l'endroit où il lui avait
parlé, un monument de pierre ; il fit
couler dessus une libation et y ré-
pandit de l'huile. 15 Et Jacob nomma
cet endroit, où le Seigneur s'était
entretenu avec lui, Béthel. 16 Ils
partirent de Béthel ; il y avait en-
core une kibra (1) de pays pour arri-
ver à Éfrath, lorsque Rachel en-
fanta, et son enfantement fut pénible.
17 Comme elle était en proie aux dou-
leurs de cet enfantement, la sage-
femme lui dit : « Ne sois pas inquiète,
car c'est encore un fils qui t'arrive. »
18 Or, au moment de rendre l'âme
— car elle mourut — elle le nomma
Ben-Oni (2) ; mais son père l'appela
Benjamin (3). 19 Rachel mourut donc
et fut ensevelie sur le chemin d'É-
frath, qui est Bethléem. 20 Jacob
éleva un monument sur sa tombe :
c'est le monument du Tombeau de
Rachel, qui subsiste encore aujour-
d'hui. 21 Israël partit, et dressa sa
tente au delà de Migdal-Éder.
22 Il arriva, tandis qu'Israël rési-
dait dans cette contrée, que Ruben
alla cohabiter avec Bilha, con-
cubine de son père, Israël en fut
instruit...

Or, les fils de Jacob furent douze.
23 Fils de Lia : le premier-né de
Jacob, Ruben ; puis Siméon, Lévi,
Juda, Issachar et Zabulon. 24 Fils de
Rachel : Joseph et Benjamin. 25 Fils
de Bilha, l'esclave de Rachel : Dan
et Nephtali ; 26 et fils de Zilpa, l'es-
clave de Lia : Gad et Aser. Tels
sont les fils de Jacob, qui lui na-
quirent dans le territoire d'Aram.
27 Jacob arriva chez Isaac son père,
à Mambré, la cité d'Arba, autre-
ment Hébron, où demeurèrent Abra-
ham et Isaac. 28 Les jours d'Isaac
ayant été de cent quatre-vingts ans,
29 il défaillit et mourut, et rejoignit
ses pères, âgé et rassasié de jours.
Ésaü et Jacob, ses fils, l'enseve-
lirent.

CHAPITRE XXXVI.

Ceci est la lignée d'Ésaü, le même
qu'Édom. 2 Ésaü choisit ses
femmes parmi les filles de Canaan :
Ada, fille d'Élôn le Héthéen, et
Oholibama, fille de Ana, fille de
Cibôn le Hévéen ; 3 puis Bâsemath,
fille d'Ismaël, sœur de Nebaïoth.
4 Ada enfanta à Ésaü Élifaz ; Bâ-
semath enfanta Reouël ; 5 et Oho-
libama enfanta Yeouch, Yâlam et
Korah. Tels sont les fils d'Ésaü,
qui lui naquirent au pays de Canaan.
6 Ésaü prit ses femmes, ses fils, ses
filles et tous les gens de sa maison ;
ses troupeaux, toutes ses bêtes et
tout le bien qu'il avait acquis au
pays de Canaan, et il émigra vers
une autre terre, à cause de son frère
Jacob. 7 Car leurs possessions étaient
trop nombreuses pour qu'ils pussent
habiter en commun ; et le lieu de

(1) Petite mesure itinéraire.
(2) « Fils de ma douleur. »
(3) « Fils de la droite » ou « de la vieillesse ».

Digitized by Google

leur séjour ne pouvait les contenir,
à cause de leurs troupeaux. 8 Ésaü
se fixa donc sur la montagne de
Séir (Ésaü, c'est Édom). 9 Or, voici
les générations d'Ésaü, père des
Édomites, sur la montagne de Séir.
10 Voici les noms des fils d'Ésaü :
Élifaz, fils de Ada, épouse d'Ésaü;
Reouêl, fils de Bâsemath, épouse
d'Ésaü. 11 Les fils d'Élifaz furent:
Têmân, Omar, Cefo, Gâtam et
Kenaz. 12 Timna devint concubine
d'Élifaz, fils d'Ésaü; elle lui en-
fanta Amalec. Tels sont les enfants
de Ada, épouse d'Ésaü. 13 Et ceux-ci
furent les fils de Reouêl : Nahath,
Zérah, Chamma et Mizza. Tels
furent les enfants de Bâsemath,
épouse d'Ésaü. 14 Et ceux-ci furent
les fils d'Oholibama, fille de Ana,
fille de Cibôn, épouse d'Ésaü : elle
enfanta à Ésaü Yeouch, Yâlam et
Korah. 15 Suivent les chefs de famille
des enfants d'Ésaü. Fils d'Élifaz,
premier-né d'Ésaü : le chef Têmân,
le chef Omar, le chef Cefo, le
chef Kenaz; 16 le chef Korah, le
chef Gâtam, le chef Amalec. Tels
sont les chefs issus d'Élifaz, dans
le pays d'Édom; ceux-là sont les
fils de Ada. 17 Et ceux-ci sont les
fils de Reouêl, fils d'Ésaü : le chef
Nahath, le chef Zérah, le chef
Chamma, le chef Mizza. Tels sont
les chefs issus de Reouêl, dans le
pays d'Édom; ceux-là sont les des-
cendants de Bâsemath, épouse d'É-
saü. 18 Et ceux-ci sont les fils d'Oho-
libama, épouse d'Ésaü : le chef
Yeouch, le chef Yâlam, le chef
Korah. — Tels sont les chefs nés
d'Oholibama, fille de Ana, épouse
d'Ésaü. 19 Ce sont là les enfants
d'Ésaü, ce sont là leurs chefs de
famille, c'est là Édom.
20 Ceux-ci sont les enfants de
Séir, les Horéens, premiers habi-
tants du pays : Lotân, Chobal,
Cibôn, Ana; 21 Dichôn, Êcer et
Dichân. — Tels sont les chefs des
Horéens, fils de Séir, dans le pays
d'Édom. 22 Les fils de Lotân furent
Hori et Hêmam; et la sœur de Lo-
tân, Timna. 23 Voici les enfants de
Chobal : Alevân, Manahath, Êbal,
Chefo et Onam. 24 Voici les en-
fants de Cibôn : Veayya et Ana
(le même Ana qui trouva les yêmîm
dans le désert, lorsqu'il menait paître
les ânes de Cibôn son père). 25 Voici
les enfants de Ana : Dichôn et
Oholibama, fille de Ana. 26 Voici
les fils de Dichôn : Hemdân, Ech-
bân, Yithrân et Kerân. 27 Voici les
fils d'Êcer: Bilhân, Zaavân et Akân.
28 Fils de Dichân : Ouç et Arân.
29 Suivent les chefs de famille des
Hôréens : le chef Lotân, le chef
Chobal, le chef Cibôn, le chef Ana;
30 le chef Dichôn, le chef Êcer, le
chef Dichân. — Tels étaient les
chefs des Horéens, selon leurs fa-
milles, dans le pays de Séir.
31 Ce sont ici les rois qui régnèrent
dans le pays d'Édom, avant qu'un
roi régnât sur les enfants d'Israël.
32 En Édom régna d'abord Béla,
fils de Beor; le nom de sa ville na-
tale : Dinhaba. 33 Béla étant mort,
à sa place régna Yobab, fils de Zé-
rah, de Boçra. 34 Yobab étant mort,
à sa place régna Houcham, du pays
des Témanites. 35 Houcham mort,
à sa place régna Hadad, fils de Be-
dad, qui défit Madian dans la cam-
pagne de Moab. Le nom de sa ville :
Avith. 36 Hadad mort, à sa place
régna Samla, de Masrêka. 37 Samla
mort, à sa place régna Chaoul, de
Rehoboth-sur-le-Fleuve. 38 Chaoul
mort, à sa place régna Baal-Hanân,
fils d'Akbor. 39 Baal-Hanân, . fils
d'Akbor, étant mort, à sa place ré-
gna Hadar, dont la ville avait nom

Digitized by Google

Pâou, et dont la femme était Mehêtabel, fille de Matred, fille de Mê-Zahab. [40] Voici maintenant les noms des chefs d'Ésaü, selon leurs familles, leurs résidences, leur titre : le chef Timna, le chef Aleva, le chef Yethêth ; [41] le chef Oholibama, le chef Êla, le chef Pinôn ; [42] le chef Kenaz, le chef Têmân, le chef Mibçar ; [43] le chef Magdiêl, le chef Iram. Tels sont les chefs d'Èdom, selon leurs résidences dans le pays qu'ils occupaient ; tel fut Ésaü, le père d'Édom.

CHAPITRE XXXVII.

JACOB demeura dans le pays des pérégrinations de son père, dans le pays de Canaan. [2] Voici l'histoire de la descendance de Jacob. Joseph, âgé de dix-sept ans, menait paître les brebis avec ses frères. Passant son enfance avec les fils de Bilha et ceux de Zilpa, épouses de son père, Joseph débitait sur leur compte des médisances à leur père. [3] Or, Israël préférait Joseph à ses autres enfants, parce qu'il était le fils de sa vieillesse ; et il lui avait fait une robe longue. [4] Ses frères, voyant que leur père l'aimait de préférence à eux tous, le prirent en haine, et ne purent se résoudre à lui parler amicalement. [5] Joseph, ayant eu un songe, le conta à ses frères, et leur haine pour lui s'en accrut encore. [6] Il leur dit : « Écoutez, je vous prie, ce songe que j'ai eu. [7] Nous com- ... des gerbes dans le ...

nous ? deviendrais-tu notre maître ? » Et ils le haïrent plus encore, pour ses songes et pour ses propos. [9] Il eut encore un autre songe, et le raconta à ses frères en disant : « J'ai fait encore un songe, où j'ai vu le soleil, la lune et onze étoiles se prosterner devant moi. » [10] Il le répéta à son père et à ses frères. Son père le blâma et lui dit : « Qu'est-ce qu'un pareil songe ? Eh quoi ! nous viendrions, moi et ta mère et tes frères, nous prosterner en terre à tes pieds ! » [11] Les frères de Joseph le jalousèrent ; mais son père attendit l'événement. [12] Un jour, ses frères étaient allés conduire les troupeaux de leur père à Sichem. [13] Israël dit à Joseph : « Tes frères font paître les troupeaux à Sichem. Viens donc, je veux t'envoyer auprès d'eux. » Il lui répondit : « Je suis prêt. » [14] Il reprit : « Va voir, je te prie, comment se portent tes frères, comment se porte le bétail, et rapporte-m'en des nouvelles. » Il l'envoya ainsi de la vallée d'Hébron, et Joseph se rendit à Sichem. [15] Un homme le rencontra errant dans la campagne ; cet homme lui demanda : « Que cherches-tu ? » [16] Il répondit : « Ce sont mes frères que je cherche. Veuille me dire où ils font paître leur bétail. » [17] L'homme dit : « Ils sont partis d'ici, car je les ai entendus dire : Allons à Dothan. » Joseph s'en alla sur les pas de ses frères, et il les trouva à Dothan. [18] Ils l'aperçurent de loin ; et, avant qu'il fût près d'eux, ils complotèrent de le faire mourir. [19] Ils se dirent l'un à ...

Digitized by Google

l'entendit, et voulut le sauver de leurs mains; il se dit : « N'attentons point à sa vie. » 22 Ruben leur dit donc : « Ne versez point le sang ! Jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, mais ne portez point la main sur lui. » (C'était pour le sauver de leurs mains et le ramener à son père.) 23 En effet, lorsque Joseph fut arrivé près de ses frères, ils le dépouillèrent de sa robe, de la robe longue dont il était vêtu; 24 et ils le saisirent, et ils le jetèrent dans la citerne. Cette citerne était vide et sans eau. 25 Comme ils s'étaient assis pour faire leur repas, ils levèrent les yeux et virent une caravane d'Ismaélites, laquelle venait de Galaad; leurs chameaux étaient chargés d'aromates, de baume et de lotus, qu'ils allaient transporter en Égypte. 26 Juda dit à ses frères : « Quel avantage, si nous tuons notre frère, et si nous célons sa mort? 27 Venez, vendons-le aux Ismaélites, et que notre main ne soit pas sur lui, car il est notre frère, notre chair ! » Et ses frères consentirent. 28 Or, plusieurs marchands madianites vinrent à passer, qui tirèrent et firent remonter Joseph de la citerne, puis le vendirent aux Ismaélites pour vingt pièces d'argent. Ceux-ci emmenèrent Joseph en Égypte. 29 Ruben revint à la citerne, et voyant que Joseph n'y était plus, il déchira ses vêtements, 30 retourna vers ses frères et dit : « L'enfant n'y est plus, et moi, où irai-je ? » 31 Ils prirent la robe de Joseph, égorgèrent un chevreau, et trempèrent la robe dans son sang; 32 puis ils envoyèrent cette robe longue, qu'on apporta à leur père en disant : « Voici ce que nous avons trouvé; examine si c'est la robe de ton fils ou non. » 33 Il la reconnut et s'écria : « La robe de mon fils ! Une bête féroce l'a dévoré ! Joseph, Joseph a été mis en pièces ! » 34 Et Jacob déchira ses vêtements, et il mit un cilice sur ses reins, et il porta longtemps le deuil de son fils. 35 Tous ses fils et toutes ses filles se mirent en devoir de le consoler; mais il refusa toute consolation et dit : « Non ! je rejoindrai, en pleurant, mon fils dans la tombe ! » Et son père continua de le pleurer. 36 Quant aux Madianites, ils le vendirent en Égypte à Putiphar, officier de Pharaon, chef des gardes.

CHAPITRE XXXVIII.

IL arriva, en ce temps-là, que Juda s'éloigna d'avec ses frères, et s'achemina chez un habitant d'Adoullam, nommé Hira. 2 Là, Juda vit la fille d'un Cananéen, appelé Choua; il l'épousa et s'approcha d'elle. 3 Elle conçut et enfanta un fils, à qui il donna le nom d'Êr. 4 Elle conçut encore et eut un fils, et elle lui donna le nom d'Onân. 5 De nouveau elle enfanta un fils, et elle le nomma Chêla. (Il était à Kezib lorsqu'elle l'enfanta.) 6 Juda choisit une épouse à Êr, son premier-né; elle se nommait Thamar. 7 Êr, le premier-né de Juda, ayant déplu au Seigneur, le Seigneur le fit mourir. 8 Alors Juda dit à Onân : « Épouse la femme de ton frère en vertu du lévirat, afin de constituer une postérité à ton frère. » 9 Onân comprit que cette postérité ne serait pas la sienne; et alors, chaque fois qu'il approchait de la femme de son frère, il corrompait sa voie, afin de ne pas donner de postérité à son frère.

Digitized by Google

10 Sa conduite déplut au Seigneur,
qui le fit mourir de même. 11 Et
Juda dit à Thamar, sa belle-fille :
« Demeure veuve dans la maison
de ton père, jusqu'à ce que mon
fils Chêla soit plus grand. » Car
il craignait qu'il ne mourût, lui
aussi, comme ses frères. Et Thamar
s'en alla demeurer dans la maison
de son père. 12 Longtemps après,
mourut la fille de Choua, femme
de Juda. Quand Juda se fut con-
solé, il alla surveiller la tonte de
ses brebis, avec Hira son ami, l'A-
doullamite, à Timna. 13 On informa
Thamar en ces termes : « Ton
beau-père monte en ce moment à
Timna pour tondre ses brebis. »
14 Elle quitta ses vêtements de
veuve, prit un voile et s'en couvrit ;
et elle s'assit au carrefour des
Deux-Sources, qui est sur le chemin
de Timna. Car elle voyait que
Chêla avait grandi, et qu'elle ne
lui avait pas été donnée pour
épouse. 15 Juda, l'ayant aperçue, la
prit pour une prostituée ; car elle
avait voilé son visage. 16 Il se di-
rigea de son côté, et lui dit :
« Laisse-moi te posséder. » Car il
ignorait que ce fût sa belle-fille.
Elle répondit : « Que me donneras-
tu pour me posséder ? » 17 Il répli-
qua : « Je t'enverrai un chevreau
de mon troupeau. » Et elle dit :
« Bien, si tu me donnes un gage en
attendant cet envoi. » 18 Il reprit :
« Quel gage te donnerai-je ? » Elle
répondit : « Ton sceau, ton cordon,
et le bâton que tu as à la main. »
Il les lui donna, il approcha d'elle,
et elle conçut de son fait. 19 Elle se
leva et partit ; elle quitta son voile,
et reprit les vêtements de son veu-
vage. 20 Juda envoya le chevreau
par l'entremise de son ami l'Adoul-
lamite, pour retirer le gage des
mains de cette femme ; il ne la
trouva point. 21 Il questionna les
gens de l'endroit, disant : « Où est
la prostituée qui se tient aux Deux-
Sources, sur le chemin ? » Ils répon-
dirent : « Il n'y a point de prosti-
tuée ici. » 22 Il retourna auprès de
Juda, et dit : « Je ne l'ai pas trou-
vée ; et même les habitants de l'en-
droit ont dit qu'il n'y avait point là
de prostituée. » 23 Et Juda dit :
« Qu'elle garde ce qu'elle a, et que
nous n'ayons pas à rougir ; car
enfin, j'ai envoyé ce chevreau, et
tu n'as pu la trouver. » 24 Or, en-
viron trois mois après, on informa
Juda, en disant : « Thamar, ta bru,
s'est prostituée, et elle porte dans
son sein le fruit de la débauche. »
Juda répondit : « Emmenez-la, et
qu'elle soit brûlée ! » 25 Comme on
l'emmenait, elle envoya dire à son
beau-père : « Je suis enceinte du
fait de l'homme à qui ces choses ap-
partiennent. » Et elle dit : « Exa-
mine, je te prie, à qui appartien-
nent ce sceau, ces cordons et ce
bâton. » 26 Juda les reconnut et dit :
« Elle est plus juste que moi, car il
est vrai que je ne l'ai point donnée
à Chêla mon fils. » Cependant il
cessa, dès lors, de la connaître.
27 Or il se trouva, lors de son enfan-
tement, qu'elle portait des jumeaux
dans son sein. 28 Au moment de sa
délivrance, l'un d'eux avança la
main ; la sage-femme la saisit et y
attacha un fil d'écarlate, pour in-
diquer que celui-ci était né le pre-
mier. 29 Comme il retirait sa main,
voici que son frère vint au monde.
Elle dit : « Avec quelle violence
tu te fais jour ! » Et on lui donna
le nom de Péreç (1). 30 Ensuite na-
quit son frère, dont la main portait

(1) « Sortie violente. »

Digitized by Google

le fil d'écarlate. On lui donna le
nom de Zérah.

CHAPITRE XXXIX.

JOSEPH fut donc emmené en Égypte. Putiphar, officier de Pharaon, chef des gardes, Égyptien,
l'acheta aux Ismaélites qui l'avaient
conduit dans ce pays. [2] Le Seigneur
fut avec Joseph, qui devint un
homme heureux, et fut admis dans
la maison de son maître l'Égyptien.
[3] Son maître vit que Dieu était avec
lui ; qu'il faisait prospérer toutes les
œuvres de ses mains, [4] et Joseph
trouva faveur à ses yeux, et il devint son serviteur ; Putiphar le mit
à la tête de sa maison, et lui confia
tout son avoir. [5] Du moment où il
l'eut mis à la tête de sa maison et
de toutes ses affaires, le Seigneur
bénit la maison de l'Égyptien à
cause de Joseph ; et la bénédiction
divine s'étendit sur tous ses biens, à
la ville et aux champs. [6] Alors il
abandonna tous ses intérêts aux
mains de Joseph, et il ne s'occupa
plus avec lui de rien, sinon du pain
qu'il mangeait. Or, Joseph était
beau de taille et beau de visage.
[7] Il arriva, après ces faits, que la
femme de son maître jeta les yeux
sur Joseph. Elle lui dit : « Viens
reposer près de moi. » [8] Il s'y refusa,
en disant à la femme de son maître :
« Vois, mon maître ne me demande
compte de rien dans sa maison, et
toutes ses affaires il les a remises
en mes mains ; [9] il n'est pas plus
grand que moi dans cette maison,
et il ne m'a rien défendu, sinon toi,
parce que tu es son épouse ; et comment puis-je commettre un si grand
méfait, et offenser le Seigneur ? »
[10] Quoiqu'elle en parlât chaque jour
à Joseph, il ne cédait point à ses
vœux en venant à ses côtés pour
avoir commerce avec elle. [11] Mais
il arriva, à une de ces occasions,
comme il était venu dans la maison
pour faire sa besogne, et qu'aucun
des gens de la maison ne s'y trouvait, [12] qu'elle le saisit par son vêtement, en disant : « Viens dans
mes bras ! » Il abandonna son vêtement dans sa main, s'enfuit, et s'élança dehors. [13] Lorsqu'elle vit qu'il
avait laissé son vêtement dans sa
main, et qu'il s'était échappé, [14] elle
appela les gens de sa maison et
leur dit : « Voyez ! on nous a
amené un Hébreu pour nous insulter ! Il m'a abordée pour coucher
avec moi, et j'ai appelé à grands
cris. [15] Lui, entendant que j'élevais
la voix pour appeler à mon aide, a
laissé son habit près de moi, et il
s'est échappé et il est sorti. »
[16] Elle garda le vêtement de Joseph par devers elle, jusqu'à ce
que son maître fût rentré à la
maison. [17] Elle lui fit le même récit,
disant : « L'esclave hébreu que tu
nous as amené est venu près de
moi pour m'insulter ; [18] puis, comme
j'ai élevé la voix et que j'ai appelé,
il a laissé son vêtement près de moi
et a pris la fuite. » [19] Lorsque le
maître entendit le récit que lui faisait son épouse, disant : « Voilà ce
que m'a fait ton esclave », sa colère
s'enflamma. [20] Le maître de Joseph
le fit saisir ; on l'enferma dans la
Rotonde, endroit où étaient détenus
les prisonniers du roi ; et il resta là
dans la Rotonde. [21] Le Seigneur fut
avec Joseph, lui attira la bienveillance, et le rendit agréable aux
yeux du gouverneur de la Rotonde.
[22] Ce gouverneur mit sous la main
de Joseph tous les prisonniers de

Digitized by Google

la Rotonde ; et tout ce qu'on y
faisait, c'était lui qui le dirigeait.
23 Le gouverneur de la Rotonde
ne vérifiait rien de ce qui passait
par sa main, parce que le Seigneur
était avec lui ; et ce qu'il entrepre-
nait, le Seigneur le faisait réussir.

CHAPITRE XL.

Il advint, après ces événements,
que l'échanson du roi d'Égypte
et le panetier offensèrent leur
maître, le roi d'Égypte. 2 Pharaon,
irrité contre ses deux officiers,
le maître-échanson et le maître-
panetier, 3 les fit mettre aux arrêts
dans la maison du chef des gardes,
dans la Rotonde, le même lieu où
Joseph était captif. 4 Le chef des
gardes mit Joseph à leur disposi-
tion, et celui-ci les servit. Ils étaient
depuis quelque temps aux arrêts,
5 lorsqu'ils eurent un rêve tous les
deux, chacun le sien, la même nuit,
et chacun selon le sens de son rêve;
l'échanson et le panetier du roi
d'Égypte, détenus dans la Rotonde.
6 Joseph, étant venu près d'eux le
matin, remarqua qu'ils étaient sou-
cieux. 7 Il demanda aux officiers de
Pharaon, qui étaient avec lui en
prison chez son maître : « Pourquoi
votre visage est-il sombre aujour-
d'hui ? » 8 Ils lui répondirent : « Nous
avons fait un songe, et il n'y a per-
sonne pour l'interpréter. » Joseph
leur dit : « L'interprétation n'est-
elle pas à Dieu? Dites-les-moi, je
vous prie. » 9 Le maître-échanson
raconta son rêve à Joseph, en disant:
« Dans mon rêve, une vigne était
devant moi. 10 A cette vigne étaient
trois pampres. Or, elle semblait se
couvrir de fleurs, ses bourgeons se
développaient, ses grappes mûris-
saient leur fruit. 11 J'avais en main
la coupe de Pharaon; je cueillais
les raisins, j'en exprimais le jus
dans la coupe de Pharaon, et
je présentais la coupe à la main
du roi. » 12 Joseph lui répondit :
« En voici l'explication. Les trois
pampres, ce sont trois jours. 13 Trois
jours encore, et Pharaon te fera
élargir, et il te rétablira dans ton
poste ; et tu mettras la coupe de
Pharaon dans sa main, comme tu
le faisais précédemment en qualité
d'échanson. 14 Que si tu te souviens
de moi lorsque tu seras heureux,
rends-moi, de grâce, un bon office:
parle de moi à Pharaon, et fais-moi
sortir de cette demeure. 15 Car j'ai
été enlevé, oui, enlevé du pays des
Hébreux ; et ici non plus je n'avais
rien fait lorsqu'on m'a jeté dans ce
cachot. » 16 Le maître - panetier,
voyant qu'il avait interprété dans
un sens favorable, dit à Joseph:
« Pour moi, dans mon songe j'avais
trois corbeilles à claire-voie sur la
tête. 17 La corbeille supérieure con-
tenait tout ce que mange Pharaon
en fait de boulangerie ; et les oiseaux
le becquetaient dans la corbeille,
au-dessus de ma tête. » 18 Joseph
répondit en ces termes : « En voici
l'explication. Les trois corbeilles,
ce sont trois jours. 19 Trois jours en-
core, et Pharaon te fera... trancher
la tête et attacher à un gibet ; et
les oiseaux viendront becqueter ta
chair. » 20 Or, le troisième jour,
anniversaire de la naissance de
Pharaon, celui-ci donna un banquet
à tous ses serviteurs. Il porta le
maître-échanson et le maître-pane-
tier sur la liste de ses serviteurs.
21 Il préposa de nouveau le maître-
échanson à sa boisson, et celui-ci
présenta la coupe à la main de

Digitized by Google

Pharaon ; 22 et le maître-panetier,
il le fit pendre, ainsi que l'avait
présagé Joseph. 23 Mais le maître-
échanson ne se souvint plus de Jo-
seph, il l'oublia.

CHAPITRE XLI.

APRÈS un intervalle de deux an-
nées, Pharaon eut un songe, où
il se voyait debout au bord du fleuve.
2 Et voici que du fleuve sortaient
sept vaches belles et grasses, qui
se mirent à paître dans l'herbage ;
3 puis sept autres vaches sortirent
du fleuve après elles, celles-là ché-
tives et maigres, et s'arrêtèrent près
des premières au bord du fleuve ;
4 et les vaches chétives et maigres
dévorèrent les sept vaches belles et
grasses. Alors Pharaon s'éveilla. 5 Il
se rendormit, et eut un nouveau
songe. Voici que sept épis, pleins et
beaux, s'élevaient sur une seule tige ;
6 puis sept épis maigres, et flétris par
le vent d'est, s'élevèrent après eux,
7 et ces épis maigres engloutirent
les sept épis grenus et pleins. Pha-
raon s'éveilla, et c'était un songe.
8 Mais, le matin venu, son esprit en fut
troublé, et il manda tous les magi-
ciens de l'Égypte et tous ses savants.
Pharaon leur exposa son rêve, mais
nul ne put lui en expliquer le sens.
9 Alors le maître-échanson parla
devant Pharaon en ces termes :
« Je rappelle, en cette occasion,
mes fautes. 10 Un jour, Pharaon
était irrité contre ses serviteurs ; et
du chef des gardes. Nous lui racon-
tâmes nos songes et il nous les in-
terpréta, à chacun selon le sens du
sien. 13 Or, comme il nous avait pro-
nostiqué, ainsi fut-il : moi, je fus ré-
tabli dans mon poste, et lui on le
pendit. » 14 Pharaon envoya quérir
Joseph, qu'on fit sur-le-champ sor-
tir de la geôle ; il se rasa et chan-
gea de vêtements, puis il parut
devant Pharaon. 15 Et Pharaon dit
à Joseph : « J'ai eu un songe, et nul
ne l'explique ; mais j'ai ouï dire,
quant à toi, que tu entends l'art
d'interpréter un songe. » 16 Joseph
répondit à Pharaon en disant : « Ce
n'est pas moi, c'est Dieu, qui saura
tranquilliser Pharaon. » 17 Alors Pha-
raon parla ainsi à Joseph : « Dans
mon songe, je me tenais au bord du
fleuve. 18 Et voici que du fleuve
sortirent sept vaches grasses et de
belle taille, qui vinrent paître dans
l'herbage ; 19 puis sept autres vaches
les suivirent, maigres, d'apparence
fort chétive, et toutes décharnées :
je n'en ai point vu d'aussi misé-
rables dans tout le pays d'Égypte.
20 Ces vaches maigres et chétives dé-
vorèrent les sept premières vaches,
les grasses. 21 Celles-ci donc pas-
sèrent dans leur corps, mais on ne
se serait pas douté qu'elles y eussent
passé ; elles étaient chétives comme
auparavant. Je m'éveillai. 22 Puis je
vis en songe sept épis, s'élevant sur
une même tige, pleins et beaux ;
23 ensuite sept épis secs, maigres,
brûlés par le vent d'est, s'élevèrent
après eux, 24 et ces épis maigres
absorbèrent les sept beaux épis. Je

Digitized by Google

beaux épis, sept années : c'est un
même songe. 27 Et les sept vaches
maigres et laides qui sont sorties en
second lieu, — sept années, de même
que les sept épis vides frappés par
le vent d'est. Ce seront sept années
de famine. 28 C'est bien ce que je
disais à Pharaon : ce que Dieu pré-
pare, il l'a révélé à Pharaon. 29 Oui,
sept années vont venir, — abondance
extraordinaire dans tout le territoire
d'Égypte. 30 Mais sept années de
disette surgiront après elles, et
toute abondance disparaîtra dans
le pays d'Égypte, et la famine épui-
sera le pays. 31 Le souvenir de l'a-
bondance sera effacé, dans le pays,
par cette famine qui surviendra, car
elle sera excessive. 32 Et si le songe
s'est reproduit à Pharaon par deux
fois, c'est que la chose est arrêtée
devant Dieu, c'est que Dieu est sur
le point de l'accomplir. 33 Donc, que
Pharaon choisisse un homme pru-
dent et sage, et qu'il le prépose au
pays d'Égypte. 34 Que Pharaon avise
à ce qu'on établisse des commis-
saires dans le pays, et qu'on impose
d'un cinquième le territoire d'Égypte
durant les sept années d'abondance.
35 Qu'on amasse toute la nourriture
de ces années fertiles qui appro-
chent; qu'on emmagasine du blé sous
la main de Pharaon, pour l'approvi-
sionnement des villes, et qu'on le
tienne en réserve. 36 Ces provisions
seront une ressource pour le pays,
lors des sept années de disette qui

nul n'est sage et entendu comme
toi. 40 C'est toi qui seras le chef de
ma maison ; tout mon peuple sera
gouverné par ta parole, et je n'au-
rai sur toi que la prééminence du
trône. » 41 Pharaon dit à Joseph :
« Vois ! je te mets à la tête de tout
le pays d'Égypte. » 42 Et Pharaon
ôta son anneau de sa main et le
passa à celle de Joseph ; il le fit ha-
biller de byssus, et suspendit le
collier d'or à son cou. 43 Il le fit
monter sur son second char ; on cria
devant lui : Abrêk (1), et il fut ins-
tallé chef de tout le pays d'Égypte.
44 Pharaon dit à Joseph : « Je suis le
Pharaon (2); mais, sans ton ordre,
nul ne remuera la main ni le pied
dans tout le pays d'Égypte. » 45 Pha-
raon surnomma Joseph Çâfenath-
Panêah (3), et il lui donna pour
femme Asenath, fille de Pôti-Féra,
prêtre d'On. Joseph fit une excur-
sion dans le pays d'Égypte. 46 Or,
Joseph avait trente ans lorsqu'il
parut devant Pharaon, roi d'Égypte.
Joseph, étant sorti de devant Pha-
raon, parcourut tout le pays d'É-
gypte. 47 La terre, pendant les sept
années de fertilité, produisit d'abon-
dantes moissons. 48 On amassa toutes
les denrées des sept années, qui se
trouvèrent dans le pays d'Égypte,
et l'on approvisionna les villes : on
mit dans chaque ville les denrées
des campagnes d'alentour. 49 Et Jo-
seph fit des amas de blé considé-
rables comme le sable de la mer ;

Digitized by Google

prêtre d'On. [51] Joseph appela le premier-né Manassé : « Car Dieu m'a fait oublier (1) toutes mes tribulations et toute la maison de mon père. » [52] Au second, il donna le nom d'Éphraïm : « Car Dieu m'a fait fructifier (2) dans le pays de ma misère. » [53] Quand furent écoulées les sept années de l'abondance qui régnait dans le pays d'Égypte, [54] survinrent les sept années de la disette, comme l'avait prédit Joseph. Il y eut famine dans tous les pays, mais dans tout le pays d'Égypte il y avait du pain. [55] Tout le territoire égyptien étant affligé par la disette, le peuple demanda à grands cris, à Pharaon, du pain. Mais Pharaon répondit aux Égyptiens : « Allez à Joseph ; ce qu'il vous dira, vous le ferez. » [56] Comme la famine régnait sur toute la contrée, Joseph ouvrit tous les greniers, et vendit du blé aux Égyptiens. La famine persista dans le pays d'Égypte. [57] De tous les pays on venait en Égypte pour acheter à Joseph, car la famine était grande dans toute la contrée.

CHAPITRE XLII.

JACOB, voyant qu'il y avait vente de blé en Égypte, dit à ses fils : « Pourquoi vous entre-regarder ? » [2] Il ajouta : « J'ai ouï dire qu'il y avait vente de blé en Égypte. Allez-y, achetez-y du blé pour nous, et nous resterons en vie au lieu de mourir. » [3] Les frères de Joseph partirent à dix, pour acheter du grain en Égypte. [4] Quant à Benjamin, frère de Joseph, Jacob ne le laissa pas aller avec ses frères, parce qu'il se disait : « Il pourrait lui arriver malheur. » [5] Les fils d'Israël vinrent s'approvisionner avec ceux qui allaient en Égypte, la disette régnant dans le pays de Canaan. [6] Or, Joseph était le gouverneur de la contrée ; c'était lui qui faisait distribuer le blé à tout le peuple du pays. Les frères de Joseph, arrivés, se prosternèrent devant lui la face contre terre. [7] En voyant ses frères, Joseph les reconnut ; mais il dissimula vis-à-vis d'eux, et, leur parlant rudement, leur dit : « D'où venez-vous ? » Ils répondirent : « Du pays de Canaan, pour acheter des vivres. » [8] Joseph reconnut bien ses frères, mais eux ne le reconnurent point. [9] Joseph se souvint alors des songes qu'il avait eus à leur sujet. Il leur dit : « Vous êtes des espions ! c'est pour découvrir le côté faible du pays que vous êtes venus ! » [10] Ils lui répondirent : « Non, seigneur, mais tes serviteurs sont venus pour acheter des vivres. [11] Tous fils d'un même père, nous sommes d'honnêtes gens ; tes serviteurs ne furent jamais des espions. » [12] Il leur dit : « Point du tout ! Vous êtes venus reconnaître les côtés faibles du territoire. » [13] Ils répondirent : « Nous, tes serviteurs, sommes douze frères, nés d'un même père, habitants du pays de Canaan ; le plus jeune est auprès de notre père en ce moment, et l'autre n'est plus. » [14] Joseph leur dit : « Ce que je vous ai déclaré subsiste : vous êtes des espions. [15] C'est par là que vous serez jugés : sur la vie de Pharaon, vous ne sortirez pas d'ici que votre plus jeune frère n'y soit venu. [16] Dépêchez l'un de vous pour qu'il aille quérir votre

(1) Sens du nom hébreu de Manassé.
(2) Sens du nom hébreu d'Éphraïm.

Digitized by Google

frère, et vous, restez prisonniers :
on appréciera alors la sincérité de
vos paroles. Autrement, par Pha-
raon ! vous êtes des espions. » 17 Et
il les garda en prison durant trois
jours. 18 Le troisième jour, Joseph
leur dit : « Faites ceci et vous vi-
vrez ; je crains le Seigneur. 19 Si
vous êtes de bonne foi, qu'un seul
d'entre vous soit détenu dans votre
prison, tandis que vous irez ap-
porter à vos familles de quoi calmer
leur faim. 20 Puis amenez-moi votre
jeune frère, et vos paroles seront
justifiées, et vous ne mourrez
point. » Ils y acquiescèrent. 21 Et ils
se dirent l'un à l'autre : « En vérité,
nous sommes punis à cause de notre
frère ; nous avons vu son désespoir
lorsqu'il nous criait grâce, et nous
sommes demeurés sourds. Voilà
pourquoi ce malheur nous est ar-
rivé. » 22 Ruben leur répondit en
ces termes : « Est-ce que je ne vous
dis pas alors : Ne vous rendez point
coupables envers cet enfant ! et
vous ne m'écoutâtes point. Eh bien !
voilà que son sang nous est rede-
mandé. » 23 Or, ils ne savaient pas
que Joseph les comprenait, car ils
s'étaient servis d'un interprète. 24 Il
s'éloigna d'eux, et pleura ; puis il
revint à eux, leur parla, et sépara
d'avec eux Siméon, qu'il fit incar-
cérer en leur présence. 25 Joseph
ordonna qu'on remplît leurs ba-
gages de blé ; puis qu'on remît l'ar-
gent de chacun dans son sac, et
mis ; et de fait, le voici dans mon
sac. » Le cœur leur manqua, et ils
s'entre-regardèrent effrayés en di-
sant : « Qu'est-ce donc que le Sei-
gneur nous prépare ! » 29 Arrivés
chez Jacob leur père, au pays de
Canaan, ils lui contèrent toute leur
aventure en ces termes : 30 « Ce
personnage — le maître du pays —
nous a parlé durement ; il nous a
traités comme venant explorer le
pays. 31 Nous lui avons dit : « Nous
sommes des gens de bien, nous ne
fûmes jamais des espions. 32 Nous
sommes douze frères, fils du même
père : l'un est perdu, et le plus jeune
est actuellement avec notre père au
pays de Canaan. » 33 Le person-
nage, maître du pays, nous a ré-
pondu : « Voici à quoi je reconnaî-
trai que vous êtes sincères : laissez
l'un de vous auprès de moi, prenez
ce que réclame le besoin de vos
familles, et partez ; 34 puis, amenez-
moi votre jeune frère, et je saurai
que vous n'êtes pas des espions, que
vous êtes d'honnêtes gens ; je vous
rendrai votre frère, et vous pourrez
circuler dans le pays. » 35 Or,
comme ils vidaient leurs sacs, voici
que chacun retrouva son argent
serré dans son sac ; à la vue de cet
argent ainsi enveloppé, eux et leur
père frémirent. 36 Jacob, leur père,
leur dit : « Vous m'arrachez mes
enfants ! Joseph a disparu, Siméon
a disparu, et vous voulez m'ôter
Benjamin ! C'est sur moi que tout

Digitized by Google

descendre, sous le poids de la dou-
leur, mes cheveux blancs dans la
tombe. »

CHAPITRE XLIII.

CEPENDANT la famine pesait sur
le pays. 2 Lors donc qu'on eut
consommé tout le blé qu'ils avaient
apporté d'Égypte, leur père leur
dit : « Allez de nouveau nous ache-
ter un peu de nourriture. » 3 Juda
lui parla ainsi : « Cet homme nous
a formellement avertis en disant :
Vous ne paraîtrez point devant
moi, si votre frère ne vous accom-
pagne. 4 Si tu consens à laisser par-
tir notre frère avec nous, nous irons
acheter pour toi des vivres. 5 Mais
si tu n'en fais rien, nous ne saurions
y aller, puisque cet homme nous
a dit : Vous ne paraîtrez devant
moi qu'accompagnés de votre
frère. » 6 Israël reprit : « Pourquoi
m'avez-vous rendu ce mauvais of-
fice, d'apprendre à cet homme que
vous avez encore un frère ? » 7 Ils
répondirent : « Cet homme nous a
questionnés en détail sur nous et
sur notre famille, disant : « Votre
père vit-il encore ? avez-vous encore
un frère ? » et nous lui avons ré-
pondu selon ces questions. Pou-
vions-nous prévoir qu'il dirait :
Faites venir votre frère ? » 8 Juda
dit à Israël, son père : « Laisse aller
le jeune homme avec moi, que nous
puissions nous disposer au départ ;

déjà revenus deux fois ! » 11 Israël,
leur père, leur dit : « Puisqu'il en
est ainsi, eh bien ! faites ceci : met-
tez dans vos bagages des meilleures
productions du pays, et apportez-
les en hommage à cet homme : un
peu de baume, un peu de miel, des
aromates et du lotus, des pistaches
et des amandes. 12 Munissez-vous
d'une somme d'argent double : l'ar-
gent qui a été remis à l'entrée de
vos sacs, restituez-le de votre main,
c'est peut-être une méprise. 13 Et
prenez votre frère, et disposez-vous
à retourner vers cet homme. 14 Que
le Dieu tout-puissant vous fasse
trouver compassion auprès de cet
homme, afin qu'il vous rende votre
autre frère et Benjamin. Pour moi,
j'ai pleuré mes fils, je vais les pleu-
rer encore. » 15 Ces hommes se char-
gèrent du présent, se munirent d'une
somme double, et emmenèrent Ben-
jamin. Ils se mirent en route, arri-
vèrent en Égypte, et parurent de-
vant Joseph. 16 Joseph, apercevant
parmi eux Benjamin, dit à l'inten-
dant de sa maison : « Fais entrer
ces hommes chez moi ; qu'on tue des
animaux et qu'on les accommode,
car ces hommes dîneront avec moi. »
17 L'homme exécuta l'ordre de Jo-
seph, et il introduisit les voyageurs
dans la maison de Joseph. 18 Mais
ces hommes s'alarmèrent, en se
voyant introduits dans la maison de
Joseph, et ils dirent : « C'est à
cause de l'argent remis la première
fois dans nos sacs, qu'on nous a

mière fois pour acheter des provi-
sions ; 21 et il est advenu, quand nous
sommes arrivés dans l'hôtellerie
et que nous avons ouvert nos sacs,
voici que l'argent de chacun était
à l'entrée de son sac, notre même
poids d'argent : nous le rapportons
dans nos mains. 22 Et nous avons
apporté par devers nous une autre
somme pour acheter des vivres.
Nous ne savons qui a replacé notre
argent dans nos sacs. » 23 Il répon-
dit : « Soyez tranquilles, ne crai-
gnez rien. Votre Dieu, le Dieu de
votre père, vous a fait trouver un
trésor dans vos sacs ; votre argent
m'était parvenu. » Et il leur amena
Siméon. 24 L'intendant fit entrer ces
hommes dans la demeure de Joseph ;
on apporta de l'eau et ils lavèrent
leurs pieds, et l'on donna du four-
rage à leurs ânes. 25 Ils apprêtèrent
le présent, Joseph devant venir à
midi ; car ils avaient appris que
c'était là qu'on ferait le repas.
26 Joseph étant rentré à la maison,
ils lui apportèrent, dans l'intérieur,
le présent dont ils s'étaient munis,
et s'inclinèrent devant lui jusqu'à
terre. 27 Il s'informa de leur bien-
être, puis il dit : » Comment se
porte votre père, ce vieillard dont
vous avez parlé ? Vit-il encore ? »
28 Ils répondirent : « Ton serviteur,
notre père, vit encore et se porte
bien. » Et ils s'inclinérent et se
prosternèrent. 29 En levant les yeux,
… Benjamin, son frère

ressortit ; puis, se faisant violence,
il dit : « Servez le repas. » 32 Il fut
servi à part, et eux à part, et à
part aussi les Égyptiens ses con-
vives ; car les Égyptiens ne peuvent
manger en commun avec les Hé-
breux, cela étant une abomination
en Égypte. 33 Ils se mirent à table
devant lui, le plus âgé selon son
âge, le plus jeune selon le sien ; ces
hommes se regardaient l'un l'autre
avec étonnement. 34 Joseph leur fit
porter des morceaux de sa table ; la
part de Benjamin était cinq fois
supérieure à celles des autres. Ils
burent et s'enivrèrent ensemble.

CHAPITRE XLIV.

JOSEPH donna cet ordre à l'inten-
dant de sa maison : « Remplis de
vivres les sacs de ces hommes, autant
qu'ils en peuvent contenir, et dépose
l'argent de chacun à l'entrée de son
sac. 2 Et ma coupe, la coupe d'ar-
gent, tu la mettras à l'entrée du
sac du plus jeune, avec le prix de
son blé. » Ce que Joseph avait dit
fut exécuté. 3 Le matin venu, on
laissa repartir ces hommes, eux et
leurs ânes. 4 Or, ils venaient de
quitter la ville, ils en étaient à peu
de distance, lorsque Joseph dit à
l'intendant de sa maison : « Va,
cours après ces hommes et, aussitôt

Digitized by Google

serviteurs d'avoir commis une telle
action ! 8 Quoi ! l'argent que nous
avons trouvé à l'entrée de nos sacs,
nous te l'avons rapporté du pays de
Canaan ; et nous déroberions, dans
la maison de ton maître, de l'argent
ou de l'or ! 9 Celui de tes serviteurs
qui l'aura en sa possession, qu'il
meure ; et nous-mêmes, nous serons
les esclaves de mon seigneur. » 10 Il
répliqua : « Oui certes, ce que vous
dites est juste. Seulement, celui qui
en sera trouvé possesseur sera mon
esclave, et vous autres serez
quittes. » 11 Ils se hâtèrent, chacun,
de descendre leurs sacs à terre, et
chacun ouvrit le sien. 12 L'intendant
fouilla, commençant par le plus âgé,
finissant par le plus jeune. La coupe
fut trouvée dans le sac de Benja-
min. 13 Ils déchirèrent leurs vête-
ments ; chacun rechargea son âne,
et ils retournèrent à la ville. 14 Juda
entra avec ses frères dans la de-
meure de Joseph, lequel s'y trouvait
encore ; et ils se jetèrent à ses
pieds contre terre. 15 Joseph leur
dit : « Quelle action venez-vous de
commettre ! Ne savez-vous pas
qu'un homme tel que moi devine les
mystères ? » 16 Juda répondit : « Que
dirons-nous à mon seigneur ? Com-
ment parler, et comment nous jus-
tifier ? Le Tout-Puissant a su attein-
dre l'iniquité de tes serviteurs. Nous
sommes maintenant les esclaves de
mon seigneur, et nous, et celui aux
mains duquel s'est trouvée la coupe. »
17 Il répliqua : « Loin de moi d'agir
ainsi ! L'homme aux mains duquel
la coupe s'est trouvée, sera mon es-
clave ; pour vous, retournez en paix
auprès de votre père. »

18 Alors Juda s'avança vers lui,
en disant : « De grâce, seigneur !
que ton serviteur fasse entendre
une parole aux oreilles de mon sei-
gneur, et que ta colère n'éclate pas
contre ton serviteur ! car tu es
l'égal de Pharaon. 19 Mon seigneur
avait interrogé ses serviteurs, di-
sant : « Vous reste-t-il un père, un
frère ? » 20 Nous répondîmes à mon
seigneur : « Nous avons un père
âgé, et un jeune frère enfant de sa
vieillesse : son frère est mort, et
lui, resté seul des enfants de sa
mère, son père le chérit. » 21 Tu dis
alors à tes serviteurs : « Amenez-le
moi, que je l'examine. » 22 Et nous
répondîmes à mon seigneur : « Le
jeune homme ne saurait quitter
son père ; s'il quittait son père,
il en mourrait. » 23 Mais tu dis à
tes serviteurs : « Si votre jeune
frère ne vous accompagne, ne re-
paraissez point devant moi. » 24 Or,
de retour auprès de ton serviteur,
notre père, nous lui rapportâmes
les paroles de mon seigneur. 25 Notre
père nous dit : « Retournez acheter
pour nous quelques provisions. »
26 Nous répondîmes : « Nous ne
saurions partir. Si notre jeune frère
nous accompagne, nous irons ; car
nous ne pouvons paraître devant ce
personnage, notre jeune frère n'é-
tant point avec nous. » 27 Ton ser-
viteur, notre père, nous dit : « Vous
savez que ma femme m'a donné
deux enfants. 28 L'un a disparu d'au-
près de moi, et j'ai dit : « Assuré-
ment il a été dévoré ! » et je ne l'ai
point revu jusqu'ici. 29 Que vous
m'arrachiez encore celui-ci, qu'il lui
arrive malheur, et vous aurez pré-
cipité cruellement ma vieillesse dans
la tombe. » 30 Et maintenant, en re-
tournant chez ton serviteur, mon
père, nous ne serions point accom-
pagnés du jeune homme, et sa vie
est attachée à la sienne ! 31 Certes,
ne voyant point paraître le jeune
homme, il mourra ; et tes serviteurs

Digitized by Google

auront fait descendre les cheveux
blancs de ton serviteur, notre père,
douloureusement dans la tombe.
32 Car ton serviteur a répondu de
cet enfant à son père, en disant :
« Si je ne te le ramène, je serai
coupable à jamais envers mon
père. » 33 Donc, de grâce, que ton
serviteur, à la place du jeune
homme, reste esclave de mon sei-
gneur, et que le jeune homme re-
parte avec ses frères. 34 Car com-
ment retournerais-je près de mon
père sans ramener son enfant ?
Pourrais-je voir la douleur qui ac-
cablerait mon père ? »

CHAPITRE XLV.

JOSEPH ne put se contenir, malgré
tous ceux qui l'entouraient. Il
s'écria : « Faites sortir tout le monde
d'ici ! » Et nul homme ne fut pré-
sent, lorsque Joseph se fit connaître
à ses frères. 2 Il éleva sa voix avec
des pleurs — les Égyptiens l'en-
tendirent, la maison de Pharaon
l'entendit, — 3 et il dit à ses
frères : « Je suis Joseph ; mon père
vit-il encore ? » Mais ses frères ne
purent lui répondre, car il les avait
frappés de stupeur. 4 Joseph dit à
ses frères : « Approchez - vous de
moi, je vous prie. » Et ils s'appro-
chèrent. Il reprit : « Je suis Joseph,
votre frère, que vous avez vendu
pour l'Égypte. 5 Et maintenant, ne
vous affligez point, ne soyez pas ir-
rités contre vous-mêmes, de m'a-
voir vendu pour ce pays ; car c'est
pour le salut que le Seigneur m'y a
envoyé avant vous. 6 En effet, voici
deux années que la famine règne
au sein de la contrée ; et, durant
cinq années encore, il n'y aura ni
culture ni moisson. 7 Le Seigneur
m'a envoyé avant vous pour vous
préparer une ressource dans ce
pays, et pour vous sauver la vie
par une conservation merveilleuse.
8 Non, ce n'est pas vous qui m'avez
fait venir ici, c'est Dieu ; et il m'a
fait devenir le père de Pharaon, le
maître de toute sa maison, et l'ar-
bitre de tout le pays d'Égypte.
9 Hâtez-vous, retournez chez mon
père et lui dites : « Ainsi parle ton
fils Joseph : Dieu m'a fait le maître
de toute l'Égypte ; viens auprès de
moi, ne tarde point ! 10 Tu habiteras
la terre de Gessen, et tu seras rap-
proché de moi ; toi, tes enfants, tes
petits-enfants, ton menu et ton gros
bétail, et tout ce qui t'appartient.
11 Là je te fournirai de vivres — car
cinq années encore il y aura famine
— afin que tu ne souffres point, toi,
ta famille et tout ce qui est à toi. »
12 Or, vous voyez de vos yeux,
comme aussi mon frère Benjamin,
que c'est bien moi qui vous parle.
13 Faites part à mon père des hon-
neurs qui m'entourent en Égypte,
et de tout ce que vous avez vu, et
hâtez-vous d'amener ici mon pére. »
14 Il se jeta au cou de Benjamin son
frère, et pleura ; et Benjamin aussi
pleura dans ses bras. 15 Il embrassa
tous ses frères et les baigna de ses
larmes ; alors seulement ses frères
lui parlèrent. 16 Or, le bruit s'était
répandu à la cour de Pharaon, sa-
voir : Les frères de Joseph sont
venus ; ce qui avait plu à Pharaon
et à ses serviteurs. 17 Et Pharaon
dit à Joseph : « Dis à tes frères :
Faites ceci : rechargez vos bêtes,
et mettez - vous en route pour le
pays de Canaan. 18 Emmenez votre
père et vos familles, et venez près
de moi ; je veux vous donner la meil-
leure province de l'Égypte, vous
consommerez la moelle de ce pays.

Digitized by Google

19 Pour toi, tu es chargé de cet or-
dre : Faites ceci : prenez, dans le
pays d'Égypte, des voitures pour
vos enfants et pour vos femmes ;
faites-y monter votre père et re-
venez. 20 N'ayez point regret à vos
possessions, car le meilleur du pays
d'Égypte est à vous. » 21 Ainsi firent
les fils d'Israël : Joseph leur donna
des voitures d'après l'ordre de Pha-
raon, et les munit de provisions pour
le voyage. 22 Il donna à tous, indi-
viduellement, des habillements de
rechange ; pour Benjamin, il lui fit
présent de trois cents pièces d'ar-
gent et de cinq habillements de re-
change. 23 Pareillement, il envoya
à son père dix ânes, chargés des
meilleurs produits de l'Égypte, et
dix ânesses portant du blé, du pain
et des provisions de voyage pour
son père. 24 Il reconduisit ses frères
lorsqu'ils partirent, et il leur dit :
« Point de rixes durant le voyage ! »
25 Ils sortirent de l'Égypte et arri-
vèrent dans le pays de Canaan,
chez Jacob leur père. 26 Ils lui ap-
prirent que Joseph vivait encore, et
qu'il commandait à tout le pays
d'Égypte. Mais son cœur restait
froid, parce qu'il ne les croyait pas.
27 Alors ils lui répétèrent toutes les
paroles que Joseph leur avait adres-
sées, et il vit les voitures que Joseph
avait envoyées pour l'emmener, et
la vie revint au cœur de Jacob leur
père. 28 Et Israël s'écria : « Il suf-
fit : mon fils J

Dieu de son père Isaac. 2 Le Sei-
gneur parla à Israël dans les visions
de la nuit, disant : « Jacob ! Ja-
cob ! » Il répondit : « Me voici. »
3 Il poursuivit : « Je suis le Sei-
gneur, Dieu de ton père : n'hésite
point à descendre en Égypte, car je
t'y ferai devenir une grande nation.
4 Moi-même, je descendrai avec
toi en Égypte ; moi-même aussi je
t'en ferai remonter ; et c'est Joseph
qui te fermera les yeux. » 5 Ja-
cob repartit de Bersabée. Les fils
d'Israël firent monter leur père,
et leurs enfants et leurs femmes,
dans les voitures envoyées par Pha-
raon pour l'amener. 6 Ils prirent
leurs troupeaux et les biens qu'ils
avaient acquis dans le pays de Ca-
naan, et vinrent en Égypte, — Ja-
cob, et avec lui toute sa famille :
7 ses fils et ses petits-fils, ses filles
et ses petites-filles, et toute sa
descendance, l'accompagnèrent en
Égypte.

8 Suivent les noms des enfants
d'Israel, venus en Égypte : Jacob
et ses fils. — L'aîné de Jacob, Ru-
ben ; 9 et les fils de Ruben : Hénoc,
Pallou, Heçrôn, Karmi ; 10 et les fils
de Siméon : Yemouël, Yamîn, Ohad,
Yakhîn, Çôhar ; puis Chaoul, fils
de la Cananéenne. 11 Les fils de
Lévi : Gerson, Kehâth, Merari. 12 Les
fils de Juda : Êr, Onân, Chêla,
Péreç et Zérah (Êr et Onân mou-
rurent dans le pays de Canaan) ; et
les fils de Péreç furent H

Digitized by Google

Êri, Arodi, Arêli. [17] Les enfants
d'Aser : Yimna, Yichva, Yichvi,
Berïa, et Sérah leur sœur ; et les
fils de Berïa : Héber et Malkïêl.
[18] Ceux-là sont les enfants de Zilpa,
que Laban avait donnée à Lia sa
fille; c'est elle qui les enfanta à
Jacob, — seize personnes. [19] Les
fils de Rachel, épouse de Jacob :
Joseph et Benjamin. [20] Il naquit à
Joseph, dans le pays d'Égypte (Ase-
nath, fille de Pôti-Féra, prêtre
d'On, les lui enfanta), Manassé et
Éphraïm. [21] Et les fils de Benja-
min : Béla, Béker, Achbêl, Ghêra,
Naamân, Êhî, Rôch, Mouppîm,
Houppîm et Ard'. [22] Ceux-là sont
les fils de Rachel, qui naquirent à
Jacob; en tout, quatorze. [23] Fils de
Dan : Houchîm. [24] Fils de Nephtali :
Yahceêl, Gouni, Yêcer et Chillem.
[25] Ceux-là sont les fils de Bilha,
que Laban avait donnée à Rachel
sa fille; c'est elle qui les enfanta à
Jacob, en tout sept personnes.
[26] Toutes les personnes de la famille
de Jacob et issues de lui, qui vin-
rent en Égypte, outre les épouses
des fils de Jacob, furent en tout
soixante-six personnes. [27] Puis, les
fils de Joseph, qui lui naquirent
en Égypte, deux personnes : total
des individus de la maison de Jacob
qui se trouvèrent réunis en Égypte,
soixante-dix.

[28] Jacob avait envoyé Juda en
avant, vers Joseph, pour qu'il lui
préparât l'entrée de Gessen. Lors-
qu'ils y furent arrivés, [29] Joseph
fit atteler son char, et alla au-
devant d'Israël, son père, à Ges-
sen. A sa vue, il se précipita à
son cou, et pleura longtemps dans
ses bras. [30] Et Israël dit à Joseph :
« Je puis mourir à présent, puisque
j'ai vu ta face, puisque tu vis en-
core ! » [31] Joseph dit à ses frères,
à la famille de son père : « Je vais
remonter pour en faire part à Pha-
raon; je lui dirai : « Mes frères et
toute la famille de mon père, qui
habitent le pays de Canaan, sont
venus auprès de moi. [32] Ces hommes
sont pasteurs de troupeaux, parce
qu'ils possèdent du bétail; or, leur
menu et leur gros bétail, et tout ce
qu'ils possèdent, ils l'ont amené. »
[33] Maintenant, lorsque Pharaon
vous mandera et dira : « Quelles
sont vos occupations? » [34] vous ré-
pondrez : « Tes serviteurs se sont
adonnés au bétail, depuis leur
jeunesse jusqu'à présent, et nous et
nos pères. » C'est afin que vous de-
meuriez dans la province de Ges-
sen, car les Égyptiens ont en hor-
reur tout pasteur de menu bétail. »

CHAPITRE XLVII.

JOSEPH vint annoncer la nouvelle
à Pharaon, en disant : « Mon
père et mes frères, avec leur menu
et leur gros bétail et tout ce qu'ils
possèdent, sont venus du pays de
Canaan ; et ils se trouvent dans la
province de Gessen. » [2] Puis il prit
une partie de ses frères, cinq
hommes, et il les mit en présence
de Pharaon. [3] Pharaon dit à ses
frères : « Quelles sont vos occupa-
tions ? » Ils répondirent à Pharaon :
« Tes serviteurs sont une famille de
bergers, de père en fils. » [4] Et ils
dirent à Pharaon : « Nous sommes
venus émigrer dans ce pays, parce
que le pâturage manque aux trou-
peaux de tes serviteurs, la disette
étant grande dans le pays de Ca-
naan. Donc, permets à tes servi-
teurs d'habiter dans la province
de Gessen. » [5] Pharaon dit à Jo-

Digitized by Google

seph : « Ton père et tes frères sont
venus auprès de toi. 6 Le pays
d'Égypte est mis à ta disposition ;
établis, dans sa meilleure province,
ton père et tes frères. Qu'ils habitent
la terre de Gessen, et si tu recon-
nais qu'il y ait parmi eux des
hommes de mérite, nomme-les ins-
pecteurs des bestiaux de mon do-
maine. » 7 Joseph introduisit Ja-
cob son père, et le présenta à Pha-
raon ; et Jacob rendit hommage à
Pharaon. 8 Pharaon dit à Jacob :
« Quel est le nombre des années de
ta vie ? » 9 Et Jacob répondit à
Pharaon : « Le nombre des années
de mes pérégrinations, cent trente
ans. Il a été court et malheureux, le
temps des années de ma vie, et il
ne vaut pas les années de la vie de
mes pères, les jours de leurs péré-
grinations. » 10 Jacob salua Pha-
raon, et se retira de devant lui.
11 Joseph établit son père et ses
frères et leur donna droit de pro-
priété dans le pays d'Egypte, dans
le meilleur territoire, celui de Ra-
messès, comme l'avait ordonné Pha-
raon. 12 Joseph sustenta son père,
ses frères et toute la maison de son
père, donnant des vivres selon les
besoins de chaque famille. 13 Or, le
pain manqua dans toute la contrée,
tant la disette était grande ; et le
pays d'Égypte et le pays de Canaan
étaient accablés par la famine.
14 Joseph recueillit tout l'argent qui
se trouvait dans le pays d'Égypte et
dans celui de Canaan, en échange
du blé qu'ils achetaient, et il fit
entrer cet argent dans la maison
de Pharaon. 15 Quand l'argent fut
épuisé dans le pays d'Égypte et
dans celui de Canaan, tous les
Égyptiens s'adressèrent à Joseph,
disant : « Donne-nous du pain ;
pourquoi péririons-nous sous tes
yeux, faute d'argent ? » 16 Joseph ré-
pondit : « Livrez vos bestiaux, je
veux vous en fournir contre vos bes-
tiaux, si l'argent manque. » 17 Ils
amenèrent leur bétail à Joseph, et
Joseph leur donna du pain en
échange des chevaux, du menu bé-
tail, du gros bétail et des ânes ; il
les sustenta de nourriture, pour tout
leur bétail, cette année-là. 18 Cette
année écoulée, ils vinrent à lui l'an-
née suivante et lui dirent : « Nous
ne pouvons dissimuler à mon sei-
gneur que, l'argent et le bétail
ayant entièrement passé à mon sei-
gneur, il ne nous reste à lui offrir
que nos corps et nos terres. 19 Pour-
quoi péririons-nous à ta vue, nous
et nos terres ? Deviens notre posses-
seur et celui de nos terres, moyen-
nant des vivres : nous et nos terres
serons serfs de Pharaon ; tu nous
donneras de la semence, et nous
vivrons au lieu de périr, et la terre
ne sera pas désolée. » 20 Joseph ac-
quit tout le sol de l'Égypte au profit
de Pharaon, les Égyptiens ayant
vendu chacun leurs champs, con-
traints qu'ils étaient par la famine :
ainsi la contrée appartint à Pha-
raon. 21 A l'égard du peuple, il le
transféra d'une ville dans l'autre,
dans toute l'étendue du territoire
égyptien. 22 Toutefois, le domaine
des prêtres, il ne l'acquit point. Car
les prêtres recevaient de Pharaon
une portion fixe, et ils consommaient
la portion que leur allouait Pharaon,
de sorte qu'ils ne vendirent pas leur
domaine. 23 Et Joseph dit au peuple :
« Donc, j'ai acheté aujourd'hui vous
et vos terres pour Pharaon. Voici
pour vous des grains, ensemencez la
terre ; 24 puis, à l'époque des pro-
duits, vous donnerez un cinquième
à Pharaon ; les quatre autres parts
vous serviront à ensemencer les

Digitized by Google

champs, et à vous nourrir ainsi que
vos gens et vos familles. » 25 Ils ré-
pondirent : « Tu nous rends la vie !
Puissions-nous trouver grâce aux
yeux de mon seigneur, et nous res-
terons serfs de Pharaon. » 26 Joseph
imposa au sol de l'Égypte cette
contribution, qui subsiste encore,
d'un cinquième pour Pharaon. Le
domaine des prêtres seuls était ex-
cepté, il ne relevait point de Pha-
raon. 27 Israël s'établit donc dans
le pays d'Égypte, dans la province
de Gessen ; ils en demeurèrent pos-
sesseurs, y crûrent et y multiplièrent
prodigieusement.

28 Jacob vécut, dans le pays d'É-
gypte, dix-sept ans; la durée de la
vie de Jacob fut donc de cent qua-
rante-sept années. 29 Les jours d'Is-
raël approchant de leur terme, il
manda son fils Joseph et lui dit :
« Si tu as quelque affection pour
moi, mets, je te prie, ta main sous
ma hanche, pour attester que tu
agiras envers moi avec bonté et fi-
délité, en ne m'ensevelissant point
en Égypte. 30 Quand je dormirai
avec mes pères, tu me transporteras
hors de l'Égypte et tu m'enseveliras
dans leur sépulcre. » Il répondit :
« Je ferai selon ta parole. » 31 Il re-
prit : « Jure-le-moi », et il le lui
jura ; et Israël s'inclina sur le
chevet du lit.

CHAPITRE XLVIII.

Il arriva, après ces faits, qu'on
dit à Joseph : « Ton père est ma-
lade. » Et il partit emmenant ses

et s'assit sur le lit. 3 Et Jacob dit à
Joseph : « Le Dieu tout-puissant
m'est apparu à Louz, au pays de
Canaan, et m'a béni. 4 Il m'a dit :
« Je veux te faire croître et fructi-
fier, et je te ferai devenir une mul-
titude de peuples; et je donnerai ce
pays à ta postérité ultérieure,
comme possession perpétuelle. »
5 Eh bien ! tes deux fils, qui te sont
nés au pays d'Égypte avant que je
vinsse auprès de toi en Égypte, de-
viennent les miens ; non moins que
Ruben et Siméon, Éphraïm et Ma-
nassé seront à moi. 6 Quant aux
enfants que tu engendrerais après
eux, ils te seront attribués : ils s'ap-
pelleront du nom de leurs frères, à
l'égard de leur héritage. 7 Pour
moi, quand je revins du territoire
(d'Aram), Rachel mourut dans mes
bras au pays de Canaan, pendant
le voyage, lorsqu'une kibra de
pays (1) me séparait encore d'É-
phrath; je l'inhumai là, sur le che-
min d'Éphrath, qui est Bethléem. »
8 Israël remarqua les enfants de Jo-
seph, et il dit : « Qui sont ceux-là ? »
9 Joseph répondit à son père : « Ce
sont mes fils, que Dieu m'a donnés
dans ce pays. » Jacob reprit : « Ap-
proche-les de moi, je te prie, que je
les bénisse. » 10 Or, les yeux d'Is-
raël, appesantis par la vieillesse,
ne pouvaient plus bien voir. Il fit
approcher de lui ces jeunes gens,
leur donna des baisers, les pressa
dans ses bras; 11 et Israël dit à Jo-
seph : « Je ne comptais pas revoir
ton visage, et voici que Dieu m'a
fait voir jusqu'à ta postérité. » 12 Jo-
seph les retira d'entre ses genoux,
et se prosterna devant lui jusqu'à

Digitized by Google

gauche d'Israël, et Manassé de la
main gauche, à droite d'Israël; et il
les fit avancer vers lui. [14] Israël
étendit sa main droite, l'imposa sur
la tête d'Éphraïm, qui était le plus
jeune, et mit sa main gauche sur la
tête de Manassé; il croisa ses
mains, quoique Manassé fût l'aîné.
[15] Il bénit Joseph, puis il dit : « Que
la Divinité dont mes pères, Abra-
ham et Isaac, ont suivi les voies;
que la Divinité qui a veillé sur moi
depuis ma naissance jusqu'à ce
jour; [16] que l'ange qui m'a délivré
de tout mal, bénisse ces jeunes
gens! Puissent-ils perpétuer mon
nom, et le nom de mes pères A-
braham et Isaac! Puissent-ils mul-
tiplier à l'infini au milieu de la con-
trée! » [17] Joseph remarqua que son
père posait sa main droite sur la
tête d'Éphraïm, et cela lui déplut;
il souleva la main de son père pour
la faire passer de la tête d'Éphraïm
sur la tête de Manassé, [18] et il dit
à son père : « Pas ainsi, mon père!
Puisque celui-ci est l'aîné, mets ta
main droite sur sa tête. » [19] Son
père s'y refusa et dit : « Je le sais,
mon fils, je le sais; lui aussi de-
viendra un peuple, et lui aussi sera
grand: mais son jeune frère sera
plus grand que lui, et sa postérité
formera plusieurs nations. » [20] Il les
bénit alors, et il dit : « Israël te
nommera dans ses bénédictions, en
disant: Dieu te fasse devenir comme
Éphraïm et Manassé! » Il plaça
ainsi Éphraïm avant Manassé.
[21] Israël dit à Joseph: « Voici, je
vais mourir. Dieu sera avec vous,
et il vous ramènera au pays de vos
aïeux. [22] Or, je te promets une por-
tion supérieure à celle de tes frères,
portion conquise sur l'Amorréen,
à l'aide de mon épée et de mon
arc. »

CHAPITRE XLIX.

JACOB fit venir ses fils, et il dit :
« Rassemblez-vous, je veux vous
révéler ce qui vous arrivera dans la
suite des jours.

[2] Pressez-vous pour écouter, enfants de Jacob,
Pour écouter Israël votre père.
[3] Ruben! tu fus mon premier-né,
Mon orgueil et les prémices de ma vigueur;
Le premier en dignité,
Le premier en puissance.
[4] Impétueux comme l'onde, tu as perdu ta noblesse!
Car tu as attenté au lit paternel,
Tu as flétri l'honneur de ma couche.

[5] Siméon et Lévi... digne couple de frères;
Leurs armes sont des instruments de violence.
[6] Ne t'associe point à leurs desseins, ô mon âme!
Mon honneur, ne sois pas complice de leur alliance!
Car, dans leur colère, ils ont immolé des hommes,
Et pour leur passion ils ont frappé des taureaux.
[7] Maudite soit leur colère, car elle fut malfaisante,
Et leur indignation, car elle a été funeste!
Je veux les séparer dans Jacob,
Les disperser en Israël.

[8] Pour toi, Juda, tes frères te rendront hommage;
Ta main fera ployer le cou de tes ennemis;
Les enfants de ton père s'inclineront devant toi!
[9] Tu es un jeune lion, Juda,
Quand tu reviens, ô mon fils, avec ta capture!
Il se couche... c'est le repos du lion et du léopard;
Qui oserait le réveiller?
[10] Le sceptre n'échappera point à Juda,
Ni l'autorité à sa descendance,
Jusqu'à l'avènement du Pacifique
Auquel obéiront les peuples.
[11] Alors on attachera son ânon à la vigne
Et à la treille le fils de son ânesse;
On lavera son vêtement dans le vin,
Et dans le sang des raisins sa tunique;
[12] Les yeux seront pétillants de vin,
Et les dents toutes blanches de lait.

Digitized by Google

13 Zabulon occupera le littoral des mers;
Il offrira des ports aux vaisseaux,
Et sa plage atteindra Sidon.

14 Issachar est un âne musculeux
Qui se couche entre les collines.
15 Il a goûté le charme du repos
Et les délices du pâturage;
Et il a livré son épaule au joug,
Et il est devenu tributaire.

16 Dan sera l'arbitre de son peuple,
Sous lui se grouperont les tribus d'Israël.
17 Il sera, Dan, un serpent sur le chemin,
Un aspic dans le sentier:
Il pique le pied du cheval,
Et le cavalier tombe renversé...
18 Pour ton assistance, je compte sur le Seigneur.

19 Gad sera assailli d'ennemis,
Mais il les assaillira à son tour.

20 Pour Aser, sa production sera abondante;
C'est lui qui pourvoira aux jouissances des rois.

21 Nephtali est une biche qui s'élance;
Il apporte d'heureux messages.

22 C'est un rameau fertile que Joseph,
Un rameau fertile au bord d'une fontaine;
Il dépasse les autres rameaux le long de la muraille.
23 Ils l'ont exaspéré et frappé de leurs flèches;
Ils l'ont pris en haine, les fiers archers:
24 Mais son arc est resté plein de vigueur,
Et les muscles de ses bras sont demeurés fermes,
Grâce au Protecteur de Jacob,
Qui par là préparait la vie au rocher d'Israël;
25 Grâce au Dieu de ton père, qui sera ton appui,
Et au Tout-Puissant, qui te bénira
Des bénédictions supérieures du ciel,
Des bénédictions souterraines de l'abîme,
Des bénédictions de la mamelle et des entrailles!
Les vœux de ton père,
26 Surpassant ceux de mes ancêtres,
Atteignent la limite des montagnes éternelles;
Ils s'accompliront sur la tête de Joseph,
Sur le front de l'Élu de ses frères!

27 Benjamin est un loup ravisseur:
Le matin il s'assouvit de carnage,
Le soir il partagera le butin. »

28 Tous ceux-là sont les douze tribus
d'Israël; et c'est ainsi que leur père
leur parla et les bénit, dispensant à
chacun sa bénédiction propre. 29 Et
il leur donna ses ordres, en disant:
« Je vais être réuni à mon peuple;
ensevelissez-moi auprès de mes
pères, dans le caveau qui fait partie
du domaine d'Éfrôn le Héthéen;
30 dans ce caveau qui appartient
au territoire de Macpêla, en face
de Mambré, dans le pays de Canaan, territoire qu'Abraham acheta
d'Éfrôn le Héthéen, comme sépulture héréditaire. 31 Là furent enterrés Abraham et Sara son épouse;
là furent enterrés Isaac et Rébecca
son épouse, et là j'ai enterré Lia.
32 L'acquisition de ce territoire et du
caveau qui s'y trouve a été faite chez
les Héthéens. » 33 Jacob, ayant dicté
à ses fils ses volontés dernières,
ramena ses pieds dans sa couche;
il expira, et rejoignit ses pères.

CHAPITRE L.

JOSEPH se précipita sur le visage
de son père, et le couvrit de
pleurs et de baisers. 2 Joseph ordonna aux médecins, ses serviteurs,
d'embaumer son père; et les médecins embaumèrent Israël. 3 On y
employa quarante jours; car on
emploie autant de jours pour ceux
qu'on embaume. Les Égyptiens portèrent son deuil soixante-dix jours.
4 Les jours de son deuil écoulés, Joseph parla ainsi aux gens de Pharaon: « De grâce, si j'ai trouvé faveur à vos yeux, veuillez porter aux
oreilles de Pharaon ces paroles:
5 « Mon père m'a adjuré en ces
termes: Voici, je vais mourir; dans
mon sépulcre, que j'ai acquis dans
le pays de Canaan, là même tu
m'enseveliras. — Et maintenant, je

Digitized by Google

voudrais partir, j'ensevelirai mon
père et je reviendrai. » 6 Pharaon
répondit : « Pars, et ensevelis ton
père ainsi qu'il t'a adjuré. » 7 Joseph
partit pour ensevelir son père. Il fut
accompagné par tous les officiers de
Pharaon qui avaient vieilli à sa
cour, par tous les anciens du pays
d'Égypte, 8 par toute la maison de
Joseph, par ses frères et par la
maison de son père. Leurs enfants
seuls, avec leur menu et leur gros
bétail, restèrent dans la province
de Gessen. 9 Il y eut à sa suite et
des chars et des cavaliers; le convoi
fut très considérable. 10 Parvenus
jusqu'à l'Aire-du-Buisson, située au
bord du Jourdain, ils y célébrèrent
de grandes et solennelles funé-
railles, et Joseph ordonna en l'hon-
neur de son père un deuil de sept
jours. 11 L'habitant du pays, le Ca-
nanéen, vit ce deuil de l'Aire-du-
Buisson, et ils dirent : « Voilà un
grand deuil pour l'Égypte ! » C'est
pourquoi on nomma Abêl - Miç-
rayim (1) ce lieu situé de l'autre
côté du Jourdain. 12 Ses fils agirent,
à son égard, ponctuellement comme
il leur avait enjoint : 13 ils le trans-
portèrent au pays de Canaan et
l'inhumèrent dans le caveau du
champ de Macpêla, ce champ
qu'Abraham avait acheté, comme
possession tumulaire, à Éfrôn le
Héthéen, en face de Mambré. 14 Jo-
seph, après avoir enseveli son père,
retourna en Égypte avec ses frères
et tous ceux qui l'avaient accom-
pagné pour ensevelir son père.
15 Or, les frères de Joseph, consi-
dérant que leur père était mort, se
dirent : « Si Joseph nous prenait
en haine ! s'il allait nous rendre
tout le mal que nous lui avons fait
souffrir ! » 16 Ils mandèrent à Joseph
ce qui suit : « Ton père a commandé
avant sa mort, en ces termes :
17 « Parlez ainsi à Joseph : Oh !
pardonne, de grâce, l'offense de tes
frères et leur faute, et le mal qu'ils
t'ont fait ! » Maintenant donc, par-
donne leur tort aux serviteurs du
Dieu de ton père ! » Joseph pleura
lorsqu'on lui parla ainsi. 18 Puis, ses
frères vinrent eux-mêmes tomber
à ses pieds, en disant : « Nous
sommes prêts à devenir tes es-
claves. » 19 Joseph leur répondit :
« Soyez sans crainte ; car suis-je à
la place de Dieu ? 20 Vous, vous
aviez médité contre moi le mal :
Dieu l'a combiné pour le bien, afin
qu'il arrivât ce qui arrive aujour-
d'hui, qu'un peuple nombreux fût
sauvé. 21 Donc, soyez sans crainte :
j'aurai soin de vous et de vos fa-
milles. » Et il les rassura, et il parla
à leur cœur. 22 Joseph demeura en
Égypte, lui et la famille de son
père, et il vécut cent dix ans.
23 Il vit naître à Éphraïm des en-
fants de la troisième génération ; de
même les enfants de Makir, fils de
Manassé, naquirent sur les genoux
de Joseph. 24 Joseph dit à ses
frères : « Je vais mourir. Sachez
que le Seigneur vous visitera, et
vous ramènera de ce pays dans
celui qu'il a promis par serment à
Abraham, à Isaac et à Jacob. »
25 Et Joseph adjura les enfants d'Is-
raël en disant : « Oui, le Seigneur
vous visitera, et alors vous empor-
terez mes ossements de ce pays. »
26 Joseph mourut âgé de cent dix
ans ; on l'embauma, et il fut dé-
posé dans un cercueil en Égypte.

(1) « Deuil de l'Égypte. »

Digitized by Google

L'EXODE

CHAPITRE IER.

VOICI les noms des fils d'Israël,
venus en Égypte ; ils y accom-
pagnèrent Jacob, chacun avec sa
famille : [2] Ruben, Siméon, Lévi et
Juda ; [3] Issachar, Zabulon et Ben-
jamin ; [4] Dan et Nephtali, Gad et
Aser. [5] Toutes les personnes com-
posant la lignée de Jacob étaient
au nombre de soixante-dix. Pour
Joseph, il était déjà en Égypte.
[6] Joseph mourut, ainsi que tous ses
frères, ainsi que toute cette géné-
ration. [7] Or, les enfants d'Israël
avaient augmenté, pullulé, étaient
devenus prodigieusement nombreux,
et ils remplissaient la contrée.
[8] Un roi nouveau s'éleva sur l'É-
gypte, lequel n'avait point connu
Joseph. [9] Il dit à son peuple : « Voyez,
la population des enfants d'Israël
surpasse et domine la nôtre. [10] Eh
bien ! usons d'expédients contre
elle ; autrement, elle s'accroîtra en-
core, et alors, survienne une guerre,
ils pourraient se joindre à nos enne-
mis, nous combattre et sortir de la
province. » [11] Et l'on imposa à ce
peuple des officiers de corvée pour
l'accabler de labeurs ; et il bâtit
pour Pharaon des villes d'approvi-
sionnement, Pithom et Ramessès.
[12] Mais, plus on l'opprimait, plus sa
population grossissait et débordait ;
et ils conçurent de l'aversion pour
les enfants d'Israël. [13] Les Égyp-
tiens accablèrent les enfants d'Is-
raël de rudes besognes. [14] Ils leur
rendirent la vie amère par des tra-
vaux pénibles sur l'argile et la
brique, par des corvées rurales,
outre les autres labeurs qu'ils leur
imposèrent tyranniquement. [15] Le
roi d'Égypte s'adressa aux sages-
femmes hébreues, qui se nommaient,
l'une Chifra, l'autre Poûa ; [16] et il
dit : « Lorsque vous accoucherez
les femmes hébreues, vous exami-
nerez les attributs du sexe : si c'est
un garçon, faites-le périr ; une fille,
qu'elle vive. » [17] Mais les sages-
femmes craignaient Dieu : elles ne
firent point ce que leur avait dit le
roi d'Égypte, elles laissèrent vivre
les garçons. [18] Le roi d'Égypte manda
les sages-femmes et leur dit : « Pour-
quoi avez-vous agi ainsi, avez-vous
laissé vivre les garçons ? » [19] Les
sages-femmes répondirent à Pha-
raon : « C'est que les femmes des
Hébreux ne sont pas comme celles
des Égyptiens : elles sont vigou-
reuses, et avant que la sage-femme
soit arrivée près d'elles, elles sont
délivrées. » [20] Le Seigneur bénit les
sages-femmes ; et le peuple multi-
plia et s'accrut considérablement.
[21] Or, comme les sages-femmes

Digitized by Google

avaient craint le Seigneur, et qu'il
avait augmenté leurs familles,
[22] Pharaon donna l'ordre suivant à
tout son peuple : « Tout mâle nou-
veau-né, jetez-le dans le fleuve, et
toute fille laissez-la vivre. »

CHAPITRE II.

OR, il y avait un homme de la
famille de Lévi, qui avait
épousé une fille de Lévi. [2] Cette
femme conçut, et enfanta un fils.
Elle considéra qu'il était beau, et le
tint caché pendant trois mois. [3] Ne
pouvant le cacher plus longtemps,
elle lui prépara un berceau de jonc,
qu'elle enduisit de bitume et de
poix ; elle y plaça l'enfant, et le
déposa dans les roseaux sur la rive
du fleuve. [4] Sa sœur se tint à dis-
tance, pour observer ce qui lui arri-
verait. [5] Or, la fille de Pharaon
descendit, pour se baigner, vers le
fleuve, ses compagnes la suivant sur
la rive. Elle aperçut le berceau
parmi les roseaux, et envoya sa
servante, qui alla le prendre. [6] Elle
l'ouvrit, elle y vit l'enfant : c'était
un garçon vagissant. Elle eut pitié
de lui, et dit : « C'est quelque en-
fant des Hébreux. » [7] Sa sœur dit
à la fille de Pharaon : « Faut-il
t'aller quérir une nourrice parmi les
femmes hébreues, qui t'allaitera cet
enfant ? » [8] La fille de Pharaon lui
répondit : « Va. » Et la jeune fille
alla quérir la mère de l'enfant. [9] La
fille de Pharaon dit à celle-ci :
« Emporte cet enfant et allaite-le-
moi, je t'en donnerai le salaire. »
Cette femme prit l'enfant et l'allaita.
[10] L'enfant devenu grand, elle le
remit à la fille de Pharaon, et il
devint son fils ; elle lui donna le
nom de Moïse, disant : « Parce que
je l'ai retiré (1) des eaux. » [11] Or,
en ce temps-là, Moïse, ayant grandi,
alla parmi ses frères et fut témoin
de leurs souffrances. Il aperçut un
Égyptien frappant un Hébreu, un
de ses frères. [12] Il se tourna de côté
et d'autre, et ne voyant paraître
personne, il frappa l'Égyptien et
l'ensevelit dans le sable. [13] Étant
sorti le jour suivant, il remarqua
deux Hébreux qui se querellaient,
et il dit au coupable : « Pourquoi
frappes-tu ton prochain ? » [14] L'autre
répondit : « Qui t'a fait notre sei-
gneur et notre juge ? Voudrais-tu
me tuer, comme tu as tué l'Égyp-
tien ? » Moïse prit peur et se dit :
« En vérité, la chose est connue ! »
[15] Pharaon fut instruit de ce fait, et
voulut faire mourir Moïse. Celui-ci
s'enfuit de devant Pharaon, et
s'arrêta dans le pays de Madian,
où il s'assit près d'un puits [16] Le
prêtre de Madian avait sept filles.
Elles vinrent puiser là et emplir les
auges, pour abreuver les brebis de
leur père. [17] Les pâtres survinrent
et les repoussèrent. Moïse se leva,
prit leur défense, et abreuva leur
bétail. [18] Elles retournèrent chez
Raguël leur père, qui leur dit :
« Pourquoi rentrez-vous sitôt au-
jourd'hui ? » [19] Elles répondirent :
« Un certain Égyptien nous a dé-
fendues contre les pâtres ; bien plus,
il a même puisé pour nous, et a fait
boire le bétail. » [20] Il dit à ses filles :
« Et où est-il ? Pourquoi avez-vous
laissé là cet homme ? Appelez-le,
qu'il vienne manger. » [21] Moïse con-
sentit à demeurer avec cet homme,
qui lui donna en mariage Séphora,
sa fille. [22] Elle enfanta un fils, qu'il
nomma Gersom, en disant : « Je suis

(1) Sens du nom hébreu de Moïse.

Digitized by Google

un émigré (1) sur une terre étran-
gère. »
23 Il arriva, dans ce long inter-
valle, que le roi d'Égypte mourut.
Les enfants d'Israël gémirent du
sein de l'esclavage, et se lamentè-
rent ; leur plainte monta vers Dieu
du sein de l'esclavage. 24 Le Sei-
gneur entendit leurs soupirs, et il
se ressouvint de son alliance avec
Abraham, avec Isaac, avec Jacob.
25 Puis, le Seigneur considéra les
enfants d'Israël, et il avisa.

CHAPITRE III.

Or, Moïse faisait paître les brebis
de Jéthro son beau-père, prê-
tre de Madian. Il avait conduit le
bétail au fond du désert, et était
parvenu à la montagne divine, au
mont Horeb. 2 Un ange du Seigneur
lui apparut dans un jet de flamme
au milieu d'un buisson. Il remarqua
que le buisson était en feu et cepen-
dant ne se consumait point. 3 Moïse
se dit : « Je veux m'approcher, je
veux examiner ce grand phéno-
mène : pourquoi le buisson ne se
consume pas. » 4 L'Éternel vit qu'il
s'approchait pour regarder; alors
Dieu l'appela du sein du buisson,
disant : « Moïse ! Moïse ! » Et il ré-
pondit : « Me voici. » 5 Il reprit :
« N'approche point d'ici ! Ote ta
chaussure, car l'endroit que tu foules
est un sol sacré ! » 6 Il ajouta : « Je
suis la Divinité de ton père, le Dieu
d'Abraham, d'Isaac et de Jacob... »
Moïse se couvrit le visage, crai-
gnant de regarder le Seigneur.
7 L'Éternel poursuivit : « J'ai vu, j'ai
vu l'humiliation de mon peuple qui
est en Égypte ; j'ai accueilli sa
plainte contre ses oppresseurs, car
je connais ses souffrances. 8 Je suis
donc intervenu pour le délivrer de
la puissance égyptienne, et pour le
faire passer de cette contrée-là dans
une contrée fertile et spacieuse, dans
une terre ruisselante de lait et de
miel, où habitent le Cananéen, le
Héthéen, l'Amorréen, le Phérézéen,
le Hévéen et le Jébuséen. 9 Oui, la
plainte des enfants d'Israël est
venue jusqu'à moi ; oui, j'ai vu la ty-
rannie dont les Égyptiens les acca-
blent. 10 Et maintenant va, je te dé-
lègue vers Pharaon; et fais que mon
peuple, les enfants d'Israël, sortent
de l'Égypte. » 11 Moïse dit au Sei-
gneur : « Qui suis-je, pour aborder
Pharaon, et pour faire sortir les en-
fants d'Israël de l'Égypte ? » 12 Il
répondit : « C'est que je serai avec
toi, et ceci te servira à prouver que
c'est moi qui t'envoie : quand tu au-
ras fait sortir ce peuple de l'Égypte,
vous adorerez le Seigneur sur cette
montagne même. » 13 Moïse dit à
Dieu : « Or, je vais trouver les en-
fants d'Israël, et je leur dirai : Le
Dieu de vos pères m'envoie vers
vous... S'ils me disent : Quel est
son nom ? que leur dirai-je ? » 14 Dieu
répondit à Moïse : « Je suis l'Être
invariable ! » Et il ajouta : « Ainsi
parleras-tu aux enfants d'Israël :
C'est l'Être invariable qui m'a dé-
légué auprès de vous. » 15 Dieu dit
encore à Moïse : « Parle ainsi aux
enfants d'Israël : « L'Éternel, le
Dieu de vos pères, le Dieu d'A-
braham, d'Isaac et de Jacob, m'en-
voie vers vous. » Tel est mon nom
à jamais, tel sera mon attribut dans
tous les âges. 16 Va rassembler les
anciens d'Israël, et dis-leur : « L'É-
ternel, Dieu de vos pères, Dieu

(1) Sens approximatif du nom hébreu de *Gersom* (qu'il ne faut pas confondre avec *Gerson*, l'un des fils de Lévi).

Digitized by Google

d'Abraham, d'Isaac et de Jacob,
m'est apparu en disant : J'ai fixé
mon attention sur vous, et sur ce
qu'on vous fait en Égypte ; [17] et j'ai
résolu de vous faire monter, du ser-
vage de l'Égypte, au territoire du
Cananéen, du Héthéen, de l'Amor-
réen, du Phérézéen, du Hévéen et
du Jébuséen, contrée ruisselante de
lait et de miel. » [18] Et ils écouteront
ta voix ; alors tu iras, avec les an-
ciens d'Israël, trouver le roi d'É-
gypte, et vous lui direz : « L'Éter-
nel, le Dieu des Hébreux, s'est
manifesté à nous. Et maintenant
nous voudrions aller à trois journées
de chemin, dans le désert, sacrifier
à l'Éternel, notre Dieu. » [19] Or, je
sais que le roi d'Égypte ne vous
laissera point partir, pas même en
présence d'une puissance supé-
rieure. [20] Mais j'étendrai ma main,
et je terrasserai l'Égypte par tous
les prodiges que j'accomplirai dans
son sein ; alors seulement on vous
laissera partir. [21] Et j'inspirerai aux
Égyptiens de la bienveillance pour
ce peuple ; si bien que, lorsque vous
partirez, vous ne partirez point les
mains vides. [22] Chaque femme de-
mandera à sa voisine, à l'habitante
de sa maison, des vases d'argent,
des vases d'or, des parures ; vous
en couvrirez vos fils et vos filles,
et vous dépouillerez l'Égypte. »

CHAPITRE IV.

... la parole et dit :

[3] Il reprit : « Jette-la à terre ! » Et
il la jeta à terre, et elle devint un
serpent. Moïse s'enfuit à cette vue.
[4] Le Seigneur dit à Moïse : « Avance
la main, et saisis sa queue ! (Il
avança la main et le saisit, et il re-
devint verge dans sa main.) [5] Ceci
leur prouvera qu'il s'est révélé à
toi, l'Éternel, le Dieu de leurs pères,
le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de
Jacob. » [6] Le Seigneur lui dit encore :
« Mets ta main dans ton sein. » Il
mit sa main dans son sein, l'en re-
tira, et voici qu'elle était lépreuse,
blanche comme la neige. [7] Il reprit :
« Replace ta main dans ton sein.
(Il remit sa main dans son sein, puis
il l'en retira, et voici qu'elle avait
repris sa carnation.) [8] Eh bien ! s'ils
n'ont pas croyance en toi, s'ils sont
sourds à la voix du premier prodige,
ils devront céder à la voix du der-
nier. [9] Que s'ils restent incrédules
en présence de ces deux prodiges
et s'ils n'écoutent pas ta voix, tu
prendras des eaux du fleuve et tu
les répandras à terre ; et ces eaux
que tu auras prises du fleuve de-
viendront du sang sur la terre. »
[10] Moïse dit à l'Éternel : « De grâce,
Seigneur ! je ne suis habile à parler,
ni depuis hier, ni depuis avant-hier,
ni depuis que tu parles à ton servi-
teur ; car j'ai la bouche pesante
et la langue embarrassée. » [11] L'É-
ternel lui répondit : « Qui a donné
une bouche à l'homme ? qui le fait
muet ou sourd, clairvoyant ou aveu-
gle, si ce n'est moi, l'Éternel ? [12] Va
donc : je seconderai ta parole, et
je t'inspirerai ce que tu devras
... » [13] Il repartit ...

Digitized by Google

oui, c'est lui qui parlera! Déjà
même il s'avance à ta rencontre, et
à ta vue il se réjouira dans son
cœur. [15] Tu lui parleras, et tu trans-
mettras les paroles à sa bouche;
pour moi, j'assisterai ta bouche et
la sienne, et je vous apprendrai ce
que vous aurez à faire. [16] Lui, il
parlera pour toi au peuple ; de sorte
qu'il sera pour toi un organe, et que
tu seras pour lui un inspirateur.
[17] Cette même verge, tu l'auras à la
main, car c'est par elle que tu
opéreras les miracles. »

[18] Là-dessus Moïse s'en retourna
chez Jéthro, son beau-père, et lui
dit : « Je voudrais partir, retourner
près de mes frères qui sont en
Égypte, afin de voir s'ils vivent en-
core. » Jéthro répondit à Moïse :
« Va en paix. » [19] L'Éternel dit à
Moïse, en Madian : « Va, retourne
en Égypte ; tous ceux-là sont morts
qui en voulaient à ta vie. » [20] Moïse
emmena sa femme et ses enfants,
les plaça sur un âne, et reprit le
chemin du pays d'Égypte. Moïse
tenait la verge divine à la main.
[21] L'Éternel dit à Moïse : « Mainte-
nant que tu te disposes à rentrer
en Égypte, sache que tous les mi-
racles dont je t'aurai chargé, tu les
accompliras devant Pharaon ; mais
moi je laisserai s'endurcir son cœur,
et il ne renverra point le peuple.
[22] Alors tu diras à Pharaon : Ainsi
parle l'Éternel : Israël est le pre-
mier-né de mes fils ; [23] or, je t'a-
vais dit : Laisse partir mon fils,
pour qu'il me serve ; et tu as refusé
de le laisser partir. Eh bien ! moi,
je ferai mourir ton fils premier-né. »
[24] Pendant ce voyage, il s'arrêta
dans une hôtellerie ; le Seigneur
l'aborda, et voulut le faire mourir.
[25] Séphora saisit un caillou, retran-
cha l'excroissance de son fils, et la
jeta à ses pieds en disant : « Est-ce
donc par le sang que tu es uni à
moi ? » [26] Le Seigneur le laissa en
repos. Elle dit alors : « Oui, tu m'es
uni par le sang, grâce à la circon-
cision ! »

[27] L'Éternel dit à Aaron : « Va
au-devant de Moïse, dans le dé-
sert. » Il y alla ; il le rencontra sur
la montagne, et l'embrassa. [28] Moïse
fit part à Aaron de toutes les pa-
roles dont l'Éternel l'avait chargé,
et de tous les prodiges qu'il lui avait
donné mission d'accomplir. [29] Alors
Moïse et Aaron partirent et assem-
blèrent tous les anciens des enfants
d'Israël. [30] Et Aaron dit toutes les
paroles que l'Éternel avait adres-
sées à Moïse, et il opéra les pro-
diges à la vue du peuple. [31] Et le
peuple y eut foi ; ils comprirent que
l'Éternel s'était souvenu des en-
fants d'Israël, qu'il avait considéré
leur misère, et ils courbèrent la
tête et se prosternèrent.

CHAPITRE V.

PUIS, Moïse et Aaron vinrent
trouver Pharaon et lui dirent :
« Ainsi a parlé l'Éternel, Dieu d'Is-
raël : Laisse partir mon peuple, pour
qu'il célèbre mon culte dans le dé-
sert. » [2] Pharaon répondit : « Quel
est cet Éternel dont je dois écouter
la parole en laissant partir Israël ?
Je ne connais point l'Éternel, et
certes je ne renverrai point Israël. »
[3] Ils reprirent : « Le Dieu des Hé-
breux s'est manifesté à nous. Nous
voudrions donc aller à trois jour-
nées de chemin dans le désert et
sacrifier à l'Éternel notre Dieu, de
peur qu'il ne sévisse sur nous par
la peste ou par le glaive. » [4] Le roi

Digitized by Google

d'Égypte leur dit : « Pourquoi,
Moïse et Aaron, débauchez-vous le
peuple de ses travaux ? Allez à
vos affaires ! » 5 Pharaon ajouta :
« Vraiment, cette population est
nombreuse à présent dans le pays,
et vous leur feriez interrompre leurs
corvées ? » 6 Et Pharaon donna, ce
jour même, aux commissaires du
peuple et à ses surveillants l'ordre
suivant : 7 « Vous ne fournirez plus,
désormais, de la paille au peuple
pour la préparation des briques,
comme précédemment ; ils iront
eux-mêmes faire leur provision de
paille. 8 Du reste, la quantité de
briques qu'ils faisaient précédem-
ment, imposez-la leur encore, n'en
rabattez rien. Car ils sont désœu-
vrés, voilà pourquoi ils profèrent
ces clameurs : « Allons sacrifier à
notre Dieu ! » 9 Qu'il y ait donc
surcharge de travail pour eux, et
qu'ils y soient astreints; et qu'on
n'ait pas égard à des propos men-
songers. » 10 Les commissaires du
peuple et ses surveillants sortirent,
et parlèrent ainsi au peuple : « Voici
ce qu'a dit Pharaon : Je ne vous
donnerai plus de paille ; 11 vous-
mêmes, allez, fournissez-vous de
paille où vous pourrez en trouver,
car il n'est rien diminué de votre
besogne. » 12 Et le peuple se répan-
dit par tout le pays d'Égypte, pour
ramasser du chaume en guise de
paille. 13 Les commissaires le har-
celaient, disant : « Remplissez vo-
tre tâche jour par jour, comme
lorsque la paille vous était livrée. »
14 On frappa les surveillants des
enfants d'Israël (que les commis-
saires de Pharaon leur avaient
d'hui? » 15 Les surveillants des en-
fants d'Israël vinrent se plaindre à
Pharaon en ces termes : « Pourquoi
traites-tu ainsi tes serviteurs? 16 La
paille, il n'en est pas fourni à tes
serviteurs, et pourtant on nous dit :
« Faites des briques ! » A présent
tes serviteurs sont frappés, et c'est
ton peuple qui est coupable. » 17 Il
répondit : « Vous êtes des gens dé-
sœuvrés, oui, désœuvrés ! c'est pour
cela que vous dites : Allons sacri-
fier à l'Éternel. 18 Et maintenant,
allez au travail ! La paille ne vous
sera point donnée, et vous fournirez
la même quantité de briques. »
19 Les surveillants des enfants d'Is-
raël les traitèrent avec rigueur, en
disant : « Vous ne ferez pas moins
de briques que précédemment, jour
par jour. » 20 Or, ils avaient ren-
contré Moïse et Aaron, debout de-
vant eux, comme ils sortaient de
chez Pharaon ; 21 et ils leur avaient
dit : « Que l'Éternel vous regarde
et vous juge, vous qui nous avez
mis en mauvaise odeur auprès de
Pharaon et de ses serviteurs ; vous
qui avez mis le glaive dans leur
main pour nous faire périr ! »
22 Moïse retourna vers le Seigneur,
et dit : « Mon Dieu, pourquoi as-tu
rendu ce peuple misérable? Dans
quel but m'avais-tu donc envoyé ?
23 Depuis que je me suis présenté à
Pharaon pour parler en ton nom, le
sort de ce peuple a empiré, bien
loin que tu aies sauvé ton peuple ! »

CHAPITRE VI.

laissera partir; d'une main puis-
sante, lui-même les renverra de son
pays. »
2 Dieu adressa la parole à Moïse,
en disant : « Je suis l'Éternel. 3 J'ai
apparu à Abraham, à Isaac, à Jacob,
comme Divinité souveraine ; ce n'est
pas en ma qualité d'Être immuable
que je me suis manifesté à eux. 4 De
plus, j'avais établi mon alliance avec
eux en leur faisant don du pays de
Canaan, cette terre de leurs péré-
grinations où ils vécurent étrangers ;
5 et enfin, j'ai entendu les gémisse-
ments des enfants d'Israël, asservis
par les Égyptiens, et je me suis sou-
venu de mon alliance. 6 Donc, parle
ainsi aux enfants d'Israël : Je suis
l'Éternel ! Je veux vous soustraire
aux tribulations de l'Égypte, et vous
délivrer de sa servitude ; et je vous
affranchirai avec un bras étendu, à
l'aide de châtiments terribles. 7 Je
vous adopterai pour peuple, je de-
viendrai votre Dieu ; et vous recon-
naîtrez que moi, l'Éternel, je suis
votre Dieu, moi qui vous aurai sous-
traits aux tribulations de l'Égypte.
8 Puis, je vous introduirai dans la
contrée que j'ai solennellement pro-
mise à Abraham, à Isaac et à Jacob ;
je vous la donnerai comme posses-
sion héréditaire, moi l'Éternel. »
9 Moïse redit ces paroles aux en-
fants d'Israël ; mais ils ne l'écoutè-
rent point, ayant l'esprit oppressé
par une dure servitude.
10 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 11 « Va, dis à Pharaon, roi
d'Égypte, qu'il laisse partir de son
pays les enfants d'Israël. » 12 Mais
Moïse s'exprima ainsi devant l'Éter-
nel : « Quoi ! les enfants d'Israël ne
m'ont pas écouté, et Pharaon m'é-
couterait, moi qui ai la parole em-
barrassée ! »
13 Alors l'Éternel parla à Moïse et
à Aaron ; il leur donna des ordres
pour les enfants d'Israël et pour
Pharaon, roi d'Égypte, afin de faire
sortir les enfants d'Israël du pays
d'Égypte.
14 Voici les souches de leur famille
paternelle. — Fils de Ruben, pre-
mier-né d'Israël : Hanoc, Pallou,
Heçrôn et Karmi. Telles sont les
familles de Ruben. 15 Fils de Siméon:
Yemouel, Yamîn, Ohad, Yakhîn,
Çôhar ; et Chaoul, fils de la Canané-
enne. Telles sont les familles de Si-
méon. 16 Et voici les noms des fils
de Lévi, selon leur ordre de nais-
sance : Gerson, Kehath, Merari. La
durée de la vie de Lévi fut de cent
trente-sept ans. 17 Fils de Gerson :
Libni et Chimi, avec leurs familles.
18 Fils de Kehath : Amram, Yiçhar,
Hébrôn et Ouzziel. Les années de
la vie de Kehath : cent trente-trois
ans. 19 Fils de Merari : Mahli et
Mouchi. Ce sont là les familles lévi-
tiques selon leur filiation. 20 Amram
choisit Jocabed, sa tante, pour
épouse ; elle lui enfanta Aaron et
Moïse. Les années de la vie d'Am-
ram : cent trente-sept ans. 21 Fils
de Yiçhar : Coré, Néfeg et Zikri.
22 Fils d'Ouzziel : Michaël, Elçafân
et Sithri. 23 Aaron choisit pour
épouse Élichéba, fille d'Amminadab,
sœur de Nahchôn ; elle lui enfanta
Nadab et Abihou, Éléazar et Itha-
mar. 24 Fils de Coré : Assir, Elkana
et Abiasaf. Telles sont les familles
des Coréites. 25 Quant à Éléazar,
fils d'Aaron, il choisit pour femme
une des filles de Poutïel, et elle lui
enfanta Phinéas. Telles sont les
souches paternelles des Lévites, se-
lon leurs familles. 26 C'est ce même
Aaron, ce même Moïse, à qui Dieu
dit : « Faites sortir les enfants d'Is-
raël du pays d'Égypte, selon leurs
légions. » 27 Ce sont eux qui parlèrent

Digitized by Google

à Pharaon, roi d'Égypte, à l'effet de
conduire hors d'Égypte les enfants
d'Israël ; savoir, Moïse et Aaron.
28 Or, le jour où l'Éternel avait parlé
à Moïse, dans le pays d'Égypte.
29 l'Éternel avait parlé ainsi à
Moïse : « Je suis l'Éternel! Trans-
mets à Pharaon, roi d'Égypte, tout
ce que je te dirai. » 30 Et Moïse
avait dit devant l'Éternel : « Cer-
tes, j'ai la parole embarrassée ;
comment donc Pharaon m'écoute-
rait-il ? »

CHAPITRE VII.

ALORS l'Éternel dit à Moïse :
« Regarde! je fais de toi un
dieu à l'égard de Pharaon, et Aaron
ton frère sera ton prophète. 2 Toi,
tu diras tout ce que je t'aurai
ordonné, et Aaron, ton frère, par-
lera à Pharaon pour qu'il renvoie
les Israélites de son pays. 3 Pour
moi, j'endurcirai le cœur de Pha-
raon, et je multiplierai mes signes
et mes preuves de puissance dans
le pays d'Égypte. 4 Pharaon ne
vous écoutera pas, mais j'imposerai
ma main sur l'Égypte; et je ferai
sortir mes légions, les Israélites
mon peuple, du pays d'Égypte,
après une vindicte éclatante. 5 Et
les Égyptiens reconnaîtront que je
suis l'Éternel, lorsque j'étendrai ma
main sur eux et que je ferai sortir
du milieu d'eux les enfants d'Is-
raël. » 6 Moïse et Aaron obéirent :
comme l'Éternel leur avait enjoint,
ainsi firent-ils. 7 Or, Moïse était
âgé de quatre-vingts ans, et Aaron
de quatre-vingt-trois ans, lorsqu'ils
parlèrent à Pharaon.
8 L'Éternel parla à Moïse et à
Aaron en ces termes : 9 « Lorsque
Pharaon vous dira : « Produisez
une preuve de votre mission »,
tu diras à Aaron : « Prends ta
verge et jette-la devant Pharaon,
qu'elle devienne serpent! » 10 Moïse
et Aaron se rendirent chez Pha-
raon, et firent exactement comme
l'avait prescrit le Seigneur. Aaron
jeta sa verge en présence de Pha-
raon et de ses serviteurs, et elle
devint serpent. 11 Pharaon, de son
côté, manda les experts et les magi-
ciens; et les devins de l'Égypte en
firent autant par leurs prestiges.
12 Ils jetèrent chacun leurs verges,
et elles se transformèrent en ser-
pents; mais la verge d'Aaron en-
gloutit les leurs. 13 Le cœur de Pha-
raon persista, et il ne leur céda
point, ainsi que l'avait prédit l'É-
ternel.
14 L'Éternel dit à Moïse : « Le
cœur de Pharaon est opiniâtre; il
refuse de laisser partir le peuple.
15 Va trouver Pharaon le matin,
comme il se dirigera vers les eaux;
tu te tiendras sur son passage, au
bord du fleuve; et cette verge qui
a été changée en serpent, tu l'au-
ras à la main. 16 Et tu lui diras :
« L'Éternel, Divinité des Hébreux,
m'avait délégué vers toi pour te
dire : Renvoie mon peuple et qu'il
m'adore au désert; or, tu n'as pas
obéi jusqu'à présent. 17 Ainsi parle
l'Éternel : Voici qui t'apprendra
que je suis l'Éternel! Je vais frap-
per, de cette verge que j'ai à la
main, les eaux du fleuve, et elles
se convertiront en sang. 18 Les
poissons du fleuve périront, et le
fleuve deviendra infect, et les
Égyptiens renonceront à boire de
ses eaux. »
19 L'Éternel dit à Moïse : « Parle
ainsi à Aaron : Prends ta verge,
dirige ta main sur les eaux des

Digitized by Google

Égyptiens, — sur leurs fleuves, sur
leurs canaux, sur leurs lacs, sur
tous leurs réservoirs, — et elles
deviendront du sang; et il n'y aura
que du sang dans tout le pays d'É-
gypte, même dans les vaisseaux de
bois et de pierre. » [20] Moïse et
Aaron agirent ainsi qu'avait or-
donné l'Éternel : Aaron leva la
verge, frappa les eaux du fleuve à
la vue de Pharaon et de ses servi-
teurs, et toutes les eaux du fleuve
se changèrent en sang. [21] Les pois-
sons du fleuve moururent, le fleuve
devint infect, et les Égyptiens ne
purent boire de ses eaux. Il n'y eut
que du sang dans tout le pays d'É-
gypte. [22] Mais, comme les devins
de l'Égypte en faisaient autant par
leurs prestiges, le cœur de Pharaon
persista, et il ne leur céda point,
selon ce qu'avait prédit l'Éternel.
[23] Pharaon s'en retourna et rentra
dans sa demeure, sans se préoc-
cuper non plus de ce prodige.
[24] Tous les Égyptiens creusèrent
dans le voisinage du fleuve, pour
trouver de l'eau à boire; car ils ne
pouvaient boire de l'eau du fleuve.
[25] Sept jours pleins s'écoulèrent
après que l'Éternel eut frappé le
fleuve.

[26] Alors l'Éternel dit à Moïse :
« Va trouver Pharaon et lui dis :
Renvoie mon peuple, qu'il puisse
m'adorer. [27] Si tu refuses de le ren-
voyer, je m'apprête à infester de
grenouilles tout ton territoire. [28] Le
fleuve regorgera de grenouilles;
elles en sortiront pour envahir ta
demeure, et la chambre où tu re-
poses, et jusqu'à ton lit; les de-
meures de tes serviteurs, celles de
ton peuple, et tes fours et tes pé-
trins. [29] Toi-même et ton peuple et
tous tes serviteurs, les grenouilles
vous assailliront. »

CHAPITRE VIII.

L'ÉTERNEL dit à Moïse : « Parle
ainsi à Aaron : Dirige ta main,
avec ta verge, sur les fleuves, sur
les canaux, sur les lacs; et suscite
les grenouilles sur le pays d'É-
gypte. » [2] Aaron dirigea sa main
sur les eaux de l'Égypte; les gre-
nouilles montèrent et envahirent le
pays d'Égypte. [3] Autant en firent
les devins par leurs enchantements:
ils suscitèrent des grenouilles sur le
pays d'Égypte. [4] Pharaon manda
Moïse et Aaron, et leur dit : « Sol-
licitez l'Éternel, pour qu'il écarte
les grenouilles de moi et de mon
peuple; je laisserai partir le peuple
hébreu, pour qu'il sacrifie à l'Éter-
nel. » [5] Moïse répondit à Pharaon :
« Prends cet avantage sur moi,
de me dire quand je dois deman-
der pour toi, tes serviteurs et ton
peuple, que les grenouilles se reti-
rent de toi et de tes demeures,
qu'elles restent seulement dans le
fleuve. » [6] Il repartit : « Dès de-
main. » Moïse reprit : « Soit fait se-
lon ta parole, afin que tu saches
que nul n'égale l'Éternel notre Dieu.
[7] Oui, les grenouilles se retireront
de toi et de tes demeures, de tes
serviteurs et de ton peuple : elles
seront reléguées dans le fleuve. »
[8] Moïse et Aaron étant sortis de
chez Pharaon, Moïse implora le
Seigneur au sujet des grenouilles
qu'il avait envoyées contre Pharaon;
[9] et le Seigneur agit selon la parole
de Moïse : les grenouilles périrent
dans les maisons, dans les fermes
et dans les champs. [10] On les en-
tassa par monceaux; le pays en
était infecté. [11] Mais Pharaon, se
voyant de nouveau à l'aise, appe-
santit son cœur et ne leur obéit

Digitized by Google

point, ainsi que l'avait prédit l'É-
ternel.
12 L'Éternel dit à Moïse : « Parle
ainsi à Aaron : Étends ta verge et
frappe la poussière de la terre, elle
se changera en vermine dans tout
le pays d'Égypte. » 13 Ils obéirent :
Aaron étendit sa main armée de la
verge, frappa la poussière de la
terre, et la vermine couvrit hommes
et bêtes ; toute la poussière de la
terre se transforma en vermine, par
tout le pays d'Égypte. 14 Les devins
essayèrent à leur tour, par leurs
enchantements, de faire disparaître
la vermine, mais ils ne purent : la
vermine resta sur les hommes et sur
le bétail. 15 Les devins dirent à
Pharaon : « Le doigt de Dieu est
là ! » Mais le cœur de Pharaon per-
sista, et il ne les écouta point, ainsi
que l'avait dit l'Éternel.
16 L'Éternel dit à Moïse : « De-
main, de bon matin, présente-toi
devant Pharaon, car il se dirigera
vers les eaux ; et dis-lui : « Ainsi
parle l'Éternel : Renvoie mon peu-
ple pour qu'il m'adore ! 17 Que si
tu ne renvoies pas mon peuple, moi
je susciterai contre toi et tes servi-
teurs, et ton peuple, et tes maisons,
les animaux malfaisants ; les mai-
sons des Égyptiens seront envahies
par eux, comme aussi la contrée où
ils demeurent. 18 Je distinguerai, en
cette occurrence, la province de Ges-
sen où réside mon peuple, en ce qu'il
n'y paraîtra point d'animaux mal-
faisants ; afin que tu saches que moi,
l'Éternel, je suis au milieu de cette
province. 19 Oui, je ferai une sépa-
ration salutaire entre mon peuple et
le tien ; c'est à demain qu'est ré-
servé ce prodige. » 20 Ainsi fit l'É-
ternel. Un formidable essaim d'ani-
maux pénétra dans la demeure de
Pharaon et dans celles de ses ser-
viteurs ; dans tout le pays d'Égypte,
la terre était infestée par eux. 21 Pha-
raon manda Moïse et Aaron, et
dit : « Allez sacrifier à votre Dieu
dans le pays. » 22 Moïse répon-
dit : « Il ne convient pas d'agir
ainsi, car c'est la terreur de l'É-
gypte que nous devons immoler à
l'Éternel notre Dieu. Or, nous immo-
lerions sous leurs yeux la terreur
des Égyptiens, et ils ne nous lapi-
deraient point ! 23 C'est à trois jour-
nées de chemin dans le désert que
nous voulons aller, et nous y sacri-
fierons à l'Éternel notre Dieu selon
ce qu'il nous enjoindra. » 24 Pharaon
reprit : « Je vous laisserai partir,
pour sacrifier à l'Éternel votre Dieu
dans le désert ; toutefois, gardez-
vous d'aller trop loin. Intercédez
pour moi. » 25 Moïse répondit : « Sitôt
que je t'aurai quitté, je vais inter-
céder auprès de l'Éternel, et les
animaux malfaisants se retireront
de Pharaon, de ses serviteurs et de
son peuple, dès demain. Du moins,
que Pharaon cesse de se jouer de
nous, en ne laissant pas le peuple
partir pour sacrifier à l'Éternel. »
26 Sorti de chez Pharaon, Moïse
implora le Seigneur. 27 Le Seigneur
accomplit la parole de Moïse, et il
éloigna les animaux malfaisants de
Pharaon, de ses serviteurs et de
son peuple ; il n'en demeura pas un.
28 Mais Pharaon s'opiniâtra cette
fois encore, et il ne laissa point
partir le peuple.

CHAPITRE IX.

L'ÉTERNEL dit à Moïse : « Rends-
toi chez Pharaon et dis-lui :
« Ainsi a parlé l'Éternel, Dieu des
Hébreux : Renvoie mon peuple pour

Digitized by Google

qu'il m'adore. [2] Que si tu te refuses à le renvoyer, si tu persistes à le retenir, [3] voici : la main de l'Éternel se manifestera sur ton bétail qui est aux champs, — chevaux, ânes, chameaux, gros et menu bétail, — par une mortalité très grave. [4] Mais l'Éternel distinguera entre le bétail d'Israël et le bétail de Misraïm, et rien ne périra de ce qui est aux enfants d'Israël. » [5] L'Éternel fixa le jour en disant : « C'est demain que l'Éternel exécutera cette chose dans le pays. » [6] Et l'Éternel exécuta la chose le lendemain; et tout le bétail des Égyptiens périt, et du bétail des Israélites il ne périt pas une bête. [7] Pharaon fit vérifier, et de fait, pas un animal n'était mort du bétail des Israélites. Cependant le cœur de Pharaon s'obstina, et il ne renvoya point le peuple.

[8] L'Éternel dit à Moïse et à Aaron : « Prenez chacun une poignée de suie de fournaise; et que Moïse la lance vers le ciel, à la vue de Pharaon. [9] Elle s'étendra en poussière sur tout le pays d'Égypte, et elle s'attachera aux hommes et aux animaux, éclatant en éruption pustuleuse par tout le pays d'Égypte. » [10] Ils prirent la suie de fournaise, se présentèrent devant Pharaon, et Moïse la lança vers le ciel; et elle devint une éruption pustuleuse, qui se développa sur ... les animaux. devant Pharaon et dis-lui : Ainsi parle l'Éternel, Dieu des Hébreux : Renvoie mon peuple pour qu'il m'adore! [14] Car, pour le coup, je déchaînerai tous mes fléaux contre toi-même, contre tes serviteurs, contre ton peuple, afin que tu saches que nul ne m'égale sur toute la terre. [15] Si à présent j'eusse étendu ma main et fait sévir, sur toi et sur ton peuple, la mortalité, tu aurais disparu de la terre! [16] Mais voici pourquoi je t'ai laissé vivre : pour te faire voir ma puissance, et pour glorifier mon nom dans le monde. [17] Tu persistes à t'élever contre mon peuple, en ne le laissant point partir : [18] eh bien! moi, je ferai pleuvoir demain, à pareille heure, une grêle très intense, telle qu'il n'y en aura pas eu de semblable dans l'Égypte depuis son origine jusqu'à ce jour. [19] Donc, fais rassembler ton bétail et tout ce que tu as dans les champs. Tout homme ou animal qui se trouvera dans les champs et ne sera pas rentré dans les maisons, sera atteint de la grêle et périra. » [20] Ceux des serviteurs de Pharaon qui révéraient la parole du Seigneur mirent à couvert leurs gens et leur bétail dans leurs maisons; [21] mais ceux qui ne tinrent pas compte de la parole du Seigneur laissèrent leurs gens et leur bétail aux champs.

[22] L'Éternel dit à Moïse : « Dirige ta main vers le ciel, et que la grêle

Digitized by Google

une grêle, et un feu tourbillonnant
au milieu de la grêle; c'était ef-
froyable, rien de pareil n'était ar-
rivé dans tout le pays des Égyp-
tiens depuis qu'ils formaient une
nation. [25] La grêle frappa, dans tout
le pays d'Égypte, tout ce qui était
dans les champs, depuis l'homme
jusqu'à la bête; toute herbe des
champs fut abattue par la grêle, et
tout arbre des champs brisé. [26] La
seule province de Gessen, où habi-
taient les enfants d'Israël, fut
exempte de la grêle. [27] Pharaon fit
appeler Moïse et Aaron et leur dit:
« J'ai péché, je le vois à cette
heure : l'Éternel est juste, et c'est
moi et mon peuple qui sommes cou-
pables. [28] Implorez l'Éternel pour
qu'il mette un terme à ces tonner-
res célestes et à cette grêle; alors
je vous laisserai partir, et vous n'é-
prouverez plus de retards. » [29] Moïse
lui répondit : « Au moment où je
quitterai la ville, j'étendrai mes
mains vers l'Éternel : les tonnerres
cesseront et la grêle ne se produira
plus, afin que tu saches que la terre
est à l'Éternel. [30] Mais toi et tes
serviteurs, je sais que vous ne ren-
drez pas encore hommage au Dieu
éternel. » [31] (Or, le lin et l'orge
avaient été abattus, parce que l'orge
était en épi et le lin en fleur; [32] mais
le froment et l'épeautre n'avaient
point souffert, parce qu'ils sont tar-
difs.) [33] Moïse, étant sorti de chez
Pharaon, hors de la ville, étendit
les mains vers le Seigneur; et ton-
nerres et grêle disparurent, et la
pluie ne s'épancha point sur la terre.
[34] Pharaon, se voyant délivré de la
pluie, de la grêle et des tonnerres,
recommença à pécher et endurcit
son cœur, lui et ses serviteurs. [35] Et
Pharaon persista à ne pas renvoyer
les enfants d'Israël, comme l'É-
ternel l'avait annoncé par l'organe
de Moïse.

CHAPITRE X.

L'ÉTERNEL dit à Moïse : « Rends-
toi chez Pharaon; car moi-
même j'ai appesanti son cœur et
celui de ses serviteurs, à dessein
d'opérer tous ces prodiges autour
de lui, [2] et afin que tu racontes à
ton fils, à ton petit-fils, ce que j'ai
fait aux Égyptiens et les merveilles
que j'ai opérées contre eux; vous
reconnaîtrez ainsi que je suis l'É-
ternel. » [3] Moïse et Aaron se ren-
dirent chez Pharaon et lui dirent :
« Ainsi parle l'Éternel, Dieu des
Hébreux : Jusqu'à quand refuseras-
tu de fléchir devant moi? Laisse
partir mon peuple, pour qu'il m'a-
dore! [4] Que si tu refuses de laisser
partir mon peuple, je susciterai de-
main des sauterelles dans ton ter-
ritoire. [5] Elles déroberont la vue de
la terre, et l'on ne pourra plus
apercevoir la terre; elles anéanti-
ront le reste des ressources que
vous a laissées la grêle, elles dévo-
reront toutes les plantes qui crois-
sent pour vous dans les champs.
[6] Elles rempliront tes maisons, et
les maisons de tous tes serviteurs,
et celles de toute l'Égypte : telles
n'en virent point tes aïeux, ni les
pères de tes aïeux, depuis le jour
où ils occupèrent le pays jusqu'à ce
jour. » Et il se retira et sortit de
devant Pharaon. [7] Les serviteurs de
Pharaon lui dirent : « Combien de
temps celui-ci nous portera-t-il
malheur? Laisse partir ces hommes,
qu'ils servent l'Éternel leur Dieu :
ignores-tu encore que l'Égypte est
ruinée? » [8] Moïse et Aaron furent

Digitized by Google

rappelés auprès de Pharaon, qui
leur dit : « Allez servir l'Éternel
votre Dieu; quels sont ceux qui
iront? » 9 Moïse répondit : « Nous
irons jeunes gens et vieillards; nous
irons avec nos fils et nos filles, avec
nos brebis et nos bœufs, car nous
avons à fêter l'Éternel. » 10 Il leur
répliqua : « Ainsi soit l'Éternel avec
vous, comme je compte vous laisser
partir avec vos enfants! Voyez
comme vos intentions sont mauvai-
ses! 11 Non pas!... Allez, je vous
prie, vous autres hommes, et servez
l'Éternel, puisque c'est là ce que
vous désirez. » Et on les chassa de
devant Pharaon.

12 L'Éternel dit à Moïse : « Étends
ta main sur le pays d'Égypte pour
les sauterelles, afin qu'elles enva-
hissent le pays d'Égypte, et qu'elles
dévorent tout l'herbage de la terre,
tout ce qu'a épargné la grêle. »
13 Moïse étendit sa verge sur le
pays d'Égypte; alors l'Éternel di-
rigea un vent d'est sur le pays tout
ce jour-là, puis toute la nuit. Le
matin venu, le vent d'est avait
amené les sauterelles. 14 Elles se
répandirent, les sauterelles, par
tout le pays d'Égypte, et elles s'a-
battirent sur tout le territoire égyp-
tien. C'était prodigieux : pareille
quantité de sauterelles ne s'était
pas encore vue, pareille quantité
ne devait plus se voir. 15 Elles dé-
robèrent si complètement la vue du
sol, qu'il en fut obscurci; elles dé-
vorèrent tout l'herbage de la terre
et tous les fruits d'arbre, épargnés
par la grêle; et il ne resta plus de
grâce, pardonnez ma faute, cette
fois seulement, et suppliez l'Éternel
votre Dieu qu'il me délivre, à tout
prix, de ce fléau. » 18 Moïse se re-
tira de chez Pharaon, et sollicita le
Seigneur. 19 Et le Seigneur fit tour-
ner le vent, qui souffla de l'ouest
avec une grande violence, emporta
les sauterelles et les noya dans la
mer des Joncs : il ne resta plus une
sauterelle sur tout le territoire de
l'Égypte. 20 Mais l'Éternel endurcit
le cœur de Pharaon, et il ne ren-
voya pas les enfants d'Israël.

21 L'Éternel dit à Moïse : « Dirige
ta main vers le ciel, et des ténèbres
se répandront sur le pays d'Égypte,
des ténèbres opaques. » 22 Moïse
dirigea sa main vers le ciel, et d'é-
paisses ténèbres couvrirent tout le
pays d'Égypte, durant trois jours.
23 On ne se voyait pas l'un l'autre
et nul ne se leva de sa place, du-
rant trois jours; mais tous les enfants
d'Israël jouissaient de la lumière
dans leurs demeures. 24 Pharaon
manda Moïse, et dit : « Partez,
adorez l'Éternel; seulement, que
votre menu et votre gros bétail de-
meurent, mais vos enfants peuvent
vous suivre. » 25 Moïse répondit :
« Toi-même, tu nous donneras des
victimes et des holocaustes pour les
offrir à l'Éternel notre Dieu, 26 et
notre bétail ne nous suivra pas
moins : il n'en restera pas ici un
ongle, car nous devons en prendre
pour sacrifier à l'Éternel notre
Dieu; or, nous ne saurons de quoi
lui faire hommage que lorsque nous
serons arrivés. » 27 Mais l'Éternel

Digitized by Google

repartit : « Tu as bien dit. Je ne
reverrai plus ton visage. »

CHAPITRE XI.

L'ÉTERNEL avait dit à Moïse :
« Il est une plaie encore que
j'enverrai à Pharaon et à l'Égypte,
et alors il vous laissera partir de ce
pays; en le faisant cette fois, il
vous en repoussera d'une manière
absolue. 2 Fais donc entendre au
peuple que chacun ait à demander
à son voisin, et chacune à sa voi-
sine, des vases d'argent et des vases
d'or. » 3 Le Seigneur avait fait
trouver faveur à son peuple chez
les Égyptiens; cet homme aussi,
Moïse, était très considéré dans le
pays d'Égypte, aux yeux des servi-
teurs de Pharaon et aux yeux du
peuple.
4 Moïse ajouta : « Ainsi a parlé
l'Éternel : Au milieu de la nuit, je
m'avancerai à travers l'Égypte, 5 et
alors périra tout premier-né dans
le pays d'Égypte, depuis le premier-
né de Pharaon qui devait occuper
son trône, jusqu'au premier-né de
l'esclave qui fait tourner la meule;
de même tous les premiers-nés des
animaux. 6 Et ce sera une clameur
immense dans tout le pays d'É-
gypte, telle qu'il n'y en a pas eu,
qu'il n'y en aura plus de pareille.
7 Quant aux enfants d'Israël, pas
un chien n'aboiera contre eux ni
contre leur bétail; afin que vous re-
connaissiez combien l'Éternel dis-
tingue entre Misraïm et Israël.
8 Tous ces courtisans qui t'entou-
rent descendront jusqu'à moi, et se
prosterneront à mes pieds en di-
sant : « Pars, toi et tout le peuple
qui t'obéit! » Et alors je partirai. »
Et il sortit, tout courroucé, de de-
vant Pharaon.
9 L'Éternel avait dit à Moïse :
« Pharaon ne vous cédera point,
afin que mes miracles se multiplient
dans le pays d'Égypte. » 10 Or, Moïse
et Aaron avaient exécuté tous ces
miracles à la vue de Pharaon; mais
l'Éternel endurcit le cœur de Pha-
raon, et il ne renvoya point les
Israélites de son pays.

CHAPITRE XII.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et à
Aaron, dans le pays d'Égypte,
en ces termes : 2 « Ce mois-ci est
pour vous le commencement des
mois; il sera pour vous le premier
des mois de l'année. 3 Parlez à
toute la communauté d'Israël en
ces termes : Au dixième jour de ce
mois, que chacun se procure un
agneau pour sa famille paternelle,
un agneau par maison. 4 Celui dont
le ménage sera trop peu nombreux
pour manger un agneau, s'associera
avec son voisin, le plus proche de
sa maison, selon le nombre des per-
sonnes; chacun, selon sa consom-
mation, réglera la répartition de
l'agneau. 5 L'animal doit être sans
défaut, mâle, dans sa première
année; vous le choisirez parmi les
brebis ou les chèvres. 6 Vous le
tiendrez en réserve jusqu'au qua-
torzième jour de ce mois; alors
toute la communauté d'Israël l'im-
molera vers le soir. 7 On prendra
de son sang, et on en teindra les
deux poteaux et le linteau des mai-
sons dans lesquelles on le mangera.
8 Et l'on en mangera la chair cette
même nuit; on la mangera rôtie au
feu, et accompagnée d'azymes et

Digitized by Google

d'herbes amères. 9 N'en mangez
rien qui soit à demi cuit, ni bouilli
dans l'eau; mais seulement rôti au
feu, la tête avec les jarrets et les
entrailles. 10 Vous n'en laisserez
rien pour le matin; ce qui en serait
resté jusqu'au matin, consumez-le
par le feu. 11 Et voici comme vous
le mangerez : la ceinture aux reins,
la chaussure aux pieds, le bâton à
la main ; et vous le mangerez à la
hâte, c'est la pâque (1) en l'hon-
neur de l'Éternel. 12 Je parcourrai
le pays d'Égypte, cette même nuit;
je frapperai tout premier-né dans
le pays d'Égypte, depuis l'homme
jusqu'à la bête, et je ferai justice
de toutes les divinités de l'Égypte,
moi l'Éternel ! 13 Le sang, dont
seront teintes les maisons où vous
habitez, vous servira de signe : je
reconnaîtrai ce sang et je vous
épargnerai, et le fléau n'aura pas
prise sur vous lorsque je sévirai sur
le pays d'Égypte. 14 Ce jour sera
pour vous une époque mémorable,
et vous le solenniserez comme une
fête de l'Éternel; d'âge en âge, à
jamais, vous le fêterez. 15 Sept jours
durant, vous mangerez des pains
azymes; surtout, le jour précédent,
vous ferez disparaître le levain de
vos maisons. Car celui-là serait re-
tranché d'Israël, qui mangerait du
pain levé, depuis le premier jour
jusqu'au septième. 16 Le premier
jour vous aurez une convocation
sainte, et le septième jour encore
une sainte convocation. Aucun
travail ne pourra être fait ces
jours-là; toutefois, ce qui sert à la
nourriture de chacun, cela seul
vous pourrez le faire. 17 Conservez
la fête des Azymes, car c'est en ce
même jour que j'aurai fait sortir vos
légions du pays d'Égypte; conser-
vez ce jour-là dans vos générations,
comme une institution perpétuelle.
18 Le premier mois, le quatorzième
jour du mois, au soir, vous mange-
rez des azymes, jusqu'au vingt-et-
unième jour du mois au soir. 19 Du-
rant sept jours, qu'il ne soit point
trouvé de levain dans vos maisons;
car quiconque mangera une subs-
tance levée, celui-là sera retranché
de la communion d'Israël, le prosé-
lyte comme l'indigène. 20 Vous ne
mangerez d'aucune pâte levée ;
dans toutes vos demeures vous con-
sommerez des pains azymes. »
21 Moïse convoqua tous les an-
ciens d'Israël et leur dit : « Choi-
sissez et prenez chacun du menu
bétail pour vos familles, et égorgez
la victime pascale. 22 Puis vous
prendrez une poignée d'hysope,
vous la tremperez dans le sang reçu
dans un bassin, et vous teindrez le
linteau et les deux poteaux de ce
sang du bassin. Que pas un d'entre
vous ne franchisse alors le seuil
de sa demeure, jusqu'au matin.
23 Lorsque le Seigneur s'avancera
pour frapper l'Égypte, il regardera
le sang appliqué au linteau et aux
deux poteaux, et il passera devant
la porte, et il ne permettra pas au
fléau d'entrer dans vos maisons pour
sévir. 24 Vous garderez cette loi,
comme une règle invariable pour
toi et pour tes enfants. 25 Et lorsque
vous serez arrivés dans le pays que
le Seigneur vous donnera, comme il
l'a promis, vous conserverez ce rite.
26 Alors, quand vos enfants vous
demanderont : « Que signifie pour
vous ce rite ? » 27 vous répondrez :
« C'est le sacrifice de la pâque en
l'honneur de l'Eternel, qui épargna
les demeures des Israélites en

(1) C'est-à-dire le sacrifice du *passage*; allusion au fait énoncé v. 13 et 23.

Digitized by Google

Égypte, alors qu'il frappa les Égyp-
tiens et voulut préserver nos fa-
milles. » Et le peuple s'inclina, et
tous se prosternèrent. 28 Les enfants
d'Israël se mirent en devoir d'obéir:
comme l'Éternel avait ordonné à
Moïse et à Aaron, ainsi firent-ils.
29 Or, au milieu de la nuit, le Sei-
gneur fit périr tout premier-né dans
le pays d'Égypte, depuis le premier-
né de Pharaon, héritier de son
trône, jusqu'au premier-né du cap-
tif au fond de la geôle, et tous
les premiers - nés des animaux.
30 Pharaon se leva de nuit, ainsi que
tous ses serviteurs et tous les Égyp-
tiens, et ce fut une clameur immense
dans l'Égypte : car il n'y avait point
de maison qui ne renfermât un mort.
31 Il manda Moïse et Aaron, la nuit
même, et dit : « Allez! partez du
milieu de mon peuple, et vous et les
enfants d'Israël! allez adorer l'Éter-
nel comme vous avez dit! 32 Prenez
votre menu et votre gros bétail
comme vous avez dit, et partez!
mais, en retour, bénissez-moi. »
33 Les Égyptiens firent violence au
peuple, en se hâtant de le repousser
du pays ; car ils disaient : « Nous
périssons tous. » 34 Et le peuple em-
porta sa pâte non encore levée, leurs
sébiles sur l'épaule, enveloppées
dans leurs manteaux. 35 Les enfants
d'Israël s'étaient conformés à la pa-
role de Moïse, en demandant aux
Égyptiens des vases d'argent, des
vases d'or et des vêtements; 36 et
le Seigneur avait inspiré pour ce
peuple de la bienveillance aux
Égyptiens, qui lui prêtèrent; de
sorte qu'il dépouilla les Égyptiens.
37 Les enfants d'Israël partirent
de Ramessès, dans la direction de
Soukkoth ; environ six cent mille
voyageurs, hommes faits, sans comp-
ter les enfants. 38 De plus, une
tourbe nombreuse les avait suivis,
ainsi que du menu et du gros bétail
en troupeaux très considérables.
39 Ils firent, de la pâte qu'ils avaient
emportée d'Égypte, des gâteaux
azymes, car elle n'avait pas fer-
menté; parce que, repoussés de
l'Égypte, ils n'avaient pu attendre,
et ne s'étaient pas munis d'autres
provisions. 40 Or, le séjour des Isra-
élites, depuis qu'ils s'établirent dans
l'Égypte, avait été de quatre cent
trente ans. 41 Et ce fut au bout de
quatre cent trente ans, précisément
le même jour, que toutes les milices
du Seigneur sortirent du pays d'É-
gypte. 42 C'était la *Nuit prédestinée*
par l'Éternel, pour leur sortie du
pays d'Égypte; c'est cette même
nuit instituée par le Seigneur, comme
prédestinée à toutes les générations
des enfants d'Israël.
43 L'Éternel dit à Moïse et à
Aaron : « Ceci est la règle de l'a-
gneau pascal. Nul étranger n'en
mangera. 44 Quant à l'esclave acheté
à prix d'argent, circoncis-le, alors
il pourra en manger. 45 L'habitant
et le mercenaire étrangers n'en
mangeront point. 46 Il sera consommé
dans une même maison, tu ne trans-
porteras rien de sa chair au dehors,
et vous n'en romprez pas un seul os.
47 Toute la communauté d'Israël
doit y prendre part. 48 Si un étran-
ger habite avec toi et veut célébrer
la pâque du Seigneur, que tout
mâle qui lui appartient soit circon-
cis, il sera alors admis à la célébrer
et deviendra l'égal de l'indigène;
mais nul incirconcis n'en mangera.
49 Une seule et même loi régira
l'indigène, et l'étranger demeurant
au milieu de vous. » 50 Tous les Isra-
élites obéirent : comme l'Éternel
l'avait prescrit à Moïse et à Aaron,
ainsi firent-ils.

Digitized by Google

51 Or, ce fut ce jour-là même que
l'Éternel fit sortir les Israélites du
pays d'Égypte, selon leurs légions.

CHAPITRE XIII.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Consacre-moi tout
premier-né, toutes prémices des
entrailles parmi les enfants d'Israël,
soit homme, soit animal : c'est mon
bien. » 3 Et Moïse dit au peuple :
« Qu'on se souvienne de ce jour où
vous êtes sortis de l'Égypte, de la
maison de servitude, alors que,
par la puissance de son bras, l'É-
ternel vous a fait sortir d'ici; et
que l'on ne mange point de pain
levé. 4 C'est aujourd'hui que vous
partez, dans le mois de la germi-
nation. 5 Donc, lorsque l'Éternel
t'aura fait entrer dans le pays du
Cananéen, du Héthéen, de l'Amor-
réen, du Hévéen et du Jébuséen,
pays qu'il a juré à tes pères de te
donner, pays ruisselant de lait et
de miel, tu célébreras cette céré-
monie dans ce même mois. 6 Sept
jours durant, tu te nourriras d'azy-
mes; le septième jour, fête en l'hon-
neur de l'Éternel. 7 On se nourrira
de pains azymes durant ces sept
jours; et l'on ne doit voir chez toi
ni pain levé, ni levain, dans toutes
tes possessions. 8 Tu donneras alors
cette explication à ton fils : « C'est
dans cette vue que l'Éternel a agi
en ma faveur, quand je sortis de
l'Égypte. » 9 Et tu porteras comme
symbole sur ton bras, et comme
mémorial entre tes yeux (afin que
la doctrine du Seigneur reste dans
ta bouche) que, d'un bras puissant,
l'Éternel t'a fait sortir de l'Égypte.
10 Tu observeras cette institution en
son temps, à chaque anniversaire.
11 » Lorsque l'Éternel t'aura intro-
duit dans le pays du Cananéen,
selon ce qu'il a juré à toi et à tes
pères, et qu'il te l'aura livré, 12 tu
céderas à l'Éternel toutes prémices
des entrailles : tout premier-né des
animaux qui t'appartiendront, s'il
est mâle, sera à l'Éternel. 13 Le pre-
mier-né d'un âne, tu le rachèteras
par un agneau, sinon tu lui briseras
la nuque ; et le premier-né de
l'homme, si c'est un de tes fils, tu
le rachèteras. 14 Et lorsque ton fils,
un jour, te questionnera en disant :
« Qu'est-ce que cela ? » tu lui ré-
pondras : « D'une main toute-puis-
sante, l'Éternel nous a fait sortir
d'Égypte, d'une maison d'esclavage.
15 En effet, comme Pharaon faisait
difficulté de nous laisser partir,
l'Éternel fit mourir tous les pre-
miers-nés du pays d'Égypte, depuis
le premier-né de l'homme jusqu'à
celui de l'animal. C'est pourquoi
j'immole au Seigneur tout premier-
né mâle, et tout premier-né de mes
fils je dois le racheter. 16 Et il sera
écrit comme symbole sur ton bras,
et comme fronteau entre tes yeux,
que d'une main puissante l'Éternel
nous a fait sortir de l'Égypte. »

17 Or, lorsque Pharaon eut laissé
partir le peuple, Dieu ne les dirigea
point par le pays des Philistins,
lequel est rapproché; parce que
Dieu disait : « Le peuple pourrait se
raviser à la vue de la guerre, et
retourner en Égypte. » 18 Dieu fit
donc dévier le peuple du côté du
désert, vers la mer des Joncs, et les
enfants d'Israël partirent en bon
ordre du pays d'Égypte. 19 Moïse
emporta en même temps les osse-
ments de Joseph; car celui-ci avait
formellement adjuré les enfants
d'Israël, en disant : « Dieu ne man-

Digitized by Google

quera pas de vous visiter, et alors vous emporterez mes os de ce pays. » [20] Ils décampèrent de Soukkoth et vinrent camper à Êtham, à l'extrémité du désert. [21] L'Éternel les guidait, le jour, par une colonne de nuée qui leur indiquait le chemin ; la nuit, par une colonne de feu destinée à les éclairer, afin qu'ils pussent marcher jour et nuit. [22] La colonne de nuée, le jour, et la colonne de feu, la nuit, ne cessaient de précéder le peuple.

CHAPITRE XIV.

L'Éternel parla ainsi à Moïse : [2] « Dis aux enfants d'Israël de remonter et de camper en face de Pi-Hahiroth, entre Migdol et la mer; devant Baal-Cefôn, à l'opposite, vous camperez au bord de la mer. [3] Pharaon se dira que les enfants d'Israël sont égarés dans ce pays ; que le désert les emprisonne. [4] Et je raffermirai le cœur de Pharaon, et il les poursuivra ; puis j'accablerai de ma puissance Pharaon avec toute son armée, et les Égyptiens apprendront que je suis l'Éternel. » Ils obéirent. [5] On rapporta au roi d'Égypte que le peuple s'enfuyait. Alors les dispositions de Pharaon et de ses serviteurs changèrent à l'égard de ce peuple, et ils dirent : « Qu'avons-nous fait là, d'affranchir les Israélites de notre sujétion ! » [6] Il fit atteler son char, emmena avec lui son peuple ; [7] prit six cents chars d'élite et tous les chariots d'Égypte, tous couverts de guerriers. [8] L'Éternel fortifia le cœur de Pharaon, roi d'Égypte, qui se mit à la poursuite des enfants d'Israël. Cependant les Israélites s'avançaient triomphants. [9] Les Égyptiens qui les poursuivaient les rencontrèrent, campés sur le rivage; tous les attelages de Pharaon, ses cavaliers, son armée, les joignirent près de Pi-Hahiroth, devant Baal-Cefôn. [10] Comme Pharaon approchait, les enfants d'Israël levèrent les yeux, et voici que l'Égyptien était à leur poursuite ; remplis d'effroi, les Israélites jetèrent des cris vers l'Éternel. [11] Et ils dirent à Moïse : « Est-ce faute de trouver des sépulcres en Égypte que tu nous as conduits mourir dans le désert ? Quel bien nous as-tu fait, en nous tirant de l'Égypte ? [12] N'est-ce pas ainsi que nous te parlions en Égypte, disant : « Laisse-nous servir les Égyptiens » ? De fait, mieux valait pour nous être esclaves des Égyptiens, que de périr dans le désert. » [13] Moïse répondit au peuple : « Soyez sans crainte ! attendez, et vous serez témoins de l'assistance que l'Éternel vous procurera en ce jour ! Certes, si vous avez vu les Égyptiens aujourd'hui, vous ne les reverrez plus jamais. [14] L'Éternel combattra pour vous ; et vous, tenez-vous tranquilles ! »

[15] L'Éternel dit à Moïse : « Pourquoi m'implores-tu ? ordonne aux enfants d'Israël de se mettre en marche. [16] Et toi, lève ta verge, dirige ta main vers la mer, et divise-la ; et les enfants d'Israël entreront au milieu de la mer à pied sec. [17] De mon côté, je vais affermir le cœur des Égyptiens pour qu'ils y entrent après eux ; et alors j'accablerai Pharaon et son armée entière, ses chars et sa cavalerie. [18] Les Égyptiens reconnaîtront que je suis l'Éternel, quand j'accablerai Pharaon, ses chars et ses cavaliers. » [19] Le messager de Dieu, qui

Digitized by Google

marchait en avant du camp d'Is-
raël, passa derrière eux : la colonne
nébuleuse cessa d'être à leur tête,
et se fixa en arrière. [20] Elle passa
ainsi entre le camp égyptien et ce-
lui des Israélites : pour les uns il y
eut nuée et ténèbres, pour les au-
tres la nuit fut éclairée; et, de
toute la nuit, les uns n'approchèrent
point des autres. [21] Moïse étendit
sa main sur la mer, et l'Éternel fit
reculer la mer, toute la nuit, par
un vent d'est impétueux, et il mit
la mer à sec, et les eaux furent di-
visées. [22] Les enfants d'Israël en-
trèrent au milieu de la mer, dans
son lit desséché, les eaux se dres-
sant en muraille à leur droite et à
leur gauche. [23] Les Égyptiens les
poursuivirent, et tous les chevaux
de Pharaon, ses chariots, ses cava-
liers, entrèrent à leur suite au mi-
lieu de la mer. [24] Or, à la dernière
veille, l'Éternel fit peser sur l'armée
égyptienne une colonne de feu et
une nuée, et jeta la perturbation
dans l'armée égyptienne ; [25] et il
détacha les roues de ses chars, les
faisant ainsi avancer pesamment.
Alors l'Égyptien s'écria : « Fuyons
devant Israël, car l'Éternel combat
pour eux contre l'Égypte ! »

[26] Le Seigneur dit à Moïse :
« Étends ta main sur la mer, et les
eaux rebrousseront sur l'Égyptien,
sur ses chars et sur ses cavaliers. »
[27] Moïse étendit sa main sur la mer,
et la mer, aux approches du matin,
reprit son niveau comme les Égyp-
tiens s'élançaient en avant ; et le
Seigneur précipita les Égyptiens au
sein de la mer. [28] Les eaux, en re-
fluant, submergèrent chariots, ca-
valerie, toute l'armée de Pharaon
qui était entrée à leur suite dans la
mer ; pas un d'entre eux n'échappa.
[29] Pour les enfants d'Israël, ils s'é-
taient avancés à pied sec au milieu
de la mer, ayant les eaux, comme
un mur, à leur droite et à leur
gauche. [30] L'Éternel, en ce jour,
sauva Israël de la main de l'É-
gypte ; Israël vit l'Égyptien gisant
sur le rivage de la mer. [31] Israël
reconnut alors la haute puissance
que le Seigneur avait déployée sur
l'Égypte, et le peuple révéra le
Seigneur; et ils eurent foi en l'É-
ternel et en Moïse, son serviteur.

CHAPITRE XV.

Alors Moïse et les enfants d'Is-
raël chantèrent l'hymne sui-
vant à l'Éternel. Ils dirent :

« Chantons l'Éternel, il est souverainement grand;
Coursier et cavalier, il les a lancés dans la mer.
[2] Il est ma force et ma gloire, l'Éternel !
Je lui dois mon salut.
Voilà mon Dieu, je lui rends hommage ;
Le Dieu de mon père, et je le glorifie.
[3] L'Éternel est le maître des batailles;
Éternel est son nom !
[4] Les chars de Pharaon et son armée,
Il les a précipités dans la mer;
L'élite de ses combattants
Se sont noyés dans la mer des Joncs.
[5] L'abime s'est fermé sur eux;
Au fond du gouffre ils sont tombés comme une pierre.
[6] Ta droite, Seigneur, est insigne par la puissance;
Ta droite, Seigneur, écrase l'ennemi.
[7] Par ta souveraine majesté
Tu renverses tes adversaires;
Tu déchaines ton courroux,
Il les consume comme du chaume.
[8] Au souffle de ta face
Les eaux s'amoncellent,
Les ondes se dressent comme une digue,
Les flots se figent au sein de la mer.
[9] Il disait, l'ennemi :
« Courons, atteignons! partageons le butin!
» Que mon âme s'en repaisse !
» Tirons l'épée, que ma main les extermine!... »
[10] Toi, tu as soufflé,

Digitized by Google

L'océan les a engloutis;
Ils se sont abîmés comme le plomb
Au sein des eaux puissantes.
11 Qui t'égale parmi les forts, Éternel?
Qui est, comme toi, paré de sainteté;
Inaccessible à la louange,
Fécond en merveilles?
12 Tu as étendu ta droite,
La terre les dévore.
13 Tu guides, par ta grâce,
Ce peuple que tu viens d'affranchir;
Tu le diriges, par ta puissance,
Vers ta sainte demeure.
14 A cette nouvelle, les peuples s'inquiètent,
Un frisson s'empare des habitants de la Philistée.
15 A leur tour ils tremblent, les chefs d'Édom;
Les vaillants de Moab sont saisis de terreur,
Consternés, tous les habitants de Canaan.
16 Sur eux pèse l'anxiété, l'épouvante;
La majesté de ton bras
Les rend immobiles comme la pierre,
Jusqu'à ce qu'il ait passé, ton peuple, Seigneur!
Qu'il ait passé, ce peuple acquis par toi;
17 Que tu les aies amenés, fixés, sur ce mont, ton domaine,
Résidence que tu t'es réservée, Seigneur!
Sanctuaire, ô mon Dieu! préparé par tes mains.
18 L'Éternel régnera à tout jamais! »

19 Car, les chevaux de Pharaon,
chars et cavalerie, s'étant avancés
dans la mer, l'Éternel en avait refoulé les eaux sur eux, tandis que
les enfants d'Israël marchaient à
pied sec au milieu de la mer.

20 Miryam, la prophétesse, sœur
d'Aaron, prit en main un tambourin,
et toutes les femmes la suivirent
avec des tambourins et des instruments de danse.
21 Et Miryam leur
fit répéter:

« Chantez l'Éternel, il est souverainement grand;
Coursier et cavalier, il les a lancés dans la mer... »

22 Moïse fit décamper Israël de la
plage des Joncs, et ils débouchèrent
dans le désert de Chour, où ils
marchèrent trois jours sans trouver
d'eau.
23 Ils arrivèrent à Mara.
Or, ils ne purent boire l'eau de
Mara, elle était trop amère; c'est
pourquoi on nomma ce lieu Mara (1).
24 Le peuple murmura contre Moïse,
disant: « Que boirons-nous? »
25 Moïse implora le Seigneur; celui-ci lui indiqua un bois, qu'il jeta
dans l'eau, et l'eau devint potable.
C'est alors qu'il lui imposa un principe et une loi, c'est alors qu'il le
mit à l'épreuve;
26 et il dit: « Si tu
écoutes la voix de l'Éternel ton
Dieu; si tu t'appliques à lui plaire;
si tu es docile à ses préceptes et fidèle à toutes ses lois, aucune des
plaies dont j'ai frappé l'Égypte ne
t'atteindra, car moi, l'Éternel, je te
préserverai. »

27 Ils arrivèrent à Élîm; là étaient
douze sources d'eau et soixante-dix
palmiers. Ils y campèrent près des
eaux.

CHAPITRE XVI.

Puis ils partirent d'Élîm, et arrivèrent — toute la communauté
des enfants d'Israël — au désert de
Sîn, qui s'étend entre Élîm et
Sinaï: c'était le quinzième jour du
deuxième mois après leur sortie du
pays d'Égypte.
2 Toute la communauté des enfants d'Israël murmura
contre Moïse et Aaron, dans ce
désert;
3 et les enfants d'Israël leur
dirent: « Que ne sommes-nous
morts de la main du Seigneur, dans
le pays d'Égypte, assis près des
marmites de viande et nous rassasiant de pain; tandis que vous nous
avez amenés dans ce désert, pour
faire mourir de faim tout ce peuple! »

4 L'Éternel dit à Moïse: « Je vais

(1) « Amertume. »

Digitized by Google

faire pleuvoir pour vous une nourri-
ture céleste ; le peuple ira en ra-
masser chaque jour sa provision,
et j'éprouverai de la sorte s'il obéit
à ma doctrine ou non. 5 Le sixième
jour, lorsqu'ils accommoderont ce
qu'ils auront apporté, il se trouvera
le double de leur récolte de chaque
jour. » 6 Moïse et Aaron dirent à
tous les enfants d'Israël : « Ce soir,
vous reconnaîtrez que c'est l'Éternel
qui vous a fait sortir du pays d'É-
gypte ; 7 et demain, vous serez té-
moins de la gloire du Seigneur,
lorsqu'il fera droit à vos murmures
contre lui. Mais nous, que sommes-
nous, pour être l'objet de vos mur-
mures ? 8 Vous le verrez, ajouta
Moïse, lorsque Dieu vous donnera,
ce soir, de la viande pour vous
nourrir, et demain, du pain pour
vous rassasier, accueillant ainsi les
murmures que vous proférez contre
lui ; car que sommes-nous ? ce n'est
pas nous qu'atteignent vos mur-
mures, c'est l'Éternel ! » 9 Moïse dit
à Aaron : « Dis à toute la commu-
nauté des enfants d'Israël : Appro-
chez-vous de l'Éternel, car il a en-
tendu vos murmures. » 10 Comme
Aaron parlait ainsi à toute la com-
munauté des enfants d'Israël, ils se
tournèrent du côté du désert, et
voici que la majesté divine apparut
dans le nuage.

11 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
12 « J'ai entendu les murmures des
Israélites. Parle-leur en ces termes :
Vers le soir vous mangerez de la
viande, au matin vous vous rassa-
sierez de pain ; et vous reconnaî-
trez que moi, l'Éternel, je suis votre
Dieu. » 13 En effet, le soir, les
cailles arrivèrent et couvrirent le
camp ; et le matin, une couche de
rosée s'étendait autour du camp.
14 Cette couche de rosée ayant dis-
paru, on vit sur le sol du désert
quelque chose de menu, de flocon-
neux, fin comme le givre sur la
terre. 15 A cette vue, les enfants
d'Israël se dirent les uns aux au-
tres : « Qu'est ceci ? » car ils ne sa-
vaient ce que c'était. Et Moïse leur
dit : « C'est là le pain que l'Éternel
vous donne pour nourriture. 16 Voici
ce qu'a prescrit l'Éternel : Re-
cueillez-en chacun selon ses besoins :
un ômer par tête ; autant chacun a
de personnes dans sa tente, autant
vous en prendrez. » 17 Ainsi firent
les enfants d'Israël : ils en ramas-
sèrent, l'un plus, l'autre moins.
18 Puis ils mesurèrent à l'ômer. Or,
celui qui en avait beaucoup pris
n'en avait pas de trop, celui qui en
avait peu n'en avait pas faute :
chacun avait recueilli à proportion
de ses besoins. 19 Moïse leur dit :
« Que nul n'en réserve pour le len-
demain. » 20 N'écoutant point Moïse,
quelques-uns gardèrent de leur pro-
vision pour le lendemain ; mais elle
fourmilla de vers et se gâta. Et
Moïse s'irrita contre eux. 21 Ils re-
cueillirent cette substance tous les
matins, chacun en raison de sa
consommation ; lorsque le soleil
l'échauffait, elle fondait. 22 Mais il
advint, au sixième jour, qu'ils re-
cueillirent une provision double :
deux ômer par personne ; tous les
phylarques de la communauté vin-
rent l'annoncer à Moïse. 23 Il leur
répondit : « C'est ce qu'a dit le
Seigneur : Demain est le sabbat
solennel, le saint chômage en l'hon-
neur de l'Éternel ! Ce que vous avez
à cuire, cuisez-le ; à faire bouillir, fai-
tes-le bouillir aujourd'hui, et toute
la provision restante, gardez-la en
réserve pour demain. » 24 Ils la réser-
vèrent pour le lendemain, comme
l'avait ordonné Moïse ; et elle ne se

Digitized by Google

gâta point, et il ne s'y mit point de
vers. 25 Moïse dit : « Mangez-la au-
jourd'hui, car c'est aujourd'hui sab-
bat en l'honneur de l'Éternel; au-
jourd'hui vous n'en trouveriez point
aux champs. 26 Six jours de suite
vous en recueillerez; mais le sep-
tième jour, jour de chômage, il n'y
en aura point. » 27 Or, le septième
jour, quelques-uns du peuple allè-
rent à la récolte, mais ils ne trou-
vèrent rien.
28 L'Éternel dit à Moïse : « Jus-
qu'à quand vous refuserez-vous à
garder mes préceptes et mes ensei-
gnements? 29 Considérez que l'É-
ternel vous a gratifiés du sabbat!
c'est pourquoi il vous donne, au
sixième jour, la provision de deux
jours. Que chacun demeure où il
est, que nul ne sorte de son habi-
tation le septième jour. » 30 Et le
peuple chôma le septième jour.
31 La maison d'Israël donna à cette
substance le nom de manne (1).
Elle ressemblait à de la graine de
coriandre, était blanche, et avait
la saveur d'un beignet au miel.
32 Moïse dit : « Voici ce qu'a or-
donné le Seigneur : Qu'un ômer
plein de cette manne reste en
dépôt pour vos générations, afin
qu'elles connaissent le pain dont
je vous ai nourris dans le désert,
lorsque je vous ai fait sortir du pays
d'Égypte. » 33 Moïse dit à Aaron :
« Prends une urne, et y dépose un
plein ômer de manne, et place-la
devant l'Éternel, comme souvenir
pour vos générations. » 34 Ainsi que
l'Éternel l'avait prescrit à Moïse,
Aaron la déposa devant l'arche du
Statut, comme souvenir. 35 Les en-
fants d'Israël mangèrent de la manne
quarante ans, jusqu'à leur arrivée en
pays habité; cette manne, ils en
mangèrent jusqu'à leur arrivée aux
confins du pays de Canaan. 36 Quant
à l'ômer, c'est la dixième partie de
l'êpha.

CHAPITRE XVII.

TOUTE la communauté des en-
fants d'Israël partit du désert
de Sîn pour diverses stations, sur
l'ordre du Seigneur. Ils campèrent
à Refidîm, où il n'y avait point
d'eau à boire pour le peuple. 2 Le
peuple querella Moïse, en disant :
« Donnez-nous de l'eau, que nous
buvions! » Moïse leur répondit :
« Pourquoi me cherchez-vous que-
relle? pourquoi tentez-vous le Sei-
gneur? » 3 Alors, pressé par la soif,
le peuple murmura contre Moïse et
dit : « Pourquoi nous as-tu fait sor-
tir de l'Égypte, pour faire mourir
de soif moi, mes enfants et mes
troupeaux? » 4 Moïse se plaignit au
Seigneur, en disant : « Que ferai-
je pour ce peuple? Peu s'en faut
qu'ils ne me lapident. » 5 Le Sei-
gneur répondit à Moïse : « Avance-
toi à la tête du peuple, accom-
pagné de quelques-uns des an-
ciens d'Israël; cette verge, dont tu
as frappé le fleuve, prends-la en
main, et marche. 6 Je vais t'appa-
raître là-bas sur le rocher, au mont
Horeb; tu frapperas ce rocher et il
en jaillira de l'eau, et le peuple
boira. » Ainsi fit Moïse, à la vue
des anciens d'Israël. 7 On appela
ce lieu Massa et Meriba (2), à cause
de la querelle des enfants d'Israël,
et parce qu'ils avaient tenté l'É-
ternel en disant : « Nous verrons

(1) « Qu'est-ce ? » (ci-dessus v. 15).

(2) *Massa*, tentation; *Meriba*, querelle.

Digitized by Google

si l'Éternel est avec nous ou non ! »
8 Amalec survint et attaqua Is-
raël à Refidim. 9 Moïse dit à Jo-
sué : « Choisis des hommes et va li-
vrer bataille à Amalec ; demain, je
me tiendrai au sommet de cette
colline, la verge divine à la main. »
10 Josué exécuta ce que lui avait dit
Moïse, en livrant bataille à Amalec,
tandis que Moïse, Aaron et Hour
montèrent au haut de la colline.
11 Or, tant que Moïse tenait son
bras levé, Israël avait le dessus ;
lorsqu'il le laissait fléchir, c'est
Amalec qui l'emportait. 12 Les bras
de Moïse s'appesantissant, ils pri-
rent une pierre qu'ils mirent sous
lui, et il s'assit dessus ; Aaron et
Hour soutinrent ses bras, l'un de
çà, l'autre de là, et ses bras res-
tèrent fermes jusqu'au coucher du
soleil. 13 Josué triompha d'Amalec
et de son peuple, à la pointe de
l'épée.
14 L'Éternel dit à Moïse : « Con-
signe ceci, comme souvenir, dans le
Livre, et inculque-le à Josué : que
je veux effacer la trace d'Amalec
de dessous les cieux. » 15 Moïse
érigea un autel, qu'il nomma :
« Dieu est ma bannière. » 16 Et il
dit : « Puisque sa main s'attaque au
trône de l'Éternel, guerre à Amalec
de par l'Éternel, de siècle en
siècle ! »

CHAPITRE XVIII.

JÉTHRO, prêtre de Madian, beau-
père d[illegible]
de Moïse, qui la lui avait renvoyée.
3 Il emmena aussi ses deux fils, l'un
nommé Gersom (1), « car, avait-il
dit, je suis un émigré sur une terre
étrangère » ; 4 l'autre nommé Élié-
zer, « parce que le Dieu de mon
père m'est venu en aide (2), et m'a
sauvé du glaive de Pharaon. » 5 Jé-
thro, beau-père de Moïse, vint, avec
les fils et la femme de celui-ci, trou-
ver Moïse au désert où il campait,
près de la montagne du Seigneur.
6 Il fit dire à Moïse : « Moi ton beau-
père, Jéthro, je viens à toi avec ta
femme accompagnée de ses deux
fils. » 7 Moïse alla au-devant de son
beau-père ; il se prosterna, il l'em-
brassa, et ils s'informèrent mutuel-
lement de leur bien-être ; puis ils
entrèrent dans la tente. 8 Moïse
conta à son beau-père tout ce que
l'Éternel avait fait à Pharaon et à
l'Égypte à cause d'Israël ; toutes les
tribulations qu'ils avaient essuyées
dans le voyage, et comment le Sei-
gneur les avait protégés. 9 Jéthro se
réjouit de tout le bien que l'Éternel
avait fait à Israël, en le sauvant de
la main des Égyptiens ; 10 et il dit :
« Loué soit l'Éternel, qui vous a
sauvés de la main des Égyptiens et
de celle de Pharaon ; qui a soustrait
ce peuple à la main des Égyptiens !
11 Je reconnais, à cette heure, que
l'Éternel est plus grand que tous les
dieux, puisqu'il l'a été dans cette
circonstance où l'on avait agi tyran-
niquement à leur égard. » 12 Jéthro,
beau-père de Moïse, offrit un holo-
causte et d'autres sacrifices à Dieu ;
et Aaron et tous les anciens d'Is-
[illegible] le repas du

Digitized by Google

pour rendre la justice au peuple ; et
le peuple se tint debout autour de
Moïse, du matin jusqu'au soir. 14 Le
beau-père de Moïse, voyant comme
il procédait à l'égard du peuple, lui
dit : « Que signifie ta façon d'agir
envers ce peuple ? Pourquoi sièges-
tu seul, et tout le peuple stationne-
t-il autour de toi du matin au soir ? »
15 Moïse répondit à son beau-père :
« C'est que le peuple vient à moi
pour consulter le Seigneur. 16 Lors-
qu'ils ont une affaire, elle m'est
soumise ; alors je prononce entre les
parties, et je fais connaître les dé-
crets du Seigneur et ses instruc-
tions. » 17 Le beau-père de Moïse
lui répliqua : « Le procédé que tu
emploies n'est pas bon. 18 Tu suc-
comberas certainement, et toi-
même et ce peuple qui t'entoure ;
car la tâche est trop lourde pour
toi, tu ne saurais l'accomplir seul.
19 Or, écoute ma voix, ce que je
veux te conseiller, et que Dieu te
soit en aide ! Représente, toi seul,
le peuple vis-à-vis de Dieu, en ex-
posant les litiges au Seigneur ; 20 no-
tifie-leur également les lois et les
doctrines, instruis-les de la voie
qu'ils ont à suivre et de la conduite
qu'ils doivent tenir. 21 Mais, de ton
côté, choisis entre tout le peuple
des hommes éminents, craignant
Dieu, amis de la vérité, ennemis du
lucre ; et place-les à leur tête
comme chiliarques, centurions, cin-
quanteniers et décurions. 22 Ils juge-
ront le peuple en permanence ; et
alors, toute affaire grave ils te la
soumettront, tandis qu'ils décide-
ront eux-mêmes les questions peu
tout ce peuple se rendra tranquille-
ment où il doit se rendre. » 24 Moïse
écouta l'avis de son beau-père, et
effectua tout ce qu'il avait dit. 25 Il
choisit des hommes de mérite entre
tout Israël, et les créa magistrats
du peuple : chiliarques, centurions,
cinquanteniers et décurions. 26 Ils
jugeaient le peuple en permanence ;
les cas difficiles, ils les rapportaient
à Moïse, et les causes simples, ils les
décidaient eux-mêmes. 27 Moïse re-
conduisit son beau-père, qui s'en
retourna dans son pays.

CHAPITRE XIX.

A la troisième néoménie depuis
le départ des Israélites du pays
d'Égypte, le jour même, ils arri-
vèrent au désert de Sinaï. 2 Partis
de Refidim, ils entrèrent dans le
désert de Sinaï et y campèrent :
Israël y campa en face de la mon-
tagne. 3 Pour Moïse, il monta vers
le Seigneur ; et le Seigneur, l'appe-
lant du haut de la montagne, lui
dit : « Adresse ce discours à la mai-
son de Jacob, cette déclaration aux
enfants d'Israël : 4 « Vous avez vu
ce que j'ai fait aux Égyptiens ; vous,
je vous ai portés sur l'aile des
aigles, je vous ai rapprochés de
moi. 5 Désormais, si vous êtes do-
ciles à ma voix, si vous gardez mon
alliance, vous serez mon trésor
entre tous les peuples ! Car toute la
terre est à moi, 6 mais vous, vous
serez pour moi une dynastie de
pontifes et une nation sainte. » Tel

Digitized by Google

avait prescrit. [8] Le peuple entier
répondit d'une voix unanime : « Tout
ce qu'a dit l'Éternel, nous le fe-
rons ! » Et Moïse rapporta les paroles
du peuple au Seigneur. [9] L'Éternel
dit à Moïse : « Voici, moi-même je
t'apparaîtrai au plus épais du nuage,
afin que le peuple entende que c'est
moi qui te parle, et qu'en toi aussi
ils aient foi constamment. » Alors
Moïse redit à l'Éternel les paroles
du peuple. [10] Et l'Éternel dit à
Moïse : « Rends-toi près du peuple ;
enjoins-leur de se tenir purs au-
jourd'hui et demain, et de laver
leurs vêtements, [11] afin d'être prêts
pour le troisième jour ; car, le troi-
sième jour, le Seigneur descendra,
à la vue du peuple entier, sur le
mont Sinaï. [12] Tu maintiendras le
peuple tout autour, en disant :
« Gardez-vous de gravir cette mon-
tagne, et même d'en toucher le
pied : quiconque toucherait à la
montagne serait mis à mort. [13] On
ne doit pas porter la main sur lui,
mais le lapider ou le percer de
flèches ; homme ou bête, il cesserait
de vivre. Mais, aux derniers sons
du cor, ceux-ci (1) monteront sur
la montagne. » [14] Moïse descendit
de la montagne vers le peuple, lui
enjoignit la pureté, et ils lavèrent
leurs vêtements. [15] Il dit au peuple :
« Tenez-vous prêts pour le troi-
sième jour ; n'approchez point d'une
femme. » [16] Or, au troisième jour,
le matin venu, il y eut des tonnerres
et des éclairs, et une nuée épaisse
tagne de Sinaï était toute fumante,
parce que le Seigneur y était des-
cendu au sein de la flamme ; sa
fumée montait comme la fumée
d'une fournaise, et la montagne en-
tière tremblait violemment. [19] Le
son du cor allait redoublant d'in-
tensité ; Moïse parlait et la voix
divine lui répondait. [20] Le Seigneur,
étant descendu sur le mont Sinaï,
sur la cime de cette montagne, y
appela Moïse ; Moïse monta, [21] et
le Seigneur lui dit : « Descends
avertir le peuple : ils pourraient
se précipiter vers le Seigneur pour
contempler sa gloire, et beaucoup
d'entre eux périraient. [22] Que les
pontifes aussi, plus rapprochés du
Seigneur, s'observent religieuse-
ment ; autrement il pourrait sévir
parmi eux. » [23] Moïse répondit au
Seigneur : « Le peuple ne saurait
monter sur le mont Sinaï, puisque
tu nous as avertis par ces paroles :
« Défends la montagne et déclare-
la sainte ! » [24] Le Seigneur lui re-
partit : « Descends, dis-je, puis tu
remonteras accompagné d'Aaron.
Mais que les pontifes et le peuple
ne s'aventurent pas à monter vers
le Seigneur, il pourrait sévir contre
eux. » [25] Moïse redescendit vers le
peuple, et lui en fit part.

CHAPITRE XX.

ALORS Dieu prononça toutes ces

Digitized by Google

terre, ou dans les eaux au-dessous de
la terre. 5 Tu ne te prosterneras point
devant elles, tu ne les adoreras
point; car moi, l'Éternel, ton Dieu,
je suis un Dieu jaloux, qui pour-
suis le crime des pères sur les en-
fants jusqu'à la troisième et à la
quatrième générations, pour ceux
qui m'offensent ; 6 et qui étends ma
bienveillance à la millième, pour
ceux qui m'aiment et gardent mes
commandements.

7 (III) » Tu n'invoqueras point
le nom de l'Éternel ton Dieu à
l'appui du mensonge; car l'Éter-
nel ne laisse pas impuni celui qui
invoque son nom pour le men-
songe.

8 (IV) » Pense au jour du Sabbat
pour le sanctifier. 9 Durant six jours
tu travailleras, et t'occuperas de
toutes tes affaires ; 10 mais le sep-
tième jour est la trêve de l'Éternel
ton Dieu : tu n'y feras aucun tra-
vail, toi, ton fils ni ta fille, ton
esclave mâle ou femelle, ton bétail,
ni l'étranger qui est dans tes murs.
11 Car en six jours l'Éternel a fait
le ciel, la terre, la mer et tout ce
qu'ils renferment, et il s'est reposé
le septième jour ; c'est pourquoi
l'Éternel a béni le jour du Sabbat
et l'a sanctifié.

12 (V) » Honore ton père et ta
mère, afin que tes jours se pro-
longent sur la terre que l'Éternel
ton Dieu t'accordera.

13 (VI) » Ne commets point d'ho-
micide.

(VII) » Ne commets point d'adul-
tère.

(VIII) » Ne commets point de
larcin.

(IX) » Ne rends point contre ton
prochain un faux témoignage.

14 (X) » Ne convoite pas la mai-
son de ton prochain ;

» Ne convoite pas la femme de
ton prochain, son esclave ni sa
servante, son bœuf ni son âne,
ni rien de ce qui est à ton pro-
chain. »

15 Or, tout le peuple fut témoin
de ces tonnerres, de ces feux, de ce
bruit de cor, de cette montagne
fumante ; et le peuple, à cette vue,
trembla et se tint à distance. 16 Et
ils dirent à Moïse : « Que ce soit
toi qui nous parles, et nous pour-
rons entendre ; mais que Dieu ne
nous parle point, nous pourrions
mourir. » 17 Moïse répondit au peu-
ple : « Soyez sans crainte ! c'est
pour vous mettre à l'épreuve que
le Seigneur est intervenu ; c'est
pour que sa crainte vous soit tou-
jours présente, afin que vous ne
péchiez point. » 18 Le peuple resta
éloigné, tandis que Moïse s'appro-
cha de la brume où était le Sei-
gneur.

19 L'Éternel dit à Moïse : « Parle
ainsi aux enfants d'Israël : Vous
avez vu, vous-mêmes, que du haut
des cieux je vous ai parlé. 20 Ne
m'associez aucune divinité ; dieux
d'argent, dieux d'or, n'en faites
point pour votre usage. 21 Tu feras
pour moi un autel de terre, sur le-
quel tu sacrifieras tes holocaustes
et tes victimes rémunératoires, ton
menu et ton gros bétail : en quelque
lieu que je fasse invoquer mon nom,
je viendrai à toi pour te bénir. 22 Si
toutefois tu m'ériges un autel de
pierres, ne le construis pas en
pierres de taille ; car, en les tou-
chant avec le fer, tu les as rendues
profanes. 23 Tu ne dois pas non plus
monter sur mon autel à l'aide de
degrés, afin que ta nudité ne s'y
découvre point.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

» ET voici les statuts que tu leur
exposeras. 2 Si tu achètes un
esclave hébreu, il restera six années
esclave, et à la septième il sera
remis en liberté sans rançon. 3 S'il
est venu seul, seul il sortira ; s'il
était marié, sa femme sortira avec
lui. 4 Si son maître lui a donné
une femme, laquelle lui ait enfanté
des fils ou des filles, la femme,
avec les enfants, appartiendra à
son maître, et lui se retirera seul.
5 Que si l'esclave dit : « J'aime mon
maître, ma femme et mes enfants,
je ne veux pas être affranchi », 6 son
maître l'amènera par-devant le
tribunal, on le placera près d'une
porte ou d'un poteau ; et son maître
lui percera l'oreille avec un poinçon, et il le servira indéfiniment.

7 Si un homme vend sa fille comme
esclave, elle ne quittera pas son
maître à la façon des esclaves. 8 Si
elle lui déplaît, et qu'il ne la réserve
point à lui-même, il la laissera s'affranchir; il n'aura pas pouvoir de la
vendre à une famille étrangère,
après l'avoir déçue. 9 Que s'il la
fiance à son fils, il procédera à son
égard selon la règle des filles.
10 S'il lui en adjoint une autre, il ne
devra point la frustrer de sa nourriture, de son habillement, ni du
droit conjugal. 11 Et s'il ne procède
pas à son égard de l'une de ces
trois manières (1), elle se retirera
gratuitement, sans rançon.

12 Celui qui frappe un homme et
le fait mourir sera puni de mort.
13 S'il n'y a pas eu guet-apens et
que Dieu seul ait conduit sa main,
il se réfugiera dans un des endroits
que je te désignerai.

14 Mais si quelqu'un, agissant avec
préméditation contre son prochain,
le tue de guet-apens, du pied même
de mon autel tu le conduiras à la
mort.

15 Celui qui frappera son père ou
sa mère sera mis à mort.

16 Celui qui aura enlevé un homme
et l'aura vendu, si on l'a pris sur le
fait, sera mis à mort.

17 Celui qui maudit son père ou
sa mère sera puni de mort.

18 Si des hommes se prennent de
querelle et que l'un frappe l'autre
d'un coup de pierre ou de poing,
sans qu'il en meure, mais qu'il soit
forcé de s'aliter ; 19 s'il se relève, et
qu'il puisse sortir appuyé sur son
bâton, l'auteur de la blessure sera
absous. Toutefois, il paiera le chômage et les frais de la guérison.

20 Si un homme frappe du bâton
son esclave mâle ou femelle, et que
l'esclave meure sous sa main, il doit
être vengé. 21 Si pourtant il survit un
jour ou deux, il ne sera pas vengé,
parce qu'il est sa propriété.

22 Si, des hommes ayant une rixe,
l'un d'eux heurte une femme enceinte et la fait avorter sans autre
malheur, il sera condamné à l'amende que lui fera infliger l'époux
de cette femme, et il la paiera à
dire d'experts. 23 Mais si un malheur s'ensuit, tu feras payer corps
pour corps; 24 œil pour œil, dent
pour dent, main pour main, pied
pour pied ; 25 brûlure pour brûlure,
plaie pour plaie, contusion pour
contusion.

26 Si un homme blesse l'œil de son
esclave ou de sa servante de manière à lui en ôter l'usage, il le renverra libre à cause de son œil ; 27 et
s'il fait tomber une dent à son es-

(1) Indiquées aux versets 8 et 9.

Digitized by Google

clave ou à sa servante, il lui rendra
la liberté à cause de sa dent.
28 Si un bœuf heurte un homme
ou une femme, et qu'ils en meurent,
ce bœuf doit être lapidé, et il ne
sera point permis d'en manger la
chair ; mais le propriétaire du bœuf
sera absous. 29 Si ce bœuf était sujet
à heurter, déjà antérieurement, que
son maître, averti, ne l'ait pas sur-
veillé, et qu'il ait fait périr un
homme ou une femme, le bœuf sera
lapidé, et même son maître mérite
la mort. 30 Si toutefois une amende
lui est imposée, il paiera la rançon
de sa vie selon ce qu'on lui aura
imposé. 31 Si un bœuf heurte soit un
garçon, soit une fille, la même loi lui
sera appliquée. 32 Si ce bœuf heurte
un esclave ou une esclave, on paiera
à leur maître une somme de trente
sicles, et le bœuf sera lapidé.
33 Si quelqu'un découvre une ci-
terne, ou si, en ayant creusé une, il
ne la couvre point, et qu'un bœuf ou
un âne y tombe, 34 le propriétaire de
la citerne doit payer : il rembour-
sera la valeur au maître, et l'animal
mort lui restera.
35 Si le bœuf appartenant à un
homme blesse celui d'un autre et le
fait périr, on vendra le bœuf vivant ;
ils s'en partageront le prix, et par-
tageront aussi le bœuf mort. 36 Mais
si, notoirement, ce bœuf a déjà
heurté à plusieurs reprises, et que
son maître ne l'ait pas surveillé, il
devra restituer bœuf pour bœuf, et
le bœuf tué lui restera.

CHAPITRE XXII.

» Si quelqu'un dérobe un bœuf ou
une brebis, puis égorge ou vend
l'animal, il donnera cinq pièces de
gros bétail en paiement du bœuf,
quatre de menu bétail pour la bre-
bis. 2 Si un voleur est pris sur le fait
d'effraction, si on le frappe et qu'il
meure, son sang ne sera point vengé.
3 Si le soleil a éclairé son délit, son
sang serait vengé. Lui cependant
doit réparer ; et s'il ne le peut, il
sera vendu pour son vol. 4 Si le
corps du délit est trouvé entre ses
mains, intact, soit bœuf, soit âne
ou brebis, il paiera le double.
5 Si un homme fourrage un champ
ou un vignoble en faisant pâturer
son bétail sur les terres d'autrui, il
paiera le dégât du meilleur de son
champ ou de sa vigne.
6 Si le feu, en s'étendant, gagne
des buissons et dévore une meule de
blé, ou la moisson ou le champ d'au-
trui, l'auteur de l'incendie sera tenu
de payer.
7 Si quelqu'un donne en garde à
un autre de l'argent ou des effets,
et qu'ils disparaissent de la maison
de cet homme, si le voleur est dé-
couvert, il paiera le double. 8 Si
l'on ne trouve point le voleur, le
maître de la maison viendra jurer
au tribunal qu'il n'a point porté la
main sur la chose d'autrui. 9 Quel
que soit l'objet du délit, bœuf, âne,
menue bête, vêtement, toute chose
perdue qu'on affirme être sienne, la
contestation des deux parties sera
déférée au tribunal : celui que les
juges condamneront paiera le dou-
ble à l'autre.
10 Si quelqu'un donne en garde à
un autre un âne, ou un bœuf, ou une
pièce de menu bétail, un animal
quelconque, et que celui-ci meure,
ou soit estropié ou pris de force,
sans que personne l'ait vu, 11 un ser-
ment solennel interviendra entre les
parties, comme quoi l'accusé n'a
point porté atteinte à la chose de

Digitized by Google

son prochain ; le propriétaire acceptera ce serment, et l'autre ne paiera point. [12] Mais si la bête lui avait été dérobée, il indemnisera le propriétaire. [13] Si elle avait été mise en pièces, qu'il en produise la preuve ; il ne paiera point pour la bête mise en pièces.

[14] Si quelqu'un emprunte à un autre un animal, et que celui-ci soit estropié ou meure, si le propriétaire est absent, l'autre est tenu de payer. [15] Si le propriétaire se trouvait là, il ne paiera point. Si la bête était louée, il l'a eue sous le bénéfice de cette location (1).

[16] Si un homme séduit une vierge non encore fiancée et cohabite avec elle, il devra l'acquérir pour épouse. [17] Que si son père refuse de la lui accorder, il paiera la somme fixée pour la dot des vierges.

[18] La sorcière, tu ne la laisseras point vivre. [19] Quiconque aura eu commerce avec un animal sera mis à mort.

[20] Celui qui sacrifie aux dieux (sauf à l'Éternel, exclusivement) sera voué à la mort. [21] Tu ne contristeras point l'étranger ni ne le molesteras ; car vous-mêmes avez été étrangers en Égypte. [22] N'humiliez jamais la veuve ni l'orphelin. [23] Si tu l'humiliais, sache que, quand sa plainte s'élèvera vers moi, assurément j'entendrai cette plainte ; [24] et mon courroux s'enflammera, et je vous ferai périr par le glaive ; et alors vos femmes aussi deviendront veuves, et vos enfants orphelins.

[25] Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple, au pauvre qui est avec toi, ne sois point à son égard comme un créancier ; n'exigez point de lui des intérêts. [26] Si tu saisis, comme gage, le manteau de ton prochain, au soleil couchant tu devras le lui rendre. [27] Car c'est là sa seule couverture ; c'est le vêtement de son corps : comment abritera-t-il son sommeil ? Or, s'il se plaint à moi, je l'écouterai, car je suis compatissant.

[28] N'outrage point l'autorité suprême, et ne maudis point le chef de ton peuple. [29] Ton abondance et ta liqueur (2), ne diffère pas à les offrir ; le premier-né de tes fils, fais-m'en hommage. [30] Ainsi feras-tu à l'égard de ton gros et de ton menu bétail : le premier-né restera sept jours avec sa mère, le huitième jour tu me le livreras. [31] Vous devez aussi être des hommes saints devant moi : vous ne mangerez donc point la chair d'un animal déchiré dans les champs, vous l'abandonnerez aux chiens.

CHAPITRE XXIII.

» N'ACCUEILLE point un rapport mensonger. Ne sois pas complice d'un méchant, en servant de témoin à l'iniquité. [2] Ne suis point la multitude pour mal faire ; et n'opine point, sur un litige, dans le sens de la majorité, pour faire fléchir le droit. [3] Ne sois point partial pour le pauvre, dans son procès.

[4] Si tu trouves le bœuf ou l'âne de ton ennemi, égaré, aie soin de le lui ramener.

[5] Si tu vois l'âne de ton ennemi succomber sous sa charge, gardetoi de l'abandonner ; aide-lui au contraire à le décharger.

(1) Douteux et diversement expliqué.

(2) Les redevances sur les denrées solides et liquides.

Digitized by Google

6 Ne fais pas fléchir le droit de ton prochain indigent, s'il a un procès. 7 Fuis la parole de mensonge, et ne frappe point de mort celui qui est innocent et juste, car je n'absoudrais point le prévaricateur. 8 N'accepte point de présents corrupteurs ; car la corruption trouble la vue des clairvoyants, et fausse la parole des justes. 9 Tu ne vexeras point l'étranger. Vous connaissez, vous, le cœur de l'étranger, vous qui avez été étrangers dans le pays d'Égypte ! 10 Six années tu ensemenceras ta terre, et en recueilleras le produit ; 11 mais la septième, tu lui donneras du repos et en abandonneras les fruits, pour que les indigents de ton peuple en jouissent ; le surplus pourra être consommé par les animaux des champs. Ainsi en useras-tu pour ta vigne et pour ton plant d'oliviers. 12 Six jours durant tu t'occuperas de tes travaux, mais au septième jour tu chômeras ; afin que ton bœuf et ton âne se reposent, que puissent respirer le fils de ton esclave et l'étranger. 13 Attachez-vous scrupuleusement à tout ce que je vous ai prescrit. Ne mentionnez jamais le nom de divinités étrangères, qu'on ne l'entende point dans ta bouche ! 14 Trois fois l'an, tu célébreras des fêtes en mon honneur. 15 Et d'abord, tu observeras la fête des Azymes : durant sept jours tu mangeras des pains azymes (ainsi que je te l'ai ordonné) à l'époque du mois de la germination, car c'est alors que tu es sorti de l'Égypte ; et l'on ne paraîtra point devant ma face les mains vides. 16 Puis, la fête de la Moisson, fête des prémices de tes biens, que tu auras semés dans la terre ; et la fête de l'Automne, au déclin de l'année, lorsque tu rentreras ta récolte des champs. 17 Trois fois par an, tous tes mâles paraîtront par-devant le Souverain, l'Éternel. 18 Tu ne verseras point, en présence du pain levé, le sang de mon sacrifice (1) ; et la graisse de mes victimes ne séjournera pas jusqu'au matin sans être offerte. 19 Les prémices nouvelles de ton sol, tu les apporteras dans la maison de l'Éternel ton Dieu. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

20 Or, j'enverrai devant toi un mandataire (2), chargé de veiller sur ta marche, et de te conduire au lieu que je t'ai destiné. 21 Sois circonspect à son égard et docile à sa voix ; ne lui résiste point ! Il ne pardonnerait pas votre rébellion, car ma divinité est en lui. 22 Que si tu es toujours docile à sa voix, si tu accomplis toutes mes paroles, je serai l'ennemi de tes ennemis et je persécuterai tes persécuteurs. 23 Lorsque mon mandataire, guidant tes pas, t'aura introduit chez l'Amorréen, le Héthéen, le Phérézéen, le Cananéen, le Hévéen, le Jébuséen, et que je les aurai exterminés, 24 ne te prosterne point devant leurs dieux, ne les sers point, et n'imite point leurs rites ; au contraire, tu dois les renverser, tu dois briser leurs monuments. 25 Vous servirez uniquement l'Éternel votre Dieu ; et il bénira ta nourriture et ta boisson, et j'écarterai tout fléau du milieu de toi.

26 Nulle femme n'avortera, nulle ne sera stérile dans ton pays ; je comblerai la mesure de tes jours. 27 J'enverrai ma terreur devant toi, et je jetterai le trouble en toute po-

(1) C'est-à-dire de l'agneau pascal.
(2) Un ange ou un prophète.

Digitized by Google

pulation chez qui tu pénétreras, et je mettrai tous tes ennemis en fuite devant toi. [28] Je te ferai précéder par le frelon, qui chassera le Hévéen, le Cananéen et le Héthéen de devant toi. [29] Je ne l'expulserai pas de devant toi en une seule année, car le pays deviendrait un désert, et les bêtes sauvages se multiplieraient à tes dépens : [30] je l'expulserai de devant toi successivement, jusqu'à ce que, devenu nombreux, tu puisses occuper tout le pays. [31] Je fixerai tes limites depuis la mer des Joncs jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le Désert jusqu'au Fleuve ; car je livrerai en ta main les habitants de cette contrée, et tu les chasseras de devant toi. [32] Tu ne feras de pacte avec eux ni avec leurs divinités. [33] Qu'ils ne subsistent point sur ton territoire ! Ils te feraient prévariquer contre moi ; car tu adorerais leurs divinités, et ce serait pour toi un écueil. »

CHAPITRE XXIV.

OR Dieu avait dit à Moïse : « Monte vers l'Éternel, avec Aaron, Nadab, Abihou et soixante-dix des anciens d'Israël, et vous vous prosternerez à distance. [2] Puis, Moïse s'avancera seul vers le Seigneur, et eux ne le suivront point ; quant au peuple, il ne montera pas avec lui. » [3] Moïse, de retour, transmit au peuple toutes les paroles de l'Éternel et tous les statuts ; et le peuple entier s'écria d'une seule voix : « Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous l'exécuterons. » [4] Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel. Le lendemain, de bonne heure, il érigea un autel au pied de la montagne ; puis douze monuments, selon le nombre des tribus d'Israël. [5] Il chargea les jeunes gens d'Israël d'offrir des holocaustes, et d'immoler, comme victimes rémunératoires, des taureaux au Seigneur. [6] Alors Moïse prit la moitié du sang, la mit dans des bassins, et répandit l'autre moitié sur l'autel. [7] Et il prit le livre de l'Alliance, dont il fit entendre la lecture au peuple ; et ils dirent : « Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous l'exécuterons docilement. » [8] Moïse prit le sang, en aspergea le peuple, et dit : « Ceci est le sang de l'alliance que l'Éternel a conclue avec vous touchant toutes ces paroles. » [9] Moïse et Aaron remontèrent, accompagnés de Nadab, d'Abihou et des soixante-dix anciens d'Israël. [10] Ils contemplèrent la Divinité d'Israël. Sous ses pieds, quelque chose de semblable au brillant du saphir, et de limpide comme la substance du ciel. [11] Mais Dieu ne laissa point sévir son bras sur ces élus des enfants d'Israël ; et après avoir joui de la vision divine, ils mangèrent et burent.

[12] L'Éternel dit à Moïse : « Monte vers moi, sur la montagne, et y demeure : je veux te donner les tables de pierre, la doctrine et les préceptes, que j'ai écrits pour leur instruction. » [13] Moïse partit, avec Josué son serviteur ; puis il gravit la divine montagne. [14] Il avait dit aux anciens : « Attendez-nous ici jusqu'à notre retour. Comme Aaron et Hour sont avec vous, celui qui aura une affaire devra s'adresser à eux. » [15] C'est alors que Moïse s'achemina vers la montagne, qu'enveloppait le nuage. [16] La majesté divine se fixa sur le mont Sinaï, que le nuage enveloppa six jours ;

Digitized by Google

le septième jour, Dieu appela Moïse
du milieu du nuage. [17] Or, la ma-
jesté divine apparaissait comme un
feu dévorant au sommet de la mon-
tagne, à la vue des enfants d'Israël.
[18] Moïse pénétra au milieu du nuage
et s'éleva sur la montagne ; et il
resta sur cette montagne quarante
jours et quarante nuits.

CHAPITRE XXV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : [2] « Invite les enfants
d'Israël à me préparer une offrande :
de la part de quiconque y sera
porté par son cœur, vous recevrez
mon offrande. [3] Et voici l'offrande
que vous recevrez d'eux : or, argent
et cuivre ; [4] étoffes d'azur, de pour-
pre, d'écarlate, de fin lin et de poil
de chèvre ; [5] peaux de bélier teintes
en rouge, peaux de tahach et bois
de chittîm ; [6] huile pour le lumi-
naire, aromates pour l'huile d'onc-
tion et pour la combustion des par-
fums ; [7] pierres de choham et pierres
à enchâsser, pour l'éphod et pour
le pectoral. [8] Et ils me construiront
un sanctuaire, pour que je réside
au milieu d'eux, [9] semblable en tout
à ce que je t'indiquerai, c'est-à-dire
au plan du tabernacle et de toutes
ses pièces ; et vous l'exécuterez
ainsi.

[10] On fera une arche en bois de
chittîm, ayant deux coudées et
... de long, une coudée et demie
deux anneaux à l'un de ses côtés,
et deux anneaux au côté opposé.
[13] Tu feras des barres de bois de
chittîm, que tu recouvriras d'or.
[14] Tu passeras ces barres dans les
anneaux, le long des côtés de l'ar-
che, pour qu'elles servent à la porter.
[15] Les barres, engagées dans les
anneaux de l'arche, ne doivent
point la quitter. [16] Tu déposeras
dans l'arche le Statut que je te don-
nerai. [17] Tu feras aussi un propi-
tiatoire (1) d'or pur, ayant deux
coudées et demie de long, une cou-
dée et demie de large. [18] Puis tu
feras deux chérubins d'or : tu les fa-
briqueras tout d'une pièce, ressor-
tant des deux extrémités du propi-
tiatoire. [19] Fais ressortir un chérubin
d'un côté, et l'autre du côté opposé :
c'est du propitiatoire même que
vous ferez saillir ces chérubins, à
ses deux extrémités. [20] Ces chéru-
bins auront les ailes étendues en
avant et dominant le propitiatoire ;
et leurs visages, tournés l'un vers
l'autre, seront dirigés vers le propi-
tiatoire. [21] Tu placeras ce propitia-
toire au-dessus de l'arche, après
avoir déposé dans l'arche le Statut
que je te donnerai. [22] C'est là que
je te donnerai rendez-vous ; c'est
de dessus le propitiatoire, entre
les deux chérubins placés sur l'arche
du Statut, que je te communiquerai
tous mes ordres pour les enfants
d'Israël.

[23] Tu feras ensuite une table de
bois de chittîm, longue de deux
coudées, haute d'une coudée et

Digitized by Google

entoureras ce châssis d'une bordure
d'or. 26 Tu feras pour la table qua-
tre anneaux d'or, que tu fixeras aux
quatre extrémités formées par ses
quatre pieds. 27 C'est vis-à-vis que
se trouveront les anneaux ; ils don-
neront passage à des barres servant
à porter la table. 28 Tu feras ces
barres en bois de chittîm, et tu les
recouvriras d'or ; c'est par leur
moyen que sera portée la table.
29 Tu feras ses sébiles et ses cuil-
lers, ses montants et ses demi-tubes,
pièces dont elle doit être garnie ;
c'est en or pur que tu les confec-
tionneras. 30 Et tu placeras sur cette
table des pains de proposition, en
permanence devant moi (1).

31 Tu feras aussi un candélabre
d'or pur. Ce candélabre, c'est-à-dire
son pied et sa tige, sera fait tout
d'une pièce ; ses calices, ses bou-
tons et ses fleurs feront corps avec
lui. 32 Six branches sortiront de ses
côtés : trois branches du candélabre
d'un côté, et trois branches du can-
délabre de l'autre. 33 Trois calices
amygdaloïdes à l'une des branches,
avec bouton et fleur, et trois calices
amygdaloïdes, avec bouton et fleur
à l'autre branche ; ainsi pour les
six branches qui sailliront du can-
délabre. 34 Le fût du candélabre
portera quatre calices amygda-
loïdes, avec ses boutons et ses fleurs ;
35 savoir, un bouton à l'origine d'une
de ses paires de branches, un bou-
quand on disposera ces lampes, on
en dirigera la lumière du côté de
sa face. 38 Puis, ses mouchettes et
ses godets, en or pur. 39 Un kikkar
d'or pur sera employé pour le can-
délabre, y compris tous ces acces-
soires. 40 Médite et exécute, selon le
plan qui t'est indiqué sur cette mon-
tagne.

CHAPITRE XXVI.

» PUIS tu feras le tabernacle, sa-
voir dix tapis, qui seront faits
de lin retors, de fils d'azur, de
pourpre et d'écarlate, et artiste-
ment damassés de chérubins. 2 La
longueur de chaque tapis sera de
vingt-huit coudées ; la largeur, de
quatre coudées par tapis : dimen-
sion uniforme pour tous les tapis.
3 Cinq des tapis seront attachés l'un
à l'autre, et les cinq autres seront
joints de la même manière. 4 Tu
adapteras des nœuds d'étoffe azurée
au bord du tapis qui termine un
assemblage, et de même au bord
du dernier tapis de l'autre assem-
blage. 5 Tu mettras cinquante nœuds
à un tapis, et cinquante autres au
bord du tapis terminant le second
assemblage ; ces nœuds se corres-
pondront l'un à l'autre. 6 Tu feras
cinquante agrafes d'or ; tu joindras
les tapis l'un à l'autre au moyen de

Digitized by Google

autres, le sixième tapis devant être
rabattu sur le devant de la tente.
10 Tu disposeras cinquante nœuds
au bord du tapis extrême d'un as-
semblage, et cinquante nœuds au
bord du tapis terminant le second
assemblage. 11 Tu confectionneras
cinquante agrafes de cuivre ; tu les
feras entrer dans les nœuds, et
réuniras ainsi le pavillon en un seul
corps. 12 Les tapis du pavillon dé-
passant les autres d'une certaine
longueur, le demi-tapis qui sera en
plus descendra sur la face posté-
rieure du tabernacle. 13 Et la coudée
d'un côté et la coudée de l'autre,
qui se trouveront en excès dans la
longueur des tapis du pavillon, re-
tomberont sur les côtés du taber-
nacle, de part et d'autre, pour le
couvrir. 14 Tu ajouteras, pour cou-
vrir le pavillon, des peaux de bélier
teintes en rouge ; et, par-dessus, une
couverture de peaux de tahach.

15 Tu feras ensuite les solives des-
tinées au tabernacle : ce seront des
ais de chittîm perpendiculaires.
16 Dix coudées seront la longueur de
chaque solive ; une coudée et demie
la largeur de chacune. 17 Chaque
solive aura deux tenons parallèles
l'un à l'autre ; ainsi feras-tu pour
toutes les solives du tabernacle.
18 Tu disposeras ces solives pour le
tabernacle, comme il suit : vingt
solives dans le sens du sud ou midi ;
19 sous ces vingt solives tu placeras
quarante socles d'argent : deux
socles sous une solive, pour rece-
voir ses deux tenons, et deux socles
sous une autre, pour ses deux tenons.
20 De même, pour le second côté du
tabernacle, à la face nord, vingt
solives, 21 avec leurs quarante socles
d'argent : deux socles sous une so-
live, et deux socles sous la solive sui-
vante. 22 Pour le côté postérieur du ta-
bernacle, à l'occident, tu prépareras
six solives ; 23 puis, tu en prépareras
deux pour les angles postérieurs du
tabernacle. 24 Elles seront accou-
plées par en bas et également ac-
couplées, au sommet, par un seul
anneau ; même disposition pour ces
deux solives, placées aux deux an-
gles. 25 Il y aura donc huit solives,
avec leurs socles d'argent, soit seize
socles : deux socles sous une solive,
et deux socles sous l'autre. 26 Tu
feras ensuite des traverses de bois
de chittîm : cinq pour les solives
d'un côté du tabernacle, 27 cinq
autres pour les solives du second
côté du tabernacle, et cinq tra-
verses pour les solives du côté pos-
térieur, occidental. 28 La traverse
du milieu passera dans l'intérieur
des solives, les reliant d'une extré-
mité à l'autre. 29 Ces solives, tu les
recouvriras d'or ; tu feras en or leurs
anneaux, où passeront les traverses,
et ces traverses tu les recouvriras
d'or. 30 Tu érigeras ainsi le taber-
nacle, suivant la disposition qui t'a
été enseignée sur cette montagne.

31 Tu feras ensuite un voile en
étoffe d'azur, de pourpre, d'écarlate
et de lin retors ; on le fabriquera
artistement, en le damassant de
chérubins. 32 Tu le suspendras à
quatre piliers de chittîm, recou-
verts d'or, à crochets d'or, et sou-
tenus par quatre socles d'argent.
33 Tu fixeras ce voile au-dessous des
agrafes (1) ; c'est là, dans l'enceinte
protégée par le voile, que tu feras
entrer l'arche du Statut, et le voile
séparera ainsi pour vous le sanc-
tuaire d'avec le Saint des saints.
34 Tu poseras le propitiatoire sur
l'arche du Statut, dans le Saint
des saints. 35 Tu placeras la table

(1) Mentionnées au v. 6.

Digitized by Google

en dehors du voile, et le candé-
labre en face de la table au côté
méridional du tabernacle, la table
étant placée au côté septentrional.
36 Puis, tu confectionneras un rideau
pour l'entrée de la Tente, en azur,
pourpre, écarlate et lin retors, artis-
tement brodés. 37 Tu feras, pour ce
rideau, cinq piliers de chittîm; tu
les revêtiras d'or, leurs crochets
seront d'or, et tu mouleras pour
eux cinq socles de cuivre.

CHAPITRE XXVII.

» Puis tu feras l'autel, en bois de
chittîm; cinq coudées de lon-
gueur, cinq coudées de largeur
(l'autel sera carré) et trois coudées
de hauteur. 2 Tu sculpteras ses
cornes aux quatre angles, de sorte
qu'elle fassent corps avec lui; et tu
le revêtiras de cuivre. 3 Tu feras
ses cendriers, destinés à en recueillir
les cendres; ses pelles, ses bassins,
ses fourches et ses brasiers. Pour
tous ces ustensiles tu emploieras le
cuivre. 4 Tu y ajouteras un grillage
en forme de réseau de cuivre, et tu
adapteras à ce réseau quatre an-
neaux de cuivre, vers ses quatre
angles. 5 Tu le placeras sous l'enta-
blement de l'autel, dans la partie
inférieure, et ce réseau s'élèvera
jusqu'au milieu de l'autel. 6 Tu feras
pour l'autel des barres de bois de
chittîm, que tu recouvriras de cuivre.
7 Ces barres, introduites dans les
anneaux, se trouveront aux deux
côtés de l'autel lorsqu'on le trans-
portera. 8 Tu le disposeras en boiserie
creuse; comme on te l'a fait voir
sur cette montagne, c'est ainsi qu'ils
l'exécuteront.

9 Tu formeras ensuite le parvis du
tabernacle. Pour le côté du sud ou
méridional, les toiles du parvis, en
lin retors, auront cent coudées de
longueur, formant un côté. 10 Il aura
vingt piliers dont les socles, au nom-
bre de vingt, seront de cuivre; les
crochets des piliers et leurs tringles
d'argent. 11 De même, pour la lon-
gueur du côté nord, des toiles de
cent coudées de long, avec vingt
piliers ayant vingt socles de cuivre,
avec les crochets et leurs tringles
en argent. 12 Pour la largeur du par-
vis à la face occidentale, des toiles
de cinquante coudées, avec dix pi-
liers munis de dix socles. 13 Largeur
du parvis au côté oriental, au le-
vant, cinquante coudées: 14 quinze
coudées de toiles formeront une aile;
elles auront trois piliers, et ceux-ci
trois socles. 15 Également, pour la
seconde aile, quinze coudées de
toiles, ayant trois piliers avec trois
socles. 16 La porte du parvis sera un
rideau de vingt coudées, étoffe
d'azur, de pourpre, d'écarlate et de
lin retors, artistement brodés; elle
aura quatre piliers avec quatre so-
cles.

17 Tous les piliers formant le pour-
tour du parvis seront unis par des
tringles d'argent; leurs crochets
seront d'argent, et leurs socles de
cuivre. 18 Longueur du parvis, cent
coudées; largeur, cinquante de part
et d'autre; hauteur, cinq coudées
de toiles en lin retors, avec socles
de cuivre. 19 Quant aux ustensiles
employés aux divers services du
tabernacle, ainsi que ses chevilles
et toutes les chevilles du parvis, ils
seront en cuivre.

20 Pour toi, tu ordonneras aux
enfants d'Israël de te choisir une
huile pure d'olives concassées, pour
le luminaire, afin d'alimenter les
lampes en permanence. 21 C'est dans

Digitized by Google

la Tente d'assignation, en dehors du
voile qui abrite le Statut, qu'Aaron
et ses fils les disposeront, pour
brûler du soir jusqu'au matin en
présence du Seigneur : règle inva-
riable pour leurs générations, à
observer par les enfants d'Israël.

CHAPITRE XXVIII.

» De ton côté, fais venir à toi
Aaron ton frère, avec ses
fils, du milieu des enfants d'Israël,
pour exercer le sacerdoce en mon
honneur : Aaron, avec Nadab et
Abihou, Éléazar et Ithamar, ses
fils. 2 Tu feras confectionner pour
Aaron ton frère des vêtements sa-
crés, insignes d'honneur et de ma-
jesté. 3 Tu enjoindras donc à tous
les artistes habiles, que j'ai doués
du génie de l'art, qu'ils exécutent
le costume d'Aaron, afin de le con-
sacrer à mon sacerdoce. 4 Or, voici
les vêtements qu'ils exécuteront :
un pectoral, un éphod, une robe,
une tunique à mailles, une tiare et
une écharpe; ils composeront ainsi
un saint costume à Aaron ton frère
et à ses fils, comme exerçant mon
ministère. 5 Et ils emploieront l'or,
l'azur, la pourpre, l'écarlate et le
fin lin.

6 Ils confectionneront l'éphod en
or, azur, pourpre, écarlate et lin
retors, artistement brochés. 7 Deux
épaulières d'attache, placées à ses
deux extrémités, serviront à le réu-
nir. 8 La ceinture qu'il porte, des-
tinée à l'assujettir, sera du même
travail, fera partie de son tissu :
or, azur, pourpre, écarlate et lin
retors. 9 Tu prendras deux pierres
de choham, sur lesquelles tu gra-
veras les noms des fils d'Israël :
10 six de leurs noms sur une pierre,
et les noms des six autres sur la
seconde pierre, selon leur ordre de
naissance. 11 A l'instar du graveur
sur pierre, et comme la gravure
d'un cachet, tu traceras sur ces
deux pierres les noms des fils d'Is-
raël, et tu les enchâsseras dans des
chatons d'or. 12 Tu adapteras ces
deux pierres aux épaulières de l'é-
phod, comme pierres commémora-
tives pour les enfants d'Israël, dont
Aaron portera les noms, en pré-
sence de l'Éternel, sur ses deux
épaules, comme souvenir.

13 Tu prépareras aussi des cha-
tons d'or, 14 et deux chaînettes d'or
pur, que tu feras en les cordonnant
en forme de torsade; ces chaînet-
tes-torsades, tu les fixeras sur les
chatons.

15 Tu feras le pectoral de juge-
ment (1), artistement ouvragé, et
que tu composeras à la façon de
l'éphod : c'est d'or, d'azur, de pour-
pre, d'écarlate et de fin retors, que
tu le composeras. 16 Il sera carré,
plié en deux; un empan sera sa
longueur, un empan sa largeur.
17 Tu le garniras de pierreries en-
châssées, formant quatre rangées.
Sur une rangée : un rubis, une to-
paze et une émeraude, première
rangée; 18 deuxième rangée : un
nofek, un saphir et un diamant;
19 troisième rangée : un léchem, un
chebô et un ahlama; 20 quatrième
rangée : une tartessienne, un cho-
ham et un jaspe. Ils seront enchâs-
sés dans des chatons d'or. 21 Ces
pierres, portant les noms des fils
d'Israël, sont au nombre de douze
selon ces mêmes noms; elles con-
tiendront, gravé en manière de ca-
chet, le nom de chacune des douze

(1) Voir le v. 30 ci-après.

Digitized by Google

tribus. 22 Ensuite, tu prépareras
pour le pectoral des chaînettes
cordonnées, forme de torsade, en
or pur. 23 Tu feras encore, pour le
pectoral, deux anneaux d'or, que tu
mettras aux deux coins du pectoral.
24 Puis tu passeras les deux torsades
d'or dans les deux anneaux placés
aux coins du pectoral, 25 et les deux
bouts de chaque torsade, tu les
fixeras sur les deux chatons, les ap-
pliquant aux épaulières de l'éphod
du côté de la face. 26 Tu feras en-
core deux anneaux d'or, que tu pla-
ceras aux deux coins du pectoral,
sur le bord qui fait face à l'éphod
intérieurement; 27 et tu feras deux
autres anneaux d'or, que tu fixeras
aux deux épaulières de l'éphod, par
le bas, au côté extérieur, à l'endroit
de l'attache, au-dessus de la cein-
ture de l'éphod. 28 On assujettira le
pectoral en joignant ses anneaux à
ceux de l'éphod par un cordon d'a-
zur, de sorte qu'il reste fixé sur la
ceinture de l'éphod; et ainsi le pec-
toral n'y vacillera point. 29 Et Aa-
ron portera sur son cœur, lorsqu'il
entrera dans le sanctuaire, les noms
des enfants d'Israël, inscrits sur le
pectoral du jugement : commémo-
ration perpétuelle devant le Sei-
gneur. 30 Tu ajouteras au pectoral
du jugement les ourîm et les toum-
mîm, pour qu'ils soient sur la poi-
trine d'Aaron lorsqu'il se présentera
devant l'Éternel. Aaron portera
ainsi le destin des enfants d'Israël
sur sa poitrine, devant le Seigneur,
constamment.

31 Tu feras la robe de l'éphod,
uniquement d'azur. 32 L'ouverture
supérieure sera infléchie; cette ou-
verture sera garnie, tout autour,
d'un ourlet tissu, et sera faite comme
l'ouverture d'une cotte de mailles,
pour qu'elle ne se déchire point.
33 Tu adapteras au bord, tout au-
tour du bord, des grenades d'azur,
de pourpre et d'écarlate, et des
clochettes d'or entremêlées, tout à
l'entour. 34 Une clochette d'or, puis
une grenade; une clochette d'or,
puis une grenade, au bas de la robe,
à l'entour. 35 Aaron doit la porter
lorsqu'il fonctionnera, pour que le
son s'entende quand il entrera dans
le saint lieu devant le Seigneur et
quand il en sortira, et qu'il ne
meure point.

36 Tu feras une plaque d'or pur,
sur laquelle tu graveras, comme sur
un sceau : « Consacré au Seigneur ».
37 Tu la fixeras par un ruban d'a-
zur, de manière à la placer sur la
tiare; c'est en avant de la tiare
qu'elle doit se trouver. 38 Elle sera
sur le front d'Aaron, qui se chargera
ainsi des péchés relatifs aux consé-
crations des enfants d'Israël, à leurs
diverses offrandes religieuses; et
elle sera sur son front en perma-
nence, pour leur obtenir la bien-
veillance de l'Éternel. 39 Tu feras
la tunique à mailles de lin, de lin
aussi la tiare, et l'écharpe tu l'exé-
cuteras en broderie. 40 Pour les fils
d'Aaron également tu feras des tu-
niques, et pour eux aussi des échar-
pes; puis tu leur feras des turbans,
signes d'honneur et de dignité. 41 Tu
feras revêtir ce costume à Aaron
ton frère, de même à ses fils; tu les
oindras, tu les installeras, et tu les
consacreras à mon sacerdoce.
42 Fais-leur aussi des caleçons de
lin commun, pour couvrir la nudité
de la chair, depuis les reins jus-
qu'aux cuisses. 43 Aaron et ses fils
porteront ce costume lorsqu'ils en-
treront dans la Tente d'assignation,
ou lorsqu'ils approcheront de l'autel
pour le saint ministère, afin de ne
pas se trouver en faute et encourir

Digitized by Google

la mort : loi perpétuelle pour lui et pour sa postérité.

CHAPITRE XXIX.

» OR, voici comment tu procéderas à leur égard, pour les consacrer à mon sacerdoce : prends un jeune taureau et deux béliers sans défaut; [2] puis des pains azymes, des gâteaux azymes pétris avec de l'huile, et des galettes azymes ointes d'huile; tu les feras de la plus pure farine de froment. [3] Tu les mettras dans une même corbeille et les présenteras dans cette corbeille, en même temps que le taureau et les deux béliers. [4] Tu feras avancer Aaron et ses fils à l'entrée de la Tente d'assignation, et tu les feras baigner. [5] Tu prendras les vêtements sacrés; tu feras endosser à Aaron la tunique, la robe de l'éphod, l'éphod et le pectoral, et tu le ceindras de la ceinture de l'éphod. [6] Puis tu placeras la tiare sur sa tête, et tu assujettiras le saint diadème sur la tiare. [7] Tu prendras alors l'huile d'onction, que tu répandras sur sa tête, lui donnant ainsi l'onction. [8] Puis tu feras approcher ses fils, et tu les revêtiras de tuniques; [9] tu les ceindras de l'écharpe, Aaron et ses fils; tu coifferas ceux-ci de turbans, et le sacerdoce leur appartiendra à titre perpétuel; c'est ainsi que tu investiras Aaron et ses fils. [10] Tu amèneras le taureau devant la Tente d'assignation; Aaron et ses fils imposeront leurs mains sur la tête du taureau. [11] Puis tu l'immoleras devant le Seigneur, à l'entrée de la Tente d'assignation; [12] tu prendras de son sang, que tu appliqueras sur les cornes de l'autel avec ton doigt; et le reste du sang, tu le répandras dans le réceptacle de l'autel. [13] Tu prendras alors toute la graisse qui tapisse les entrailles, la membrane du foie, les deux rognons avec leur graisse, et tu feras fumer le tout sur l'autel. [14] Pour la chair du taureau, sa peau et sa fiente, tu les consumeras par le feu, hors du camp : c'est un expiatoire. [15] Tu prendras ensuite l'un des béliers; Aaron et ses fils imposeront leurs mains sur sa tête. [16] Tu immoleras ce bélier; tu prendras son sang, dont tu aspergeras le tour de l'autel. [17] Le bélier, tu le dépèceras par quartiers; tu laveras ses intestins et ses jambes, que tu poseras sur les quartiers et sur la tête, [18] et tu feras fumer le bélier tout entier sur l'autel : c'est un holocauste au Seigneur; ce sera une odeur agréable, comme sacrifice à l'Éternel. [19] Alors tu prendras le second bélier; Aaron et ses fils imposeront leurs mains sur sa tête. [20] Tu immoleras ce bélier; tu prendras de son sang, que tu appliqueras sur le lobe de l'oreille droite d'Aaron et de celle de ses fils, sur le pouce de leur main droite et sur l'orteil de leur pied droit; tu aspergeras aussi, avec le sang, le tour de l'autel. [21] Tu prendras de ce même sang resté près de l'autel, puis de l'huile d'onction; tu en feras aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur ses fils et sur leurs vêtements de même; il se trouvera ainsi consacré lui et ses vêtements, ainsi que ses fils et leurs vêtements. [22] Tu extrairas du bélier le suif, la queue, la graisse qui tapisse les entrailles, la membrane du foie, les deux rognons avec leur graisse, et la cuisse droite; car c'est un bélier d'installation. [23] Tu pren-

Digitized by Google

dras encore un des pains, un des gâteaux à l'huile et une galette, dans la corbeille d'azymes placée devant le Seigneur; 24 tu poseras le tout sur les mains d'Aaron et sur celles de ses fils, et tu le balanceras devant le Seigneur; 25 puis tu le reprendras de leurs mains et le feras brûler sur l'autel, à la suite de l'holocauste : parfum agréable à l'Éternel, combustion faite en son honneur. 26 Tu prendras la poitrine du bélier d'installation destiné à Aaron, et tu la balanceras devant le Seigneur, et elle deviendra ta portion. 27 Tu consacreras ainsi cette poitrine balancée et cette cuisse prélevée (balancée et prélevée séparément du bélier d'installation destiné à Aaron et à ses fils), 28 afin qu'elles appartiennent à Aaron et à ses fils comme redevance constante de la part des Israélites, car c'est une chose prélevée; ce sera l'offrande que les Israélites auront à prélever, sur leurs sacrifices rémunératoires, en l'honneur de l'Éternel. 29 (Le costume sacré d'Aaron sera celui de ses fils après lui; c'est sous ce costume qu'on doit les oindre, et les investir de leurs fonctions. 30 Sept jours durant, ces vêtements seront portés par celui de ses fils — son successeur dans le sacerdoce — qui entrera dans la Tente d'assignation pour le saint ministère). 31 Puis, tu prendras le bélier d'installation, dont tu feras cuire la chair en lieu saint: 32 et Aaron et ses fils mangeront la chair du bélier, ainsi que le pain qui est dans la corbeille, à l'entrée de la Tente d'assignation. 33 Ils les mangeront — ces mêmes offrandes qui les auront purifiés — pour que s'accomplisse leur installation, pour qu'ils soient consacrés; un profane n'en pourra manger, car elles sont une chose sainte. 34 S'il reste quelque chose de la chair de la victime ou des pains jusqu'au lendemain, tu consumeras ce reste par le feu; il ne sera point mangé, car c'est une chose sainte. 35 Tu agiras à l'égard d'Aaron et de ses fils, exactement comme je te l'ai prescrit; tu emploieras sept jours à leur installation. 36 Tu immoleras aussi, chaque jour, un taureau expiatoire en sus des expiatoires précédents, et tu purifieras l'autel au moyen de cette expiation; puis tu l'oindras pour le consacrer. 37 Sept jours durant, tu purifieras ainsi l'autel et le consacreras; alors l'autel sera une chose éminemment sainte, tout ce qui touchera à l'autel deviendra saint.

36 Or, voici ce que tu offriras sur cet autel : des agneaux de première année, deux par jour, constamment. 39 L'un des agneaux tu l'offriras le matin, et tu offriras le second vers le soir ; 40 plus, un dixième de fleur de farine pétrie avec un quart de hîn d'huile vierge, et une libation d'un quart de hîn de vin, pour ce premier agneau. 41 Le second agneau, tu l'offriras vers le soir ; tu y joindras une oblation et une libation semblables à celles du matin, sacrifice d'odeur agréable à l'Éternel. 42 Tel sera l'holocauste perpétuel, offert par vos générations à l'entrée de la Tente d'assignation, devant l'Éternel, là où je vous donnerai rendez-vous, où je m'entretiendrai avec toi. 43 C'est là que je me mettrai en rapport avec les enfants d'Israël, et ce lieu sera consacré par ma majesté. 44 Oui, je sanctifierai la Tente d'assignation et l'autel; Aaron et ses fils, je les sanctifierai aussi, pour qu'ils exercent mon ministère. 45 Et

Digitized by Google

je résiderai au milieu des enfants
d'Israël, et je serai leur Divinité.
46 Et ils sauront que moi, l'Éternel,
je suis leur Dieu, qui les ai tirés du
pays d'Égypte pour résider au milieu
d'eux ; moi-même, l'Éternel,
leur Dieu !

CHAPITRE XXX.

» Tu feras aussi un autel pour la
combustion des parfums ; c'est
en bois de chittîm que tu le feras.
2 Une coudée sera sa longueur, une
coudée sa largeur (il sera carré) et
deux coudées sa hauteur ; ses cornes
feront corps avec lui. 3 Tu le recouvriras
d'or pur, savoir : sa plate-forme,
ses parois tout autour et ses
cornes ; et tu l'entoureras d'une bordure
d'or. 4 Tu y adapteras deux
anneaux d'or au-dessous de la bordure,
à ses deux parois, les plaçant
de part et d'autre ; ils donneront
passage à des barres qui serviront
à le porter. 5 Tu feras ces barres de
bois de chittîm, et tu les recouvriras
d'or. 6 Tu placeras cet autel
devant le voile qui abrite l'arche du
Statut, en face du propitiatoire qui
couvre ce Statut et où je communiquerai
avec toi. 7 C'est sur cet autel
qu'Aaron fera l'encensement
aromatique. Chaque matin, lorsqu'il
accommodera les lampes, il fera cet
encensement, 8 et lorsque Aaron allumera
les lampes vers le soir, il le
fera encore : encensement quotidien
devant l'Éternel, dans toutes vos
générations. 9 Vous n'y offrirez point
un parfum profane, ni holocauste ni
oblation, et vous n'y répandrez aucune
libation. 10 Aaron en purifiera
les cornes une fois l'année ; c'est
avec le sang des victimes expiatoires,
une seule fois l'année, qu'on
le purifiera dans vos générations. Il
sera éminemment saint devant l'Éternel. »
11 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 12 « Quand tu feras le dénombrement
général des enfants
d'Israël, chacun d'eux paiera au
Seigneur le rachat de sa personne
lors du dénombrement, afin qu'il
n'y ait point de mortalité parmi eux
à cause de cette opération. 13 Ce
tribut, présenté par tous ceux qui
seront compris dans le dénombrement,
sera d'un demi-sicle, selon
le poids du sanctuaire ; ce dernier
est de vingt ghêra, la moitié
sera l'offrande réservée au Seigneur.
14 Quiconque fera partie du
dénombrement depuis l'âge de vingt
ans et au delà doit acquitter l'impôt
de l'Éternel. 15 Le riche ne donnera
pas plus, le pauvre ne donnera
pas moins que la moitié du
sicle, pour acquitter l'impôt de l'Éternel,
à l'effet de racheter vos personnes.
16 Tu recevras des enfants
d'Israël le produit de cette rançon,
et tu l'appliqueras au service de la
Tente d'assignation ; et il servira de
recommandation aux enfants d'Israël
devant le Seigneur, pour qu'il
épargne vos personnes. »
17 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
18 « Tu feras une cuve de cuivre, avec
son support en cuivre, pour les
ablutions ; tu la placeras entre la
Tente d'assignation et l'autel, et tu
y mettras de l'eau. 19 Aaron et ses
fils y laveront leurs mains et leurs
pieds. 20 Pour entrer dans la Tente
d'assignation, ils devront se laver
de cette eau, afin de ne pas mourir ;
de même, lorsqu'ils approcheront de
l'autel pour leurs fonctions, pour la
combustion d'un sacrifice en l'honneur
de l'Éternel, 21 ils se laveront

Digitized by Google

les mains et les pieds, pour ne pas
mourir. Ce sera une règle constante
pour lui et pour sa postérité, dans
toutes leurs générations. »
22 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
23 « Tu prendras aussi des aromates
de premier choix : myrrhe franche,
cinq cents sicles ; cinnamone odo-
rant, la moitié, soit deux cent cin-
quante ; jonc aromatique, deux cent
cinquante, 24 enfin casse, cinq cents
sicles au poids du sanctuaire ; puis
de l'huile d'olive, un hîn. 25 Tu en
composeras une huile pour l'onction
sainte, manipulant ces aromates à
l'instar du parfumeur : ce sera l'huile
de l'onction sainte. 26 Tu en oindras
la Tente d'assignation, puis l'arche
du Statut ; 27 la table avec tous ses
accessoires, le candélabre avec les
siens ; l'autel du parfum ; 28 l'autel
aux holocaustes avec tous ses usten-
siles, et la cuve avec son support.
29 Tu les sanctifieras ainsi, et ils de-
viendront éminemment saints : tout
ce qui y touchera deviendra saint.
30 Tu en oindras aussi Aaron et ses
fils, et tu les consacreras à mon mi-
nistère. 31 Quant aux enfants d'Is-
taël, tu leur parleras ainsi : Ceci
sera l'huile d'onction sainte, en mon
honneur, dans vos générations.
32 Elle ne doit point couler sur le
corps du premier venu, et vous
n'en composerez point une pareille,
dans les mêmes proportions : c'est
une chose sainte, elle doit être sa-
crée pour vous. 33 Celui qui en
imitera la composition, ou qui en
appliquera sur un profane, sera re-
tranché de son peuple. »
34 L'Éternel dit à Moïse : « Choi-
sis des ingrédients : du storax (1), de
l'ongle aromatique, du galbanum,
divers ingrédients, et de l'encens
mâle ; le tout à poids égal. 35 Tu en
composeras un parfum, manipulé
selon l'art du parfumeur ; mixtionné,
ce sera une chose pure et sainte.
36 Tu le réduiras en poudre fine, et
tu en poseras devant le Statut, dans
la Tente d'assignation, où je com-
muniquerai avec toi ; ce sera pour
vous une chose éminemment sainte.
37 Ce parfum que tu composeras,
vous n'en ferez point un semblable
pour votre usage : ce sera pour toi
une chose sacrée, réservée au Sei-
gneur. 38 Quiconque en fera un pa-
reil pour en aspirer l'odeur, sera re-
tranché de son peuple. »

(1) *Alias* : du baume.

CHAPITRE XXXI.

L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 2 « Vois, j'ai désigné
expressément Beçalêl, fils d'Ouri,
fils de Hour, de la tribu de Juda,
3 et je l'ai rempli d'une inspiration
divine, d'habileté, de jugement, de
science, et d'aptitude pour tous les
arts. 4 Il saura combiner des tissus ;
mettre en œuvre l'or, l'argent et le
cuivre ; 5 mettre en œuvre et en-
châsser la pierre, travailler le bois,
exécuter toute espèce d'ouvrage.
6 De plus, je lui ai adjoint Oholiab,
fils d'Ahisamak, de la tribu de Dan,
ainsi que d'autres esprits indus-
trieux que j'ai doués d'habileté. Ils
exécuteront tout ce que je t'ai pres-
crit : 7 la Tente d'assignation, l'arche
destinée au Statut, le propitiatoire
qui doit la couvrir, et toutes les
pièces de la Tente ; 8 la table avec
ses accessoires, le candélabre d'or
pur avec tous ses ustensiles, et
l'autel du parfum ; 9 l'autel de l'ho-
locauste et tous ses ustensiles, la
cuve et son support ; 10 les tapis

Digitized by Google

d'emballage, les vêtements sacrés
du pontife Aaron, et ceux que ses
fils doivent porter lorsqu'ils fonction-
nent; 11 l'huile d'onction et le par-
fum aromatique pour le sanctuaire.
Ils se conformeront, en tout, à ce
que je t'ai ordonné. »
12 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
13 « Et toi, parle aux enfants d'Is-
raël en ces termes : Toutefois,
observez mes sabbats, car c'est un
symbole de moi à vous dans toutes
vos générations, pour qu'on sache
que c'est moi, l'Éternel qui vous
sanctifie. 14 Gardez donc le sabbat,
car c'est chose sainte pour vous! qui
le violera sera puni de mort; toute
personne même qui fera un travail
en ce jour (1), sera retranchée du
milieu de son peuple. 15 Six jours on
se livrera au travail; mais le sep-
tième jour il y aura repos, repos
complet consacré au Seigneur.
Quiconque fera un travail le jour
du sabbat sera puni de mort. 16 Les
enfants d'Israël seront donc fidèles
au sabbat, en l'observant dans
toutes leurs générations comme un
pacte immuable. 17 Entre moi et les
enfants d'Israël c'est un symbole
perpétuel, attestant qu'en six jours
l'Éternel a fait les cieux et la terre,
et que, le septième jour, il a mis fin
à l'œuvre et s'est reposé. »
18 Dieu donna à Moïse, lorsqu'il
eut achevé de s'entretenir avec lui
sur le mont Sinaï, les deux tables
du Statut, tables de pierre, buri-
nées par le

gne, s'attroupa autour d'Aaron et
lui dit : « Allons ! fais-nous un dieu
qui marche à notre tête, puisque
celui-ci, Moïse, l'homme qui nous a
fait sortir du pays d'Égypte, nous
ne savons ce qu'il est devenu. »
2 Aaron leur répondit : : « Détachez
les pendants d'or qui sont aux
oreilles de vos femmes, de vos fils
et de vos filles, et me les apportez. »
3 Tous se dépouillèrent des pendants
d'or qui étaient à leurs oreilles, et
les apportèrent à Aaron. 4 Ayant
reçu cet or de leurs mains, il le
jeta en moule et en fit un veau de
métal; et ils dirent : « Voilà tes
dieux, ô Israël, qui t'ont fait sortir
du pays d'Égypte ! » 5 Ce que voyant,
Aaron érigea devant lui un autel et
il proclama : « A demain une solen-
nité pour l'Éternel ! » 6 Ils s'empres-
sèrent, dès le lendemain, d'offrir
des holocaustes, d'amener des vic-
times rémunératoires ; le peuple se
mit à manger et à boire, puis se
livra à des réjouissances.
7 Alors l'Éternel dit à Moïse :
« Va, descends! car on a perverti
ton peuple que tu as tiré du pays
d'Égypte ! 8 De bonne heure infidèles
à la voie que je leur avais prescrite,
ils se sont fait un veau de métal :
et ils se sont courbés devant lui, ils
lui ont sacrifié, ils ont dit : « Voilà tes
dieux, Israël, qui t'ont fait sortir du
pays d'Égypte! » 9 L'Éternel dit à
Moïse : « Je vois que ce peuple est

Digitized by Google

sante? [12] Faut-il que les Égyptiens
disent : « C'est pour leur malheur
qu'il les a emmenés, pour les faire
périr dans les montagnes et les
anéantir de dessus la face de la
terre! » Reviens de ton irritation,
et révoque la calamité qui menace
ton peuple. [13] Souviens-toi d'Abra-
ham, d'Isaac et d'Israël, tes servi-
teurs, à qui tu as juré par toi-même
leur disant : Je ferai votre postérité
aussi nombreuse que les étoiles du
ciel; et tout ce pays que j'ai dési-
gné, je le donnerai à votre postérité,
qui le possédera pour jamais!» [14] L'É-
ternel révoqua le malheur qu'il
avait voulu infliger à son peuple.

[15] Moïse redescendit de la mon-
tagne, les deux tables du Statut à
la main (tables écrites sur leurs deux
faces, d'un côté et de l'autre. [16] Et
ces tables étaient l'ouvrage de Dieu;
et ces caractères, gravés sur les
tables, étaient des caractères divins.)
[17] Josué, entendant la clameur ju-
bilante du peuple, dit à Moïse :
« Des cris de guerre au camp ! »
[18] Moïse répondit : « Ce n'est point
le bruit d'un chant de victoire, ce
n'est point le cri annonçant une dé-
faite ; c'est une clameur affligeante
que j'entends ! » [19] Or, comme il
approchait du camp, il aperçut le
veau et les danses. Le courroux de
Moïse s'alluma ; il jeta de ses mains
les tables et les brisa au pied de la
montagne. [20] Puis il prit le veau qu'on

m'ont dit : « Fabrique-nous un dieu
qui marche à notre tête, puisque
celui-ci, Moïse, l'homme qui nous a
fait sortir du pays d'Égypte, nous
ne savons ce qu'il est devenu. » [24] Je
leur ai répondu : « Qui a de l'or ? »
et ils s'en sont dépouillés et me l'ont
livré; je l'ai jeté au feu, et ce veau
en est sorti. » [25] Moïse vit que le
peuple était livré au désordre;
qu'Aaron l'y avait abandonné, le
dégradant ainsi devant ses ennemis,
[26] et Moïse se posta à la porte du
camp, et il dit : « Qui aime l'Éternel
me suive! » Et tous les Lévites se
groupèrent autour de lui. [27] Il leur
dit : « Ainsi a parlé l'Éternel, Dieu
d'Israël : Que chacun de vous s'arme
de son glaive! passez, repassez d'une
porte à l'autre dans le camp, et im-
molez, au besoin, chacun son frére,
son ami, son parent ! » [28] Les enfants
de Lévi se conformèrent à l'ordre
de Moïse; et il périt dans le peuple,
ce jour-là, environ trois mille hom-
mes. [29] Moïse dit : « Consacrez-vous
dès aujourd'hui à l'Éternel, parce
que chacun l'a vengé sur son fils,
sur son frère, et que ce jour vous a
mérité sa bénédiction. » [30] Puis le
lendemain, Moïse dit au peuple :
« Pour vous, vous avez commis un
grand péché! Et maintenant, je vais
monter vers le Seigneur, peut-être
obtiendrai-je grâce pour votre pé-
ché. » [31] Et Moïse retourna vers le
Seigneur et dit : « Hélas ! Ce peu-

Digitized by Google

Mais le jour où j'aurai à sévir, je
leur demanderai compte de ce
péché. » 35 Ainsi l'Éternel châtia le
peuple, comme auteur du veau
qu'avait fabriqué Aaron.

CHAPITRE XXXIII.

L'ÉTERNEL dit à Moïse « Va, pars
d'ici avec le peuple que tu as
conduit hors du pays d'Égypte, et
allez au pays que j'ai promis par
serment à Abraham, à Isaac et à
Jacob, disant : « Je le donnerai à
votre postérité. » 2 J'enverrai devant
toi un ange, par lequel j'expulserai
le Cananéen, l'Amorréen, le Hé-
théen, le Phérézéen, le Hévéen et
le Jébuséen. 3 Vers ce pays ruisse-
lant de lait et de miel, non, je ne
monterai point au milieu de toi,
peuple réfractaire que tu es, car
je pourrais t'anéantir pendant le
voyage. » 4 Le peuple, ayant eu con-
naissance de cette fâcheuse parole,
prit le deuil, et nul ne se para de ses
ornements. 5 L'Éternel dit à Moïse :
« Dis aux enfants d'Israël : Vous
êtes un peuple réfractaire ; si un
seul instant je m'avançais au milieu
de vous, je vous anéantirais. Donc,
déposez vos ornements, et j'aviserai
à ce que je dois vous faire. » 6 Les
enfants d'Israël renoncèrent à leur
parure, à dater du mont Horeb.
7 Pour Moïse, il prit sa tente pour la
dresser hors du camp, loin de son
enceinte, et il la nomma *Tente
d'assignation* ; de sorte que tout
homme ayant à consulter le Sei-
gneur devait se rendre à la Tente
d'assignation, située hors du camp.
8 Et chaque fois que Moïse se reti-
rait vers la Tente, tout le peuple
se levait, chacun se tenait au seuil
de sa propre tente, et suivait Moïse
du regard jusqu'à ce qu'il fût arrivé
à la Tente. 9 Quand Moïse y était
entré, la colonne de nuée descendait,
s'arrêtait à l'entrée de la Tente, et
Dieu s'entretenait avec Moïse. 10 Et
tout le peuple voyait la colonne né-
buleuse arrêtée à l'entrée de la
Tente, et tout le peuple aussitôt se
prosternait, chacun devant sa tente.
11 Or, l'Éternel s'entretenait avec
Moïse face à face, comme un
homme s'entretient avec un autre ;
puis Moïse retournait au camp. Mais
Josué, fils de Noun, son jeune ser-
viteur, ne quittait pas l'intérieur de
la Tente.

12 Moïse dit au Seigneur : « Con-
sidère que tu me dis : « Fais avan-
cer ce peuple », sans me faire savoir
qui tu veux m'adjoindre. D'ailleurs,
tu avais dit : « Je t'ai distingué spé-
cialement, et certes tu as trouvé fa-
veur à mes yeux. » 13 Eh bien ! de
grâce, si j'ai trouvé faveur à tes
yeux, daigne me révéler tes voies,
afin que je te connaisse et que je
mérite encore ta bienveillance.
Songe aussi que c'est ton peuple,
cette nation ! » 14 Dieu répondit :
« Ma face vous guidera, et je te
donnerai toute sécurité. » 15 Moïse
lui dit : « Si ta face ne nous guide,
ne nous fais pas sortir d'ici. 16 Et
comment serait-il avéré que j'ai ob-
tenu ta bienveillance, moi ainsi que
ton peuple, sinon parce que tu mar-
ches avec nous ? Nous serons ainsi
distingués, moi et ton peuple, de
tous les peuples qui sont sur la face
de la terre. »

17 L'Éternel dit à Moïse : « Cette
chose-là même, que tu as deman-
dée, je l'accorde, parce que tu as
trouvé faveur à mes yeux, et que je
t'ai spécialement distingué. » 18 Moïse
reprit : « Découvre-moi donc ta

Digitized by Google

Gloire. » 19 Il répondit : « C'est ma
bonté tout entière que je veux dé-
rouler à ta vue, et, toi présent, je
nommerai de son vrai nom (1) l'É-
ternel; alors je ferai grâce à qui je
devrai faire grâce, et je serai misé-
ricordieux pour qui je devrai l'être. »
20 Il ajouta : « Tu ne saurais voir
ma face; car nul homme ne peut
me voir, et vivre. » 21 Le Seigneur
ajouta : « Il est une place près de
moi : tu te tiendras sur le rocher;
22 puis, quand passera ma gloire, je
te cacherai dans la cavité du roc,
et je t'abriterai de ma main jusqu'à
ce que je sois passé. 23 Alors je re-
tirerai ma main, et tu me verras
par derrière; mais ma face ne peut
être vue. »

CHAPITRE XXXIV.

Le Seigneur dit à Moïse : « Taille
toi-même deux tables de pierre
semblables aux précédentes ; et je
graverai sur ces tables les paroles
qui étaient sur les premières tables,
que tu as brisées. 2 Sois prêt pour le
matin; tu monteras, au matin, sur
le mont Sinaï, et tu m'y attendras
au sommet de la montagne. 3 Nul
n'y montera avec toi, et nul, non
plus, ne doit paraître sur toute la
montagne; qu'on ne laisse même
paître aux environs de cette mon-
tagne ni menu ni gros bétail. »
4 Ayant taillé deux tables de pierre
pareilles aux précédentes, Moïse se
[illegible]
pierre. 5 L'Éternel descendit dans
la nuée, s'arrêta là, près de lui, et
proclama nominativement l'Éternel.
6 La Divinité passa devant lui, et
proclama : « ADONAÏ est l'Être
éternel, tout puissant, clément, mi-
séricordieux, tardif à la colère,
plein de bienveillance et d'équité;
7 il conserve sa faveur à la millième
génération ; il supporte le crime, la
rébellion, la faute, mais il ne les
absout point : il poursuit le méfait
des pères sur les enfants, sur les
petits-enfants, jusqu'à la troisième
et à la quatrième descendance. »
8 Aussitôt Moïse s'inclina jusqu'à
terre et se prosterna ; 9 et il dit :
« Ah ! si j'ai trouvé faveur à tes
yeux, Seigneur, daigne marcher
encore au milieu de nous ! Oui, ce
peuple est indocile, mais tu pardon-
neras notre iniquité et nos péchés,
et nous resterons ton héritage. »
10 Il répondit : « Eh bien ! je renou-
velle le pacte : à la face de tout ton
peuple, je ferai des prodiges qui
n'ont encore été opérés dans aucun
pays, chez aucune nation ; et tout
le peuple qui t'entoure verra com-
bien est imposante l'œuvre de l'É-
ternel, que j'accomplirai par toi.
11 Mais prends garde à ce que je te
commande aujourd'hui. Voici, j'é-
carterai de devant toi l'Amorréen, le
Cananéen, le Héthéen, le Phéré-
zéen, le Hévéen et le Jébuséen.
12 Garde-toi de contracter alliance
avec l'habitant du pays que tu vas
occuper : il deviendrait un danger au
milieu de toi. 13 Au contraire, vous
[illegible]

Digitized by Google

nel a nom JALOUX, c'est un Dieu
jaloux ! 15 Garde-toi de faire alliance
avec l'habitant de ce pays : prosti-
tué au culte de ses dieux, il leur sa-
crifierait, et il te convierait à ses
sacrifices et tu en mangerais. 16 Puis,
tu choisirais parmi ses filles des
épouses à tes fils ; et ses filles, s'a-
bandonnant au culte de leurs dieux,
entraîneraient tes fils dans leur
culte. 17 Tu ne te fabriqueras point
des dieux de métal. 18 Observe la
fête des Azymes : sept jours tu
mangeras des azymes (comme je te
l'ai prescrit) à l'époque du mois de
la germination, car c'est dans ce
mois que tu es sorti de l'Égypte.
19 Toutes prémices des entrailles
sont à moi : tout ce qui, dans ton
bétail, naîtrait mâle, premier-né de
la vache ou de la brebis. 20 Le pre-
mier-né de l'âne, tu le rachèteras
par un agneau, sinon tu lui briseras
la nuque ; tout premier-né de tes
fils, tu le rachèteras, et ils ne paraî-
tront point devant moi sans offran-
de. 21 Six jours tu travailleras, et le
septième jour tu chômeras ; labou-
rage et moisson seront interrompus.
22 Tu auras aussi une fête des Se-
maines, pour les prémices de la ré-
colte du froment ; puis la fête de
l'Automne, au renouvellement de
l'année. 23 Trois fois l'année, tous
tes mâles paraîtront en présence du
Souverain, de l'Éternel, Dieu d'Is-
raël. 24 Car je déposséderai des
peuples à cause de toi, et je recule-
rai ta frontière : et cependant nul
ne convoitera ton territoire, quand
tu t'achemineras pour comparaître
devant l'Éternel ton Dieu, trois fois
l'année. 25 Tu ne feras point couler,
en présence du pain levé, le sang
de ma victime, ni ne différeras jus-
qu'au matin le sacrifice de cette
victime pascale. 26 Les prémices
nouvelles de ta terre, tu les appor-
teras dans la maison de l'Éternel
ton Dieu. — Tu ne feras point cuire
un chevreau dans le lait de sa
mère. »

27 L'Éternel dit à Moïse : « Con-
signe par écrit ces paroles ; car
c'est à ces conditions mêmes que
j'ai conclu une alliance avec toi et
avec Israël. » 28 Et il passa là avec
le Seigneur quarante jours et qua-
rante nuits, ne mangeant point de
pain, ne buvant point d'eau ; et
Dieu écrivit sur les tables les pa-
roles de l'alliance, les dix comman-
dements. 29 Or, lorsque Moïse re-
descendit du mont Sinaï, tenant en
main les deux tables du Statut, il
ne savait pas que la peau de son
visage était devenue rayonnante
lorsque Dieu lui avait parlé. 30 Aaron
et tous les enfants d'Israël regardè-
rent Moïse, et voyant rayonner la
peau de son visage, ils n'osèrent
l'approcher. 31 Moïse les appela,
Aaron et tous les phylarques de la
communauté se rapprochèrent de
lui, et Moïse leur parla. 32 Ensuite
s'avancèrent tous les enfants d'Is-
raël, et il leur transmit tous les or-
dres que l'Éternel lui avait donnés
sur le mont Sinaï. 33 Moïse, ayant
achevé de parler, couvrit son visage
d'un voile. 34 Or, quand Moïse se
présentait devant l'Éternel pour
communiquer avec lui, il ôtait ce
voile jusqu'à son départ ; sorti de
ce lieu, il répétait aux Israélites ce
qui lui avait été prescrit, 35 et les
Israélites remarquaient le visage de
Moïse, dont la peau était rayon-
nante ; puis Moïse remettait le voile
sur son visage, jusqu'à ce qu'il ren-
trât pour communiquer avec le Sei-
gneur.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

MOÏSE convoqua toute la commu-
nauté des enfants d'Israël, et
leur dit : « Voici les choses que l'É-
ternel a ordonné d'observer. [2] Pen-
dant six jours on travaillera, mais
au septième vous aurez une solen-
nité sainte, un chômage absolu en
l'honneur de l'Éternel; quiconque
travaillera en ce jour sera mis à
mort. [3] Vous ne ferez point de feu
dans aucune de vos demeures en ce
jour de repos. »
[4] Moïse parla en ces termes à
toute la communauté d'Israël :
« Voici ce que l'Éternel m'a or-
donné de vous dire : [5] Prélevez sur
vos biens une offrande pour l'Éter-
nel ; que tout homme de bonne vo-
lonté l'apporte, ce tribut du Sei-
gneur : de l'or, de l'argent et du
cuivre ; [6] des étoffes d'azur, de
pourpre, d'écarlate, de fin lin et de
poil de chèvre ; [7] des peaux de bé-
lier teintes en rouge, des peaux de
tahach et du bois de chittîm ; [8] de
l'huile pour le luminaire, des aro-
mates pour l'huile d'onction et pour
la combustion des parfums ; [9] des
pierres de choham et des pierres à
enchâsser, pour l'éphod et le pec-
toral. [10] Puis, que les plus indus-
trieux d'entre vous se présentent
pour exécuter tout ce qu'a ordonné
l'Éternel : [11] le tabernacle, avec
son pavillon et sa couverture ; ses
...fes et ses solives ...
l'huile du luminaire ; [15] l'autel du
parfum avec ses barres, l'huile
d'onction et le parfum aromatique,
puis le rideau d'entrée pour l'entrée
du tabernacle ; [16] l'autel de l'holo-
causte avec son grillage de cuivre,
ses barres et tous ses ustensiles ; la
cuve avec son support ; [17] les toiles
du parvis, ses piliers et ses socles,
et le rideau-portière du parvis ;
[18] les chevilles du tabernacle, celles
du parvis, et leurs cordages ; [19] les
tapis d'emballage pour le service
des choses saintes ; les vêtements
sacrés pour Aaron, le pontife, et
ceux que ses fils porteront pour
fonctionner. » [20] Toute la commu-
nauté des enfants d'Israël se retira
de devant Moïse. [21] Puis vinrent
tous les hommes au cœur élevé, aux
sentiments généreux, apportant le
tribut du Seigneur pour l'œuvre de
la Tente d'assignation et pour tout
son appareil, ainsi que pour les
vêtements sacrés. [22] Hommes et
femmes accoururent. Tous les gens
dévoués de cœur apportèrent bou-
cles, pendants, anneaux, colliers,
tout ornement d'or ; quiconque avait
voué une offrande en or pour le
Seigneur. [23] Tout homme se trou-
vant en possession d'étoffes d'azur,
de pourpre, d'écarlate, de fin lin,
de poil de chèvre, de peaux de bé-
lier teintes en rouge, de peaux de
tahach, en fit hommage. [24] Qui-
conque put prélever une offrande
d'argent ou de cuivre, apporta l'of-
frande du Seigneur ; et tous ceux

Digitized by Google

supérieure, filèrent le poil de chèvre.
[27] Quant aux phylarques, ils appor-
tèrent les pierres de choham et les
pierres à enchâsser, pour l'éphod et
le pectoral ; [28] et les aromates et
l'huile pour l'éclairage, pour l'huile
d'onction et pour le fumigatoire aro-
matique. [29] Tous, hommes et femmes,
ce que leur zèle les porta à offrir
pour les divers travaux que l'Éter-
nel avait prescrits par l'organe de
Moïse, les enfants d'Israël en firent
l'hommage spontané à l'Éternel.

[30] Moïse dit aux enfants d'Israël :
« Voyez ; l'Éternel a désigné nomi-
nativement Beçalel, fils d'Ouri, fils
de Hour, de la tribu de Juda. [31] Il
l'a rempli d'un souffle divin ; d'ha-
bileté, de jugement, de science,
d'aptitude pour tous les arts ; [32] lui
a appris à combiner des tissus ; à
mettre en œuvre l'or, l'argent et le
cuivre ; [33] à tailler la pierre pour la
sertir, à travailler le bois, à exé-
cuter toute œuvre d'artiste. [34] Il l'a
aussi doué du don de l'enseigne-
ment, lui et Oholiab, fils d'Ahisa-
mak, de la tribu de Dan. [35] Il les a
doués du talent d'exécuter toute
œuvre d'artisan, d'artiste, de bro-
deur sur azur, pourpre, écarlate et
fin lin ; de tisserand, enfin de tous
artisans et artistes ingénieux.

CHAPITRE XXXVI.

[1] DONC Beçalel et Oholiab, et
tous les hommes de talent à
qui le Seigneur a dispensé indus-
trie et intelligence pour concevoir
et pour exécuter, exécuteront tout
le travail de la sainte entreprise,
conformément à ce qu'a ordonné
l'Éternel. » [2] Moïse manda Beçalel
et Oholiab, ainsi que tous les hommes
de talent à qui le Seigneur avait
départi un génie industrieux, qui-
conque se sentait digne d'entre-
prendre l'œuvre, capable de l'exé-
cuter. [3] Ils emportèrent de devant
Moïse, pour la mettre en œuvre,
toute l'offrande présentée par les
Israélites pour l'exécution de la
sainte œuvre. Mais ceux-ci conti-
nuant de lui apporter, chaque ma-
tin, des dons volontaires, [4] tous les
artistes qui travaillaient aux di-
verses parties de la tâche sacrée,
revinrent chacun du travail dont ils
s'occupaient, [5] et dirent à Moïse :
« Le peuple fait surabondamment
d'offrandes, au delà de ce qu'exige
l'ouvrage que l'Éternel a ordonné
de faire. » [6] Sur l'ordre de Moïse,
on fit circuler dans le camp cette
proclamation : « Que ni homme ni
femme ne préparent plus de maté-
riaux pour la contribution des choses
saintes ! » Et le peuple s'abstint de
faire des offrandes. [7] Les matériaux
suffirent, et par delà, pour l'exécu-
tion de tout l'ouvrage.

[8] Les plus habiles parmi les ou-
vriers composèrent les dix tapis de
l'enceinte, en lin retors, étoffes d'a-
zur, de pourpre et d'écarlate, artiste-
ment damassés de chérubins. [9] Lon-
gueur de chaque tapis, vingt-huit
coudées ; largeur, quatre coudées,
même dimension pour tous les tapis.
[10] On attacha cinq des tapis bout à
bout, et bout à bout aussi les cinq
autres. [11] On disposa des nœuds de
laine azurée au bord du tapis ex-
trême d'un assemblage, et de même
au bord du tapis terminant le second
assemblage. [12] On mit cinquante de
ces nœuds à un tapis, et cinquante
nœuds au bord du tapis terminant
le second assemblage ; ces nœuds
étaient en regard l'un de l'autre.
[13] On fit cinquante agrafes d'or, par

Digitized by Google

lesquelles on joignit les tapis l'un à
l'autre, de sorte que l'enceinte se
trouva continue.
14 On fabriqua des tapis en poil
de chèvre, pour servir de pavillon
à cette enceinte; on les fit au nom-
bre de onze. 15 Longueur d'un tapis,
trente coudées; largeur de chacun,
quatre coudées : dimension égale
pour les onze tapis. 16 On joignit
cinq des tapis séparément, et les
six autres séparément. 17 On disposa
cinquante nœuds au bord du tapis
terminant un assemblage, et cin-
quante nœuds au bord du tapis ex-
trême du second assemblage. 18 On
fit cinquante agrafes de cuivre, des-
tinées à réunir le pavillon en un seul
corps. 19 On arrangea, pour couvrir
ce pavillon, des peaux de bélier
teintes en rouge, puis, par-dessus,
une couverture de peaux de tahach.
20 On fit les solives destinées au
tabernacle : des ais de chittîm, per-
pendiculaires. 21 Dix coudées for-
maient la longueur de chaque solive,
une coudée et demie la largeur de
chacune. 22 Chaque solive portait
deux tenons, parallèles l'un à l'au-
tre; ce qu'on pratiqua pour toutes
les solives du tabernacle. 23 On pré-
para ainsi les solives du tabernacle :
vingt solives pour le côté du sud,
regardant le midi. 24 Quarante so-
cles d'argent furent destinés aux
vingt solives : deux socles sous une
solive, recevant ses deux tenons, et
deux socles sous une autre, pour
ses deux tenons. 25 Pour le second
côté du tabernacle, à la face nord,
on fit vingt solives, 26 ainsi que leurs
du tabernacle. 29 Elles devaient être
accouplées par le bas, et s'ajuster
également vers le sommet par un
seul anneau : on le fit ainsi pour
toutes deux, pour les deux encoi-
gnures. 30 Cela devait former huit so-
lives, avec leurs socles d'argent, soit
seize socles : deux socles uniformé-
ment sous chaque solive. 31 Puis on
fit des traverses en bois de chittîm :
cinq pour les solives d'une face du
tabernacle; 32 cinq autres traverses
pour les solives de la seconde face
du tabernacle; enfin, cinq pour les
solives du tabernacle situées du côté
postérieur, vers l'occident. 33 On
tailla la traverse du milieu, devant
passer dans l'intérieur des solives
d'une extrémité à l'autre. 34 Ces so-
lives, on les recouvrit d'or; on fit en
or leurs anneaux, qui devaient rece-
voir les traverses, et l'on recouvrit
les traverses d'or. 35 Puis on fit le
voile, en étoffes d'azur, de pourpre,
d'écarlate et de lin retors; on le fa-
briqua artistement en le damassant
de chérubins. 36 On confectionna
pour lui quatre piliers de chittîm
que l'on recouvrit d'or, dont les cro-
chets furent d'or, et pour lesquels on
moula quatre socles d'argent. 37 Et
l'on fit un rideau pour l'entrée de
la tente : en azur, pourpre, écarlate
et lin retors, artistement brodés;
38 plus, ses cinq piliers avec leurs
crochets. On en dora les chapi-
teaux et les tringles, et on fit leurs
cinq socles en cuivre.

CHAPITRE

et demie de haut. 2 Il la revêtit d'or
pur, par dedans et par dehors, et il
l'entoura d'une corniche en or. 3 Il
moula quatre anneaux d'or pour ses
quatre angles; savoir, deux anneaux
pour l'une de ses faces, deux an-
neaux pour la face opposée. 4 Il fit
des barres en bois de chittîm, et les
recouvrit d'or. 5 Il introduisit ces
barres dans les anneaux, aux côtés
de l'arche, pour qu'on pût la trans-
porter. 6 Il confectionna un propi-
tiatoire d'or pur, ayant deux cou-
dées et demie de longueur, une
coudée et demie de largeur. 7 Il
fabriqua deux chérubins d'or, qu'il
fit d'une seule pièce, ressortant des
deux bouts du propitiatoire. 8 Un
chérubin à l'un des bouts, un ché-
rubin au bout opposé; c'est du pro-
pitiatoire même qu'il fit saillir ces
chérubins, à ses deux extrémités.
9 Les chérubins, dont les ailes
étaient déployées en avant, domi-
naient de leurs ailes le propitiatoire;
et leurs visages, tournés l'un vers
l'autre, s'inclinaient vers le propi-
tiatoire.

10 Puis il fit la table en bois de
chittîm; deux coudées formaient sa
longueur, une coudée sa largeur,
une coudée et demie sa hauteur.
11 Il la revêtit d'or pur, et il l'entoura
d'une bordure d'or. 12 Il y ajusta, à
l'entour, un châssis large d'un palme
qu'il entoura d'une bordure d'or.
13 Il moula pour cette table quatre
anneaux d'or, et fixa ces anneaux
aux quatre extrémités formées par
les quatre pieds. 14 C'est en regard
du châssis que se trouvaient ces
anneaux, où devaient passer les
barres destinées à porter la table.
15 Il fit ces barres de bois de chittîm
et les recouvrit d'or; elles servirent
à porter la table. 16 Il confectionna
encore les ustensiles relatifs à la
table : ses sébiles, ses cuillers et ses
demi-tubes, ainsi que les montants
dont elle devait être garnie ; le
tout en or pur.

17 Il exécuta le candélabre en or
pur. Il le fit tout d'une pièce, avec
sa base et son fût; ses calices, ses
boutons et ses fleurs faisaient corps
avec lui. 18 Six branches sortaient
de ses côtés : trois branches d'un
côté, trois branches du côté opposé.
19 Trois calices amygdaloïdes à l'une
des branches, avec bouton et fleur,
et trois calices amygdaloïdes à une
autre branche, avec bouton et fleur;
même disposition pour les six bran-
ches qui partaient du candélabre.
20 Le fût du candélabre même por-
tait quatre calices amygdaloïdes,
avec ses boutons et ses fleurs, 21 sa-
voir, un bouton à l'origine d'une de
ses paires de branches, un bouton à
l'origine de la seconde paire de
branches, un bouton à l'origine de la
troisième paire : ainsi, pour les six
branches qui en ressortaient. 22 Bou-
tons et branches faisaient corps avec
lui : il formait tout entier une seule
masse d'or pur. 23 Il en fabriqua
aussi les lampes au nombre de sept,
puis les mouchettes et les godets,
le tout en or pur. 24 Il employa un
kikkar d'or pur à le confectionner
avec tous ses accessoires.

25 Il construisit l'autel du parfum
en bois de chittîm, long d'une cou-
dée, large d'une coudée (consé-
quemment carré) et haut de deux
coudées; ses cornes faisaient corps
avec lui. 26 Il le revêtit d'or pur,
sa plate-forme, ses parois tout au-
tour et ses cornes, et il l'entoura
d'un bordure d'or. 27 Il y adapta
deux anneaux d'or au-dessous de la
bordure, à ses deux parois, de part
et d'autre, pour recevoir des barres
destinées à le porter. 28 Il fit ces

Digitized by Google

barres de bois de chittîm et les re-
couvrit d'or. 29 Il composa aussi
l'huile d'onction sainte et le parfum
aromatique pur, selon l'art du par-
fumeur.

CHAPITRE XXXVIII.

Puis il fit l'autel de l'holocauste
en bois de chittîm; cinq cou-
dées furent sa longueur, cinq cou-
dées sa largeur (il était carré) et
trois coudées sa hauteur. 2 Il en
sculpta les cornes aux quatre angles,
ces cornes faisant corps avec lui;
puis il le revêtit de cuivre. 3 Il fa-
briqua tous les ustensiles de l'autel:
les cendriers, les pelles, les bassins,
les fourches et les brasiers; il fit
tous ces ustensiles de cuivre. 4 Il fit
pour l'autel un grillage formant un
réseau de cuivre, au-dessous de
l'entablement et régnant jusqu'au
milieu. 5 Il moula quatre anneaux
aux quatre angles, sur le grillage
de cuivre, pour y passer les barres.
6 Il fit ces barres en bois de chittîm
et les recouvrit de cuivre; 7 et il les
introduisit dans les anneaux, aux
côtés de l'autel, pour servir à le
transporter. C'est en boiserie creuse
qu'il le disposa.
8 Il fabriqua la cuve en cuivre et
son support de même, au moyen des
miroirs des femmes qui s'étaient
attroupées à l'entrée de la Tente
d'assignation (1).
9 Il prépara le parvis. Pour le
côté du sud, regardant le midi, les
toiles du parvis en lin retors,
avaient cent coudées. 10 Il fit leurs
vingt piliers avec leurs vingt socles
de cuivre; les crochets des piliers
et leurs tringles, en argent. 11 Pour
le côté nord, cent coudées de toiles,
ayant vingt piliers avec vingt
socles de cuivre, avec crochets et
tringles d'argent. 12 Pour la face
occidentale, des toiles mesurant
cinquante coudées, avec dix piliers
à dix socles, à crochets et tringles
d'argent. 13 Pour la face orien-
tale, au levant, cinquante coudées.
14 Quinze coudées de toiles pour une
aile, avec trois piliers et trois socles;
15 pour la seconde aile (elles s'éten-
daient des deux côtés de l'entrée
du parvis), quinze coudées de toiles,
ayant trois piliers avec trois socles.
16 Toutes les toiles formant le pour-
tour du parvis étaient en lin retors.
17 Les socles destinés aux piliers
étaient de cuivre; les crochets des
piliers et leurs tringles, d'argent,
et leurs chapiteaux étaient recou-
verts en argent: ainsi se trouvaient
reliés par de l'argent tous les pi-
liers du parvis. 18 Le rideau-por-
tière du parvis, ouvragé en bro-
derie, était d'azur, de pourpre,
d'écarlate et de lin retors. Il avait
vingt coudées de longueur; hau-
teur, formée par la largeur, cinq
coudées, semblablement aux toiles
du parvis. 19 Elles avaient quatre
piliers, avec quatre socles de
cuivre; leurs crochets étaient d'ar-
gent, ainsi que la garniture de
leurs chapiteaux et que leurs
tringles. 20 Enfin, toutes les che-
villes destinées au tabernacle et au
pourtour du parvis étaient de
cuivre.
21 Telle est la distribution du ta-
bernacle, résidence du Statut,
comme elle fut établie par l'ordre
de Moïse; tâche confiée aux Lé-
vites, sous la direction d'Ithamar,
fils d'Aaron le pontife. 22 Beçalel,
fils d'Ouri, fils de Hour, de la tribu

(1) Provisoire: ci-dessus XXXIII, 7.

Digitized by Google

de Juda, exécuta donc tout ce que
l'Éternel avait ordonné à Moïse,
23 secondé par Oholiab, fils d'Ahi-
samak, de la tribu de Dan, artisan
et artiste, brodeur en étoffes d'a-
zur, de pourpre, d'écarlate et de
fin lin.
24 Tout l'or employé à cette
œuvre, aux diverses parties de
l'œuvre sainte, cet or, produit de
l'offrande, se monta à vingt-neuf
kikkar, plus sept cent trente sicles,
selon le poids du sanctuaire. 25 L'ar-
gent, produit du dénombrement de
la communauté, fut de cent kikkar,
plus mille sept cent soixante-quinze
sicles, au poids du sanctuaire : 26 à
un béka par tête, soit un demi-
sicle au poids du sanctuaire, pour
tous ceux qui firent partie du dé-
nombrement, depuis l'âge de vingt
ans et au-dessus, au nombre de
six cent trois mille cinq cent cin-
quante. 27 Or, les cent kikkar d'ar-
gent servirent à fondre les socles
du sanctuaire et les socles du voile :
pour les cent socles cent kikkar,
un kikkar par socle. 28 Quant aux
mille sept cent soixante quinze
sicles, on en fit les crochets des
piliers, la garniture de leurs cha-
piteaux et leurs tringles. 29 Le
cuivre qu'on avait offert se monta
à soixante-dix kikkar, plus deux
mille quatre cents sicles. 30 On en
fit les socles de l'entrée de la Tente
d'assignation, l'autel de cuivre
ainsi que son grillage de cuivre, et
tous les ustensiles de cet autel ;
31 les socles au pourtour du parvis,
ceux de l'entrée du parvis ; toutes
les chevilles du tabernacle et toutes
celles du parvis, tout autour.

CHAPITRE XXXIX.

DES étoffes d'azur, de pourpre et
d'écarlate, on fit des tapis
d'emballage pour le service des
choses saintes ; puis on fit le saint
costume d'Aaron, ainsi que l'Éter-
nel l'avait prescrit à Moïse.
2 On confectionna l'éphod, en or,
azur, pourpre, écarlate et lin re-
tors. 3 On laminait des lingots d'or,
puis on y coupait des fils qu'on en-
tremêlait aux fils d'azur, à ceux de
pourpre, d'écarlate et de fin lin, en
façon de damassé. 4 On y adapta
des épaulières d'attache, par les-
quelles ses deux extrémités se trou-
vèrent jointes. 5 La ceinture ser-
vant à le fixer faisait partie de son
tissu, était ouvragée de même : or,
azur, pourpre, écarlate et lin re-
tors, comme l'Éternel l'avait pres-
crit à Moïse.
6 On mit en œuvre les pierres de
choham, qu'on enchâssa dans des
chatons d'or et où l'on grava,
comme on grave un sceau, les noms
des fils d'Israël. 7 On les ajusta sur
les épaulières de l'éphod, comme
pierres de souvenir pour les Israé-
lites, ainsi que l'Éternel l'avait or-
donné à Moïse.
8 Puis on confectionna le pectoral
damassé à la façon de l'éphod ; en
or, azur, pourpre, écarlate et lin
retors. 9 Ce pectoral était carré, on
l'avait plié en deux ; ainsi plié, il
avait un empan de long et un em-
pan de large. 10 On y enchâssa
quatre rangées de pierreries. Sur
une rangée : un rubis, une topaze
et une émeraude, — première ran-
gée ; 11 deuxième rangée : un no-
fek, un saphir et un diamant ;
12 troisième rangée : un lèchem,

Digitized by Google

un chebô et un ahlama ; [13] quatrième rangée : une tartessienne, un choham et un jaspe. Quant à leur sertissure, elles furent enchâssées dans des chatons d'or. [14] Ces pierres portant les noms des fils d'Israël, étaient douze selon ces mêmes noms; on y avait gravé comme sur un sceau, chacune par son nom, les douze tribus. [15] On prépara, pour le pectoral, des chaînettes cordonnées, forme de torsade, en or pur ; [16] puis on fit deux chatons d'or et deux anneaux d'or. On plaça ces deux anneaux aux deux coins du pectoral ; [17] on passa les deux torsades d'or dans les deux anneaux sur les coins du pectoral, [18] et les deux extrémités de chaque torsade, on les fixa sur deux chatons, les appliquant aux épaulières de l'éphod du côté de la face. [19] On fit aussi deux anneaux d'or, qu'on plaça aux deux coins du pectoral, sur le bord intérieur faisant face à l'éphod ; [20] et l'on fit deux autres anneaux d'or, qu'on fixa aux deux épaulières de l'éphod, par en bas, au côté extérieur, à l'endroit de l'attache, au-dessus de la ceinture de l'éphod. [21] On assujettit le pectoral en joignant ses anneaux à ceux de l'éphod par un cordon d'azur, afin que le pectoral fût maintenu sur la ceinture de l'éphod et n'y vacillât point, ainsi que l'Éternel l'avait prescrit à Moïse.

[22] Ensuite on fit la robe de l'éphod selon l'art du tisserand, toute en étoffe d'azur. [23] L'ouverture de la robe était infléchie comme celle d'une cotte de mailles, et garnie d'or pur, et l'on entremêla les clochettes aux grenades, au bas de la robe, tout autour, entre les grenades : [26] une clochette, puis une grenade ; une clochette, puis une grenade, au bord de la robe, tout autour, pour le saint ministère, ainsi que l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.

[27] On confectionna les tuniques en fin lin, selon l'art du tisserand, pour Aaron et pour ses fils ; [28] et la tiare en fin lin, de même que les turbans pour coiffure ; et les caleçons de toile, en lin retors ; [29] et l'écharpe, en lin retors, azur, pourpre et écarlate, ouvragé de broderie, ainsi que l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.

[30] On exécuta la plaque, diadème sacré, en or pur, et l'on y traça cette inscription gravée comme sur un sceau : « CONSACRÉ AU SEIGNEUR ». [31] On y fixa un ruban d'azur, qui devait passer sur la tiare, vers le sommet, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.

[32] Ainsi fut terminé tout le travail du tabernacle de la Tente d'assignation ; les Israélites l'avaient exécuté en agissant, de tout point, selon ce que l'Éternel avait enjoint à Moïse.

[33] Alors on apporta à Moïse le tabernacle et le pavillon avec toutes leurs pièces : agrafes, solives, traverses, piliers et socles ; [34] la couverture de peaux de bélier teintes en rouge, la couverture de peaux de Tahach, et le voile protecteur ; [35] l'arche du Statut avec ses barres, et le propitiatoire ; [36] la table avec toutes ses pièces, et les pains de

le rideau d'entrée de la Tente; [39] l'autel de cuivre avec son grillage de cuivre, ses barres et tous ses ustensiles; la cuve avec son support; [40] les toiles du parvis, ses piliers et ses socles; le rideau formant la porte du parvis, ainsi que ses cordages et ses chevilles, enfin tous les ustensiles nécessaires au tabernacle de la Tente d'assignation; [41] les tapis d'emballage pour le service des choses saintes; les vêtements sacrés d'Aaron le pontife, et les vêtements sacerdotaux de ses fils. [42] Exactement comme le Seigneur l'avait commandé à Moïse, ainsi les Israélites avaient accompli toute la tâche. [43] Moïse examina tout le travail : or ils l'avaient exécuté conformément aux prescriptions du Seigneur. Et Moïse les bénit.

CHAPITRE XL.

L'Éternel parla à Moïse en ces termes : [2] « A l'époque du premier mois, le premier jour du mois, tu érigeras le tabernacle de la Tente d'assignation. [3] Tu y déposeras l'arche du Statut, et tu abriteras cette arche au moyen du voile. [4] Tu introduiras la table, et tu en disposeras l'appareil; tu introduiras le candélabre, et tu en allumeras les lampes. [5] Tu installeras l'autel d'or, destiné à l'encensement, devant l'arche du Statut, puis tu mettras le rideau d'entrée devant le tabernacle. [6] Tu installeras l'autel de l'holocauste devant l'entrée du tabernacle de la Tente d'assignation. [7] Tu mettras la cuve entre la Tente d'assignation et l'autel et tu l'empliras d'eau. [8] Tu dresseras le parvis tout autour, et tu poseras le rideau-portière du parvis. [9] Puis tu prendras l'huile d'onction, pour oindre le tabernacle et tout son contenu; tu le consacreras ainsi que toutes ses pièces, et il deviendra chose sacrée. [10] Tu en oindras l'autel de l'holocauste et tous ses ustensiles; tu consacreras ainsi cet autel, et il deviendra éminemment saint. [11] Tu en oindras la cuve et son support, et tu les consacreras. [12] Alors tu feras avancer Aaron et ses fils à l'entrée de la Tente d'assignation, et tu les feras baigner. [13] Tu revêtiras Aaron du saint costume; tu l'oindras et le consacreras à mon ministère. [14] Puis tu feras approcher ses fils, et tu les vêtiras de leurs tuniques. [15] Tu les oindras, ainsi que tu auras oint leur père, et ils deviendront mes ministres; et ainsi leur sera conféré le privilège d'un sacerdoce perpétuel, pour toutes leurs générations. » [16] Moïse obéit : tout ce que l'Éternel lui avait prescrit, il s'y conforma.

[17] Ce fut au premier mois de la deuxième année, au premier jour du mois, que fut érigé le Tabernacle. [18] Moïse dressa d'abord le tabernacle; il en posa les socles, en planta les solives, en fixa les traverses, en érigea les piliers; [19] il étendit le pavillon sur le tabernacle, et posa sur le pavillon sa couverture supérieure, ainsi que l'Éternel le lui avait ordonné.

[20] Il prit ensuite le Statut (1), qu'il déposa dans l'arche; il appliqua les barres à l'arche, plaça le propitiatoire par-dessus; [21] introduisit l'arche dans le Tabernacle, et suspendit le voile protecteur pour abriter l'arche du Statut, comme l'Éternel le lui avait ordonné.

(1) Les Tables de la Loi.

Digitized by Google

[22] Il plaça la table dans la Tente
d'assignation, vers le flanc nord du
Tabernacle, en dehors du voile,
[23] et y disposa l'appareil des pains
devant le Seigneur, comme celui-ci
le lui avait ordonné.

[24] Il posa le candélabre dans la
Tente d'assignation, en face de la
table, au flanc méridional du Ta-
bernacle, [25] et alluma les lampes de-
vant le Seigneur, comme celui-ci le
lui avait ordonné.

[26] Il établit l'autel d'or dans la
Tente d'assignation, devant le
voile, [27] et y fit l'encensement aro-
matique, comme le Seigneur lui
avait prescrit.

[28] Puis il fixa le rideau d'entrée
du Tabernacle; [29] et l'autel aux
holocaustes, il le dressa à l'entrée
du tabernacle de la Tente d'assi-
gnation. Il y offrit l'holocauste et
l'oblation, comme le lui avait pres-
crit le Seigneur.

[30] Il installa la cuve entre la Tente
d'assignation et l'autel, et y mit de
l'eau pour les ablutions. [31] Moïse,
Aaron et ses fils devaient s'y laver
les mains et les pieds. [32] C'est en
entrant dans la Tente d'assignation
ou quand ils s'approchaient de l'au-
tel, qu'ils devaient faire ces ablu-
tions, ainsi que le Seigneur l'avait
prescrit à Moïse.

[33] Il dressa le parvis autour du
Tabernacle et de l'autel, il posa le
rideau-portière du parvis; et ainsi
Moïse termina sa tâche.

[34] Alors la nuée enveloppa la
Tente d'assignation, et la majesté
du Seigneur remplit le Tabernacle.
[35] Et Moïse ne put pénétrer dans la
Tente d'assignation, parce que la
nuée reposait au sommet et que la
majesté divine remplissait le Ta-
bernacle. [36] Lorsque la nuée se reti-
rait de dessus le tabernacle, les
enfants d'Israël quittaient constam-
ment leur station, [37] et tant que la
nuée ne se retirait pas, ils ne dé-
campaient point jusqu'à l'instant où
elle se retirait. [38] Car une nuée di-
vine couvrait le Tabernacle durant
le jour, et un feu y brillait la nuit,
aux yeux de toute la maison d'Is-
raël, dans toutes leurs stations.

Digitized by Google

LE LÉVITIQUE

CHAPITRE Ier.

L'ÉTERNEL appela Moïse, et lui
parla, de la Tente d'assignation,
en ces termes : 2 « Parle aux enfants
d'Israël et dis-leur : Si quelqu'un
d'entre vous veut présenter au Sei-
gneur une offrande de bétail, c'est
dans le gros ou le menu bétail que
vous pourrez choisir votre offrande.
3 Si cette offrande est un holocauste
pris dans le gros bétail, il l'offrira
mâle, sans défaut. Il le présentera
au seuil de la Tente d'assignation,
pour être agréable au Seigneur. 4 Il
appuiera sa main sur la tête de la
victime, et elle sera agréée en sa
faveur pour lui obtenir propitiation.
5 On immolera le taureau devant le
Seigneur ; les fils d'Aaron, les pon-
tifes, offriront le sang, dont ils as-
pergeront le tour de l'autel qui est
à l'entrée de la Tente d'assignation.
6 Alors on dépouillera la victime,
et on la dépècera par quartiers.
7 Les fils d'Aaron le pontife mettront
du feu sur l'autel, et disposeront du
bois sur ce feu; 8 puis ils arrange-
ront les membres, la tête et la
graisse sur le bois, disposé sur le
feu qui sera sur l'autel. 9 On lavera
dans l'eau les intestins et les jam-
bes; alors le pontife fera fumer le
tout sur l'autel comme holocauste,
combustion d'une odeur agréable au
Seigneur.
10 Si l'offrande destinée à l'ho-
locauste provient du menu bétail,
des brebis ou des chèvres, on la
présentera mâle, sans défaut. 11 On
l'immolera au côté nord de l'autel,
devant le Seigneur; et les fils
d'Aaron, les pontifes, aspergeront
de son sang le tour de l'autel. 12 On
la dépècera par quartiers, séparant
la tête et la graisse ; le pontife les
arrangera sur le bois, disposé sur le
feu qui sera sur l'autel. 13 On lavera
dans l'eau les intestins et les jam-
bes ; alors le pontife offrira le tout,
qu'il fera fumer sur l'autel comme
étant un holocauste, combustion
d'une odeur agréable au Seigneur.
14 Si c'est un oiseau qu'on veut
offrir en holocauste au Seigneur,
qu'on choisisse l'offrande parmi les
tourterelles ou les jeunes colombes.
15 Le pontife la présentera à l'autel
et lui rompra la tête, qu'il fera
fumer sur l'autel après que son sang
aura été exprimé sur la paroi de
l'autel. 16 Il enlèvera le jabot avec
ses plumes, et le jettera à côté de
l'autel, à l'orient, dans le dépôt des
cendres. 17 Alors le pontife ouvrira
l'oiseau du côté des ailes, sans les
détacher, puis le fera fumer sur
l'autel, sur le bois du brasier. Ce
sera un holocauste, combustion
d'une odeur agréable au Seigneur.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

» Si une personne veut présenter
une oblation au Seigneur, son
offrande doit être de fleur de farine.
Elle l'arrosera d'huile et mettra
dessus de l'encens ; 2 puis elle l'ap-
portera aux fils d'Aaron, aux pon-
tifes. L'un d'eux y prendra une
pleine poignée de cette farine et de
cette huile, indépendamment de
tout l'encens ; et il fera fumer ce
mémorial sur l'autel, combustion
d'un parfum agréable au Seigneur.
3 Le surplus de l'oblation sera pour
Aaron et ses fils : portion éminem-
ment sainte des sacrifices brûlés de-
vant le Seigneur.
4 Si tu veux offrir, comme obla-
tion, des pièces de four, ce sera de
la fleur de farine, en gâteaux azy-
mes pétris avec de l'huile, ou en
galettes azymes ointes d'huile.
5 Si ton offrande est une obla-
tion préparée sur la poêle, qu'elle
soit de fleur de farine pétrie dans
l'huile, sans levain. 6 Qu'on la divise
en morceaux, puis tu y répandras
de l'huile : c'est une oblation.
7 Si ton offrande est une obla-
tion faite dans le poêlon, elle doit
se faire de fleur de farine avec de
l'huile. 8 L'oblation préparée de ces
diverses manières, tu l'apporteras
au Seigneur : on la présentera au
pontife, qui l'approchera de l'autel,
9 puis prélèvera de cette oblation le
mémorial, qu'il fera fumer sur l'au-
tel : combustion d'odeur agréable
au Seigneur ; 10 et le surplus de l'o-
blation sera pour Aaron et ses fils,
comme éminemment sainte entre
les sacrifices du Seigneur. 11 Quel-
que oblation que vous offriez à
l'Éternel, qu'elle ne soit pas fer-
mentée ; car nulle espèce de levain
ni de miel ne doit fumer, comme
combustion, en l'honneur de l'Éter-
nel. 12 Comme offrande de prémices,
vous en ferez hommage à l'Éternel ;
mais ils ne viendraient point sur
l'autel en agréable odeur. 13 Tout
ce que tu présenteras comme obla-
tion, tu le garniras de sel, et tu
n'omettras point ce sel, signe d'al-
liance avec ton Dieu, à côté de ton
oblation : à toutes tes offrandes tu
joindras du sel.
14 Lorsque tu offriras au Seigneur
l'oblation des prémices, c'est en
épis torréfiés au feu, réduits en
gruau pur, que tu offriras l'oblation
de tes prémices. 15 Tu y verseras
de l'huile et y mettras de l'encens :
c'est une oblation. 16 Le pontife en
fera fumer le mémorial, tiré du
gruau et de l'huile, indépendam-
ment de tout l'encens : combustion
en l'honneur du Seigneur.

CHAPITRE III.

» Son offrande est-elle un sacri-
fice rémunératoire : s'il la tire
du gros bétail, que ce soit un mâle
ou une femelle, il doit la présenter
sans défaut devant le Seigneur.
2 Il appuiera sa main sur la tête de
sa victime, qu'on immolera à l'en-
trée de la Tente d'assignation ;
puis les fils d'Aaron, les pontifes,
aspergeront de son sang le tour de
l'autel. 3 On présentera, de cette
victime rémunératoire, comme com-
bustion au Seigneur, la graisse qui
recouvre les intestins, toute la
graisse qui y adhère ; 4 les deux
rognons avec la graisse qui y adhère
du côté des flancs, puis la mem-
brane qui tient au foie et qu'on

Digitized by Google

ôtera avec les rognons. [5] Et les fils
d'Aaron feront fumer ces graisses
sur l'autel, près de l'holocauste
déjà placé sur le bois du brasier :
combustion d'une odeur agréable
au Seigneur.
[6] Si c'est du menu bétail qu'il
veut offrir un sacrifice rémunéra-
toire au Seigneur, il l'offrira mâle
ou femelle, sans défaut. [7] Son
offrande consiste-t-elle en une
brebis, il la présentera devant le
Seigneur, [8] appuiera sa main sur la
tête de sa victime et l'immolera
devant la Tente d'assignation; puis
les fils d'Aaron aspergeront de son
sang le tour de l'autel. [9] On présen-
tera, de cette victime rémunéra-
toire, comme combustion au Sei-
gneur, le morceau de choix : la
queue, qu'on enlèvera tout entière
à la hauteur de la vertèbre; puis
la graisse qui recouvre les intes-
tins, toute la graisse qui y adhère,
[10] les deux rognons avec la graisse
qui y adhère du côté des flancs,
puis la membrane du foie, qu'on
ôtera avec les rognons. [11] Et le
pontife les fera fumer sur l'autel,
comme aliment de combustion en
l'honneur du Seigneur.
[12] Que si son offrande est une
chèvre, il la présentera devant le
Seigneur, [13] appuiera sa main sur
la tête de l'animal et l'immolera
devant la Tente d'assignation;
puis les fils d'Aaron aspergeront de
son sang le tour de l'autel. [14] Il en
prélèvera la partie à offrir, comme
combustion en l'honneur du Sei-
gneur : la graisse qui recouvre les
intestins, toute la graisse qui y
adhère; [15] les deux rognons avec
leur graisse du côté des flancs, et
la membrane du foie, qu'il retirera
avec les rognons. [16] Le pontife les
fera fumer sur l'autel : c'est un ali-
ment de combustion dont le parfum
sera agréé, toute graisse étant
pour le Seigneur. [17] Loi perpétuelle
pour vos générations, dans toutes
vos demeures : toute graisse et tout
sang, vous vous abstiendrez d'en
manger. »

CHAPITRE IV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : [2] « Parle ainsi aux
enfants d'Israël : Lorsqu'un indi-
vidu, violant par mégarde une des
défenses de l'Éternel, aura agi con-
trairement à l'une d'elles; [3] si c'est
le pontife-oint qui a péché, au dé-
triment du peuple, il offrira au
Seigneur, pour le péché qu'il a
commis, un jeune taureau sans
défaut, comme expiatoire. [4] Il pré-
sentera ce taureau à l'entrée de la
Tente d'assignation, devant le Sei-
gneur, appuiera sa main sur la tête
du taureau, et l'immolera devant le
Seigneur. [5] Puis le pontife-oint
prendra du sang de ce taureau et
l'apportera dans la Tente d'assi-
gnation; [6] le pontife trempera son
doigt dans le sang, et il en fera
aspersion sept fois devant l'Éternel,
vers le voile du sanctuaire; [7] le pon-
tife mettra aussi de ce sang sur les
cornes de l'autel où l'on brûle les
parfums devant le Seigneur, et qui
est dans la Tente d'assignation; et
le reste du sang du taureau, il le
jettera dans le réceptacle de l'autel
aux holocaustes, situé à l'entrée de
la Tente d'assignation. [8] Alors il
prélèvera toute la graisse du tau-
reau expiatoire : la graisse qui s'é-
tend sur les intestins, toute la graisse
qui y adhère; [9] les deux rognons,
avec la graisse adjacente du côté

Digitized by Google

des flancs ; et la membrane du foie,
qu'il détachera avec les rognons.
[10] Ces portions, prélevées comme
sur la victime d'un sacrifice rému-
nératoire, le pontife les fera fumer
sur l'autel aux holocaustes. [11] Mais
la peau du taureau et toute sa chair,
conjointement avec sa tête et ses
jambes, ses intestins avec sa fiente,
[12] bref, le taureau entier, on le trans-
portera hors du camp, en lieu pur,
au déversoir des cendres, et on le
consumera sur du bois, par le feu :
c'est au déversoir des cendres qu'il
doit être consumé.

[13] Si toute la communauté d'Is-
raël commet une erreur, de sorte
qu'un devoir se trouve méconnu
par l'assemblée, que celle-ci contre-
vienne à quelqu'une des défenses
de l'Éternel et se rende ainsi cou-
pable ; [14] lorsqu'on aura connais-
sance du péché qu'on aura commis,
l'assemblée offrira un jeune taureau
comme expiatoire, qu'on amènera
devant la Tente d'assignation. [15] Les
anciens de la communauté appuie-
ront leurs mains sur la tête du tau-
reau, devant l'Éternel, et on immo-
lera le taureau devant l'Éternel.
[16] Puis le pontife-oint apportera du
sang de ce taureau dans la Tente
d'assignation ; [17] le pontife teindra
son doigt de ce sang et en fera sept
aspersions devant l'Éternel, dans la
direction du voile; [18] appliquera de ce
sang sur les cornes de l'autel qui est
devant le Seigneur, dans la Tente
d'assignation ; et le reste du sang,
il le répandra dans le réceptacle de
l'autel aux holocaustes, qui est à
l'entrée de la Tente d'assignation.
[19] Puis, il en enlèvera toute la graisse
qu'il fera fumer sur l'autel, [20] procé-
dant pour ce taureau comme il l'a
fait pour le taureau expiatoire : ainsi
procédera-t-il à son égard. Et le
pontife obtiendra propitiation pour
eux, et il leur sera pardonné. [21] Et
il fera transporter le taureau hors
du camp, et il le brûlera comme il
a brûlé le taureau précédent. C'est
un expiatoire public.

[22] Si un prince a péché en fai-
sant, par inadvertance, quelqu'une
des choses que l'Éternel son Dieu
défend de faire, et se trouve ainsi
en faute ; [23] s'il vient à connaître le
péché qu'il a commis, il apportera
pour offrande un bouc mâle sans
défaut. [24] Il appuiera sa main sur la
tête de ce bouc, et l'égorgera à
l'endroit où l'on égorge l'holocauste,
devant l'Éternel : c'est un expia-
toire. [25] Le pontife prendra, avec
son doigt, du sang de l'expiatoire,
qu'il appliquera sur les cornes de
l'autel aux holocaustes, et il répan-
dra le reste du sang dans le récep-
tacle du même autel. [26] Il en fera
fumer toute la graisse sur l'autel,
comme la graisse de la victime ré-
munératoire. Le pontife lui obtien-
dra ainsi propitiation pour sa faute,
et elle lui sera remise.

[27] Si un individu d'entre le
peuple pèche par inadvertance, en
faisant une des choses que l'Éternel
défend de faire, et se trouve ainsi
en faute ; [26] s'il vient à connaître le
péché qu'il a commis, il apportera
pour son offrande une chèvre sans
défaut, une femelle, à cause du pé-
ché qu'il a commis. [29] Il appuiera sa
main sur la tête de l'expiatoire, et
l'égorgera au même lieu que l'holo-
causte. [30] Le pontife prendra de son
sang avec le doigt, et l'appliquera
sur les cornes de l'autel aux holo-
caustes ; le reste du sang, il le jet-
tera dans le réceptacle de l'autel.
[31] Il enlèvera toute la graisse, de
même que la graisse a été enlevée
de la victime rémunératoire ; et le

Digitized by Google

pontife la fera fumer sur l'autel,
comme odeur agréable au Seigneur.
Le pontife fera ainsi expiation pour
lui, et il lui sera pardonné.
32 Si c'est un agneau qu'il pré-
sente comme son offrande expia-
toire, il l'offrira femelle, sans dé-
faut. 33 Il appuiera sa main sur la
tête de l'expiatoire, et on l'égorge-
ra, à titre d'expiatoire, à l'endroit
où l'on égorge l'holocauste. 34 Le
pontife prendra, avec son doigt, du
sang de l'expiatoire, qu'il appli-
quera sur les cornes de l'autel aux
holocaustes ; et le reste du sang, il
le jettera dans le réceptacle de
l'autel. 35 Il enlèvera toute la graisse,
comme on enlève la graisse de
l'agneau dans le sacrifice rému-
nératoire, et le pontife la fera fumer
sur l'autel parmi les combustions
destinées au Seigneur. Le pontife
lui obtiendra ainsi l'expiation du pé-
ché commis, et il lui sera pardonné.

CHAPITRE V.

1 SI une personne commet un pé-
ché, en ce qu'adjurée par la
voix d'un serment, quoique témoin
d'un fait qu'elle a vu ou qu'elle
connaît, elle ne le déclare point et
se trouve ainsi chargée d'une faute ;
2 ou si quelqu'un touche à quelque
objet impur, soit au cadavre d'une
bête sauvage immonde, soit à celui
d'un animal domestique immonde,
ou à celui d'un reptile immonde, et
que, sans s'en apercevoir, il se
trouve ainsi souillé et coupable ;
3 ou s'il touche à une impureté hu-
maine (quel que soit le degré de
souillure qu'elle occasionne), et que,
ne l'ayant pas su, il l'ait ensuite ap-
pris et soit devenu coupable ; 4 ou si
quelqu'un, par un serment échappé à
ses lèvres, s'est imposé un acte pé-
nible ou agréable, selon le serment
que peut proférer un homme, mais
qu'il l'ait oublié, et se soit ensuite re-
connu coupable sur l'un de ces points,
5 dès qu'il sera ainsi en faute à cet
égard, il devra confesser son péché.
6 Il offrira pour son délit au Seigneur,
à cause du péché qu'il a commis, une
femelle du menu bétail, brebis ou
chèvre, comme expiatoire ; et le
pontife lui procurera l'expiation de
son péché. 7 Que si ses moyens ne
suffisent pas pour l'achat d'une me-
nue bête, il offrira, pour la faute
qu'il a commise, deux tourterelles
ou deux jeunes colombes au Sei-
gneur : l'une comme expiatoire,
l'autre comme holocauste. 8 Il les
présentera au pontife, qui offrira en
premier lieu l'expiatoire : il lui rom-
pra la tête à l'endroit de la nuque,
mais sans la détacher ; 9 puis fera
jaillir du sang de l'expiatoire sur la
paroi de l'autel ; le reste du sang
sera exprimé dans le réceptacle de
l'autel. Ceci est un expiatoire. 10 Le
second oiseau, il en fera un holo-
causte selon le rite. Ainsi le pontife
lui obtiendra propitiation pour le
péché qu'il a commis, et il lui sera
pardonné.
11 Si ses moyens ne vont pas
jusqu'à deux tourterelles ou deux
jeunes colombes, il apportera comme
offrande, pour son péché, un dixième
d'épha de fleur de farine à titre
d'expiatoire ; il n'y emploiera point
d'huile et n'y mettra point d'encens,
car c'est un expiatoire. 12 Il le pré-
sentera au pontife ; le pontife en
prendra une pleine poignée comme
mémorial, et la fera fumer sur l'au-
tel parmi les combustions du Sei-
gneur : c'est un expiatoire. 13 Le
pontife lui obtiendra propitiation du

Digitized by Google

péché qu'il a commis sur l'un de ces
chefs, et il lui sera pardonné. Le
reste appartiendra au pontife,
comme pour l'oblation. »

14 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
15 « Si quelqu'un commet une faute
grave en détournant, par mégarde,
un des objets consacrés au Seigneur,
il offrira pour ce délit, au Seigneur,
un bélier sans défaut, choisi dans le
bétail, valant en argent deux sicles,
au poids du sanctuaire, comme
offrande délictive. 16 Quant au tort
qu'il a fait au sanctuaire, il le répa-
rera, ajoutera un cinquième en sus
et le remettra au pontife; puis le
pontife fera propitiation pour lui
par le bélier délictif, et il lui sera
pardonné.

17 Si un individu, commettant un
péché, contrevient à une des dé-
fenses de l'Éternel, et que, incertain
du délit, il soit sous le poids d'une
faute, 18 il apportera au pontife un
bélier sans défaut, choisi dans le
bétail, selon l'évaluation de l'of-
frande délictive; le pontife lui
obtiendra grâce pour l'erreur qu'il
a commise et qu'il ignore, et il lui
sera pardonné. 19 C'est une offrande
délictive, l'homme étant coupable
d'un délit envers l'Éternel. »

20 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
21 « Si un individu pèche et commet
une faute grave envers le Seigneur,
en déniant à son prochain un dépôt,
ou une valeur remise en ses mains,
ou un objet ravi, ou en détenant
quelque chose à son prochain ; 22 ou
si, ayant trouvé un objet perdu, il le
nie et a recours à un faux serment;
enfin, pour un des méfaits quelcon-
ques dont l'homme peut se rendre
coupable, 23 lorsqu'il aura ainsi péché
et reconnu sa faute, il restituera la
chose ravie, ou détenue par lui, ou
le dépôt qui lui a été confié, ou
l'objet perdu qu'il a trouvé. 24 De
même, tout ce qu'il aurait nié sous
un faux serment, il le paiera inté-
gralement, et il y ajoutera le cin-
quième. Il devra le remettre à qui
il appartient, du jour où il recon-
naîtra sa faute. 25 Puis, il offrira
pour son délit, à l'Éternel, un bélier
sans défaut, choisi dans le bétail,
selon le taux de l'offrande délictive,
et qu'il remettra au pontife ; 26 et le
pontife lui fera trouver grâce de-
vant l'Éternel, et il recevra son
pardon pour celui de ces faits dont
il se sera rendu coupable. »

CHAPITRE VI.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Ordonne à Aaron
et à ses fils ce qui suit : Ceci est la
règle de l'holocauste. C'est le sa-
crifice qui se consume sur le bra-
sier de l'autel, toute la nuit jus-
qu'au matin ; le feu de l'autel
y doit brûler de même. 3 Le pon-
tife revêtira son habit de lin,
après avoir couvert sa chair du ca-
leçon de lin ; il enlèvera sur l'autel
la cendre de l'holocauste consumé
par le feu, et la déposera à côté
de l'autel. 4 Il dépouillera ses ha-
bits et en revêtira d'autres, pour
transporter les cendres hors du
camp, dans un lieu pur. 5 Quant au
feu de l'autel, il doit y brûler sans
s'éteindre : le pontife y allumera du
bois chaque matin, y arrangera
l'holocauste, y fera fumer les
graisses du rémunératoire. 6 Un feu
continuel sera entretenu sur l'autel,
il ne devra point s'éteindre.

7 Ceci est la règle de l'oblation.
Les fils d'Aaron ont à l'offrir en
présence de l'Éternel, sur le devant

Digitized by Google

de l'autel. 8 On y prélèvera une poignée de la fleur de farine de l'oblation et de son huile, puis tout l'encens qui la couvre, et l'on en fera fumer sur l'autel, comme odeur agréable, le mémorial en l'honneur de l'Éternel. 9 Ce qui en restera, Aaron et ses fils le mangeront ; il sera mangé sous forme d'azymes, en lieu saint : c'est dans le parvis de la Tente d'assignation qu'on doit le consommer. 10 Il ne sera pas cuit avec du levain, étant leur portion que j'ai réservée sur mes sacrifices ; il est éminemment saint, comme l'expiatoire et le délictif. 11 Tout mâle parmi les enfants d'Aaron pourra le manger : revenu perpétuel attribué à vos générations sur les combustions de l'Éternel. Tout ce qui y touchera deviendra saint. » 12 L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 13 « Voici l'offrande qu'Aaron et ses fils présenteront au Seigneur, chacun au jour de son onction : un dixième d'épha de fleur de farine, comme oblation, régulièrement ; la moitié le matin, l'autre moitié le soir. 14 Cette oblation, accommodée à l'huile dans une poêle, tu l'apporteras bien échaudée, pâtisserie d'oblation divisée en morceaux, que tu offriras, comme odeur agréable, à l'Éternel. 15 Tout pontife, appelé par l'onction à lui succéder parmi ses fils, fera cette oblation. Tribut invariable offert à l'Éternel, elle doit être entièrement consumée. 16 De même, toute oblation d'un pontife sera brûlée entièrement, on n'en mangera point. »

17 L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 18 « Parle ainsi à Aaron et à ses fils : Ceci est la règle de l'expiatoire. A l'endroit où est immolé l'holocauste, sera immolé l'expiatoire, devant l'Éternel : il est éminemment saint. 19 Le pontife expiateur devra le consommer ; c'est en lieu saint qu'il sera consommé, dans le parvis de la Tente d'assignation. 20 Tout ce qui sera en contact avec sa chair deviendra saint ; s'il rejaillit de son sang sur un vêtement, la place où il aura jailli sera lavée en lieu saint. 21 Un vaisseau d'argile où il aura bouilli, sera brisé ; que s'il a bouilli dans un vaisseau de cuivre, celui-ci sera nettoyé et lavé avec de l'eau. 22 Tout mâle parmi les pontifes pourra en manger ; il est éminemment saint. 23 Mais tout expiatoire dont le sang serait introduit dans la Tente d'assignation pour faire expiation dans le sanctuaire, on n'en mangera point ; il sera consumé par le feu.

CHAPITRE VII.

» Voici maintenant la règle de l'offrande délictive : C'est une sainteté de premier ordre. 2 A l'endroit où l'on doit immoler l'holocauste, on immolera le délictif ; et l'on aspergera de son sang le tour de l'autel. 3 Puis on en offrira toutes les parties grasses : la queue, la graisse qui recouvre les intestins, 4 les deux rognons avec leur graisse, adjacente aux flancs ; et la membrane du foie, qu'on enlèvera avec les rognons. 5 Le pontife les fera fumer sur l'autel, comme combustion à l'Éternel : c'est une offrande délictive. 6 Tout mâle parmi les pontifes pourra la manger ; c'est en lieu saint qu'elle sera mangée, elle est éminemment sainte. 7 Tel l'expiatoire, tel le délictif, une même loi les régit : c'est au pontife propitia-

Digitized by Google

teur qu'il appartiendra. 8 Lorsqu'un
pontife offrira l'holocauste d'un par-
ticulier, la peau de l'holocauste
qu'il aura offert appartiendra à
ce pontife. 9 Toute oblation cuite
au four, ou apprêtée dans le poêlon
ou sur la poêle, appartiendra en
propre au pontife qui l'aura offerte.
10 Toute oblation pétrie à l'huile
ou sèche appartiendra à tous
les fils d'Aaron, à l'un comme à
l'autre.

11 Ceci est la règle du sacrifice
rémunératoire qu'on offrira à l'É-
ternel. 12 Si c'est par reconnaissance
qu'on en fait hommage, on offrira,
avec cette victime de reconnais-
sance, des gâteaux azymes pétris à
l'huile, des galettes azymes ointes
d'huile ; plus, de la fleur de farine
échaudée, en gâteaux pétris à
l'huile. 13 On présentera cette of-
frande avec des gâteaux de pain
levé, pour compléter ce sacrifice,
hommage de sa rémunération. 14 On
prélèvera un gâteau sur chacune
de ces offrandes, comme tribut à
l'Éternel ; c'est au pontife qui aura
répandu le sang du rémunéra-
toire qu'il appartiendra en propre.
15 Quant à la chair de cette victime,
hommage de rémunération, elle de-
vra être mangée le jour même de
l'offrande ; on n'en laissera rien
pour le lendemain. 16 Que si la vic-
time offerte est votive ou volontaire,
elle devra être consommée le jour
où on l'aura offerte ; le lendemain
même, dans le cas où il en reste, on
pourra en manger. 17 Ce qui serait
resté de la chair du sacrifice, au
troisième jour sera consumé par le
feu. 18 Si l'on osait manger, le troi-
sième jour, de la chair de ce sacri-
fice rémunératoire, il ne serait pas
agréé. Il n'en sera pas tenu compte
à qui l'a offert, ce sera une chose
réprouvée ; et la personne qui en
mangerait, en porterait la peine.
19 Si la chair avait touché à quelque
impureté, on n'en mangera point,
elle sera consumée par le feu ; quant
à la chair pure, quiconque est pur
pourra en manger. 20 La personne
qui, atteinte d'une souillure, man-
gera de la chair du sacrifice ré-
munératoire, consacré à l'Éternel,
cette personne sera retranchée de
son peuple. 21 Si une personne a
touché à quelque impureté, à une
souillure humaine, ou à un animal
impur, ou à quelque autre abomina-
tion immonde, et qu'elle mange
de la chair du sacrifice rémunéra-
toire, consacré à l'Éternel, cette
personne sera retranchée de son
peuple. » 22 L'Éternel parla ainsi à
Moïse : 23 « Parle aux enfants d'Israël
en ces termes : Tout suif de bœuf,
de brebis et de chèvre, vous n'en
devez point manger. 24 Le suif d'une
bête morte et celui d'une bête dé-
chirée pourront être employés à un
usage quelconque ; quant à en man-
ger, vous n'en mangerez point.
25 Car, quiconque mangera du suif
de l'animal dont l'espèce est offerte
en sacrifice au Seigneur, cette per-
sonne sera retranchée de son peuple.
26 Vous ne mangerez, dans toutes
vos demeures, aucune espèce de
sang, soit d'oiseau, soit de quadru-
pède. 27 Toute personne qui aura
mangé d'un sang quelconque, cette
personne sera retranchée de son
peuple. »

28 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
29 « Parle aux enfants d'Israël en ces
termes : Celui qui fait hommage de
son sacrifice rémunératoire au Sei-
gneur doit lui présenter son offrande,
prélevée sur la victime rémunéra-
toire. 30 Ses propres mains présen-
teront les offrandes destinées à

Digitized by Google

l'Éternel : la graisse, qu'il posera
sur la poitrine, la poitrine, pour en
opérer le balancement devant l'É-
ternel. [31] Le pontife fera fumer la
graisse sur l'autel, mais la poitrine
sera pour Aaron et pour ses fils.
[32] Vous donnerez aussi la cuisse
droite au pontife, comme portion
prélevée sur vos victimes rémunéra-
toires. [33] Celui des fils d'Aaron qui
offrira le sang et la graisse du ré-
munératoire, la cuisse droite lui
reviendra pour sa part. [34] Car cette
poitrine balancée et cette cuisse
prélevée, je les ai prises aux enfants
d'Israël sur leurs victimes rémuné-
ratoires, et les ai assignées à Aaron
le pontife et à ses fils, comme tribut
invariable de la part des enfants
d'Israël. » [35] Telle fut la préroga-
tive d'Aaron et celle de ses fils, à
l'égard des sacrifices du Seigneur,
depuis le jour où on les installa dans
le sacerdoce du Seigneur. [36] C'est
ce que l'Éternel ordonna de leur
attribuer, le jour où il les fit sacrer,
de la part des enfants d'Israël,
comme règle perpétuelle pour leurs
générations. [37] Tel est le rite relatif
à l'holocauste, à l'oblation, à l'ex-
piatoire et au délictif, à l'offrande
inaugurale et au sacrifice rémuné-
ratoire ; [36] selon que l'Éternel le
prescrivit à Moïse au mont Sinaï,
alors qu'il ordonna aux enfants
d'Israël, dans le désert de Sinaï,
d'apporter leurs offrandes à l'Éter-
nel.

CHAPITRE VIII.

L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : [2] « Va prendre Aaron,
et ses fils avec lui ; prends aussi les
vêtements et l'huile d'onction, ainsi
que le taureau expiatoire, les deux
béliers et la corbeille d'azymes.
[3] Assemble aussi toute la commu-
nauté à l'entrée de la Tente d'assi-
gnation. » [4] Moïse se conforma à ce
que l'Éternel lui avait ordonné, et
la communauté s'assembla à l'entrée
de la Tente d'assignation. [5] Et Moïse
dit à la communauté : « Voici le cé-
rémonial que l'Éternel a ordonné
d'accomplir. » [6] Alors Moïse fit ap-
procher Aaron et ses fils, et les
lava avec de l'eau. [7] Il lui passa la
tunique, le ceignit de l'écharpe, le
revêtit de la robe, mit l'éphod par-
dessus, et l'entoura de la ceinture
de l'éphod, au moyen de laquelle
il fixa l'éphod autour de lui ; [8] il
posa sur lui le pectoral, et ajouta
au pectoral les ourîm et les toum-
mîm ; [9] il mit la tiare sur sa tête, et
fixa sur la tiare, du côté de la face,
la plaque d'or, le saint diadème,
comme l'Éternel l'avait enjoint à
Moïse. [10] Puis Moïse prit l'huile
d'onction, en oignit le tabernacle
et tout son contenu, et les consacra
ainsi ; [11] en aspergea sept fois l'autel,
oignit ensuite l'autel et tous ses
ustensiles, la cuve et son support,
pour les consacrer ; [12] et il versa de
cette huile d'onction sur la tête
d'Aaron, et il l'oignit pour le con-
sacrer. [13] Puis Moïse fit approcher
les fils d'Aaron, les revêtit de tuni-
ques, les ceignit d'écharpes et les
coiffa de turbans, comme l'Éternel
l'avait enjoint à Moïse. [14] Alors il fit
avancer le taureau expiatoire, sur
la tête duquel Aaron et ses fils
appuyèrent leurs mains. [15] L'ayant
égorgé, Moïse recueillit le sang, en
appliqua, avec le doigt, sur les
cornes de l'autel tout autour, et
purifia ainsi l'autel ; puis il fit couler
le sang dans le réceptacle de l'autel,
qu'il consacra ainsi à la propitiation.

Digitized by Google

16 Et il prit toute la graisse des
intestins, la membrane du foie, les
deux rognons avec leur graisse, et
les fit fumer sur l'autel. 17 Pour le
taureau même, sa peau, sa chair
et sa fiente, il les consuma par le
feu hors du camp, comme l'Éternel
l'avait prescrit à Moïse. 18 Puis il
fit approcher le bélier destiné à
l'holocauste ; Aaron et ses fils ap-
puyèrent leurs mains sur la tête de
ce bélier. 19 Après l'avoir égorgé,
Moïse arrosa de son sang le tour de
l'autel ; 20 dépeça le bélier par quar-
tiers, et réduisit en fumée la tête,
les membres et la graisse. 21 Les
intestins et les jambes, il les lava
dans l'eau, et fit fumer tout le
bélier sur l'autel. Ce fut un holo-
causte d'odeur agréable, une com-
bustion en l'honneur de l'Éternel,
selon ce que l'Éternel avait prescrit
à Moïse. 22 Il fit ensuite approcher
le second bélier, le bélier d'inaugu-
ration ; Aaron et ses fils appuyèrent
leurs mains sur la tête de ce bélier.
23 L'ayant immolé, Moïse prit de
son sang, qu'il appliqua sur le lobe
de l'oreille droite d'Aaron, sur le
pouce de sa main droite et sur
l'orteil de son pied droit ; 24 puis,
faisant approcher les fils d'Aaron,
Moïse mit de ce sang sur le lobe de
leur oreille droite, sur le pouce de
leur main droite et sur l'orteil de
leur pied droit, et il répandit le sang
sur le tour de l'autel. 25 Il prit les par-
ties grasses, la queue, toute la graisse
des intestins, la membrane du foie,

de ses fils, et en opéra le balance-
ment devant l'Éternel. 28 Et Moïse
reprit ces objets de dessus leurs
mains, et les fit fumer sur l'autel,
par-dessus l'holocauste. Ce fut une
offrande inaugurale d'odeur délec-
table, ce fut un sacrifice à l'É-
ternel. 29 Moïse prit la poitrine et
en fit le balancement devant l'É-
ternel ; cette pièce du bélier d'inau-
guration devint la part de Moïse,
ainsi que l'Éternel l'avait ordonné
à Moïse. 30 Alors Moïse prit de
l'huile d'onction et du sang qui
était près de l'autel et en fit asper-
sion sur Aaron, sur ses vêtements,
puis sur ses fils et sur les vêtements
de ses fils aussi ; il consacra ainsi
Aaron, ses vêtements, et avec lui
ses fils et les vêtements de ses fils.
31 Et Moïse dit à Aaron et à ses
fils : « Faites cuire la chair à l'en-
trée de la Tente d'assignation ;
c'est là que vous la mangerez, avec
le pain qui est dans la corbeille
d'inauguration, ainsi que je l'ai
ordonné en disant : Aaron et ses
fils doivent la manger. 32 Ce qui res-
tera de la chair et du pain, vous le
consumerez par le feu. 33 Vous ne
quitterez point le seuil de la Tente
d'assignation durant sept jours,
jusqu'au terme des jours de votre
installation : car votre installation
doit durer sept jours. 34 Comme
on a procédé en ce jour, l'Éternel
a ordonné qu'on procède encore,
pour achever votre propitiation.
35 Vous demeurerez à l'entrée de

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

QUAND on fut au huitième jour,
Moïse manda Aaron et ses
fils, ainsi que les anciens d'Israël,
[2]et il dit à Aaron : « Prends un
veau adulte pour expiatoire et un
bélier pour holocauste, tous deux
sans défaut, et amène-les devant
l'Éternel. [3] Quant aux enfants d'Is-
raël, tu leur parleras ainsi : Prenez
un bouc pour expiatoire, un veau
et un agneau âgés d'un an, sans
défaut, pour holocauste ; [4]plus, un
taureau et un bélier pour rémuné-
ratoire, à sacrifier en présence de
l'Éternel, et une oblation pétrie à
l'huile, car aujourd'hui l'Éternel
doit vous apparaître. » [5] On prit
tout ce qu'avait ordonné Moïse,
pour l'amener devant la Tente
d'assignation ; toute la communauté
s'approcha, et se tint debout de-
vant l'Éternel. [6] Moïse dit : « Ceci
est la chose qu'a ordonnée l'Éternel;
accomplissez-la, pour que vous ap-
paraisse la gloire du Seigneur. »
[7]Et Moïse dit à Aaron : « Appro-
che de l'autel, offre ton expiatoire
et ton holocauste, obtiens propitia-
tion pour toi et pour le peuple;
puis, offre le sacrifice du peuple et
obtiens-lui propitiation, comme l'a
prescrit l'Éternel. [8]Et Aaron s'ap-
procha de l'autel, et il immola le
veau expiatoire destiné à lui-même.
[9]Les fils d'Aaron lui présentèrent
le sang, et il trempa son doigt dans
ce sang, qu'il appliqua sur les cor-
nes de l'autel; et le reste du sang,

donné à Moïse. [11] Pour la chair et
la peau, il les consuma par le feu
en dehors du camp. [12] Il immola
l'holocauste ; les fils d'Aaron lui
passèrent le sang, et il en arrosa le
tour de l'autel. [13] Ils lui passèrent
l'holocauste pièce à pièce, puis la
tête, et il fit fumer le tout sur l'au-
tel. [14] Il lava les intestins et les
jambes, et les fit fumer avec l'ho-
locauste sur l'autel. [15] Puis il pré-
senta l'offrande du peuple. Il prit
le bouc expiatoire destiné au peuple,
l'égorgea et le fit servir à l'expia-
tion comme la première victime.
[16] Il offrit l'holocauste, qu'il exécuta
selon la règle. [17] Il y joignit l'obla-
tion et en prit plein sa main, por-
tion qu'il fit fumer sur l'autel, indé-
pendamment de l'holocauste du
matin. [18] Il immola le taureau et le
bélier, comme sacrifice rémunéra-
toire du peuple ; les fils d'Aaron lui
passèrent le sang, dont il arrosa le
tour de l'autel ; [19] puis les graisses
du taureau ; puis, du bélier, la queue,
les téguments, les rognons et la
membrane du foie ; [20] ils posèrent
ces graisses sur les poitrines, et il
fit fumer les graisses sur l'autel.
[21] Quant aux poitrines et à la cuisse
droite, Aaron en avait opéré le ba-
lancement devant l'Éternel, selon
l'ordre de Moïse. [22] Aaron étendit
ses mains vers le peuple et le bénit ;
et il redescendit, après avoir offert
l'expiatoire, l'holocauste et le rému-
nératoire. [23] Moïse et Aaron entrè-
rent dans la Tente d'assignation ; ils
ressortirent et bénirent le peuple,
et la gloire du Seigneur se mani-
festa au peuple entier. [24] Un feu

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Les fils d'Aaron, Nadab et Abihou,
prenant chacun leur encensoir,
y mirent du feu, sur lequel ils je-
tèrent de l'encens, et apportèrent
devant le Seigneur un feu profane
sans qu'il le leur eût commandé.
2 Et un feu s'élança de devant le
Seigneur et les dévora, et ils mou-
rurent devant le Seigneur. 3 Moïse
dit à Aaron : « C'est là ce qu'a-
vait déclaré l'Éternel en disant :
Je veux être sanctifié par ceux
qui m'approchent et glorifié à
la face de tout le peuple ! » Et
Aaron garda le silence. 4 Moïse ap-
pela Michaël et Elçafan, fils d'Ouz-
ziel, oncle d'Aaron, et leur dit :
« Approchez ! emportez vos frères
de devant le sanctuaire, hors du
camp. » 5 Ils s'avancèrent et les
transportèrent dans leurs tuniques
hors du camp, selon ce qu'avait dit
Moïse. 6 Moïse dit à Aaron, et à
Éléazar et Ithamar ses fils : « Ne
découvrez point vos têtes et ne dé-
chirez point vos vêtements, si vous
ne voulez mourir et attirer la colère
divine sur la communauté entière ;
à vos frères, à toute la maison d'Is-
raël, de pleurer ceux qu'a brûlés le
Seigneur. 7 Et ne quittez point le
seuil de la Tente d'assignation, de
peur que vous ne mouriez ; car
l'huile d'onction du Seigneur est
sur vous. » Ils se conformèrent à la
parole de Moïse.

8 L'Éternel parla ainsi à Aaron :
9 « Tu ne boiras ni vin ni liqueur forte,
toi non plus que tes fils, quand vous
aurez à entrer dans la Tente d'as-
signation, afin que vous ne mouriez
pas : règle perpétuelle pour vos gé-
nérations ; 10 et afin de pouvoir dis-
tinguer entre le sacré et le profane,
entre l'impur et ce qui est pur,
11 et instruire les enfants d'Israël
dans toutes les lois que l'Éternel
leur a fait transmettre par Moïse. »

12 Moïse dit à Aaron ainsi qu'à
Éléazar et à Ithamar, ses fils survi-
vants : « Prenez la part d'oblation
qui reste des combustions du Sei-
gneur, et mangez-la en pains azymes
à côté de l'autel, car elle est émi-
nemment sainte. 13 Vous la man-
gerez donc en lieu saint, c'est ton
droit et celui de tes fils sur les com-
bustions du Seigneur ; car ainsi en
ai-je reçu l'ordre. 14 Quant à la poi-
trine qui a été balancée et à la
cuisse qui a été prélevée, vous les
mangerez en lieu pur, toi ainsi que
tes fils et tes filles ; car elles ont été
assignées comme revenu à toi et à
tes enfants, sur les sacrifices rémuné-
ratoires des enfants d'Israël. 15 Cette
cuisse à prélever et cette poitrine à
balancer, ils doivent les joindre
aux graisses destinées au feu, pour
qu'on en opère le balancement de-
vant le Seigneur ; alors elles t'ap-
partiendront, et de même à tes en-
fants, comme portion invariable,
ainsi que l'a statué l'Éternel. »
16 Au sujet du bouc expiatoire,
Moïse fit des recherches, et il se
trouva qu'on l'avait brûlé. Irrité
contre Éléazar et Ithamar, les fils
d'Aaron demeurés vivants, il dit :
17 « Pourquoi n'avez-vous pas mangé
l'expiatoire dans le saint lieu, alors
que c'est une sainteté de premier
ordre, et qu'on vous l'a donné pour
assumer les fautes de la commu-
nauté, pour lui obtenir propitia-
tion devant l'Éternel ? 18 Puisque le
sang de cette victime n'a pas été
introduit dans le sanctuaire inté-
rieur, vous deviez la manger dans
le sanctuaire, ainsi que je l'ai pres-

Digitized by Google

crit ! » 19 Aaron répondit à Moïse :
« Certes, aujourd'hui même ils ont
offert leur expiatoire et leur holo-
causte devant le Seigneur, et pa-
reille chose m'est advenue ; or, si
j'eusse mangé un expiatoire aujour-
d'hui, est-ce là ce qui plairait à
l'Éternel ? » 20 Moïse entendit, et il
approuva.

CHAPITRE XI.

L'Éternel parla à Moïse et à
Aaron, en leur disant : 2 « Par-
lez ainsi aux enfants d'Israël :
Voici les animaux que vous pouvez
manger, entre tous les quadrupèdes
qui vivent sur la terre : 3 tout ce
qui a le pied corné et divisé en
deux ongles, parmi les animaux ru-
minants, vous pouvez le manger.
4 Quant aux suivants, qui ruminent
ou qui ont le pied corné, vous n'en
mangerez point : le chameau, parce
qu'il rumine mais n'a point le pied
corné : il sera immonde pour vous ;
5 la gerboise, parce qu'elle rumine,
mais n'a point le pied corné : elle
sera immonde pour vous ; 6 le lièvre,
parce qu'il rumine, mais n'a point le
pied corné : il sera immonde pour
vous ; 7 le porc, qui a bien le pied
corné, qui a même le sabot bifurqué,
mais qui ne rumine point : il sera
immonde pour vous. 8 Vous ne man-
gerez point de leur chair, et vous ne
toucherez point à leur cadavre : ils
sont immondes pour vous. 9 Voici ce
que vous pouvez manger des divers
animaux aquatiques : tout ce qui,
dans les eaux, mers ou rivières, est
pourvu de nageoires et d'écailles,
vous pouvez en manger. 10 Mais tout
ce qui n'est pas pourvu de na-
geoires et d'écailles, dans les mers
ou les rivières, soit ce qui pullule
dans l'eau, soit les animaux qui
l'habitent, ils vous sont abomi-
nables, 11 abominables ils resteront
pour vous : ne mangez point de leur
chair, et ayez leurs cadavres en
abomination. 12 Tout ce qui, dans
les eaux, est privé de nageoires et
d'écailles, vous sera une abomina-
tion. 13 Et voici, parmi les oiseaux,
ceux que vous repousserez ; on ne
les mangera point, ils sont abomi-
nables : l'aigle, l'orfraie, la valé-
rie ; 14 le faucon et le vautour selon
ses espèces ; 15 tous les corbeaux se-
lon leurs espèces ; 16 l'autruche,
l'hirondelle, la mouette, l'épervier
selon ses espèces ; 17 le hibou, le
cormoran, la hulotte ; 18 le por-
phyrion, le pélican, le percnoptère ;
19 la cigogne, le héron selon ses
espèces, le tétras et la chauve-sou-
ris. 20 Tout insecte ailé qui marche
sur quatre pieds vous sera une abo-
mination. 21 Toutefois, vous pourrez
manger, parmi les insectes ailés
marchant sur quatre pieds, celui
qui a au-dessus de ses pieds des ar-
ticulations au moyen desquelles il
saute sur la terre. 22 Vous pouvez
donc manger les suivants : l'arbé
selon ses espèces, le solam selon
les siennes, le hargol selon ses
espèces et le hagab selon les
siennes. 23 Mais tout autre insecte
ailé qui a quatre pieds, sera pour
vous chose abominable. 24 Ceux qui
suivent vous rendront impurs ; qui-
conque touchera à leur cadavre
sera souillé jusqu'au soir, 25 et qui
transportera quoi que ce soit de
leur cadavre lavera ses vêtements,
et restera souillé jusqu'au soir :
26 tout quadrupède qui a l'ongle di-
visé mais non fourché, ou qui ne
rumine point, ceux-là sont impurs
pour vous : quiconque y touchera

Digitized by Google

sera souillé. 27 Tous ceux d'entre les animaux quadrupèdes qui marchent à l'aide de pattes, sont impurs pour vous : quiconque touche à leur cadavre sera souillé jusqu'au soir, 28 et qui transportera leur cadavre doit laver ses vêtements et rester souillé jusqu'au soir. Ils sont impurs pour vous.

29 Voici ceux que vous tiendrez pour impurs, parmi les reptiles qui se traînent sur la terre : la taupe, le rat, le lézard selon ses espèces ; 30 le hérisson, le crocodile, la salamandre, la limace et le caméléon. 31 Ceux-là sont impurs pour vous entre tous les reptiles : quiconque les touchera après leur mort sera souillé jusqu'au soir. 32 Tout objet sur lequel il en tomberait quelque chose après leur mort, deviendrait impur : soit ustensile de bois, soit vêtement, peau ou sac, tout objet destiné à un usage quelconque. Il doit être passé dans l'eau, restera souillé jusqu'au soir, et alors deviendra pur. 33 Que s'il en tombe quelque chose dans l'intérieur d'un vase d'argile, tout son contenu sera souillé, et le vaisseau, vous le briserez. 34 Tout aliment dont on se nourrit, une fois que l'eau l'aura touché, sera susceptible de souillure ; toute liqueur potable sera susceptible de souillure dans un vase quelconque. 35 Tout objet sur lequel il sera tombé quelque chose de leur cadavre, sera souillé ; fût-ce un four ou un fourneau, il sera mis en pièces. Ils sont impurs, impurs ils resteront pour vous. 36 Toutefois, une source ou une citerne contenant une masse d'eau restera pure ; mais ce qui touchera au cadavre sera souillé. 37 S'il tombe de leur cadavre sur une semence végétale quelconque que l'on sème, elle restera pure. 36 Mais si de l'eau a été jetée sur un végétal, et qu'il y tombe quelque chose de leur cadavre, il sera souillé pour vous.

39 Si l'un des animaux que vous pouvez manger vient à mourir, celui qui touchera à son cadavre sera souillé jusqu'au soir. 40 Celui qui mangera de cette chair morte lavera ses vêtements, et restera souillé jusqu'au soir ; celui qui la transportera lavera ses vêtements, et restera souillé jusqu'au soir. 41 Tout reptile, qui se traîne sur le sol, est chose abominable ; on n'en doit pas manger. 42 Tout ce qui se traîne sur le ventre, ou se meut soit sur quatre pieds, soit sur un plus grand nombre de pieds, parmi les reptiles quelconques rampant sur le sol, vous n'en mangerez point, car ce sont choses abominables. 43 Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes ; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure. 44 Car je suis l'Éternel, votre Dieu ; vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que je suis saint, et ne point contaminer vos personnes par tous ces reptiles qui se meuvent sur la terre. 45 Car je suis l'Éternel, qui vous ai tirés du pays d'Égypte pour être votre Dieu ; et vous serez saints, parce que je suis saint. 46 Telle est la doctrine relative aux quadrupèdes, aux volatiles, à tous les êtres animés qui se meuvent dans les eaux, et à tous ceux qui rampent sur la terre ; 47 afin qu'on distingue l'impur d'avec le pur, et l'animal qui peut être mangé de celui qu'on ne doit pas manger (1). »

(1) Quelques espèces mentionnées dans ce chapitre sont incertaines. D'autres ne sont pas susceptibles d'une traduction.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces termes : [2] « Parle ainsi aux enfants d'Israël : Lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle, elle sera impure durant sept jours, comme lorsqu'elle est isolée à cause de sa souffrance. [3] Au huitième jour, on circoncira l'excroissance de l'enfant. [4] Puis, trente-trois jours durant, la femme restera dans le sang de purification : elle ne touchera à rien de consacré, elle n'entrera point dans le saint lieu, que les jours de sa purification ne soient accomplis. [5] Si c'est une fille qu'elle met au monde, elle sera impure deux semaines, comme lors de son isolement (1) ; puis, durant soixante-six jours, elle restera dans le sang de purification. [6] Quand sera accompli le temps de sa purification, pour un garçon ou pour une fille, elle apportera un agneau d'un an comme holocauste, et une jeune colombe ou une tourterelle comme expiatoire, à l'entrée de la Tente d'assignation, et les remettra au pontife. [7] Celui-ci les offrira devant le Seigneur, fera expiation pour elle, et elle sera purifiée du flux de son sang. Telle est la règle de la femme qui enfante, qu'il s'agisse d'un garçon ou qu'il s'agisse d'une fille. [8] Si ses moyens ne lui permettent pas d'offrir un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes colombes, l'une pour holocauste, l'autre pour expiatoire ; et le pontife fera expiation pour elle, et elle sera purifiée. »

(1) La durée de l'impureté est, toutefois, double de celle qui est la conséquence des menstrues.

CHAPITRE XIII.

L'ÉTERNEL parla ainsi à Moïse et à Aaron : [2] « S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aaron le pontife ou à quelqu'un des pontifes, ses fils. [3] Le pontife examinera cette affection de la peau : si le poil qui s'y trouve est devenu blanc, et que la plaie paraisse plus profonde que la peau du corps, c'est une plaie de lèpre. Cela constaté, le pontife le déclarera impur. [4] Si c'est une tache blanche qu'on voit à la peau, mais qui ne paraisse pas plus profonde que la peau, et qu'elle n'ait pas fait blanchir le poil, le pontife séquestrera la plaie pendant sept jours. [5] Puis il l'examinera le septième jour : si la plaie lui présente le même aspect, si elle n'a pas fait de progrès sur la peau, le pontife la séquestrera une seconde fois pour sept jours. [6] Et le pontife, au septième jour, l'examinera de nouveau : si cette plaie s'est affaiblie et qu'elle n'ait fait aucun progrès sur la peau, le pontife la déclarera pure, c'est une simple dartre : l'homme lavera ses vêtements et sera pur. [7] Mais si cette dartre venait à s'étendre sur la peau après qu'il s'est présenté au pontife et a été déclaré pur, il se fera visiter de nouveau par le pontife. [8] Celui-ci constatera que la dartre s'est étendue sur la peau, et alors il le déclarera impur : c'est la lèpre.

[9] Lorsqu'une affection lépreuse sera observée sur un individu, il sera amené devant le pontife. [10] Si

Digitized by Google

le pontife remarque qu'il existe sur
la peau une tumeur blanche, la-
quelle ait fait blanchir le poil, ou
qu'une chair vive et saine existe au
milieu de la tumeur, 11 c'est une
lèpre invétérée dans la peau du
corps, et le pontife le déclarera
impur; il ne le séquestrera point,
car il est impur. 12 Que si la lèpre
va se développant sur la peau, et
qu'elle couvre toute la peau affectée,
depuis la tête jusqu'aux pieds, par-
tout où atteint le regard du pontife,
13 celui-ci constatera que la lèpre a
gagné tout le corps, et il déclarera
cette plaie pure : elle a complète-
ment blanchi la peau, elle est pure.
14 Mais, du moment qu'il s'y mani-
feste une chair vive, elle est im-
pure. 15 Quand le pontife observera
cette chair vive, il la déclarera
impure : la chair vive est impure,
il y a lèpre. 16 Toutefois, si cette
chair vive redevient blanche, on se
présentera au pontife; 17 le pontife
constatera que la plaie a tourné au
blanc, et il déclarera cette plaie
pure : elle est pure.

18 S'il s'est formé sur un corps, à
la peau, un ulcère, et qu'il se soit
guéri, 19 mais qu'au siège de cet
ulcère il survienne une tumeur
blanche ou une tache blanche-ver-
meille, on se fera visiter par le pon-
tife. 20 Si le pontife observe qu'elle
paraît plus basse que la peau et que
le poil y est devenu blanc, le pon-
tife déclarera l'homme impur : c'est
une plaie de lèpre, qui s'est déve-
loppée sur l'ulcère. 21 Si le pontife
constate qu'elle ne renferme pas de
poil blanc, qu'elle n'est pas plus
basse que la peau et qu'elle est
terne, il séquestrera l'homme du-
rant sept jours. 22 Si alors elle s'est
étendue sur la peau, le pontife le
déclarera impur, c'est une plaie.
23 Mais la tache demeure-t-elle où
elle était, sans accroissement, c'est
la cicatrice de l'ulcère, et le pontife
le déclarera pur.

24 Pareillement, s'il existe une
brûlure à la peau d'une personne,
et que cette brûlure, en se guéris-
sant, forme une tache blanche-
vermeille, ou blanche, 25 si le pon-
tife, en l'examinant, constate que
le poil, à l'endroit de la tache, est
devenu blanc, et qu'elle paraît plus
profonde que la peau, c'est une
lèpre qui s'est développée sur la
brûlure; le pontife le déclarera im-
pur, c'est une plaie de lèpre. 26 Si
le pontife observe que la tache n'a
pas de poil blanc, qu'elle n'est pas
plus basse que la peau et qu'elle est
terne, il séquestrera l'homme du-
rant sept jours, 27 puis il l'examinera
le septième jour. Si elle s'est éten-
due sur la peau, le pontife le décla-
rera impur, c'est une plaie de lèpre.
28 Mais si la tache est restée station-
naire, sans s'étendre sur la peau,
et est demeurée terne, ce n'est que
la tumeur de la brûlure : le pontife
le déclarera pur, car c'est la cica-
trice de la brûlure.

29 Quand un homme ou une femme
aura une plaie à la tête ou au men-
ton, 30 si le pontife observe que cette
plaie paraît plus profonde que la
peau et qu'il s'y trouve du poil jaune
ténu, le pontife déclarera la per-
sonne impure : c'est une teigne,
c'est la lèpre de la tête ou du men-
ton. 31 Mais si le pontife observe
que cette plaie teigneuse ne paraît
pas plus profonde que la peau, sans
toutefois qu'il y ait du poil noir, il
séquestrera la plaie teigneuse du-
rant sept jours. 32 Et il visitera la
plaie au septième jour : si la teigne
n'a pas fait de progrès, si elle ne
renferme pas de poil jaune, et que

Digitized by Google

la teigne ne semble pas plus pro-
fonde que la peau, 33 la personne
se rasera, mais elle ne rasera
point la partie teigneuse ; et le
pontife séquestrera cette plaie pour
sept jours, une seconde fois. 34 Puis
le pontife visitera la teigne au
septième jour : si elle ne s'est pas
étendue sur la peau et qu'elle ne
paraisse pas plus profonde que
celle-ci, le pontife déclarera pur
l'individu, qui lavera ses vêtements
et sera pur. 35 Mais si la teigne
vient à s'étendre sur la peau après
cette déclaration de pureté, 36 le
pontife constatera que la teigne
s'est étendue sur la peau ; il n'a pas
à s'enquérir du poil jaune : la per-
sonne est impure. 37 Que si la teigne
lui montre encore le même aspect,
et qu'il y soit venu du poil noir,
c'est la guérison de la teigne : elle
est pure, le pontife la déclarera
pure.

38 Si un homme ou une femme
a la peau du corps parsemée de
taches blanches, 39 et que le pon-
tife, examinant, constate sur leur
peau des taches d'un blanc obscur,
c'est un exanthème qui s'est déve-
loppé sur la peau : il est pur.

40 Si la tête d'un homme se dé-
garnit de cheveux, celui-là n'est
que chauve, il est pur. 41 Sa tête se
dégarnit-elle du côté de sa face, il
est demi-chauve, il est encore pur.
42 Mais s'il survient, sur le derrière
ou le devant de cette tête chauve,
une plaie blanche-vermeille, c'est
une lèpre qui se développe sur la
calvitie postérieure ou antérieure.
43 Si le pontife, en l'inspectant, ob-
serve que la tumeur de la plaie, sur
le derrière ou le devant de la tête,
est blanche-vermeille, comme l'as-
pect de la lèpre sur la peau du
corps, 44 c'est un individu lépreux,
il est impur : le pontife doit le dé-
clarer impur, sa tête est le siège de
la plaie. 45 Or, le lépreux chez qui
l'affection est constatée, doit avoir
les vêtements déchirés, la tête dé-
couverte, s'envelopper jusqu'à la
moustache et crier : IMPUR !...
IMPUR ! 46 Tant qu'il gardera cette
plaie, il sera impur, parce qu'elle
est impure ; il demeurera isolé, sa
résidence sera hors du camp.

47 Si une altération lépreuse a
lieu dans une étoffe, étoffe de
laine ou étoffe de lin, 48 ou seu-
lement dans la chaîne ou dans la
trame du lin ou de la laine, ou
dans une peau, ou dans quelque
ouvrage en peau ; 49 si la partie
attaquée est d'un vert ou d'un
rouge foncé, dans l'étoffe ou dans
la peau, dans la chaîne ou dans la
trame, ou dans l'objet quelconque
fait de peau, c'est une plaie de
lèpre, et elle sera montrée au pon-
tife. 50 Le pontife examinera la
plaie et la fera enfermer durant
sept jours. 51 S'il constate, en visi-
tant la plaie au septième jour,
qu'elle a grandi dans l'étoffe, ou
dans la chaîne ou la trame, ou
dans la peau, à quelque ouvrage
que cette peau ait été employée,
c'est une lèpre corrosive que cette
plaie: elle est impure. 52 On brûlera
l'étoffe, ou la chaîne ou la trame,
soit de laine soit de lin, ou l'objet
quelconque fait de peau, qui est
atteint de cette plaie ; car c'est une
lèpre corrosive, elle doit être con-
sumée par le feu. 53 Mais si le pon-
tife observe que la plaie n'a pas
grandi dans l'étoffe, dans la chaîne
ou la trame, ou dans l'objet fait de
peau, 54 il ordonnera qu'on lave
la partie altérée ; puis il la fera de
nouveau enfermer pour sept jours.
55 Si le pontife observe que cette

Digitized by Google

plaie, après avoir été lavée, n'a pas
changé d'aspect et qu'elle ne s'est
pas agrandie, elle est impure, tu la
consumeras par le feu : il y a éro-
sion sur l'envers ou sur l'endroit de
l'étoffe. 56 Mais le pontife observe-
t-il que la plaie a pâli après avoir
été lavée, il déchirera cette partie
de l'étoffe ou de la peau, ou de la
chaîne ou de la trame ; 57 et si la
plaie reparaît dans l'étoffe, dans la
chaîne ou dans la trame, ou dans
l'objet fait de peau, c'est une recru-
descence : tu dois le brûler, cet ob-
jet où gît la plaie. 58 Pour l'étoffe,
la chaîne ou la trame, ou l'objet fait
de peau, que tu auras lavé et d'où
la plaie aura disparu, il sera lavé
une seconde fois et sera pur. 59 Telle
est la règle concernant l'altération
lépreuse sur l'étoffe de laine ou de
lin, ou sur la chaîne ou la trame,
ou sur tout objet en peau, qu'il s'a-
gira de déclarer purs ou impurs. »

CHAPITRE XIV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Voici quelle sera
la règle imposée au lépreux lorsqu'il
redeviendra pur : il sera présenté au
pontife. 3 Le pontife se transportera
hors du camp, et constatera que la
plaie de lèpre a quitté le lépreux.
4 Sur l'ordre du pontife, on appor-
tera, pour l'homme à purifier, deux
oiseaux vivants, purs ; du bois de
cèdre, de l'écarlate et de l'hysope.
5 Le pontife ordonnera qu'on égorge
l'un des oiseaux, au-dessus d'un
vaisseau d'argile, sur de l'eau vive.
6 Pour l'oiseau vivant, il le prendra
ainsi que le bois de cèdre, l'écarlate
et l'hysope ; il plongera ces objets,
avec l'oiseau vivant, dans le sang
de l'oiseau égorgé, qui s'est mêlé à
l'eau vive ; 7 en fera sept aspersions
sur celui qui se purifie de la lèpre,
et, l'ayant purifié, lâchera l'oiseau
vivant dans la campagne. 8 Celui
qui se purifie lavera ses vêtements,
se rasera tout le poil, se baignera
et deviendra pur. Il pourra alors
rentrer dans le camp, mais il res-
tera sept jours hors de sa tente.
9 Puis, le septième jour, il se rasera
tout le poil : sa chevelure, sa barbe,
ses sourcils, tout son poil ; il lavera
ses vêtements, baignera son corps
dans l'eau, et deviendra pur. 10 Le
huitième jour, il prendra deux
agneaux sans défaut, et une brebis
âgée d'un an, sans défaut ; plus, trois
dixièmes de fleur de farine pétrie à
l'huile, comme oblation, et un log
d'huile. 11 Le pontife purificateur
présentera l'homme qui se purifie,
ainsi que ces objets, devant le Sei-
gneur, à l'entrée de la Tente d'as-
signation ; 12 et le pontife prendra
l'un des agneaux (qu'il doit offrir
comme délictif,) puis le log d'huile,
et il en opérera le balancement de-
vant le Seigneur. 13 Il immolera cet
agneau à l'endroit où on immole
l'expiatoire et l'holocauste : dans le
saint lieu. Car le délictif doit être,
pour le pontife, comme l'expiatoire :
c'est une sainteté de premier ordre.
14 Le pontife prendra du sang de ce
délictif, et il en mettra sur le lobe
de l'oreille droite de celui qui se
purifie, sur le pouce de sa main
droite et sur l'orteil de son pied
droit. 15 Puis le pontife prendra le
log d'huile et en fera couler dans la
main gauche du pontife. 16 Le pon-
tife trempera son index droit dans
l'huile qui est dans sa main gauche,
et de cette huile il fera, avec l'in-
dex, sept aspersions devant le Sei-
gneur. 17 Du surplus de l'huile qui

Digitized by Google

est dans sa main, le pontife mettra
une partie sur le lobe de l'oreille
droite de celui qui se purifie, sur le
pouce de sa main droite et sur l'or-
teil de son pied droit, par-dessus le
sang du délictif. 18 Et ce qui sera
resté de l'huile contenue dans la
main du pontife, il l'appliquera sur
la tête de celui qui se purifie, et
fera expiation pour lui devant le
Seigneur. 19 Alors le pontife s'occu-
pera de l'expiatoire, et fera expier
son impureté à celui qui se purifie ;
puis il immolera l'holocauste. 20 Le
pontife offrira cet holocauste, ainsi
que l'oblation, sur l'autel, fera ainsi
expiation pour lui, et il sera pur.
21 Si cet homme est pauvre et
que ses moyens soient insuffisants,
il prendra un agneau comme délic-
tif destiné à être balancé, pour
obtenir son expiation ; plus, un
dixième de fleur de farine pétrie à
l'huile, pour oblation, et un log
d'huile ; 22 puis deux tourterelles ou
deux jeunes colombes, selon que le
permettront ses moyens ; l'une sera
un expiatoire, l'autre un holocauste.
23 Il les apportera, le huitième jour
de sa purification, au pontife, à
l'entrée de la Tente d'assignation,
devant le Seigneur. 24 Le pontife
prendra l'agneau délictif et le log
d'huile, et en opérera le balance-
ment devant le Seigneur. 25 Après
avoir immolé l'agneau délictif, le
pontife prendra du sang de la vic-
time, et l'appliquera sur le lobe de
l'oreille droite de celui qui se puri-
fie, sur le pouce de sa main droite
et sur l'orteil de son pied droit.
26 Puis le pontife versera une partie
de l'huile dans la main gauche du
pontife ; 27 fera avec l'index droit,
de cette huile qui est dans sa main
gauche, sept aspersions devant le
Seigneur, 28 et mettra un peu de
l'huile, contenue dans sa main, sur
le lobe de l'oreille droite de celui
qui se purifie, sur le pouce de sa
main droite et sur l'orteil de son
pied droit, au même endroit que le
sang du délictif. 29 Quant au restant
de l'huile qui est dans la main
du pontife, il l'appliquera sur la
tête de celui qui se purifie, pour lui
obtenir expiation devant le Sei-
gneur. 30 Puis il traitera l'une des
tourterelles ou des jeunes colombes,
des victimes qu'on aura pu fournir ;
31 offrira ce qu'on aura pu fournir,
un oiseau comme expiatoire, l'autre
comme holocauste, en outre de
l'oblation; et ainsi le pontife procu-
rera, à celui qui se purifie, son ex-
piation devant l'Éternel. 32 Telle
est la règle pour la purification de
celui qui a eu une plaie de lèpre,
quand ses moyens sont insuffisants. »
33 L'Éternel parla à Moïse et à
Aaron en ces termes : 34 « Quand
vous serez arrivés au pays de Ca-
naan, dont je vous donne la posses-
sion, et que je ferai naître une alté-
ration lépreuse dans une maison du
pays que vous posséderez, 35 celui à
qui sera la maison ira le déclarer au
pontife, en disant : « J'ai observé
quelque altération à ma maison. »
36 Le pontife ordonnera qu'on vide
la maison avant qu'il y entre pour
examiner l'altération, de peur que
tout ce qui est dans la maison ne se
trouve impur ; après quoi, le pontife
viendra visiter cette maison. 37 S'il
constate, en examinant la plaie, que
cette plaie est dans les murs de la
maison, en dépressions d'un vert ou
d'un rouge foncé, plus basses en
apparence que le niveau du mur,
38 le pontife se dirigera de la maison
vers l'entrée de la maison, et la
fera fermer pour sept jours. 39 Le
pontife y retournera le septième

Digitized by Google

jour. S'il observe que la plaie a
grandi sur les murs de la maison,
40 il ordonnera qu'on détache les
pierres atteintes par la plaie et
qu'on les jette hors de la ville, dans
un lieu impur. 41 Puis il fera gratter
la maison intérieurement, autour de
la plaie, et l'on jettera la poussière
qu'on aura râclée hors de la ville,
dans un lieu impur. 42 On prendra
d'autres pierres, que l'on posera à
la place des premières; on prendra
d'autre mortier, et l'on recrépira la
maison. 43 Et si la plaie recommence
à se développer dans la maison
après qu'on a gratté et recrépi la
maison, 44 le pontife viendra, et
constatera que la plaie s'est accrue
dans cette maison; c'est une lèpre
corrosive qui règne dans cette mai-
son : elle est impure. 45 On démolira
la maison, les pierres, la charpente
et tout l'enduit de la maison, qu'on
transportera hors de la ville, dans
un lieu impur. 46 Celui qui entrera
dans la maison tout le temps qu'on
l'a déclarée close, sera souillé
jusqu'au soir. 47 Celui qui couchera
dans cette maison, lavera ses vête-
ments, et celui qui y mangera doit
les laver de même. 48 Mais si le
pontife, lorsqu'il vient, observe que
la plaie n'a pas fait de progrès dans
la maison après que celle-ci a été
recrépie, le pontife déclarera cette
maison pure, car la plaie est guérie.
49 Il prendra, pour purifier la maison,
deux oiseaux, ainsi que du bois de
cèdre, de l'écarlate et de l'hysope.
50 Il [illegible] l'un des oiseaux, au-

maison par le sang de l'oiseau, par
l'eau vive, par l'oiseau vivant, le
bois de cèdre, l'hysope et l'écarlate.
53 Il lâchera l'oiseau vivant hors de
la ville, dans la campagne, et fera
ainsi propitiation pour la maison,
qui deviendra pure. 54 Telle est
l'instruction relative à toute affec-
tion de lèpre et à la teigne; 55 à la
lèpre des étoffes, à celle des mai-
sons; 56 à la tumeur, à la dartre et
à la tache, 57 pour enseigner l'é-
poque où l'on est impur et celle où
l'on est pur. Telle est la règle de la
lèpre. »

CHAPITRE XV.

L'Éternel parla ainsi à Moïse et
à Aaron : 2 « Parlez aux enfants
d'Israël et dites-leur : Quiconque
serait affligé de gonorrhée, son
écoulement est impur. 3 Voici quand
aura lieu cette souillure de l'écou-
lement : si sa chair laisse distiller
le flux, ou si elle est engorgée par
le flux, sa souillure aura lieu.
4 Toute couche sur laquelle repose
celui qui a le flux, sera souillée;
tout meuble sur lequel il s'assied,
sera souillé. 5 Quiconque toucherait
à sa couche, devra donc laver ses
vêtements, se baigner dans l'eau,
et restera souillé jusqu'au soir ; 6 et
qui s'assoira sur le meuble où s'assied
celui qui a le flux, lavera ses vête-
ments, se baignera dans l'eau et sera
souillé jusqu'au soir. 7 Si l'on touche

Digitized by Google

jusqu'au soir. 9 Tout harnais ser-
vant à la monture de celui qui a le
flux, sera souillé. 10 Quiconque tou-
che à un objet placé sous lui, sera
souillé jusqu'au soir; et qui trans-
porte un de ces objets lavera ses
vêtements, se baignera dans l'eau,
et restera souillé jusqu'au soir.
11 Quiconque serait touché par celui
qui avait le flux et qui n'a pas
encore nettoyé ses mains dans l'eau,
lavera ses vêtements, se baignera
dans l'eau, et restera souillé jus-
qu'au soir. 12 Un vaisseau d'argile,
touché par celui qui a le flux, sera
brisé; un vaisseau de bois, quel
qu'il soit, sera nettoyé dans l'eau.
13 Quand cet homme sera délivré de
sa gonorrhée, il comptera sept
jours depuis son rétablissement;
puis il lavera ses vêtements, bai-
gnera son corps dans une eau vive,
et sera pur. 14 Le huitième jour, il
se procurera deux tourterelles ou
deux jeunes colombes, se présentera
devant l'Éternel, à l'entrée de la
Tente d'assignation, et les remettra
au pontife. 15 Le pontife les traitera,
l'une comme expiatoire, l'autre
comme holocauste; et il l'absoudra,
devant l'Éternel, de son écoule-
ment.

16 Un homme qui aura laissé échap-
per de la matière séminale devra
baigner dans l'eau tout son corps,
et sera souillé jusqu'au soir. 17 Toute
étoffe, toute peau, où il se trouve-
rait de cette matière, sera nettoyée
avec de l'eau et restera souillée jus-
qu'au soir. 18 Et une femme avec
laquelle un homme aurait habité
charnellement, tous deux se bai-
gneront dans l'eau et seront souillés
jusqu'au soir.

19 Lorsqu'une femme éprouvera
le flux (son flux, c'est le sang qui
s'échappe de son corps), elle restera
sept jours dans son isolement, et
quiconque la touchera sera souillé
jusqu'au soir. 20 Tout objet sur lequel
elle repose lors de son isolement,
sera impur; tout objet sur lequel
elle s'assied, sera impur. 21 Quicon-
que touchera à sa couche devra
laver ses vêtements, se baigner
dans l'eau, et restera souillé jus-
qu'au soir. 22 Quiconque touchera à
quelque meuble où elle s'assoirait,
lavera ses vêtements, se baignera
dans l'eau, et restera souillé jus-
qu'au soir. 23 Si, en y touchant, il
était lui-même sur la couche où elle
est assise, il serait souillé jusqu'au
soir. 24 Mais si un homme vient à
cohabiter avec elle, de sorte que
son impureté se communique à lui,
il sera souillé sept jours, et toute
couche sur laquelle il reposera sera
souillée.

25 Si le flux sanguin d'une femme
a lieu pendant plusieurs jours, hors
de l'époque de son isolement, ou
s'il se prolonge au delà de son iso-
lement ordinaire; tout le temps que
coulera sa souillure, elle sera comme
à l'époque de son isolement : elle
est impure. 26 Toute couche sur la-
quelle elle repose pendant toute la
durée de cet écoulement sera, à son
égard, comme la couche où elle re-
posait lors de son isolement; tout
meuble sur lequel elle s'assied sera
souillé, comme il le serait lors de son
isolement. 27 Quiconque les touchera
deviendra impur; il devra laver ses
vêtements, se baigner dans l'eau,
et restera souillé jusqu'au soir.
28 Lorsqu'elle sera délivrée de son
flux, elle comptera sept jours, après
quoi elle sera pure. 29 Au huitième
jour, elle se procurera deux tour-
terelles ou deux jeunes colombes,
qu'elle apportera au pontife, à
l'entrée de la Tente d'assignation.

Digitized by Google

30 Le pontife traitera l'un des oiseaux
comme expiatoire, l'autre comme
holocauste; et il l'absoudra, devant
l'Éternel, de la souillure de son
écoulement. 31 Vous devez éloigner
les enfants d'Israël de ce qui pour-
rait les souiller, afin qu'ils n'encou-
rent point la mort par leur conta-
mination, en souillant ma demeure
qui est au milieu d'eux. 32 Telle est
la règle pour celui qui a le flux, et
pour celui qui aurait laissé échapper
de la matière séminale, cause d'im-
pureté; 33 pour la femme qui souffre,
lors de son isolement; pour la per-
sonne, homme ou femme, dont le
flux se prolonge, et pour l'homme
qui cohabite avec une femme im-
pure.»

CHAPITRE XVI.

L'ÉTERNEL parla à Moïse, après
la mort des deux fils d'Aaron,
qui, s'étant avancés devant l'Éternel,
avaient péri, 2 et il dit à Moïse :
« Signifie à Aaron, ton frère, qu'il
ne peut entrer à toute heure dans
le sanctuaire, dans l'enceinte du
voile, devant le propitiatoire qui
est sur l'arche, s'il ne veut encourir
la mort; car je me manifeste, dans
un nuage, au-dessus du propitiatoire.
3 Voici comment Aaron entrera
dans le sanctuaire : avec un jeune
taureau comme expiatoire, et un
bélier comme holocauste. 4 Il sera
vêtu d'une tunique de lin consa-
crée, un caleçon de lin couvrira
sa chair; une écharpe de lin le
ceindra, et une tiare de lin sera sa
coiffure. C'est un costume sacré, il
doit se baigner dans l'eau avant
de s'en vêtir. 5 De la part de la
communauté des enfants d'Israël,
il prendra deux boucs pour l'expia-
tion et un bélier comme holocauste.
6 Et Aaron amènera le taureau
expiatoire qui lui est destiné, afin
d'obtenir grâce pour lui-même et
pour sa maison. 7 Et il prendra les
deux boucs et les présentera devant
le Seigneur, à l'entrée de la Tente
d'assignation. 8 Aaron tirera au
sort pour les deux boucs : un lot
sera pour l'Éternel, un lot pour
Azazel. 9 (Aaron devra offrir le
bouc que le sort aura désigné pour
l'Éternel, et le traiter comme expia-
toire; 10 et le bouc que le sort aura
désigné pour Azazel devra être
placé, vivant, devant le Seigneur,
pour servir à la propitiation, pour
être envoyé à Azazel dans le dé-
sert.) 11 Aaron offrira son taureau
expiatoire, fera propitiation pour
lui-même et pour sa famille, et im-
molera son taureau expiatoire. 12 Il
remplira l'encensoir de charbons
ardents, pris sur l'autel qui est de-
vant le Seigneur; prendra deux
pleines poignées d'aromates pilés
menu, et introduira le tout dans
l'enceinte du voile. 13 Il jettera le
fumigatoire sur le feu, devant le
Seigneur, de sorte que le nuage
aromatique enveloppe le propitia-
toire qui abrite le Statut, et qu'il
ne meure point. 14 Alors il prendra
du sang du taureau, en fera asper-
sion avec le doigt sur la face du
propitiatoire, vers l'orient; et de-
vant le propitiatoire, il fera sept fois
aspersion de ce sang avec le doigt.
15 Il immolera le bouc expiatoire du
peuple, en portera le sang dans
l'enceinte du voile, et, procédant à
son égard comme il aura fait pour
le sang du taureau, il en fera as-
persion au-dessus du propitiatoire.
et en avant du propitiatoire. 16 Il
purifiera ainsi le sanctuaire des

Digitized by Google

souillures des enfants d'Israël, et
de leurs transgressions et de toutes
leurs fautes ; et il agira de même
pour la Tente d'assignation, qui ré-
side avec eux, parmi leurs souil-
lures. [17] Que personne ne soit dans
la Tente d'assignation lorsqu'il en-
trera pour faire propitiation dans
le sanctuaire, jusqu'à sa sortie.
Ayant ainsi fait propitiation pour
lui-même, pour sa maison et pour
toute l'assemblée d'Israël, [18] il s'en
ira vers l'autel qui est devant le
Seigneur, pour en faire la propi-
tiation : il prendra du sang du tau-
reau et de celui du bouc, en appli-
quera sur les cornes de l'autel, tout
autour, [19] et fera de ce sang, avec
son doigt, sept aspersions sur l'au-
tel, qu'il purifiera et sanctifiera
ainsi des souillures des enfants
d'Israël. [20] Quand il aura achevé
de purifier le sanctuaire, la Tente
d'assignation et l'autel, il fera ame-
ner le bouc vivant. [21] Aaron ap-
puiera ses deux mains sur la tête
du bouc vivant ; confessera, dans
cette posture, toutes les iniquités
des enfants d'Israël, toutes leurs
offenses et tous leurs péchés, et, les
ayant ainsi fait passer sur la tête
du bouc, l'enverra, sous la conduite
d'un exprès, dans le désert. [22] Et le
bouc emportera sur lui toutes leurs
iniquités dans une contrée solitaire,
et on lâchera le bouc dans ce dé-
sert. [23] Aaron rentrera dans la
Tente d'assignation ; puis il dé-
pouillera les vêtements de lin dont
il s'était vêtu pour entrer dans le
sanctuaire, et les y déposera. [24] Il
baignera son corps dans l'eau, en
lieu saint, et revêtira son costume ;
s'en ira offrir son holocauste et
celui du peuple, et fera propitiation
pour lui-même et pour le peuple.
[25] La graisse de l'expiatoire, il la fera
fumer sur l'autel. [26] Pour celui qui
aura conduit le bouc vers Azazel (1),
il lavera ses vêtements, baignera
son corps dans l'eau, et alors seule-
ment rentrera au camp. [27] Le tau-
reau expiatoire et le bouc expia-
toire, dont le sang aura été intro-
duit, pour la propitiation, dans le
sanctuaire, on les transportera hors
du camp, et l'on consumera par le
feu leur peau, leur chair et leur
fiente. [28] Celui qui les aura brûlés
lavera ses vêtements, baignera son
corps dans l'eau, et alors seulement
rentrera au camp. [29] Et ceci sera
pour vous une loi perpétuelle : au
septième mois, le dixième jour du
mois, vous mortifierez vos per-
sonnes et ne ferez aucun ouvrage,
soit l'indigène, soit l'étranger sé-
journant parmi vous. [30] Car en ce
jour, on fera propitiation sur vous
afin de vous purifier ; vous serez
purs de tous vos péchés devant l'É-
ternel. [31] C'est pour vous un sabbat,
un sabbat solennel, où vous devez
mortifier vos personnes : loi perpé-
tuelle. [32] La propitiation sera accom-
plie par le pontife qu'on aura oint et
installé pour succéder, comme tel, à
son père ; il revêtira le costume de
lin, le costume sacré, [33] et il fera pro-
pitiation pour le saint sanctuaire,
propitiation pour la Tente d'assi-
gnation et pour l'autel, propitiation
en faveur des pontifes et de tout le
peuple réuni. [34] Que cela soit pour
vous un statut perpétuel, afin de
relever les enfants d'Israël de tous
leurs péchés, une fois l'année. »
Et il agit (2) comme l'Éternel l'avait
ordonné à Moïse.

(1) Le mot Azazel, mentionné quatre fois dans ce chapitre, est une véritable énigme. Voir les commentateurs.

(2) A savoir Aaron.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : [2] « Parle à Aaron et à
ses fils, ainsi qu'à tous les enfants
d'Israël, et dis-leur : Voici ce que
l'Éternel m'a ordonné de dire :
[3] Tout homme de la maison d'Israël
qui égorgera une pièce de gros bé-
tail, ou une bête à laine ou une
chèvre, dans le camp, ou qui l'égor-
gera hors du camp, [4] sans l'avoir
amenée à l'entrée de la Tente
d'assignation pour en faire une
offrande à l'Éternel, devant son
tabernacle, il sera réputé meurtrier,
cet homme, il a répandu le sang ;
et cet homme-là sera retranché du
milieu de son peuple. [5] Afin que les
enfants d'Israël amènent leurs vic-
times, qu'ils sacrifient en plein
champ, qu'ils les amènent désor-
mais à l'Éternel, à l'entrée de la
Tente d'assignation, au pontife, et
qu'ils les égorgent comme victimes
rémunératoires en l'honneur de
l'Éternel. [6] Et le pontife lancera le
sang sur l'autel de l'Éternel, à
l'entrée de la Tente d'assignation,
et il fera fumer la graisse comme
parfum agréable à l'Éternel ; [7] et
ils n'offriront plus leurs sacrifices
aux démons, au culte desquels ils
se prostituent. Que cela soit une loi
immuable pour eux, dans leurs gé-
nérations. [8] Tu leur diras encore :
Quiconque, de la maison d'Israël ou
parmi les étrangers établis au milieu
d'eux, mangera de quelque sang, je
dirigerai mon regard sur la per-
sonne qui aura mangé ce sang, et
je la retrancherai du milieu de son
peuple. [11] Car le principe vital de
la chair gît dans le sang, et moi je
vous l'ai accordé sur l'autel, pour
procurer l'expiation à vos personnes;
car c'est le sang qui fait expiation
pour la personne. [12] C'est pourquoi
j'ai dit aux enfants d'Israël : Que
nul d'entre vous ne mange du sang,
et que l'étranger résidant avec vous
n'en mange point. [13] Tout homme
aussi, parmi les enfants d'Israël ou
parmi les étrangers résidant avec
eux, qui aurait pris un gibier, bête
sauvage ou volatile, propre à être
mangé, devra en répandre le sang
et le couvrir de terre. [14] Car le
principe vital de toute créature,
c'est son sang qui est dans son
corps, aussi ai-je dit aux enfants
d'Israël : Ne mangez le sang d'au-
cune créature. Car la vie de toute
créature c'est son sang : quiconque
en mangera sera retranché. [15] Toute
personne, indigène ou étrangère,
qui mangerait d'une bête morte ou
déchirée, devra laver ses vêtements,
se baigner dans l'eau et rester
souillée jusqu'au soir, où elle
redeviendra pure. [16] Que si elle ne
lave point ses vêtements et ne
baigne point son corps, elle en por-
tera la peine. »

Digitized by Google

vous avez demeuré, ne les imitez
pas, et ne vous conformez point à
leurs lois. [4] C'est à mes statuts que
vous devez obéir, ce sont mes lois
que vous respecterez dans votre
conduite : c'est moi, l'Éternel, qui
suis votre Dieu. [5] Vous observerez
donc mes lois et mes statuts, parce
que l'homme qui les pratique obtient,
par eux, la vie : je suis l'Éternel.

[6] Que nul de vous n'approche d'aucune proche parente, pour en découvrir la nudité : je suis l'Éternel.

[7] Ne découvre point la nudité de ton père..., celle de ta mère : c'est ta mère, tu ne dois pas découvrir sa nudité.

[8] Ne découvre point la nudité de la femme de ton père : c'est la nudité de ton père.

[9] La nudité de ta sœur, fille de ton père ou fille de ta mère, née dans la maison ou née au dehors, ne la découvre point.

[10] La nudité de la fille de ton fils, ou de la fille de ta fille, ne la découvre point ; car c'est ta propre nudité.

[11] La fille de la femme de ton père, progéniture de ton père, celle-là est ta sœur : ne découvre point sa nudité.

[12] Ne découvre point la nudité de la sœur de ton père : c'est la proche parente de ton père.

[13] Ne découvre point la nudité de la sœur de ta mère, car c'est la proche parente de ta mère.

[14] Ne découvre point la nudité du frère de ton père : n'approche point de sa femme, elle est ta tante.

[15] Ne découvre point la nudité de ta bru : c'est la femme de ton fils, tu ne dois pas découvrir sa nudité.

[16] Ne découvre point la nudité de la femme de ton frère : c'est la nudité de ton frère.

[17] Ne découvre point la nudité
d'une femme et celle de sa fille ;
n'épouse point la fille de son fils ni
la fille de sa fille, pour en découvrir la nudité : elles sont proches
parentes, c'est une impudicité.
[18] N'épouse pas une femme avec sa
sœur : c'est créer une rivalité, en
découvrant la nudité de l'une avec
celle de l'autre, de son vivant.
[19] Lorsqu'une femme est isolée par
son impureté, n'approche point
d'elle pour découvrir sa nudité. [20] Ne
t'unis point charnellement avec la
femme de ton prochain : tu te souillerais par elle. [21] Ne livre rien de
ta progéniture en offrande à Molokh, pour ne pas profaner le nom
de ton Dieu : je suis l'Éternel.
[22] Ne cohabite point avec un mâle,
d'une cohabitation sexuelle : c'est
une abomination. [23] Ne t'accouple
avec aucun animal, tu te souillerais
par là ; et qu'une femme ne s'offre
point à l'accouplement d'un animal,
c'est un désordre. [24] Ne vous souillez
point par toutes ces choses ! car ils
se sont souillés par elles, les peuples
que je chasse à cause de vous,
[25] et le pays est devenu impur, et je
lui ai demandé compte de son iniquité, et le pays a vomi ses habitants. [26] Pour vous, respectez mes
lois et mes statuts, et ne commettez
aucune de ces horreurs, vous indigènes, ni l'étranger qui séjournerait
parmi vous. [27] Car toutes ces horreurs, ils les ont commises, les gens
du pays qui vous ont précédés, et le
pays est devenu impur. [28] Craignez
que cette terre ne vous vomisse si
vous la souillez, comme elle a vomi
le peuple qui l'habitait avant vous.
[29] Car, quiconque aura commis une
de toutes ces abominations, les

Digitized by Google

personnes agissant ainsi seront
retranchées du sein de leur peuple.
30 Soyez donc fidèles à mon obser-
vance, en ne suivant aucune de ces
lois infâmes qu'on a suivies avant
vous, et ne vous souillez point par
leur pratique : je suis l'Éternel,
votre Dieu ! »

CHAPITRE XIX.

L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 2 « Parle à toute la
communauté des enfants d'Israël et
dis-leur : Soyez saints ! car je suis
saint, moi l'Éternel, votre Dieu.
3 Révérez, chacun, votre mère et
votre père, et observez mes sabbats :
je suis l'Éternel votre Dieu. 4 Ne
vous adressez point aux idoles, et
ne vous fabriquez point des dieux
de métal : je suis l'Éternel votre
Dieu. 5 Et quand vous sacrifierez
une victime rémunératoire à l'Éter-
nel, sacrifiez-la de manière à être
agréés. 6 Le jour même de votre sa-
crifice elle doit être mangée, et en-
core le lendemain ; ce qui en serait
resté jusqu'au troisième jour sera
consumé par le feu. 7 Que si l'on vou-
lait en manger au troisième jour, ce
serait une chose réprouvée : le sacri-
fice ne serait point agréé. 8 Celui qui
en mangera portera la peine de son
méfait, parce qu'il a profané un ob-
jet consacré au Seigneur ; et cette
... sera retranchée de son

donne-les au pauvre et à l'étranger :
je suis l'Éternel votre Dieu. 11 Vous
ne commettrez point de vol, point
de dénégation ni de fraude au pré-
judice de votre prochain. 12 Vous
ne jurerez point par mon nom à
l'appui du mensonge, ce serait pro-
faner le nom de ton Dieu : je suis
l'Éternel. 13 Ne commets point d'ex-
torsion sur ton prochain, point de
rapine ; que le salaire du journalier
ne reste point par devers toi jus-
qu'au lendemain. 14 N'insulte pas
un sourd, et ne place pas d'obstacle
sur le chemin d'un aveugle : redoute
ton Dieu ! je suis l'Éternel. 15 Ne
prévariquez point dans l'exercice de
la justice ; ne montre ni ménagement
au faible, ni faveur au puissant :
juge ton semblable avec impartia-
lité. 16 Ne va point colportant le
mal parmi les tiens ; ne sois pas
indifférent au danger de ton pro-
chain : je suis l'Éternel. 17 Ne hais
point ton frère en ton cœur : re-
prends ton prochain, et tu n'assu-
meras pas de péché à cause de lui.
18 Ne te venge ni ne garde rancune
aux enfants de ton peuple, mais
aime ton prochain comme toi-même :
je suis l'Éternel. 19 Observez mes
décrets : n'accouple point tes bêtes
d'espèce différente ; ne sème point
dans ton champ des graines hétéro-
gènes, et qu'un tissu mixte (chaat-
nêz) ne couvre point ton corps.
20 Si quelqu'un habite charnellement
avec une femme, qui est une es-
clave fiancée à ... a été

Digitized by Google

bélier délictif, devant le Seigneur,
le péché qu'il a commis, et le péché
qu'il a commis lui sera pardonné.
23 Quand vous serez entrés dans
la Terre promise et y aurez planté
quelque arbre fruitier, vous en con-
sidérerez le fruit comme une ex-
croissance : trois années durant, ce
sera pour vous autant d'excrois-
sances, il n'en sera point mangé.
24 Dans la quatrième année, tous
ses fruits seront consacrés à des
réjouissances, en l'honneur de l'É-
ternel ; 25 et la cinquième année,
vous pourrez jouir de ses fruits, de
manière à en augmenter pour vous
le produit : je suis l'Éternel votre
Dieu. 26 Ne faites point de repas
près du sang ; ne vous livrez pas à
la divination ni aux présages. 27 Ne
taillez pas en rond les extrémités de
votre chevelure, et ne rase pas les
coins de ta barbe. 26 Ne tailladez
point votre chair à cause d'un mort,
et ne vous imprimez point de ta-
touage : je suis l'Éternel. 29 Ne
déshonore point ta fille en la pros-
tituant, de peur que le pays ne se
livre à la prostitution et ne soit
envahi par la débauche. 30 Observez
mes sabbats et révérez mon sanc-
tuaire : je suis l'Éternel. 31 N'ayez
point recours aux évocations ni aux
sortilèges ; n'aspirez pas à vous
souiller par ces pratiques ; je suis
l'Éternel votre Dieu. 32 Lève-toi à
l'aspect d'une tête blanche, et
honore la personne du vieillard :
crains ton Dieu ! je suis l'Éternel.
33 Si un étranger vient séjourner
avec toi, dans votre pays, ne le
molestez point. 34 Il sera pour vous
comme un de vos compatriotes,
l'étranger qui séjourne avec vous,
et tu l'aimeras comme toi-même,
car vous avez été étrangers dans le
pays d'Égypte : je suis l'Éternel
votre Dieu. 35 Ne commettez pas
d'iniquité en fait de jugements, de
poids et de mesures. 36 Ayez des
balances exactes, des poids exacts,
une êpha exacte, un hîn exact : je
suis l'Éternel votre Dieu, qui vous
ai fait sortir du pays d'Égypte.
37 Observez donc toutes mes lois et
tous mes statuts, et accomplissez-
les : je suis l'Éternel. »

CHAPITRE XX.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Quant aux enfants
d'Israël, tu leur diras : Quiconque,
parmi les Israélites ou les étrangers
séjournant en Israël, livrerait quel-
qu'un de sa postérité à Molokh, doit
être mis à mort : le peuple du pays
le tuera à coups de pierres. 3 Moi-
même je dirigerai mon regard sur
cet homme, et je le retrancherai du
milieu de son peuple, parce qu'il a
donné de sa postérité à Molokh,
souillant ainsi mon sanctuaire et
avilissant mon nom sacré. 4 Et si le
peuple du pays ose fermer les yeux
sur la conduite de cet homme, qui
aurait donné de sa postérité à Mo-
lokh, et qu'on ne le fasse point
mourir, 5 ce sera moi alors qui ap-
pliquerai mon regard sur cet
homme et sur son engeance, et je
retrancherai avec lui, du milieu
de leur peuple, tous ceux qui, en-
traînés par lui, se seraient aban-
donnés au culte de Molokh. 6 Pour
la personne qui aurait recours aux
évocations, aux sortilèges, et s'aban-
donnerait à ces pratiques, je diri-
gerai mon regard sur cette per-
sonne, et je la supprimerai du
milieu de son peuple. 7 Sanctifiez-
vous et soyez saints, car je suis

Digitized by Google

l'Éternel votre Dieu. 8 Observez
mes lois et les exécutez : je suis
l'Éternel qui vous sanctifie. 9 Or,
tout homme qui aura maudit son
père ou sa mère, doit être mis à
mort : il a maudit son père ou sa
mère, il a mérité son supplice.
10 Si un homme commet un adultère
avec la femme d'un autre homme,
avec la femme de son prochain,
l'homme et la femme adultères
doivent être mis à mort. 11 Si un
homme cohabite avec la femme de
son père, c'est la nudité de son
père qu'il a découverte : qu'ils
soient mis à mort l'un et l'autre, ils
ont mérité leur supplice. 12 Si un
homme cohabite avec sa bru, que
tous deux soient mis à mort : ils ont
agi désordonnément, ils ont mérité
leur supplice. 13 Si un individu co-
habite avec un mâle, d'une cohabi-
tation sexuelle, c'est une abomina-
tion qu'ils ont commise tous les
deux ; qu'ils soient punis de mort,
leur supplice est mérité. 14 Celui
qui épouse une femme et sa mère,
c'est une impudicité : on les fera
périr par le feu, lui et elles, pour
qu'il n'y ait point d'impudicité
parmi vous. 15 Un homme qui s'ac-
couplerait avec un animal doit être
mis à mort, et l'animal, vous le
tuerez ; 16 et une femme qui s'ap-
procherait de quelque animal pour
qu'il s'accouple avec elle, tu la
tueras ainsi que l'animal : ils doivent
être mis à mort, leur supplice est
mérité. 17 Si un homme épouse sa
sœur, fille de son père ou fille de sa
mère, qu'il voie sa nudité et qu'elle
voie la sienne, c'est un inceste, et
ils seront exterminés à la vue de
leurs concitoyens : il a découvert la
nudité de sa sœur, il en portera la
peine. 18 Si un homme cohabite avec
une femme qui souffre du flux, et
découvre sa nudité, il a mis à nu la
source de son sang, et elle-même a
dévoilé cette source ; ils seront
retranchés, tous deux, du sein de
leur peuple. 19 Tu ne découvriras
point la nudité de la sœur de ta
mère ni de la sœur de ton père ; car
c'est dévoiler la nudité de sa pa-
rente : ils doivent en porter la
peine. 20 Celui qui cohabite avec sa
tante, a découvert la nudité de son
oncle ; ils doivent expier leur péché,
ils mourront sans lignée. 21 Et si
quelqu'un épouse la femme de son
frère, c'est une impureté ; il a
découvert la nudité de son frère,
ils demeureront sans lignée. 22 Ob-
servez donc toutes mes lois et
tous mes statuts, et les exécutez,
afin qu'il ne vous rejette point, ce
pays où je vous mène pour vous y
établir. 23 N'adoptez point les lois
de la nation que je chasse à cause
de vous ; car ils ont fait toutes ces
choses, et je les ai pris en aversion,
24 et je vous ai dit : c'est vous qui
prendrez possession de leur sol, et
moi je vous le donnerai pour que
vous en soyez possesseurs, ce pays
ruisselant de lait et de miel. Je
suis l'Éternel votre Dieu, qui vous
ai distingués entre les peuples.
25 Distinguez donc le quadrupède
pur de l'impur, et l'oiseau impur
d'avec le pur ; ne souillez pas vos
personnes par les quadrupèdes, les
oiseaux et les différents reptiles de
la terre, que je vous ai fait distin-
guer en les déclarant impurs.
26 Soyez saints pour moi, car je suis
saint, moi l'Éternel, et je vous ai
séparés d'avec les peuples pour que
vous soyez à moi. 27 Un homme ou
une femme chez qui serait constatée
une évocation ou un sortilège de-
vront être mis à mort ; on les lapi-
dera : ils ont mérité leur supplice. »

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

L'ÉTERNEL dit à Moïse : « Parle
aux pontifes, fils d'Aaron, et
dis-leur : Nul ne doit se souiller par
le cadavre d'un de ses concitoyens,
2 si ce n'est pour ses parents les
plus proches : pour sa mère ou son
père, pour son fils ou sa fille, ou
pour son frère ; 3 pour sa sœur aussi,
si elle est vierge, habitant près de
lui, et n'a pas encore appartenu à
un homme, pour elle il peut se
souiller. 4 Il ne doit pas se rendre
impur, lui qui est maître parmi les
siens, de manière à s'avilir. 5 Ils ne
feront point de tonsure à leur tête,
ne raseront point l'extrémité de
leur barbe, et ne pratiqueront point
d'incision sur leur chair. 6 Ils doivent
rester saints pour leur Dieu, et ne
pas profaner le nom de leur Dieu ;
car ce sont les sacrifices de l'Éter-
nel, c'est le pain de leur Dieu qu'ils
ont à offrir : ils doivent être saints.
7 Une femme prostituée ou déshono-
rée, ils ne l'épouseront point ; une
femme répudiée par son mari, ils ne
l'épouseront point : car le pontife
est consacré à son Dieu. 6 Tiens-le
pour saint, car c'est lui qui offre le
pain de ton Dieu ; qu'il soit saint
pour toi, parce que je suis saint,
moi l'Éternel, qui vous sanctifie.
9 Et si la fille de quelque pontife se
déshonore par la prostitution, c'est
son père qu'elle déshonore : elle
périra par le feu.

10 Quant au pontife supérieur à
ses frères, sur la tête duquel aura
coulé l'huile d'onction, et qu'on aura
investi du droit de revêtir les
insignes, il ne doit point découvrir
sa tête ni déchirer ses vêtements ;
11 il n'approchera d'aucun corps
mort ; pour son père même et pour
sa mère il ne se souillera point ;
12 et il ne quittera point le sanc-
tuaire, pour ne pas ravaler le sanc-
tuaire de son Dieu, car il porte le
sacre de l'huile d'onction de son
Dieu : je suis l'Éternel. 13 De plus,
il devra épouser une femme qui soit
vierge. 14 Une veuve, une femme
répudiée ou déshonorée, une cour-
tisane, il ne l'épousera point : il ne
peut prendre pour femme qu'une
vierge d'entre son peuple, 15 et ne
doit point dégrader sa race au mi-
lieu de son peuple : je suis l'Éternel,
qui l'ai consacré ! »

16 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 17 « Parle ainsi à Aaron :
Quelqu'un de ta postérité, dans les
âges futurs, qui serait atteint d'une
infirmité, ne sera pas admis à offrir
le pain de son Dieu. 18 Car qui-
conque a une infirmité ne saurait
être admis : un individu aveugle ou
boiteux, ayant le nez écrasé ou des
organes inégaux ; 19 ou celui qui se-
rait estropié, soit du pied, soit de la
main ; 20 ou un bossu, ou un nain ;
celui qui a une taie sur l'œil, la gale
sèche ou humide, ou les testicules
broyés. 21 Tout individu infirme, de
la race d'Aaron le pontife, ne se
présentera pas pour offrir les sacri-
fices de l'Éternel. Atteint d'une
infirmité, il ne peut se présenter
pour offrir le pain de son Dieu. 22 Le
pain de son Dieu, provenant des
offrandes très-saintes comme des
offrandes saintes, il peut s'en nour-
rir ; 23 mais qu'il ne pénètre point
jusqu'au voile, et qu'il n'approche
point de l'autel, car il a une infir-
mité, et il ne doit point profaner
mes choses saintes, car c'est moi,
l'Éternel, qui les sanctifie. » 24 Et
Moïse le redit à Aaron et à ses fils,
et à tous les enfants d'Israël.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

L'ÉTERNEL parla ainsi à Moïse : [2] « Avertis Aaron et ses fils d'être circonspects à l'égard des saintetés des enfants d'Israël, pour ne pas profaner mon saint nom en profanant ce que ceux-ci me consacrent : je suis l'Éternel. [3] Dis-leur : A l'avenir, quiconque de toute votre famille, étant en état de souillure, s'approcherait des saintetés que les enfants d'Israël consacrent à l'Éternel, cette personne sera retranchée de devant moi : je suis l'Éternel. [4] Tout individu de la race d'Aaron, atteint de lèpre ou de flux, ne mangera pas de choses saintes qu'il ne soit devenu pur. De même, celui qui touche à une personne souillée par un cadavre, ou celui qui a laissé échapper de la matière séminale, [5] ou celui qui aurait touché à quelque reptile de nature à le souiller, ou à un homme qui lui aurait communiqué une impureté quelconque : [6] la personne qui y touche devant rester souillée jusqu'au soir, le pontife ne mangera rien des choses saintes qu'il n'ait baigné son corps dans l'eau. [7] Après le soleil couché, il deviendra pur ; et alors il pourra jouir des choses saintes, car elles sont sa subsistance. [8] Une bête morte ou déchirée, il n'en

sainte. [11] Mais si un pontife a acheté une personne à prix d'argent, elle pourra en manger ; et les esclaves nés chez lui, ceux-là aussi mangeront de son pain. [12] Si la fille d'un prêtre est mariée à un profane, elle ne mangera point des saintes offrandes. [13] Si cette fille de pontife devient veuve ou est divorcée, qu'elle n'ait point de postérité, et qu'elle retourne à la maison de son père comme en sa jeunesse, elle mangera du pain de son père ; mais aucun profane n'en mangera. [14] Si quelqu'un avait, par inadvertance, mangé une chose sainte, il en ajoutera le cinquième en sus, qu'il donnera au pontife avec la chose sainte. [15] Ils ne doivent pas laisser profaner les saintetés des enfants d'Israël, ce dont ils font hommage à l'Éternel, [16] et faire peser sur eux un délit punissable, alors qu'ils consommeraient leurs propres saintetés ; car c'est moi, l'Éternel, qui les sanctifie. »

[17] L'Éternel parla à Moïse en ces termes : [18] « Parle à Aaron et à ses fils, ainsi qu'à tous les enfants d'Israël, et dis-leur : Qui que ce soit de la maison d'Israël, ou parmi les étrangers en Israël, qui voudra présenter son offrande, par suite de quelque vœu ou don volontaire de leur part ; s'ils l'offrent à l'Éternel comme holocauste, [19] pour être agréés, prenez-la sans défaut, mâle,

Digitized by Google

irréprochable, n'avoir aucun défaut.
22 Une bête aveugle, estropiée ou
mutilée, affectée de verrues, de gale
sèche ou humide, vous ne les offrirez
point à l'Éternel, et vous n'en ferez
rien brûler sur l'autel en son hon-
neur. 23 Si une grosse ou une menue
bête a un membre trop long ou trop
court, tu pourras l'employer comme
offrande volontaire, mais comme
offrande votive elle ne serait point
agréée. 24 Celle qui a les testicules
froissés, écrasés, rompus ou coupés,
ne l'offrez point à l'Éternel, et dans
votre pays ne faites point pareille
chose (1). 25 De la part même d'un
étranger vous n'offrirez aucun de
ces animaux comme aliment à votre
Dieu; car ils ont subi une mutila-
tion, ils sont défectueux, vous ne les
feriez point agréer. »
26 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes: 27 « Lorsqu'un veau, un
agneau ou un chevreau vient de
naître, il doit rester sept jours au-
près de sa mère; à partir du hui-
tième jour seulement, il sera propre
à être offert en sacrifice à l'Éternel.
28 Grosse ou menue bête, vous n'é-
gorgerez point l'animal avec son
petit le même jour. 29 Quand vous
ferez un sacrifice de reconnaissance
à l'Éternel, faites ce sacrifice de
manière à être agréés. 30 Il devra
être consommé le jour même, vous
n'en laisserez rien pour le len-
demain: je suis l'Éternel. 31 Gardez
mes commandements et pratiquez-
les: je suis l'Éternel. 32 Ne désho-

CHAPITRE XXIII.

L'ÉTERNEL parla ainsi à Moïse:
2 « Parle aux enfants d'Israël et
dis-leur les solennités de l'Éternel,
que vous devez célébrer comme
convocations saintes. Les voici, mes
solennités: 3 pendant six jours on se
livrera au travail, mais le septième
jour il y aura repos, repos solennel
pour une sainte convocation: vous
ne ferez aucun travail. Ce sera le
Sabbat de l'Éternel, dans toutes
vos habitations.
4 Voici les solennités de l'Éternel,
convocations saintes, que vous célé-
brerez en leur saison. 5 Au premier
mois, le quatorze du mois, vers le
soir, la Pâque sera offerte au Sei-
gneur; 6 et au quinzième jour de ce
mois, ce sera la fête des Azymes
pour le Seigneur: durant sept jours
vous mangerez des azymes. 7 Le pre-
mier jour, il y aura pour vous con-
vocation sainte: vous ne ferez au-
cune œuvre servile. 8 Vous offrirez
un sacrifice au Seigneur sept jours
de suite. Le septième jour, il y aura
convocation sainte: vous ne ferez
aucune œuvre servile. »
9 L'Éternel parla ainsi à Moïse:
10 « Parle aux enfants d'Israël et
dis-leur: Quand vous serez arrivés
dans le pays que je vous accorde,
et que vous y ferez la moisson, vous
apporterez un ômer des prémices de
votre

Digitized by Google

farine pétrie à l'huile, à brûler en
l'honneur de l'Éternel comme odeur
agréable; et sa libation : un quart
de hîn de vin. 14 Vous ne mangerez
ni pain, ni grains torréfiés, ni gruau,
jusqu'à ce jour même, jusqu'à ce
que vous ayez apporté l'offrande de
votre Dieu; statut perpétuel pour
vos générations, dans toutes vos
demeures.
15 Puis, vous compterez chacun,
depuis le lendemain de la fête, de-
puis le jour où vous aurez offert l'ô-
mer du balancement, sept semaines,
qui doivent être entières ; 16 vous
compterez jusqu'au lendemain de
la septième semaine, soit cinquante
jours, et vous offrirez à l'Éternel
une oblation nouvelle. 17 De vos ha-
bitations, vous apporterez deux
pains destinés au balancement, qui
seront faits de deux dixièmes de
farine fine et cuits à pâte levée : ce
seront des prémices pour l'Éternel.
18 Vous offrirez, avec ces pains, sept
agneaux sans défaut, âgés d'un an,
un jeune taureau et deux béliers;
ils formeront un holocauste pour le
Seigneur, avec leurs oblations et
leurs libations, sacrifice d'une odeur
agréable à l'Éternel. 19 Vous ajou-
terez un bouc pour le péché, et
deux agneaux d'un an comme sa-
crifice rémunératoire. 20 Le pontife
les balancera, avec le pain des pré-
mices, devant l'Éternel, ainsi que
deux des agneaux : ils seront con-
ne ramasseras point les glanes de ta
moisson. Abandonne-les au pauvre
et à l'étranger : je suis l'Éternel
votre Dieu. »
23 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 24 « Parle ainsi aux enfants
d'Israël : Au septième mois, le pre-
mier jour du mois, aura lieu pour
vous un repos solennel; commémo-
ration par une fanfare, convocation
sainte. 25 Vous ne ferez aucune œuvre
servile, et vous offrirez un sacrifice
à l'Éternel. »
26 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 27 « Mais au dixième jour
de ce septième mois, qui est le jour
des Expiations, il y aura pour vous
convocation sainte : vous mortifierez
vos personnes, vous offrirez un sa-
crifice à l'Éternel, 28 et vous ne ferez
aucun travail en ce même jour; car
c'est un jour d'expiation, destiné à
vous réhabiliter devant l'Éternel
votre Dieu. 29 Aussi, toute personne
qui ne se mortifiera pas en ce même
jour, sera supprimée de son peuple ;
30 et toute personne qui fera un tra-
vail quelconque en ce même jour,
j'anéantirai cette personne-là du
milieu de son peuple. 31 Ne faites
donc aucune sorte de travail : loi
perpétuelle pour vos générations,
dans toutes vos demeures. 32 Ce jour
est pour vous un chômage absolu,
où vous mortifierez vos personnes ;
dès le neuf du mois au soir, depuis
un soir jusqu'à l'autre, vous obser-

Digitized by Google

à l'Éternel. Le huitième jour, vous
aurez encore une convocation
sainte, et vous offrirez un sacrifice
à l'Éternel : c'est une fête de clô-
ture, vous n'y ferez aucune œuvre
servile. 37 Ce sont là les solennités
de l'Éternel, que vous célébrerez
comme convocations saintes, en of-
frant des sacrifices à l'Éternel, ho-
locaustes et oblations, victimes et
libations, selon le rite de chaque
jour, 38 indépendamment des sabbats
de l'Éternel ; indépendamment aussi
de vos dons, et de toutes vos of-
frandes votives ou volontaires, dont
vous ferez hommage à l'Éternel.
39 Mais le quinzième jour du sep-
tième mois, quand vous aurez rentré
la récolte de la terre, vous fêterez
la fête du Seigneur, qui durera sept
jours ; le premier jour il y aura chô-
mage, et chômage le huitième jour.
40 Vous prendrez, le premier jour,
du fruit de l'arbre hadar (1), des
branches de palmier, des rameaux
de l'arbre aboth (1) et des saules de
rivière ; et vous vous réjouirez, en
présence de l'Éternel votre Dieu,
pendant sept jours. 41 Vous la fête-
rez, cette fête du Seigneur, sept
jours chaque année, règle immuable
pour vos générations ; c'est au sep-
tième mois que vous la solenniserez.
42 Vous demeurerez dans des tentes
durant sept jours ; tout indigène
en Israël demeurera sous la tente,
43 afin que vos générations sachent
que j'ai donné des tentes pour de-
meure aux enfants d'Israël, quand je
les ai fait sortir du pays d'Égypte,
moi, l'Éternel, votre Dieu ! » 44 Et

CHAPITRE XXIV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Ordonne aux enfants
d'Israël de te choisir une huile pure
d'olives concassées, pour le lumi-
naire, afin d'alimenter les lampes
en permanence. 3 C'est en dehors
du voile qui abrite le Statut, dans
la Tente d'assignation, qu'Aaron les
entretiendra depuis le soir jusqu'au
matin, devant l'Éternel, constam-
ment : règle perpétuelle pour vos
générations. 4 C'est sur le candé-
labre d'or pur qu'il entretiendra ces
lampes, devant l'Éternel, constam-
ment.

5 Tu prendras aussi de la fleur de
farine, et tu en cuiras douze gâteaux,
chaque gâteau contenant deux di-
xièmes. 6 Tu les disposeras en deux
rangées, six par rangée, sur la table
d'or pur, devant l'Éternel. 7 Tu
mettras sur chaque rangée de l'en-
cens pur, qui servira de mémorial
aux pains, pour être brûlé en l'hon-
neur de l'Éternel. 8 Régulièrement
chaque jour de sabbat, on les dis-
posera devant l'Éternel, en per-
manence, de la part des enfants
d'Israël : c'est une alliance perpé-
tuelle. 9 Ce pain appartiendra à
Aaron et à ses fils, qui le mangeront
en lieu saint ; car c'est une chose
éminemment sainte, qui lui revient
sur les offrandes de l'Éternel, comme
portion invariable. »

10 Il arriva que le fils d'une femme
israélite, lequel avait pour père un

Digitized by Google

conduisit devant Moïse. Le nom de sa mère était Chelomith, fille de Dibri, de la tribu de Dan. [12] On le mit en lieu sûr, jusqu'à ce qu'une décision intervînt de la part de l'Éternel.

[13] Et l'Éternel parla ainsi à Moïse : [14] « Qu'on emmène le blasphémateur hors du camp ; que tous ceux qui l'ont entendu imposent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide. [15] Parle aussi aux enfants d'Israël en ces termes : Quiconque outrage son Dieu portera la peine de son crime. [16] Pour celui qui blasphème nominativement l'Éternel, il doit être mis à mort, toute la communauté devra le lapider ; étranger comme indigène, s'il a blasphémé nominativement, il sera puni de mort. [17] Si quelqu'un fait périr une créature humaine, il sera mis à mort. [18] S'il fait périr un animal, il le paiera, corps pour corps. [19] Et si quelqu'un fait une blessure à son prochain, comme il a agi lui-même on agira à son égard : [20] fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent ; selon la lésion qu'il aura faite à autrui, ainsi lui sera-t-il fait. [21] Qui tue un animal doit le payer, et qui tue un homme doit mourir. Même législation vous régira, étrangers comme nationaux ; car je suis l'Éternel, votre Dieu à tous. » [22] Moïse le redit aux enfants d'Israël. On emmena le blasphémateur hors du camp, et on le tua à coups de pierres ; et les enfants d'Israël firent comme l'Éternel avait ordonné à Moïse.

CHAPITRE XXV.

L'Éternel parla à Moïse au mont Sinaï, en ces termes : [2] « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre sera soumise à un chômage en l'honneur de l'Éternel. [3] Six années tu ensemenceras ton champ, six années tu travailleras ta vigne, et tu en recueilleras le produit ; [4] mais, la septième année, un chômage absolu sera accordé à la terre, un sabbat en l'honneur de l'Éternel. Tu n'ensemenceras ton champ ni ne tailleras ta vigne. [5] Le produit spontané de ta moisson, tu ne le couperas point, et les raisins de ta vigne intacte, tu ne les vendangeras point : ce sera une année de chômage pour le sol. [6] Ce sol en repos vous appartiendra à tous pour la consommation : à toi, à ton esclave, à ta servante, au mercenaire et à l'étranger qui habitent avec toi ; [7] ton bétail même, ainsi que les bêtes sauvages de ton pays, pourront se nourrir de tous ces produits.

[8] Tu compteras chez toi sept années sabbatiques, sept fois sept années, de sorte que la période de ces sept années sabbatiques te fera quarante-neuf ans ; [9] puis tu feras circuler le retentissement du cor, dans le septième mois, le dixième jour du mois : au jour des Expiations, vous ferez retentir le son du cor à travers tout votre pays. [10] Vous sanctifierez cette cinquantième année, en proclamant, dans le pays, la liberté pour tous ceux qui l'habitent : cette année sera pour vous le Jubilé, où chacun de vous rentrera dans son bien, où chacun retournera à sa famille. [11] La cinquantième année est le Jubilé, elle le sera pour vous : vous ne sèmerez point, vous n'en couperez point les produits, ni n'en vendangerez les vignes intactes, [12] parce que cette année est le Jubilé et doit vous être une chose

Digitized by Google

sainte. C'est à même le champ que
vous en mangerez le produit. 13 En
cette année jubilaire, vous rentrerez
chacun dans votre possession. 14 Si
donc tu fais une vente à ton pro-
chain, ou si tu acquiers de sa main
quelque chose, ne vous lésez point
l'un l'autre. 15 C'est en tenant
compte des années écoulées depuis
le Jubilé, que tu feras cet achat à
ton prochain ; c'est en tenant
compte des années de récolte, qu'il
doit te vendre. 16 Selon que ces an-
nées seront plus ou moins nom-
breuses, tu paieras plus ou moins
cher la chose acquise ; car c'est un
nombre de récoltes qu'il te vend.
17 Ne vous lésez point l'un l'autre,
mais redoute ton Dieu ! car je suis
l'Éternel votre Dieu. 18 Exécutez
mes édits, observez et pratiquez mes
lois, et vous demeurerez dans le
pays en sécurité. 19 La terre don-
nera ses fruits, dont vous vous nour-
rirez abondamment, et vous y ré-
siderez en toute quiétude. 20 Que si
vous dites : « Qu'aurons-nous à
manger la septième année, puisque
nous ne pouvons ni semer, ni rentrer
nos récoltes ? » 21 Je vous octroierai
ma bénédiction dans la sixième an-
née, tellement qu'elle produira la
récolte de trois années ; 22 et quand
vous sèmerez la huitième année,
vous vivrez sur la récolte antérieure :
jusqu'à la neuvième année, jusqu'à
ce que s'effectue sa récolte, vous
vivrez sur l'ancienne. 23 Nulle terre
ne sera aliénée irrévocablement, car
la terre est à moi, car vous n'êtes
que des étrangers domiciliés chez
moi. 24 Et dans tout le pays que vous
la faculté de racheter ce qu'a vendu
son frère. 26 Quelqu'un dont per-
sonne n'a racheté le bien, mais qui
retrouve des ressources suffisantes
pour le racheter lui-même, 27 sup-
putera les années de la vente, ren-
dra l'excédant à celui à qui il avait
vendu, et rentrera dans son bien.
28 Que s'il n'a point de ressources
suffisantes pour cette restitution, la
chose vendue restera entre les mains
de l'acquéreur jusqu'à l'année jubi-
laire ; elle en sortira à cette époque,
et l'autre en reprendra possession.

29 Si quelqu'un vend une maison
d'habitation située dans une ville
murée, le droit de rachat durera
jusqu'à la fin de l'année de la vente :
pendant une année pleine cette fa-
culté subsistera. 30 Et si elle n'a pas
été rachetée dans l'espace d'une
année entière, cette maison sise
dans une ville close de murs sera
acquise définitivement à l'acheteur,
pour lui et sa descendance ; le Ju-
bilé ne la dégagera point. 31 Mais
les maisons des villages non entou-
rés de murs seront réputées une dé-
pendance de la campagne, laquelle
sera rachetable, et dégagée au Ju-
bilé. 32 Quant aux villes des Lévites,
aux maisons situées dans les villes
qu'ils possèdent, les Lévites auront
toujours le droit de les racheter.
33 Si même quelqu'un des Lévites l'a
rachetée, la vente de cette maison
ou de cette ville qu'il possède sera
résiliée par le Jubilé ; car les mai-
sons situées dans les villes des Lé-
vites sont leur propriété parmi les
enfants d'Israël. 34 Une terre située
dans la banlieue de leurs villes ne

Digitized by Google

venu, et qu'il vive avec toi. 36 N'ac-
cepte de sa part ni intérêt ni profit,
mais crains ton Dieu, et que ton
frère vive avec toi. 37 Ne lui donne
point ton argent à intérêt, ni tes
aliments pour en tirer profit. 38 Je
suis l'Éternel votre Dieu, qui vous
ai fait sortir du pays d'Égypte pour
vous donner celui de Canaan, pour
devenir votre Dieu.

39 Si ton frère, près de toi, réduit
à la misère, se vend à toi, ne lui
impose point le travail d'un esclave.
40 C'est comme un mercenaire, comme
un hôte, qu'il sera avec toi; il ser-
vira chez toi jusqu'à l'année du Ju-
bilé. 41 Alors il sortira de chez toi,
lui ainsi que ses enfants; il retour-
nera dans sa famille, et recouvrera
le bien de ses pères. 42 Car ils sont
mes esclaves, à moi, qui les ai fait
sortir du pays d'Égypte ; ils ne
doivent pas être vendus à la façon
des esclaves. 43 Ne le régente point
avec rigueur, crains d'offenser ton
Dieu ! 44 Ton esclave ou ta servante,
que tu veux avoir en propre, doit
provenir des peuples qui vous en-
tourent ; à ceux-là vous pouvez
acheter esclaves et servantes. 45 Vous
pourrez en acheter encore parmi les
enfants des étrangers qui viennent
s'établir chez vous, et parmi leurs
familles qui sont avec vous, qu'ils
ont engendrées dans votre pays : ils
pourront devenir votre propriété.
46 Vous pourrez les léguer à vos en-
fants pour qu'ils en prennent pos-
session après vous, et les traiter
perpétuellement en esclaves ; mais
sur vos frères les enfants d'Israël
— un frère sur un autre ! — tu
n'exerceras point sur eux une domi-
nation rigoureuse.

47 Si l'étranger, celui qui s'est
établi près de toi, acquiert des
moyens, et que ton frère, près de
lui, devenu pauvre, se soit vendu à
l'étranger établi près de toi, ou au
rejeton d'une famille étrangère,
48 après qu'il s'est vendu, le droit de
rachat existe pour lui ; l'un de ses
frères donc le rachètera. 49 Il sera
racheté ou par son oncle ou par le
fils de son oncle, ou par quelque
autre de sa parenté, de sa famille ;
ou, s'il a acquis des moyens, il se
rachètera lui-même. 50 Il calculera,
avec son acquéreur, l'intervalle en-
tre l'année où il s'est vendu à lui et
l'année du Jubilé ; le prix de sa
vente sera comparé au chiffre des
années, qui seront considérées à
son égard comme le temps d'un
mercenaire. 51 S'il y a encore un
grand nombre d'années, il rendra
pour son rachat, sur le prix de son
acquisition, une somme équivalente ;
52 et de même, s'il reste un petit
nombre d'années jusqu'à l'an jubi-
laire, il lui en tiendra compte : c'est
à proportion des années qu'il paiera
son rachat. 53 Qu'il soit chez lui
comme le mercenaire loué à l'année :
qu'on ne le régente point avec du-
reté, toi présent. 54 Et s'il n'a pas
été racheté par ces voies, il sortira
libre à l'époque du Jubilé, lui, et ses
enfants avec lui. 55 Car c'est à moi
que les Israélites appartiennent
comme esclaves ; ce sont mes serfs
à moi, qui les ai tirés du pays d'É-
gypte, moi, l'Éternel, votre Dieu !

CHAPITRE XXVI.

» NE vous faites point de faux
dieux ; n'érigez point, chez
vous, image ni monument, et ne
mettez point de pierre symbolique
dans votre pays pour vous y pros-
terner : car c'est moi, Éternel, qui

Digitized by Google

suis votre Dieu. [2] Observez mes sab-
bats et révérez mon sanctuaire : je
suis l'Éternel.
[3] Si vous vous conduisez selon
mes lois, si vous gardez mes pré-
ceptes et les exécutez, [4] je vous
donnerai les pluies en leur saison,
et la terre livrera son produit, et
l'arbre du champ donnera son fruit.
[5] Le battage de vos grains se prolon-
gera jusqu'à la vendange, et la ven-
dange durera jusqu'aux semailles;
vous aurez du pain à manger en
abondance, et vous demeurerez en
sécurité dans votre pays. [6] Je ferai
régner la paix dans ce pays, et nul
n'y troublera votre repos; je ferai
disparaître du pays les animaux
nuisibles, et le glaive ne traversera
point votre territoire. [7] Vous pour-
suivrez vos ennemis, et ils succom-
beront sous votre glaive. [8] Cinq
d'entre vous en poursuivront une
centaine, et cent d'entre vous une
myriade; et vos ennemis tomberont
devant votre glaive. [9] Je m'occu-
perai de vous, je vous ferai croître
et multiplier, et je maintiendrai
mon alliance avec vous. [10] Vous
pourrez vivre longtemps sur une
récolte passée, et vous devrez en-
lever l'ancienne pour faire place à
la nouvelle. [11] Je fixerai ma rési-
dence au milieu de vous, et mon
esprit ne se lassera point d'être avec
vous; [12] mais je me complairai au
milieu de vous, et je serai votre Di-
vinité, et vous serez mon peuple.
[13] Je suis l'Éternel votre Dieu, qui
vous ai tirés du pays d'Égypte pour
que vous n'y fussiez plus esclaves;
et j'ai brisé les barres de votre joug,
et je vous ai fait marcher la tête
haute.
[14] Mais si vous ne m'écoutez
point, et que vous cessiez d'exécuter
tous ces commandements; [15] si vous
dédaignez mes lois et que votre es-
prit repousse mes institutions, au
point de ne plus observer mes pré-
ceptes, de rompre mon alliance, [16] à
mon tour, voici ce que je vous ferai:
je susciterai contre vous d'effrayants
fléaux, la consomption, la fièvre,
qui font languir les yeux et défaillir
l'âme; vous sèmerez en vain votre
semence, vos ennemis la consomme-
ront. [17] Je dirigerai ma face contre
vous, et vous serez abattus devant
vos ennemis; ceux qui vous haïssent
vous domineront, et vous fuirez sans
qu'on vous poursuive. [18] Que si mal-
gré cela vous ne m'obéissez pas
encore, je redoublerai jusqu'au
septuple le châtiment de vos fautes.
[19] Je briserai votre arrogante au-
dace, en faisant votre ciel de fer et
votre terre d'airain; [20] et vous vous
épuiserez en vains efforts, votre
terre refusera son tribut, et ses ar-
bres refuseront leurs fruits. [21] Si
vous agissez hostilement à mon
égard, si vous persistez à ne point
m'obéir, je vous frapperai de nou-
velles plaies, septuples comme vos
fautes. [22] Je lâcherai sur vous les
bêtes sauvages, qui vous priveront
de vos enfants, qui extermineront
votre bétail, qui vous décimeront
vous-mêmes, et vos routes devien-
dront solitaires. [23] Si ces châtiments
ne vous ramènent pas à moi et que
votre conduite reste hostile à mon
égard, [24] moi aussi je me conduirai
à votre égard avec hostilité, et je
vous frapperai, à mon tour, sept fois
pour vos péchés. [25] Je ferai surgir
contre vous le glaive, vengeur des
droits de l'Alliance, et vous vous
replierez dans vos villes; puis, j'en-
verrai la peste au milieu de vous,
et vous serez à la merci de l'ennemi,
[26] tandis que je vous couperai les
vivres, de sorte que dix femmes cui-

Digitized by Google

ront votre pain dans un même four
et vous le rapporteront au poids, et
que vous le mangerez sans vous
rassasier.
27 Si, malgré cela, au lieu de m'o-
béir, vous vous comportez hostile-
ment avec moi, 28 je procéderai à
votre égard avec une exaspération
d'hostilité, et je vous châtierai, à
mon tour, sept fois pour vos péchés.
29 Vous dévorerez la chair de vos
fils, et la chair de vos filles vous la
dévorerez. 30 Je détruirai vos hauts-
lieux, j'abattrai vos monuments so-
laires, puis je jetterai vos cadavres
sur les cadavres de vos impures
idoles; et mon esprit vous repous-
sera. 31 Je ferai de vos villes des
ruines, de vos lieux saints une soli-
tude, et je ne respirerai point vos
pieux parfums. 32 Puis, moi-même
je désolerai cette terre, si bien que
vos ennemis, qui l'occuperont, en
seront stupéfaits. 33 Et vous, je vous
disperserai parmi les nations, et je
vous poursuivrai l'épée haute; votre
pays restera solitaire, vos villes res-
teront ruinées. 34 Alors la terre ac-
quittera la dette de ses chômages,
tandis qu'elle restera désolée et que
vous vivrez dans le pays de vos
ennemis; alors la terre chômera, et
vous fera payer ses chômages.
35 Dans toute cette période de déso-
lation, elle chômera pour ce qu'elle
n'aura pas chômé dans vos années
sabbatiques, alors que vous l'habi-
tiez. 36 Pour ceux qui survivront
d'entre vous, je leur mettrai la dé-
faillance au cœur dans les pays de
leurs ennemis: poursuivis par le
bruit de la feuille qui tombe, ils

Vous ne pourrez vous maintenir de-
vant vos ennemis; 38 vous vous per-
drez parmi les nations, et le pays
de vos ennemis vous dévorera. 39 Et
les survivants d'entre vous se consu-
meront, par leur faute, dans les
pays de leurs ennemis, et même
pour les méfaits de leurs pères ils
se consumeront avec eux. 40 Puis ils
confesseront leur iniquité et celle de
leurs pères, leur forfaiture envers
moi, et aussi leur conduite hostile à
mon égard, 41 pour laquelle moi
aussi je les aurai traités hostile-
ment, en les déportant au pays de
leurs ennemis... à moins qu'alors
leur cœur obtus ne s'humilie, et
alors ils expieront leur iniquité. 42 Et
je me ressouviendrai de mon al-
liance avec Jacob; mon alliance
aussi avec Isaac, mon alliance aussi
avec Abraham, je m'en souviendrai,
et la terre aussi, je m'en souviendrai.
43 Cette terre restera donc aban-
donnée par eux, afin que, laissée
par eux déserte, elle répare ses chô-
mages, et qu'eux-mêmes ils réparent
leur iniquité; parce que, oui, parce
qu'ils auront dédaigné mes statuts,
et que leur esprit aura repoussé
mes lois. 44 Et pourtant, même
alors, quand ils se trouveront relé-
gués dans le pays de leurs ennemis,
je ne les aurai ni dédaignés ni
repoussés au point de les anéantir,
de dissoudre mon alliance avec
eux; car je suis l'Éternel, leur
Dieu! 45 Et je me rappellerai, en
leur faveur, le pacte des aïeux, de
ceux que j'ai fait sortir du pays d'É-
gypte à la vue des peuples pour
être leur Dieu, moi l'Éternel. »

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes; [2] « Parle aux enfants
d'Israël et dis-leur : Si quelqu'un
promet expressément, par un vœu,
la valeur estimative d'une per-
sonne à l'Éternel, [3] appliquée à un
homme de l'âge de vingt à soixante
ans, cette valeur sera de cinquante
sicles d'argent, au poids du sanc-
tuaire ; [4] et s'il s'agit d'une femme,
le taux sera de trente sicles. [5] De-
puis l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge
de vingt ans, le taux sera, pour le
sexe masculin, de vingt sicles ; pour
le sexe féminin, de dix sicles. [6] De-
puis l'âge d'un mois jusqu'à l'âge
de cinq ans, le taux d'un garçon
sera de cinq sicles d'argent, et celui
d'une fille, de trois sicles d'argent.
[7] Depuis l'âge de soixante ans et
au delà, si c'est un homme, le taux
sera de quinze sicles, et pour une
femme il sera de dix sicles. [8] S'il
est impuissant à payer la taxe, il
mettra la personne en présence du
pontife, et celui-ci l'estimera : c'est
d'après les moyens du donateur que
le pontife fera l'estimation.

[9] Si c'est un animal dont on puisse
faire une offrande à l'Éternel, tout
ce qu'on aura voué à l'Éternel de-
viendra une chose sainte. [10] On ne
peut ni le changer ni le remplacer,
bon, par un défectueux, défectueux,
par un meilleur; si toutefois on avait
remplacé cet animal par un autre,
l'animal et son remplaçant seront
également saints. [11] Si c'est quelque
animal impur, dont on ne puisse
faire offrande à l'Éternel, on amè-
nera l'animal en présence du pon-
tife : [12] celui-ci l'estimera d'après
ses qualités bonnes ou mauvaises ;
l'estimation du pontife fera loi. [13] Si
la personne veut ensuite le ra-
cheter, elle donnera un cinquième
en sus de l'estimation. [14] Si un homme
a consacré sa maison, comme chose
sainte, à l'Éternel, le pontife l'esti-
mera selon ses avantages ou ses
défauts ; telle le pontife l'aura ap-
préciée, telle elle sera acquise.
[15] Mais si le consécrateur veut ra-
cheter sa maison, il ajoutera un
cinquième en sus du prix estimé, et
elle sera à lui. [16] Si un homme a
consacré à l'Éternel une partie de
sa terre patrimoniale, l'estimation
s'en fera d'après la contenance en
grains : la contenance d'un hômer (1)
d'orge valant cinquante sicles d'ar-
gent. [17] Si donc il a consacré sa
terre dès l'année du Jubilé, c'est à
ce taux qu'elle sera acquise ; [18] s'il
l'a consacrée postérieurement au
Jubilé, le pontife en supputera le
prix en raison des années à courir
jusqu'à l'an jubilaire, et il sera fait
une déduction sur le taux. [19] Que si
celui-là même qui a consacré la
terre veut la racheter, il paiera un
cinquième en sus du prix estimé,
et elle lui restera. [20] Mais s'il ne
rachète point cette terre, ou qu'on
l'ait vendue à quelque autre, elle
ne pourra plus être rachetée ; [21] de
sorte que cette terre, devenant li-
bre au Jubilé, se trouvera consa-
crée à l'Éternel comme une terre
dévouée : c'est le pontife qui en
aura la propriété. [22] Si ce qu'il a
consacré à l'Éternel est une terre
achetée par lui, qui ne fasse point
partie de son bien patrimonial, [23] le
pontife supputera, à son égard, la
portion du taux à payer jusqu'à l'an
jubilaire, et l'on paiera ce taux, le
jour même, comme chose consacrée

(1) Mesure valant environ 4 hectolitres.

Digitized by Google

à l'Éternel. 24 A l'époque du Jubilé,
cette terre fera retour à celui de
qui on l'avait achetée, qui la possé-
dait comme fonds patrimonial. 25 Or,
toute évaluation se fera d'après le
sicle du sanctuaire, vingt ghêra
formant un sicle. 26 Quant au pre-
mier-né d'un animal, lequel appar-
tient par sa naissance à l'Éternel,
on ne pourra le consacrer : grosse ou
menue bête, il est à l'Éternel. 27 S'il
s'agit d'un animal impur, on pourra
le racheter au taux, ajoutant le
cinquième en sus ; s'il n'a pas été ra-
cheté, il sera vendu d'après le taux.
28 Mais toute chose dévouée, qu'un
homme aurait dévouée à l'Éternel
parmi ses propriétés, que ce soit
une personne, une bête ou un champ
patrimonial, elle ne pourra être
ni vendue ni rachetée : toute chose
dévouée devient une sainteté émi-
nente réservée à l'Éternel. 29 Tout
anathème qui aura été prononcé
sur un homme (1) est irrévocable :
il faudra qu'il meure. 30 Toute dîme
de la terre, prélevée sur la se-
mence du sol ou sur le fruit des
arbres, appartient à l'Éternel : elle
lui est consacrée. 31 Et si quelqu'un
veut racheter une partie de sa
dîme, il y joindra le cinquième en
sus. 32 Pour la dîme, quelle qu'elle
soit, du gros et du menu bétail, de
tous les animaux qui passeront sous
la verge, le dixième sera consacré
à l'Éternel 33 On n'examinera point
s'il est bon ou vicieux, et on ne le
remplacera point ; si toutefois on l'a
remplacé, lui et son remplaçant se-
ront également saints : il n'y aura
point de rachat. » 34 Tels sont
les commandements que l'Éternel
donna à Moïse pour les enfants
d'Israël, au mont Sinaï.

(1) Par l'autorité compétente, Dieu ou les tribunaux.

Digitized by Google

LES NOMBRES

CHAPITRE IER.

L'ÉTERNEL parla en ces termes
à Moïse, dans le désert de
Sinaï, dans la Tente d'assignation,
le premier jour du second mois de la
deuxième année après leur sortie du
pays d'Égypte : 2 « Faites le relevé
de toute la communauté des enfants
d'Israël, selon leurs familles et leurs
maisons paternelles, au moyen d'un
recensement nominal de tous les
mâles, comptés par tête. 3 Depuis
l'âge de vingt ans et au delà, tous
les Israélites aptes au service, vous
les classerez selon leurs légions, toi
et Aaron. 4 Vous vous adjoindrez
un homme par tribu, un homme
qui soit chef de sa famille pater-
nelle. 5 Or, voici les noms des
hommes qui vous assisteront : pour
la tribu de Ruben, Éliçour, fils
de Chedéour ; 6 pour Siméon,
Cheloumïel, fils de Çourichaddaï ;
7 pour Juda, Nahchôn, fils d'Am-
minadab; 8 pour Issachar, Netha-
nel, fils de Çouar ; 9 pour ...
fils d'Okrân ; 14 pour Gad, Elyaçaf,
fils de Deouêl ; 15 pour Nephtali,
Ahira, fils d'Énân. 16 Ceux-là sont
les élus de la communauté, princes
de leurs tribus paternelles ; ce sont
les chefs des familles d'Israël. »
17 Moïse et Aaron s'adjoignirent ces
hommes, désignés par leurs noms.
18 Puis ils convoquèrent toute la
communauté, le premier jour du
second mois ; et on les enregistra
selon leurs familles et leurs maisons
paternelles, en comptant par noms
ceux qui avaient vingt ans et plus,
chacun individuellement, 19 ainsi
que l'Éternel l'avait prescrit à
Moïse. Leur dénombrement eut lieu
dans le désert de Sinaï.

20 Les descendants de Ruben,
premier-né d'Israël, étant classés
selon leur origine, leurs familles,
leurs maisons paternelles : d'après
le compte nominal et par tête, pour
tout mâle âgé de vingt ans et plus,
apte au service, 21 les recensés, dans
la tribu de Ruben, se montèrent à
quarante-six mille cinq cents.

22 Pour les descendants de Si-
... selon leur origine,

Digitized by Google

24 Pour les descendants de Gad,
classés selon leur origine, leurs fa-
milles, leurs maisons paternelles :
d'après le compte nominal de tous
les hommes âgés de vingt ans et
plus, aptes au service, 25 les recen-
sés, dans la tribu de Gad, se mon-
tèrent à quarante-cinq mille six
cent cinquante.

26 Pour les descendants de Juda,
classés selon leur origine, leurs fa-
milles, leurs maisons paternelles : d'a-
près le compte nominal de tous les
hommes âgés de vingt ans et plus,
aptes au service, 27 les recensés,
dans la tribu de Juda, se montèrent
à soixante-quatorze mille six cents.

28 Pour les descendants d'Issachar,
classés par origine, familles, mai-
sons paternelles : d'après le compte
nominal de tous les hommes âgés de
vingt ans et plus, aptes au service,
29 les recensés, dans la tribu d'Issa-
char, se montèrent à cinquante-
quatre mille quatre cents.

30 Pour les descendants de Zabu-
lon, classés par origine, familles,
maisons paternelles : suivant le
compte nominal de tous les hommes
âgés de vingt ans et plus, aptes au
service, 31 les recensés, dans la tribu
de Zabulon, se montèrent à cin-
quante-sept mille quatre cents.

32 Quant aux tribus issues de Jo-
seph : pour les descendants d'É-
phraïm, classés selon leur origine,
leurs familles, leurs maisons pater-
nelles : suivant le compte nominal
de tous les hommes âgés de vingt
ans et plus, aptes au service, 33 les
recensés, dans la tribu d'Éphraïm,
se montèrent à quarante mille cinq
cents.

34 Pour les descendants de Manas-
sé, classés selon leur origine, leurs
familles, leurs maisons paternelles :
d'après le compte nominal de tous
les hommes âgés de vingt ans et
plus, aptes au service, 35 les recen-
sés, dans la tribu de Manassé, se
montèrent à trente-deux mille deux
cents.

36 Pour les descendants de Benja-
min, classés par origine, familles,
maisons paternelles : suivant le
compte nominal de tous les hommes
âgés de vingt ans et plus, aptes au
service, 37 les recensés, dans la tribu
de Benjamin, se montèrent à trente-
cinq mille quatre cents.

38 Pour les descendants de Dan,
classés par origine, familles, mai-
sons paternelles : suivant le compte
nominal de tous les hommes âgés de
vingt ans et plus, aptes au service,
39 les recensés, dans la tribu de
Dan, se montèrent à soixante-deux
mille sept cents.

40 Pour les descendants d'Aser,
classés par origine, familles, mai-
sons paternelles : suivant le compte
nominal de tous les hommes âgés de
vingt ans et plus, aptes au service,
41 les recensés, dans la tribu d'Aser,
se montèrent à quarante et un mille
cinq cents.

42 Les descendants de Nephtali
étant classés selon leur origine,
leurs familles, leurs maisons pater-
nelles : d'après le compte nominal
de tous les hommes âgés de vingt
ans et plus, aptes au service, 43 les
recensés, dans la tribu de Nephtali,
se montèrent à cinquante-trois mille
quatre cents.

44 Tel fut le dénombrement opéré
par Moïse et Aaron conjointement
avec les phylarques d'Israël, les-
quels étaient douze, un homme par
famille paternelle. 45 Le total des
Israélites recensés selon leurs mai-
sons paternelles, de tous ceux qui,
âgés de vingt ans et au delà, étaient
propres au service en Israël, 46 le

Digitized by Google

total de ces recensés fut de six cent
trois mille cinq cent cinquante.
47 Quant aux Lévites, eu égard à
leur tribu paternelle, ils ne figu-
rèrent point dans ce dénombre-
ment.
48 Et l'Éternel parla ainsi à Moïse:
49 « Pour ce qui est de la tribu de
Lévi, tu ne la recenseras ni n'en
feras le relevé en la comptant avec
les autres enfants d'Israël. 50 Mais tu
préposeras les Lévites au tabernacle
du Statut, à tout son attirail et à tout
ce qui le concerne : ce sont eux qui
porteront le tabernacle et tout son
attirail, eux qui en feront le service,
et qui doivent camper à l'entour.
51 Quand le tabernacle devra partir,
ce sont les Lévites qui le démonte-
ront, et quand il devra s'arrêter, ce
sont eux qui le dresseront; le pro-
fane qui en approcherait serait
frappé de mort. 52 Les enfants
d'Israël se fixeront chacun dans
son camp et chacun sous sa ban-
nière, selon leurs légions ; 53 et les
Lévites camperont autour du taber-
nacle du Statut, afin que la colère
divine ne sévisse point sur la com-
munauté des enfants d'Israël; et
les Lévites auront sous leur garde
le tabernacle du Statut. » 54 Les
Israélites obéirent : tout ce que l'É-
ternel avait ordonné à Moïse, ils s'y
conformèrent.

CHAPITRE II.

L'Éternel parla à Moïse et à
Aaron en ces termes: 2 « Rangés
chacun sous une bannière distincte,
d'après leurs tribus paternelles,
ainsi camperont les enfants d'Is-
raël; c'est en face et autour de la
Tente d'assignation qu'ils seront
campés. 3 Ceux qui campent en
avant, à l'orient, seront sous la
bannière du camp de Juda, selon
leurs légions, le phylarque des
enfants de Juda étant Nahchôn,
fils d'Amminadab, 4 et sa légion,
d'après son recensement, comptant
soixante-quatorze mille six cents
hommes. 5 Près de lui campera la
tribu d'Issachar, le phylarque des
enfants d'Issachar étant Nethanel,
fils de Çouar, 6 et sa légion, d'après
son recensement, comptant cin-
quante-quatre mille quatre cents
hommes. 7 Puis la tribu de Zabulon,
le phylarque des enfants de Zabu-
lon étant Élïab, fils de Hêlôn, 8 et
sa légion, d'après son recensement,
comptant cinquante-sept mille
quatre cents hommes. 9 Total des
recensés formant le camp de Juda:
cent quatre-vingt-six mille quatre
cents, répartis selon leurs légions.
Ceux-là ouvriront la marche.
10 La bannière du camp de Ruben
occupera le midi, avec ses légions,
le phylarque des enfants de Ruben
étant Éliçour, fils de Chedéour, 11 et
sa légion, d'après son recensement,
comptant quarante-six mille cinq
cents hommes. 12 Près de lui cam-
pera la tribu de Siméon, le phylarque
des enfants de Siméon étant Che-
loumïel, fils de Çourichaddaï, 13 et
sa légion, d'après son recensement,
comptant cinquante-neuf mille trois
cents hommes. 14 Puis la tribu de
Gad, le phylarque des enfants de
Gad étant Elyaçaf, fils de Reouêl,
15 et sa légion, d'après son recense-
ment, comptant quarante-cinq mille
six cent cinquante hommes. 16 Total
des recensés formant le camp de
Ruben : cent cinquante et un mille
quatre cent cinquante, répartis
selon leurs légions. Ils marcheront
en seconde ligne.

Digitized by Google

17 Alors s'avancera la Tente d'as-
signation, le camp des Lévites,
au centre des camps. Comme on
procédera pour le campement, ainsi
pour la marche : chacun à son
poste, suivant sa bannière.

18 La bannière du camp d'É-
phraïm, avec ses légions, occupera
le couchant, le phylarque des en-
fants d'Éphraïm étant Élichama,
fils d'Ammihoud, 19 et sa légion,
d'après son recensement, comptant
quarante mille cinq cents hommes.
20 Près de lui, la tribu de Manassé,
le phylarque des enfants de Ma-
nassé étant Gamliel, fils de Pedah-
çour, 21 et sa légion, d'après son
recensement, comptant trente-deux
mille deux cents hommes. 22 Puis la
tribu de Benjamin, le phylarque
des enfants de Benjamin étant Abi-
dân, fils de Ghidoni, 23 et sa légion,
d'après son recensement, comptant
trente-cinq mille quatre cents
hommes. 24 Total des recensés for-
mant le camp d'Éphraïm : cent huit
mille cent, répartis selon leurs lé-
gions. Ils marcheront en troisième
ligne.

25 La bannière du camp de Dan
occupera le nord, avec ses légions,
le phylarque des enfants de Dan
étant Ahïézer, fils d'Ammichaddaï,
26 et sa légion, d'après son recense-
ment, comptant soixante-deux mille
sept cents hommes. 27 Près de lui
campera la tribu d'Aser, le phy-
larque des enfants d'Aser étant
Paghïêl, fils d'Okrân, 28 et sa lé-
gion, d'après son recensement,
comptant quarante et un mille cinq
cents hommes. 29 Puis la tribu de

31 Total des recensés pour le camp
de Dan : cent cinquante-sept mille
six cents hommes, qui marcheront
en dernier, après les autres ban-
nières. »

32 Tel fut le classement des en-
fants d'Israël, selon leurs familles
paternelles; répartis dans les camps
par légions, leur total fut de six
cent trois mille cinq cent cin-
quante. 33 Pour les Lévites, ils ne
furent point incorporés parmi les
enfants d'Israël, ainsi que l'Éternel
l'avait prescrit à Moïse. 34 Les
enfants d'Israël exécutèrent tout
ce que l'Éternel avait ordonné à
Moïse : ils campaient ainsi par ban-
nières et ils marchaient dans cet
ordre, chacun selon sa famille, près
de sa maison paternelle.

CHAPITRE III.

SUIVENT les générations d'Aaron
et de Moïse, à l'époque où l'É-
ternel parlait à Moïse sur le mont
Sinaï. 2 Voici les noms des fils
d'Aaron : l'aîné, Nadab; puis Abi-
hou, Éléazar et Ithamar. 3 Ce sont
là les noms des fils d'Aaron, oints
en qualité de pontifes, auxquels on
conféra le sacerdoce. 4 Or, Nadab
et Abihou moururent devant le Sei-
gneur, pour avoir apporté devant
lui un feu profane, dans le désert
de Sinaï; ils n'avaient point eu
d'enfants. Mais Éléazar et Ithamar
fonctionnèrent sous les yeux d'Aa-
ron, leur père.

5 L'Éternel parla à Moïse en ces

Digitized by Google

devant la Tente d'assignation, en
faisant le service du tabernacle.
8 Ils auront la garde de tous les
ustensiles de la Tente d'assignation,
et feront l'office des enfants d'Is-
raël, en s'occupant du service du
tabernacle. 9 Tu adjoindras donc
les Lévites à Aaron et à ses fils :
ils lui seront donnés comme adjoints,
entre les enfants d'Israël. 10 Pour
Aaron et ses fils, recommande-leur
de veiller sur leur ministère; le pro-
fane qui y prendrait part serait
frappé de mort. »
11 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 12 « Moi-même, en effet,
j'ai pris les Lévites entre les en-
fants d'Israël, en échange de tous
les premiers-nés, prémices de la
maternité, des enfants d'Israël; les
Lévites sont donc à moi. 13 Car tout
premier-né m'appartient : le jour
où j'ai frappé tous les premiers-nés
du pays d'Égypte, j'ai consacré à
moi tout premier-né en Israël, de-
puis l'homme jusqu'au bétail; ils
m'appartiendront, à moi l'Éternel. »
14 L'Éternel parla à Moïse, dans
le désert de Sinaï, en ces termes :
15 « Fais le dénombrement des en-
fants de Lévi, selon leur descen-
dance paternelle, par familles; tous
les mâles, depuis l'âge d'un mois et
au delà, tu les dénombreras. »
16 Moïse les dénombra sur l'ordre
de l'Éternel, de la manière qui lui
avait été prescrite. 17 Or, les fils de
Lévi étaient les suivants, ainsi nom-
més : Gerson, Kehath et Merari.
18 Voici les noms des fils de Gerson
avec leurs familles : Libni et
Chimi; 19 les fils de Kehath avec
leurs familles : Amram et Yiçhar,
Hébrôn et Ouzziél; 20 et les fils de
Merari avec leurs familles : Mahli
et Mouchi. Telles sont les familles
des Lévites, selon leur descendance
paternelle. 21 Pour Gerson : la fa-
mille des Libnites et la famille des
Chimites. Telles sont les familles
issues de Gerson. 22 Dénombrées par
le chiffre total des mâles, de l'âge
d'un mois et au delà, elles se com-
posaient de sept mille cinq cents
hommes. 23 Les familles issues de
Gerson devaient camper derrière le
tabernacle, à l'occident. 24 Le chef
de famille, pour les Gersonites, était
Elyaçaf, fils de Laël. 25 Et ce qu'a-
vaient à garder les enfants de Ger-
son dans la Tente d'assignation,
c'était : le tabernacle et le pavillon,
ses couvertures, et le rideau d'en-
trée de la Tente d'assignation;
26 les toiles du parvis, le rideau
d'entrée du parvis, qui s'étend au-
tour du tabernacle et de l'autel,
ainsi que les cordages nécessaires à
son service.
27 Pour Kehath : la famille des
Amramites, la famille des Yiçhari-
tes, celle des Hébronites et celle des
Ouzziélites. Telles sont les familles
issues de Kehath. 28 Le chiffre total
des mâles, depuis l'âge d'un mois et
au delà, fut de huit mille six cents,
commis à la garde du sanctuaire.
29 Les familles des enfants de
Kehath devaient occuper le flanc
méridional du tabernacle. 30 Le chef
de famille, pour la descendance de
Kehath, était Éliçafân, fils d'Ouz-
ziél. 31 Et les objets confiés à leur
garde : l'arche, la table, le candé-
labre, les autels, les ustensiles sacrés
servant au ministère, et le voile avec
tout son appareil. 32 Le chef général
des Lévites était Éléazar, fils d'Aa-
ron le pontife, ayant l'inspection de
ceux qui étaient chargés de la garde
du sanctuaire. 33 Pour Merari : la
famille des Mahlites et la famille
des Mouchites. Telles sont les fa-
milles de Merari. 34 Leur contingent,

Digitized by Google

d'après le relevé de tous les mâles
âgés d'un mois et au delà, fut de
six mille deux cents hommes. 35 Le
chef de famille, pour la descen-
dance de Merari, était Çouriel, fils
d'Abihayil. C'est au flanc nord du
tabernacle qu'ils devaient camper.
36 Dépôt confié à la garde des Me-
rarites : les solives du tabernacle,
ses traverses, ses piliers et ses so-
cles, toutes ses pièces et toute sa
dépendance; 37 les piliers formant
le pourtour du parvis, ainsi que
leurs socles, leurs chevilles et leurs
cordages. 36 Pour ceux qui station-
naient à la face orientale du taber-
nacle, devant la Tente d'assigna-
tion, au levant, c'étaient Moïse,
Aaron et ses fils, chargés de la
garde du sanctuaire, pour le salut
des enfants d'Israël : le profane
qui en approchait encourait la
mort. 39 Le nombre total des Lé-
vites, recensés par Moïse et Aaron,
sur l'ordre de l'Éternel, selon leurs
familles, le total des mâles de l'âge
d'un mois et au delà, fut de vingt-
deux mille.

40 L'Éternel dit à Moïse : « Dé-
nombre tous les premiers-nés mâles
des enfants d'Israël, depuis l'âge
d'un mois et au-dessus, et fais-en le
relevé nominal. 41 Tu m'attribueras
les Lévites, à moi l'Éternel, à la
place de tous les premiers-nés des
enfants d'Israël, et le bétail des
Lévites à la place des premiers-nés
du bétail des enfants d'Israël. »
42 Moïse dénombra, comme l'Éternel
le lui avait ordonné, tous les pre-
miers-nés parmi les enfants d'Israël.
43 Or, la somme des premiers-nés
mâles, comptés par noms depuis
l'âge d'un mois et au delà, dans ce
recensement, fut de vingt-deux
mille deux cent soixante-treize.

44 Et l'Éternel parla ainsi à Moïse :
45 « Prends les Lévites à la place de
tous les premiers-nés des enfants
d'Israël, et le bétail des Lévites à
la place de leur bétail, les Lévites
devant m'appartenir, à moi l'É-
ternel. 46 Pour la rançon des deux
cent soixante-treize, excédant des
premiers-nés israélites sur le nombre
des Lévites, 47 tu prendras cinq si-
cles par chaque tête ; tu les pren-
dras selon le poids du sanctuaire, à
vingt ghêra le sicle, 48 et tu don-
neras cet argent à Aaron et à ses
fils, comme rachat de la portion
excédante. » 49 Moïse recueillit le
montant de la rançon, donnée par
ceux qui étaient en plus du nombre
racheté par les Lévites. 50 C'est des
premiers-nés des enfants d'Israël
qu'il reçut cette somme, mille trois
cent soixante-cinq sicles, au poids
du sanctuaire. 51 Et Moïse remit le
montant du rachat à Aaron et à ses
fils, sur l'ordre de l'Éternel, ainsi que
l'Éternel l'avait prescrit à Moïse.

CHAPITRE IV.

L'Éternel parla à Moïse et à
Aaron en ces termes : 2 « Qu'on
fasse le relevé des enfants de Ke-
hath entre les autres descendants
de Lévi, selon leurs familles, par
maisons paternelles, 3 depuis l'âge
de trente ans et plus, jusqu'à l'âge
de cinquante ans : quiconque est
admissible au service, à l'exécution
d'une tâche dans la Tente d'assi-
gnation. 4 Voici la tâche des enfants
de Kehath, dans la Tente d'assigna-
tion : elle concerne les choses très
saintes. 5 Aaron entrera avec ses
fils, lorsque le camp devra partir ;
ils détacheront le voile protecteur,
et en couvriront l'arche du Statut ;

Digitized by Google

[6] ils mettront encore dessus une
housse de peau de tahach, éten-
dront par-dessus une étoffe entière-
ment d'azur, puis ajusteront ses
barres. [7] Sur la table de proposition
ils étendront une étoffe d'azur, sur
laquelle ils placeront les sébiles, les
cuillers, les demi-tubes et les mon-
tants qui garnissent la table ; quant
au pain perpétuel, il restera dessus.
[8] Ils étendront sur ces objets une
étoffe d'écarlate, qu'ils couvriront
d'une housse de peau de tahach ;
puis ils ajusteront ses barres.[9] Ils
prendront une étoffe d'azur, y enve-
lopperont le candélabre servant à
l'éclairage, avec ses lampes, ses
mouchettes, ses godets et tous les
vaisseaux à huile employés pour
son service. [10] Et ils le mettront,
avec tous ses ustensiles, dans une
enveloppe de peau de tahach, et le
poseront sur une civière. [11] Sur l'au-
tel d'or ils étendront une étoffe d'a-
zur, la couvriront d'une housse de
peau de tahach, et ajusteront les
barres ; [12] ils prendront tous les us-
tensiles employés pour le service du
sanctuaire, les mettront dans une
étoffe d'azur, les couvriront d'une
housse de peau de tahach, et les
poseront sur une civière. [13] Ils enlè-
veront les cendres de l'autel, sur
lequel ils étendront une étoffe de
pourpre. [14] Ils mettront là-dessus
tous les ustensiles destinés à son
service : brasiers, fourches, pelles,
bassins, tous les ustensiles de cet au-
tel ; ils déploieront par-dessus une
housse de peau de tahach, et
ajusteront les barres. [15] Aaron et
ses fils achèveront ainsi d'envelop-
per les choses saintes et tous les
ustensiles sacrés, lors du départ du
camp ; alors seulement viendront
les enfants de Kehath pour les por-
ter, car ils ne doivent pas toucher
aux choses saintes, sous peine de
mort. C'est là la charge des enfants
de Kehath dans la Tente d'assigna-
tion. [16] Les fonctions d'Éléazar, fils
d'Aaron le pontife, comprendront
l'huile du luminaire, l'encens aro-
matique, l'oblation perpétuelle et
l'huile d'onction, la surveillance du
tabernacle entier et de tout ce qu'il
renferme, du sanctuaire et de son
appareil. »

[17] L'Éternel parla ainsi à Moïse
et à Aaron : [18] « N'exposez point la
branche des familles issues de Ke-
hath à disparaître du milieu des
Lévites ; [19] mais agissez ainsi à leur
égard, afin qu'ils vivent au lieu de
mourir, lorsqu'ils approcheront des
saintetés éminentes : Aaron et ses
fils viendront, et les commettront
chacun à sa tâche et à ce qu'il doit
porter, [20] de peur qu'ils n'entrent
pour regarder, fût-ce un instant, les
choses saintes, et qu'ils ne meurent. »

[21] L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : [22] « Il faut faire aussi le
relevé des enfants de Gerson, par
maisons paternelles, selon leurs fa-
milles. [23] C'est depuis l'âge de trente
ans et plus, jusqu'à l'âge de cin-
quante ans, que tu les recenseras :
quiconque est apte à participer au
service, à faire une besogne dans la
Tente d'assignation. [24] Voici ce qui
est imposé aux familles nées de
Gerson, comme tâche et comme
transport : [25] elles porteront les tapis
du tabernacle, le pavillon d'assigna-
tion, sa couverture et la housse de
tahach qui la couvre extérieure-
ment, ainsi que le rideau-portière
de la Tente d'assignation ; [26] les
toiles du parvis, le rideau d'entrée
servant de porte à ce parvis, qui
s'étend autour du tabernacle et de
l'autel, et leurs cordages, et toutes
les pièces de leur appareil ; enfin,

Digitized by Google

tout ce qui s'y rattache, elles s'en
occuperont. 27 C'est sur l'ordre d'A-
aron et de ses fils qu'aura lieu tout
le service des descendants de Ger-
son, pour tout ce qu'ils ont à porter
comme à exécuter; et vous commet-
trez à leur garde tout ce qu'ils
devront transporter. 28 Telle est la
tâche des familles descendant de
Gerson, dans la Tente d'assigna-
tion; et leur surveillance appartient
à Ithamar, fils d'Aaron le pontife.

29 Les enfants de Merari, selon
leurs familles, par maisons pater-
nelles, tu les recenseras. 30 De l'âge
de trente ans et au-dessus, jusqu'à
l'âge de cinquante ans, tu les re-
censeras : tous ceux qui sont admis-
sibles au service, pouvant faire la
besogne de la Tente d'assignation.
31 Voici ce qu'ils sont tenus de por-
ter, selon le détail de leur emploi
dans la Tente d'assignation : les
solives du tabernacle, ses traverses,
ses piliers et ses socles ; 32 les piliers
du pourtour du parvis, leurs socles,
leurs chevilles et leurs cordages,
avec toutes leurs pièces et tout ce
qui s'y rattache. Vous leur attribue-
rez nominativement les objets dont
le transport leur est confié. 33 Telle
est la tâche des familles descen-
dant de Merari, le détail de leur
service dans la Tente d'assignation,
sous la direction d'Ithamar, fils
d'Aaron le pontife. » 34 Moïse et
Aaron, et les phylarques de la com-
nées de Kehath, employées dans la
Tente d'assignation, ainsi que
Moïse et Aaron les recensèrent
d'après l'ordre de l'Éternel, trans-
mis par Moïse.

36 Pour le contingent des enfants
de Gerson, dénombrés selon leurs
familles et leurs maisons pater-
nelles, 39 depuis l'âge de trente ans
et au delà, jusqu'à l'âge de cin-
quante ans, tous ceux qui étaient
admissibles au service, à un emploi
dans la Tente d'assignation, 40 comp-
tés par familles, selon leurs maisons
paternelles, leur nombre fut de deux
mille six cent trente. 41 Tel fut le
contingent des familles nées de
Gerson, employées dans la Tente
d'assignation, ainsi que Moïse et
Aaron les recensèrent sur l'ordre de
l'Éternel.

42 Et le contingent des familles
des enfants de Merari, classés par
familles, selon leurs maisons pater-
nelles, 43 depuis l'âge de trente ans
et au delà, jusqu'à l'âge de cin-
quante ans, tous ceux qui étaient
admissibles au service, à une tâche
dans la Tente d'assignation, 44 leur
contingent, par familles, fut de trois
mille deux cents. 45 Tel fut le con-
tingent des familles des enfants de
Merari, que Moïse et Aaron dénom-
brèrent sur l'ordre de l'Éternel,
transmis par Moïse. 46 Total du dé-
nombrement opéré par Moïse, Aaron
et les phylarques d'Israël à l'égard

Digitized by Google

sous la direction de Moïse, à cha-
cun son service et les objets à trans-
porter ainsi que ses préposés, dési-
gnés par l'Éternel à Moïse.

CHAPITRE V.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Ordonne aux en-
fants d'Israël de renvoyer du
camp tout individu lépreux, ou
atteint de flux, ou souillé par un
cadavre. 3 Renvoyez-les, hommes
ou femmes, reléguez-les hors du
camp, afin qu'ils ne souillent point
ces enceintes au milieu desquelles
je réside. » 4 Ainsi firent les enfants
d'Israël : ils les renvoyèrent hors
du camp. Comme l'Éternel avait
parlé à Moïse, ainsi agirent les en-
fants d'Israël.
5 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 6 « Parle ainsi aux enfants
d'Israël : Si un homme ou une
femme a causé quelque préjudice à
une personne et, par là, commis une
faute grave envers le Seigneur,
mais qu'ensuite cet individu se
sente coupable, 7 il confessera le
préjudice commis, puis il restituera
intégralement l'objet du délit, aug-
menté du cinquième, et qui doit
être remis à la personne lésée. 8 Si
cette personne n'a pas de proche
parent à qui l'on puisse restituer
l'objet du délit, cet objet, appar-
tenant à l'Éternel, sera remis au
pontife; indépendamment du bélier

11 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 12 « Parle aux enfants d'Is-
raël et dis-leur : Si la femme de
quelqu'un, déviant de ses devoirs,
lui devient infidèle ; 13 si un homme
a eu avec elle un commerce charnel
à l'insu de son époux, et qu'elle ait
été clandestinement déshonorée,
nul cependant ne déposant contre
elle, parce qu'elle n'a pas été sur-
prise, 14 mais qu'un esprit de jalou-
sie se soit emparé de lui et qu'il
soupçonne sa femme, effective-
ment déshonorée; ou qu'un esprit
de jalousie se soit emparé de lui
et qu'il soupçonne sa femme, bien
qu'elle n'ait point subi le déshonneur,
15 cet homme conduira sa femme
devant le pontife, et présentera pour
offrande, à cause d'elle, un dixième
d'épha de farine d'orge ; il n'y ver-
sera point d'huile et n'y mettra
point d'encens, car c'est une obla-
tion de jalousie, une oblation de
ressouvenir, laquelle remémore l'of-
fense. 16 Et le pontife la fera appro-
cher, et il la placera en présence du
Seigneur. 17 Le pontife puisera de
l'eau sainte dans un vase d'argile,
prendra de la poussière se trouvant
sur le sol du tabernacle et la mettra
dans cette eau. 18 Plaçant alors la
femme en présence du Seigneur, le
pontife lui découvrira la tête et lui
posera sur les mains l'oblation de
ressouvenir, qui est l'oblation de ja-
lousie, tandis qu'il tiendra dans sa
propre main les eaux amères de la
malédiction. 19 Puis, le pontife adju-
rera cette femme. Il lui dira : « Si

si un homme a eu commerce avec
toi, autre que ton époux... » 21 Alors
le pontife adjurera la femme par le
serment d'imprécation, et il dira à
la femme : « Que l'Éternel fasse de
toi un sujet d'imprécation et de ser-
ment au milieu de ton peuple, en
faisant — lui l'Éternel — dépérir ton
flanc et gonfler ton ventre ; 22 et que
ces eaux de malédiction s'intro-
duisent dans tes entrailles, pour
faire gonfler le ventre et dépérir le
flanc ! » Et la femme répondra :
« Amen ! amen ! » 23 Le pontife
écrira ces malédictions sur un bul-
letin, et les effacera dans les eaux
amères ; 24 et il fera boire à la
femme les eaux amères de la malé-
diction, afin que ces eaux de malé-
diction portent dans son sein l'amer-
tume. 25 Puis le pontife prendra des
mains de la femme l'oblation de ja-
lousie ; il balancera cette oblation
devant le Seigneur, et l'approchera
de l'autel. 26 Le pontife prendra une
poignée de cette oblation comme
mémorial qu'il fera fumer sur l'autel.
C'est alors qu'il fera boire à cette
femme le breuvage. 27 Lorsqu'il le
lui aura fait boire, il arrivera que,
si elle s'est souillée et a trahi son
époux, ce breuvage de malédiction
portera dans son sein l'amertume :
il fera gonfler son ventre, dépérir
son flanc ; et cette femme deviendra
un sujet d'imprécation parmi son
peuple. 28 Mais si cette femme ne
s'est pas souillée, si elle est pure,
elle restera intacte et aura même
une postérité. 29 Telle est la règle
concernant la jalousie, au cas qu'une
femme ait dévié de ses devoirs en-
quera cette règle de tout point.
31 Cet homme sera net de toute
faute, et cette femme expiera la
sienne. »

CHAPITRE VI.

L'ÉTERNEL parla ainsi à Moïse :
2 « Parle aux enfants d'Israël et
dis-leur : Si un homme ou une femme
fait expressément vœu d'être ab-
stème, voulant s'abstenir en l'hon-
neur de l'Éternel, 3 il s'abstiendra
de vin et de boisson enivrante, ne
boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre
de liqueur, ni une infusion quel-
conque de raisins, et ne mangera
point de raisins frais ni secs. 4 Tout
le temps de son abstinence, il ne
mangera d'aucun produit de la
vigne, depuis les pépins jusqu'à
l'enveloppe. 5 Tout le temps stipulé
pour son abstinence, le rasoir ne
doit pas effleurer sa tête : jusqu'au
terme des jours où il veut s'abstenir
pour l'Éternel, il doit rester saint,
laisser croître librement la cheve-
lure de sa tête. 6 Tout le temps de
cette abstinence en l'honneur de l'É-
ternel, il ne doit pas approcher d'un
corps mort ; 7 pour son père et sa
mère, pour son frère et sa sœur,
pour ceux-là même il ne se souillera
point à leur mort, car l'auréole de
son Dieu est sur sa tête. 8 Tant qu'il
portera cette auréole, il est consacré
au Seigneur. 9 Si quelqu'un vient à
mourir près de lui inopinément, ce
sera une souillure pour sa tête con-
sacrée : il rasera sa tête le jour de

Digitized by Google

11 Le pontife offrira l'une comme
expiatoire, l'autre comme holo-
causte, et fera expiation pour lui du
péché qu'il a commis par ce ca-
davre; et il consacrera de nouveau
sa chevelure en ce jour. 12 Il vouera
au Seigneur la même période d'ab-
stinence, et il offrira un agneau âgé
d'un an, comme délictif; pour les
jours antérieurs, ils seront nuls,
parce que son abstinence a été
violée.
13 Or, voici la règle de l'abstème:
quand seront accomplis les jours de
son abstinence, on le fera venir à
l'entrée de la Tente d'assignation,
14 et il présentera son offrande à
l'Éternel : un agneau d'un an, sans
défaut, pour holocauste; une brebis
d'un an, sans défaut, pour expia-
toire, et un bélier sans défaut pour
rémunératoire. 15 Plus une corbeille
d'azymes, savoir des gâteaux de
fleur de farine pétris à l'huile, et
des galettes azymes ointes d'huile;
outre leurs oblations et leurs liba-
tions. 16 Le pontife en fera hommage
à l'Éternel : il offrira son expiatoire
et son holocauste, 17 traitera le bé-
lier comme sacrifice rémunératoire
à l'Éternel, accompagné de la cor-
beille d'azymes, et il y joindra son
oblation et sa libation. 18 Alors l'ab-
stème rasera, à l'entrée de la Tente
d'assignation, sa tête consacrée; et
il prendra cette chevelure consacrée,
et la jettera sur le feu qui est sous
la victime de rémunération. 19 Et le
pontife prendra l'épaule du bélier,
quand elle sera cuite, puis un gâ-
teau azyme dans la corbeille et une
galette azyme; il les posera sur les
mains de l'abstème, après qu'il se
sera dépouillé de ses cheveux con-
sacrés, 20 et le pontife en opérera le
balancement devant le Seigneur:
c'est une chose sainte qui appartient
au pontife, indépendamment de la
poitrine balancée et de la cuisse pré-
levée. Alors l'abstème pourra boire
du vin. 21 Telle est la régle de
l'abstème qui aura fait un vœu; telle
sera son offrande à l'Éternel au
sujet de son abstinence, sans préju-
dice de ce que permettront ses
moyens: selon le vœu qu'il aura
prononcé, ainsi fera-t-il, en sus de
la régle relative à son abstinence. »
22 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes: 23 « Parle ainsi à Aaron et
à ses fils: Voici comment vous bé-
nirez les enfants d'Israël; vous leur
direz:
24 « Que l'Éternel te bénisse et te
protège!
25 Que l'Éternel fasse rayonner
sa face sur toi, et te soit bienveil-
lant!
26 Que l'Éternel dirige son regard
vers toi et t'accorde la paix! »
27 Ils imposeront ainsi mon nom
sur les enfants d'Israël, et moi je
les bénirai. »

CHAPITRE VII.

OR, le jour où Moïse eut achevé
de dresser le tabernacle, de
l'oindre et de le consacrer avec
toutes ses pièces, ainsi que l'autel
et tous ses ustensiles; lorsqu'il les
eut ainsi oints et consacrés, 2 les
phylarques d'Israël, chefs de leurs
familles paternelles, firent des of-
frandes; ce furent les chefs des tri-
bus, les mêmes qui avaient présidé
aux dénombrements. 3 Ils présen-
tèrent pour offrande, devant l'É-
ternel, six voitures-litières et douze
bêtes à cornes, une voiture par
deux phylarques, un taureau par
phylarque, et ils les amenèrent de-

Digitized by Google

vant le tabernacle. 4 Et l'Éternel dit
à Moïse ce qui suit : 5 « Reçois ces
présents de leur part, ils seront em-
ployés au service de la Tente d'as-
signation : tu les remettras aux Lé-
vites, à chacun selon sa tâche. »
6 Moïse reçut les voitures et les
bêtes à cornes, et les remit aux Lé-
vites. 7 Il donna deux voitures et
quatre taureaux aux enfants de
Gerson, eu égard à leur tâche ; 8 et
les quatre autres voitures et les huit
autres taureaux, il les donna aux
enfants de Merari, eu égard à leur
tâche, dirigée par Ithamar, fils
d'Aaron le pontife. 9 Quant aux en-
fants de Kehath, il ne leur en donna
point : chargés du service des objets
sacrés, ils devaient les porter sur
l'épaule. 10 Les phylarques firent des
offrandes inaugurales pour l'autel,
le jour où il avait été oint, et ils
amenèrent leurs offrandes devant
l'autel. 11 Mais l'Éternel dit à Moïse :
« Qu'un jour un phylarque, un jour
un autre phylarque présentent leur
offrande pour l'inauguration de
l'autel. »

12 Celui qui présenta le premier
jour son offrande, fut Nahchôn, fils
d'Amminadab, de la tribu de Juda.
13 Son offrande était : une écuelle
d'argent, du poids de cent trente
sicles ; un bassin d'argent de soi-
xante-dix sicles, au poids du sanc-
tuaire, tous deux remplis de fleur de
farine pétrie à l'huile, pour une

18 Le second jour, l'offrant fut
Nethanel, fils de Çouar, phylarque
d'Issachar, 19 lequel présenta pour
offrande : une écuelle d'argent, du
poids de cent trente sicles ; un bas-
sin d'argent de soixante-dix sicles,
au poids du sanctuaire, tous deux
remplis de fleur de farine pétrie à
l'huile, pour une oblation ; 20 une
coupe de dix sicles, en or, pleine de
parfum ; 21 un jeune taureau, un bé-
lier, un agneau d'un an, pour holo-
causte ; 22 un jeune bouc, pour ex-
piatoire ; 23 et, pour le sacrifice de
rémunération, deux taureaux, cinq
béliers, cinq boucs, cinq agneaux
d'un an. Telle fut l'offrande de
Nethanel, fils de Çouar.

24 Au troisième jour, ce fut le
phylarque des enfants de Zabulon,
Éliab, fils de Hêlôn. 25 Son offrande :
une écuelle d'argent, du poids de
cent trente sicles ; un bassin d'ar-
gent de soixante-dix sicles, au poids
du sanctuaire, tous deux remplis de
fleur de farine pétrie à l'huile, pour
une oblation ; 26 une coupe de dix
sicles, en or, pleine de parfum ;
27 un jeune taureau, un bélier, un
agneau d'un an, pour holocauste ;
28 un jeune bouc, pour expiatoire ;
29 et, pour le sacrifice de rémunéra-
tion, deux taureaux, cinq béliers,
cinq boucs, cinq agneaux d'un an.
Telle fut l'offrande d'Éliab, fils de
Hêlôn.

30 Au quatrième jour, le phylarque

Digitized by Google

agneau d'un an, pour holocauste;
34 un jeune bouc, pour expiatoire;
35 et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliçour, fils de Chedéour.

36 Au cinquième jour, le phylarque des enfants de Siméon, Cheloumïel,
fils de Çourichaddaï. 37 Son offrande:
une écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour
une oblation; 36 une coupe de dix
sicles, en or, pleine de parfum;
39 un jeune taureau, un bélier, un
agneau d'un an, pour holocauste;
40 un jeune bouc, pour expiatoire;
41 et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Cheloumïel, fils de Çourichaddaï.

42 Au sixième jour, le phylarque des enfants de Gad, Elyaçaf, fils de
Deouël. 43 Son offrande: une
écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour
une oblation; 44 une coupe de dix
sicles, en or, pleine de parfum;
45 un jeune taureau, un bélier, un
agneau d'un an, pour holocauste;
46 un jeune bouc, pour expiatoire;
47 et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elyaçaf, fils de Deouël.

48 Au septième jour, le phylarque des enfants d'Éphraïm, Élichama,
fils d'Ammihoud. 49 Son offrande:
une écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles; un bassin d'argent, de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour
une oblation; 50 une coupe de dix
sicles, en or, pleine de parfum;
51 un jeune taureau, un bélier, un
agneau d'un an, pour holocauste;
52 un jeune bouc, pour expiatoire;
53 et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Élichama, fils d'Ammihoud.

54 Au huitième jour, le phylarque des enfants de Manassé, Gamliel,
fils de Pedahçour. 55 Son offrande:
une écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour
une oblation; 56 une coupe de dix
sicles, en or, pleine de parfum;
57 un jeune taureau, un bélier, un
agneau d'un an, pour holocauste;
58 un jeune bouc, pour expiatoire;
59 et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Gamliel, fils de Pedahçour.

60 Au neuvième jour, le phylarque des enfants de Benjamin, Abidân,
fils de Ghidoni. 61 Son offrande: une
écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour
une oblation; 62 une coupe de dix
sicles, en or, pleine de parfum;
63 un jeune taureau, un bélier, un
agneau d'un an, pour holocauste;
64 un jeune bouc, pour expiatoire;
65 et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers,

Digitized by Google

cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidân, fils de Ghidoni.

[66] Au dixième jour, le phylarque des enfants de Dan, Ahïézer, fils d'Ammichaddaï. [67] Son offrande : une écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles ; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une oblation ; [68] une coupe de dix sicles, en or, pleine de parfum ; [69] un jeune taureau, un bélier, un agneau d'un an, pour holocauste ; [70] un jeune bouc, pour expiatoire ; [71] et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahïézer, fils d'Ammichaddaï.

[72] Au onzième jour, le phylarque des enfants d'Aser, Paghïel, fils d'Okran. [73] Son offrande : une écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles ; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une oblation ; [74] une coupe de dix sicles, en or, pleine de parfum ; [75] un jeune taureau, un bélier, un agneau d'un an, pour holocauste ; [76] un jeune bouc pour expiatoire ; [77] et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Paghïel, fils d'Okran.

[78] Au douzième jour, le phylarque des enfants de Nephtali, Ahira, fils d'Ênân. [79] Son offrande : une écuelle d'argent, du poids de cent trente sicles ; un bassin d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, tous deux remplis de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une oblation ; [80] une coupe de dix sicles, en or, pleine de parfum ; [81] un jeune taureau, un bélier, un agneau d'un an pour holocauste ; [82] un jeune bouc, pour expiatoire ; [83] et, pour le sacrifice de rémunération, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahira, fils d'Ênân.

[84] Ce fut là le présent dédicatoire de l'autel, offert, lors de son onction, par les phylarques d'Israël : douze écuelles d'argent, douze bassins d'argent, douze coupes d'or. [85] Chaque écuelle d'argent, cent trente sicles, et chaque bassin, soixante-dix : poids total de l'argent des vases, deux mille quatre cents sicles, au poids du sanctuaire. [86] Douze coupes d'or, pleines de parfum, chaque coupe dix sicles, au poids du sanctuaire : total de l'or des coupes, cent vingt sicles. [87] Somme du gros bétail pour holocauste : douze taureaux ; de plus, douze béliers, douze agneaux d'un an, outre leur oblation, et douze jeunes boucs pour expiatoire. [88] Somme du gros bétail pour le sacrifice rémunératoire : vingt-quatre taureaux ; de plus, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux âgés d'un an. Ainsi fut inauguré l'autel, après avoir été oint. [89] Or, quand Moïse entrait dans la Tente d'assignation pour que Dieu lui parlât, il entendait la Voix s'adresser à lui de dessus le propitiatoire qui couvrait l'arche du Statut, entre les deux chérubins, et c'est à elle qu'il parlait.

CHAPITRE VIII.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces termes : [2] « Parle à Aaron et dis-lui : Quand tu disposeras les

Digitized by Google

lampes, c'est vis-à-vis de la face du
candélabre que les sept lampes
doivent projeter la lumière. » 3 Ainsi
fit Aaron : c'est vis-à-vis de la face
du candélabre qu'il en disposa les
lampes, comme l'Éternel l'avait or-
donné à Moïse. 4 Quant à la confec-
tion du candélabre, il était tout
d'une pièce, en or ; jusqu'à sa base,
jusqu'à ses fleurs, c'était une seule
pièce. D'après la forme que l'Éter-
nel avait indiquée à Moïse, ainsi
avait-on fabriqué le candélabre.

5 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 6 « Prends les Lévites du
milieu des enfants d'Israël, et puri-
fie-les. 7 Voici ce que tu leur feras
pour les purifier : tu les aspergeras
d'eau expiatoire. Ils passeront le
rasoir sur tout leur corps, laveront
leurs vêtements et se purifieront.
8 Puis ils prendront un jeune tau-
reau, avec son oblation : de la fleur
de farine pétrie à l'huile ; et un
autre jeune taureau, que tu recevras
comme expiatoire. 9 Tu feras avan-
cer les Lévites devant la Tente
d'assignation, et tu assembleras
toute la communauté des enfants
d'Israël. 10 Tu feras avancer les
Lévites en présence du Seigneur,
et les enfants d'Israël imposeront
leurs mains sur les Lévites. 11 Et
Aaron fera le balancement des Lé-
vites devant le Seigneur, de la part
des enfants d'Israël, pour qu'ils
soient consacrés au service du Sei-
gneur. 12 Et les Lévites appuieront
leurs mains sur la tête des taureaux;
fais alors offrir l'un comme expia-
toire et l'autre comme holocauste
au Seigneur, pour faire propitiation
sur les Lévites. 13 Puis tu placeras
les Lévites en présence d'Aaron et
de ses fils, et tu opéreras leur
balancement à l'intention du Sei-
gneur. 14 Tu distingueras ainsi les
Lévites entre les enfants d'Israël,
de sorte que les Lévites soient à
moi. 15 Alors seulement les Lévites
seront admis à desservir la Tente
d'assignation, quand tu les auras
purifiés et que tu auras procédé à
leur balancement. 16 Car ils me sont
réservés, à moi, entre les enfants
d'Israël : en échange de tout pre-
mier fruit des entrailles, de tout
premier-né parmi les enfants d'Is-
raël, je me les suis attribués. 17 Car
tout premier-né m'appartient chez
les enfants d'Israël, homme ou bête;
le jour où je frappai tous les pre-
miers-nés dans le pays d'Égypte, je
me les consacrai. 18 Or, j'ai pris les
Lévites en échange de tous les pre-
miers-nés des enfants d'Israël ; 19 et
je les ai donnés, comme adjoints, à
Aaron et à ses fils, entre les enfants
d'Israël, pour faire l'office des en-
fants d'Israël dans la Tente d'assi-
gnation, et pour servir de rançon
aux enfants d'Israël : de peur qu'il
n'y ait une catastrophe parmi les
enfants d'Israël, si ceux-ci s'appro-
chent des choses saintes. » 20 Ainsi
firent Moïse et Aaron et toute la
communauté des Israélites à l'é-
gard des Lévites ; selon tout ce que
l'Éternel avait prescrit à Moïse
touchant les Lévites, ainsi leur
firent les enfants d'Israël. 21 Les
Lévites se purifièrent, ils lavèrent
leurs vêtements; Aaron effectua
leur balancement devant l'Éternel,
et il fit propitiation sur eux pour les
rendre purs. 22 C'est alors que les
Lévites entrèrent en fonction dans
la Tente d'assignation, en présence
d'Aaron et de ses fils. D'après ce
que l'Éternel avait prescrit à Moïse
au sujet des Lévites, ainsi procé-
da-t-on à leur égard.

23 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 24 « Ceci concerne encore

Digitized by Google

les Lévites : celui qui sera âgé de vingt-cinq ans et au delà sera admis à participer au service requis par la Tente d'assignation ; [25] mais, passé l'âge de cinquante ans, il se retirera du service actif et ne travaillera plus. [26] Il aidera ses frères dans la Tente d'assignation en veillant à sa garde, mais il n'exécutera point de corvée. C'est ainsi que tu en useras pour les Lévites, selon leurs fonctions. »

CHAPITRE IX.

L'ÉTERNEL parla à Moïse dans le désert de Sinaï, la seconde année de leur sortie du pays d'Égypte, le premier mois, en disant :
[2] « Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au temps fixé. [3] C'est le quatorzième jour de ce mois, vers le soir, temps fixé pour elle, que vous devez la faire ; d'après tous ses statuts et toutes ses règles vous l'exécuterez. » [4] Moïse parla aux enfants d'Israël, pour qu'ils fissent la Pâque. [5] Et ils firent la Pâque au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans le désert de Sinaï ; exactement comme l'Éternel l'avait prescrit à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël. [6] Or, il y eut des hommes qui se trouvaient souillés par des cadavres humains, et qui ne purent faire la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et devant Aaron, ce même jour, [7] et ces hommes lui dirent : « Nous sommes souillés par des cadavres humains ; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël ? » [8] Moïse leur répondit : « Attendez que j'apprenne ce que l'Éternel statuera à votre égard. »

[9] Et l'Éternel parla à Moïse en ces termes : [10] « Parle ainsi aux enfants d'Israël : Si quelqu'un se trouve souillé par un cadavre, ou sur une route éloignée, parmi vous ou vos descendants, et qu'il veuille faire la Pâque en l'honneur de l'Éternel, [11] c'est au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir, qu'ils la feront ; ils la mangeront avec des azymes et des herbes amères, [12] n'en laisseront rien pour le lendemain, et n'en briseront pas un seul os : ils suivront, à son égard, tout le rite de la Pâque. [13] Pour l'homme qui, étant pur et n'ayant pas été en voyage, se serait néanmoins abstenu de faire la Pâque, cette personne sera retranchée de son peuple : puisqu'il n'a pas offert en son temps le sacrifice du Seigneur, cet homme portera sa faute. [14] Et si un étranger habite avec vous et veut faire la Pâque en l'honneur de l'Éternel, il devra se conformer au rite de la Pâque et à son institution : même loi vous régira, tant l'étranger que l'indigène. »

[15] Or, le jour où l'on eut érigé le tabernacle, la nuée couvrit le tabernacle, la tente du Statut ; et le soir il y avait, au-dessus du tabernacle, comme un météore de feu persistant jusqu'au matin. [16] Il en fut ainsi constamment : la nuée le couvrait le jour, et le météore de feu la nuit. [17] Chaque fois que la nuée s'élevait de dessus la Tente, aussitôt les enfants d'Israël levaient le camp ; puis, à l'endroit où se fixait la nuée, là s'arrêtaient les enfants d'Israël. [18] C'est sur l'ordre du Seigneur que partaient les enfants d'Israël, sur l'ordre du Seigneur

Digitized by Google

qu'ils s'arrêtaient : tant que la nuée
restait fixée sur le tabernacle, ils
demeuraient campés. [19] Lors même
que la nuée stationnait longtemps
au-dessus du tabernacle, les enfants
d'Israël, fidèles à l'observance du
Seigneur, ne partaient point. [20] Par-
fois la nuée ne restait qu'un cer-
tain nombre de jours sur le taber-
nacle : ils avaient campé à la voix
de l'Éternel, à la voix de l'Éter-
nel ils partaient. [21] Parfois la nuée
demeurait du soir jusqu'au matin,
et quand elle se retirait le matin
on partait ; ou bien un jour et
une nuit, et quand elle se reti-
rait, l'on partait. [22] Ou bien deux
jours, ou un mois, ou une année
entière, selon que la nuée prolon-
geait sa station sur le tabernacle,
les enfants d'Israël restaient cam-
pés sans partir ; puis, quand elle se
retirait, ils levaient le camp. [23] A
la voix de l'Éternel ils faisaient
halte, à sa voix ils décampaient,
gardant ainsi l'observance de l'É-
ternel, d'après l'ordre divin trans-
mis par Moïse.

CHAPITRE X.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : [2] « Fais-toi deux trom-
pettes d'argent, que tu façonneras
d'une seule pièce ; elles te serviront
à convoquer la communauté et à
faire décamper

campent à l'orient se mettront en
marche. [6] Vous sonnerez une se-
conde fanfare, et les légions cam-
pées au midi se mettront en marche :
une fanfare sera sonnée pour les
départs, [7] tandis que, pour convo-
quer l'assemblée, vous sonnerez,
mais sans fanfare. [8] Ce sont les fils
d'Aaron, les pontifes, qui sonneront
de ces trompettes. Elles vous servi-
ront, comme institution perpétuelle,
dans vos générations. [9] Quand donc
vous marcherez en bataille, dans
votre pays, contre l'ennemi qui vous
attaque, vous sonnerez des trom-
pettes avec fanfare ; vous vous re-
commanderez ainsi au souvenir de
l'Éternel votre Dieu, et vous rece-
vrez assistance contre vos ennemis.
[10] Et au jour de votre allégresse,
dans vos solennités et vos néomé-
nies, vous sonnerez des trompettes
pour accompagner vos holocaustes
et vos sacrifices rémunératoires ; et
elles vous serviront de mémorial
devant votre Dieu. Je suis l'Éternel
votre Dieu. »
[11] Or il advint, dans la deuxième
année, au deuxième mois, le ving-
tième jour du mois, que la nuée se
retira de dessus le tabernacle du
Statut. [12] Et les enfants d'Israël
partirent, selon leur ordre de
marche, du désert de Sinaï ; et la
nuée s'arrêta dans le désert de
Pharan. [13] C'est la première fois
qu'ils partaient ainsi d'après l'ordre
de l'Éternel, transmis par Moïse.

Digitized by Google

17 Alors on démonta le tabernacle,
et les enfants de Gerson et ceux de
Merari, ses porteurs, se mirent en
marche. 18 Puis se mit en marche la
bannière du camp de Ruben, selon
ses légions: sa légion à lui, conduite
par Éliçour, fils de Chedéour; 19 la
légion de la tribu des enfants de
Siméon, par Cheloumïel, fils de
Çourichaddaï; 20 et la légion de la
tribu des enfants de Gad, par
Elyaçaf, fils de Deouêl. 21 Alors s'a-
vancèrent les Kehathites, porteurs
de l'appareil sacré, de sorte qu'on
avait redressé le tabernacle lors-
qu'ils arrivèrent. 22 Et la bannière
du camp des enfants d'Éphraïm se
mit en marche, selon leurs légions:
sa légion à lui, conduite par Éli-
chama, fils d'Ammihoud; 23 la légion
de la tribu des enfants de Manassé,
par Gamliel, fils de Pedahçour; 24 et
la légion de la tribu des enfants de
Benjamin, par Abidân, fils de Ghi-
doni. 25 Enfin s'avança la bannière
du camp des Danites, arrière-garde
de tous les camps, selon leurs lé-
gions: sa légion à lui, commandée
par Ahïézer, fils d'Ammichaddaï;
26 la légion de la tribu des enfants
d'Aser, par Paghïel, fils d'Okrân;
27 et la légion de la tribu des en-
fants de Nephtali, par Ahira, fils
d'Ênân. 28 Tel était l'ordre de
marche des enfants d'Israël, selon
leurs légions, quand ils levaient le
camp.

29 Moïse dit à Hobab, fils de Ra-
gouël le Madianite, beau-père de
Moïse: « Nous partons pour la con-
trée dont l'Éternel a dit: C'est
celle-là que je vous donne. Viens
avec nous, nous te rendrons heu-
reux, puisque l'Éternel a promis du
bonheur à Israël. » 30 Il lui ré-
pondit: « Je n'irai point; c'est au
contraire dans mon pays, au lieu
de ma naissance, que je veux aller. »
31 Moïse reprit: « Ne nous quitte
point, de grâce! car, en vérité, tu
connais les lieux où nous campons
dans ce désert, et tu nous serviras
de guide. 32 Or, si tu nous accom-
pagnes, ce même bonheur dont l'É-
ternel nous fera jouir, nous te le
ferons partager. » 33 Et ils firent, à
partir du mont de l'Éternel, trois
journées de chemin; l'arche d'al-
liance de l'Éternel marcha à leur
tête l'espace de trois journées, pour
leur choisir une halte, 34 tandis que
la nuée divine planait au-dessus
d'eux, le jour, à leur départ du
camp.

35 Or, lorsque l'arche partait,
Moïse disait: « Lève-toi, Éternel!
afin que tes ennemis soient dissipés
et que tes adversaires fuient de de-
vant ta face! » 36 Et lorsqu'elle fai-
sait halte, il disait: « Reviens sié-
ger, Éternel, parmi les myriades
des familles d'Israël! »

CHAPITRE XI.

Le peuple affecta de se plaindre
amèrement aux oreilles du Sei-
gneur. Le Seigneur l'entendit et sa
colère s'enflamma, le feu de l'É-
ternel sévit parmi eux, et déjà il
dévorait les dernières lignes du
camp. 2 Mais le peuple implora
Moïse; Moïse pria le Seigneur, et
le feu s'affaissa. 3 On nomma cet
endroit *Tabérah* (1), parce que le
feu de l'Éternel y avait sévi parmi
eux. 4 Or, le ramas d'étrangers qui
était parmi eux fut pris de convoi-
tise; et, à leur tour, les enfants
d'Israël se remirent à pleurer et

(1) « *Embrasement.* »

Digitized by Google

dirent : « Qui nous donnera de la
viande à manger ? 5 Il nous souvient
du poisson que nous mangions pour
rien en Égypte, des concombres
et des melons, des poireaux, des oi-
gnons et de l'ail. 6 Maintenant, nous
sommes exténués, nous manquons
de tout : point d'autre perspective
que la manne ! » 7 (Or, la manne
était comme de la graine de co-
riandre, et son aspect comme l'as-
pect du bdellium. 8 Le peuple se
dispersait pour la recueillir, puis on
l'écrasait sous la meule ou on la pi-
lait au mortier; on la mettait cuire
au pot, et l'on en faisait des gâ-
teaux. Elle avait alors le goût d'une
pâtisserie à l'huile. 9 Lorsque la
rosée descendait sur le camp, la
nuit, la manne y tombait avec elle.)
10 Moïse entendit le peuple gémir,
groupé par familles, chacun à l'en-
trée de sa tente. L'Éternel entra
dans une grande colère; Moïse en
fut contristé, 11 et il dit à l'Éternel :
« Pourquoi as-tu rendu ton servi-
teur malheureux ? pourquoi n'ai-je
pas trouvé grâce à tes yeux, et
m'as-tu imposé le fardeau de tout
ce peuple ? 12 Est-ce donc moi qui ai
conçu tout ce peuple, moi qui l'ai
enfanté, pour que tu me dises :
Porte-le dans ton sein, comme le
nourricier porte le nourrisson, jus-
qu'au pays que tu as promis par
serment à ses pères ? 13 Où trouve-
rai-je de la chair pour tout ce
peuple, qui m'assaille de ses pleurs
en disant : Donne-nous d...

« Assemble-moi soixante-dix hommes
entre les anciens d'Israël, que tu
connaisses pour être des anciens du
peuple et ses magistrats; tu les
amèneras devant la Tente d'assi-
gnation, et là ils se rangeront près
de toi. 17 C'est là que je viendrai te
parler, et je retirerai une partie de
l'esprit qui est sur toi pour la faire
reposer sur eux: alors ils porteront
avec toi la charge du peuple, et tu
ne la porteras plus à toi seul.
18 Quant à ce peuple, tu lui diras :
Tenez-vous prêts pour demain, vous
mangerez de la chair, puisque vous
avez sangloté aux oreilles de l'É-
ternel en disant : « Qui nous donnera
de la viande à manger ? Nous étions
plus heureux en Égypte ! » L'Éternel
vous en donnera à manger, de la
viande. 19 Ce n'est pas un jour ni
deux que vous en mangerez ; ce
n'est pas cinq jours, ni dix jours, ni
vingt jours, 20 mais un mois entier,
tellement qu'elle vous ressortira de
la gorge et vous deviendra en hor-
reur; parce que vous avez outragé
l'Éternel qui est au milieu de vous,
et que vous avez pleuré devant lui
en disant : Pourquoi sommes-nous
sortis de l'Égypte ? » 21 Moïse re-
partit : « Six cent mille voyageurs
composent le peuple dont je fais
partie, et tu veux que je leur donne
de la viande à manger pour un
mois entier ! 22 Faudra-t-il leur tuer
brebis et bœufs, pour qu'ils en aient
assez ? leur amasser tous les pois-

Digitized by Google

les anciens du peuple et les rangea autour de la Tente. 25 L'Éternel descendit dans une nuée et lui parla, et, détournant une partie de l'esprit qui l'animait, la reporta sur ces soixante-dix personnages, sur les anciens. Et aussitôt que l'esprit se fut posé sur eux, ils prophétisèrent, mais ils ne le firent plus depuis. 26 Deux de ces hommes étaient restés dans le camp, l'un nommé Eldad, le second Médad. L'esprit se posa également sur eux, car ils étaient sur la liste, mais ne s'étaient pas rendus à la Tente; et ils prophétisèrent dans le camp. 27 Un jeune homme courut l'annoncer à Moïse, en disant : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp. » 28 Alors Josué, fils de Noun, serviteur de Moïse depuis sa jeunesse, prit la parole et dit : « Mon maître Moïse, empêche-les! » 29 Moïse lui répondit : « Tu es bien zélé pour moi ! Ah! plût au Ciel que tout le peuple de Dieu se composât de prophètes, que l'Éternel fît reposer son esprit sur eux! » 30 Et Moïse rentra dans le camp, ainsi que les anciens d'Israël. 31 Cependant un vent s'éleva de par l'Éternel, qui suscita des cailles du côté de la mer, et les abattit sur le camp dans un rayon d'une journée de part et d'autre, autour du camp, et à la hauteur de deux coudées environ sur le sol. 32 Le peuple s'occupa tout ce jour-là, toute la nuit, et toute la journée du lendemain, à ramasser les cailles; celui qui en recueillit le moins en eut encore dix hômer. Et ils se mirent à les étaler autour du camp. 33 La chair était encore entre leurs dents, elle n'était rable. 34 On donna à ce lieu le nom de *Kibroth-Hattaava* (1), parce que c'est là qu'on ensevelit ce peuple pris de convoitise. 35 De Kibroth-Hattaava, le peuple partit pour Hacêroth, et il s'arrêta à Hacéroth.

CHAPITRE XII.

MIRIAM et Aaron médirent de Moïse, à cause de la femme éthiopienne qu'il avait épousée, car il avait épousé une Éthiopienne, 2 et ils dirent : « Est-ce que l'Éternel n'a parlé qu'à Moïse, uniquement? ne nous a-t-il pas parlé, à nous aussi? » L'Éternel les entendit. 3 Or, cet homme, Moïse, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre.

4 Soudain l'Éternel dit à Moïse, à Aaron et à Miriam : « Rendez-vous tous trois à la Tente d'assignation! » Et ils s'y rendirent tous trois. 5 L'Éternel descendit dans une colonne nébuleuse, s'arrêta à l'entrée de la Tente, et appela Aaron et Miriam, qui sortirent tous deux; 6 et il dit : « Écoutez bien mes paroles : S'il n'était que votre prophète, moi, Éternel, je me manifesterais à lui par une vision, c'est en songe que je m'entretiendrais avec lui. 7 Mais non : Moïse est mon serviteur; de toute ma maison c'est le plus dévoué. 8 Je lui parle face à face, dans une claire apparition et sans énigmes; c'est l'image de Dieu même qu'il contemple. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler

tira. 10 La nuée ayant disparu de dessus la Tente, Miriam se trouva couverte de lèpre, blanche comme la neige. Aaron se tourna vers Miriam, et la vit lépreuse. 11 Et Aaron dit à Moïse : « Pitié, mon Seigneur! de grâce, ne nous impute pas à péché notre démence et notre faute ! 12 Oh ! qu'elle ne ressemble pas à un mort-né qui, dès sa sortie du sein de sa mère, a une partie de son corps consumée ! » 13 Et Moïse implora l'Éternel en disant : « Seigneur, oh ! guéris-la, de grâce ! »

14 L'Éternel répondit à Moïse : « Si son père lui eût craché au visage, n'en serait-elle pas mortifiée durant sept jours ? Qu'elle soit donc séquestrée sept jours hors du camp, et ensuite elle y sera admise. » 15 Miriam fut séquestrée hors du camp pendant sept jours ; et le peuple ne partit que lorsque Miriam eut été réintégrée. 16 Après cela, le peuple partit de Hacêroth, et ils campèrent dans le désert de Pharan.

CHAPITRE XIII.

L'Éternel parla ainsi à Moïse : 2 « Envoie toi-même des hommes pour explorer le pays de Canaan, que je destine aux enfants d'Israël ; vous enverrez un homme respectivement par tribu paternelle, — tous éminents parmi eux. » 3 Et Moïse les envoya du désert de Pharan, selon la parole de l'Éternel ; c'étaient tous personnages considérables entre les enfants d'Israël. 4 Et voici leurs noms : pour la tribu de Ruben, Chammoûa, fils de Zakkour ; 5 pour la tribu de Siméon, Chafat, fils de Hori ; 6 pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Yefounné ; 7 pour la tribu d'Issachar, Yigal, fils de Joseph ; 8 pour la tribu d'Éphraïm, Hochéa, fils de Noun ; 9 pour la tribu de Benjamin, Palti, fils de Rafou ; 10 pour la tribu de Zabulon, Gaddïel, fils de Sodi ; 11 pour la tribu de Joseph formant celle de Manassé, Gaddi, fils de Çouci ; 12 pour la tribu de Dan, Ammïel, fils de Ghemalli ; 13 pour la tribu d'Aser, Sethour, fils de Mikhaêl ; 14 pour la tribu de Nephtali, Nahbi, fils de Vofsi ; 15 pour la tribu de Gad, Gheouêl, fils de Makhi. 16 Tels sont les noms des hommes que Moïse envoya explorer la contrée. (Moïse avait nommé Hochéa, fils de Noun : Josué.) 17 Moïse leur donna donc mission d'explorer le pays de Canaan, en leur disant : « Dirigez-vous de ce côté, vers le sud, et gravissez la montagne. 18 Vous observerez l'aspect de ce pays et le peuple qui l'occupe : s'il est robuste ou faible, peu nombreux ou considérable ; 19 quant au pays qu'il habite, s'il est bon ou mauvais ; comment sont les villes où il demeure, des villes ouvertes ou des places fortes ; 20 quant au sol, s'il est gras ou maigre, s'il est boisé ou non. Tâchez aussi d'emporter quelques-uns des fruits du pays. » C'était alors la saison des premiers raisins. 21 Et ils s'en allèrent explorer le pays, depuis le désert de Cîn jusqu'à Rehob, vers Hémath. 22 Ils s'acheminèrent du côté du midi, et l'on parvint jusqu'à Hébrôn, où demeuraient Ahimân, Chêchaï et Talmaï, descendants d'Anak. Hébrôn avait été bâtie sept ans avant Tanis d'Égypte. 23 Arrivés à la vallée d'Échkol, ils y coupèrent un sarment avec une grappe de raisin, qu'ils portèrent à deux au moyen d'une

Digitized by Google

perche de plus, quelques grenades
et quelques figues. 24 On nomma ce
lieu *vallée d'Échkol*, à cause de la
grappe qu'y avaient coupée les en-
fants d'Israël. 25 Ils revinrent de
cette exploration du pays, au bout
de quarante jours. 26 Ils allèrent
trouver Moïse, Aaron et toute la
communauté des enfants d'Israël,
dans le désert de Pharan, à Ka-
dêch. Ils rendirent compte à eux et
à toute la communauté, leur mon-
trèrent les fruits de la contrée, 27 et
lui firent ce récit : « Nous sommes
entrés dans le pays où tu nous avais
envoyés; oui, vraiment, il ruisselle
de lait et de miel, et voici de ses
fruits. 28 Mais il est puissant le peuple
qui habite ce pays! puis, les villes
sont fortifiées et très grandes, et
même nous y avons vu des descen-
dants d'Anak! 29 Amalec habite la
région du midi; le Héthéen, le Jé-
buséen et l'Amorréen habitent la
montagne, et le Cananéen occupe
le littoral et la rive du Jourdain. »
30 Caleb fit taire le peuple soulevé
contre Moïse, et dit : « Montons,
montons-y et prenons-en posses-
sion, car certes nous en serons vain-
queurs! » 31 Mais les hommes qui
étaient partis avec lui, dirent :
« Nous ne pouvons marcher contre
ce peuple, car il est plus fort que
nous. » 32 Et ils décrièrent le pays
qu'ils avaient exploré, en disant aux
enfants d'Israël : « Le pays que
nous avons parcouru pour l'explorer
est un pays qui dévorerait ses habi-
tants; [illegible]

CHAPITRE XIV.

ALORS toute la communauté se
souleva en jetant des cris, et le
peuple passa cette nuit à gémir.
2 Tous les enfants d'Israël murmu-
rèrent contre Moïse et Aaron, et
toute la communauté leur dit : « Que
ne sommes-nous morts dans le pays
d'Égypte, ou que ne mourons-nous
dans ce désert! 3 Et pourquoi l'É-
ternel nous mène-t-il dans ce pays-
là, pour y périr par le glaive, nous
voir ravir nos femmes et nos en-
fants? Certes, il vaut mieux pour
nous retourner en Égypte. » 4 Et
ils se dirent l'un à l'autre : « Don-
nons-nous un chef, et retournons en
Égypte! » 5 Moïse et Aaron tom-
bèrent sur leur face devant toute
l'assemblée réunie des enfants d'Is-
raël. 6 Et Josué, fils de Noun, et
Caleb, fils de Yefounné, qui avaient,
eux aussi, exploré la contrée, déchi-
rèrent leurs vêtements. 7 Ils par-
lèrent à toute la communauté des
Israélites en ces termes : « Le pays
que nous avons parcouru pour l'ex-
plorer, ce pays est bon, il est excel-
lent. 8 Si l'Éternel nous veut du
bien, il saura nous faire entrer dans
ce pays et nous le livrer, ce pays
qui ruisselle de lait et de miel.
9 Mais ne vous mutinez point contre
l'Éternel; ne craignez point, vous,
le peuple de ce pays, car ils seront
notre pâture ; leur ombre les a
abandonnés et l'Éternel est avec

Digitized by Google

trager? combien de temps man-
quera-t-il de confiance en moi,
malgré tant de prodiges que j'ai
opérés au milieu de lui? 12 Je veux
le frapper de la peste et l'anéantir,
et te faire devenir toi-même un
peuple plus grand et plus puissant
que celui-ci. » 13 Moïse répondit à
l'Éternel : « Mais les Égyptiens ont
su que tu as, par ta puissance, fait
sortir ce peuple du milieu d'eux,
14 et ils l'ont dit aux habitants de ce
pays-là; ils ont appris, Seigneur,
que tu es au milieu de ce peuple,
que celui qu'ils ont vu face à face,
c'est toi-même, Seigneur; que ta
nuée plane au-dessus d'eux; que,
dans une colonne nébuleuse, tu les
guides le jour, et, dans une colonne
de feu, la nuit. 15 Et tu ferais mourir
ce peuple comme un seul homme!
Mais ces nations, qui ont entendu
parler de toi, diront alors: 16 « Parce
» que l'Éternel n'a pu faire entrer
» ce peuple dans le pays qu'il leur
» avait solennellement promis, il
» les a égorgés dans le désert. »
17 Maintenant donc, de grâce, que
la puissance d'Adonaï se déploie,
comme tu l'as déclaré en disant:
18 « L'Éternel est plein de longani-
» mité et de bienveillance; il sup-
» porte le crime et la rébellion,
» sans toutefois les absoudre, fai-
» sant justice du crime des pères
» sur les enfants jusqu'à la troisième
» et à la quatrième génération. »
19 Oh! pardonne le crime de ce
peuple selon ta clémence infinie, et
comme tu as pardonné à ce peuple
depuis l'Égypte jusqu'ici! » 20 L'É-
ternel répondit: « Je pardonne, se-
lon ta demande. 21 Mais, aussi vrai
que je suis vivant et que la majesté
de l'Éternel remplit toute la terre,
22 tous ces hommes qui ont vu ma
gloire et mes prodiges, en Égypte
et dans le désert, et qui m'ont tenté
dix fois déjà, et n'ont pas obéi à ma
voix, 23 jamais ils ne verront ce pays
que j'ai promis par serment à leurs
aïeux; eux tous qui m'ont outragé,
ils ne le verront point! 24 Pour mon
serviteur Caleb, attendu qu'il a été
animé d'un esprit différent et m'est
resté pleinement fidèle, je le ferai
entrer dans le pays où il a pénétré,
et sa postérité le possédera. 25 Or,
l'Amalécite et le Cananéen occupent
la vallée: demain, changez de di-
rection et partez pour le désert, du
côté de la mer des Joncs. »

26 L'Éternel parla à Moïse et à
Aaron, en disant: 27 « Jusqu'à quand
tolérerai-je cette communauté per-
verse et ses murmures contre moi?
Car les murmures que les enfants
d'Israël profèrent contre moi, je
les ai entendus. 28 Dis-leur: Vrai
comme je vis, a dit l'Éternel! selon
les propres paroles que j'ai enten-
dues de vous, ainsi vous ferai-je.
29 Vos cadavres resteront dans ce
désert, vous tous qui avez été dé-
nombrés, tous tant que vous êtes,
âgés de vingt ans et au delà, qui
avez murmuré contre moi! 30 Jamais
vous n'entrerez, vous, dans ce pays
où j'avais solennellement promis de
vous établir! Il n'y aura d'exception
que pour Caleb, fils de Yefounné,
et Josué, fils de Noun. 31 Vos enfants
aussi, dont vous disiez: « Ils nous se-
ront ravis », je les y amènerai, et ils
connaîtront ce pays dont vous n'avez
point voulu. 32 Mais vos cadavres, à
vous, pourriront dans ce désert.
33 Vos enfants iront errant dans le
désert, quarante années, expiant vos
infidélités, jusqu'à ce que le désert
ait reçu toutes vos dépouilles. 34 Se-
lon le nombre de jours que vous
avez exploré le pays, autant de
jours autant d'années vous porterez

Digitized by Google

la peine de vos crimes, partant qua-
rante années ; et vous connaîtrez
les effets de mon hostilité. 35 Moi,
l'Éternel, je le déclare : oui, c'est
ainsi que j'en userai avec toute
cette communauté perverse, ameu-
tée contre moi. C'est dans ce dé-
sert qu'elle prendra fin, c'est là
qu'elle doit mourir. » 36 De fait, les
hommes que Moïse avait envoyés
explorer le pays, et qui, de retour,
avaient fait murmurer contre lui
toute la communauté en décriant
ce pays, 37 ces hommes, qui avaient
débité de méchants propos sur le
pays, périrent frappés par le Sei-
gneur. 38 Josué, fils de Noun, et Ca-
leb, fils de Yefounné, furent seuls
épargnés, entre ces hommes qui
étaient allés explorer le pays.
39 Moïse rapporta ces paroles à tous
les enfants d'Israël; et le peuple
s'en affligea fort. 40 Puis, le lende-
main de bon matin, ils se dirigèrent
vers le sommet de la montagne,
disant : « Nous sommes prêts à
marcher vers le lieu que l'Éternel a
désigné, car nous avons péché. »
41 Moïse leur dit : « Pourquoi trans-
gressez-vous la parole de l'Éternel?
Cela ne vous réussira point! 42 N'y
montez pas, car l'Éternel n'est pas
au milieu de vous; ne vous livrez
pas aux coups de vos ennemis. 43 Car
l'Amalécite et le Cananéen sont là
sur votre chemin, et vous tomberiez
sous leur glaive ; aussi bien, vous
vous êtes éloignés de l'Éternel, l'É-
ternel ne sera point avec vous! »
44 Mais ils s'obstinèrent à monter au
sommet de la montagne; cependant,
ni l'arche d'alliance du Seigneur ni
Moïse ne bougèrent du milieu du
camp. 45 L'Amalécite et le Cananéen,
qui habitaient sur cette montagne,
en descendirent, les battirent et les
taillèrent en pièces jusqu'à Horma.

CHAPITRE XV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : 2 « Parle aux enfants
d'Israël et dis-leur : Quand vous
serez arrivés dans le pays que je
vous destine pour votre établisse-
ment, 3 et que vous ferez un sacri-
fice à l'Éternel, holocauste ou autre
victime, à l'occasion d'un vœu spé-
cial ou d'un don spontané, ou lors
de vos solennités, voulant offrir, en
odeur agréable au Seigneur, une
pièce de gros ou de menu bétail,
4 celui qui offrira ce sacrifice à l'É-
ternel y joindra, comme oblation,
un dixième de fleur de farine, pé-
trie avec un quart de hîn d'huile;
5 plus, du vin, comme libation, un
quart de hîn, que tu joindras à
l'holocauste ou au sacrifice, pour
chaque agneau. 6 Si c'est un bélier,
tu offriras comme oblation deux
dixièmes de fleur de farine, pétrie
avec un tiers de hîn d'huile ; 7 plus,
du vin pour libation, un tiers de
hîn, que tu offriras, comme odeur
délectable, au Seigneur. 8 Et si
c'est une pièce de gros bétail que
tu offres comme holocauste ou autre
sacrifice, à l'occasion d'un vœu
particulier ou comme rémunératoire
au Seigneur, 9 on ajoutera à cette
victime, comme oblation, trois
dixièmes de fleur de farine, pétrie
avec un demi-hîn d'huile; 10 et tu
offriras, comme libation, un demi-
hîn de vin : sacrifice d'odeur
agréable à l'Éternel. 11 C'est ainsi
qu'on en usera pour chaque tau-
reau, pour chaque bélier, pour
chaque animal de l'espèce des bre-
bis ou des chèvres; 12 selon le
nombre des victimes que vous of-
frirez, vous suivrez ces prescrip-

Digitized by Google

tions pour chacune, en nombre égal.
[13] Tout indigène pratiquera ainsi
ces rites, lorsqu'il offrira un sacri-
fice d'odeur agréable au Seigneur.
[14] Et si un étranger émigre chez
vous ou se trouve parmi vous, dans
les âges ultérieurs, et qu'il offre à
l'Éternel un sacrifice d'odeur agréa-
ble, comme vous procéderez, ainsi
procédera-t-il. [15] Peuple, une même
loi vous régira, vous et l'étranger
domicilié. Règle absolue pour vos
générations : vous et l'étranger,
vous serez égaux devant l'Éternel.
[16] Même loi et même droit existe-
ront pour vous et pour l'étranger
habitant parmi vous. »
[17] L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : [18] « Parle aux enfants d'Is-
raël et dis-leur : A votre arrivée
dans le pays où je vous conduirai,
[19] lorsque vous mangerez du pain
de la contrée, vous en prélèverez
un tribut au Seigneur. [20] Comme
prémices de votre pâte, vous pré-
lèverez un gâteau en tribut; à l'ins-
tar du tribut de la grange, ainsi
vous le prélèverez. [21] Des prémices
de votre pâte vous ferez hommage
à l'Éternel dans vos générations
futures.
[22] Si, par suite d'une erreur,
vous n'observez pas tous ces com-
mandements que l'Éternel a com-
muniqués à Moïse, [23] tout ce que
l'Éternel a prescrit à votre inten-
tion par l'organe de Moïse, et
cela depuis l'époque où l'Éternel
l'a prescrit jusqu'à vos générations
ultérieures ; [24] si c'est par l'inad-
vertance de la communauté qu'a
tife effacera la faute de toute la
communauté des enfants d'Israël,
et elle leur sera remise, parce que
c'était une erreur, et qu'ils ont ap-
porté devant Dieu leur offrande,
un sacrifice destiné au feu pour le
Seigneur, ainsi que leur expiatoire,
pour réparer cette erreur. [26] Et il
sera pardonné à toute la commu-
nauté des enfants d'Israël et à l'é-
tranger qui séjourne parmi eux ;
car l'erreur a été commune à tout
le peuple.
[27] Que si c'est une seule per-
sonne qui a péché par erreur,
elle offrira une chèvre, âgée d'un
an pour expiatoire. [28] Le pontife
fera expiation pour la personne
imprudente (car elle n'a péché que
par imprudence) devant le Sei-
gneur ; afin qu'étant expiée, sa
faute lui soit remise. [29] Indigène
entre les enfants d'Israël ou étran-
ger résidant parmi eux, une même
régle sera la vôtre, si l'on a agi par
erreur. [30] Mais celui qui aurait agi
ainsi de propos délibéré, parmi les
nationaux ou parmi les étrangers,
celui-là outrage le Seigneur! Cette
personne sera retranchée du milieu
de son peuple. [31] Pour avoir mé-
prisé la parole du Seigneur, pour
avoir violé sa loi, cette personne
sera certainement retranchée : elle
est coupable ! »
[32] Pendant leur séjour au désert,
les enfants d'Israël trouvèrent un
homme ramassant du bois le jour
du Sabbat. [33] Ceux qui l'avaient
trouvé ramassant du bois le con-
duisirent devant Moïse et Aaron,

Digitized by Google

que toute la communauté le lapide
hors du camp. » 36 Et toute la
communauté l'emmena hors du
camp, et on le fit mourir à coups
de pierres, comme l'Éternel l'avait
ordonné à Moïse.
37 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 38 « Parle aux enfants d'Is-
raël, et dis-leur de se faire des
franges aux coins de leurs vête-
ments, dans toutes leurs générations,
et d'ajouter à la frange de chaque
coin un cordon d'azur. 39 Cela for-
mera pour vous des franges dont
la vue vous rappellera tous les
commandements de l'Éternel, afin
que vous les exécutiez et ne vous
égariez pas à la suite de votre
cœur et de vos yeux, qui vous en-
traînent à l'infidélité. 40 Vous vous
rappellerez ainsi et vous accom-
plirez tous mes commandements,
et vous serez saints pour votre
Dieu. 41 Je suis l'Éternel votre Dieu,
qui vous ai fait sortir du pays d'É-
gypte pour devenir votre Dieu,
moi, l'Éternel votre Dieu ! »

CHAPITRE XVI.

CORÉ, fils de Yiçhar, fils de Ke-
hath, fils de Lévi, forma un
parti avec Dathan et Abirâm, fils
d'Elïab, et On, fils de Péleth, des-
cendants de Ruben. 2 Ils s'avan-
cèrent devant Moïse avec deux
cent cinquante des enfants d'Israël,
princes de la communauté, mem-
bres des réunions, personnages no-
tables ; 3 et, s'étant attroupés au-
tour de Moïse et d'Aaron, ils leur
dirent : « C'en est trop de votre
part ! Toute la communauté, oui,
tous sont des saints, et au milieu
d'eux est le Seigneur ; pourquoi
donc vous érigez-vous en chefs de
l'assemblée du Seigneur ? » 4 Moïse,
en les entendant, se jeta sur sa
face ; 5 puis il parla à Coré et à
toute sa faction, en ces termes :
« Demain, le Seigneur fera savoir
qui est digne de lui, qui est le saint
qu'il admet auprès de lui ; celui
qu'il aura élu, il le laissera appro-
cher de lui. 6 Faites ceci : munissez-
vous d'encensoirs, toi Coré, et tout
ton parti ; 7 mettez-y du feu et rem-
plissez-les de parfum, devant le
Seigneur, demain : or, l'homme que
distinguera le Seigneur, c'est ce-
lui-là qui est saint. Assez donc, en-
fants de Lévi ! » 8 Et Moïse dit à
Coré : « Or, écoutez, enfants de Lévi.
9 C'est donc peu, pour vous, que le
Dieu d'Israël vous ait distingués de
la communauté d'Israël, en vous
admettant auprès de lui pour faire
le service du tabernacle divin, et
en vous plaçant en présence de la
communauté pour la servir ? 10 Il
t'a donc approché de lui, toi et tous
tes frères, les enfants de Lévi, et
vous réclamez encore le sacerdoce !
11 En vérité, toi et toute ta bande,
c'est contre l'Éternel que vous vous
êtes ligués ; car Aaron, qu'est-il,
pour que vous murmuriez contre
lui ? » 12 Moïse envoya quérir Da-
than et Abirâm, fils d'Elïab ; mais
ils dirent : « Nous n'irons point.
13 Est-ce peu que tu nous aies fait
sortir d'un pays ruisselant de lait
et de miel, pour nous faire mourir
dans ce désert, sans prétendre en-
core t'ériger en maître sur nous !
14 Certes, ce n'est pas dans un pays
abondant en lait et en miel que tu
nous as conduits ; ce ne sont champs
ni vignes dont tu nous as procuré
l'héritage ! Crèveras-tu les yeux à
ces hommes ?... Nous n'irons point. »
15 Moïse, fort contristé, dit au Sei-

Digitized by Google

gneur : « N'accueille point leur
hommage ! Je n'ai jamais pris à un
seul d'entre eux son âne, je n'ai
jamais fait de mal à un seul d'entre
eux. » 16 Moïse dit à Coré : « Toi et
tout ton parti, soyez devant le Sei-
gneur, toi et eux ainsi qu'Aaron,
demain ; 17 prenez chacun votre en-
censoir, mettez-y du parfum et
apportez, devant le Seigneur, cha-
cun votre encensoir, deux cent cin-
quante encensoirs ; toi aussi et
Aaron, chacun le sien. » 18 Ils
prirent chacun leur encensoir, y
mirent du feu, le couvrirent de
parfum et se placèrent à l'entrée
de la Tente d'assignation avec
Moïse et Aaron. 19 Coré avait
ameuté contre eux toute la com-
munauté à l'entrée de la Tente
d'assignation. Et la gloire de l'É-
ternel apparut à toute la commu-
nauté.

20 Et l'Éternel parla à Moïse et à
Aaron en ces termes : 21 « Séparez-
vous de cette communauté, je veux
l'anéantir à l'instant ! » 22 Mais ils
tombèrent sur leur face et dirent :
« Seigneur ! Dieu des esprits de
toute chair ! quoi, un seul homme
aura péché, et tu t'irriterais contre
la communauté tout entière ! »

23 Et l'Éternel parla ainsi à
Moïse : 24 « Parle à la communauté
et lui dis : Écartez-vous d'autour
de la demeure de Coré, de Dathan
et d'Abirâm ! » 25 Moïse se re-
leva, et alla vers Dathan et Abi-
râm, suivi des anciens d'Israël.
26 Et il dit à la communauté :
« Retirez-vous, de grâce, d'auprès
des tentes de ces pervers, et ne
dis que Dathan et Abirâm s'avan-
çaient fièrement à l'entrée de leurs
tentes, avec leurs femmes, leurs fils
et leurs jeunes enfants. 28 Alors
Moïse dit : « Par ceci vous recon-
naîtrez que c'est l'Éternel qui m'a
donné mission d'accomplir toutes
ces choses, que je n'ai rien fait de
mon chef : 29 si ces gens meurent
comme meurent tous les hommes ;
si la commune destinée des hommes
doit être aussi la leur, ce n'est pas
Dieu qui m'a envoyé. 30 Mais si l'É-
ternel produit un phénomène ; si la
terre ouvre son sein pour les en-
gloutir avec tout ce qui est à eux,
et qu'ils descendent vivants dans
la tombe, vous saurez alors que ces
hommes ont offensé l'Éternel. »
31 Or, comme il achevait de pro-
noncer ces paroles, le sol qui les
portait se fendit, 32 la terre ouvrit
son sein et les dévora, eux et leurs
maisons, et tous les gens de Coré,
et tous leurs biens. 33 Ils descen-
dirent, eux et tous les leurs, vivants
dans la tombe ; la terre se referma
sur eux, et ils disparurent du milieu
de l'assemblée. 34 Et tous les Israé-
lites qui étaient autour d'eux s'en-
fuirent à leurs cris, disant : « La
terre pourrait bien nous engloutir ! »
35 Puis un feu s'élança de devant le
Seigneur, et consuma les deux cent
cinquante hommes qui avaient offert
l'encens.

CHAPITRE XVII.

L'ÉTERNEL parla ainsi à Moïse :

Digitized by Google

ces hommes, coupables de leur
propre mort, on les transformera
en plaques minces dont on revêtira
l'autel, parce qu'ils ont été présentés
devant le Seigneur et sont devenus
saints; et ils serviront d'enseigne-
ment aux enfants d'Israël. » 4 Et le
pontife Éléazar prit les encensoirs
d'airain qu'avaient apportés ceux
qui furent brûlés, et on les lamina
pour en revêtir l'autel : 5 signe com-
mémoratif pour les enfants d'Israël,
afin que nul profane, étranger à la
race d'Aaron, ne s'ingérât de faire
fumer l'encens devant l'Éternel et
ne subît le sort de Coré et de sa
faction, tel que l'Éternel le lui
avait annoncé par l'organe de
Moïse.

6 Toute la communauté des en-
fants d'Israël murmura, le lende-
main, contre Moïse et Aaron, en
disant : « C'est vous qui avez tué
le peuple de l'Éternel ! » 7 Or,
comme la communauté s'attroupait
contre Moïse et contre Aaron, ils
se tournèrent vers la Tente d'as-
signation, et voici que la nuée la
couvrait et la gloire du Seigneur
apparut. 8 Moïse et Aaron s'avan-
cèrent jusque devant la Tente d'as-
signation.

9 Et l'Éternel parla à Moïse, di-
sant : 10 « Éloignez-vous du milieu
de cette communauté, je veux l'a-
néantir à l'instant! » Et ils se je-
tèrent sur leur face. 11 Et Moïse dit
à Aaron : « Saisis l'encensoir, mets-
y du feu de l'autel, pose le parfum,
et porte-le sur le champ au milieu
de la communauté pour effacer leur
faute ; car le Seigneur a laissé
il posa le parfum, et il fit expiation
sur le peuple. 13 Il s'interposa ainsi
entre les morts et les vivants, et
la mortalité s'arrêta. 14 Les vic-
times de cette mortalité furent au
nombre de quatorze mille sept cents,
outre ceux qui avaient péri à cause
de Coré. 15 Aaron retourna auprès
de Moïse, à l'entrée de la Tente
d'assignation, lorsque la mortalité
eut cessé.

16 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
17 « Annonce aux enfants d'Israël
que tu dois recevoir d'eux une verge
respectivement par famille pater-
nelle, de la part de tous leurs chefs
de familles paternelles, ensemble
douze verges; le nom de chacun,
tu l'écriras sur sa verge. 18 Et
le nom d'Aaron, tu l'écriras sur
la verge de Lévi, car il faut
une seule verge par chef de fa-
mille paternelle. 19 Tu les dépo-
seras dans la Tente d'assigna-
tion, devant le Statut où je vous
donne habituellement rendez-vous.
20 Or, l'homme que j'aurai élu, sa
verge fleurira, et ainsi mettrai-je
fin à ces murmures contre moi, que
les enfants d'Israël profèrent à
cause de vous. » 21 Moïse parla aux
enfants d'Israël ; et tous leurs
phylarques lui remirent chacun une
verge, selon leurs familles pater-
nelles, ensemble douze verges ; et
la verge d'Aaron fut jointe aux
leurs. 22 Moïse déposa ces verges
devant le Seigneur, dans la tente
du Statut. 23 Or, le lendemain,
Moïse entra dans la tente du Sta-
tut, et voici qu'avait fleuri la verge
d'Aaron, déposée pour la f...

Digitized by Google

ils les regardèrent, et reprirent
chacun la sienne.
25 Et l'Éternel dit à Moïse : « Re-
place la verge d'Aaron devant le
Statut, comme signe durable à l'en-
contre des rebelles ; tu feras cesser
par là leurs murmures contre moi,
et ils ne mourront point. » 26 Moïse
obéit : comme l'Éternel lui avait
ordonné, ainsi fit-il.
27 Les enfants d'Israël parlèrent
ainsi à Moïse : « Certes, c'est fait
de nous, nous sommes perdus, tous
perdus ! 28 Quiconque s'approche
tant soit peu de la résidence du Sei-
gneur est frappé de mort : sommes-
nous donc tous destinés à périr ? »

CHAPITRE XVIII.

L'ÉTERNEL dit à Aaron . « Toi et
tes fils et la famille de ton père,
vous serez responsables des délits
du sanctuaire ; toi et tes fils, vous
serez responsables des atteintes à
votre sacerdoce. 2 Et cependant, tes
frères, la tribu de Lévi, tribu de
ton père, admets-les auprès de toi ;
qu'ils s'associent à toi et te servent,
tandis qu'avec tes fils tu seras de-
vant la tente du Statut. 3 Ils gar-
deront ton observance et celle de
toute la tente ; toutefois, qu'ils
n'approchent point des vases sacrés
ni de l'autel, sous peine de mort
pour eux comme pour vous. 4 Mais
ils te seront attachés pour veiller à
la garde de la Tente d'assignation,
en tout ce qui concerne la Tente,
et empêcher qu'un profane ne s'ap-
proche de vous. 5 Vous garderez
ainsi l'observance du sanctuaire et
celle de l'autel, et les enfants d'Is-
raël ne seront plus exposés à ma
colère. 6 Car moi-même j'ai choisi
vos frères, les Lévites, entre les en-
fants d'Israël : ils sont à vous, oc-
troyés en don pour l'Éternel, pour
faire le service de la Tente d'assi-
gnation. 7 Et toi, et tes fils avec toi,
vous veillerez à votre ministère, que
vous avez à exercer pour toutes les
choses de l'autel et dans l'enceinte
du voile. C'est comme fonction pri-
vilégiée que je vous donne le sacer-
doce, et le profane qui y participe-
rait serait frappé de mort. »
8 L'Éternel parla encore ainsi à
Aaron : « Moi-même aussi, je te
confie le soin de mes offrandes : pré-
levées sur toutes les choses saintes
des enfants d'Israël, je les assigne,
par prérogative, à toi et à tes fils,
comme revenu perpétuel. 9 Voici ce
qui t'appartiendra entre les sainte-
tés éminentes, sauf ce qui doit être
brûlé : toutes les offrandes, soit
oblations, soit expiatoires ou délic-
tifs, quelconques, dont on me fera
hommage, appartiendront comme
saintetés éminentes à toi et à tes
fils. 10 C'est en très saint lieu que
tu les consommeras ; tout mâle peut
en manger ; ce sera pour toi une
chose sainte. 11 Ce qui est encore à
toi, c'est le prélèvement de leurs
offrandes et de toutes les offrandes
balancées par les enfants d'Israël :
je te les attribue, ainsi qu'à tes fils
et à tes filles, comme droit perpé-
tuel ; tout membre pur de ta fa-
mille peut en manger. 12 Tout le
meilleur de l'huile, tout le meilleur
du vin et du blé, les prémices qu'ils
en doivent offrir au Seigneur, je
te les donne. 13 Tous les premiers
produits de leur terre, qu'ils appor-
teront au Seigneur, seront à toi ;
tout membre pur de ta famille en
peut manger. 14 Toute chose dé-
vouée par interdit, en Israël, t'ap-
partiendra. 15 Tout premier fruit des

Digitized by Google

entrailles d'une créature quelconque, lequel doit être offert au Seigneur, homme ou bête, sera à toi. Seulement, tu devras libérer le premier-né de l'homme, et le premier-né d'un animal impur, tu le libéreras aussi. 16 Quant au rachat, tu l'accorderas à partir de l'âge d'un mois, au taux de cinq sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, valant vingt ghêra. 17 Mais le premier-né de la vache, ni celui de la brebis, ni celui de la chèvre, tu ne peux les libérer : ils sont saints. Tu répandras leur sang sur l'autel, tu y feras fumer leur graisse, combustion d'odeur agréable à l'Éternel, 18 et leur chair sera pour toi : comme la poitrine balancée et comme la cuisse droite, elle t'appartiendra. 19 Tous les prélèvements que les Israélites ont à faire sur les choses saintes en l'honneur de l'Éternel, je te les accorde, ainsi qu'à tes fils et à tes filles, comme revenu perpétuel. C'est une alliance de sel (1), inaltérable, établie de par l'Éternel à ton profit et au profit de ta postérité. »
20 Dieu dit encore à Aaron : « Tu ne posséderas point sur leur territoire, et aucun lot ne sera le tien parmi eux : c'est moi qui suis ton lot et ta possession au milieu des enfants d'Israël.

21 Quant aux enfants de Lévi, je leur donne pour héritage toute dîme en Israël, en échange du service dont ils sont chargés, du service de la Tente d'assignation. 22 Que désormais les enfants d'Israël n'approchent plus de la Tente d'assignation : ils se chargeraient d'un péché mortel. 23 Que le Lévite, lui, fasse son office dans la Tente d'assignation, et alors eux-mêmes porteront leur faute : statut perpétuel. Mais, parmi les enfants d'Israël, ils ne recevront point de patrimoine. 24 Car la dîme que les enfants d'Israël prélèveront pour le Seigneur, comme tribut, je la donne aux Lévites comme patrimoine ; c'est pourquoi je leur déclare qu'ils n'auront point de patrimoine entre les enfants d'Israël. »

25 L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 26 « Parle aussi aux Lévites et dis-leur : Lorsque vous aurez reçu des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part, pour votre héritage, vous prélèverez là-dessus, comme impôt de l'Éternel, la dîme de la dîme. 27 Cet impôt sera considéré par vous comme le blé prélevé de la grange et comme la liqueur prélevée du pressoir. 28 C'est ainsi que vous prélèverez, vous aussi, le tribut de l'Éternel, sur toutes les dîmes que vous percevrez des enfants d'Israël ; et vous remettrez ce tribut de l'Éternel au pontife Aaron. 29 Sur toutes vos donations, vous réserverez entière cette part de l'Éternel, prélevant sur le meilleur ce qu'on en doit consacrer. 30 Dis-leur encore : Quand vous en aurez prélevé le meilleur, le reste équivaudra pour vous, Lévites, au produit de la grange, à celui du pressoir ; 31 et vous pourrez le consommer en tout lieu, vous et votre famille, car c'est un salaire pour vous, en retour de votre service dans la Tente d'assignation. 32 Vous n'aurez, sur ce point, aucun péché à votre charge, dès que vous aurez prélevé cette meilleure part ; mais pour les saintetés des enfants d'Israël, n'y portez pas atteinte, si vous ne voulez encourir la mort. »

(1) C'est-à-dire une alliance faite solennellement. Comparez avec Lévitique, II, 13.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

L'ÉTERNEL parla à Moïse et à
Aaron en ces termes : [2] « Ceci
est un statut de la loi qu'a prescrit
l'Éternel, savoir : Avertis les enfants
d'Israël de te choisir une vache
rousse, intacte, sans aucun défaut,
et qui n'ait pas encore porté le joug.
[3] Vous la remettrez au pontife Éléa-
zar ; il la fera conduire hors du
camp, et on l'immolera en sa pré-
sence. [4] Le pontife Éléazar prendra
du sang de l'animal avec le doigt, et
il fera, en les dirigeant vers la face
de la Tente d'assignation, sept as-
persions de ce sang. [5] Alors on brû-
lera la vache sous ses yeux : sa
peau, sa chair et son sang, on les
brûlera avec sa fiente. [6] Le pontife
prendra du bois de cèdre, de l'hy-
sope et de l'écarlate, qu'il jettera
dans le feu où se consume la vache.
[7] Puis ce pontife lavera ses vête-
ments, baignera son corps dans
l'eau, et alors il rentrera au camp ;
mais il restera impur jusqu'au soir.
[8] Celui qui aura brûlé la vache net-
toiera ses vêtements dans l'eau,
baignera dans l'eau son corps, et
restera impur jusqu'au soir. [9] Ce-
pendant un homme pur recueillera
les cendres de la vache et les dé-
posera hors du camp, en lieu pur,
où elles resteront en dépôt, pour la
communauté des enfants d'Israël, en
vue de l'eau lustrale : c'est un puri-
ficatoire. [10] Celui qui aura recueilli
les cendres de la vache lavera ses
vêtements, et sera impur jusqu'au
soir. Et ceci sera, pour les enfants
d'Israël et pour l'étranger établi
parmi eux, un statut invariable :
[11] celui qui touchera au cadavre
d'un être humain quelconque se-
ra impur durant sept jours. [12] Qu'il
se purifie au moyen de ces cen-
dres, le troisième et le septième
jour, et il sera pur ; mais s'il ne
s'est pas purifié, le troisième et le
septième jour, il ne sera point pur.
[13] Quiconque a touché à un cadavre,
au corps d'une personne morte,
et ne se purifie point, souille la ré-
sidence du Seigneur, et cette exis-
tence sera retranchée d'Israël : parce
que l'eau lustrale n'a pas été lancée
sur lui, souillé qu'il est, il gardera
sa souillure. [14] Voici la règle, lors-
qu'il se trouve un mort dans une
tente : quiconque entre dans cette
tente, et tout ce qu'elle renferme,
sera impur durant sept jours ; [15] et
tout vase découvert, qui n'est pas
entièrement clos d'un couvercle,
sera impur. [16] Quiconque touchera,
en pleine campagne, au corps d'un
homme tué par le glaive ou mort
naturellement, ou à un ossement
humain ou à un sépulcre, sera
souillé durant sept jours. [17] Pour
purifier l'impur, on prendra des
cendres provenant de la combustion
du purificatoire, auxquelles on mê-
lera de l'eau vive dans un vase.
[18] Et un homme pur prendra de
l'hysope, la trempera dans l'eau et
aspergera la tente, ainsi que tous
les vases et les personnes qui s'y
trouvaient ; pareillement, celui qui
aurait touché à l'ossement, à l'homme
tué ou mort naturellement, ou au
sépulcre. [19] L'homme pur fera donc
aspersion sur l'impur, au troisième
et au septième jour ; et lorsqu'il l'au-
ra purifié le septième jour, l'autre
lavera ses vêtements, se baignera
dans l'eau, et sera pur le soir.
[20] Mais l'individu qui, devenu im-
pur, ne se purifierait pas, celui-là
sera retranché du sein de l'assem-
blée, car il a souillé le sanctuaire

Digitized by Google

du Seigneur : l'eau lustrale n'a pas été jetée sur lui, il reste impur.
[21] Ce sera pour eux une règle invariable. Quant à celui qui aura fait aspersion de l'eau lustrale, il lavera ses vêtements, et celui qui touchera à l'eau lustrale sera impur jusqu'au soir.
[22] Tout ce que touchera l'impur sera souillé ; et la personne qui le touchera sera souillée jusqu'au soir. »

CHAPITRE XX.

Les enfants d'Israël, toute la communauté, arrivèrent au désert de Cin, dans le premier mois, et le peuple s'arrêta à Kadêch. Miriam mourut en ce lieu et y fut ensevelie.
[2] Or, la communauté manqua d'eau, et ils s'ameutèrent contre Moïse et Aaron ;
[3] et le peuple chercha querelle à Moïse, et ils parlèrent ainsi : « Ah ! que ne sommes-nous morts quand sont morts nos frères devant l'Éternel !
[4] Et pourquoi avez-vous conduit le peuple de Dieu dans ce désert, pour y périr, nous et notre bétail ?
[5] Et pourquoi nous avez-vous fait quitter l'Égypte pour nous amener en ce méchant pays, qui n'est pas un pays de culture, où il n'y a ni figuiers, ni vignes, ni grenadiers, ni eau à boire ! »
[6] Moïse et Aaron, assaillis par la multitude, se dirigèrent vers l'entrée de la Tente d'assignation et se jetèrent sur leur face ; et la majesté divine leur apparut.
[7] Et l'Éternel parla ainsi à Moïse :
[8] « Prends la verge et assemble la communauté, toi ainsi qu'Aaron ton frère, et dites au rocher, en leur présence, de donner ses eaux : tu feras couler, pour eux, de l'eau de ce rocher, et tu désaltéreras la communauté et son bétail. »
[9] Moïse prit la verge de devant l'Éternel, comme il le lui avait ordonné.
[10] Puis Moïse et Aaron convoquèrent l'assemblée devant le rocher, et il leur dit : « Or, écoutez, ô rebelles ! Est-ce que de ce rocher nous pouvons faire sortir de l'eau pour vous ? »
[11] Et Moïse leva la main, et il frappa le rocher de sa verge par deux fois ; il en sortit de l'eau en abondance, et la communauté et ses bêtes en burent.
[12] Mais l'Éternel dit à Moïse et à Aaron : « Puisque vous n'avez pas assez cru en moi pour me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, aussi ne conduirez-vous point ce peuple dans le pays que je leur ai donné. »
[13] Ce sont là les *Eaux de Meriba* (1), parce que les enfants d'Israël *contestèrent* contre le Seigneur, qui fit éclater sa sainteté par elles.
[14] Moïse envoya, de Kadêch, des députés au roi d'Édom : « Ainsi parle ton frère Israël : Tu connais toutes les tribulations que nous avons éprouvées.
[15] Jadis, nos pères descendirent en Égypte, et nous y avons demeuré de longs jours ; puis les Égyptiens ont agi méchamment envers nous et nos pères.
[16] Mais nous avons imploré l'Éternel, et il a entendu notre voix, et il a envoyé un mandataire, qui nous a fait sortir de l'Égypte. Or, nous voici à Kadêch, ville qui confine à ta frontière.
[17] Permets-nous de traverser ton pays ! Nous ne passerons pas par tes champs ni par tes vignes, et nous ne boirons point de l'eau des citernes ; nous suivrons la route royale, sans nous en écarter à droite ou à gauche, jusqu'à ce que nous ayons

(1) « *Contestation, querelle.* »

Digitized by Google

passé ta frontière. » 18 Édom lui ré-
pondit : « Tu ne traverseras point
mon pays, car je me porterais en
armes à ta rencontre. » 19 Les en-
fants d'Israël lui dirent : « C'est par
la chaussée que nous voulons mon-
ter, et si nous buvons de ton eau,
moi ou mes bestiaux, j'en paierai le
prix; mais il n'en sera rien, je ne
ferai que traverser à pied. » 20 Il ré-
pliqua : « Tu ne passeras point ! »
Et Édom s'avança à sa rencontre,
en grande multitude et à main
armée. 21 Édom ayant donc refusé à
Israël la permission de traverser
son territoire, Israël prit une autre
direction.

22 Ils partirent de Kadêch, et les
enfants d'Israël en masse arrivè-
rent à Hor-la-Montagne (1). 23 L'É-
ternel parla à Moïse et à Aaron, à
Hor-la-Montagne, sur les confins
du pays d'Édom, en ces termes :
24 « Aaron doit rejoindre ses pères;
car il n'entrera point dans le pays
que j'ai donné aux enfants d'Israël,
attendu que vous avez dérogé à ma
parole au sujet des eaux de Meriba.
25 Prends donc Aaron avec Éléazar,
son fils, et fais-les monter sur le
mont Hor; 26 dépouille Aaron de
son costume, et revêts-en Éléazar,
son fils : alors Aaron rejoindra ses
pères et il mourra là. » 27 Moïse fit
comme avait ordonné l'Éternel : ils
gravirent le mont Hor à la vue de
toute la communauté. 28 Et Moïse
dépouilla Aaron de son costume, le
fit revêtir à Éléazar, son fils, et
Aaron mourut là, au sommet de la
montagne. Moïse et Éléazar redes-
cendirent la montagne. 29 La com-
munauté voyant qu'Aaron avait
cessé de vivre, toute la maison d'Is-
raël le pleura trente jours.

(1) Ne pas confondre avec celle du chap. XXXIV.

CHAPITRE XXI.

Le Cananéen, roi d'Arad, qui ha-
bitait au midi, ayant appris
qu'Israël s'acheminait par ces ré-
gions, attaqua les Israélites et en fit
quelques-uns prisonniers. 2 Mais Is-
raël fit un vœu à l'Éternel en di-
sant : « Si tu livres ce peuple en
mon pouvoir, je vouerai ses villes à
l'anathème. » 3 L'Éternel écouta la
voix d'Israël et lui livra les Cana-
néens; et on les frappa d'anathème,
eux et leurs villes, et l'on donna à
ce lieu le nom de *Horma*.

4 Ils partirent de Hor-la-Mon-
tagne dans la direction de la mer
des Joncs, pour tourner le pays
d'Édom. Le peuple perdit courage
pendant cette marche, 5 et il se
plaignit de Dieu et de Moïse :
« Pourquoi nous avez-vous tirés de
l'Égypte, pour nous faire mourir
dans ce désert? car il n'y a point de
pain, point d'eau, et nous sommes
excédés de ce misérable aliment (1). »
6 Alors l'Éternel suscita contre le
peuple les serpents brûlants, qui
mordirent le peuple, et il périt une
multitude d'Israélites. 7 Et le peuple
s'adressa à Moïse, et ils dirent :
« Nous avons péché en parlant
contre l'Éternel et contre toi; in-
tercède auprès de l'Éternel, pour
qu'il détourne de nous ces serpents! »
Et Moïse intercéda pour le peuple.
8 L'Éternel dit à Moïse : « Fais toi-
même un serpent et place-le au haut
d'une perche : quiconque aura été
mordu, qu'il le regarde et il vivra ! »
9 Et Moïse fit un serpent d'airain,
le fixa sur une perche; et alors, si
quelqu'un était mordu par un ser-

(1) C'est-à-dire de la manne.

Digitized by Google

pent, il levait les yeux vers le ser-
pent d'airain et était sauvé. 10 Les
enfants d'Israël levèrent le camp,
puis campèrent à Oboth. 11 Partis
d'Oboth, ils campèrent à Iyyê-Haa-
barîm, dans le désert situé devant
Moab, vers le soleil levant. 12 De là
ils repartirent et campèrent dans
la vallée de Zéred. 13 De là ils repar-
tirent et campèrent sur la rive de
l'Arnon située dans le désert et
partant du territoire des Amor-
réens ; car l'Arnon est la frontière
de Moab, entre Moab et le terri-
toire amorréen. 14 C'est pourquoi
l'on cite, dans l'histoire des guerres
du Seigneur, « Vaheb en Soufa, et
les affluents de l'Arnon ; 15 et en-
core le bassin des rivières, qui
s'étend vers Chébeth-Ar et confine
à la frontière de Moab... » 16 Puis,
ils gagnèrent *Beêr* (1), ce *puits* à
propos duquel le Seigneur dit à
Moïse : « Assemble le peuple, je
veux lui donner de l'eau. »
17 C'est alors qu'Israël chanta ce
cantique :

« Jaillis, ô source ! Acclamez-la !...
18 Ce puits, des princes l'ont creusé,
Les plus grands du peuple l'ont ouvert,
Avec le sceptre, avec leurs verges !... »

Et de Midbar ils allèrent à Mat-
tana ; 19 de Mattana à Nahalïel ;
de Nahalïel à Bamoth ; 20 et de Ba-
moth, au plateau qui est dans la
campagne de Moab, au sommet du
Pisga, d'où l'on découvrait l'éten-
due du Désert.
21 Israël envoya des députés à
Sihôn, roi des Amorréens, pour lui
dire : 22 « Je voudrais passer par ton
pays. Nous ne traverserons ni
champs ni vignobles, nous ne boi-
rons point de l'eau des citernes ;
nous irons par la route royale, jus-
qu'à ce que nous ayons passé ta
frontière. » 23 Mais Sihôn ne permit
point à Israël de traverser son ter-
ritoire ; et Sihôn rassembla tout
son peuple, marcha à la rencontre
d'Israël, vers le désert et atteignit
Yahça, où il livra la bataille à Is-
raël. 24 Israël le passa au fil de
l'épée, et il conquit son pays depuis
l'Arnon jusqu'au Jaboc, jusqu'aux
possessions des Ammonites ; car elle
était forte, la frontière des enfants
d'Ammon. 25 Israël s'empara de
toutes ces villes ; et il s'établit dans
toutes les villes des Amorréens, à
Hesbon et dans toutes ses dépen-
dances. 26 Car Hesbon était deve-
nue la ville de Sihôn, roi des Amor-
réens, celui-ci ayant fait la guerre
au précédent roi de Moab, et lui
ayant pris tout son territoire jus-
qu'à l'Arnon. 27 C'est à ce propos
que les poètes disaient :

« Venez à Hesbon !
Cité de Sihôn, qu'elle se relève et s'affer-
misse !
28 Car un feu a jailli de Hesbon,
Une flamme, de la ville de Sihôn,
Qui a dévoré Ar-en-Moab,
Les maîtres des hauteurs d'Arnon.
29 C'est fait de toi, Moab !
Tu es perdu, peuple de Camôs !...
Ses fils, il les laisse mettre en fuite,
Ses filles, emmener captives,
Par un roi amorréen, par Sihôn !
30 Hesbon perdu,
Nous les avons poursuivis de nos traits jus-
qu'à Dibôn ;
Nous avons dévasté jusqu'à Nôfah,
Même jusqu'à Médeba !... »

31 Israël s'établit donc dans le pays
des Amorréens. 32 Moïse envoya
explorer Yazêr ; on s'empara de ses
dépendances, et l'on déposséda les
Amorréens qui y demeuraient.
33 Puis ils se dirigèrent, en montant
plus haut, vers le Basan. Og, roi
du Basan, s'avança à leur rencontre

(1) *Puits.*

Digitized by Google

avec tout son peuple, pour leur livrer bataille, à Édréi. [34] Mais l'Éternel dit à Moïse : « Ne le crains point, car je le livre en tes mains, lui et tout son peuple, et son pays ; et tu le traiteras comme tu as traité Sihôn, roi des Amorréens, qui résidait à Hesbon. » [35] Et ils le battirent, ainsi que ses fils et tout son peuple, tellement qu'ils n'en laissèrent survivre aucun ; et ils conquirent son territoire.

CHAPITRE XXII.

Les enfants d'Israël repartirent, et ils allèrent camper dans les plaines de Moab, sur la rive du Jourdain qui fait face à Jéricho.

[2] Balak, fils de Cippor, ayant su tout ce qu'Israël avait fait aux Amorréens, [3] Moab eut grand'peur de ce peuple, parce qu'il était nombreux, et Moab trembla à cause des enfants d'Israël. [4] Et Moab dit aux anciens de Madian : « Bientôt cette multitude aura fourragé tous nos alentours, comme le bœuf fourrage l'herbe des champs ! » Or, Balak, fils de Cippor, régnait sur Moab, à cette époque. [5] Il envoya des messagers à Balaam, fils de Beor, à Pethor qui est sur le Fleuve (1), dans le pays de ses concitoyens, pour le mander, en ces termes : « Un peuple est sorti d'Égypte ; déjà il couvre la face du pays, et il est campé vis-à-vis de moi. [6] Viens donc, je te prie, et maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi : peut-être parviendrai-je à le vaincre et le repousserai-je du pays. Car, je le sais, celui que tu bénis est béni, et celui que tu maudis est maudit. » [7] Les anciens de Moab et ceux de Madian partirent, munis des honoraires de la divination, et, arrivés chez Balaam, lui transmirent les paroles de Balak. [8] Il leur répondit : « Restez ici cette nuit, et je vous rendrai réponse selon ce que l'Éternel m'aura dit. » Et les princes moabites restèrent chez Balaam. [9] Dieu aborda Balaam, en disant : « Qui sont ces hommes-là chez toi ? » [10] Balaam répondit à Dieu : « C'est Balak fils de Cippor, roi de Moab, qui m'envoie dire : [11] Déjà ce peuple, sorti de l'Égypte, a couvert la face du pays. Viens donc, maudis-le moi ; peut-être pourrai-je l'attaquer et l'expulserai-je. » [12] Dieu dit à Balaam : « Tu n'iras point avec eux. Tu ne maudiras point ce peuple, car il est béni ! » [13] Balaam, s'étant levé le matin, dit aux officiers de Balak : « Retournez dans votre pays ; car l'Éternel n'a pas voulu me permettre de partir avec vous. » [14] Les princes de Moab se retirèrent, revinrent auprès de Balak et lui dirent : « Balaam a refusé de nous accompagner. » [15] Balak revint à la charge, en envoyant des princes plus nombreux et plus considérés que ceux-là. [16] Arrivés chez Balaam, ils lui dirent : « Ainsi parle Balak, fils de Cippor : Ne te défends pas, de grâce, de venir auprès de moi. [17] Car je veux te combler d'honneurs, et tout ce que tu me diras je le ferai ; mais viens, de grâce, maudis-moi ce peuple ! » [18] Balaam répondit en ces termes aux serviteurs de Balak : « Quand Balak me donnerait de l'argent et de l'or plein son palais, je ne pourrais contrevenir à l'ordre de l'Éternel mon Dieu, en aucune façon. [19] Et main-

(1) L'Euphrate.

Digitized by Google

tenant, veuillez attendre ici, vous
aussi, cette nuit, que je sache ce
que l'Éternel doit encore me dire. »
[20] Dieu aborda Balaam pendant la
nuit, en lui disant : « Puisque ces
hommes sont venus pour te mander,
va, pars avec eux! et cependant,
les ordres que je te donnerai, ceux-
là seulement, tu les accompliras! »
[21] Balaam se leva le matin, sangla
son ânesse, et partit avec les princes
de Moab. [22] Mais Dieu étant irrité
de ce qu'il partait, un ange du Sei-
gneur se mit sur son chemin pour
lui faire obstacle. Or, il était monté
sur son ânesse, et ses deux jeunes es-
claves l'accompagnaient. [23] L'ânesse,
voyant l'ange du Seigneur debout
sur son passage et l'épée nue à la
main, s'écarta de la route et alla à
travers champs ; Balaam frappa
l'ânesse pour la ramener sur la
route. [24] Alors l'ange du Seigneur
se plaça dans un chemin creux entre
les vignes, — clôture deçà, clôture
delà. [25] L'ânesse, voyant l'ange du
Seigneur, se serra contre le mur, et
froissa contre le mur le pied de Ba-
laam, qui la frappa de nouveau.
[26] Mais de nouveau l'ange du Sei-
gneur prit les devants, et il se plaça
dans un lieu étroit, où il n'était pos-
sible de s'écarter ni à droite ni à
gauche. [27] L'ânesse, voyant encore
l'ange du Seigneur, se coucha sous
Balaam; enflammé de colère, Ba-
laam la frappa de son bâton.
[28] [illegible]
ce jour? Avais-je accoutumé d'agir
ainsi avec toi? » Et il répondit :
« Non. » [31] Soudain, le Seigneur des-
silla les yeux de Balaam, et il vit
l'ange du Seigneur debout sur la
route, l'épée nue à la main; il s'in-
clina et se prosterna sur sa face.
[32] L'ange du Seigneur lui dit :
« Pourquoi as-tu frappé ton ânesse
par trois fois? C'est moi qui suis
venu me poser en obstacle, parce
que ce voyage a lieu contre mon
gré. [33] Cette ânesse m'a vu, et elle
s'est écartée à mon aspect, trois
fois; si elle ne s'était écartée de de-
vant moi, assurément je t'aurais fait
mourir, tandis que je l'aurais laissée
vivre. » [34] Balaam répondit à l'ange
du Seigneur : « J'ai péché, parce
que je ne savais pas que tu fusses
posté devant moi sur le chemin; et
maintenant, si cela te déplaît, je
m'en retournerai. » [35] Mais l'ange
du Seigneur dit à Balaam : « Va
avec ces hommes! Et cependant, la
parole que je te dicterai, celle-là
seule tu la diras. » Et Balaam pour-
suivit sa route avec les officiers de
Balak. [36] Balak, ayant appris que
Balaam venait, alla le recevoir à
Ir-Moab, qui est sur la limite de
l'Arnon, au point extrême de la
frontière. [37] Et Balak dit à Balaam:
« Ne t'avais-je pas appelé par un
premier message? Pourquoi n'es-tu
pas venu près de moi? Est-ce qu'en
vérité je n'ai pas le pouvoir de te
faire honneur? » [36] Balaam répondit

Digitized by Google

et aux officiers qui l'accompa-
gnaient. 41 Et le matin venu, Balak
alla prendre Balaam et le condui-
sit sur les hauteurs de Baal, d'où
il vit jusqu'aux dernières lignes du
peuple.

CHAPITRE XXIII.

1 ALORS Balaam dit à Balak :
« Dresse-moi ici sept autels, et
prépare-moi ici sept taureaux et
sept béliers. » 2 Balak fit ce qu'avait
dit Balaam; puis Balak et Balaam
offrirent un taureau et un bélier sur
chaque autel. 3 Balaam dit à Ba-
lak : « Demeure près de ton holo-
causte; moi je m'en irai : peut-être
l'Éternel s'offrira-t-il à ma ren-
contre, et, quoi qu'il me révèle, je
t'en ferai part. » Et il s'en alla dans
la solitude. 4 Dieu se présenta à
Balaam, qui lui dit : « J'ai dressé
les sept autels, et j'ai offert un tau-
reau et un bélier sur chaque autel. »
5 L'Éternel mit sa parole dans la
bouche de Balaam, et lui dit : « Re-
tourne vers Balak, et tu parleras de
la sorte... » 6 Il retourna vers lui et
le trouva debout près de son holo-
causte, lui et tous les princes de
Moab. 7 Et il proféra son oracle en
disant :

« Il me fait venir d'Aram, Balak roi de
Moab;
Il m'appelle des monts de l'Orient :
« Viens maudire pour moi Jacob !
Oui, viens menacer Israël ! »
8 Comment maudirais-je celui que Dieu n'a
point maudit ?
Comment menacerais-je, quand l'Éternel est
sans colère?
9 Oui, je le vois de la cime des rochers,
Et du haut des collines, je le découvre :
Ce peuple, il vit solitaire,
Il ne se confondra point avec les nations.
10 Qui peut compter la poussière de Jacob,
Nombrer la multitude d'Israël ?
Puissé-je mourir comme meurent ces justes,
Et puisse ma fin ressembler à la leur ! »

11 Balak dit à Balaam : « Que m'as-
tu fait ! J'ai eu recours à toi pour
maudire mes ennemis, et voilà que
tu les bénis, au contraire ! » 12 Mais il
répondit : « Certes, ce que l'Éternel
met dans ma bouche, ne dois-je pas
fidèlement le redire ? » 13 Balak lui
dit : « Viens, je te prie, avec moi
dans un autre lieu, d'où tu pourras
voir ce peuple : tu n'en verras que
les derniers rangs, tu ne le verras
pas tout entier. Et maudis-le moi de
là. » 14 Il le conduisit au plateau de
Çofîm, sur la crête du Pisga; il y
dressa sept autels, et offrit sur
chaque autel un taureau et un bé-
lier. 15 Balaam dit à Balak; « Tiens-
toi ici, près de ton holocauste, et
moi, j'attendrai là-bas la ren-
contre. » 16 L'Éternel se présenta à
Balaam, inspira un discours à ses
lèvres, lui disant : « Va rejoindre
Balak, et tu parleras ainsi... »
17 Il revint près de lui, et le trouva
debout près de son holocauste, les
princes de Moab à ses côtés. Et
Balak lui demanda : « Qu'a dit l'É-
ternel ? » 18 Il proféra son oracle en
ces termes :

« Prépare-toi, Balak, à m'entendre;
Prête-moi l'oreille, fils de Cippor !
19 Dieu n'est pas un mortel, pour mentir,
Ni un fils d'Adam, pour qu'il se ravise :
Est-ce lui qui parle et ne tient point parole?
Qui affirme et n'exécute point ?
20 Oui, j'ai reçu mission de bénir;
Il a béni, je ne puis le dédire.
21 Il n'aperçoit point d'iniquité en Jacob,
Il ne voit point de mal en Israël;
L'Éternel, son Dieu, est avec lui,
Et l'amitié d'un Roi le protège.
22 Délivré, par ce Dieu, de l'Égypte,
Il a le vigoureux élan du reêm (1).
23 Il ne faut point de magie à Jacob,
Point de sortilège à Israël :

(1) Rhinocéros ou plutôt buffle.

Digitized by Google

Ils apprennent à point nommé, Jacob et Israël,
Ce que Dieu a résolu.
24 Voyez! ce peuple se lève comme un léopard,
Il se dresse comme un lion:
Il ne se reposera qu'assouvi de carnage,
Qu'enivré du sang de ses victimes! »

25 Balak dit à Balaam: « Ne le
maudis point, soit, mais ne le bénis
point non plus. » 26 Balaam répondit
à Balak: « Ne t'avais-je pas fait
cette déclaration: Tout ce que dira
l'Éternel, je dois le faire? » 27 Et
Balak dit à Balaam: « Viens donc,
que je te conduise à une autre
place; peut-être ce dieu trouvera-
t-il bon que, de là, tu me les mau-
disses. » 28 Et Balak emmena Ba-
laam sur la cime du Peor, qui do-
mine la surface du désert. 29 Balaam
dit à Balak: « Construis-moi ici
sept autels, et prépare-moi ici sept
taureaux et sept béliers. » 30 Balak
fit ce qu'avait dit Balaam, et il offrit
un taureau et un bélier sur chaque
autel.

CHAPITRE XXIV.

BALAAM, voyant que l'Éternel se
plaisait à bénir Israël, n'eut
plus recours, comme précédemment,
à des opérations magiques, mais
tourna son visage du côté du dé-
sert. 2 En y portant ses regards, Ba-
laam vit Israël, dont les tribus s'y
déployaient; et l'esprit divin s'em-
para de lui, 3 et il proféra son
oracle en ces termes:

« Parole de Balaam, fils de Beor,
Parole de l'homme au clairvoyant regard,
4 De celui qui entend le verbe divin,
Qui perçoit la vision du Tout-Puissant
— Il fléchit, mais son œil reste ouvert —:
5 Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob!
Tes demeures, ô Israël!
6 Elles se développent comme des vallées,
Comme des vergers le long d'un fleuve;
Dieu les a plantées comme des aloès,
Comme des cèdres au bord des eaux.
7 La sève ruisselle de ses branches,
Et sa graine est abondamment arrosée;
Son Roi est plus grand que n'est Agag,
Sa royauté est souveraine!
8 Quand Dieu le fit sortir de l'Égypte,
Son élan fut celui du reêm:
Il dévore les peuples qui l'attaquent,
Il brise leurs os,
Trempe ses flèches dans leur sang.
9 Il se couche, il repose comme le lion et le léopard:
Qui osera le réveiller?
Heureux ceux qui te bénissent!
Malheur à qui te maudit! »

10 Balak, enflammé de colère contre
Balaam, frappa des mains, et il dit
à Balaam: « C'est pour maudire
mes ennemis que je t'avais appelé,
et tu as persisté à les bénir, par
trois fois! 11 Eh bien donc, fuis dans
ton pays; je voulais te combler
d'honneurs, et voici que l'Éternel
t'en a frustré! » 12 Balaam repartit
à Balak: « N'avais-je pas déjà, aux
messagers que tu m'avais envoyés,
répondu en ces termes: 13 Quand
Balak me donnerait de l'argent et
de l'or plein son palais, je ne saurais
désobéir à la voix de l'Éternel, en
agissant bien ou mal de mon chef;
ce que dira l'Éternel, je le dirai.
14 Et maintenant, je m'en retourne
chez mon peuple; mais écoute, je
veux t'avertir de ce que ce peuple-
ci fera au tien dans la suite des
jours. » 15 Et il proféra son oracle
de la sorte:

« Parole de Balaam, fils de Beor,
Parole de l'homme au lucide regard,
16 De celui qui entend le verbe divin
Et connaît le secret du Très-Haut;
Qui perçoit la vision du Tout-Puissant,
Qui fléchit, mais dont l'œil reste ouvert:
17 Je le vois, mais ce n'est pas encore l'heure;
Je le distingue, mais il n'est pas proche:
Un astre s'élance de Jacob,
Et une comète surgit du sein d'Israël,
Qui écrasera les sommités de Moab

Digitized by Google

Et renversera tous les enfants de l'orgueil.
[18] Fera sa proie de l'Idumée,
Sa proie de Séir, — ses ennemis;
Et Israël triomphera.
[19] Oui, un dominateur naîtra de Jacob,
Qui balaiera des villes leurs derniers habitants. »

[20] Puis il vit Amalec, et il proféra son oracle en disant :

« Amalec était le premier des peuples;
Mais son avenir est voué à la perdition. »

[21] Il vit le Kénéen, et il proféra son oracle en disant :

« Fortifie ta demeure!
Pose ton nid sur le rocher!
[22] Car, s'il est consumé, ô Kénéen,
En combien peu de temps Assur te fera captif! »

[23] Il proféra encore son oracle et il dit :

« Hélas! qui peut vivre
Quand Dieu ne l'a pas voulu ?
[24] Des flottes, parties de la côte de Kittîm,
Subjugueront Assur, subjugueront Héber;
Mais lui aussi est voué à la ruine. »

[25] Alors Balaam se leva et reprit le chemin de son pays; et Balak aussi se remit en route.

CHAPITRE XXV.

ISRAËL s'établit à Chittîm. Là, le
peuple se livra à la débauche
avec les filles de Moab. [2] Elles con-
vièrent le peuple à leurs festins
idolâtres; et le peuple mangea, et
il se prosterna devant leurs dieux.
[3] Israël se prostitua à Baal-Peor; et
le courroux du Seigneur s'alluma
contre Israël. [4] Et le Seigneur dit à
Moïse : « Prends tous les chefs du
peuple et fais-les pendre (1) au nom
du Seigneur, à la face du soleil,
pour que la colère divine se dé-
tourne d'Israël. » [5] Et Moïse dit aux
juges d'Israël : « Que chacun de
vous immole ceux des siens qui se
sont livrés à Baal-Peor! [6] Cepen-
dant, quelqu'un des Israélites s'a-
vança, amenant parmi ses frères la
Madianite, à la vue de Moïse, à la
vue de toute la communauté des en-
fants d'Israël, qui pleuraient au
seuil de la Tente d'assignation. [7] A
cette vue, Phinéas, fils d'Éléazar,
fils d'Aaron le pontife, se leva du
milieu de la communauté, arma sa
main d'une lance, [8] entra, sur les
pas de l'Israélite, dans la tente, et
les perça tous deux, l'Israélite ainsi
que cette femme, qu'il frappa au
flanc; et le fléau cessa de sévir
parmi les enfants d'Israël. [9] Ceux
qui avaient péri par suite du fléau
étaient au nombre de vingt-quatre
mille.
[10] L'Éternel parla ainsi à Moïse :
[11] « Phinéas, fils d'Eléazar, fils
d'Aaron le pontife, a détourné ma
colère de dessus les enfants d'Is-
raël, en se montrant jaloux de ma
cause au milieu d'eux, en sorte que
je n'ai pas anéanti les enfants d'Is-
raël, dans mon indignation. [12] C'est
pourquoi, tu annonceras que je lui
accorde mon alliance amicale. [13] Lui
et sa postérité après lui possède-
ront, comme gage d'alliance, le
sacerdoce à perpétuité; parce qu'il
a pris parti pour son Dieu et pro-
curé expiation aux enfants d'Israël.»
[14] Or, le nom de l'Israélite frappé
par lui, qui avait péri avec la Ma-
dianite, était Zimri, fils de Salou,
chef d'une famille paternelle des
Siméonites; [15] et la femme qui avait
été frappée, la Madianite, se nom-
mait Kozbi, fille de Çour, qui était
chef des peuplades d'une famille
paternelle de Madian.

(1) A savoir les coupables.

Digitized by Google

16 L'Éternel parla ainsi à Moïse :
17 « Attaquez les Madianites et les
taillez en pièces! 18 Car ils vous ont
attaqués eux-mêmes, par les ruses
qu'ils ont machinées contre vous au
moyen de Peor, et au moyen de
Kozbi, la fille du prince madianite,
leur sœur, qui a été frappée, le jour
de la mortalité, à cause de Peor. »

CHAPITRE XXVI.

Or, à la suite de cette mortalité,
l'Éternel dit à Moïse et à Éléa-
zar, fils d'Aaron le pontife, ce qui
suit : 2 « Faites le relevé de la com-
munauté entière des enfants d'Is-
raël, depuis l'âge de vingt ans et
au delà, par familles paternelles;
de tous ceux qui sont aptes au ser-
vice en Israël. » 3 Moïse et Éléazar
le pontife leur en firent part, dans
les plaines de Moab, au bord du
Jourdain faisant face à Jéricho, en
disant : 4 « ... (1) Depuis l'âge de vingt
ans et au delà; ainsi que l'Éternel
l'avait prescrit à Moïse et aux en-
fants d'Israël, lorsqu'ils furent sortis
du pays d'Égypte. » 5 Ruben, pre-
mier-né d'Israël. Les fils de Ruben :
Hénok, d'où la famille des Héno-
kites ; de Pallou, la famille des
Pallouïtes; 6 de Heçrôn, la famille
des Heçronites; de Karmi, la fa-
mille des Karmites. 7 Telles sont les
familles issues de Ruben ; on y
compta quarante-trois mille sept
cent trente hommes. 8 Fils de Pal-
lou : Eliab. 9 Fils d'Eliab : Nemouêl,
de Coré, lorsque celle-ci s'attaqua
à l'Éternel. 10 Mais la terre ouvrit
son sein et les engloutit avec Coré,
pendant que périssait le reste du
parti, que le feu consumait les deux
cent cinquante hommes, frappés
pour l'exemple. 11 Quant aux fils de
Coré, ils ne périrent point.

12 Fils de Siméon, selon leurs fa-
milles : de Nemouêl, la famille des
Nemouêlites; de Yamîn, la famille
des Yaminites; de Yakhîn, la fa-
mille des Yakhinites; 13 de Zérah, la
famille des Zarhites; de Chaoul, la
famille des Chaoulites. 14 Telles sont
les familles issues de Siméon : vingt-
deux mille deux cents hommes.

15 Fils de Gad, selon leurs famil-
les : de Cefôn, la famille des Cefo-
nites; de Hagghi, la famille des
Hagghites; de Chouni, la famille
des Chounites; 16 d'Ozni, la famille
des Oznites ; de Eri, la famille
des Erites; 17 d'Arod, la famille des
Arodites; d'Arêli, la famille des
Arêlites. 18 Telles sont les familles
des fils de Gad, selon leur dénom-
brement : quarante mille cinq cents
hommes.

19 Fils de Juda : Êr et Onân; mais
Êr et Onân moururent dans le pays
de Canaan. 20 Les autres fils de
Juda furent, selon leurs familles :
Chêla, d'où la famille des Chêla-
nites; de Péreç, la famille des Par-
cites; de Zérah, la famille des Zar-
hites. 21 Les fils de Péreç furent :
Heçrôn, d'où la famille des Heçro-
nites; Hamoul, d'où la famille des
Hamoulites. 22 Telles sont les fa-
milles de Juda, selon leur dénom-

Digitized by Google

mille des Yachoubites; de Chimrôn,
la famille des Chimronites. 25 Telles
sont les familles d'Issachar, selon
leur dénombrement : soixante-qua-
tre mille trois cents hommes.

26 Fils de Zabulon, selon leurs
familles : de Séred, la famille des
Sardites ; d'Èlôn, la famille des
Èlonites; de Yahleêl, la famille des
Yahleêlites. 27 Telles sont les fa-
milles issues de Zabulon, selon leur
dénombrement : soixante mille cinq
cents hommes.

28 Fils de Joseph, selon leurs fa-
milles : Manassé et Ephraïm. 29 Fils
de Manassé : Makhir, d'où la fa-
mille des Makhirites. Makhir en-
gendra Ghilad : de Ghilad, la
famille des Ghiladites. 30 Suivent
les fils de Ghilad ; Iézer, d'où la
famille des Iézrites; de Hêlek, la
famille des Hélkites; 31 puis Asriêl,
d'où la famille des Asriêlites; Ché-
kem, d'où la famille des Chikmites;
32 Chemida, d'où la famille des
Chemidaïtes; de Héfer, la famille
des Héfrites. 33 Celofhad, fils de Hé-
fer, n'eut point de fils, mais seule-
ment des filles. Les filles de Celo-
fhad se nommaient : Mahla, Noa,
Hogla, Milca et Tirça. 34 Ce sont là
les familles de Manassé : on y
comptait cinquante-deux mille sept
cents hommes.

35 Ceux-ci sont les fils d'Éphraïm,
selon leurs familles : de Choutélah,
la famille des Choutalhites; de
Béker, la famille des Bakrites; de
Tahân, la famille des Tahanites.
36 Et ceux-ci sont les descendants
de Choutélah : Erân, d'où la famille
des Eranites. 37 Telles sont les fa-
milles des fils d'Ephraïm, selon leur
dénombrement : trente-deux mille
cinq cents hommes. Tels sont les
descendants de Joseph, selon leurs
familles.

38 Fils de Benjamin, selon leurs
familles : de Béla, la famille des
Balites; d'Achbêl, la famille des
Achbélites; d'Ahiram, la famille des
Ahiramites ; 39 de Chefoufam, la
famille des Chefoufamites ; de Hou-
fam, la famille des Houfamites.
40 Béla eut pour fils Ard' et Naa-
mân : d'où la famille des Ardites,
et de Naamân, la famille des Naa-
mites. 41 Tels sont les descendants
de Benjamin, selon leurs familles :
on y compta quarante-cinq mille
six cents hommes.

42 Voici les descendants de Dan,
selon leurs familles : de Chouham,
la famille des Chouhamites. Ce sont
là les familles de Dan, compté
selon ses familles. 43 Total des fa-
milles issues de Chouham, d'après
leur dénombrement : soixante-qua-
tre mille quatre cents hommes.

44 Fils d'Aser, selon leurs familles :
de Yimna, la famille des Yimna;
de Yichvi, la famille des Yichvites;
de Berïa, la famille des Beriites.
45 Pour les fils de Berïa : de Héber,
la famille des Hébrites; de Mal-
kiêl, la famille des Malkiélites.
46 Puis la fille d'Aser, nommée Sé-
rah. 47 Telles sont les familles des
fils d'Aser, selon leur dénombre-
ment : cinquante-trois mille quatre
cents hommes.

48 Fils de Nephtali, selon leurs fa-
milles : de Yahceêl, la famille des
Yahceélites ; de Gouni, la famille
des Gounites; 49 de Yêcer, la famille
des Yiçrites ; de Chillem, la famille
des Chillémites. 50 Telles sont les
familles de Nephtali, compté selon
ses familles ; leur dénombrement
donna quarante-cinq mille quatre
cents hommes. 51 Résultat du dé-
nombrement des enfants d'Israël :
six cent un mille sept cent trente
hommes.

Digitized by Google

52 L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 53 « C'est entre ceux-là que le pays sera partagé comme héritage, selon le relevé des noms. 54 Aux plus nombreux tu donneras une plus grande part, aux moins nombreux une part inférieure : chaque tribu recevra sa part selon le chiffre de sa population. 55 Toutefois, c'est au sort qu'on distribuera le pays ; chacun aura son lot selon la désignation de sa tribu paternelle. 56 Ce lot sera attribué par la voie du sort, que la famille soit considérable ou non. »

57 Voici maintenant le relevé des Lévites, selon leurs familles : pour Gerson, la famille des Gersonites ; pour Kehath, la famille des Kehathites ; pour Merari, la famille des Merarites. 58 Voici les familles issues de Lévi : la famille des Libnites, la famille des Hébronites, celle des Mahlites, celle des Mouchites, celle des Coréites. Kehath engendra Amram. 59 Et le nom de l'épouse d'Amram était Jocabed, fille de Lévi, laquelle naquit à Lévi en Égypte. Elle enfanta à Amram Aaron, Moïse et Miriam, leur sœur. 60 Aaron eut pour fils Nadab et Abihou, Éléazar et Ithamar ; 61 mais Nadab et Abihou moururent, pour avoir apporté un feu profane devant le Seigneur. 62 Or, leur population dénombrée se monta à vingt-trois mille mâles âgés d'un mois et au-dessus ; car ils n'avaient point figuré dans le recensement des enfants d'Israël, n'ayant point reçu de patrimoine comme ceux-ci. 63 Tel fut le résultat du recensement opéré par Moïse et le pontife Éléazar à l'égard des enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vers Jéricho. 64 Parmi eux ne se trouvait pas un seul homme de ceux qu'avait recensés Moïse et le pontife Aaron, lorsqu'ils avaient dénombré les Israélites dans le désert de Sinaï. 65 Car l'Éternel avait déclaré, quant à ceux-là, qu'ils devaient mourir dans le désert ; et aucun d'eux n'avait survécu, excepté Caleb, fils de Yefounné, et Josué, fils de Noun.

CHAPITRE XXVII.

Alors s'approchèrent les filles de Celofhad, fils de Héfer, fils de Ghilad, fils de Makhir, fils de Manassé, de la descendance de Manassé, fils de Joseph, lesquelles filles avaient nom Mahla, Noa, Hogla, Milca et Tirça ; 2 elles se présentèrent devant Moïse, devant Éléazar le pontife, devant les phylarques et toute la communauté, à l'entrée de la Tente d'assignation, disant : 3 « Notre père est mort dans le désert. Toutefois, il ne faisait point partie de cette faction liguée contre le Seigneur, de la faction de Coré : c'est pour son péché qu'il est mort, et il n'avait point de fils. 4 Faut-il que le nom de notre père disparaisse du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas laissé de fils ? Donne-nous une propriété parmi les frères de notre père ! » 5 Moïse déféra leur cause à l'Éternel.

6 Et l'Éternel parla ainsi à Moïse : 7 « Les filles de Celofhad ont raison. Tu dois leur accorder un droit d'hérédité parmi les frères de leur père, et leur transmettre l'héritage de leur père. 8 Et tu parleras en ces termes aux enfants d'Israël : Si un homme meurt sans laisser de fils, vous ferez passer son héritage à sa

Digitized by Google

fille. [9] S'il n'a pas de fille, vous
donnerez son héritage à ses frères.
[10] S'il n'a pas de frères, vous don-
nerez son héritage aux frères de son
père. [11] Et si son père n'a pas laissé
de frères, vous donnerez son héri-
tage au plus proche parent qu'il
aura dans sa famille, lequel en de-
viendra possesseur. Ce sera pour
les enfants d'Israël une règle de
droit, ainsi que l'Éternel l'a prescrit
à Moïse. »
[12] L'Éternel dit à Moïse : « Monte
sur cette hauteur des Abarim, pour
contempler le pays que j'ai donné
aux enfants d'Israël. [13] Quand tu
l'auras contemplé, tu iras rejoindre
tes pères, toi aussi, comme l'a fait
Aaron ton frère; [14] parce que vous
avez contrevenu à ma parole dans
le désert de Cîn, lors de la querelle
soulevée par la communauté, au
lieu de faire éclater devant eux ma
sainteté par les eaux. » Ce sont les
Eaux de Meribath-Kadêch, au dé-
sert de Cîn.
[15] Alors Moïse parla à l'Éternel en
ces termes : [16] « Que l'Éternel, le
Dieu des esprits de toute chair, ins-
titue un chef sur cette communauté,
[17] qui marche sans cesse à leur tête
et qui dirige tous leurs mouve-
ments, afin que la communauté de
l'Éternel ne soit pas comme un trou-
peau sans pasteur. » [18] Et l'Éternel
dit à Moïse : « Fais approcher de
toi Josué, fils de Noun, homme
animé de mon esprit, et impose ta
main sur lui. [19] Tu le mettras en
présence d'Éléazar le pontife et de
toute la communauté, et lui donne-
ras ses instructions devant eux.
[20] Tu lui communiqueras une partie
de ta majesté, afin que toute l'as-
semblée des enfants d'Israël lui
obéisse. [21] Il devra se présenter de-
vant le pontife Éléazar, qui inter-
rogera pour lui l'oracle des Ourîm
devant le Seigneur : c'est à sa voix
qu'ils partiront, à sa voix qu'ils ren-
treront, lui-même aussi bien que
tous les enfants d'Israël et toute la
communauté. » [22] Moïse fit comme
l'Éternel lui avait prescrit : il prit
Josué, le mit en présence du pontife
Éléazar et de toute la communauté,
[23] lui imposa les mains et lui donna
ses instructions, comme l'Éternel
l'avait dit par l'organe de Moïse.

CHAPITRE XXVIII.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ces
termes : [2] « Ordonne ceci aux
enfants d'Israël et dis-leur : Mes
offrandes, ce pain qui se consume
pour moi en délectable odeur, vous
aurez soin de me les présenter en
leur temps. [3] Dis-leur encore : Ceci
est le sacrifice que vous aurez à offrir
à l'Éternel : des agneaux âgés d'un
an, sans défaut, deux par jour, ho-
locauste perpétuel. [4] Un de ces
agneaux, tu l'offriras le matin; le
second, tu l'offriras vers le soir.
[5] Plus, comme oblation, un dixième
d'épha de fleur de farine, pétrie
avec un quart de hîn d'huile d'olives
concassées. [6] Holocauste perpétuel,
déjà offert sur le mont Sinaï comme
odeur agréable, destiné à être brûlé
devant l'Éternel. [7] Sa libation sera
un quart de hîn pour ce premier
agneau ; c'est dans le lieu saint
qu'on fera cette libation de vin pur,
en l'honneur de l'Éternel. [8] Pour le
second agneau, tu l'offriras vers le
soir; tu procéderas comme pour l'o-
blation et la libation du matin,
combustion d'odeur agréable à l'É-
ternel.
[9] Et au jour du sabbat, deux

Digitized by Google

agneaux d'un an sans défaut; plus,
pour oblation, deux dixièmes de
fleur de farine pétrie à l'huile et sa
libation. 10 Holocauste du sabbat,
offert chaque sabbat, indépendam-
ment de l'holocauste perpétuel et
de sa libation.

11 Et lors de vos néoménies, vous
offrirez pour holocauste à l'Éternel
deux jeunes taureaux, un bélier,
sept agneaux d'un an sans défaut.
12 Plus, trois dixièmes de fleur de
farine pétrie à l'huile, comme obla-
tion pour chaque taureau; deux
dixièmes de fleur de farine pétrie à
l'huile, comme oblation pour le bé-
lier unique, 13 et un dixième de fleur
de farine pétrie à l'huile, comme
oblation pour chaque agneau: holo-
causte d'odeur délectable, à con-
sumer pour l'Éternel. 14 Quant à leurs
libations, il y aura un demi-hîn de
vin par taureau, un tiers de hîn pour
le bélier, et un quart de hîn par
agneau. Tel sera l'holocauste pério-
dique des néoménies, pour toutes
les néoménies de l'année. 15 De
plus, un bouc pour expiatoire, en
l'honneur de l'Éternel, à offrir indé-
pendamment de l'holocauste perpé-
tuel et de sa libation.

16 Au premier mois, le quatorzième
jour de ce mois, la pâque sera of-
ferte à l'Éternel. 17 Et le quinzième
jour du même mois, c'est fête: du-
rant sept jours on mangera des
azymes. 18 Au premier jour, convo-
cation sainte: vous ne ferez aucune
œuvre servile. 19 Et vous offrirez en
sacrifice, comme holocauste à l'É-
ternel, deux jeunes taureaux, un
bélier, et sept agneaux âgés d'un
an, que vous choisirez sans défaut.
20 Pour leur oblation, de la fleur de
farine pétrie à l'huile; vous en of-
frirez trois dixièmes par taureau,
deux dixièmes pour le bélier. 21 Et tu
en offriras un dixième respective-
ment pour chacun des sept agneaux.
22 De plus, un bouc expiatoire, pour
obtenir votre pardon. 23 C'est indé-
pendamment de l'holocauste du
matin, dû comme holocauste perpé-
tuel, que vous ferez ces offrandes.
24 Vous ferez les pareilles journelle-
ment pendant sept jours, comme
aliment de combustion qui sera en
odeur agréable à l'Éternel; cela
aura lieu en sus de l'holocauste per-
pétuel et de sa libation. 25 Et le
septième jour, il y aura pour vous
convocation sainte: vous ne ferez
aucune œuvre servile.

26 Au jour des Prémices, quand
vous présenterez à l'Éternel l'of-
frande nouvelle, à la fin de vos se-
maines, il y aura pour vous convo-
cation sainte: vous ne ferez aucune
œuvre servile. 27 Vous offrirez,
comme holocauste d'odeur agréable
à l'Éternel, deux jeunes taureaux,
un bélier, sept agneaux âgés d'un
an. 26 Pour leur oblation, de la fleur
de farine pétrie à l'huile; trois
dixièmes pour chaque taureau, deux
dixièmes pour le bélier unique, 29 un
dixième respectivement pour chacun
des sept agneaux. 30 Un bouc, pour
faire expiation sur vous. 31 Vous les
offrirez en sus de l'holocauste per-
pétuel et de son oblation; vous les
choisirez sans défaut, et y joindrez
leurs libations.

CHAPITRE XXIX.

Au septième mois, le premier jour
du mois, il y aura pour vous
convocation sainte: vous ne ferez
aucune œuvre servile. Ce sera pour
vous le jour de la Fanfare. 2 Vous
offrirez en holocauste, comme odeur

Digitized by Google

agréable à l'Éternel, un jeune tau-
reau, un bélier, sept agneaux d'un
an sans défaut. 3 Leur oblation : de
la fleur de farine pétrie à l'huile,
trois dixièmes pour le taureau, deux
dixièmes pour le bélier, 4 et un
dixième pour chacun des sept a-
gneaux. 5 Plus, un bouc comme ex-
piatoire, pour obtenir votre pardon.
6 Indépendamment de l'holocauste
de néoménie avec son oblation, et
de l'holocauste perpétuel avec la
sienne et avec leurs libations ré-
glementaires, combustion d'odeur
agréable à l'Éternel.

7 Et au dixième jour de ce sep-
tième mois, il y aura pour vous con-
vocation sainte : vous mortifierez
vos personnes, vous vous abstien-
drez de tout travail. 8 Et vous of-
frirez en holocauste à l'Éternel,
comme odeur délectable, un jeune
taureau, un bélier, sept agneaux
d'un an que vous choisirez sans dé-
faut. 9 Leur oblation : de la fleur
de farine pétrie à l'huile, trois
dixièmes pour le taureau, deux
dixièmes pour le bélier unique, 10 un
dixième respectivement pour chacun
des sept agneaux. 11 Un bouc,
comme expiatoire ; sans compter
l'expiatoire du jour d'expiation, l'ho-
locauste perpétuel, son oblation et
leurs libations.

12 Et le quinzième jour du sep-
tième mois, il y aura pour vous con-
vocation sainte, vous ne ferez au-
cune œuvre servile. Vous célébrerez,
en l'honneur de l'Éternel, une fête
de sept jours. 13 Vous offrirez en
holocauste, comme sacrifice d'odeur
agréable à l'Éternel, treize jeunes
taureaux, deux béliers, quatorze
agneaux d'un an qui soient sans dé-
faut. 14 Leur oblation sera de fleur
de farine pétrie à l'huile : trois
dixièmes pour chacun des treize
taureaux, deux dixièmes pour cha-
cun des deux béliers, 15 et un di-
xième, respectivement, pour cha-
cun des quatorze agneaux. 16 Plus,
un bouc, comme expiatoire ; indé-
pendamment de l'holocauste per-
pétuel, de son oblation et de sa
libation.

17 Le deuxième jour, douze jeunes
taureaux, deux béliers, quatorze
agneaux d'un an sans défaut.
18 Leurs oblations et leurs libations,
pour les taureaux, les béliers et les
agneaux, à proportion de leur
nombre, auront lieu d'après le rite.
19 Plus, un bouc, comme expiatoire ;
indépendamment de l'holocauste
perpétuel, de son oblation et de
leurs libations.

20 Le troisième jour, onze tau-
reaux, deux béliers, quatorze a-
gneaux d'un an sans défaut. 21 Leurs
oblations et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux,
à proportion de leur nombre, auront
lieu d'après le rite. 22 De plus, un
bouc expiatoire ; indépendamment
de l'holocauste perpétuel, de son
oblation et de sa libation.

23 Le quatrième jour, dix taureaux,
deux béliers, quatorze agneaux d'un
an sans défaut. 24 Leurs oblations et
leurs libations, pour les taureaux,
les béliers et les agneaux, à propor-
tion de leur nombre, auront lieu
d'après le rite. 25 Plus, un bouc,
comme expiatoire ; indépendam-
ment de l'holocauste perpétuel, de
son oblation et de sa libation.

26 Le cinquième jour, neuf tau-
reaux, deux béliers, quatorze a-
gneaux d'un an sans défaut. 27 Leurs
oblations et leurs libations, pour les
taureaux, les béliers et les agneaux,
à proportion de leur nombre, au-
ront lieu d'après le rite. 28 De plus,
un bouc expiatoire ; indépendam-

Digitized by Google

ment de l'holocauste perpétuel, de
son oblation et de sa libation.

29 Le sixième jour, huit taureaux,
deux béliers, quatorze agneaux d'un
an sans défaut. 30 Leurs oblations
et leurs libations, pour les taureaux,
les béliers et les agneaux, à pro-
portion de leur nombre, se feront
d'après le rite. 31 De plus, un bouc
expiatoire ; indépendamment de
l'holocauste perpétuel, de son obla-
tion et de ses libations.

32 Et le septième jour, sept tau-
reaux, deux béliers et quatorze
agneaux d'un an sans défaut.
33 Leurs oblations et leurs libations,
pour les taureaux, les béliers et les
agneaux, à proportion de leur nom-
bre, auront lieu suivant leur pres-
cription. 34 De plus, un bouc expia-
toire ; indépendamment de l'holo-
causte perpétuel, de son oblation et
de sa libation.

35 Le huitième jour, aura lieu pour
vous une fête de clôture ; vous ne
ferez aucune œuvre servile. 36 Et
vous offrirez en holocauste, comme
sacrifice d'odeur agréable à l'Éter-
nel, un taureau, un bélier, sept
agneaux d'un an sans défaut.
37 Leurs oblations et leurs libations,
pour le taureau, pour le bélier et
pour les agneaux, selon leur nombre,
se feront d'après la règle. 38 De
plus, un bouc expiatoire ; indépen-
damment de l'holocauste perpétuel,
de son oblation et de sa libation.
39 Tels seront vos sacrifices à l'Éter-
nel lors de vos solennités, sans pré-
judice de vos offrandes votives ou
volontaires, de vos autres holo-
caustes, oblations et libations, et de
vos sacrifices rémunératoires (1). »

(1) Les différents paragraphes des cha-
pitres XXVIII et XXIX sont récités publique-
ment les jours auxquels ils se rapportent.

CHAPITRE XXX.

MOÏSE redit aux enfants d'Israël
tout ce que l'Éternel lui avait
commandé.

2 Moïse parla aux chefs des tribus
des enfants d'Israël, en ces termes :
« Voici ce qu'a ordonné l'Éternel :
3 Si un homme fait un vœu au
Seigneur, ou s'impose, par un ser-
ment, quelque interdiction à lui-
même, il ne peut violer sa parole :
tout ce qu'a proféré sa bouche, il
doit l'accomplir. 4 Pour la femme,
si elle fait un vœu au Seigneur ou
s'impose une abstinence dans la
maison de son père, pendant sa
jeunesse, 5 et que son père, ayant
connaissance de son vœu ou de
l'abstinence qu'elle s'est imposée,
garde le silence vis-à-vis d'elle, ses
vœux, quels qu'ils soient, seront va-
lables ; toute abstinence qu'elle a
pu s'imposer sera maintenue. 6 Mais
si son père la désavoue le jour où il
en a eu connaissance, tous ses vœux
et les interdictions qu'elle a pu s'im-
poser seront nuls. Le Seigneur lui
pardonnera, son père l'ayant désa-
vouée. 7 Que si elle passe en puis-
sance d'époux étant soumise à des
vœux ou à une promesse verbale
qui lui impose une abstinence, 8 que
son époux l'apprenne à une époque
quelconque et garde le silence à son
égard, ses vœux seront valables, et
les abstinences qu'elle s'est impo-
sées subsisteront. 9 Mais si, le jour
où il en a eu connaissance, son époux
la désavoue, il annule par là le vœu
qui la lie ou la parole de ses lèvres
qui lui imposait l'abstinence ; et le
Seigneur lui pardonnera. 10 Quant
aux vœux d'une femme veuve ou
répudiée, tout ce qu'elle s'est im-

Digitized by Google

posé sera obligatoire pour elle. [11] Au cas où c'est en puissance de mari qu'elle a fait un vœu ou s'est interdit quelque chose par serment ; [12] si son époux l'apprend et ne lui dit rien, ne la désavoue point, tous ses vœux et toute abstinence qu'elle a pu s'imposer restent obligatoires. [13] Si, au contraire, son époux les annule le jour où il en a eu connaissance, tout ce qu'a proféré sa bouche, soit vœux, soit interdiction personnelle, sera sans effet : son époux les a annulés, Dieu sera indulgent pour elle. [14] Tout vœu, tout serment d'abstinence, tendant à mortifier la personne, l'époux peut les ratifier ou il peut les rendre nuls. [15] Si son époux ne s'en explique pas à elle du jour au lendemain, il sanctionne ses vœux ou les abstinences auxquelles elle s'est soumise, parce qu'il s'est tu lorsqu'il en a eu connaissance. [16] Que s'il les invalidait après qu'il en a eu connaissance (1), sa faute à elle retomberait sur lui. » [17] Telles sont les règles que l'Éternel avait prescrites à Moïse sur les rapports entre l'homme et sa femme, entre le père et sa fille adolescente dans la maison paternelle.

CHAPITRE XXXI.

L'ÉTERNEL parla ainsi à Moïse : [2] « Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël ; après quoi tu seras ré-

dian, pour exercer sur lui la vindicte de l'Éternel. [4] Mille par tribu, mille pour chacune des tribus d'Israël, seront désignés par vous pour cette expédition. » [5] On recruta donc, parmi les familles d'Israël, mille hommes par tribu : en tout douze mille, équipés pour le combat. [6] Moïse les envoya en campagne, mille par tribu ; et avec eux, pour diriger l'expédition, Phinéas, fils d'Éléazar le pontife, muni de l'appareil sacré et des trompettes retentissantes ; [7] et ils livrèrent bataille à Madian, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles. [8] Ils ajoutèrent à ces victimes les rois de Madian : Évi, Rékem, Çour, Hour et Réba, tous cinq rois de Madian, plus Balaam, fils de Beor, qu'ils firent périr par le glaive. [9] Et les Israélites firent prisonnières les femmes de Madian, ainsi que leurs enfants ; ils s'emparèrent de toutes leurs bêtes de somme, de tous leurs troupeaux et de tous leurs biens ; [10] et toutes les villes qu'ils habitaient et tous leurs villages, ils les incendièrent. [11] Alors ils réunirent tout le butin, et tout ce qu'ils avaient pris d'hommes et d'animaux, [12] et amenèrent le tout, prisonniers, bétail et dépouilles, devant Moïse, devant Éléazar le pontife et la communauté des enfants d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, qui sont près du Jourdain vers Jéricho.

[13] Moïse, le pontife Éléazar et tous les chefs de la communauté se

Digitized by Google

16 Ne sont-ce pas elles qui, à l'ins-
tigation de Balaam, ont porté les
enfants d'Israël à trahir l'Éternel
pour Baal-Peor, de sorte que la
mort a sévi dans la communauté de
l'Éternel ? 17 Et maintenant, tuez
tous les enfants mâles ; et toute
femme qui a connu un homme par
cohabitation, tuez-la. 18 Quant à
celles qui, encore enfants, n'ont
pas cohabité avec un homme, con-
servez-les pour vous. 19 De plus,
restez sept jours hors du camp :
vous tous qui avez tué une personne
ou touché à quelque cadavre, vous
devez vous purifier le troisième et
le septième jour, vous et vos prison-
niers. 20 De même tout vêtement,
tout ustensile de peau, tout objet
fait de poil de chèvre et tout vais-
seau de bois, ayez soin de le puri-
fier. »

21 Éléazar le pontife dit aux
hommes de la milice, qui avaient
pris part au combat : « Ceci est un
statut de la loi que l'Éternel a
donnée à Moïse. 22 A la vérité, l'or
et l'argent, le cuivre, le fer, l'étain
et le plomb, 23 tout ce qui supporte
le feu, vous le passerez par le feu et
il sera pur, après toutefois avoir
été purifié par l'eau lustrale ; et
tout ce qui ne va pas au feu, vous le
passerez par l'eau. 24 Et vous lave-
rez vos vêtements le septième jour,
et vous deviendrez purs ; après quoi
vous pourrez rentrer au camp. »

25 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 26 « Fais le relevé de toutes
les prises en personnes et en ani-
maux, toi avec Éléazar le pontife
et les principaux membres de la
communauté. 27 Tu partageras ces
prises entre les guerriers qui ont
pris part à l'expédition, et le reste
de la communauté. 28 Puis tu prélè-
veras comme tribut pour le Sei-
gneur, de la part des gens de
guerre qui ont fait l'expédition, une
tête sur cinq cents : individus hu-
mains, bœufs, ânes et menu bétail.
29 Vous le prendrez sur leur moitié
et tu le donneras au pontife Éléazar
comme prélèvement du Seigneur.
30 Quant à la moitié afférente aux
enfants d'Israël, tu en sépareras
un cinquantième, pris au hasard,
sur les personnes, sur les bœufs,
les ânes et le menu bétail, sur
tous les animaux ; et tu les donne-
ras aux Lévites, qui veillent à la
garde de l'habitation du Seigneur. »
31 Moïse et le pontife Éléazar firent
ce que l'Éternel avait ordonné à
Moïse. 32 Or la capture, complé-
ment de ce qu'avaient pillé les gens
de guerre, se composait ainsi : menu
bétail, six cent soixante-quinze
mille pièces ; 33 gros bétail, soixante-
douze mille ; 34 ânes, soixante et
un mille. 35 Quant aux créatures
humaines, le nombre des femmes
qui n'avaient pas cohabité av[illegible]
homme s'élevait à trente-d[illegible]
36 La moitié afférente aux [illegible]
de l'expédition fut : en [illegible]
tail, trois cent trente-sept [illegible]
cents têtes ; 37 et la quotité [illegible]
au Seigneur sur ce bétail [illegible]
cent soixante-quinze. 38 En [illegible]
tail, trente-six mille têtes [illegible]
pour le Seigneur, soixan[illegible]
39 Anes, trente mille cin[illegible]
quotité pour le Seigneur, [illegible]
et un. 40 Créatures humain[illegible]
mille ; quotité pour le S[illegible]
trente-deux personnes. 41 [illegible]
mit ce tribut, prélevé pou[illegible]
nel, au pontife Éléazar, [illegible]
l'Éternel l'avait ordonné [illegible]
42 A l'égard de la moitié [illegible]
aux enfants d'Israël, part [illegible]
par Moïse sur la prise des [illegible]
guerre, 43 cette part de la [illegible]mu-

Digitized by Google

nauté fut : en menu bétail, trois
cent trente - sept mille cinq cents
têtes ; 44 en gros bétail, trente-six
mille ; 45 ânes, trente mille cinq
cents ; 46 individus humains, seize
mille. 47 Moïse prit, sur cette moitié
échue aux enfants d'Israël, indis-
tinctement un sur cinquante, per-
sonnes et animaux, et il les donna
aux Lévites, gardiens du tabernacle
de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait
ordonné à Moïse. 48 Les officiers des
divers corps de la milice, chiliar-
ques et centurions, s'approchèrent
de Moïse, 49 et lui dirent : « Tes
serviteurs ont fait le dénombrement
des gens de guerre qui étaient sous
leurs ordres, et il n'en manque pas
un seul. 50 Nous apportons donc en
hommage à l'Éternel ce que cha-
cun de nous a trouvé de joyaux
d'or, chaînettes, bracelets, bagues,
boucles et colliers, pour racheter
nos personnes devant l'Éternel. »
51 Moïse et le pontife Éléazar reçu-
rent de leur main cet or, toutes ces
pièces façonnées. 52 Tout l'or de
l'offrande, dont on fit ainsi hom-
mage à l'Éternel, se montait à seize
mille sept cent cinquante sicles,
offert par les chiliarques et les cen-
turions. 53 Quant aux simples mili-
ciens, ils avaient butiné chacun
pour soi. 54 Moïse et le pontife Éléa-
zar, ayant reçu l'or de la part des
chiliarques et des centurions, l'ap-
portèrent dans la Tente d'assigna-
tion, comme mémorial des enfants
d'Israël devant l'É...

Lorsqu'ils virent le pays de Yazer
et celui de Galaad, ils trouvèrent
cette contrée avantageuse pour le
bétail. 2 Les enfants de Gad et ceux
de Ruben vinrent donc et parlèrent
à Moïse, à Éléazar le pontife et aux
phylarques de la communauté, en ces
termes : 3 « Ataroth, Dibon, Yazer,
Nimra, Hesbon et Élalê ; Sebam,
Nébo et Beôn, 4 ce pays, que l'Éter-
nel a fait succomber devant les en-
fants d'Israël, est un pays propice
au bétail ; or, tes serviteurs ont du
bétail. »

5 Ils dirent encore : « Si nous
avons trouvé faveur à tes yeux, que
ce pays soit donné en propriété à tes
serviteurs ; ne nous fais point pas-
ser le Jourdain. » 6 Moïse répondit
aux enfants de Gad et à ceux de
Ruben : « Quoi ! vos frères iraient
au combat, et vous demeureriez ici !
7 Pourquoi voulez-vous décourager
les enfants d'Israël de marcher
vers le pays que leur a donné l'É-
ternel ? 8 Ainsi firent vos pères,
alors que je les envoyai de Kadêch-
Barnéa pour explorer ce pays. 9 Ils
montèrent jusqu'à la vallée d'Éch-
kol, ils explorèrent le pays ; puis ils
découragèrent les enfants d'Israël
de se rendre au pays que leur avait
donné l'Éternel. 10 Ce jour-là, le
courroux de l'Éternel s'alluma, et il
prononça ce serment : 11 « Si jamais
ils voient, — ces hommes sortis de
l'Égypte, âgés de vingt ans ou plus,
— la contrée que j'ai, par serment,

Digitized by Google

tion de cette génération entière, qui
avait démérité devant le Seigneur.
14 Et maintenant, vous marchez sur
les traces de vos pères, engeance
de pécheurs, pour ajouter encore à
la colère de Dieu contre Israël!
15 Oui, si vous vous détachez de lui,
il continuera de le laisser dans le
désert, et vous aurez fait le malheur de tout ce peuple. »

16 Alors ils s'approchèrent de Moïse
et dirent : « Nous voulons construire ici des parcs à brebis pour
notre bétail, et des villes pour nos
familles. 17 Mais nous, nous irons en
armes, résolument, à la tête des
enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous
les ayons amenés à leur destination, tandis que nos familles demeureront dans les villes fortes, à cause
des habitants du pays. 18 Nous ne
rentrerons pas dans nos foyers, que
les enfants d'Israël n'aient pris possession chacun de son héritage.
19 Nous ne prétendons point posséder avec eux de l'autre côté du Jourdain, puisque c'est en deçà du Jourdain, à l'orient, que notre possession nous sera échue. »

20 Moïse leur répondit : « Si vous
tenez cette conduite, si vous marchez devant l'Éternel, équipés pour
la guerre ; 21 si tous vos guerriers
passent le Jourdain pour combattre
devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait
dépossédé ses ennemis, 22 et si, le
pays une fois subjugué devant l'Éternel, alors seulement vous vous
retirez, vous serez quittes envers
Dieu et envers Israël, et cette

pour vos brebis, et soyez fidèles à
votre parole. » 25 Les enfants de
Gad et ceux de Ruben repartirent à
Moïse en disant : « Tes serviteurs feront comme mon seigneur l'ordonne.
26 Nos enfants, nos femmes, nos troupeaux et tout notre bétail, resteront là, dans les villes de Galaad,
27 tandis que tes serviteurs, tous ceux
qui peuvent s'armer pour la milice,
marcheront aux combats devant
l'Éternel, comme l'a dit mon seigneur. » 28 Moïse enjoignit, à leur
sujet, au pontife Éléazar, à Josué,
fils de Noun, et aux principaux
membres des tribus des enfants d'Israël, 29 en leur disant : « Si les enfants de Gad et ceux de Ruben,
tous ceux qui peuvent s'armer pour
la lutte, passent avec vous le Jourdain devant le Seigneur et vous
aident à soumettre le pays, vous
leur attribuerez la contrée de Galaad comme propriété. 30 Mais s'ils
ne marchent point en armes avec
vous, ils devront s'établir au milieu
de vous, dans le pays de Canaan. »
31 Les enfants de Gad et ceux de
Ruben répondirent en ces termes :
« Ce que l'Éternel a dit à tes serviteurs, ils le feront exactement.
32 Oui, nous passerons en armes,
devant le Seigneur, dans le pays
de Canaan, conservant la possession de notre héritage de ce côté-ci
du Jourdain. » 33 Alors Moïse octroya aux enfants de Gad et à ceux
de Ruben, ainsi qu'à la moitié de la
tribu de Manassé, fils de Joseph, le
domaine de Sihôn, roi des Amor-

Digitized by Google

Nimra et Bêth-Harân, comme villes fortes et parcs à bétail. [37] Et les enfants de Ruben rebâtirent Hesbon, Élalê et Kiryathayim; [38] Nébo, Baal-Meôn (qui changèrent de nom) et Sibma. Ils remplacèrent par d'autres noms les noms des villes qu'ils rebâtirent. [39] Les enfants de Makhir, fils de Manassé, marchèrent sur le Galaad et s'en rendirent maîtres, et expulsèrent les Amorréens qui l'habitaient. [40] Et Moïse donna le Galaad à Makhir, fils de Manassé, qui s'y établit. [41] Yaïr, descendant de Manassé, y alla aussi et s'empara de leurs bourgs, qu'il nomma *Bourgs de Yaïr*. [42] Nobah aussi y alla et s'empara de Kenath et de sa banlieue, qu'il appela Nobah, de son propre nom.

CHAPITRE XXXIII.

Voici l'itinéraire des enfants d'Israël, depuis qu'ils furent sortis du pays d'Égypte, selon leurs légions, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. [2] Moïse inscrivit leurs départs et leurs stations sur l'ordre de l'Éternel; voici donc leurs stations et leurs départs: [3] ils partirent de Ramessès dans le premier mois, le quinzième jour du premier mois; le lendemain de la Pâque, les enfants d'Israël sortirent, triomphants, à la vue de toute l'Égypte, [4] tandis que les Égyptiens ...

rebroussèrent vers Pi-Hahiroth, qui fait face à Baal-Cefôn, et campèrent devant Migdol. [8] Ils partirent de devant Pi-Hahiroth, se dirigèrent, en traversant la mer, vers le Désert, et après une marche de trois journées dans le désert d'Êthâm, s'arrêtèrent à Mara. [9] Partis de Mara, ils arrivèrent à Êlîm. Or, à Êlîm étaient douze sources d'eau et soixante-dix palmiers, et ils s'y campèrent. [10] Puis ils repartirent d'Êlîm, et campèrent près de la mer des Joncs. [11] Ils repartirent de la mer des Joncs, et campèrent dans le désert de Sîn. [12] Ils repartirent du désert de Sîn, et campèrent à Dofka. [13] Ils repartirent de Dofka, et campèrent à Alouch. [14] Ils repartirent d'Alouch, et campèrent à Rephidîm, où il n'y eut point d'eau à boire pour le peuple. [15] Ils repartirent de Rephidîm, et campèrent dans le désert de Sinaï. [16] Ils repartirent du désert de Sinaï, et campèrent à Kibroth-Hattaava. [17] Ils repartirent de Kibroth-Hattaava, et campèrent à Hacêroth. [18] Ils repartirent de Hacêroth, et campèrent à Rithma. [19] Ils repartirent de Rithma, et campèrent à Rimmôn-Péreç. [20] Ils repartirent de Rimmôn-Péreç, et campèrent à Libna. [21] Ils repartirent de Libna, et campèrent à Rissa. [22] Ils repartirent de Rissa, et campèrent à Kehêlatha. [23] Ils repartirent de Kehêlatha, et campèrent au mont Chéfer. [24] Ils repar- ...

Digitized by Google

partirent de Mitka, et campèrent
à Haschmona. 30 Ils repartirent de
Haschmona, et campèrent à Mos-
sêroth. 31 Ils repartirent de Mossê-
roth, et campèrent à Benê-Yaakan.
32 Ils repartirent de Benê-Yaakan,
et campèrent à Hor-Haghidgad.
33 Ils repartirent de Hor-Haghidgad,
et campèrent à Yotbatha. 34 Ils re-
partirent de Yotbatha, et campè-
rent à Abrona. 35 Ils repartirent
d'Abrona, et campèrent à Asion-
gaber. 36 Ils repartirent d'Asion-
gaber, et campèrent au désert de
Cîn, c'est-à-dire à Kadêch. 37 Ils
repartirent de Kadêch et campèrent
à Hor-la-Montagne, à l'extrémité
du pays d'Édom. 38 Aaron, le pon-
tife, monta sur cette montagne par
ordre de l'Éternel, et y mourut. C'é-
tait la quarantième année du départ
des Israélites du pays d'Égypte, le
premier jour du cinquième mois.
39 Aaron avait cent vingt-trois ans
lorsqu'il mourut à Hor-la-Montagne.
40 C'est alors que le Cananéen,
roi d'Arad, qui habitait au midi du
pays de Canaan, apprit l'arrivée
des enfants d'Israël... 41 Puis, ils
partirent de Hor-la-Montagne, et
vinrent camper à Çalmona. 42 Ils
repartirent de Çalmona, et cam-
pèrent à Pounôn. 43 Ils repartirent
de Pounôn, et campèrent à Oboth.
44 Ils repartirent d'Oboth et cam-
pèrent à Iyyê-Haabarîm, vers les
confins de Moab. 45 Ils repartirent
d'Iyyîm, et campèrent à Dibôn-
Gad. 46 Ils repartirent de Dibôn-
Gad, et campèrent à Almôn-Dib-
lathayim. 47 Ils repartirent d'Almôn-
Diblathayim et campèrent parmi les
monts Abarîm, en face de Nébo.
48 Ils repartirent des monts Abarîm
et campèrent dans les plaines de
Moab, près du Jourdain qui est vers
Jéricho. 49 Ils occupaient la rive du
Jourdain, depuis Bêth-Hayechimoth
jusqu'à Abêl-Hachittîm, dans les
plaines de Moab.
50 L'Éternel parla ainsi à Moïse
dans les plaines de Moab, près du
Jourdain vers Jéricho : 51 « Parle
aux enfants d'Israël en ces termes :
Comme vous allez passer le Jour-
dain pour atteindre le pays de Ca-
naan, 52 quand vous aurez chassé
devant vous tous les habitants de
ce pays, vous anéantirez tous leurs
symboles, toutes leurs idoles de
métal, et ruinerez tous leurs hauts-
lieux. 53 Vous conquerrez ainsi le
pays et vous vous y établirez ;
car c'est à vous que je le donne
à titre de possession. 54 Vous loti-
rez ce pays, par la voie du sort,
entre vos familles, donnant toutefois
aux plus nombreux un plus grand
patrimoine et aux moins nombreux
un patrimoine moindre, chacun re-
cevant ce que lui aura attribué le
sort; c'est dans vos tribus pater-
nelles que vous aurez vos lots res-
pectifs. 55 Or, si vous ne dépossédez
pas à votre profit tous les habitants
de ce pays, ceux que vous aurez
épargnés seront comme des épines
dans vos yeux et comme des aiguil-
lons à vos flancs : ils vous harcèle-
ront sur le territoire que vous occu-
perez ; 56 et alors, ce que j'ai résolu
de leur faire, je le ferai à vous-
mêmes. »

CHAPITRE XXXIV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse en ce
termes : 2 « Donne aux enfant
d'Israël les instructions suivantes
Comme vous allez entrer dans c
pays de Canaan, voici quel terri
toire vous tombera en partage : l

Digitized by Google

pays de Canaan selon ses limites.
3 Vous aurez pour côté méridional
le désert de Cîn, sur la lisière d'É-
dom; cette limite du midi commen-
cera pour vous à la pointe orientale
de la mer Salée. 4 Puis la limite
s'infléchira, par le midi, vers la
montée d'Akrabbîm, atteindra Cîn
et aboutira au midi de Kadêch-
Barnéa; sortira vers Haçar-Addar,
ira jusqu'à Açmôn; 5 d'Açmôn, la
ligne déviera vers le torrent d'É-
gypte, et se terminera à la Mer.
6 Pour la frontière occidentale, c'est
la grande Mer qui vous en tiendra
lieu: telle sera pour vous la fron-
tière occidentale. 7 Voici quelles
seront vos bornes au nord : vous
tracerez une ligne de la grande Mer
à Hor-la-Montagne; 8 de Hor-la-
Montagne vous la continuerez jus-
qu'à Hémath, d'où la démarcation
aboutira à Cedad; 9 puis elle at-
teindra Zifrôn, et aura pour terme
Haçar-Ênân : telles seront vos
bornes au nord. 10 Pour vos bornes
à l'orient, vous tirerez une ligne de
Haçar-Ênân à Chefâm; 11 de Che-
fâm, cette ligne descendra jus-
qu'à Ribla, en passant à l'orient
d'Ayîn; puis, descendant encore,
elle suivra le bord oriental de la
mer de Kinnéreth, 12 descendra en-
core le long du Jourdain, et viendra
aboutir à la mer Salée. Tel sera
votre territoire, quant aux limites
qui doivent le circonscrire. » 13 Moïse
transmit cet ordre aux enfants d'Is-
raël, en disant : « C'est là le terri-
toire que vous vous partagerez au
sort, et que l'Éternel a ordonné
d'attribuer aux neuf tribus et demie.
14 Car, pour la tribu des descen-
dants de Ruben selon leurs familles
paternelles, la tribu des descen-
dants de Gad selon les leurs, et la
demi-tribu de Manassé, elles ont
déjà reçu leur lot : 15 ces deux tribus
et demie ont reçu leur lot sur la
rive du Jourdain faisant face à Jé-
richo, du côté de l'orient. »
16 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 17 « Voici les noms des
hommes qui doivent prendre, pour
vous, possession du pays : Éléazar
le pontife, et Josué, fils de Noun;
18 plus un chef, un chef par tribu,
que vous chargerez de prendre pos-
session du pays. 19 Voici les noms
de ces hommes: pour la tribu de
Juda : Caleb, fils de Yefounné;
20 pour la tribu des enfants de Si-
méon: Samuel, fils d'Ammihoud;
21 pour la tribu de Benjamin: Éli-
dad, fils de Kislôn; 22 pour la tribu
des enfants de Dan, le chef sera
Bouki, fils de Yogli; 23 quant aux
descendants de Joseph, la tribu des
enfants de Manassé aura pour chef
Hanniêl, fils d'Efod, 24 et celle des
enfants d'Éphraïm, Kemouêl, fils de
Chiftân. 25 Chef pour la tribu des
enfants de Zabulon: Éliçafân, fils
de Parnakh; 26 chef pour la tribu
des enfants d'Issachar: Paltîel, fils
d'Azzân; 27 chef pour la tribu des
enfants d'Aser : Ahihoud, fils de
Chelomi; 26 et pour la tribu des en-
fants de Nephtali, le chef sera Pe-
dahel, fils d'Ammihoud. » 29 Tels
sont ceux à qui l'Éternel donna
mission de répartir, entre les en-
fants d'Israël, le pays de Canaan.

CHAPITRE XXXV.

L'ÉTERNEL parla à Moïse dans les
plaines de Moab, près du Jour-
dain vers Jéricho, en disant :
2 « Avertis les enfants d'Israël
qu'ils doivent donner aux Lévites,
sur leur part de possession, des

Digitized by Google

villes pour qu'ils y habitent, outre
une banlieue, autour de ces villes,
que vous leur donnerez également.
3 Les villes leur serviront pour l'ha-
bitation; et les banlieues seront
pour leur bétail, pour leurs biens,
pour tous les besoins de leur vie.
4 Ces banlieues des villes que vous
donnerez aux Lévites comporteront,
à partir du mur de chaque ville, un
rayon de mille coudées. 5 Vous me-
surerez, extérieurement à la ville,
deux mille coudées du côté de l'o-
rient, deux mille du côté du midi,
deux mille du côté de l'occident et
deux mille du côté du nord, ayant
pour centre la ville : telles seront
les banlieues de leurs villes (1). 6 Ces
villes que vous devez donner aux
Lévites sont, d'abord, les six villes
de refuge, que vous accorderez pour
que le meurtrier s'y retire ; en outre,
vous y ajouterez quarante-deux
villes. 7 Total des villes que vous
donnerez aux Lévites : quarante-
huit villes, avec leurs banlieues.
8 Pour ces villes que vous devez
distraire de la propriété des enfants
d'Israël, vous exigerez davantage
de la plus grande tribu, à la moin-
dre vous demanderez moins : cha-
cun cédera de son territoire aux
Lévites, à proportion de la part
qu'il aura obtenue. »

9 L'Éternel parla à Moïse en ces
termes : 10 « Parle aux enfants d'Is-
raël, et dis-leur : Comme vous allez
passer le Jourdain pour ...

vous, d'asile contre le vengeur du
sang, afin que le meurtrier ne
meure point avant d'avoir comparu
devant l'assemblée pour être jugé.
13 Quant aux villes à donner, vous
aurez six villes de refuge. 14 Vous
accorderez trois de ces villes en
deçà du Jourdain, et les trois autres
dans le pays de Canaan; elles
seront villes de refuge. 15 Pour les
enfants d'Israël comme pour l'étran-
ger et le domicilié parmi eux, ces
six villes serviront d'asile, où pourra
se réfugier quiconque a tué une
personne involontairement. 16 Que
s'il l'a frappée avec un instrument
de fer et qu'elle en soit morte, c'est
un assassin ; l'assassin doit être mis
à mort. 17 Si, s'armant d'une pierre
qui peut donner la mort, il a porté
un coup mortel, c'est un assassin ;
l'assassin doit être mis à mort. 18 Pa-
reillement, si, armé d'un objet en
bois pouvant donner la mort, il a
porté un coup mortel, c'est un assas-
sin; l'assassin doit être mis à mort.
19 C'est le vengeur du sang qui fera
mourir l'assassin ; s'il le rencontre,
qu'il le fasse mourir. 20 Si quelqu'un
heurte un autre par haine ou lui
lance quelque chose avec prémédi-
tation, et qu'il en meure; 21 ou si, par
inimitié, il lui porte un coup avec la
main et qu'il meure, l'homicide doit
être mis à mort, c'est un assassin ;
le vengeur du sang devra le tuer
sitôt qu'il le rencontre. 22 Mais s'il
l'a heurté fortuit...

Digitized by Google

rant de ces règles. [25] Et cette assemblée soustraira le meurtrier à l'action du vengeur du sang, et elle le fera reconduire à la ville de refuge où il s'était retiré ; et il y demeurera jusqu'à la mort du grand-pontife, qu'on aura oint de l'huile sacrée. [26] Mais si le meurtrier vient à quitter l'enceinte de la ville de refuge où il s'est retiré, [27] et que le vengeur du sang, le rencontrant hors des limites de son asile, tue le meurtrier, il ne sera point punissable (1). [28] Car le meurtrier doit rester dans son asile jusqu'à la mort du grand-pontife ; et après la mort de ce pontife seulement, il pourra retourner au pays de sa possession. [29] Ces prescriptions auront pour vous force de loi dans toutes vos générations, dans toutes vos demeures. [30] Dans tout cas d'homicide, c'est sur une déclaration de témoins qu'on fera mourir l'assassin ; mais un témoin unique ne peut, par sa déposition, faire condamner une personne à mort. [31] Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier, s'il est coupable et digne de mort : il faut qu'il meure. [32] Vous n'accepterez pas non plus de rançon pour que, dispensé de fuir dans la ville de refuge, on puisse revenir habiter dans le pays avant la mort du pontife. [33] De la sorte, vous ne souillerez point le pays où vous demeurez. Car le sang est une souillure pour la terre ; et la terre où le sang a coulé ne peut être lavée de cette souillure que par le sang de celui qui l'a répandu. [34] Ne déshonorez point le pays où vous habiterez, dans lequel je résiderai ; car moi-même, Éternel, je réside au milieu des enfants d'Israël. »

(1) Mais il n'est pas autorisé à le faire.

CHAPITRE XXXVI.

Les chefs de famille de la descendance de Ghilad, fils de Makhir, fils de Manassé, de la lignée des enfants de Joseph, se présentèrent et parlèrent ainsi devant Moïse et devant les phylarques, principaux chefs des enfants d'Israël ; [2] ils dirent : « L'Éternel a ordonné à mon seigneur d'attribuer le pays en héritage, par la voie du sort, aux enfants d'Israël ; d'autre part, mon seigneur a été chargé par l'Éternel d'attribuer l'héritage de Celofhad, notre frère, à ses filles. [3] Or, si elles contractent mariage dans quelqu'une des autres tribus des enfants d'Israël, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères, s'ajoutera à l'héritage de la tribu où elles auront passé, et notre lot patrimonial en sera amoindri. [4] Lors même que le Jubilé aura lieu pour les enfants d'Israël, leur héritage à elles restera joint à celui de la tribu où elles auront passé, et le patrimoine de la tribu de nos pères en restera diminué d'autant. » [5] Et Moïse donna aux enfants d'Israël, sur l'ordre de l'Éternel, les instructions suivantes : « La tribu des enfants de Joseph a raison. [6] Voici ce que l'Éternel a prescrit au sujet des filles de Celofhad : elles pourront épouser qui bon leur semblera ; toutefois, c'est dans une famille de leur tribu paternelle qu'elles doivent contracter mariage. [7] De la sorte, aucun héritage, chez les enfants d'Israël, ne sera transporté d'une tribu à une autre, mais chacun des enfants d'Israël demeurera attaché à l'héritage de la tribu de ses pères. [8] Toute fille appelée à hériter, parmi les tri-

Digitized by Google

bus des enfants d'Israël, devra épouser quelqu'un qui appartienne à la tribu de son père; afin que les enfants d'Israël possèdent chacun l'héritage de leurs pères, [9] et qu'il n'y ait pas d'évolution d'héritage d'une tribu à une tribu différente, les tribus des enfants d'Israël devant, chacune, conserver leur héritage. »
[10] Comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse, ainsi agirent les filles de Celofhad. [11] Mahla, Tirça, Hogla, Milka et Noa se marièrent avec les fils de leurs oncles. [12] Ce fut donc dans les familles issues de Manassé, fils de Joseph, qu'elles se marièrent, et leur héritage resta dans la tribu de leur souche paternelle. [13] Tels sont les préceptes et les statuts que l'Éternel imposa, par l'organe de Moïse, aux enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, au bord du Jourdain vers Jéricho.

Digitized by Google

LE DEUTÉRONOME

CHAPITRE Ier.

CE sont là les paroles que Moïse
adressa à tout Israël en deçà
du Jourdain, dans le désert, dans
la plaine en face de Souf, entre
Pharan et Tofel, Labân, Hacéroth
et Di-Zahab. [2] Il y a onze journées
depuis le Horeb, en passant par le
mont Séir, jusqu'à Kadêch-Barnéa.
[3] Or, ce fut dans la quarantième
année, le onzième mois, le premier
jour du mois, que Moïse redit aux
enfants d'Israël tout ce que l'Éter-
nel lui avait ordonné à leur égard.
[4] Après avoir défait Sihon, roi des
Amorréens, qui résidait à Hesbon,
et Og, roi du Basan, qui résidait à
Astaroth et à Edréi; [5] en deçà du
Jourdain, dans le pays de Moab,
Moïse se mit en devoir d'exposer
cette doctrine, et il dit : [6] « L'É-
ternel notre Dieu nous avait parlé
au Horeb en ces termes : « Assez
» longtemps vous avez demeuré
» dans cette montagne. [7] Partez,
» poursuivez votre marche, dirigez-
» vous vers les monts amorréens et
» les contrées voisines, vers la
» Plaine, la Montagne, la Vallée,
» la région méridionale, les côtes
» de la mer, le pays des Cana-
» néens et le Liban, jusqu'au grand
» fleuve, le fleuve d'Euphrate.
» [8] Voyez, je vous livre ce pays!
» Allez prendre possession du pays
» que l'Éternel a juré à vos pères,
» Abraham, Isaac et Jacob, de
» donner à eux et à leur postérité
» après eux. » [9] Dans ce temps-là,
je vous parlai ainsi : « Je ne puis
assumer, moi seul, votre charge.
[10] L'Éternel, votre Dieu, vous a fait
multiplier, et vous voilà, aujour-
d'hui, nombreux comme les étoiles
du ciel. [11] Veuille l'Éternel, Dieu
de vos pères, vous rendre mille fois
plus nombreux encore et vous bénir
comme il vous l'a promis! [12] Com-
ment donc supporterais-je seul votre
labeur, et votre fardeau, et vos con-
testations! [13] Choisissez parmi vous,
dans vos tribus, des hommes sages,
judicieux et éprouvés; je les éta-
blirai vos chefs. » [14] Vous me ré-
pondîtes en disant : « Ce que tu con-
seilles de faire est excellent.» [15] Et je
désignai les principaux de vos tri-
bus, hommes sages et éprouvés, et
je vous les donnai pour chefs, soit
commandants de chiliades, de cen-
turies, de cinquantaines et de di-
zaines, soit commissaires de vos
tribus. [16] Je donnai alors à vos juges
les instructions suivantes : « Écoutez
également tous vos frères et pro-
noncez équitablement, entre chacun
et son frère, entre chacun et l'é-

Digitized by Google

tranger. 17 Ne faites point, en jus-
tice, acception de personnes ; don-
nez audience au petit comme au
grand, ne craignez qui que ce soit,
car la justice est à Dieu! Que si
une affaire est trop difficile pour
vous, déférez-la moi et j'en pren-
drai connaissance. » 18 Et je vous
prescrivis, dans ce même temps,
tout ce que vous aviez à observer.
19 Nous partîmes du Horeb, nous
traversâmes tout ce long et redou-
table désert que vous savez, nous
dirigeant vers les monts amorréens,
comme l'Éternel notre Dieu nous
l'avait prescrit, et nous atteignîmes
Kadêch-Barnéa. 20 Et je vous dis :
« Vous voici arrivés au pied des
monts amorréens, que l'Éternel, no-
tre Dieu, nous donne. 21 Regarde!
l'Éternel, ton Dieu, t'a livré ce pays;
va, prends-en possession, comme te
l'a dit l'Éternel, Dieu de tes pères;
sois sans peur et sans faiblesse! »
22 Mais vous vîntes vers moi, tous,
en disant : « Nous voudrions en-
voyer quelques hommes en avant,
qui exploreraient pour nous ce pays
et qui nous renseigneraient sur le
chemin que nous devons suivre et sur
les villes où nous devons aller. »
23 La proposition me plut, et je
choisis parmi vous douze hommes,
un homme par tribu. 24 Ils parti-
rent, s'avancèrent sur la montagne,
atteignirent la vallée d'Échkol, et
explorèrent cette contrée. 25 Puis ils
prirent de ses fruits, qu'ils nous
apportèrent, et nous rendirent
compte en disant : « Il est bon, le
pays que l'Éternel, notre Dieu, nous
donne. » 26 Mais vous refusâtes d'y
l'Égypte! c'est pour nous livrer au
pouvoir de l'Amorréen, pour nous
anéantir! 28 Où veut-on que nous al-
lions? Nos frères ont abattu notre
courage, en disant: Il y a là une race
plus grande et plus forte que la
nôtre, des villes considérables et for-
tifiées jusqu'au ciel, et nous y avons
même vu des enfants d'Anak. » 29 Et
je vous répondis : « Vous n'avez pas
à trembler ni à les craindre. 30 L'É-
ternel, votre Dieu, qui marche à
votre tête, lui-même combattra
pour vous, tout comme il l'a fait
contre l'Égypte, sous vos yeux, 31 et
aussi dans ce désert, où tu as vu
l'Éternel, ton Dieu, te porter comme
un père porte son fils, durant tout le
trajet que vous avez fait, jusqu'à
votre arrivée en ce lieu-ci. 32 Et dans
cette circonstance vous ne vous
confieriez pas en l'Éternel, votre
Dieu! 33 Lui qui précède votre mar-
che, choisissant les lieux propices à
vos stations, la nuit par le feu, pour
vous montrer la route à suivre, et
le jour par la nuée! » 34 L'Éternel
entendit vos paroles, et il s'irrita, et
il proféra ce serment : 35 « Si jamais
un seul de ces hommes, de cette
génération mauvaise, voit l'heureux
pays que j'ai juré de donner à vos
pères!... 36 Seul, Caleb, fils de Ye-
founné, le verra; ce sol qu'il a foulé,
je le donnerai à lui et à ses enfants,
parce qu'il est resté fidèle au Sei-
gneur. » 37 Contre moi aussi l'Éter-
nel s'irrita à cause de vous, au point
de dire : « Tu n'y entreras pas, toi
non plus! 38 Josué, fils de Noun, qui
est à ton service, c'est lui qui doit
y entrer : affermis son courage, car

Digitized by Google

ceux-là entreront dans ce pays; je
le leur donnerai à eux et ils le pos-
séderont. [40] Pour vous, changez de
direction et acheminez-vous vers le
désert, du côté de la mer des Joncs. »
[41] Alors vous vous écriâtes, en me
disant : « Nous avons péché contre
le Seigneur; nous voulons monter et
combattre, comme nous l'a ordonné
le Seigneur, notre Dieu.» Et chacun
de vous ceignit ses armes, et vous
vous disposâtes à gravir la monta-
gne. [42] Mais l'Éternel me parla
ainsi : « Dis-leur : Ne montez pas,
ne livrez point de combat, car je ne
serai point avec vous; ne vous ex-
posez pas aux coups de vos enne-
mis. » [43] Je vous le redis, mais vous
n'en tîntes pas compte; vous déso-
béîtes à la parole du Seigneur et vous
eûtes la témérité de vous avancer
sur la montagne. [44] L'Amorréen, qui
occupe cette montagne, marcha à
votre rencontre; et ils vous pour-
suivirent comme font les abeilles, et
ils vous taillèrent en pièces dans
Séir, jusqu'à Horma. [45] De retour,
vous pleurâtes devant le Seigneur;
mais le Seigneur fut insensible à
vos cris, il ne vous écouta point.
[46] Vous demeurâtes de longs jours à
Kadêch... vous savez combien de
jours vous y avez demeuré.

CHAPITRE II.

» Nous partîmes alors en rétro-
gradant vers le désert, du
côté de la mer des Joncs, comme
l'Éternel me l'avait ordonné, et nous
fîmes un long circuit autour du
mont Séir.
[2] Puis l'Éternel me parla en ces
termes : [3] « Assez longtemps vous
avez tourné autour de cette mon-
tagne; acheminez-vous vers le nord.
[4] Et toi, ordonne au peuple ce qui
suit : Vous touchez aux confins de
vos frères, les enfants d'Ésaü, qui
habitent en Séir. Ils vous craignent,
mais tenez-vous bien sur vos gardes,
[5] ne les attaquez point! car je ne
vous accorde pas, de leur pays,
même la largeur d'une semelle, at-
tendu que j'ai donné la montagne
de Séir comme héritage à Ésaü.
[6] Les aliments que vous mangerez,
achetez-les leur à prix d'argent;
l'eau même que vous boirez, payez-
la leur à prix d'argent. [7] Car l'É-
ternel, ton Dieu, t'a béni dans toutes
les œuvres de tes mains; il a veillé
sur ta marche à travers ce long
désert. Voici quarante ans que l'É-
ternel, ton Dieu, est avec toi : tu n'as
manqué de rien. » [8] Nous nous dé-
tournâmes ainsi de nos frères, les
enfants d'Ésaü, qui habitent le Séir,
du chemin de la Plaine, d'Élath et
d'Asiongaber.
Changeant de direction, nous tra-
versâmes le désert de Moab. [9] Et
l'Éternel me dit : « Ne moleste pas
Moab et n'engage pas de combat
avec lui : je ne te laisserai rien con-
quérir de son territoire, car c'est
aux enfants de Loth que j'ai donné
Ar en héritage. [10] (Les Êmîm y de-
meuraient primitivement, nation
grande, nombreuse et de haute sta-
ture, comme les Anakéens; [11] eux
aussi, ils sont réputés Rephaïtes (1)
comme les Anakéens, et les Moa-
bites les nomment Êmîm. [12] De
même, dans le Séir habitaient au-
trefois les Horéens; mais les enfants
d'Ésaü les dépossédèrent, les exter-
minèrent et s'établirent à leur place,
comme l'a fait Israël pour le pays
de sa possession, que l'Éternel lui a

(1) Une race de géants.

Digitized by Google

donné.) [13] Donc, mettez-vous en
devoir de passer le torrent de Zé-
red. » Et nous passâmes le torrent
de Zéred. [14] La durée de notre
voyage, depuis Kadêch-Barnéa jus-
qu'au passage du torrent de Zéred,
avait été de trente-huit ans. A cette
époque, toute la génération guer-
rière avait disparu du milieu du
camp, comme l'Éternel le leur avait
juré. [15] La main du Seigneur les
avait aussi frappés, pour les anéan-
tir du milieu du camp, jusqu'à leur
entière extinction. [16] Or, lorsque
tous ces gens de guerre eurent dis-
paru, par la mort, du milieu du
peuple, [17] l'Éternel me parla ainsi :
[18] « Tu vas dépasser maintenant la
frontière de Moab, Ar; [19] tu vas
arriver en face des enfants d'Am-
mon. Ne les attaque pas, ne les
provoque point : je ne te permets
aucune conquête sur le sol des en-
fants d'Ammon, car c'est aux des-
cendants de Loth que je l'ai donné
en héritage. [20] (Celui-là aussi est
considéré comme pays de Rephaïtes : des Rephaïtes l'occupaient d'a-
bord, les Ammonites les appellent
Zamzoummîm, [21] peuple grand, nom-
breux et de haute taille, comme les
Anakéens; mais le Seigneur les
extermina au profit des Ammonites,
qui les vainquirent et les remplacè-
rent. [22] Ainsi a-t-il fait pour les en-
fants d'Esaü, qui habitent en Séir;
car il a exterminé devant eux le
Horéen, qu'ils ont dépossédé, et
qu'ils remplacent encore aujour-
d'hui. [23] De même, les Avvéens, qui
habitaient des bourgades jusqu'à
Gaza, des Kaftorîm sortis de Kaf-
tor les ont détruits et se sont établis
à leur place.) [24] Allez, mettez-vous
en marche, et passez le torrent de
l'Arnon. Vois, je livre en ton pou-
voir Sihôn, roi de Hesbon, l'Amor-
réen, avec son pays; commence par
lui la conquête! engage la lutte
avec lui! [25] D'aujourd'hui, je veux
imprimer ta crainte et ta terreur à
tous les peuples sous le ciel, telle-
ment qu'au bruit de ton nom, l'on
frémira et l'on tremblera devant
toi. » [26] Et j'envoyai, du désert de
Kedêmoth, une députation à Sihôn,
roi de Hesbon, avec ces paroles
pacifiques : [27] « Je voudrais passer
par ton pays. Je suivrai constam-
ment la grande route, je n'en dé-
vierai ni à droite ni à gauche. [28] Les
vivres que je consommerai, vends-
les moi à prix d'argent; donne-moi
à prix d'argent l'eau que je veux
boire. Je voudrais simplement passer
à pied. [29] Ainsi en ont usé avec moi
les enfants d'Ésaü, habitants de
Séir, et les Moabites habitants d'Ar,
pour que je puisse atteindre, par le
Jourdain, le pays que l'Éternel, no-
tre Dieu, nous destine. » [30] Mais
Sihôn, roi de Hesbon, ne voulut pas
nous livrer passage; car l'Éternel,
ton Dieu, avait raidi son esprit et
endurci son cœur, pour le faire
tomber en ton pouvoir, comme au-
jourd'hui.

[31] L'Éternel me dit : « Vois, je
t'ai d'avance livré Sihôn et son
pays; commence la conquête en
t'emparant de son pays. » [32] Sihôn
s'avança à notre rencontre avec tout
son peuple, pour le combat, à
Yahça. [33] L'Éternel, notre Dieu, le
livra à notre merci et nous le bat-
tîmes, lui, ses fils et tout son peuple.
[34] Nous prîmes alors toutes ses villes,
et nous frappâmes d'anathème toute
ville où étaient des êtres humains,
même les femmes et les enfants;
nous ne laissâmes pas un survivant.
[35] Nous ne prîmes pour nous que le
bétail, ainsi que le butin des villes
que nous avions conquises. [36] Depuis

Digitized by Google

Aroer, qui est au bord du torrent d'Arnon, et la ville située dans cette vallée, jusqu'au Galaad, pas une place n'a pu tenir devant nous : l'Éternel, notre Dieu, nous a tout livré. 37 Mais tu as laissé intact le territoire des Ammonites : tout le bassin du torrent de Jaboc, les villes de la Montagne, enfin tout ce que l'Éternel, notre Dieu, nous avait enjoint de respecter.

CHAPITRE III.

1 NOUS nous dirigeâmes alors, en montant plus haut, du côté du Basan. Og, roi du Basan, s'avança à notre rencontre avec tout son peuple, pour livrer bataille, vers Édréi. 2 Et l'Éternel me dit : « Ne le crains point, car je le livre en ton pouvoir, lui et tout son peuple, et son pays ; et tu le traiteras comme tu as traité Sihôn, roi des Amorréens, qui résidait à Hesbon. » 3 Et l'Éternel, notre Dieu, nous livra pareillement Og, roi du Basan, avec tout son peuple ; et nous le défîmes au point de n'en pas laisser survivre un seul. 4 Nous prîmes alors toutes ses villes ; il n'y a pas une place que nous ne leur ayons prise : soixante villes formant tout le district d'Argob, le royaume d'Og en Basan. 5 C'étaient toutes villes fortifiées de hauts remparts, avec portes et verrous, sans compter les villes ouvertes, très nombreuses. 6 Nous les frappâmes d'anathème, comme nous l'avions fait pour Sihôn, roi de Hesbon, condamnant toute ville où étaient des êtres humains, y compris femmes et enfants. 7 Mais tout le bétail et le butin de ces villes, nous les prîmes pour nous. 8 Nous conquîmes donc à cette époque le pays des deux rois amorréens qui régnaient en deçà du Jourdain, depuis le torrent de l'Arnon jusqu'à la montagne de Hermon. 9 (Les Sidoniens nomment le Hermon *Sirion*, et les Amorréens l'appellent *Senir*); 10 toutes les villes du plat pays, tout le Galaad, tout le Basan jusqu'à Salca et Édréi, villes du royaume d'Og, en Basan. 11 De fait, Og seul, roi du Basan, était resté des derniers Rephaïtes ; son lit, un lit de fer, se voit encore dans la capitale des Ammonites : il a neuf coudées de long et quatre de large, en coudées communes. 12 Ce pays-là, nous en prîmes possession dans ce même temps. Depuis Aroer sur le torrent d'Arnon, plus la moitié du mont Galaad avec ses villes, je le donnai aux tribus de Ruben et de Gad ; 13 et le reste du Galaad et tout le Basan, où régnait Og, je le donnai à la demi-tribu de Manassé, tout le district de l'Argob, enfin tout le Basan, lequel doit se qualifier terre de Rephaïtes. 14 Yaïr, descendant de Manassé, s'empara de tout le district d'Argob, jusqu'aux confins de Ghechour et de Maaca, et lui donna son nom, appelant le Basan *Bourgs de Yaïr*, comme on l'appelle encore aujourd'hui. 15 A Makhir je donnai le Galaad. 16 Et aux enfants de Ruben et de Gad, je donnai depuis le Galaad jusqu'au torrent d'Arnon, le milieu du torrent servant de limite ; puis, jusqu'au torrent de Jaboc, limite du côté des enfants d'Ammon ; 17 et la Plaine, avec le Jourdain pour limite, depuis Kinnéreth jusqu'à la mer de la Plaine ou mer Salée, sous le versant oriental du Pisga. 18 Je vous donnai, en ce temps-là, l'ordre suivant : « L'Éternel, votre Dieu,

Digitized by Google

vous accorde ce pays en toute pos-
session. Mais vous marcherez en
armes à la tête de vos frères, les
enfants d'Israël, vous tous, hommes
vaillants. 19 Vos femmes seulement,
vos familles et votre bétail (je sais
que vous avez un nombreux bétail)
demeureront dans les villes que je
vous ai données. 20 Quand l'Éternel
aura assuré le sort de vos frères
comme le vôtre, quand ils seront,
eux aussi, en possession du pays que
l'Éternel, votre Dieu, leur destine de
l'autre côté du Jourdain, alors vous
retournerez chacun à l'héritage que
je vous ai donné. » 21 J'exhortai Jo-
sué en ce temps-là, disant : « C'est
de tes yeux que tu as vu tout ce
que l'Éternel, votre Dieu, a fait à
ces deux rois : ainsi fera l'Éternel à
tous les royaumes où tu vas péné-
trer. 22 Ne les craignez point, car
c'est l'Éternel, votre Dieu, qui com-
battra pour vous. »

23 J'implorai l'Éternel à cette
époque, en disant : 24 « Seigneur
Éternel ! déjà tu as rendu ton ser-
viteur témoin de ta grandeur et de
la force de ton bras ; et quelle est
la puissance, dans le ciel ou sur la
terre, qui pourrait imiter tes œu-
vres et tes merveilles ? 25 Ah ! laisse-
moi traverser, que je voie cet heu-
reux pays qui est au delà du Jour-
dain, cette belle montagne, et le
Liban ! » 26 Mais l'Éternel, irrité
contre moi à cause de vous, ne
m'exauça point ; et l'Éternel me
dit : « Assez ! ne me parle pas da-
vantage à ce sujet. 27 Monte au
sommet du Pisga, porte ta vue au
couchant et au nord, au midi et à
l'orient, et regarde de tes yeux ;
car tu ne passeras point ce Jour-
dain. 28 Donne des instructions à
Josué, exhorte-le au courage et à
la résolution ; car c'est lui qui mar-
chera à la tête de ce peuple, lui qui
les mettra en possession du pays
que tu vas contempler. » 29 Nous
demeurâmes ainsi dans la vallée,
en face de Beth-Peor.

CHAPITRE IV.

» MAINTENANT donc, ô Israël !
écoute les lois et les règles
que je t'enseigne pour les pratiquer,
afin que vous viviez et que vous ar-
riviez à posséder le pays que l'É-
ternel, Dieu de vos pères, vous
donne. 2 N'ajoutez rien à ce que je
vous prescris et n'en retranchez
rien, de manière à observer les
commandements de l'Éternel, votre
Dieu, tels que je vous les prescris.
3 Ce sont vos propres yeux qui ont
vu ce que l'Éternel a fait à l'occa-
sion de Baal-Peor : quiconque s'é-
tait abandonné à Baal-Peor, l'Éter-
nel, ton Dieu, l'a exterminé du mi-
lieu de toi. 4 Et vous qui êtes restés
fidèles à l'Éternel, votre Dieu, vous
êtes tous vivants aujourd'hui !
5 Voyez, je vous ai enseigné des
lois et des statuts, selon ce que m'a
ordonné l'Éternel, mon Dieu, afin
que vous vous y conformiez dans le
pays où vous allez entrer pour le
posséder. 6 Observez-les et prati-
quez-les ! ce sera là votre sagesse
et votre intelligence aux yeux des
peuples, car lorsqu'ils auront con-
naissance de toutes ces lois, ils di-
ront : « Elle ne peut être que sage
et intelligente, cette grande na-
tion ! » 7 En effet, où est le peuple
assez grand pour avoir des divinités
accessibles, comme l'Éternel, notre
Dieu, l'est pour nous toutes les fois
que nous l'invoquons ? 8 Et où est le
peuple assez grand pour posséder

Digitized by Google

des lois et des statuts aussi bien or-
donnés que toute cette doctrine que
je vous présente aujourd'hui ? [9] Mais
aussi garde-toi, et évite avec soin,
pour ton salut, d'oublier les événe-
ments dont tes yeux furent témoins,
de les laisser échapper de ta pen-
sée, à aucun moment de ton exis-
tence ? Fais-les connaître à tes
enfants et aux enfants de tes en-
fants ! [10] N'oublie pas ce jour où tu
parus en présence de l'Éternel, ton
Dieu, au Horeb, lorsque l'Éternel
m'eut dit : « Convoque ce peuple de
ma part, je veux leur faire entendre
mes paroles, afin qu'ils apprennent
à me révérer tant qu'ils vivront sur
la terre, et qu'ils l'enseignent à leurs
enfants. » [11] Vous vous approchâtes
alors, et vous fîtes halte au pied de
la montagne ; et la montagne était
embrasée de feux qui s'élevaient
jusqu'au ciel, et voilée de nuages et
de brume. [12] Et l'Éternel vous parla
du milieu de ces feux ; vous enten-
diez le son des paroles, mais vous
ne perceviez aucune image, rien
qu'une voix. [13] Et il vous promulgua
son alliance, qu'il vous enjoignait
d'observer, à savoir les dix Paroles.
Puis il les écrivit sur deux tables de
pierre. [14] Quant à moi, l'Éternel
m'ordonna en ce temps-là de vous
exposer des lois et des statuts, que
vous aurez à observer dans le pays
où vous allez pour en prendre pos-
session. [15] Prenez donc bien garde
à vous-mêmes ! car vous n'avez
vu aucune figure, le jour où le
Seigneur vous parla sur le Horeb
du milieu du feu ; [16] craignez de
vous pervertir en vous fabriquant
des idoles, représentation ou sym-
bole de quoi que ce soit : image
d'un individu mâle ou femelle ;
[17] image de quelque animal terres-
tre ; image d'un volatile quelcon-
que, qui vole sous le ciel ; [18] image
de ce qui rampe sur le sol, ou de
tout poisson qui vit dans les eaux
au-dessous de la terre. [19] Tu pour-
rais aussi porter tes regards vers le
ciel et, en voyant le soleil, la lune,
les étoiles, toute la milice céleste,
tu pourrais te laisser induire à te
prosterner devant eux et à les ado-
rer : or, c'est l'Éternel, ton Dieu, qui
les a donnés en partage à tous les
peuples sous le ciel. [20] Mais vous,
l'Éternel vous a adoptés, il vous a
arrachés de ce creuset de fer, l'É-
gypte, pour que vous fussiez un
peuple lui appartenant, comme vous
l'êtes aujourd'hui. [21] L'Éternel s'est
courroucé contre moi à cause de
vous ; il a juré que je ne franchirai
pas le Jourdain, que je n'entrerai
point dans ce bon pays que l'Éter-
nel, ton Dieu, te donne en héritage.
[22] Ainsi je mourrai dans ce pays-ci,
je ne passerai point le Jourdain ;
mais vous, vous irez, et vous pren-
drez possession de cette belle con-
trée. [23] Prenez garde d'oublier l'al-
liance que l'Éternel, votre Dieu, a
contractée avec vous, de vous faire
une idole, une image quelconque,
que l'Éternel, ton Dieu, t'a défen-
due. [24] Car l'Éternel, ton Dieu, est
un feu dévorant, une divinité ja-
louse !

[25] Quand vous aurez engendré
des enfants, puis des petits-enfants,
et que vous aurez vieilli sur cette
terre ; si vous dégénérez alors, si
vous fabriquez une idole, image
d'un être quelconque, faisant ainsi
ce qui déplaît à l'Éternel, ton Dieu,
et l'offense, [26] j'en prends à témoin
contre vous, aujourd'hui, les cieux
et la terre, vous disparaîtrez promp-
tement de ce pays pour la posses-
sion duquel vous allez passer le
Jourdain ; vous n'y prolongerez pas

Digitized by Google

vos jours, vous en serez proscrits au
contraire ! 27 L'Éternel vous disper-
sera parmi les peuples, et vous se-
rez réduits à un misérable reste au
milieu des nations où l'Éternel vous
conduira. 28 Là, vous serez soumis
à ces dieux, œuvre des mains de
l'homme, dieux de bois et de pierre,
qui ne voient ni n'entendent, qui ne
mangent ni ne respirent. 29 C'est
alors que tu auras recours à l'Éter-
nel, ton Dieu, et tu le retrouveras, si
tu le cherches de tout ton cœur et
de toute ton âme. 30 Dans ta dé-
tresse, quand tu auras essuyé tous
ces malheurs, après de longs jours
tu reviendras à l'Éternel, ton Dieu,
et tu écouteras sa voix. 31 Car, c'est
un Dieu clément que l'Éternel, ton
Dieu, il ne te délaissera pas, il ne
consommera pas ta perte, et il n'ou-
bliera point l'alliance de tes pères,
l'alliance qu'il leur a jurée. 32 De
fait, interroge donc les premiers
âges, qui ont précédé le tien, depuis
le jour où Dieu créa l'homme sur la
terre, et d'un bout du ciel jusqu'à
l'autre, demande si rien d'aussi
grand est encore arrivé, ou si l'on a
ouï chose pareille ! 33 Quel peuple a
entendu, comme tu l'as entendue,
la voix de Dieu parlant du sein de
la flamme, et a pu vivre ? 34 Et quelle
divinité entreprit jamais d'aller se
chercher un peuple au milieu d'un
autre peuple, à force d'épreuves,
de signes et de miracles, en com-
battant d'une main puissante et
d'un bras étendu, en imposant la
terreur, toutes choses que l'É...

voir son feu imposant, et du milieu
de ce feu tu as entendu ses paroles.
37 Et parce qu'il a aimé tes ancê-
tres, il a adopté leur postérité après
eux, et il t'a fait sortir sous ses
yeux, par sa toute-puissance, de
l'Égypte, 38 pour déposséder, à ton
profit, des peuples plus grands et
plus forts que toi ; pour te conduire
dans leur pays et te le donner en
héritage, comme tu le vois aujour-
d'hui. 39 Reconnais à présent, et
imprime-le dans ton cœur, que l'É-
ternel seul est Dieu, dans le ciel en
haut comme ici-bas sur la terre,
qu'il n'en est point d'autre ! 40 Et tu
observeras ses lois et ses comman-
dements, que je te prescris aujour-
d'hui, pour ton bonheur et pour
celui de tes enfants après toi, et afin
que ton existence se prolonge sur
cette terre que l'Éternel, ton Dieu,
te donne à perpétuité. »

41 C'est alors que Moïse désigna
trois villes en deçà du Jourdain, à
l'orient, 42 pour servir de refuge au
meurtrier qui ferait mourir son pro-
chain sans préméditation et sans
avoir été précédemment son ennemi,
afin qu'en se réfugiant dans une de
ces villes, il pût sauver sa vie.
43 C'étaient : Bécer, dans le désert,
dans le plat pays, appartenant à la
tribu de Ruben : Ramoth, en Ga-
laad, à la tribu de Gad, et Golân,
dans le Basan, à celle de Manassé...
44 Or, ceci est la doctrine que Moïse
exposa aux enfants d'Israël. 45 Voici
les avertissements, lois et règle-
... enfants

47 de sorte qu'ils prirent possession de
son pays et de celui d'Og, roi du
Basan, des pays de ces deux rois des
Amorréens, situés en deçà du Jour-
dain, à l'orient : 48 depuis Aroer,
qui est au bord du torrent d'Arnon,
jusqu'à la montagne de Ciôn, au-
trement le Hermon ; 49 et toute la
Plaine du côté oriental du Jourdain
jusqu'à la mer de la Plaine, sous le
versant du Pisga.

CHAPITRE V.

MOÏSE fit appel à tout Israël, et
leur dit : « Écoute, Israël, les
lois et les statuts que je vous fais
entendre aujourd'hui ; étudiez-les
et appliquez-vous à les suivre. 2 L'É-
ternel, notre Dieu, a contracté avec
nous une alliance au Horeb. 3 Ce
n'est pas avec nos pères que l'É-
ternel a contracté cette alliance,
c'est avec nous-mêmes, nous qui
sommes ici, aujourd'hui, tous vi-
vants. 4 C'est face à face que l'É-
ternel vous parla sur la montagne,
du milieu de la flamme. 5 Moi, je
me tenais, en ce temps-là, entre
l'Éternel et vous, pour vous exposer
la parole de l'Éternel, parce que,
terrifiés par la flamme, vous n'ap-
prochâtes point de la montagne ; et
il disait :
6 (I). « Je suis l'Éternel, ton Dieu,
qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte,
d'une maison d'esclavage. 7 (II). Tu
n'auras point d'autre dieu que moi.
8 Tu ne te feras point d'idole, l'image
de quoi que ce soit dans le ciel en
haut, ou en bas sur la terre, ou dans
les eaux au-dessous de la terre. 9 Tu
ne te prosterneras point devant elles,
tu ne les adoreras point ; car moi
seul, l'Éternel, je suis ton Dieu,
Dieu jaloux, qui poursuis le crime
des pères sur la troisième et la
quatrième générations, pour ceux
qui m'offensent, 10 et qui étends mes
faveurs à la millième, pour ceux
qui m'aiment et gardent mes com-
mandements.
11 (III). Tu n'invoqueras point le
nom de l'Éternel, ton Dieu, à l'ap-
pui du mensonge ; car l'Éternel ne
laisse pas impuni celui qui invoque
son nom pour le mensonge.
12 (IV). Observe le jour du Sabbat
pour le sanctifier, comme te l'a pres-
crit l'Éternel, ton Dieu. 13 Durant
six jours tu travailleras et t'occu-
peras de toutes tes affaires ; 14 mais
le septième jour est la trêve de
l'Éternel, ton Dieu : tu n'y feras
aucun travail, toi, ton fils ni ta fille,
ton esclave mâle ou femelle, ton
bœuf, ton âne, ni tes autres bêtes,
non plus que l'étranger qui est dans
tes murs ; car ton serviteur et ta
servante doivent se reposer comme
toi. 15 Et tu te souviendras que tu
fus esclave au pays d'Égypte, et
que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait
sortir d'une main puissante et d'un
bras étendu ; c'est pourquoi l'É-
ternel, ton Dieu, t'a prescrit d'ob-
server le jour du Sabbat.
16 (V). Honore ton père et ta
mère, comme te l'a prescrit l'Éter-
nel, ton Dieu, afin de prolonger tes
jours et de vivre heureux sur la
terre que l'Éternel, ton Dieu, te des-
tine.
17 (VI). Ne commets point d'homi-
cide.
(VII). Ne commets point d'adul-
tère.
(VIII). Ne commets point de larcin.
(IX). Ne porte point contre ton
prochain un faux témoignage.
18 (X). Ne convoite point la femme
de ton prochain, et ne désire la

Digitized by Google

maison de ton prochain ni son
champ, son esclave ni sa servante,
son bœuf ni son âne, ni rien de ce
qui est à ton prochain. »
19 Ces paroles, l'Éternel les adressa
à toute votre assemblée sur la mon-
tagne, du milieu des feux, des nuées
et de la brume, d'une voix puissante,
sans y rien ajouter; puis il les écri-
vit sur deux tables de pierre, qu'il
me remit. 20 Or, quand vous eûtes
entendu cette voix sortir du sein des
ténèbres, tandis que la montagne
était en feu, vous vîntes tous à moi,
les chefs de vos tribus et vos anciens,
21 en disant : « Certes, l'Éternel,
notre Dieu, nous a révélé sa gloire et
sa grandeur, et nous avons entendu
sa voix du milieu de la flamme;
nous avons vu aujourd'hui Dieu
parler à l'homme et celui-ci vivre!
22 Mais désormais, pourquoi nous
exposer à mourir, consumés par cette
grande flamme? Si nous entendons
une fois de plus la voix de l'Éternel,
notre Dieu, nous sommes morts.
23 Car est-il une seule créature qui
ait entendu, comme nous, la voix du
Dieu vivant parler du milieu du feu,
et soit demeurée vivante? 24 Va toi-
même et écoute tout ce que dira
l'Éternel, notre Dieu; et c'est toi
qui nous rapporteras tout ce que
l'Éternel, notre Dieu, t'aura dit, et
nous l'entendrons, et nous obéirons.»
25 L'Éternel entendit les paroles que
vous m'adressiez, et il me dit : « J'ai
ouï la voix de ce peuple, les paroles
qu'il t'adresse: tout ce qu'ils ont
dit est bien dit. 26 Ah! s'ils pou-
vaient conserver en tout temps
cette disposition à me craindre et
à garder tous mes commandements!
Alors ils seraient heureux, et leurs
enfants aussi, à jamais! 27 Va, dis-
leur de rentrer dans leurs tentes;
28 toi ensuite, tu resteras ici avec
moi, et je te dirai toute la loi, et les
statuts et les règles que tu dois leur
enseigner, afin qu'ils les observent
dans le pays dont je leur destine la
possession. » 29 Ayez donc soin
d'observer ce que l'Eternel, votre
Dieu, vous a ordonné; ne vous en
écartez ni à droite ni à gauche.
30 Toute la voie que l'Éternel, votre
Dieu, vous a tracée, suivez-la, et
vous vivrez heureux, et vous aurez
de longs jours dans le pays que
vous posséderez.

CHAPITRE VI.

» OR, voici la loi, les statuts et
les règles que l'Éternel,
votre Dieu, m'a ordonné de vous
enseigner, et que vous avez à suivre
dans le pays dont vous allez pren-
dre possession; 2 afin que tu révères
l'Éternel, ton Dieu, en observant
tous ses statuts et ses préceptes
que je te transmets, toi, et ton fils
et ton petit-fils, tout le temps de
votre vie, et afin que vos jours se
prolongent. 3 Tu écouteras donc,
Israël, et tu observeras avec soin, afin
de prospérer et de multiplier sans
mesure, ainsi que l'Éternel, Dieu de
tes pères, te l'a promis, dans ce
pays ruisselant de lait et de miel.
4 Écoute, Israël : l'Éternel est
notre Dieu, l'Éternel est un! 5 Tu
aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout
ton cœur, de toute ton âme et
de tout ton pouvoir. 6 Ces devoirs
que je t'impose aujourd'hui, seront
gravés dans ton cœur. 7 Tu les in-
culqueras à tes enfants et tu t'en en-
tretiendras, soit dans ta maison, soit
en voyage, en te couchant et en te
levant. 8 Tu les attacheras, comme
symbole, sur ton bras, et les por-

Digitized by Google

teras en fronteau entre tes yeux.
[9] Tu les inscriras sur les poteaux de
ta maison et sur tes portes.

[10] Or, quand l'Éternel, ton Dieu,
t'aura installé dans le pays qu'il a
juré à tes pères, Abraham, Isaac et
Jacob, de te donner, pays aux villes
grandes et belles, que tu n'as point
bâties; [11] avec des maisons abon-
dantes en biens, que tu n'y as pas
répandus, des citernes toutes faites,
que tu n'as pas creusées, des vignes
et des oliviers, que tu n'as point
plantés; quand tu jouiras de ces
biens et t'en rassasieras, [12] garde-
toi d'oublier l'Éternel, qui t'a tiré
du pays d'Égypte, d'une maison de
servitude ! [13] C'est l'Éternel, ton
Dieu, que tu dois adorer, c'est lui
que tu dois servir, c'est par son
nom que tu dois jurer. [14] Ne suivez
point des divinités étrangères, aucun
des dieux de ces peuples qui vous
entourent. [15] Car une divinité ja-
louse, l'Éternel, ton Dieu, est au
milieu de toi : crains que son cour-
roux ne s'allume contre toi et qu'il
ne t'anéantisse de dessus la face de
la terre.

[16] Ne tentez point l'Éternel, votre
Dieu, comme vous l'avez tenté à
Massa. [17] Gardez, au contraire,
les commandements de l'Éternel,
votre Dieu, les statuts et les lois
qu'il vous a imposés. [18] Fais ce qui
est juste et agréable aux yeux du
Seigneur, afin d'être heureux et
d'arriver à posséder ce bon pays
que le Seigneur a promis par ser-
ment à tes pères, [19] lorsqu'il repous-
sera tous tes ennemis de devant toi,
comme l'a déclaré le Seigneur.

[20] Quand ton fils t'interrogera un
jour, disant : « Qu'est-ce que ces
statuts, ces lois, ces règlements, que
l'Éternel, notre Dieu, vous a impo-
sés? » [21] Tu répondras à ton fils :
«Nous étions asservis à Pharaon,
en Égypte, et l'Éternel nous en fit
sortir d'une main puissante. [22] Il
opéra des signes et des prodiges,
grands et terribles, sur l'Égypte,
sur Pharaon et toute sa maison,
sous nos yeux. [23] Et nous, il nous fit
sortir de là pour nous amener ici,
pour nous gratifier du pays qu'il
avait promis à nos pères; [24] et il
nous prescrivit d'exécuter toutes ces
lois, de révérer l'Éternel, notre Dieu,
pour que nous fussions heureux à
jamais, pour qu'il conservât nos
jours comme il l'a fait jusqu'ici.
[25] Et ce sera œuvre méritoire pour
nous de pratiquer soigneusement
toute cette loi devant le Seigneur,
notre Dieu, telle qu'il nous l'a pres-
crite. »

CHAPITRE VII.

» Lorsque l'Éternel, ton Dieu,
t'aura fait entrer dans le pays
où tu te rends pour le conquérir;
quand il aura écarté de devant toi
ces nombreuses peuplades, le Hé-
théen, le Ghirgachéen, l'Amorréen,
le Cananéen, le Phérézéen, le Hé-
véen et le Jébuséen, sept peuplades
plus nombreuses et plus puissantes
que toi; [2] quand l'Éternel, ton Dieu,
te les aura livrés et que tu les auras
vaincus, tu les frapperas d'ana-
thème. Point de pacte avec eux,
point de merci pour eux! [3] Ne t'allie
avec aucun d'eux : ta fille, ne la
donne pas à son fils, et sa fille, n'en
fais pas l'épouse du tien! [4] Car il
détacherait ton fils de moi, et ils
adoreraient des divinités étrangè-
res, et la colère du Seigneur s'allu-
merait contre vous, et il vous aurait
bientôt anéantis. [5] Non, voici ce

Digitized by Google

que vous devrez leur faire : vous
renverserez leurs autels, vous bri-
serez leurs monuments, vous abat-
trez leurs bosquets, vous livrerez
leurs statues aux flammes. 6 Car tu
es un peuple consacré à l'Éternel,
ton Dieu : il t'a choisi, l'Éternel, ton
Dieu, pour lui être un peuple spécial
entre tous les peuples qui sont sur
la face de la terre. 7 Si l'Éternel
vous a préférés, vous a distingués,
ce n'est pas que vous soyez plus
nombreux que les autres peuples,
car vous êtes le moindre de tous;
8 c'est parce que l'Éternel vous
aime, parce qu'il est fidèle au ser-
ment qu'il a fait à vos aïeux; voilà
pourquoi il vous a, d'un bras puis-
sant, arrachés et sauvés de la mai-
son de servitude, de la main de
Pharaon, roi d'Égypte. 9 Reconnais
donc que l'Éternel, ton Dieu, lui
seul est Dieu, un Dieu véridique,
fidèle au pacte de bienveillance
pour ceux qui l'aiment et obéissent
à ses lois, jusqu'à la millième géné-
ration; 10 mais qui punit ses ennemis
directement, en les faisant périr, et
n'ajourne point, à l'égard de son
contempteur, le paiement qui lui est
dû. 11 Tu observeras donc la loi, et
les décrets et les règles, que je t'or-
donne en ce jour d'exécuter.

12 Pour prix de votre obéissance à
ces lois et de votre fidélité à les
accomplir, l'Éternel, votre Dieu,
sera fidèle aussi au pacte de bien-
veillance qu'il a juré à vos pères.
13 Il t'aimera, te bénira, te multi-
pliera, il bénira le fruit de tes en-
trailles et le fruit de ton sol, ton
blé, ton vin et ton huile, les produits
de ton gros et de ton menu bétail,
dans le pays qu'il a juré à tes pères
de te donner. 14 Tu seras béni entre
tous les peuples; parmi toi comme
parmi tes bêtes, aucun sexe ne sera
stérile. 15 L'Éternel écartera de toi
tout fléau; et toutes ces funestes
plaies de l'Égypte, que tu connais
bien, ce n'est pas à toi qu'il les
infligera, mais à tes adversaires.
16 Tu anéantiras donc tous les peu-
ples que te livre l'Éternel, ton Dieu,
sans laisser ton œil s'attendrir sur
eux, de peur que tu n'adores leurs
divinités ; car ce serait un piège
pour toi.

17 Peut-être diras-tu en ton cœur :
« Ces nations-là sont plus considé-
rables que moi; comment pourrai-je
les déposséder? » 18 Ne les crains
point! Souviens-toi sans cesse de ce
que l'Éternel, ton Dieu, a fait à Pha-
raon et à toute l'Égypte; 19 des
grandes épreuves que tes yeux ont
vues; de ces signes et de ces pro-
diges, de cette main puissante et de
ce bras étendu, par lesquels t'a
émancipé l'Éternel, ton Dieu. Ainsi
fera-t-il de tous les peuples que tu
pourrais craindre. 20 De plus, l'É-
ternel, ton Dieu, suscitera contre
eux les frelons, pour achever les
survivants qui se seraient dérobés à
toi. 21 Ne tremble donc pas devant
eux, car l'Éternel, ton Dieu, est au
milieu de toi, un Dieu grand et re-
doutable! 22 L'Éternel, ton Dieu,
écartera ces peuples de devant toi,
mais peu à peu; tu ne pourras pas
les détruire rapidement, car les
bêtes sauvages se multiplieraient
autour de toi. 23 Mais l'Éternel, ton
Dieu, les mettra à ta merci; il ré-
pandra parmi eux un grand trouble,
jusqu'à ce qu'ils soient détruits. 24 Il
mettra leurs rois dans ta main, et tu
effaceras leur mémoire sous le ciel;
pas un ne te tiendra tête, de sorte
que tu les extermineras tous. 25 Les
images de leurs divinités, vous les
détruirez par le feu. Ne cède pas à
la tentation de garder l'argent ou

Digitized by Google

l'or qui les couvre, il ferait ton mal-
heur; car il est en abomination à
l'Éternel, ton Dieu, 26 et tu ne dois
pas apporter une abomination dans
ta demeure, tu serais anathème
comme elle : déteste-la, repousse-la
avec horreur, elle est vouée à l'a-
nathème!

CHAPITRE VIII.

» TOUS les préceptes que je vous
impose en ce jour, ayez soin
de les suivre, afin que vous viviez et
deveniez nombreux, quand vous se-
rez entrés en possession de ce pays,
que l'Éternel a promis par serment
à vos pères. 2 Tu te rappelleras cette
traversée de quarante ans que l'É-
ternel, ton Dieu, t'a fait subir dans
le désert, afin de t'éprouver par
l'adversité, afin de connaître le fond
de ton cœur, si tu resterais fidèle à
ses lois, ou non. 3 Oui, il t'a fait souf-
frir et endurer la faim, puis il t'a
nourri avec cette manne que tu ne
connaissais pas et que n'avaient pas
connue tes pères; pour te prouver
que l'homme ne vit pas seulement de
pain, mais qu'il peut vivre de tout
ce que produit le verbe du Seigneur.
4 Tes vêtements ne se sont pas usés
sur toi, tes pieds n'ont pas été
meurtris, durant ces quarante an-
nées. 5 Tu reconnaîtras donc en ta
conscience que si l'Éternel, ton Dieu,
te châtie, c'est comme un père châ-
tie son fils; 6 et tu observeras les
commandements de l'Éternel, ton
Dieu, en marchant dans ses voies
et en le révérant. 7 Car l'Éternel,
ton Dieu, te conduit dans un pays
fortuné, un pays plein de cours
d'eau, de sources et de torrents, qui
s'épandent dans la vallée ou sur la
montagne; 8 un pays qui produit le
froment et l'orge, le raisin, la figue
et la grenade, l'olive huileuse et le
miel; 9 un pays où tu ne mangeras
pas ton pain avec parcimonie, où tu
ne manqueras de rien; les cailloux
y sont du fer, et de ses montagnes
tu extrairas du cuivre. 10 Tu jouiras
de ces biens, tu t'en rassasieras.
Rends grâce alors à l'Éternel, ton
Dieu, du bon pays qu'il t'aura don-
né! 11 Garde-toi d'oublier l'Éternel,
ton Dieu, de négliger ses préceptes,
ses institutions et ses lois, que je
t'impose en ce jour. 12 Peut-être,
jouissant d'une nourriture abon-
dante, bâtissant de belles maisons
où tu vivras tranquille, 13 voyant
prospérer ton gros et ton menu bé-
tail, croître ton argent et ton or, se
multiplier tous tes biens, 14 peut-être
ton cœur s'enorgueillira-t-il, et tu
oublieras l'Éternel, ton Dieu, qui t'a
tiré du pays d'Égypte, de la maison
de servitude; 15 qui t'a conduit à
travers ce vaste et redoutable dé-
sert, plein de serpents venimeux et
de scorpions, sol aride et sans eau;
qui a fait, pour toi, jaillir des eaux
de la pierre des rochers; 16 qui t'a
nourri, dans ce désert, d'une manne
inconnue à tes aïeux, car il voulait
t'éprouver par les tribulations pour
te rendre heureux à la fin; 17 et tu
diras en ton cœur : « C'est ma pro-
pre force, c'est le pouvoir de mon
bras, qui m'a valu cette richesse. »
18 Non! c'est de l'Éternel, ton Dieu,
que tu dois te souvenir, car c'est lui
qui t'aura donné le moyen d'arriver
à cette prospérité, voulant accom-
plir l'alliance jurée à tes pères,
comme il le fera à cette époque.

19 Or, si jamais tu oublies l'É-
ternel, ton Dieu, si tu t'attaches à
des dieux étrangers, que tu les
serves et que tu leur rendes hom-

Digitized by Google

mage, je vous le déclare en ce jour, vous périrez ! [20] Comme ces peuples que l'Éternel fait disparaître devant vous, ainsi vous disparaîtrez vous-mêmes, pour n'avoir pas obéi à la voix de l'Éternel, votre Dieu !

CHAPITRE IX.

» ÉCOUTE, ô Israël : tu franchis maintenant le Jourdain, pour aller déposséder des nations plus grandes et plus puissantes que toi, aux villes importantes, dont les remparts touchent le ciel ; [2] une peuplade nombreuse et géante, des enfants d'Anak ! et tu sais toi-même, tu l'as souvent ouï dire, qui peut tenir tête aux enfants d'Anak ? [3] Tu reconnaîtras donc que c'est l'Éternel, ton Dieu, qui marche devant toi, comme un feu dévorant ; c'est lui qui les anéantira, lui qui les fera plier devant toi, si bien que tu les vaincras et les détruiras sans peine, comme l'Éternel te l'a promis. [4] Ne dis pas en ton cœur, lorsque l'Éternel, ton Dieu, les aura ainsi écartés de devant toi : « C'est grâce à mon mérite que l'Éternel m'a introduit dans ce pays pour en prendre possession », quand c'est à cause de la perversité de ces peuples que l'Éternel les dépossède à ton profit. [5] Non, ce n'est pas à ton mérite ni à la droiture de ton cœur que tu devras la conquête de leur pays : c'est pour leur iniquité que l'Éternel, ton Dieu, dépossède ces peuples à ton profit, et aussi pour accomplir la parole qu'il a jurée à tes pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob. [6] Sache-le, ce ne peut être pour ta vertu que l'Éternel, ton Dieu, t'accorde la possession de ce beau pays, puisque tu es un peuple réfractaire. [7] Rappelle-toi, n'oublie jamais, combien tu as mécontenté l'Éternel, ton Dieu, dans le désert ! Depuis le jour où tu es sorti du pays d'Égypte, jusqu'à votre arrivée en ce lieu-ci, vous avez été rebelles envers le Seigneur ! [8] Au Horeb même, vous avez mécontenté le Seigneur, et il s'irrita contre vous, au point de vouloir vous anéantir. [9] Je m'étais retiré sur la montagne pour recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance contractée par le Seigneur avec vous. Je restai sur la montagne quarante jours et quarante nuits, ne mangeant pas de pain, ne buvant point d'eau ; [10] et le Seigneur me remit les deux tables de pierre, burinées de son doigt divin, et contenant toutes les paroles que le Seigneur vous avait adressées sur la montagne, du milieu du feu, le jour de la Convocation (1). [11] Ce fut au bout de quarante jours et de quarante nuits que le Seigneur me remit les deux tables de pierre, tables de l'alliance ; [12] et il me dit alors : « Va, descends d'ici en toute hâte, car on a perverti ton peuple, que tu as conduit hors de l'Égypte ; ils ont tôt abandonné la voie que je leur avais prescrite, ils se sont fabriqué une idole ! » [13] Puis, l'Éternel me parla ainsi : « J'ai observé ce peuple : or, c'est un peuple rétif. [14] Laisse-moi, je veux les anéantir, je veux effacer leur nom sous le ciel, et faire naître de toi une nation plus grande et plus nombreuse que celle-ci. » [15] Et je redescendis de la montagne, qui était alors en feu, tenant les deux tables d'alliance de mes deux

(1) Le jour de la réunion au pied du mont Sinaï.

Digitized by Google

mains; 16 et je vis qu'en effet vous
aviez péché contre l'Éternel, votre
Dieu, vous vous étiez fait un veau
de métal, prompts à quitter la voie
que le Seigneur vous avait indiquée;
17 et je saisis les deux tables, je les
jetai de mes deux mains, je les brisai
à vos yeux. 18 Puis je me prosternai
devant le Seigneur, restant comme
la première fois quarante jours et
quarante nuits, sans manger de pain
ni boire d'eau, à cause du grave
péché que vous aviez commis en
faisant ce qui déplaît au Seigneur,
ce qui devait l'offenser. 19 Car j'étais
effrayé de cette colère et de cette
indignation dont le Seigneur était
animé pour votre perte. Mais, cette
fois-là encore, le Seigneur m'exauça.
20 Aaron aussi avait gravement ir-
rité l'Éternel, qui voulait l'anéantir:
j'intercédai pour Aaron aussi dans
ce temps-là. 21 Et votre ouvrage
impie, ce veau que vous aviez fa-
briqué, je m'en saisis, le jetai au
feu, le mis entièrement en pièces et
le réduisis en menue poussière; puis
je répandis cette poussière dans le
torrent qui descend de la montagne.
22 De même à Tabéra, à Massa, à
Kibroth - Hattaava, partout, vous
avez irrité le Seigneur. 23 Et quand
l'Éternel voulut vous faire partir de
Kadêch-Barnéa, en disant: « Allez
prendre possession du pays que je
vous ai donné », vous avez désobéi
à la parole de l'Éternel, votre Dieu,
vous n'avez pas eu foi en lui, vous
n'avez pas écouté sa voix! 24 Oui,
vous avez été rebelles envers le Sei-
gneur, depuis que je vous connais!
25 Je restai donc prosterné devant le
Seigneur pendant les quarante jours
et les quarante nuits que j'ai dit,
car le Seigneur menaçait de vous
anéantir, 26 et j'implorai le Seigneur,
et je dis: « Seigneur-Élohim! n'ex-
termine pas ton peuple, ton héri-
tage, que tu as sauvé par ta puis-
sance, que tu as, d'une invincible
main, fait sortir de l'Égypte! 27 Sou-
viens-toi de tes serviteurs, d'A-
braham, d'Isaac et de Jacob; ne
considère pas l'insoumission de ce
peuple, sa perversité ni sa faute,
28 de peur qu'on ne dise, dans ce
pays d'où tu nous as fait sortir:
« C'est que l'Éternel n'avait pas le
pouvoir de les introduire dans le
pays qu'il leur avait promis; ou
bien, par haine pour eux, il les a
fait sortir d'ici pour les immoler
dans le désert. » 29 Et pourtant, ils
sont ton peuple et ton héritage, que
tu as délivré par ta haute puis-
sance, par ton bras triomphant! »

CHAPITRE X.

» En ce temps-là, l'Éternel me
dit: « Taille toi-même deux
tables de pierre pareilles aux pre-
mières, et viens me trouver sur la
montagne; fais-toi aussi une arche
de bois. 2 J'écrirai sur ces tables les
paroles qui étaient sur les premières
que tu as brisées, et tu les déposeras
dans l'arche. » 3 Je fis une arche en
bois de chittîm, je taillai deux tables
de pierre, semblables aux précé-
dentes; puis je montai sur la mon-
tagne, les deux tables à la main.
4 Et l'Éternel grava sur les tables la
même inscription, les dix paroles
qu'il vous avait fait entendre sur la
montagne, du milieu du feu, le jour
de la Convocation; puis l'Éternel
me les remit. 5 Je redescendis de la
montagne, je déposai les tables
dans l'arche que j'avais faite, et
elles y sont restées, ainsi que l'É-
ternel me l'avait prescrit. 6 (Or, les

Digitized by Google

enfants d'Israël partirent de Beé-
roth-Benê-Yaakân pour aller à Mo-
cêra : là est mort Aaron, là il a été
enseveli, et son fils Éléazar l'a rem-
placé dans le sacerdoce. 7 De là, ils
allèrent à Goudgoda, et de Goud-
goda à Yotbatha, contrée abon-
dante en cours d'eau. 8 A cette
même époque, l'Éternel distingua la
tribu de Lévi, en la chargeant de
porter l'arche de la divine alliance,
de faire en permanence le service
du Seigneur et de donner la béné-
diction en son nom, comme elle l'a
fait jusqu'à ce jour. 9 C'est pourquoi
Lévi n'a reçu part ni héritage avec
ses frères : c'est Dieu qui est son
héritage, ainsi que l'Éternel, ton
Dieu, le lui a déclaré.) 10 J'étais
donc resté sur la montagne, comme
la première fois, quarante jours
et quarante nuits ; et l'Éternel
m'exauça cette fois encore, il ne
voulut pas t'exterminer, 11 et il me
dit : « Va, dirige la marche de ce
peuple, pour qu'il atteigne et con-
quière le pays que j'ai juré à leurs
pères de leur donner. »

12 Et maintenant, ô Israël ! ce que
l'Éternel, ton Dieu, te demande uni-
quement, c'est de révérer l'Éternel,
ton Dieu, de suivre en tout ses
voies, de l'aimer, de le servir de
tout ton cœur et de toute ton âme,
13 en observant les préceptes et les
lois du Seigneur, que je t'impose
aujourd'hui, pour devenir heureux.
14 Vois, l'Éternel, ton Dieu, possède
les cieux et les cieux des cieux, la
terre et tout ce qu'elle renferme :
15 et pourtant, ce sont tes pères qu'a
préférés l'Éternel, se complaisant
en eux ; et c'est leur postérité après
eux, c'est vous qu'il a adoptés entre
tous les peuples, comme vous le
voyez aujourd'hui. 16 Supprimez
donc l'impureté de votre cœur, et
cessez de roidir votre cou. 17 Car
l'Éternel, votre Dieu, c'est le Dieu
des dieux et le Maître des maîtres,
Dieu souverain, puissant et redou-
table, qui ne fait point acception de
personnes, qui ne cède point à la
corruption ; 18 qui fait droit à l'or-
phelin et à la veuve ; qui témoigne
son amour à l'étranger, en lui assu-
rant le pain et le vêtement. 19 Vous
aimerez l'étranger, vous qui fûtes
étrangers dans le pays d'Égypte !
20 C'est l'Éternel, ton Dieu, que tu
dois révérer, c'est lui que tu dois
servir ; attache-toi à lui seul, ne jure
que par son nom. 21 Il est ton hon-
neur, il est ton Dieu, celui qui a fait
pour toi ces grandes et prodigieuses
choses que tes yeux ont vues ! 22 Tes
ancêtres étaient soixante-dix âmes
quand ils vinrent en Égypte ; et
maintenant l'Éternel, ton Dieu, t'a
multiplié comme les étoiles du ciel.

CHAPITRE XI.

» Tu aimeras donc l'Éternel, ton
Dieu, et tu observeras ses
lois, ses statuts, ses préceptes, en
tous temps. 2 Reconnaissez en ce
jour — car ce n'est pas à vos en-
fants que je parle, eux qui ne con-
naissent pas, qui n'ont point vu, —
reconnaissez les enseignements de
l'Éternel, votre Dieu, sa grandeur,
sa main puissante et son bras
étendu ; 3 les signes et les œuvres
qu'il a opérés au sein de l'Égypte,
sur Pharaon, roi d'Égypte, et sur
tout son pays ; 4 ce qu'il a fait à
l'armée égyptienne, à ses chars et à
sa cavalerie, alors qu'il les sub-
mergea sous les eaux de la mer des
Joncs, quand ils vous poursuivaient,
et que l'Éternel les fit disparaître

Digitized by Google

jusqu'à ce jour; 5 ce qu'il vous a
fait dans le désert, jusqu'à votre
arrivée en ce lieu; 6 ce qu'il a fait
à l'égard de Dathan et d'Abirâm,
fils d'Elïab, descendant de Ruben,
quand la terre ouvrit son sein et les
engloutit avec leurs familles et leurs
tentes, et tous leurs adhérents, à la
vue d'Israël entier. 7 Ce sont vos
propres yeux qui ont vu toutes ces
grandes œuvres opérées par l'É-
ternel! 8 Gardez donc tous les com-
mandements que je vous donne au-
jourd'hui; alors vous serez forts, et
vous obtiendrez la possession du
pays où vous allez, pour le con-
quérir. 9 Alors aussi vous vivrez de
longs jours sur cette terre que l'É-
ternel a juré à vos ancêtres de
donner à eux et à leur postérité,
terre où ruissellent le lait et le miel.
10 Car le pays où tu vas pour le
conquérir ne ressemble point au
pays d'Égypte, d'où vous êtes
sortis; là, tu devais semer ta graine
et l'humecter à l'aide du pied,
comme en un jardin potager. 11 Mais
le pays que vous allez conquérir est
un pays de montagnes et de vallées,
abreuvé par les pluies du ciel; 12 un
pays sur lequel veille l'Éternel, ton
Dieu, et qui est constamment sous
l'œil du Seigneur, depuis le com-
mencement de l'année jusqu'à la
fin.
13 Or, si vous êtes dociles aux lois
que je vous impose en ce jour, ai-
mant l'Éternel, votre Dieu, le ser-
vant de tout votre cœur et de toute
votre âme, 14 je donnerai à votre
pays la pluie opportune, pluie de
printemps et pluie d'arrière-saison,
et tu récolteras ton blé, et ton vin
et ton huile. 15 Je ferai croître l'herbe
dans ton champ pour ton bétail, et
tu vivras dans l'abondance. 16 Prenez
garde que votre cœur ne cède à la
séduction, que vous ne deveniez in-
fidèles, au point de servir d'autres
dieux et de leur rendre hommage.
17 La colère du Seigneur s'allume-
rait contre vous, il défendrait au
ciel de répandre la pluie, et la terre
vous refuserait son tribut, et vous
disparaîtriez bientôt du bon pays
que l'Éternel vous destine. 18 Im-
primez donc mes paroles dans votre
cœur et dans votre pensée; atta-
chez-les, comme symbole, sur votre
bras, et portez-les en fronteau entre
vos yeux. 19 Enseignez-les à vos en-
fants en les répétant sans cesse,
quand tu seras à la maison ou en
voyage, soit que tu te couches, soit
que tu te lèves. 20 Inscris-les sur les
poteaux de ta maison et sur tes
portes. 21 Alors la durée de vos jours
et des jours de vos enfants, sur le
sol que l'Éternel a juré à vos pères
de leur donner, égalera la durée du
ciel au-dessus de la terre.
22 Oui, si vous observez bien toute
cette loi que je vous prescris d'ac-
complir, aimant l'Éternel, votre
Dieu, marchant toujours dans ses
voies et lui demeurant fidèles, 23 l'É-
ternel repoussera toutes ces nations
devant vous, et vous déposséderez
des peuples plus grands et plus forts
que vous. 24 Toute région où se po-
sera la plante de vos pieds, sera à
vous: depuis le Désert jusqu'au Li-
ban, depuis le Fleuve, le fleuve de
l'Euphrate, jusqu'à la mer occiden-
tale (1), s'étendra votre territoire.
25 Nul ne pourra tenir devant vous;
l'Éternel, votre Dieu, répandra
votre terreur sur tous les lieux où
vous porterez vos pas, ainsi qu'il
vous l'a déclaré.
26 Voyez, je vous propose en ce
jour, d'une part, la bénédiction, la

(1) La mer Méditerranée.

Digitized by Google

malédiction de l'autre : 27 la béné-
diction, quand vous obéirez aux
commandements de l'Éternel, votre
Dieu, que je vous impose aujour-
d'hui ; 28 et la malédiction, si vous
n'obéissez pas aux commandements
de l'Éternel, votre Dieu, si vous
quittez la voie que je vous trace au-
jourd'hui, pour suivre des dieux
étrangers, que vous ne connaissez
point.
29 Or, quand l'Éternel, ton Dieu,
t'aura installé dans le pays où tu
vas pour le conquérir, tu procla-
meras la bénédiction sur le mont
Garizim, la malédiction sur le mont
Hébal. 30 Ces montagnes sont au
delà du Jourdain, en arrière, dans
la direction du couchant, dans la
province des Cananéens habitants
de la plaine, vis-à-vis de Ghilgal,
près des chênes de Moré. 31 Car,
vous allez passer le Jourdain pour
marcher à la conquête du pays que
l'Éternel, votre Dieu, vous donne ;
vous en prendrez possession et y
demeurerez. 32 Appliquez-vous alors
à observer toutes les lois et les sta-
tuts que je vous expose en ce jour.

CHAPITRE XII.

» VOICI les lois et les statuts que
vous aurez soin d'observer
dans le pays que l'Éternel, Dieu de
tes pères, t'a destiné comme posses-
sion ; vous les observerez tout le
temps que vous vivrez dans ce pays.
2 Vous devez détruire tous les lieux
où les peuples dépossédés par vous
auront honoré leurs dieux, sur les
hautes montagnes et sur les collines,
et au pied des arbres touffus. 3 Ren-
versez leurs autels, brisez leurs mo-
numents, livrez leurs bosquets aux
flammes, abattez les images de leurs
dieux ; effacez enfin leur souvenir de
cette contrée. 4 Vous n'en userez
point de la sorte envers l'Éternel,
votre Dieu ; 5 mais uniquement à
l'endroit que l'Éternel, votre Dieu,
aura adopté entre toutes vos tribus
pour y attacher son nom, dans ce
lieu de sa résidence vous irez l'in-
voquer. 6 Là, vous apporterez vos
holocaustes et vos sacrifices, vos
dîmes et vos offrandes, vos présents
votifs ou spontanés, et les prémices
de votre gros et menu bétail. 7 Là,
vous les consommerez devant l'E-
ternel, votre Dieu, et vous jouirez,
vous et vos familles, de tous les
biens que vous devrez à la béné-
diction de l'Éternel, votre Dieu.
8 Vous n'agirez point comme nous
agissons ici actuellement, chacun
selon sa convenance. 9 C'est que
vous n'avez pas encore atteint la
possession tranquille, l'héritage que
l'Éternel, ton Dieu, te réserve.
10 Mais quand, le Jourdain passé,
vous serez fixés dans le pays que
l'Éternel, votre Dieu, vous donne
en héritage ; quand il vous aura dé-
livrés de tous vos ennemis d'alen-
tour et que vous vivrez en sécurité,
11 c'est alors, au lieu choisi par l'É-
ternel, votre Dieu, pour y asseoir
sa résidence, c'est là que vous ap-
porterez tout ce que je vous pres-
cris : vos holocaustes et vos sacri-
fices, vos dîmes et vos offrandes, et
tous les présents de choix que vous
aurez voués au Seigneur. 12 Et vous
vous réjouirez en présence du Sei-
gneur, votre Dieu, avec vos fils et
vos filles, avec vos serviteurs et vos
servantes, et aussi le Lévite qui
sera dans vos murs, parce qu'il
n'aura point, comme vous, de part
héréditaire. 13 Garde-toi d'offrir tes

Digitized by Google

holocaustes en tout lieu où bon te
semblera : [14] mais uniquement au
lieu que l'Éternel aura choisi dans
l'une de tes tribus, là, tu offriras tes
holocaustes, là, tu accompliras tout
ce que je t'ordonne. [15] Néanmoins,
tu pourras, à ton gré, tuer des animaux et en manger la chair, dans
toutes tes villes, selon le bien-être
que l'Éternel, ton Dieu, t'aura accordé ; l'impur ainsi que le pur
pourront la manger, comme la chair
du chevreuil et du cerf. [16] Seulement, vous n'en mangerez point le
sang : tu le répandras sur la terre,
comme de l'eau. [17] Tu ne pourras pas
consommer dans tes villes la dîme de ton blé, de ton vin, de ton huile, les premiers-nés de ton gros ni de ton menu bétail, les dons que tu auras voués, ceux que tu offriras spontanément ou que prélèvera ta
main ; [18] mais tu devras les consommer en présence de l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui sera dans tes murs ; et tu jouiras, devant l'Éternel, ton Dieu,
de ce que tu possèdes. [19] Garde-toi
de négliger le Lévite, tant que tu vivras dans ton pays.

[20] Quand l'Éternel, ton Dieu, aura étendu ton territoire comme il te l'a promis, et que tu diras : « Je voudrais manger de la viande », désireux que tu seras d'en manger, tu pourras manger de la viande au
gré de tes désirs. [21] Trop éloigné du lieu choisi par l'Éternel, ton Dieu, comme siège de son nom, tu pourras tuer, de la manière que je t'ai prescrite (1), de ton gros ou menu bétail
que l'Éternel t'aura donné, et en manger dans tes villes tout comme
il te plaira. [22] Seulement, comme on
mange du chevreuil et du cerf, ainsi tu en mangeras ; l'impur et le pur en pourront manger ensemble.
[23] Mais évite avec soin d'en manger le sang ; car le sang c'est la vie, et tu ne dois pas absorber la vie avec
la chair. [24] Ne le mange point ! répands-le à terre, comme de l'eau.
[25] Ne le mange point ! afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, pour avoir fait ce qui plaît au
Seigneur. [26] Quant aux choses saintes que tu posséderas et à tes offrandes votives, tu les apporteras au lieu
qu'aura choisi le Seigneur : [27] tu
offriras tes holocaustes, la chair comme le sang, sur l'autel du Seigneur, ton Dieu ; pour tes autres sacrifices, le sang en sera répandu sur l'autel du Seigneur, ton Dieu, mais tu en consommeras la chair.
[28] Retiens et observe toutes ces instructions que je te donne, afin d'être heureux, toi et tes descendants à jamais, en faisant ce qu'aime et approuve l'Éternel, ton Dieu.

[29] Quand l'Éternel, ton Dieu, aura fait disparaître devant toi les peuples que tu vas déposséder, quand tu les auras dépossédés et que tu
occuperas leur pays, [30] prends garde
de te fourvoyer sur leurs traces, après les avoir vus périr ; ne va pas t'enquérir de leurs divinités et dire : « Comment ces peuples servaient-ils leurs dieux ? je veux faire comme
eux, moi aussi. » [31] Non, n'agis
point de la sorte envers l'Éternel, ton Dieu ! Car tout ce qu'abhorre l'Éternel, tout ce qu'il réprouve, ils l'ont fait pour leurs dieux ; car même leurs fils et leurs filles, ils les livrent au bûcher pour leurs dieux !

(1) La Tradition voit dans ces derniers mots une allusion aux règles qui régissent l'acte de la jugulation.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

» TOUT ce que je vous prescris, observez-le exactement, sans y rien ajouter, sans en retrancher rien.

[2] S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou un visionnaire, t'offrant pour caution un signe ou un mi-
racle; [3] quand même s'accomplirait le signe ou le miracle qu'il t'a annoncé, en disant: « Suivons des dieux étrangers (que tu ne connais
pas) et adorons-les », [4] tu n'écou-
teras pas les paroles de ce prophète ou de ce visionnaire! car l'Éternel, votre Dieu, vous met à l'épreuve, pour constater si vous l'aimez réellement de tout votre cœur et de
toute votre âme. [5] C'est l'Éternel, votre Dieu, qu'il faut suivre, c'est lui que vous devez craindre; vous n'observerez que ses préceptes, n'obéirez qu'à sa voix; à lui votre
culte, à lui votre attachement!
[6] Pour ce prophète ou ce visionnaire, il sera mis à mort, parce qu'il a prêché la révolte contre l'Éternel, votre Dieu, qui vous a tirés du pays d'Égypte et rachetés de la maison de servitude, — voulant ainsi t'écarter de la voie que l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné de suivre; et tu extirperas le mal du milieu de toi.

[7] Si ton frère, l'enfant de ta mère, si ton fils ou ta fille, ta compagne ou l'ami de ton cœur vient secrètement te séduire, en disant: « Allons servir des dieux étrangers », que toi ni tes pères n'avez jamais connus, point; bien plus, ferme ton œil à la pitié, ne l'épargne pas ni ne dissi-
mule son crime, [10] au contraire, tu devras le faire périr (1)! Ta main le frappera la première pour qu'il meure, et la main de tout le peuple
ensuite. [11] C'est à coups de pierres que tu le feras mourir, parce qu'il a tenté de t'éloigner de l'Éternel, ton Dieu, qui t'a délivré du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage,
[12] et afin que tout Israël l'apprenne et tremble, et que nul ne commette plus un tel méfait au milieu de vous

[13] Si tu entends dire, à l'égard de l'une des villes que l'Éternel, ton Dieu, te donnera pour y habiter,
[14] que des hommes pervers, nés dans ton sein, ont égaré les habitants de cette ville, en disant: « Allons, servons des dieux étrangers », que
vous ne connaissez point, [15] tu feras une enquête, tu examineras, tu t'informeras avec soin; et si le fait est avéré, constant, si cette abomination a été commise au milieu de toi,
[16] tu passeras au fil de l'épée les habitants de cette ville, tu la voueras, avec tout ce qu'elle renferme, jusqu'au bétail, au tranchant
du glaive; [17] tu en réuniras toutes les richesses au centre de la place, et tu livreras au feu la ville et tous ses biens, sans réserve, en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu. Elle restera une ruine éternelle, elle ne sera
plus rebâtie. [18] Que rien de la cité maudite ne s'attache à ta main, afin que l'Éternel apaise sa colère, qu'il te prenne en pitié et te dédommage en te multipliant, comme il l'a juré
à tes pères, [19] si tu écoutes la voix

Digitized by Google

signifie en ce jour, en faisant ce qui
est juste aux yeux de l'Éternel, ton
Dieu.

CHAPITRE XIV.

1 VOUS êtes les enfants de l'É-
ternel, votre Dieu : ne vous
tailladez point le corps, ne vous ra-
sez pas entre les yeux, en l'honneur
d'un mort. 2 Car tu es un peuple
consacré à l'Éternel, ton Dieu, et
c'est toi qu'il a choisi, l'Éternel, pour
lui être un peuple spécial entre tous
les peuples répandus sur la terre.
3 Tu ne mangeras d'aucune chose
abominable. 4 Voici les animaux
dont vous pouvez manger : le bœuf,
le menu bétail, brebis et chèvre ;
5 le cerf, le chevreuil, le daim, le
bouquetin, l'antilope, l'aurochs, le
zémer. 6 Bref, tout quadrupède qui
a le pied corné et divisé en deux
ongles distincts, parmi les animaux
ruminants, vous pouvez le manger.
7 Mais vous ne mangerez point les
suivants, qui ruminent ou qui ont
l'ongle fendu seulement : le cha-
meau, le lièvre, la gerboise (car ils
ruminent, mais n'ont pas l'ongle
fendu : ils seront impurs pour vous) ;
8 ni le porc, parce qu'il a l'ongle
fendu, mais ne rumine point : il sera
impur pour vous. Ne mangez point
de leur chair, et ne touchez point à
leur cadavre.
9 Voici ceux que vous mangerez
... les animaux ...

manger. 12 Voici ceux que vous ne
mangerez point : l'aigle, l'orfraie, la
valérie ; 13 le faucon, le vautour,
l'autour selon ses espèces ; 14 tous
les corbeaux selon leurs espèces ;
15 l'autruche, l'hirondelle, la mouette,
l'épervier selon ses espèces ; 16 le
hibou, la hulotte, le porphyrion ;
17 le pélican, le percnoptère, le cor-
moran ; 18 la cigogne, le héron selon
ses espèces, le tétras et la chauve-
souris. 19 Tout insecte ailé sera im-
pur pour vous, l'on n'en mangera
point ; 20 mais tout volatile pur, vous
pourrez le manger. 21 Vous ne man-
gerez d'aucune bête morte (1) :
donne-la à manger à l'étranger
admis dans tes murs, ou vends-la à
ceux du dehors, car tu es un peuple
consacré à l'Éternel, ton Dieu. —
Tu ne feras pas cuire un chevreau
dans le lait de sa mère.
22 Tu prélèveras la dîme du pro-
duit de ta semence, de ce qui vient
annuellement sur ton champ, 23 et
tu la consommeras en présence de
l'Éternel, ton Dieu, dans la localité
qu'il aura choisie comme résidence
de son nom ; savoir, la dîme de ton
blé, de ton vin et de ton huile, les
premiers-nés de ton gros et de ton
menu bétail, afin que tu t'accou-
tumes à honorer continuellement
l'Éternel, ton Dieu. 24 Si le chemin,
trop long pour toi, ne te permet pas
ce transport, éloigné que tu seras
du lieu choisi par l'Éternel, ton
Dieu, comme siège de son nom, et
parce que l'Éternel, ton Dieu, t'aura

gros ou menu bétail, vins ou li-
queurs fortes, enfin ce que ton goût
réclamera, et tu le consommeras là,
en présence de l'Éternel, ton Dieu,
et tu te réjouiras avec ta famille.
27 Et le Lévite qui sera dans tes
murs, tu ne le négligeras pas, car il
n'a point de part ni de patrimoine
comme toi.

28 A la fin de la troisième année,
tu extrairas la dîme entière de tes
produits de cette année et tu la dé-
poseras dans tes murs, 29 pour que
le Lévite, qui n'a point de part ni
de patrimoine comme toi, l'étran-
ger, l'orphelin et la veuve qui sont
dans tes murs, puissent venir man-
ger et se rassasier; de la sorte, l'É-
ternel, ton Dieu, te bénira en toute
œuvre que ta main pourra faire.

CHAPITRE XV.

1 TOUS les sept ans, tu prati-
queras la loi de rémission.
2 Voici le sens de cette rémission :
tout créancier doit faire remise de
sa créance, de ce qu'il aura prêté à
son prochain. Il n'exercera pas de
contrainte contre son prochain et
son frère, dès qu'on a proclamé la
rémission en l'honneur du Seigneur.
3 L'étranger, tu peux le contraindre;
mais ce que ton frère aura à toi,
que ta main l'abandonne. 4 A la
vérité, il ne doit pas y avoir d'in-
digent chez toi; car l'Éternel veut
te bénir dans ce pays que Lui, ton
Dieu, te destine comme héritage
pourras prêter à bien des peuples,
mais tu n'emprunteras point; et tu
domineras sur bien des peuples,
mais on ne dominera pas sur toi.

7 Que s'il y a chez toi un indigent,
d'entre tes frères, dans l'une de tes
villes, au pays que l'Éternel, ton
Dieu, te destine, tu n'endurciras
point ton cœur, ni ne fermeras ta
main à ton frère nécessiteux. 8 Ouvre-
lui plutôt ta main! prête-lui en
raison de ses besoins, de ce qui peut
lui manquer! 9 Garde-toi de nourrir
une pensée perverse en ton cœur,
en te disant « que la septième an-
née, l'année de rémission ap-
proche », et, sans pitié pour ton
frère nécessiteux, de lui refuser ton
secours : il se plaindrait de toi au
Seigneur, et tu te rendrais coupable
d'un péché. 10 Non! il faut lui
donner, et lui donner sans que ton
cœur le regrette; car, pour prix de
cette conduite, l'Éternel, ton Dieu,
te bénira dans ton labeur et dans
toutes les entreprises de ta main.
11 Or, il y aura toujours des né-
cessiteux dans le pays; c'est pour-
quoi, je te fais cette recommanda-
tion : ouvre, ouvre ta main à ton
frère, au pauvre, au nécessiteux qui
sera dans ton pays!

12 Si un Hébreu, ton frère, ou une
femme hébreue te sont vendus, ils
te serviront six ans; et la septième
année tu les renverras, libres, de
chez toi. 13 Or, en libérant cet es-
clave de ton service, ne le renvoie
pas les mains vides, 14 mais donne-
lui des présents, de ton menu bé-
tail, de [illegible]

Digitized by Google

dement. 16 Il peut arriver que l'es-
clave te dise : « Je ne veux point te
quitter », attaché qu'il sera à toi et
à ta maison, parce qu'il aura été
heureux chez toi ; 17 alors tu prendras
un poinçon, tu en perceras son
oreille contre la porte, et il restera
ton esclave indéfiniment. Tu en
useras de même pour ta servante.
18 Qu'il ne t'en coûte pas trop de le
renvoyer libre de chez toi, car il a
gagné deux fois le salaire d'un mer-
cenaire en te servant six années : et
l'Éternel, ton Dieu, te bénira dans
toutes tes entreprises.

19 Tous les premiers-nés mâles de
ton gros et de ton menu bétail, tu
les consacreras à l'Éternel, ton Dieu :
tu ne feras point travailler le pre-
mier-né de ton gros bétail, et tu ne
tondras point le premier-né de tes
brebis. 20 C'est devant l'Éternel, ton
Dieu, à l'endroit qu'il aura choisi,
que tu le consommeras annuelle-
ment, toi et ta famille. 21 Que s'il a
un défaut, s'il est boiteux ou aveugle,
ou s'il a quelque autre vice grave,
ne l'immole pas à l'Éternel, ton
Dieu. 22 Consomme-le dans tes villes,
l'homme pur et l'impur le mange-
ront indistinctement comme le che-
vreuil et le cerf. 23 Seulement, tu
n'en mangeras point le sang, tu le
répandras à terre comme de l'eau.

CHAPITRE XVI.

» PRENDS garde au mois de la
germination, pour célébrer la
Pâque en l'honneur de l'Éternel,
ton Dieu ; car c'est dans le mois de
la germination que l'Éternel, ton
Dieu, t'a fait sortir d'Égypte, la
nuit. 2 Tu immoleras le sacrifice
pascal à l'Éternel, ton Dieu, parmi
le menu et le gros bétail, dans le
lieu que l'Éternel aura choisi pour y
fixer son nom. 3 Tu ne dois pas
manger de pain levé avec ces vic-
times ; durant sept jours tu man-
geras avec elles des azymes, pain
de misère, car c'est avec précipita-
tion que tu as quitté le pays d'É-
gypte, et il faut que tu te sou-
viennes, tous les jours de ta vie, du
jour où tu as quitté le pays d'É-
gypte. 4 Qu'on ne voie pas de le-
vain chez toi, dans tout ton terri-
toire, durant sept jours, et qu'il ne
reste rien, le lendemain, de la chair
du sacrifice offert le soir du premier
jour. 5 Tu ne pourras pas immoler
l'agneau pascal dans quelqu'une des
villes que l'Éternel, ton Dieu, te don-
nera ; 6 mais uniquement au lieu que
l'Éternel, ton Dieu, aura choisi pour
y faire résider son nom, là tu im-
moleras le sacrifice pascal sur le
soir, au coucher du soleil, à l'anni-
versaire de ta sortie d'Égypte. 7 Tu
le feras cuire et le mangeras en ce
même lieu que l'Éternel, ton Dieu,
aura choisi ; puis, le lendemain, tu
pourras t'en retourner dans tes de-
meures. 8 Six jours tu mangeras des
azymes ; de plus, le septième jour, il
y aura une fête solennelle pour l'É-
ternel, ton Dieu : tu ne feras aucun
travail.

9 Puis tu compteras sept semaines :
aussitôt qu'on mettra la faucille aux
blés, tu commenceras à compter ces
sept semaines. 10 Et tu célébreras
une fête des Semaines en l'honneur
de l'Éternel, ton Dieu, à proportion
des dons que ta main pourra offrir,
selon que l'Éternel, ton Dieu, t'aura
béni. 11 Et tu te réjouiras en pré-
sence de l'Éternel, ton Dieu, toi, ton
fils et ta fille, ton esclave et ta ser-
vante, le Lévite qui sera dans tes
murs, l'étranger, l'orphelin et la

Digitized by Google

veuve qui seront près de toi, dans l'enceinte que l'Éternel, ton Dieu, aura choisie pour y faire habiter son nom. [12] Tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte, et tu observeras fidèlement ces lois.

[13] Tu célébreras la fête des Tentes durant sept jours, quand tu rentreras les produits de ton aire et de ton pressoir; [14] et tu te réjouiras pendant la fête et, avec toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite, l'étranger, l'orphelin, la veuve qui seront dans tes murs. [15] Tu fêteras ces sept jours en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il aura choisi; car il te bénira, l'Éternel, ton Dieu, dans tous tes revenus, dans tout le labeur de tes mains, et tu pourras t'abandonner à la joie. [16] Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront en présence du Seigneur, ton Dieu, dans l'endroit qu'il aura élu : à la fête des Azymes, à celle des Semaines et à celle des Tentes. Et que l'on ne paraisse pas les mains vides en présence du Seigneur. [17] Mais chacun donnera selon ses moyens, selon les bénédictions que l'Éternel, ton Dieu, t'aura dispensées.

[18] Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les villes que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, dans chacune de tes tribus; et ils devront juger le peuple selon la justice. [19] Ne fais pas fléchir le droit, n'aie pas égard à la personne, et n'accepte point de présent corrupteur, car la corruption aveugle les yeux des sages et fausse la parole des justes. [20] C'est la justice, la justice seule que tu dois rechercher, si tu veux te maintenir en possession du pays que l'Éternel, ton Dieu, te destine.

[21] Ne plante chez toi ni bosquet ni arbre quelconque auprès de l'autel que tu devras ériger à l'Éternel, ton Dieu; [22] et n'érige pas de statue chez toi, chose odieuse à l'Éternel, ton Dieu.

CHAPITRE XVII.

» N'IMMOLE à l'Éternel, ton Dieu, ni grosse ni menue bête qui ait un défaut ou un vice quelconque; c'est un objet d'aversion pour l'Éternel, ton Dieu.

[2] S'il se trouve dans ton sein, dans l'une des villes que l'Éternel, ton Dieu, te donnera, un homme ou une femme qui fasse une chose coupable aux yeux de l'Éternel, ton Dieu, en violant son alliance; [3] qui soit allé servir d'autres divinités et se prosterner devant elles, ou devant le soleil ou la lune, ou quoi que ce soit de la milice céleste, contrairement à ma loi : [4] instruit du fait par ouï-dire, tu feras une enquête sévère; et si la chose est avérée, constante, si cette infamie s'est commise en Israël, [5] tu feras conduire aux portes de la ville cet homme ou cette femme, coupable d'un tel crime, — l'homme ou la femme! et tu les lapideras, pour qu'ils meurent sous les pierres. [6] C'est sur la déposition de deux ou de trois témoins que sera mis à mort celui qui encourt la peine capitale; il ne pourra être supplicié sur le dire d'un seul témoin. [7] La main des témoins doit le frapper la première pour le faire mourir, et la main du peuple en dernier lieu; et tu extirperas ainsi le mal du milieu de toi.

[8] Si tu es impuissant à prononcer sur un cas judiciaire, sur une question de meurtre ou de droit civil,

Digitized by Google

ou de blessure corporelle, sur un
litige quelconque porté devant tes
tribunaux, tu te rendras à l'endroit
qu'aura choisi l'Éternel, ton Dieu ;
9 tu iras trouver les pontifes, des-
cendants de Lévi, ou le juge qui
siégera à cette époque ; tu les
consulteras, et ils t'éclaireront sur
le jugement à prononcer. 10 Et tu
agiras selon leur déclaration, éma-
née de ce lieu choisi par l'Éternel,
et tu auras soin de te conformer à
toutes leurs instructions. 11 Selon la
doctrine qu'ils t'enseigneront, selon
la règle qu'ils t'indiqueront, tu pro-
céderas ; ne t'écarte de ce qu'ils
t'auront dit ni à droite ni à gauche.
12 Et celui qui, téméraire en sa
conduite, n'obéirait pas à la déci-
sion du pontife établi là pour servir
l'Éternel, ton Dieu, ou à celle du
juge, cet homme doit mourir, pour
que tu fasses disparaître ce mal en
Israël ; 13 afin que tous l'apprennent
et tremblent, et n'aient plus pareille
témérité.

14 Quand, arrivé dans le pays que
l'Éternel, ton Dieu, te donne, tu en
auras pris possession et y seras
bien établi, si tu dis alors : « Je
voudrais mettre un roi à ma tête, à
l'exemple de tous les peuples qui
m'entourent », 15 tu pourras te
donner un roi, celui dont l'Éternel,
ton Dieu, approuvera le choix : c'est
un de tes frères que tu dois dési-
gner pour ton roi ; tu n'auras pas le
droit de te soumettre à un étranger,
qui ne serait pas ton frère. 16 Seu-
lement, il doit se garder d'entretenir
beaucoup de chevaux, et ne pas
ramener le peuple en Égypte pour
en augmenter le nombre, l'Éternel
vous ayant déclaré que vous ne re-
prendrez plus ce chemin-là désor-
mais. 17 Il ne doit pas non plus avoir
beaucoup de femmes, de crainte que
son cœur ne s'égare ; même de l'ar-
gent et de l'or, il n'en amassera
pas outre mesure. 18 Or, quand il
occupera le siège royal, il écrira
pour son usage, dans un livre, une
copie de cette Doctrine, en s'inspi-
rant des pontifes, descendants de
Lévi. 19 Elle restera par devers lui,
car il doit y lire toute sa vie, afin
qu'il s'habitue à révérer l'Éternel,
son Dieu, qu'il respecte et exécute
tout le contenu de cette Doctrine
et les présents statuts ; 20 afin que
son cœur ne s'enorgueillisse point à
l'égard de ses frères, et qu'il ne
s'écarte de la loi ni à droite ni à
gauche. De la sorte, il conservera
longtemps sa royauté, lui ainsi que
ses fils, au milieu d'Israël.

CHAPITRE XVIII.

» Il n'est accordé aux pontifes,
descendants de Lévi, à la
tribu de Lévi en général, ni part ni
héritage comme au reste d'Israël :
c'est des sacrifices de l'Éternel et
de son patrimoine qu'ils subsisteront.
2 Ils n'auront point d'héritage au
milieu de leurs frères : c'est Dieu
qui est leur héritage, comme il le
leur a déclaré.

3 Voici quel sera le droit dû aux
pontifes par le peuple, par quiconque
tuera une bête, soit de gros ou de
menu bétail : il en donnera au pon-
tife l'épaule, les mâchoires et l'es-
tomac. 4 Les prémices de ton blé,
de ton vin, de ton huile, les prémi-
ces de la toison de ton menu bétail,
tu les lui donneras. 5 Car c'est lui
que l'Éternel, ton Dieu, a désigné
entre toutes les tribus, pour rem-
plir, en permanence, son ministère
au nom de l'Éternel, de père en fils,
à jamais.

Digitized by Google

6 Lorsque le Lévite, quittant l'une
de tes villes, une localité quelcon-
que en Israël où il habite, viendra,
de son plein gré, à l'endroit élu
par le Seigneur, 7 il pourra servir
au nom de l'Éternel, son Dieu,
comme tous ses frères les Lévites,
qui se tiennent là devant l'Éternel.
8 Il jouira d'une portion égale à la
leur, indépendamment de ses ventes
sur les biens paternels.

9 Quand tu seras entré dans le
pays que l'Éternel, ton Dieu, te
donne, ne t'habitue pas à imiter les
abominations de ces peuples-là.
10 Qu'il ne se trouve personne, chez
toi, qui fasse passer par le feu son
fils ou sa fille; qui pratique des en-
chantements, qui s'adonne aux au-
gures, à la divination, à la magie;
11 qui emploie des charmes, qui ait
recours aux évocations ou aux sor-
tilèges ou qui interroge les morts.
12 Car l'Éternel a horreur de qui-
conque fait pareilles choses; et
c'est à cause de telles abominations
que l'Éternel, ton Dieu, dépossède
ces peuples à ton profit. 13 Reste en-
tièrement avec l'Éternel, ton Dieu!
14 Car ces nations que tu vas dépos-
séder ajoutent foi à des augures et
à des enchanteurs; mais toi, ce
n'est pas là ce que t'a départi
l'Éternel, ton Dieu. 15 C'est un pro-
phète sorti de tes rangs, un de tes
frères comme moi, que l'Éternel,
ton Dieu, suscitera en ta faveur:
c'est lui que vous devez écouter!
16 Absolument comme tu l'as de-
mandé à l'Éternel, ton Dieu, au
mont Horeb, le jour de la Convo-
cation, quand tu as dit: « Je ne
susciterai un prophète du milieu de
leurs frères, tel que toi, et je met-
trai mes paroles dans sa bouche, et
il leur dira tout ce que je lui ordon-
nerai. 19 Et alors, celui qui n'obéira
pas à mes paroles, qu'il énoncera en
mon nom, c'est moi qui lui deman-
derai compte! 20 Toutefois, si un pro-
phète avait l'audace d'annoncer en
mon nom une chose que je ne lui au-
rais pas enjoint d'annoncer, ou s'il
parlait au nom d'une divinité étran-
gère, ce prophète doit mourir. »
21 Mais, diras-tu en toi-même, com-
ment reconnaîtrons-nous la parole
qui n'émane pas de l'Éternel?...
22 Si le prophète annonce de la part
de l'Éternel une chose qui ne saurait
être, ou qui n'est pas suivie d'effet,
cette annonce n'aura pas été dictée
par l'Éternel; c'est avec témérité
que le prophète l'a émise, ne crains
pas de sévir à son égard.

CHAPITRE XIX.

» QUAND l'Éternel, ton Dieu,
aura fait disparaître les peu-
ples dont il te donne le territoire,
quand tu les auras dépossédés et
que tu seras établi dans leurs villes
et dans leurs maisons, 2 tu te réser-
veras trois villes dans ce pays dont
l'Éternel, ton Dieu, t'accorde la
possession. 3 Tu devras en faciliter
l'accès et diviser en trois parts le
territoire du pays que l'Éternel, ton
Dieu, te fera échoir; et cela, pour
que tout meurtrier s'y puisse réfu-
gier. 4 Or, voici dans quel cas le

Digitized by Google

forêt pour abattre du bois ; sa main
brandissant la cognée pour couper
l'arbre, le fer s'échappe du manche
et atteint le compagnon, qui en
meurt : l'autre alors pourra fuir
dans une de ces villes et sauver sa
vie. 6 Autrement, le vengeur du
sang pourrait, dans l'effervescence
de son cœur, courir sus au meurtrier,
l'atteindre si le chemin était long,
et lui porter un coup mortel ; et ce-
pendant, il ne méritait point la mort,
puisqu'il ne haïssait pas l'autre anté-
rieurement. 7 C'est pour cela que je te
donne cet ordre : Réserve-toi trois
villes. 8 Que si l'Éternel, ton Dieu,
élargit ta frontière, comme il l'a
juré à tes ancêtres, et te donne la
région entière qu'il a déclaré oc-
troyer à tes pères, 9 à condition que
tu t'appliques à accomplir toute
cette loi que je t'impose en ce jour,
d'aimer l'Éternel, ton Dieu, et de
marcher constamment dans ses
voies, alors tu ajouteras encore trois
villes à ces trois-là ; 10 afin que le
sang innocent ne soit pas répandu
au sein de ce pays que l'Éternel,
ton Dieu, te donne pour héritage,
et qu'une responsabilité sanglante
ne pèse point sur toi.

11 Mais si quelqu'un, animé de
haine pour son prochain, le guette,
se jette sur lui et le frappe de ma-
nière à lui donner la mort, puis se
réfugie dans une des villes en ques-
tion, 12 les anciens de sa ville le fe-
ront extraire de là et le livreront au
vengeur du sang pour qu'il meure.
13 Que ton œil soit sans pitié pour
lui ; tu feras disparaître d'Israël le
sang innocent, et tu t'en trouveras
bien.

14 Ne déplace point la borne de
ton voisin, telle que l'auront posée
les devanciers, dans le lot qui te
sera échu sur le territoire dont l'É-
ternel, ton Dieu, t'accorde la pos-
session.

15 Un témoignage isolé ne sera
pas valable contre une personne,
quel que soit le crime ou le délit,
quelque faute qui lui soit imputée :
c'est par la déposition de deux té-
moins, ou de trois, qu'un fait sera
établi. 16 Si un témoin malveillant
se présente contre un individu, pour
l'accuser d'un méfait, 17 les deux
personnes intéressées dans le débat
comparaîtront devant l'Éternel, de-
vant les pontifes et les juges en
fonctions à cette époque. 18 Ceux-ci
examineront attentivement ; et si ce
témoin est un faux témoin, si c'est
un mensonge qu'il a articulé contre
son frère, 19 vous le traiterez comme
il a eu dessein de faire traiter son
frère, et tu extirperas le mal du mi-
lieu de toi. 20 Les autres l'appren-
dront et seront intimidés, et l'on
n'osera plus commettre une aussi
mauvaise action chez toi. 21 Ne
laisse donc point s'attendrir ton re-
gard : vie pour vie, œil pour œil,
dent pour dent, main pour main,
pied pour pied !

CHAPITRE XX.

» QUAND tu t'avanceras contre
tes ennemis pour leur livrer
bataille, et que tu verras cavalerie
et chariots de guerre, une armée
supérieure à la tienne, n'en sois pas
effrayé ; car tu as avec toi l'Éternel,
ton Dieu, qui t'a fait sortir du pays
d'Égypte. 2 Or, quand vous serez
sur le point de combattre, le Pontife
s'avancera et parlera au peuple.
3 Il leur dira : « Écoute, Israël !
Vous allez, en ce moment, livrer
bataille à vos ennemis ; que votre

Digitized by Google

courage ne mollisse point ; soyez
sans crainte, ne vous laissez ni dé-
concerter ni terrifier par eux. 4 Car
c'est l'Éternel, votre Dieu, qui
marche avec vous, afin de com-
battre pour vous contre vos ennemis
et de vous procurer la victoire. »
5 Ensuite les préposés parleront au
peuple en ces termes : « Si quelqu'un
a bâti une maison neuve et n'en a
pas encore pris possession, qu'il
parte et s'en retourne à sa maison ;
car il pourrait mourir dans la ba-
taille, et un autre en prendrait pos-
session. 6 Si quelqu'un a planté une
vigne et n'en a pas encore acquis la
jouissance, qu'il parte et s'en re-
tourne chez lui ; car il pourrait
mourir dans la bataille, et un autre
acquerrait cette jouissance. 7 Et si
quelqu'un a promis mariage à une
femme et ne l'a pas encore épousée,
qu'il parte et s'en retourne chez
lui ; car il pourrait mourir dans la
bataille, et un autre homme l'épou-
serait. » 8 Les préposés adresseront
de nouveau la parole au peuple, et
diront : « S'il est un homme qui ait
peur et dont le cœur soit lâche,
qu'il se retire et retourne chez lui,
pour que le cœur de ses frères ne
défaille point comme le sien ! »
9 Alors, les préposés ayant fini de
parler au peuple, on placera des
officiers de légions à la tête de
l'armée.

10 Quand tu marcheras sur une
ville pour l'attaquer, tu l'inviteras
d'abord à la paix. 11 Alors, si elle
te répond dans le sens de la paix et

périr tous ses habitants mâles par
le tranchant de l'épée. 14 Il n'y aura
que les femmes, les enfants, le bé-
tail, et tout ce qui se trouvera dans
la ville en fait de butin, que tu
pourras capturer ; et tu profiteras
de la dépouille de tes ennemis, que
l'Éternel, ton Dieu, t'aura livrée.
15 Ainsi procéderas-tu pour toutes
les villes situées très loin de chez
toi, qui ne font point partie des
villes de ces nations ; 16 mais dans
les villes de ces peuples que l'É-
ternel, ton Dieu, te donne comme
héritage, tu ne laisseras pas sub-
sister une âme. 17 Car tu dois les
vouer à l'extermination, le Héthéen
et l'Amorréen, le Cananéen et le
Phérézéen, le Hévéen et le Jébu-
séen, comme te l'a commandé l'É-
ternel, ton Dieu, 18 afin qu'ils ne
vous apprennent pas à imiter toutes
les abominations commises par eux
en l'honneur de leurs dieux, et à
devenir coupables envers l'Éternel,
votre Dieu.

19 Si tu es arrêté longtemps au
siège d'une ville que tu attaques
pour t'en rendre maître, tu ne dois
cependant pas en détruire les ar-
bres en portant sur eux la cognée :
ce sont eux qui te nourrissent, tu
ne dois pas les abattre. Oui, l'arbre
du champ c'est l'homme même (1),
tu l'épargneras dans les travaux du
siège. 20 Seulement, l'arbre que tu
sauras n'être pas un arbre fruitier,
celui-là tu peux le sacrifier et l'a-
battre, pour l'employer à des tra-
vaux de siège contre la ville qui est

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

» Si l'on trouve, dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne en possession, un cadavre gisant en plein champ, et que l'auteur du meurtre soit resté inconnu, 2 tes anciens et tes juges s'y transporteront, et mesureront la distance jusqu'aux villes situées autour du cadavre. 3 La ville la plus rapprochée du cadavre étant déterminée, les anciens de cette ville prendront une jeune vache qu'on n'aura pas encore employée au travail, qui n'aura porté aucun joug. 4 Ces anciens feront descendre la génisse dans un bas-fond sauvage, où on ne laboure ni ne sème, et là, dans ce bas-fond, ils briseront la nuque à la génisse. 5 Puis s'avanceront les pontifes, descendants de Lévi; car ce sont eux que l'Éternel, ton Dieu, a désignés pour le servir, pour prononcer les bénédictions en son nom, et c'est par eux qu'est jugé tout débat, tout dommage. 6 Et tous les anciens de la ville en question, comme voisins du cadavre, se laveront les mains sur la génisse dont on a brisé la nuque dans le bas-fond. 7 Et ils diront tour à tour : « Nos mains n'ont point répandu ce sang-là, et nos yeux ne l'ont point vu répandre. 8 Pardonne à ton peuple Israël, que tu as racheté, Seigneur! et n'impute pas le sang innocent à ton peuple Israël! » — Et ce sang leur sera pardonné. 9 Toi, cependant, tu dois faire disparaître du milieu de toi le sang innocent, si tu veux faire ce qui est juste aux yeux de l'Éternel.

10 Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers; 11 si tu remarques, dans cette prise, une femme de belle figure, qu'elle te plaise, et que tu la veuilles prendre pour épouse, 12 tu l'emmèneras d'abord dans ta maison; elle se rasera la tête et se coupera les ongles, 13 se dépouillera de son vêtement de captive, demeurera dans ta maison et pleurera son père et sa mère, un mois entier. Alors seulement, tu pourras t'approcher d'elle et avoir commerce avec elle, et elle deviendra ainsi ton épouse. 14 S'il arrive que tu n'aies plus de goût pour elle, tu la laisseras partir libre de sa personne, mais tu ne pourras pas la vendre à prix d'argent : tu ne la traiteras plus comme esclave, après lui avoir fait violence.

15 Si un homme possède deux femmes, l'une qu'il aime, l'autre qu'il dédaigne; si l'une et l'autre lui donnent des enfants, et que le fils premier-né se trouve appartenir à la femme dédaignée, 16 le jour où il partagera entre ses fils l'héritage de ce qu'il possède, il ne pourra point conférer le droit d'aînesse au fils de la femme préférée, aux dépens du fils de la dédaignée qui est l'aîné. 17 C'est le fils aîné de la dédaignée qu'il doit reconnaître pour tel, lui attribuant une part double dans tout son avoir; car c'est lui qui est le premier fruit de sa force, à lui appartient le droit d'aînesse.

18 Si un homme a un fils libertin et rebelle, sourd à la voix de son père comme à celle de sa mère, et qui, malgré leurs corrections, persiste à leur désobéir, 19 son père et sa mère se saisiront de lui, le traduiront devant les anciens de sa ville, au tribunal de sa localité,

Digitized by Google

20 et ils diront aux anciens de la
ville : « Notre fils que voici est li-
bertin et rebelle, n'obéit pas à notre
voix, s'adonne à la débauche et à
l'ivrognerie. » 21 Alors, tous les ha-
bitants de cette ville le feront mou-
rir à coups de pierres, et tu extir-
peras ainsi le vice de chez toi ; car
tout Israël l'apprendra et sera saisi
de crainte.

22 Quand un homme, convaincu
d'un crime qui mérite la mort, aura
été exécuté, et que tu l'auras atta-
ché au gibet, 23 tu ne laisseras pas
séjourner son cadavre sur le gibet,
mais tu auras soin de l'enterrer le
même jour, car un pendu est chose
offensante pour Dieu, et tu ne dois
pas souiller ton pays, que l'Éternel,
ton Dieu, te donne en héritage.

CHAPITRE XXII.

» Tu ne dois pas voir le bœuf ou
la brebis de ton frère égarés
et te dérober à eux : tu es tenu de
les ramener à ton frère. 2 Que si ton
frère n'est pas à ta portée, ou si tu
ne connais pas le propriétaire, tu
recueilleras l'animal dans ta mai-
son, et il restera chez toi jusqu'à
ce que ton frère le réclame ; alors tu
le lui rendras. 3 Et tu agiras de
même à l'égard de son âne, de
même encore à l'égard de son man-
teau, de même enfin à l'égard de
toute chose perdue par ton frère et
que tu aurais trouvée : tu n'as pas
le droit de t'abstenir.

4 Tu ne dois pas voir l'âne ou le
bœuf de ton frère s'abattre sur la
voie publique et te dérober à eux :
tu es tenu de les relever avec lui.

5 Une femme ne doit pas porter
le costume d'un homme, ni un
homme s'habiller d'un vêtement de
femme ; car l'Éternel, ton Dieu, a
en horreur quiconque agit ainsi.

6 Si tu rencontres en ton chemin
un nid d'oiseaux sur quelque arbre
ou à terre, de jeunes oiseaux ou des
œufs sur lesquels soit posée la mère,
tu ne prendras pas la mère avec sa
couvée : 7 tu es tenu de laisser en-
voler la mère, sauf à t'emparer des
petits ; de la sorte, tu seras heureux
et tu verras se prolonger tes jours.

8 Quand tu bâtiras une maison
neuve, tu établiras un appui autour
du toit, pour éviter que ta maison
soit cause d'une mort, si quelqu'un
venait à en tomber. 9 N'ensemence
pas ton vignoble de graines hété-
rogènes, si tu ne veux frapper d'in-
terdit la production entière : le
grain que tu auras semé et le pro-
duit du vignoble.

10 Ne laboure pas avec un bœuf
et un âne attelés ensemble. 11 Ne
t'habille pas d'une étoffe mixte,
mélangée de laine et de lin.

12 Tu te feras des cordons en
franges aux quatre coins du vête-
ment dont tu te couvres.

13 Si un homme, ayant épousé une
femme et cohabité avec elle, la
prend en haine, 14 invente contre
elle des prétextes d'accusation et
répand sur son compte un bruit
calomnieux, en disant : « Cette
femme, je l'ai épousée ; et en m'ap-
prochant d'elle, je ne l'ai point
trouvée vierge », 15 le père et la
mère de la jeune femme se nanti-
ront des preuves de sa virginité,
qu'ils produiront devant les anciens
de la ville, au tribunal. 16 Et le père
de la jeune femme dira aux anciens :
« J'avais donné ma fille pour épouse
à cet homme, et il l'a prise en haine ;
17 et maintenant il invente des pré-
textes d'accusation, disant : « Je

Digitized by Google

n'ai pas trouvé chez ta fille le signe
de la virginité. » Or, voici la preuve
de la virginité de ma fille ! » — Et
ils déploieront le drap devant les
anciens de la ville. 18 Alors, les
anciens de cette même ville se sai-
siront de l'homme et le châtieront;
19 et ils le condamneront à payer
cent sicles d'argent, qu'ils remet-
tront au père de la jeune femme,
parce qu'il a émis un bruit calom-
nieux sur une vierge d'Israël ; de
plus, elle restera sa femme, il ne
pourra la répudier de sa vie.

20 Mais si cette accusation était
vraie, si la jeune femme n'a pas
été trouvée vierge, 21 on la conduira
à l'entrée de la maison de son père,
et les gens de sa ville la lapideront
jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour
avoir commis une infamie en Israël
en se prostituant dans la maison
paternelle. Et tu extirperas ainsi le
mal du milieu de toi.

22 Si un homme est surpris ayant
commerce avec une femme mariée,
ils mourront tous deux également,
l'homme qui a eu commerce avec la
femme, ainsi que cette dernière. Et
tu feras disparaître ce mal en Israël.

23 Si une fille vierge est fiancée à
quelqu'un, et qu'un homme, la ren-
contrant dans la ville, cohabite avec
elle, 24 vous les conduirez tous deux
à la porte de cette même ville et
les ferez mourir par lapidation : la
jeune fille, par la raison qu'elle
n'a pas crié à l'aide, étant en pleine
ville; et l'homme, par la raison
26 et à la jeune fille tu ne feras rien :
elle n'a rien commis qui mérite la
mort. Car, comme si un homme se
jetait sur un autre et le tuait traî-
treusement, ainsi s'est passée la
chose. 27 En effet, c'est dans la
campagne qu'il l'a rencontrée ; la
jeune fille aura crié, mais personne
n'a pu la secourir.

28 Si un homme, rencontrant une
fille vierge non fiancée, la surprend
et abuse d'elle, et qu'ils soient pris
sur le fait, 29 l'homme qui a eu com-
merce avec elle donnera au père de
la jeune fille cinquante sicles d'ar-
gent, et elle deviendra sa femme,
parce qu'il l'a violée ; il ne pourra
la répudier de sa vie.

CHAPITRE XXIII.

» ON ne doit pas épouser la
femme de son père, et décou-
vrir ainsi la couche paternelle.

2 Celui qui a les génitoires écrasés
ou mutilés ne sera pas admis dans
l'assemblée du Seigneur.

3 L'enfant illégitime ne sera pas
admis dans l'assemblée du Seigneur ;
sa dixième génération même ne
pourra pas y être admise.

4 Un Ammonite ni un Moabite ne
seront admis dans l'assemblée du
Seigneur; même après la dixième
génération ils seront exclus de l'as-
semblée du Seigneur, à perpétuité,
5 parce qu'ils ne vous ont pas offert

Digitized by Google

précation en bénédiction ; car il a
de l'affection pour toi, l'Éternel, ton
Dieu ! [7] Ne t'intéresse donc jamais
à leur bien-être et à leur prospérité,
tant que tu vivras.

[8] N'aie pas en horreur l'Iduméen,
car il est ton frère ; n'aie pas en
horreur l'Égyptien, car tu as sé-
journé dans son pays. [9] Les enfants
qui naîtront d'eux, dès la troisième
génération, pourront être admis
dans l'assemblée du Seigneur.

[10] Quand tu marcheras en corps
d'armée contre tes ennemis, tu de-
vras te garder de toute action mau-
vaise. [11] S'il se trouve dans tes rangs
un homme qui ne soit pas pur, par
suite d'un accident nocturne, il se
retirera du camp, où il ne rentrera
pas. [12] Aux approches du soir, il se
baignera dans l'eau, et, une fois le
soleil couché, il rentrera dans le
camp. [13] Tu réserveras un endroit
en dehors du camp, où tu puisses
aller à l'écart ; [14] tu auras aussi une
bêchette dans ton équipement, et
quand tu iras t'asseoir à l'écart, tu
creuseras la terre avec cet instru-
ment et tu en recouvriras tes déjec-
tions. [15] Car l'Éternel, ton Dieu,
marche au centre de ton camp pour
te protéger et pour te livrer tes
ennemis : ton camp doit donc être
saint. Il ne faut pas que Dieu voie
chez toi une chose déshonnête, car
il se retirerait d'avec toi.

[16] Ne livre pas un esclave à son
maître, s'il vient se réfugier de
chez son maître auprès de toi.
[17] Laisse-le demeurer chez toi, dans
ton pays, en tel lieu qu'il lui plaira,
dans telle de tes villes où il se trou-
vera bien ; ne le moleste point.

[18] Il ne doit pas y avoir une pros-
tituée parmi les filles d'Israël, ni
un prostitué parmi les fils d'Israël.
[19] Tu n'apporteras point dans la
maison de l'Éternel, ton Dieu,
comme offrande votive d'aucune
sorte, le salaire d'une courtisane ni
la chose reçue en échange d'un
chien, car l'un et l'autre sont en
horreur à l'Éternel, ton Dieu.

[20] N'exige point d'intérêts de ton
frère, ni intérêts pour argent, ni in-
térêts pour denrées ou pour toute
chose susceptible d'accroissement.
[21] A l'étranger tu peux prêter à in-
térêt, tu ne le dois pas à l'égard de
ton frère, si tu veux que l'Éternel,
ton Dieu, bénisse tes divers travaux
dans le pays où tu vas entrer pour
en prendre possession.

[22] Quand tu auras fait un vœu à
l'Éternel, ton Dieu, ne tarde point
à l'accomplir ; autrement, l'Éternel,
ton Dieu, ne manquerait pas de t'en
demander compte, et tu aurais à
répondre d'un péché. [23] Si d'ailleurs
tu t'abstiens de faire des vœux, tu
ne seras pas répréhensible. [24] Mais
la parole sortie de tes lèvres, tu
dois l'exécuter religieusement, une
fois que tu auras voué à l'Éternel,
ton Dieu, une offrande volontaire,
promise par ta propre bouche.

[25] Quand tu entreras dans la vigne
de ton prochain, tu pourras manger
des raisins à ton appétit, jusqu'à
t'en rassasier ; mais tu n'en mettras
point dans ton panier.

[26] Quand tu entreras dans les blés
de ton prochain, tu pourras, avec la
main, arracher des épis ; mais tu ne
porteras point la faucille sur les
blés de ton prochain.

CHAPITRE XXIV.

» QUAND un homme aura pris
une femme et cohabité avec
elle ; si elle cesse de lui plaire, parce

Digitized by Google

qu'il aura remarqué en elle quelque chose de malséant, il lui écrira un libelle de divorce, le lui mettra en main et la renverra de chez lui. 2 Si, sortie de la maison conjugale, elle se remarie et devient l'épouse d'un autre homme, 3 et que ce dernier, l'ayant prise en aversion, lui écrive un libelle de divorce, le lui mette en main et la renvoie de chez lui; ou que ce même homme, qui l'a épousée en dernier lieu, vienne à mourir, 4 son premier mari, qui l'a répudiée, ne peut la reprendre une fois qu'elle s'est laissé souiller, car ce serait une abomination devant le Seigneur: or, tu ne dois pas déshonorer le pays que le Seigneur, ton Dieu, te donne en héritage.

5 Si quelqu'un a pris nouvellement femme, il sera dispensé de se rendre à l'armée, et on ne lui imposera aucune corvée; il pourra vaquer librement à son intérieur pendant un an, et rendre heureuse la femme qu'il a épousée. 6 On ne doit pas saisir comme gage une meule inférieure ni une meule courante (1), car ce serait prendre la vie même en gage.

7 Si un homme est convaincu d'avoir enlevé quelqu'un de ses frères, un des enfants d'Israël, et de l'avoir traité comme esclave ou vendu, ce ravisseur doit mourir; et tu extirperas ainsi le mal du milieu de toi.

8 Observe avec un soin extrême et exécute les prescriptions relatives à la lèpre : tout ce que les pontifes, descendants de Lévi, vous enseigneront d'après ce que je leur ai prescrit, vous vous appliquerez à le faire. 9 Souviens-toi de ce que l'Éternel, ton Dieu, a fait à Miriam, pendant votre voyage au sortir de l'Égypte.

10 Si tu as fait à ton prochain un prêt quelconque, n'entre point dans sa maison pour te nantir de son gage. 11 Tu dois attendre dehors, et celui dont tu es le créancier t'apportera le gage hors de chez lui. 12 Et si c'est un pauvre, tu ne dois pas te coucher nanti de son gage : 13 tu es tenu de le lui rendre au coucher du soleil, pour qu'il puisse reposer sous sa couverture et qu'il te bénisse ; et cela te sera compté comme une bonne œuvre par l'Éternel, ton Dieu.

14 Ne cause point de tort au journalier pauvre et nécessiteux, que ce soit un de tes frères ou un des étrangers qui sont dans ton pays, dans l'une de tes villes. 15 Le jour même, tu lui remettras son salaire, avant que le soleil se couche; car il est pauvre, et il attend son salaire avec anxiété. Crains qu'il n'implore contre toi le Seigneur, et que tu ne sois trouvé coupable.

16 Les pères ne doivent pas être mis à mort pour les enfants, ni les enfants pour les pères : on ne sera mis à mort que pour son propre méfait.

17 Ne fausse pas le droit de l'étranger ni celui de l'orphelin, et ne saisis pas comme gage le vêtement de la veuve. 18 Rappelle-toi que tu as été esclave en Égypte et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a affranchi; c'est pour cela que je t'ordonne d'en agir de la sorte.

19 Quand tu feras la moisson de ton champ, si tu as oublié dans ce champ une javelle, ne retourne pas la prendre, mais qu'elle reste pour l'étranger, l'orphelin ou la veuve, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.

(1) Qui constituent le moulin à bras.

Digitized by Google

[20] Quand tu gauleras ton olivier,
n'y glane pas après coup; ce sera
pour l'étranger, l'orphelin et la
veuve. [21] Quand tu vendangeras ta
vigne, n'y grappille pas après
coup; ce sera pour l'étranger, pour
l'orphelin, pour la veuve. [22] Et tu te
souviendras que tu as été esclave
au pays d'Égypte : c'est pourquoi
je t'ordonne de tenir cette con-
duite.

CHAPITRE XXV.

» Si un débat s'élève entre des
individus, ils se présenteront
devant le tribunal et on les jugera;
on déclarera innocent l'innocent, et
coupable celui qui a tort. [2] Or, si le
coupable a mérité la flagellation,
le juge le fera coucher par terre et
battre, en sa présence, d'un nombre
de coups proportionné à son délit.
[3] Il lui en infligera quarante, sans
plus; autrement, en dépassant ce
nombre, on lui infligerait trop de
coups, et ton frère serait avili à tes
yeux. [4] Ne muselle point le bœuf
pendant qu'il foule le grain.

[5] Si des frères demeurent ensem-
ble et que l'un d'eux vienne à mourir
sans postérité, la veuve ne pourra
se marier au dehors à un étranger;
c'est son beau-frère qui doit s'unir
à elle. Il la prendra donc pour
[illegible] lévirat à son

veut pas m'accorder le lévirat. »
[8] Alors les anciens de sa ville le
manderont et l'interpelleront; et lui,
debout, dira : « Il ne me plaît point
de l'épouser. » [9] Et sa belle-sœur
s'avancera vers lui à la vue des
anciens, lui ôtera sa chaussure du
pied, crachera devant lui et dira à
haute voix : « Ainsi est traité l'homme
qui ne veut pas édifier la maison de
son frère ! » [10] Et la sienne sera sur-
nommée, en Israël, *la maison du
Déchaussé.*

[11] Si des individus ont une rixe
ensemble, un homme avec un autre,
et que la femme de l'un, interve-
nant pour soustraire son mari à celui
qui le frappe, porte la main sur ce
dernier et le saisisse par les parties
honteuses, [12] tu lui couperas le poing
sans lui accorder aucune pitié.

[13] N'aie point dans ta bourse deux
poids inégaux, un grand et un petit.
[14] N'aie point dans ta maison deux
mesures inégales, une grande et une
petite. [15] Des poids exacts et loyaux,
des mesures exactes et loyales, doi-
vent seuls être en ta possession, si
tu veux avoir une longue existence
dans le pays que l'Éternel, ton Dieu,
te donne. [16] Car l'Éternel, ton Dieu,
a en horreur quiconque agit ainsi,
quiconque fait une chose déloyale.

[17] Souviens-toi de ce que t'a fait
Amalec, lors de votre voyage, au
sortir de l'Égypte ; [18] comme il t'a
surpris chemin faisant, et s'est jeté
sur tous tes traînards par derrière.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

» QUAND tu seras arrivé dans le
pays que l'Éternel, ton Dieu,
te donne en héritage, quand tu en
auras pris possession et y seras éta-
bli, 2 tu prendras des prémices de
tous les fruits de la terre, récoltés
par toi dans le pays que l'Éternel,
ton Dieu, t'aura donné, et tu les
mettras dans une corbeille ; et tu te
rendras à l'endroit que l'Éternel,
ton Dieu, aura choisi pour y faire
régner son nom. 3 Tu te présenteras
au pontife qui sera alors en fonc-
tions, et lui diras : « Je viens re-
connaître en ce jour, devant l'Éter-
nel, ton Dieu, que je suis installé
dans le pays que l'Éternel avait
juré à nos pères de nous donner. »
4 Alors le pontife recevra la corbeille
de ta main, et la déposera devant
l'autel de l'Éternel, ton Dieu. 5 Et
tu diras à haute voix devant l'Éter-
nel, ton Dieu : « Enfant d'Aram,
mon père était errant, il descendit
en Égypte, y vécut étranger, peu
nombreux d'abord, puis y devint
une nation considérable, puissante
et nombreuse. 6 Alors les Égyptiens
nous traitèrent iniquement, nous
opprimèrent, nous imposèrent un
dur servage. 7 Nous implorâmes
l'Éternel, Dieu de nos pères ; et
l'Éternel entendit notre plainte, il
considéra notre misère, notre labeur
et notre détresse, 8 et il nous fit sor-
tir de l'Égypte avec une main puis-
sante et un bras étendu, en impri-
mant la terreur, en opérant signes
et prodiges ; 9 et il nous introduisit
dans cette contrée, et il nous fit
présent de cette terre, une terre où
ruissellent le lait et le miel. 10 Or,
maintenant j'apporte en hommage
les premiers fruits de cette terre
dont tu m'as fait présent, Seigneur ! »
Tu les déposeras alors devant l'É-
ternel, ton Dieu, et tu te proster-
neras devant lui. 11 Et tu te réjouiras
pour tous les biens que l'Éternel,
ton Dieu, aura donnés à toi et à ta
famille, et avec toi se réjouiront le
Lévite et l'étranger qui est dans
ton pays.

12 Quand tu auras achevé de pré-
lever les diverses dîmes de ton re-
venu, dans la troisième année, année
de la dîme ; quand tu auras donné
leur dû au Lévite, à l'étranger, à
l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils
aient à manger dans tes villes et se
rassasient, 13 tu feras cette déclara-
tion devant l'Éternel, ton Dieu :
« J'ai fait disparaître de chez moi
les choses saintes, et je les ai attri-
buées au Lévite, à l'étranger, à
l'orphelin et à la veuve, exactement
selon l'ordre que tu m'as donné ; je
n'ai transgressé ni omis aucun de
tes préceptes. 14 De ces choses saintes
je n'ai rien consommé pendant mon
deuil, rien prélevé en état d'impu-
reté, rien employé en l'honneur d'un
mort ; docile à la voix de l'Éternel,
mon Dieu, je me suis entièrement
conformé à tes prescriptions. 15 Jette
un regard du haut des cieux, ta
sainte demeure, et bénis ton peuple
Israël et la terre que tu nous as don-
née, comme tu l'as juré à nos pères,
ce pays ruisselant de lait et de miel ! »

16 En ce jour, l'Éternel, ton Dieu,
te recommande d'exécuter ces di-
verses lois et ces statuts ; tu t'appli-
queras donc à les observer de tout
ton cœur et de toute ton âme. 17 Tu
as glorifié aujourd'hui l'Éternel, en
promettant de l'adopter pour ton
Dieu, de marcher dans ses voies,
d'observer ses lois, ses préceptes,
ses statuts, et d'écouter sa parole ;

Digitized by Google

18 et l'Éternel t'a glorifié à son tour
en te conviant à être son peuple pri-
vilégié, comme il te l'a annoncé, et
à garder tous ses commandements.
19 Il veut que tu deviennes la pre-
mière de toutes les nations qu'il a
faites, en gloire, en renommée et en
dignité ; que tu sois un peuple con-
sacré à l'Éternel, ton Dieu, comme
il l'a déclaré. »

CHAPITRE XXVII.

MOÏSE, avec les anciens d'Israël,
exhorta le peuple en ces ter-
mes : « Observez toute la loi que
je vous impose en ce jour. 2 Et quand
vous serez arrivés au delà du Jour-
dain, dans le pays que l'Éternel, ton
Dieu, t'accorde, tu érigeras pour toi
de grandes pierres, que tu enduiras
de chaux ; 3 et tu y écriras toutes
les paroles de cette Doctrine dès
que tu auras passé, pour mériter
d'entrer dans le pays que l'Éternel,
ton Dieu, te destine, pays ruisselant
de lait et de miel, comme te l'a pro-
mis le Seigneur, le Dieu de tes pè-
res. 4 Donc, après avoir passé le
Jourdain, vous érigerez ces pierres,
comme je vous l'ordonne aujourd'hui,
sur le mont Hébal, et tu les enduiras
de chaux. 5 Tu bâtiras au même en-
droit un autel destiné à l'Éternel,
ton Dieu, un autel fait de pierres
que le fer n'aura point touchées.
6 C'est en pierres intactes que tu
bâtiras l'autel de l'Éternel, ton Dieu :
là tu offriras des holocaustes en son
honneur ; 7 tu y feras des sacrifices
rémunératoires et tu les y consom-
meras, et tu te réjouiras en présence
de l'Éternel, ton Dieu. 8 Et tu écriras
sur les pierres tout le contenu de
cette Doctrine, très distinctement. »

9 Moïse, assisté des pontifes des-
cendants de Lévi, parla ainsi à tout
Israël : « Fais silence et écoute, ô
Israël ! En ce jour, tu es devenu le
peuple de l'Éternel, ton Dieu. 10 Tu
obéiras donc à la voix de l'Éternel,
ton Dieu, et tu exécuteras ses pré-
ceptes et ses lois, que je t'impose
aujourd'hui. »

11 Et Moïse donna au peuple, ce
même jour, l'ordre suivant : 12 « Voici
quelles tribus prendront position sur
le mont Garizim, pour la bénédic-
tion à donner au peuple, quand
vous aurez passé le Jourdain : Si-
méon, Lévi et Juda ; Issachar, Jo-
seph et Benjamin. 13 Et les suivantes
se placeront, pour la malédiction,
sur le mont Hébal : Ruben, Gad et
Aser ; Zabulon, Dan et Nephtali.
14 Les Lévites prendront la parole
et diront à haute voix, s'adressant
à tout homme en Israël :

15 « Maudit soit l'homme qui fe-
rait une image taillée ou jetée en
fonte, objet d'abomination pour l'É-
ternel, ouvrage de l'art humain, et
qui l'érigerait en un lieu secret ! »
Sur quoi le peuple entier répondra :
Amen !

16 « Maudit soit qui traite avec
mépris son père ou sa mère ! » Et
tout le peuple dira : Amen !

17 « Maudit, celui qui déplace la
borne de son voisin ! » Et tout le
peuple dira : Amen !

18 « Maudit, celui qui égare l'a-
veugle en son chemin ! » Et tout le
peuple dira : Amen !

19 « Maudit, celui qui fausse le
droit de l'étranger, de l'orphelin ou
de la veuve ! » Et tout le peuple
dira : Amen !

20 « Maudit, celui qui a commerce
avec la femme de son père, décou-
vrant ainsi la couche paternelle ! »
Et tout le peuple dira : Amen !

Digitized by Google

[21] « Maudit, qui s'accouple avec quelque animal! » Et tout le peuple dira : Amen!

[22] « Maudit, qui cohabite avec sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère! » Et tout le peuple dira : Amen!

[23] « Maudit, qui cohabite avec sa belle-mère (1), » Et tout le peuple dira : Amen!

[24] « Maudit, qui frappe son prochain dans l'ombre! » Et tout le peuple dira : Amen!

[25] « Maudit, qui se laisse corrompre pour immoler une vie innocente! » Et tout le peuple dira : Amen!

[26] « Maudit soit quiconque ne respecterait point les paroles de la présente Doctrine et négligerait de les mettre en pratique! » Et tout le peuple dira : Amen!

CHAPITRE XXVIII.

» OR, si tu obéis à la voix de l'Éternel, ton Dieu, observant
avec soin tous ses préceptes, que je
t'impose en ce jour, l'Éternel, ton
Dieu, te fera devenir le premier de
tous les peuples de la terre; [2] et
toutes les bénédictions suivantes se
réaliseront pour toi et resteront ton
partage, tant que tu obéiras à la
voix de l'Éternel, ton Dieu : [3] tu
seras béni dans la ville, et béni dans
les champs. [4] Béni sera le fruit de
tes entrailles, et le fruit de ton sol,
et celui de ton bétail : la progéniture
de tes taureaux, la portée de tes
brebis. [5] Bénies seront ta corbeille
et ta huche. [6] Béni seras-tu à ton
arrivée, et béni encore à ton départ! [7] L'Éternel fera succomber
devant toi les ennemis qui te menaceraient : s'ils marchent contre toi
par un chemin, ils fuiront devant toi
par sept. [8] L'Éternel fixera chez toi
la bénédiction, dans tes celliers,
dans tous tes biens ; il te rendra
heureux dans ce pays que l'Éternel,
ton Dieu, te destine. [9] L'Éternel te
maintiendra comme sa nation sainte,
ainsi qu'il te l'a juré, tant que tu
garderas les commandements de
l'Éternel, ton Dieu, et que tu marcheras dans ses voies. [10] Et tous les
peuples de la terre verront que le
nom de l'Éternel est associé au tien,
et ils te redouteront. [11] Et l'Éternel
te rendra supérieur à tous en félicité, par le fruit de tes entrailles,
celui de ton bétail et celui de ton
sol, sur la terre qu'il a juré à tes
aïeux de te donner. [12] L'Éternel ouvrira pour toi son bienfaisant trésor,
le ciel, pour dispenser à ton sol des
pluies opportunes et faire prospérer
tout le labeur de ta main ; et tu
pourras prêter à maintes nations,
mais tu n'emprunteras point. [13] L'Éternel te fera tenir le premier rang,
et non point le dernier; tu seras
constamment au faîte, sans jamais
déchoir, pourvu que tu obéisses aux
lois de l'Éternel, ton Dieu, que je
t'impose en ce jour, en les exécutant ponctuellement, [14] et que tu ne
dévies pas, à droite ni à gauche, de
tout ce que je vous ordonne aujourd'hui, pour suivre et adorer des
divinités étrangères.

[15] Mais si tu n'écoutes pas la voix
de l'Éternel, ton Dieu; si tu n'as
pas soin d'observer tous ses préceptes et ses lois que je te recommande en ce jour, toutes ces malédictions se réaliseront contre toi
et seront ton partage : [16] tu seras
maudit dans la ville, et maudit

(1) La mère de sa femme.

Digitized by Google

dans les champs. 17 Maudites se-
ront ta corbeille et ta huche. 18 Mau-
dits seront le fruit de tes entrailles
et le fruit de ton sol, la progéni-
ture de tes taureaux et les por-
tées de tes brebis. 19 Maudit seras-
tu à ton arrivée, et maudit encore
à ton départ! 20 L'Éternel susci-
tera chez toi le malheur, le dé-
sordre et la ruine, dans toute opé-
ration où tu mettras la main ; telle-
ment que tu seras bientôt anéanti
et perdu, pour prix de tes méfaits,
pour avoir renoncé à moi. 21 L'Éter-
nel attachera à tes flancs la peste,
jusqu'à ce qu'elle t'ait consumé de
dessus la terre où tu vas entrer
pour en prendre possession. 22 L'É-
ternel te frappera de consomption,
de fièvre chaude, d'inflammations
de toute nature, de marasme et
de jaunisse, qui te poursuivront jus-
qu'à ce que tu succombes. 23 Ton
ciel, qui s'étend sur ta tête, sera
d'airain, et la terre sous tes pieds
sera de fer. 24 L'Éternel transfor-
mera la pluie de ton pays en pous-
sière et en sable, qui descendront
sur toi du haut du ciel jusqu'à ce que
tu périsses. 25 L'Éternel te fera écra-
ser par tes ennemis : si tu marches
contre eux par un chemin, par sept
chemins tu fuiras devant eux ; et tu
seras un objet de stupéfaction pour
tous les royaumes de la terre. 26 Et
ta dépouille servira de pâture aux
oiseaux du ciel et aux animaux de
la terre, et nul ne les troublera. 27 Le
Seigneur t'affligera de l'éruption
[illegible]
opprimé et spolié incessamment, sans
trouver un défenseur. 30 Tu fianceras
une femme, et un autre la possédera ;
tu bâtiras une maison, et tu ne t'y
installeras point ; tu planteras une
vigne, et tu n'en auras point la pri-
meur. 31 Ton bœuf sera égorgé sous
tes yeux, et tu ne mangeras pas de
sa chair ; ton âne sera enlevé, toi
présent, et ne te sera pas rendu ;
tes brebis tomberont au pouvoir de
tes ennemis, et nul ne prendra parti
pour toi. 32 Tes fils et tes filles seront
livrés à un peuple étranger, et tes
yeux le verront et se consumeront
tout le temps à les attendre, mais
ta main sera impuissante. 33 Le fruit
de ton sol, tout ton labeur, sera
dévoré par un peuple à toi inconnu ;
tu seras en butte à une oppression,
à une tyrannie de tous les jours,
34 et tu tomberas en démence, au
spectacle que verront tes yeux.
35 Le Seigneur te frappera d'une
éruption maligne sur les genoux,
sur les cuisses, d'une éruption incu-
rable, qui gagnera depuis la plante
du pied jusqu'au sommet de la tête.
36 Le Seigneur te fera passer, toi et
le roi que tu te seras donné, chez
une nation que tu n'auras jamais
connue, toi ni tes pères ; là, tu ser-
viras des dieux étrangers, du bois
et de la pierre ! 37 Et tu devien-
dras l'étonnement, puis la fable
et la risée de tous les peuples
chez lesquels te conduira le Sei-
gneur. 38 Tu auras confié à ton
champ de nombreuses semences ;
mince sera ta récolte, car la saute-
[illegible] 39 Tu planteras

Digitized by Google

pas de leur huile, car tes oliviers
couleront. 41 Tu engendreras des fils
et des filles et ils ne seront pas à
toi, car ils s'en iront en captivité.
42 Tous tes arbres et les produits
de ton sol, la courtilière les dévas-
tera. 43 L'étranger qui sera chez toi
s'élèvera de plus en plus au-dessus
de toi, et toi tu descendras de plus
en plus. 44 C'est lui qui te prêtera,
loin que tu puisses lui prêter ; lui, il
occupera le premier rang, toi, tu
seras au dernier. 45 Et toutes ces
malédictions doivent se réaliser sur
toi, te poursuivre et t'atteindre jus-
qu'à ta ruine, parce que tu n'auras
pas obéi à la voix de l'Éternel, ton
Dieu, en gardant les préceptes et
les lois qu'il t'a imposés. 46 Elles
s'attacheront, comme un stigmate
miraculeux, à toi et à ta postérité,
indéfiniment. 47 Et parce que tu
n'auras pas servi l'Éternel, ton Dieu,
avec joie et contentement de cœur,
au sein de l'abondance, 48 tu servi-
ras tes ennemis, suscités contre toi
par l'Éternel, en proie à la faim, à
la soif, au dénuement, à une pénurie
absolue ; et ils te mettront sur le cou
un joug de fer, jusqu'à ce qu'ils
t'aient anéanti. 49 Le Seigneur lan-
cera sur toi une nation lointaine,
venue des confins de la terre, rapide
comme l'aigle en son vol ; nation
dont tu n'entendras point la langue,
50 nation inexorable, qui n'aura point
de respect pour le vieillard, point
de merci pour l'adolescent ! 51 Elle
se repaîtra du fruit de ton bétail et
du fruit de ton sol, jusqu'à ce que tu
succombes ; elle enlèvera, sans t'en
rien laisser, le blé, le vin et l'huile,
les produits de tes taureaux et de
tes fécondes brebis, jusqu'à ta ruine
entière. 52 Elle mettra le siège de-
vant toutes tes portes, jusqu'à ce
que tombent, dans tout ton pays,
ces murailles si hautes et si fortes
en qui tu mets ta confiance ; oui,
elle t'assiégera dans toutes tes villes,
dans tout ce pays que l'Éternel, ton
Dieu, t'aura donné. 53 Et tu dévo-
reras le fruit de tes entrailles, la
chair de tes fils et de tes filles, ces
présents de l'Éternel, ton Dieu, par
suite du siège et de la détresse où
t'étreindra ton ennemi. 54 L'homme
le plus délicat parmi vous et le plus
voluptueux verra d'un œil hostile
son frère, sa compagne et le reste
d'enfants qu'il aura encore, 55 ne
voulant donner à aucun d'eux de la
chair de ses enfants, qu'il mangera
faute d'autres ressources ; tellement
tu seras assiégé et cerné par ton
ennemi dans toutes tes villes. 56 La
plus sensible parmi vous et la plus
délicate, si délicate et si sensible
qu'elle n'aurait jamais risqué de
poser la plante de son pied sur la
terre, verra d'un œil hostile l'homme
qu'elle serrait dans ses bras, et son
fils et sa fille, 57 jusqu'au nouveau-né
sorti de ses flancs, jusqu'aux jeunes
enfants dont elle est la mère, car,
dénuée de tout, elle se cachera pour
les dévorer ! telle sera la détresse
où te réduira ton ennemi, t'assié-
geant dans tes murs. 58 Oui, si tu n'as
soin d'observer toutes les paroles de
cette Doctrine, écrites dans ce livre ;
de révérer ce nom auguste et redou-
table : l'ÉTERNEL, ton Dieu, 59 l'É-
ternel donnera une gravité insigne
à tes plaies et à celles de ta posté-
rité : plaies intenses et tenaces,
maladies cruelles et persistantes.
60 Il déchaînera sur toi tous les fléaux
de l'Égypte, objets de ta terreur, et
ils seront chez toi en permanence.
61 Bien d'autres maladies encore,
bien d'autres plaies non consignées
dans le livre de cette Doctrine, le
Seigneur les fera surgir contre toi,

Digitized by Google

jusqu'à ce que tu sois exterminé.
62 Et vous serez réduits à une poi-
gnée d'hommes, après avoir égalé
en multitude les étoiles du ciel,
parce que tu auras été sourd à la
voix de l'Éternel, ton Dieu. 63 Alors,
autant le Seigneur s'était plu à
vous combler de ses bienfaits et à
vous multiplier, autant il se plaira
à consommer votre perte, à vous
anéantir; et vous serez arrachés
de ce sol dont vous allez prendre
possession. 64 Et l'Éternel te disper-
sera parmi tous les peuples, d'une
extrémité de la terre à l'autre; et
là tu serviras des dieux étrangers,
jadis inconnus à toi comme à tes
pères, faits de bois et de pierre.
65 Et parmi ces nations mêmes tu
ne trouveras pas de repos, pas un
point d'appui pour la plante de ton
pied; là, le Seigneur te donnera
un cœur effaré, mettra la défail-
lance dans tes yeux, l'angoisse
dans ton âme, 66 et ton existence
flottera incertaine devant toi, et tu
trembleras nuit et jour, et tu ne
croiras pas à ta propre vie! 67 Tu
diras chaque matin : « Fût-ce
encore hier soir! » chaque soir tu
diras : « Fût-ce encore ce matin! »
si horribles seront les transes de ton
cœur et le spectacle qui frappera
tes yeux. 68 Et le Seigneur te fera
reprendre, sur des navires, la route
de l'Égypte, cette route où je
t'avais dit que tu ne repasserais
plus; et là vous vous offrirez en
vente à vos ennemis comme es-
claves et servantes, mais personne
ne voudra vous acheter! »

69 Ce sont là les termes du pacte
que l'Éternel ordonna à Moïse d'éta-
blir avec les enfants d'Israël dans le
pays de Moab, indépendamment
du pacte qu'il avait conclu avec eux
au Horeb.

CHAPITRE XXIX.

Moïse fit appel à tout Israël, et
leur dit : « Vous-mêmes, vous
avez vu tout ce que l'Éternel a fait
à vos yeux, dans le pays d'Égypte,
à Pharaon, à tous ses serviteurs, à
son pays entier; 2 ces grandes
épreuves dont tes yeux furent té-
moins, ces signes et ces prodiges
extraordinaires. 3 Et jusqu'à ce jour,
le Seigneur ne vous a pas encore
donné un cœur pour sentir, des yeux
pour voir, ni des oreilles pour en-
tendre! 4 Je vous ai fait marcher
quarante ans dans le désert, vos
vêtements ne se sont point usés sur
vous, ni la chaussure de vos pieds
ne s'est usée. 5 Du pain, vous n'en
avez pas mangé; du vin ou autre
boisson forte, vous n'en avez pas
bu, afin que vous apprissiez que c'est
moi, l'Éternel, qui suis votre Dieu!
6 Vous êtes ainsi parvenus jusqu'à
cette contrée. Là, Sihôn, roi de
Hesbon, et Og, roi du Basan, ont
marché à notre rencontre pour nous
livrer bataille, et nous les avons bat-
tus. 7 Puis, nous avons pris leur pays
et l'avons donné, comme possession
héréditaire, à la tribu de Ruben, à
celle de Gad et à la demi-tribu de
Manassé. 8 Observez donc les termes
de cette alliance et mettez-les en
pratique, si vous voulez réussir dans
toutes vos œuvres.

9 Vous êtes placés aujourd'hui,
vous tous, en présence de l'Éternel,
votre Dieu : vos chefs de tribus, vos
anciens, vos préposés, chaque ci-
toyen d'Israël; 10 vos enfants, vos
femmes et l'étranger qui est dans
tes camps, depuis le fendeur de bois
jusqu'au puiseur d'eau, 11 afin d'en-
trer dans l'alliance de l'Éternel, ton

Digitized by Google

Dieu, et dans son pacte solennel, par lesquels il traite avec toi en ce jour, [12] voulant te constituer aujourd'hui pour son peuple, et lui-même être ton Dieu, comme il te l'a déclaré, et comme il l'avait juré à tes péres Abraham, Isaac et Jacob. [13] Et ce n'est pas avec vous seuls que j'institue cette alliance et ce pacte; [14] mais avec ceux qui sont aujourd'hui placés avec nous, en présence de l'Éternel, notre Dieu, et avec ceux qui ne sont pas ici, à côté de nous, en ce jour. [15] Car vous savez le séjour que nous avons fait au pays d'Égypte, et nos pérégrinations parmi les peuples où vous avez passé; [16] vous avez vu leurs abominations et leurs immondes idoles, le bois et la pierre, l'argent et l'or déifiés chez eux. [17] Or, il pourrait se trouver parmi vous un homme ou une femme, une famille, une tribu, dont l'esprit, infidèle aujourd'hui déjà à l'Éternel, notre Dieu, se déterminerait à servir les dieux de ces nations; il pourrait exister parmi vous quelque racine d'où naîtraient des fruits vénéneux et amers. [18] C'est-à-dire qu'après avoir entendu les termes de cette imprécation, cet homme se donnerait de l'assurance dans le secret de son cœur, en disant: « Je resterai heureux, tout en me livrant à la passion de mon cœur »; et alors la passion assouvie entraînerait celle qui a soif. [19] L'Éternel ne consentira jamais à lui pardonner! Oui, alors, la colère de l'Éternel et son indignation s'enflammeront contre cet homme, et toutes les malédictions consignées dans ce livre s'abattront sur lui, et le Seigneur effacera son nom de dessous le ciel. [20] Et il le distinguera, par le malheur, entre toutes les tribus d'Israël, en lui infligeant toutes les malédictions du pacte formulé dans ce livre de la Doctrine. [21] Alors, quand les générations futures, vos descendants qui naîtront plus tard, et l'étranger venu d'une contrée lointaine, observeront les plaies de ce pays-là et les calamités dont le Seigneur l'aura affligé: [22] terre de soufre et de sel, partout calcinée, inculte et improductive, impuissante à faire pousser une herbe; ruinée comme Sodome et Gomorrhe, Adma et Séboïm, que l'Éternel bouleversa dans sa colère et dans son courroux; [23] et quand ils diront, tous ces peuples: « A quel propos l'Éternel a-t-il ainsi traité ce pays? pourquoi s'est allumée cette grande colère? » [24] On répondra: « Parce qu'ils ont abandonné l'alliance de l'Éternel, Dieu de leurs pères, l'alliance qu'il avait contractée avec eux, après les avoir fait sortir du pays d'Égypte; [25] parce qu'ils sont allés servir des divinités étrangères et se prosterner devant elles, des divinités qu'ils ne connaissaient point et qu'ils n'avaient pas reçues en partage. [26] Alors la colère de l'Éternel s'est allumée contre ce pays-là, au point de diriger sur lui toutes les malédictions écrites dans ce livre; [27] et l'Éternel les a arrachés de leur sol avec colère, animosité, indignation extrême, et il les a jetés sur une autre terre comme cela se voit aujourd'hui. » [28] Les choses cachées appartiennent au Seigneur, notre Dieu; mais les choses révélées importent à nous et à nos enfants jusqu'aux derniers âges, afin que nous mettions en pratique toutes les paroles de cette Doctrine (1).

(1) S'il y a des choses cachées, claire est la loi du devoir.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

» OR, quand te seront survenus
tous ces événements, la bé-
nédiction ou la malédiction que
j'offre à ton choix; si tu les prends
à cœur au milieu de tous ces peuples
où t'aura relégué l'Éternel, ton
Dieu, 2 que tu retournes à l'Éternel,
ton Dieu, et que tu obéisses à sa
voix en tout ce que je te recom-
mande aujourd'hui, — toi et tes en-
fants, — de tout ton cœur et de toute
ton âme, 3 l'Éternel, ton Dieu, te
prenant en pitié, mettra un terme à
ton exil, et il te rassemblera du sein
des peuples parmi lesquels il t'aura
dispersé. 4 Tes proscrits, fussent-ils
à l'extrémité des cieux, l'Éternel,
ton Dieu, te rappellerait de là, et
là même il irait te reprendre. 5 Et il
te ramènera, l'Éternel, ton Dieu,
dans le pays qu'auront possédé tes
pères, et tu le posséderas à ton
tour; et il te rendra florissant et
nombreux, plus que tes pères. 6 Et
l'Éternel, ton Dieu, circoncira ton
cœur et celui de ta postérité, pour
que tu aimes l'Éternel, ton Dieu, de
tout ton cœur et de toute ton âme,
et assures ton existence. 7 Et l'É-
ternel, ton Dieu, fera peser toutes
ces malédictions-là sur tes ennemis,
sur ceux dont la haine t'aura persé-
cuté. 8 Tandis que toi, revenu au
bien, tu seras docile à la voix du
Seigneur, accomplissant tous ses
commandements que je te prescris
aujourd'hui. 9 Et le Seigneur, ton
Dieu, te prodiguera des biens en
favorisant tout le travail de ta main,
le fruit de tes entrailles, le fruit de
ton bétail, le fruit de ton sol; car il
se plaira de nouveau, le Seigneur,
à te faire du bien, comme il s'y est
plu pour tes ancêtres, 10 pourvu que
tu écoutes la voix de l'Éternel, ton
Dieu, en gardant ses préceptes et
ses lois, tracés dans ce livre de la
Doctrine; que tu reviennes à l'É-
ternel, ton Dieu, de tout ton cœur
et de toute ton âme.

11 Car cette loi que je t'impose en
ce jour, elle n'est ni trop ardue pour
toi, ni placée trop loin. 12 Elle n'est
pas dans le ciel, pour que tu dises:
« Qui montera pour nous au ciel et
nous l'ira quérir, et nous la fera en-
tendre afin que nous l'observions? »
13 Elle n'est pas non plus au delà de
l'océan, pour que tu dises: « Qui
traversera pour nous l'océan et nous
l'ira quérir, et nous la fera entendre
afin que nous l'observions? » 14 Non,
la chose est tout près de toi: tu l'as
dans la bouche et dans le cœur,
pour pouvoir l'observer!

15 Vois, je te propose en ce jour,
d'un côté, la vie avec le bien, de
l'autre, la mort avec le mal. 16 En
faisant ce que je te recommande en
ce jour: aimer l'Éternel, ton Dieu,
marcher dans ses voies, garder ses
préceptes, ses lois et ses décrets, tu
vivras, tu grandiras et tu seras béni
de l'Éternel, ton Dieu, dans le pays
où tu vas entrer pour le conquérir.
17 Mais si, m'aliénant ton cœur, tu
deviens indocile; si tu t'égares jus-
qu'à te prosterner devant des dieux
étrangers et leur rendre un culte,
18 je vous le déclare aujourd'hui,
vous périrez à coup sûr! vous n'aurez
pas de longs jours sur cette terre où
vous allez pénétrer, en passant le
Jourdain, pour en faire la conquête!
19 J'en atteste sur vous, en ce jour,
le ciel et la terre: j'ai placé devant
toi la vie et la mort, le bonheur et
la calamité; choisis la vie! et tu
vivras alors, toi et ta postérité.
20 Aime l'Éternel, ton Dieu, écoute

Digitized by Google

sa voix, reste-lui fidèle : c'est là la
condition de ta vie et de ta longé-
vité, c'est ainsi que tu te maintien-
dras dans le pays que l'Éternel a
juré à tes pères, Abraham, Isaac et
Jacob, de leur donner. »

CHAPITRE XXXI.

MOÏSE alla ensuite adresser les
paroles suivantes à tout Israël,
2 leur disant : « J'ai cent vingt ans
aujourd'hui, je ne peux plus vous
servir de guide ; d'ailleurs, l'Éternel
m'a dit : « Tu ne traverseras pas ce
Jourdain. » 3 L'Éternel, ton Dieu,
marche lui-même devant toi ; c'est
lui qui anéantira ces peuples devant
toi pour que tu les dépossèdes. Jo-
sué sera ton guide, comme l'Éternel
l'a déclaré. 4 Et le Seigueur les
traitera comme il a traité Sihôn et
Og, rois des Amorréens, et leur
pays, qu'il a condamné à la ruine.
5 Il mettra ces peuples à votre
merci ; et vous procéderez à leur
égard, en tout, selon l'ordre que je
vous ai donné. 6 Soyez forts et vail-
lants ! ne vous laissez effrayer ni
intimider par eux ! Car l'Éternel,
ton Dieu, marche lui-même avec
toi ; il ne te laissera pas succomber,
il ne t'abandonnera point ! »

7 Alors Moïse appela Josué, et lui
dit en présence de tout Israël :
« Sois fort et vaillant ! Car c'est toi
qui entreras avec ce peuple dans le

faiblesse ! » 9 Moïse mit par écrit
cette Doctrine et la confia aux pon-
tifes, descendants de Lévi, chargés
de porter l'arche d'alliance du Sei-
gneur, et à tous les anciens d'Israël.
10 Et Moïse leur ordonna ce qui
suit : « A la fin de chaque septième
année, à l'époque de l'année de re-
lâche, lors de la fête des Tentes,
11 alors que tout Israël vient com-
paraître devant l'Éternel, ton Dieu,
dans l'endroit qu'il aura élu, tu feras
lecture de cette Doctrine en pré-
sence de tout Israël, qui écoutera
attentivement. 12 Convoques-y le
peuple entier, hommes, femmes et
enfants, ainsi que l'étranger qui est
dans tes murs, afin qu'ils entendent
et s'instruisent, et révèrent l'É-
ternel, votre Dieu, et s'appliquent à
pratiquer toutes les paroles de cette
Doctrine ; 13 et que leurs enfants,
qui ne savent pas encore, entendent
aussi, et qu'ils apprennent à révérer
l'Éternel, votre Dieu, tant que vous
vivrez sur le sol pour la possession
duquel vous allez passer le Jour-
dain. »

14 Le Seigneur dit à Moïse : « Voici
que tes jours approchent de leur
terme. Appelle Josué, et présentez-
vous dans la Tente d'assignation,
pour que je lui donne mes ordres. »
Et Moïse alla, avec Josué, se placer
dans la Tente d'assignation. 15 Le
Seigneur apparut dans la Tente,
par une colonne de nuée, et cette
colonne de nuée s'arrêta à l'entrée
de la Tente. 16 Le Seigneur dit à
Moïse : « Tandis que tu reposeras

roberai ma face, et il deviendra la
pâture de chacun, et nombre de
maux et d'angoisses viendront l'as-
saillir. Alors il se dira : « En vérité,
c'est parce que mon Dieu n'est plus
au milieu de moi que je suis en
butte à ces malheurs. » 18 Mais
alors même, je persisterai, moi, à
dérober ma face, à cause du grave
méfait qu'il aura commis en se tour-
nant vers des dieux étrangers. 19 Et
maintenant, écrivez pour vous ce
Cantique, qu'on l'enseigne aux en-
fants d'Israël et qu'on le mette dans
leur bouche, afin que ce Cantique
me serve de témoignage à l'encontre
des enfants d'Israël. 20 Quand j'aurai
introduit ce peuple dans le pays
que j'ai promis par serment à ses
pères et où ruissellent le lait et le
miel; vivant dans l'abondance et
gorgé de délices, il s'adressera à
des dieux étrangers, il les servira,
me témoignera du mépris et rompra
mon alliance. 21 Vienne alors la
multitude de maux et d'angoisses
qui doivent l'atteindre, le présent
Cantique portera témoignage en
face de lui (car la bouche de sa pos-
térité ne l'oubliera point), parce
que je sais ce qu'aujourd'hui déjà
son penchant le porte à faire, avant
même que je l'aie introduit dans la
terre par moi promise ! » 22 Et Moïse
écrivit le Cantique suivant, ce jour
même, et le fit apprendre aux en-
fants d'Israël. 23 Et l'Éternel donna
ses ordres à Josué, fils de Noun, et
lui dit : « Sois ferme et courageux!
car c'est toi qui introduiras les
Israélites dans la terre que je leur
ai promise, et moi je t'assisterai. »
24 Or, lorsque M...

qui suit : 26 « Prenez ce livre de la
Loi et déposez-le à côté de l'arche
d'alliance de l'Éternel, votre Dieu;
il y restera comme un témoin contre
toi. 27 Car je connais ton indocilité
et ton caractère obstiné : certes, si,
moi vivant encore, étant avec vous
à cette heure, vous vous êtes in-
surgés contre l'Éternel, que sera-ce
après ma mort ! 28 Faites réunir au-
tour de moi tous les anciens de vos
tribus et vos magistrats : je veux
faire parvenir ces paroles à leurs
oreilles, et prendre à témoin contre
eux les cieux et la terre. 29 Car je
sais qu'après ma mort vous irez dé-
générant, et que vous dévierez du
chemin que je vous ai prescrit; mais
il vous arrivera malheur dans la
suite des temps, pour avoir fait ce
qui déplaît au Seigneur, pour l'avoir
offensé par l'œuvre de vos mains! »
30 Et Moïse fit entendre à toute l'as-
semblée d'Israël les paroles du
Cantique suivant, jusqu'à la fin :

CHAPITRE XXXII.

« Écoutez, cieux, je vais parler;
Et que la terre entende les paroles de ma bouche.
2 Que mon enseignement s'épande comme la pluie,
Que mon discours distille comme la rosée,
Comme la bruyante ondée sur les plantes,
Et comme les gouttes pressées sur le gazon!
3 Car c'est le nom de l'Éternel que je proclame;
Rendez hommage à notre Dieu!
4 Lui, notre rocher, son œuvre est parfaite,
Toutes ses voies sont la justice même;
Dieu de vérité, jamais inique,
... équitable et droit.

Digitized by Google

N'est-il donc pas ton père, ton créateur?
N'est-ce pas lui qui t'a fait et qui t'a organisé?
7 Souviens-toi des jours antiques,
Médite les annales de chaque siècle;
Interroge ton père, il te l'apprendra,
Tes vieillards, ils te le diront!
8 Quand le Souverain donna leurs lots aux nations,
Quand il sépara les enfants d'Adam,
Il fixa les limites des peuples
D'après le nombre des enfants d'Israël.
9 Car ce peuple est la part du Seigneur;
Jacob est le lot de son héritage.
10 Il le rencontre (1) dans une région déserte,
Dans les solitudes aux hurlements sauvages;
Il le protège, il veille sur lui,
Le garde comme la prunelle de son œil.
11 Ainsi l'aigle veille sur son nid,
Plane sur ses jeunes aiglons;
Déploie ses ailes pour les recueillir,
Les porte sur ses pennes robustes.
12 Seul, l'Éternel le dirige,
Et nulle puissance étrangère ne le seconde.
13 Il l'a fait monter victorieusement (2) sur les hauteurs de la terre
Et jouir des produits des champs;
L'a nourri avec le miel des rochers,
Avec l'huile de la roche pierreuse,
14 Avec la crème des vaches, le lait des brebis,
Les gras agneaux, les béliers de Basan et les boucs,
Avec la moelle exquise du froment;
Et tu buvais le sang vermeil du raisin.
15 Yechouroun (3), engraissé, regimbe
— Tu étais trop gras, trop replet, trop bien nourri —
Et il abandonne le Dieu qui l'a créé,
Et il méprise son Rocher tutélaire!
16 Ils l'irritent par des cultes étrangers;
Ils l'outragent par leurs abominations.
17 Ils sacrifient à des démons qui ne sont pas Dieu,
A des déités qu'ils ne connaissaient point;
Déités nouvelles, de fraîche date,
Que n'avaient pas redoutées vos pères.
18 Et le Rocher qui t'engendra, tu le dédaignes,
Et tu oublies le Dieu qui t'a fait naître.
19 A cette vue, le Seigneur s'est indigné;
Ainsi outragé par ses fils, par ses filles,
20 Il a dit : Je veux leur dérober ma face,
Je verrai ce que sera leur avenir;
Car c'est une race aux voies obliques,
Des enfants sans loyauté.
21 Eux m'ont irrité par des dieux nuls,
M'ont contristé par leurs vaines idoles;
Et moi je les irriterai par un peuple nul,
Je les contristerai par une nation indigne.
22 Oui, un feu s'est allumé dans ma colère,
Dévorant jusqu'aux profondeurs de l'Abîme;
Il a consumé la terre et ses productions,
Embrasé les fondements des montagnes.
23 J'entasserai sur eux tous les malheurs;
Contre eux j'épuiserai mes flèches.
24 Exténués par la famine,
Dévorés par la fièvre et des pestes meurtrières,
J'exciterai contre eux la dent des carnassiers,
Et le venin brûlant des reptiles.
25 Au dehors, l'épée fera des victimes,
Au dedans, ce sera la terreur :
Adolescent et jeune vierge,
Nourrisson et vieillard.
26 J'aurais résolu de les réduire à néant,
D'effacer leur souvenir de l'humanité,
27 Si je ne craignais le dire insultant de l'ennemi
Et l'aveuglement de leurs persécuteurs,
Qui s'écrieraient : « C'est notre puissance qui triomphe,
» Ce n'est pas l'Éternel qui en est la cause. »
28 Car c'est une race aux idées fausses (4);
Ils sont dépourvus d'intelligence.
29 S'ils étaient sages, ils y réfléchiraient;
Ils seraient frappés de ce qui finit par leur arriver :
« 30 Comment un seul homme pourrait-il en poursuivre mille,
Deux, mettre en fuite une myriade,
Si leur Protecteur ne les eût vendus,
Si l'Éternel ne les eût livrés?
31 Car leur Protecteur ne ressemble point au nôtre,
Et nos ennemis sont une race à part.
32 De fait, leur vigne tient de la vigne de Sodome,
Et leur terroir, des campagnes de Gomorrhe;
Leurs raisins sont des baies vénéneuses,
Ce sont des grappes amères que les leurs.
33 Leur vin, c'est la bave des serpents,
C'est le poison meurtrier des vipères! »
34 — Certes, ceci est mon secret;
Il est scellé dans mes archives.
35 A moi la vindicte et les représailles,
Vienne l'heure où leur pied doit glisser;
Car il approche, le jour de leur catastrophe,
Et l'Avenir accourt sur eux!

(1) Séjour des Israélites dans le désert.
(2) Conquête de la Palestine.
(3) Nom poétique d'Israël.
(4) Se rapporte aux ennemis; d'après d'autres commentateurs, au peuple d'Israël.

Digitized by Google

36 Oui, l'Éternel prendra parti pour son peuple,
Pour ses serviteurs il redeviendra propice,
Lorsqu'il les verra à bout de forces,
Sans appui et sans ressources.
37 Alors il dira : « Où sont leurs dieux (1),
Ces rocs tutélaires, objets de leur confiance;
38 Qui consomment la graisse de leurs victimes,
S'abreuvent du vin de leurs libations ?
Qu'ils se lèvent pour vous secourir!
Qu'ils soient pour vous une sauvegarde!...
39 Reconnaissez maintenant que c'est Moi, qui suis Dieu,
Moi seul, et nul dieu à côté de moi!
Que seul je fais mourir et vivre,
Je blesse et je guéris,
Et qu'on ne peut rien soustraire à ma puissance.
40 Oui, j'en lève la main au ciel,
J'en atteste mon éternelle existence :
41 Quand j'aiguiserai l'éclair de mon glaive,
Quand ma main s'armera du châtiment,
Je prendrai ma revanche sur mes adversaires,
Je paierai de retour mes ennemis.
42 J'enivrerai de sang mes flèches,
Et mon glaive se repaîtra de chair :
— Du sang des mourants et des captifs,
— Du crâne des capitaines ennemis! »
43 Nations, félicitez son peuple,
Car Dieu venge le sang de ses serviteurs;
Il exerce sa vindicte sur ses ennemis,
Réhabilite et sa Terre et son Peuple! »

44 Moïse vint faire entendre au
peuple toutes les paroles de ce Can-
tique, lui avec Hoschéa (2), fils de
Noun. 45 Lorsque Moïse eut achevé
d'adresser toutes ces paroles à Is-
raël entier, 46 il leur dit : « Prenez
à cœur toutes les paroles par les-
quelles je vous admoneste en ce
jour, et que vous devez recom-
mander à vos enfants pour qu'ils
observent avec soin toutes les pa-
roles de cette Doctrine. 47 Car ce
n'est pas pour vous chose indiffé-
rente, c'est votre existence même!
et c'est par ce moyen seul que vous
obtiendrez de longs jours sur cette
terre, pour la possession de laquelle
vous allez passer le Jourdain. »
48 L'Éternel parla à Moïse, ce
même jour, en ces termes : 49 « Monte
sur cette cime des Abarîm, sur le
mont Nébo, situé dans le pays de
Moab en face de Jéricho, et con-
temple le pays de Canaan, que je
donne aux enfants d'Israël en pro-
priété ; 50 puis meurs sur la mon-
tagne où tu vas monter, et rejoins
tes pères, de même que ton frère
Aaron est mort à Hor-la-Montagne
et est allé rejoindre ses pères.
51 Parce que vous avez été fautifs
envers moi au milieu des enfants
d'Israël, à l'occasion des Eaux de
Meriba à Kadêch, dans le désert
de Cîn, en ne me sanctifiant pas au
milieu des enfants d'Israël. 52 Ce
n'est qu'à distance que tu verras le
pays : mais tu n'y entreras point,
dans ce pays que je donne aux
enfants d'Israël. »

(1) Défi aux peuples idolâtres.
(2) C'est-à-dire Josué : Nombres, XIII, 8, 16.

CHAPITRE XXXIII.

Or, voici la bénédiction dont Moïse, l'homme de Dieu, bénit les enfants d'Israël avant de mourir. 2 Il dit :

« L'Éternel est apparu du haut du Sinaï,
A brillé sur le Séir, — pour eux!
S'est révélé sur le mont Pharan,
A quitté les saintes myriades qui l'entourent,
Dans sa droite une loi de feu, — pour eux!
3 Ils te sont chers aussi, les peuples;
Tous leurs saints, ta main les protège :
Mais eux — se sont couchés à tes pieds,
Ont recueilli ta propre parole.
4 « C'est pour nous qu'il dicta une doctrine à Moïse;
» Elle restera l'héritage de la communauté de Jacob. »
5 Ainsi devint-il roi de Yechouroun,
Les chefs du peuple étant réunis,
Les tribus d'Israël unanimes.....

6 Que Ruben vive et soit immortel;
Que sa population soit innombrable! »

Digitized by Google

7 A Juda, il adressa cette bénédiction :

« Écoute, Seigneur, le vœu de Juda,
En l'associant à son peuple ;
Que son bras s'en fasse le champion
Et lui serve d'auxiliaire contre ses ennemis. »

8 Sur Lévi, il s'exprima ainsi :

« Tes toummîm et tes ourim (1)
A l'homme qui t'est dévoué ;
Que tu as éprouvé à Massa,
Gourmandé pour les eaux de Meriba ;
9 Qui dit de son père et de sa mère : « Je ne les considère point »,
Qui n'a pas égard à ses frères
Et ne connaît pas ses enfants.
Uniquement fidèle à ta parole,
Gardien de ton alliance,
10 Ils enseignent tes lois à Jacob
Et ta doctrine à Israël ;
Présentent l'encens devant ta face,
Et l'holocauste sur ton autel.
11 Bénis, Seigneur, ses efforts,
Et agrée l'œuvre de ses mains !
Brise les reins de ses agresseurs, de ses ennemis,
Pour qu'ils ne puissent se relever !

12 Sur Benjamin, il dit :

« Favori du Seigneur,
Il repose avec confiance auprès de lui,
Qui lui prête son abri pour toujours
Et qui réside entre ses épaules (2). »

13 Sur Joseph, il parla ainsi :

« Bénie du Seigneur est sa terre !
Elle possède les dons du ciel, la rosée,
Comme ceux de l'abime aux couches souterraines ;
14 Et les trésors que mûrit le soleil,
Et ceux qui germent à chaque lune ;
15 Et les précieux produits des antiques montagnes,
Et les délices des collines primitives,
16 Les délices du sol et son abondance,

Ses cornes (4) sont celles du reêm :
Avec elles il terrassera les peuples,
Tous ensemble jusqu'aux confins de la terre.
L'une, ce sont les myriades d'Éphraïm,
L'autre, les milliers de Manassé ! »

18 A Zabulon, il dit ces mots :

« Sois heureux, Zabulon, dans tes voyages,
Et toi, Issachar, dans tes tentes !
19 Ils convieront des peuples sur la Montagne,
Pour y offrir des sacrifices pieux ;
Car ils aspireront l'opulence des mers
Et les mystérieux trésors cachés dans le sable. »

20 Au sujet de Gad, il dit :

« Hommage à Celui qui agrandit Gad !
Il se campe comme un léopard,
Met en pièces et le bras et la tête.
21 Il s'est adjugé les prémices de la conquête,
Là est sa part, réservée par le Législateur :
Il s'avance cependant aux premiers rangs du peuple,
Accomplissant l'œuvre sainte du Seigneur,
Fidèle à ses devoirs envers Israël ! »

22 Au sujet de Dan, il dit :

« Dan est un jeune lion
Qui s'élance du Basan. »

23 — A Nephtali, il dit :

« O Nephtali ! rassasié des grâces divines,
Comblé des bénédictions du Seigneur,
Que le Couchant et le Midi soient ton héritage ! »

24 Et au sujet d'Aser il dit :

« Béni entre les fils soit Aser !
Bienvenu auprès de ses frères,
Et baignant son pied dans l'huile.
25 Tes forts seront bardés de fer et d'airain ;
Ta sécurité durera autant que ta vie.....

26 Rien n'égale le Tout-Puissant, ô Yechouroun !
27 Il est ton soutien, Lui qui siège dans les

Elle coule solitaire la source de Jacob,
Sur une terre riche de blé et de vin,
Sous des cieux qui lui versent la rosée.
29 Heureux es-tu, Israël! Qui est ton égal,
Peuple que protège le Seigneur?
Bouclier qui te sauve,
Il est aussi le glaive qui te fait triompher:
Tes ennemis ramperont devant toi,
Et toi, tu fouleras leurs hauteurs.

CHAPITRE XXXIV.

MOÏSE se dirigea des plaines de
Moab vers le mont Nébo, et
monta au sommet du Pisga qui est
en face de Jéricho. Et l'Éternel lui
fit contempler tout le pays : le Ga-
laad jusqu'à Dan, 2 tout Nephtali,
le territoire d'Éphraïm et de Ma-
nassé, et le territoire entier de Juda
jusqu'à la mer Ultérieure ; 3 puis le
Midi, le bassin du Jourdain, la vallée
de Jéricho, ville des Palmiers,
jusqu'à Çoar. 4 Et l'Éternel lui dit :
« C'est là le pays que j'ai promis
par serment à Abraham, à Isaac et
à Jacob, en disant : Je le donnerai
à votre postérité. Je te l'ai fait voir
de tes yeux, mais tu n'y entreras
point. » 5 C'est donc là que mourut
Moïse, le serviteur de l'Éternel,
dans le pays de Moab, sur l'ordre
du Seigneur. 6 Il fut enseveli dans
la vallée du pays de Moab qui fait
face à Beth-Peor; mais nul n'a
connu sa sépulture jusqu'à ce jour.
7 Moïse était âgé de cent vingt ans
lorsqu'il mourut; son regard ne
s'était point terni, et sa vigueur
n'était point épuisée. 8 Les enfants
d'Israël pleurèrent Moïse, dans les
plaines de Moab, trente jours, épui-
sant complètement le temps des
pleurs, le deuil de Moïse. 9 Or,
Josué, fils de Noun, était plein
de l'esprit de sagesse, parce que
Moïse lui avait imposé les mains;
et les enfants d'Israël lui obéirent
et agirent comme l'Éternel l'avait
prescrit à Moïse. 10 Mais il n'a plus
paru, en Israël, un prophète tel
que Moïse, avec qui le Seigneur
avait communiqué face à face, 11 eu
égard à tant de signes et de pro-
diges que le Seigneur lui donna
mission d'opérer en Égypte, sur
Pharaon, ses serviteurs et son pays
entier; 12 ainsi qu'à cette main puis-
sante, et à toutes ces imposantes
merveilles, que Moïse accomplit
aux yeux de tout Israël.

Digitized by Google

JOSUÉ

CHAPITRE Ier.

APRÈS la mort de Moïse, serviteur
de l'Éternel, Dieu parla ainsi à
Josué, fils de Noun, qui avait servi
Moïse : [2] « Mon serviteur Moïse est
mort. Maintenant, dispose-toi à tra-
verser le Jourdain avec tout ce
peuple, pour entrer dans le pays
que je donne aux enfants d'Israël.
[3] Toute région que foulera la plante
de votre pied, je vous la donne, ainsi
que je l'ai déclaré à Moïse. [4] Depuis
le Désert jusqu'au Liban que voilà
et jusqu'au grand Fleuve, le fleuve
de l'Euphrate, tout le pays des Hé-
théens jusqu'à la grande mer, au
couchant, tel sera votre territoire.
[5] Nul ne pourra te résister, tant que
tu vivras; comme j'ai été avec
Moïse, je serai avec toi, je ne te lais-
serai faiblir ni ne t'abandonnerai.
[6] Sois ferme et vaillant! car c'est
toi qui vas mettre ce peuple en pos-
session du pays que j'ai juré à ses
ancêtres de lui donner. [7] Mais sois
ferme et bien résolu, en t'appliquant
à agir conformément à toute la doc-
trine que t'a tracée mon serviteur
Moïse : ne t'en écarte à droite ni à
gauche, pour que tu réussisses
dans toutes tes voies. [8] Ce livre de
la Doctrine ne doit pas quitter ta
bouche, tu le méditeras jour et nuit
afin d'en observer avec soin tout
le contenu ; car alors seulement
tu prospéreras dans tes voies,
alors seulement tu seras heureux.
[9] Oui, je te le recommande : sois
fort et résolu, sans peur et sans
faiblesse! car l'Éternel, ton Dieu,
sera avec toi dans toutes tes
voies. »

[10] Et Josué donna l'ordre suivant
aux préposés du peuple : [11] « Par-
courez le camp et communiquez
cet ordre au peuple : Munissez-
vous de provisions; car, encore
trois jours, et vous passerez ce Jour-
dain pour marcher à la conquête
du pays que l'Éternel, votre Dieu,
vous donne en possession. » [12] Puis,
aux tribus de Ruben et de Gad, et
à la demi-tribu de Manassé, Josué
parla ainsi : [13] « Souvenez-vous de
la recommandation que vous fit
Moïse, serviteur de l'Éternel, en
disant : « L'Éternel, votre Dieu,
vous accorde le repos, en vous fai-
sant don de ce pays-ci. » [14] Vos
femmes donc, vos enfants et vos
troupeaux peuvent rester dans le
pays que Moïse vous a donné de ce
côté du Jourdain ; mais, vous tous,
les hommes valides, vous marche-
rez en armes à la tête de vos frères,
et vous les seconderez, [15] jusqu'à ce
que l'Éternel ait assuré le sort de
vos frères comme le vôtre, et qu'à
leur tour ils soient en possession du

Digitized by Google

pays que l'Éternel, votre Dieu, leur donne. Alors vous pourrez retourner et vous installer dans la contrée qui vous appartient et que Moïse, serviteur de l'Éternel, vous a accordée, de ce côté du Jourdain, sur la rive orientale. »

16 Et ils répondirent à Josué : « Tout ce que tu nous ordonnes, nous le ferons ; où tu nous enverras, nous irons. 17 Tout comme nous avons obéi à Moïse, nous voulons t'obéir ; puisse seulement l'Éternel, ton Dieu, être avec toi, comme il fut avec Moïse ! 18 Quiconque méconnaîtra ton autorité et désobéira à ta parole, quoi que tu lui ordonnes, qu'il soit mis à mort ! Toi seulement sois ferme et résolu ! »

CHAPITRE II.

JOSUÉ, fils de Noun, envoya secrètement, de Chittîm, deux explorateurs, en leur disant : « Allez, examinez le pays, notamment Jéricho. » Ils s'en allèrent, et arrivèrent dans la maison d'une courtisane (1), appelée Rahab, où ils prirent leur gîte.
2 On l'annonça au roi de Jéricho, en disant : « Des hommes sont venus ici, cette nuit, d'entre les enfants d'Israël, pour explorer la contrée. »
3 Et le roi de Jéricho envoya dire à Rahab : « Livre les hommes qui sont venus chez toi, qui sont entrés dans ta maison, car c'est pour explorer tout ce pays qu'ils sont venus. »
4 Mais la femme avait emmené les deux hommes et les avait cachés. Elle répondit : « Il est vrai, ces hommes sont venus chez moi, mais j'ignorais d'où ils étaient. 5 Comme on allait fermer les portes à la nuit, ces hommes sont sortis, je ne sais où ils sont allés. Mettez-vous vite à leur poursuite, vous pourrez les atteindre. » 6 Or, elle les avait fait monter sur le toit et les avait cachés sous des tiges de lin, étalées par elle sur le toit. 7 Les gens du roi les poursuivirent dans la direction du Jourdain, vers les gués, et l'on ferma les portes aussitôt qu'ils furent sortis pour les poursuivre.

8 Avant que ses hôtes fussent couchés, Rahab s'en vint les trouver sur le toit 9 et leur dit : « Je sais que l'Éternel vous a livré ce pays, que vous nous avez terrifiés, que tous les habitants du pays ont perdu courage à votre approche. 10 Car nous avons appris comment l'Éternel a mis à sec devant vous les eaux de la mer des Joncs, quand vous êtes sortis de l'Égypte ; et aussi ce que vous avez fait aux deux rois amorréens, de delà le Jourdain, à Sihôn et à Og, que vous avez exterminés. 11 Nous l'avons appris et le cœur nous a manqué, et personne ne s'est plus senti de courage devant vous ! C'est qu'aussi l'Éternel, votre Dieu, est Dieu en haut dans le ciel comme ici-bas sur la terre. 12 Et maintenant jurez-moi par l'Éternel, puisque j'ai agi charitablement avec vous, qu'à votre tour vous agirez avec bonté envers la maison de mon père, et m'en donnerez un gage certain ; 13 que vous épargnerez mon père et ma mère, mes frères et mes sœurs et tous ceux qui leur appartiennent, et que vous nous préserverez de la mort. »
14 Les hommes lui répondirent : « Notre vie répondra de la vôtre, si vous ne divulguez pas notre entretien ; alors, quand l'Éternel nous aura livré ce pays, nous agirons à ton égard avec bienveillance et loyauté. »

(1) Selon d'autres : une aubergiste.

Digitized by Google

[15] Elle les fit descendre par la fe-
nêtre au moyen d'une corde (car sa
maison était contiguë au rempart,
et c'est dans le rempart même
qu'elle demeurait); [16] et elle leur dit :
« Pour ne pas être atteints par ceux
qui vous poursuivent, dirigez-vous
du côté de la montagne, restez-y
cachés trois jours, jusqu'au retour
de ceux qui vous poursuivent, puis
vous vous remettrez en route. »
[17] Et les hommes lui dirent : « Voici
comment nous nous acquitterons du
serment que tu nous as fait prêter :
[18] quand nous entrerons dans la
contrée, tu attacheras ce cordon de
fil écarlate à la fenêtre par laquelle
tu nous as fait descendre, et tu réu-
niras dans ta maison ton père, ta
mère, tes frères et toute ta famille.
[19] Dès lors, quiconque franchira les
portes de ta maison pour aller au
dehors sera responsable de sa perte,
et nous en serons innocents ; mais
quiconque restera avec toi dans
la maison, son sang retombera sur
nos têtes, si l'on porte la main
sur lui. [20] Si toutefois tu révèles le
présent entretien, nous serons éga-
lement dégagés du serment que tu
nous as fait prononcer. » [21] Elle ré-
pondit : « Soit fait selon vos pa-
roles ! » Elle les congédia et ils
s'en allèrent ; et elle attacha le cor-
don écarlate à la fenêtre.

[22] Pour eux, ils se dirigèrent vers
la montagne, où ils demeurèrent
trois jours, jusqu'au retour des
hommes envoyés à leur poursuite.
Ceux-ci avaient exploré toute la
route et ne les avaient point trouvés.
[23] Alors les deux hommes redescen-
dirent de la montagne, repassèrent
le Jourdain et vinrent trouver Josué,
fils de Noun, à qui ils firent part de
toute l'aventure ; [24] et ils dirent à
Josué : « Assurément, l'Éternel a
livré tout ce pays entre nos mains,
et déjà tous ses habitants tremblent
devant nous. »

CHAPITRE III.

DONC, de bon matin, Josué et tous
les enfants d'Israël partirent de
Chittîm et s'avancèrent jusqu'au-
près du Jourdain ; là ils passèrent la
nuit avant d'effectuer le passage.
[2] Au bout de trois jours, les préposés
parcoururent le camp [3] et donnèrent
cet ordre au peuple : « Quand vous
verrez paraître l'arche d'alliance
de l'Éternel, votre Dieu, portée par
les prêtres, descendants de Lévi,
vous quitterez votre emplacement et
vous la suivrez ; [4] toutefois, vous
maintiendrez entre elle et vous une
distance de deux mille coudées en-
viron ; n'en approchez pas, de façon
à connaître la route que vous devez
suivre, car jamais encore vous
n'avez fait ce trajet. » [5] Et Josué
dit au peuple : « Sanctifiez-vous !
car, demain, l'Éternel accomplira
au milieu de vous des merveil-
les. » [6] Puis Josué dit aux prêtres :
« Portez l'arche d'alliance et mar-
chez en tête du peuple. » Et ils
portèrent l'arche d'alliance, et s'a-
vancèrent en tête du peuple.

[7] Et Dieu dit à Josué : « Dès au-
jourd'hui, je commencerai à te gran-
dir aux yeux de tout Israël ; je veux
qu'ils sachent que, comme j'ai été
avec Moïse, je serai avec toi. [8] De
ton côté, tu donneras cet ordre aux
prêtres, chargés de porter l'arche
d'alliance : « Quand vous aurez
atteint les eaux qui baignent la rive
du Jourdain, vous ferez halte dans le
fleuve. » [9] Et Josué dit aux enfants
d'Israël : « Approchez, et écoutez

Digitized by Google

les paroles de l'Éternel, votre Dieu.»
10 Et il ajouta : « Voici qui vous
prouvera que le Dieu vivant est au
milieu de vous, et qu'il saura chasser
de devant vous le Cananéen, le
Héthéen, le Hévéen, le Phérizéen
le Ghirgachéen, l'Amorréen et le
Jébuséen : 11 voyez, l'arche d'al-
liance du Maître de toute la terre
va, à votre tête, traverser le Jour-
dain. 12 Et maintenant, vous allez
choisir douze hommes parmi les
tribus d'Israël, un homme par
tribu (1). 13 Aussitôt que les prêtres,
portant l'arche de l'Éternel, Maî-
tre de toute la terre, poseront la
plante de leurs pieds dans les eaux
du Jourdain, les eaux du fleuve —
celles qui coulent en amont — s'ar-
rêteront net, et resteront droites
comme un mur. »
14 Ainsi arriva-t-il. Le peuple
quitta ses tentes pour passer le
Jourdain, et les prêtres porteurs de
l'arche d'alliance marchaient en
avant. 15 Arrivés au Jourdain, sitôt
que les prêtres porteurs de l'arche
eurent trempé leurs pieds dans ses
eaux, lesquelles couvraient toutes ses
rives à cette époque de la moisson,
16 les eaux d'amont s'arrêtèrent et
formèrent comme un mur, à une
grande distance, — depuis Adâm,
la ville voisine de Caretân, — tandis
que les eaux d'aval, dans la direc-
tion de la mer du Désert ou mer de
Sel, achevaient de s'écouler ; et le
peuple effectua son passage en face
de Jéricho. 17 Les prêtres, porteurs
de l'arche d'alliance de l'Éternel,
restèrent à pied sec au milieu du
Jourdain, immobiles, pendant que
tout Israël passait à pied sec, jus-
qu'à ce que la nation entière eût
achevé de traverser le Jourdain.

(1) **Comparer ch. IV, v. 2 et suiv.**

CHAPITRE IV.

COMME la nation entière achevait
de passer le Jourdain, l'Éternel
parla à Josué en ces termes :
2 « Choisissez douze hommes parmi
le peuple, un homme par tribu,
3 et donnez-leur l'ordre d'enlever
d'ici, — du milieu du Jourdain, à
l'endroit même où se sont posés les
pieds des prêtres, — douze pierres,
que vous emporterez pour les dé-
poser dans le gîte où vous passerez
la nuit. » 4 De son côté, Josué manda
les douze hommes qu'il avait fait
désigner parmi les enfants d'Israël,
un homme par tribu, 5 et il leur dit :
« Passez devant l'arche de l'Éternel,
votre Dieu, entrez dans le Jourdain,
et ramassez-y chacun une pierre
qu'il chargera sur son épaule, —
nombre égal à celui des tribus d'Is-
raël, — 6 afin que ce soit un monu-
ment au milieu de vous ; et lorsqu'un
jour vos enfants demanderont :
« Que signifient pour vous ces pier-
res ? » 7 Vous leur direz : C'est que
les eaux du Jourdain se sont sépa-
rées devant l'arche d'alliance du
Seigneur, qu'à son entrée dans le
Jourdain le fleuve divisa ses eaux.
Et ces pierres doivent en rappeler
à jamais le souvenir aux enfants
d'Israël. » 8 Les enfants d'Israël se
conformèrent à l'ordre de Josué. Ils
prirent au milieu du Jourdain,
comme l'Éternel l'avait dit à Josué,
douze pierres, selon le nombre des
tribus d'Israël, les transportèrent
au gîte et les y déposèrent. 9 De
son côté, Josué érigea douze pierres
dans le Jourdain même, à l'endroit
où s'était posé le pied des prêtres
portant l'arche d'alliance ; et elles
y sont restées jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

10 Or, les prêtres portant l'arche
étaient restés au milieu du Jourdain,
jusqu'à ce que fût accompli tout ce
que l'Éternel avait fait dire au
peuple par Josué, et selon ce que
Moïse avait recommandé à Josué;
le peuple passa rapidement. 11 Et
lorsqu'il fut entièrement passé, l'ar-
che du Seigneur s'avança avec les
prêtres et se remit à la tête du
peuple. 12 Les tribus de Ruben et
de Gad, et la demi-tribu de Ma-
nassé, marchèrent en armes à l'a-
vant-garde des enfants d'Israël,
comme Moïse le leur avait dit. 13 Au
nombre d'environ quarante mille
guerriers, ils s'acheminèrent, prêts
au combat, sous les yeux de l'É-
ternel, vers les plaines de Jéricho.
14 Ce jour-là, l'Éternel grandit
Josué aux yeux de tout Israël, qui
le révéra comme il avait révéré
Moïse, tant qu'il vécut.
15 L'Éternel dit à Josué : 16 « Or-
donne aux prêtres, porteurs de l'ar-
che du Statut, qu'ils remontent du
Jourdain. » 17 Et Josué ordonna aux
prêtres de sortir du Jourdain. 18 Or,
lorsque les prêtres, porteurs de
l'arche d'alliance de l'Éternel, eu-
rent quitté le fleuve, à peine la
plante de leurs pieds avait touché
le sol que les eaux du Jourdain re-
prirent leur niveau et recommencè-
rent à couler, comme précédem-
ment, à pleins bords. 19 Ce fut le
dix du premier mois que le peuple
sortit du Jourdain; il établit son
camp à Ghilgal, à l'orient de Jéri-
cho. 20 Et ces douze pierres qu'ils
avaient prises dans le Jourdain,
c'est à Ghilgal que Josué les érigea,
21 disant aux enfants d'Israël :
« Quand vos enfants, un jour, de-
manderont à leurs pères : « Que
signifient ces pierres? » 22 Vous l'ex-
pliquerez à vos enfants en ces
termes : « Le Jourdain que voici,
Israël l'a traversé à pied sec ; 23 parce
que l'Éternel, votre Dieu, dessécha
pour vous les eaux du Jourdain jus-
qu'à ce que vous fussiez passés,
comme il avait fait pour la mer
Rouge, qu'il dessécha en notre fa-
veur jusqu'à ce que nous l'eussions
traversée : 24 afin que tous les peu-
ples de la terre reconnaissent com-
bien est puissante la main du Sei-
gneur, afin que vous-mêmes révériez
constamment l'Éternel, votre Dieu! »

CHAPITRE V.

Lorsque les rois des Amorréens,
habitant le bord occidental du
Jourdain, et les rois des Cananéens,
habitant le littoral, apprirent que
l'Éternel avait mis à sec les eaux du
Jourdain à l'approche des Israélites,
jusqu'après leur passage, le cœur
leur manqua, et ils perdirent tout
courage devant les enfants d'Israël.
2 En ce temps-là, l'Éternel dit à Jo-
sué : « Munis-toi de couteaux tran-
chants, et fais subir une nouvelle cir-
concision aux enfants d'Israël. » 3 Et
Josué se munit de couteaux tran-
chants, et il circoncit les Israélites
près de la colline des Araloth. 4 Or,
voici pourquoi Josué dut pratiquer
cette circoncision. Toute la popula-
tion mâle, propre à la guerre, qui
était sortie d'Égypte, était morte
dans le désert, sur la route qu'elle
suivit après la sortie de l'Égypte.
5 Toute cette population affranchie
avait subi la circoncision ; mais tous
ceux qui naquirent dans le désert,
pendant la traversée, après la sortie
d'Égypte, on ne les avait point cir-
concis. 6 Car les Israélites avaient,
pendant quarante ans, fait leurs pé-

Digitized by Google

régrinations dans le désert, jusqu'à ce que fût éteinte toute la génération des hommes valides sortis de l'Égypte, de ces hommes qui n'avaient pas obéi à la voix du Seigneur, et à qui le Seigneur avait juré de ne pas laisser voir le pays qu'il avait promis à leurs pères de nous donner, ce pays ruisselant de
lait et de miel. [7] Mais il adopta leurs fils à leur place, et ce furent ceux-là que circoncit Josué; car ils étaient incirconcis, vu qu'on n'avait
pu les circoncire pendant le voyage.
[8] Lorsque tout le peuple eut été circoncis, ils demeurèrent en repos
dans le camp jusqu'à leur guérison.
[9] L'Éternel dit à Josué : « A présent, j'ai écarté (1) de vous l'ignominie de l'Égypte! » Et l'on donna à cet endroit le nom de Ghilgal, qu'il a conservé jusqu'à ce jour,

[10] Les Israélites, campés à Ghilgal, célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du mois, vers le soir,
dans les plaines de Jéricho. [11] Et le lendemain de la Pâque, ce même jour, ils mangèrent du blé du pays, en pains azymes et en grains torré-
fiés. [12] La manne cessa de tomber le lendemain, parce qu'ils avaient à manger du blé du pays, et les enfants d'Israël n'eurent plus de manne, mais ils se nourrirent, dès cette année, des produits du pays de Canaan.

[13] Un jour, Josué, se trouvant devant Jéricho, leva les yeux et vit un homme debout en face de lui, l'épée nue à la main. Josué alla à lui et lui dit : « Es-tu des nôtres ou un de
nos ennemis? » [14] « Nullement, répondit-il, je suis le chef de la milice du Seigneur, qui suis venu présentement! » Josué tomba la face contre terre en se prosternant, et lui dit : « Qu'ordonne mon Seigneur à son
serviteur? » [15] Le chef de la milice divine dit à Josué : « Ote ta chaussure de tes pieds, car l'endroit sur lequel tu te tiens est saint! » Et Josué obéit.

CHAPITRE VI.

Or, Jéricho avait fermé ses portes et restait close à cause des enfants d'Israël : personne ne pou-
vait entrer ni sortir. [2] Mais l'Éternel dit à Josué : « Vois, je te livre Jéricho et son roi, et ses vaillants
guerriers. [3] Tu feras marcher tous tes gens de guerre autour de la ville, ils en feront le tour une fois, et tu procéderas ainsi pendant six
jours, [4] tandis que sept prêtres, précédant l'arche, porteront sept cors retentissants. Le septième jour, vous ferez sept fois le tour de la ville, et les prêtres sonneront du
cor. [5] Lorsque la corne retentissante émettra un son prolongé, tout le peuple, en entendant ce son de cor, poussera un grand cri de guerre, et la muraille de la ville croulera sur place, et chacun y entrera droit devant lui. »

[6] Josué, fils de Noun, manda les prêtres et leur dit : « Portez l'arche d'alliance, et que sept prêtres, munis de sept cors retentissants, précèdent l'arche du Seigneur. » [7] Et
au peuple il dit : « Allez, faites le tour de la ville, et que l'avant-garde passe devant l'arche du Seigneur. » [8] Dès que Josué eut parlé
au peuple, les sept prêtres, munis de sept cors retentissants, s'avancèrent devant l'Éternel en sonnant

(1) *Gallothi* = j'ai fait rouler, d'où *Ghilgal.*

Digitized by Google

du cor : l'arche d'alliance du Seigneur marchait derrière eux. [9] L'avant-garde marchait devant les prêtres qui sonnaient du cor, l'arrière-garde suivait l'arche, et l'on s'avança ainsi au son du cor. [10] Josué avait fait cette recommandation au peuple : « Ne poussez point le cri de guerre, ne faites pas même entendre votre voix, et que pas un mot ne sorte de votre bouche, jusqu'au jour où je vous dirai : Poussez des cris ! Alors vous ferez éclater vos cris. » [11] L'arche du Seigneur ayant fait une fois le tour de la ville, ils rentrèrent au camp et y passèrent la nuit. [12] Josué recommença le lendemain de grand matin : les prêtres prirent l'arche du Seigneur ; [13] les sept prêtres ayant en main les sept cors retentissants s'avancèrent devant l'arche, toujours sonnant de leurs cors ; l'avant-garde devant eux, l'arrière-garde suivant l'arche, tandis qu'éclatait le son des cors. [14] Ce second jour, ils firent le tour de la ville, de nouveau une fois, puis retournèrent au camp. On procéda de la sorte pendant six jours.

[15] Le septième jour, s'étant levés dès l'aurore, ils firent dans le même ordre le tour de la ville, sept fois : c'est ce jour-là seulement qu'on fit sept fois le tour de la ville. [16] Au septième tour, quand les prêtres embouchèrent leurs cors, Josué dit au peuple : « Poussez le cri de guerre, car l'Éternel vous a livré cette ville ! [17] Elle sera anathème au nom du Seigneur, avec tout ce qu'elle renferme : seule, Rahab la courtisane aura la vie sauve, ainsi que toutes les personnes qui sont chez elle, parce qu'elle a mis à l'abri les émissaires que nous avions envoyés. [18] Mais, prenez bien garde à l'anathème, et n'allez pas, l'anathème une fois prononcé, vous en approprier quoi que ce soit : ce serait attirer l'anathème sur le camp d'Israël, ce serait lui porter malheur ! [19] Quant à l'argent et à l'or, aux ustensiles de cuivre et de fer, ils sont réservés au service de l'Éternel ; c'est dans le trésor de l'Éternel qu'ils entreront. » [20] Le peuple poussa des cris lorsqu'on sonna du cor. Dès qu'il entendit le cor retentir, il poussa un grand cri de guerre ; et la muraille s'écroula sur elle-même, et le peuple s'élança dans la ville, chacun devant soi, et il s'empara de la ville. [21] Et l'on appliqua l'anathème à tout ce qui était dans la ville ; hommes et femmes, jeunes et vieux, jusqu'aux bœufs, aux brebis et aux ânes, tout périt par l'épée.

[22] Aux deux hommes qui avaient exploré le pays, Josué avait dit : « Entrez dans la maison de la courtisane et faites-en sortir cette femme et tout ce qui lui appartient, ainsi que vous le lui avez juré. » [23] Ces jeunes gens — les explorateurs — y allèrent, firent sortir Rahab, avec son père, sa mère, ses frères et tous les siens, toute sa parenté, et ils les mirent en sûreté hors du camp d'Israël. [24] On brûla la ville et tout son contenu, sauf l'argent et l'or, les objets de cuivre et de fer, qu'on déposa dans le trésor de la maison de Dieu. [25] Rahab la courtisane, sauvée par Josué avec sa famille et tous les siens, est demeurée au milieu d'Israël jusqu'à ce jour, pour avoir caché les émissaires que Josué avait envoyés explorer Jéricho. [26] En ce même temps, Josué prononça cette adjuration : « Soit maudit devant le Seigneur celui qui entreprendrait de rebâtir cette ville, de relever Jéri-

Digitized by Google

cho! Que la pose de la première pierre lui coûte son premier-né, et celle des portes le plus jeune de ses fils! »

27 C'est ainsi que l'Éternel assista Josué, et que sa renommée se répandit dans tout le pays.

CHAPITRE VII.

MAIS les Israélites se rendirent coupables d'une violation de l'anathème : Akhan, fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zérah, de la tribu de Juda, s'appropria quelque chose des objets interdits, ce qui attira la colère divine sur les enfants d'Israël.

2 Josué envoya, de Jéricho, des hommes vers Aï, ville voisine de Beth-Avên, à l'orient de Béthel, en leur disant : « Allez explorer cette région. » Et ces hommes allèrent
explorer Aï. 3 Revenus auprès de
Josué, ils lui dirent : « Il ne faut pas que le peuple entier y monte; deux ou trois mille hommes suffisent pour triompher d'Aï. Ne fatigue pas tout le peuple à cette expédition,
car ils sont peu nombreux. » 4 Envi-
ron trois mille hommes du peuple y furent donc envoyés; mais ils lâchèrent pied devant les habitants d'Aï.
5 Ceux-ci leur tuèrent trente-six hommes, les poursuivirent depuis la porte de la ville jusqu'à Chebarim, et les défirent sur le versant de la colline. Alors, le cœur du peuple dé-
faillit et se fondit en eau. 6 Josué
déchira ses vêtements, se jeta face contre terre devant l'arche de l'Éternel et resta ainsi jusqu'au soir, ainsi que les anciens d'Israël, et ils répandirent de la poussière sur
leurs têtes. 7 Et Josué dit : « Ah! Seigneur, Élohim! pourquoi as-tu fait traverser le Jourdain à ce peuple, pour nous livrer au pouvoir des Amorréens, pour nous faire périr? Que ne sommes-nous, de préférence, restés sur l'autre bord du Jourdain!
8 De grâce, Seigneur, que dirai-je, après qu'Israël a tourné le dos à ses
ennemis? 9 Ils l'apprendront, les Cananéens et les autres habitants du pays, et ils vont se jeter sur nous, et effacer notre nom de la terre... Ne feras-tu rien pour ton nom glorieux à toi? »

10 L'Éternel dit à Josué : « Relève-toi! Pourquoi rester ainsi cou-
ché sur ta face? 11 Israël a péché! Il a violé le pacte que je lui avais imposé! Oui, on a pris de ce qui était anathème, on l'a volé, on l'a dissimulé, on l'a enfoui parmi ses
bagages! 12 Eh bien! les Israélites ne pourront plus tenir devant leurs ennemis, désormais ils leur tourneront le dos, ils sont sous le poids de l'anathème! Non, je ne serai plus avec vous, si vous ne faites disparaître du milieu de vous l'objet de
l'anathème! 13 Va, sanctifie le peu-
ple en lui disant : Sanctifiez-vous pour demain, car ainsi a parlé l'Éternel, Dieu d'Israël : L'anathème est dans ton sein, Israël! Tu ne pourras pas résister à tes ennemis, tant que tu ne l'auras pas extirpé
de ton sein! 14 Vous vous avancerez
donc, demain matin, par tribus; et alors, la tribu que l'Éternel aura désignée s'avancera par familles, et la famille que l'Éternel aura désignée s'avancera par groupes, et le groupe désigné s'avancera par in-
dividus. 15 Et l'individu désigné
comme ayant violé l'anathème sera livré au feu, lui et tout ce qui lui appartient, pour avoir transgressé l'alliance du Seigneur et commis

Digitized by Google

un acte déshonorant, en Israël ! »
[16] Dès le lendemain matin, Josué
fit avancer Israël par tribus, et c'est
la tribu de Juda qui se trouva prise.
[17] Puis il fit approcher les familles
de Juda, et le sort frappa la famille
de Zérah; puis il fit passer cette
famille par groupes d'individus, et
Zabdi fut pris. [18] Et quand on eut
fait défiler les siens homme à
homme, le sort désigna Akhan, fils
de Carmi, fils de Zabdi, fils de
Zérah, de la tribu de Juda. [19] Josué
dit à Akhan : « Mon fils, reconnais la
gloire de l'Éternel, Dieu d'Israël, et
rends-lui hommage; déclare-moi, je
te prie, ce que tu as fait, ne me ca-
che rien. » [20] Akhan répondit à Jo-
sué : « C'est vrai, j'ai péché envers
l'Eternel, Dieu d'Israël, et voici ce
que j'ai fait. [21] Avisant, parmi le
butin, un beau manteau de Sennaar,
deux cents sicles d'argent, un lin-
got d'or du poids de cinquante si-
cles, j'en ai eu envie et m'en suis
emparé ; ces objets sont enfouis en
terre dans ma tente, l'argent par
dessous. » [22] Et Josué dépêcha des
envoyés, qui coururent à la tente ; le
larcin y était caché, et l'argent par
dessous. [23] Ils emportèrent le tout de
la tente, le présentèrent à Josué et
à tous les enfants d'Israël, et on le
versa devant Dieu. [24] Alors Josué fit
saisir Akhan, le descendant de Zé-
rah, ainsi que l'argent, le manteau
et le lingot d'or, ainsi que ses fils et
ses filles, ses bœufs, ses ânes, son
menu bétail, sa tente et tous ses
biens, et, suivi de tout Israël, il les
conduisit dans la vallée d'Akhor.
[25] Et Josué lui dit : « Le malheur
dont tu nous as affligés, Dieu te le
rend aujourd'hui. » Et tout Israël
le tua à coups de pierre. On les li-
vra au feu, on les lapida, [26] et on
éleva par-dessus un grand monceau
de pierres, qui subsiste encore, et le
courroux de l'Éternel s'apaisa. C'est
à cette occasion que l'endroit fut
appelé la Vallée d'Akhor (1), nom
qu'il a gardé jusqu'aujourd'hui.

CHAPITRE VIII.

L'ÉTERNEL dit alors à Josué :
« Sois sans crainte ni faiblesse !
Prends avec toi toute la partie guer-
rière du peuple, et marche droit sur
Aï. Vois, je livre en ton pouvoir le
roi d'Aï et son peuple, et sa ville et
son territoire. [2] Tu traiteras Aï et
son roi comme tu as traité Jéricho
et le sien ; toutefois, vous pouvez
capturer à votre profit les dépouil-
les et le bétail. Établis une em-
buscade en arrière de la ville. »
[3] Josué se disposa à marcher sur Aï
avec tous les gens de guerre. Il
choisit d'abord trente mille hommes,
soldats d'élite, qu'il fit partir la
nuit, [4] en leur donnant cet ordre :
« Écoutez : vous allez vous mettre
en embuscade derrière la ville, pas
trop loin des murs, afin d'être à
portée d'agir. [5] De mon côté, je
m'approcherai de la ville avec tout
le peuple qui est avec moi ; les ha-
bitants sortiront pour nous repousser
comme la première fois, et nous
fuirons devant eux, [6] afin qu'ils nous
poursuivent, jusqu'à ce que nous les
ayons attirés hors de la ville ; car
ils se diront : « Ils fuient devant
nous comme la première fois » ;
mais, tandis que nous fuirons devant
eux, [7] vous, vous sortirez de votre
embuscade et vous vous emparerez
de la ville : l'Éternel, votre Dieu, la
livrera en votre pouvoir. [8] Quand

(1) C'est-à-dire *de malheur*.

Digitized by Google

vous serez maîtres de la ville, vous
y mettrez le feu, vous conformant à
l'ordre de l'Éternel. Faites attention
à ce que je vous prescris. »
9 Là-dessus, Josué les fit partir,
et ils allèrent se poster en embuscade entre Aï et Béthel, à l'occident d'Aï, tandis que Josué passa
cette nuit au milieu de l'armée. 10 Le
lendemain de bonne heure, il passa
le peuple en revue, puis, avec les anciens d'Israël, il marcha sur Aï à la
tête du peuple. 11 Toute l'armée qu'il
conduisait s'avança ainsi et arriva
en face de la ville; ils firent halte
au nord d'Aï, dont ils étaient séparés par la vallée. 12 Josué prit encore environ cinq mille hommes,
qu'il plaça en embuscade entre
Béthel et Aï, à l'ouest de cette ville.
13 Quand on eut ainsi posté le peuple,
le gros de l'armée au nord de la
ville et sa réserve à l'ouest, Josué
opéra, cette nuit même, une reconnaissance dans la vallée.
14 Quand le roi d'Aï s'en aperçut, il fit lever en toute hâte les
habitants de la ville, et ils s'avancèrent vers Israël pour livrer bataille — lui et tout son peuple — à
l'endroit désigné, en avant de la
plaine, le roi ne se doutant pas
qu'une embuscade le menaçait derrière la ville. 15 Josué et tout Israël
se laissèrent mettre par eux en
déroute, et s'enfuirent dans la direction du désert. 16 Toute la population d'Aï se rassembla pour les poursuivre, et, en poursuivant ainsi Josué, elle s'éloigna de la ville. 17 Il
ne resta, dans Aï et dans Béthel,
pas un homme qui ne fût sorti à
la poursuite d'Israël; ils laissèrent
la ville ouverte pour courir sus aux
Israélites. 18 Alors l'Éternel dit à
Josué : « Incline vers Aï le javelot
que tu as à la main, car je la livre
en ton pouvoir. » Et Josué inclina
du côté de la ville le javelot qu'il
avait à la main. 19 Aussitôt, les
hommes embusqués quittèrent leur
poste, s'élancèrent au signal, entrèrent dans la ville et la prirent,
puis se hâtèrent d'y mettre le feu.
20 Les gens d'Aï, en se retournant,
virent la fumée de leur ville qui
montait vers le ciel, et les bras leur
tombèrent, ne pouvant fuir d'aucun
côté; et le peuple qui fuyait devant
eux vers le désert, fit volte-face
pour arrêter leur poursuite. 21 Josué
et tout Israël avaient jugé que la
ville était prise, en voyant s'élever
sa fumée, et ils reprenaient l'offensive contre les troupes d'Aï. 22 Cependant, les autres s'élançaient
contre elles, de la ville, de sorte
qu'elles se trouvèrent enveloppées,
devant et derrière, par les Israélites,
qui les taillèrent en pièces sans en
épargner un seul. 23 Pour le roi d'Aï,
on le prit vivant et on l'amena à
Josué. 24 Quand les Israélites eurent
tué tous les habitants d'Aï dans la
campagne — dans le désert où ils
les avaient poursuivis, — et que
tous, jusqu'au dernier, furent tombés
sous leurs armes, tout Israël revint
sur Aï et passa tout au fil de l'épée.
25 Le nombre de ceux qui périrent
en ce jour fut de douze mille, tant
hommes que femmes, — toute la
population d'Aï. 26 Josué n'avait pas
cessé de tenir son javelot en arrêt,
jusqu'à ce qu'on eût exterminé tous
les habitants d'Aï. 27 Toutefois, les
Israélites capturèrent pour leur
compte le bétail et le butin de cette
ville, selon l'autorisation que l'Éternel avait donnée à Josué. 28 Josué livra
Aï aux flammes et la condamna à une
ruine et à une solitude perpétuelles,
— ce qu'elle est encore aujourd'hui.
29 Et le roi d'Aï, il le fit pendre au

Digitized by Google

gibet, où il resta jusqu'au soir. Au coucher du soleil, Josué donna ordre de descendre son cadavre du gibet ; on le jeta aux portes de la ville et l'on posa dessus un grand amas de pierres, qui se voit encore aujourd'hui.

30 Josué bâtit alors un autel au Seigneur, Dieu d'Israël, sur le mont Hébal, 31 selon ce que Moïse, serviteur de Dieu, avait prescrit aux enfants d'Israël, comme il est écrit dans la loi de Moïse : un autel de pierres brutes, que le fer n'avait jamais touchées. Et l'on y offrit des holocaustes à l'Éternel, et l'on y sacrifia des rémunératoires. 32 Là, on traça sur les pierres une copie de la Doctrine que Moïse avait écrite pour les enfants d'Israël. 33 Puis, des deux côtés de l'arche d'alliance du Seigneur, en face des prêtres, enfants de Lévi qui la portaient, tout Israël, avec ses anciens, ses préposés et ses juges, tous, étrangers comme indigènes (1), se rangèrent, moitié vers la montagne de Garizim, moitié vers celle d'Hébal, afin que, selon l'ordre de Moïse, serviteur de Dieu, ce fût d'abord la bénédiction qu'on prononçât sur le peuple israélite. 34 Et ensuite, on lut toutes les paroles de la Doctrine, bénédictions et malédictions, entièrement selon la teneur du livre de la Loi. 35 Il n'y eut pas un détail, de tout ce qu'avait ordonné Moïse, dont Josué ne fît lecture en présence de toute l'assemblée d'Israël, même des femmes et des enfants, ainsi que des étrangers qui vivaient parmi eux.

(1) C'est-à-dire israélites de naissance ou d'adoption.

CHAPITRE IX.

Quand ces faits vinrent à la connaissance des rois qui habitaient la rive du Jourdain, la montagne, la vallée et toute la côte de la grande mer jusqu'au Liban, — Héthéens et Amorréens, Cananéens, Phérézéens, Hévéens et Jébuséens, — 2 ils réunirent leurs forces, d'un commun accord, pour faire la guerre à Josué et à Israël.

3 Mais les habitants de Gabaon, en apprenant comment Josué avait traité Jéricho et Aï, 4 eurent recours, de leur côté, à un stratagème. Ils se mirent en route, munis de provisions (2), chargèrent leurs ânes de vieux sacs, d'outres à vin usées, crevées et recousues ; 5 se chaussèrent de vieux souliers rapiécés, endossèrent des vêtements hors d'usage, et n'emportèrent comme provision que du pain dur et tout moisi. 6 Ils s'en allèrent ainsi trouver Josué, au campement de Ghilgal, et lui dirent, à lui et aux Israélites : « Nous venons d'un pays lointain, et vous prions de conclure une alliance avec nous. » 7 Les Israélites répondirent à ces Hévéens : « Peut-être habitez-vous dans notre voisinage : comment pourrions-nous faire alliance avec vous? » 8 Ils dirent alors à Josué : « Nous sommes tes serviteurs. » Et Josué leur demanda : « Qui êtes-vous? D'où venez-vous? » 9 Ils lui répondirent : « Tes serviteurs sont venus d'un pays très éloigné, en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu. Car nous avons entendu parler de lui et de tout ce qu'il a

(2) Selon d'autres : En se faisant passer pour des envoyés.

Digitized by Google

fait en Égypte, 10 et de ce qu'il a fait aux deux rois amorréens qui demeuraient au delà du Jourdain, à Sihôn, roi de Hesbon, et à Og, roi du Basan, qui résidait à Astaroth; 11 et alors nos anciens et tous les gens de notre pays nous ont dit : « Emportez des provisions de voyage, allez les trouver et dites-leur : « Nous sommes vos serviteurs, faites un pacte avec nous. » 12 Voyez notre pain : nous l'avions emporté frais de nos demeures, quand nous sommes partis pour aller chez vous; et maintenant le voilà tout rassis, piqué de moisissure. 13 Voyez ces outres à vin, que nous avions remplies neuves, maintenant toutes déchirées; et ces vêtements et ces chaussures, usés par l'extrême longueur du voyage! » 14 On accepta de leurs provisions, sans avoir consulté le Seigneur. 15 Josué leur accorda la paix, leur garantit par un traité la vie sauve, et les phylarques de la communauté leur en firent le serment.

16 Or, trois jours après la conclusion de ce traité, on apprit que c'était un peuple voisin, et qu'il demeurait dans la région même. 17 Car les Israélites, ayant levé le camp, arrivèrent dans leurs villes dès le troisième jour. (Ces villes étaient : Gabaon, Kefira, Beérôth et Kiryath-Yearim.) 18 Toutefois, les Israélites ne sévirent pas contre eux, parce que les phylarques leur avaient fait serment par l'Éternel, Dieu d'Israël; mais toute la communauté murmura contre les phylarques. 19 Ceux-ci dirent à la communauté réunie : « Nous leur avons juré par l'Éternel, Dieu d'Israël; dès lors, nous ne pouvons toucher à leurs personnes. 20 Voici ce que nous leur ferons. Il faut les laisser vivre, si nous ne voulons provoquer la colère divine, à cause du serment que nous leur avons fait... » 21 Alors les phylarques leur dirent à quelle condition ils garderaient la vie : ils restèrent, comme fendeurs de bois et porteurs d'eau, au service de la communauté, selon ce que les phylarques leur enjoignirent. 22 Josué les manda et leur parla ainsi : « Pourquoi nous avez-vous trompés en vous prétendant bien éloignés de nous, tandis que vous demeurez au milieu de nous? 23 Eh bien donc! vous êtes maudits, et vous ne cesserez jamais d'être attachés, comme fendeurs de bois et porteurs d'eau, à la maison de mon Dieu! » 24 Ils répondirent à Josué : « C'est que tes serviteurs avaient été informés de ce que l'Éternel, ton Dieu, a déclaré à Moïse, son serviteur, qu'il vous donnait tout ce pays et qu'il en ferait disparaître tous les habitants devant vous; alors, nous avons tremblé pour notre vie et nous avons employé cet expédient. 25 Maintena nous sommes en ton pouvoir; ce qu' te semble bon et juste de nous fair fais-le. » 26 Ainsi leur fit-il, et il l sauva de la main des enfants d'I raël, qui ne les mirent pas à mor 27 De ce jour, Josué les établit comm fendeurs de bois et porteurs d'e (ce qu'ils sont restés jusqu'à ce jour pour la communauté et pour l'aut du Seigneur, en tout endroit q Dieu adopterait pour sa résidence.

CHAPITRE X.

ADONI-CÉDEK, roi de Jérusale ayant appris que Josué av pris et détruit Aï, qu'il avait f subir à cette ville et à son roi

Digitized by Google

même sort qu'à Jéricho et au sien,
que les habitants de Gabaon avaient
fait leur paix avec les Israélites et
vivaient au milieu d'eux, 2 fut saisi
de terreur; car Gabaon était une
grande ville, une vraie ville royale,
plus considérable que celle d'Aï, et
tous ses hommes étaient des braves.
3 Adoni-Cédek, roi de Jérusalem,
envoya donc dire à Hohâm, roi
d'Hébron, à Pirâm, roi de Yar-
mouth, à Yaphya, roi de Lakhich,
et à Debir, roi d'Eglôn : 4 « Venez à
moi et prêtez-moi main-forte, pour
que nous attaquions Gabaon, parce
qu'elle a fait sa paix avec Josué et
les Israélites. » 5 Les cinq rois amor-
réens : le roi de Jérusalem, celui
d'Hébron, celui de Yarmouth, celui
de Lakhich et celui d'Eglôn, unis-
sant leurs forces, marchèrent alors
avec toutes leurs armées contre Ga-
baon et en firent le siège. 6 Les gens
de Gabaon firent dire à Josué, au
camp de Ghilgal : « N'abandonne
pas tes serviteurs! Hâte-toi de venir
à notre secours et de nous soutenir,
car tous les rois amorréens habitant
la montagne se sont coalisés contre
nous! »

7 Josué monta de Ghilgal avec
tous ses gens de guerre, avec les
plus braves combattants. 8 Et Dieu
dit à Josué « Ne les crains point, je
les livre en ton pouvoir; pas un
d'entre eux ne tiendra devant toi. »
9 Josué les attaqua à l'improviste,
après avoir marché toute la nuit
depuis Ghilgal; 10 et l'Éternel les
fit plier en désordre devant Israël
[...] l'Éternel fit tomber sur eux, jusqu'à
Azêka, d'énormes grêlons qui les
tuèrent; et il en périt un plus grand
nombre par ces grêlons que par
l'épée des enfants d'Israël. 12 C'est
alors, en ce jour où l'Éternel mit
l'Amorréen à la merci des Israélites,
que Josué fit appel au Seigneur et
dit en présence d'Israël :

« Soleil, arrête-toi sur Gabaon !
Lune, fais halte dans la vallée d'Ayyalôn !... »
13 Et le soleil s'arrêta et la lune fit halte,
Jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses
ennemis,

ainsi qu'il est écrit dans le Livre de
Yachâr. Et le soleil, immobile au
milieu du ciel, différa son coucher
de près d'un jour entier (1). 14 Pa-
reille journée ne s'est vue ni avant
ni depuis lors, où l'Éternel ait obéi
à la voix d'un mortel. C'est que
Dieu combattait pour Israël ! 15 Jo-
sué rentra ensuite, avec tout Israël,
au camp de Ghilgal.

16 Cependant les cinq rois s'étaient
enfuis, et s'étaient cachés dans une
caverne à Makkéda. 17 On l'annonça
à Josué, en disant : « Les cinq rois
ont été surpris, cachés dans une
caverne à Makkéda.» 18 Et Josué dit :
« Roulez de grosses pierres à l'en-
trée de la caverne, et postez-y des
hommes pour les garder. 19 Et vous
autres, ne perdez pas de temps,
poursuivez, harcelez vos ennemis,
empêchez-les de se replier dans
leurs villes, car l'Éternel, votre Dieu,
les a mis en votre pouvoir. » 20 Lors-
que Josué et les Israélites eurent
achevé de leur infliger une défaite

Digitized by Google

quillement au camp de Josué, près
de Makkéda : personne n'osa souf-
fler mot contre un seul des enfants
d'Israël. 22 Josué dit alors : « Déga-
gez l'ouverture de la caverne, faites-
en sortir ces cinq rois pour me les
amener. » 23 En conséquence, on lui
amena ces cinq rois tirés hors de la
caverne, le roi de Jérusalem, le
roi d'Hébron, le roi de Yarmouth,
le roi de Lakhich, le roi d'Eglôn.
24 Quand on les eut amenés devant
Josué, il appela tous les Israélites
et dit aux chefs des hommes de
guerre qui l'avaient accompagné :
« Approchez ! posez vos pieds sur
le cou de ces rois ! » Ils s'avancèrent
et mirent le pied sur leur cou.
25 Josué reprit : « Soyez désormais
sans crainte ni faiblesse, soyez cou-
rageux et résolus, car ainsi fera
l'Éternel à tous les ennemis que
vous aurez à combattre. » 26 Et Josué
les fit mettre à mort et pendre à
cinq potences, où ils restèrent atta-
chés jusqu'au soir. 27 Au coucher du
soleil, sur l'ordre de Josué, on les
détacha des potences, on les jeta
dans la caverne où ils s'étaient ca-
chés, et l'on plaça à l'entrée de
grosses pierres, qui aujourd'hui
même y sont encore.

28 Ce même jour, Josué avait pris
Makkéda, l'avait passée par les
armes et avait voué à la mort son
roi, ainsi que tous les habitants,
sans épargner personne ; et il pro-
céda pour le roi de Makkéda comme
il avait fait pour celui de Jéricho.
29 De Makkéda, Josué, avec tout
Israël, marcha sur Libna, à qui il
offrit la bataille ; 30 et le Seigneur
la livra aussi, elle et son roi, aux
mains d'Israël, qui en passa tous les
habitants au fil de l'épée, sans en
épargner un seul, et qui fit à son
roi ce qu'il avait fait au roi de Jé-
richo. 31 De Libna, Josué et tout
Israël s'avancèrent vers Lakhich,
campèrent près de cette ville et
l'attaquèrent. 32 Le Seigneur livra
Lakhich au pouvoir d'Israël, qui
s'en empara le second jour et passa
toute la population au fil de l'épée,
de la même façon qu'il avait traité
Libna. 33 A cette époque, Horam, roi
de Ghézer, avait marché au secours
de Lakhich : Josué le défit, lui et
son armée, au point qu'il n'en sur-
vécut pas un. 34 De Lakhich, Josué,
avec tout Israël, se dirigea vers
Eglôn ; ils campèrent sous ses murs
et l'attaquèrent. 35 Ils la prirent ce
jour même, la passèrent au fil de
l'épée, exterminèrent le même jour
toute la population, de la même
façon qu'on avait traité Lakhich.
36 Puis, Josué et tout Israël montè-
rent d'Eglôn à Hébron, attaquèrent
cette ville, 37 la prirent, la passè-
rent au fil de l'épée, ainsi que son
roi, toutes ses bourgades, toute sa
population, sans laisser aucun sur-
vivant, la traitant en tout comme
Eglôn : ville et habitants, on con-
damna tout. 38 Josué alors rebroussa
chemin, avec tout Israël, dans la
direction de Debir, attaqua cette
ville, 39 la prit ainsi que son roi et
toutes ses bourgades : on passa tout
au fil de l'épée, on extermina
toute la population sans laisser un
seul survivant ; comme on avait
traité Hébron, comme on avait
traité Libna et son roi, on traita
Debir et le sien.

40 Josué battit ainsi toute cette
région, la montagne, le Midi, la
vallée et les versants, et tous leurs
rois, ne faisant point de quartier,
proscrivant toute âme vivante,
comme l'avait ordonné l'Éternel,
Dieu d'Israël. 41 Josué soumit tout,
depuis Kadêch-Barnéa jusqu'à Gaza

Digitized by Google

et tout le district de Gochén jusqu'à
Gabaon. 42 Et tous ces rois et leur
territoire, Josué s'en empara dans
une seule campagne, parce que
l'Éternel, Dieu d'Israël, combattait
pour Israël. 43 Alors Josué s'en re-
tourna, avec tout Israël, au camp
de Ghilgal.

CHAPITRE XI.

A cette nouvelle, Jabin, roi de
Haçor, envoya un message à
Jobab, roi de Madôn, au roi de
Chimrôn, et au roi d'Akchaf, 2 ainsi
qu'aux rois qui demeuraient dans le
nord, sur la montagne et dans la
plaine, au midi de Génésareth et
dans la vallée et dans la région de
Dor à l'occident, 3 aux Cananéens
de l'orient et de l'occident, aux
Amorréens, Héthéens, Phérézéens,
Jébuséens de la montagne, Hévéens
établis au pied du Hermon, dans le
pays de Mispa. 4 Et ils sortirent
avec toutes leurs armées, multitude
nombreuse comme les sables du ri-
vage de la mer, avec un nombre
immense de chevaux et de chars.
5 Tous ces rois, s'étant donné rendez-
vous, vinrent camper ensemble près
des eaux de Mérom pour livrer ba-
taille à Israël.

6 Cependant l'Éternel dit à Josué :
« Ne les crains point, car demain,
à pareille heure, je les ferai suc-
comber tous devant Israël ; et tu
couperas les jarrets de leurs che-
vaux, et tu livreras leurs chars aux
flammes. » 7 Josué, avec tous les
gens de guerre, les atteignit à l'im-
proviste près des eaux de Mérom et
tomba sur eux ; 8 et l'Éternel les
livra au pouvoir des Israélites, qui
les battirent et les poursuivirent
jusqu'à Sidon la Grande, jusqu'à
Misrefot-Maïm et, vers l'orient,
jusqu'à la vallée de Mispa ; ils les
taillèrent en pièces jusqu'au der-
nier. 9 Et Josué, se conformant aux
ordres de l'Éternel, coupa les jarrets
de leurs chevaux et brûla leurs
chars. 10 Alors, rebroussant chemin,
Josué prit Haçor et passa son roi
au fil de l'épée (Haçor était, à cette
époque, la tête de tous ces royau-
mes). 11 Et l'on extermina sans
merci, par l'épée, toute sa popula-
tion, sans épargner une seule vie,
et l'on réduisit Haçor en cendres ;
12 et toutes les villes des autres rois
et ces rois eux-mêmes, Josué les
prit et les extermina par l'épée,
comme l'avait ordonné Moïse, ser-
viteur de l'Éternel. 13 Toutefois,
aucune des villes établies sur les
hauteurs ne fut brûlée par Israël, à
l'exception de Haçor seule, que Jo-
sué livra au feu. 14 Tout le butin
de ces villes ainsi que le bétail, les
Israélites s'en emparèrent ; mais les
personnes furent toutes passées au
fil de l'épée, on les extermina sans
en épargner une seule. 15 Comme
l'Éternel l'avait ordonné à son servi-
viteur Moïse, ainsi Moïse avait or-
donné à Josué ; et ainsi fit Josué,
n'omettant aucun point de ce que
l'Éternel avait prescrit à Moïse.

16 Josué conquit donc tout ce pays :
la Montagne avec tout le midi et
tout le pays de Gochén, la vallée
et la plaine, et toute la montagne
d'Israël et ses vallées ; 17 depuis la
montagne Pelée qui s'élève vers
Séir, jusqu'à Baal-Gad, dans la
vallée du Liban, au pied du mont
Hermon ; et il vainquit tous leurs
rois et les mit à mort. 18 Pendant
de longs jours, Josué guerroya avec
tous ces rois. 19 Pas une ville, à
l'exception des Hévéens habitants

Digitized by Google

de Gabaon, ne se soumit pacifique-
ment aux enfants d'Israël; ils durent
les conquérir toutes par les armes.
20 Dieu avait permis qu'ils acceptas-
sent résolûment la lutte avec Israël
afin qu'on les exterminât sans merci;
car il fallait qu'ils fussent anéantis,
comme l'Éternel l'avait prescrit à
Moïse.

21 En ce même temps, Josué mar-
cha contre les Anakéens, qu'il fit
disparaître de la montagne, — de
Hébron, de Debir, d'Anab, de toute
la chaîne de Juda et de toute celle
d'Israël; tous, Josué les détruisit
ainsi que leurs villes. 22 Il ne resta
plus d'Anakéens dans le pays des
enfants d'Israël; il n'en demeura
que dans Gaza, dans Gath et dans
Asdod. 23 Josué, ayant conquis tout
le pays, selon ce que l'Éternel avait
dit à Moïse, le donna aux Israélites
comme possession héréditaire, en
le répartissant selon leurs tribus; et
le pays se reposa de la guerre.

CHAPITRE XII.

Voici les rois que les Israélites
avaient battus et dont ils avaient
conquis les terres sur la rive orien-
tale du Jourdain, depuis le torrent
d'Arnon jusqu'à la montagne de
Hermon, et toute la campagne du
côté de l'Orient : 2 Sihôn, roi des
Amorréens, qui résidait à Hesbon,
et qui dominait depuis Aroër, qui est

midi jusque sous le versant du Pisga.
4 Puis le territoire d'Og, roi du Ba-
san, un des survivants des Rephaïm,
lequel résidait à Astarot et à Edréi,
5 et dominait sur la montagne de
Hermon, Salka et tout le Basan,
jusqu'à la frontière de Ghechour et
de Maakha, et sur la moitié du
Galaad, limitrophe de Sihôn, roi
de Hesbon. 6 Ceux-là furent battus
par Moïse, serviteur de l'Éternel,
et par les Israélites; et Moïse, ser-
viteur de l'Éternel, donna leur pays
en possession aux Rubénites, aux
Gadites et à la demi-tribu de Ma-
nassé. 7 Voici maintenant les rois
du pays que Josué et les enfants
d'Israël vainquirent sur la rive occi-
dentale du Jourdain, depuis Baal-
Gad, dans la vallée du Liban, jus-
qu'au mont Pelé qui s'élève vers
Séir, pays que Josué donna aux tri-
bus d'Israël en héritage, selon leurs
divisions; 8 et qui étaient situés sur
la montagne et dans la plaine, dans
la vallée et sur les versants, dans le
désert et la région du Midi : les
pays habités par les Héthéens, les
Amorréens, les Cananéens, les Phé-
rézéens, les Hévéens et les Jébu-
séens :

9 Le roi de Jéricho, — un; le roi
d'Aï, près de Béthel, — un; 10 le
roi de Jérusalem, — un; le roi
de Hébron, — un; 11 le roi de Yar-
mouth, — un; le roi de Lakhich,
— un; 12 le roi d'Eglôn, — un;
le roi de Ghézer, — un; 13 le roi
de Debir, — un; le roi de Ghéder,

Digitized by Google

Madôn, — un ; le roi de Haçor, —
un ; [20] le roi de Chimron-Meron, —
un ; le roi d'Akhchaf, — un ; [21] le
roi de Taanakh, — un ; le roi de
Meghiddo, — un ; [22] le roi de Kédéch,
— un ; le roi de Yokneam
au Carmel, — un ; [23] le roi de Dor,
dans la région de Dor, — un ; le roi
de Goyim, à Ghilgal, — un ; [24] le
roi de Tirça, — un : ensemble
trente et un rois.

CHAPITRE XIII.

Or, Josué étant vieux, avancé
en âge, l'Éternel lui dit :
« Te voilà vieux, avancé en âge, et
il reste encore une très grande partie
du pays à conquérir. [2] Voici ce
qui reste à prendre : tous les districts
des Philistins, et tout le canton de
Guechour ; [3] depuis Chihor, qui
baigne l'Égypte, jusqu'au territoire
d'Ekron au nord, qui est compté
comme cananéen ; les cinq principautés
philistines de Gaza, d'Asdod,
d'Ascalon, de Gath et d'Ekron,
et les Avéens ; [4] en partant du
midi : tout le pays des Cananéens,
et Meara, qui est aux Sidoniens,
jusqu'à Aphek, jusqu'à la frontière
des Amorréens ; [5] la province des
Ghiblites, toute la partie orientale
du Liban, depuis Baal-Gad, au pied
du mont Hermon, jusque vers Hamath ;
[6] tout ce que possédaient les
montagnards, du Liban jusqu'à Misrefot-Maïm,
tout ce qui est aux Sidoniens :
je les en déposséderai pour
les enfants d'Israël. En attendant,
lotis ce pays entre les Israélites,
ainsi que je te l'ai ordonné. [7] Maintenant,
tu as à le répartir comme
possession entre les neuf tribus et
la moitié de la tribu de Manassé. »
[8] Les Rubénites et les Gadites
avaient, avec l'autre moitié, pris
possession de l'héritage que Moïse
leur avait donné du côté oriental
du Jourdain, tel que Moïse, serviteur
de Dieu, le leur avait attribué :
[9] depuis Aroër, située au bord du
torrent d'Arnon, avec la ville qui
est dans le bas-fonds, et toute la
plaine de Médeba jusqu'à Dibôn :
[10] toutes les villes de Sihôn, roi
des Amorréens, qui avait régné à
Hesbon, jusqu'à la frontière des
Ammonites ; [11] le Galaad, le territoire
de Guechour et de Maakha,
toute la montagne de Hermon et
tout le Basan jusqu'à Salka, [12] formant
le royaume d'Og dans le Basan,
lequel régnait à Astarot et à
Edréi et était resté des derniers
Rephaïm. Moïse avait vaincu et
dépossédé ces deux rois. [13] Toutefois,
les Israélites ne dépossédèrent
point les habitants de Guechour, ni
ceux de Maakha, lesquels sont
restés au milieu d'Israël jusqu'à ce
jour. [14] A la seule tribu de Lévi l'on
n'assigna pas de patrimoine : les
sacrifices de l'Éternel, Dieu d'Israël,
constituèrent son patrimoine, comme
il le lui avait déclaré.

[15] Moïse donna donc sa part à la
tribu des Rubénites, selon leurs
familles. [16] Et ils eurent pour territoire :
Aroër, au bord du torrent
d'Arnon ; la ville qui est dans le
bas-fonds, et toute la plaine vers
Médeba ; [17] Hesbon avec toutes ses
bourgades qui sont dans la plaine :
Dibôn, Bamoth-Baal, Beth-Baal
Meôn ; [18] Yahça, Kedêmoth, Méphaath ;
[19] Kiryathaïm, Sibma et
Céreth-Hachahar sur le mont de la
vallée ; [20] Beth-Peor, les versants
du Pisga, Beth-Hayechimoth, [21] enfin,
toutes les villes de la plaine, tout
le royaume de Sihôn, roi des Amor-

Digitized by Google

réens, qui avait régné à Hesbon
et que Moïse avait battu, ainsi que
les princes de Madian : Évi, Rékem
Çour, Hour et Réba, vassaux de
Sihôn occupant ce pays, 22 et aussi
Balaam, fils de Beor, le magicien,
que les enfants d'Israël avaient fait
périr, avec leurs autres victimes,
par le glaive. 23 Le territoire des
enfants de Ruben avait le Jour-
dain pour limite. — Tel fut l'héri-
tage des enfants de Ruben selon
leurs familles, telles les villes et
leurs dépendances.

24 Moïse donna aussi sa part à la
tribu de Gad, aux enfants de Gad
selon leurs familles, 25 et ils eurent
pour territoire : Yazer et toutes les
villes du Galaad, et la moitié du
pays des Ammonites, jusqu'à Aroër
qui est en face de Rabba; 26 et de-
puis Hesbon jusqu'à Ramath-Miçpé
et Betonim, et depuis Mahanaïm jus-
qu'à la frontière de Debir; 27 dans la
vallée : Beth-Harâm, Beth-Nimra,
Souccoth et Çaphôn, formant le
surplus du royaume de Sihôn, roi
de Hesbon, avec le Jourdain pour
limite, jusqu'à l'extrémité du lac
de Génésareth, au bord oriental
du Jourdain. 28 Tel fut l'héritage
des enfants de Gad selon leurs fa-
milles, telles les villes et leurs dé-
pendances.

29 Enfin Moïse donna leur part
aux membres de la demi-tribu de
Manassé, répartis selon leurs fa-
milles, 30 et ils eurent pour terri-
toire, à partir de Mahanaïm, tout
le Basan, le domaine entier d'Og,
roi du Basan, et tous les Bourgs de
Yaïr qui sont dans le Basan :
soixante villes ; 31 plus la moitié
du Galaad, Astaroth et Edréi, les
villes royales d'Og dans le Basan;
ce fut la part des enfants de
Makhir, fils de Manassé, dont la
moitié y fut cantonnée selon ses
familles.

32 Telle fut la répartition faite par
Moïse dans les plaines de Moab, du
côté oriental du Jourdain vers Jéri-
cho. 33 Mais à la tribu de Lévi
Moïse n'assigna point de possession;
c'est l'Éternel, Dieu d'Israël, qui
était leur possession, comme il le
leur avait déclaré.

CHAPITRE XIV.

Voici maintenant les possessions
des Israélites dans le pays de
Canaan, qui leur furent réparties
par le prêtre Éléazar et Josué, fils
de Noun, assistés des chefs de fa-
mille des tribus d'Israël. 2 Cette ré-
partition se fit au sort, comme l'É-
ternel l'avait ordonné par Moïse,
entre les neuf tribus et demie. 3 Car
Moïse avait assigné leur patrimoine
aux deux autres tribus et demie au
delà du Jourdain, mais n'avait pas
assigné de terre patrimoniale aux
Lévites, 4 d'autant que les fils de
Joseph formèrent deux tribus, Ma-
nassé et Ephraïm; on ne donna
donc point de part aux Lévites dans
le pays, si ce n'est certaines villes
pour y demeurer, avec les banlieues
pour leurs bestiaux et autres biens
qu'ils possédaient. 5 Les Israélites
procédèrent, dans le partage du
pays, selon ce que l'Éternel avait
ordonné à Moïse.

6 Les enfants de Juda s'étaient
présentés devant Josué à Ghilgal,
et Caleb, fils de Yefounné, le Keniz-
zéen, lui avait dit : « Tu sais ce que
l'Éternel a dit à Moïse, l'homme de
Dieu, sur mon compte et sur le tien,
à Kadêch-Barnéa. 7 J'étais âgé de
quarante ans, lorsque Moïse, servi-

Digitized by Google

teur de l'Éternel, m'envoya de Ka-
dêch-Barnéa pour explorer ce pays,
et je lui en fis un rapport conforme
à ma pensée. [8] Mes frères, qui y
étaient allés avec moi, jetèrent le
découragement parmi le peuple,
mais moi je restai fidèle à l'Éternel,
mon Dieu. [9] Ce jour-là, Moïse me fit
un serment, en disant : « Assurément,
ce pays qu'a foulé ton pied t'appar-
tiendra, comme un patrimoine, à toi
et à tes descendants pour toujours,
parce que tu es resté fidèle à l'É-
ternel, mon Dieu. » [10] Effectivement,
l'Éternel m'a conservé la vie, comme
il l'avait annoncé. Voici quarante-
cinq ans que l'Éternel adressa cette
parole à Moïse, alors qu'Israël
voyageait dans le désert, et voici
qu'à présent j'ai quatre-vingt-cinq
ans. [11] Robuste encore comme le
jour où Moïse me donna cette mis-
sion, j'ai la même vigueur aujour-
d'hui qu'alors, pour la guerre et
pour toute expédition. [12] Donne-moi
donc cette montagne (1), que l'Éter-
nel me promit ce jour-là : tu as appris
à cette époque que des Anakéens y
habitaient, que les villes y sont
grandes et fortes ; si l'Éternel m'as-
siste, je les déposséderai, comme
l'Éternel l'a dit. » [13] Josué bénit
Caleb, fils de Yefounné, et lui donna
Hébron comme héritage. [14] C'est
pourquoi, Hébron est resté, jusqu'à
ce jour, le partage de Caleb, fils de
Yefounné, le Kenizzéen, en récom-
pense de sa fidélité à l'Éternel,
Dieu d'Israël. [15] Or, le nom primitif
de Hébron était : la Cité d'Arba,
qui était le plus grand des Ana-
kéens.

Et le pays, délivré de la guerre, demeura tranquille.

(1) C'est-à-dire le plateau où est située la ville de Hébron.

CHAPITRE XV.

Le lot qui échut à la tribu des
enfants de Juda, selon leurs
familles, touchait à la frontière
d'Édom, près du désert de Cîn au
midi, au point extrême de cette ré-
gion. [2] Leur limite méridionale com-
mençait à l'extrémité de la mer
Salée, à la pointe qui regarde le
sud, [3] se continuait au sud de la
montée d'Akrabbîm en passant par
Cîn, montait au sud de Kadêch-
Barnéa en avant de Heçrôn, de là
vers Addar, d'où elle tournait vers
Karka ; [4] passait par Açmôn, abou-
tissait au torrent d'Égypte et avait
pour limite la mer : « Telle sera pour
vous la frontière méridionale. »
[5] Celle de l'orient est la mer Salée,
jusqu'à l'embouchure du Jourdain ;
celle du côté du nord part de la
langue de mer où se termine le
Jourdain. [6] Cette limite monte vers
Beth-Hogla, passe au nord de
Beth-Haaraba, monte vers la Pierre
de Bohân ben-Ruben ; [7] arrive à
Debir en partant de la vallée
d'Akhor ; se dirige, par le nord,
vers Ghilgal, en face de la montée
d'Adoummîm, au midi du bas-fonds ;
avance jusqu'aux eaux d'Ên-Ché-
mech et atteint Ên-Roghel. [8] De là,
elle monte vers la vallée de Ben-
Hinnom, au flanc méridional de
Jébus, qui est Jérusalem, court au
sommet de la montagne qui regarde,
à l'ouest, la vallée de Hinnom, et
qui borne, au nord, la vallée de
Rephaïm. [9] Du sommet de la mon-
tagne, la limite s'infléchit vers la
source de Mê-Neftoah, se dirige
vers les villes de la montagne d'É-
frôn, tourne vers Baala, qui est
Kiryath-Yearim, [10] passe de Baala

Digitized by Google

à l'ouest, vers le mont Séir, de là, au
flanc nord du mont Yearîm, qui est
Kessalôn, descend vers Beth-Ché-
méch, de là à Timna; 11 de là, elle
gagne le côté nord d'Ekron, s'in-
fléchit vers Chikkerôn, vers la mon-
tagne de Baala, vers Yabneêl, et se
termine à la mer. 12 Pour la limite
occidentale, elle est formée par la
grande Mer. — Telle fut, dans son
périmètre, la frontière des enfants
de Juda, selon leurs familles.
13 Caleb, fils de Yefounné, obtint
une part parmi les enfants de Juda,
selon la parole de l'Éternel à Josué,
savoir la Cité d'Arba, empire des
Anakéens, aujourd'hui Hébron.
14 Caleb en expulsa les trois fils
d'Anak : Chêchaï, Ahimân et Tal-
maï, tous enfants d'Anak. 15 De là,
il s'avança contre les habitants de
Debir, laquelle s'appelait autrefois
Kiryath-Sêfer. 16 Et Caleb dit :
« Celui qui vaincra Kiryath-Sêfer
et s'en rendra maître, je lui don-
nerai ma fille Akhsa pour femme. »
17 Othoniel, fils de Kenaz, frère de
Caleb, s'empara de la ville, et ce-
lui-ci lui donna pour femme sa fille
Akhsa. 18 En se rendant près de son
époux, elle l'excita à demander à son
père un certain champ; puis elle
descendit de l'âne, et Caleb lui de-
manda : « Que veux-tu ? » 19 Elle
répondit : « Fais-moi un présent, car
tu m'as reléguée dans une contrée
aride; donne-moi donc des sources
d'eau ! » Et il lui donna les sources
supérieures et les sources infé-
rieures.
20 Tel fut le patrimoine de la tribu
des enfants de Juda, selon leurs fa-
milles.
21 Les villes de cette tribu qui se
trouvaient à l'extrémité méridionale,
vers la frontière d'Édom furent les
suivantes : Kabceêl, Êder, Yagour;
22 Kina, Dimona, Adada; 23 Kédech,
Haçor, Yithnân; 24 Ziph, Télem,
Bealoth; 25 Haçor-Hadatta, Ke-
riyoth, Héçrôn, autrement Haçor;
26 Amâm, Chema, Molada; 27 Haçor-
Gadda, Héchmôn, Beth-Pélet;
28 Haçor-Choual, Bersabée, Bizyo-
thya; 29 Baala, Iyyîm, Écem; 30 El-
tolad, Kecil, Horma; 31 Ciklag,
Madmanna, Sansanna; 32 Lebaoth,
Chilhîm, Ayîn et Rimmôn : en-
semble vingt-neuf villes avec leurs
dépendances.
33 Dans la plaine : Èchtaol, Çorea,
Achna; 34 Zanoah, Ên-Gannim, Tap-
pouah, Ênam; 35 Yarmouth, Adoul-
lam, Sokho, Azêka; 36 Chaaraîm,
Adithaïm, Ghedêra avec Ghedêro-
thaïm : quatorze villes avec leurs
dépendances. 37 Cenân, Hadacha,
Migdal-Gad; 38 Dileân, Miçpé,
Yokteêl; 39 Lakhich, Boçkath, É-
glôn; 40 Kabbôn, Lahmâs, Kithlich;
41 Ghedérot, Beth-Dagon, Naama
et Makkêda : seize villes avec leurs
dépendances. 42 Libna, Ether, A-
chân; 43 Yiphtah, Achna, Necib;
44 Keïla, Akhzib et Marêcha : neuf
villes, outre leurs dépendances.
45 Ekron, avec les villes et bourgades
qui en dépendent, 46 d'Ekron jus-
qu'à la mer (1), toutes les villes
avoisinant Asdod, avec leurs dé-
pendances; 47 Asdod, avec ses villes
et ses bourgades; Gaza, avec les
siennes, jusqu'au torrent d'Égypte,
la grande mer servant de limite.
48 Dans la montagne : Chamir,
Yathir, Sokho; 49 Danna, Kiryath-
Sanna, autrement Debir; 50 Anab,
Echtemo, Anîm; 51 Gochên, Holôn
et Ghilo : onze villes, outre leurs
dépendances. 52 Arab, Douma, E-
cheân; 53 Yanoum, Beth-Tappouah,
Aphêka; 54 Houmta, Kiryath-Arba

(1) *Alias* : vers l'occident.

Digitized by Google

ou Hébron, et Cior : neuf villes,
plus leurs dépendances. 55 Maôn,
Carmel, Ziph, Youta ; 56 Jezreël,
Yokdeâm, Zanoah ; 57 Kaïn, Ghibea
et Timna : dix villes avec leurs dé-
pendances. 58 Halhoul, Beth-Çour,
Ghedor ; 59 Marath, Beth-Anoth et
Eltekôn : six villes avec leurs dé-
pendances. 60 Kiryath-Baal (la
même que Kiryath-Yearim) et Ha-
rabba : deux villes, outre leurs dé-
pendances.

61 Dans le désert : Beth ha-Araba,
Middîn, Sekhakha ; 62 Nibchân, Ir-
Hammélah et Ên-Ghedi : six villes
avec leurs dépendances.

63 Quant aux Jébuséens, qui habi-
taient Jérusalem, les enfants de
Juda ne purent les déposséder ; de
sorte qu'ils sont demeurés à Jéru-
salem, avec les enfants de Juda,
jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XVI.

Le lot qui échut aux enfants de
Joseph partait du Jourdain,
près de Jéricho, à l'est des eaux de
Jéricho, suivant le désert qui monte
de Jéricho, par la montagne, à Bé-
thel ; 2 se dirigeait de Béthel à
Louz, passait devant la frontière de
l'Arkéen à Ataroth ; 3 descendait à
l'ouest, devant la frontière du Ya-
flétéen, jusqu'à celle de Béthorôn-le-
Bas et jusqu'à Ghézer, et se termi-
nait à la mer. 4 Tel fut l'héritage
des enfants de Joseph, Manassé et
Ephraïm.

5 Or, la frontière des enfants d'E-
phraïm, selon leurs familles, la fron-
tière de leur patrimoine fut : à l'est,
Atrot-Addar, jusqu'à Béthorôn-le-
Haut ; 6 puis elle s'étendait à l'ouest,
jusqu'au nord de Mikhmetat ; tour-
nait à l'orient de Taanat-Chilo,
qu'elle franchissait jusqu'à l'orient
de Yanoha ; 7 descendait de Yanoha
vers Atarot et Naara, atteignait
Jéricho et aboutissait au Jourdain.
8 De Tappouah elle allait à l'ouest
jusqu'au torrent de Kana et avait
pour terme la mer : tel fut le patri-
moine des enfants d'Ephraïm selon
leurs familles, 9 outre les villes par-
ticulières des enfants d'Ephraïm,
enclavées, avec leurs dépendances,
dans le patrimoine des enfants de
Manassé. 10 On n'expulsa point les
Cananéens établis à Ghézér ; de
sorte qu'ils demeurèrent au milieu
d'Ephraïm jusqu'à ce jour et furent
assujettis à un tribut.

CHAPITRE XVII.

Le lot attribué à la tribu de Ma-
nassé, parce qu'il était le pre-
mier-né de Joseph, échut à Makhir,
premier-né de Manassé, père de
Ghilead ; et, comme il était belli-
queux, il eut le Galaad et le Basan.
2 Les autres descendants de Ma-
nassé reçurent selon leurs familles,
savoir : les fils d'Abiézer, ceux de
Hélek, ceux d'Asriel, ceux de
Sichem, ceux de Héfer et ceux de
Chemida, formant la descendance
mâle de Manassé, fils de Joseph,
selon leurs familles. 3 Mais Celof-
had, fils de Héfer, fils de Ghilead,
fils de Makhir, fils de Manassé,
n'avait pas de fils, rien que des
filles, lesquelles se nommaient :
Mahla, Noa, Hogla, Milca et Tirça.
4 Elles se présentèrent devant le
pontife Éléazar, devant Josué, fils
de Noun, et les phylarques, en di-
sant : « L'Éternel a ordonné à Moïse
de nous attribuer un patrimoine

Digitized by Google

parmi nos frères. » Et on leur attribua, selon la parole de l'Éternel, un patrimoine parmi les frères de leur père.
[5] A Manassé échurent donc dix parts, outre le pays de Galaad et le Basan, situés au delà du Jourdain ;
[6] car les descendantes de Manassé obtinrent une propriété parmi ses descendants, tandis que le pays de Galaad appartint aux autres descendants de Manassé.

[7] Or, la limite de Manassé était, en partant d'Aser : Mikhmetat, situé devant Sichem : de là elle s'étendait à droite (1) vers les habitants d'Ên-Tappouah
[8] (Manassé possédait le canton de Tappouah, mais Tappouah même, à la frontière de Manassé, était aux enfants d'Éphraïm).
[9] La limite descendait jusqu'au midi du torrent de Kana : les villes de ce côté, enclavées parmi celles de Manassé, appartenaient à Éphraïm, tandis que la limite de Manassé était au nord du torrent et se terminait à la mer.
[10] A Éphraïm ce qui était au sud, à Manassé ce qui était au nord, avec la mer pour limite ; ils touchaient Aser au nord, Issachar à l'orient.
[11] Manassé eut encore, dans les cantons d'Issachar et d'Aser, Bethcheân avec ses bourgades, Yibleam avec les siennes, les habitants de Dor et de Ên-Dor avec leurs dépendances, ceux de Taanakh et de Meghiddo avec les leurs, trois provinces.
[12] Toutefois, les enfants de Manassé ne purent déposséder la population de ces villes, les Cananéens étant résolus à demeurer dans ce pays.
[13] Devenus plus forts, les Israélites soumirent les Cananéens à un tribut, mais ne les expulsèrent point.

(1) *Alias* : vers Yamîn

[14] Les descendants de Joseph se plaignirent en ces termes à Josué : « Pourquoi nous as-tu donné pour héritage un seul lot et un seul district, alors que nous formons une population nombreuse, tellement l'Éternel nous a bénis ? »
[15] Josué leur répondit : « Si vous êtes tellement nombreux, montez dans la région boisée, et ouvrez-vous y un passage au pays des Phérézéens et des Rephaïm, puisque la chaîne d'Éphraïm est trop étroite pour vous. »
[16] « En effet, reprirent les descendants de Joseph, la montagne ne nous suffit point, et, d'autre part, tous les Cananéens de la plaine ont des chariots de fer, ainsi que ceux de Bethcheân et de ses dépendances, et ceux de la vallée de Jézreél. »
[17] Mais Josué dit à la famille de Joseph, aux tribus d'Éphraïm et de Manassé : « Vous êtes un peuple nombreux, vous êtes pleins d'énergie, vous ne sauriez avoir un lot unique.
[18] La montagne doit être à vous ! Ce n'est que bois, mais vous la déboiserez, et vous en posséderez jusqu'aux points extrêmes ; car vous en chasserez le Cananéen, malgré ses chariots de fer, malgré sa puissance ! »

CHAPITRE XVIII.

TOUTE la communauté des enfants d'Israël s'assembla à Silo et y installa la Tente d'assignation ; le pays était conquis et à leur disposition.
[2] Mais il restait, parmi les enfants d'Israël, sept tribus à qui on n'avait pas encore départi leur patrimoine.
[3] Josué dit à ces Israélites : « Combien de temps encore négligerez-vous de prendre

Digitized by Google

possession du pays que vous a donné
l'Éternel, le Dieu de vos pères? 4 Dé-
signez vous-mêmes trois hommes par
tribu, afin que je leur donne mission
de parcourir le pays et d'en faire
le plan selon les possessions à attri-
buer ; après quoi, ils viendront me
trouver. 5 Ils le diviseront en sept
parts, Juda devant conserver sa
frontière au midi, et la maison de
Joseph devant garder la sienne au
nord. 6 Vous ferez donc délimiter
le pays en sept parts et m'appor-
terez le plan ici, où je les tirerai
pour vous au sort devant l'Éternel,
notre Dieu. 7 Car, pour ce qui est
des Lévites, ils n'ont point de part
au milieu de vous, le ministère de
l'Éternel étant leur apanage ; quant
à Gad, à Ruben et à la demi-tribu
de Manassé, ils ont reçu leur patri-
moine sur la rive orientale du Jour-
dain, telle que Moïse, serviteur de
l'Éternel, le leur a attribué. » 8 Les
délégués se disposant à partir pour
lever le plan du pays, Josué leur
donna cet ordre : « Allez, parcourez
le pays, faites-en le plan et revenez
auprès de moi, afin qu'ici, à Silo, je
vous le répartisse au sort, en pré-
sence de l'Éternel. » 9 Les hommes
partirent, traversèrent le pays, en
dressèrent le plan par villes, en sept
parties, sur un registre, et vinrent
trouver Josué au camp, à Silo. 10 Et
Josué jeta le sort à Silo, devant
l'Éternel, et il y répartit le pays
entre les enfants d'Israël, selon leurs
groupements.

11 Le premier lot échut à la tribu
des enfants de Benjamin, selon leurs
familles; les confins que leur at-
tribua le sort se trouvaient entre
les enfants de Juda et ceux de
Joseph. 12 Leur limite, du côté du
nord, partait du Jourdain, montait
au côté nord de Jéricho, passait à
l'ouest de la montagne, et aboutis-
sait au désert de Beth-Avén. 13 De
là, elle gagnait le côté méridional
de Louz, nommée aussi Béthel, et
descendait vers Atrot-Addar, sur
la montagne qui est au sud de Be-
thorôn-le-Bas. 14 Puis elle s'inflé-
chissait et tournait du côté de
l'ouest, au midi de la montagne
qui fait face à Bethorôn, et se ter-
minait à Kiryath-Baal ou Kiryath-
Yearîm, ville de la tribu de Juda :
voilà pour le côté occidental. 15 Le
côté du midi partait de l'extrémité
de Kiryath-Yearîm, et continuait
dans la direction de la mer (1), et
atteignait la source de Mê-Neph-
toah ; 16 puis la limite descendait
à l'extrémité de la montagne faisant
face à la vallée de Ben Hinnom,
qui est au côté nord de la vallée
des Rephaïm ; suivait la vallée de
Hinnom jusqu'au côté sud de Jébus
et atteignait Ên-Roghel ; 17 tournait
au nord vers Ên-Chémech, de là
vers Gheliloth, en face de la montée
d'Adoummim, et descendait vers
la Pierre de Bohân-ben-Ruben ; 18 se
poursuivait vers le côté nord de
la Plaine, et atteignait Araba ;
19 de là, elle passait au côté nord
de Beth-Hogla, et aboutissait à la
pointe nord de la mer Salée, à l'ex-
trémité sud du Jourdain : telle était
la frontière méridionale. 20 Et le
Jourdain formait la limite du côté
de l'orient. Telle fut, dans tout
son circuit, la possession des en-
fants de Benjamin selon leurs fa-
milles.

21 Les villes de cette tribu, répar-
ties entre ses familles, étaient :
Jéricho, Beth-Hogla, Êmek-Keçis ;
22 Beth-Haaraba, Cemaraïm, Bé-
thel ; 23 Awim, Para, Ofra ; 24 Kefar-

(1) La mer Morte.

Digitized by Google

Ammona, Ofni et Ghéba : douze
villes, avec leurs bourgades. [25] Plus
Gabaon, Rama, Beêrot; [26] Miçpé,
Kefira, Moça; [27] Rékem, Yirpeël,
Tareala; [28] Céla, Élef, Jébus, la
même que Jérusalem, Ghibeath,
Kiryath : quatorze villes, avec leurs
bourgades. Tel fut le patrimoine
des descendants de Benjamin, selon
leurs familles.

CHAPITRE XIX.

Le deuxième lot échut à Siméon,
à la tribu des Siméonites selon
leurs familles : ils eurent leur pos-
session au milieu de celle des en-
fants de Juda. [2] Il leur échut comme
possession : Bersabée, Chéba, Mo-
lada ; [3] Haçar-Choual, Bala, Écem ;
[4] Eltolad, Betoul, Horma ; [5] Ciklag,
Beth-Marcabot, Haçar-Souça ;
[6] Beth-Lebaot et Charouhén : treize
villes, avec leurs bourgades. [7] Plus
Ayîn-Rimmôn, Éter et Achân :
quatre villes, avec leurs bourgades ;
[8] et toutes les campagnes aux envi-
rons de ces villes, jusqu'à Baalat-
Beér et Ramat-Négheb. Tel fut l'hé-
ritage de la tribu des Siméonites,
selon leurs familles. [9] C'est sur la
part mesurée aux descendants de
Juda que fut pris l'héritage de ceux
de Siméon; car la part des enfants
de Juda était trop grande pour
eux, de sorte que ceux de Siméon
eurent leur héritage au milieu du
leur.

[10] Le troisième lot échut aux en-
fants de Zabulon, selon leurs fa-
milles. La frontière de leur posses-
sion s'étendait jusqu'à Sarid. [11] De
là, elle montait à l'occident vers
Mareala, touchait Dabbéchet et le
torrent qui passe devant Yokneam ;
[12] revenait de Sarid, vers l'orient,
dans la direction du soleil levant, à
la limite de Kislot-Thabor, ressor-
tait vers Daberat et montait à Ya-
phîa ; [13] de là, elle passait à l'orient,
vers Gat-Héfer, vers Et-Kacîn,
aboutissait à Rimmôn-Metoar, à
Néa, [14] qu'elle contournait, par le
nord, vers Hanatôn; et elle finissait
la vallée de Yiftah-El. [15] Plus, Kat-
tat, Nahalal, Chimrôn, Yideala et
Beth-Léhem : douze villes, avec
leurs bourgades. [16] Telle fut la pos-
session des enfants de Zabulon selon
leurs familles, comprenant ces villes
avec leurs bourgades.

[17] C'est à Issachar qu'échut le qua-
trième lot, aux enfants d'Issachar,
selon leurs familles. [18] Leur terri-
toire comprenait : Jezreêl, Keçoul-
lot, Chounêm ; [19] Hafaraïm, Chiôn,
Anaharat, [20] Rabbith, Kichyôn,
Ébeç ; [21] Rémet, Ên-Gannim, Ên-
Hadda, Beth-Paçêç ; [22] englobait
encore Thabor, Chahacîm, Beth-
Chémech, et avait pour limite le
Jourdain : seize villes, ainsi que
leurs bourgades. [23] Telle fut la pos-
session de la tribu d'Issachar, selon
ses familles, telles les villes et leurs
bourgades.

[24] Le cinquième lot échut à la
tribu d'Aser, selon ses familles.
[25] Leur frontière comprenait : Hel-
kat, Hali, Béten, Akhchaf ; [26] Alla-
mélec, Amead, Micheal ; atteignait
le Carmel à l'ouest (1), ainsi que
Chihor-Libnat ; [27] tournait à l'o-
rient vers Beth-Dagôn, rencontrait
Zabulon, la vallée de Yiftah-El au
nord, Beth-Êmek, Neïel ; se diri-
geait à gauche vers Caboul, [28] Ebrôn,
Rehob, Hammôn, Kana, jusqu'à
Sidon la Grande ; [29] de là elle pas-
sait à Rama, puis à la ville du

(1) *Alias* : vers la mer (Méditerranée).

Digitized by Google

Fort-de-Tyr ; de là à Hossa, et elle
se terminait à la mer par le canton
d'Akhzib. 30 De plus, Oumma,
Aphek, Rehob : vingt-deux villes,
avec leurs bourgades. 31 Telle fut la
possession de la tribu d'Aser, selon
ses familles, telles les villes et leurs
bourgades.
32 Aux enfants de Nephtali échut
le sixième lot, aux enfants de Ne-
phtali selon leurs familles. 33 Leur
frontière allait de Hélef, du Chêne
de Çaanannîm, par Adami-Han-
nékeb et Yabneêl, jusqu'à Lakkoum,
et aboutissait au Jourdain ; 34 reve-
nait à l'occident par Aznot-Thabor,
passait de là à Houkkok, touchait
Zabulon au midi, Aser à l'occident,
et Juda, vers le Jourdain, à l'orient.
35 Les villes fortes étaient : Ciddîm,
Cêr, Hammat, Rakkat, Kinnéreth ;
36 Adama, Rama, Haçor ; 37 Kédech,
Édréi, Ên-Haçor ; 38 Yireôn, Mig-
dal-El, Horem, Beth-Anat, Beth-
Chémech : dix-neuf villes, avec leurs
bourgades. 39 Telle fut la possession
de la tribu de Nephtali, selon ses
familles, les villes et leurs bour-
gades.
40 A la tribu de Dan, selon ses
familles, échut le septième lot.
41 La frontière de leur possession
comprenait : Çorea, Echtaol, Ir-
Chémech ; 42 Chaalabbîn, Ayyalôn,
Yitla ; 43 Êlôn, Timnatha, Ekron ;
44 Elteké, Ghibetôn, Baalat ; 45 Ye-
houd, Bené-Berak, Gat-Rimmôn ;
46 Mê-Yarkôn et Rakkôn, avec le
territoire devant Yapho. 47 Mais le
territoire des enfants de Dan dé-
passa ces limites : en effet, les en-
fants de Dan firent une expédition,
attaquèrent Léchem, s'en empare-
rent, la passèrent au fil de l'épée, en
prirent possession et s'y établirent,
remplaçant le nom de Léchem par
celui de Dan, qui était le nom de
leur père (1). 48 Telle fut la posses-
sion de la tribu de Dan, selon ses
familles, telles les villes et leurs
bourgades.
49 Lorsqu'ils eurent achevé de
partager le pays selon ses limites,
les enfants d'Israël attribuèrent à
Josué, fils de Noun, une possession
au milieu d'eux. 50 Sur l'ordre de
l'Éternel, ils lui donnèrent la ville
qu'il avait demandée : Timnat-
Sérah, dans la montagne d'Éphraïm.
Il restaura cette ville et il s'y éta-
blit.
51 Telles sont les possessions que le
prêtre Éléazar, Josué, fils de Noun,
et les chefs de famille des tribus
des enfants d'Israël répartirent, par
la voie du sort, à Silo, en présence
de l'Éternel, à l'entrée de la Tente
d'assignation : on acheva ainsi le
partage du pays.

CHAPITRE XX.

L'ÉTERNEL parla à Josué en ces
termes : 2 « Parle aux enfants
d'Israël, et dis-leur : Désignez en-
tre vous les villes de refuge dont je
vous ai parlé par l'organe de Moïse,
3 afin de recueillir, dans sa fuite, le
meurtrier qui aurait frappé une per-
sonne par imprudence, involontai-
rement, et de vous servir ainsi
d'asile contre le vengeur du sang.
4 Celui qui se réfugiera dans l'une
de ces villes s'arrêtera à l'entrée
de la porte de la ville, exposera son
cas aux anciens de cette ville, qui
l'y admettront dans leur sein et lui
assigneront une demeure où il ha-
bitera parmi eux. 5 Et si le vengeur
du sang le poursuit, ils ne lui livre-

(1) Voir Jug., XVIII.

Digitized by Google

ront pas le meurtrier, vu qu'il n'a
point frappé son prochain avec
intention ni par suite d'une haine
antérieure. 6 Il restera dans cette
ville jusqu'à ce qu'il comparaisse
devant l'assemblée qui doit le juger,
jusqu'à la mort du grand-prêtre en
fonctions à cette époque : alors seu-
lement, le meurtrier pourra rentrer
chez lui, dans sa ville, dans cette
ville d'où il se sera enfui. »

7 On consacra à cet effet : Ké-
dech en Galilée, dans la montagne
de Nephtali ; Sichem, dans la mon-
tagne d'Éphraïm ; Kiryath-Arba ou
Hébron, dans la montagne de Juda.
8 Du côté oriental du Jourdain, vers
Jéricho, on avait déjà choisi : Bé-
cer, dans le désert, dans le plat
pays, parmi les possessions de la
tribu de Ruben ; Ramoth, en Ga-
laad, parmi celles de la tribu de
Dan, et Golân, dans le Basan,
parmi celles de Manassé. 9 Telles
furent les villes déterminées pour
tous les enfants d'Israël et pour
l'étranger séjournant parmi eux,
comme refuge de tout meurtrier
par imprudence, afin qu'il ne pût
périr sous la main du vengeur du
sang avant d'avoir comparu devant
le tribunal.

CHAPITRE XXI.

LES chefs de familles des Lévites
se présentèrent devant le pon-
tife Éléazar, Josué, fils de Noun, et
les chefs de familles des tribus
d'Israël, 2 à Silo, dans le pays
de Canaan, et leur parlèrent ainsi :
« L'Éternel a ordonné, par l'or-
gane de Moïse, qu'on nous donnât
des villes pour y habiter, ainsi que
leurs banlieues pour notre bétail. »
3 Et les enfants d'Israël, se confor-
mant à l'ordre du Seigneur, don-
nèrent aux Lévites, sur leurs parts
de possession, les villes suivantes
avec leurs banlieues.

4 On tira au sort pour les familles
des Kehathites ; et d'abord, les
Lévites, descendants du pontife
Aaron, obtinrent, par la voie du
sort, dans les tribus de Juda, de
Siméon et de Benjamin, treize vil-
les. 5 Le surplus des enfants de
Kehath reçut au sort, dans les fa-
milles de la tribu d'Éphraïm, dans
la tribu de Dan et dans la demi-
tribu de Manassé, dix villes. 6 Les
enfants de Gerson reçurent au sort,
dans les familles de la tribu d'Issa-
char, dans celles d'Aser et de
Nephtali, et dans la demi-tribu
de Manassé en Basan, treize villes.
7 Les enfants de Merari, selon leurs
familles, eurent de la tribu de Ru-
ben, de celles de Gad et de Zabu-
lon, douze villes. 8 Les enfants d'Is-
raël donnèrent ces villes avec leurs
banlieues aux Lévites par la voie du
sort, comme l'Éternel l'avait pres-
crit par l'organe de Moïse.

9 De la tribu de Juda et de celle
de Siméon, l'on donna les villes
suivantes, ainsi désignées nomina-
tivement, 10 pour appartenir aux
descendants d'Aaron, d'entre les
familles Kehathites, de la tribu de
Lévi, à qui échut le premier lot.
11 On leur donna donc la Cité d'Arba
(père d'Anok), appelée aussi Hébron,
dans la montagne de Juda, avec la
banlieue d'alentour. 12 Les champs et
les bourgades dépendant de la
ville, on les avait donnés comme
propriété à Caleb, fils de Yefounné.
13 Mais aux descendants du pontife
Aaron l'on donna la ville même de
Hébron avec sa banlieue comme
ville de refuge pour le meurtrier ;

Digitized by Google

plus, Libna avec sa banlieue, [14] Yat-
tir avec sa banlieue, Echtemoa avec
la sienne, [15] Holôn avec sa banlieue,
Debir avec la sienne, [16] Ayîn avec sa
banlieue, Youtta avec sa banlieue
et Beth-Chémech avec la sienne :
neuf villes, remises par les deux
tribus en question. [17] Et de la tribu
de Benjamin : Gabaon et sa ban-
lieue, Ghéba et la sienne, [18] Anatot
et sa banlieue, Almôn et la sienne :
quatre villes. [19] Total des villes don-
nées aux prêtres descendants d'A-
aron : treize villes, avec leurs ban-
lieues.

[20] Quant aux familles lévitiques
descendant de Kehath, formant le
surplus des Kehathites, elles eurent
au sort les villes suivantes de la
tribu d'Éphraïm : [21] on leur donna
la ville de refuge destinée au meur-
trier, Sichem avec sa banlieue,
dans la montagne d'Éphraïm ;
Ghézer, avec sa banlieue ; [22] Kibçaïm
avec la sienne, Béthorôn avec la
sienne : quatre villes. [23] Puis, de la
tribu de Dan : Elteké et sa ban-
lieue, Ghibetôn et sa banlieue,
[24] Ayyalôn et la sienne, Gath-Rim-
môn et la sienne : quatre villes.
[25] Et de la demi-tribu de Manassé :
Taanakh et sa banlieue, Gath-Rim-
môn avec la sienne : deux villes.
[26] En tout, dix villes avec leurs ban-
lieues, pour le surplus des familles
des Kehathites.

[27] Les familles lévitiques descen-
dant de Gerson reçurent : de la
demi-tribu de Manassé, la ville de
refuge Golân, dans le Basan, avec
sa banlieue, et Beéchtera avec la
sienne : deux villes. [28] De la tribu
d'Issachar : Kichyôn avec sa ban-
lieue, Daberath avec la sienne,
[29] Yarmout avec sa banlieue, Ên-
Gannim avec la sienne : quatre
villes. [30] De la tribu d'Aser : Micheal
et sa banlieue, Abdôn et la sienne,
[31] Helkath et sa banlieue, Rehob
et la sienne : quatre villes. [32] Et de
la tribu de Nephtali ; la ville de
refuge Kédech, en Galilée, avec sa
banlieue ; Hamot-Dor avec sa ban-
lieue, Kartân avec la sienne : trois
villes. [33] Total des villes des Ger-
sonites, selon leurs familles : treize
villes, avec leurs banlieues.

[34] Enfin, les familles descendant
de Merari, formant le surplus des
Lévites, reçurent de la tribu de
Zabulon : Yokneam et sa banlieue,
Karta et sa banlieue ; [35] Dimna et
sa banlieue, Nahalal avec la sienne :
quatre villes. [36] De la tribu de Ru-
ben : Bécer avec sa banlieue,
Yahça avec la sienne ; [37] Kedémot
avec sa banlieue, Méfaat avec la
sienne : quatre villes (1). [38] Et de
la tribu de Gad : la ville de refuge
Ramoth, en Galaad, avec sa ban-
lieue, Mahanaïm, avec la sienne ;
[39] Hesbon, avec sa banlieue ; Yazer,
avec la sienne : en tout quatre vil-
les. [40] Telles sont les villes échues
aux familles des Merarites, formant
le surplus des familles lévitiques ;
leur lot comportait donc douze vil-
les. [41] Toutes les villes appartenant
aux Lévites parmi les possessions
des Israélites se montaient ainsi à
quarante-huit villes, indépendam-
ment de leurs banlieues. [42] Chacune
de ces villes comprenait la banlieue
qui lui sert de zone : règle uniforme
pour toutes les villes en question.

[43] Ainsi l'Éternel donna aux Israé-
lites tout le pays qu'il avait promis
par serment à leurs ancêtres ; ils
en prirent possession et s'y établi-
rent. [44] Il les fit jouir d'une sécurité
entière, comme il l'avait juré à leurs

(1) Les versets 36 et 37 manquent dans certaines éditions.

Digitized by Google

ancêtres ; de tous leurs ennemis,
pas un n'avait tenu devant eux :
tous, Dieu les avait mis en leur
pouvoir. 45 Aucune ne fit défaut de
toutes les faveurs que l'Éternel
avait promises à la maison d'Israël :
toutes s'accomplirent.

CHAPITRE XXII.

ALORS Josué manda les Rubé-
nites, les Gadites et la demi-
tribu de Manassé, 2 et leur dit :
« Vous avez observé tout ce que
vous avait prescrit Moïse, serviteur
de l'Éternel, et vous m'avez aussi
obéi en tout ce que je vous ai en-
joint. 3 Vous n'avez pas abandonné
vos frères durant cette longue
période, jusqu'à ce jour, et vous
êtes restés fidèles à la volonté de
l'Éternel, votre Dieu. 4 Et mainte-
nant l'Éternel, votre Dieu, a accordé
du repos à vos frères, comme il le
leur avait promis; partez donc,
allez dans vos tentes, au pays de
votre possession que vous a donné
Moïse, serviteur de l'Éternel, au
delà du Jourdain. 5 Toutefois, appli-
quez-vous bien à suivre la loi et la
doctrine que vous imposa Moïse,
serviteur de l'Éternel, c'est-à-dire
à aimer l'Éternel, votre Dieu, à
marcher dans toutes ses voies, à
garder ses commandements et à
lui demeurer attachés ; à le servir
enfin de tout votre cœur et de
toute votre âme. » 6 Et Josué, les
ayant bénis, les congédia, et ils
prirent le chemin de leurs tentes.
7 Or, la moitié de la tribu de Ma-
nassé avait reçu sa part de Moïse
dans le Basan, et l'autre moitié
avait été installée par Josué parmi
ses frères, sur le bord occidental
du Jourdain ; de plus, quand Josué
renvoya les premiers à leurs tentes
en les bénissant, 8 il leur dit : « Re-
tournez à vos demeures avec de
grands biens, avec un bétail consi-
dérable, chargés d'argent et d'or,
de cuivre et de fer, de vêtements
en grande quantité ; ces dépouilles
de vos ennemis, partagez-les avec
vos frères ! »
9 Alors les enfants de Ruben,
ceux de Gad et la demi-tribu de
Manassé quittèrent les autres en-
fants d'Israël et s'en allèrent de
Silo, qui est dans le pays de Canaan,
pour gagner la contrée de Galaad, le
pays de leur possession, dont Moïse
leur avait accordé la propriété par
ordre de l'Éternel. 10 Arrivés aux
districts du Jourdain faisant partie
du pays de Canaan, les enfants de
Ruben et de Gad et la demi-tribu
de Manassé érigèrent là un autel
près du Jourdain, un grand autel
bien apparent. 11 La nouvelle en
vint aux enfants d'Israël : « Voici que
les enfants de Ruben, ceux de
Gad et la demi-tribu de Manassé
ont bâti un autel devant le pays de
Canaan, dans les districts du Jour-
dain, en face des enfants d'Israël. »
12 Ce qu'ayant appris, toute la com-
munauté des enfants d'Israël se
réunit à Silo, pour marcher contre
eux en guerre.
13 Les enfants d'Israël députèrent
auprès de ceux de Ruben et de Gad,
et de la demi-tribu de Manassé,
Phinéas, fils du pontife Éléazar,
14 et, avec lui, dix chefs, un chef de
famille pour chacune des tribus
d'Israël : chacun était le principal
membre de sa famille parmi les
divisions d'Israël. 15 Ceux-ci allèrent
trouver les enfants de Ruben et de
Gad et la demi-tribu de Manassé,
au pays de Galaad, et leur parlè-

Digitized by Google

rent en ces termes : 16 « Ainsi a
parlé toute la communauté de
l'Éternel : Qu'est-ce que cette tra-
hison que vous avez commise à
l'égard du Dieu d'Israël, cette dé-
fection envers l'Éternel, en vous
bâtissant un autel et vous révoltant
ainsi contre le Seigneur ? 17 N'est-ce
pas assez, pour nous, du crime de
Peor, dont nous ne nous sommes
pas lavés jusqu'à ce jour, et qui
suscita une mortalité dans l'assem-
blée du Seigneur ? 18 Et vous, aujour-
d'hui, vous vous sépareriez de l'É-
ternel ! Qu'adviendra-t-il ? Vous
vous révoltez aujourd'hui contre
Dieu, demain son courroux éclatera
contre la communauté entière d'Is-
raël. 19 Que si le pays de votre pos-
session vous semble impur, repassez
dans le pays qui est le territoire de
l'Éternel, où s'élève la résidence de
l'Éternel, et établissez-vous au milieu
de nous ; mais ne vous révoltez pas
contre l'Éternel, ne vous insurgez
pas contre nous, en vous construisant
un autel rival de celui de l'Éternel,
notre Dieu ! 20 Lorsque Akhan, fils
de Zérah, commit une infidélité à
propos de l'anathème, est-ce que
toute la communauté d'Israël ne fut
pas l'objet de la colère divine ? Lui
pourtant était seul, mais il n'a pas
seul péri par son crime. »

21 Les enfants de Ruben et de
Gad, et la demi-tribu de Manassé,
prenant la parole, répondirent aux
chefs des divisions d'Israël : 22 « Le
Dieu des dieux est l'Éternel ! Le
Dieu des dieux est l'Éternel ! Il le
sait, lui, et Israël aussi le saura !
Si nous avons agi par rébellion et
forfaiture envers l'Éternel, qu'il
nous prive aujourd'hui de son assis-
tance ! 23 Si nous avons bâti un autel
pour nous séparer du Seigneur, soit
en y offrant holocauste ou oblation,
soit en y sacrifiant des victimes
rémunératoires, que le Seigneur
nous en demande compte ! 24 Non
certes ; si nous avons agi ainsi, c'est
que nous avons craint qu'un jour
vos fils ne disent aux nôtres :
« Qu'avez-vous de commun avec
l'Éternel, Dieu d'Israël ? 25 Entre
nous et vous, enfants de Ruben et
de Gad, l'Éternel a posé une limite,
le Jourdain : vous n'avez point de
part à l'Éternel ! » Et ainsi vos
descendants empêcheraient les nô-
tres de rendre hommage à l'Éter-
nel. 26 Donc, nous nous sommes dit :
Agissons pour nous-mêmes en éle-
vant un autel, non pour y offrir ni
holocauste ni autre sacrifice ; 27 mais
ce sera un garant entre nous et
vous, comme entre nos descendants
respectifs, de notre droit à servir
l'Éternel en sa présence, par nos
holocaustes, nos rémunératoires et
autres sacrifices, et que vos enfants
ne puissent pas, demain, dire aux
nôtres : Vous n'avez point de part
à l'Éternel. 28 Nous nous sommes
dit : Si un jour on devait nous parler
ainsi, à nous ou à nos descendants,
nous répondrions : « Voyez cette
image de l'autel du Seigneur, que
nos pères ont établie, non en vue
d'holocaustes ni de sacrifices quel-
conques, mais comme garantie en-
tre nous et vous. » 29 Loin de nous pa-
reille chose, de nous révolter contre
l'Éternel et de l'abandonner aujour-
d'hui, en érigeant un autel pour y
offrir holocauste, oblation ou sacri-
fice, à l'exclusion de l'autel de l'É-
ternel, notre Dieu, placé devant son
tabernacle ! »

30 Quand Phinéas le pontife, ainsi
que les chefs de la communauté et
des divisions d'Israël qui l'accom-
pagnaient, eurent entendu les pa-
roles prononcées par les enfants de

Digitized by Google

Ruben, de Gad et de Manassé,
il les approuvèrent. 31 Et Phinéas,
fils du pontife Éléazar, dit aux
enfants de Ruben, à ceux de Gad
et de Manassé : « Maintenant nous
savons que l'Éternel réside au milieu
de nous, puisque vous n'avez
pas commis cette prévarication
envers lui; dès lors, vous avez préservé
les enfants d'Israël de la vindicte
du Seigneur. »

32 Phinéas, fils du pontife Éléazar,
et les chefs, quittant les enfants de
Ruben et ceux de Gad, revinrent
du pays de Galaad dans celui de
Canaan, auprès des enfants d'Israël,
et leur rendirent compte.
33 La chose plut aux enfants d'Israël,
qui rendirent grâce à Dieu, et ne
parlèrent plus de faire contre eux
une expédition, ni de ravager le
pays habité par les enfants de Ruben
et ceux de Gad. 34 Les enfants
de Ruben et ceux de Gad dénommèrent
l'autel en disant : « Ce
sera un TÉMOIN entre nous, attestant
que l'Éternel seul est Dieu! »

CHAPITRE XXIII.

LONGTEMPS après, alors que l'Éternel
avait ôté à Israël toute
inquiétude à l'égard de ses ennemis
d'alentour, Josué, déjà vieux et

quérir, comme ceux des peuples que
j'ai exterminés, depuis le Jourdain
jusqu'à la grande Mer située au couchant
du soleil. 5 L'Éternel, votre
Dieu, lui, les chassera devant vous,
les dépossédera à votre profit; et
vous conquerrez leur pays, comme
l'Éternel, votre Dieu, vous l'a annoncé.
6 Mais attachez-vous résolument
à observer et à pratiquer
tout ce qui est écrit dans le livre de
la doctrine de Moïse, sans vous en
écarter à droite ni à gauche; 7 à ne
pas vous mêler à ces peuples qui
restent là près de vous, pour ne pas
vous exposer à prononcer le nom
de leurs dieux, à le faire intervenir
dans les serments, à les adorer ni à
vous prosterner devant eux. 8 C'est
à l'Éternel, votre Dieu, seul, que
vous devez vous attacher, comme
vous l'avez fait jusqu'à ce jour.
9 L'Éternel, votre Dieu, a dépossédé
à votre profit des peuples grands
et considérables; et vous, nul n'a
pu vous résister jusqu'à ce jour.
10 Un seul homme d'entre vous en
poursuivait mille; car c'est l'Éternel,
votre Dieu, qui combattait pour
vous, comme il vous l'a promis.
11 Mais veillez bien sur vous-mêmes,
en n'aimant que l'Éternel, votre
Dieu! 12 Car si vous venez à dévier,
à nouer des relations avec le reste
de ces peuples, qui sont demeurés
près de vous; si vous vous alliez
dans leurs

Digitized by Google

aujourd'hui où va toute chose terrestre. Vous savez, dans votre âme et votre conscience, que pas une n'a manqué de toutes les faveurs que l'Éternel, votre Dieu, avait annoncées à votre égard ; toutes vous sont venues, pas une seule n'a fait défaut. [15] Eh bien ! comme s'est accompli pour vous tout le bien que l'Éternel, votre Dieu, vous avait promis, ainsi accomplirait-il contre vous tout le mal, jusqu'à ce qu'il vous eût fait disparaître de cette excellente contrée qu'il vous a donnée, l'Éternel, votre Dieu. [16] Si, infidèles à l'alliance que l'Éternel, votre Dieu, vous a imposée, vous allez porter vos hommages à des dieux étrangers et vous prosterner devant eux, le courroux du Seigneur s'allumera contre vous, et vous disparaîtrez bientôt du bon pays qu'il vous a donné. »

CHAPITRE XXIV.

JOSUÉ réunit toutes les tribus d'Israël à Sichem ; puis il appela les anciens d'Israël, ses chefs, ses juges et ses préposés, qui se placèrent en présence de Dieu. [2] Et Josué dit à tout le peuple : « Ainsi a parlé l'Éternel, Dieu d'Israël : « Vos ancêtres habitaient jadis au delà du Fleuve (1), jusqu'à Tharé, père d'Abraham et de Nahor, et ils servaient des dieux étrangers. [3] Je pris votre père, Abraham, des bords du Fleuve, le fis voyager par tout le pays de Canaan, lui donnai une nombreuse postérité, et le rendis père d'Isaac. [4] A Isaac je donnai Jacob et Esaü ; j'attribuai à Esaü la montagne de Séïr pour sa possession ; Jacob et ses enfants descendirent en Égypte. [5] Je suscitai Moïse et Aaron, j'accablai l'Égypte par tout ce que je fis au milieu d'elle, après quoi je vous en fis sortir. [6] Quand j'eus fait sortir vos pères de l'Égypte et que vous fûtes parvenus jusqu'à la mer, les Égyptiens poursuivirent vos pères, avec chars et cavaliers, vers la mer des Joncs. [7] Ceux-ci implorèrent l'Éternel, qui interposa un épais nuage entre vous et les Égyptiens, fit retomber sur eux la mer et les submergea — vous avez vu de vos yeux ce que j'ai fait à l'Égypte — puis vous demeurâtes de longs jours au désert. [8] Je vous conduisis au pays des Amorréens, établis au bord du Jourdain, et qui vous combattirent ; je les livrai en votre pouvoir, vous conquîtes leur pays, et je les exterminai devant vous. [9] Puis se leva Balak, fils de Cippor, roi de Moab, qui entra en lutte avec Israël, et fit appeler Balaam, fils de Beor, pour vous maudire. [10] Mais je ne voulus pas écouter Balaam, et il dut au contraire vous bénir, et je vous sauvai ainsi de sa main. [11] Puis vous traversâtes le Jourdain et arrivâtes devant Jéricho ; et vous eûtes contre vous les possesseurs de Jéricho, les Amorréens, les Phérézéens, les Cananéens, les Héthéens, les Ghirgachéens, les Hévéens et les Jébuséens ; mais je les livrai en votre pouvoir. [12] Je vous ai aussi fait précéder par les frelons, qui ont chassé de devant vous les deux rois des Amorréens, ce que tu ne dois ni à ton épée ni à ton arc. [13] Je vous ai ainsi donné un pays qui ne vous a coûté aucune peine ; des villes où vous vous êtes installés sans les avoir bâties, des vignes et des oli-

(1) L'Euphrate.

Digitized by Google

viers dont vous jouissez sans les
avoir plantés. » 14 A votre tour, ré-
vérez et servez l'Éternel avec droi-
ture, avec sincérité ; repoussez les
dieux que vos pères ont adorés au
delà du Fleuve et en Égypte, et n'a-
dorez que l'Éternel. 15 Que s'il vous
déplaît de servir l'Éternel, choisissez
dès à présent qui vous voulez servir,
soit les dieux qu'adoraient vos pères
au delà du Fleuve, soit les dieux des
Amorréens dont vous occupez le
pays : pour moi et ma famille, c'est
l'Éternel que nous servons ! »

16 Le peuple répondit : « Loin de
nous la pensée de renoncer à l'É-
ternel pour servir des dieux étran-
gers ! 17 C'est l'Éternel qui est notre
Dieu, c'est lui qui nous a fait monter,
nous et nos pères, du pays d'Égypte,
cette maison d'esclaves ; qui a fait
à nos yeux tant de grands miracles,
qui nous a protégés constamment
dans notre voie, parmi tous les peu-
ples au milieu desquels nous avons
passé. 18 C'est l'Éternel qui a re-
poussé devant nous l'Amorréen et les
autres peuples habitant la contrée :
nous aussi nous entendons servir
l'Éternel, car c'est lui notre Dieu. »

19 Et Josué dit au peuple : « Vous
ne pourrez pas aisément servir l'É-
ternel ; car c'est un Dieu saint, un
Dieu jaloux, qui ne supporterait ni
vos offenses ni vos péchés. 20 Si vous
abandonnez l'Éternel pour servir
les dieux de l'étranger, à son tour
il vous maltraitera et consommera
votre ruine, après avoir été votre
bienfaiteur. » 21 Et le peuple répon-
dit à Josué : « Non ...

donc les dieux de l'étranger qui sont
au milieu de vous, et tournez uni-
quement vos cœurs vers l'Éternel,
Dieu d'Israël. » 24 Et le peuple dit à
Josué : « C'est l'Éternel, notre Dieu,
que nous servirons, c'est à sa voix
que nous voulons obéir. »

25 En ce jour même, Josué établit
un pacte avec le peuple, et lui im-
posa une loi et des statuts à Sichem.
26 Puis Josué consigna ces choses
dans le livre de la loi divine ; il prit
aussi une grande pierre qu'il dressa
en ce lieu, sous le chêne qui était
dans le lieu consacré à l'Éternel.
27 Et Josué dit à tout le peuple :
« Cette pierre nous servira de té-
moin, car elle a entendu toutes les
paroles que l'Éternel nous a adres-
sées ; elle serait un témoin contre
vous, si vous veniez à renier votre
Dieu. » 28 Et Josué congédia le peuple,
chacun rentrant dans son territoire.

29 Après ces événements, Josué,
fils de Noun, serviteur de l'Éternel,
mourut âgé de cent dix ans. 30 On
l'ensevelit dans les limites de sa
possession, à Timnath-Sérah, dans
la montagne d'Éphraïm, au nord du
mont Gaach. 31 Israël resta attaché
au Seigneur tant que vécut Josué,
et tout le temps que continuèrent à
vivre, après lui, les vieillards té-
moins de tout ce que le Seigneur
avait fait pour Israël.

32 Quant aux ossements de Joseph,
que les enfants d'Israël avaient
emportés d'Égypte, on les inhuma
à Sichem, dans la pièce de terre
que Jacob avait acquise, pour cent
[illegible]

LES JUGES

CHAPITRE IER.

APRÈS la mort de Josué, les en-
fants d'Israël consultèrent le
Seigneur en disant : « Qui de nous
doit marcher le premier contre le
Cananéen pour l'attaquer? » [2] Le
Seigneur répondit : « C'est Juda qui
doit marcher; je livre le pays en
son pouvoir. » [3] Alors Juda dit à
Siméon, son frère : « Aide-moi à
faire la guerre au Cananéen dans
mon territoire, et à mon tour je ferai
campagne avec toi dans le tien. »
Et Siméon se joignit à lui. [4] Juda se
mit en marche, et le Seigneur livra
le Cananéen et le Phérézéen en son
pouvoir; ils les défirent à Bézek, au
nombre de dix mille hommes. [5] Ils
trouvèrent Adoni-Bézek à Bézek,
l'attaquèrent, et achevèrent de
battre le Cananéen et le Phérézéen.
[6] Adoni-Bézek ayant pris la fuite,
ils le poursuivirent, le prirent et lui
coupèrent les pouces et les orteils.
[7] Et Adoni-Bézek dit : « Soixante-
dix rois, ayant les pouces et les or-
teils coupés, ont ramassé les miettes
sous ma table; ce que j'ai fait, Dieu
me le rend! » On le conduisit à
Jérusalem, et il y mourut.

[8] Les enfants de Juda attaquèrent
Jérusalem, s'en emparèrent, pas-
sèrent la population au fil de l'épée,
et livrèrent la ville aux flammes.
[9] Après quoi, les enfants de Juda
descendirent attaquer les Cana-
néens qui habitaient la montagne,
ceux du Midi et de la plaine. [10] Puis
Juda marcha contre les Cananéens
qui habitaient Hébron — Hébron
portait autrefois le nom de Cité
d'Arba — et ils battirent Chéchaï,
Ahimân et Talmaï. [11] De là on se
dirigea vers les habitants de Debir,
laquelle s'appelait autrefois Kiryat-
Sêfer. [12] Et Caleb dit : « Celui qui
triomphera de Kiryat-Sêfer et la
prendra, je lui donnerai ma fille
Akhsa pour épouse. » [13] Elle fut
prise par Othoniel, fils de Kenaz,
frère puiné de Caleb, et celui-ci lui
donna pour femme sa fille Akhsa.
[14] En se rendant près de son époux,
elle l'incita à demander le domaine
à son père ; puis elle-même des-
cendit de l'âne, et Caleb lui ayant
demandé : « Que veux-tu ? » [15] Elle
lui répondit : « Fais-moi un présent,
car tu m'as reléguée dans un pays
aride; donne-moi donc des sources
d'eau! » Et Caleb lui donna les
sources du pays haut et celles du
pays bas.

[16] Les descendants de Kéni, beau-
père (1) de Moïse, montèrent avec

(1) D'autres traduisent : beau-frère.

Digitized by Google

ceux de Juda de la ville des Pal-
miers au désert de Juda, qui est au
midi d'Arad; et ils s'y établirent
parmi le peuple.
17 Juda se mit encore en campagne
avec Siméon, son frère, et ils bat-
tirent le Cananéen habitant Cefat;
ils vouèrent la ville à l'anathème,
et elle reçut le nom de Horma (1).
18 Puis Juda prit Gaza avec son ter-
ritoire, Ascalon avec le sien, Ekron
avec le sien. 19 Le Seigneur fut avec
Juda, de sorte qu'il put conquérir la
montagne; mais il ne put dépos-
séder les habitants de la vallée, qui
avaient des chariots armés de fer.
20 Caleb eut pour apanage Hébron,
comme l'avait dit Moïse, et il en
expulsa les trois fils d'Anak. 21 Pour
les Jébuséens, habitants de Jéru-
salem, les enfants de Benjamin ne
les dépossédèrent point, et ils sont
restés à Jérusalem, avec les enfants
de Benjamin, jusqu'à ce jour.
22 De leur côté, les descendants
de Joseph marchèrent sur Béthel,
et le Seigneur fut avec eux. 23 Ils
firent explorer les abords de Béthel,
ville qui autrefois avait nom Louz.
24 Or, les soldats de garde, voyant
un homme qui sortait de la ville, lui
dirent : « Montre-nous par où l'on
peut entrer dans la ville, et nous te
traiterons avec faveur. » 25 Il leur in-
diqua le moyen de pénétrer dans la
ville, et ils passèrent les habitants
au fil de l'épée, mais laissèrent
partir l'homme avec toute sa fa-
mille. 26 Celui-ci se retira au pays
des Héthéens; il bâtit une ville qu'il
nomma Louz, et ce nom lui est resté
jusqu'aujourd'hui.
27 Pour Manassé, il ne déposséda
point les gens de Beth-Cheân et de
ses dépendances, ceux de Taanakh
et de ses dépendances, ni les habi-
tants de Dor et de ses dépendances,
ni ceux de Yibleâm avec les siennes,
ni ceux de Meghiddo avec les
siennes, le Cananéen persistant à
demeurer dans ce pays. 28 Devenu
plus puissant, Israël soumit le Ca-
nanéen à un tribut, mais il ne l'ex-
pulsa point.
29 Éphraïm non plus n'expulsa le
Cananéen établi à Ghézer, de sorte
que le Cananéen demeura côte à
côte avec lui à Ghézer.
30 Zabulon n'expulsa point les ha-
bitants de Kitrôn ni ceux de Na-
halol; ces Cananéens demeurèrent
avec lui, mais payèrent tribut.
31 Aser n'expulsa point les habi-
tants d'Acco ni ceux de Sidon,
d'Ahlab, d'Akhzib, de Helba, d'A-
fik et de Rehob. 32 Les Asérites de-
meurèrent donc au milieu des Ca-
nanéens qui occupaient ce pays, ne
les ayant point dépossédés.
33 Nephtali n'expulsa pas les habi-
tants de Beth-Chémech, ni ceux de
Beth-Anat, et il demeura au milieu
des Cananéens qui habitaient ce
pays; mais les habitants de Beth-
Chémech et de Beth-Anat leur
payèrent tribut.
34 Les Amorréens refoulèrent les
enfants de Dan sur la montagne, en
ne les laissant pas descendre dans
la vallée. 35 Ces Amorréens vou-
lurent rester à Har-Hérès (2), à
Ayyalôn et à Chaalbîm; mais, do-
minés par la puissance supérieure
de la maison de Joseph, ils de-
vinrent tributaires. 36 Le territoire
des Amorréens commençait à la
montée d'Akrabbîm, à partir de
Séla et au-dessus.

(1) Horma signifie *destruction* par suite d'anathème.

(2) D'autres : au mont Hérès.



CHAPITRE II.

[1] Un envoyé du Seigneur s'en vint de Ghilgal à Bokhîm et dit de sa part : « Je vous avais fait monter d'Égypte et entrer dans le pays que j'avais promis par serment à vos pères, et j'avais dit : « Je ne romprai jamais mon alliance avec vous;
[2] mais à votre tour ne transigez point avec les habitants de ce pays, détruisez leurs autels! » Et vous n'avez pas écouté ma voix. Qu'avez-vous fait là !
[3] Aussi ai-je résolu de ne pas les chasser de devant vous ; et ils s'attacheront à vos flancs, et leurs divinités seront pour vous un écueil. »
[4] Quand l'envoyé du Seigneur eut ainsi parlé à tous les enfants d'Israël, le peuple éclata en pleurs;
[5] on nomma cet endroit ***Bokhîm*** (1), et l'on y sacrifia à l'Éternel.

[6] Or, lorsque Josué eut congédié le peuple et que les enfants d'Israël, prenant possession du pays, s'installèrent chacun dans son héritage,
[7] le peuple servit l'Éternel pendant toute la vie de Josué, et tout le temps que vécurent, après lui, les vieillards témoins de toutes les grandes œuvres que Dieu avait accomplies pour Israël.
[8] Josué, fils de Noun, serviteur de l'Éternel, mourut à l'âge de cent dix ans.
[9] On l'ensevelit dans le territoire de sa possession, à Timnat-Hérès, dans la montagne d'Éphraïm, au nord du mont Gaach.
[10] Quand toute cette génération, à son tour, fut réunie à ses pères, une autre génération lui succéda, qui ne connaissait point l'Éternel, ni ce qu'il avait fait pour Israël.
[11] Les enfants d'Israël firent ce qui déplaît à l'Éternel, ils adorèrent les Bealim (2).
[12] Abandonnant l'Éternel, Dieu de leurs pères, qui les avait tirés du pays d'Égypte, ils s'attachèrent à d'autres dieux, choisis parmi ceux des peuples d'alentour, se prosternèrent devant eux et irritèrent l'Éternel.
[13] Ils abandonnèrent ainsi l'Éternel, pour servir Baal et les Astaroth.
[14] Alors la colère de l'Éternel s'alluma contre Israël, il les abandonna aux déprédations de peuples pillards, les livra aux ennemis qui les entouraient, et ils ne furent plus capables de leur tenir tête.
[15] Dans toutes leurs expéditions, la main de l'Éternel intervenait à leur désavantage, comme il l'avait annoncé, comme il le leur avait juré; ils furent ainsi réduits à la plus grande détresse.

[16] Alors Dieu suscita des *juges* (3), qui les délivrèrent de la main de leurs déprédateurs.
[17] Mais ils n'obéirent pas non plus à leurs juges : loin de là, ils se prostituèrent à des dieux étrangers et se prosternèrent devant eux; promptement infidèles à la voie qu'avaient suivie leurs pères, ils n'écoutèrent pas, comme eux, les commandements du Seigneur.
[18] Quand l'Éternel leur suscitait des juges, il assistait ceux-ci et délivrait les Israélites du pouvoir de leurs ennemis tant que vivait le juge; car l'Éternel se laissait fléchir par leurs gémissements que provoquaient leurs oppresseurs et leurs tyrans.
[19] Puis, le juge mort, ils recommençaient à agir plus mal encore que leurs ancêtres en s'attachant à des dieux étrangers, en les

(1) « *Les Pleurants.* »

(2) Idoles de Baal, ou ses différentes personnifications.

(3) Proprement : *suffètes*, chefs, dictateurs.

Digitized by Google

servant et en se prosternant devant
eux, en ne renonçant enfin ni à
leurs méfaits, ni à leur conduite dé-
réglée.
20 Aussi l'Éternel s'irrita contre
Israël et dit : « Puisque cette nation
a transgressé le pacte que j'avais
imposé à ses pères, puisqu'ils n'ont
pas écouté ma voix, 21 à mon tour,
je ne veux plus déposséder, en leur
faveur, aucun des peuples que Josué
a laissé subsister lorsqu'il est mort.
22 Ils me serviront à éprouver les
Israélites, à juger s'ils s'appliquent
ou non à suivre les voies de l'Éternel
comme l'ont fait leurs ancêtres. »
23 L'Éternel s'abstint donc de hâter
la dépossession de ces peuples, de
même qu'il ne les avait point livrés
au pouvoir de Josué.

CHAPITRE III.

Or, voici les peuples que l'É-
ternel avait épargnés pour
éprouver par eux les Israélites, tous
ceux qui n'avaient point connu les
guerres précédentes de Canaan;
2 surtout pour l'instruction des nou-
velles générations d'Israël, afin de
les aguerrir aux combats qu'elles ne
connaissaient pas encore : 3 les
cinq principautés des Philistins, tous
les Cananéens, Sidoniens et Hé-
véens qui habitaient le mont Liban,
depuis la montagne de Baal-Her-
mon jusqu'à Hamath. 4 Ceux-là
des Hévéens et des Jébuséens.
6 Ils prirent leurs filles pour femmes,
donnèrent leurs propres filles aux fils
de ces peuplades et adoptèrent leur
culte. 7 Les enfants d'Israël firent
ainsi ce qui déplaît à l'Éternel, ils
oublièrent l'Éternel, leur Dieu, ils
servirent les Bealim et les Aché-
roth (1). 8 Et l'Éternel s'indigna con-
tre Israël, et il les livra au pouvoir
de Couchân-Richatayîm, roi de Mé-
sopotamie, dont les Israélites furent
tributaires huit ans. 9 Les enfants
d'Israël ayant imploré le Seigneur,
il leur suscita un sauveur qui les
secourut dans la personne d'Otho-
niel, fils de Kenaz, frère puîné de
Caleb. 10 Animé de l'esprit divin, il
prit le gouvernement d'Israël, entra
en campagne, et l'Éternel mit en
son pouvoir Couchân-Richatayîm,
roi d'Aram, de sorte qu'il triompha
de Couchân-Richatayîm. 11 Et le
pays fut en paix pendant quarante
ans. Et Othoniel, fils de Kenaz,
mourut.
12 Les Israélites recommencèrent
à mécontenter l'Éternel, et l'Éter-
nel enhardit Eglôn, roi de Moab,
contre Israël, parce qu'ils agissaient
mal aux yeux du Seigneur. 13 Il
appela à lui les Ammonites et
Amalec, attaqua et défit Israël,
et ils s'emparèrent de la ville des
Palmiers. 14 Et les enfants d'Israël
servirent Eglôn, roi de Moab, dix-
huit-ans. 15 Alors ils implorèrent
l'Éternel, et il leur suscita un libé-
rateur, Ahod, fils de Ghêra, Ben-

Digitized by Google

faire une épée à deux tranchants, d'un *gômed* de long, et l'avait attachée sous ses vêtements, à la cuisse droite. 17 Il remit le présent à Eglôn, roi de Moab, qui était un homme très gros. 18 La remise du présent opérée, il renvoya les gens qui l'avaient porté. 19 Puis il revint de la carrière située près de Ghilgal, en disant : « Roi ! j'ai une mission secrète pour toi. » « Silence ! » dit le roi ; et tous les assistants se retirèrent. 20 Alors Ahod s'approcha du roi, qui était assis à l'écart dans son pavillon d'été, et il lui dit : « C'est une mission de Dieu que j'ai pour toi ! » Et le roi se leva de son siège. 21 Ahod, avançant la main gauche, saisit l'épée de dessus sa cuisse droite et la lui plongea dans le ventre. 22 La poignée suivit la lame, autour de laquelle se referma la graisse, car il ne retira point du corps son épée, qui ressortit par derrière. 23 Puis Ahod se dirigea vers l'antichambre, après avoir tiré sur lui et fermé à clef les portes du pavillon. 24 Ahod sorti, les serviteurs entrèrent, et, voyant les portes du pavillon fermées à clef, ils se dirent : « Sans doute il soulage un besoin dans la chambre d'été. » 25 Ils attendirent jusqu'à perdre patience, et comme on n'ouvrait pas les portes du pavillon, ils prirent la clef et ouvrirent, et voici que leur maître gisait à terre, mort. 26 Pendant qu'ils s'étaient ainsi attardés, Ahod avait pris la fuite et, dépassant la carrière, il s'était réfugié à Seïra. 27 Quand il fut arrivé, il sonna du cor sur la montagne d'Éphraïm ; et les enfants d'Israël descendirent avec lui de la montagne, lui marchant à leur tête. 28 Et il leur dit : « Suivez-moi ! car l'Éternel livre en vos mains vos ennemis, les Moabites. » Et ils descendirent à sa suite, occupèrent les gués du Jourdain conduisant en Moab, et ne laissèrent passer personne. 29 Ils tuèrent de Moab, en ce temps-là, environ dix mille hommes, tous gens robustes, tous vaillants, si bien que pas un n'échappa. 30 Ce jour-là Moab plia sous la puissance d'Israël, et le pays eut quatre-vingts ans de tranquillité.

31 Après Ahod vint Samgar, fils d'Anat, qui défit les Philistins, au nombre de six cents hommes, avec des aiguillons à bœufs. Lui aussi fut un libérateur d'Israël.

CHAPITRE IV.

Les enfants d'Israël recommencèrent à mécontenter l'Éternel, après la mort d'Ahod ; 2 et l'Éternel les livra au pouvoir de Jabin, roi Cananéen qui régnait à Haçor, et qui avait pour général Sisara, résidant à Harochet Haggoyim. 3 Les enfants d'Israël implorèrent le Seigneur ; car ce roi avait neuf cents chariots de guerre, et il molestait durement, pendant vingt ans, les enfants d'Israël.

4 Or Débora, une prophétesse, femme de Lappidoth, gouvernait Israël à cette époque. 5 Elle siégeait au pied du « Palmier de Débora », entre Rama et Béthel, dans la montagne d'Éphraïm ; et c'est à elle que les Israélites s'adressaient pour obtenir justice. 6 Elle envoya quérir Barak, fils d'Abinoam, de Kédech-en-Nephtali, et lui dit : « Voici l'ordre de l'Éternel, Dieu d'Israël : Va déployer une armée sur le mont Thabor, après avoir pris, avec toi, dix mille hommes

Digitized by Google

des tribus de Nephtali et de Zabulon; [7] moi, je ferai avancer de ton côté, vers le torrent de Kison, Sisara, commandant de l'armée de Jabin, avec ses chariots et sa multitude, et je le livrerai en ta main.» [8] Barak lui répondit : « Si tu m'accompagnes, j'irai; sinon, je n'irai point. » [9] Elle répliqua : « Certes, j'irai avec toi; seulement, ce n'est pas à toi que reviendra l'honneur de ton entreprise, puisque c'est à une femme que l'Éternel aura livré Sisara.» Et là-dessus Débora s'en alla avec Barak à Kédech. [10] Barak convoqua Zabulon et Nephtali à Kédech, dix mille hommes montèrent à sa suite, et Débora monta avec lui. [11] (Or, Héber, le Kénéen, s'était séparé des Kénéens, des descendants de Hobab, beau-père (1) de Moïse ; et il avait dressé sa tente vers le Chêne de Çaanannim, qui est près de Kédech.)

[12] Sisara, ayant appris que Barak, fils d'Abinoam, s'était dirigé sur le mont Thabor, [13] réunit tous ses chariots, neuf cents chariots armés de fer, ainsi que toute la milice sous ses ordres, et les achemina de Harochet Haggoyim vers le torrent de Kison. [14] Alors Débora dit à Barak : « En avant! car c'est aujourd'hui que le Seigneur livre en tes mains Sisara; n'est-ce pas Dieu même qui marche devant toi? » Et Barak descendit du mont Thabor, suivi de dix mille hommes. [15] L'Éternel frappa de perturbation Sisara, tous ses attelages et toute son armée, qu'il livra au glaive de Barak; Sisara sauta à bas de son char et s'enfuit à pied. [16] Barak poursuivit attelages et armée jusqu'à Harochet Haggoyim ; et toute l'armée de Sisara tomba sous le tranchant du glaive, pas un seul n'échappa. [17] Cependant Sisara fuyait à pied vers la tente de Jaël, femme de Héber le Kénéen ; car il y avait paix entre Jabin, roi de Haçor, et la famille de Héber le Kénéen. [18] Jaël sortit à la rencontre de Sisara et lui dit : « Entre, seigneur, entre chez moi, ne crains rien! » Il la suivit dans la tente, et elle le cacha sous une couverture. [19] Il lui dit : « Donne-moi, je te prie, un peu d'eau à boire, j'ai soif! » Et elle ouvrit l'outre au lait, lui donna à boire et le recouvrit. [20] Il lui dit : « Tiens-toi à l'entrée de la tente, et si l'on vient te demander : Y a-t-il quelqu'un ici? tu répondras : Non. » [21] Or Jaël, femme de Héber, prit une cheville de la tente, se saisit d'un marteau, se glissa près de lui sans bruit et enfonça dans sa tempe la cheville, qui resta fichée en terre; lui, fatigué, s'était endormi; il mourut. [22] Cependant Barak vint, poursuivant Sisara; Jaël s'avança à sa rencontre et lui dit : « Viens, je vais te faire voir l'homme que tu cherches. » Il la suivit et vit Sisara étendu mort, la tempe traversée par la cheville.

[23] Ce jour-là, Dieu abattit Jabin, roi de Canaan, devant les enfants d'Israël; [24] et la puissance des enfants d'Israël alla s'appesantissant sur Jabin, roi de Canaan, si bien qu'ils consommèrent sa ruine.

CHAPITRE V.

Ce même jour, Débora et Barak, fils d'Abinoam, chantèrent ce cantique :

[2] Quand l'anarchie régnait en Israël,

(1) D'autres : beau-frère.

Digitized by Google

Une poignée d'hommes s'est dévouée :
Rendez-en grâce à l'Éternel!

[3] Écoutez, rois; princes, prêtez l'oreille:
Je veux, je veux chanter le Seigneur,
Célébrer l'Éternel, Dieu d'Israël.
[4] Éternel! quand tu sortis de Séir,
Quand tu t'avanças de la région d'Édom,
La terre frissonna, les cieux se fondirent,
Les nuages se fondirent en eau;
[5] Les monts ruisselèrent à la vue du Seigneur,
Le Sinaï tressaillit (1) à l'aspect du Dieu d'Israël.

[6] Au temps de Samgar, fils d'Anat,
Aux jours de Jaël,
Les routes étaient devenues solitaires,
Les voyageurs suivaient des sentiers détournés.
[7] Plus de ville ouverte en Israël, plus aucune,
Quand enfin je me suis levée, moi Débora,
Levée comme une mère au milieu d'Israël.
[8] Il avait adopté des dieux nouveaux,
Dès lors la guerre est à ses portes:
Et l'on voyait à peine un bouclier, une lance,
Entre quarante milliers d'Israël.

[9] Mon cœur est à vous, maîtres d'Israël,
Qui vous êtes dévoués au milieu du peuple,
Rendez grâce à l'Éternel!
[10] Vous qui montez de blanches ânesses,
Qui vous asseyez sur des tapis,
Et vous, humbles piétons du chemin,
Contez cette merveille!
[11] Ceux que le tumulte faisait blottir parmi les auges,
Maintenant célèbrent les bienfaits du Seigneur,
Ses bienfaits qui émancipent Israël:
Maintenant rentre dans ses portes le peuple du Seigneur.

[12] Debout, debout, Débora!
Éveille-toi, éveille-toi, chante l'hymne!
Alerte, ô Barak!
Fils d'Abinoam, emmène ta capture!
[13] Un faible reste triomphe d'une puissante multitude;
L'Éternel m'a fait dompter les forts.

[14] Les gens d'Éphraïm ont pris racine en Amalec,
A ta suite, ô Benjamin! et près de tes familles;
Makhir (2) a produit des législateurs,
Et plusieurs, dans Zabulon, manient la plume du scribe.

(1) Autrement : Le Sinaï *lui-même.*
(2) C'est-à-dire Manassé.

[15] Et ces princes d'Issachar, amis de Débora,
Et Issachar, l'appui de Barak,
Dans la vallée ils s'étalent à ses pieds.
Parmi les groupes de Ruben,
Grands sont les soucis de la pensée!
[16] Pourquoi es-tu resté entre les collines,
Écoutant le murmure des troupeaux?
— C'est que, pour les groupes de Ruben,
Grave est la perplexité d'esprit.
[17] Galaad, sur la rive du Jourdain demeure immobile;
Dan, qui le retient près des vaisseaux?
Aser s'est fixé sur le littoral,
Il se cantonne près de ses ports...

[18] ZABULON, voilà le peuple qui se dévoue à la mort!
Lui et NEPHTALI, — seuls au champ de bataille!
[19] Les rois sont venus, ils ont guerroyé,
Oui, ils ont guerroyé, les rois de Canaan,
A Taanakh, près des eaux de Meghiddo :
Les riches dépouilles n'ont pas été pour eux.
[20] Les cieux ont pris part au combat;
Les astres, dans leurs orbites,
Ont fait la guerre à Sisara.
[21] Le torrent de Kison les a balayés,
L'antique torrent, le torrent de Kison...
Mon âme, élance-toi, impétueuse!
[22] Comme ils résonnaient, les sabots des coursiers,
Sous la fuite, la fuite rapide de ses vaillants!

[23] Maudissez Méroz, a dit le messager du Seigneur,
Vouez à l'exécration ses habitants!
Car ils ne sont point venus seconder le Seigneur,
Seconder le Seigneur parmi les braves.
[24] Bénie soit, entre les femmes, Jaël,
L'épouse du Kénéen Héber;
Entre les femmes, sous la tente, soit-elle bénie!
[25] Il demandait de l'eau, elle lui offre du lait;
Dans un vase précieux elle apporte de la crème.
[26] De sa main elle saisit une cheville,
De sa droite le marteau du manœuvre;
Puis elle frappe Sisara, lui fracasse la tête,
Lui fend, lui transperce la tempe.
[27] A ses pieds il se tord, il s'affaisse, il succombe;
A ses pieds il se tord, il rampe.
Se débat encore — et gît sur place, inanimé...

[28] Elle a regardé par la fenêtre, la mère de Sisara;
A travers le grillage elle a jeté sa plainte :
« Pourquoi son char tarde-t-il à paraître?
Qui retient donc la course de ses chariots?»
[29] Ses sages compagnes la rassurent;

Digitized by Google

Elle-même trouve réponse à ses plaintes :
30 « Sans doute ils enlèvent, ils partagent le butin ;
Une jeune fille, deux jeunes filles par guerrier ;
Pour Sisara, les étoffes richement teintes,
La dépouille des broderies éclatantes,
Des broderies doubles qui brillent au cou des captives... »

31 Ainsi périront tous tes ennemis, Seigneur,
Et tes amis rayonneront comme le soleil dans sa gloire.

Le pays eut, depuis lors, quarante années de repos.

CHAPITRE VI.

Les enfants d'Israël ayant de
nouveau mécontenté l'Éternel,
il les abandonna pendant sept ans
au pouvoir des Madianites. 2 Acca-
blés par la supériorité de Madian,
les Israélites, pour y échapper,
utilisèrent les creux des montagnes,
les souterrains et les châteaux-forts.
3 Or, quand Israël avait fait les
semailles, Madian accourait avec
Amalec et les peuplades orientales,
et venait l'attaquer. 4 Ils occupaient
son pays, détruisaient les produits
de la terre jusque vers Gaza, et ne
laissaient en Israël aucune subsis-
tance, non plus que brebis, bœufs
ni ânes. 5 Car eux-mêmes venaient
avec leurs troupeaux et leurs tentes,
ils arrivaient en masse comme les
sauterelles, eux et leurs chameaux
étaient innombrables ; et ils enva-
hissaient le pays pour le ravager.
6 Israël tomba ainsi dans une misère
extrême par le fait de Madian, et
il se plaignit à l'Éternel.
7 Comme les enfants d'Israël se
plaignaient à l'Éternel au sujet de
Madian, 8 l'Éternel leur envoya un
personnage inspiré, qui leur dit :
« Ainsi a parlé l'Éternel, Dieu d'Is-
raël : C'est moi qui vous ai fait
monter de l'Égypte, qui vous ai
tirés de la maison de servitude ;
9 je vous ai sauvés de la main des
Égyptiens et de la main de vos
autres oppresseurs ; j'ai chassé ces
derniers devant vous et vous ai
donné leur pays. 10 Et je vous ai
dit : « C'est moi, l'Éternel, qui suis
votre Dieu ! ne révérez point les
dieux des Amorréens dont vous ha-
bitez le pays ! » Mais vous n'avez
pas écouté ma voix... »
11 Or, un ange du Seigneur vint
se placer sous un térébinthe près
d'Ofra, appartenant à Joas l'A-
biézrite, au moment où Gédéon,
son fils, battait du froment dans le
pressoir pour le mettre à l'abri des
Madianites. 12 L'ange du Seigneur
lui apparut et lui dit : « L'Éternel
est avec toi, vaillant homme ! »
13 Et Gédéon lui répondit : « Hélas !
Seigneur, si l'Éternel est avec nous,
d'où vient tout ce qui nous arrive ?
Que sont devenus tous ses prodiges
que nous ont contés nos pères, di-
sant : N'est-ce pas l'Éternel qui
nous a fait sortir de l'Égypte ?
Maintenant l'Éternel nous délaisse
et nous livre aux mains de Madian ! »
14 Alors l'Éternel s'adressa à lui,
disant : « Va avec ce courage qui
t'anime, et tu sauveras Israël de la
main de Madian : c'est moi qui
t'envoie. » 15 Gédéon répliqua : « De
grâce, mon Dieu, par quel moyen
sauverais-je Israël ? Ma famille est
la moindre en Manassé, et moi je
suis le plus jeune dans la maison de
mon père ! » 16 « C'est que je serai
avec toi, répondit l'Éternel, et tu bat-
tras les Madianites comme un seul
homme. » 17 « Eh bien ! dit-il, si
j'ai trouvé faveur à tes yeux, tu

Digitized by Google

me prouveras par un signe que
c'est toi-même qui me parles. 18 Ne
t'éloigne pas d'ici, je te prie, que
je ne sois revenu près de toi : je vais
quérir mon offrande et la déposer
devant toi. » Il répondit : « J'atten-
drai ton retour. » 19 Et Gédéon ren-
tra, apprêta un jeune chevreau et
des pains azymes d'un *êpha* de
farine, mit la viande dans une cor-
beille et le bouillon dans un pot,
porta le tout sous le térébinthe et
le lui offrit. 20 L'ange de Dieu lui
dit : « Prends la viande avec les
azymes, pose-les sur ce rocher, et
répands le bouillon » ; ce qu'il fit.
21 Et l'ange de l'Éternel, de l'extré-
mité du bâton qu'il tenait à la main,
toucha la viande et les azymes :
soudain un feu sortit du rocher, con-
suma viande et azymes, et l'ange
de l'Éternel disparut à ses yeux.
22 Gédéon vit alors que c'était un
ange, et il s'écria : « Malheur à moi,
Seigneur Dieu ! car c'est un ange
de l'Éternel que j'ai vu face à
face. » 23 « Rassure-toi, lui dit le
Seigneur, ne crains rien : tu ne
mourras pas. » 24 Gédéon bâtit là
au Seigneur un autel, qu'il appela
Adonaï Chalôm (1) ; aujourd'hui
encore il subsiste dans Ofra, qui
est aux Abiézrites.

25 Cette même nuit, l'Éternel lui
dit : « Prends l'un des taureaux
qui sont à ton père, — le deuxième
taureau, âgé de sept ans. Tu dé-
moliras l'autel consacré à Baal par
ton père, et tu abattras le bocage
qui est auprès. 26 Puis tu bâtiras un
autel à l'Éternel, ton Dieu, au som-
met de ce rocher, sur le plateau ;
tu prendras le deuxième taureau, et
le brûleras en holocauste, sur le bois
du bocage que tu auras abattu. »
27 Gédéon, aidé de dix de ses servi-
teurs, fit ce que l'Éternel lui avait
ordonné ; mais comme il n'osait, à
cause de sa famille et des gens de
la ville, agir en plein jour, il le fit
nuitamment. 28 Au matin, quand les
gens de la ville se levèrent, ils vi-
rent l'autel de Baal renversé, son
bocage abattu, le deuxième tau-
reau offert en holocauste sur l'au-
tel nouveau, 29 et ils se dirent l'un à
l'autre : « Qui a fait cela ?... » Ils
s'informèrent, firent des recherches
et on leur dit : « C'est Gédéon, fils
de Joas, qui en est l'auteur. »
30 Alors les gens de la ville dirent à
Joas : « Livre ton fils pour qu'il
meure, parce qu'il a démoli l'autel
de Baal et abattu le bocage atte-
nant. » 31 Mais Joas dit à la foule
qui l'assaillait : « Est-ce à vous de
venger Baal, à vous de lui venir en
aide ? Qui prétend le faire mérite
la mort, avant même qu'il soit jour !
Si Baal est Dieu, qu'il venge lui-
même son injure, son autel ren-
versé ! » 32 Gédéon fut à cette occa-
sion, surnommé JÉRUBBAAL, c'est-à-
dire *que Baal s'en prenne à lui*,
pour avoir démoli son autel.

33 Or, tout Madian s'était réuni
avec Amalec et les peuplades orien-
tales ; ils avaient pénétré à l'inté-
rieur et campaient dans la vallée
de Jezreël. 34 Soudain une inspira-
tion divine enveloppa Gédéon ; il
fit sonner du cor, et les Abiéz-
rites se groupèrent derrière lui.
35 Il envoya aussi des messagers dans
tout Manassé, qui se joignit égale-
ment à lui ; pareillement en Aser,
Zabulon, Nephtali, qui montèrent
au-devant d'eux. 36 Et Gédéon dit
au Seigneur : « Si tu veux, par ma
main, secourir Israël comme tu l'as
dit, 37 eh bien ! je mets cette toison

(1) « Dieu me rassure. » D'après les accents : « L'Éternel l'appela *Schalôm*. »

Digitized by Google

sur le sol de l'aire : s'il vient de la rosée sur la toison seule et que tout le sol reste sec, je saurai que tu veux secourir par ma main Israël, comme tu l'as promis. »
[38] Et il en fut ainsi. En se levant le lendemain, Gédéon pressa la toison et, de la rosée qu'il en exprima, il eut une pleine écuelle d'eau.
[39] Gédéon dit au Seigneur : « Ne te mets pas en colère contre moi si je t'adresse encore une prière. Permets-moi seulement une nouvelle épreuve par cette toison : que la toison seule reste sèche, tandis que tout le sol sera couvert de rosée ! »
[40] Dieu déféra à sa demande cette nuit même : la toison seule resta sèche, le sol d'alentour fut couvert de rosée.

CHAPITRE VII.

Dès le matin, Jérubbaal — autrement dit Gédéon — alla se camper avec tout son monde près d'Ên-Harod, ayant ainsi au nord le camp de Madian, qui commençait à la colline de Moré et s'étendait dans la vallée.
[2] Le Seigneur dit à Gédéon : « Ton armée est trop nombreuse pour que je lui livre Madian. Israël pourrait s'attribuer l'honneur qui m'appartient, en disant : « C'est à moi-même que je dois la victoire. »
[3] Donc, porte aux oreilles du peuple cet avis : Que ceux qui ont peur et qui tremblent rebroussent chemin et tournent (1) du côté de la montagne de Galaad ! » — Vingt-deux mille hommes se retirèrent, et il en resta dix mille.
[4] Dieu dit à Gédéon : « Ils sont encore trop ; fais-les descendre du côté de l'eau, où je procéderai pour toi à leur épuration : celui dont je te dirai qu'il aille avec toi, celui-là te suivra ; mais tous ceux dont je te dirai : Un tel ne doit pas te suivre, ceux-là n'iront point. »
[5] Gédéon conduisit la troupe près de l'eau, et le Seigneur lui dit : « Ceux qui laperont l'eau avec la langue, comme lape le chien, tu les feras mettre à part, ainsi que ceux qui s'agenouilleront pour boire. »
[6] Or, le nombre de ceux qui avaient bu dans leur main fut de trois cents hommes ; tout le reste de la troupe s'était agenouillé pour boire.
[7] Et le Seigneur dit à Gédéon : « C'est par ces trois cents hommes qui ont bu dans leurs mains que je vous donnerai la victoire, et que je livrerai Madian en ta main. Que les autres s'en retournent chacun chez eux. »
[8] La troupe restante se munit de provisions (2) et de ses trompes ; Gédéon renvoya tous les autres Israélites dans leurs foyers, ne gardant que les trois cents hommes. Le camp des Madianites s'étendait en bas, dans la vallée.

[9] Cette même nuit, l'Éternel lui dit : « Va, attaque le camp ! Je le livre en ta main.
[10] Si toutefois tu n'oses l'attaquer, descends-y avec Poura, ton serviteur :
[11] tu entendras ce qu'ils disent, et cela te donnera du cœur pour attaquer le camp. » Et il descendit, accompagné de son serviteur Poura, aux abords du camp où étaient les avant-postes.
[12] Madian, Amalec et toutes les peuplades d'Orient se déployaient dans la vallée, nombreux comme les sauterelles ; et l'on ne

(1) Sens douteux.

(2) D'après les accents : Ils prirent les provisions du peuple et leurs trompes.

Digitized by Google

pouvait compter leurs chameaux, pressés comme le sable qui est au bord de la mer. 13 Arrivé là, Gédéon entendit un homme qui racontait un songe à son camarade et disait : « J'ai eu un songe, où je voyais une miche (1) de pain d'orge roulant dans le camp des Madianites ; parvenue à l'une des tentes, elle la heurta et la fit tomber, de sorte qu'elle se renversa sens dessus dessous. » 14 L'autre répondit : « Ceci n'est autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas, l'Israélite ; Dieu a livré en son pouvoir les Madianites et tout leur camp ! » 15 En entendant le récit de ce songe et son interprétation, Gédéon se prosterna ; puis il retourna au camp d'Israël et s'écria : « Marchez ! l'Éternel vous livre le camp de Madian ! » 16 Il divisa les trois cents hommes en trois compagnies, et les munit tous de trompes et de cruches vides, où brûlaient des torches. 17 Et il leur dit : « Regardez-moi faire et faites comme moi. Je vais m'avancer à l'entrée du camp, et alors, ce que je ferai, vous le ferez aussi. 18 Je sonnerai de la trompe, ainsi que tous ceux de ma compagnie ; vous en sonnerez pareillement, tout autour du camp, et vous crierez : *Pour l'Éternel et pour Gédéon !* »

19 Gédéon et ses cent hommes arrivèrent à l'entrée du camp, au commencement de la seconde veille, comme on venait de poser les sentinelles ; ils sonnèrent de leurs trompes et brisèrent les cruches qu'ils avaient en main. 20 Les trois compagnies sonnèrent donc de la trompe et brisèrent les cruches, saisirent les torches de la main gauche et de la droite les trompes

(1) D'autres : le bruit ; *alias :* pain grillé.

pour sonner, en criant : *Guerre pour l'Éternel et pour Gédéon !* 21 Ils restèrent chacun à leur place autour du camp, tandis que tous ceux du camp couraient et s'enfuyaient en poussant des cris. 22 Et les trois cents trompes continuant à sonner, Dieu les fit s'entre-tuer de leurs épées, dans tout le camp ; et cette armée s'enfuit jusqu'à Beth-ha-Chitta, vers Cerêra, et jusqu'à la lisière d'Abel-Mehola, près de Tabbat. 23 Alors des Israélites de la tribu de Nephtali, de celle d'Aser, de toute celle de Manassé, coururent aux armes et se mirent à la poursuite de Madian. 24 Gédéon avait envoyé des courriers dans toute la montagne d'Éphraïm, avec cet ordre : « Descendez au-devant des Madianites et coupez-leur tous les gués jusqu'à Beth-Bara et les passages du Jourdain. » Et tous les gens d'Éphraïm se rassemblèrent et ils occupèrent les gués jusqu'à Beth-Bara et le Jourdain, 25 firent prisonniers les deux princes de Madian, Oreb et Zeêb, tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeêb au pressoir de Zeêb, continuèrent la poursuite de Madian, et apportèrent les têtes d'Oreb et de Zeêb à Gédéon, de l'autre côté du Jourdain.

CHAPITRE VIII.

LES gens d'Éphraïm dirent à Gédéon : « Pourquoi as-tu agi ainsi à notre égard, de ne pas nous appeler quand tu es allé faire la guerre à Madian ! » Et ils disputèrent violemment avec Gédéon. 2 Mais il leur répondit : « Qu'est-ce que mes exploits en comparaison du vôtre ! Certes, le grappillage d'Éphraïm

Digitized by Google

vaut mieux que toute la vendange d'Abiézer! [3] Dieu a fait tomber en vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeêb; qu'ai-je pu faire d'aussi beau? » Ce discours désarma leur colère.

[4] Or, Gédéon atteignit le Jourdain et le traversa avec les trois cents hommes qui l'accompagnaient, fatigués à poursuivre l'ennemi; [5] et il dit aux gens de Souccot: « Donnez donc quelques pains à cette troupe qui me suit; car ils sont harassés, et je poursuis avec eux Zébah et Çalmounna, rois de Madian. » [6] Les principaux de Souccot répondirent: « Tiens-tu déjà le poignet de Zébah et Çalmounna dans ta main, pour que nous donnions du pain à ton armée? » [7] « Puisque c'est ainsi, dit Gédéon, quand l'Éternel m'aura livré Zébah et Çalmounna, je battrai votre chair avec les épines et les ronces du désert. » [8] De là il monta à Penouel et fit semblable demande aux habitants, qui lui répondirent comme avaient fait ceux de Souccot. [9] Et il menaça à leur tour les gens de Penouel en disant: « Quand je reviendrai vainqueur, je démolirai cette tour! »

[10] Zébah et Çalmounna étaient alors à Karkor avec leurs troupes, comptant environ quinze mille hommes, tout ce qui restait de la grande armée des Orientaux: cent vingt mille guerriers avaient péri. [11] Gédéon s'y achemina par la route des nomades, à l'orient de Nobah et de Yogbeha, et il attaqua le camp, qui était plein de sécurité. [12] Zébah et Çalmounna s'enfuirent; il les poursuivit, s'empara de ces deux rois de Madian, et mit toute l'armée en déroute. [13] La guerre terminée, Gédéon, fils de Joas, revint par la montée de Hérès (1); [14] et il arrêta un jeune homme, habitant de Souccot, qu'il interrogea, et qui lui écrivit les noms des notables et anciens de Souccot, au nombre de soixante-dix-sept hommes. [15] Il alla trouver les gens de Souccot et leur dit: « Les voilà, ce Zébah et ce Çalmounna dont vous me disiez insolemment: Tiens-tu déjà leur poignet dans ta main, pour que nous donnions du pain à ta troupe fatiguée? » [16] Alors il se saisit des anciens de la ville, et châtia ces habitants de Souccot avec les épines et les ronces du désert. [17] Il démolit aussi la tour de Penouel, et fit périr les habitants de la ville.

[18] Il dit alors à Zébah et à Çalmounna: « Qu'étaient ces hommes que vous avez tués à Thabor? » Ils répondirent: « Toi et eux, c'est tout un: ils avaient des mines de princes. » [19] « C'étaient mes frères, s'écria-t-il, les fils de ma mère! Par le Dieu vivant! si vous les aviez épargnés, je ne vous ferais pas mourir. » [20] Et il dit à Yéther, son fils aîné: « Ça, tue-les! » Mais celui-ci ne dégaîna point, car il n'osait, étant encore jeune. [21] Zébah et Çalmounna lui dirent: « Va, frappe-nous toi-même: tel homme, telle vigueur! » Et il tua Zébah et Çalmounna, et prit les croissants qui étaient au cou de leurs chameaux.

[22] Les Israélites dirent à Gédéon: « Gouverne-nous, toi, puis ton fils, puis ton petit-fils, puisque tu nous as sauvés de la puissance de Madian. » [23] Gédéon leur répondit: « Ni moi ni mon fils ne vous gouvernerons: Dieu seul doit régner sur vous. [24] Toutefois, ajouta Gédéon, je voudrais vous demander

(1) D'autres: avant le lever du soleil.

Digitized by Google

une chose : donnez-moi chacun les
boucles prises aux ennemis. » En
effet, ceux-ci avaient des boucles
d'or, étant Ismaélites. 25 Ils répondi-
rent : « Volontiers nous les don-
nons. » Et l'on étala un manteau,
et chacun y jeta les boucles de son
butin. 26 Le poids de ces boucles
d'or qu'il avait demandées fut de
dix-sept cents sicles d'or, indépen-
damment des croissants, des pen-
dants d'oreilles, des vêtements de
pourpre que portaient les rois de
Madian, et des colliers qui étaient
au cou de leurs chameaux. 27 Gé-
déon en fit un éphod, qu'il plaça dans
sa ville natale, à Ofra. Mais Israël
y vint en faire l'objet d'un culte
impur, et ce fut un écueil pour Gé-
déon et pour sa famille. 28 Du reste,
Madian demeura abaissé devant les
Israélites, et ne releva plus la tête ;
et le pays fut en repos pendant
quarante années, tant que vécut
Gédéon.
29 Jérubbaal, fils de Joas, s'en alla
donc demeurer chez lui. 30 Gédéon
eut soixante-dix fils formant sa
descendance, car il avait plusieurs
femmes. 31 Sa concubine, qui demeu-
rait à Sichem, lui enfanta aussi un
fils, à qui il donna le nom d'Abimé-
lec. 32 Gédéon, fils de Joas, mourut
dans une heureuse vieillesse, et fut
enseveli dans le sépulcre de son père
Joas, à Ofra, ville des Abiézrites.
33 Après la mort de Gédéon, les
Israélites se prostituèrent de nou-
veau au culte des Bealim, et adop-
tèrent pour dieu Baal-Berith, 34 ou-
bliant ainsi l'Éternel, leur Dieu,
qui les avait soustraits au pouvoir
de tous leurs ennemis d'alentour.
35 Ils n'agirent pas non plus avec
bienveillance envers la famille de
Jérubbaal-Gédéon, pour tout le bien
qu'il avait fait à Israël.

CHAPITRE IX.

ABIMÉLEC, fils de Jérubbaal, se
rendit à Sichem, chez les frères
de sa mère, et leur tint, ainsi qu'à
toute la famille paternelle de sa
mère, ce discours : 2 « Faites donc
entendre ceci à tous les bourgeois
de Sichem : Lequel vaut mieux
pour vous, être gouvernés par
soixante-dix hommes, par tous les
fils de Jérubbaal, ou d'être gou-
vernés par un seul homme ? Et sou-
venez-vous que je suis de votre
sang et de votre chair. » 3 Les frères
de sa mère firent entendre toutes
ces choses, en sa faveur, aux bour-
geois de Sichem, et le cœur de
ceux-ci inclina pour Abimélec, car
ils se disaient : « C'est notre frère. »
4 Ils lui donnèrent soixante-dix piè-
ces d'argent, tirées du temple de
Baal-Berith (1), et Abimélec s'en
servit pour stipendier des gens de
rien, des aventuriers, qui le suivi-
rent. 5 Alors il s'en fut à Ofra, dans
la maison de son père, et massacra
ses frères, les soixante-dix fils de
Jérubbaal, sur une même pierre.
Jotham, le plus jeune fils de Jérub-
baal, resta sauf, parce qu'il s'était
caché.
6 Or, tous les bourgeois de Sichem
et toute la maison de Millo s'assem-
blèrent et se rendirent auprès du
Chêne de Mouçab (2), dans Sichem.
Là ils proclamèrent roi Abimélec.
7 Jotham, instruit du fait, alla se
placer sur le sommet du mont
Garizim et, élevant la voix, les
interpella ainsi : « Écoutez-moi,
bourgeois de Sichem, et Dieu aussi

(1) Voir VIII, 33.
(2) Sens douteux.

Digitized by Google

vous écoutera ! 8 Un jour les arbres
se mirent en campagne pour se
donner un roi. Ils dirent à l'olivier :
« Sois notre roi. » 9 L'olivier leur ré-
pondit : « Quoi ! je renoncerais à
mon suc, que Dieu (1) et les hommes
prisent en moi, pour aller me fati-
guer à gouverner les arbres ? » 10 Et
les arbres dirent au figuier : « Viens,
toi, régner sur nous. » 11 Le figuier
leur répondit : « Quoi ! je renoncerais
à ma douceur et à ma production
exquise pour me fatiguer à gouver-
ner les arbres ? » 12 Et les arbres di-
rent à la vigne : « Viens, toi, règne
sur nous. » 13 La vigne leur répondit :
« Quoi ! je renoncerais à mon jus,
qui réjouit Dieu (2) et les hommes,
pour me fatiguer à gouverner les
arbres ? » 14 Alors les arbres dirent
ensemble au buisson d'épines :
« Viens donc, toi, et règne sur
nous. » 15 Et le buisson répondit aux
arbres : « Si c'est de bonne foi que
vous m'élisez pour votre roi, venez
vous abriter sous mon ombre ; sinon,
qu'un feu sorte du buisson, et dé-
vore les cèdres du Liban ! » 16 Et
maintenant, vous aussi, si vous avez
agi avec sincérité et loyauté en fai-
sant roi Abimélec ; si vous avez bien
agi envers Jérubbaal et sa famille,
agi en hommes reconnaissants de
ses services... 17 Car mon père a
combattu pour vous, il a fait bon
marché de sa vie, vous a délivrés
du pouvoir de Madian. 18 Et vous,
vous vous êtes rués sur la maison
de mon père, vous avez tué ses fils
au nombre de soixante-dix hommes

19 Si donc vous avez, en ce jour,
honnêtement agi envers Jérubbaal
et sa famille, grand bien vous fasse
d'Abimélec et grand bien lui fasse de
vous ! 20 Sinon, qu'un feu sorte d'Abi-
mélec pour dévorer les Sichémites
et la maison de Millo, et qu'un feu
sorte des Sichémites et de la mai-
son de Millo pour consumer Abimé-
lec ! » 21 Là-dessus, Jotham s'enfuit
et alla se réfugier à Beêr, où il
s'établit pour échapper à son frère
Abimélec.

22 Or, Abimélec exerçait le pou-
voir sur Israël depuis trois ans,
23 lorsque Dieu suscita un mauvais
esprit entre lui et les bourgeois de
Sichem, et ceux-ci devinrent infi-
dèles à Abimélec ; 24 car l'attentat
commis sur les soixante-dix fils de
Jérubbaal et leur sang répandu de-
vaient retomber sur leur frère Abi-
mélec, qui les avait tués, et sur les
gens de Sichem, qui l'avaient en-
couragé à ce meurtre. 25 Les bour-
geois de Sichem postèrent contre
lui, au sommet des montagnes, des
embuscades, qui faisaient main-
basse sur tous les voyageurs ; et
Abimélec en fut informé.

26 Cependant Gaal, fils d'Ébed,
vint à passer par Sichem avec ses
frères ; il gagna la confiance des
bourgeois de Sichem. 27 Ils allèrent
aux champs, firent les vendanges et
le pressurage, et se livrèrent à des
réjouissances ; puis ils se rendirent
au temple de leur dieu, mangèrent
et burent, et se répandirent en im-
précations contre Abimélec. 28 Et
Gaal, fils d'Ébed, s'écria : « Qu'est-

Digitized by Google

pourquoi le servirions-nous ? 29 Ah !
si j'avais ce peuple sous la main,
j'aurais bientôt écarté Abimélec ! »
Et apostrophant Abimélec : « Aug-
mente ton armée, et avance !... »
30 Zeboul, gouverneur de la ville,
ayant eu connaissance des propos
de Gaal, fils d'Ébed, s'enflamma de
colère, 31 et il envoya sous main (1)
des exprès à Abimélec, pour lui
dire : « Sache que Gaal, fils d'Ébed,
et ses frères sont venus à Sichem,
et ils ameutent la ville contre toi.
32 Donc lève-toi cette nuit, avec les
hommes dont tu disposes, et em-
busque-toi dans la campagne ; 33 et
demain de bonne heure, aux pre-
miers rayons du soleil, tu te dé-
ploieras autour de la ville. Lui alors
marchera à ta rencontre avec le
peuple qui le suit, et tu lui feras ce
que tu pourras lui faire. » 34 Abi-
mélec se mit en mouvement avec
tous ses hommes, la nuit suivante,
et ils s'embusquèrent près de Si-
chem en quatre fractions. 35 Comme
Gaal, fils d'Ébed, sortait, et se tenait
à la porte de la ville, Abimélec s'é-
lança de son embuscade avec la
troupe qui l'accompagnait. 36 Gaal,
les remarquant, dit à Zeboul :
« Voici une troupe qui descend du
sommet des montagnes. » Zeboul lui
répondit : « C'est l'ombre des mon-
tagnes, que tu prends pour des
hommes. » 37 Et Gaal insista en di-
sant : « Je vois du monde descendre
de la hauteur centrale, et une frac-
tion s'avancer par le chemin du
Chêne des Augures. » 38 Alors Ze-
boul lui dit : « Qu'est devenu ton

et mesure-toi avec lui ! » 39 Gaal
s'avança à la tête des bourgeois de
Sichem, et engagea le combat avec
Abimélec. 40 Mais Abimélec le força
de fuir, et le poursuivit, en lui tuant
beaucoup de monde, jusqu'à la porte
de la ville. 41 Abimélec se tint à
Arouma ; et Zeboul expulsa Gaal
et ses frères, leur interdisant le sé-
jour de Sichem.
42 Le lendemain, le peuple se ré-
pandit dans la campagne, et Abi-
mélec en fut informé. 43 Alors il
réunit ses hommes et en fit trois di-
visions, avec lesquelles il s'em-
busqua dans les champs, et voyant
le peuple sortir de la ville, il fondit
sur lui et le tailla en pièces. 44 Abi-
mélec et sa division se déployèrent
vers la porte de la ville, tandis que
les deux autres divisions attaquèrent
et battirent tous ceux qui étaient dans
la campagne. 45 Le reste de ce jour,
Abimélec donna l'assaut à la ville,
s'en rendit maître, en massacra la
population, puis il rasa la ville et y
sema du sel. 46 A cette nouvelle, les
bourgeois de la tour de Sichem
allèrent se réfugier dans le donjon
du temple d'El-Berith (2). 47 Abi-
mélec, apprenant que tous les
hommes de la tour de Sichem
étaient réunis là, 48 se dirigea vers
le mont Çalmôn, suivi de tout son
monde, se munit de haches, coupa
une branche d'arbre et la mit sur
son épaule, en disant au peuple :
« Ce que vous m'avez vu faire,
faites-le comme moi, vite ! » 49 Et
tout le peuple, à son tour, abattit
chacun sa branche ; ils suivirent

Digitized by Google

mille, tant hommes que femmes,
périrent eux aussi.
50 De là Abimélec marcha sur
Tébeç, assiégea cette ville et s'en
empara. 51 Au milieu de la ville
était une tour servant de défense;
tous les hommes et les femmes, tous
les bourgeois de la ville y coururent,
s'y enfermèrent et montèrent sur le
toit de la tour. 52 Abimélec s'avança
vers cette tour et l'attaqua. Déjà il
s'approchait de l'entrée de l'édifice
pour y mettre le feu, 53 lorsqu'une
femme lança sur la tête d'Abimélec
un fragment de meule, qui lui fra-
cassa le crâne. 54 Aussitôt il appela
son jeune écuyer et lui dit : « Tire
ton épée et achève-moi! je ne veux
pas qu'on dise : C'est une femme
qui l'a tué. » Son serviteur lui donna
un coup d'épée, et il mourut. 55 Les
Israélites, voyant qu'Abimélec était
mort, s'en retournèrent chacun chez
soi. 56 Ainsi Dieu rendit à Abimélec
le mal qu'il avait fait à son père en
faisant périr ses soixante-dix frères;
57 et toute la méchanceté des Si-
chémites, Dieu la leur fit expier
aussi, et la malédiction de Jotham,
fils de Jérubbaal, s'accomplit sur
eux.

CHAPITRE X.

APRÈS Abimélec, vint au secours
d'Israël Thola, fils de Poua, fils
de Dôdô, de la tribu d'Issachar,
lequel demeurait à Chamir, ville de
la montagne d'Éphraïm. 2 Après
avoir gouverné Israël vingt-trois
ans, il mourut et fut enseveli à
Chamir. 3 Il eut pour successeur
Jaïr, de Galaad, qui gouverna Israël
vingt-deux ans. 4 Celui-ci eut trente
fils, qui avaient trente ânons pour
montures et possédaient trente
villes, celles qu'on nomme, aujour-
d'hui encore, Bourgs de Jaïr, et qui
sont au pays de Galaad. 5 Jaïr
mourut, et fut enseveli à Kamôn.
6 Or, les enfants d'Israël recom-
mencèrent à faire ce qui déplaît au
Seigneur : ils servirent les Bealim
et les Astarot, les dieux d'Aram,
ceux de Sidon, ceux de Moab, ceux
des Ammonites, ceux des Philistins,
et ils abandonnèrent l'Éternel, au
lieu de le servir. 7 Alors la colère de
l'Éternel s'alluma contre eux, et il
les livra au pouvoir des Philistins et
des Ammonites. 8 Et cette année-là,
et dix-huit années durant, ils oppri-
mèrent et persécutèrent les enfants
d'Israël, tous les Israélites qui
étaient au delà du Jourdain, dans
le pays des Amorréens, dans le
Galaad. 9 Les Ammonites passèrent
même le Jourdain pour attaquer
Juda, Benjamin et la maison d'É-
phraïm; et Israël fut dans une
grande détresse.
10 Les enfants d'Israël implorèrent
le Seigneur, disant : « Nous avons
péché contre toi, et en abandonnant
notre Dieu, et en servant les Bea-
lim ! » 11 Le Seigneur répondit aux
enfants d'Israël : « Ne vous ai-je
pas sauvés de l'Égypte et des Amor-
réens, des enfants d'Ammon et des
Philistins? 12 Molestés par les Sido-
niens, par Amalec, par Maôn, vous
vous êtes plaints à moi, et je vous
ai délivrés de leur main. 13 Mais
vous, vous m'avez abandonné pour
servir d'autres dieux; aussi ne vous
viendrai-je plus en aide. 14 Allez
vous plaindre aux dieux que vous
avez préférés! que ceux-là vous se-
courent dans votre détresse! » 15 Et
les enfants d'Israël dirent au Sei-
gneur : « Nous sommes coupables,
traite-nous comme il te plaira;

Digitized by Google

seulement, de grâce, sauve-nous
cette fois! » 16 Ils firent disparaître
du milieu d'eux les divinités étran-
gères et revinrent au culte de l'É-
ternel; et sa résolution fléchit de-
vant la misère d'Israël.
17 Donc, les enfants d'Ammon, à
l'appel de leurs chefs, s'étant
campés en Galaad, les enfants d'Is-
raël se réunirent et se campérent
à Miçpa. 18 Et le peuple et les
princes de Galaad se dirent entre
eux : « L'homme qui le premier
attaquera les Ammonites, celui-là
sera le chef de tous les habitants
de Galaad. »

CHAPITRE XI.

IL y avait alors un vaillant guer-
rier, Jephté le Galaadite; c'était
le fils d'une femme prostituée, et
Ghilad était son père. 2 Mais la
femme de Ghilad lui donna aussi
des fils. Ceux-ci, devenus grands,
expulsèrent Jephté en lui disant :
« Tu n'as pas droit à l'héritage de
notre père, car tu es le fils d'une
femme étrangère. » 3 Jephté dut
s'éloigner de ses frères et alla s'éta-
blir au pays de Tob. Là il devint
le centre d'un ramas d'aventuriers,
qui firent avec lui des incursions.
4 Ce fut quelque temps après, qu'eut
lieu la guerre des Ammonites contre
Israël. 5 Les Ammonites ayant atta-
qué Israël, les anciens de Galaad
allérent chercher Jephté au pays
de Tob. 6 Ils dirent à Jephté : « Viens,
sois notre chef, que nous puissions
combattre les enfants d'Ammon. »
7 Jephté répondit aux anciens de
Galaad : « Est-ce que vous n'êtes
pas mes ennemis, qui m'avez chassé
de la maison de mon père? Pourquoi
donc venez-vous à moi, maintenant
que vous êtes dans la détresse? »
8 « Oui vraiment, dirent les anciens
de Galaad à Jephté, maintenant
nous revenons à toi, afin que tu
marches avec nous, que tu combattes
les enfants d'Ammon, et que tu
deviennes notre chef à tous, habi-
tants du Galaad. » 9 Alors Jephté
dit aux anciens de Galaad : « Si
vous me déterminez à revenir pour
guerroyer avec les Ammonites et
que l'Éternel me les livre, je veux
rester votre chef. » 10 Et les anciens de
Galaad lui répondirent : « Par l'Éter-
nel qui nous entend les uns et les
autres, nous jurons de faire comme
tu l'as dit! » 11 Jephté partit alors
avec les anciens de Galaad, et le
peuple le nomma son chef et son
capitaine, et Jephté répéta toutes
ses paroles devant l'Éternel, à
Miçpa.
12 Puis Jephté envoya une dépu-
tation au roi des Ammonites, pour
lui dire : « Qu'ai-je à démêler avec
toi, que tu sois venu porter la guerre
dans mon pays? » 13 Le roi des
Ammonites répondit aux envoyés
de Jephté : « C'est qu'Israël, étant
sorti d'Égypte, s'empara de mon
pays, depuis l'Arnon jusqu'au Jaboc
et jusqu'au Jourdain. Et mainte-
nant, rends-le moi à l'amiable. »
14 Jephté envoya une nouvelle dépu-
tation au roi des Ammonites, 15 et
lui fit dire : « Ainsi parla Jephté :
Israël ne s'est emparé ni du terri-
toire de Moab, ni de celui des
enfants d'Ammon. 16 En effet, après
être sorti d'Égypte, Israël s'avança
dans le désert jusqu'à la mer des
Joncs, puis il arriva à Kadèch. 17 Et
Israël envoya des émissaires au roi
d'Édom pour lui dire : « Je voudrais
passer par ton pays. » Mais le roi
d'Édom n'y consentit point. On

Digitized by Google

envoya pareil message au roi de
Moab, qui refusa également, et
Israël resta à Kadêch. 18 Alors,
prenant par le désert, il tourna les
pays d'Édom et de Moab, arriva
jusqu'au pays de Moab du côté de
l'Orient, et ils campèrent au bord
de l'Arnon; mais ils ne franchirent
point la limite de Moab, car c'est
l'Arnon qui forme cette limite. 19 Et
Israël envoya des députés à Sihôn,
roi des Amorréens, qui régnait à
Hesbon, et il lui fit dire : « Laisse-
nous traverser ton pays pour ga-
gner notre destination. » 20 Mais
Sihôn n'eut pas assez de confiance
en Israël pour le laisser franchir sa
frontière : il rassembla donc tout
son peuple, ils prirent position à
Yahça et attaquèrent Israël. 21 L'É-
ternel, Dieu d'Israël, livra Sihôn
et toute son armée au pouvoir d'Is-
raël, qui les défit et qui prit posses-
sion de tout le pays des Amorréens,
habitants de cette contrée. 22 Ils pos-
sédèrent ainsi tout le territoire
amorréen, depuis l'Arnon jusqu'au
Jaboc, et depuis le désert jusqu'au
Jourdain. 23 Ainsi l'Éternel, Dieu
d'Israël, a évincé l'Amorréen pour
son peuple Israël, et tu voudrais
déposséder celui-ci! 24 N'est-ce pas,
ce que ton dieu Camos te fait con-
quérir devient ta possession? Eh
bien! tout ce que l'Éternel, notre
Dieu, nous a fait conquérir, restera
la nôtre. 25 Au surplus, es-tu mieux
fondé en droit que Balak, fils de
Cippor, le roi de Moab? Osa-t-il
contester avec Israël? osa-t-il lui
faire la guerre? 26 Israël est établi,
depuis trois cents ans, dans Hesbon
et sa banlieue, dans Aror et sa
banlieue, dans toutes les villes qui
bordent l'Arnon : pourquoi donc,
durant toute cette période, ne les
avez-vous point reprises? 27 Pour
moi, je ne t'ai point lésé, et tu
agis mal à mon égard en me faisant
la guerre. Que l'Éternel, le vrai
Juge, prononce maintenant entre
les enfants d'Israël et les enfants
d'Ammon! »

28 Mais le roi des Ammonites ne
tint pas compte des paroles que
Jephté lui avait fait adresser.
29 Alors, animé de l'esprit de l'Éter-
nel, Jephté traversa le Galaad et
Manassé, atteignit Miçpé-Ghilad, et
de là s'avança jusqu'aux Ammonites.
30 Et Jephté fit un vœu à l'Éternel
en disant : « Si tu livres en mon
pouvoir les enfants d'Ammon, 31 la
première créature qui sortira de ma
maison au-devant de moi, quand je
reviendrai vainqueur des enfants
d'Ammon, sera vouée à l'Éternel,
et je l'offrirai en holocauste. » 32 Je-
phté marcha alors sur les Ammo-
nites pour les combattre, et l'Éter-
nel les livra en sa main. 33 Il les bat-
tit depuis Aroêr jusque vers Minnit
(vingt villes), et jusqu'à Abel-Ke-
ramim; défaite considérable, qui
abaissa les Ammonites devant les
enfants d'Israël.

34 Comme Jephté rentrait dans sa
maison à Miçpa, voici venir sa fille
à sa rencontre, avec des tambourins
et des chœurs de danse. C'était son
unique enfant; hors d'elle il n'avait
ni fils ni fille. 35 Quand il la vit, il
déchira ses vêtements et s'écria :
« Hélas! ma fille, tu m'accables!
c'est toi qui fais mon malheur! Mais
je me suis engagé devant l'Éternel,
je ne puis m'en dédire. » 36 Elle lui
répondit : « Mon père, tu t'es engagé
devant Dieu, fais-moi ce qu'a pro-
mis ta bouche, maintenant que l'É-
ternel t'a vengé de tes ennemis,
les Ammonites. 37 Seulement, ajouta-
t-elle, qu'on m'accorde cette faveur.
de me laisser deux mois de répit,

Digitized by Google

afin que j'aille, retirée sur les montagnes, pleurer avec mes amies sur ma virginité. » 38 « Va », dit-il. Et il la laissa libre pour deux mois; et elle s'en alla avec ses compagnes sur les monts, où elle pleura sa virginité. 39 Au bout de deux mois, elle revint chez son père, qui accomplit à son égard le vœu qu'il avait prononcé. Elle n'avait jamais connu d'homme. Et cela devint une coutume en Israël : 40 d'année en année, quatre jours de suite, les filles israélites se réunissaient pour pleurer la mémoire de la fille de Jephté le Galaadite.

CHAPITRE XII.

Les gens d'Éphraïm s'assemblèrent, s'avancérent vers le nord, et dirent à Jephté : « Pourquoi es-tu allé en guerre contre les Ammonites, et ne nous as-tu pas invités à marcher avec toi ? Nous allons brûler ta maison avec toi-même. » 2 Jephté leur répondit : « J'avais de graves démêlés, moi et mon peuple, avec les Ammonites; j'ai invoqué votre assistance, vous ne m'avez pas secouru contre eux. 3 Voyant donc que vous ne m'aidiez pas, j'ai marché, au péril de ma vie, contre les fils d'Ammon, et l'Éternel les a livrés en mon pouvoir. Pourquoi donc venez-vous aujourd'hui me chercher querelle ? » 4 Jephté rassembla tous les hommes de Galaad, et livra bataille à Éphraïm; et les hommes de Galaad défirent ceux d'Éphraïm, car ils disaient : « Vous êtes des fuyards Éphraïmites (1) », Galaad étant partagé entre Éphraïm et Manassé (2). 5 Galaad occupa les gués du Jourdain pour couper la retraite à Éphraïm; et lorsqu'un fuyard d'Éphraïm disait : « Laissez-moi passer », les gens de Galaad lui demandaient : « Es-tu d'Éphraïm ? » Que s'il disait : Non, 6 on lui disait : « Prononce donc *Chibboleth !* » Il prononçait *Sibboleth* (3), ne pouvant l'articuler correctement; sur quoi on le saisissait et on le tuait près des gués du Jourdain. Il périt, en cette occurrence, quarante-deux mille hommes d'Éphraïm.

7 Après avoir gouverné Israël pendant six ans, Jephté le Galaadite mourut, et fut enseveli dans une des villes de Galaad. 8 Israël fut gouverné, après lui, par Ibçân, de Bethléem. 9 Il eut trente fils et trente filles. Il maria ces dernières au dehors et il introduisit dans sa famille trente brus pour ses fils. Après avoir gouverné sept ans Israël, 10 Ibçân mourut, et fut enseveli à Bethléem. 11 Celui qui gouverna Israël après lui, fut Elon, le Zabulonite : il gouverna Israël dix années. 12 Elon le Zabulonite, étant mort, fut enseveli à Ayyalon, dans la province de Zabulon. 13 Après lui, Israël fut gouverné par Abdon, fils de Hillel, de Piratôn. 14 Celui-ci eut quarante fils et trente petits-fils, lesquels avaient soixante-dix ânons pour montures. Après avoir gouverné huit ans Israël, 15 Abdon, fils de Hillel, de Piratôn, mourut; et il fut enseveli à Piratôn, au pays d'Éphraïm, sur le mont de l'Amalécite.

(1) Sens douteux.

(2) Sens douteux.

(3) Les Éphraïmites prononçaient la chuintante *ch* comme une *s*.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Les enfants d'Israël recommen-
cèrent à déplaire au Seigneur,
et celui-ci les soumit aux Philistins
durant quarante années.
2 Il y avait alors à Çorea un
homme d'une famille de Danites,
appelé Manoah. Sa femme était
stérile, elle n'avait jamais enfanté.
3 Or, un ange du Seigneur apparut
à cette femme et lui dit : « Vois, tu
es stérile, tu n'as jamais eu d'en-
fant: eh bien! tu concevras, et tu
auras un fils. 4 Et maintenant ob-
serve-toi bien, ne bois ni vin ni
autre liqueur enivrante, et ne
mange rien d'impur. 5 Car tu vas
concevoir et enfanter un fils; le ra-
soir ne doit pas toucher sa tête, car
cet enfant doit être un naziréen
consacré à Dieu dès le sein ma-
ternel, et c'est lui qui entreprendra
de sauver Israël de la main des
Philistins. » 6 La femme alla trouver
son mari et lui dit : « Un homme de
Dieu est venu à moi, et son aspect
était comme celui d'un ange, fort
imposant; je ne lui ai pas demandé
d'où il venait, et il ne m'a point
appris son nom. 7 Il m'a dit : « Tu
vas concevoir et enfanter un fils; et
maintenant ne bois ni vin ni liqueur
forte, ne mange rien d'impur, car
cet enfant sera un naziréen consacré
à Dieu depuis le sein de sa mère
jusqu'au jour de sa mort. »
8 Alors Manoah implora l'Éternel
en disant : « De grâce, Seigneur!

la femme tandis qu'elle se tenait
aux champs, Manoah son époux n'é-
tant pas avec elle. 10 Elle courut en
toute hâte l'annoncer à son époux,
lui disant : « Voici que j'ai revu
l'homme qui était venu à moi l'autre
jour. » 11 Manoah se leva et suivit sa
femme, et, arrivé près du person-
nage, lui dit : « Es-tu celui qui a
parlé à cette femme? » Il répondit :
« Je le suis. » 12 Manoah reprit :
« Vienne maintenant ce que tu as
prédit, quelle règle, quelle conduite
est recommandée pour cet enfant? »
13 L'ange de l'Éternel répondit à
Manoah : « Tout ce que j'ai désigné
à ta femme, elle doit se l'interdire :
14 elle ne mangera rien de ce que
produit la vigne, ne boira ni vin, ni
liqueur enivrante, s'abstiendra de
tout mets impur; bref, tout ce que
je lui ai prescrit, elle l'observera. »
15 Manoah dit à l'ange de l'Éternel :
« Oh! permets que nous te rete-
nions encore et que nous te servions
un jeune chevreau. » 16 L'ange de
l'Éternel répondit à Manoah : « Tu
aurais beau me retenir, je ne man-
gerais point de ton pain; et si c'est
un holocauste que tu veux faire,
offre-le à l'Éternel! » Or, Manoah
ignorait que c'était un ange de
Dieu. 17 Et il dit à l'ange : « Quel
est ton nom? Dis-le, pour que, ta
prédiction accomplie, nous puissions
t'honorer. » 18 L'ange répondit :
« A quoi bon t'enquérir de mon
nom? c'est un mystère. » 19 Et Ma-
noah prit le jeune chevreau ainsi
que l'oblation, et les offrit, sur le
rocher, à l'Éter[illegible]

Digitized by Google

cette vue, se jetèrent la face contre
terre. [21] L'ange cessa ainsi d'être
visible pour Manoah et pour sa
femme ; alors Manoah reconnut que
c'était un ange de l'Éternel, [22] et il
dit à sa femme : « Nous sommes
morts, car c'est un être divin que
nous avons vu ! » [23] Sa femme lui
repartit : « Si l'Éternel avait voulu
nous faire mourir, il n'aurait pas
accepté de notre part holocauste et
oblation ; il ne nous aurait pas
montré tous ces prodiges, ni fait à
cette heure une telle prédiction. »
[24] Cette femme donna le jour à
un fils, qu'elle nomma Samson.
L'enfant grandit et fut béni du Sei-
gneur. [25] L'esprit divin le saisit pour
la première fois à Mahané-Dan (1),
entre Çorea et Echtaol.

CHAPITRE XIV.

SAMSON, étant allé un jour à
Timna, y remarqua une femme
entre les filles des Philistins. [2] A
son retour, il le raconta à son père
et à sa mère, en disant : « J'ai vu
une femme à Timna, parmi les filles
des Philistins, et je désire que vous
me la procuriez pour épouse. » [3] Son
père et sa mère lui dirent : « Est-ce
qu'il n'y a pas de femme dans ta
parenté ou dans le reste de notre
peuple, que tu ailles en chercher
une parmi ces Philistins incir-
concis? » Samson répondit à son
père : « Procure-moi celle-là,
puisque celle-là me plaît. » [4] Or, ses
parents ne savaient pas que cela
venait de Dieu, et qu'il cherchait
une occasion de nuire aux Philis-
tins, qui dominaient alors sur Israël.
[5] Samson se rendit donc, avec
son père et sa mère, à Timna.
Comme ils atteignaient les vignes
de Timna, voici qu'un jeune lion
vint à lui en rugissant. [6] Saisi sou-
dain de l'esprit divin, Samson le
mit en pièces comme on ferait d'un
chevreau, et il n'avait aucune arme.
Mais il ne dit pas à ses parents ce
qu'il avait fait. [7] Il alla ensuite faire
sa déclaration à la femme, qui con-
tinua à lui plaire. [8] Quelque temps
après, étant revenu pour l'épouser,
il s'écarta afin de voir le cadavre
du lion, et il trouva dans le corps
un essaim d'abeilles et du miel. [9] Il
le recueillit dans ses mains, en
mangea chemin faisant, et, ayant
rejoint ses parents, leur en donna à
manger, sans leur apprendre qu'il
avait tiré ce miel du corps du lion.
[10] Son père descendit chez l'épousée,
où Samson donna un festin, selon
l'usage des jeunes gens. [11] Lors de
sa réception, l'on désigna trente
compagnons pour lui tenir société.
[12] Samson leur dit : « Je veux vous
proposer une énigme. Si vous pou-
vez la résoudre et me l'expliquer
dans les sept jours du festin, je
vous donnerai trente chemises et
trente habillements de rechange ;
[13] mais si vous ne pouvez me l'ex-
pliquer, c'est vous qui me donnerez
trente chemises et trente habille-
ments. » Ils lui répondirent : « Pro-
pose-nous ton énigme, pour que
nous l'entendions. » [14] Et il leur dit :

« Du mangeur est sorti un aliment,
Et du fort est sortie la douceur. »

Mais ils ne purent deviner l'é-
nigme, trois jours durant. [15] Le
septième (2) jour, ils dirent à la
femme de Samson : « Persuade à

(1) Cf. ci-dessous XVIII, 12.

(2) D'autres : le quatrième.

Digitized by Google

ton mari de te communiquer la solution et nous la rapporte, ou nous te brûlerons avec ta famille. Est-ce pour nous dépouiller que vous nous avez invités, vraiment? » [16] La femme de Samson l'obséda de ses pleurs, disant: « Tu n'as que de la haine pour moi, point d'amour! Tu as proposé une énigme à mes compatriotes, et tu ne m'en as pas dit le mot! — Vois! répondit-il, je ne l'ai pas dit à mon père ni à ma mère, et à toi je le révélerais? » [17] Elle l'obséda ainsi de ses pleurs pendant les sept jours qu'on célébra le festin, si bien que le septième jour, vaincu par ses instances, il lui révéla le mot, qu'elle apprit à son tour à ses compatriotes. [18] Le septième jour, avant que le soleil fût couché, les gens de la ville dirent à Samson :

« Qu'y a-t-il de plus doux que le miel,
Et de plus fort que le lion? »

A quoi il répondit :

« Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse,
Vous n'auriez pas deviné mon énigme. »

[19] Et saisi de l'esprit divin, il descendit à Ascalon, y tua trente hommes, s'empara de leurs dépouilles et donna aux devineurs les vêtements promis; puis, plein de fureur, se retira chez son père. [20] La femme de Samson fut donnée à l'un des compagnons qu'on lui avait adjoints.

CHAPITRE XV.

Au bout d'un certain temps, à l'époque de la récolte des blés, Samson voulut revoir sa femme et lui apporta un jeune chevreau, en disant : « Je désire aller auprès de ma femme, dans sa chambre »; mais le père de sa femme ne lui permit pas d'y entrer. [2] « J'ai pensé sérieusement, dit-il, que tu l'avais prise en haine, et je l'ai donnée à l'un de tes compagnons. Du reste, sa sœur cadette est mieux qu'elle, prends-la à sa place. » [3] « Cela étant, répondit Samson, les Philistins ne pourront s'en prendre à moi si je leur fais du mal. » [4] Là-dessus il s'en alla prendre trois cents chacals, se munit de torches, et, attachant les animaux queue à queue, fixa une torche entre chaque paire de queues; [5] puis, ayant mis le feu aux torches, il lâcha les chacals dans les blés des Philistins et les incendia, — blés en meule et blés sur pied, et jusqu'aux plants d'oliviers. [6] Les Philistins demandèrent : « Qui a fait cela? » On leur dit : « C'est Samson, le gendre du Timnite, parce que celui-ci a pris sa femme et l'a donnée à son compagnon. » Et ils allèrent, et ils brûlèrent cette femme avec son père. [7] Samson leur dit : « Puisque vous agissez de la sorte, il faut que je me venge sur vous-mêmes, et alors seulement je serai tranquille. » [8] Et il les battit dos et ventre, — ce fut une défaite considérable —, après quoi il se retira dans un creux de rocher près d'Êtam.

[9] Les Philistins montèrent alors au pays de Juda, y établirent leur camp et se déployèrent vers Léhi. [10] Les hommes de Juda leur dirent : « Pourquoi venez-vous nous attaquer? » Ils répondirent : « C'est pour prendre Samson que nous sommes venus, voulant lui rendre le mal qu'il nous a fait. » [11] Alors trois mille hommes de Juda descendirent au creux du rocher d'Êtam, et di-

Digitized by Google

rent à Samson : « Ne sais-tu pas
que les Philistins sont nos maîtres ?
Qu'est-ce donc que tu nous as fait
là ! » Il répondit : « Je les ai traités
comme ils m'ont traité. » [12] Ils repri-
rent : « Nous sommes venus pour
t'enchaîner et te livrer aux Philis-
tins. » Et Samson leur dit : « Jurez-
moi que vous ne voulez point me
frapper ! » [13] « Nullement, lui dirent-
ils ; nous voulons seulement te lier et
te livrer à eux, mais nous ne te fe-
rons pas mourir. » Et ils le lièrent
avec deux cordes neuves, et l'emme-
nèrent hors du rocher. [14] Comme il
arrivait à Léhi et que les Philis-
tins l'accueillaient avec des cris de
triomphe, l'esprit divin le saisit, et
les cordes qui serraient ses bras de-
vinrent comme du lin roussi au feu,
et les liens tombèrent de ses bras.
[15] Apercevant une mâchoire d'âne
encore fraîche, il avança la main et
s'en saisit, et en frappa un millier
d'hommes. [16] Et Samson s'écria :

« Une troupe, deux troupes,
Vaincues par une mâchoire d'âne !
Par une mâchoire d'âne,
Mille hommes en déroute !... »

[17] En achevant ces mots il jeta la
mâchoire à terre ; et l'on appela ce
lieu Ramath-Léhi (1). [18] Comme il
était fort altéré, il invoqua l'Éternel
en disant : « Toi qui as assuré à la
main de ton serviteur cette grande
victoire, le laisseras-tu maintenant
mourir de soif et tomber au pouvoir
des incirconcis ? » [19] Dieu fendit la
roche concave de Léhi, et il en sortit
de l'eau ; Samson but, revint à lui et
fut réconforté. De là cette source
s'est appelée, jusqu'à ce jour, la
Source de l'Invocateur à Léhi.
[20] Samson gouverna Israël, à l'é-
poque des Philistins, vingt années.

(1) *Le Tertre* ou *le Jet de la Mâchoire.*

CHAPITRE XVI.

SAMSON, étant allé à Gaza, y re-
marqua une courtisane et se
rendit auprès d'elle. [2] Les gens de
Gaza, apprenant que Samson était
venu chez eux, passèrent la nuit à
faire des rondes et à le guetter aux
portes de la ville ; ils gardèrent
toute la nuit un profond silence, se
disant : « D'ici au point du jour,
nous l'aurons tué. » [3] Samson resta
couché jusqu'à minuit ; à minuit il
se leva, et, saisissant les battants
de la porte de la ville avec les deux
poteaux, les arracha en même
temps que la barre, mit le tout sur
ses épaules et le porta au sommet
de la montagne qui regarde Hé-
bron.

[4] Plus tard, il s'éprit d'une femme
appelée Dalila, dans la vallée de
Sorek. [5] Les princes des Philistins
vinrent la trouver et lui dirent :
« Tâche, par tes séductions, de dé-
couvrir d'où vient sa grande vi-
gueur et comment nous pouvons le
vaincre, le lier et le réduire à l'im-
puissance. Tu recevras alors de
chacun de nous onze cents pièces
d'argent. » [6] Dalila dit à Samson :
« Apprends-moi donc pourquoi ta
force est si grande, et avec quoi il
faudrait te lier pour te dompter. »
[7] Samson lui répondit : « Si on me
liait avec sept cordelettes fraîches
et encore humides, je perdrais ma
force et deviendrais semblable à un
autre homme. » [8] Alors les princes
philistins lui procurèrent sept corde-
lettes humides avec lesquelles elle
le lia, [9] tandis que des hommes,
apostés par elle, attendaient dans
la chambre ; puis elle lui dit : « Les
Philistins viennent te surprendre,

Digitized by Google

Samson! » Et il rompit ses liens,
comme se rompent des liens d'é-
toupe à l'approche du feu. Et le
secret de sa force resta encore in-
connu. 10 Dalila dit à Samson : « Tu
t'es joué de moi, tu m'as dit des
mensonges! Voyons, fais-moi savoir
avec quoi l'on pourrait te lier. » 11 Il
lui répondit : « Eh bien! si l'on
m'attachait avec des cordes neuves
et n'ayant pas encore servi, je
perdrais ma force et deviendrais
comme un autre homme. » 12 Alors
Dalila prit des cordes neuves avec
lesquelles elle le lia, tandis qu'on
était aux aguets dans la chambre,
puis elle lui dit : « Les Philistins
viennent te surprendre, Samson! »
Mais il arracha les cordes de ses
bras comme du fil. 13 Et Dalila dit à
Samson : « Jusqu'à présent tu t'es
raillé de moi et ne m'as dit que des
mensonges. Apprends-moi comment
on pourrait te lier! » Il lui répondit :
« Tu n'aurais qu'à entre-tisser les
sept boucles de ma chevelure avec
la chaîne du tissu (1). » 14 Lors-
qu'elle eut fixé la cheville, elle lui
dit : « Les Philistins viennent te
surprendre, Samson! » Il se réveilla
de son sommeil et arracha du même
coup la cheville du métier et le
tissu. 15 « Quoi! lui dit-elle, tu pré-
tends que tu m'aimes, et ton cœur
m'est étranger! Trois fois déjà tu
t'es joué de moi, en ne me révélant
pas la cause de ta force si
grande... » 16 Tourmenté ainsi

sein maternel; si l'on me coupait
les cheveux, je perdrais ma force
et je deviendrais faible comme tout
autre homme. » 18 Dalila vit alors
qu'il lui avait ouvert son cœur, et
elle envoya quérir les princes phi-
listins, avec ces mots : « Venez cette
fois, il m'a parlé à cœur ouvert. »
Et les princes philistins montèrent
chez elle, munis de la somme d'ar-
gent. 19 Elle l'endormit sur ses ge-
noux, et, ayant mandé un homme,
lui fit couper les sept boucles de sa
chevelure; dès lors elle put le maî-
triser, car sa vigueur l'avait aban-
donné. 20 Elle cria : « Les Philistins
te menacent, Samson! » Il se ré-
veilla et se dit : « J'en sortirai
comme toujours et me débarras-
serai », ne sachant pas que l'Éternel
l'avait abandonné. 21 Les Philistins
se saisirent de lui et lui crevèrent
les yeux; puis ils l'emmenèrent à
Gaza, où il fut chargé de chaînes
et forcé de tourner la meule dans
la prison.

22 Mais sa chevelure, qu'on avait
rasée, commença à repousser. 23 Or,
les princes des Philistins s'assem-
blèrent pour faire de grands sacri-
fices à leur dieu Dagon et se livrer
à des réjouissances, car, disaient-
ils, notre dieu a fait tomber dans
nos mains Samson, notre ennemi!
24 Le peuple aussi, en le voyant,
glorifia son dieu et s'écria : « C'est
notre dieu qui nous a livré notre
ennemi, le fléau de notre pays, ce-

Digitized by Google

seulement toucher les colonnes qui
soutiennent l'édifice, pour que je
m'y appuie. » 27 Or, le temple était
rempli d'hommes et de femmes;
tous les princes philistins s'y trou-
vaient, et, sur le toit, environ trois
mille personnes, hommes et femmes,
qui assistaient au divertissement de
Samson. 28 Celui-ci invoqua l'É-
ternel en disant : « Seigneur Élo-
him ! Daigne te souvenir de moi !
daigne me rendre assez fort — cette
fois seulement, mon Dieu ! — pour
que je fasse payer d'un seul coup
mes deux yeux aux Philistins ! » 29 Et
Samson embrassa, en pesant dessus,
les deux colonnes du milieu qui
soutenaient le temple, l'une avec
le bras droit, l'autre avec le gauche,
30 en disant : « Meure ma personne
avec les Philistins ! » Et d'un vigou-
reux effort, il fit tomber la maison
sur les princes et sur toute la foule
qui était là; de sorte qu'il fit périr
plus de monde à sa mort qu'il n'en
avait tué de son vivant. 31 Ses frères
et toute sa famille vinrent pour em-
porter son corps, et remontèrent
pour l'ensevelir entre Çorea et
Echtaol, dans le sépulcre de Ma-
noah, son père. Il avait gouverné
Israël vingt années.

CHAPITRE XVII.

Il y avait dans la montagne
d'Éphraïm un homme nommé
Micah. 2 Il dit un jour à sa mère :
« Les onze cents pièces d'argent
qu'on t'a dérobées, vol dont tu as
maudit l'auteur, et cela en ma pré-
sence, sache que cet argent est en
ma possession ; c'est moi qui l'ai
pris. » La mère répondit : « Que
mon fils soit béni du Seigneur ! » 3 Il
rendit les onze cents pièces d'ar-
gent à sa mère, qui lui dit : « J'a-
vais destiné cet argent à l'Éternel,
voulant le remettre à mon fils pour
qu'on en fît une image taillée avec
métal; je te prie donc de le re-
prendre. » 4 Mais il restitua l'ar-
gent à sa mère. Celle-ci prit deux
cents pièces d'argent et les donna à
l'orfèvre, qui en fit une image
garnie de métal, laquelle fut placée
dans la maison de Micah. 5 Cet
homme, Micah, possédant une mai-
son de Dieu, fit aussi fabriquer un
éphod et des pénates; puis il con-
sacra l'un de ses fils et l'employa
comme prêtre. 6 En ce temps-là, il
n'y avait point de roi en Israël, et
chacun agissait à sa guise.

7 Il y avait alors un jeune homme
de Bethléem-en-Juda, de la famille
de Juda ; il était lévite et séjournait
là. 8 Cet homme quitta sa ville,
Bethléem-en-Juda, pour s'établir là
où il trouverait à vivre; dans le
cours de son voyage, il arriva à la
montagne d'Éphraïm, près de la
maison de Micah. 9 Micah lui de-
manda : « D'où viens-tu ? » Il ré-
pondit : « Je suis lévite, de Beth-
léem-en-Juda, et je voyage pour
m'établir où je pourrai. » 10 « Eh
bien ! lui dit Micah, demeure avec
moi, sers-moi de père (1) et de
prêtre, et je te donnerai dix pièces
d'argent par an, l'habillement com-
plet et la nourriture. » Et le lévite
y alla. 11 Il consentit donc à de-
meurer chez cet homme, qui traita
le jeune lévite comme un de ses en-
fants. 12 Micah installa le lévite, de
sorte que ce jeune homme lui servit
de prêtre; et il resta dans la maison
de Micah. 13 Alors Micah dit : « Je
suis assuré maintenant que l'Éternel

(1) Nom honorifique.

Digitized by Google

me fera du bien, puisque j'ai pu
avoir un lévite pour prêtre. »

CHAPITRE XVIII.

En ce temps-là, Israël n'avait
point de roi; et en ce même
temps, la tribu des Danites se met-
tait en quête d'une possession pour
s'y établir, car jusque-là elle n'avait
pas obtenu en partage un territoire,
comme les autres tribus d'Israël (1).
2 Les Danites choisirent donc parmi
eux cinq hommes de leur famille,
hommes résolus, et les envoyèrent de
Çorea et d'Echtaol pour parcourir
et explorer le pays, en leur disant:
« Allez, explorez le pays. » Ceux-ci
arrivèrent dans la montagne d'É-
phraïm, près de la maison de Micah,
et y passèrent la nuit. 3 Étant près
de cette maison, ils reconnurent la
voix du jeune lévite, le joignirent et
lui dirent: « Qui t'a fait venir ici?
que fais-tu céans, et qu'y possèdes-
tu? » 4 Il leur répondit: « Micah a
fait pour moi telle et telle chose; il
m'a engagé moyennant salaire, et je
suis devenu son prêtre. » 5 « De
grâce, lui dirent-ils, consulte Dieu
pour que nous sachions si l'entre-
prise que nous tentons réussira. »
6 « Allez en paix, leur répondit le
prêtre; l'Éternel voit d'un bon œil
le voyage que vous faites. »
7 Les cinq hommes se remirent en
route et atteignirent Laïs. Ils virent
que le peuple habitant cette ville
vivait en sécurité à la manière des
Sidoniens, paisible et confiant; que
rien ne ferait obstacle, dans le pays,
à qui s'emparerait du pouvoir (2);
qu'ils étaient loin des Sidoniens et
sans rapports avec personne. 8 Et
de retour chez leurs frères, à Çorea
et à Echtaol, quand ceux-ci leur
dirent: « Que savez-vous? » 9 ils ré-
pondirent: « Venez et marchons
contre eux! Nous avons observé ce
pays, il est excellent, et vous restez
inactifs! N'hésitez pas à vous mettre
en marche, allez conquérir ce pays!
10 En y arrivant, vous arriverez chez
un peuple plein de sécurité, dans
un territoire spacieux, dont Dieu
vous fait maîtres; une contrée où
rien ne manque de ce que peut
produire la terre. »
11 Aussitôt partirent de là, de
Çorea et d'Echtaol, six cents
hommes de la famille des Danites,
armés en guerre. 12 Puis, avançant,
ils campèrent près de Kiryath-
Yearim en Juda; c'est pourquoi ce
lieu, situé derrière Kiryath-Yearim,
s'appelle aujourd'hui encore MA-
HANÊ-DAN (3). 13 De là ils se diri-
gèrent vers la montagne d'Éphraïm,
et arrivèrent jusqu'à la maison de
Micah. 14 Les cinq hommes qui
étaient allés explorer le pays jus-
qu'à Laïs prirent la parole, et dirent
à leurs frères: « Savez-vous qu'il y
a, dans une de ces maisons, un
éphod, des pénates et une image
taillée avec métal? Avisez main-
tenant à ce que vous devez faire. »
15 Ils se rendirent alors chez le jeune
lévite, dans la demeure de Micah,
et s'informèrent de son bien-être.
16 Tandis que les six cents hommes
de la tribu de Dan, ceints de leurs
armes, se tenaient au seuil de la
porte, 17 les cinq autres, les explo-
rateurs du pays, pénétrèrent dans
l'intérieur et enlevèrent l'idole, l'é-
phod, les pénates et la garniture

(1) Cf. ci-dessus I, 34, et Josué, XIX, 40 s.
(2) Sens douteux.
(3) « Camp de Dan. »

Digitized by Google

métallique ; le prêtre était arrêté au seuil de la porte, avec les six cents hommes armés, [18] tandis que les autres entraient chez Micah et s'emparaient de l'idole jointe à l'éphod, des pénates et du métal. Et le prêtre leur dit : « Que faites-vous ? » [19] « Tais-toi ! répondirent-ils, retiens ta langue et viens avec nous pour nous servir de père (1) et de prêtre. Lequel vaut mieux, que tu desserves la maison d'un particulier, ou bien une famille et une tribu d'Israël ? » [20] Le prêtre en fut charmé dans son cœur ; il prit éphod, pénates et idole, et entra dans les rangs de cette troupe. [21] Alors ils se remirent en voyage, en faisant prendre les devants à la population faible, aux bestiaux et aux bagages. [22] Ils étaient déjà loin de la maison de Micah, lorsque les habitants des maisons qui avoisinaient celle de Micah s'ameutèrent, et se mirent à la poursuite des enfants de Dan. [23] Comme ils criaient après eux, ceux-ci se retournèrent et dirent à Micah : « Qu'as-tu donc, pour te mettre ainsi en campagne? » [24] Il répondit : « Vous avez emporté les dieux que je m'étais faits, vous avez emmené mon prêtre, il ne me reste plus rien, et vous me demandez ce que j'ai ! » [25] Les Danites lui répliquèrent : « Ne nous obsède pas de tes plaintes ; car quelques-uns, d'un caractère aigri, pourraient se jeter sur vous, et tu causerais ta perte et celle de ta famille. » [26] Les Danites poursuivirent leur marche, tandis que Micah, voyant qu'ils étaient les plus forts, changeait de direction et rentrait chez lui.

[27] Pour eux, ils gardèrent et les objets qu'avait faits Micah et le prêtre qu'il avait eu; ils tombèrent sur Laïs, sur une population paisible et confiante, la passèrent au fil de l'épée et mirent le feu à la ville. [28] Nul ne la secourut, car elle était éloignée de Sidon et n'avait de relations avec personne ; elle était située dans la vallée attenante à Beth-Rehob. Puis ils rebâtirent cette ville, s'y établirent, [29] et la nommèrent DAN, du nom de Dan leur père, l'un des fils d'Israël; mais la ville, antérieurement, avait nom Laïs. [30] Les enfants de Dan érigèrent l'idole à leur usage; et Jonathan, fils de Gersom, fils de Manassé (2), ainsi que ses descendants, servirent de prêtres à cette tribu jusqu'au jour où elle fut exilée du pays. [31] Ils conservèrent donc l'idole fabriquée par Micah, tout le temps que la maison de Dieu resta à Silo.

CHAPITRE XIX.

EN ces temps, où il n'y avait point de roi en Israël, un lévite, habitant sur la lisière de la montagne d'Éphraïm, avait pris une concubine originaire de Bethléem-en-Juda. [2] Cette concubine, infidèle à son mari, le quitta pour s'en aller à Bethléem-en-Juda, chez son père, où elle demeura l'espace de quatre mois. [3] L'époux se mit en route pour la rejoindre, désirant lui faire entendre raison et la ramener; il avait avec lui son jeune serviteur et deux ânes. Elle le fit entrer chez son père, et le père de la jeune femme l'accueillit avec joie. [4] Sur les ins-

(1) Cf. ci-dessus XVII, 10.

(2) D'autres : de la tribu de Manassé. Le Talmud lit *Moïse*.

Digitized by Google

tances de son beau-père, le lévite
séjourna chez lui trois jours; là ils
mangèrent et burent, et passèrent
la nuit. 5 Le quatrième jour, ils se
levèrent de bonne heure et l'on se
disposa au départ; mais le père de
la jeune femme dit à son gendre :
« Mange un morceau pour te récon-
forter, vous partirez après. » 6 Et
tous deux se mirent à table, man-
gèrent et burent ensemble, et le
père de la jeune femme dit au mari :
« Consens à rester encore cette
nuit, pour te réjouir le cœur. »
7 L'homme se leva néanmoins pour
partir; mais son beau-père le pressa
tant qu'il se ravisa et resta là cette
nuit. 8 Le matin du cinquième jour,
il se leva tôt pour partir. Le père
de la jeune femme lui dit : « Res-
taure-toi d'abord, et attardez-vous
jusqu'au déclin du jour. » Et ils
mangèrent ensemble. 9 L'homme
alors se leva pour se mettre en
route, avec sa concubine et son
serviteur. Son beau-père, le père de
la jeune femme, lui dit : « Écoute
donc, le jour tire à sa fin, passez la
nuit ici; voici un gîte pour aujour-
d'hui (1), restes-y cette nuit pour te
réjouir le cœur; demain de bon
matin vous vous mettrez en route,
et tu regagneras ta demeure. »
10 Mais l'homme, ne voulant plus
passer la nuit, se mit en route et
arriva en vue de Jébus, qui est
Jérusalem, ayant avec lui les deux
ânes sellés, et accompagné de sa
concubine. 11 Comme ils étaient près
de Jébus et que le jour était fort
bas, le jeune homme dit à son
maître : « Allons, je te prie, et en-
trons dans cette ville des Jébuséens.
rons point dans une ville d'étrangers,
qui ne sont pas israélites; nous
pousserons jusqu'à Ghibea. » 13 Il
ajouta, parlant à son serviteur :
« Passons outre, nous pourrons at-
teindre quelque autre endroit, et
passer la nuit à Ghibea ou à Rama. »
14 Ils continuèrent donc de mar-
cher, et le soleil se couchait lors-
qu'ils arrivèrent à la Ghibea de
Benjamin. 15 Ils tournèrent de ce
côté, dans l'intention de coucher à
Ghibea; on entra dans la ville, on
s'assit sur la place, mais personne ne
leur offrit l'hospitalité pour la nuit.
16 Survint un vieillard, qui rentrait,
ce même soir, de son travail des
champs; c'était un homme de la
montagne d'Éphraïm, domicilié à
Ghibea, dont les habitants étaient
Benjamites. 17 En levant les yeux,
le vieillard remarqua ce voyageur
sur la place publique, et il lui de-
manda : « Où vas-tu? D'où viens-
tu? » 18 L'autre lui répondit : « Nous
nous rendons de Bethléem-en-Juda
à l'extrémité du mont d'Éphraïm,
d'où je suis, et d'où j'étais allé à
Bethléem; c'est vers la maison du
Seigneur que je me dirige, et per-
sonne ne me recueille chez soi!
19 Du reste, nous avons de la paille
et du fourrage pour nos ânes, du
pain et du vin pour moi, pour ta
servante et pour le jeune homme
qui accompagne tes serviteurs; nous
ne manquons de rien. » 20 « Sois le
bienvenu, dit le vieillard; tout ce
qui peut te faire faute, je m'en
charge; je ne veux pas que tu
couches sur la voie publique. » 21 Il
le fit entrer chez lui et donna la
provende aux ânes; et les voya-

Digitized by Google

hommes dépravés, investirent la
maison, frappant à la porte, et
criant au vieillard, au maître du
logis : « Fais sortir l'homme qui est
venu chez toi, que nous le connais-
sions ! » [23] Le maître du logis sortit
à leur appel et leur dit : « Non, mes
frères, de grâce, n'agissez pas si
méchamment ! Puisque cet homme
est venu sous mon toit, ne com-
mettez pas une telle infamie ! [24] J'ai
une fille encore vierge, il a une con-
cubine, je vais vous les livrer ;
abusez d'elles, traitez-les comme il
vous plaira, mais ne commettez
pas sur cet homme une action si
odieuse. » [25] Mais on ne voulut pas
l'écouter. Alors le voyageur prit sa
concubine et la leur abandonna
dans la rue. Et eux abusèrent d'elle,
la brutalisèrent toute la nuit et ne
la lâchèrent que le matin, comme
l'aube se levait. [26] Aux approches
du matin, cette femme vint tomber
à l'entrée de la maison où était son
maître, et resta là jusqu'au jour.
[27] Le matin venu, celui-ci se leva,
ouvrit la porte de la maison, et il
sortait pour continuer son voyage,
lorsqu'il vit cette femme, sa concu-
bine, étendue à l'entrée, les mains
sur le seuil. [28] « Lève-toi et par-
tons ! » lui dit-il... Point de ré-
ponse... Alors il la chargea sur
l'un des ânes, et se mit en route
pour sa demeure. [29] Arrivé chez lui,
il prit un couteau, et, saisissant le
corps de sa concubine, le divisa par
membres en douze morceaux, qu'il
envoya dans tout le territoire d'Is-
raël. [30] Et quiconque les voyait s'é-
criait : « Pareille chose ne s'est pas
faite, ne s'est pas vue, depuis le
jour où Israël sortit du pays d'É-
gypte jusqu'à ce jour ! Il faut le
prendre à cœur, il faut aviser et
prononcer ! »

CHAPITRE XX.

TOUS les Israélites se mirent en
mouvement, depuis Dan jusqu'à
Bersabée et le pays de Galaad, et se
rendirent ensemble, comme un seul
homme, devant l'Éternel, à Miçpa.
[2] Toutes les sommités du peuple, de
toutes les tribus d'Israël, assistèrent
à cette assemblée du peuple de
Dieu, composée de quatre cent
mille hommes de pied, sachant
tirer l'épée. [3] Les Benjamites furent
informés que les enfants d'Israël
étaient montés à Miçpa. Les enfants
d'Israël dirent : « Expliquez-nous
comment est arrivée cette chose
odieuse ! » [4] Alors le lévite, celui
dont la femme avait été assassinée,
prit la parole et dit : » J'étais venu
à Ghibea-en-Benjamin, avec ma
concubine, pour y passer la nuit.
[5] Et les habitants de Ghibea se sont
levés contre moi, et ont cerné de
nuit la maison où j'étais ; ils avaient
le projet de me tuer, et ils ont abusé
de ma concubine au point qu'elle en
est morte. [6] Alors j'ai pris son corps,
l'ai coupé en morceaux et l'ai en-
voyé dans toute la campagne du
territoire d'Israël ; car ils avaient
commis un acte honteux et criminel
en Israël. [7] Vous voici tous, enfants
d'Israël ; avisez ici même et prenez
un parti ! » [8] Tout le peuple se leva
comme un seul homme, en disant :
« Aucun d'entre nous ne rentrera
dans sa tente, ni ne se retirera dans
sa maison ! [9] Et maintenant, voici
comment nous agirons contre Ghi-
bea : nous procéderons par un tirage
au sort, [10] et prendrons ainsi, dans
toutes les tribus d'Israël, dix hom-
mes sur cent, cent sur mille, mille
sur dix mille, qui seront chargés

Digitized by Google

des subsistances du peuple, tandis
que celui-ci marchera sur Ghibea-
en-Benjamin, pour châtier l'infamie
qu'il a commise en Israël. »
11 Et tous les hommes d'Israël
marchèrent ensemble contre la
ville, unis comme un seul homme.
12 Les tribus d'Israël envoyèrent
d'abord des hommes dans toutes les
familles de Benjamin, pour leur
dire : « Qu'est-ce que ce méfait qui
s'est commis chez vous ? 13 Mainte-
nant livrez-nous ces hommes indi-
gnes qui sont à Ghibea, pour que
nous les mettions à mort et fassions
disparaître le mal du sein d'Israël. »
Mais les enfants de Benjamin ne
voulurent pas céder à la voix des
Israélites leurs frères, 14 et ils se
rendirent en masse des autres villes
à Ghibea, pour engager la lutte
avec les enfants d'Israël. 15 Les Ben-
jamites de ces villes, s'étant comptés,
formaient alors un total de vingt-six
mille hommes tirant l'épée, outre
les habitants de Ghibea, qui four-
nirent au dénombrement sept cents
hommes d'élite : 16 élite de toute
cette armée, ces sept cents hommes
étaient gauchers (1), et, avec la
pierre de leurs frondes, visaient un
cheveu sans le manquer. 17 De leur
côté, les Israélites, moins Benjamin,
s'étant dénombrés, comptaient qua-
tre cent mille hommes sachant ma-
nier l'épée, tous hommes de guerre.
18 Ceux-ci montèrent à Béthel pour
consulter le Seigneur en ces termes :
« Lequel de nous doit marcher le

s'avancèrent pour livrer bataille
aux Benjamites, et engagèrent la
lutte avec eux sous les murs de
Ghibea. 21 Mais les Benjamites se
jetèrent hors de Ghibea et firent ce
jour-là mordre la poussière à vingt-
deux mille hommes d'Israël. 22 L'ar-
mée israélite, sans perdre courage,
se rangea de nouveau en bataille
au même lieu que le premier jour.
23 Et les Israélites montèrent pleurer
devant le Seigneur jusqu'au soir et
le consultèrent en disant : « Dois-je
engager une seconde bataille avec
Benjamin mon frère ? » A quoi le
Seigneur répondit : « Marchez con-
tre lui. » 24 Les enfants d'Israël
s'avancèrent donc une seconde fois
contre ceux de Benjamin. 25 Et
ceux-ci, ayant fait de Ghibea une
nouvelle sortie contre eux, ce second
jour, couchèrent encore dans la
poussière dix-huit mille hommes
d'Israël, tous habiles à manier
l'épée.
26 Alors tous les Israélites et toute
la population montèrent à Béthel
et restèrent là, devant l'Éternel,
se lamentant et jeûnant toute la
journée jusqu'au soir, et ils offrirent
des holocaustes et des rémunéra-
toires à l'Éternel ; 27 et les Israélites
consultèrent l'Éternel (car l'arche
d'alliance du Seigneur était là à
cette époque, 28 et Phinéas, fils
d'Éléazar fils d'Aaron, fonction-
nait devant lui en ce même temps),
et ils dirent : « Dois-je encore aller
en guerre contre mon frère Ben-

Digitized by Google

Ghibea, comme précédemment.
[31] Les Benjamites firent une sortie contre eux, ce qui les éloigna de la ville, et ils commencèrent à leur infliger des pertes comme précédemment, faisant périr sur les routes de la campagne, dont l'une conduit à Béthel, l'autre à Ghibea, environ trente hommes d'Israël.
[32] Les enfants de Benjamin se dirent : « Les voilà battus par nous comme auparavant ! » Mais les enfants d'Israël s'étaient dit : « Nous allons fuir, pour les attirer hors de la ville sur les routes. » [33] Le gros de l'armée d'Israël quitta donc sa position et alla se ranger à Baal-Tamar, tandis que les Israélites embusqués débouchaient de leur poste, de la prairie (1) de Ghibea.
[34] Dix mille hommes, des meilleurs guerriers d'Israël, arrivèrent ainsi à l'opposite de Ghibea, et l'attaque fut terrible; mais les Benjamites ne se doutaient pas du désastre qui les atteignait. [35] Le Seigneur fit succomber Benjamin sous les armes d'Israël, et les Israélites, ce jour-là, tuèrent à Benjamin vingt-cinq mille cent hommes, tous experts à l'épée.

[36] Les Benjamites avaient donc jugé leurs ennemis battus; mais ceux-ci leur avaient cédé le terrain, parce qu'ils comptaient sur l'embuscade qu'ils avaient postée près de Ghibea (2). [37] De fait, les hommes embusqués fondirent prestement sur Ghibea, se répandirent par la ville et passèrent tout au fil de l'épée. [38] Les hommes d'Israël étaient convenus d'un signal avec ceux de l'embuscade : celle-ci devait faire monter de la ville une masse épaisse de fumée. [39] Donc, le combat engagé, les Israélites tournèrent le dos, et Benjamin commença à leur tuer du monde, environ trente hommes, persuadé qu'il les battrait comme au combat précédent. [40] En ce moment, la fumée commença à s'élever de la ville en colonne épaisse; et Benjamin, en se retournant, vit toute la ville se dissiper en fumée dans les airs. [41] Et les hommes d'Israël firent volte-face, et ceux de Benjamin furent éperdus, voyant leur désastre imminent.
[42] Et ils s'enfuirent devant ceux d'Israël dans la direction du désert, mais l'attaque les y suivit, tandis que ceux des villes les exterminaient à l'intérieur. [43] On cerna Benjamin, on le poursuivit à outrance, on l'écrasa à chaque halte (3), jusqu'à l'opposite de Ghibea à l'orient.
[44] Il périt ainsi de Benjamin dix-huit mille hommes, tous braves guerriers. [45] Les autres s'enfuirent au désert, vers la Roche de Rimmon; on les écharpa sur les routes, au nombre de cinq mille hommes, et continuant la poursuite jusqu'a Ghideôm, on en tua encore deux mille.
[46] Le total des pertes de Benjamin, en cette occurrence, fut donc de vingt-cinq mille hommes, tous braves guerriers. [47] Six cents hommes purent s'enfuir au désert, vers la Roche de Rimmon, où ils demeurèrent quatre mois. [48] De leur côté, les Israélites, se retournant contre la tribu de Benjamin, y passèrent au fil de l'épée la population entière des villes, jusqu'au bétail, tout ce qu'ils rencontrèrent; et toutes les villes qui s'y trouvaient, ils les livrèrent aux flammes.

(1) Douteux.

(2) Reprise plus détaillée du récit précédent.

(3) Douteux.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

Or, les Israélites avaient juré, à Miçpa, que nul d'entre eux ne donnerait sa fille pour épouse à un Benjamite. 2 Le peuple vainqueur se rendit à Béthel, y resta jusqu'au soir en présence du Seigneur, élevant la voix et versant d'abondantes larmes. 3 Ils disaient : « Éternel, Dieu d'Israël ! pourquoi faut-il qu'Israël ait ce malheur de se voir privé d'une tribu entière ? » 4 Dès le lendemain de bonne heure, le peuple bâtit là un autel, offrit des holocaustes et des rémunératoires. 5 Puis ils se demandèrent qui d'entre les tribus d'Israël n'était pas venu à l'assemblée tenue devant l'Éternel ; car un serment solennel avait menacé de mort quiconque ne serait pas venu à Miçpa devant l'Éternel. 6 Et maintenant les enfants d'Israël s'affligeaient au sujet de Benjamin leur frère, et ils disaient : « Une tribu a été retranchée aujourd'hui d'Israël ! 7 Que ferons-nous pour procurer des femmes à ceux qui restent, alors que nous avons juré par l'Éternel de ne pas leur permettre d'épouser nos filles ? » 8 C'est alors qu'ils s'informèrent si quelqu'un, parmi les tribus d'Israël, ne s'était pas rendu à Miçpa devant l'Éternel, et il se trouva que nul homme de Jabès-Galaad n'était venu au camp, dans la réunion. 9 En effet, le peuple avait été dénombré, et aucun des habitants de Jabès-Galaad n'y figurait. 10 L'assemblée y envoya donc douze mille guerriers, en leur donnant cet ordre : « Allez à Jabès-Galaad, et passez les habitants au fil de l'épée, même les femmes et les enfants, 11 en observant toutefois cette règle, de vouer à la mort tous les mâles et toutes les femmes ayant déjà cohabité avec un homme. » 12 Or, sur les habitants de Jabès-Galaad, il se trouva quatre cents jeunes filles, encore vierges, n'ayant eu aucun contact avec un homme ; et on les conduisit au camp à Silo, qui est dans le pays de Canaan. 13 Alors toute l'assemblée envoya un message aux Benjamites réfugiés à la Roche de Rimmon et leur offrit la paix. 14 Les Benjamites revinrent aussitôt, et on leur donna les femmes qu'on avait épargnées parmi celles de Jabès-Galaad ; mais il ne s'en trouva pas autant qu'il fallait.

15 Or, le peuple était ému au sujet de Benjamin, en songeant à la brèche que le Seigneur avait faite parmi les tribus d'Israël. 16 Les anciens de la communauté dirent : « Comment pourvoirons-nous de femmes ceux qui restent encore, toute femme en Benjamin ayant été exterminée ? » 17 Ils ajoutaient : « Ceux qui ont échappé auront l'héritage de Benjamin ; il ne faut pas qu'une tribu disparaisse en Israël ! 18 Pour nous, nous ne pouvons leur donner nos filles pour femmes, puisque les enfants d'Israël ont prononcé ce serment : « Maudit qui donnerait une femme à Benjamin ! » 19 Mais il y a, dirent-ils, une fête religieuse célébrée chaque année à Silo, sur la place qui est au nord de Béthel, à l'orient de la route qui monte de Béthel à Sichem, et au midi de Lebona. » 20 Ils donnèrent donc ce conseil aux Benjamites : « Allez vous embusquer dans les vignes ; 21 et lorsque vous verrez les filles de Silo sortir pour danser en chœur, vous sortirez vous-mêmes des vignes, vous enlèverez chacun une

Digitized by Google

femme parmi les filles de Silo, et vous vous en irez au pays de Benjamin. [22] Que si leurs pères ou leurs frères viennent se plaindre à nous, nous leur dirons : Faites-leur grâce en notre faveur, puisque nous n'avons pu prendre une femme pour chacun lors de l'expédition (1) ; d'ailleurs, ce n'est pas vous qui les leur avez données, pour vous croire à cette heure en faute. » [23] Ainsi firent les enfants de Benjamin : ils enlevèrent, parmi les danseuses, un nombre de femmes égal au leur et les prirent pour épouses ; puis ils s'en retournèrent dans leur territoire héréditaire, rebâtirent les villes et s'y établirent. [24] Les enfants d'Israël s'en allèrent alors, chacun selon sa tribu et sa famille, et chacun s'achemina de là à son héritage.

[25] En ce temps-là il n'y avait point de roi en Israël, et chacun faisait ce que bon lui semblait.

(1) Contre Jabès ; voir ci-dessus vers. 1

Digitized by Google

PREMIER LIVRE DE SAMUEL

CHAPITRE Ier.

A Ramataïm-Çophim, sur la mon-
tagne d'Éphraïm, était un
homme ayant nom Elkana, fils de
Yeroham, fils d'Élihou, fils de
Tohou, fils de Çouf, un Éphratéen.
[2] Il avait deux femmes, l'une nommée
Hanna, la seconde Peninna; Pe-
ninna avait des enfants, Hanna
n'en avait point. [3] Or, cet homme
partait de sa ville, chaque année,
pour se prosterner et sacrifier à
l'Éternel-Cebaot dans Silo, où les
deux fils d'Héli, Hophni et Phinéas,
fonctionnaient comme prêtres du
Seigneur. [4] L'époque venue, Elkana
faisait son sacrifice, dont il donnait
des portions à Peninna, sa femme,
et à tous les fils et filles qu'il avait
d'elle; [5] tandis qu'à Hanna il ne
donnait qu'une seule portion, à son
grand déplaisir (1), parce qu'il ai-
mait Hanna et que le Seigneur l'a-
vait rendue stérile. [6] Mais sa rivale
l'exaspérait sans cesse pour provo-
quer ses murmures, sur ce que Dieu
avait refusé à son sein la fécon-
dité. [7] Cela se passait de la sorte
chaque année, lorsque Hanna se
rendait à la maison du Seigneur;
chaque fois sa rivale l'exaspérait,
et Hanna pleurait et ne mangeait
point. [8] Elkana, son mari, lui disait:
« Hanna, pourquoi pleures-tu? pour-
quoi ne manges-tu point, et pour-
quoi ton cœur est-il affligé? Est-ce
que je ne vaux pas, pour toi, plus que
dix enfants? ».
[9] Un jour, après qu'on eut mangé
et bu à Silo, Hanna se leva...
Héli le pontife se trouvait alors sur
son siège, au seuil du sanctuaire de
l'Éternel. [10] L'âme remplie d'amer-
tume, elle pria devant l'Éternel et
pleura longtemps. [11] Puis elle pro-
nonça ce vœu : « Éternel-Cebaot!
si tu daignes considérer l'affliction
de ta servante, te souvenir d'elle
et ne point l'oublier; si tu donnes
à ta servante un enfant mâle, je le
vouerai au Seigneur pour toute sa
vie, et le rasoir ne touchera point
sa tête. » [12] Or, comme elle priait
longuement devant l'Éternel, Héli
observa sa bouche : [13] Hanna
parlait en elle-même; on voyait
seulement remuer ses lèvres, mais
on n'entendait pas sa voix. Héli la
crut ivre, [14] et il lui dit : « Combien
de temps veux-tu étaler ton ivresse?
Va cuver ton vin! » [15] Hanna répon-
dit : « Non, seigneur, je ne suis
qu'une femme au cœur navré; je
n'ai bu ni vin ni liqueur forte, j'ai
seulement épanché mon âme devant

(1) D'autres traduisent comme suit : tandis qu'à Anna il donnait une portion double *ou* considérable.

Digitized by Google

l'Éternel. 16 Ne prends pas ta ser-
vante pour une femme perverse,
car c'est l'excès de mes griefs et de
ma douleur qui m'a fait parler si
longtemps. » 17 Héli reprit la parole
et dit : « Va donc en paix ; et que
le Dieu d'Israël t'accorde ce que tu
lui as demandé. » 18 Et Hanna dit :
« Puisse ta servante trouver grâce à
tes yeux ! » Alors cette femme se
remit en chemin, prit de la nourri-
ture, et sa physionomie ne fut plus
la même.
19 Le lendemain de bon matin, ils
se prosternèrent devant l'Éternel,
puis s'en retournèrent à leur demeure
à Rama. Elkana s'unit à Hanna, et
le Seigneur se souvint d'elle. 20 Au
terme de la période, Hanna, qui
avait conçu, enfanta un fils et lui
donna le nom de SAMUEL, « parce
que, dit-elle, j'ai demandé cet en-
fant au Seigneur. » 21 Le mari,
Elkana, étant parti avec toute sa
maison pour faire au Seigneur son
sacrifice annuel et ses offrandes
votives, 22 Hanna ne l'accompagna
point, car elle dit à son époux :
« Une fois que l'enfant sera sevré,
je l'emmènerai, et il paraîtra en
présence du Seigneur, et il y res-
tera toujours. » 23 Elkana, son époux,
lui répondit : « Fais comme il te
plaît, attends que tu l'aies sevré ;
veuille seulement le Seigneur ac-
complir sa parole ! » La femme
resta donc et allaita son fils, jus-
qu'à ce qu'elle l'eût sevré. 24 Quand
elle l'eut sevré, elle l'emmena —
avec trois taureaux, une épha de fa-
rine et une outre de vin — et le con-
duisit à la maison du Seigneur, à
Silo ; l'enfant était encore tout jeune.
25 On immola l'un des taureaux,
puis on présenta l'enfant à Héli ;
26 et Hanna lui dit : « Écoute-moi,
seigneur ! par ta vie, seigneur ! Je
suis cette femme que tu as vue ici,
près de toi, implorer l'Éternel.
27 C'est pour obtenir cet enfant que
j'avais prié ; et l'Éternel m'a accordé
ce que je lui avais demandé. 28 Mais
à mon tour je l'avais voué au Sei-
gneur : depuis qu'il est né, il est
consacré à Dieu. » — Alors on se
prosterna devant l'Éternel.

CHAPITRE II.

Et Hanna se mit en prière, et elle
dit :

Mon cœur se délecte en l'Éternel,
Mon front s'est relevé grâce au Seigneur ;
Je puis ouvrir la bouche en face de mes ennemis,
Car j'ai à me réjouir, Seigneur, de ton assistance.
2 Nul n'est saint comme l'Éternel,
Nul ne l'est que toi seul !
Aucune Puissance n'égale notre Dieu.
3 Cessez, cessez vos paroles arrogantes,
Les bravades qui s'exhalent de votre bouche ;
Car il dispose de toute science, l'Éternel,
Et toute œuvre lui est facile.
4 Par lui, l'arc des forts est brisé,
Et ceux qui faiblissent sont armés de vigueur ;
5 Ceux qui vivaient dans l'abondance se font mercenaires,
Et qui souffrait de la faim en est délivré ;
Tandis que la femme stérile enfante sept fois,
La mère féconde est humiliée.
6 L'Éternel fait mourir et fait vivre ;
Il précipite au tombeau, et en retire.
7 L'Éternel appauvrit et enrichit,
Abaisse et relève à son gré.
8 Il redresse l'humble couché dans la poussière,
Fait remonter le pauvre du sein de l'abjection,
Pour les placer à côté des grands
Et les installer sur un siège d'honneur ;
Car les colonnes de la terre sont à l'Éternel,
C'est lui qui en a fait les supports du monde.
9 Il veille sur les pas de ses adorateurs,
Tandis que les impies périssent dans les ténèbres,

Digitized by Google

Car ce n'est pas la force qui fait le vainqueur.
[10] L'Éternel, — ses agresseurs sont foudroyés,
Quand sur eux, du haut du ciel, il tonne;
L'Éternel juge les sommités de la terre!
Et il donnera la puissance à son roi,
Et il exaltera la gloire de son élu.

[11] Elkana s'en retourna chez lui à
Rama, et le jeune homme resta pour
servir le Seigneur, sous les yeux du
pontife Héli. [12] Or, les fils d'Héli
étaient des hommes pervers qui ne
s'inquiétaient pas du Seigneur.
[13] Voici comme ces prêtres en usaient
avec le peuple : chaque fois qu'un
individu offrait un sacrifice, le servi-
teur du prêtre survenait pendant la
cuisson de la viande, ayant en main
la fourchette à trois dents, [14] qu'il
piquait dans la marmite, la chau-
dière, la casserole ou le pot; et tout
ce qu'amenait la fourchette, le prê-
tre se l'appropriait. Telle était leur
pratique envers tout Israélite qui
venait sacrifier à Silo. [15] Bien mieux :
avant qu'on fît fumer la graisse des
victimes, le serviteur du prêtre ve-
nait dire à l'offrant : « Donne de la
viande à rôtir pour le prêtre, car il
n'accepte de toi que de la viande
crue et non cuite. » [16] Que si l'homme
disait : « On doit d'abord faire fu-
mer les parties grasses, tu prendras
après ce qu'il te plaira », on lui ré-
pondait : « Non, donne tout de suite,
sinon je prendrai de force ! » [17] Le
péché de ces jeunes gens était très
grave aux yeux de l'Éternel, en ce
qu'ils avilissaient (1) le culte du
Seigneur. [18] Pour le jeune Samuel,
il faisait le service devant le Sei-
gneur, vêtu d'un éphod de lin,
[19] outre un petit manteau que sa
mère lui faisait et lui apportait tous
les ans, lorsqu'elle venait là avec
son mari pour le sacrifice annuel.
[20] Et Héli bénissait Elkana et sa
femme en disant : « Que l'Éternel
t'accorde par cette femme une nou-
velle postérité, en échange de l'en-
fant qui a été voué au Seigneur! »
et ils s'en retournaient à la maison.
[21] De fait, le Seigneur se souvint de
Hanna, laquelle conçut et enfanta
trois fils et deux filles, tandis que le
jeune Samuel grandissait en pré-
sence du Seigneur.

[22] Or, Héli était très vieux, et il en-
tendait parler de la conduite de ses
fils envers tout Israël, et comme
quoi ils abusaient des femmes qui
venaient faire leurs dévotions à
l'entrée de la tente d'assignation.
[23] Et il leur dit : « Pourquoi faites-
vous de pareilles choses ? car j'en-
tends les fâcheux propos dont vous
êtes l'objet de la part de tout ce
peuple. [24] Cessez donc, mes enfants;
car il n'est pas beau, le bruit que
j'entends courir sur vous parmi le
peuple du Seigneur. [25] Si un homme
offense un autre homme, le juge (2)
en fait justice ; mais si c'est Dieu lui-
même qu'il offense, qui intercédera
pour lui ?... » Mais ils n'écoutaient
point leur père ; aussi Dieu résolut
de les faire mourir. [26] Cependant le
jeune Samuel grandissait et gagnait
de plus en plus la faveur de Dieu
et celle des hommes.

[27] Un homme de Dieu vint trouver
Héli et lui dit : « Ainsi parle l'É-
ternel : Quoi ! je me suis manifesté
à tes pères, alors qu'ils étaient en
Égypte, soumis à la maison de Pha-
raon, [28] et je les ai choisis entre
toutes les tribus d'Israël pour être
mes pontifes, pour monter sur mon
autel, pour m'offrir l'encens et

(1) *Ou* en ce qu'on méprisait (à cause d'eux).

(2) D'autres : Dieu.

Digitized by Google

porter l'éphod devant moi, et j'ai
donné à ta famille une part de tous
les sacrifices des enfants d'Israël ;
[29] et maintenant vous foulez aux
pieds mes sacrifices et mes of-
frandes, que j'avais ordonnés pour
le sanctuaire! et tu honores tes fils
plus que moi! et vous vous engrais-
sez du meilleur des offrandes d'Is-
raël, des dons de mon peuple ! [30] Eh
bien ! ainsi parle l'Éternel, Dieu
d'Israël : J'avais décidé que ta
famille et celle de ton père fonc-
tionneraient devant moi à perpé-
tuité ; et maintenant, dit le Sei-
gneur, loin de moi cette pensée! car
j'honore qui m'honore, et qui m'ou-
trage sera livré au mépris. [31] Oui, un
temps viendra où je couperai court
à ta force et à celle de ta famille, de
manière que nul n'y vieillira. [32] Tu
connaîtras les angoisses domesti-
ques (1) au milieu des prospérités
d'Israël, et jamais, dans ta famille,
on n'atteindra à la vieillesse. [33] Je
ne retrancherai pas tous les tiens
du service de mon autel, et cela
pour que tes yeux se consument et
que ton âme se désole, en voyant
tout espoir de ta race s'éteindre à
l'âge d'homme. [34] Je t'en donne pour
présage ce qui arrivera à tes deux
fils, Hophni et Phinéas : tous deux
mourront le même jour. [35] Et je
m'instituerai un prêtre fidèle, qui se
conduira selon mon cœur et dans
mon esprit ; et je lui édifierai une
maison durable, qui fonctionnera
devant mon oint constamment. [36] Et
ceux qui resteront alors de ta fa-
mille viendront se jeter à ses pieds
pour une pièce d'argent, pour un
morceau de pain, en disant : De
grâce, admets-moi à quelque service
sacerdotal, pour que j'aie du pain
à manger ! »

(1) *Ou bien:* Tu verras un rival dans le tabernacle.

CHAPITRE III.

Le jeune Samuel servait donc le
Seigneur sous les yeux d'Héli.
A cette époque, la parole de l'É-
ternel était rare, la vision prophé-
tique peu répandue. [2] Or, en ce
temps-là, Héli, dont les yeux com-
mençaient à s'obscurcir et qui y
voyait à peine, était couché à sa
place habituelle ; [3] Samuel aussi
dormait, et la lampe sacrée brûlait
encore dans le temple de l'Éternel,
où était l'arche divine, [4] lorsque l'É-
ternel appela Samuel, qui répondit :
« Me voici ! » [5] Et il accourut près
d'Héli en disant : « Tu m'as ap-
pelé, me voici. » Héli répondit : « Je
n'ai point appelé ; va te recoucher. »
Ce que fit Samuel. [6] L'Éternel ap-
pela de nouveau : « Samuel ! » Ce-
lui-ci se leva, alla trouver Héli en
disant : « Tu m'as appelé, me
voici », et Héli répondit : « Je n'ai
point appelé, mon enfant; recouche-
toi. » [7] Samuel ne connaissait pas
encore l'Éternel, la parole divine
ne s'étant pas encore révélée à lui.
[8] Une troisième fois, Dieu appela :
« Samuel ! » Il se leva et s'en fut
auprès d'Héli en disant : « Tu m'as
appelé, me voici. » Alors Héli com-
prit que c'était Dieu qui appelait le
jeune homme, [9] et il dit à Samuel :
« Va te recoucher, et si l'on t'ap-
pelle, tu diras : Parle, Seigneur, ton
serviteur écoute. » Samuel le quitta
et regagna sa couche. [10] Le Sei-
gneur vint, s'arrêta là et appela
comme il avait fait chaque fois :
« Samuel !... Samuel ! » Et Samuel
dit : « Parle, ton serviteur écoute. »

Digitized by Google

11 Alors le Seigneur dit à Samuel :
« Je vais accomplir une chose en
Israël, à faire tinter les oreilles de
quiconque l'entendra. 12 Ce jour-là,
j'exécuterai à l'égard d'Héli toutes
mes menaces concernant sa famille ;
j'en poursuivrai l'exécution jusqu'au
bout. 13 Je lui ai annoncé que je
condamne à jamais sa famille,
parce qu'il a eu le tort, connaissant
la conduite indigne de ses fils, de
ne pas la réprimer. 14 Je le déclare
donc avec serment à la maison
d'Héli : rien ne saurait désormais
expier son crime, ni sacrifice, ni
oblation ! » 15 Samuel resta couché
jusqu'au matin, et ouvrit alors les
portes de la maison de Dieu ; mais
il n'osait rapporter cette vision à
Héli. 16 Celui-ci appela Samuel en
disant : « Samuel, mon fils ! » Et
il répondit : « Me voici ! » 17 Héli
reprit : « Quelle parole t'a-t-il
adressée ? De grâce, ne me cache
rien. Que Dieu t'en fasse autant et
plus (1), si tu me caches quoi que
ce soit de ce qu'il t'a dit ! » 18 Alors
Samuel lui redit toutes les paroles,
sans lui rien dissimuler ; et Héli
répondit : « Il est l'Éternel ; qu'il
fasse selon sa volonté ! »

19 Ainsi grandissait Samuel, et
l'Éternel était avec lui, et il ne
laissait tomber à terre aucune de
ses prophéties. 20 Et tout Israël, de-
puis Dan jusqu'à Bersabée (2), re-
connut l'autorité de Samuel, comme
prophète du Seigneur. 21 Et l'É-
ternel se manifesta souvent encore
à Silo, car c'est à Silo qu'il se ma-
nifestait à Samuel par la parole
divine.

(1) Formule de malédiction.

(2) Ces deux villes, étant situées l'une à l'extrémité nord, l'autre à l'extrémité sud, désignent toute l'étendue du pays.

CHAPITRE IV.

La parole de Samuel s'adressait à
tout Israël. Les Israélites mar-
chèrent en guerre contre les Phi-
listins et établirent leur camp près
d'Ében-Haézer (3) ; celui des Philis-
tins était à Aphek. 2 Les Philistins
s'alignèrent en face d'Israël, la ba-
taille devint générale, les Israélites
furent défaits par les Philistins et
laissèrent sur le champ de bataille
environ quatre mille morts.

3 Le peuple étant rentré au camp,
les anciens d'Israël se dirent : « D'où
vient que l'Éternel nous a laissé
battre aujourd'hui par les Philis-
tins ? Faisons venir ici, de Silo, l'ar-
che d'alliance de l'Éternel, afin
qu'elle (4) soit au milieu de nous et
nous assiste contre nos ennemis. »
4 Le peuple envoya donc à Silo,
pour en ramener l'arche d'alliance
de l'Éternel-Cebaot, qui trône sur
les chérubins ; là, près de l'arche
d'alliance du Seigneur, étaient les
deux fils d'Héli, Hophni et Phinéas.
5 Lorsque l'arche de l'alliance divine
arriva au camp, tout Israël poussa
une si grande clameur que le pays
en trembla. 6 Les Philistins, enten-
dant ces cris de joie, demandèrent :
« Que signifie cette bruyante cla-
meur dans le camp des Hébreux ? »
Et ils apprirent que l'arche de l'É-
ternel était arrivée dans le camp.
7 Et les Philistins eurent peur,
parce qu'ils disaient : « Dieu est
venu dans le camp », et ils ajou-
taient : « Malheur à nous ! jamais
auparavant pareille chose n'était
arrivée. 8 Malheur à nous ! qui nous

(3) Voir ci-après VII, 12.

(4) D'autres : qu'il.

Digitized by Google

sauvera de la main de ces redou-
tables dieux? Oui, ce sont ces
mêmes dieux qui frappèrent les
Égyptiens de tant de plaies dans le
désert. 9 Armez-vous de courage,
soyez hommes, ô Philistins! si vous
ne voulez subir le joug des Hébreux
comme ils ont subi le vôtre; soyez
hommes et luttez! » 10 Et les Phi-
listins attaquèrent, et les Israélites
furent battus et s'enfuirent dans
leurs tentes : ce fut une défaite
considérable, trente mille hommes
de pied périrent en Israël. 11 De
plus, l'arche du Seigneur fut prise,
et les deux fils d'Héli, Hophni et
Phinéas, périrent aussi.

12 Un Benjamite s'échappa du
champ de bataille et arriva à Silo ce
même jour, ayant ses vêtements
déchirés et la tête couverte de
poussière. 13 Comme il arrivait, Héli
était assis sur son siége, au bord du
chemin, dans une attente pleine
d'anxiété, à cause de l'arche du
Seigneur; l'homme vint répandre
la nouvelle dans la ville, qui éclata
tout entière en lamentations. 14 En
entendant ces cris, Héli demanda :
« Qu'est-ce que cette clameur de la
foule? » Et l'homme s'empressa d'ap-
procher et de l'apprendre à Héli.
15 Celui-ci avait alors quatre-vingt-
dix-huit ans; ses yeux étaient im-
mobiles, il ne pouvait plus voir.
16 « C'est moi, dit l'homme à Héli,
qui viens du champ de bataille, je
m'en suis échappé aujourd'hui. —
Quelle a donc été l'issue, mon fils? »
demanda Héli. 17 Le messager ré-
pondit : « Israël a pris la fuite de-
vant les Philistins, et le peuple a
essuyé de grandes pertes; de plus,
tes deux fils Hophni et Phinéas sont
morts, et l'arche du Seigneur est
prise. » 18 En l'entendant mention-
ner l'arche du Seigneur, Héli tomba
de son siége à la renverse, du côté
de la porte, se brisa la nuque et
mourut, car cet homme était vieux
et appesanti par l'âge. Il avait gou-
verné Israël quarante années. 19 Sa
bru, la femme de Phinéas, était
alors dans un état de grossesse
avancée. En apprenant ces nou-
velles, — que l'arche du Seigneur
était prise, que son beau-père et
son époux étaient morts, — elle s'af-
faissa et enfanta, brusquement sai-
sie par les douleurs. 20 La voyant
près de mourir, les femmes qui l'as-
sistaient lui dirent : « Ne crains
rien, c'est un garçon que tu as mis
au monde. » Mais, indifférente à
leurs paroles, elle ne répondit point.
21 Et elle nomma l'enfant I-CA-
BOD (1), en disant : « C'en est fait
de la gloire d'Israël! » à cause de
la capture de l'arche divine, de la
mort de son beau-père et de son
époux. 22 « Oui, dit-elle, plus de
gloire pour Israël, maintenant que
l'arche divine est prise! »

CHAPITRE V.

LES Philistins s'étaient donc em-
parés de l'arche du Seigneur, et
ils la transportèrent d'Ében-Haézer
à Asdod. 2 Là ils prirent l'arche du
Seigneur, l'amenèrent dans le tem-
ple de Dagon et la placèrent à côté
de cette idole. 3 Mais le lendemain,
lorsque les gens d'Asdod se levè-
rent, ils virent Dagon étendu sur la
face, à terre, devant l'arche de l'É-
ternel; ils le relevèrent et le remi-
rent à sa place. 4 Le matin du jour
suivant, voilà que Dagon gisait
encore à terre devant l'arche de

(1) « Plus de gloire. »

Digitized by Google

l'Éternel; on voyait sur le seuil sa
tête et ses deux mains coupées, le
tronc seul était resté intact. [5] C'est
pourquoi les prêtres de Dagon ni
aucun de ceux qui entrent dans le
temple de ce dieu, à Asdod, n'en
foulent le seuil, aujourd'hui encore.
[6] Puis la main de l'Éternel s'appe-
santit sur les gens d'Asdod et il
sévit contre eux, et il les affligea
d'hémorroïdes, tant Asdod que le
territoire voisin. [7] Ce que voyant,
les gens d'Asdod dirent : « L'arche
du Dieu d'Israël ne peut rester au
milieu de nous, car il nous fait sentir
trop durement sa puissance, à nous
et à notre dieu Dagon. » [8] Ils man-
dèrent alors et convoquèrent chez
eux tous les princes des Philistins,
et leur dirent : « Que ferons-nous
de l'arche du Dieu d'Israël? » Ceux-
ci répondirent : « Que l'arche du
Dieu d'Israël soit transportée à
Gath! » Et l'on y transporta l'arche
sainte. [9] Mais, après sa translation,
la main de l'Éternel sévit sur la
ville, y produisant un très grand
trouble : il en frappa tous les ha-
bitants, du plus petit au plus grand,
par une éruption secrète d'hémor-
roïdes. [10] Ils envoyèrent l'arche di-
vine à Ekron; mais quand elle y fut
arrivée, les habitants jetèrent des
cris et dirent : « On a transporté
chez nous l'arche du Dieu d'Israël,
pour nous faire périr, nous et les nô-
tres! » [11] Et ils envoyèrent convo-
quer tous les princes des Philistins
et leur dirent : « Renvoyez l'arche
du Dieu d'Israël, qu'elle retourne
au lieu de sa résidence et ne nous
fasse pas mourir, nous et les nôtres! »
Car un désarroi mortel régnait
dans toute la ville, la main de
Dieu s'y faisait sentir lourdement.
[12] Ceux qui ne mouraient pas étaient
atteints d'hémorroïdes, et les gémis-
sements de la ville s'élevaient jus-
qu'aux cieux.

CHAPITRE VI.

L'ARCHE du Seigneur était depuis
sept mois dans le territoire des
Philistins, [2] lorsqu'ils mandèrent
prêtres et devins et leur dirent :
« Comment procéderons-nous pour
l'arche de l'Éternel? Apprenez-nous
la façon de la renvoyer au lieu de
sa résidence. » [3] Ceux-là répon-
dirent : « Si vous renvoyez l'ar-
che du Dieu d'Israël, ne la ren-
voyez point à vide, il faut aussi lui
offrir un expiatoire; alors vous serez
guéris, et vous saurez pourquoi sa
main ne cesse de vous frapper.
[4] — Quel expiatoire, dirent-ils, de-
vons-nous lui offrir? — Autant, ré-
pondit-on, que les Philistins ont de
princes : cinq images d'hémorroïdes
en or et cinq mulots en or; car vous
souffrez d'une même plaie, vous
tous et vos princes. [5] Faites donc
des simulacres de vos hémorroïdes
et des mulots qui ravagent le pays,
et offrez-les en hommage au Dieu
d'Israël; peut-être cessera-t-il de
faire peser sa main sur vous, sur
votre dieu et votre pays. [6] Et pour-
quoi endurcir votre cœur comme
l'ont fait les Égyptiens et Pharaon?
Assurément, quand il les eut acca-
blés de sa puissance, ils ont dû ren-
voyer ce peuple et il est parti!
[7] Donc, faites fabriquer un chariot
neuf, et prenez deux vaches laitières
qui n'aient pas encore porté le joug;
attelez ces vaches au chariot, et
faites ramener leurs petits, séparés
d'elles, à l'étable. [8] Prenez alors
l'arche de l'Éternel, placez-la sur le
chariot, et, à côté d'elle, posez dans

Digitized by Google

un coffret les simulacres d'or que vous lui aurez destinés comme offrande d'expiation ; puis vous la laisserez partir,
9 et vous la suivrez des yeux : si elle s'achemine vers son territoire, à Beth-Chémech, c'est elle (1) qui nous a infligé cette grande calamité; sinon, nous en conclurons que ce n'est pas sa main, mais le hasard seul, qui nous a frappés. »

10 Ainsi fit-on. L'on prit deux vaches laitières, qu'on attela à un chariot, en retenant les veaux à l'étable;
11 et l'on mit l'arche du Seigneur sur le chariot, ainsi que le coffret contenant les mulots d'or et les simulacres d'hémorroïdes.
12 Les vaches marchèrent droit dans la direction de Beth-Chémech, suivirent toujours une même voie tout en mugissant, et ne s'en écartèrent ni à droite ni à gauche; les princes des Philistins marchèrent derrière elles, jusqu'aux confins de Beth-Chémech.
13 Les gens de Beth-Chémech faisaient alors la coupe du froment dans la vallée; en levant les yeux, ils aperçurent l'arche et se réjouirent à cette vue.
14 Le chariot, arrivé au champ de Josué, de Beth-Chémech, s'y arrêta; là se trouvait une grande pierre. On fendit en morceaux le bois du chariot, et l'on immola les vaches en holocauste à l'Éternel.
15 Les lévites avaient descendu l'arche du Seigneur et le coffret qui l'accompagnait contenant les objets d'or, et avaient posé le tout sur la grosse pierre ; alors les gens de Beth-Chémech offrirent, le même jour, des holocaustes et autres sacrifices à l'Éternel.
16 Ce que voyant, les cinq princes des Philistins s'en retournèrent à Ekron ce jour-là.

17 Quant aux hémorroïdes imitées en or, que les Philistins avaient offertes en expiation à l'Éternel, en voici le compte : une pour Asdod, une pour Gaza, une pour Ascalon, une pour Gath, une pour Ekron.
18 Mais le nombre des mulots d'or égalait celui de toutes les villes des Philistins soumises aux cinq princes, depuis la ville forte jusqu'à la place ouverte, et jusqu'à la grosse pierre (2) sur laquelle on posa l'arche du Seigneur et qui subsiste aujourd'hui encore, dans le champ de Josué de Beth-Chémech.

19 Le Seigneur frappa les habitants de Beth-Chémech, pour avoir regardé dans l'arche; il frappa, dans cette population, soixante-dix hommes sur (3) cinquante mille. Le peuple fut consterné de cette grande mortalité que lui avait infligée le Seigneur;
20 et les gens de Beth-Chémech se dirent : « Qui peut subsister devant l'Éternel, ce Dieu saint? et où l'arche montera-t-elle de chez nous? »
21 Ils envoyèrent alors des messagers aux habitants de Kiryath-Yearim, pour leur dire : « Les Philistins ont restitué l'arche du Seigneur; venez, faites-la monter chez vous. »

CHAPITRE VII.

Les gens de Kiryath-Yearim vinrent prendre l'arche du Seigneur, la transportèrent dans la maison d'Abinadab, sur la colline, et consacrèrent son fils Éléazar pour lui en confier la garde.

(1) Selon d'autres : *Lui*, c'est-à-dire l'Éternel

(2) Sens douteux.

(3) Douteux.

Digitized by Google

2 Or, depuis que l'arche résidait à
Kiryath-Yearim, il s'était écoulé
bien des jours, vingt années déjà,
lorsque toute la maison d'Israël as-
pira (1) à revenir vers l'Éternel.
3 Alors Samuel parla ainsi à toute
la maison d'Israël : « Si c'est de
tout votre cœur que vous retournez
à l'Éternel, écartez du milieu de
vous les dieux étrangers et les As-
taroth ; dirigez votre cœur vers
l'Éternel, ne servez que lui seul, et
il vous sauvera de la main des Phi-
listins. » 4 Les Israélites firent dis-
paraître les Bealîm et les Astaroth,
et servirent uniquement l'Éternel.
5 Et Samuel dit : « Faites assembler
tout Israël à Miçpa, que je prie
l'Éternel en votre faveur. » 6 Ils s'as-
semblèrent à Miçpa ; là on puisa de
l'eau, qu'on répandit devant le Sei-
gneur, et l'on jeûna en ce jour en
disant : « Nous avons péché devant
l'Éternel ! » Et Samuel exerça le
pouvoir sur les enfants d'Israël à
Miçpa.

7 Or, les Philistins ayant appris
que les Israélites s'étaient réunis à
Miçpa, leurs princes marchèrent
contre Israël ; les Israélites en fu-
rent informés, et ils eurent peur des
Philistins. 8 Et ils dirent à Samuel :
« Ne nous refuse pas d'implorer
l'Éternel, notre Dieu, pour qu'il
nous sauve de la main des Philis-
tins ! » 9 Samuel prit un agneau de
lait, qu'il offrit tout entier en holo-
causte au Seigneur ; puis il implora
le Seigneur pour Israël, et le Sei-
gneur l'exauça. 10 Tandis que Sa-
muel offrait l'holocauste, les Philis-
tins s'avancèrent pour attaquer
Israël ; mais le Seigneur tonna en ce
moment, avec grand fracas, sur les
Philistins, les étourdit, et ils furent
battus par Israël. 11 Les gens d'Is-
raël s'élancèrent de Miçpa à la
poursuite des Philistins, et les bat-
tirent jusque sous Beth-Car. 12 Sa-
muel prit alors une pierre, qu'il
posa entre Miçpa et Chên (2) et
qu'il appela *Ében-Haézer* (3), en di-
sant : « Dieu nous a assistés jus-
qu'ici. » 13 Ainsi les Philistins furent
matés, et ne tentèrent plus de pé-
nétrer sur le territoire d'Israël ; car
la main de l'Éternel pesa sur eux
tant que vécut Samuel. 14 Les villes
que les Philistins avaient prises à
Israël furent recouvrées par lui, de-
puis Ekron jusqu'à Gath, ainsi que
leur territoire, qu'Israël reprit sur
les Philistins. Il y avait paix, d'ail-
leurs, entre Israël et les Amorréens.

15 Samuel conserva le gouverne-
ment d'Israël sa vie durant. 16 Tous
les ans il faisait un voyage, parcou-
rant Béthel, Ghilgal, Miçpa, et ren-
dait la justice à Israël dans toutes
ces villes ; 17 puis il revenait à Ra-
ma, car là était sa maison, et c'est
là qu'il gouvernait Israël. Il y éleva
aussi un autel au Seigneur.

CHAPITRE VIII.

Quand Samuel fut devenu vieux,
il confia à ses fils le gouverne-
ment d'Israël. 2 Son fils aîné s'ap-
pelait Joël, et son puîné Abya ; ils
exerçaient le gouvernement à Ber-
sabée. 3 Mais ses fils ne marchaient
pas sur ses traces, ils recherchaient
le lucre, acceptaient des dons cor-
rupteurs et faussaient la justice.
4 Aussi, tous les anciens d'Israël se
réunirent, allèrent chez Samuel à

(1) Douteux.

(2) « *Dent* », une dent de rocher.

(3) « *Pierre d'assistance.* »

Digitized by Google

Rama, 5 et lui dirent : « Vois, tu es
âgé, et tes fils ne suivent pas tes
voies ; donne-nous donc un roi pour
nous gouverner, comme en ont tous
les peuples. » 6 Cela déplut à Sa-
muel de les entendre dire : « Donne-
nous un roi pour nous gouverner » ;
et il adressa une prière au Seigneur.
7 Mais le Seigneur dit à Samuel :
« Cède à la voix de ce peuple, fais
ce qu'ils te disent ; ce n'est pas toi
qu'ils rejettent, c'est moi-même,
dont ils ne veulent plus pour leur
roi. 8 Comme ils ont constamment
agi depuis que je les ai tirés d'Égypte
jusqu'à ce jour, me délaissant pour
servir des dieux étrangers, ainsi
agissent-ils encore sous tes yeux.
9 Cède donc à leur voix, non toute-
fois sans les avertir, et leur exposer
les procédés du roi qui les gouver-
nera. »

10 Samuel rapporta toutes les pa-
roles de l'Éternel au peuple qui lui
avait demandé un roi ; 11 et il dit :
« Voici comment procédera le roi
que vous voulez avoir : vos fils, il les
prendra pour les employer à ses
chars, à sa cavalerie, les fera cou-
rir devant son char ; 12 en fera des
officiers de mille, des officiers de
cinquante ; les forcera de labourer,
de moissonner pour lui, de fabri-
quer ses armes et l'attirail de ses
voitures. 13 Vos filles, il les exploi-
tera pour la préparation des par-
fums, pour sa cuisine et pour son
pain. 14 Les meilleurs de vos champs,
de vos vignobles et de vos plants
d'oliviers, il les prendra pour les
donner à ses serviteurs. 15 Il lèvera
la dîme de vos grains et de vos vi-
gnes, pour la donner à ses courti-
sans et à ses esclaves. 16 Vos escla-
ves à vous et vos servantes, et l'élite
de vos jeunes gens, et vos ânes, il
les prendra pour les employer à ses
travaux. 17 Il prélèvera la dîme de
votre menu bétail, et vous-mêmes
deviendrez ses esclaves. 18 Vous
vous lamenterez alors à cause de ce
roi que vous avez désiré ; mais
l'Éternel ne vous exaucera point ce
jour-là. »

19 Le peuple refusa d'accéder à la
voix de Samuel, et il répondit :
« Non, il nous faut un roi ! 20 Nous
voulons être comme les autres peu-
ples, nous aussi ; et notre roi nous
jugera, et il marchera à notre tête,
et il combattra avec nous ! » 21 Sa-
muel, ayant ouï toutes les paroles
du peuple, en rendit compte au
Seigneur. 22 Le Seigneur dit à Sa-
muel : « Défère à leur demande, et
donne-leur un roi. » Et Samuel dit
aux délégués d'Israël : « Que cha-
cun de vous s'en retourne dans sa
ville ! »

CHAPITRE IX.

Il y avait alors un homme de la
tribu de Benjamin, nommé Kich,
fils d'Abïel, fils de Ceror, fils de
Bekhorat, fils d'Afïah, fils d'un
Benjamite ; c'était un vaillant
homme. 2 Il avait un fils nommé
Saül, jeune et beau, que nul enfant
d'Israël ne surpassait en beauté, et
qui dépassait de l'épaule tout le
reste du peuple. 3 Un jour, les
ânesses de Kich, père de Saül,
s'étant égarées, Kich dit à son fils :
« Fais-toi accompagner, je te prie,
d'un des serviteurs, et mets-toi en
route à la recherche des ânesses. »
4 Saül parcourut la montagne d'É-
phraïm, puis le pays de Chalicha,
mais ils ne trouvèrent pas ; puis ils
parcoururent le pays de Chaalim
sans succès, puis la contrée des Ben-

Digitized by Google

jamites, sans trouver davantage.
[5] Arrivée au pays de Çouf, Saül dit
au serviteur qui l'accompagnait :
« Çà, rebroussons chemin; mon père
pourrait bien ne plus songer aux
ânesses et s'inquiéter de nous. »
[6] « Écoute, répondit l'autre, il y a
un homme de Dieu dans cette ville,
c'est un personnage considérable,
tout ce qu'il annonce se réalise. Al-
lons-y donc, peut-être nous rensei-
gnera-t-il sur le chemin que nous
aurions dû suivre. » [7] « Mais si nous
y allons, dit Saül à son serviteur,
que pouvons-nous apporter à cet
homme? Il n'y a plus de pain dans
nos bagages, plus de présent que
nous puissions offrir à l'homme de
Dieu; que nous reste-t-il? » [8] Le
serviteur, répondant de nouveau à
Saül, dit: « J'ai encore par devers
moi un quart de sicle d'argent; je
veux le donner à l'homme de Dieu
pour qu'il nous indique notre che-
min. » [9] (Autrefois, en Israël, celui
qui se proposait d'aller consulter
Dieu, disait: « Venez, allons trou-
ver le Voyant »; car le *prophète* de
nos jours s'appelait alors le *voyant*.)
[10] Saül dit à son serviteur : « Tu as
bien parlé; viens donc, allons! » Et
ils se dirigèrent vers la ville où était
l'homme de Dieu. [11] Comme ils gra-
vissaient la montée de la ville, ils
rencontrèrent des jeunes filles qui
en sortaient pour puiser de l'eau, et
ils leur demandèrent : « Le Voyant
est-il ici? » [12] « Oui, répondirent-
elles, il y est! là-bas devant toi!
Mais dépêche-toi, car il est arrivé
aujourd'hui dans la ville, le peuple
devant faire aujourd'hui un sacrifice
sur le haut-lieu. [13] Aussitôt entrés
dans la ville, vous le trouverez,
avant qu'il monte sur le haut-lieu
pour le repas; car le peuple ne se
met pas à table avant qu'il soit venu,
car c'est lui qui bénit le festin du
sacrifice, et alors seulement les con-
viés mangent. Allez donc là haut,
car vous le trouverez présentement
lui-même. » [14] Ils montèrent donc à
la ville; ils venaient d'y pénétrer (1),
lorsqu'ils rencontrèrent Samuel, qui
sortait pour monter sur le haut-lieu.
[15] Or l'Éternel, un jour avant
l'arrivée de Saül, s'était révélé
confidentiellement à Samuel en ces
termes: [16] « Demain, à pareille
heure, je ferai venir à toi un homme
du pays de Benjamin, et tu l'oin-
dras comme chef de mon peuple
Israël, et il délivrera mon peuple de
la puissance des Philistins; car j'ai
jeté un regard sur mon peuple, et
sa plainte est venue jusqu'à moi. »
[17] Et lorsque Samuel aperçut Saül,
Dieu lui déclara: « Voici l'homme
dont je t'ai parlé; c'est lui qui ré-
gnera sur mon peuple. » [18] Saül,
abordant Samuel à la porte de la
ville, lui dit: « Enseigne-moi, je te
prie, où est la maison du voyant. »
[19] Samuel répondit à Saül : « Le
voyant, c'est moi; va m'attendre
sur le haut-lieu, et vous mangerez
avec moi aujourd'hui; demain matin
je te laisserai partir, après t'avoir
appris ce que tu désires savoir.
[20] Quant aux ânesses que tu as
perdues il y a trois jours, ne t'en
mets point en peine, elles sont re-
trouvées. Et à qui est réservé tout
ce qu'il y a de précieux en Israël, si
ce n'est à toi et à toute ta famille? »
[21] « Eh quoi! répondit Saül, ne suis-
je pas de Benjamin, l'une des
moindres tribus d'Israël, et ma fa-
mille n'est-elle pas la plus infime
entre toutes celles de la tribu de
Benjamin? Pourquoi donc me

(1) Ou bien : ils allaient y pénétrer (cf. v. 18).

Digitized by Google

parles-tu de la sorte? » 22 Samuel
prit Saül et son serviteur, les intro-
duisit dans la salle du festin, et leur
donna la première place parmi les
conviés, qui étaient au nombre de
trente environ. 23 Et Samuel dit au
cuisinier : « Donne la portion que
je t'avais remise, que je t'avais dit
de garder par devers toi. » 24 Le
cuisinier prit l'épaule avec sa garni-
ture et les servit à Saül, et Samuel
lui dit : « Ceci est la part réservée,
mets-la devant toi et mange; car
elle t'a été gardée pour cette solen-
nité, lorsque j'ai annoncé que j'in-
vite le peuple. » Saül mangea donc
ce jour-là avec Samuel.

25 Ils rentrèrent du haut-lieu dans
la ville, et Samuel s'entretint avec
Saül sur la plate-forme. 26 Ils se le-
vèrent de bonne heure, et, dès que
parut le jour, Samuel appela Saül
sur la plate-forme et lui dit : « Ap-
prête-toi, que je te reconduise. »
Saül obéit, et ils sortirent tous deux
ensemble. 27 Comme ils atteignaient,
en descendant, l'extrémité de la
ville, Samuel dit à Saül : « Dis au
serviteur de nous dépasser — (ce
qu'il fit) — et toi, reste maintenant
ici, je veux te faire connaître la
parole du Seigneur. »

CHAPITRE X.

Alors Samuel prit une fiole
d'huile, en fit couler sur sa tête,
et l'embrassa en disant : « Certes,
ceci est l'onction que le Seigneur te
confère, comme chef de son héri-
tage. 2 Tout à l'heure, après m'avoir
quitté, tu rencontreras près du
Tombeau de Rachel, à Celçah, près
de la frontière de Benjamin, deux
hommes qui te diront : « Les ânesses
que tu étais allé chercher sont re-
trouvées; et maintenant ton père
n'a plus le souci de ses ânesses, c'est
de vous qu'il est inquiet, et il dit :
Que ferai-je pour retrouver mon
fils? » 3 Poursuivant ton chemin et
parvenu à la plaine de Thabor, tu
y rencontreras trois hommes mon-
tant à Béthel, vers le Seigneur, et
portant, l'un trois chevreaux, l'autre
trois miches de pain, le troisième
une outre de vin. 4 Ils te salueront
et t'offriront deux des pains, que tu
accepteras. 5 Tu arriveras ensuite à
la Colline du Seigneur, où il y a
une garnison de Philistins; et en
arrivant là, dans la ville, tu rencon-
treras un chœur de prophètes des-
cendant du haut-lieu, précédés de
luths, de tambourins, de flûtes et
de harpes, et s'abandonnant à l'ins-
piration. 6 Alors l'esprit divin s'em-
parera de toi, et tu prophétiseras
avec eux, et tu deviendras un autre
homme. 7 Et quand ces signes se se-
ront accomplis à ton égard, agis
alors selon l'occasion qui s'offrira,
car Dieu est avec toi! 8 Or, tu iras
m'attendre à Ghilgal, où je des-
cendrai te rejoindre pour offrir des
holocaustes, pour immoler des vic-
times rémunératoires. Pendant sept
jours tu attendras mon arrivée, et
je t'apprendrai alors ce que tu dois
faire. »

9 Sitôt que Saül eut tourné le dos
et quitté Samuel, Dieu fit naître en
lui un esprit nouveau, et tous les
signes annoncés s'accomplirent ce
jour-là. 10 Et quand ils arrivèrent à
la colline en question, un chœur de
prophètes vint à sa rencontre; l'es-
prit divin s'empara de lui, et il pro-
phétisa au milieu d'eux. 11 Et tous
ceux qui le connaissaient de longue
date, le voyant prophétiser avec
ces hommes inspirés, se dirent l'un

Digitized by Google

à l'autre: « Qu'est-il arrivé au fils
de Kich? Eh quoi! Saül est-il aussi
parmi les prophètes? » 12 Quelqu'un
des assistants répondit: « Et qui
donc est leur père? » — De là est
venue l'expression proverbiale: *Est-
ce que Saül est aussi parmi les pro-
phètes?*

13 Lorsqu'il eut achevé de prophé-
tiser, il se rendit sur la hauteur.
14 L'oncle de Saül, s'adressant à lui
et à son serviteur, demanda: « Où
êtes-vous allés? » Et il répondit:
« Nous avons cherché les ânesses,
et ne les trouvant point, nous nous
sommes adressés à Samuel. »
15 « Apprends-moi donc, reprit
l'oncle de Saül, ce que Samuel vous
a dit. » 16 « Il nous a annoncé, dit
Saül à son oncle, que les ânesses
étaient retrouvées. » Mais quant à
l'affaire de la royauté, il ne lui ra-
conta point ce qu'avait dit Samuel.

17 Samuel convoqua le peuple à
Miçpa, en présence de l'Éternel,
18 et il dit aux enfants d'Israël:
« Ainsi parle l'Éternel, Dieu d'Is-
raël: C'est moi qui ai tiré Israël de
l'Égypte, qui vous ai sauvés de la
puissance égyptienne et de la puis-
sance de tous les rois qui vous op-
primaient; 19 et vous, aujourd'hui,
vous avez rejeté votre Dieu, celui
qui vous secourt dans tous vos mal-
heurs, dans toutes vos peines, et
vous lui avez dit: « Il faut que tu
nous donnes un roi! » — Eh bien!
rangez-vous, en présence de l'É-
ternel, par tribus et par familles. »
20 Samuel fit donc approcher toutes
les tribus d'Israël, et le sort désigna
la tribu de Benjamin. 21 Puis il fit
approcher les familles de la tribu
de Benjamin, et le sort se prononça
pour la famille de Matri, puis enfin
pour Saül, fils de Kich. On le
chercha alors, mais on ne le trouva
point. 22 On consulta de nouveau le
Seigneur: « Est-il encore venu quel-
qu'un ici?... — Oui, répondit le Sei-
gneur, et il se tient caché parmi les
bagages. » 23 On courut l'y cher-
cher, et alors il apparut debout au
milieu du peuple, dépassant tous
les autres de l'épaule. 24 Et Samuel
dit à tout le peuple: « Voyez-vous
qui le Seigneur a choisi? Il n'a
point son pareil dans le peuple en-
tier. » Et tous l'acclamèrent, en
criant: « Vive le roi! »

25 Samuel exposa au peuple les
conditions de la royauté, et les
consigna dans un document qu'il
déposa devant le Seigneur; puis il
renvoya tout le peuple à ses de-
meures. 26 Saül aussi s'en alla chez
lui, à Ghibea, accompagné d'un
groupe d'hommes dont Dieu avait
touché le cœur. 27 Mais il y eut des
hommes pervers qui dirent: « Quel
bien celui-là peut-il nous faire? » et
ils le méprisèrent et ne lui offrirent
point de présents. Saül s'y montra
indifférent.

CHAPITRE XI.

NAHACH l'Ammonite était venu
attaquer Jabès-Galaad, et en
faisait le siège. Les habitants de
Jabès lui dirent: « Traite avec nous,
nous voulons te servir. » 2 Nahach
l'Ammonite leur répondit: « Je trai-
terai avec vous à cette condition,
qu'on vous crève à tous l'œil droit;
c'est un déshonneur que je veux in-
fliger à tout Israël. » 3 Les anciens
de Jabès lui dirent: « Accorde-nous
un délai de sept jours, que nous puis-
sions envoyer des messagers dans
tout le territoire d'Israël; si l'on ne
nous vient pas en aide, nous nous

Digitized by Google

rendrons à toi. » 4 Quand les mes-
sagers furent arrivés à Ghibea et
eurent exposé ces faits au peuple,
le peuple tout entier éclata en san-
glots.
5 Cependant Saül revenait des
champs, derrière ses bœufs; il de-
manda : « Pourquoi le peuple pleure-
t-il ? » On lui rapporta les paroles
des hommes de Jabès. 6 Sitôt qu'il
les eut entendues, Saül se sentit en-
vahi par l'esprit divin et enflammé
d'indignation. 7 Il prit une paire de
bœufs et les coupa en morceaux,
qu'il envoya par les messagers dans
tout le territoire d'Israël, avec ces
paroles : « Quiconque ne suivra pas
Saül et Samuel, voilà comme on
traitera ses bœufs! » Et une terreur
divine s'empara du peuple, et ils
accoururent comme un seul homme.
8 On les recensa à Bézek ; les en-
fants d'Israël furent trois cent mille,
et ceux de Juda trente mille. 9 On
dit aux messagers qui étaient venus:
« Apportez cette réponse aux gens
de Jabès-Galaad : Demain, quand
le soleil sera dans sa force, la déli-
vrance viendra pour vous. » Les
messagers allèrent l'annoncer aux
gens de Jabès, lesquels s'en réjoui-
rent 10 et firent dire aux ennemis :
« Demain, nous nous rendrons à
vous, et vous nous traiterez selon
votre bon plaisir. »
11 Le lendemain, Saül disposa
l'armée en trois corps, qui péné-
trèrent au milieu du camp pendant
la veille du matin, et battirent les
Ammonites jusqu'au plus chaud de
la journée ; ceux qui purent échap-
per se débandèrent, si bien qu'il
n'en resta pas deux ensemble. 12 Le
peuple dit à Samuel : « Qui donc
disait : Saül régnerait-il sur nous ?
Qu'on nous livre ces hommes, nous
voulons les mettre à mort! » 13 Mais
Saül dit : « On ne doit faire mourir
personne en ce jour, car aujourd'hui
l'Éternel a procuré la victoire à
Israël. »
14 Alors Samuel dit au peuple :
« Venez, allons à Ghilgal, pour y
consacrer de nouveau la royauté. »
15 Et tout le peuple se rendit à Ghil-
gal, et là, à Ghilgal, devant le Sei-
gneur, ils proclamèrent Saül roi,
là ils immolèrent des victimes rému-
nératoires devant le Seigneur, et
Saül et tous les Israélites y firent
de grandes réjouissances.

CHAPITRE XII.

Alors Samuel dit à tout Israël :
« Or donc, j'ai condescendu à
tout ce que vous m'avez dit, j'ai
établi sur vous un roi. 2 Désormais,
c'est ce roi qui marche à votre tête;
pour moi, je suis vieux et caduc, et
mes fils sont confondus parmi vous;
mais je vous ai gouvernés, moi, de-
puis ma jeunesse jusqu'à ce jour.
3 Eh bien! accusez-moi à la face de
l'Éternel et à la face de son élu,
s'il est quelqu'un dont j'aie pris le
bœuf ou l'âne, quelqu'un que j'aie
lésé ou pressuré, quelqu'un qui m'ait
déterminé, par un présent, à fermer
les yeux sur sa faute... Je suis prêt
à vous le rendre. » 4 Ils répondirent :
« Tu ne nous as point lésés, point
pressurés, tu n'as rien accepté de
personne. » 5 Et il leur dit : « Dieu
soit témoin contre vous en ce jour,
et témoin son élu, que vous n'avez
rien trouvé à ma charge ! » Et
l'on répondit : « Qu'ils soient té-
moins ! »
6 Et Samuel dit au peuple : « Dieu,
dis-je, qui suscita Moïse et Aaron,
et qui tira vos aïeux du pays d'É-

Digitized by Google

gypte !... [7] Et maintenant tenez-vous là, je veux vous prendre à partie devant l'Éternel, vous rappeler tous les bienfaits qu'il a dispensés à vous et à vos pères, [8] alors que Jacob était venu en Égypte, et que vos pères implorèrent l'Éternel, et qu'il donna mission à Moïse et à Aaron de faire sortir vos pères de l'Égypte et de les installer dans ce pays-ci. [9] Mais eux, ils oublièrent l'Éternel, leur Dieu ; et il les livra à Sisara, chef de l'armée de Haçor, et aux Philistins et au roi de Moab, qui leur firent la guerre. [10] Alors ils implorèrent l'Éternel en disant : « Nous sommes coupables ! car nous avons abandonné le Seigneur pour servir les Bealîm et les Astaroth ; mais à présent délivre-nous de la main de nos ennemis, nous voulons te servir ! » [11] Et le Seigneur a suscité Jérubbaal et Bedân (1), Jephté et Samuel ; il vous a soustraits au pouvoir de vos ennemis d'alentour, et vous avez recouvré la sécurité. [12] Or, voyant que Nahach, roi des Ammonites, marchait contre vous, vous m'avez dit : « Non, c'est un roi qu'il nous faut », quand vous aviez pour roi l'Éternel, votre Dieu ! [13] Eh bien, voici ce roi que vous avez voulu, que vous avez sollicité ; le voici, Dieu vous l'a donné, [14] à condition que vous révériez l'Éternel ; que vous lui rendiez hommage et obéissance, que vous ne soyez point rebelles à sa parole, et que vous demeuriez, vous comme le roi qui vous gouverne, fidèles à l'Éternel, votre Dieu. [15] Mais si, indociles à la voix de l'Éternel, vous méconnaissez sa parole, la main de l'Éternel vous atteindra comme elle atteignit vos pères. [16] En ce moment même, préparez-vous à être témoins d'une chose insigne, que le Seigneur va accomplir à vos yeux. [17] N'est-ce pas, c'est aujourd'hui la moisson du froment ? Je vais invoquer le Seigneur, pour qu'il fasse tonner et pleuvoir : comprenez alors et voyez combien vous avez mal agi aux yeux du Seigneur en demandant un roi. »

[18] Alors Samuel invoqua le Seigneur ; et le Seigneur, ce jour même, fit tonner et pleuvoir ; et tout le peuple éprouva un profond respect pour Dieu et pour Samuel, [19] et tous dirent à Samuel : « Intercède pour tes serviteurs auprès de l'Éternel, ton Dieu, afin que nous ne mourions pas, pour avoir, à tous nos péchés, ajouté le tort de demander un roi ! (2) » [20] Samuel répondit au peuple : « Soyez sans crainte. Oui, vous êtes bien coupables ; du moins ne cessez jamais de suivre l'Éternel, servez l'Éternel de tout votre cœur. [21] Vous ne le quitteriez que pour des idoles de néant, impuissantes à secourir et à sauver, puisqu'elles sont néant. [22] Mais l'Éternel ne délaisse point son peuple, pour l'honneur de son saint nom, parce qu'il lui a plu de vous adopter pour son peuple. [23] Moi-même, d'ailleurs, je n'aurai garde d'offenser l'Éternel en cessant de prier pour vous, et je continuerai à vous guider dans la voie du bien et de la droiture. [24] Surtout, révérez l'Éternel, servez-le sincèrement et de tout votre cœur, en considérant les grandes choses qu'il a faites pour vous. [25] Que si vous agissez mal, vous serez perdus, et vous et votre roi.

(1) D'autres lisent : Barak, Bedân n'étant pas mentionné parmi les Juges.

(2) Les orages sont rares en Palestine pendant la saison d'été ; de là l'émotion des Israélites.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

SAUL comptait alors un an de règne (1). Depuis deux ans il régnait sur Israël, [2] lorsqu'il leva trois mille hommes en Israël, dont deux mille sous ses ordres à Mikhmach et sur la montagne de Béthel, et mille sous Jonathan à Ghibea-de-Benjamin ; pour le reste des hommes, il les renvoya dans leurs foyers.

[3] Jonathan battit le poste de Philistins qui était à Ghéba, et les Philistins en furent informés. Saül le fit annoncer à son de cor dans tout le pays, se disant : « Il faut que les Hébreux le sachent. » [4] Tout Israël apprit donc que Saül avait battu le poste des Philistins et qu'ainsi Israël s'était mis en état d'hostilité contre les Philistins ; alors le peuple courut se ranger autour de Saül, à Ghilgal. [5] Les Philistins, de leur côté, se rassemblèrent pour combattre Israël : avec trente mille chariots, six mille cavaliers, et une infanterie aussi nombreuse que le sable au bord de la mer, ils allèrent prendre position à Mikhmach, à l'orient de Beth-Avên. [6] Les Israélites, voyant leur position critique, car le peuple était serré de près, se réfugièrent dans les cavernes, dans les buissons, dans les rochers, dans les donjons et les citernes ; [7] des Hébreux, passant le Jourdain, gagnèrent les pays de Gad et de Galaad. Cependant Saül tenait encore à Ghilgal, et le reste de l'armée le rejoignit en toute hâte. [8] On attendit sept jours, terme du rendez-vous donné par Samuel ; mais celui-ci n'étant pas venu à Ghilgal, le peuple commença à se disperser. [9] Alors Saül dit : « Amenez-moi l'holocauste et le rémunératoire ! » et il offrit l'holocauste. [10] Comme il achevait ce sacrifice, voici que Samuel arriva ; et Saül s'avança pour lui donner la bienvenue. [11] « Qu'as-tu fait ? » demanda Samuel. Saül répondit : « Voyant que mon armée se débandait, que tu n'étais pas venu au jour fixé, que les Philistins s'étaient concentrés à Mikhmach, [12] je me suis dit : Les Philistins vont tomber sur moi à Ghilgal, et je n'ai pas encore imploré l'assistance du Seigneur... Alors j'ai pris sur moi d'offrir l'holocauste. » [13] Samuel dit à Saül : « Tu as follement agi ! Si tu avais gardé (2) le commandement que t'a prescrit l'Éternel, ton Dieu, certes l'Éternel aurait maintenu à jamais ta royauté sur Israël. [14] Et maintenant, ta royauté ne subsistera point ; l'Éternel s'est choisi un homme selon son cœur et l'a institué chef de son peuple, parce que tu n'as pas respecté son commandement ! »

[15] Et Samuel se retira, et se rendit de Ghilgal à Ghibea-de-Benjamin. Saül compta la troupe dont il disposait encore : il y avait environ six cents hommes. [16] Saül vint s'établir à Ghibea-de-Benjamin avec son fils Jonathan et l'armée qui était sous leurs ordres, tandis que les Philistins étaient campés à Mikhmach. [17] Une armée d'invasion sortit du camp des Philistins en trois bandes, dont la première devait agir dans la direction d'Ofra, au pays de Choual ; [18] la seconde, dans la direction de Bethorôn ; et

(1) D'autres : était âgé de ..... ans lorsqu'il devint roi.

(2) Ou bien : tu n'as pas gardé.

Digitized by Google

la troisième, du côté de la frontière
qui domine la vallée des Ceboïm,
vers le désert.
19 Or, on ne trouvait pas un for-
geron dans tout le pays d'Israël,
parce que les Philistins craignaient
que les Hébreux ne fabriquassent
des épées ou des javelots. 20 Cha-
que Israélite devait donc aller chez
les Philistins, pour faire affiler son
soc, son hoyau, sa cognée ou sa
faux ; 21 ou bien on se servait de la
lime pour les instruments aratoires,
pour les hoyaux, les fourches, les
cognées, et pour mettre en état les
aiguillons. 22 De sorte que, le jour du
combat, nul n'avait ni épée ni jave-
lot dans toute l'armée de Saül et de
Jonathan, si ce n'est Saül lui-même
et Jonathan son fils.
23 Un avant-poste des Philistins
s'avança jusqu'au défilé de Mikh-
mach.

CHAPITRE XIV.

Un jour, Jonathan, fils de Saül,
dit au serviteur qui portait ses
armes : « Viens, nous allons atta-
quer le poste des Philistins qui est
là, de l'autre côté » ; mais il n'en dit
rien à son père.
2 Saül était alors à l'extrémité de
la colline, sous le grenadier qui s'é-
lève à Migron, et la troupe sous
ses ordres était d'environ six cents
hommes. 3 Ahiya, fils d'Ahitoub,
frère d'Ikabod, fils de Phinéas, fils
d'Héli, était alors prêtre du Sei-
gneur à Silo, et revêtu de l'éphod.
Le peuple ignorait également l'en-
treprise de Jonathan. 4 Or, entre les
passages par où Jonathan voulait
surprendre le poste des Philistins,
une pointe de rocher s'élevait d'un
côté, et une pointe de rocher de
l'autre, l'une appelée Bocêç, l'autre
Séné ; 5 l'une était située vers Mikh-
mach, au nord, l'autre au midi vers
Ghéba. 6 Jonathan donc dit à son
écuyer : « Viens, nous allons atta-
quer le poste de ces incirconcis,
peut-être le Seigneur nous fera-t-il
réussir ; car pour lui point d'obsta-
cle, il peut donner la victoire au
petit nombre comme au grand. »
7 L'écuyer lui répondit : « Agis ab-
solument à ton gré, va où tu veux,
je suis prêt à te suivre. » 8 « Écoute,
reprit Jonathan : nous allons nous
glisser vers ces hommes, puis nous
nous ferons voir à eux. 9 Si alors ils
nous disent : « Halte ! nous allons
vous joindre, » nous resterons en
place et ne monterons pas vers eux.
10 Mais s'ils disent : « Montez vers
nous, » nous irons, car l'Éternel
nous les aura livrés, et ce mot en
sera pour nous le pronostic. » 11 Lors-
qu'ils furent aperçus tous deux par
les hommes du poste, les Philistins
dirent : « Voilà des Hébreux qui
sortent des trous où ils s'étaient
cachés. » 12 Et les hommes du poste,
interpellant Jonathan et son écuyer:
« Montez ici, dirent-ils, nous avons
quelque chose à vous apprendre. »
Alors Jonathan dit à son écuyer :
« Suis-moi là-haut, l'Éternel les livre
au pouvoir d'Israël ! » 13 Et Jona-
than monta, en s'aidant des mains et
des pieds, et son écuyer le suivit ; ils
tombèrent sous les coups de Jona-
than, tandis que l'écuyer donnait
la mort à sa suite. 14 Cette première
défaite, où Jonathan et son serviteur
tuèrent une vingtaine d'hommes,
eut lieu dans l'espace d'un demi-ar-
pent de terre environ. 15 L'effroi fut
au camp, dans la campagne, dans
toute l'armée ; les avant-postes et
le corps d'invasion tremblèrent à

Digitized by Google

leur tour; la contrée fut en émoi,
et cela devint une terreur de Dieu.
16 Les sentinelles postées par Saül
à Ghibea-de-Benjamin signalèrent
cette multitude en désordre, qui cou-
rait éperdue. 17 Saül dit alors à sa
troupe : « Comptez-vous, et voyez
qui nous a quittés. » On fit l'appel,
et on constata l'absence de Jona-
than et de son écuyer. 18 Saül dit à
Ahiya : « Fais avancer l'arche du
Seigneur! » — car l'arche du Sei-
gneur, ce jour-là, était auprès des
enfants d'Israël. 19 Mais pendant
que Saül parlait au prêtre, la con-
fusion allait croissant dans le camp
des Philistins... Alors Saül dit au
prêtre : « Retire ta main. » 20 Et Saül
se mit en mouvement avec tout son
monde, et, arrivés sur le terrain de
la lutte, ils les virent s'entre-tuant
de leurs glaives dans une effroyable
mêlée. 21 Les Hébreux qui, anté-
rieurement, avaient passé aux Phi-
listins, et qui, répandus dans leur
armée, avaient pris part à leur ex-
pédition, firent cause commune avec
les Israélites rangés sous les ordres
de Saül et de Jonathan. 22 Pareille-
ment, tous les Israélites cachés dans
la montagne d'Éphraïm, apprenant
la déroute des Philistins, reprirent
l'offensive en les poursuivant. 23 L'É-
ternel donna, en cette occurrence,
la victoire à Israël; la lutte s'était
étendue jusqu'à Beth-Avên.
24 Or, les Israélites avaient été
surmenés ce jour-là, et Saül avait
adjuré le peuple en disant : « Mal-
heur à celui qui prendrait de la
nourriture avant le soir, avant que
miel ruisselant; mais, craignant les
effets de l'adjuration, personne n'y
porta la main pour en goûter.
27 Toutefois Jonathan, ignorant que
son père avait adjuré le peuple,
étendit la baguette qu'il tenait à la
main, en trempa l'extrémité dans
un rayon de miel, et, avec la main,
le porta à sa bouche, ce qui lui
éclaircit la vûe. 28 Quelqu'un du
peuple s'écria : « Ton père a adjuré
le peuple en disant : Malheur à qui
prendra de la nourriture aujour-
d'hui! — Et le peuple est exténué. »
29 Jonathan répondit : « Mon père
a fait tort au pays : voyez donc
comme mes yeux se sont éclaircis,
pour avoir goûté un peu de ce miel!
30 Et certes, si le peuple s'était res-
tauré aujourd'hui du butin fait sur
les ennemis, combien la défaite des
Philistins ne serait-elle pas plus
considérable! » 31 Ce jour-là on
tailla en pièces les Philistins, depuis
Mikhmach jusqu'à Ayyalôn; mais
le peuple était bien harassé. 32 Aussi
se rua-t-il sur le butin : brebis,
bœufs, veaux, ils s'en saisirent, les
égorgèrent à même le sol, en man-
gèrent la chair avec le sang (1).
33 On le rapporta à Saül en disant :
« Le peuple offense le Seigneur, en
mangeant la chair avec le sang! »
Et il dit : « Vous agissez en infi-
dèles! Roulez-moi ici sur l'heure
une grosse pierre. 34 Répandez-vous
dans l'armée, continua Saül, et di-
tes-leur de m'amener chacun son
bœuf ou sa menue bête, de l'égor-
ger ici et de la manger; de la sorte,
vous ne commettrez pas envers

Digitized by Google

tel au Seigneur : ce fut le premier
autel qu'il éleva en son honneur.
36 Et Saül dit : « Courons cette
nuit à la poursuite des Philistins,
accablons-les jusqu'au matin, n'en
laissons pas survivre un seul ! » On
lui répondit : « Fais comme il te
plaira... » Mais le prêtre dit :
« Approchons-nous d'abord du Sei-
gneur. » 37 Saül consulta donc le
Seigneur : « Dois-je, dit-il, me met-
tre à la poursuite des Philistins ?
Les livreras-tu au pouvoir d'Is-
raël ? » Mais il ne lui fut pas répon-
du cette fois. 38 Alors Saül dit :
« Avancez ici, tous les rangs (1) du
peuple, afin de savoir et de cons-
tater quel péché s'est commis en ce
jour ! 39 Oui, par le Dieu vivant qui
protège Israël, quand il s'agirait de
Jonathan mon fils, il devra mou-
rir ! » Personne du peuple ne lui ré-
pondit. 40 Et il dit à tout Israël :
« Vous, mettez-vous d'un côté ; moi
et mon fils Jonathan, nous serons
de l'autre. » Le peuple répondit à
Saül : « Agis à ton gré. » 41 Et Saül,
s'adressant à l'Éternel, dit : « Dieu
d'Israël, fais connaître la vérité ! »
Le sort atteignit Jonathan et Saül,
et écarta le peuple. 42 Saül dit
alors : « Faites l'épreuve entre moi
et mon fils Jonathan. » Et le sort
tomba sur Jonathan. 43 « Déclare-
moi ce que tu as fait ! » dit Saül à
Jonathan. Celui-ci l'avoua en di-
sant : « J'ai goûté un peu de miel
avec le bout de la baguette que je
tenais à la main. Je suis prêt à mou-
rir. » 44 Saül répondit : « Dieu me
soit toujours en aide aussi vrai que
tu vas mourir, Jonathan ! » 45 Mais
le peuple dit à Saül : « Quoi ! Jona-
than mourrait, lui qui a procuré
une si grande victoire à Israël !
Garde-toi bien, vive Dieu ! de faire
tomber un cheveu de sa tête, car
c'est avec Dieu qu'il a agi en ce
jour ! » — L'intervention du peuple
sauva Jonathan de la mort. 46 Saül
renonça à poursuivre les Philistins,
lesquels regagnèrent leur pays.
47 Saül s'assura la royauté d'Is-
raël en combattant tous ses enne-
mis d'alentour, — Moab, les Am-
monites, Édom, les rois de Çoba et
les Philistins, — et sortant vain-
queur de toutes ses entreprises. 48 Il
signala sa bravoure en battant
Amalec, et délivra Israël de ses
déprédateurs.
49 Les fils de Saül étaient : Jona-
than, Yichvi et Malkichoua ; et ses
deux filles avaient nom, l'aînée Mé-
rab, la plus jeune Mikhal. 50 Pour
la femme de Saül, elle se nommait
Ahinoam, fille d'Ahimaaç ; et son
général d'armée était Abiner (2),
fils de Ner et cousin de Saül : 51 car
Kich, père de Saül, et Ner, père
d'Abner, étaient fils d'Abïel.
52 La guerre se continua violente
avec les Philistins, tant que vécut
Saül ; et toutes les fois que Saül re-
marquait un homme fort, un vail-
lant combattant, il le faisait entrer
dans sa milice.

CHAPITRE XV.

SAMUEL dit un jour à Saül : « C'est
moi que le Seigneur avait en-
voyé pour te sacrer roi de son peu-
ple Israël ; maintenant donc, obéis
aux paroles du Seigneur. 2 Ainsi
parle l'Éternel-Cebaot : J'ai à de-
mander compte de ce qu'Amalec a
fait à Israël, en se mettant sur son

(1) Ou : sommités.

(2) Autrement : *Abner*.

Digitized by Google

chemin quand il sortit d'Égypte.
3 Maintenant, va frapper Amalec,
et anéantissez tout ce qui est à lui;
qu'il n'obtienne point de merci!
Fais tout périr, homme et femme,
enfant et nourrisson, bœuf et bre-
bis, chameau et âne! »
4 Saül convoqua le peuple et le
dénombra à Telaïm : il y avait deux
cent mille gens de pied, plus dix
mille parmi les hommes de Juda.
5 Saül s'avança jusqu'à la cité d'A-
malec, et se porta dans la vallée.
6 Et il dit aux Kénéens : « Allez,
partez, séparez-vous de l'Amalécite,
car je pourrais vous anéantir avec
lui; et cependant vous avez agi
avec bonté à l'égard des enfants
d'Israël à l'époque où ils quittèrent
l'Égypte. » Et les Kénéens se sépa-
rèrent d'Amalec. 7 Saül défit Ama-
lec, depuis Havila jusqu'à Chour,
sur la frontière d'Égypte. 8 Il prit
vivant Agag, roi d'Amalec, et fit
passer tout son peuple au fil de l'é-
pée. 9 Mais Saül et l'armée épargnè-
rent Agag, ainsi que les meilleures
pièces du menu et du gros bétail,
les coursiers (1) et autres animaux
de choix (2), tout ce qu'il y avait
de meilleur; ils ne voulurent point
les détruire, n'anéantissant que les
choses chétives et de peu de va-
leur. 10 Sur quoi, l'Éternel parla
ainsi à Samuel : 11 « Je regrette
d'avoir conféré la royauté à Saül,
parce qu'il m'a été infidèle et n'a
pas accompli mes ordres. » Et Sa-
muel, consterné, implora le Sei-
gneur toute la nuit.
12 Le lendemain, de bonne heure,
Samuel s'en alla à la rencontre de
Saül. Mais on lui rapporta la nou-
velle que Saül, arrivé à Carmel,
venait de s'y élever un trophée, qu'il
avait ensuite changé de direction,
s'acheminant vers Ghilgal. 13 Alors
Samuel rejoignit Saül, et celui-ci
lui dit : « Sois le bienvenu au nom
du Seigneur! J'ai exécuté l'ordre de
l'Éternel. » 14 « Et qu'est-ce, de-
manda Samuel, que ces bêlements
qui frappent mes oreilles, et ces
mugissements de bœufs que j'en-
tends? » 15 Saül répondit : « On a
amené ces animaux de chez les
Amalécites, le peuple ayant épargné
les plus gras du menu et du gros
bétail, pour les sacrifier à l'Éternel,
ton Dieu; mais le reste, nous l'a-
vons détruit. » 16 Samuel dit à Saül :
« Assez! Je veux t'apprendre ce
que, cette nuit, m'a dit le Seigneur. »
Il lui répondit : « Parle. » 17 Et Sa-
muel dit : « Quoi! si tu es petit à
tes propres yeux, n'es-tu pas le chef
des tribus d'Israël? et le Seigneur
ne t'a-t-il pas sacré roi d'Israël?
18 Le Seigneur t'a chargé d'une ex-
pédition; il a dit : Va détruire ce
peuple coupable, cet Amalec, et
fais-lui une guerre d'extermination!
19 Pourquoi donc n'as-tu pas obéi à
la voix du Seigneur, et t'es-tu jeté
sur le butin, faisant ainsi ce qui dé-
plaît au Seigneur? » 20 Saül répliqua
à Samuel : « Mais j'ai obéi à la voix
du Seigneur! j'ai accompli la mis-
sion qu'il m'avait donnée! J'ai em-
mené Agag, roi d'Amalec, et Ama-
lec je l'ai exterminé! 21 Et le peuple
a choisi, dans les dépouilles, du
menu et du gros bétail, — le meil-
leur de l'anathème, — pour l'im-
moler à l'Éternel, ton Dieu, à Ghil-
gal... » 22 Samuel répondit : « Des
holocaustes, des sacrifices ont-ils
autant de prix aux yeux de l'Éternel
que l'obéissance à la voix divine? —
Ah! l'obéissance vaut mieux qu'un
sacrifice, et la soumission que la
graisse des béliers! 23 Mais la ré-

(1-2) Douteux.

Digitized by Google

bellion est coupable comme la ma-
gie, et l'insubordination comme le
crime d'idolâtrie. Puisque tu as
repoussé la parole de l'Éternel, il
te repousse de la royauté. »
24 Saül dit à Samuel : « J'ai péché,
car j'ai transgressé la parole de l'É-
ternel et tes ordres. Je craignais le
peuple, et j'ai cédé à sa voix. 25 Et
maintenant, sois indulgent pour ma
faute ; reviens avec moi, que je me
prosterne devant le Seigneur! »
26 Samuel répondit à Saül : « Je
n'irai pas avec toi : tu as dédaigné
la parole de l'Éternel, l'Éternel te
déclare indigne d'être roi d'Israël. »
27 Comme Samuel lui tournait le dos
pour s'en aller, Saül saisit le pan
de sa robe, qui se déchira ; 28 et Sa-
muel lui dit : « C'est ainsi que le
Seigneur t'arrache aujourd'hui la
royauté d'Israël, pour la donner à
ton prochain, plus digne que toi!
29 Du reste, le Protecteur d'Israël
n'est ni trompeur ni versatile ; ce
n'est pas un mortel, pour qu'il se ré-
tracte. » 30 « Je suis coupable, dit
Saül ; toutefois, en ce moment, mon-
tre-moi quelque égard devant les
anciens de mon peuple et devant
Israël, en revenant avec moi, pour
que je me prosterne devant l'Éter-
nel, ton Dieu. » 31 Samuel revint à
la suite de Saül, lequel se prosterna
devant l'Éternel.
32 Et Samuel dit : « Amenez-moi
Agag, roi d'Amalec. » Agag s'a-
vança vers lui d'un air joyeux, en
disant : « En vérité, l'amertume de
la mort a disparu. » 33 Mais Samuel

Ghibea-de-Saül. 35 Samuel ne revit
plus Saül jusqu'au jour de sa mort,
à cause de la douleur que lui inspi-
rait Saül, le Seigneur ayant regretté
d'avoir fait Saül roi d'Israël.

CHAPITRE XVI.

Le Seigneur dit à Samuel : « Jus-
qu'à quand t'affligeras-tu au
sujet de Saül, alors que je l'ai jugé
indigne de régner sur Israël? Rem-
plis ton cornet d'huile, et va, en-
voyé par moi, chez Jessé le Beth-
léémite, car c'est un de ses fils que
je me suis choisi pour roi. » 2 « Et
comment irais-je? dit Samuel. Si
Saül l'apprend, il me fera mourir. »
Le Seigneur répondit : « Emmène
avec toi une génisse, et tu diras que
tu es venu sacrifier à l'Éternel. 3 Tu
inviteras Jessé au festin de la vic-
time ; je t'apprendrai alors ce que
tu dois faire, et, en mon nom, tu sa-
creras roi celui que je t'indiquerai. »
4 Samuel fit ce qu'avait dit l'Éter-
nel, et se rendit à Bethléem ; les
anciens de la ville se précipitèrent
à sa rencontre, disant : « Salut à
ton arrivée! (1) » 5 « Salut! répon-
dit-il ; je suis venu sacrifier à l'É-
ternel : préparez-vous à venir célé-
brer le sacrifice avec moi. » Il invita
également Jessé et ses fils à se
mettre en état d'y prendre part.
6 A leur arrivée, il remarqua Elïab
et se dit : « L'élu de l'Éternel est
certainement là devant lui. » 7 Mais

Digitized by Google

garde le cœur. » 8 Alors Jessé ap-
pela Abinadab et le fit passer de-
vant Samuel, qui dit : « Celui-ci
non plus, Dieu ne l'a choisi. » 9 Et
Jessé fit avancer Chamma, mais il
dit : « Celui-ci non plus, Dieu ne
l'a choisi. » 10 Jessé présenta ainsi
ses sept fils devant Samuel, et Sa-
muel lui dit : « Ce ne sont pas ceux-
là que Dieu a choisis. 11 Mais, de-
manda Samuel à Jessé, sont-ce là
tous tes garçons? — Il reste encore
le plus jeune, répondit-il; il est au
pâturage avec les brebis. — Envoie-
le chercher, dit Samuel à Jessé; car
nous ne nous mettrons pas à table
qu'il ne soit ici. » 12 On le fit donc
venir. Or, il avait le teint vermeil,
avec cela de beaux yeux et bonne
mine... Et Dieu dit à Samuel :
« Va, oins-le, c'est lui! » 13 Et Sa-
muel prit le cornet à l'huile, et il
l'oignit au milieu de ses frères; et
depuis ce jour-là, l'esprit divin ne
cessa d'animer David. Alors Samuel
s'en alla, et retourna à Rama.
14 Or, l'esprit divin avait aban-
donné Saül, et il était en proie à
un mauvais esprit suscité par le
Seigneur. 15 Les serviteurs de Saül
lui dirent : « Hélas! un mauvais
esprit de Dieu te tourmente. 16 Dai-
gne ordonner, Seigneur, que tes
serviteurs qui t'entourent se mettent
en quête d'un habile joueur de
harpe, afin qu'il en joue quand Dieu
t'enverra ce mauvais esprit, et cela
te fera du bien. » 17 Saül dit à ses
serviteurs : « Découvrez-moi donc
un habile joueur d'instrument et me
l'amenez. » 18 L'un des serviteurs
prit la parole et dit : « J'ai remar-
qué un fils de Jessé le Bethléémite,
musicien habile, guerrier vaillant,
entendu en toute chose, d'une belle
apparence, et Dieu est avec lui. »
19 Et Saül envoya des messagers à
Jessé en lui mandant : « Envoie-
moi David, ton fils, qui garde les
brebis. » 20 Jessé chargea un âne
de pain, avec une outre de vin et
un jeune chevreau, qu'il envoya par
son fils David à Saül. 21 David, ar-
rivé chez Saül, se présenta devant
lui, lui plut fort, et devint son
écuyer. 22 Saül fit dire à Jessé :
« Je désire que David reste à mon
service, car il m'a plu. » 23 Depuis,
lorsque l'esprit venu de Dieu s'em-
parait de Saül, David prenait sa
harpe, en jouait avec les doigts;
Saül en éprouvait du soulagement
et du bien-être, et le mauvais esprit
le quittait.

CHAPITRE XVII.

Or, les Philistins réunirent leurs
armées pour une expédition, se
donnèrent rendez-vous à Sokho,
ville de Juda, et se campèrent en-
tre Sokho et Azêka, à Éfès-Dam-
mim. 2 De son côté, Saül réunit les
Israélites, qui se campèrent dans la
vallée du Térébinthe, et se rangè-
rent en bataille vis-à-vis des Philis-
tins. 3 Les Philistins occupaient la
montagne d'un côté, les Israélites
l'occupaient du côté opposé, la val-
lée les séparant. 4 Alors un géant (1)
sortit des rangs des Philistins, —
un homme de Gath, nommé Go-
liath : sa taille était de six coudées
et un empan. 5 Il avait sur la tête
un casque d'airain et était vêtu
d'une cotte de mailles, du poids de
cinq mille sicles; 6 il avait des jam-
bières d'airain aux jambes, et un
javelot d'airain sur l'épaule; 7 le bois

(1) D'autres : un champion, celui qui s'in-
terpose.

Digitized by Google

de sa lance ressemblait à une en-
souple de tisserand, et elle se ter-
minait par un fer du poids de six
cents sicles. Le porteur du bouclier
marchait devant lui.
8 S'avançant donc, il cria ces
paroles aux lignes d'Israël : « Pour-
quoi vous disposer à livrer bataille?
Ne suis-je pas, moi, le Philistin, et
vous les sujets de Saül? Désignez
l'un d'entre vous pour qu'il s'avance
vers moi. 9 Si, en combattant avec
moi, il l'emporte et me tue, nous
deviendrons vos sujets; mais si c'est
moi qui triomphe et le tue, vous
serez nos sujets et nous obéirez.
10 Oui, ajouta le Philistin, je défie
en ce jour les rangs des Israélites :
donnez-moi un homme, que nous
nous battions ensemble! » 11 Saül et
tout Israël, en entendant ces paroles
du Philistin, furent consternés et
eurent grand peur.
12 Or, David était fils de cet
Ephratéen, de Bethléem-en-Juda,
qui se nommait Jessé et avait huit
fils; à l'époque de Saül, c'était un
vieillard, comptant parmi les hom-
mes d'âge (1). 13 Les trois fils aînés de
Jessé étaient partis pour suivre Saül
dans cette campagne; ces trois
hommes partis pour la guerre se
nommaient, l'aîné Elïab, son puîné
Abinadab, et le troisième Chamma.
14 David était le plus jeune, et les
trois aînés seuls avaient suivi Saül.
15 Pour David, il allait et venait,
quittant Saül pour garder les brebis
de son père à Bethléem.
16 Le Philistin donc s'avançait
chaque matin et chaque soir, et se
présenta ainsi pendant quarante
grillé (2) et ces dix pains, et porte-
les vite au camp à tes frères. 18 Ces
dix fromages, tu les porteras au
chef de la division; tu t'informeras
du bien-être de tes frères et te mu-
niras d'un gage de leur part (3). »
19 (Saül, avec eux, ainsi que tous les
hommes d'Israël étaient dans la
vallée du Térébinthe, rangés en ba-
taille contre les Philistins.) 20 Le len-
demain, de bon matin, David laissa
le troupeau aux soins d'un gardien,
et partit avec sa charge selon la re-
commandation de Jessé. Il atteignit
l'enceinte du camp, comme l'armée
débouchait sur le champ de bataille
et poussait le cri de guerre. 21 Is-
raélites et Philistins s'alignèrent,
ligne contre ligne. 22 David remit
les objets qu'il portait aux mains du
gardien des bagages, courut vers
les rangs et alla s'informer de la
santé de ses frères. 23 Tandis qu'il
s'entretenait avec eux, voici venir
le géant, — Goliath le Philistin, de
Gath, — sortant des rangs des Phi-
listins et tenant le même discours;
David l'entendit. 24 Tous les Israé-
lites, en voyant cet homme, lâ-
chèrent pied devant lui, fort ef-
frayés. 25 Et les hommes d'Israël se
disaient : « Avez-vous vu cet homme
qui s'avance? C'est pour défier Is-
raël qu'il se met en avant. Eh bien!
celui qui le vaincra, le roi le com-
blera de richesses, lui donnera sa
fille, et exemptera la famille de son
père de toute charge en Israël. »
26 David, s'adressant à ceux qui
étaient près de lui, demanda : « Que
fera-t-on à l'homme qui aura vain-
cu ce Philistin et délivré Israël de

Digitized by Google

légions du Dieu vivant! » [27] Le
peuple lui répéta la même chose,
ajoutant : « Telle sera la récom-
pense de l'homme qui l'aura vain-
cu. » [28] Eliab, son frère aîné, l'en-
tendant parler à ces hommes, se
mit en colère contre David et dit :
« Pourquoi es-tu descendu ici, et à
qui as-tu confié ces quelques brebis
dans le désert? Je connais ton carac-
tère volontaire et vicieux, car c'est
pour voir la guerre que tu es venu?
[29] — Eh! qu'ai-je donc fait, répondit
David? C'était une simple parole. »
[30] Le quittant alors, il s'adressa à
un autre, à qui il tint le même dis-
cours; les gens lui firent la même
réponse que précédemment. [31] Les
propos de David ayant été propa-
gés, on les répéta devant Saül, qui
le fit venir. [32] David dit à Saül :
« Que personne ne perde courage à
cause de lui! Ton serviteur ira et
se battra avec ce Philistin. » [33] Mais
Saül dit à David : « Tu ne peux
aller te battre avec ce Philistin, car
tu n'es qu'un enfant, et lui est un
homme de guerre depuis sa jeu-
nesse. » [34] David répondit à Saül :
« Ton serviteur faisait paître les
brebis de son père; quand survenait
le lion ou l'ours et qu'il emportait
une bête du troupeau, [35] je le pour-
suivais, je le terrassais, et la lui ar-
rachais de la gueule ; alors il se
jetait sur moi, mais je le saisissais
par la mâchoire et le frappais à
mort. [36] Puisque ton serviteur a eu
raison et du lion et de l'ours, cet
impur Philistin aura le même sort,
lui qui a défié les légions du Dieu
vivant. » [37] Et David ajouta : « L'É-
ternel qui m'a protégé contre l

de son propre costume, lui mit sur
la tête un casque d'airain, lui fit
endosser une cuirasse; [39] David cei-
gnit l'épée par-dessus ses vêtements
et essaya de marcher, n'en ayant
pas l'habitude. Alors il dit à Saül :
« Je ne puis marcher avec cette ar-
mure, car je n'y suis pas accoutu-
mé »; et il s'en débarrassa. [40] Il prit
son bâton à la main, choisit dans
le torrent (1) cinq cailloux lisses,
qu'il mit dans sa panetière de
berger, et, muni de sa fronde,
s'avança vers le Philistin. [41] Celui-
ci s'approcha lentement de David,
précédé de l'homme qui portait son
bouclier. [42] Le Philistin, considé-
rant David, le regarda avec dédain,
parce qu'il était jeune, vermeil et
de bonne mine. [43] Et il dit à David :
« Suis-je un chien, que tu t'avances
contre moi avec des bâtons? » Et il
maudissait David en invoquant son
dieu. [44] Et le Philistin dit à David :
« Viens ici que je donne ta chair
aux oiseaux du ciel et aux animaux
des champs! »

[45] David répondit au Philistin :
« Tu viens à moi avec l'épée, la
lance et le javelot; et moi je viens
au nom de l'Éternel-Cebaot, du
Dieu des légions d'Israël que tu in-
sultes. [46] En ce jour, l'Éternel te
mettra en mon pouvoir, je t'abattrai
et je te couperai la tête et je livre-
rai les cadavres de l'armée des
Philistins, aujourd'hui même, aux
oiseaux du ciel et aux animaux des
champs, afin que toute la terre
sache qu'il y a un Dieu pour Israël!
[47] Et toute cette multitude saura que
l'Éternel n'a pas besoin d'épée ni de
... la victoire, car

Digitized by Google

48 Voyant alors le Philistin se
mettre en mouvement et s'avancer
à sa rencontre, David s'élança,
traversa rapidement le champ de
bataille dans la direction du Phi-
listin, 49 mit la main dans sa pa-
netière, en tira une pierre, qu'il
lança avec la fronde, et atteignit le
Philistin au front ; la pierre s'y en-
fonça et il tomba la face contre
terre. 50 Ainsi David vainquit le
Philistin avec une fronde et une
pierre, et le frappa à mort, sans
avoir une épée à la main ; 51 puis il
fondit sur le Philistin, lui prit son
épée qu'il tira du fourreau, et le tua
en lui tranchant la tête. Les Philis-
tins, voyant que leur champion était
mort, prirent la fuite. 52 Les hommes
d'Israël et de Juda se levèrent en
poussant le cri de guerre et pour-
suivirent les Philistins jusqu'aux
abords de Gaï (1) et jusqu'aux portes
d'Ekron; les cadavres des Philis-
tins jonchèrent la route de Chaa-
raïm, jusqu'à Gath et jusqu'à Ekron.
53 Au retour de cette poursuite
des Philistins, les enfants d'Israël
allèrent piller leurs camps. 54 Pour
David, il prit la tête du Philistin
et la porta à Jérusalem, et ses
armes, il les déposa dans sa tente.
55 Or, en voyant David s'avancer
au-devant du Philistin, Saül avait
dit à Abner, commandant de l'ar-
mée : « De qui ce jeune homme est-
il fils, Abner ? » Et Abner avait ré-
pondu : « Par ta vie, ô roi ! je
l'ignore. » 56 « Informe-toi, dit le
roi, de qui ce garçon est fils... »

qui es-tu fils, jeune homme ? — De
ton serviteur Jessé le Bethléémite, »
répondit David.

CHAPITRE XVIII.

A la suite de son entretien avec
Saül, le cœur de Jonathan s'at-
tacha à David, de sorte qu'il l'aima
comme lui-même. 2 Saül le retint ce
jour même et ne le laissa pas retour-
ner chez son père. 3 Pour Jonathan,
il fit un pacte avec David, parce
qu'il l'aimait comme lui-même ; 4 il
se dépouilla du manteau qu'il por-
tait et le donna à David, ainsi que
son costume, et jusqu'à son épée,
son arc et sa ceinture. 5 David fit
diverses expéditions, réussit partout
où l'envoyait Saül, et celui-ci le mit
à la tête des guerriers ; et il se fit
aimer de tout le peuple, comme
des serviteurs de Saül. 6 Or, quand
on rentra, comme David revenait
vainqueur du Philistin, les femmes
s'avancèrent de toutes les villes
d'Israël au-devant du roi Saül,
chantant et dansant au son des gais
tambourins et des triangles. 7 Et
elles chantaient en chœur dans
leurs jeux, en disant :

« Saül a battu ses mille,
Et David ses myriades ! »

8 Saül s'en fâcha fort, trouvant la
chose déplaisante ; et il dit : « Elles
donnent les myriades à David et à
moi les mille : il ne lui manque plus
que la royauté ! » 9 Saül regarda Da-

Digitized by Google

et Saül avait sa lance en main.
[11] Saül brandit la lance en disant :
« Je clouerai David au mur » ; mais
David l'évita deux fois. [12] Alors Saül
eut peur de David, parce que le
Seigneur était avec lui, tandis qu'il
avait abandonné Saül. [13] Saül l'éloi-
gna donc d'auprès de lui et il en fit
un chef de mille à son service, de
sorte qu'il dut aller et venir à la
tête du peuple. [14] David avait du
succès dans toutes ses expéditions,
car l'Éternel était avec lui ; [15] et
Saül, voyant combien il réussissait,
en fut effrayé. [16] Mais tout Israël et
Juda aimaient David, parce qu'il
allait et venait à leur tête. [17] Saül
dit à David : « Vois, ma fille aînée,
Mérab, c'est elle que je veux te
donner pour femme (1), sois-moi seu-
lement un brave guerrier, combat-
tant les combats du Seigneur. » (Il ne
faut pas que ma main le frappe, pen-
sait Saül, mais plutôt celle des Phi-
listins.) [18] David répondit à Saül :
« Qui suis-je, quelle est mon exis-
tence, que vaut ma famille en Israël,
pour que je devienne gendre du
roi ?... » [19] Or, à l'époque où Mérab,
fille de Saül, devait être donnée à
David, elle fut donnée en mariage
à Adriel de Mehola. [20] Mikhal, fille
de Saül, conçut de l'amour pour
David ; Saül en fut informé, et la
chose lui plut ; [21] car Saül se disait :
« Je la lui donnerai, afin qu'elle soit
un piège pour lui et qu'il tombe sous
la main des Philistins. » Il dit donc
à David : « C'est par la seconde (2)
que tu deviendras mon gendre à
présent. » [22] Et Saül ordonna à ses
serviteurs de dire à David en confi-
dence : « Vois, le roi a de l'affec-
tion pour toi, tous ses serviteurs
t'aiment ; deviens donc gendre du
roi. » [23] Les serviteurs de Saül par-
lèrent dans ce sens à l'oreille de
David, mais il répondit : « Est-ce
peu de chose à vos yeux que de m'al-
lier au roi, moi pauvre et chétif ? »
[24] Les serviteurs de Saül le lui rap-
portèrent, en disant : « Voilà ce
qu'a répondu David. » [25] Et Saül
dit : « Vous direz à David : Le roi
n'exige d'autre douaire que cent
prépuces de Philistins comme châti-
ment de ces ennemis du roi. » (Saül
avait pour but de faire tomber Da-
vid aux mains des Philistins.) [26] Ses
serviteurs rapportèrent cette parole
à David, à qui il plut de devenir le
gendre du roi. Et le temps n'était
pas encore écoulé, [27] que David se
mit en campagne, partit avec ses
hommes, défit deux cents Philistins
et rapporta leurs prépuces, qu'on
livra intégralement au roi, afin qu'il
devînt son gendre ; et Saül lui don-
na pour femme sa fille Mikhal.
[28] Saül vit et reconnut que Dieu était
avec David, qu'il était aimé de Mi-
khal, sa fille. [29] Et plus que jamais
Saül redouta David, et il lui fut
hostile sa vie durant. [30] Les chefs des
Philistins firent mainte incursion ;
mais au cours de leurs expéditions,
David eut constamment du succès,
plus que tous les serviteurs de Saül.
Et son nom fut en grand honneur.

CHAPITRE XIX.

ALORS Saül proposa à son fils Jo-
nathan et à tous ses serviteurs
de faire mourir David. Mais Jona-
than, fils de Saül, avait beaucoup
d'amitié pour David. [2] Et il annonça
la chose à David, en disant : « Saül,
mon père, cherche à te faire mou-

(1) Cf. XVII, 25.
(2) Douteux.

Digitized by Google

rir. Tiens-toi donc dès demain sur
tes gardes, dérobe-toi aux regards
et reste caché. 3 Moi, je sortirai et
j'accompagnerai mon père dans le
champ où tu seras, je parlerai
pour toi à mon père, et je te ferai
part de ce que j'aurai observé ».
4 Jonathan parla donc en faveur de
David à Saül, son père, et il lui
dit : « Que le roi ne se rende pas
coupable à l'égard de David, son
serviteur, car lui ne t'a manqué en
rien, et sa manière d'agir est extrê-
mement profitable pour toi. 5 Au
péril de sa propre vie, il a frappé
le Philistin, et Dieu a donné ainsi
une grande victoire à tout Israël;
tu l'as vu et t'en es réjoui. Pourquoi
donc te rendre coupable de l'effu-
sion du sang innocent, en faisant
mourir David sans motif? » 6 Saül,
déférant à la voix de Jonathan, fit
ce serment : « Par le Dieu vivant!
il ne sera pas mis à mort. » 7 Alors
Jonathan manda David et lui fit
part de tout cet entretien; puis il
l'introduisit auprès de Saül, et il se
tint devant lui comme par le passé.
8 La guerre ayant recommencé,
David se mit en campagne, com-
battit les Philistins, leur infligea
une grande défaite et les mit en
fuite. 9 Le mauvais esprit suscité
de Dieu s'empara de Saül ; il était
assis dans sa maison, sa lance à la
main, tandis que David pinçait les
cordes. 10 Saül chercha à frapper
David, de sa lance, contre le mur ;
mais David se déroba au coup de
Saül dont la lance ...
main tu seras mis à mort. » 11 Mi-
khal fit descendre David par la fe-
nêtre; il s'enfuit et se mit en sûreté.
13 Mikhal prit les terafim, qu'elle
plaça dans le lit, mit au chevet le
coussin de poil de chèvre et jeta
un drap par-dessus. 14 Saül ayant
envoyé des émissaires pour s'empa-
rer de David, elle leur dit : « Il est
malade ». 15 Alors Saül donna mis-
sion à ces gens d'aller voir David,
en ajoutant : « Amenez-le moi dans
son lit, pour que je le fasse mou-
rir ». 16 Les envoyés entrèrent, —
et voici que les terafim étaient
dans le lit, et le coussin de poil de
chèvre au chevet. 17 Saül dit à
Mikhal : « Pourquoi m'as-tu trompé
de la sorte, et as-tu favorisé la
fuite de mon ennemi? » Mikhal
répondit à Saül : « C'est lui qui m'a
dit : Laisse-moi partir ou je te
tuerai. » 18 David, ayant donc pris
la fuite pour être en sûreté, se ren-
dit chez Samuel, à Rama, et l'in-
forma de tout ce que lui avait fait
Saül ; il s'en alla avec Samuel, et
ils s'établirent à Naïot. 19 On le
rapporta à Saül, en disant : « David
se trouve à Naïot, près de Rama. »
20 Saül envoya des émissaires pour
s'emparer de David. Comme ils
virent le groupe des prophètes qui
prophétisaient, et Samuel debout à
leur tête, les envoyés de Saül furent
saisis de l'esprit divin et ils prophé-
tisèrent, eux aussi. 21 Saül, informé,
envoya d'autres émissaires, qui
prophétisèrent également : il en en-

Digitized by Google

de Dieu le saisit à son tour, et il
alla prophétisant jusqu'à son ar-
rivée à Naïot, près de Rama. 24 Là,
il se dépouilla, lui aussi, de ses vê-
tements, prophétisa aussi devant
Samuel, et resta couché, ainsi dé-
vêtu, tout ce jour et toute la nuit.
De là ce dicton : « Saül aussi est
donc parmi les prophètes ! »

CHAPITRE XX.

DAVID s'enfuit de Naïot près de
Rama et vint trouver Jonathan,
à qui il dit : « Qu'ai-je fait à ton
père, quel est mon tort, quelle est
ma faute à son égard, pour qu'il
en veuille à ma vie ? » 2 « Oh ! non,
lui répondit-il, tu ne mourras point :
mon père ne fait rien, ni grande ni
petite chose, sans me l'avoir fait
connaître ; pourquoi donc m'aurait-
il laissé ignorer ce dessein ? Cela
n'est pas. » 3 David insista avec ser-
ment et dit : « Ton père sait bien
que j'ai trouvé faveur à tes yeux, et
il se sera dit : Que Jonathan n'en
sache rien, il en serait affligé...
Mais, certes, par le Dieu vivant et
ta propre vie ! il n'y a qu'un pas
entre moi et la mort. » 4 Jonathan
dit à David : « Que veux-tu donc
que je fasse pour toi ? » 5 David ré-
pondit à Jonathan : « C'est demain
la néoménie, et je dois être assis à
table près du roi. Tu me permet-
tras de m'absenter, et je me cache-
rai dans la campagne jusqu'au troi-
sième soir. 6 Si ton père remarque
mon absence, tu diras : David m'a
demandé la permission de courir à
Bethléem, sa ville, où toute sa fa-
mille célèbre le sacrifice annuel.
7 Si alors il dit : Bon ! c'est le salut
pour ton serviteur ; mais s'il se met
en colère, sache qu'il a résolu mon
malheur. 8 Tu agiras amicalement
envers ton serviteur, car c'est dans
une alliance divine que tu l'as fait
entrer avec toi. Que si je suis en
faute, fais-moi mourir toi-même, et
pourquoi m'amènerais-tu à ton
père ? » 9 Jonathan répondit : « Loin
de toi cette pensée ! Certes, si je
savais ta perte arrêtée dans l'es-
prit de mon père, est-ce que je ne
te le ferais pas savoir ? » 10 « Mais,
dit David à Jonathan, qui m'aver-
tira, si ton père t'adresse à toi-
même une parole sévère ? » 11 « Viens,
dit Jonathan à David, sortons dans
la campagne. » Et tous deux s'en
allèrent dans la campagne. 12 Et Jo-
nathan dit à David : « Par l'Éter-
nel, Dieu d'Israël ! je sonderai mon
père dans ces trois jours ; s'il est
bien disposé pour David, et si alors
je ne te l'envoie pas révéler, 13 que
le Seigneur en fasse tant et plus à
Jonathan ! — Que si mon père se
complaisait dans la pensée de te
nuire, je te le révélerai, je te ferai
partir, et tu t'en iras en paix ; et
que le Seigneur t'assiste comme il a
assisté mon père ! 14 Et puisses-tu,
tant que je vivrai, puisses-tu m'être
bienveillant au nom du Seigneur,
pour que je ne meure point, 15 et ne
jamais retirer ta bienveillance à
ma maison ; pas même quand le
Seigneur aura fait disparaître de
la terre chacun des ennemis de Da-
vid ! » 16 Ainsi Jonathan contracta
ce pacte avec la maison de David :
« Que Dieu demande compte du
parjure aux ennemis de David ! »
17 Et Jonathan continua d'adjurer
David au nom de son affection pour
lui, car il l'aimait comme lui-même.
18 Jonathan lui dit : « C'est de-
main néoménie ; ton absence sera
remarquée, ta place étant vide.

Digitized by Google

19 Parvenu au troisième jour, tu
t'enfonceras encore plus avant, jus-
qu'au lieu où tu étais caché le jour
de l'événement, et tu attendras près
de la pierre itinéraire. 20 Moi, je
lancerai trois flèches de ce côté,
comme pour tirer à la cible ; 21 puis,
j'enverrai le jeune esclave ramasser
les flèches. Si je lui dis : Vois, les
flèches sont en deçà de toi, prends-
les ! — alors reviens, car il y aura
sécurité pour toi et nul danger, par
l'Éternel ! 22 Mais si je dis au
jeune homme : Vois, les flèches sont
en avant de toi, — va-t-en, car le
Seigneur veut ton départ. 23 Quant
à la parole que nous avons échan-
gée, toi et moi, l'Éternel en est, entre
nous deux, l'immuable garant. »

24 David resta caché dans la cam-
pagne. La néoménie venue, le roi
se mit à table pour le repas. 25 Le
roi s'était assis à sa place, comme
d'habitude sur son siège près du
mur, Jonathan se tint debout, Ab-
ner prit place auprès de Saül, et le
siège de David resta inoccupé.
26 Saül ne fit aucune observation ce
jour-là. Il se disait : « C'est un ac-
cident. — Il est sans doute impur,
oui, il est impur ! » 27 Mais le se-
cond jour de la néoménie, la place
de David étant encore vacante,
Saül dit à son fils Jonathan : « Pour-
quoi le fils de Jessé n'a-t-il paru ni
hier ni aujourd'hui au repas ? »
28 Jonathan répondit à Saül : « C'est
que David m'a demandé la permis-
sion d'aller à Bethléem. 29 Il a dit :
Laisse-moi partir, car nous avons un
banquet de famille dans la ville, et
mon frère lui-même me l'a de-
mandé. Si donc j'ai trouvé faveur à
tes yeux, permets-moi de m'échap-
per pour visiter mes frères. — C'est
pour cela qu'il n'est pas venu à la
table du roi. » 30 Saül se mit en co-
lère contre Jonathan et lui dit :
« Fils perfide et rebelle ! Crois-tu
que j'ignore que tu chéris le fils de
Jessé, à ta honte et à la honte des
flancs de ta mère ? 31 Non, tant que
le fils de Jessé sera vivant sur la
terre, ni toi ni ta royauté ne pour-
rez subsister ! Partant, ordonne
qu'on me l'amène, car il a mérité
la mort. » 32 Répondant à Saül, son
père, Jonathan lui dit : « Pourquoi
serait-il mis à mort ? Qu'a-t-il fait ? »
33 Saül lança son javelot contre lui
pour le frapper ; Jonathan recon-
nut alors que son père avait ré-
solu la mort de David. 34 Jonathan
se leva de table, exaspéré, et il ne
prit aucune nourriture le jour de
cette seconde néoménie, affligé qu'il
était au sujet de David, parce que
son père l'avait outragé.

35 Le matin venu, Jonathan se
rendit aux champs, à l'endroit con-
venu avec David ; un jeune servi-
teur l'accompagnait. 36 Il dit à son
serviteur : « Cours ramasser, je te
prie, les flèches que je lancerai. » Le
serviteur courut, mais lui, il lança
les flèches de manière à le dépas-
ser. 37 Comme le serviteur atteignit
l'endroit où Jonathan avait dirigé
les flèches, celui-ci lui cria : « Mais
les flèches sont en avant de toi ! »
38 Puis Jonathan cria au serviteur :
« Vite, hâte-toi, ne t'arrête point ! »
Et le serviteur de Jonathan ramassa
les flèches et revint vers son maître.
39 Or, le serviteur ne s'était douté
de rien ; Jonathan et David seuls
étaient d'intelligence. 40 Jonathan
remit ses armes à son serviteur et
lui dit : « Va, porte cela à la
ville. » 41 Le serviteur parti, David
vint du côté du midi, tomba la face
contre terre et se prosterna trois
fois. Ils s'embrassèrent et pleurè-
rent ensemble, David surtout versa

Digitized by Google

d'abondantes larmes. [42] Et Jonathan dit à David : « Va en paix, puisque nous nous sommes juré mutuellement au nom de l'Éternel, en disant : Que Dieu soit entre toi et moi, entre ta postérité et la mienne, à tout jamais! »

CHAPITRE XXI.

Il se mit en route et partit, tandis que Jonathan retourna à la ville.
[2] David arriva à Nob, chez le prêtre Ahimélec. Celui-ci courut à sa rencontre et lui dit : « D'où vient que tu es seul et que personne ne t'accompagne? »
[3] « Le roi, lui répondit David, m'a donné une mission et m'a dit : Que personne ne sache rien de la mission et de l'ordre que je te donne. Quant aux serviteurs, je leur ai donné rendez-vous à certaine place.
[4] Et maintenant, ce que tu as sous la main, donne-le moi, — cinq pains, ou n'importe quoi. »
[5] Le prêtre dit à David : « Je n'ai pas de pain ordinaire sous la main, seulement du pain consacré, pourvu que tes serviteurs se soient tenus éloignés des femmes. »
[6] « Certes, répondit David au prêtre, nulle femme n'était à notre portée, depuis environ deux ou trois jours que je suis parti, et les vases des serviteurs sont restés purs. S'il en est ainsi par rapport aux choses profanes, à plus forte raison aujourd'hui que les vases doivent servir à un objet consacré (1). »
[7] Le prêtre lui donna donc du pain sacré, car il n'y en avait pas d'autre que les pains de proposition, qu'on enlevait de devant le Seigneur, pour y substituer, le jour même, du pain frais.
[8] Or, là se trouvait, en ce moment, un des serviteurs de Saül, retenu en présence du Seigneur; son nom était Doëg l'Iduméen, intendant des troupeaux de Saül.
[9] David dit à Ahimélec : « N'as-tu pas ici sous la main quelque lance ou épée? Je n'ai emporté ni mon épée ni mes autres armes, car l'ordre du roi était pressant. »
[10] Le prêtre répondit : « L'épée de Goliath, le Philistin, que tu as vaincu dans la vallée du Térébinthe, est là, derrière l'éphod, enveloppée dans un drap. Prends-la si tu veux, car il n'y en a point d'autre ici. — Elle n'a pas sa pareille, répliqua David, donne-la moi. »

[11] David se leva le jour même, toujours fuyant devant Saül; et il se rendit chez Akhich, roi de Gath.
[12] Les serviteurs d'Akhich lui dirent : « N'est-ce pas là David, le roi du pays? N'est-ce pas celui-là même qu'on acclamait dans les chœurs, en disant :

« Saül a battu ses milliers,
Et David ses myriades »?

[13] David prit ces propos à cœur et eut grandement peur d'Akhich, roi de Gath.
[14] Alors il changea sa manière d'être en leur présence, en contrefaisant le fou au milieu d'eux; il traça des dessins sur les battants de la porte, et laissa la salive se répandre sur sa barbe.
[15] Et Akhich dit à ses serviteurs : « Vous voyez bien que cet homme a perdu la raison; pourquoi le faites-vous venir chez moi?
[16] N'ai-je pas assez de fous, sans que vous ameniez celui-ci pour se livrer à ses actes de folie devant moi? Un tel homme devait-il venir dans ma maison? »

(1) Fin obscure et presque intraduisible.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

DAVID partit de ce lieu et alla se ré-
fugier dans la caverne d'Adoul-
lam. Ses frères et toute sa famille
paternelle, l'ayant appris, y descen-
dirent auprès de lui. [2] A lui se joi-
gnirent aussi tout homme en dé-
tresse, tous ceux qui avaient des
créanciers, tous les désespérés ; il
devint leur chef. Environ quatre
cents hommes se groupèrent autour
de lui. [3] De là, David se rendit à
Miçpê-Moab, et il dit au roi de
Moab : « Permets que mon père et
ma mère aillent demeurer chez
vous, jusqu'à ce que je sache ce
que Dieu décidera de moi. » [4] Il les
conduisit donc devant le roi de
Moab, chez qui ils demeurèrent tout
le temps que David passa dans le
fort. [5] Gad, le prophète, dit à Da-
vid : « Ne reste pas dans le fort ;
va-t'en et rends-toi au pays de
Juda. » David s'en alla et arriva
au bois de Héreth.
[6] Or, Saül apprit qu'on avait dé-
couvert David et ceux qui l'accom-
pagnaient. Saül était alors à Ghi-
bea, assis sous le tamarisc, sur la
hauteur, sa lance à la main, tous
ses serviteurs debout près de lui.
[7] Et Saül dit à ses serviteurs qui se
tenaient près de lui : « Écoutez, ô
Benjamites ! Est-ce que le fils de
Jessé vous donnera à tous des
champs et des vignes ? fera-t-il de
vous tous des chefs de mille, des
chefs de cent ? [8] Car vous vous êtes
tous ligués contre moi, personne ne
m'a révélé le pacte de mon fils avec
le fils de Jessé, nul d'entre vous ne
s'inquiète de moi, ne me révèle rien,
alors que mon fils me suscite dans
mon serviteur un traître, comme en
ce jour ! » [9] Doëg l'Iduméen, qui
était préposé aux serviteurs de Saül,
prit la parole et dit : « J'ai vu le fils
de Jessé venir à Nob, chez Ahimélec,
fils d'Ahitoub, [10] qui a consulté pour
lui le Seigneur, lui a donné des pro-
visions, lui a remis aussi le glaive
de Goliath, le Philistin. » [11] Le roi
fit appeler Ahimélec, fils d'Ahitoub,
le prêtre, et tous les prêtres de sa
famille, résidant à Nob, et tous
vinrent chez le roi. [12] Et Saül dit :
« Écoute, fils d'Ahitoub ! » Il répon-
dit : « Je suis prêt, Seigneur. » [13] Et
Saül lui dit : « Pourquoi t'es-tu
ligué contre moi avec le fils de
Jessé, en lui donnant du pain et
une épée et en consultant Dieu à
son intention, pour qu'il se levât
traîtreusement contre moi comme
en ce jour ? » [14] Ahimélec répondit
au roi : « Eh ! qui, entre tous tes
serviteurs, est fidèle comme David,
avec cela gendre du roi, soumis à
ton autorité, honoré dans ta maison ?
[15] Est-ce aujourd'hui que j'aurais
commencé à interroger pour lui le
Seigneur ? Loin de moi ! Que le roi
n'impute aucun tort à son serviteur,
à personne de ma famille, car ton
serviteur ne sait rien de tout cela,
ni peu ni prou. » — [16] Certes, dit
le roi, tu mourras, Ahimélec, toi et
toute ta famille ! » [17] Et le roi dit
aux satellites qui l'entouraient :
« Approchez, et mettez à mort les
prêtres du Seigneur, car ils sont
complices de David ; ils savaient
qu'il était en fuite et ne l'ont pas
dénoncé. » Mais les serviteurs du roi
n'osèrent pas frapper et porter la
main sur les prêtres du Seigneur.
[18] Et le roi dit à Doëg : « Approche,
toi, et frappe les prêtres ! » Et Doëg
l'Iduméen s'approcha et frappa les
prêtres. Il fit mourir, ce jour-là,
quatre-vingt-cinq hommes portant

Digitized by Google

l'éphod de lin. 19 Et Nob, la ville
des prêtres, fut passée au fil de
l'épée ; hommes et femmes, jusqu'aux
petits enfants et aux nourrissons,
bœufs et ânes, menu bétail, — tout
au fil de l'épée. 20 Il n'échappa qu'un
fils d'Ahimélec, fils d'Ahitoub, nom-
mé Ébiatar, qui s'enfuit, rejoignant
David. 21 Ébiatar apprit à David
que Saül avait fait périr les prêtres
du Seigneur. 22 Et David dit à Ébia-
tar : « Je savais, ce jour-là, Doëg
l'Iduméen étant présent, qu'il me
dénoncerait à Saül. C'est moi qui ai
fait le malheur de toute ta famille.
23 Demeure avec moi, ne crains
rien. Qui en veut à ma vie en vou-
dra à la tienne, mais tu es en sû-
reté auprès de moi. »

CHAPITRE XXIII.

On annonça à David que des
Philistins attaquaient Keïla et
pillaient les granges. 2 Et David
consulta le Seigneur, disant : « Dois-
je y aller et battrai-je ces Philis-
tins ? » Le Seigneur lui répondit :
« Va, tu battras les Philistins et tu
dégageras Keïla. » 3 Mais les gens
de David lui dirent : « Certes, ici,
en Juda, nous sommes inquiets,
combien plus si nous allons à Keïla,
vers les lignes des Philistins ! » 4 De
nouveau, David consulta le Sei-
gneur, qui lui répondit : « Va, des-
cends à Keïla, je ferai tomber les
Philistins en ton pouvoir. » 5 David
alla avec ses hommes à Keïla, atta-
qua les Philistins, emmena leur
bétail et leur infligea une grande
défaite ; David délivra ainsi les
habitants de Keïla.

6 Or, lorsque Ébiatar, fils d'Ahi-
mélec, s'était réfugié auprès de
David vers Keïla, il avait emporté
l'éphod avec lui. 7 Ayant appris
que David était entré dans Keïla,
Saül dit : « Dieu le livre en mon
pouvoir, car il s'est enfermé, en
entrant dans une ville munie de
portes et de verrous. » 8 Alors
Saül convoqua tout le peuple à
la guerre, l'invitant à descendre
à Keïla pour assiéger David et
son monde. 9 David, instruit des
mauvais desseins de Saül à son
égard, dit au prêtre Ébiatar : « Fais
avancer l'éphod. » 10 Puis David
dit : « Seigneur, Dieu d'Israël, ton
serviteur a appris que Saül cherche
à pénétrer dans Keïla pour dé-
truire cette ville à cause de moi.
11 Les bourgeois de Keïla me livre-
ront-ils en sa main ? Saül y vien-
dra-t-il, comme ton serviteur l'a ouï
dire ? Seigneur, Dieu d'Israël, veuille
le faire savoir à ton serviteur. » Le
Seigneur répondit : « Il viendra. »
12 David reprit : « Les bourgeois de
Keïla me livreront-ils avec mes
hommes aux mains de Saül ? — Ils
vous livreront, » répondit le Sei-
gneur. 13 Alors David se leva avec
ses gens, au nombre d'environ six
cents hommes, et ils sortirent de
Keïla, prenant une autre direction.
Saül, ayant appris que David s'était
échappé de Keïla, renonça à se
mettre en campagne. 14 David s'éta-
blit dans le désert en des points
sûrs ; il resta sur la montagne, au
désert de Ziph. Saül le cherchait
tout ce temps, mais Dieu ne le
laissa pas tomber en son pouvoir.
15 David sut que Saül était sorti pour
attenter à sa vie, et il se tint dans
la forêt du désert de Ziph. 16 Alors
Jonathan, fils de Saül, se mit en
route, se rendit auprès de David
dans la forêt, et l'encouragea au
nom du Seigneur, 17 lui disant : « Ne

Digitized by Google

crains rien, la main de Saül, mon père, ne t'atteindra point ; tu règneras sur Israël et moi je serai ton second; Saül, mon père, le sait bien aussi. » [18] Tous deux firent alliance devant le Seigneur ; David resta dans la forêt, et Jonathan regagna sa maison.

[19] Des Ziphiens montèrent auprès de Saül, à Ghibea, pour lui dire : « Sais-tu ? David se cache parmi nous, dans les abris de la forêt, sur la colline de Hakhila, qui est à droite du désert. [20] Et maintenant, ô roi, vas-y absolument à ton gré, nous nous chargeons de te le livrer. » [21] Saül répondit : « Soyez bénis de l'Éternel, pour votre sollicitude à mon égard ! [22] Allez, je vous prie, prenez encore vos dispositions pour connaître et observer l'endroit où il se tient et savoir qui l'y a vu, car on m'a dit qu'il est fertile en ruses. [23] Voyez et reconnaissez toutes les retraites où il peut se cacher, venez me retrouver une fois bien renseignés, et j'irai avec vous ; et s'il est dans le pays, je le rechercherai dans toutes les familles de Juda. » [24] Ils partirent donc dans la direction de Ziph, précédant Saül, tandis que David, avec ses hommes, était dans le désert de Maon, dans la plaine, vers la droite du désert. [25] Saül et ses gens se mirent à sa recherche. David, informé, descendit le long des rochers, mais resta dans le désert de Maon ; Saül, l'apprenant, poursuivit David dans le désert de Maon. [26] Saül cheminait d'un côté de la montagne, tandis que David et ses hommes suivaient l'autre versant de la montagne. David s'avançait en toute hâte pour échapper à Saül, et celui-ci, avec ses gens, cernait David et sa troupe pour les capturer. [27] Or, un messager vint dire à Saül : « Viens vite, les Philistins se sont répandus dans le pays. » [28] Et Saül cessa de poursuivre David et alla à la rencontre des Philistins. C'est pourquoi on appela ce lieu le Rocher de la Séparation.

CHAPITRE XXIV.

DAVID remonta de là et s'arrêta dans les abris d'Ên-Ghedi. [2] Or, quand Saül revint de poursuivre les Philistins, on lui annonça que David se trouvait dans le désert d'Ên-Ghedi. [3] Saül prit alors trois mille hommes choisis entre tout Israël, et alla à la recherche de David et de ses hommes, en parcourant les sentiers escarpés des chamois. [4] Il arriva près des parcs à brebis qui se trouvaient sur la route. Là était une caverne, où Saül entra pour satisfaire un besoin ; or, David et ses hommes se trouvaient au fond de cette caverne. [5] « Ah ! dirent ces hommes à David, voici le moment dont le Seigneur t'a dit : Vois, je mettrai ton ennemi en ta main, tu le traiteras comme bon te semblera. » Et David alla couper sans bruit le bord du manteau de Saül. [6] Mais ensuite le cœur lui battit d'avoir coupé le vêtement de Saül, [7] et il dit à ses hommes : « Dieu me préserve d'agir ainsi envers mon souverain, de porter la main sur l'oint du Seigneur ! Oui, il est l'oint du Seigneur. » [8] Il rompit par ces paroles le dessein de ses gens et ne leur permit pas d'attaquer Saül. Celui-ci sortit de la caverne et poursuivit son chemin.

[9] David se leva alors, sortit de la caverne et suivit Saül en criant : « Mon seigneur le roi ! » Saül se

Digitized by Google

retourna, David s'inclina et se pros-
terna la face contre terre. 10 Et il
dit à Saül : « Pourquoi écoutes-tu
les propos des gens qui disent : Da-
vid cherche à te nuire ? 11 Certes,
aujourd'hui même, tu le vois, au-
jourd'hui le Seigneur t'a mis en
mon pouvoir dans la caverne, me
permettant ainsi de te tuer ; mais je
t'ai épargné et j'ai dit : Je ne por-
terai pas la main sur mon maître,
car il est l'oint du Seigneur. 12 Re-
garde, ô mon père, regarde le bord
de ton manteau dans ma main ;
puisque je l'ai coupé et ne t'ai pas
tué, juge et comprends que je n'ai
rien à me reprocher et que je ne
t'ai manqué en rien, tandis que
toi, tu cherches insidieusement à
prendre ma vie ! 13 Que Dieu juge
entre toi et moi ! Il pourra me ven-
ger de toi, mais je ne porterai pas
la main sur toi. 14 Comme dit le
proverbe des anciens, c'est des
mauvais que vient le mal ; mais ma
main ne te touchera pas. 15 Contre
qui le roi d'Israël s'est-il mis en cam-
pagne ? Qui poursuis-tu ? Un chien
mort, un insecte ! 16 Oui, l'Éternel
sera juge et prononcera entre nous
deux ! Qu'il voie, qu'il prenne ma
cause en main et qu'il me fasse
justice de toi ! »

17 Quand David eut cessé de par-
ler ainsi à Saül, Saül lui dit : « Est-
ce là ta voix, David, mon fils ? » Et
Saül éclata en pleurs. 18 Puis il dit
à David : « Tu vaux mieux que moi ;
car tu m'as fait du bien, et moi je
t'ai fait du mal. 19 Tu as attesté
aujourd'hui que tu as bien agi à
mon égard, puisque le Seigneur
m'a livré en ta main et que tu ne
m'as pas tué. 20 Lorsqu'un homme
surprend son ennemi, le laisse-t-il
aller sain et sauf ?... Dieu te rende
le bien que tu m'as fait en ce jour !
21 Or, je sais que certainement tu
régneras, et que la royauté d'Israël
te restera acquise. 22 Jure moi donc
par l'Éternel que tu ne détruiras pas
ma postérité après moi et que tu ne
retrancheras pas mon nom de la
maison de mon père. » 23 David en
fit le serment à Saül. Celui-ci re-
tourna dans sa maison, et David et
ses hommes montèrent vers leur abri.

CHAPITRE XXV.

SAMUEL étant mort, tous les Israé-
lites s'assemblèrent pour mener
son deuil et l'ensevelirent dans sa
demeure, à Rama. David se mit en
route et se dirigea vers le désert de
Paran.

2 Or, il y avait un homme à Maon,
ayant son bien à Carmel ; cet hom-
me était très notable, possédait
trois mille brebis et mille chèvres,
et il assistait à la tonte de son bé-
tail à Carmel. 3 Cet homme avait
nom Nabal, et sa femme s'appelait
Abigaïl. La femme était intelligente
et belle, l'homme dur et de mau-
vaise conduite ; c'était un Calébite.
4 David, ayant appris dans le dé-
sert que Nabal faisait tondre son bé-
tail, 5 envoya dix serviteurs en leur
disant : « Montez à Carmel, allez
trouver Nabal, et saluez-le en mon
nom. 6 Et vous direz : Ainsi soit
pour la vie ! Sois en paix, en paix ta
maison, en paix tout ce qui t'appar-
tient ! 7 Or, j'ai appris qu'on fait
pour toi la tonte ; tant que tes ber-
gers ont été près de nous, nous ne
les avons pas molestés, ils n'ont
éprouvé aucune perte tout le temps
de leur séjour à Carmel. 8 Demande
à tes gens, qu'ils te le disent ! et
que mes serviteurs trouvent bon ac-

Digitized by Google

cueil auprès de toi, puisque nous
sommes venus en un jour de fête.
Veuille donner ce dont tu peux dis-
poser à tes serviteurs et à ton fils
David. » 9 Les serviteurs de David
y allèrent et dirent fidèlement
toutes ces paroles à Nabal de la
part de David ; puis ils attendirent.
10 Nabal répondit aux serviteurs de
David : « Qui est David ? qui est le
fils de Jessé ? Il y a beaucoup de
serviteurs aujourd'hui qui s'émanci-
pent de chez leurs maîtres ! 11 Et je
prendrais mon pain, mon eau, mes
bêtes que j'ai tuées pour mes ton-
deurs, et je les donnerais à des
hommes venus je ne sais d'où ! »

12 Les serviteurs de David re-
broussèrent chemin et, de retour,
lui rapportèrent toutes ces paroles.
13 Et David leur dit : « Que chacun
de vous ceigne son épée ! » Et cha-
cun ceignit son épée, David aussi
ceignit la sienne, et ils montèrent à
la suite de David, au nombre d'en-
viron quatre cents hommes, et deux
cents restèrent près des bagages.
14 Cependant un des serviteurs in-
forma Abigaïl, femme de Nabal, en
disant : « David avait envoyé des
hommes chargés de saluer notre
maître, mais celui-ci les a rudoyés.
15 Or, ces hommes étaient très bons
pour nous ; nous n'avons subi aucun
désagrément, aucune perte, tout le
temps que nous avons frayé avec
eux, que nous étions aux champs.
16 Ils nous ont servi de rempart la
nuit comme le jour, tant que nous

vin, cinq brebis tout accommodées,
cinq mesures de froment grillé, cent
gâteaux de raisins secs et deux cents
gâteaux de figues, qu'elle fit char-
ger sur des ânes, 19 et elle dit à ses
serviteurs : « Passez devant moi, je
vous suis » ; mais à son époux Nabal
elle n'en dit rien. 20 Or, tandis que,
montée sur un âne, elle descendait
par un pli de la montagne, David
et ses hommes descendaient à l'op-
posite ; et elle les rencontra. 21 Da-
vid avait dit : « C'est donc en vain
que j'ai préservé tout ce que cet
homme possédait dans le désert, de
sorte qu'il n'a éprouvé aucune per-
te ! Et lui m'a rendu le mal pour le
bien ! 22 Que Dieu en fasse autant
et plus aux ennemis de David, si
d'ici au point du jour je laisse sub-
sister, de ce qui lui appartient, la
moindre créature ! »

23 Abigaïl, en voyant David, des-
cendit de l'âne en toute hâte, se
jeta sur la face devant David et se
prosterna par terre. 24 Puis elle se
jeta à ses pieds et dit : « A moi,
seigneur, à moi la faute ! Mais per-
mets à ta servante de t'adresser quel-
ques mots, et écoute les paroles de
ta servante. 25 Que mon seigneur ne
s'occupe pas de cet homme indigne,
de Nabal, car il ressemble à son
nom : Nabal il se nomme, et *na-
bal* (1) est son caractère. Pour moi,
ta servante, je n'ai pas vu les jeunes
gens envoyés par mon seigneur.
26 Et maintenant, seigneur, j'en at-
teste le Dieu vivant et ta propre

Digitized by Google

servante a apporté à son seigneur,
qu'il soit remis aux jeunes gens de
sa suite. 28 Daigne faire grâce à ta
servante ! Certes, l'Éternel donnera
à ta maison, seigneur, une existence
durable, car ce sont les guerres de
l'Éternel que tu soutiens, et, de
ta vie, le malheur ne t'atteindra.
29 Que si on s'avisait de t'attaquer
et d'en vouloir à ta vie, l'existence
de mon seigneur restera liée au fais-
ceau des vivants que protège l'Éter-
nel, ton Dieu, tandis qu'il lancera
au loin, avec la fronde, celle de tes
ennemis. 30 Or, quand l'Éternel aura
accompli pour toi, seigneur, tout le
bien qu'il t'a promis, et qu'il t'aura
institué chef d'Israël, 31 il ne faut
pas que ceci devienne pour toi,
seigneur, un écueil, une cause de
remords, d'avoir versé le sang inu-
tilement, et de t'être fait justice toi-
même. L'Éternel te rendra heureux,
seigneur, et tu te souviendras de ta
servante. »

32 David répondit à Abigaïl :
« Béni soit l'Éternel, Dieu d'Israël,
de t'avoir envoyée aujourd'hui à ma
rencontre ! 33 Et bénie soit ta pru-
dence et bénie sois-tu, toi qui m'as
empêché aujourd'hui de m'engager
dans le sang et de demander se-
cours à ma propre main ! 34 Mais
certes, par l'Éternel, Dieu d'Israël,
qui m'a préservé de te faire du mal,
si tu n'avais pas pris les devants en
venant à moi, certes, d'ici au point
du jour pas la moindre créature ne
fût restée à Nabal ! » 35 David ac-
cepta de sa main ce qu'elle lui avait
apporté, et lui dit : « Retourne en
paix chez toi ; vois, j'ai cédé à ta

adressa pas une parole jusqu'au
lendemain matin. 37 Au matin, l'i-
vresse de Nabal étant dissipée, sa
femme lui conta ces faits ; il sentit
son cœur défaillir et devint comme
une pierre. 38 Environ dix jours
après, Nabal, frappé d'un coup du
ciel, expirait. 39 En apprenant la
mort de Nabal, David dit : « Béni
soit le Seigneur, qui s'est intéressé
à mon injure et en a puni Nabal ! Il
a épargné un méfait à son serviteur,
et le méfait de Nabal, il l'a fait re-
tomber sur sa tête. » Puis David en-
voya faire parler à Abigaïl, désirant
la prendre pour femme. 40 Les servi-
teurs de David vinrent trouver Abi-
gaïl à Carmel, et lui dirent : « Da-
vid nous a envoyés vers toi, voulant
te prendre pour épouse. » 41 Et elle
se leva, se prosterna la face contre
terre et dit : « Ta servante est prête
à laver, comme esclave, les pieds
des serviteurs de mon maître. »
42 Aussitôt Abigaïl se releva et
monta sur un âne, suivie par ses
cinq servantes ; elle partit à la suite
des envoyés de David et devint son
épouse. 43 David avait également
épousé Ahinoam, de Jezreël, de
sorte qu'il les eut toutes deux pour
femmes. 44 Pour Saül, il avait fait
épouser Mikhal, sa fille, femme de
David, par Palti, fils de Layich, de
Gallim.

CHAPITRE XXVI.

LES gens de Ziph vinrent trouver
Saül à Ghibea pour lui dire que

Digitized by Google

Ziph pour y chercher David. 3 Saül
campa sur la colline de Hakhila qui
fait face au désert, sur le chemin,
et David, qui se tenait dans le dé-
sert, vit que Saül l'y poursuivait.
4 Il envoya des espions et connut
avec certitude l'arrivée de Saül.
5 Alors David se leva et pénétra
jusqu'au lieu où campait Saül. Il vit
la place où Saül reposait ainsi
qu'Abner, fils de Ner, son général;
Saül était couché dans l'enceinte,
et sa troupe campait autour de lui.
6 David, prenant la parole, dit au
Héthéen Ahimélec et à Abisaï, fils
de Cerouya, frère de Joab : « Qui
veut descendre avec moi vers Saül,
à son campement? — Moi! dit Abi-
saï; j'irai avec toi. » 7 David et
Abisaï, parvenus de nuit près de la
troupe, virent Saül couché et dor-
mant dans l'enceinte, à son chevet
sa lance fichée en terre; Abner et
la troupe étaient couchés autour de
lui. 8 Abisaï dit à David : « Dieu
livre aujourd'hui ton ennemi en ta
main; permets-moi de le clouer à
terre de sa lance, d'un seul coup,
sans avoir à redoubler. » 9 David
répondit à Abisaï : « Ne le fais pas
périr! Qui porterait impunément la
main sur l'élu du Seigneur? 10 Non,
par le Dieu vivant! ajouta David;
mais que ce soit le Seigneur qui le
frappe, ou qu'il meure quand son
jour sera venu, ou qu'engagé dans
une bataille il y périsse. 11 Me pré-
serve le Seigneur de porter la main
sur son élu! Prends seulement, je te
prie, la lance qui est à son chevet,
et le pot à eau, et retirons-nous. »

13 David, passant de l'autre côté,
s'arrêta au sommet de la montagne,
à distance : un grand intervalle les
séparait. 14 David appela la troupe,
puis Abner, fils de Ner, en disant :
« Ne répondras-tu pas, Abner? —
Qui es-tu, dit Abner, toi qui cries
ainsi près du roi? » 15 Et David dit
à Abner : « Quoi! n'es-tu pas un
homme? Qui est ton égal en Is-
raël? Pourquoi donc ne veilles-tu
pas sur le roi, ton maître, de sorte
que le premier venu peut venir l'as-
sassiner? 16 Ce n'est pas bien ce que
tu fais là! Par le Dieu vivant, vous
êtes dignes de mort, vous qui n'avez
pas veillé sur votre maître, sur l'oint
du Seigneur! Et maintenant, re-
garde où est la lance du roi et le
pot à eau placés à son chevet? »

17 Saül reconnut la voix de David
et dit : « Est-ce ta voix que j'en-
tends, David, mon fils? » David ré-
pondit : « C'est ma voix, seigneur.
18 Pourquoi, continua-t-il, mon sei-
gneur persécute-t-il son serviteur?
Qu'ai-je donc fait? et quel est mon
crime? 19 Et maintenant, que mon
seigneur le roi daigne écouter les
paroles de son serviteur : si c'est
l'Éternel qui t'a excité contre moi,
qu'il accueille mon offrande; mais si
ce sont des hommes, ils seront mau-
dits de Dieu, parce qu'ils m'ont em-
pêché, en me chassant, de m'attacher
à l'héritage de l'Éternel et m'ont dit :
Va servir des dieux étrangers! 20 Et
maintenant, que mon sang ne coule
pas à terre, contrairement aux vues
de l'Éternel! car le roi d'Israël s'est

Digitized by Google

jour tu as respecté ma vie. Certes
j'ai été sot et insensé au dernier
point. » 22 « Voici, reprit David, la
lance du roi; qu'un des serviteurs
vienne la prendre. 23 L'Éternel ren-
dra à chacun selon son mérite et sa
loyauté; car il t'a mis tout à l'heure
à ma merci, mais je n'ai pas voulu
porter la main sur l'oint du Sei-
gneur. 24 Et maintenant, comme ta
vie a été, en ce jour, chose précieuse
à mes yeux, puisse la mienne être
précieuse aux yeux du Seigneur et
puisse-t-il me sauver de toute
peine! » 25 Et Saül dit à David :
« Béni es-tu, mon fils David! Quoi
que tu entreprennes, tu réussiras. »
David continua son chemin, et Saül
retourna à sa demeure.

CHAPITRE XXVII.

David se dit en lui-même : « Un
de ces jours, je périrai par la
main de Saül. Je n'ai rien de mieux à
faire que de me réfugier au pays des
Philistins; Saül renoncera à me re-
chercher dans tout le territoire d'Is-
raël, et je serai sauvé de sa main. »
2 Là-dessus David se transporta,
avec ses six cents hommes, auprès
d'Akhich, fils de Maokh, roi de
Gath. 3 David résida auprès d'A-
khich, à Gath, lui et ses hommes,
chacun avec sa famille; lui-même
avec ses deux femmes, Ahinoam de
Jezreël et Abigaïl, femme de Nabal,
de Carmel. 4 Saül, ayant appris que
David s'était réfugié à Gath, cessa
dès lors de le rechercher.
5 Or, David dit à Akhich : « Si
j'ai trouvé faveur à tes yeux, fais-
moi accorder une résidence dans
quelque bourg de la campagne, pour
que j'y demeure : pourquoi ton ser-
viteur résiderait-il dans la ville
royale, à tes côtés? » 6 Et Akhich, le
même jour, lui fit don de Ciklag;
aussi Ciklag a-t-il appartenu aux
rois de Juda jusqu'aujourd'hui. 7 La
durée du temps que David demeura
parmi les Philistins fut d'un an et
quatre mois.
8 David montait avec ses hommes
faire des incursions chez des gens
de Guechour, de Ghézer et d'Ama-
lec, familles habitant de longue date
la région vers Chour et jusqu'au
pays d'Égypte. 9 David ravageait
le pays, ne laissait vivre hommes ni
femmes, capturait menu et gros bé-
tail, ânes, chameaux et vêtements,
puis s'en retournait auprès d'A-
khich. 10 Quand celui-ci demandait :
« Où avez-vous porté vos attaques
aujourd'hui? » David répondait :
« Sur le midi de Juda, sur le midi
des Yerahmeélites et des Kênites. »
11 David n'épargnait donc hommes
ni femmes, pour les amener jusqu'à
Gath, car ils pourraient, pensait-il,
nous dénoncer en disant : « David
a fait telle chose, et telle a été sa
conduite tout le temps de sa rési-
dence parmi les Philistins. » 12 Et
Akhich comptait sur David, disant :
« Certes, il s'est mis en mauvaise
odeur auprès d'Israël, son peuple, et
il restera mon sujet à jamais. »

CHAPITRE XXVIII.

En ce temps-là, les Philistins ras-
semblèrent leurs troupes en ar-
mée pour combattre Israël. Akhich
dit à David : « Sache que tu parti-
ras en guerre avec moi, toi et tes
hommes. » 2 David répondit à
Akhich : « Certes, tu sais bien ce
que fera ton serviteur. — Aussi, dit

Digitized by Google

Akhich à David, je te donne la garde
de ma personne à jamais. »

3 Samuel étant mort, tout Israël
avait mené son deuil et l'avait en-
terré à Rama, sa ville. D'autre part,
Saül avait fait disparaître du pays
les nécromanciens et les devins.
4 Les Philistins, s'étant donc ras-
semblés, vinrent camper à Sunem.
Saül rassembla tout Israël, et ils
campèrent à Ghelboé. 5 En voyant
l'armée des Philistins, Saül fut ef-
frayé et trembla fort en son cœur.
6 Il consulta le Seigneur, mais le
Seigneur ne lui répondit pas, ni par
des songes, ni par les Ourim, ni par
les prophètes. 7 Alors Saül dit à ses
serviteurs : « Cherchez-moi une né-
cromancienne, que j'aille la trouver
et la consulter. » Ses serviteurs lui
répondirent : « Il y a une nécro-
mancienne à Endor. » 8 Saül se dé-
guisa en changeant de vêtements,
s'en alla accompagné de deux
hommes, et ils arrivèrent de nuit
chez cette femme. Il lui dit : « Fais
pour moi l'opération magique et
évoque-moi celui que je te désigne-
rai. » 9 La femme lui répondit : « Tu
sais bien ce qu'a fait Saül, qu'il a
extirpé nécromanciens et devins de
ce pays : pourquoi donc me tends-
tu un piège en vue de causer ma
mort? » 10 Et Saül lui jura par l'É-
ternel, disant : « Par le Dieu vi-
vant! il ne t'arrivera aucun malheur
pour cette affaire. » 11 La femme
demanda : « Qui dois-je évoquer
pour toi? » Il répondit : « Évoque-
moi Samuel. » 12 La femme en
manda : « Quelle figure a-t-il? »
Elle répondit : « C'est un vieillard
qui monte, enveloppé d'un man-
teau. » Saül comprit que c'était
Samuel, et il s'inclina jusqu'à terre
et se prosterna.

15 Samuel dit à Saül : « Pourquoi
troubles-tu mon repos en me faisant
évoquer? — Mon angoisse est
grande, répondit Saül; les Philis-
tins m'attaquent, et Dieu m'aban-
donne et ne me répond plus, ni par
l'entremise des prophètes ni par des
songes. Je t'ai donc appelé pour
que tu m'apprennes ce que je dois
faire. » 16 Samuel reprit : « Pour-
quoi m'interroges-tu, alors que l'É-
ternel t'a abandonné pour ton ri-
val (1)? 17 Oui, l'Éternel a agi pour
lui comme il l'avait déclaré par
mon organe : il t'a arraché la
royauté et l'a donnée à ton rival, à
David. 18 Comme tu n'as pas écouté
la voix du Seigneur et n'as pas servi
son courroux contre Amalec, le
Seigneur t'a traité de la sorte en ce
jour. 19 Et il livrera également Israël,
avec toi, au pouvoir des Philistins :
demain, toi et tes fils vous serez où
je suis, et l'armée d'Israël sera livrée
par le Seigneur aux Philistins. »
20 Aussitôt Saül tomba tout de son
long par terre, fort épouvanté du
discours de Samuel, et d'ailleurs
épuisé de forces, car il n'avait rien
mangé tout ce jour, ni toute cette
nuit.

21 La femme s'approcha de Saül
et, le voyant tout terrifié, lui dit :

servir une tranche de pain, mange
pour être réconforté quand tu te met-
tras en route. » 23 Il refusa, disant :
« Je ne mangerai pas. » Mais ses
serviteurs le pressèrent, la femme
pareillement, et il céda à leur voix.
Il se releva de terre et s'assit
sur le lit. 24 La femme avait chez
elle un veau gras ; elle se hâta de
le tuer, puis elle prit de la farine
qu'elle pétrit et qu'elle fit cuire
en pains azymes. 25 Elle servit ce
repas à Saül et à ses gens. Après
avoir mangé, ils se levèrent et re-
partirent cette même nuit.

CHAPITRE XXIX.

Les Philistins concentrèrent toutes
leurs troupes à Aphek, tandis
que les Israélites étaient campés
près de la source qui est à Jezreël.
2 Les princes des Philistins s'avan-
cèrent avec leurs troupes de cent et
de mille ; David et ses hommes for-
maient l'arrière-garde avec Akhich.
3 Les chefs des Philistins dirent :
« Qu'est-ce que ces Hébreux ? »
Akhich leur répondit : « Mais c'est
David, le serviteur de Saül, roi
d'Israël, qui a été auprès de moi
bien des jours et même des années,
et chez qui je n'ai rien trouvé à re-
prendre depuis son arrivée jusqu'à
ce jour. » 4 Les chefs des Philistins
se mirent en colère contre lui et lui
dirent : « Fais repartir cet homme ;
qu'il retourne à l'endroit que tu lui
as assigné, mais qu'il ne nous ac-
compagne pas à la guerre et ne de-
vienne pas un obstacle contre nous
dans le combat ; car, comment cet
homme se ferait-il bien venir de son
maître, si ce n'est avec les têtes de
nos soldats ? 5 N'est-ce pas ce même
David que les chœurs acclamaient
en disant :

« Saül a battu ses mille,
Et David ses myriades ? »

6 Akhich appela David et lui dit :
« Par le Dieu vivant ! tu es honnête,
ta conduite auprès de moi dans l'ar-
mée me plaît, et je n'ai rien trouvé
à te reprocher depuis le jour de ton
arrivée chez moi jusqu'à ce jour ;
mais tu n'es pas agréable aux
princes. 7 Repars donc et va en paix,
pour ne pas mécontenter les princes
des Philistins. 8 — Mais, dit David à
Akhich, qu'ai-je fait et qu'as-tu
trouvé en ton serviteur, du jour où
j'ai paru devant toi jusqu'à présent,
pour que je ne puisse aller me battre
contre les ennemis de mon seigneur
le roi ? » 9 Akhich, reprenant la
parole, dit à David : « Je le sais, tu
me plais autant que le ferait un ange
de Dieu ; mais les chefs des Philis-
tins ont dit : Il ne doit pas aller
en guerre avec nous. 10 Donc, lève-
toi demain de bonne heure avec les
serviteurs de ton maître, venus avec
toi ; vous vous lèverez matin, et, le
jour venu, vous partirez. » 11 Et
David se leva de bonne heure ainsi
que ses hommes pour se mettre en
route le matin et retourner au pays
des Philistins, tandis que ceux-ci
montaient vers Jezreël.

CHAPITRE XXX.

Or, lorsque David et ses hommes
arrivèrent à Ciklag le troi-
sième jour, les Amalécites avaient
envahi le Midi et cette ville, l'a-
vaient saccagée et livrée aux flam-
mes. 2 Ils avaient capturé les fem-
mes qui s'y trouvaient, sans tuer

Digitized by Google

personne, petit ou grand, mais
avaient emmené leur prise et étaient
repartis. 3 David et ses hommes, en
arrivant dans la ville, la trouvèrent
incendiée, leurs femmes et leurs
enfants emmenés captifs. 4 Alors
David et ceux qui l'accompagnaient,
élevant la voix, pleurèrent aussi
longtemps qu'ils en eurent la force.
5 Les deux femmes de David étaient
également prisonnières, — Ahinoam
la Jezreélite et Abigaïl, la veuve de
Nabal le Carmélite. 6 David éprouva
une grande angoisse, car le peuple
voulait le lapider, chacun étant
exaspéré de la perte de ses fils et de
ses filles. Cependant David puisa
des forces dans la pensée du Sei-
gneur, son Dieu. 7 Il dit au prêtre
Ébiatar, fils d'Ahimélec : « Fais-
moi, je te prie, avancer l'éphod. »
Ébiatar présenta l'éphod à David,
8 et David consulta le Seigneur, en
disant : « Dois-je poursuivre cette
troupe? L'atteindrai-je? — Pour-
suis, répondit-il, car tu l'atteindras
et tu reprendras sa capture. »

9 David marcha avec ses six cents
compagnons; parvenus au torrent
de Bessor, plusieurs d'entre eux s'ar-
rêtèrent. 10 David continua la pour-
suite avec quatre cents hommes,
laissant en arrière deux cents hom-
mes, trop fatigués pour traverser le
torrent de Bessor. 11 On rencontra
dans les champs un Égyptien, qu'on
amena à David. On lui donna du
pain à manger, on lui fit boire de
l'eau, 12 on lui fit manger une tranche
de gâteau de figues et deux grappes
de raisins secs, ce qui le ranima; car
il n'avait point mangé de pain ni bu
d'eau, pendant trois jours et trois
nuits. 13 David lui dit : « A qui ap-
partiens-tu et d'où es-tu? » Il ré-
pondit : « Je suis un jeune Égyp-
tien, esclave d'un Amalécite; mon
maître m'a abandonné, malade que
j'étais, il y a trois jours. 14 Nous
avons envahi le côté méridional des
Kerêthites, le territoire de Juda, le
midi de la terre de Caleb, et nous
avons incendié Ciklag. » 15 David
lui dit : « Veux-tu nous conduire
vers cette troupe? » Il répondit :
« Jure-moi par le Seigneur que tu
ne me feras pas mourir et que tu ne
me livreras pas à mon maître, et je
te conduirai vers cette troupe. »
16 Il l'y conduisit, et on les vit ré-
pandus par toute la campagne, cé-
lébrant par des festins et des danses
le grand butin qu'ils avaient em-
porté du pays des Philistins et du
pays de Juda. 17 David les tailla en
pièces depuis le crépuscule jusqu'au
soir du lendemain; nul d'entre eux
n'échappa, à l'exception de quatre
cents jeunes hommes qui s'enfuirent
à dos de chameau. 18 David reprit
tout ce qu'avaient enlevé les Ama-
lécites, y compris ses deux femmes.
19 Rien n'y manqua, depuis la moin-
dre capture jusqu'à la plus grande,
jusqu'aux garçons et aux filles, rien
du butin dont ils s'étaient emparés;
tout fut ramené par David. 20 David
prit tout le menu et le gros bétail;
on fit marcher devant lui ce bétail,
en proclamant : « Ceci est le butin
de David! » 21 David arriva près des
deux cents hommes qui avaient été
trop harassés pour le suivre, et qu'on
avait laissés près du torrent de
Bessor. Ils s'avancèrent au-devant
de David et de la troupe qui l'ac-
compagnait; David s'approcha de
ces hommes et s'informa de leur
bien-être. 22 Tous les méchants et
mauvais sujets, parmi les hommes
qui avaient suivi David, prirent
alors la parole et dirent : « Puis-
qu'ils n'ont pas marché avec nous,
nous ne devons rien leur donner du

Digitized by Google

butin que nous avons repris, si ce
n'est à chacun sa femme et ses en-
fants; qu'ils les emmènent et s'en
aillent! [23] — Ne faites pas cela, mes
frères, répondit David, pour la
grâce que le Seigneur nous a faite
en nous protégeant et en nous li-
vrant la troupe qui était venue con-
tre nous. [24] Et qui vous céderait en
pareille affaire? Non, telle la part
de ceux qui sont allés au combat,
telle la part de qui est resté aux ba-
gages: ils partageront également. »
[25] De fait, à partir de ce jour, il en
fit pour Israël une loi et une règle,
en vigueur encore aujourd'hui.

[26] De retour à Ciklag, David en-
voya de son butin aux anciens d'Is-
raël, à ses amis, en disant: « C'est
votre profit du butin fait sur les
ennemis du Seigneur »; [27] savoir,
aux gens de Béthel, à ceux de Ra-
mot-du-Midi, à ceux de Yattir;
[28] à ceux d'Aroêr, à ceux de Sif-
mot, à ceux d'Échtemoa; [29] à ceux
de Rakhal, à ceux des villes ye-
rahmeélites, à ceux des villes kê-
nites; [30] à ceux de Horma, à ceux
de Cor-Achân, à ceux d'Atakh; [31] à
ceux d'Hébron, — bref, de tous les
lieux où David avait séjourné avec
ses hommes.

CHAPITRE XXXI.

CEPENDANT les Philistins livraient
bataille aux Israélites. Ceux-ci
s'enfuirent devant eux et laissèrent
des morts sur la montagne de Ghel-
boé. [2] Les Philistins atteignirent
Saül; il fut surpris par les archers,
qui lui causèrent une grande frayeur.
[4] Saül dit alors à son écuyer: « Tire
ton épée et me transperce, pour que
je ne sois pas en butte aux coups de
ces incirconcis et à leurs outrages. »
Mais l'écuyer, saisi de peur, n'osa.
Alors Saül prit l'épée et se jeta
dessus. [5] L'écuyer de Saül, le voyant
mort, se jeta, lui aussi, sur son épée
et mourut à ses côtés. [6] Ainsi pé-
rirent Saül, ses trois fils, son écuyer
et tous ses gens avec lui, ce même
jour. [7] Les Israélites de ce côté de
la vallée et ceux d'en deçà du Jour-
dain, voyant que les troupes d'Is-
raël avaient lâché pied, que Saül et
ses fils étaient morts, abandonnèrent
leurs villes et se sauvèrent; les Phi-
listins y pénétrèrent et s'y éta-
blirent.

[8] Le lendemain, les Philistins vin-
rent dépouiller les cadavres; ils
trouvèrent ceux de Saül et de ses
trois fils gisant sur le mont Ghelboé.
[9] Ils lui tranchèrent la tête, et le
dépouillèrent de ses armes, qu'ils
envoyèrent dans le pays des Philis-
tins à la ronde, pour répandre la
nouvelle dans les temples de leurs
idoles et parmi le peuple. [10] Ils dé-
posèrent ses armes dans le temple
d'Astarot et attachèrent son corps
à la muraille de Beth-Chân. [11] Les
habitants de Jabès-Galaad ayant
appris alors ce que les Philistins
avaient fait à Saül, [12] les plus réso-
lus se levèrent, marchèrent toute la
nuit et enlevèrent le corps de Saül
et ceux de ses fils de la muraille de
Beth-Chân; rentrés à Jabès, ils les
y brûlèrent. [13] Puis ils prirent les

Digitized by Google

SECOND LIVRE DE SAMUEL

CHAPITRE IER.

APRÈS la mort de Saül, David,
qui venait de battre les Ama-
lécites, resta deux jours à Ciklag.
2 Le troisième jour, on vit un homme
venir du camp de Saül, les vête-
ments déchirés, la tête couverte de
poussière. En arrivant auprès de
David, il se jeta à terre et se pros-
terna. 3 « D'où viens-tu ? » lui de-
manda David. Il lui répondit : « Du
camp d'Israël, d'où je me suis
échappé. 4 — Que s'est-il passé? dit
David, raconte-le moi. » Il raconta
que le peuple avait fui du champ
de bataille, qu'il en était mort un
grand nombre, que Saül et son fils
Jonathan avaient également péri.
5 David dit au jeune homme qui
l'avait renseigné : « Comment sais-
tu que Saül et son fils Jonathan
sont morts ? » 6 Le jeune homme qui
apportait les nouvelles lui répondit :
« Me trouvant par hasard sur le
mont Ghelboé, j'ai vu Saül appuyé
sur sa lance ; déjà les chars et les
cavaliers l'avaient atteint. 7 En se
retournant, il m'aperçut et m'ap-
pela. Je répondis : Me voici. 8 Il me
dit : « Qui es-tu? — Un Amalécite,
répondis-je. 9 — Eh bien, dit-il,
place-toi auprès de moi et donne-
moi la mort, car les affres m'ont
saisi (1), bien que ma vie soit encore
intacte (2). » 10 Je m'approchai de
lui et le tuai, car je savais qu'il ne
survivrait pas à sa chute. Puis je
pris le diadème qui ceignait sa tête
et le bracelet qui ornait son bras,
et je les apporte ici à mon sei-
gneur. »
11 Alors David saisit ses vêtements
et les déchira, et ainsi firent tous
ceux qui étaient avec lui. 12 Ils ma-
nifestèrent leur deuil, pleurèrent et
jeûnèrent jusqu'au soir à cause de
Saül et de Jonathan, son fils, du
peuple de Dieu et de la maison
d'Israël, qui avaient succombé sous
le glaive. 13 David dit encore au
jeune homme qui lui avait fait le
récit : « D'où es-tu ? » Il répondit :
« Je suis fils d'un étranger, d'un
Amalécite. 14 — Comment, lui dit
David, n'as-tu pas craint de lever
la main pour faire périr l'oint
du Seigneur ? » 15 Puis David ap-
pela un des serviteurs et lui dit :
« Approche, jette-toi sur lui ! » Le
serviteur le frappa à mort. 16 Et
David lui dit : « Ton sang retombe
sur ta tête ! car ta propre bouche a
déposé contre toi lorsque tu as dit :
C'est moi qui ai fait mourir l'oint
du Seigneur. »

(1-2) Douteux.

Digitized by Google

17 David composa cette élégie sur
Saül et son fils Jonathan, 18 et décida
qu'on enseignerait aux fils de Juda
le chant de l'Arc (1), qui est con-
signé dans le livre de *Yachar* :

19 « Oh ! l'orgueil d'Israël !
Le voilà gisant sur les hauteurs !
Comme ils sont tombés, les vaillants !

20 Ne l'allez pas dire à Gath,
Ne le publiez pas dans les rues d'Ascalon ;
Elles pourraient s'en réjouir, les filles des Philistins,
Elles en triompheraient, les filles des impurs !

21 Montagnes de Ghelboé,
Plus de rosée, plus de pluie sur vous,
Plus de campagnes riches en offrandes !
Car là fut déshonoré le bouclier des forts,
Le bouclier de Saül, qui plus jamais ne sera oint d'huile !

22 Devant le sang des blessés,
Devant la graisse des guerriers,
L'arc de Jonathan ne reculait point,
Ni l'épée de Saül ne revenait à vide.

23 Saül et Jonathan,
Chéris et aimables durant leur vie,
N'ont pas été séparés par la mort ;
Plus prompts que les aigles,
Plus courageux que les lions !

24 Filles d'Israël, pleurez Saül,
Qui vous habillait richement de pourpre,
Qui ajoutait des joyaux d'or à votre parure !

25 Comme ils sont tombés, les vaillants, en plein combat ;
Tombé mort, Jonathan, sur tes hauteurs !

26 Jonathan, mon frère, ta perte m'accable,
Tu m'étais si cher !
Ton affection m'était précieuse
Plus que l'amour des femmes...

27 Comme ils sont tombés, ces vaillants,
Et perdues, ces armes de guerre ! »

CHAPITRE II.

ENSUITE David consulta le Sei-
gneur, en disant : « Dois-je
monter dans quelqu'une des villes
de Judée ? » Le Seigneur lui ré-
pondit : « Monte. — Où monterai-je ?
dit David. » Il répondit : « A Hé-
bron. » 2 Et David s'y rendit ainsi
que ses deux femmes, Ahinoam, de
Jezreël, et Abigaïl, veuve de Nabal
le Carmélite. 3 David y fit aussi
monter ses compagnons, chacun
avec sa famille, et ils s'établirent
dans le canton de Hébron. 4 Les
hommes de Juda vinrent y sacrer
David roi de la maison de Juda ; et
l'on annonça à David que les gens
de Jabès-Galaad avaient enseveli
Saül. 5 David envoya des messagers
aux gens de Jabès-Galaad pour
leur dire : « Soyez bénis de l'Éternel,
pour cette bonne œuvre que vous
avez pratiquée envers Saül, notre
maître, en lui donnant la sépulture !
6 A son tour, que le Seigneur vous
traite avec bienveillance et fidélité !
Et moi aussi je vous témoignerai la
même faveur pour avoir agi de la
sorte. 7 Maintenant, que vos mains
soient fermes et montrez-vous gens
de cœur, votre maître Saül étant
mort et la maison de Juda m'ayant
sacré son roi. »

8 Or, Abner, fils de Ner, chef de
l'armée de Saül, avait pris Isboseth,
fils de Saül, l'avait fait passer à
Mahanaïm, 9 et proclamer roi sur le
Galaad, sur les Achourites, sur
Jezreël, sur Éphraïm, Benjamin et
tout Israël. 10 Isboseth, fils de Saül,
était âgé de quarante ans lorsqu'il
devint ainsi roi d'Israël, et il régna
deux ans. La maison de Juda seule
s'attacha à David. 11 Or, la durée
du temps où David régna à Hé-
bron sur la maison de Juda fut de
sept ans et six mois.

12 Abner, fils de Ner, et les autres
serviteurs d'Isboseth, fils de Saül,
sortirent de Mahanaïm dans la
direction de Gabaon. 13 Joab, fils de

(1) Douteux.

Digitized by Google

Cerouya, et les autres serviteurs
de David sortirent aussi, et ils se
rencontrèrent mutuellement près de
la piscine de Gabaon ; les uns s'ar-
rêtèrent d'un côté de la piscine, les
autres du côté opposé. 14 Et Abner
dit à Joab : « Que les plus jeunes
s'avancent et s'escriment devant
nous ! » Joab répondit : « Qu'ils
s'avancent ! » 15 Ils s'avancèrent en
nombre égal, douze Benjamites, du
parti d'Isboseth, fils de Saül, et
douze des serviteurs de David.
16 Ils se prirent mutuellement par la
tête, passèrent leur épée dans le
flanc l'un de l'autre, et tombèrent
ensemble. On appela cet endroit
« le *Champ des Çourim* (1) de Ga-
baon ». 17 Le combat fut très âpre
ce jour-là. Abner et les gens d'Is-
raël furent battus par les serviteurs
de David. 18 Or, là se trouvaient les
trois fils de Cerouya : Joab, Abisaï
et Assahel, — Assahel aux pieds
légers comme ceux des chevreuils
de la plaine. 19 Assahel poursuivit
Abner et s'attacha à ses pas sans
s'écarter à droite ni à gauche.
20 Abner, se retournant, lui dit :
« Est-ce bien toi, Assahel ? — C'est
moi, » répondit-il. 21 Abner lui dit :
« Oblique à droite ou à gauche,
saisis-toi d'un de ces jeunes gens et
prends son armure. » Mais Assahel
ne voulut pas cesser de le pour-
suivre. 22 Abner insista en disant à
Assahel : « Éloigne-toi de moi.
Pourquoi veux-tu que je te renverse
mort à terre, et comment oserais-je
ensuite regarder en face ton frère
Joab ? » 23 Comme il refusait de
s'éloigner, Abner le frappa du re-
vers de sa lance, qui l'atteignit dans
l'aine et ressortit par derrière ; il
tomba et mourut sur place. Et tous
ceux qui arrivaient à l'endroit où
Assahel était tombé mort s'y arrê-
taient. 24 Joab et Abisaï poursuivi-
rent Abner. Le soleil était couché
lorsqu'ils arrivèrent à la colline
d'Amma, en face de Ghiah, dans la
direction du désert de Gabaon.
25 Les Benjamites se groupèrent
autour d'Abner, formant ainsi un
seul faisceau, et ils s'arrêtèrent au
sommet d'une colline.

26 Alors Abner, appelant Joab, lui
dit : « L'épée ne cessera donc pas
de dévorer ? Ne sais-tu pas que cela
finira tristement ? Jusqu'à quand
donc t'abstiendras-tu d'engager ce
peuple à ne plus poursuivre ses
frères ? 27 — Par le Dieu vivant ! ré-
pondit Joab, si tu n'avais parlé (2),
ils se seraient, dès le matin, séparés
les uns des autres. » 28 Et Joab sonna
du cor, et toute la troupe s'arrêta,
cessa de poursuivre Israël, et ils re-
noncèrent à batailler.

29 Abner et ses hommes parcou-
rurent la plaine toute cette nuit,
traversèrent le Jourdain, passèrent
tout le Bitron et atteignirent Maha-
naïm. 30 Pour Joab, il avait cessé
de poursuivre Abner et rassemblé
toute sa troupe. Parmi les serviteurs
de David, il manquait dix-neuf hom-
mes, plus Assahel. 31 Mais les servi-
teurs de David avaient, tant des
Benjamites que des gens d'Abner,
frappé à mort trois cent soixante
hommes. 32 On emporta Assahel et
on l'enterra dans le sépulcre de
son père, à Bethléem. Joab et ses
hommes marchèrent toute la nuit
et arrivèrent à Hébron avec le jour.

(1) Sens incertain ; peut-être : *Champ des épées tranchantes.*

(2) C'est-à-dire : si tu n'avais pas proposé le combat singulier. D'autres traduisent : si tu avais parlé de la sorte...

Digitized by Google

CHAPITRE III.

La guerre dura longtemps entre la
maison de Saül et celle de Da-
vid. David allait se fortifiant de
plus en plus, et la maison de Saül
ne cessa de s'affaiblir. 2 Des fils
naquirent à David à Hébron. Le
premier-né fut Amnon, qu'il eut
d'Ahinoam, la Jezreélite; 3 son puîné
Kilab, par Abigaïl, veuve de Nabal
le Carmélite; le troisième, Absalon,
fils de Maakha, fille de Talmaï,
roi de Guechour; 4 le quatrième,
Adoniya, fils de Hagguit, le cin-
quième, Chefatia, fils d'Abital,
5 et le sixième, Yitream, par Egla,
femme de David. Ceux-là lui na-
quirent à Hébron.
6 Tant que dura la guerre entre
la maison de Saül et celle de David,
Abner resta le soutien de la maison
de Saül. 7 Or, Saül avait eu une
concubine nommée Riçpa, fille
d'Ayya. Isboseth dit à Abner:
« Pourquoi as-tu cohabité avec la
concubine de mon père? » 8 Abner
s'irrita fort des paroles d'Isboseth,
et il dit : « Suis-je une tête de
chien au service de Juda? En ce
moment, je fais du bien à la maison
de Saül, ton père, à ses frères et à
ses amis, je ne te laisse point tomber
au pouvoir de David, — et main-
tenant tu me reproches un méfait
commis à l'égard de cette femme!
9 Dieu m'en fasse autant et plus, à
moi Abner, si je n'exécute envers
David ce que le Seigneur lui a juré:
10 d'enlever la royauté à la maison
de Saül et d'établir le trône de
David sur Israël et sur Juda, de-
puis Dan jusqu'à Bersabée! » 11 Il
ne put répondre un seul mot à
Abner, par suite de la crainte qu'il
lui inspirait. 12 Alors Abner envoya
des messagers à David pour décider,
en son nom, à qui appartiendrait le
pays, en disant : « Fais ton traité
avec moi, et je te prêterai main-forte
pour rallier autour de toi tout Is-
raël. 13 — Bien, répondit-il, je veux
faire un pacte avec toi; mais je te
demande une chose, savoir : que tu
ne viennes pas me voir, sinon en
m'amenant Mikhal, fille de Saül,
quand tu te présenteras devant
moi. » 14 Et David envoya des messa-
gers à Isboseth, fils de Saül, pour
lui dire: « Restitue ma femme, Mi-
khal, que j'ai obtenue comme épouse
au prix de cent prépuces de Philis-
tins. » 15 Isboseth envoya pour la
faire ramener de chez le mari —
de chez Paltiel, fils de Laïch. 16 Son
mari l'accompagna en pleurant et
la suivant jusqu'à Bahourim; là,
Abner lui dit : « Retourne sur tes
pas, » et il s'en retourna.
17 Abner s'aboucha avec les an-
ciens d'Israël, en disant: « Depuis
longtemps vous avez demandé que
David devînt votre roi. 18 Mainte-
nant donc, agissez, car l'Éternel a
dit au sujet de David: C'est par la
main de mon serviteur David que
je veux délivrer mon peuple Israël
de la puissance des Philistins et de
tous ses ennemis. » 19 Abner fit aussi
entendre ses paroles aux Benja-
mites, puis il se rendit à Hébron
pour faire connaître à David ce qui
avait été agréé d'Israël et de toute
la maison de Benjamin. 20 Abner
arriva donc auprès de David
à Hébron, accompagné de vingt
hommes; David donna un festin à
Abner et aux hommes qui l'accom-
pagnaient. 21 Et Abner dit à David:
« Je vais, de ce pas, convoquer tous
les Israélites auprès de mon sei-
gneur le roi, afin qu'ils concluent un

Digitized by Google

pacte avec toi, et tu régneras par-
tout où il te plaira. » Et David con-
gédia Abner, qui s'en alla en paix.
22 Cependant Joab, avec les ser-
viteurs de David, revenait d'une
expédition, rapportant un butin
considérable. Abner n'était plus
à Hébron avec David, qui l'avait
congédié et laissé partir en paix.
23 Joab, avec toute la troupe qui
l'accompagnait, étant survenu, on
annonça à Joab qu'Abner, fils de
Ner, était arrivé auprès du roi et
que celui-ci l'avait congédié et
laissé partir en paix. 24 Joab alla
trouver le roi et lui dit : « Qu'as-tu
fait ? Abner est venu auprès de toi,
pourquoi donc l'as-tu congédié et
a-t-il pu s'en aller? 25 Tu connais
Abner, fils de Ner; il n'est venu que
pour te tromper, pour connaître tes
allées et venues, pour savoir tout ce
que tu fais! » 26 Et Joab, étant sorti
de chez David, envoya des messa-
gers sur les pas d'Abner, et ils le
ramenèrent de la citerne de Sira, à
l'insu de David. 27 Abner rebroussa
donc chemin vers Hébron; Joab
l'entraîna vers l'intérieur de la porte
comme pour lui parler en secret; il
le frappa à l'aine et le fit ainsi
mourir, pour venger le sang de son
frère Assahel. 28 David, l'ayant ap-
pris plus tard, dit : « Je suis inno-
cent devant Dieu à jamais, moi et
ma dynastie, du sang d'Abner, fils
de Ner. 29 Qu'il pèse sur la tête de

peuple qui l'accompagnait : « Dé-
chirez vos vêtements, ceignez-vous
de cilices et lamentez-vous devant
le corps d'Abner. » Pour le roi
David, il marchait derrière le cer-
cueil. 32 Abner fut enseveli à Hé-
bron; le roi, élevant la voix, san-
glota près de sa tombe; tout le
peuple aussi pleura. 33 Et le roi pro-
nonça cette élégie sur Abner :

« Abner devait-il mourir de la mort d'un
indigne !
34 Tes mains n'avaient pas été liées,
Ni tes pieds engagés dans des chaînes :
Tu es tombé — comme on tombe devant les
enfants du crime ! »

Et les pleurs du peuple entier re-
doublèrent. 35 Le peuple voulut faire
prendre de la nourriture à David,
encore en plein jour ; mais David
jura en disant : « Que Dieu me pu-
nisse autant et plus, si je goûte du
pain ou quoi que ce soit avant le
coucher du soleil ! » 36 Tout le
peuple en eut connaissance et cela
leur plut, comme plaisait au peuple
tout ce que faisait le roi. 37 Tout le
peuple, tout Israël comprit alors que
le meurtre d'Abner, fils de Ner,
n'était pas imputable au roi. 38 Le
roi dit à ses serviteurs : « Vous
savez bien qu'un prince et un grand
homme est tombé aujourd'hui en
Israël. 39 Pour moi, je suis faible
encore et viens d'être sacré roi, et
ces hommes, les fils de Cerouya,
sont plus forts que moi. A Dieu de
méchan-

Digitized by Google

aussi fut consterné. [2] Parmi les chefs de bande du fils de Saül se trouvaient deux hommes ayant nom l'un Baana, l'autre Rêkhab, deux Benjamites, fils de Rimmon le Beérotite ; car Beérot aussi était attribué à Benjamin. [3] Les Beérotites s'étaient réfugiés à Ghittayim, où ils ont résidé jusqu'à ce jour. [4] (Jonathan, fils de Saül, avait laissé un fils boiteux ; ce dernier avait cinq ans lorsqu'arriva, de Jezreël, la nouvelle relative à Saül et à Jonathan ; sa nourrice l'emporta en fuyant, le laissa tomber dans sa précipitation, et il devint boiteux ; il se nommait Mephiboseth.) [5] Or, les fils de Rimmon le Beérotite, Rêkhab et Baana, s'acheminèrent vers la demeure d'Isboseth, où ils arrivèrent au plus chaud de la journée ; il était couché, goûtant le repos de midi. [6] Rêkhab et son frère Baana pénétrèrent jusque dans l'intérieur de la maison en acheteurs de froment, le frappèrent dans l'aine et se sauvèrent. [7] Ils y étaient entrés comme il reposait sur son lit, dans sa chambre à coucher, l'avaient frappé à mort et lui avaient coupé la tête. Munis de cette tête, ils s'en allèrent par la plaine et marchèrent toute la nuit. [8] Ils apportèrent à David, à Hébron, la tête d'Isboseth, et dirent au roi : « Voici la tête d'Isboseth, fils de Saül, ton ennemi, qui en voulait à ta vie. Dieu a vengé en ce jour mon seigneur le roi de Saül et de sa postérité. » [9] David répondit à Rêkhab et à Baana, son frère, fils de Rimmon le Beérotite, en ces termes : « Par le Dieu vivant, qui a sauvé ma personne de tous les dangers ! [10] celui qui m'annonça que Saül était mort, se croyant porteur d'une bonne nouvelle, je le fis saisir et tuer à Ciklag, le payant ainsi de sa bonne nouvelle ; [11] combien plus, quand des méchants ont fait périr un homme de bien dans sa maison, sur sa couche ! Et maintenant, certes, je vous demanderai compte de son sang et vous ferai disparaître du pays. » [12] Sur l'ordre de David, les serviteurs les mirent à mort, leur coupèrent les mains et les pieds et les pendirent près de l'étang de Hébron ; quant à la tête d'Isboseth, ils la prirent pour la déposer dans le sépulcre d'Abner, à Hébron.

CHAPITRE V.

Toutes les tribus d'Israël vinrent auprès de David, à Hébron, et lui dirent : « Nous sommes ta chair et ton sang. [2] Déjà hier, déjà avant-hier, alors que Saül était notre roi, c'est toi qui dirigeais toutes les expéditions d'Israël. C'est toi, avait dit l'Éternel, qui gouverneras Israël, mon peuple, toi qui seras son chef... » [3] Tous les anciens d'Israël vinrent donc trouver le roi, à Hébron ; le roi David fit un pacte avec eux à Hébron, devant l'Éternel, et ils le sacrèrent comme roi d'Israël. [4] David avait trente ans lorsqu'il devint roi ; son règne fut de quarante ans. [5] Il régna dans Hébron, sur Juda, sept ans et six mois, et dans Jérusalem il régna trente-trois ans sur tout Israël et Juda.

[6] Le roi, avec ses hommes, marcha sur Jérusalem contre les Jébuséens, qui occupaient le pays ; mais ceux-ci dirent à David : « Tu n'entreras pas ici que tu n'aies délogé les aveugles et les boiteux (1), »

(1) La ville est imprenable : aveugles et boiteux suffisent pour la défendre.

Digitized by Google

voulant dire que David n'y entre-
rait point. [7] Mais David s'empara
de la forteresse de Sion, qui est la
Cité de David. [8] Ce même jour,
David avait dit : « Celui qui veut
battre les Jébuséens doit pénétrer
jusqu'au faîte, jusqu'aux boiteux et
aux aveugles », devenus odieux à
David. C'est pourquoi on a dit :
« Aveugle ni boiteux ne doivent
entrer dans la maison (1). » [9] David
s'établit dans la forteresse, qu'il
nomma la Cité de David, et ajouta
des constructions tout autour, à l'in-
térieur du Millo (2).

[10] David alla grandissant de plus
en plus, assisté par l'Éternel, Dieu-
Cebaot. [11] Hiram, roi de Tyr, en-
voya une députation à David avec
du bois de cèdre, des charpentiers
et des maçons, qui bâtirent une
maison pour David. [12] Et David
reconnut que le Seigneur l'avait
destiné à régner sur Israël, et lui
avait accordé une royauté glorieuse
en faveur de son peuple Israël.

[13] David prit encore des concu-
bines et des épouses dans Jérusalem,
après son départ d'Hébron, et il lui
naquit encore des fils et des filles.
[14] Voici les noms de ceux qui lui na-
quirent à Jérusalem : Chammoua,
Chobab, Nathan et Salomon ; [15] Yi-
bhar, Élichoua, Néfeg et Yafia ;
[16] Élichama, Élyada et Élifélet.

[17] Les Philistins, ayant su que
David avait été oint comme roi
d'Israël, montèrent tous pour cher-
cher à le prendre ; David l'apprit et
se rendit à la forteresse. [18] Les Phi-
listins étaient arrivés et s'étaient dé-
ployés dans la vallée de Refaïm.

les Philistins ? Les livreras-tu en
ma main ? » Le Seigneur répondit à
David : « Monte ! Oui, je livrerai
les Philistins en ta main. » [20] David
atteignit Baal-Peraçim et les y bat-
tit. Et il dit : « Le Seigneur a dis-
persé mes ennemis devant moi
comme une eau débordée (3). » C'est
de là que cet endroit fut nommé
Baal-Peraçim. [21] Ils laissèrent là
leurs idoles, qui furent emportées
par David et ses hommes.

[22] Mais de nouveau les Philistins
y montèrent et se déployèrent dans
la vallée de Refaïm. [23] David con-
sulta le Seigneur, qui répondit :
« Ne monte pas ; tourne-les par der-
rière et marche sur eux du côté des
bekhaïm (4). [24] Or, lorsque tu enten-
dras un bruit de pas sur les cimes
des bekhaïm, mets-toi vite en mou-
vement, car alors le Seigneur sera
venu à ton secours pour que tu
battes l'armée des Philistins. » [25] Da-
vid se conforma aux instructions du
Seigneur, et il battit les Philistins
depuis Ghéba jusque vers Ghézer.

CHAPITRE VI.

David rassembla de nouveau toute
l'élite d'Israël, trente mille
hommes, [2] et, suivi de tout ce peu-
ple, il se mit en marche du côté de
Baalé-Yehouda pour en faire venir
l'arche du Seigneur, à laquelle est
imposé le nom, le nom même de
l'Éternel-Cebaot, qui siège sur les
chérubins. [3] On plaça l'arche du
Seigneur sur un chariot neuf, et on

Digitized by Google

Ouzza et Ahyo, fils d'Abinadab,
conduisaient ce chariot neuf. 4 Ils
la voiturèrent depuis la maison
d'Abinadab, située sur la colline,
en accompagnant l'arche du Sei-
gneur; mais Ahyo marchait en
avant de l'arche. 5 David et toute
la maison d'Israël jouaient, devant
le Seigneur, de toute sorte d'ins-
truments de bois de cyprès : harpes,
luths, tambourins, sistres et cym-
bales. 6 Comme on arrivait à l'aire
de Nakhôn, Ouzza s'élança vers
l'arche du Seigneur et la retint,
parce que les bœufs avaient glissé.
7 La colère du Seigneur s'alluma
contre Ouzza, et il le frappa sur
place pour cette faute; et il mourut
là, à côté de l'arche de Dieu. 8 Da-
vid, consterné du coup dont l'Éter-
nel avait frappé Ouzza, donna à ce
lieu le nom de *Péreç-Ouzza* (1), qu'il
porte encore aujourd'hui. 9 David,
ce jour-là, redouta l'Éternel et dit :
« Comment l'arche de l'Éternel
viendrait-elle chez moi! » 10 Et Da-
vid n'osa faire amener chez lui, dans
la Cité de David, l'arche du Sei-
gneur, et il la fit diriger vers la
maison d'Obed-Édom, le Ghittéen.
11 L'arche du Seigneur demeura
trois mois dans la maison d'Obed-
Édom, le Ghittéen, et le Seigneur
bénit Obed-Édom et toute sa mai-
son.

12 Le roi David, ayant appris que
le Seigneur avait béni la maison et
tous les biens d'Obed-Édom à cause
de l'arche divine, y alla, et fit trans-
porter l'arche divine de la maison
d'Obed-Édom à la Cité de David,
avec des réjouissances. 13 Quand
ceux qui portaient l'arche du Sei-
gneur avaient avancé de six pas,
on immolait un taureau et une bête
grasse. 14 David dansait de toutes ses
forces devant le Seigneur; il était
vêtu d'un éphod de lin. 15 Et David
et toute la maison d'Israël escor-
taient l'arche du Seigneur avec des
cris de joie et au son du cor.
16 Comme l'arche du Seigneur en-
trait dans la Cité de David, Mikhal,
fille de Saül, regarda par la fenê-
tre, vit le roi David sautant et dan-
sant devant le Seigneur, et elle en
conçut du dédain pour lui. 17 Or, on
introduisit l'arche du Seigneur et on
l'installa à sa place, dans le pavil-
lon que David avait dressé pour
elle; et David offrit, devant l'Éter-
nel, des holocaustes et des rémuné-
ratoires. 18 Lorsque David eut ache-
vé d'offrir ces sacrifices, il bénit le
peuple au nom de l'Éternel-Cebaot,
19 fit distribuer à tout le peuple, à
toute la multitude d'Israël, hommes
et femmes, à chacun un gâteau de
pain, une pièce de viande et une
mesure de vin; et tout le peuple se
retira, chacun chez soi.

20 David rentra pour bénir sa fa-
mille; Mikhal, fille de Saül, vint à
sa rencontre et dit : « Combien s'est
honoré aujourd'hui le roi d'Israël,
se donnant en spectacle aux ser-
vantes de ses serviteurs, comme eût
pu le faire un homme de rien! »
21 David répondit à Mikhal : « C'est
devant l'Éternel, qui m'a élu de
préférence à ton père et à tous les
siens, en m'instituant prince du
peuple de Dieu, prince d'Israël,
c'est devant l'Éternel que j'ai dansé
et danserai encore; 22 et volontiers
je m'humilierai davantage et me
ferai petit à mes propres yeux;
pour ces servantes dont tu parles,
c'est auprès d'elles que je me glori-
fierai! » 23 Mikhal, fille de Saül, n'eut
pas d'enfant jusqu'au jour de sa
mort.

(1) « Catastrophe d'Ouzza ».

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Or, comme le roi vivait tranquille en sa demeure, et que, par la protection divine, tous ses ennemis d'alentour le laissaient en paix, 2 il dit à Nathan le prophète : « Vois, j'habite un palais de cèdre, et l'arche du Seigneur est logée sous une tente ! » 3 Nathan répondit au roi : « Tout ce qui est dans ta pensée, va, exécute-le, car le Seigneur est avec toi. » 4 Cependant, cette nuit même, la parole de l'Éternel s'adressa ainsi à Nathan : 5 « Va dire à mon serviteur, à David : Ainsi a parlé l'Éternel : Quoi ! tu veux m'ériger un temple pour ma résidence ? 6 Pourtant je n'ai point demeuré dans un temple, depuis le jour où je tirai de l'Égypte les enfants d'Israël jusqu'à ce jour, mais j'ai voyagé sous une tente, dans un pavillon. 7 Tout le temps que j'ai marché au milieu des enfants d'Israël, ai-je dit à un seul homme entre les tribus d'Israël, à ceux que j'ai donnés pour pasteurs à mon peuple Israël, — ai-je dit : « Pourquoi ne me bâtissez-vous pas une maison de cèdre ? » 8 Donc parle de la sorte à mon serviteur David : Ainsi a parlé l'Éternel-Cebaot : Je t'ai tiré du bercail où tu gardais les brebis, pour t'établir chef de mon peuple Israël. 9 Je t'ai assisté dans toutes tes voies, j'ai détruit devant toi tous tes ennemis, et je t'ai fait un grand nom, égal aux plus grands noms de la terre. 10 J'ai assigné à mon peuple Israël une résidence où je l'ai implanté, et où il se maintiendra et ne sera plus inquiété ; et des gens pervers ne le molesteront plus comme précédemment. 11 Depuis l'époque où j'ai préposé des juges à mon peuple Israël, je n'ai accordé qu'à toi la sécurité à l'égard de tous tes ennemis. L'Éternel t'a annoncé par là que lui-même veut t'ériger une maison. 12 Quand tes jours seront accomplis et que tu reposeras auprès de tes pères, j'établirai à ta place ta progéniture, celui qui doit naître de toi, et j'affermirai son empire. 13 C'est lui qui édifiera un temple en mon honneur, et j'assurerai à jamais le trône de sa royauté. 14 Je lui serai un père, et lui me sera un fils ; tellement que s'il vient à forfaire, je ne le châtierai qu'à la façon des hommes et par des plaies tout humaines. 15 Ma grâce ne l'abandonnera point comme elle a abandonné Saül, que j'ai dépossédé pour toi. 16 Oui, ta maison et ta royauté sont à jamais assurées devant toi ; ton trône sera stable pour toujours. »

17 Toutes ces paroles et toute cette vision, Nathan les rapporta fidèlement à David. 18 Le roi David alla se mettre en présence du Seigneur et dit : « Qui suis-je, Seigneur Élohim, et qu'est-ce que ma famille, pour que tu m'aies amené jusqu'ici ? 19 Encore était-ce trop peu à tes yeux, Seigneur Élohim, et tu as même annoncé, dans un lointain avenir, le sort de ma famille : est-ce donc là le lot d'un mortel, Seigneur Dieu ? 20 Que pourrait David te dire encore de plus, à toi, Seigneur Dieu, qui connais bien ton serviteur ? 21 A cause de ta promesse et selon ta volonté, tu as accompli ces grandes choses et les as révélées à ton serviteur. 22 Par là tu t'es montré grand, Seigneur Dieu ! car nul n'est comme toi, point de Dieu hormis toi, ainsi que nous l'avons

Digitized by Google

entendu de nos oreilles. [23] Et y a-t-il, comme ton peuple, comme Israël, une seule nation sur la terre que des dieux soient allés délivrer pour en faire leur peuple, lui assurant ainsi un nom, opérant pour vous (1) des choses grandes et imposantes comme tu as agi envers ton pays, en faveur de ton peuple que tu as arraché pour toi à l'Égypte, à des peuples et à leurs divinités? [24] Tu as institué ton peuple Israël pour qu'il fût ton peuple à jamais, et toi, Seigneur, tu es devenu leur Dieu. [25] Et maintenant, Seigneur Dieu, la parole que tu as prononcée sur ton serviteur et sur sa maison, maintiens-la à jamais, et fais comme tu l'as dit. [26] Que ton nom soit exalté à jamais par cette parole : « L'Éternel-Cebaot est le Dieu d'Israël! » et que la maison de ton serviteur David se maintienne devant toi. [27] Puisque toi-même, Éternel-Cebaot, Dieu d'Israël, tu as révélé à l'oreille de ton serviteur cette parole : « Je veux t'édifier une maison », ton serviteur s'est trouvé enhardi à t'adresser cette prière. [28] Or, Seigneur Élohim, tu es le vrai Dieu, tes promesses sont vérité, et toi-même as promis ce bien à ton serviteur. [29] Veuille donc bénir la maison de ton serviteur, qu'elle subsiste constamment devant toi! car c'est toi qui as parlé, Seigneur Élohim, et par ta bénédiction sera bénie à jamais la maison de ton serviteur. »

CHAPITRE VIII.

DAVID défit ensuite les Philistins, abattit leur puissance et leur enleva Métheg-Haamma. [2] Puis il vainquit les Moabites et les mesura au cordeau, les faisant coucher par terre et destinant deux lots à la mort, un lot à la vie sauve; et Moab fut assujetti à David et devint son tributaire. [3] Puis David battit Hadadézer, fils de Rehob, roi de Çoba, tandis qu'il marchait vers l'Euphrate pour étendre sa domination. [4] David lui captura mille sept cents cavaliers et vingt mille hommes de pied, fit mutiler tous les attelages, et n'en conserva que cent. [5] La Syrie de Damas vint au secours de Hadadézer, roi de Çoba ; David tua aux Syriens vingt-deux mille hommes. [6] Il mit ensuite des garnisons dans la Syrie de Damas, qui devint sujette et tributaire de David. Ainsi le Seigneur protégeait David dans toutes ses campagnes. [7] David s'empara des boucliers d'or appartenant aux serviteurs de Hadadézer, et les transporta à Jérusalem. [8] Également de Bétah et de Bérotaï, villes de Hadadézer, le roi David emporta du cuivre en grande quantité.

[9] Toï, roi de Hamath, ayant appris que David avait défait toute l'armée de Hadadézer, [10] envoya son fils Joram au roi David, pour le saluer et le féliciter d'avoir combattu et vaincu Hadadézer, car celui-ci était en guerre avec Toï. Il lui envoyait en même temps des vases d'argent, d'or et de cuivre. [11] Ceux-là aussi, le roi David les consacra à l'Éternel, comme il avait consacré l'argent et l'or de tous les peuples qu'il avait soumis : [12] des Syriens, des Moabites, des Ammonites, des Philistins, des Amalécites, comme le butin pris sur Hadadézer, fils de Rehob, roi de Çoba. [13] Quand il revint de battre la Syrie, David se fit

(1) *Pour vous* : David semble s'adresser ici à son peuple lui-même.

Digitized by Google

encore un nom en battant dix-huit
mille hommes (1) dans la vallée du
Sel. 14 Il mit des garnisons dans l'I-
dumée, il en mit dans toute l'Idumée,
qu'il assujettit tout entière. Et le
Seigneur protégea David dans tou-
tes ses voies.
15 David régna sur tout Israël, et
il gouverna tout son peuple avec
justice et équité. 16 Joab, fils de Ce-
rouya, était chef de l'armée ; Josa-
phat, fils d'Ahiloud, archiviste ;
17 Çadok, fils d'Ahitoub, et Ahimélec,
fils d'Ébiatar, prêtres ; Seraïa, secré-
taire ; 18 Benaïahou, fils de Joïada,
avec les Krêthi et Peléthi (2) ; et
les fils de David, ministres.

CHAPITRE IX.

David se dit : « Existe-t-il encore
un survivant de la maison de
Saül? Je voudrais le traiter avec
bienveillance, en faveur de Jona-
than. » 2 Or, il existait un serviteur
de la maison de Saül qui avait nom
Ciba. On le manda auprès de Da-
vid, et le roi lui dit : « Es-tu Ciba?
— C'est moi, ton serviteur, » ré-
pondit-il. 3 Le roi reprit : « N'y a-t-
il plus personne de la famille de
Saül, à qui je puisse témoigner une
bienveillance digne de Dieu? » Et
Ciba répondit au roi : « Il existe
encore un fils de Jonathan ; il est
boiteux. 4 — Où est-il, demanda le
roi? » Ciba lui répondit : « Il est
dans la maison de Makhir, fils
d'Ammiel, de Lô-Debar. » 5 Le roi
David l'envoya chercher dans la
demeure de Makhir, fils d'Ammiel,
à Lô-Debar. 6 E...
than, fils de Saül, tomba sur sa
face et se prosterna. « Mephibo-
seth? » dit David. Il répondit :
« C'est ton serviteur. » 7 David lui
dit : « Ne crains rien, je veux te
traiter avec faveur, en considéra-
tion de ton père Jonathan. Je te
ferai rendre toutes les terres de
Saül, ton aïeul, et tu mangeras
tous les jours à ma table. » 8 Il ré-
pondit en se prosternant : « Qu'est-
ce que ton serviteur pour que tu
jettes les yeux sur un chien mort,
tel que moi? » 9 Le roi manda
Ciba, serviteur de Saül, et lui
dit : « Tout ce qui appartenait à
Saül et à tous les siens, je le donne
au fils de ton maître. 10 Tu culti-
veras pour lui la terre, toi, tes fils
et tes esclaves, et tu lui en appor-
teras le produit, pour que le fils de
ton maître ait du pain à manger ;
d'ailleurs, Mephiboseth pourra tou-
jours manger à ma table. » Or,
Ciba avait quinze fils et vingt es-
claves. 11 Ciba répondit au roi :
« Tout ce que le roi, mon maître,
ordonnera à son serviteur, il s'y
conformera ; Mephiboseth pourra
manger à ma table (3) comme tel
des fils du roi. » 12 Mephiboseth
avait un fils en bas âge, nommé
Mikha. Tout le personnel de la
maison de Ciba était au service de
Mephiboseth. 13 Lui-même demeu-
rait à Jérusalem, parce qu'il man-
geait constamment à la table du
roi. Il boitait des deux jambes.

CHAPITRE X.

« Je veux agir amicalement avec
Hanoun, fils de Nahach, comme
son père a agi à mon égard. » Et
David lui envoya, par ses serviteurs,
des condoléances au sujet de son
père, et les serviteurs de David se
rendirent au pays des Ammonites.
3 Mais les princes ammonites dirent
à leur maître Hanoun : « Est-ce, à
ton avis, pour honorer ton père que
David t'a envoyé des consolateurs?
N'est-ce pas plutôt pour explorer la
ville en espions et pour la détruire
que David t'a envoyé ses servi-
teurs? » 4 Alors Hanoun fit saisir
les serviteurs de David, raser la
moitié de leur barbe et couper la
moitié de leurs vêtements jusqu'aux
reins, puis il les congédia. 5 On en
informa David, qui envoya au-de-
vant d'eux, — car ces hommes
étaient accablés de honte, — et
leur fit dire : « Restez à Jéricho
jusqu'à ce que votre barbe ait re-
poussé, puis vous reviendrez. » 6 Les
Ammonites, voyant qu'ils s'étaient
mis en mauvaise odeur auprès de
David, soudoyèrent les Syriens de
Beth-Rehob et ceux de Çoba —
vingt mille hommes de pied; le roi
de Maakha, — mille hommes, et
les gens de Tob, — douze mille
hommes. 7 A cette nouvelle, David
envoya Joab avec toute son armée
de vaillants. 8 Les Ammonites s'a-
vancèrent et se mirent en bataille
à l'entrée de la porte, tandis que
les Syriens de Çoba et de Rehob,
les hommes de Tob et de Maakha,
restaient séparés dans la campagne.
9 Joab, voyant que la bataille le
menaçait par devant et par der-
rière, fit choix des meilleurs guer-
riers d'Israël et les disposa devant
les Syriens. 10 Pour le reste de l'ar-
mée, il le mit sous les ordres de son
frère Abisaï et le rangea devant les
Ammonites. 11 Et il dit : « Si les
Syriens l'emportent sur moi, tu
viendras à mon secours; si les Am-
monites l'emportent sur toi, c'est
moi qui viendrai te secourir. 12 Sois
fort, soyons forts, pour notre peuple
et pour les villes de notre Dieu, et
que le Seigneur agisse selon sa vo-
lonté! »

13 Joab, avec la troupe qui l'ac-
compagnait, engagea la bataille
contre les Syriens, qui s'enfuirent
devant lui. 14 Les Ammonites, voyant
les Syriens fuir, lâchèrent pied de-
vant Abisaï et rentrèrent dans la
ville; alors Joab cessa de poursuivre
les Ammonites et revint à Jéru-
salem. 15 Mais les Syriens, se voyant
battus par les Israélites, se rallié-
rent, 16 et Hadarézer fit avancer les
Araméens de delà le Fleuve, qui
arrivèrent à Hélam sous le com-
mandement de Chobakh, chef de
l'armée de Hadarézer. 17 Quand
David en fut informé, il rassembla
tout Israël, traversa le Jourdain et
arriva à Hélam, où les Araméens
s'alignèrent en face de David et
lui livrèrent bataille. 18 Aram prit
la fuite devant Israël, et David lui
tua sept cents attelages et quarante
mille cavaliers; il frappa également
Chobakh, son général, qui mourut
là. 19 Tous les rois, tributaires de
Hadarézer, voyant qu'Israël les
avait défaits, firent la paix avec
Israël et devinrent ses tributaires;
et les Syriens n'osèrent plus venir
en aide aux Ammonites.

CHAPITRE XI.

Au renouvellement de l'année,
époque où les rois entrent en
campagne, David envoya Joab avec

Digitized by Google

ses officiers et tout Israël, avec ordre de porter le ravage chez les Ammonites et d'assiéger Rabba, tandis que lui-même restait à Jérusalem. 2 Vers le soir, David se leva de sa couche et se promena sur la terrasse de la demeure royale, d'où il aperçut une femme qui se baignait; cette femme était fort belle. 3 David prit des informations sur cette femme. On lui répondit : « Mais c'est Bethsabée, la fille d'Éliam, l'épouse d'Urie le Héthéen! » 4 David envoya des émissaires pour la chercher; elle se rendit auprès de lui, et il cohabita avec elle (elle venait de se purifier de son impureté), puis elle retourna dans sa maison. 5 Cette femme devint enceinte et elle envoya dire à David : « Je suis enceinte. » 6 David fit parvenir ce message à Joab : « Envoie-moi Urie le Héthéen; » et Joab envoya Urie à David. 7 Urie étant arrivé chez lui, David s'informa du bien-être de Joab, du bien-être du peuple et du succès de la campagne. 8 Puis David dit à Urie : « Rentre chez toi et lave-toi les pieds. » Urie sortit de la maison du roi, et on le fit suivre d'un présent du roi. 9 Mais Urie se coucha à l'entrée de la maison royale, avec les autres serviteurs de son maître, et ne rentra point dans sa demeure. 10 On apprit à David qu'Urie n'était pas rentré chez lui; et David dit à Urie: « Eh quoi! tu reviens

ta vie, par la vie de ton âme, je ne ferai point pareille chose. » 12 David répliqua à Urie : « Reste ici aujourd'hui encore, et demain je te laisserai partir. » Urie resta à Jérusalem ce jour-là et le lendemain. 13 David le manda, le fit manger et boire devant lui, et l'enivra. Urie le quitta le soir, coucha dans le même gîte avec les serviteurs de son maître, mais ne descendit pas dans sa demeure.

14 Le lendemain matin, David écrivit une lettre à Joab et chargea Urie de la remettre. 15 Il avait écrit dans cette lettre : « Placez Urie à l'endroit où la lutte est la plus violente, puis éloignez-vous de lui, pour qu'il soit battu et qu'il succombe. » 16 Or, comme Joab observait la ville, il plaça Urie à l'endroit où il savait que se trouvaient les plus braves. 17 Les gens de la ville firent une sortie et attaquèrent Joab; un certain nombre tombèrent parmi le peuple, parmi les serviteurs de David; Urie le Héthéen périt avec eux. 18 Joab envoya un rapport à David sur tous les détails du combat. 19 Et il donna l'ordre suivant au messager: « Quand tu auras fini de narrer au roi tous les détails du combat, 20 si alors le roi entre en colère et qu'il te dise : Pourquoi vous êtes-vous approchés de la ville pour l'attaquer ? Ne savez-vous pas qu'on lance des projectiles du haut de la muraille ? 21 Qui frappa Abi-

Digitized by Google

David, à qui il rapporta tout ce
dont Joab l'avait chargé. 23 Et il dit
à David : « Ces hommes avaient eu
d'abord le dessus en marchant sur
nous en rase campagne, puis nous
les avons refoulés jusqu'au seuil de
la porte. 24 Mais, du haut de la mu-
raille, les archers ont tiré sur tes
serviteurs, et plusieurs des servi-
teurs du roi ont péri, et ton servi-
teur Urie le Héthéen a péri égale-
ment. » 25 David répondit au messa-
ger : « Parle ainsi à Joab : Ne te cha-
grine pas de cet événement, le glaive
frappe ainsi de ci de là. Attaque
avec vigueur la ville et détruis-la !
— Et relève ainsi son courage. »
26 Lorsque la femme d'Urie apprit
la mort de son époux, elle le pleura.
27 Le temps du deuil écoulé, David
la fit amener dans sa demeure, la
prit pour femme, et elle lui donna
un fils... L'action commise par
David déplut à l'Éternel.

CHAPITRE XII.

Envoyé par le Seigneur vers
David, Nathan alla le trouver
et lui dit : « Deux hommes habi-
taient une même ville, l'un riche,
l'autre pauvre. 2 Le riche possédait
menu et gros bétail en très grande
quantité. 3 Mais le pauvre ne possé-
dait rien qu'une petite brebis, qu'il
avait achetée. Il la nourrissait, et
elle grandissait auprès de lui et de
ses enfants, mangeant de son pain,
reposant sur

était venu chez lui... » 5 David
entra dans une grande colère contre
cet homme et dit à Nathan : « Par
le Dieu vivant ! il mérite la mort,
l'auteur d'une telle action ; 6 et la
brebis, il doit en payer quatre fois
la valeur, parce qu'il a commis cet
acte et n'a pas eu de pitié ! »
7 Nathan dit à David : « Cet
homme, c'est toi-même ! Ainsi a
parlé l'Éternel, Dieu d'Israël : Je
t'ai sacré roi d'Israël, je t'ai pré-
servé de la main de Saül ; 8 je t'ai
donné la maison de ton maître, j'ai
mis dans tes bras les femmes de ton
maître, je t'ai établi chef de la
maison d'Israël et de Juda ; et si
c'était trop peu, je t'en aurais en-
core ajouté tant et plus. 9 Pourquoi
donc as-tu méprisé la parole du Sei-
gneur et fait ce qui lui déplaît ? Tu
as fait périr par le glaive Urie le
Héthéen et pris sa femme pour
épouse ; oui, tu l'as tué par l'épée
des Ammonites. 10 Eh bien ! l'épée
ne cessera jamais de menacer ta
maison, parce que tu m'as méprisé,
parce que tu as pris la femme
d'Urie le Héthéen pour en faire ton
épouse. 11 Ainsi a parlé le Seigneur :
Je susciterai le malheur contre toi,
de ta propre maison ; je prendrai
tes femmes, toi vivant, et je les
donnerai à l'un des tiens, et il aura
commerce avec elles à la face de ce
soleil ! 12 Si tu as agi, toi, clandes-
tinement, moi j'exécuterai cette
menace en présence de tout Israël
et à la face du soleil. » 13 David dit
à Nathan : « J'ai péché envers le
Seigneur... » Et Nathan répondit
« Eh bien ! le Seigne

Digitized by Google

15 Nathan regagna sa demeure et
Dieu frappa l'enfant que la femme
d'Urie avait donné à David; il
tomba gravement malade. 16 David
implora Dieu pour cet enfant, s'im-
posa un jeûne et passa la nuit près
de lui, couché par terre. 17 Les plus
anciens de sa maison s'empressèrent
autour de lui pour l'engager à se
relever; mais il refusa et ne goûta
aucune nourriture avec eux. 18 Or,
le septième jour, l'enfant mourut.
Les serviteurs de David n'osèrent
lui annoncer cette mort, car ils se
disaient: « Certes, quand l'enfant
vivait, nous avons parlé au roi et il
ne nous a point écoutés, et comment
lui dirions-nous que l'enfant est
mort? Il ferait un malheur. »
19 David, voyant ses serviteurs chu-
choter entre eux, comprit que l'en-
fant était mort, et il leur dit:
« L'enfant est mort? — Il est mort, »
répondirent-ils. 20 Alors David se
releva de terre, prit un bain, se
parfuma et changea de vêtements,
puis se rendit à la maison de Dieu
et se prosterna; il rentra chez lui,
et, sur sa demande, on lui servit un
repas qu'il mangea. 21 « Que signifie
cette conduite? lui dirent ses servi-
teurs. Pour l'enfant vivant tu as
jeûné et pleuré, et maintenant qu'il
est mort tu te relèves et tu prends
de la nourriture! » 22 Il répondit:
« Alors que l'enfant vivait, j'ai
jeûné et pleuré, car je pensais: Qui
sait? le Seigneur pourra me faire
la grâce de laisser vivre cet enfant.
23 Maintenant qu'il est mort, pour-
quoi jeûnerais-je? Puis-je le faire
revivre? J'irai le rejoindre, mais lui
ne reviendra pas près de moi. »
24 David réconforta sa femme Beth-
sabée. Il cohabita de nouveau
avec elle, et elle enfanta un fils
qu'elle nomma Salomon et qui fut
aimé du Seigneur. 25 Sur une mission
donnée au prophète Nathan, on le
surnomma Yedidya en considéra-
tion du Seigneur.

26 Joab attaqua la Rabba des
Ammonites et s'empara de cette
capitale. 27 Il envoya des messagers
à David et lui fit dire: « J'ai at-
taqué Rabba et j'ai même pris la
ville des Eaux. 28 Maintenant donc,
rassemble le reste de l'armée, campe
devant la ville et t'en empare, afin
que moi je n'en prenne pas posses-
sion et que l'honneur n'en revienne
pas à mon nom. » 29 David rassembla
donc le reste de l'armée, alla guer-
royer contre Rabba et s'en empara.
30 Il enleva de la tête du roi sa cou-
ronne, pesant un kikkar d'or et
ornée de pierres précieuses, et qui
passa sur la tête de David. Il em-
porta le butin de la ville en très
grande quantité. 31 Il emmena le
peuple qui s'y trouvait, le condamna
à la scie, aux herses de fer, aux
haches de fer, l'envoya au four à
briques, et il en usa de même à
l'égard de toutes les villes des Am-
monites. Puis David, avec toute
l'armée, rentra à Jérusalem.

CHAPITRE XIII.

Après ces faits, une sœur d'Ab-
salon, fils de David, qui était
belle et se nommait Thamar, ins-
pira de l'amour à Amnon, autre fils
de David. 2 Amnon souffrit au point
d'en devenir malade, à cause de
sa sœur Thamar; car elle était
vierge, et il parut impossible à
Amnon de rien tenter contre elle.
3 Or, Amnon avait un ami nommé
Jonadab, fils de Chimea le frère de
David, et ce Jonadab était un

Digitized by Google

homme très avisé. 4 Il lui dit : « D'où
vient que toi, fils de roi, tu dépéris
ainsi de jour en jour? Ne me le
diras-tu pas ? » Amnon lui répon-
dit : « J'aime Thamar, la sœur
d'Absalon mon frère. » 5 Jonadab lui
dit : « Mets-toi au lit en simulant
une maladie. Ton père viendra te
visiter, et tu lui diras : « Permets
que ma sœur Thamar vienne me
donner à manger et qu'elle accom-
mode le plat devant moi, pour que
je le voie faire et l'accepte de sa
main. » 6 Amnon se mit au lit, fai-
sant le malade. Le roi étant allé
le voir, Amnon lui dit : « Permets
que ma sœur Thamar vienne ici,
qu'elle prépare sous mes yeux deux
gâteaux, pour que je les mange de
sa main. » 7 David envoya dire à
Thamar dans son appartement :
« Va, je te prie, dans la demeure de
ton frère Amnon, et prépare-lui le
repas. » 8 Thamar alla dans la de-
meure d'Amnon, son frère, qui était
couché, prit de la pâte, la pétrit,
en confectionna des gâteaux sous
ses yeux et les fit cuire. 9 Puis elle
prit la poêle et en répandit le
contenu devant lui ; mais il refusa
de manger et dit : « Faites sortir
tout le monde de chez moi! » Et
chacun se retira. 10 Amnon dit alors
à Thamar : « Apporte le plat dans
la chambre intérieure, que je le
reçoive de ta main. » Et Thamar
prit les gâteaux faits par elle et les
porta à son frère Amnon à l'inté-
rieur. 11 Comme elle les lui présen-
tait à manger, il la saisit en lui
disant : « Viens coucher avec moi,
ma sœur. 12 — Non, mon frère, dit-
elle, ne me fais pas violence, ce
n'est pas ainsi qu'on agit en Israël.
Ne commets pas une telle indignité !
13 Et moi, où porterais-je ma honte?
Veux-tu donc être parmi les plus
vils en Israël! Que ne parles-tu
plutôt au roi? Il ne refuserait pas
de m'unir à toi. » 14 Mais il ne voulut
pas écouter sa prière, il usa de
force à son égard, lui fit violence et
la déshonora. 15 Ensuite Amnon
conçut une très grande haine contre
elle, et cette haine qu'il lui voua
surpassait de beaucoup l'amour qu'il
avait éprouvé. « Lève-toi, sors
d'ici! » lui dit-il. 16 Elle lui en fit des
reproches : « Ce méfait de me ren-
voyer est plus grave encore que
celui dont tu t'es rendu coupable ; »
mais il ne voulut pas l'écouter.
17 Il appela le jeune homme qui le
servait et dit : « Qu'on me débar-
rasse de cette femme en la jetant
dans la rue, et qu'on ferme la porte
sur elle ! » 18 Or, elle portait une
tunique à manches (1), comme sont
les robes dont se revêtent les vierges
filles du roi. Le serviteur la fit donc
sortir et ferma la porte sur elle.
19 Thamar se couvrit la tête de cen-
dres, déchira la tunique à manches
qu'elle portait, puis, les mains
jointes sur sa tête, s'en alla en pous-
sant des cris. 20 Absalon, son frère,
lui dit : « C'est ton frère Amnon
qui a été avec toi ! Or ça, ma sœur,
garde le silence, c'est ton frère ; ne
prends pas trop la chose à cœur. »
Thamar demeura, accablée de
honte, dans la maison d'Absalon,
son frère. 21 Le roi David, ayant
appris tous ces faits, en fut profon-
dément affligé. 22 Pour Absalon, il
n'adressa pas une parole, mauvaise
ou bonne, à Amnon, car il l'avait
pris en haine à cause de la violence
qu'il avait fait subir à sa sœur Tha-
mar.

23 Deux ans après, on faisait la
tonte du troupeau d'Absalon à

(1) Selon d'autres : bigarrée.

Digitized by Google

Baal-Haçor, près d'Éphraïm; Ab-
salon invita tous les fils du roi.
24 Absalon vint trouver le roi et lui
dit : « Voici, ton serviteur a les
tondeurs chez lui : de grâce, que le
roi et ses officiers viennent chez ton
serviteur ! » 25 Le roi répondit à
Absalon : « Oh ! non, mon fils, n'y
allons pas tous, pour ne pas t'être à
charge. » Il insista encore, mais Da-
vid refusa d'y aller et lui donna sa
bénédiction. 26 Absalon reprit : « Si
tu ne veux pas, que du moins Amnon,
mon frère, nous accompagne. —
Pourquoi doit-il t'accompagner? »
dit le roi. 27 Mais Absalon le pressa
tellement qu'il laissa partir avec lui
Amnon et tous les princes. 28 Or,
Absalon donna cet ordre à ses ser-
viteurs : « Quand vous verrez
Amnon mis en gaîté par le vin et
que je vous dirai : « Frappez Am-
non », mettez-le à mort sans crainte :
n'est-ce pas moi qui vous l'aurai
ordonné? Courage donc, et soyez
braves ! » 29 Les serviteurs d'Absalon
traitèrent Amnon comme il l'avait
ordonné ; sur quoi, tous les princes
se levèrent et s'enfuirent, chacun
sur son mulet. 30 Tandis qu'ils étaient
en route, David reçut la nouvelle
qu'Absalon avait fait périr tous les
fils du roi sans en épargner un seul.
31 Le roi se leva, déchira ses vête-
ments, et s'étendit par terre ; tous ses
serviteurs restèrent debout, les
vêtements déchirés. 32 Mais Jona-
dab, fils de Chimea, le frère de
David, prit la parole et lui dit :
« Ne dis pas, seigneur, qu'on a fait
mourir tous les jeunes princes !
Amnon seul est mort, la chose ayant
été résolue par la volonté d'Ab-
salon depuis le jour où avait été
violée Thamar, sa sœur. 33 Donc,
que le roi mon maître ne prenne
pas la chose à cœur, en croyant
que tous les princes sont morts;
car Amnon seul a péri. »
34 Absalon prit la fuite. Le servi-
teur placé en surveillance, levant
les yeux, vit une foule considérable
venant de la route s'avancer der-
rière lui, par le flanc de la mon-
tagne. 35 « Eh bien ! dit Jonadab
au roi, les princes sont arrivés; ce
que ton serviteur a dit était vrai. »
36 Comme il achevait de parler, les
fils du roi arrivèrent, élevant la
voix et pleurant ; le roi aussi et tous
ses serviteurs pleurèrent ; c'étaient
de grands sanglots. 37 Cependant
Absalon, en fuite, s'était rendu chez
Talmaï, fils d'Ammihoud, roi de
Guechour, et David gardait tou-
jours le deuil de son fils. 38 Absalon,
s'étant réfugié à Guechour, y passa
trois années. 39 Le roi David re-
nonça à poursuivre (1) Absalon,
s'étant consolé de la mort d'Amnon.

CHAPITRE XIV.

JOAB, fils de Cerouya, ayant re-
marqué que le cœur de David
penchait en faveur d'Absalon (2),
2 envoya chercher à Tekoa une
femme avisée à laquelle il dit :
« Prends, je te prie, les apparences
du deuil : revêts un costume de
deuil, ne te parfume pas d'huile,
enfin aie l'air d'une femme qui
pleure un mort depuis de longs jours.
3 Tu te présenteras devant le roi et
lui diras telle et telle chose, » et il
lui mit les paroles dans la bouche.
4 La femme de Tekoa alla les dire
au roi. Elle se jeta la face contre
terre, se prosterna et dit : « A mon

(1) Douteux. Selon d'autres : [le cœur de] David aspirait à se porter vers Absalon.
(2) D'autres : était porté contre Absalon.

Digitized by Google

aide, seigneur ! 5 — Que veux-tu ?
lui dit le roi. — Hélas ! répondit-
elle, je suis veuve, mon mari est
mort. 6 Ta servante avait deux fils.
Ils se prirent de querelle dans les
champs, sans personne pour s'inter-
poser entre eux, l'un d'eux s'est jeté
sur l'autre et l'a tué. 7 Maintenant
toute la famille a pris parti contre ta
servante en disant : « Livre-nous le
meurtrier de son frère, que nous le
fassions mourir pour la vie de son
frère qu'il a prise, et que nous
anéantissions aussi l'héritier. » Ils
veulent donc éteindre le tison qui
m'est resté et ne laisser à mon
époux ni nom ni progéniture sur la
terre. » 8 Le roi dit à la femme :
« Rentre chez toi, je donnerai des
ordres à ton sujet. » 9 La femme
tekoïte répondit au roi : « Mon
seigneur le roi, le châtiment tom-
bera sur moi et sur la maison de
mon père, tandis que le roi et son
trône seront indemnes ! 10 — Celui
qui t'interpellerait, dit le roi, tra-
duis-le devant moi, et on n'osera
plus s'attaquer à toi. 11 — De grâce,
répondit-elle, songe à l'Éternel, ton
Dieu, pour que le vengeur du sang
ne multiplie pas les ruines, et qu'on
n'extermine pas mon fils ! — Par le
Dieu vivant ! dit le roi, il ne tom-
bera pas un cheveu de la tête de
ton fils. » 12 La femme reprit : « Qu'il
soit permis à ta servante de dire
un mot à mon seigneur le roi. » Et
il répondit : « Parle. 13 — Pourquoi
donc, dit la femme, as-tu de tels
sentiments à l'égard du peuple de
Dieu ? En proférant cette parole, le
roi s'est mis dans son tort, puis-
qu'il ne rappelle pas celui qu'il a
banni. 14 Car enfin nous sommes
mortels, semblables à l'eau répandue
à terre et qu'on ne peut recueillir ;
mais Dieu n'enlève pas la vie, et
il combine ses desseins en vue de ne
pas repousser à jamais celui qui est
banni de sa présence. 15 Et mainte-
nant, quand je suis venue tenir ce
discours au roi mon maître, le peu-
ple m'avait bien découragée, mais
ta servante s'est dit : Je veux ce-
pendant parler au roi, peut-être
fera-t-il droit aux paroles de sa
servante. 16 Si le roi consent à pro-
téger sa servante contre ceux qui
veulent l'évincer, elle et son fils, de
l'héritage de Dieu, 17 alors, — a
pensé ta servante, — cette parole
du roi mon maître me donnera la
sécurité, car le roi mon maître est
comme un ange de Dieu, en ce qu'il
écoute le bien comme le mal. Que
l'Éternel, ton Dieu, soit avec toi ! »

18 Pour réponse, le roi dit à la
femme : « Ne me dissimule pas, je
te prie, une chose que je veux te
demander. » La femme répondit :
« Que mon seigneur le roi veuille
parler. » 19 Le roi reprit : « La main
de Joab n'est-elle pas avec toi dans
tout ceci ? — Par ta vie, mon sei-
gneur le roi, répliqua-t-elle, il n'y
a pas à s'écarter, à droite ni à
gauche, des paroles du roi. Oui,
c'est ton serviteur Joab qui m'a
donné cette mission ; c'est lui qui a
mis toutes ces paroles dans la bou-
che de ta servante. 20 Ton serviteur
Joab a agi ainsi pour donner une
nouvelle tournure à cette affaire ; et
toi, seigneur, sage comme un ange
de Dieu, tu comprends tout ce qui
se passe dans le pays. » 21 Le roi
dit à Joab : « Puisque tu as entrepris
cette affaire, va donc, ramène ce
jeune homme, Absalon. » 22 Et Joab,
tombant sur sa face, se prosterna à
terre, rendit grâce au roi et dit :
« Maintenant, seigneur roi, ton ser-
viteur connaît qu'il a trouvé faveur
à tes yeux, puisque le roi a déféré

Digitized by Google

à la parole de son serviteur. » [23] Là-
dessus Joab s'en alla à Guechour,
et ramena Absalon à Jérusalem.
[24] Le roi dit : « Qu'il se retire dans
sa demeure et ne se présente pas
devant moi. » Et Absalon se retira
chez lui et ne vit point la face du
roi.
[25] Or, Absalon n'avait point d'égal
en tout Israël pour sa beauté, qu'on
louait beaucoup ; depuis la plante
des pieds jusqu'à la tête, pas un
défaut dans sa personne. [26] Et lors-
qu'il faisait couper sa chevelure, —
ce qui arrivait tous les ans, parce
qu'elle l'incommodait par son poids,
— on la pesait, et elle atteignait
deux cents sicles au poids royal.
[27] Il naquit à Absalon trois fils, plus
une fille, nommée Thamar, qui était
d'une remarquable beauté. [28] Ab-
salon resta deux années à Jérusalem
sans voir la face du roi. [29] Alors il
manda Joab, dans l'intention de
l'envoyer auprès du roi, mais Joab
ne voulut pas aller le voir ; il le fit
quérir une seconde fois, mais ce fut
un nouveau refus. [30] Et Absalon dit
à ses serviteurs : « Voyez le champ
de Joab attenant au mien, et où il
a de l'orge ; allez et mettez-y le
feu. » Et les serviteurs d'Absalon
mirent le feu au champ. [31] Joab se
leva, se rendit à la maison d'Ab-
salon et lui dit : « Pourquoi tes
serviteurs ont-ils incendié ma pièce
de terre ? » [32] Absalon répondit à
Joab : « Je t'avais mandé en disant :
Viens ici, que je t'envoie au roi pour
lui dire : Pourquoi suis-je parti d-
[illegible]

roi et se prosterna à terre devant
lui. Et le roi embrassa Absalon.

CHAPITRE XV.

QUELQUE temps après, Absalon
se procura un char et des che-
vaux, avec cinquante coureurs qui
le précédaient. [2] Chaque matin,
Absalon se tenait au bord de la
route qui conduisait à la porte, et
toutes les fois qu'un homme ayant
un procès se rendait auprès du roi
pour obtenir justice, Absalon l'ap-
pelait et disait : « De quelle ville
es-tu ? » à quoi l'on répondait : « De
telle des tribus d'Israël. » [3] Absalon
répliquait : « Vois, ta cause est
bonne et juste, mais on ne t'écou-
tera pas chez le roi. [4] Ah ! continuait
Absalon, que ne suis-je institué juge
en ce pays ! Quiconque aurait un
différend, un procès, s'adresserait à
moi, et je lui ferais justice. » [5] Et
lorsqu'un individu s'approchait pour
se prosterner devant lui, il lui ten-
dait la main, l'étreignait et l'em-
brassait. [6] Absalon agissait de la
sorte avec tout Israélite venant de-
mander justice au roi, et il capta
ainsi le cœur des gens d'Israël.
[7] A la fin de la quarantième an-
née, Absalon dit au roi : « Permets-
moi d'aller à Hébron, m'acquitter
d'un vœu que j'ai fait à l'Éternel ;
[8] car ton serviteur, pendant son sé-
jour à Guechour, en Syrie, a pro-
[illegible]

Digitized by Google

le son du cor, vous direz : Absalon
a été proclamé roi à Hébron. »
11 Avec Absalon étaient partis de
Jérusalem deux cents hommes, invités par lui et le suivant de bonne
foi, car ils ne savaient rien de l'affaire.
12 Absalon, tandis qu'il offrait
les sacrifices, envoya quérir Ahitofel le Ghilonite, conseiller de David, dans sa ville de Ghilo; la conspiration devint puissante, et une
foule de plus en plus nombreuse se
joignit à Absalon.
13 Un messager
vint en donner avis à David, en disant : « Le cœur des gens d'Israël
s'est prononcé pour Absalon. »
14 Alors David dit à tous ses serviteurs, qui étaient avec lui à Jérusalem : « Debout, fuyons! nous ne
pouvons autrement échapper à Absalon. Hâtez-vous de me suivre, de
peur qu'il ne nous gagne de vitesse,
ne précipite notre malheur et ne
livre à l'épée les habitants de la
ville. »
15 Les serviteurs du roi lui
répondirent : « Quoi que décide
mon seigneur le roi, tes serviteurs
sont prêts. »

16 Le roi sortit donc, suivi de toute
sa maison, et laissa dix femmes, ses
concubines, pour garder le palais.
17 Le roi partit, avec tout le peuple
à sa suite, et ils s'arrêtèrent à Beth-Hammerhak (1).
18 Tous ses serviteurs défilèrent devant lui, tous les
Kerêthi et Pelêthi ; pareillement
tous les Ghittéens, — les six cents
hommes venus de Gath sous ses ordres, — défilèrent devant le roi.
19 Le roi dit à Ittaï le Ghittéen :
« Pourquoi viens-tu, toi aussi, avec
tu peux d'ailleurs émigrer dans ton
propre pays.
20 Tu es arrivé d'hier,
et aujourd'hui je te ferais partager
notre vie errante, allant moi-même
je ne sais où! Retourne plutôt et
ramène tes frères avec toi, ce sera
charité et justice ! »
21 Ittaï répondit au roi : « Par le Dieu vivant et
par la vie du roi mon maître! partout où sera le roi mon maître, pour
la mort ou pour la vie, — là sera
ton serviteur. »
22 David dit à Ittaï :
« Va donc et avance. » Et Ittaï le
Ghittéen avança, avec tous ses
hommes et tous les enfants qui l'accompagnaient.
23 Tout le pays pleurait bruyamment tandis que cette
multitude passait. Le roi traversa
le torrent de Cédron, et le peuple
s'avança sur la route qui mène au
désert.

24 Vint aussi Çadok avec tous les
Lévites, portant l'arche d'alliance
du Seigneur ; on déposa l'arche divine à terre pendant qu'Ébiathar
montait, jusqu'à ce que le peuple
eût achevé de quitter la ville.
25 Mais
le roi dit à Çadok : « Fais rentrer
l'arche de Dieu dans la ville. Si je
trouve faveur aux yeux du Seigneur, il me ramènera et me la fera
revoir ainsi que la demeure où elle
réside.
26 Que s'il dit : « Je ne veux
plus de toi, » je suis prêt ; qu'il me
traite comme il lui plaira.
27 Vois-tu,
dit le roi au pontife Çadok, retourne
en paix à la ville, et que ton fils
Ahimaaç et Jonathan, fils d'Ébiathar, — vos deux fils, — vous accompagnent.
28 Voyez, moi je m'attarderai dans les plaines du désert,

Digitized by Google

pleurant, la tête voilée et nu-pieds; et tout le peuple à sa suite avait également la tête voilée et montait en pleurant. [31] On apprit à David qu'Ahitofel était parmi les conjurés réunis autour d'Absalon; sur quoi il dit : « Daigne confondre, Seigneur, les desseins d'Ahitofel ! »

[32] Comme David arrivait au sommet, où il devait se prosterner devant le Seigneur (1), voici venir à sa rencontre Houchaï l'Arkéen, la tunique déchirée, la tête couverte de poussière. [33] David lui dit : « Si tu marches avec moi, tu seras pour moi une gêne. [34] Mais si tu retournes à la ville et que tu dises à Absalon : O roi, je veux être ton serviteur; j'étais auparavant celui de ton père, maintenant je serai le tien, — tu pourras anéantir à mon profit les desseins d'Ahitofel. [35] Et puis, n'y aura-t-il pas là avec toi Çadok et Ébiathar, les pontifes ? Or, tout ce que tu apprendras de la maison du roi, tu en informeras les pontifes Çadok et Ébiathar. [36] Là aussi, avec eux, sont leurs deux fils, celui de Çadok, Ahimaaç, et celui d'Ébiathar, Jonathan : vous me transmettrez par eux toute chose dont vous aurez connaissance. » [37] Houchaï, l'ami de David, se rendit donc à la ville, comme Absalon allait entrer à Jérusalem.

CHAPITRE XVI.

David avait à peine dépassé le sommet qu'il rencontra Ciba, serviteur de Mephiboseth, qui conduisait une paire d'ânes sanglés, portant deux cents pains, cent gâteaux de raisins secs, cent gâteaux de figues et une outre de vin. [2] Le roi dit à Ciba : « Que fais-tu de ces objets? » Ciba répondit : « Les ânes sont destinés, comme montures, à la maison du roi, le pain et les fruits secs à la nourriture des serviteurs, et le vin pour désaltérer ceux qu'a fatigués la marche au désert. » [3] Le roi reprit : « Et où est le fils de ton maître ? » Ciba répondit : « Il se tient à Jérusalem, parce que, a-t-il dit, maintenant la maison d'Israël va me rendre la royauté de mon père. » [4] Le roi dit à Ciba : « Tous les biens de Mephiboseth sont maintenant pour toi. » Et Ciba dit : « Je me prosterne devant toi, mon royal maître, et puissé-je conserver ta faveur ! »

[5] Le roi David venait d'atteindre Bahourim lorsqu'il en vit sortir un homme de la famille de Saül, nommé Séméi, fils de Ghêra, qui, tout en s'avançant, l'accablait d'injures, [6] lançait des pierres à David et à tous ses serviteurs, à toute la foule et à tous les guerriers qui l'entouraient à droite et à gauche. [7] Et Séméi s'exprimait ainsi dans ses imprécations : « Va-t'en, va-t'en, homme de sang, homme indigne ! [8] Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül dont tu occupes le trône, et a fait passer la royauté aux mains de ton fils Absalon. Te voilà puni de ta méchanceté, homme de sang que tu es ! » [9] Abisaï, fils de Cerouya, dit au roi : « Pourquoi laisse-t-on ce chien mort insulter le roi mon maître ? Permets-moi d'avancer et de lui trancher la tête. » [10] Le roi répondit : « Qu'ai-je affaire de vous, enfants de Cerouya ? S'il insulte ainsi, c'est que Dieu lui aura inspiré d'insulter David; qui lui demandera

(1) Selon d'autres : où l'on se prosternait.

Digitized by Google

compte de sa conduite ? » [11] Puis il dit à Abisaï et à tous ses serviteurs : « Si mon propre fils, sorti de mes entrailles, en veut à ma vie, qu'attendre de ce Benjamite ? Laissez-le prodiguer l'injure, si Dieu le lui a dit ! [12] Peut-être le Seigneur considèrera-t-il ma situation (1) et me rendra-t-il du bonheur en échange des outrages que je subis en ce jour. » [13] David, avec ses gens, poursuivit sa route. Cependant Séméi suivait du même pas le flanc de la montagne, continuant à l'insulter, lançant des pierres et faisant voler de la poussière dans sa direction. [14] Le roi avec toute sa suite, tous fatigués, arriva (2), et l'on s'y reposa.

[15] Or, Absalon, suivi de tout le peuple israélite, était entré dans Jérusalem, et Ahitofel avec lui. [16] Lorsque Houchaï l'Arkéen, ami de David, arriva auprès d'Absalon, il s'écria devant lui : « Vive le roi ! vive le roi ! » [17] Absalon lui dit : « C'est là ton dévouement pour ton ami ? Pourquoi n'as-tu pas suivi ton ami ? » [18] Houchaï répondit à Absalon : « Point du tout ; celui qui a été adopté par l'Éternel et par ce peuple, par tous les Israélites, c'est à lui que j'appartiens, c'est avec lui que je demeure. [19] En second lieu, qui vais-je servir ? N'est-ce pas le fils de David ? Comme j'ai servi ton père, ainsi serai-je à ton égard. »

[20] Absalon dit à Ahitofel : « Délibérez entre vous sur ce que nous avons à faire. » [21] Ahitofel répondit à Absalon : « Aie commerce avec les concubines de ton père, laissées par lui pour garder sa demeure ; tout Israël saura que tu t'es rendu odieux à ton père, et tous ceux qui sont avec toi en seront plus résolus. » [22] On dressa donc pour Absalon une tente sur la terrasse, et il eut commerce avec les concubines de son père à la vue de tout Israël. [23] Les avis que donnait Ahitofel en ce temps-là étaient respectés comme la parole de Dieu même ; il en était ainsi de tous ses avis et pour David et pour Absalon.

CHAPITRE XVII.

Or, Ahitofel dit à Absalon : « Permets-moi de lever douze mille hommes et de me mettre à la poursuite de David, encore cette nuit. [2] Je le surprendrais fatigué et découragé ; je le déconcerterais, tout le peuple qui l'accompagne prendrait la fuite et, le roi se trouvant isolé, je le frapperais. [3] Je ramènerais ainsi tout le peuple à toi ; car, atteindre l'homme que tu recherches, c'est comme si tous revenaient (3), et tout le peuple retrouvera ainsi la paix. » [4] La chose plut à Absalon et à tous les anciens d'Israël. [5] Cependant Absalon dit : « Qu'on appelle aussi Houchaï l'Arkéen, pour que nous sachions ce qu'il a à dire de son côté. » [6] Houchaï entra chez Absalon, qui lui dit : « Ahitofel a parlé de telle façon ; devons-nous, oui ou non, suivre son conseil ? Parle à ton tour. » [7] Houchaï répondit à Absalon : « Le conseil donné par Ahitofel n'est pas bon cette fois. [8] Tu sais, poursuivit Houchaï, que ton père et ses hommes sont braves, qu'ils sont exaspérés comme une

(1) Ou : ma misère.
(2) A Bahourim (verset 5).

(3) Passage obscur et douteux.

Digitized by Google

ourse privée de ses petits dans les champs; ton père, d'ailleurs, est un homme de guerre, qui ne s'attardera pas avec sa troupe. [9] Sans doute, en ce moment, il se cache dans quelque fossé ou quelque autre place; que plusieurs des tiens tombent, aussitôt ceux qui l'apprendront diront : Un désastre a frappé le parti d'Absalon. [10] Alors, même le plus courageux, l'homme au cœur de lion, se sentira défaillir, car tout Israël connaît la valeur de ton père et celle des guerriers qui l'accompagnent. [11] Donc, je conseille qu'autour de toi se rassemble tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, aussi nombreux que le sable au bord de la mer, et que toi-même diriges l'attaque. [12] Si nous le joignons dans un des endroits où il se trouve, nous tomberons sur lui comme la rosée couvre la terre, et il ne nous échappera non plus qu'aucun des hommes qui l'accompagnent. [13] Que s'il se réfugie dans une ville, tout Israël y appliquera des cordes, et nous l'entraînerons dans le torrent de façon qu'il n'en restera pas une pierre. »

[14] Absalon et tous les Israélites s'écrièrent : « Le conseil de Houchaï l'Arkéen vaut mieux que celui d'Ahitofel. » (L'Éternel avait voulu déjouer ainsi le sage conseil d'Ahitofel, afin de conduire Absalon à sa perte.) [15] Or, Houchaï dit à Çadok et à Ébiathar, les prêtres : « Ahitofel a donné tel conseil à Absalon et aux anciens d'Israël, et moi j'ai donné tel autre. [16] Maintenant, en-

nathan et Ahimaaç attendaient à Èn-Roghel. La servante alla les avertir, pour qu'eux-mêmes allassent prévenir le roi David, car ils ne pouvaient se laisser voir en entrant dans la ville. [18] Mais un serviteur les vit et en fit part à Absalon. Tous deux s'en allèrent en hâte et se rendirent à Bahourim, dans la maison d'un homme qui avait un puits dans sa cour; ils y descendirent. [19] La femme étendit une couverture sur l'orifice du puits et répandit dessus des grains pilés, de sorte qu'on ne se douta de rien. [20] Les serviteurs d'Absalon pénétrèrent chez cette femme et lui dirent : « Où sont Ahimaaç et Jonathan ? » Elle leur répondit : « Ils ont passé le cours d'eau. » Ils cherchèrent, ne les trouvèrent pas et s'en retournèrent à Jérusalem. [21] Après leur départ, les jeunes gens remontèrent du puits, s'en allèrent aviser le roi David et lui dirent : « Debout ! hâtez-vous de repasser l'eau, car Ahitofel a conseillé telle mesure contre vous. » [22] David se mit en route avec toute sa suite, et ils traversèrent le Jourdain; l'aube du lendemain venue, pas un ne manqua, tous avaient passé le Jourdain.

[23] Ahitofel, voyant qu'on n'avait pas suivi son conseil, sangla son âne, se dirigea aussitôt vers sa maison, dans sa ville, mit ordre à ses affaires et s'étrangla; après sa mort, on l'ensevelit dans le sépulcre de son père.

[24] Cependant, David arrivait à Mahanaïm et Absalon passait le Jourdain, suivi de tout Israël. [25] Ab-

Digitized by Google

26 Israël campa avec Absalon dans
le pays de Galaad. 27 Or, lorsque
David arriva à Mahanaïm, Chobi,
fils de Nahach, venu de Rabba des
Ammonites, Makhir, fils d'Ammiel,
de Lo-Debar, et Barzillaï le Galaa-
dite, de Roghelim, 28 apportant de
la literie, des coupes, de la poterie,
du froment, de l'orge, de la farine,
du blé torréfié, des fèves, des len-
tilles et autres grains grillés, 29 du
miel, de la crème, des brebis et des
fromages de vache, présentèrent le
tout à David et à ses compagnons
pour se restaurer, car, pensaient-
ils, le peuple a souffert de la faim,
de la soif et de la fatigue par sa
marche dans le désert.

CHAPITRE XVIII.

DAVID passa en revue la troupe
qui l'accompagnait et plaça à
sa tête des chefs de mille et des
chefs de cent. 2 Puis il mit en
marche un tiers de cette troupe sous
le commandement de Joab, un tiers
sous Abisaï, fils de Cerouya, frère
de Joab, un tiers sous Ittaï de Gath;
et le roi dit au peuple : « J'irai, moi
aussi, avec vous. » 3 Le peuple ré-
pondit : « N'en fais rien! car, si
nous fuyons, ce n'est pas de nous
qu'on se souciera ; même si la moitié
d'entre nous périssait, ce n'est pas
à nous qu'on ferait attention ; toi,
au contraire, tu en vaux dix mille
comme nous. Il vaut donc mieux que
de la ville tu te tiennes prêt à nous
porter secours ». 4 Le roi leur dit :
« Je ferai ce qu'il vous plaira. » Le
roi se tint donc près de la porte, et
tout le peuple s'avança par corps
de cent et corps de mille. 5 Le roi
fit cette recommandation à Joab,
à Abisaï et à Ittaï : « Ménagez en
ma faveur ce jeune homme, Absa-
lon. » Et tout le monde entendit
cette recommandation du roi aux
généraux concernant Absalon.
6 La troupe s'avança donc dans la
campagne à la rencontre d'Israël,
et la bataille s'engagea dans la
forêt d'Éphraïm. 7 L'armée d'Israël
y fut battue par les serviteurs de
David, et la défaite fut considérable
ce jour-là, de vingt mille hommes.
8 Alors le combat s'étendit de là
par toute la contrée, et les vic-
times de la forêt furent plus nom-
breuses que celles que le glaive
avait faites ce même jour. 9 Les ser-
viteurs de David rencontrèrent
Absalon, monté sur un mulet, le-
quel passa sous le branchage touffu
d'un grand chêne ; la chevelure
d'Absalon s'y embarrassa et il se
trouva entre ciel et terre, tandis
que sa monture s'échappait. 10 Quel-
qu'un l'aperçut et en informa Joab,
en disant : « J'ai vu Absalon sus-
pendu à un chêne. » 11 Joab dit à
l'homme qui lui annonça ce fait :
« Puisque tu l'as vu, pourquoi ne
l'as-tu pas tué là sur place? Je me
serais fait un devoir de te donner
dix pièces d'argent et une cein-
ture. » 12 L'homme répondit à Joab :
« Quand j'aurais mille pièces d'ar-
gent à peser dans mes mains, je ne
porterais point la main sur le fils du
roi; car nous avons entendu le roi
signifier cet ordre à toi, à Abisaï et
à Ittaï : « Épargnez, chacun, ce
jeune homme, Absalon! » 13 Dussé-je
même commettre un acte de trahi-
son contre mon sentiment, rien ne
reste caché au roi, et toi-même
serais prêt à m'accuser. 14 — Non,
dit Joab, je ne veux pas ainsi m'at-
tarder avec toi. » Et il prit en main
trois javelots et les plongea dans le

Digitized by Google

cœur d'Absalon, qui respirait encore au milieu du chêne. 15 Puis dix jeunes gens, écuyers de Joab, entourèrent Absalon et le frappèrent pour l'achever. 16 Alors Joab sonna du cor, et la troupe cessa de poursuivre Israël, car Joab l'en avait empêchée. 17 On prit le corps d'Absalon, on le jeta dans la grande fosse de la forêt, et l'on posa dessus un énorme monceau de pierres. Tout Israël s'était enfui, chacun dans sa tente. 18 Or, Absalon s'était, de son vivant, fait ériger un monument dans la Vallée royale, disant : « C'est pour perpétuer mon nom, puisque je n'ai pas de fils »; et il appela de son nom le monument, qui fut appelé *Yad Abchalom*, nom qu'il porte encore.

19 Ahimaaç, fils de Çadok, dit : « Je voudrais courir apporter au roi la bonne nouvelle que l'Éternel l'a vengé de ses ennemis. » 20 Joab lui répondit : « Tu ne serais pas aujourd'hui un bon messager; apporte des nouvelles un autre jour, n'en fais rien aujourd'hui, puisque le fils du roi est mort. 21 Va, dit Joab à Kouchi, annonce au roi ce que tu as vu. » Kouchi se prosterna devant Joab, puis se mit à courir. 22 Ahimaaç, fils de Çadok, revenant à la charge, dit à Joab : « Quoi qu'il arrive, je voudrais courir, moi aussi, à la suite de Kouchi. » Joab répondit : « Pourquoi cette course, mon fils? Pareille nouvelle ne peut te porter bonheur. 23 — N'importe, je veux courir. — Cours donc! » lui dit-il. Et Ahimaaç s'élança à travers la plaine, et il dépassa Kouchi. 24 David était assis entre les deux portes. La sentinelle monta sur le faîte de la porte, vers la muraille, et, levant les yeux, vit un homme courir seul. 25 La sentinelle jeta un cri et l'annonça au roi, qui répondit : « S'il est seul, il apporte une bonne nouvelle. » Et il continua de s'approcher. 26 La sentinelle, voyant un autre homme accourir, cria au portier : « Voici un homme qui accourt, il est seul. » Le roi dit : « Celui-là aussi apporte une bonne nouvelle. 27 — J'observe, reprit la sentinelle, que la course du premier ressemble à celle d'Ahimaaç, fils de Çadok. — C'est un homme de bien, dit le roi, il doit venir pour un heureux message. » 28 Ahimaaç cria au roi : « Tout va bien! » et se prosterna devant lui la face contre terre; puis il dit : « Béni soit l'Éternel, ton Dieu, de t'avoir livré les hommes qui ont osé s'attaquer à mon seigneur le roi! 29 — Le jeune homme, Absalon, est-il sain et sauf? » dit le roi. — « J'ai vu, répondit Ahimaaç, une grande confusion lorsque Joab dépêcha un serviteur du roi et ton serviteur, mais je ne sais ce que c'était. » 30 Le roi lui dit : « Écarte-toi et place-toi là. » Il s'écarta et attendit. 31 Là-dessus Kouchi arriva et dit : « Bonne nouvelle pour mon seigneur le roi! L'Éternel a fait justice aujourd'hui, en ta faveur, de tous ceux qui s'étaient levés contre toi! » 32 Le roi dit à Kouchi : « Le jeune homme, Absalon, est-il sain et sauf? » Kouchi répondit : « Puissent-ils éprouver le sort de ce jeune homme, les ennemis de mon seigneur le roi et tous ceux qui se sont levés contre toi pour te nuire! »

CHAPITRE XIX.

ALORS le roi fut tout bouleversé, il monta dans le donjon de la porte et se mit à pleurer; et, tout en

Digitized by Google

marchant, il disait: « Mon fils Ab-
salon! mon fils, mon fils Absalon!
Que ne suis-je mort à ta place,
Absalon, mon fils, ô mon fils! » [2] On
annonça à Joab que le roi pleurait
et se lamentait sur Absalon. [3] La
victoire de ce jour se transforma en
deuil pour tout le peuple, celui-ci
ayant appris ce jour-là que le roi
se désolait à cause de son fils. [4] Et
le peuple, ce jour-là, rentra furtive-
ment à la ville, comme se glisse une
troupe honteuse, mise en déroute
dans une bataille. [5] Le roi s'était
voilé la face et répétait à grands
cris: « Mon fils Absalon! Absalon,
mon fils, ô mon fils! » [6] Joab entra
chez le roi et lui dit: « Tu as fait
honte aujourd'hui à tous tes servi-
teurs, qui ont sauvé en ce jour ton
existence, celle de tes fils et de tes
filles, celle de tes femmes et de tes
concubines, [7] et cela, en aimant tes
ennemis et en haïssant ceux qui
t'aiment! Oui, tu as déclaré aujour-
d'hui que tu n'as point d'officiers,
point de serviteurs, et je vois bien
à présent que si Absalon était vi-
vant et que nous tous fussions morts,
tu trouverais cela bon. [8] Et main-
tenant, debout! montre-toi, parle
au cœur de tes serviteurs; car si tu
ne te montres pas, j'en jure par l'É-
ternel, pas un homme ne restera
cette nuit avec toi, et ce sera pour
toi un pire malheur que tous ceux
qui te sont arrivés depuis ta jeu-
nesse jusqu'à ce jour! »

[9] Le roi se leva et prit place à la
porte. On fit savoir à tout le peuple
que le roi était assis à la porte; et
tout le peuple se présenta alors de-
vant le roi, tandis que ceux d'Israël
fuyaient chacun dans leurs tentes.
[10] Et tout le peuple discutait, dans
toutes les tribus d'Israël, disant:
« Le roi nous a sauvés de la main
de nos ennemis, il nous a délivrés
de la puissance des Philistins, et
maintenant il a dû s'enfuir du pays
à cause d'Absalon. [11] Or Absalon,
que nous avions installé à notre tête,
est mort à la guerre... Qu'attendons-
nous donc pour réintégrer le roi? »
[12] Le roi David, de son côté, envoya
dire aux pontifes Çadok et Ébia-
thar: « Parlez aux anciens de Juda
en ces termes: Pourquoi seriez-vous
les derniers à ramener le roi dans
sa maison, alors que le propos de
tout Israël est parvenu au roi,
jusque chez lui? [13] Vous êtes mes
frères, vous êtes mes os et ma
chair; pourquoi donc seriez-vous
les derniers à ramener le roi? [14] Pour
Amasa, vous lui direz: Certes, tu es
comme mes os et ma chair; que Dieu
me punisse autant et plus, si tu ne
deviens à jamais mon chef d'armée
à la place de Joab! » [15] Il amena le
cœur de tous les gens de Juda à se
prononcer comme un seul homme,
et ils firent dire au roi: « Reviens
avec tous tes serviteurs. » [16] Le roi
revint, et il atteignait le Jourdain
lorsque Juda arriva à Ghilgal pour
aller au-devant du roi et l'aider à
traverser le Jourdain. [17] Séméi, fils
de Ghêra, le Benjamite, de Ba-
hourim, se hâta de descendre avec
les hommes de Juda, à la rencontre
du roi David. [18] Avec lui étaient
venus mille hommes de Benjamin,
plus Ciba, serviteur de la maison
de Saül, avec ses quinze enfants et
ses vingt esclaves; et ils traver-
sèrent le Jourdain en présence du
roi. [19] Alors le bac s'avança pour
faire passer la maison du roi, dans
le but de lui complaire; et Séméi,
fils de Ghêra, se jeta aux pieds du
roi tandis qu'il passait le Jourdain,
[20] et il dit au roi: « Que mon sei-
gneur ne m'impute pas à crime et

Digitized by Google

ne se rappelle plus la mauvaise conduite de ton serviteur, le jour où mon seigneur le roi est sorti de Jérusalem ; que le roi ne le prenne pas à cœur! [21] J'ai reconnu, moi ton serviteur, que j'étais coupable, et je suis venu aujourd'hui, le premier de toute la maison de Joseph, pour descendre à la rencontre du roi mon maître. » [22] Abisaï, fils de Cerouya, prit la parole et dit : « Pour cette raison, Séméi ne doit-il pas être mis à mort, lui qui a insulté l'élu de l'Éternel ? » [23] David répondit : « Qu'ai-je affaire de vous, enfants de Cerouya, qui agissez à mon égard comme ferait un ennemi ? Aujourd'hui, un homme serait mis à mort en Israël, aujourd'hui que je me vois redevenu roi d'Israël ! » [24] Et le roi dit à Séméi : « Tu ne mourras pas », et le roi le lui jura.

[25] Mephiboseth, fils de Saül, descendit au-devant du roi; il n'avait point soigné ses pieds ni fait sa barbe, il n'avait pas nettoyé ses vêtements depuis le départ du roi jusqu'au jour où il revenait en paix. [26] Quand il vint de Jérusalem au-devant du roi, celui-ci lui dit : « Pourquoi ne m'as-tu pas accompagné, Mephiboseth ? [27] — Seigneur, répondit-il, mon serviteur m'a trompé. En effet, j'avais dit : Je vais faire sangler l'ânesse et la monter, et marcher avec le roi, — car ton serviteur est boiteux ; [28] mais il a calomnié ton serviteur auprès de mon seigneur le roi, qui est pourtant comme un ange de Dieu! Agis donc comme il te semblera bon. [29] Car tous les membres de la famille de mon père pouvaient être sans exception voués à la mort par mon seigneur le roi, et pourtant tu as admis ton serviteur parmi tes convives; quel droit donc aurais-je encore d'adresser une plainte au roi? » [30] Le roi lui dit : « Pourquoi discourir davantage? Je déclare que toi et Ciba vous vous partagerez les terres. [31] — Qu'il prenne même le tout, reprit Mephiboseth, maintenant que le roi mon maître est rentré en paix dans sa demeure. »

[32] Barzillaï, le Galaadite, était venu de Roghelim pour traverser avec le roi le Jourdain, sur lequel il voulait l'accompagner. [33] Or, Barzillaï était très vieux, il avait quatre-vingts ans; c'est lui qui avait sustenté le roi pendant son séjour à Mahanaïm, c'était un très grand personnage. [34] Le roi lui dit : « Fais route avec moi; je veux t'entretenir auprès de moi à Jérusalem. » [35] Barzillaï lui répondit : « Combien ai-je encore de jours à vivre, pour monter avec le roi à Jérusalem? [36] J'ai aujourd'hui quatre-vingts ans ; puis-je encore distinguer le bien du mal, connaître le goût de ce que je mange et de ce que je bois, apprécier la voix des chanteurs et des chanteuses? Pourquoi ton serviteur serait-il maintenant à charge à mon seigneur le roi? [37] Ton serviteur avancera un peu au delà du Jourdain avec le roi; mais pourquoi le roi veut-il m'accorder une telle rémunération? [36] Permets que moi, ton serviteur, je revienne mourir dans ma ville, près du tombeau de mon père et de ma mère. D'ailleurs, ton serviteur Kimham peut aller avec mon seigneur le roi; traite-le comme il te semblera bon. » [39] Le roi répondit : « Kimham m'accompagnera, et je le traiterai comme toi-même le trouveras bon ; et tout ce que tu préféreras que je fasse, je le ferai pour toi. » [40] Toute la troupe traversa le Jourdain. Quand le roi

Digitized by Google

l'eut passé, il embrassa et bénit
Barzillaï, qui s'en retourna chez lui.
41 Le roi avança vers Ghilgal, Kim-
ham y alla avec lui, et tout le
peuple de Juda accompagna le roi,
avec la moitié du peuple d'Israël.

42 Or, tous ceux d'Israël, en arri-
vant auprès du roi, lui dirent :
« Pourquoi nos frères, les hommes
de Juda, se sont-ils emparés furti-
vement de toi, et ont-ils fait passer
le Jourdain au roi, à sa maison, à
tous les gens de David avec lui? »
43 Les hommes de Juda répondirent
ensemble à ceux d'Israël : « C'est
que le roi nous est plus proche;
pourquoi donc la chose vous fâche-
t-elle? Avons-nous rien mangé de
lui? nous a-t-il fait quelque libéra-
lité? » 44 Et ceux d'Israël répliquè-
rent à ceux de Juda : « Nous avons
dix fois plus de droits que vous sur
le roi et sur David lui-même; pour-
quoi donc nous avez-vous traités
avec dédain, et notre parole, qui a
été la première, ne nous a-t-elle
pas valu de ramener le roi?... »
Mais les discours des hommes de
Juda furent plus violents encore
que ceux des hommes d'Israël.

CHAPITRE XX.

Or, il se trouva là un misérable
du nom de Chèba, fils de Bi-
khri, Benjamite; il sonna du cor et
proclama : « Nous n'avons aucune
part à David, aucune communauté
à revendiquer avec le fils de Jessé;
chacun à ses tentes, ô Israël! »
2 Et tout Israël abandonna le parti

David, étant rentré dans sa de-
meure à Jérusalem, prit les dix con-
cubines qu'il avait commises à la
garde du palais et les mit dans un
lieu de dépôt, où il pourvut à leurs
besoins; mais il n'approcha point
d'elles et elles restèrent séquestrées
jusqu'au jour de leur mort, en état
de veuvage perpétuel. 4 Le roi dit
à Amasa : « Rassemble-moi les
hommes de Juda dans les trois jours,
puis tu attendras ici. » 5 Amasa par-
tit pour rassembler Juda, mais il
dépassa le terme qui lui était assi-
gné. 6 Alors David dit à Abisaï :
« Chéba, fils de Bikhri, va mainte-
nant devenir plus dangereux pour
nous que ne fut Absalon. Prends,
toi, les serviteurs de ton maître et
mets-toi à sa poursuite : il pourrait
avoir trouvé des villes fortes et
échapper à nos regards. » 7 A sa
suite sortirent les gens de Joab, les
Kerêthi et Pelêthi, tous les vail-
lants; ils partirent de Jérusalem à
la poursuite de Chéba, fils de Bi-
khri.

8 Comme ils se trouvaient près de
la grande pierre qui est à Gabaon,
ils virent arriver Amasa. Joab était
alors ceint de son costume de
guerre, par-dessus lequel était le
ceinturon de l'épée, fixée près de la
cuisse dans son fourreau. Elle s'é-
chappa tandis qu'il s'avançait.
9 Joab dit à Amasa : « Comment
vas-tu, mon frère? » et de la main
droite il saisit la barbe d'Amasa pour
l'embrasser. 10 Amasa ne se méfia
pas de l'épée qui était dans la main
de Joab; celui-ci l'en frappa dans
l'aine, et les entrailles se répandi-
rent

Joab resta près du corps, en disant :
« Qui aime Joab et qui tient pour
David, que celui-là suive Joab! »
[12] Cependant Amasa se roulait dans
son sang au milieu du chemin ;
l'homme, voyant que tout le peuple
s'arrêtait là, transporta Amasa de
la route dans un champ et jeta un
manteau sur son corps, parce qu'il
avait remarqué que tous ceux qui
arrivaient près de lui s'arrêtaient.
[13] Une fois le corps enlevé de la
route, chacun passa à la suite de
Joab, afin de faire la chasse à
Chéba, fils de Bikhri.

[14] Celui-ci traversa toutes les tri-
bus d'Israël jusqu'à Abêl — dit
aussi Beth-Maakha — et tous les
Bérim (1) ; les autres se massèrent,
le suivirent aussi de près, [15] et, arri-
vés, l'assiégèrent dans Abêl-Beth-
Maakha ; ils dressèrent contre la
ville un remblai qui atteignit l'a-
vant-mur, et déjà toute la troupe
de Joab faisait effort contre la mu-
raille pour la renverser, [16] lorsqu'une
femme avisée cria de la ville :
« Ecoutez, écoutez! Dites à Joab
d'approcher pour que je lui parle! »
[17] Et Joab s'approcha d'elle, et elle
dit : « Es-tu Joab? — Je le suis. —
Écoute les paroles de ta servante.
— J'écoute. » [18] Elle reprit en ces
termes : « Il aurait fallu commencer
par des pourparlers, c'est-à-dire in-
terroger les habitants d'Abêl, et on
eût ainsi tout terminé. [19] Nous sommes
parmi les plus paisibles et fidèles en
Israël, et tu voudrais anéantir une
ville, une métropole d'Israël! Pour-
quoi veux-tu supprimer l'héritage du
Seigneur ? [20] — Loin de moi, ré-
pondit Joab, loin de moi de vouloir
supprimer ou détruire! [21] Tel n'est
point le cas. Mais un homme de la
montagne d'Éphraïm — Chéba, fils
de Bikhri, est son nom — s'est in-
surgé contre le roi, contre David ;
livrez-le, lui seul, et je me retirerai
de la ville. — Eh bien! dit cette
femme à Joab, sa tête te sera jetée
par-dessus la muraille. » [22] Et elle
harangua tout le peuple dans sa
sagesse, et on trancha la tête à
Chéba, fils de Bikhri, et on la jeta
à Joab ; il sonna du cor et, s'éloi-
gnant de la ville, chacun regagna
sa tente, tandis que Joab retournait
à Jérusalem auprès du roi.

[23] Joab resta à la tête de l'armée
d'Israël ; Benaïa, fils de Joïada,
commandait aux Kerêthi et Pelêthi ;
[24] Adoram était préposé aux im-
pôts ; Josaphat, fils d'Ahiloud, ar-
chiviste ; [25] Scheva, secrétaire ; Ça-
dok et Ébiathar, prêtres ; [26] et Ira,
le Yaïri, lui aussi, était ministre de
David.

(1) Région ou peuplade inconnue.

CHAPITRE XXI.

Il y eut une famine du temps de
David, durant trois années con-
sécutives. David consulta le Sei-
gneur, qui répondit : « C'est à cause
de Saül, de cette maison de sang,
qui a fait périr les Gabaonites. » [2] Le
roi manda les Gabaonites et leur
parla (les Gabaonites ne faisaient
pas partie des enfants d'Israël, mais
des Amorréens survivants ; les Is-
raélites les avaient épargnés par
serment, mais Saül, dans son zèle
pour Israël et pour Juda, avait en-
trepris de les frapper) ; [3] David donc
dit aux Gabaonites : « Que dois-je
faire pour vous et quelle expiation
vous offrir, pour que vous bénissiez
l'héritage du Seigneur? » [4] Les Ga-
baonites lui répondirent : « Nous

Digitized by Google

n'avons ni argent ni or à réclamer
de Saül et de sa maison, ni aucun
homme à faire mourir en Israël. »
Et il dit : « Que voulez-vous donc ?
je vous l'accorderai. » 5 Ils dirent au
roi : « L'homme qui nous extermina,
qui avait médité notre ruine, notre
disparition totale du territoire d'Is-
raël, 6 qu'on nous livre sept de ses
fils, nous les pendrons devant le
Seigneur, sur la colline de Saül, de
cet *élu du Seigneur!* » Le roi ré-
pondit : « Je les livrerai. » 7 Le roi
épargna Mephiboseth, fils de Jona-
than, petit-fils de Saül, à cause du
serment solennel qu'ils avaient
échangé, lui, David, et Jonathan, fils
de Saül, 8 et il prit les deux fils que
Riçpa, fille d'Ayya, avait donnés
à Saül, — Armôni et Mephiboseth,
— et les cinq fils que Mikhal (1), fille
de Saül, avait donnés à Adriel, fils
de Barzillaï, de Mehola. 9 Et il les
remit aux Gabaonites, qui les pen-
dirent sur la montagne devant le
Seigneur, et tous les sept périrent
ensemble. Ils furent mis à mort dans
les premiers jours de la moisson, au
commencement de la récolte des
orges. 10 Riçpa, fille d'Ayya, prit un
sac qu'elle étendit pour son usage
sur la pierre, depuis le commence-
ment de la moisson jusqu'à ce que
l'eau du ciel tombât sur eux ; et elle
ne permit ni aux oiseaux du ciel
d'approcher de ces corps le jour,
ni aux bêtes sauvages la nuit.

11 Lorsque David fut informé de
ce qu'avait fait Riçpa, fille d'Ayya,
concubine de Saül, 12 il alla, de son
côté, prendre les ossements de Saül
et ceux de Jonathan, son fils, chez
les citoyens de Jabès-Galaad, qui
les avaient enlevés de la place de
Beth-Schân, où les Philistins les
avaient attachés le jour où ils défi-
rent Saül à Ghelboé. 13 Il retira de
là les ossements de Saül et ceux de
Jonathan, son fils, et l'on recueillit
aussi les ossements des suppliciés.
14 On enterra les restes de Saül et
de Jonathan dans le pays de Ben-
jamin, à Cêla, dans le sépulcre de
Kich, père de Saül, et l'on se con-
forma à tout ce que le roi avait or-
donné. Dieu redevint alors favo-
rable au pays.

15 Les Philistins eurent de nouveau
la guerre avec les Israélites. David
y alla, accompagné de ses servi-
teurs, et ils combattirent les Philis-
tins ; David éprouva une défaillance.
16 Alors Yichbi de Nob (un descen-
dant du Rapha (2), sa lance, en
airain, pesait trois cents sicles, et il
était équipé de neuf) entreprit de
tuer David. 17 Mais Abisaï, fils de
Cerouya, vint à son secours et
frappa mortellement le Philistin.
Sur quoi les gens de David l'adju-
rèrent en disant : « Ne va plus à la
guerre avec nous, afin de ne pas
éteindre le flambeau d'Israël. »
18 Plus tard survint, à Gob, une nou-
velle guerre avec les Philistins, dans
laquelle Sibbekhaï, de Houcha,
vainquit Saf, autre descendant du
Rapha. 19 Lors d'une nouvelle guerre
avec les Philistins, qui eut lieu à
Gob, Elhanan, fils de Yaarê-Ore-
ghim, de Bethléem, abattit Goliath
de Gath (le bois de sa lance res-
semblait à l'ensouple des tisserands).
20 Une autre guerre eut lieu à Gath,
où figura un homme de haute taille,
qui avait six doigts à chaque main,
six à chaque pied, en tout vingt-
quatre, et qui, lui aussi, était issu
du Rapha. 21 Il défia Israël, et fut
tué par Jonathan, fils de Chimea et

(1) D'autres lisent : Mérab.

(2) Géant célèbre.

Digitized by Google

neveu de David. [22] Tous ces quatre
étaient nés au Rapha dans Gath;
tous périrent par la main de David
et par celle de ses serviteurs.

CHAPITRE XXII.

DAVID prononça en l'honneur de
l'Éternel les paroles de ce can-
tique, lorsque l'Éternel l'eut délivré
de la main de tous ses ennemis et
de la main de Saül. [2] Il dit :

Seigneur, tu es mon rocher et ma forteresse,
Un libérateur pour moi;
[3] Mon Dieu tutélaire en qui je m'abrite,
Mon bouclier et mon puissant sauveur,
Mon rempart et mon refuge;
Mon protecteur, qui m'assistes contre la violence!
[4] Gloire — m'écrié-je — à l'Éternel,
Qui me délivre de mes ennemis!

[5] Déjà m'enveloppaient les flots mortels ;
Les torrents de la perdition me faisaient frémir ;
[6] J'étais enlacé dans les réseaux de la tombe,
Surpris dans les filets de la mort.
[7] Dans ma détresse j'invoque le Seigneur,
Je fais appel à mon Dieu,
Et de son sanctuaire il entend ma voix,
Mon cri est monté à ses oreilles.

[8] Soudain la terre oscille et tremble,
Les fondements du ciel sont ébranlés,
Secoués par la colère de Dieu.
[9] Des vapeurs s'exhalent, signe de son courroux ;
De sa bouche sort un feu dévorant,
Jaillissent de brûlantes étincelles.
[10] Il incline les cieux et descend;
Sous ses pieds, une brume épaisse.
[11] Porté sur les chérubins, il vole,
Il apparaît sur les ailes du vent.
[12] Il déploie autour de lui les ténèbres comme une tente,
Des eaux agglomérées, d'opaques nuages.
[13] Le seul reflet de sa face
Allume des flammes ardentes.

[14] Il tonne du haut des cieux, l'Éternel!
Le Dieu suprême fait entendre sa voix.
[15] Il lance ses flèches, — ils (1) se dispersent;
L'éclair, — il les frappe de stupeur.
[16] Le lit de l'océan s'est découvert,
Les fondements de la terre ont été mis à nu,
A la voix impérieuse de l'Éternel,
Au souffle du vent de sa colère.

[17] Il étend d'en haut sa main, me saisit,
Me retire du sein des grandes eaux ;
[18] Il me délivre de mon puissant ennemi,
De mes adversaires trop forts pour moi.
[19] Ils étaient à l'affût de mes malheurs;
Mais l'Éternel a été mon appui.
[20] Il m'a mis au large,
M'a sauvé parce qu'il m'aime.

[21] Le Seigneur me traite selon ma droiture,
Il récompense la pureté de mes mains.
[22] C'est que je suis fidèle aux voies du Seigneur,
Jamais je n'ai trahi mon Dieu.
[23] Toutes ses lois me sont présentes;
Ses statuts, je ne m'en écarte point.
[24] Attaché à lui sans réserve,
Je me suis tenu en garde contre mes fautes.
[25] Oui, le Seigneur m'a rémunéré selon ma droiture,
Selon ma pureté, dont ses yeux sont témoins.

[26] Tu te montres aimant pour qui t'aime,
Loyal envers l'homme loyal,
[27] Sincère avec les cœurs purs,
Mais artificieux avec les pervers!
[28] Tu viens en aide à un peuple humilié,
Et sous ton regard tu fais ployer les superbes.

[29] Oui, tu es mon flambeau, Seigneur!
L'Éternel illumine mes ténèbres.
[30] Soutenu par toi, j'attaque un bataillon;
Grâce à mon Dieu, j'escalade un rempart.
[31] Dieu puissant! parfaite est sa voie ;
La parole du Seigneur est infaillible,
Il est le bouclier de quiconque espère en lui.

[32] Qui est Dieu, hormis l'Éternel?
Qui un rocher tutélaire, si ce n'est notre Dieu?
[33] Ce Dieu est mon rempart invincible;
Il dégage complètement ma carrière.
[34] Il rend mes pieds agiles comme ceux des biches,
Et m'installe sur mes hauteurs.
[35] Il instruit mes mains aux combats,
Mes bras à manier l'arc d'airain.

[36] Tu me prêtes le bouclier de ton secours,
Ta bienveillance fait ma supériorité.
[37] Tu donnes de l'aisance à mes pas,
Et empêches mes talons de chanceler.
[38] Je poursuis mes ennemis, je les extermine;

(1) Mes ennemis.

Digitized by Google

Point de relâche que je ne les aie détruits.
39 Je les détruis, je les abats, ils ne se relèveront plus;
Ils gisent désormais à mes pieds!

40 C'est toi qui m'as armé de vaillance pour la guerre,
Qui fais plier sous moi mes agresseurs;
41 Mes ennemis, tu les fais fuir devant moi,
Et mes adversaires, pour que j'en fasse justice.
42 Ils s'adressent, à bout de ressources,
A l'Éternel... point de réponse !
43 Je les écrase comme la poussière de la terre;
Comme la fange des rues je les broie et pulvérise.
44 Tu me fais triompher des factions de mon peuple;
Tu me réserves pour commander à des nations,
Des peuplades inconnues deviennent mes tributaires,
45 Les fils d'un sol étranger me rendent hommage;
Au seul bruit de mon nom, ils se soumettent à moi.
46 Les fils de l'étranger perdent courage,
Ils tremblent au fond de leurs retraites.

47 Vivant est le Seigneur, et béni mon Rocher !
Glorifié, le Dieu puissant qui me protège !
48 O Dieu, c'est toi qui me procures vengeance,
Qui fais tomber des peuples à mes pieds;
49 Qui m'arraches à mes ennemis,
Me fais triompher de mes agresseurs,
Et échapper aux hommes de violence.

50 Je te rends donc grâce, Seigneur, à la face des peuples,
Et je chante ta gloire ;
51 Donjon du salut pour ton roi,
Bienfaiteur de ton oint David
Et de sa postérité à jamais !

CHAPITRE XXIII.

VOICI le dernier discours de David :

Parole de David, fils de Jessé,
Parole de l'homme haut placé,
De l'élu du Dieu de Jacob,
Du chantre aimable d'Israël :

2 L'esprit du Seigneur a parlé par ma bouche,
Son verbe repose sur ma langue.
3 Il a dit, le Dieu d'Israël,
Il a prononcé à mon sujet, le Rocher d'Israël :
« Qui domine sur les hommes doit être juste,
Gouverner dans la crainte de Dieu.
4 Quand le soleil brille, éclairant le matin
— Un matin sans nuages —
Par ses rayons et par la pluie
La verdure sort de la terre... »

5 Ma maison n'est-elle pas ainsi avec Dieu?
Aussi m'a-t-il assuré une alliance perpétuelle,
Alliance bien ordonnée et bien gardée ;
Ne fait-il pas germer mon salut et l'objet de tous mes désirs ?

6 Les pervers sont tous comme des épines qu'on évite,
Qu'on ne saisit point avec la main ;
7 Si quelqu'un y touche,
Il s'arme de fer ou du bois d'une lance:
C'est par le feu qu'il faut les détruire sur place.

8 Voici les noms des vaillants
guerriers de David : Yocheb-Ba-
chébeth, le Tahkemonite, chef de
la garde, le même (1) qui, en une
seule rencontre, tua huit cents
hommes avec sa lance. 9 Après lui,
Éléazar, fils de Dodo, fils d'Ahohi,
l'un des trois vaillants compagnons
de David, qui bravèrent les Philis-
tins rassemblés là pour la bataille,
quand les Israélites battirent en
retraite ; 10 lui s'élança et abattit
des Philistins jusqu'à ce que sa main
fût engourdie et comme collée à son
épée. Ce jour-là, le Seigneur pro-
cura une grande victoire au peuple,
qui revint derrière son chef, mais
pour piller. 11 Après lui, Chamma,
fils d'Aghé, le Hararite. Les Phi-
listins s'étaient rassemblés en corps
d'armée. Là se trouvait une pièce
de terre pleine de lentilles, et le
peuple fuyait devant les Philistins.
12 Mais lui, il prit position au milieu
du champ, le défendit et battit les
Philistins ; le Seigneur opéra ainsi

(1) Traduit d'après I Chron., XI, 11.

Digitized by Google

une grande délivrance. [13]Trois des
trente chefs descendirent un jour, au
temps de la moisson, et arrivèrent
près de David, dans la caverne
d'Adoullam ; un corps de Philistins
se trouvait campé dans la vallée de
Rephaïm. [14]David était alors dans
la forteresse, et les Philistins avaient
un avant-poste à Bethléem. [15]Da-
vid eut un désir et dit : « Ah ! si on
pouvait me faire boire de l'eau de
la citerne qui est à la porte de
Bethléem ! » [16]Les trois guerriers
s'ouvrirent un passage par le camp
des Philistins, puisèrent de l'eau
à la citerne qui est à la porte de
Bethléem et l'apportèrent à David ;
mais celui-ci ne voulut pas la boire
et en fit une libation à l'Éternel,
[17]en disant : « Dieu me préserve de
faire pareille chose ! N'est-ce pas le
sang de ces hommes qui sont allés
là au péril de leur vie ? » Il refusa
donc de boire. — Voilà ce que firent
ces trois guerriers. [18]Puis Abisaï,
frère de Joab, fils de Cerouya, le
chef des Trois : il brandit un jour
sa lance sur trois cents ennemis
qu'il immola, et se fit un nom parmi
les Trois. [19]Il fut plus estimé que les
Trente (1), car il devint leur chef,
cependant il n'arriva point jus-
qu'aux Trois. [20]Puis Benaïahou, fils
de Joïada, d'un vaillant aux nom-
breux exploits, originaire de Kab-
ceël ; ce fut lui qui triompha des
deux Ariel de Moab ; ce fut lui
aussi qui descendit et tua un lion
dans une fosse par un jour de neige.
[21]Il tua aussi un Égyptien, homme
de grande mine, et, dans la main
de l'Égyptien, il y avait une lance :
il descendit vers lui avec un bâton,
et il arracha la lance de la main de
l'Égyptien et le tua avec sa lance.

(1) Traduit d'après I Chroniques, XI, 25.

[22]Voilà ce que fit Benaïahou, fils de
Joïada, renommé parmi les trois
héros. [23]Il fut plus estimé que les
Trente, mais il n'arriva pas jus-
qu'aux Trois. David l'admit dans
son conseil. [24]Assahel, frère de Joab,
fut l'un des Trente. Puis Elha-
nan, fils de Dodo, de Bethléem ;
[25]Chamma, le Harodite ; Elika, le
Harodite ; [26]Héléç, le Paltite ; Ira,
fils d'Ikkech, de Tekoa ; [27]Abiézer,
d'Anatot ; Mebounnaï, le Houcha-
tite ; [28]Çalmôn, l'Ahohite ; Maha-
raï, de Netofa ; [29]Hêleb, fils de
Baana, de Netofa ; Ittaï, fils de
Ribaï, de Ghibea des Benjamites ;
[30]Benaïahou, de Piratôn ; Hiddaï,
de Nahalê-Gaach ; [31]Abi-Albôn,
l'Arbatite ; Azmaveth, le Barhou-
mite ; [32]Élyahba, le Chaalbonite ;
des fils de Yachên : Jonathan ;
[33]Chamma, le Hararite ; Ahiam,
fils de Charar, l'Ararite ; [34]Élifélet,
fils d'Ahasbaï, fils du Maakhatite ;
Eliam, fils d'Ahitofel, de Ghilo ;
[35]Heçraï, le Carmélite ; Paaraï,
l'Arbite ; [36]Yigal, fils de Nathan,
de Çoba ; Bâni, le Gadite ; [37]Célek,
l'Ammonite ; Naharaï, le Beêrotite,
écuyer de Joab, fils de Cerouya ;
[38]Ira, le Yithrite ; Garêb, le Yi-
thrite ; [39]Urie, le Héthéen. — Total :
trente-sept.

CHAPITRE XXIV.

La colère du Seigneur s'étant de
nouveau allumée contre les Is-
raélites, il incita David contre eux
en disant : « Procède au dénombre-
ment d'Israël et de Juda. » [2]Le roi
dit à Joab, le chef de l'armée, qui
était près de lui : « Parcours, je te
prie, toutes les tribus d'Israël depuis
Dan jusqu'à Bersabée, et recensez

Digitized by Google

le peuple, afin que je connaisse le
chiffre de la population. » 3 Joab ré-
pondit au roi : « Ah ! que l'Éternel,
ton Dieu, multiplie cette population
au centuple de ce qu'elle est main-
tenant, sous les yeux du roi mon
maître ! Pourquoi le roi mon maître
éprouve-t-il ce désir ? » 4 Mais le roi
maintint l'ordre donné à Joab et aux
chefs d'armée. Joab et les comman-
dants sortirent donc de chez le
roi pour recenser la population is-
raélite.

5 Ils passèrent le Jourdain et s'ar-
rêtèrent près d'Aroêr, à droite de
la ville, dans la partie de la vallée
appartenant aux Gadites, vers Ya-
zêr. 6 De là ils allèrent en Galaad,
puis dans la contrée de Tahtim-
Hodchi, arrivèrent à Dan-Yaan,
contournèrent Sidon, 7 atteignirent
Mibçar-de-Tyr, toutes les villes des
Hévéens et des Canaanites, et dé-
bouchèrent au midi de Juda, à Ber-
sabée. 8 Ayant ainsi parcouru tout
le pays, ils arrivèrent, au bout de
neuf mois et vingt jours, à Jérusa-
lem. 9 Joab remit au roi le résultat
du dénombrement du peuple : Is-
raël comptait huit cent mille hommes
valides, pouvant tirer l'épée, et
Juda en comptait cinq cent mille.
10 David fut saisi de remords après
ce dénombrement, et il dit au Sei-
gneur : « J'ai gravement péché
par ma conduite. Et maintenant,
Seigneur, daigne pardonner le mé-
fait de ton serviteur, car j'ai agi
bien follement ! »

11 Quand David se leva le lende-
main, la parole du Seigneur s'a-
dressa en ces termes au prophète
Gad, le Voyant de David : 12 « Va
dire à David : Ainsi a parlé le Sei-
gneur : Je te propose trois calami-
tés ; tu en choisiras une, que je
dirigerai contre toi. » 13 Gad alla
trouver David et lui fit cette com-
munication. Il lui dit : « Veux-tu
qu'il te survienne sept années de
famine dans ton pays, ou que, trois
mois durant, tu fuies devant la pour-
suite de tes ennemis, ou que la peste
sévisse trois jours dans ton pays ?
Avise maintenant et vois quelle ré-
ponse je dois rendre à qui m'en-
voie. » 14 David répondit à Gad :
« Mon anxiété est grande... Li-
vrons-nous cependant à la main de
l'Éternel, car il est plein de mi-
séricorde, plutôt que de tomber
dans la main de l'homme. » 15 Le
Seigneur fit alors sévir la peste en
Israël, depuis le matin jusqu'à l'é-
poque fixée : de Dan à Bersabée, le
peuple perdit soixante-dix mille
hommes. 16 Le messager divin éten-
dait la main vers Jérusalem pour la
ravager, lorque le Seigneur, ému
de cette calamité, dit à l'ange qui
décimait le peuple : « Assez ! Retire
maintenant ta main ! » L'ange du
Seigneur se trouvait alors près de
l'aire d'Aravna, le Jébuséen. 17 Da-
vid, en voyant l'ange qui faisait périr
le peuple, avait dit au Seigneur :
« Vois, c'est moi qui ai péché, c'est
moi qui suis coupable, mais qu'ont
fait ces brebis ? De grâce, que ta
main ne frappe que moi et ma fa-
mille ! »

18 Gad vint, ce jour même, trouver
David et lui dit : « Va, élève un au-
tel au Seigneur sur l'aire d'Aravna,
le Jébuséen. » 19 David s'y rendit se-
lon la parole de Gad, comme l'avait
ordonné le Seigneur. 20 Aravna, le-
vant les yeux, vit le roi et ses ser-
viteurs s'avancer vers lui ; il sortit
aussitôt et se prosterna devant le
roi, la face contre terre. 21 Et Aravna
dit : « Pourquoi le roi mon maître
vient-il chez son serviteur ? » David
répondit : « Pour acheter ton aire

Digitized by Google

et y bâtir un autel au Seigneur,
afin d'arrêter le fléau qui frappe
le peuple. » [22] Aravna dit à David :
« Que mon seigneur le roi prenne et
emploie ce qui lui plaira : les bœufs
pour en faire des holocaustes, les
traîneaux et l'attirail des bœufs pour
former le bûcher. » [23] Le prince Arav-
na offrit ainsi le tout au roi, en lui
disant : « Que l'Éternel, ton Dieu,
te soit propice ! [24] — Non, lui ré-
pondit le roi, je prétends te l'ache-
ter et le payer, je ne veux pas, sans
bourse délier, offrir des holocaustes
à l'Éternel, mon Dieu. » David ac-
quit donc l'aire et le bétail au prix
de cinquante sicles. [25] Il érigea là un
autel au Seigneur, y offrit des holo-
caustes et des sacrifices rémunéra-
toires ; le Seigneur se laissa fléchir
en faveur du pays, et la mortalité
cessa d'affliger Israël.

Digitized by Google

PREMIER LIVRE DES ROIS

CHAPITRE Ier.

Le roi David était vieux, chargé de jours; on l'enveloppait de vêtements, sans qu'il en fût réchauffé. 2 Ses serviteurs lui dirent : « Que l'on cherche, pour mon seigneur le roi, une jeune fille vierge, qui se tiendra devant le roi, et aura soin de lui; elle reposera dans tes bras, et la chaleur reviendra à mon seigneur le roi. » 3 On chercha une belle jeune fille dans tout le territoire d'Israël; on trouva Abisag, la Sunamite, et on l'amena au roi. 4 Or, la jeune fille était fort belle. Elle devint la garde du roi et elle le servit; mais le roi n'eut pas commerce avec elle.

5 Adonias, fils de Hagghit, laissait percer son ambition en disant: « C'est moi qui serai roi. » Il se procura un char et des écuyers, se faisant précéder de cinquante coureurs. 6 Jamais son père ne l'avait contrarié en disant : « Pourquoi agis-tu ainsi ? » Il était d'ailleurs d'une grande beauté, et il était venu au monde après Absalon. 7 Il eut des pourparlers avec Joab, fils de Cerouya, et le pontife Ébiathar, qui se rallièrent à son parti. 8 Pour le pontife Çadok, Benaïahou, fils de Joïada, le prophète Nathan, Séméi et Réi, et les vaillants de David, ils ne suivirent point Adonias. 9 Adonias fit égorger des pièces de menu et de gros bétail et des animaux engraissés, près de la pierre de Zohéleth, qui est à côté d'Ên-Roghel ; il convia tous ses frères, les fils du roi, et tous les Judaïtes, serviteurs du roi. 10 Mais Nathan le prophète, Benaïahou, les Vaillants, et Salomon, son frère, il ne les convia point.

11 Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : « N'as-tu pas ouï dire qu'Adonias, fils de Hagghit, s'est fait roi? Notre maître David l'ignore. 12 Eh bien ! écoute, je veux te donner un conseil, et tu sauveras ta vie et celle de ton fils Salomon. 13 Va, entre chez le roi David, et dis-lui : « N'est-il pas vrai, seigneur, que tu as juré à ta servante en disant : Certes, Salomon, ton fils, règnera après moi, c'est lui qui sera assis sur mon trône ? — Pourquoi donc Adonias règne-t-il? » 14 Or, tandis que tu seras en train de parler ainsi au roi, moi, j'entrerai sur tes pas et je confirmerai tes paroles. » 15 Bethsabée alla trouver le roi dans sa chambre. (Le roi était fort âgé, et Abisag, la Sunamite, le servait.) 16 Bethsabée s'inclina et se prosterna devant le roi, qui lui dit : « Que veux-tu? »

Digitized by Google

17 Elle lui répondit : « Seigneur, tu
as juré à ta servante par l'Éternel,
ton Dieu, en disant : Salomon, ton
fils, règnera après toi, et c'est lui
qui sera assis sur mon trône. 18 Et
maintenant, voici qu'Adonias règne
et, à l'heure présente, seigneur, tu
l'ignores! 19 Il a tué une grande
quantité de bœufs, de bêtes grasses,
de menu bétail, et il a convié tous
les fils du roi, Ébiathar, le pontife,
Joab, le général d'armée; et Salomon,
ton serviteur, il ne l'a pas
convié. 20 Quant à toi, seigneur, les
yeux de tout Israël sont fixés sur toi,
pour que tu lui déclares qui succèdera
sur le trône à mon seigneur le
roi. 21 Et il arrivera, lorsque mon
seigneur le roi sera allé reposer
avec ses pères, que moi et mon fils
Salomon nous serons traités de rebelles. »
22 Elle parlait encore au
roi, lorsque parut Nathan, le prophète.
23 On l'annonça au roi, disant :
« Voici Nathan, le prophète. »
Il entra en présence du roi et se
prosterna devant lui, la face contre
terre. 24 Et il dit : « Est-ce toi, mon
seigneur le roi, qui as dit : Adonias
règnera après moi, et c'est lui qui
s'assiéra sur mon trône ? 25 De fait,
il est descendu aujourd'hui tuer des
bœufs, des bêtes engraissées et des
brebis en quantité ; il a invité tous
les fils du roi, les chefs de l'armée,
le prêtre Ébiathar; et voici qu'ils
mangent et boivent en sa présence,
criant : « Vive le roi Adonias ! »

28 Le roi David dit alors : « Faites
venir Bethsabée. » Elle entra
chez le roi et se tint debout devant
lui. 29 Et le roi jura en ces termes :
« Par le Dieu vivant, qui a
sauvé ma vie de tout danger !
30 comme je t'ai juré par l'Éternel,
Dieu d'Israël, en disant que Salomon,
ton fils, régnera après moi,
et qu'il me remplacera sur le trône,
ainsi ferai-je aujourd'hui. » 31 Bethsabée
s'inclina, la face contre terre,
et se prosterna aux pieds du roi,
en disant : « Vive à jamais le roi
David, mon seigneur! » 32 Puis le
roi David dit : « Appelez-moi le
pontife Çadok, le prophète Nathan
et Benaïahou, fils de Joïada. » Et
ils vinrent devant le roi, 33 qui leur
dit : « Faites-vous accompagner
par les serviteurs de votre maître;
vous ferez monter Salomon, mon fils,
sur ma propre mule, et vous le conduirez
vers le Ghihôn. 34 Là, Çadok,
le pontife, et Nathan, le prophète,
le sacreront roi d'Israël; vous sonnerez
du cor et vous direz : « Vive
le roi Salomon ! » 35 Vous remonterez
à sa suite, et il ira s'asseoir sur
mon trône ; c'est lui qui doit régner
à ma place, et c'est lui que j'ai
institué chef d'Israël et de Juda. »
36 Benaïahou, fils de Joïada, répondit
au roi : « Amen ! Soit ainsi
voulu par l'Éternel, Dieu du roi
mon maître ! 37 Comme l'Éternel a
été avec le roi mon maître, ainsi soit-
il avec Salomon, et puisse-t-il rendre

Digitized by Google

avait pris dans la Tente, oignit
Salomon ; on sonna du cor, et
tout le peuple dit : « Vive le roi
Salomon ! » 40 Et tout le peuple
monta à sa suite, faisant résonner
les flûtes, se livrant à une grande
allégresse ; leurs cris ébranlaient la
terre. 41 Adonias et tous ses convives,
qui achevaient de manger, l'entendirent ;
et Joab, en percevant le son
du cor, demanda : « D'où vient ce
bruit de la ville en émoi ? » 42 Il parlait
encore, lorsqu'il vit venir Jonathan,
fils du prêtre Ébiathar. « Viens,
dit Adonias, car tu es un vaillant
homme et porteur de bonnes nouvelles. »
43 Jonathan répondit à
Adonias : « En vérité, le roi David,
notre maître, a donné la royauté à
Salomon. 44 Il a envoyé, pour l'accompagner,
le pontife Çadok, le
prophète Nathan, Benaïahou, fils
de Joïada, les Kerêthi et Pelêthi,
et on l'a fait monter sur la mule du
roi. 45 Et le pontife Çadok et le
prophète Nathan lui ont donné
l'onction royale près du Ghihôn,
et ils sont revenus de là tout joyeux,
et la cité est pleine d'émoi. De là
le bruit que vous avez entendu.
46 De plus, Salomon s'est assis sur le
trône royal. 47 Bien mieux, les serviteurs
du roi sont venus féliciter notre
maître, le roi David, en disant :
« Puisse le Seigneur rendre le nom
de Salomon plus illustre encore que
ton nom, et son trône plus grand
que le tien ! » Et le roi s'est pros-

leva également et alla embrasser les
cornes de l'autel. 51 Salomon en fut
informé en ces termes : « Voici,
Adonias a pris peur du roi Salomon,
il est allé saisir les cornes de
l'autel et a dit : Que le roi Salomon
m'affirme sous serment aujourd'hui
qu'il ne fera point périr son serviteur
par le glaive ! » 52 Salomon dit
alors : « S'il se conduit en homme
de bien, pas un de ses cheveux ne
tombera à terre ; mais si un acte
pervers lui est imputable, il mourra. »
53 Le roi Salomon envoya des gens,
qui le firent descendre de l'autel,
et il vint se prosterner devant le
roi Salomon, qui lui dit : « Rentre
en ta demeure. »

CHAPITRE II.

Les jours de David approchant
de leur fin, il dicta ses volontés
à Salomon, son fils, en ces termes :
2 « Je suis près d'aller où va toute
chose terrestre ; prends courage
et sois homme ! 3 Obéis fidèlement à
l'Éternel, ton Dieu, en marchant
dans ses voies, en observant ses lois,
ses préceptes, ses règles et ses
statuts, tels qu'ils sont écrits dans
la loi de Moïse, afin que tu prospères
dans toutes tes œuvres et dans
toutes tes entreprises ; 4 afin que
l'Éternel accomplisse la parole qu'il
m'a adressée, savoir : « Si tes fils

Digitized by Google

de Yéther, qu'il a assassinés, ver-
sant en pleine paix le sang comme
dans la guerre, et souillant de ce
sang la ceinture de ses reins et la
chaussure de ses pieds. [6] Agis selon
ta prudence et ne laisse point sa
vieillesse descendre en paix dans la
tombe. [7] A l'égard des enfants de
Barzillaï, le Galaadite, use de bien-
veillance, et qu'ils soient admis à ta
table; car ils m'ont rendu service
en venant à moi, lorsque je fuyais
devant Absalon, ton frère. [8] Tu as
aussi dans ton entourage Séméi,
fils de Ghêra, le Benjamite, de
Bahourim : celui-là m'accabla des
plus cruels outrages lorsque je me
retirai à Mahanaïm. Mais il des-
cendit au-devant de moi vers le
Jourdain, et je lui jurai par l'Éter-
nel que je ne le ferai point périr par
le glaive. [9] Eh bien! ne le laisse
point impuni, car tu es un homme
avisé; tu sauras comment en user
avec lui, et tu feras descendre, en-
sanglantée, sa vieillesse dans la
tombe. »

[10] David s'endormit avec ses péres,
et il fut enseveli dans la cité de
David. [11] Le temps que David régna
sur Israël fut de quarante années :
il régna à Hébron sept années, et
trente-trois ans à Jérusalem. [12] Sa-
lomon s'assit sur le trône de David,
son père, et sa royauté fut trés
solidement établie.

[13] Or, Adonias, fils de Hagghit,
vint trouver Bethsabée, la mère de
Salomon. Elle lui demanda : « Ta
visite est-elle pacifique? — Oui, »
répondit-il. [14] Il ajouta : « J'ai à te
parler. » Elle répondit : « Parle.
[15] — Tu le sais, dit-il, la royauté me
revenait, et tous les Israélites avaient
jeté les yeux sur moi pour l'occuper;
mais elle m'a échappé pour passer
à mon frère, le Seigneur la lui
ayant conférée. [16] Et maintenant,
j'ai une prière à t'adresser; ne m'é-
conduis point. — Parle, » dit-elle.
[17] Il reprit : « Veuille demander au
roi Salomon, — qui ne t'éconduira
pas, — qu'il me donne pour femme
Abisag, la Sunamite. [18] — Bien,
répondit Bethsabée; je parlerai
pour toi au roi. » [19] Et Bethsabée
alla chez le roi Salomon pour lui
parler en faveur d'Adonias. Le roi
se leva à sa rencontre et se pros-
terna devant elle, puis s'assit sur
son trône et offrit un siége à sa
mère, qui s'assit à sa droite, [20] et
dit : « J'ai une petite demande à
t'adresser, ne me refuse point. —
Demande, ma mère, répondit le roi,
je ne te refuserai pas. [21] — Accorde,
dit-elle, Abisag, la Sunamite, pour
épouse à ton frère Adonias. » [22] Le
roi Salomon répondit à sa mère:
« Pourquoi demandes-tu Abisag, la
Sunamite, pour Adonias? Que ne
demandes-tu pour lui la royauté,
puisqu'il est mon frère aîné; pour
lui, dis-je, et pour le prêtre Ébia-
thar, et pour Joab, fils de Cerouya?»
[23] Et le roi Salomon jura par le Sei-
gneur en disant : « Dieu m'en fasse
autant et plus, si cette parole d'A-
donias ne lui coûte pas la vie! [24] Oui,
par le Dieu vivant, qui m'a conso-
lidé et établi sur le trône de David,
mon père, qui m'a fondé une maison
comme il l'avait promis, — oui, A-
donias mourra aujourd'hui! » [25] Le
roi Salomon en donna mission à
Benaïahou, fils de Joïada, qui le
frappa à mort.

[26] Pour le prêtre Ébiathar, le roi
lui dit : « Va-t-en à Anatot, dans
tes terres, car tu es passible de mort;
mais aujourd'hui je ne te ferai
point mourir, parce que tu as porté
l'arche du Seigneur Elohim devant
David, mon père, et parce que tu

Digitized by Google

as partagé toutes ses tribulations. »
27 Salomon chassa ainsi Ébiathar
du sacerdoce de l'Éternel, pour
accomplir la parole prononcée par
l'Éternel sur la maison d'Héli, à
Silo.
28 La nouvelle étant parvenue
jusqu'à Joab, qui avait suivi le
parti d'Adonias, bien qu'il n'eût
pas suivi celui d'Absalon, il se
réfugia dans le tabernacle du Sei-
gneur, où il embrassa les cornes de
l'autel. 29 Le roi Salomon fut informé
que Joab s'était réfugié dans le
tabernacle et se trouvait près de
l'autel. Et Salomon dit à Benaïahou,
fils de Joïada : « Va, et frappe-le. »
30 Benaïahou entra dans le taber-
nacle et lui dit : « Le roi t'ordonne
de sortir. — Non, répondit-il, c'est
ici que je mourrai. » Benaïahou
rapporta la chose au roi, en disant :
« Ainsi a parlé Joab et ainsi m'a-t-il
répondu. » 31 Le roi lui dit : « Fais
ce qu'il a dit lui-même, tue-le, puis
tu le feras enterrer. Tu écarteras
ainsi de moi et de ma famille la
tache du sang innocent répandu par
Joab. 32 Ce sang, Dieu le fera re-
tomber sur sa tête, à lui qui a frappé,
qui a fait périr par l'épée, à l'insu
de mon père David, deux hommes
de bien qui valaient mieux que lui :
Abner, fils de Ner, chef de l'armée
d'Israël, et Amasa, fils de Yéther,
chef de l'armée de Juda. 33 Oui,
leur sang retombera sur la tête de
Joab et sur celle de sa postérité à
jamais ...

et établit le pontife Çadok à la
place d'Ébiathar.
36 Le roi fit ensuite appeler Sé-
méi et lui dit : « Édifie-toi à Jéru-
salem une maison où tu demeu-
reras, et tu ne la quitteras pas
pour aller de côté et d'autre. 37 Le
jour où tu en sortiras, où tu fran-
chiras le torrent de Cédron, sache
bien que tu mourras, et que tu
seras l'auteur de ta perte. » 38 Sé-
méi répondit au roi : « C'est bien;
comme a parlé mon seigneur le roi,
ainsi fera ton serviteur. » Et Séméi
demeura de longs jours à Jérusalem.
39 Or, il advint, au bout de trois ans,
que deux esclaves s'enfuirent de
chez Séméi auprès d'Akhich, fils de
Maakha, roi de Gath. On l'apprit
à Séméi en disant : « Tes esclaves
sont à Gath. » 40 Séméi se leva,
sangla son âne et alla à Gath chez
Akhich, pour reprendre ses esclaves;
après quoi, il se remit en route et
les ramena de Gath. 41 Or, on apprit
à Salomon que Séméi était allé de
Jérusalem à Gath et en était re-
venu. 42 Le roi envoya appeler Sé-
méi et lui dit : « Ne t'avais-je pas
adjuré par l'Éternel et averti so-
lennellement en disant : Le jour
où tu sortiras de la ville et t'en
iras d'un côté ou de l'autre, sa-
che que tu encours la mort; et ne
m'as-tu pas répondu : C'est bien,
j'ai compris? 43 Pourquoi donc n'as-
tu pas respecté ce serment de l'É-
ternel et la défense que je t'avais
faite? » 44 Le roi dit encore à Séméi

Digitized by Google

Joïada, alla le frapper et il mourut;
et la royauté fut consolidée entre
les mains de Salomon.

CHAPITRE III.

SALOMON s'allia avec Pharaon,
roi d'Égypte : il épousa la fille
de Pharaon et l'installa dans la Cité
de David, jusqu'à ce qu'il eût achevé
de bâtir sa propre maison, le temple
du Seigneur et le mur d'enceinte
de Jérusalem. [2]Cependant, le peuple
sacrifiait sur les hauts-lieux, parce
qu'aucune maison n'avait encore
été, jusque-là, édifiée en l'honneur
de l'Éternel. [3]Salomon aima le Sei-
gneur, se conformant aux instruc-
tions de son père David; seulement,
il offrait des sacrifices et brûlait de
l'encens sur les hauts-lieux. [4]Le roi
alla à Gabaon pour y sacrifier, car
là était le principal haut-lieu; et sur
cet autel, Salomon offrit mille holo-
caustes.

[5]Étant à Gabaon, Salomon vit,
dans un songe nocturne, apparaître
le Seigneur, qui lui dit : « Demande;
que dois-je te donner? » [6]Salomon
répondit : « Tu as témoigné à ton
serviteur, à mon père David, une
grande faveur, parce qu'il a marché
devant toi avec sincérité, justice et
droiture de cœur; et tu lui as conti-
nué cette faveur insigne en lui don-
nant un fils, son successeur sur le
trône, comme il l'est aujourd'hui.
[7]Maintenant donc, Éternel, mon
Dieu, tu m'as fait régner, moi ton
serviteur, à la place de David, mon
père, et je suis un tout jeune homme,
inhabile à me conduire. [8]Et ton
serviteur est entouré d'un peuple qui
est le tien, que tu as élu, peuple
nombreux dont la multitude est
incalculable. [9]Donne donc à ton
serviteur un cœur intelligent, capa-
ble de juger ton peuple, sachant dis-
tinguer le bien du mal; autrement,
qui pourrait gouverner un peuple
aussi considérable que celui-ci? »
[10]Ce discours plut au Seigneur,
satisfait de la demande exprimée
par Salomon; [11]et Dieu lui dit :
« Parce que tu as fait une telle
demande, parce que tu n'as de-
mandé ni de longs jours, ni des
richesses, ni la vie de tes ennemis,
que tu as seulement demandé l'in-
telligence afin de savoir rendre la
justice, [12]j'acquiesce à ton désir :
je te donne un tel esprit de sagesse
et d'intelligence, que ton pareil n'a
pas existé avant toi ni ne se verra
après toi. [13]Mais je te donne, de
plus, ce que tu n'as pas demandé :
la richesse et la gloire, en quoi ne
t'égalera aucun des rois, pendant
toute la durée de ta vie. [14]Et si tu
marches dans mes voies, fidèle à
mes lois et à mes préceptes, comme
a fait David, ton père, je prolon-
gerai tes jours. » [15]Salomon s'éveilla
et vit que c'était un songe. De retour
à Jérusalem, il se présenta devant
l'arche d'alliance du Seigneur, offrit
des holocaustes et des sacrifices
rémunératoires, et donna un festin
à tous ses serviteurs.

[16]En ce temps-là, deux femmes
de mauvaise vie vinrent se présenter
devant le roi. [17]Et l'une de ces fem-
mes dit : « Écoute-moi, Seigneur!
Moi et cette femme nous habitons
la même maison; j'y ai donné nais-
sance à un enfant, étant avec elle.
[18]Trois jours après ma délivrance,
cette femme a également accouché.
Or, nous vivons ensemble, nul étran-
ger n'habite avec nous la maison,
nous deux seules y demeurons. [19]Pen-
dant la nuit, l'enfant de cette femme

Digitized by Google

est mort, parce qu'elle s'était cou-
chée sur lui. [20] Mais elle s'est levée
au milieu de la nuit, a enlevé mon
fils d'auprès de moi, tandis que ta
servante était endormie, l'a couché
sur son sein, et son fils qui était
mort, elle l'a déposé entre mes bras.
[21] Comme je me disposais, le matin,
à allaiter mon enfant, voici, il était
mort ! Je l'examinai attentivement
quand il fit grand jour, et ce n'était
pas là le fils que j'avais enfanté.
[22] — Non pas! dit l'autre femme,
mon fils est vivant, et c'est le tien
qui est mort ! — Point du tout,
reprit la première, c'est le tien qui
est mort, celui qui vit est le mien!»
C'est ainsi qu'elles discutaient de-
vant le roi. [23] Le roi dit alors :
« L'une dit : Cet enfant qui vit est
le mien, et c'est le tien qui est mort ;
l'autre dit : Non, c'est le tien qui est
mort, celui qui vit est le mien. »
[24] Le roi ajouta : « Apportez-moi un
glaive ; » et l'on présenta un glaive
au roi. [25] Et le roi dit : « Coupez en
deux parts l'enfant vivant, et don-
nez-en une moitié à l'une de ces
femmes, une moitié à l'autre. » [26] La
mère de l'enfant vivant, dont les
entrailles étaient émues de pitié
pour son fils, s'écria, parlant au roi :
« De grâce, seigneur ! qu'on lui
donne l'enfant vivant, qu'on ne le
fasse pas mourir ! » Mais l'autre
disait : « Ni toi ni moi ne l'aurons :
coupez ! » [27] Le roi reprit alors la
parole et dit : « Donnez-lui l'enfant
vivant et gardez-vous de le faire
mourir : celle-ci est sa mère. »
[26] Tout Israël eut connaissance du
jugement que le roi avait rendu, et
ils furent saisis de respect pour le
roi ; car ils comprirent qu'une sa-
gesse divine l'inspirait dans l'exer-
cice de la justice.

CHAPITRE IV.

Le roi Salomon régna donc sur
tout Israël. [2] Et voici quels fu-
rent ses fonctionnaires : Azaryahou,
fils de Çadok, le pontife ; [3] Élihoref
et Ahiyya, fils de Chicha, secré-
taires ; Josaphat, fils d'Ahiloud,
archiviste ; [4] Benaïahou, fils de
Joïada, chef de l'armée ; Çadok et
Ébiathar, prêtres ; [5] Azaryahou, fils
de Nathan, surintendant ; Zaboud,
fils de Nathan, prêtre, conseiller
intime du roi ; [6] Ahichar, préposé au
palais, et Adoniram, fils d'Abda, à
l'impôt. [7] Douze intendants représen-
taient Salomon en Israël, chargés de
l'entretien du roi et de sa maison ; cha-
cun d'eux remplissait cette charge
pendant un mois de l'année. [8] Et
voici leurs noms : Ben-Hour, exer-
çant sa fonction dans la montagne
d'Éphraïm ; [9] Ben-Déker, à Mâ-
quaç, à Schaalbim, à Bêth-Ché-
mech et à Êlôn-bêth-Hanan ; [10] Ben-
Héced, à Aroubbot, gouvernant
Sokho et tout le canton de Hêfer ;
[11] Ben-Abinadab, ayant toute la
région de Dor (il avait épousé Ta-
fat, fille de Salomon) ; [12] Baana, fils
d'Ahiloud, à Taanakh, à Meghiddo,
et dans tout Bêth-Cheân, qui est
près de Çarethân, au-dessous de
Jezreël, depuis Bêth-Cheân jusqu'à
la plaine de Mehola et jusqu'au
delà de Yokmeâm ; [13] Ben-Ghéber,
à Ramot-Galaad, avait les bourgs
de Jaïr, fils de Manassé, qui sont
situés en Galaad ; il avait aussi le
district d'Argob, dans le Basan,
comprenant soixante grandes villes,
avec murailles et verrous d'airain ;
[14] Ahinadab, fils d'Iddo, à Maha-
naïm ; [15] Ahimaaç, en Nephtali ; il
avait, lui aussi, épousé une fille de

Digitized by Google

Salomon, Basmat; [16] Baana, fils de
Houchaï, en Aser et à Bealot; [17] Jo-
saphat, fils de Parouah, en Issa-
char; [18] Séméi, fils d'Êla, en Ben-
jamin; [19] Ghéber, fils d'Ouri, au
pays de Galaad, territoire de Sihôn,
roi des Amorréens, et d'Og, roi du
Basan; il y avait un seul intendant
pour cette contrée. [20] Juda et Israël
étaient nombreux comme les grains
de sable de l'Océan; on mangeait,
on buvait et on était tout à la joie.
[21] (1) Salomon avait autorité sur tous
les pays situés entre le Fleuve (2) et
le pays des Philistins, jusqu'à la
frontière d'Égypte; ils lui appor-
taient des présents et lui restèrent
soumis toute sa vie durant.

[22] L'entretien de Salomon exigeait
chaque jour: trente kôr de fleur de
farine et soixante kôr de farine
commune; [23] dix bœufs engraissés,
vingt de libre pâture et cent pièces
de menu bétail, sans compter les
cerfs, chevreuils, daims et volailles
grasses. [24] Car il commandait à tout
le pays en deçà du Fleuve et à tous
les rois de cette région, depuis
Tifsah jusqu'à Gaza, et était en
paix avec tous ses voisins d'alentour.
[25] Juda et Israël, pendant toute la
vie de Salomon, demeurèrent en
sécurité, chacun sous sa vigne et
sous son figuier, depuis Dan jusqu'à
Bersabée. [26] Salomon avait quarante
mille attelages de chevaux pour ses
chars et douze mille chevaux de
selle. [27] Les intendants en question,
chacun dans son mois, pourvoyaient
le roi Salomon et tous ceux qui
étaient admis à sa table, sans les
laisser manquer de rien. [28] L'orge
et la paille destinées aux chevaux
et autres montures, ils les ame-
naient, chacun selon sa consigne, à
l'endroit où se trouvait le roi.

[29] Or, Dieu avait donné à Salomon
un très haut degré de sagesse et
d'intelligence, et une compréhen-
sion aussi vaste que le sable qui est
au bord de la mer. [30] La sagesse de
Salomon était plus grande que celle
de tous les Orientaux, plus grande
que toute la sagesse des Égyptiens.
[31] Plus savant que tout homme, plus
qu'Êthan l'Ezrahite, que Hêman,
Kalkol et Darda, les fils de Mahol,
sa renommée s'étendit chez tous les
peuples voisins. [32] Il composa trois
mille paraboles, mille cinq poésies;
[33] discourut sur les végétaux, depuis
le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope
qui rampe sur la muraille; discourut
sur les quadrupèdes, les oiseaux, les
reptiles et les poissons. [34] On venait
de chez tous les peuples pour se
rendre compte de la sagesse de
Salomon, de la part de tous les
rois de la terre qui avaient entendu
parler de sa sagesse.

CHAPITRE V.

Hiram, roi de Tyr, envoya ses serviteurs à Salomon, lorsqu'il
eut appris qu'on l'avait sacré roi à
la place de son père; car, de tout
temps, Hiram avait été ami de
David. [2] Et Salomon fit dire à Hi-
ram: [3] « Tu sais que David, mon
père, n'a pu édifier une maison en
l'honneur de l'Éternel, son Dieu, à
cause des guerres que ses ennemis
lui ont suscitées sans cesse, jusqu'à
ce que l'Éternel les eût mis sous ses
pieds. [4] Mais à présent, je suis,
grâce à l'Éternel, mon Dieu, en
paix avec tous les peuples qui m'en-

(1) Plusieurs éditions commencent ici le chapitre v.

(2) L'Euphrate.

Digitized by Google

tourent; plus d'ennemi, plus d'obs-
tacles fâcheux. [5] Je projette donc
d'édifier une maison en l'honneur de
l'Éternel, mon Dieu, selon ce qu'il
a dit à David, mon père, en ces
termes: Ton fils, que je te donnerai
pour successeur au trône, c'est lui qui
bâtira la maison en mon honneur.
[6] Et maintenant, donne des ordres
pour qu'on me coupe des cèdres du
Liban; mes travailleurs aideront
les tiens, dont je te paierai le sa-
laire selon ce que tu me diras. Car,
tu le sais, il n'y a personne chez
nous qui soit habile à couper les
arbres comme les Sidoniens. »

[7] Lorsque Hiram eut connaissance
du message de Salomon, il s'en ré-
jouit fort et dit : « Béni soit l'É-
ternel d'avoir donné à David un fils
capable de gouverner ce grand
peuple! » [8] Et il manda ce qui suit
à Salomon: « J'ai reçu ton mes-
sage; je ferai tout ce que tu dé-
sires, en ce qui concerne et le bois
de cèdre et le bois de cypres. [9] Mes
serviteurs les transporteront du
Liban à la mer; je les ferai assem-
bler en radeaux, qui iront par mer
jusqu'à l'endroit que tu me dési-
gneras; là je les ferai disjoindre, et
tu en prendras livraison. De ton
côté, tu me satisferas en assurant
l'entretien de ma maison. » [10] Hiram
fournit ainsi à Salomon du bois de
cèdre et du bois de cyprès, autant
qu'il en voulait; [11] et Salomon four-
nit à Hiram, pour l'entretien de sa
maison, vingt mille kôr de froment
et vingt kôr d'huile d'olives con-
cassées; voilà ce qu'il lui fournissait
chaque année.

[12] Le Seigneur avait doué Salomon
de sagesse, comme il le lui avait
promis; Hiram et Salomon vivaient
en paix et ils conclurent entre eux
une alliance. [13] Le roi Salomon leva
un contingent sur la totalité d'Israël,
contingent qui se monta à trente
mille hommes. [14] Il les envoya au
Liban, dix mille hommes par mois
à tour de rôle; ils passaient un mois
sur le Liban et deux mois dans leurs
foyers; Adoniram dirigeait le ser-
vice. [15] Salomon employa soixante-
dix mille hommes pour porter les
fardeaux, et quatre-vingt mille pour
extraire les pierres de la montagne,
[16] indépendamment des inspecteurs
préposés par Salomon aux travaux,
— trois mille trois cents hommes,
chargés de la police des travail-
leurs. [17] Sur l'ordre du roi, on tira
des carrières de grosses et lourdes
pierres, des pierres de taille, pour
les fondations du temple. [18] Et les
ouvriers de Salomon et ceux de
Hiram et les Ghibléens équarris-
saient et façonnaient le bois et la
pierre pour l'édification du temple.

CHAPITRE VI.

Ce fut quatre cent quatre-vingts
ans après le départ des Israé-
lites du pays d'Égypte, — dans le
mois de *ziv*, c'est-à-dire le deuxième
mois, — dans la quatrième année
du règne de Salomon, que celui-ci
édifia le temple en l'honneur de
l'Éternel. [2] L'édifice que le roi Sa-
lomon bâtit à l'Éternel avait soi-
xante coudées de long, vingt de
large et trente de hauteur. [3] Le por-
tique en avant du sanctuaire avait
vingt coudées de longueur, dans le
sens de la largeur de l'édifice, et dix
coudées de profondeur, sur la face
de l'édifice. [4] On pratiqua au temple
des fenêtres qui l'éclairaient, tout
en étant grillées. [5] On adossa à la
muraille du temple des étages qui

Digitized by Google

régnaient tout autour des parois de
l'édifice, — du sanctuaire comme du
très-saint; et l'on y établit, tout
autour, des chambres latérales.
6 L'étage inférieur avait cinq cou-
dées de large, celui du milieu six
coudées, et le troisième sept; on
avait bâti en retraite le pourtour
extérieur du temple, afin de n'en
pas entamer les murs. 7 On n'em-
ploya à la construction du temple
que des pierres intactes de la car-
rière; ni marteau, ni hache, ni
autre instrument de fer ne fut en-
tendu dans le temple durant sa
construction. 8 L'entrée de la cham-
bre latérale du milieu (1) se trou-
vait dans l'aile droite du temple;
de là on montait, par un escalier en
hélice, à l'étage du milieu, et de
celui-ci au troisième. 9 Quand on eut
achevé la bâtisse du temple, on le
revêtit de lambris et de panneaux
de cèdre. 10 Chaque étage construit
autour du temple avait cinq cou-
dées de hauteur; le temple reçut un
revêtement de bois de cèdre.

11 Et l'Éternel parla ainsi à Sa-
lomon : 12 « Cette maison que tu
édifies, j'y résiderai, si tu te con-
formes à mes lois, si tu obéis à mes
statuts, si tu as soin d'observer et
de suivre tous mes commandements;
alors j'accomplirai en ta faveur la
promesse que j'ai faite à David,
ton père; 13 je résiderai au milieu
des enfants d'Israël, et je n'aban-
donnerai point Israël, mon peuple. »

14 Salomon, ayant ainsi terminé
la bâtisse de la maison, 15 en forma
les murs intérieurs avec des pan-
neaux de cèdre, — revêtant de bois
tout l'intérieur, depuis le sol jus-
qu'aux parois du plafond, — et il
lambrissa le sol de la maison avec
des panneaux de cyprès. 16 L'espace
de vingt coudées formant l'arrière-
corps de l'édifice fut revêtu de pan-
neaux de cèdre, depuis le sol jus-
qu'aux parois, et on les disposa
comme enceinte du *debir*, formant
le saint des saints. 17 Le reste de la
maison, de quarante coudées, for-
mait le *hêkhal* ou avant-corps.
18 Le cèdre, à l'intérieur de la mai-
son, portait en sculpture des colo-
quintes et des fleurs épanouies; le
tout en cèdre, pas une pierre n'ap-
paraissait. 19 Le *debir* avait été
disposé à l'intérieur de la maison
pour recevoir l'arche d'alliance de
l'Éternel. 20 En avant du *debir*, —
ayant vingt coudées de long, vingt
de large, vingt de hauteur, et qu'on
revêtit d'or fin, — était l'autel, qu'on
lambrissa de cèdre. 21 Salomon re-
vêtit d'or fin tout l'intérieur de la
maison, et ferma par des chaînes
d'or le devant du *debir*, également
couvert d'or. 22 Il garnit ainsi d'or
le temple entier, dans tout son en-
semble, et recouvrit d'or tout l'au-
tel voisin du *debir*. 23 On fit pour le
debir deux chérubins en bois d'oli-
vier, hauts chacun de dix coudées.
24 L'une des ailes d'un chérubin avait
cinq coudées, l'autre également
cinq : dix coudées d'une extrémité
de ses ailes à l'autre. 25 Dix coudées
pareillement à l'autre chérubin :
même dimension et même forme
pour les deux chérubins. 26 L'un des
chérubins avait dix coudées de hau-
teur, et pareillement l'autre chéru-
bin. 27 On plaça les chérubins au
milieu de l'enceinte intérieure, les
ailes déployées, de manière que l'aile
d'un chérubin touchait le mur, celle
du second chérubin le mur opposé,
et que leurs autres ailes se tou-
chaient aile à aile au milieu de

(1) D'autres lisent : l'entrée de l'étage in-
férieur.

Digitized by Google

l'enceinte. 28 On recouvrit d'or les
chérubins. 29 Sur tous les murs de
la maison, l'on tailla, dans le pour-
tour, des figures sculptées de ché-
rubins, de palmes et de fleurs épa-
nouies, à l'intérieur comme au de-
hors. 30 On recouvrit d'or le sol de la
maison, tant à l'intérieur qu'à l'exté-
rieur. 31 A l'entrée du *debir*, on éta-
blit des vantaux de bois d'olivier,
qui, avec le linteau et les poteaux,
en formaient la cinquième partie.
32 Et sur ces deux battants de bois
d'olivier l'on sculpta des figures de
chérubins, de palmes et de fleurs
épanouies, et on les recouvrit d'or,
qu'on étendit en plaques sur les ché-
rubins et sur les palmes. 33 Pareille-
ment, à l'entrée du *hêkhal* on pra-
tiqua des poteaux de bois d'olivier,
dimension d'un quart; 34 et deux
vantaux en bois de cyprès, composés
chacun de deux panneaux mobiles.
35 On y sculpta des chérubins, des
palmes et des fleurs épanouies, avec
un revêtement d'or s'adaptant exac-
tement à la sculpture. 36 Enfin, on
forma la cour intérieure par trois
assises de pierres de taille et une
assise de planches de cèdre.

37 C'est dans la quatrième année (1),
au mois de *ziv*, que furent posés les
fondements de la maison de Dieu;
38 et la onzième année, au mois de
boul, c'est-à-dire le huitième mois,
la maison était terminée dans tous
ses détails et toutes ses dispositions:
on mit sept ans à la bâtir.

CHAPITRE VII.

SALOMON bâtit aussi son propre
palais, et consacra treize années
à l'achever complètement. 2 Il cons-
truisit d'abord la ***maison de la Forêt
du Liban***, en lui donnant cent cou-
dées de longueur, cinquante cou-
dées de largeur et trente coudées
de hauteur, sur quatre rangées de
colonnes en bois de cèdre, surmon-
tées de planches de cèdre. 3 Un pla-
fond de bois de cèdre s'étendait
au-dessus des chambres, supportées
par les colonnes, au nombre de
quarante-cinq, — quinze par rangée.
4 Trois rangées de baies avec leurs
fenêtres, qui se correspondaient sur
les trois rangées. 5 Toutes les portes
avec leurs poteaux étaient carrées
d'aspect, et, à l'instar des fenêtres
symétriques, se correspondaient
trois fois. 6 On fit le portique con-
duisant aux colonnes, long de cin-
quante coudées, large de trente,
situé en face de ces colonnes, ayant
lui-même des colonnes avec leur
architrave. 7 On fit ensuite le por-
tique du trône où le roi devait ren-
dre la justice, — le portique du Ju-
gement —, qu'on planchéia de cèdre,
d'une extrémité du sol à l'autre.
8 Même disposition pour la maison
où il devait résider, ayant une autre
cour, en deçà du portique; on bâtit
aussi un palais, avec un portique
semblable, pour la fille de Pharaon
que Salomon avait épousée. 9 Le
tout en pierres massives, de la di-
mension des pierres de taille, équar-
ries à la scie en tout sens, étagées
de la base au faîte, et extérieure-
ment jusqu'à la grande cour. 10 Aux
fondations, des pierres massives,
énormes, ayant les unes dix, les
autres huit coudées. 11 Pour la bâ-
tisse supérieure, on employa des
pierres massives, de la dimension
de pierres de taille, et du bois de
cèdre. 12 La grande cour d'enceinte
était formée de trois rangées de
pierres de taille et d'une rangée de

(1) Du règne de Salomou.

Digitized by Google

planches de cèdre; il en était de
même pour la cour intérieure de la
maison de Dieu et pour le portique
du palais.
[13] Le roi Salomon fit venir Hiram
de Tyr. [14] C'était le fils d'une
veuve de la tribu de Nephtali, et
son père était un Tyrien, ouvrier
en cuivre ; lui-même était plein de
talent et d'industrie, habile à tous
les travaux du cuivre. Il se rendit
auprès du roi Salomon et exécuta
tous ses ouvrages. [15] Il moula les
deux colonnes de cuivre, dont l'une
était haute de dix-huit coudées, et
un fil de douze coudées mesurait le
tour de l'autre. [16] Il fit ensuite deux
chapiteaux, coulés en cuivre, pour
les fixer au sommet des colonnes ;
ces chapiteaux avaient chacun cinq
coudées de hauteur. [17] Des entrelacs
en forme de réseaux, des festons
en forme de chaînes décoraient les
chapiteaux au sommet des colonnes ;
il y en avait sept sur chacun des
chapiteaux. [18] Il disposa des grena-
des (1) en deux rangées, qui entou-
raient l'un des entrelacs et cachaient
le chapiteau au sommet d'une des
colonnes (2) ; même disposition pour
l'autre chapiteau. [19] Les chapiteaux
qui surmontaient les colonnes dans
le portique étaient relevés de lis, à
la hauteur de quatre coudées. [20] Aux
chapiteaux des deux colonnes, par
en haut, près du renflement corres-
pondant aux entrelacs, étaient deux
cents grenades en deux rangées,
entourant aussi le second chapiteau.
[21] Il dressa ensuite les colonnes près
du portique du *hêkhal*, donna à la
colonne de droite le nom de YA-
KHIN (3) et à celle de gauche le
nom de BOAZ (4). [22] Le sommet des
colonnes était travaillé en forme de
lis. — Ainsi fut terminée l'exécution
des colonnes.
[23] Puis il jeta en fonte la Mer (5).
Parfaitement circulaire, elle avait
dix coudées d'un bord à l'autre, et
cinq coudées de hauteur ; une ligne
de trente coudées en mesurait le
tour. [24] Des coloquintes, au-dessous
du rebord, étaient disposées tout
autour ; au nombre de dix par cou-
dée, elles couvraient la circonfé-
rence de la Mer. Ces coloquintes,
formant deux rangées, avaient été
fondues du même jet que la Mer.
[25] Elle était supportée par douze
bœufs, dont trois regardaient le
nord, trois le couchant, trois le
midi et trois le levant ; la Mer re-
posait sur eux, et leurs croupes à
tous étaient tournées vers l'intérieur.
[26] Elle avait un palme d'épaisseur,
et son rebord était travaillé en
forme de calices de fleurs de lis ; sa
capacité était de deux mille bath.
[27] Il fit dix supports de cuivre,
ayant chacun quatre coudées de
long, quatre de large et trois de
hauteur. [28] Voici comment étaient
faits ces supports : ils étaient gar-
nis de moulures, et ces moulures
séparaient les échelons. [29] Sur ces
moulures séparant les échelons
étaient figurés des lions, des bœufs
et des chérubins ; pareillement sur
le haut des échelons ; et, au-dessous
des lions et des chérubins, des de-
grés disposés en pente. [30] Chaque
support avait quatre roues de cui-
vre avec des essieux de cuivre ; les
quatre coins étaient munis de con-
soles qui étaient fondues de manière
à soutenir le bassin, et dont cha-

(1-2) Les mots *grenades* et *colonnes* sont intervertis par erreur dans presque tous les textes.

(3) *Il affermit.*

(4) *Force en lui.*

(5) Le grand bassin.

Digitized by Google

cune faisait face aux degrés. [31] L'ou-
verture du bassin se trouvait à une
coudée au-dessus de son rebord,
dont l'ouverture était arrondie, for-
mait support et avait une dimension
d'une coudée et demie; cette ou-
verture aussi était garnie d'orne-
ments à moulures carrées, et non
arrondies. [32] Au-dessous de ces mou-
lures se trouvaient quatre roues,
dont les essieux tenaient au sup-
port, et dont chacune était haute
d'une coudée et demie. [33] La forme
de ces roues était celle des roues
d'un char : leurs essieux, leurs
jantes, leurs rayons, leurs moyeux,
le tout avait été fondu. [34] Les quatre
consoles qui étaient aux quatre an-
gles de chaque support faisaient
corps avec lui. [35] Au-dessus du sup-
port s'élevait une saillie circulaire
d'une demi-coudée de hauteur; et
les tenons à son sommet, ainsi que
ses moulures, faisaient corps avec
lui. [36] Sur les plaques de ses tenons
et sur ses moulures, il grava des
chérubins, des lions et des palmes,
selon l'espacement de chaque pièce
et des degrés tout autour. [37] Il pro-
céda de la même façon pour les dix
supports : même fonte, même di-
mension, même forme pour tous.

[38] Il fabriqua dix bassins de cui-
vre, ayant chacun une contenance
de quarante bath et quatre cou-
dées de hauteur; chaque bassin
reposait sur un des dix supports.
[39] Il posa cinq supports sur le côté
droit du temple, cinq sur le côté
gauche, et il plaça la Mer sur le
côté droit, vers le sud-est. [40] Hiram
fabriqua aussi les cendriers, les pel-
les, les bassins d'aspersion, et ter-
mina tous les travaux qu'il avait
entrepris pour le roi Salomon, pour
le temple du Seigneur. [41] Les deux
colonnes, avec les deux chapiteaux
arrondis qui les surmontaient, et les
deux entrelacs pour envelopper cha-
cun de ces chapiteaux placés au
sommet des colonnes ; [42] les quatre
cents grenades pour ces deux en-
trelacs, — deux rangées de gre-
nades pour chaque entrelacs —,
qui enveloppaient les deux chapi-
teaux arrondis des colonnes; [43] les
dix supports et les dix bassins
qu'ils soutenaient ; [44] la Mer unique,
avec les douze bœufs qui la sup-
portaient; [45] les cendriers, les pel-
les, les bassins d'aspersion, — tous
ces objets, fabriqués par Hiram
pour le roi Salomon, pour la maison
du Seigneur, étaient en cuivre poli.
[46] C'est dans la plaine du Jourdain,
entre Souccot et Çaretân, que le
roi les fit fondre dans une terre
grasse. [47] Salomon renonça à éva-
luer tant d'objets, à cause de leur
quantité prodigieuse; le poids du
cuivre ne fut pas vérifié.

[48] Salomon fit confectionner le
reste des objets destinés à la mai-
son du Seigneur : l'autel d'or, la
table d'or pour les pains de propo-
sition ; [49] les candélabres d'or fin,
cinq à droite et cinq à gauche, de-
vant le *debir*, avec leurs fleurons,
leurs lampes et leurs mouchettes
d'or ; [50] les coupes, les couteaux, les
bassins, les cuillers, les encensoirs,
en or fin; et les gonds, soit des
portes de l'enceinte intérieure, du
Saint des saints, soit des portes de
l'enceinte du *hêkhal*, également en
or. [51] Tous les travaux, entrepris
par le roi Salomon pour la maison
du Seigneur, étant terminés, Salo-
mon réunit les legs pieux de David,
son père, en argent, or, vases, et
les déposa dans les trésors du
temple.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

ALORS Salomon convoqua les an-
ciens d'Israël, tous les chefs de
tribu et chefs de famille des enfants
d'Israël, près du roi Salomon à
Jérusalem, pour procéder au trans-
fert de l'arche d'alliance de l'Éter-
nel de la cité de David, qui est
Sion (1). [2] Tous les citoyens d'Israël
se réunirent auprès du roi Salomon
dans le mois des Éthanim, c'est-
à-dire le septième mois, pendant la
fête. [3] Tous les anciens d'Israël étant
arrivés, les prêtres se chargèrent de
l'arche. [4] On transporta l'arche du
Seigneur, la tente d'assignation et
tous les objets sacrés qui s'y trou-
vaient ; prêtres et lévites les trans-
portèrent ensemble. [5] Le roi Salo-
mon et toute la communauté d'Is-
raël rassemblée près de lui, se
plaçant ensemble devant l'arche,
firent des sacrifices de menu et de
gros bétail, si nombreux qu'on n'au-
rait pu les compter. [6] Alors les prê-
tres installèrent l'arche d'alliance
de l'Éternel à la place qui lui était
destinée, dans le *debir* ou Saint
des saints, sous les ailes des chéru-
bins. [7] Car les chérubins déployaient
leurs ailes dans la direction de
l'arche, de sorte qu'ils couvraient,
en les dominant, et l'arche et ses
barres. [8] On avait prolongé ces
barres, de façon que leurs extré-

Moïse y déposa près de l'Horeb,
alors que l'Éternel conclut un pacte
avec les Israélites, après leur sortie
du pays d'Égypte. [10] Or, lorsque les
prêtres sortirent du lieu saint, une
nuée s'étendit dans la maison du
Seigneur, [11] et les prêtres ne purent,
par suite, s'y tenir pour faire leur
service, parce que la majesté di-
vine remplissait la maison du Sei-
gneur.

[12] Alors Salomon dit : « L'Éternel
a promis de résider dans cette
brume ; [13] c'est donc bien pour toi,
Éternel, que j'ai bâti cette demeure ;
elle sera à jamais le siège de ta ré-
sidence ! » [14] Puis le roi tourna sa
face et bénit toute l'assemblée d'Is-
raël, celle-ci restant debout ; [15] et
il dit : « Loué soit l'Éternel, Dieu
d'Israël, qui a dit de sa propre
bouche à David, mon père, et ré-
alisé de sa propre main cette pa-
role : [16] « Depuis le jour où j'ai fait
sortir mon peuple Israël de l'Égypte,
je n'avais choisi aucune ville entre
les tribus d'Israël, pour l'édifica-
tion du temple où devait régner
mon nom. Et maintenant j'ai adopté
David comme chef de mon peuple
Israël. » [17] Or, David, mon père,
eut la pensée d'édifier un temple en
l'honneur de l'Éternel, Dieu d'Is-
raël. [18] Mais l'Éternel dit à David,
mon père : « La pensée que tu as
conçue d'édifier un temple en mon
honneur est une bonne pensée.
[19] Toutefois, ce n'est pas toi qui bâ-
... c'est ton fils, celui

Digitized by Google

che où repose l'alliance de l'Éter-
nel, celle qu'il fit avec nos péres
lorsqu'il les eut tirés du pays d'É-
gypte. »
[22] Puis Salomon alla se placer de-
vant l'autel du Seigneur, en pré-
sence de toute l'assemblée d'Israël,
étendit les mains vers le ciel, [23] et
dit : « Éternel, Dieu d'Israël ! Nulle
puissance ne t'égale, ni là-haut
dans le ciel, ni sur la terre ici-bas,
toi qui maintiens ton pacte de bien-
veillance à tes serviteurs, lorsqu'ils
marchent de tout leur cœur dans ta
voie ; [24] toi qui as observé à l'égard
de ton serviteur David, mon père,
ce que tu lui avais promis ... Ta
bouche l'avait proclamé, ta main
l'a accompli en ce jour. [25] Et main-
tenant, Seigneur, Dieu d'Israël,
garde à ton serviteur David la pro-
messe que tu lui as faite en ces
termes : « Aucun des tiens ne sera
exclu par moi du trône d'Israël,
pourvu que tes fils persévèrent dans
leur voie, marchant devant moi
comme tu as marché toi-même. »
[26] Maintenant donc, Dieu d'Israël,
daigne réaliser la promesse que tu
as faite à ton serviteur, à David,
mon père. [27] Mais est-ce qu'en vé-
rité Dieu résiderait sur la terre ?
Alors que le ciel et tous les cieux
ne sauraient te contenir, combien
moins cette maison que je viens
d'édifier ! [28] Tu accueilleras cepen-
dant, Éternel, mon Dieu, la prière
et les supplications de ton serviteur,
tu exauceras la prière fervente
qu'il t'adresse en ce jour : [29] que tes
yeux soient ouverts nuit et jour sur
cette maison, sur ce lieu dont tu as
dit : « Mon nom y règnera, » et que
tu entendes les prières que ton ser-
viteur t'y adressera. [30] Oui, tu en-
tendras les supplications de ton ser-
viteur et de ton peuple Israël, pro-
férées en ce lieu ; du haut du ciel
où tu résides, tu les écouteras et tu
pardonneras. [31] Si un homme pèche
envers son prochain, et qu'on lui
défére le serment, et qu'il vienne
le prononcer ici, devant ton autel,
[32] toi, tu l'entendras dans le ciel, tu
agiras, tu feras justice à tes ser-
viteurs, punissant le coupable et
faisant retomber son méfait sur sa
tête, favorisant l'innocent en raison
de sa droiture. [33] Si ton peuple Is-
raël est battu par un ennemi pour
t'avoir offensé, mais qu'ensuite ils
reviennent à toi, rendent hommage
à ton nom, te prient et t'implorent
dans cette maison, [34] toi, tu les en-
tendras dans le ciel, tu pardonneras
l'offense de ton peuple Israël, et tu
le ramèneras dans le pays que tu as
donné à ses pères. [35] Si le ciel se
ferme et refuse la pluie, parce
qu'ils auront péché devant toi, mais
qu'ils prient dans ce lieu, rendent
hommage à ton nom et reviennent
de leur péché parce que tu les au-
ras châtiés (1), [36] toi, tu les enten-
dras dans le ciel, tu pardonneras le
péché de tes serviteurs, de ton peu-
ple Israël, en leur montrant le bon
chemin où ils doivent marcher, et
tu enverras la pluie à ce pays que
tu as donné en possession à ton
peuple. [37] Si une famine survient
dans le pays, s'il y sévit une épi-
démie, une maladie des blés, une
invasion de sauterelles, le siège de
ses villes par l'ennemi, une cala-
mité ou un fléau quelconques ; [38] si
quelque membre de ton peuple Is-
raël te supplie et t'implore, chacun
connaissant la plaie de son cœur et
étendant les mains vers cette mai-
son, [39] toi, tu l'entendras du ciel,
ton auguste résidence, et tu agiras

(1) D'autres : Pour que tu les exauces.

Digitized by Google

avec clémence, traitant chacun se-
lon sa conduite, selon que tu con-
nais son cœur, car seul tu connais
le cœur de tous les humains. 40 De
la sorte, ils te révèreront tout le
temps qu'ils vivront sur cette terre
que tu as donnée à nos aïeux. 41 Je
t'implore aussi pour l'étranger qui
ne fait pas partie de ton peuple Is-
raël et qui viendrait de loin pour
honorer ton nom. 42 Car ils enten-
dront parler de ton grand nom, de
ta main puissante et de ton bras
étendu, et ils viendront prier dans
cette maison ; 43 toi, tu l'entendras
du ciel, ton auguste résidence, et
tu exauceras les vœux que t'adres-
sera l'étranger, afin que tous les
peuples du monde connaissent ton
nom, qu'ils te révèrent comme ton
peuple Israël, et qu'ils sachent
qu'elle est sous l'invocation de ton
nom, cette maison que j'ai bâtie.
44 Quand ton peuple ira en guerre
contre l'ennemi, là où tu l'enverras,
et qu'ils t'adresseront leur prière,
Seigneur, tournés vers la ville que
tu as élue et vers la maison que j'ai
bâtie en ton honneur, 45 tu enten-
dras du ciel leur voix suppliante, et
tu leur feras justice. 46 Que s'ils pè-
chent envers toi — car il n'est point
d'homme qui ne pèche — et qu'ir-
rité contre eux tu les abandonnes à
l'ennemi, pour qu'il les conduise
captifs dans son pays, éloigné ou
voisin, 47 et que, venant à résipis-
cence dans le pays de leur exil,
ils s'amendent et t'implorent en di-
sant : « Nous avons péché, nous
avons mal agi, nous sommes coupa-
bles » ; 48 s'ils reviennent à toi de
tout leur cœur et de toute leur âme
dans le pays où leurs ennemis les
détiennent, et qu'ils t'adressent leur
prière dans la direction de leur
pays que tu as donné à leurs pères,
de la ville que tu as élue et de la
maison que j'ai bâtie en ton hon-
neur, 49 du haut du ciel, ton auguste
demeure, tu entendras, tu écouteras
leur prière suppliante, et tu leur
feras justice. 50 Tu pardonneras à
ton peuple ses péchés, ses offenses
à ton égard, et tu inspireras com-
passion pour lui à ses vainqueurs,
afin qu'ils aient pitié de lui. 51 Car
il est ton peuple et ton héritage,
que tu as fait sortir de l'Égypte, du
milieu de ce creuset de fer. 52 Que tes
yeux restent ouverts aux supplica-
tions de ton serviteur et à celles de
ton peuple Israël, pour les exaucer
toutes les fois qu'ils t'invoqueront.
53 Car toi-même tu te les es réservés
comme ton héritage entre tous les
peuples de la terre, comme tu l'as
déclaré par l'organe de Moïse, ton
serviteur, alors que tu fis sortir nos
pères de l'Égypte, ô Seigneur-
Élohim ! »
54 Salomon, ayant achevé d'a-
dresser à l'Éternel toute cette prière
et cette supplication, se releva de
devant l'autel où il s'était mis à
genoux, les mains étendues vers le
ciel. 55 Ainsi debout, il bénit toute
l'assemblée d'Israël à haute voix,
en ces termes : 56 « Gloire au Sei-
gneur, qui a donné le repos à son
peuple Israël, accomplissant de tout
point sa promesse ! Pas une n'a fait
défaut de toutes les bonnes paroles
qu'il avait dites par l'organe de
Moïse, son serviteur. 57 Veuille
l'Éternel, notre Dieu, être avec
nous comme il a été avec nos pè-
res, ne nous abandonner ni s'éloi-
gner de nous ! 58 Qu'il incline nos
cœurs à son obéissance, afin que
nous suivions toutes ses voies, que
nous gardions ses préceptes, ses lois
et ses statuts, qu'il prescrivit à nos
pères ! 59 Et puissent ces paroles

Digitized by Google

suppliantes que j'ai adressées à
l'Éternel, notre Dieu, être présentes
à sa pensée jour et nuit, afin qu'il
fasse droit à son serviteur et à son
peuple Israël, jour par jour, 60 et
que tous les peuples de la terre re-
connaissent que c'est l'Éternel qui
est le vrai Dieu, qu'il n'en est point
d'autre ! 61 Puisse aussi votre cœur
être attaché sans réserve à l'Éter-
nel, notre Dieu, pour que vous sui-
viez ses lois et que vous gardiez ses
préceptes comme en ce jour ! »
62 Le roi, et tout Israël avec lui,
offrirent des sacrifices devant le
Seigneur. 63 Quant aux sacrifices de
Salomon, les victimes rémunéra-
toires qu'il immola au Seigneur
consistaient en vingt-deux mille tau-
reaux et cent vingt mille brebis.
Ainsi fut inaugurée la maison du
Seigneur par le roi et tous les en-
fants d'Israël. 64 Ce jour-là, le roi
consacra l'intérieur du parvis, qui
s'étend devant la maison du Sei-
gneur, pour qu'on pût y offrir les
holocaustes, les oblations et les
parties grasses des rémunératoires ;
car l'autel d'airain placé devant le
Seigneur était trop petit pour con-
tenir à la fois holocaustes, oblations
et parties grasses des rémunéra-
toires. 65 En ce temps-là, Salomon
célébra la fête, et avec lui tout
Israël, — foule considérable accou-
rue depuis la région d'Hémath jus-
qu'au torrent d'Égypte, — en pré-
sence de l'Éternel, notre Dieu, sept
jours et encore sept jours, ensemble
quatorze jours. 66 Le huitième jour,
il congédia le peuple, qui bénit le
roi ; et ils rentrèrent dans leurs
foyers, heureux et le cœur réjoui
de toutes les grâces dont Dieu avait
comblé David, son serviteur, et Is-
raël, son peuple.

CHAPITRE IX.

Lorsque Salomon eut achevé de
bâtir la maison du Seigneur,
ainsi que la demeure royale et tout
ce qu'il avait désiré et projeté de
faire, 2 le Seigneur apparut une se-
conde fois à Salomon, comme il lui
était apparu à Gabaon, 3 et lui dit :
« J'accueille ta prière et la suppli-
cation que tu m'as adressée : cette
maison que tu as bâtie, je la sanc-
tifie en y faisant régner mon nom à
jamais, en y dirigeant constamment
mes yeux et ma pensée. 4 Pour toi,
si tu marches devant moi comme a
marché David, ton père, avec un
cœur droit et sincère, en te confor-
mant à tout ce que je t'ai prescrit,
en gardant mes lois et mes statuts,
5 je maintiendrai à jamais ta royauté
sur Israël, ainsi que je l'ai promis
à David, ton père, en disant : Au-
cun des tiens ne sera jamais exclu
du trône d'Israël. 6 Mais si vous vous
détournez de moi, vous et vos des-
cendants, si vous négligez d'obser-
ver mes préceptes, les lois que je
vous ai données, et que vous alliez
servir des dieux étrangers et vous
prosterner devant eux, 7 je ferai dis-
paraître Israël de la face du pays
que je lui ai donné ; cette maison,
que j'ai consacrée à mon nom, je la
répudierai, et Israël deviendra la
fable et la dérision de tous les
peuples ; 8 et cette maison placée à
un si haut rang ne produira plus,
chez tout venant, que stupeur et
raillerie ; et quand on dira : « Pour-
quoi le Seigneur a-t-il traité ainsi ce
pays et ce temple ? » 9 On répon-
dra : « Parce qu'ils ont abandonné
le Seigneur, leur Dieu, qui avait
délivré leurs pères de l'Égypte, ont

Digitized by Google

adopté des divinités étrangères, les
ont servies et adorées, c'est pour
cela que le Seigneur leur a suscité
tous ces malheurs. »
10 Or, au bout des vingt ans
employés par Salomon à cons-
truire les deux maisons, la maison
du Seigneur et celle du roi, 11 Hi-
ram, roi de Tyr, ayant fourni à
Salomon le bois de cèdre, le bois
de cyprès, l'or et tout ce qu'il dési-
rait, le roi Salomon donna à Hiram
vingt villes de la province de Ga-
lilée. 12 Hiram sortit de Tyr pour
examiner les villes que Salomon lui
avait données ; elles ne lui plurent
point : 13 « Qu'est-ce que ces villes,
dit-il, que tu m'as données, mon
frère ? » — Et il les appela le pays
de Kaboul, nom qu'elles portent
encore aujourd'hui. 14 Hiram envoya
au roi cent vingt kikkar d'or. 15 Le
but de l'impôt qu'avait levé le roi Sa-
lomon était de construire la maison
de l'Éternel et sa propre maison,
plus le Millo, la muraille de Jéru-
salem, Haçor, Meghiddo et Ghézer.
16 Car Pharaon, roi d'Égypte, avait
fait une incursion, s'était emparé de
Ghézer, l'avait incendiée, avait fait
périr les Cananéens habitant cette
ville, et l'avait donnée en dot à sa
fille, épouse de Salomon. 17 Et Salo-
mon rebâtit Ghézer, ainsi que le
Beth-Horôn inférieur, 18 Baalat, le
Tadmor du désert dans le même
pays ; 19 plus toutes les villes d'ap-
provisionnement de Salomon, les
villes des chariots, celles des cava-
liers, bref, ce qu'il plaisait à Salo-
mon de construire à Jérusalem, au
Liban et dans tout le pays soumis à
21 tous leurs descendants qui étaient
restés après eux dans le pays, les
enfants d'Israël n'ayant pu les ex-
terminer, Salomon les obligea à
payer tribut ; ce qu'ils font encore
aujourd'hui. 22 Pour les enfants d'Is-
raël, Salomon n'en employa aucun
comme esclave, ils étaient seule-
ment ses hommes de guerre, ses
fonctionnaires, ses officiers, capi-
taines, commandants de ses chars
et de sa cavalerie. 23 Les surveil-
lants en chef des travaux de Salo-
mon étaient au nombre de cinq
cent cinquante, chargés de stimuler
les travailleurs. 24 Quant à la fille
de Pharaon, elle se transporta de
la Cité de David dans la demeure
que Salomon lui avait construite ;
c'est ensuite qu'il édifia le Millo.
25 Trois fois l'année, Salomon of-
frait des holocaustes et autres sacri-
fices sur l'autel qu'il avait élevé au
Seigneur ; il offrait, en outre, l'en-
cens devant le Seigneur, et il com-
pléta le service du temple. 26 Le roi
Salomon fit aussi construire une
flotte à Ècion-Ghéber, qui est près
d'Élot, au bord de la mer de Souf (1),
dans le pays d'Édom. 27 Hiram en-
voya sur ces vaisseaux ses serviteurs,
matelots experts dans la marine,
pour aider les serviteurs de Salo-
mon. 28 Ils arrivèrent à Ofir et en
rapportèrent quatre cent vingt kik-
kar d'or, qu'ils remirent au roi Salo-
mon.

CHAPITRE X.

Digitized by Google

nel, voulut l'éprouver en lui proposant des énigmes. 2 Elle se rendit à Jérusalem avec une nombreuse suite de chameaux chargés d'aromates, d'or en très grande quantité, de pierres précieuses, arriva auprès de Salomon et lui exposa toutes ses pensées. 3 Salomon satisfit à toutes ses questions ; pas un seul point qui fût obscur pour le roi et dont il ne lui donnât la solution. 4 La reine de Saba, voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait édifiée, 5 l'approvisionnement de sa table, la situation de ses officiers, les fonctions et le costume de ses serviteurs, ses échansons, les sacrifices offerts par lui à l'Éternel, fut transportée d'admiration, 6 et dit au roi : « C'était donc vrai, ce que j'ai entendu dire, dans mon pays, de tes discours et de ta sagesse ! 7 Je ne croyais pas à ces propos, avant d'être venue ici et d'avoir vu de mes yeux ; or, on ne m'avait pas dit la moitié de ce qui est, ta science et ton mérite sont supérieurs à ta réputation. 8 Heureux tes gens, heureux tes serviteurs que voici, qui t'entourent sans cesse et entendent tes sages paroles ! 9 Soit loué l'Éternel, ton Dieu, qui t'a pris en affection et placé sur le trône d'Israël ! Dans son amour constant pour ce peuple, il t'a fait roi pour que tu exerces le droit et la justice. » 10 Et elle fit présent au roi de cent vingt kikkar d'or, d'aromates en très grande quantité et de pierres précieuses ; on n'a plus vu, depuis, autant d'aromates que ceux-là, offerts par la reine de Saba au roi Salomon. 11 (En outre, la flotte de Hiram, qui rapportait de l'or d'Ofir, en rapporta aussi du bois d'almougghim (1) en quantité énorme, et des pierres précieuses. 12 De ce bois d'almougghim, le roi fit des rampes pour la maison de Dieu et pour la maison royale, des harpes et des luths pour les chantres. On n'a apporté ni vu de semblables bois d'almougghim jusqu'à ce jour.) 13 A son tour, le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désirait et avait demandé, indépendamment des présents qu'il lui fit et qui furent dignes de sa puissance royale. Elle s'en retourna alors dans son pays avec ses serviteurs.

14 Le poids de l'or reçu annuellement par Salomon s'élevait à six cent soixante-six kikkar ; 15 non compris les redevances des marchands voyageurs et colporteurs, des rois alliés et des gouverneurs du pays. 16 Le roi Salomon fit confectionner deux cents boucliers longs en or fin, dont six cents sicles d'or furent employés pour chaque bouclier ; 17 et trois cents autres boucliers en or fin, exigeant trois mines d'or chacun. Le roi les fit placer dans la « maison de la Forêt du Liban ». 18 Le roi fit aussi faire un grand trône d'ivoire, qu'on recouvrit d'or pur. 19 Six degrés conduisaient à ce trône, que surmontait un dais s'arrondissant par derrière ; des deux côtés du siège se trouvaient des bras, près desquels se tenaient deux lions ; 20 et douze lions étaient rangés, de part et d'autre, sur les six degrés. Pareille chose n'avait été faite dans aucun royaume. 21 Tous les vases à boire du roi Salomon étaient en or, et toute la vaisselle dans la maison de la Forêt du Liban était de l'or le plus fin. Point d'argent : il n'avait aucune valeur du temps de Salomon. 22 De fait, le roi avait une flotte à destination de

(1) De sandal ?

Digitized by Google

Tarsis, naviguant avec la flotte de Hiram, et qui revenait tous les trois ans avec une cargaison d'or et d'argent, d'ivoire, de singes et de paons.

23 Le roi Salomon surpassa tous les rois de la terre en opulence et en sagesse. 24 De partout on venait rendre visite à Salomon, pour jouir de la sagesse que Dieu avait mise en son cœur. 25 Et chacun lui offrait, comme hommage, des objets d'argent ou d'or, des vêtements, des armes, des aromates, des chevaux, des mulets, et cela chaque année.

26 Salomon eut une collection de chars et de cavaliers, — quatorze cents chars, douze mille cavaliers, — les fit diriger vers les dépôts de chars et en garda près de lui à Jérusalem. 27 Le roi rendit l'argent, à Jérusalem, aussi commun que les pierres, et les cèdres aussi nombreux que les sycomores de la vallée. 28 C'était de l'Égypte que provenaient les chevaux de Salomon ; un groupe de marchands, sujets du roi, les acquéraient en masse à prix d'argent. 29 Tout attelage montant d'Égypte revenait à six cents pièces d'argent, et un cheval à cent cinquante. C'est dans les mêmes conditions qu'ils les exportaient pour tous les rois des Héthéens et pour ceux d'Aram.

CHAPITRE XI.

OR, le roi Salomon aima, indépendamment de la fille de Pharaon, un grand nombre de femmes étrangères, — Moa-

point à eux et ne les laissez point se mêler à vous, car certes ils attireraient votre cœur à leurs divinités » ; c'est là que Salomon porta ses amours. 3 Il eut sept cents épouses attitrées et trois cents concubines, et ces femmes égarèrent son cœur. 4 C'est au temps de sa vieillesse que les femmes de Salomon entraînèrent son cœur vers des dieux étrangers, de sorte que son cœur n'appartint point sans réserve à l'Éternel, son Dieu, comme le cœur de David, son père. 5 Il servit Astarté, la divinité des Sidoniens, et Milkom, l'impure idole des Ammonites. 6 Bref, Salomon fit ce qui déplaît au Seigneur, loin de lui rester fidèle comme avait fait David, son père. 7 En ce temps, Salomon bâtit un haut-lieu pour Khamos, idole de Moab, sur la montagne qui fait face à Jérusalem, et un autre à Moloch, idole des Ammonites. 8 Et ainsi fit-il pour toutes ses femmes étrangères, qui purent brûler de l'encens à leurs dieux et leur offrir des sacrifices.

9 L'Éternel se courrouça contre Salomon, parce que son cœur était devenu infidèle au Seigneur, Dieu d'Israël, qui lui était apparu par deux fois, 10 et lui avait donné ses ordres sur ce point pour l'empêcher de suivre les dieux étrangers ; mais il n'avait pas obéi aux ordres de l'Éternel. 11 Et l'Éternel dit à Salomon : « Puisque tu as agi de la sorte, que tu n'as pas respecté mon pacte et les défenses que je t'avais faites, je t'arracherai la royauté et je la donnerai à ton serviteur. 12 Toutefois, pour l'amour de ton père David,

Digitized by Google

royaume entier, je lui laisserai une
tribu, en faveur de mon serviteur
David et de Jérusalem, ma ville
d'élection. »
14 Le Seigneur suscita un ennemi
à Salomon : ce fut Hadad l'Idu-
méen, qui était de la race royale
d'Idumée. 15 Quand David fut en
Idumée, — où Joab, chef de l'armée,
monta pour enterrer les morts, —
et qu'il eut fait périr tout Idu-
méen mâle, 16 (car Joab était resté
là six mois, avec tout Israël, jus-
qu'à l'extermination de tous les
mâles de l'Idumée), 17 Hadad (1)
s'enfuit, avec quelques Iduméens,
serviteurs de son père, pour se
rendre en Égypte. Hadad était
alors un jeune garçon. 18 Ils par-
tirent de Madian, atteignirent Pha-
ran, d'où ils emmenèrent encore des
gens, et arrivèrent en Égypte au-
près de Pharaon, roi de ce pays,
qui lui donna une maison, lui
assura des aliments et lui fit présent
d'une terre. 19 Hadad plaisait fort à
Pharaon, qui lui fit épouser la sœur
de sa femme, la sœur de la prin-
cesse Tahpenès. 20 La sœur de Tah-
penès lui donna un fils, Ghenoubat,
que Tahpenès fit sevrer dans la
maison de Pharaon ; Ghenoubat de-
meura dans cette maison avec les
enfants de Pharaon. 21 Or, Hadad
apprit en Égypte que David repo-
sait avec ses pères et que Joab,
chef de l'armée, était mort ; et il
dit à Pharaon : « Laisse-moi partir,
que je retourne dans mon pays. »
22 Pharaon lui répondit : « Mais que
te manque-t-il auprès de moi, pour
que tu désires rentrer dans ton
pays ? — Rien, dit-il, mais il faut
que tu me laisses partir. »
23 Dieu lui suscita encore un en-
nemi : Rezôn, fils d'Elyada, qui s'é-
tait enfui de chez Hadadézer, roi de
Çoba, son maître. 24 Il rassembla
des hommes autour de lui, et de-
vint chef de bande lorsque David
les eut défaits ; ils allèrent alors à
Damas, s'y établirent et y domi-
nèrent. 25 Il fut un ennemi d'Israël
tant que vécut Salomon, indépen-
damment du mal que fit Hadad ; il
fut hostile à Israël tant qu'il régna
sur Aram.
26 Et aussi Jéroboam, fils de Ne-
bat, un Ephratéen de Cerêda, dont
la mère — une veuve — se nommait
Ceroua, et qui était serviteur de
Salomon, se révolta contre le roi.
27 Voici quelle fut l'occasion de cette
révolte. Salomon, construisant le
Millo, ferma les brèches de la Cité
de David, son père. 28 Or, Jéroboam
était plein de valeur, et Salomon,
remarquant les qualités de travail
de ce jeune homme, lui confia la
surveillance des corvées imposées à
la maison de Joseph. 29 En ce temps-
là, Jéroboam, étant sorti de Jérusa-
lem, fut rencontré sur son chemin
par le prophète Ahiyya, de Silo ;
il était couvert d'un manteau neuf,
et tous deux étaient seuls dans la
campagne. 30 Ahiyya, saisissant ce
manteau neuf, le déchira en douze
lambeaux, 31 et dit à Jéroboam :
« Prends pour toi dix de ces lam-
beaux, car ainsi a parlé l'Éternel,
Dieu d'Israël : « Je vais arracher
le royaume de la main de Salomon
et je t'en donnerai dix tribus. 32 Une
seule tribu lui restera, en considé-
ration de mon serviteur David et
de Jérusalem, la ville que j'ai élue
entre toutes les tribus d'Israël.
33 Parce qu'ils m'ont abandonné,
ont adoré Astarté, divinité des Si-
doniens, Khamos, divinité de Moab,
Milkom, dieu des Ammonites, et

(1) Le texte porte *Adad*.

Digitized by Google

n'ont pas marché dans mes voies,
en pratiquant ce qui est droit à mes
yeux et en obéissant à mes lois et à
mes préceptes comme a fait David,
son père. 34 Toutefois, ce n'est pas
lui que je dépouillerai de la royauté,
car je veux le maintenir prince toute
sa vie en faveur de mon serviteur
David que j'ai élu, qui a gardé
mes lois et mes commandements.
35 Mais j'enlèverai le royaume à
son fils et t'en accorderai dix tribus,
36 laissant à son fils une tribu, pour
que mon serviteur David conserve
une possession permanente devant
moi dans Jérusalem, la ville que
j'ai élue pour y faire régner mon
nom. 37 Pour toi, je t'appellerai à
régner en tel lieu qu'il te plaira, et
tu seras roi d'Israël. 38 Or, si tu
obéis à tout ce que je t'ordonnerai,
si tu marches dans mes voies, et si
tu fais ce qui est droit à mes yeux,
en observant mes lois et mes pré-
ceptes, comme a fait mon serviteur
David, je serai avec toi et je t'édi-
fierai une maison durable comme j'en
ai édifié pour David, et je te donne-
rai Israël. 39 J'humilierai de la sorte
la postérité de David, non cepen-
dant pour toujours. » 40 Salomon
chercha à faire périr Jéroboam; mais
celui-ci s'enfuit en Égypte auprès
de Sésak, roi de ce pays, et y resta
jusqu'à la mort de Salomon.

41 Pour le reste de l'histoire de
Salomon, de ses actions et de ses
traits de sagesse, ils sont consignés
dans le livre des faits de Salomon.
42 Quant au temps pendant lequel

CHAPITRE XII.

ROBOAM se rendit à Sichem, car
c'est à Sichem que tout Israël
était venu pour le proclamer roi.
2 Lorsque la nouvelle en vint à Jéro-
boam, fils de Nebat, il était encore en
Égypte, où il s'était réfugié à cause
du roi Salomon, et il resta encore
en Égypte. 3 Mais on l'envoya cher-
cher, et il vint avec toute l'assem-
blée d'Israël, et ils parlèrent ainsi
à Roboam : 4 « Ton père a fait pe-
ser sur nous un joug trop dur. Toi
maintenant, allège le dur traite-
ment de ton père et le joug pesant
qu'il nous a imposé, et nous t'obéi-
rons. » 5 Il leur répondit : « Allez,
attendez encore trois jours et puis
revenez. » Et le peuple se retira.
6 Le roi Roboam consulta les vieil-
lards qui avaient entouré Salomon
de son vivant, et leur dit : « De
quelle façon me conseillez-vous de
répondre à ce peuple ? » 7 Et ils lui
parlèrent ainsi : « Si aujourd'hui tu
cèdes à ce peuple, si tu te montres
conciliant à leur égard et leur
donnes pour réponse de bonnes pa-
roles, ils seront constamment tes
serviteurs fidèles. » 8 Mais il rejeta
le conseil que lui avaient donné les
vieillards, s'adressa aux jeunes gens
qui avaient grandi avec lui et vi-
vaient à ses côtés, 9 et leur dit :
« Que devons-nous, à votre avis,
répondre à ce peuple qui m'a dit :
Allège le joug que ton père nous a

Digitized by Google

plus fort que n'étaient les reins de
mon père. 11 Donc, si mon père
vous a imposé un joug pesant, moi
je l'appesantirai encore ; si mon
père vous a châtiés avec des ver-
ges, moi je vous châtierai avec des
scorpions (1). » 12 Jéroboam et tout
le peuple vinrent le troisième jour
auprès de Roboam, selon la parole
du roi, qui avait dit : « Revenez
me trouver le troisième jour. » 13 Le
roi répondit durement au peuple,
sans tenir compte du conseil que
lui avaient donné les vieillards.
14 Suivant le conseil des jeunes
gens, il s'exprima ainsi : « Mon père
a fait peser le joug sur vous, moi je
le rendrai encore plus lourd ; mon
père vous a châtiés avec des ver-
ges, moi je vous châtierai avec des
scorpions. » 15 Le roi ne céda donc
point au peuple, la chose ayant été
ainsi déterminée par le Seigneur,
qui voulait exécuter ce qu'il avait
déclaré, par Ahiyya de Silo, à Jé-
roboam, fils de Nebat. 16 Les Israé-
lites, voyant que le roi ne les avait
point écoutés, lui firent cette ré-
ponse : « Quelle part avons-nous
de David ? quelle communauté de
possession avec le fils de Jessé ? A
tes tentes, ô Israël ! Pourvois dé-
sormais à ta maison, David ! » Et
Israël rentra dans ses tentes.
17 Quant aux enfants d'Israël habi-
tant dans les villes de Juda, sur
ceux-là seulement régna Roboam.
18 Le roi Roboam dépêcha Adoram,
qui était préposé aux impôts ; mais
les Israélites le firent mourir à
coups de pierres. Le roi Roboam
monta à grand'peine sur un char,
pour s'enfuir à Jérusalem. 19 Israël
est resté, jusqu'à ce jour, infidèle à
la maison de David.

(1) Sorte de fouet analogue au knout russe.

20 Tout Israël, en apprenant le
retour de Jéroboam, l'invita à ve-
nir à l'assemblée, et le proclama roi
d'Israël ; la tribu de Juda seule resta
attachée à la maison de David.
21 Roboam se rendit à Jérusalem et
convoqua toute la maison de Juda
ainsi que la tribu de Benjamin,
cent quatre-vingt mille guerriers
d'élite, pour faire la guerre à la
maison d'Israël afin de restituer la
royauté à Roboam, fils de Salomon.
22 Alors la parole divine s'adressa à
Chemaya, homme de Dieu, en ces
termes : 23 « Parle ainsi à Roboam,
fils de Salomon, roi de Juda, à
toute la maison de Juda et de Ben-
jamin et au reste du peuple : 24 Ainsi
parle le Seigneur : N'allez point
faire la guerre à vos frères, les en-
fants d'Israël, rentrez chacun dans
vos demeures, car c'est par moi que
cet événement s'est produit. » Ils
obéirent à la parole du Seigneur, et
retournèrent sur leurs pas, selon son
ordre.

25 Jéroboam fortifia Sichem, sur
la montagne d'Éphraïm, et y ré-
sida ; puis il en sortit et fortifia Pe-
nouêl. 26 Or, Jéroboam se dit en
lui-même : « La royauté pourrait
revenir maintenant à la maison de
David. 27 Si ce peuple monte à Jé-
rusalem pour y offrir des sacrifices
dans la maison de Dieu, il se re-
prendra d'amour pour son maître,
pour Roboam, roi de Juda ; on me
tuera, et l'on reviendra à Roboam,
roi de Juda. » 28 Après en avoir dé-
libéré, le roi fit faire deux veaux
d'or et dit au peuple : « Assez long-
temps vous avez monté à Jérusa-
lem ! Voici tes dieux, Israël, qui
t'ont tiré du pays d'Égypte ! » 29 Il
en mit un à Béthel, et plaça l'autre
à Dan. 30 Cet acte devint une
source de péchés, car le peuple

Digitized by Google

alla jusqu'à Dan rendre hommage
à l'un des veaux. 31 Il établit aussi
un centre de hauts-lieux, et il ins-
titua des prêtres pris parmi le peu-
ple et qui n'étaient point de la tribu
de Lévi. 32 Jéroboam institua une
fête au huitième mois, le quinzième
jour du mois, à l'instar de la fête (1)
célébrée en Juda, et sacrifia sur
l'autel ; ainsi fit-il à Béthel, offrant
des sacrifices aux veaux qu'il avait
fabriqués, et il installa dans Béthel
les prêtres des hauts-lieux qu'il
avait établis. 33 Il monta sur l'autel
qu'il avait fait à Béthel, le quin-
zième jour du huitième mois, mois
qu'il avait imaginé de son chef ; il
le consacra comme fête pour les
Israélites, et monta sur l'autel pour
y brûler de l'encens.

CHAPITRE XIII.

MAIS voici qu'un homme de Dieu
vint de Juda à Béthel par ordre
du Seigneur, tandis que Jéroboam,
debout près de l'autel, faisait fumer
l'encens ; 2 et il cria à l'autel, selon
l'ordre de Dieu, cette parole : « Au-
tel ! autel ! ainsi parle le Seigneur :
Un fils va naitre à la famille de Da-
vid — Josias sera son nom — qui
égorgera sur toi les prêtres des
hauts-lieux, lesquels font fumer sur
toi l'encens, et ce sont des ossements
humains qu'on brûlera sur toi. »
3 Et le jour même, il donna une
preuve de sa mission en disant :
« Voici la preuve que c'est l'Éternel
qui a parlé : l'autel va se fendre, et
la cendre qui est dessus se répandra
à terre. » 4 En entendant l'apos-
trophe que l'homme de Dieu avait
adressée à l'autel de Béthel, le roi
Jéroboam étendit la main de dessus
l'autel et dit : « Arrêtez-le ! » Mais
sa main tendue se paralysa et il ne
put la ramener à lui. 5 L'autel se
fendit et la cendre s'en répandit à
terre, selon la preuve annoncée par
l'homme de Dieu sur l'ordre du Sei-
gneur. 6 Sur quoi, s'adressant à
l'homme de Dieu, le roi dit : « De
grâce, veuille implorer l'Éternel,
ton Dieu, et le prier pour moi, que
je puisse ramener ma main. »
L'homme de Dieu implora l'Éternel,
le roi put ramener sa main et en
recouvra l'usage.

7 Le roi dit à l'homme de Dieu :
« Viens avec moi dans ma demeure
et restaure-toi ; je voudrais ensuite
te faire un présent. » 8 L'homme de
Dieu répondit au roi : « Quand tu
me donnerais la moitié de ta maison,
je n'irais point avec toi ; je ne man-
gerai ni ne boirai ici. 9 Car ainsi me
l'a ordonné la parole du Seigneur,
disant : Tu ne mangeras pas de
pain, tu ne boiras pas d'eau, et tu
ne reviendras pas par le même che-
min que tu auras pris pour aller. »
10 Il s'en retourna donc par un
autre chemin, et ne reprit pas celui
qui l'avait conduit à Béthel.

11 Or, un autre prophète, âgé, de-
meurait à Béthel. Un de ses fils
vint lui raconter tout ce que l'homme
de Dieu avait fait ce jour-là à Bé-
thel et les paroles qu'il avait dites
au roi, et ils les redirent à leur père.
12 Celui-ci leur demanda par quel
chemin il était parti (ses fils avaient
vu par quel chemin était parti
l'homme de Dieu venu de Juda).
13 Et il dit à ses fils : « Sanglez-moi
l'âne. » Ils lui sanglèrent l'âne et il
le monta. 14 Il alla dans la direction

(1) De la fête des Tentes ou Tabernacles, fixée par la Loi de Moïse au 15 du *septième* mois.

Digitized by Google

de l'homme de Dieu, le trouva assis
au pied d'un térébinthe et lui dit :
« Es-tu l'homme de Dieu qui est venu
de Juda ? — C'est moi, » répondit-
il. 15 Il reprit : « Viens avec moi dans
ma maison et prends de la nourri-
ture. » 16 Il répondit : « Je ne puis
revenir sur mes pas et aller avec
toi, je ne mangerai ni ne boirai rien
chez toi en ce lieu ; 17 car cet ordre
m'est venu de la part de l'Éternel :
Tu ne dois rien manger ni boire là,
ni reprendre le chemin par où tu es
venu. 18 — Moi aussi, répliqua
l'autre, je suis prophète comme toi ;
or, un ange m'a dit par ordre de
l'Éternel : Ramène-le dans ta mai-
son, qu'il y mange et y boive. » (Il
lui mentait). 19 L'homme retourna
avec lui, mangea et but dans sa
maison. 20 Tandis qu'ils étaient atta-
blés, une voix divine s'adressa au
prophète qui l'avait fait revenir,
21 et interpellant l'homme de Dieu
venant de Juda, elle lui dit : « Ainsi
a parlé le Seigneur : Parce que tu
as désobéi au Seigneur, que tu n'as
pas respecté l'ordre que t'avait
donné l'Éternel, ton Dieu ; 22 parce
que tu as rebroussé chemin, que tu
as mangé et bu dans le lieu où il
t'avait défendu de manger et de
boire, ta dépouille n'entrera point
au sépulcre de tes pères. » 23 Après
qu'il eut mangé et bu, on sangla
pour lui l'âne appartenant au pro-
phète qui l'avait ramené. 24 Il par-
tit et rencontra sur son chemin un
lion qui le fit périr. Son corps était
étendu sur la route, l'âne restant à
ses côtés et le lion aussi près du
cadavre. 25 Des passants aper-
çurent ce cadavre abandonné sur
la route et le lion qui se tenait au-
près ; ils allèrent le raconter dans la
ville où demeurait le vieux prophète.
26 Le prophète qui l'avait fait reve-
nir dit en les entendant : « C'est le
corps de l'homme de Dieu, qui a dé-
sobéi à l'ordre du Seigneur ; le Sei-
gneur l'a livré au lion, qui l'a mis
en pièces et l'a fait périr, ainsi que
le Seigneur le lui avait prédit. »
27 Et il dit à ses fils : « Sanglez-moi
l'âne » ; ce qu'ils firent. 28 Il partit
et trouva le corps étendu sur la
route, le lion et l'âne à ses côtés ; le
lion n'avait point dévoré le cadavre
ni mis l'âne en pièces. 29 Le pro-
phète enleva le corps de l'homme
de Dieu, le posa sur l'âne et le ra-
mena. Le vieux prophète entra
ainsi dans la ville pour procéder à
la cérémonie de deuil et à l'inhuma-
tion. 30 Il déposa le corps dans son
propre sépulcre, et on récita sur lui
la complainte *Hoï ahi* (1). 31 Après
qu'on l'eut enterré, il dit à ses fils :
« Quand je serai mort, ensevelissez-
moi dans la tombe où repose
l'homme de Dieu, et placez mes os-
sements auprès des siens ; 32 car,
certes, elle se réalisera, la parole
qu'il a prononcée, par l'ordre du
Seigneur, sur l'autel qui est à Béthel
et sur tous les temples des hauts-
lieux qui sont dans les villes de Sa-
marie... »

33 En dépit de ces faits, Jéroboam
ne renonça pas à sa mauvaise con-
duite : il prit de nouveau, dans les
rangs du peuple, des prêtres pour
les hauts-lieux ; qui le voulait se fai-
sait consacrer, et l'on devenait ainsi
prêtre des hauts-lieux. 34 Cette ma-
nière d'agir entraîna la condam-
nation de la maison de Jéroboam,
la fit proscrire et anéantir de dessus
la face de la terre.

(1) « Hélas ! mon frère. » — C'est vraisemblablement le début d'une complainte funèbre. Voir Jérémie, XXII, 18.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

EN ce temps-là, Ahiyya, fils de
Jéroboam, tomba malade. 2 Jé-
roboam dit à sa femme : « Va, je te
prie, et déguise-toi, afin qu'on ne
sache pas que tu es la femme de
Jéroboam ; tu te rendras à Silo, où
demeure le prophète Ahiyya, celui
qui a prédit que je régnerais sur ce
peuple. 3 Tu emporteras dix pains,
des gâteaux et un pot de miel ; tu te
présenteras à lui, et il t'apprendra
ce qui doit advenir de l'enfant. » 4 Se
conformant à cette parole, la femme
de Jéroboam s'en alla à Silo et péné-
tra dans la maison d'Ahiyya. Or,
celui-ci ne pouvait la voir, car la
vieillesse avait paralysé ses yeux.
5 Mais le Seigneur avait dit à
Ahiyya : « La femme de Jéroboam
va venir te consulter au sujet de son
enfant malade ; tu lui parleras de
telle et telle façon ; mais en t'abor-
dant, elle se donnera comme étran-
gére. » 6 En entendant le bruit de
ses pas lorsqu'elle franchissait le
seuil, Ahiyya lui dit : « Entre,
épouse de Jéroboam ! pourquoi te
déguiser ? J'ai reçu pour toi un mes-
sage sévère. 7 Va dire à Jéroboam :
Ainsi parle l'Éternel, Dieu d'Israël :
Je t'avais élevé du milieu du peuple,
je t'avais fait chef de mon peuple
Israël ; 8 j'avais arraché la royauté
à la maison de David pour te l'oc-
troyer à toi ; mais tu n'as pas été
comme mon serviteur David, qui a
gardé mes commandements, qui m'a
obéi de tout son cœur en faisant
uniquement ce qui est droit à mes
yeux. 9 Surpassant en perversité tous
tes devanciers, tu t'es fait des dieux
étrangers et des idoles de métal,
pour m'outrager, et tu m'as rejeté
bien loin de toi ! 10 C'est pourquoi je
susciterai le malheur à la maison
de Jéroboam ; je n'en épargnerai
pas la plus infime créature, je ne lui
laisserai ni retraite ni ressource
en Israël, et je balaierai les derniers
vestiges de la maison de Jéroboam
comme on balaie à fond les or-
dures. 11 Ceux de Jéroboam qui
mourront dans la ville seront dévo-
rés par les chiens, et ceux qui mour-
ront dans les campagnes seront la
proie des oiseaux de l'air : c'est
l'Éternel qui l'a dit. 12 Pour toi, va,
retourne en ta demeure ; à ton pre-
mier pas dans la ville, l'enfant
mourra. 13 Tout Israël mènera son
deuil quand on l'ensevelira, car,
seul de la maison de Jéroboam, il
aura une sépulture, parce que l'Éter-
nel, Dieu d'Israël, l'en a trouvé seul
digne dans cette famille. 14 Mais
l'Éternel suscitera un roi d'Israël qui
anéantira la maison de Jéroboam
ce même jour, que dis-je ? dès au-
jourd'hui. 15 L'Éternel frappera Is-
raël, comme le roseau est ballotté
dans l'eau ; il arrachera Israël de
ce beau pays qu'il a donné à leurs
pères, il les dispersera par delà le
fleuve, parce qu'ils ont, avec leurs
achêrot (1), irrité le Seigneur. 16 Il
traitera ainsi Israël, à cause des
méfaits de Jéroboam, qu'il a com-
mis et qu'il a fait commettre à Is-
raël. » 17 Là-dessus, la femme de Jé-
roboam se retira et se rendit à Tir-
ça. Comme elle atteignit le seuil de
la maison, le jeune garçon mourut.
18 On l'ensevelit, et tout Israël me-
na son deuil, selon la parole du
Seigneur, transmise par son servi-
teur, le prophète Ahiyya.

19 Pour les autres faits concernant

(1) Statues d'Astarté, ou bois consacrés à cette divinité.

Digitized by Google

Jéroboam, ses guerres et son règne,
ils sont consignés dans le livre des
annales des rois d'Israël. [20] La
durée du règne de Jéroboam fut de
vingt-deux ans ; après quoi, il s'en-
dormit avec ses pères, et son fils
Nadab lui succéda.
[21] Roboam, fils de Salomon, fut
roi de Juda. Il avait quarante et un
ans à son avènement, et il régna
dix-sept ans à Jérusalem, la ville
que le Seigneur avait choisie entre
toutes les tribus d'Israël pour y faire
dominer son nom. Sa mère se nom-
mait Naama; elle était ammonite.
[22] Les Judaïtes firent ce qui déplaît
au Seigneur, et ils l'irritèrent plus
que n'avaient jamais fait leurs
pères, par les péchés qu'ils com-
mirent. [23] Ils érigèrent, eux aussi,
des hauts-lieux, des monuments et
des statues d'Astarté, sur toute col-
line élevée et sous tout arbre touffu.
[24] Il y eut même des prostitués
dans le pays, où l'on imita toutes
les abominations des peuples que le
Seigneur avait dépossédés en fa-
veur des enfants d'Israël.
[25] Dans la cinquième année du
règne de Roboam, Sésak, roi d'É-
gypte, vint attaquer Jérusalem. [26] Il
s'empara des trésors de la maison
de Dieu, et de ceux de la maison du
roi, et emporta le tout. Il enleva aus-
si tous les boucliers d'or qu'avait fait
faire Salomon. [27] Le roi Roboam les
remplaça par des boucliers de cuivre,
dont il confia la garde aux chefs
des coureurs chargés de surveiller
l'entrée du palais. [28] Chaque fois que
le roi se rendait à la maison de Dieu,
les coureurs portaient ces boucliers,
puis les replaçaient dans leur salle
de service.
[29] Pour le reste de l'histoire et des
faits et gestes de Roboam, ils sont
consignés dans le livre des annales
des rois de Juda. [30] Roboam et Jéro-
boam furent constamment en guerre.
[31] Roboam s'endormit avec ses pères
et fut enterré auprès d'eux dans
la Cité de David. Sa mère, une
Ammonite, s'appelait Naama. Il eut
pour successeur son fils Abiam.

CHAPITRE XV.

C'EST dans la dix-huitième année
du règne de Jéroboam, fils
de Nebat, qu'Abiam devint roi de
Juda. [2] Il régna trois ans à Jérusa-
lem. Sa mère se nommait Maakha,
fille d'Abichalom. [3] Il se rendit cou-
pable de tous les péchés que son
père avait commis avant lui, et son
cœur n'appartint pas sans partage
à l'Éternel, son Dieu, comme le
cœur de son aïeul David. [4] Car, c'est
en faveur de David que l'Éternel,
son Dieu, lui avait accordé un do-
maine en Jérusalem, voulant con-
server son descendant après lui et
assurer la durée de Jérusalem;
[5] parce que David avait fait ce qui
est droit aux yeux de l'Éternel et
n'avait contrevenu, toute sa vie, à
aucune de ses prescriptions, à part
l'affaire d'Urie, le Héthéen. [6] Il y
eut guerre entre Roboam (1) et Jé-
roboam tout le temps de sa vie.
[7] Pour le surplus des faits et gestes
d'Abiam, ils sont mentionnés dans
le livre des annales des rois de
Juda, ainsi que la guerre entre
Abiam et Jéroboam. [8] Abiam reposa
avec ses pères, et fut enseveli dans
la Cité de David. Asa, son fils, lui
succéda.
[9] C'est dans la vingtième année
du règne de Jéroboam sur Israël

(1) Certains exégètes lisent : Abiam.

Digitized by Google

qu'Asa devint roi de Juda. 10 Il ré-
gna quarante et un ans à Jérusa-
lem. Le nom de sa mère (1) était
Maakha, fille d'Abichalom. 11 Asa
fit ce qui est agréable au Seigneur,
à l'exemple de son aïeul David. 12 Il
fit disparaître du pays ceux qui se
prostituaient, et il en éloigna toutes
les impures idoles faites par ses pè-
res. 13 Il destitua même de la ré-
gence sa mère Maakha, qui avait
consacré une image à Achêra ; par
l'ordre d'Asa, cette image fut abat-
tue et brûlée dans la vallée de
Cédron. 14 Toutefois, les hauts-lieux
ne disparurent point ; mais le cœur
d'Asa resta fidèle à l'Éternel, son
Dieu, toute sa vie. 15 Il fit porter
dans la maison du Seigneur ce que
son père et lui-même avaient con-
sacré en fait d'argent, d'or et de
vases précieux. 16 Il y eut guerre
entre lui et Baasa, roi d'Israël,
toute leur vie. 17 Baasa, roi d'Is-
raël, étant venu attaquer Juda,
fortifia Rama pour ne pas laisser
l'entrée libre à Asa, roi de Juda.
18 Alors Asa prit tout l'argent et
l'or qui restaient dans les trésors
du temple, joints aux trésors de la
maison du roi, les remit à ses ser-
viteurs et les envoya à Ben-Hadad,
fils de Tabrimmôn, fils de Hezyôn,
roi de Syrie, résidant à Damas,
avec ces paroles : 19 « Toi et moi
soyons alliés, comme mon père fut
allié du tien. Je t'envoie un cadeau
d'argent et d'or, afin que tu rompes
ton alliance avec Baasa, roi d'Is-
raël, et qu'il se retire de chez moi. »
20 Ben-Hadad, accédant à la de-
mande d'Asa, envoya ses généraux
contre les villes d'Israël, et prit de
vive force Iyyôn, Dan, Abel-Beth-
Maakha, toute la région de Kin-
nerot avec tout le territoire de
Nephtali. 21 Lorsque Baasa en fut
informé, il renonça à fortifier Rama
et s'établit à Tirça. 22 Le roi Asa
convoqua alors tous les gens de
Juda, sans dispenser personne ; et
ils enlevèrent les pierres et le bois
employés par Baasa aux travaux de
Rama ; Asa s'en servit pour fortifier
Ghéba-en-Benjamin et Miçpa.
23 Pour le surplus de l'histoire d'Asa,
ses exploits et ses travaux, et les
villes qu'il a bâties, tous ces faits
sont consignés dans le livre des an-
nales des rois de Juda ; il est à
noter seulement que, dans sa vieil-
lesse, il eut les pieds malades.
24 Asa s'endormit avec ses pères et
fut inhumé auprès d'eux dans la
Cité de David, son aïeul. Josaphat,
son fils, régna à sa place.

25 Nadab, fils de Jéroboam, de-
vint roi d'Israël la seconde année
du règne d'Asa, roi de Juda, et ré-
gna deux ans sur Israël. 26 Il fit ce
qui déplaît à l'Éternel, imitant la
conduite de son père et les péchés
qu'il avait fait commettre à Israël.
27 Baasa, fils d'Ahiyya, de la maison
d'Issachar, conspira contre lui et le
fit périr à Ghibetôn, ville des Phi-
listins, tandis que Nadab et tout
Israël assiégeaient cette ville.
28 C'est la troisième année du
règne d'Asa, roi de Juda, que
Baasa tua Nadab, à qui il succéda.
29 Devenu roi, il extermina toute la
famille de Jéroboam, n'en épar-
gnant pas une âme, jusqu'à ce qu'il
l'eût anéantie, ainsi que le Sei-
gneur l'avait annoncé par l'organe
de son serviteur Ahiyya, de Silo, 30 à
cause des péchés que Jéroboam
avait commis et fait commettre à
Israël, provoquant ainsi la colère
du Seigneur, Dieu d'Israël. 31 Quant
au reste de l'histoire et des actes

(1) Selon d'autres : grand'mère.

Digitized by Google

de Nadab, ils sont consignés dans
le livre des annales des rois d'Is-
raël. 32 Il y eut guerre entre Asa et
Baasa, toute leur vie.

33 C'est dans la troisième année
d'Asa, roi de Juda, que Baasa, fils
d'Ahiyya, devint roi de tout Israël ;
il résida à Tirça et régna vingt-
quatre ans. 34 Il fit ce qui déplaît
au Seigneur, imitant la conduite de
Jéroboam et les péchés qu'il avait
fait commettre à Israël.

CHAPITRE XVI.

La parole du Seigneur s'adressa à
Jéhu, fils de Hanani, pour qu'il
tînt ce discours à Baasa : 2 « Alors
que je t'avais tiré de la poussière
pour te faire prince de mon peuple
d'Israël, tu as marché dans la voie
de Jéroboam et tu as fait pécher
les enfants d'Israël, provoquant ma
colère par leurs péchés. 3 Eh bien !
je ferai place nette derrière toi,
Baasa, et derrière ta maison, je la
traiterai comme la maison de Jéro-
boam, fils de Nebat. 4 Ceux de
Baasa qui mourront dans la ville
seront dévorés par les chiens, et
ceux qui mourront dans les champs
seront la pâture des oiseaux du
ciel... »

5 Quant au reste de l'histoire de
Baasa, à ses actes et à ses exploits,
ils sont consignés dans le livre des
annales des rois d'Israël. 6 Baasa,
s'éta...

l'Éternel, l'irritant par sa conduite
et imitant la famille de Jéroboam,
soit parce qu'il avait frappé cette
derniére.

8 Dans la vingt-sixième année du
régne d'Asa, roi de Juda, Éla, fils
de Baasa, devint roi d'Israël : il
résida deux ans à Tirça. 9 Son offi-
cier Zimri, qui commandait la moi-
tié de sa cavalerie, forma un com-
plot contre lui, tandis qu'il s'enivrait
à Tirça dans la maison d'Arça, son
intendant en cette ville. 10 Zimri
survint et le frappa à mort (c'était
la vingt-septième année du règne
d'Asa, roi de Juda), et devint roi à
sa place. 11 Devenu roi et en pos-
session du trône, il fit périr toute la
maison de Baasa, ses parents et ses
amis, sans en épargner la plus in-
fime créature. 12 Zimri détruisit ainsi
toute la maison de Baasa, selon la
parole de l'Éternel, transmise à
Baasa par le prophète Jéhu : 13 en
punition de tous les péchés de
Baasa et de son fils Éla, péchés
qu'ils commirent et firent commet-
tre aux Israélites, irritant le Sei-
gneur, Dieu d'Israël, par leurs vai-
nes idoles. 14 Pour le reste de l'his-
toire et des actes d'Éla, ils sont
consignés dans le livre des an-
nales des rois d'Israël.

15 Dans la vingt-septième année
du règne d'Asa, roi de Juda, Zimri
devint roi et résida sept jours à
Tirça ; le peuple assiégeait alors
Ghibetôn, ville des Philistins. 16 Le
peuple campé là, ayant appris que

Digitized by Google

du palais du roi, mit de sa propre
main le feu au palais et périt dans
les flammes. 19 C'était la punition
des péchés qu'il avait commis en
faisant ce qui déplaît à l'Éternel,
en suivant la conduite de Jéro-
boam en ce qui concerne les péchés
qu'il avait fait commettre à Israël.
20 Pour le reste de l'histoire de
Zimri et du complot qu'il avait or-
ganisé, on le trouve consigné dans
le livre des annales des rois d'Is-
raël.

21 Le peuple israélite se partagea
alors en deux moitiés, dont l'une
s'attacha à Tibni, fils de Ghinat,
qu'elle proclama roi, et l'autre à
Omri. 22 Les partisans d'Omri
triomphèrent de ceux de Tibni, fils
de Ghinat; Tibni périt et Omri
resta roi. 23 C'est dans la trente et
unième année du règne d'Asa, roi
de Juda, qu'Omri devint roi d'Is-
raël; il régna douze ans, dont six
à Tirça. 24 Il acquit de Chémer la
montagne de Samarie, pour deux
kikkar d'argent; et il bâtit sur cette
montagne une ville à laquelle il
donna le nom de Samarie (1), d'a-
près celui de Chémer, propriétaire
de la montagne. 25 Omri fit ce qui
déplaît à l'Éternel, et se conduisit
plus mal qu'aucun de ses devan-
ciers. 26 Il imita en tout la conduite
de Jéroboam, fils de Nebat, et les
péchés qu'il avait fait commettre
aux Israélites, irritant le Seigneur,
Dieu d'Israël, par leurs vaines ido-
les. 27 Quant au reste de l'histoire
d'Omri et à ses hauts faits, ils sont
mentionnés dans le livre des an-
nales des rois d'Israël. 26 Omri, s'é-
tant endormi avec ses pères, fut
inhumé à Samarie, et eut pour suc-
cesseur son fils Achab.

(1) En hébreu : *Chomerôn*.

29 Achab, fils d'Omri, devint roi
d'Israël l'an trente-huit du règne
d'Asa, roi de Juda; il régna sur
Israël, à Samarie, vingt-deux ans.
30 Achab, fils d'Omri, fit ce qui dé-
plaît au Seigneur, plus que tous
ceux qui l'avaient précédé. 31 Ne se
contentant pas d'imiter les péchés
de Jéroboam, fils de Nebat, il prit
pour femme Jézabel, fille d'Etbaal,
roi des Sidoniens, puis s'adonna au
culte de Baal et se prosterna de-
vant lui. 32 Il érigea un autel en son
honneur, dans le temple qu'il lui
avait bâti à Samarie. 33 Achab fit
aussi une Achêra. Bref, il excita,
par sa conduite, la colère de l'Éter-
nel, Dieu d'Israël, plus que tous les
rois d'Israël, ses prédécesseurs.
34 Sous son règne, Hiêl, de Béthel,
rebâtit Jéricho; la pose des fonda-
tions coûta la vie à son fils aîné,
Abiram, et celle des portes à Se-
goub, son plus jeune fils, conformé-
ment à la parole de Dieu transmise
par l'organe de Josué, fils de Noun.

CHAPITRE XVII.

Élie le Tisbite, un de ceux qui
s'étaient établis en Galaad, dit
à Achab : « Par le Dieu vivant,
divinité d'Israël, à qui s'adressent
mes hommages! Il n'y aura, ces
années-ci, ni pluie ni rosée, si ce
n'est à mon commandement. »

2 Et la parole de l'Éternel lui fut
adressée en ces termes: 3 « Quitte
ce lieu, dirige-toi vers l'Orient et
cache-toi près du torrent de Kerit,
qui fait face au Jourdain. 4 Tu boi-
ras de ses eaux, et les corbeaux,
sur mon ordre, y pourvoiront à tes
besoins. » 5 Il partit et, se confor-
mant à la parole du Seigneur, alla

Digitized by Google

s'établir près du torrent de Kerit
en face du Jourdain. 6 Les corbeaux
lui apportaient du pain et de la
viande le matin, du pain et de la
viande le soir, et il buvait de l'eau du
torrent. 7 Mais au bout de quelque
temps le torrent se trouva tari, la
pluie ayant fait défaut dans le pays.
8 Alors l'Éternel lui adressa la pa-
role en ces termes : 9 « Lève-toi, va
à Sarepta, qui est près de Sidon, et
tu t'y établiras. Là est une femme
veuve, que j'ai chargée de te nour-
rir. » 10 Il se mit en route et alla à Sa-
repta. Arrivé à l'entrée de la ville,
il y vit une veuve qui ramassait du
bois ; il l'appela et lui dit : « Prends-
moi, je te prie, un peu d'eau dans
un vase, pour que je boive. » 11 Elle
y alla, et il la rappela en disant :
« Prends en main, je te prie, une
tranche de pain pour moi. » 12 Elle
répondit : « Par le Dieu vivant que
tu sers ! je n'ai pas une galette,
rien qu'une poignée de farine dans
une cruche, un peu d'huile dans une
bouteille. Je ramasse maintenant
deux morceaux de bois ; je vais ren-
trer, je ferai un plat pour moi et
mon fils, nous le mangerons et nous
attendrons la mort. 13 — Ne crains
rien, lui dit Élie, rentre, et fais
comme tu l'as dit. Seulement, tu en
feras un petit gâteau pour moi
d'abord, et tu me l'apporteras ; tu
feras cuire ensuite pour toi et pour
ton fils. 14 Car, ainsi a parlé le Sei-
gneur, Dieu d'Israël : La cruche
de farine ne se videra pas, ni la
bouteille à l'huile ne diminuera,
jusqu'au jour où le Seigneur répan-
dra la pluie sur cette contrée. »
15 Elle s'en alla et fit ce qu'avait dit
Élie ; et elle eut à manger, elle, son
fils et sa famille, pour longtemps.
16 La cruche de farine ne se vida
pas, ni la bouteille d'huile ne dimi-
nua, ainsi que le Seigneur l'avait
annoncé par l'entremise d'Élie.
17 Quelque temps après, le fils de
cette femme, de la maîtresse du
logis, tomba malade, et sa maladie
s'aggrava au point qu'il ne lui resta
plus de souffle. 18 La mère dit à
Élie : « Qu'avons-nous à démêler en-
semble, homme de Dieu ? Tu es
venu chez moi pour réveiller le sou-
venir de mes fautes et causer la
mort de mon fils ! » 19 Il lui répondit :
« Donne-moi ton fils. » Et il le prit
d'entre ses bras, le porta dans la
chambre haute où il logeait, le cou-
cha sur son propre lit, 20 et invoqua
l'Éternel en disant : « Seigneur, mon
Dieu ! Quoi ! même envers cette
veuve, dont je suis l'hôte, tu use-
rais de rigueur, en faisant mourir
son fils ! » 21 Alors il s'étendit sur
l'enfant par trois fois et invoqua
l'Éternel en disant : « Seigneur,
mon Dieu ! permets que la vie
revienne au cœur de cet enfant ! »
22 L'Éternel exauça la prière d'Élie,
et la vie revint au cœur de l'enfant,
et il fut sauvé. 23 Elie prit l'enfant,
le transporta de la chambre haute
à l'intérieur et le rendit à sa mère
en disant : « Vois, ton fils est vivant. »
24 La femme répondit à Élie : « Je
reconnais bien maintenant que tu
es un homme de Dieu, et que la
parole du Seigneur dans ta bouche
est vérité. »

CHAPITRE XVIII.

De longs jours s'écoulèrent. La
troisième année, la parole du
Seigneur s'adressa à Élie en ces
termes : « Va, présente-toi devant
Achab, je veux rendre la pluie à
cette contrée. » 2 Élie partit pour

Digitized by Google

paraître devant Achab; la famine
alors était grande à Samarie.
3 Achab manda Obadia, l'intendant
du palais. Cet Obadia était un fer-
vent adorateur de l'Éternel. 4 Tan-
dis que Jézabel exterminait les pro-
phètes de l'Éternel, Obadia en avait
pris cent, qu'il avait cachés par
cinquante dans des cavernes et
qu'il avait sustentés de pain et
d'eau. 5 Et Achab dit à Obadia :
« Parcours le pays pour explorer
toutes les sources et tous les tor-
rents, peut-être trouverons-nous de
l'herbe pour la nourriture des che-
vaux et des mulets et ne perdrons-
nous pas une partie de nos bêtes. »
6 Ils répartirent entre eux la contrée
à explorer : Achab se dirigea d'un
côté, à part, et Obadia, à part, se
dirigea de l'autre. 7 Comme Obadia
suivait sa route, il vit venir Élie à
sa rencontre ; le reconnaissant, il se
jeta sur la face et dit : « Est-ce toi,
Élie, mon seigneur? » 8 Il lui répon-
dit : « C'est moi. Va dire à ton maî-
tre : Voici Élie. » 9 Obadia repartit :
« Quel mal ai-je fait, pour que tu
exposes ton serviteur à être mis à
mort par Achab? 10 Par l'Éternel,
ton Dieu! il n'est peuple ni royaume
où mon maître n'ait envoyé pour te
chercher; et quand ils disaient
qu'on ne savait rien de toi, il obli-
geait royaume et peuple à jurer
qu'on ne t'avait point trouvé. 11 Et
maintenant tu me dis : Va dire à ton
maître : Voici Élie! 12 Mais à peine

une centaine — cinquante dans
chaque souterrain — et je les nourris
de pain et d'eau. 14 Et maintenant
tu dis : Va dire à ton maître : Voici
Élie! Mais il me tuera! » 15 Élie
répondit : « Par l'Éternel-Cebaot,
dont je suis le serviteur! aujour-
d'hui même je paraîtrai à sa vue. »
16 Obadia alla rejoindre Achab,
qu'il mit au courant, et Achab alla
au-devant d'Élie. 17 En apercevant
Élie, Achab lui dit : « Te voilà donc,
perturbateur d'Israël ? » 18 Il répon-
dit : « Ce n'est pas moi qui ai jeté
le trouble en Israël, c'est toi et la
maison de ton père, puisque vous
avez déserté les lois de l'Éternel,
puisque tu as adopté le culte des
Baal! 19 Et maintenant, fais ras-
sembler autour de moi tout Israël
vers le mont Carmel, avec les qua-
tre cent cinquante prophètes de
Baal et les quatre cents prophètes
d'Achêra, qui vivent de la table de
Jézabel.

20 Achab envoya des ordres parmi
tous les enfants d'Israël, et ras-
sembla les prophètes sur le mont
Carmel. 21 Élie s'avança devant tout
le peuple, et s'écria : « Jusqu'à
quand clocherez-vous entre les deux
partis ? Si l'Éternel est le vrai
Dieu, suivez-le; si c'est Baal, sui-
vez Baal! » Mais le peuple ne lui
répondit mot. 22 Et Élie dit au
peuple : « Je suis resté, moi, seul
prophète de l'Éternel, tandis que
les prophètes de Baal sont quatre

flamme, celui-là sera le vrai Dieu. »
Tout le peuple s'écria : « C'est bien
dit. » 25 Alors Élie dit aux prophètes
de Baal : « Choisissez l'un des tau-
reaux et opérez les premiers, car
vous êtes les plus nombreux; puis
invoquez votre divinité, mais ne
mettez point de feu. » 26 Ils prirent
le taureau qu'il leur avait laissé
choisir, l'accommodèrent, invoquè-
rent Baal depuis le matin jusqu'à
midi, en disant : « O Baal, exauce-
nous! » Mais point de voix, point
de réponse, et ils se démenaient
toujours autour de l'autel qu'on
avait dressé. 27 Sur le midi, Élie les
railla, disant : « Criez plus fort,
puisque c'est un dieu, quelque af-
faire l'occupe, une expédition, un
voyage... Peut-être dort-il, il s'é-
veillera. » 28 Ils appelèrent à grands
cris, se tailladèrent, selon leur cou-
tume, à coups d'épées et de lances,
au point que le sang ruisselait sur
eux. 29 L'heure de midi écoulée,
leurs transports continuèrent jus-
qu'au moment de l'oblation; mais
nul écho, nulle réponse, pas un
signe. 30 Élie dit alors à tout le
peuple : « Approchez-vous de moi, »
et tout le peuple s'approcha de lui.
Et Élie rétablit l'autel renversé de
l'Éternel. 31 Il prit à cet effet douze
pierres, selon le nombre des tribus
des enfants de Jacob, à qui la voix
de l'Éternel avait dit : « *Israël* sera
ton nom. » 32 Et il érigea avec ces
pierres un autel dédié à l'Éternel,
et il pratiqua tout autour une tran-
chée, de la contenance de deux me-
sures de grains. 33 Puis il disposa le
bois, dépeça le taureau, le plaça sur
le bois, 34 et dit : « Emplissez d'eau
quatre cruches et la répandez sur
la victime et sur le bois ! » Il ajouta :
« Encore ! » et l'on obéit ; « une
troisième fois ! » et l'on obéit.
35 L'eau ruisselait autour de l'autel,
et la tranchée même, on l'avait
remplie d'eau. 36 A l'heure de l'o-
blation, le prophète Élie s'avança
en disant : « Éternel ! Dieu d'A-
braham, d'Isaac et d'Israël ! qu'il
devienne manifeste aujourd'hui que
tu es la Divinité d'Israël, que je
suis ton serviteur, et que c'est par
ton ordre que j'ai fait toutes ces
choses. 37 Exauce-moi, Seigneur,
exauce-moi, afin que ce peuple re-
connaisse que c'est toi le vrai Dieu;
et tu auras ainsi amené leur cœur
à résipiscence. » 38 Le feu de l'É-
ternel jaillit alors, consuma la vic-
time, le bois, les pierres, la terre, et
absorba l'eau de la tranchée. 39 Tout
le peuple, à cette vue, tomba sur sa
face et s'écria : « L'Éternel est le
vrai Dieu ! L'Éternel est le vrai
Dieu ! » 40 Élie leur dit : « Saisissez-
vous des prophètes de Baal et que
pas un n'échappe ! » On les saisit,
Élie les fit descendre vers la vallée
de Kichôn et les y égorgea.

41 Puis, Élie dit à Achab : « Va,
mange et bois, car déjà j'entends
le grondement d'une abondante
pluie. » 42 Achab se retira pour
manger et boire, tandis qu'Élie
montait au sommet du Carmel, où
il se penchait vers la terre et met-
tait son visage entre ses genoux.
43 Et il dit à son serviteur : « Monte
et regarde dans la direction de la
mer. » Il monta, regarda, et dit :
« Je ne vois rien. » Élie dit jusqu'à
sept fois : « Recommence ! » 44 La
septième fois, le serviteur dit : « Je
vois venir, du côté de la mer, un
nuage aussi petit qu'une main
d'homme. » Et Élie répondit : « Va
dire à Achab : Fais atteler et re-
descends, de peur que la pluie ne
t'arrête. » 45 Cependant, peu à peu,
le ciel s'était couvert de nuages,

Digitized by Google

il ventait, et une grosse pluie tomba.
Achab monta sur son char et s'en
alla à Jezreël. 46 Poussé par la main
de Dieu, Élie ceignit ses reins et
courut en avant d'Achab jusqu'à
l'entrée de Jezreël.

CHAPITRE XIX.

ACHAB apprit à Jézabel tout ce
qu'avait fait Élie, et comme
quoi il avait fait périr tous les pro-
phètes par l'épée. 2 Et Jézabel en-
voya un messager à Élie pour lui
dire : « Que les dieux m'en fassent
tant et plus, si demain, à pareille
heure, je ne t'ai rendu semblable à
l'un de ceux-là ! » 3 Devant cette
menace, il se leva, partit pour sau-
ver sa vie, et, arrivé à Bersabée
en Juda, il y laissa son serviteur.
4 Pour lui, il fit une journée de che-
min dans le désert, puis alla s'as-
seoir sous un genêt, et implora la
mort en disant : « Assez mainte-
nant, ô mon Dieu ! Prends ma vie,
car je ne suis pas meilleur que mes
pères ! » 5 Et il se coucha sous le
genêt et s'endormit. Soudain un
ange posa la main sur lui et lui dit :
« Lève-toi, mange. » 6 Il regarda,
et aperçut, près de sa tête, un gâ-
teau cuit à la braise et un vase
plein d'eau. Il mangea et but, puis
il se recoucha. 7 Une seconde fois,
l'envoyé du Seigneur vint le tou-
cher en disant : « Lève-toi, mange,
car tu as une longue traite à faire. »
8 Il se leva, mangea et but ; puis,
réconforté par ce repas, il marcha
quarante jours et quarante nuits
jusqu'au Horeb, la montagne de
Dieu.

9 Là, il entra dans une caverne,
où il passa la nuit. Et voici que la
voix divine s'adressa à lui, disant :
« Que fais-tu là, Élie ? » 10 Il répon-
dit : « J'ai fait éclater mon zèle
pour toi, Seigneur, Dieu-Cebaot,
parce que les enfants d'Israël ont
répudié ton alliance, renversé tes
autels, fait périr tes prophètes par
le glaive ; moi seul, je suis resté, et
ils cherchent aussi à m'enlever la
vie. » 11 La voix reprit : « Sors, et
tiens-toi sur la montagne pour at-
tendre le Seigneur ! » Et de fait, le
Seigneur se manifesta. Devant lui un
vent intense et violent, entr'ouvrant
les monts et brisant les rochers,
mais dans ce vent n'était point le
Seigneur. Après le vent, une forte
secousse ; le Seigneur n'y était pas
encore. 12 Après la secousse, un feu ;
le Seigneur n'était point dans le
feu. Puis, après le feu, un doux et
subtil murmure. 13 Aussitôt qu'Élie
le perçut, il se couvrit le visage de
son manteau et alla se placer à
l'entrée de la caverne, et une voix
lui arriva qui disait : « Que fais-tu
là, Élie ? » 14 Il répondit : « J'ai fait
éclater mon zèle pour toi, Seigneur,
Dieu-Cebaot, parce que les enfants
d'Israël ont répudié ton alliance,
renversé tes autels et fait périr tes
prophètes par le glaive ; moi seul
je suis resté, et ils cherchent aussi
à m'enlever la vie. » 15 Le Seigneur
lui dit : « Va, reprends ta route vers
le désert de Damas. Arrivé là, tu
sacreras Hazaël comme roi de Sy-
rie ; 16 puis, Jéhu, fils de Nimchi, tu
le sacreras roi d'Israël, et Élisée, fils
de Chafat, d'Abel-Mehôla, tu l'oin-
dras comme prophète pour te suc-
céder. 17 Or, celui qui aura échappé
au glaive d'Hazaël, Jéhu le fera
mourir ; et qui aura échappé au
glaive de Jéhu, Élisée le fera mou-
rir. 18 Mais j'en épargnerai sept
mille en Israël : à savoir, tous ceux

Digitized by Google

dont le genou n'a point fléchi de-
vant Baal, et dont la bouche ne lui
a point adressé d'hommages. »
[19] Il partit de ce lieu et rencontra
Élisée, fils de Chafat, qui labourait
ayant douze paires de bœufs devant
lui et se tenant près de la douzième.
Élie s'avança vers lui et lui jeta
son manteau. [20] Élisée quitta les
bœufs, courut après Élie et lui dit :
« Je voudrais embrasser mon père
et ma mère, puis je te suivrai. » Il
lui répondit : « Va, retire-toi, car
que t'ai-je fait ? » [21] Élisée s'éloigna
de lui, prit une paire de bœufs qu'il
tua, en fit cuire la chair avec le bois
de l'attelage et la donna à manger
à ses gens ; puis il se mit en devoir
de suivre Élie, et il devint son ser-
viteur.

CHAPITRE XX.

BEN-HADAD, roi de Syrie, ras-
sembla toute son armée, et, as-
sisté de trente-deux rois, avec chars
et cavalerie, il alla assiéger Sama-
rie et diriger ses attaques contre
elle. [2] Il envoya des messagers à
Achab, roi d'Israël, dans la ville,
[3] pour lui dire : « Ainsi a parlé Ben-
Hadad : A moi ton argent et ton
or, à moi aussi tes femmes et tes
fils, les meilleurs ! » [4] Le roi d'Is-
raël répondit : « Comme tu l'as dit,
seigneur roi, je suis à toi, moi et
tout ce qui m'appartient. » [5] Les
messagers revinrent et dirent :
« Ainsi a parlé Ben-Hadad : Si je
t'ai fait dire que tu dois me livrer
ton argent et ton or, tes femmes et
tes fils, [6] c'est qu'en effet, demain à
pareille heure, j'enverrai mes servi-
teurs chez toi, qui fouilleront ta
maison et les maisons de tes sujets,
feront main basse sur tout ce que
tu as de précieux et l'emporteront. »
[7] Le roi d'Israël manda tous les an-
ciens du pays et leur dit : « Sachez
et considérez que cet homme a de
mauvais desseins, car il m'a fait
réclamer mes femmes et mes fils,
mon argent et mon or, et je ne les
lui ai pas refusés. » [8] Tous les an-
ciens et tout le peuple lui dirent :
« Ne l'écoute pas, et ne consens
point. » [9] Il répondit alors aux en-
voyés de Ben-Hadad : « Déclarez
à mon seigneur le roi : Tout ce que
tu as fait dire en premier lieu à ton
serviteur, je le ferai ; mais cela je
ne puis le faire. » Les envoyés par-
tirent et lui rapportèrent la réponse.
[10] Ben-Hadad lui fit dire : « Qu'ainsi
me traitent les dieux et pis encore,
si la poussière de Samarie suffit pour
remplir les mains du peuple qui me
suit ! » [11] Le roi d'Israël fit trans-
mettre cette réponse : « Celui qui
ceint l'épée ne doit pas se vanter
comme celui qui la dépose (1). »
[12] En entendant cette réponse, Ben-
Hadad, qui était en train de boire
avec les rois sous les tentes, dit à
ses serviteurs : « Préparez le siège. »
Et ils firent les apprêts contre la
ville.
[13] Or, un prophète, s'avançant
vers Achab, roi d'Israël, lui dit :
« Ainsi parle l'Éternel : Tu vois
toute cette grande multitude ? Eh
bien ! je te la livrerai en ce jour,
et tu reconnaîtras que je suis l'É-
ternel. [14] — Avec l'aide de qui ? »
demanda Achab. « Ainsi dit le Sei-
gneur, répondit le prophète : Avec
l'aide des jeunes gens des gouver-
neurs de provinces. — Qui, reprit-
il, engagera la lutte ? — Toi-même, »
fut la réponse. [15] Alors il passa en

(1) Après la victoire.

Digitized by Google

revue les jeunes gens des gouverneurs de provinces, qui se trouvèrent au nombre de deux cent trente-deux, ensuite tout le peuple, tous les enfants d'Israël, au nombre de sept mille. 16 Ils firent une sortie à midi, tandis que Ben-Hadad buvait à s'enivrer sous la tente, avec les trente-deux rois, ses auxiliaires. 17 Les jeunes gens des gouverneurs de provinces sortirent les premiers. Ben-Hadad s'informa, et on lui fit savoir que des hommes étaient sortis de Samarie. 18 « S'ils viennent pour la paix, répondit-il, prenez-les vivants; s'ils viennent pour combattre, prenez-les aussi vivants. » 19 Or, ils étaient, en effet, sortis de la ville, d'abord les jeunes gens des gouverneurs de provinces, puis la troupe qui les suivait. 20 Ils frappèrent chacun son homme; les Syriens s'enfuirent, poursuivis par les Israélites; Ben-Hadad, roi de Syrie, put s'échapper à cheval, avec quelques cavaliers. 21 Le roi d'Israël fit une sortie, battit chevaux et chars, et infligea aux Syriens une grande défaite. 22 Le prophète, abordant le roi d'Israël, lui dit : « Va, fortifie-toi, et avise à ce que tu dois faire, car, au retour de l'année, le roi de Syrie viendra t'attaquer. » 23 Les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : « Leur dieu est un dieu de montagnes, c'est pourquoi ils nous ont vaincus ; mais attaquons-les en plaine, on verra si nous ne sommes pas les plus forts. 24 Voici encore ce que tu dois faire : écarte les rois, chacun de son poste, et mets des gouverneurs à leur place. 25 Puis tu lèveras une armée égale à celle que tu as perdue, des chevaux et des chars aussi nombreux que les précédents, et nous les combattrons en plaine; on verra si nous n'avons pas le dessus. » Il écouta leur avis et s'y conforma.

26 Au retour de l'année, Ben-Hadad passa en revue les Syriens, puis monta vers Afek pour attaquer Israël. 27 Les enfants d'Israël, ayant été passés en revue et approvisionnés, marchèrent à leur rencontre; ils campèrent vis-à-vis d'eux semblables à deux troupeaux de chèvres, tandis que les Syriens remplissaient la contrée. 28 L'homme de Dieu s'approcha et dit au roi d'Israël : « Ainsi a parlé l'Éternel : Puisque les Syriens ont dit : l'Éternel est un dieu de montagnes et n'est pas un dieu de vallées, je livrerai en ta main toute cette grande multitude; et vous saurez que je suis l'Éternel. » 29 Ils restèrent campés les uns vis-à-vis des autres durant sept jours. Le septième jour le combat s'engagea, et les Israélites battirent les Syriens, en leur tuant cent mille fantassins en un seul jour. 30 Le reste s'enfuit vers Afek, cherchant un refuge dans la ville; mais la muraille s'écroula sur les vingt-sept mille hommes qui avaient échappé, tandis que Ben-Hadad, réfugié dans la ville, se retirait de chambre en chambre. 31 Ses serviteurs lui dirent : « Écoute, de grâce : nous avons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont des rois généreux; eh bien ! entourons nos reins de cilices et nos têtes de cordes, et allons trouver le roi d'Israël. Peut-être épargnera-t-il ta vie. » 32 Et les reins ainsi entourés de cilices et la tête de cordes, ils se présentèrent au roi d'Israël en disant : « Ton serviteur Ben-Hadad te demande de lui laisser la vie. » Il répondit : « Il vit donc encore ? Il est mon frère. » 33 Les hommes, augurant bien de cette

Digitized by Google

parole, s'en emparèrent aussitôt et
dirent : « Ben-Hadad est ton frère !
— Allez, dit le roi, amenez-le. »
Ben-Hadad s'avança vers lui, et
il le fit monter sur son char. 34 Ben-
Hadad lui dit : « Les villes que mon
père a prises au tien, je les rendrai,
et tu pourras te créer des routes (1)
à Damas, comme mon père en
créa dans Samarie. — Et moi, je te
laisserai partir sous le bénéfice de
ce traité. » Et il lui dicta un traité,
puis le laissa partir.
35 Or, un des disciples des pro-
phètes dit à son collègue, par l'or-
dre du Seigneur: « Frappe-moi, je
te prie. » L'autre refusa de le frap-
per. 36 Il lui dit : « Puisque tu n'as
pas écouté la parole du Seigneur,
lorsque tu m'auras quitté, un lion t'at-
taquera. » L'ayant quitté, il rencon-
tra un lion, qui le tua. 37 Ayant
rencontré un autre homme, il lui
dit : « Frappe-moi, je te prie. »
L'homme le frappa, lui faisant main-
te blessure. 38 Le prophète alla se
présenter devant le roi, sur son che-
min; il était déguisé, avec un bandeau
sur les yeux. 39 Lorsque le roi passa,
il l'implora en disant : « Ton servi-
teur était allé au milieu de la ba-
taille, lorsqu'un homme vint à lui et
lui amena un prisonnier en disant :
Surveille cet homme ; s'il venait à
manquer, ta vie répondrait pour la
sienne, ou tu aurais à payer un
kikkar d'argent. 40 Or, ton servi-
teur était occupé de côté et d'autre,
de sorte que l'homme s'est échappé. »
Le roi d'Israël lui dit : « C'est ton
arrêt, tu l'as prononcé toi-même. »
41 Aussitôt l'autre ôta le bandeau
de dessus ses yeux, et le roi recon-
nut en lui un des prophètes. 42 Celui-
ci lui dit : « Ainsi parle l'Éternel :
Parce que tu as laissé partir celui
que j'avais condamné, ta vie répon-
dra pour la sienne, et ton peuple
pour le sien. » 43 Le roi d'Israël
rentra chez lui, à Samarie, sombre
et consterné.

(1) D'autres traduisent : des marchés.

CHAPITRE XXI.

Voici ce qui arriva à la suite de
ces événements. — Naboth, le
Jezreélite, demeurant à Jezreël,
possédait une vigne auprès du pa-
lais d'Achab, roi de Samarie.
2 Achab parla ainsi à Naboth :
« Cède-moi ta vigne pour que j'en
fasse un jardin potager, car elle est
près de ma maison ; je te donnerai
en échange une vigne meilleure.
Si tu le préfères, je t'en remettrai
la valeur en argent. » 3 Naboth
répondit à Achab : « Le Seigneur
me préserve de te céder l'héritage
de mes pères ! » 4 Achab rentra chez
lui triste et abattu, à cause de la
réponse que lui avait faite Naboth,
le Jezreélite, en disant : « Je ne te
céderai pas l'héritage de mes
pères. » Il se jeta sur son lit, la face
tournée vers le mur, et ne prit point
d'aliments. 5 Jézabel, sa femme,
vint le voir et lui dit : « Pourquoi
ton esprit est-il abattu et ne prends-
tu pas de nourriture ? » 6 Il lui ré-
pondit : « C'est que j'ai parlé à
Naboth, le Jezreélite, et lui ai dit :
Donne-moi ta vigne à prix d'ar-
gent, ou, si tu le préfères, je t'en
donnerai une autre à la place. Il a
répondu : Je ne te donnerai point
ma vigne. » 7 Jézabel, sa femme, lui
répondit : « Est-ce bien toi qui
exerces aujourd'hui la royauté sur
Israël ? Lève-toi, prends de la
nourriture et sois de bonne humeur ;

Digitized by Google

c'est moi qui te procurerai la vigne
de Naboth, le Jezreélite. »
[8] Elle écrivit des lettres au nom
d'Achab, les scella du sceau royal
et les expédia aux anciens et aux
nobles de sa ville, qui demeuraient
prés de Naboth. [9] Elle avait écrit
dans ces lettres : « Proclamez un
jeûne, faites asseoir Naboth à la
tête du peuple ; [10] placez en face de
lui deux individus sans scrupules, qui
déposeront contre lui, en disant :
Tu as outragé Dieu et le Roi. Puis
on le fera sortir, et on le tuera à
coups de pierres. » [11] Les anciens et
les nobles, qui habitaient dans sa
ville, exécutèrent l'ordre de Jéza-
bel, tel qu'il était consigné dans les
lettres qu'elle leur avait envoyées.
[12] Ils proclamèrent un jeûne, et pla-
cèrent Naboth à la tête du peuple.
[13] Les deux hommes, des gens per-
vers, vinrent s'asseoir en face de
lui, et déposèrent contre Naboth en
présence du peuple en disant : « Na-
both a outragé Dieu et le roi. » On
l'emmena hors de la ville, on le la-
pida, et il mourut. [14] Puis on en-
voya dire à Jézabel : « Naboth a
a été lapidé, il est mort. » [15] En
recevant cette nouvelle, Jézabel
dit à Achab : « Va, prends posses-
sion de la vigne de Naboth, le Jez-
reélite, qui avait refusé de te la cé-
der à prix d'argent ; Naboth a cessé
de vivre, et il est mort. » [16] En ap-
prenant la mort de Naboth, Achab
se leva et se dirigea vers la vigne
de Naboth pour en prendre pos-
session.

[17] Mais la parole de l'Éternel
s'adressa à Élie, le Tisbite, en ces
termes : « [18] Lève-toi, va au-devant
d'Achab, roi d'Israël, qui est à Sa-
marie ; il se trouve dans la vigne
de Naboth, où il est descendu pour
en prendre possession. [19] Tu lui par-
leras en ces termes : Ainsi a dit l'É-
ternel : Quoi ! tu as assassiné et main-
tenant tu prends possession ! Ainsi
parle l'Éternel : A cette même place
où les chiens ont léché le sang de
Naboth, ils lècheront aussi le tien. »
[20] Achab dit à Élie : « Tu m'as donc
atteint, ô mon ennemi ? — Je t'ai
atteint, répondit-il, parce que tu
t'es livré toi-même en faisant ce qui
déplaît à l'Éternel. [21] Eh bien ! moi,
(dit l'Éternel), je susciterai le mal-
heur contre toi, je balaierai tes der-
niers vestiges, je ne laisserai point
subsister d'Achab la plus infime
créature, ni retraite, ni ressources
en Israël. [22] Bref, je traiterai ta mai-
son comme celle de Jéroboam, fils
de Nebat, et comme celle de Baasa,
fils d'Ahiyya, parce que tu as pro-
voqué mon irritation et fait pécher
Israël. [23] Et sur Jézabel aussi le Sei-
gneur a dit cette parole : Les chiens
dévoreront Jézabel dans le terri-
toire (1) de Jezreël. [24] Ceux d'A-
chab qui mourront dans la ville se-
ront dévorés par les chiens, et ceux
qui mourront dans la campagne se-
ront la proie des oiseaux du ciel. »
[25] En vérité, personne encore ne s'é-
tait, comme Achab, adonné à faire
ce qui déplaît à l'Éternel, entraîné
qu'il fut par sa femme Jézabel. [26] Il
commit force abominations, en adop-
tant le culte des impures idoles,
comme avaient fait les Amorréens,
que l'Éternel avait dépossédés en fa-
veur des enfants d'Israël.

[27] Lorsque Achab entendit ces
paroles, il déchira ses vêtements, se
couvrit le corps d'un cilice et jeûna ;
il coucha dans ce cilice, et se traî-
nait en marchant. [28] Alors l'Éternel
s'adressa en ces termes à Élie, le

(1) Le 2e Livre des Rois (IX, 10) porte *hêlek*, territoire, au lieu de *hêl*.

Digitized by Google

Tisbite : [29] « Tu as vu comme Achab s'est humilié devant moi ! Pour prix de cette humilité, je ne susciterai pas le malheur sous son règne ; c'est du temps de son fils que je susciterai le malheur sur sa maison. »

CHAPITRE XXII.

Il y eut repos pendant trois ans ; point de guerre entre Aram et Israël. [2] Or la troisième année, Josaphat, roi de Juda, se rendit auprès du roi d'Israël. [3] Celui-ci dit alors à ses serviteurs : « Ramot en Galaad est à nous, vous ne l'ignorez pas; pourquoi donc nous tenir tranquilles, au lieu de l'arracher aux mains du roi de Syrie? » [4] Puis il parla ainsi à Josaphat : « Iras-tu en guerre avec moi contre Ramot en Galaad ? » Il répondit : « Nous ne faisons qu'un, toi et moi, ton peuple et mon peuple, ta cavalerie et la mienne. » [5] Josaphat dit encore au roi d'Israël : « De grâce, consulte donc en ce jour l'oracle du Seigneur. » [6] Le roi d'Israël réunit les prophètes, au nombre d'environ quatre cents, et leur dit : « Dois-je aller en guerre contre Ramot en Galaad, ou dois-je m'abstenir? » Ils répondirent : « Va, l'Éternel livrera la ville au pouvoir du roi. » [7] Mais Josaphat insista : « N'y a-t-il pas ici encore un prophète de l'Éternel que nous puissions interroger? [8] — Il y a bien encore un homme, dit le roi d'Israël, à qui nous pourrions demander ce que dit l'Éternel, mais je le hais, car il ne me prédit jamais rien de bon, toujours du mal. C'est Mikhayou, fils de Yimla. » Josaphat se récria : « Que le roi ne tienne pas un pareil langage! » [9] Le roi manda un officier et lui ordonna d'amener à la hâte Mikhayou, fils de Yimla. [10] Cependant, le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, revêtus de leurs insignes, étaient assis chacun sur son trône, dans une aire, à l'entrée de la porte de Samarie, et tous les prophètes prophétisaient devant eux. [11] Sédécias, fils de Kenaana, se fit des cornes de fer et dit : « Telle est la parole du Seigneur : Avec ces cornes tu terrasseras Aram, au point de l'anéantir. » [12] Tous les prophètes prédisaient de même et parlaient ainsi : « Monte contre Ramot en Galaad, et tu triompheras ; l'Éternel livrera la ville au pouvoir du roi. » [13] De son côté, le messager qui était allé appeler Mikhayou lui avait dit : « Les prédictions des prophètes sont unanimement favorables au roi ; prononce donc le même oracle qu'eux tous. Annonce le succès. » [14] Mais Mikhayou avait répondu : « Vive Dieu ! ce que l'Éternel me dictera, je le dirai. » [15] Il vint auprès du roi, qui lui dit : « Mikhayou, irons-nous en guerre contre Ramot en Galaad, ou nous abstiendrons-nous ? » Il répondit : « Va, et tu triompheras; l'Éternel livrera la ville au pouvoir du roi. » [16] Le roi lui dit : « Combien de fois t'adjurerai-je de me dire uniquement la vérité au nom de l'Éternel ? » [17] Il répondit : « J'ai vu tout Israël dispersé sur les montagnes, comme un troupeau sans pasteur; et l'Éternel disait : Plus de chefs pour les diriger; qu'ils retournent, chacun chez soi, en paix! » [18] Le roi d'Israël dit alors à Josaphat : « Ne t'avais-je pas prévenu que cet homme ne me prédit que le mal et jamais le bien ? [19] — Écoute donc la parole de l'Éternel, reprit Mikhayou : J'ai vu le Seigneur assis

Digitized by Google

sur son trône, tandis que toute l'ar-
mée céleste se tenait debout près de
lui, à droite et à gauche. 20 Et l'É-
ternel dit : Qui ira séduire Achab,
afin qu'il monte contre Ramot en
Galaad, et y succombe ? Celui-ci
répondit de telle façon, celui-là de
telle autre. 21 Mais l'Esprit s'avança
droit devant l'Éternel et dit : Moi,
je veux l'égarer. — Et comment
cela ? demanda le Seigneur. 22 Il
répondit : J'irai, et je serai un esprit
de mensonge dans la bouche de tous
ses prophètes. — Tu réussiras à le
tromper, reprit le Seigneur ; va donc
et fais cela. 23 — Et maintenant,
oui, l'Éternel a mis un esprit de
mensonge dans la bouche de tous
tes prophètes que voici, parce qu'il
a résolu ta perte. » 24 Alors Sédé-
cias, fils de Kenaana, s'approcha
de Mikhayou et le frappa au visage,
en disant : « Comment l'esprit di-
vin a-t-il passé de moi à toi pour te
parler ? » 25 Mikhayou répondit :
« Tu le verras le jour où tu iras te
réfugier de chambre en chambre
pour te mettre à l'abri. » 26 Le roi
d'Israël ordonna aussitôt de con-
duire Mikhayou auprès d'Amôn, le
gouverneur de la ville, et du prince
royal Joas, 27 à qui il fit dire : « Sui-
vant l'ordre du roi, jetez cet homme
en prison et nourrissez-le du pain
et de l'eau de misère jusqu'à mon
heureux retour. 28 — Ah ! si tu re-
... Mikhayou, ce

déguisé. 31 Or, le roi de Syrie avait
donné l'ordre suivant aux comman-
dants de sa cavalerie, qui étaient au
nombre de trente-deux : « Ne di-
rigez vos coups contre petit ni
grand, mais visez uniquement le roi
d'Israël. » 32 Lorsque les chefs de
la cavalerie aperçurent Josaphat, ils
se dirent : « Ce n'est autre que le
roi d'Israël, » et ils marchèrent sur
lui pour le frapper. Josaphat poussa
des cris. 33 Alors, les chefs de la
cavalerie reconnurent que ce n'était
pas le roi d'Israël et ils se détour-
nèrent. 34 Mais un soldat tira de
l'arc au hasard, et atteignit le roi
d'Israël au défaut de la cuirasse.
Achab dit à son conducteur :
« Tourne bride et fais-moi sortir de
la mêlée, car je suis grièvement
blessé. » 35 La bataille fut rude en
ce jour. Cependant le roi était resté
debout sur son char en face du
Syrien, mais au soir il expira. Le
sang de la plaie avait coulé jus-
qu'au fond du char. 36 Au coucher
du soleil, la proclamation suivante
passa dans les rangs : « Que chacun
retourne dans sa ville et dans son
pays ! » 37 On ramena Achab mort à
Samarie, où il fut enseveli. 38 Tandis
qu'on lavait son char auprès de la
piscine de Samarie, les chiens lé-
chèrent son sang, et les prostituées
se baignaient. Ainsi se réalisa la
parole du Seigneur. 39 Le reste de
l'histoire d'Achab et tous les faits
... par lui, la construction du

Digitized by Google

avènement, et il régna vingt-
cinq ans à Jérusalem. Il avait pour
mère Azouba, fille de Chilhi. 43 Il
suivit en tout la voie d'Asa, son
père, sans s'en détourner; il fit le
bien aux yeux de l'Éternel. 44 Toute-
fois, les hauts-lieux ne disparurent
pas; le peuple continua à y offrir les
sacrifices et l'encens. 45 Josaphat fut
en paix avec le roi d'Israël. 46 Le
reste de l'histoire de Josaphat, ses
exploits et ses guerres sont relatés
dans les annales des rois de Juda.
47 C'est lui qui extirpa du pays les
dernières traces de la prostitution
mâle qui subsistait encore du temps
d'Asa, son père. 48 L'Idumée n'avait
pas de roi; c'est un gouverneur qui
en tint lieu. — 49 Josaphat avait fait
construire la flotte de Tarsis qui
devait aller chercher de l'or à Ofir,
mais qui n'y parvint pas, car elle fit
naufrage à Ecion-Ghéber. 50 Acha-
zia, fils d'Achab, dit alors à Josa-
phat: « Laissons nos équipages na-
viguer de conserve, » mais il refusa.
51 Josaphat s'endormit avec ses
pères, et fut enseveli près de ses
ancêtres, dans la Cité de son aïeul
David. Son fils Joram lui suc-
céda.

52 Achazia, fils d'Achab, monta
sur le trône d'Israël, à Samarie, la
dix-septième année du règne de Jo-
saphat en Juda; il régna deux ans
sur Israël. 53 Il fit le mal aux yeux
de l'Éternel, marchant dans la voie
de son père et de sa mère, et de
Jéroboam, fils de Nebat, qui avait
induit Israël au péché. 54 Il servit
Baal et lui rendit hommage, provo-
quant le courroux de l'Éternel, Dieu
d'Israël, tout comme avait fait son
père.

Digitized by Google

SECOND LIVRE DES ROIS

CHAPITRE Ier.

MOAB se révolta contre Israël
après la mort d'Achab.
2 Achazia tomba par le treillis, de
l'étage supérieur de son palais de
Samarie, et se blessa grièvement.
Il fit partir des émissaires en leur
disant : « Allez vous informer au-
près de Baal-Zeboub, divinité d'E-
krôn, si j'ai espoir de guérir de ma
blessure. » 3 Mais un ange du Sei-
gneur dit à Élie le Tisbite : « Va à
la rencontre des messagers du roi
de Samarie et demande-leur : N'y
a-t-il donc pas de Dieu en Israël,
pour que vous alliez consulter Baal-
Zeboub, dieu d'Ekrôn ? 4 Or, voici
la parole de l'Éternel : Tu ne des-
cendras plus du lit où tu es monté,
mais certes, tu mourras. » Élie obéit.
5 Les messagers retournèrent alors
auprès du roi, qui leur dit : « Que
signifie votre retour ? » 6 Ils répon-
dirent : « Un homme est venu à
notre rencontre et nous a dit : Re-
tournez auprès du roi qui vous a
envoyés, et dites-lui : Ainsi a parlé
l'Éternel : N'y a-t-il donc pas de
Dieu en Israël pour que tu envoies
consulter Baal-Zeboub, dieu d'E-
krôn ? C'est pourquoi, tu ne redes-
cendras pas du lit où tu es monté,
mais certes, tu mourras. 7 — Et quels
signes distinctifs avait l'homme qui
vous a abordés et vous a tenu ce
langage ? demanda le roi. 8 — Cet
homme, répondirent-ils, avait un
vêtement de poil, et une ceinture de
cuir entourait ses reins. » Le roi
dit : « C'était Élie le Tisbite. » 9 Et
il envoya contre lui un chef de cin-
quante hommes avec sa troupe. Cet
officier monta vers le prophète, qui
se tenait sur le sommet de la mon-
tagne, et lui dit : « Homme de
Dieu, le roi t'ordonne de descendre.
10 — Aussi vrai que je suis un homme
de Dieu, répondit Élie à l'officier,
un feu descendra du ciel et te
consumera, toi et tes cinquante
hommes. » Aussitôt, un feu des-
cendit du ciel, et le consuma avec
ses hommes. 11 Le roi envoya un
autre capitaine, accompagné de cin-
quante hommes. Celui-ci dit à son
tour à Élie : « Homme de Dieu, par
ordre du roi, hâte-toi de des-
cendre. » 12 Le prophète répliqua et
leur dit : « Aussi vrai que je suis un
homme de Dieu, un feu descendra
du ciel et te consumera, toi et tes
cinquante hommes. » Aussitôt un
feu descendit du ciel, et le consuma
avec ses hommes. 13 Le roi envoya
une troisième fois un capitaine
à la tête de cinquante hommes.
Mais celui-ci, après être monté, se
mit à genoux devant Élie, et lui
adressa une supplication en disant:

Digitized by Google

« Homme de Dieu, respecte, de
grâce, ma vie et celle de ces cin-
quante hommes, tes serviteurs.
14 Voilà qu'un feu est descendu du
ciel et a consumé les deux premiers
capitaines avec leurs cinquante
hommes ; mais maintenant, que ma
vie soit sacrée à tes yeux ! »
15 Alors un ange du Seigneur dit
à Élie : « Descends avec lui, sans
rien craindre de sa part. » Il des-
cendit avec lui et se rendit auprès
du roi, 16 à qui il dit : « Ainsi a
parlé l'Éternel : Parce que tu as
envoyé des messagers pour inter-
roger Baal-Zeboub, dieu d'Ekrôn,
comme s'il n'y avait pas de Dieu en
Israël pour consulter son oracle, tu
ne descendras plus du lit où tu es
monté, mais tu mourras certaine-
ment. » 17 Il mourut, en effet, comme
le Seigneur l'avait annoncé par la
bouche d'Élie. Joram lui succéda,
la deuxième année du règne de
Joram, fils de Josaphat, roi de
Juda ; car il n'avait pas de fils.
18 Le reste des faits accomplis par
Achazia est consigné dans le livre
des annales des rois d'Israël.

CHAPITRE II.

QUAND l'Éternel fit monter Élie
au ciel dans un tourbillon, Élie
et Élisée quittaient Ghilgal. 2 Élie
dit à Élisée : « Reste ici, de grâce,
répondit : « Silence, oui, je le sais. »
4 Élie reprit : « Élisée, reste ici, car
l'Éternel m'a confié une mission
pour Jéricho. — Vive l'Éternel, ré-
pliqua-t-il, et par ta propre vie ! je
ne te quitterai pas. » Et ils vinrent
ensemble à Jéricho. 5 Les jeunes
prophètes établis à Jéricho se ren-
dirent auprès d'Élisée et lui dirent :
« Sais-tu que l'Éternel t'enlève au-
jourd'hui ton maître, ton guide ? —
Silence, répondit-il, oui, je le sais. »
6 Et Élie dit de nouveau : « Reste
ici, je te prie, car l'Éternel m'envoie
du côté du Jourdain. » Il répondit :
« Vive l'Éternel et par ta propre
vie ! je ne te quitterai pas. » Et ils
continuèrent ensemble leur route.
7 Cinquante jeunes prophètes allè-
rent, de leur côté, et se placèrent
en vue d'eux à une certaine distance ;
les deux prophètes s'étaient arrêtés
près du Jourdain. 8 Élie prit son
manteau, le roula, en frappa les
eaux, qui se séparèrent en deux, et
ils passèrent ensemble à pieds secs.
9 Pendant qu'ils traversaient, Élie dit
à Élisée : « Exprime un désir ; que
puis-je faire pour toi avant que je
te sois enlevé ? » Élisée répondit :
« Puissé-je avoir une double part
de l'esprit qui t'inspire ! 10 — Tu as
demandé quelque chose de difficile,
répondit Élie ; tu seras cependant
satisfait si tu me vois disparaître à
tes yeux, mais sinon, non. » 11 Ils pour-
suivaient leur chemin en conversant,
quand tout à coup un char de feu,
de chevaux de feu les sépara

Digitized by Google

d'Élie, et retourna sur les rives du
Jourdain, où il s'arrêta. [14] Il prit le
manteau qui était tombé des
épaules d'Élie, et en frappa les
eaux en s'écriant : « Où est l'É-
ternel, le Dieu d'Élie ? » et sous ses
coups, les eaux se séparèrent de-
vant lui également, et il passa.
[15] Les jeunes prophètes de Jéricho
avaient vu de loin ce qui s'était
passé, et ils dirent : « L'esprit d'É-
lie repose sur Élisée. » Ils allèrent
à sa rencontre, et se prosternèrent
devant lui jusqu'à terre. [16] Ils lui
dirent : « Il y a parmi tes serviteurs
cinquante hommes vaillants; laisse-
les donc aller à la recherche de ton
maître. Peut-être le souffle de l'É-
ternel l'a-t-il emporté et jeté sur
une des montagnes, ou dans une
des vallées. — N'envoyez per-
sonne, » répliqua-t-il. [17] Mais ils in-
sistèrent au point de l'embarrasser,
et il dit : « Envoyez ! » Ils envoyèrent
cinquante hommes, qui cherchèrent
le prophète pendant trois jours,
mais sans le trouver. [18] Quand ils
revinrent auprès d'Élisée, qui était
resté à Jéricho, il leur dit : « Ne
vous avais-je pas conseillé de ne
pas aller ? »

[19] Or, les habitants de Jéricho
dirent à Élisée : « Le séjour de
cette ville est agréable, comme
mon seigneur le voit; mais l'eau
y est malsaine et le sol meurtrier. »
[20] Il répondit : « Apportez-moi une
cruche neuve que vous remplirez de
sel ; » et on la lui apporta. [21] Il alla
vers la source d'où venait l'eau et y
jeta le sel en disant : « Telle est la
paro[illegible]

[23] Il se rendit de là à Béthel. Il
suivait la montée, quand de jeunes
garçons, sortant de la ville, l'insul-
tèrent en ces termes : « Monte,
chauve, monte, chauve ! » [24] Il se
retourna pour les voir, et les maudit
au nom de l'Éternel. Aussitôt, deux
ours sortirent de la forêt et mirent
en pièces quarante-deux de ces en-
fants. [25] De là, il se dirigea vers le
mont Carmel, d'où il revint à Sa-
marie.

CHAPITRE III.

JORAM, fils d'Achab, monta sur le
trône d'Israël, à Samarie, la dix-
huitième année du règne de Josa-
phat, roi de Juda ; il régna douze
ans. [2] Il fit ce qui déplaît aux yeux
de l'Éternel, toutefois moins que
son père et que sa mère ; c'est ainsi
qu'il fit enlever la statue de Baal
érigée par son père. [3] Mais il suivit,
sans s'en écarter, les voies perverses
de Jéroboam, fils de Nebat, qui
avait induit Israël au péché.

[4] Mêcha, roi de Moab, était riche
en troupeaux : il payait au roi d'Is-
raël un tribut de cent mille agneaux
et de cent mille béliers pourvus de
leur laine. [5] Mais à la mort d'Achab,
le roi de Moab fit défection au roi
d'Israël. [6] Aussitôt, Joram quitta
Samarie et passa en revue tout Is-
raël. [7] Puis il se décida à envoyer le
message suivant à Josaphat, roi de
Juda : « Le roi de Moab s'est ré-
volté contre moi. Veux-tu aller en
[illegible]

méen, » répondit Josaphat. 9 Le roi
d'Israël, le roi de Juda et le roi
d'Édom entrèrent donc en cam-
pagne. Mais, après sept jours de
marche, l'eau manqua aux troupes
et aux bêtes qui les suivaient. 10 Le
roi d'Israël s'écria : « Hélas ! est-ce
que l'Éternel aurait fait appel à ces
trois rois pour les livrer aux mains
de Moab ! » 11 Josaphat dit : « N'y
a-t-il point ici de prophète de Dieu
auprès de qui nous puissions consul-
ter le Seigneur? » Un des serviteurs
du roi d'Israël répondit : « Il se
trouve ici Élisée, fils de Chefat, qui
a versé l'eau sur les mains d'Élie.
12 — La parole divine est sur ses
lèvres, dit Josaphat. » Le roi d'Is-
raël, Josaphat et le roi d'Édom se
rendirent donc auprès de lui. 13 Mais
Élisée apostropha ainsi le roi d'Is-
raël : « Qu'y a-t-il de commun
entre toi et moi ? Adresse-toi aux
prophètes de ton père et aux pro-
phètes de ta mère. » Le roi d'Israël
répondit : « Laissons cela. Est-ce
que l'Éternel a fait appel à ces trois
rois pour les livrer aux mains de
Moab ? » 14 Élisée reprit : « Vive
l'Éternel-Cebaot, que je sers ! Si je
ne respectais la personne de Josa-
phat, roi de Juda, je ne t'accorderais
pas même un regard. 15 Eh bien !
amenez-moi un musicien. » Tandis
que celui-ci jouait de son instrument,
l'esprit du Seigneur s'empara du
prophète, 16 et il dit : « Ainsi a
parlé l'Éternel : Creusez dans cette
vallée fossés et fossés. 17 Car (telle
est la parole de l'Éternel), vous ne
sentirez pas de vent et vous ne ver-
rez pas de pluie, et cependant cette
vallée sera remplie d'eau, et vous
aurez à boire, vous, vos troupeaux
et vos bêtes. 18 Mais c'est encore
trop peu aux yeux de l'Éternel : il
livrera aussi Moab en votre pouvoir.
19 Vous détruirez toute ville forte,
toute ville de marque ; vous abattrez
tout arbre fruitier, vous comblerez
toute source d'eau, et toute bonne
terre, vous la ruinerez en la cou-
vrant de pierres. » 20 Le lendemain
matin, à l'heure de l'oblation, l'eau
arriva tout à coup du côté d'Édom,
et le sol en fut inondé.

21 Tous les Moabites, ayant ap-
pris que les rois venaient porter la
guerre chez eux, s'étaient rassemblés
en armes, — tous les hommes en
âge de ceindre l'épée et au delà —
et s'étaient postés sur la frontière.
22 S'étant levés au matin, comme le
soleil brillait au-dessus des eaux,
celles-ci apparurent de loin aux Moa-
bites rouges comme du sang. 23 Ils
s'écrièrent : « C'est du sang ! Assu-
rément, les rois se sont pris de que-
relle, ils se sont entr'égorgés : au
butin donc, Moab ! » 24 Ils se préci-
pitèrent sur le camp des Israélites,
mais ceux-ci se levèrent, battirent
les Moabites, les mirent en fuite
et en firent un grand carnage.
25 Ils détruisirent les villes ; chacun
lança sa pierre sur les terres fertiles,
qui en furent couvertes ; ils com-
blèrent les sources et abattirent les
arbres fruitiers. Il ne resta pierre
sur pierre qu'à Kir-Haréset, qui fut
assaillie, à son tour, de tous côtés par
les frondeurs et ruinée. 26 Le roi de
Moab, se voyant trop faible pour lut-
ter, se mit à la tête de sept cents
hommes, l'épée nue, afin de se
frayer un chemin jusqu'au roi d'É-
dom ; mais ils n'y réussirent point.
27 Alors il prit l'aîné de ses fils,
l'héritier du trône, et l'immola en
holocauste au haut des remparts.
Aussitôt, une grande colère éclata
contre Israël, qui dut se retirer et
rentrer dans son pays.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

La femme de l'un des jeunes pro-
phètes vint se plaindre à Élisée,
disant : « Ton serviteur, mon époux,
est mort; tu sais que ton serviteur
révérait l'Éternel. Or, le créancier
est venu prendre mes deux jeunes
enfants pour en faire ses esclaves. »
2 Élisée lui répondit : « Que puis-je
faire pour toi? Dis-moi ce que tu
possèdes dans ta demeure. — Ta ser-
vante, répondit-elle, ne possède rien
de plus, dans sa demeure, qu'un vase
d'huile. » 3 Il reprit : « Va emprun-
ter des vases au dehors, chez tous
tes voisins, des vases vides, mais
pas en petit nombre. 4 A ton retour,
tu fermeras la porte sur toi et sur
tes fils, tu rempliras tous ces vases,
et à mesure qu'ils seront pleins, tu
les mettras à part. » 5 Elle le quitta.
Elle ferma la porte sur elle et sur
ses fils; ils lui présentèrent les vases,
et elle y versa l'huile. 6 Puis, lorsque
les vases furent remplis, elle dit à
son fils : « Avance-moi encore un
vase! — Il n'y a plus de vase, »
répondit-il. Et l'huile tarit. 7 Elle
vint l'annoncer à l'homme de Dieu,
qui dit : « Va vendre cette huile, et
paie ta dette; puis, toi et tes fils,
vous vivrez avec le surplus. »
8 Il arriva, un jour, qu'Élisée se
rendit à Sunâm. Là vivait une
femme de distinction, qui le pressa
de manger chez elle. Depuis, chaque
fois qu'il passait par cette ville,
c'est là qu'il entrait pour manger.
9 Elle dit à son époux : « Certes, je
sais que c'est un homme de Dieu, un
saint, cet homme qui nous visite
toujours. 10 Préparons, je te prie,
une petite cellule avec des murs, et
plaçons-y, pour son usage, lit, table,
siège et flambeau; lorsqu'il viendra
chez nous, il pourra s'y retirer. »
11 Or, un jour, passant par là, il se
retira dans la cellule et y coucha.
12 Et il dit à Ghéhazi, son serviteur:
« Appelle cette Sunamite. » Il l'ap-
pela, et elle se présenta devant lui.
13 Il lui avait dit : « Parle ainsi à
cette femme : Puisque tu t'es donné
pour nous tout ce trouble, que
faut-il faire en ta faveur? Y a-t-il à
s'employer pour toi auprès du roi
ou du général d'armée? » Elle ré-
pondit : « Je vis tranquille au milieu
de mes concitoyens. » 14 Il reprit :
« Que faire pour elle? » Ghéhazi
repartit : « Eh mais! elle n'a point de
fils, et son époux est un vieillard. »
15 Il dit : « Appelle-la. » Il l'appela, et
elle se présenta sur le seuil. 16 Il lui
dit : « A pareille époque, au retour
de cette saison, tu presseras un
fils dans tes bras. » Elle répondit :
« Ah! mon seigneur, homme de
Dieu, ne trompe pas ta servante! »
17 Cette femme conçut, et elle mit au
monde un fils à pareille époque,
au retour de la même saison, ainsi
que l'avait dit Élisée. 18 L'enfant
grandit. Or, un jour, il était allé
trouver son père, auprès des mois-
sonneurs; 19 il cria à son père :
« Ma tête! Ma tête! » Celui-ci dit
au serviteur : « Porte-le chez sa
mère. » 20 Il l'emporta et le remit à
sa mère ; il resta dans son giron
jusqu'à midi, et mourut. 21 Alors elle
monta, le plaça sur le lit de l'homme
de Dieu, ferma sur lui la porte, et
sortit. 22 Elle manda son époux et lui
dit : « Envoie-moi, je te prie, un ser-
viteur avec une ânesse; je cours
chez l'homme de Dieu et je reviens. »
23 Il répondit : « Pourquoi vas-tu
chez lui aujourd'hui? Il n'y a point
de néoménie, point de fête. » Elle
repartit : « Sois tranquille. » 24 Elle

Digitized by Google

sella l'ânesse et dit à son serviteur :
« Conduis toujours, et n'arrête ma
course que lorsque je te l'ordonne-
rai. » 25 Elle voyagea ainsi, et par-
vint jusqu'à l'homme de Dieu, au
mont Carmel. L'apercevant de loin,
l'homme de Dieu dit à Ghéhazi, son
serviteur : « Voici la Sunamite ! 26 Or
çà, cours à sa rencontre, et dis-lui :
Es-tu en paix? Ton époux est-il en
paix? en paix, l'enfant? » Elle ré-
pondit : « En paix. » 27 Arrivée près
de l'homme de Dieu, sur la monta-
gne, elle embrassa ses pieds. Ghé-
hazi se disposait à la repousser;
mais l'homme de Dieu dit : « Laisse-
la, car son âme est contristée; l'É-
ternel m'en a caché la cause, il ne
me l'a pas révélée. » 26 Elle dit :
« Est-ce que j'avais demandé un fils
à mon seigneur? N'ai-je pas dit :
Ne m'abuse point ? » 29 Il dit à
Ghéhazi : « Ceins tes reins, prends
mon bâton dans ta main et pars. Si
tu rencontres quelqu'un, ne le salue
pas; si quelqu'un te salue, ne lui
réponds point. Tu poseras mon bâ-
ton sur la face de l'enfant. » 30 La
mère de l'enfant s'écria : « Par l'É-
ternel et par ta propre vie si je te
quitte ! » Il se leva et la suivit.
31 Ghéhazi les avait devancés; il
avait posé le bâton sur le visage de
l'enfant, mais pas un souffle, pas un
mouvement. Il retourna à la ren-
contre du prophète et lui dit : « L'en-
fant n'est pas revenu à lui. »
32 Élisée entra dans la chambre, et
il vit l'enfant inanimé, étendu sur
son lit. 33 Il alla fermer la porte sur
eux deux, puis invoqua le Seigneur.
34 Il monta sur le lit, se coucha sur
l'enfant, appliqua sa bouche sur sa
bouche, ses yeux sur ses yeux, ses
mains sur les siennes, et resta étendu
sur lui ; la chaleur revint dans les
membres de l'enfant. 35 Élisée quitta
le lit, parcourut la chambre en long
et en large, s'étendit de nouveau
sur l'enfant; celui-ci éternua par
sept fois et rouvrit les yeux. 36 Le
prophète appela Ghéhazi et dit :
« Appelle cette Sunamite. » Il l'ap-
pela, elle vint à lui, et il dit : « Em-
porte ton fils ! » 37 Elle vint tomber
à ses pieds et se prosterna contre
terre ; puis elle prit son fils et se
retira.

38 Élisée était revenu à Ghilgal.
Or, la famine régnait dans le pays,
et les jeunes prophètes assiégeaient
leur maître. Celui-ci dit à son ser-
viteur : « Mets le grand pot et fais
cuire un potage pour les disciples. »
39 Cependant, un d'entre eux alla
aux champs pour cueillir des herbes.
Il trouva une vigne sauvage, en
cueillit des coloquintes plein son vê-
tement, et, à son retour, il les coupa
en morceaux dans le potage, sans
savoir ce que c'était. 40 On versa à
ces hommes le potage à manger,
mais ils en avaient à peine goûté
qu'ils s'écrièrent : « Homme de
Dieu, il y a du poison dans le po-
tage ! » C'était immangeable. 41 Il
dit : « Qu'on m'apporte de la fa-
rine ! » Il la jeta dans le pot et dit :
« Verse à tout ce monde, et qu'on
mange ! » Toute chose nuisible avait
disparu du potage.

42 Un homme, venant de Baal-
Chalicha, apporta un jour à l'homme
de Dieu, comme pain de prémices,
vingt pains d'orge et du gruau dans
sa panetière. Élisée dit : « Donne
cela au peuple et qu'il mange ! »
43 Son serviteur répondit : « Com-
ment donnerais-je ceci à cent
hommes? » Mais il répéta : « Donne-
le au peuple et qu'il mange, car
voici ce qu'a dit l'Éternel : On man-
gera, et il en restera encore. » 44 On
les servit, ils mangèrent et en eurent

Digitized by Google

de reste, selon la parole de l'É-
ternel.

CHAPITRE V.

NAAMAN, général d'armée du roi
de Syrie, était un homme con-
sidérable et en grande faveur chez
son maître, parce que le Seigneur
avait donné par lui la victoire à la
Syrie ; mais cet homme, ce vaillant
guerrier, était lépreux. 2 Or, les Sy-
riens, ayant fait une incursion sur
le territoire d'Israël, en ramenèrent
captive une jeune fille, qui entra au
service de l'épouse de Naaman.
3 Elle dit à sa maîtresse : « Ah! si
mon maître s'adressait au prophète
qui est à Samarie, certes il le déli-
vrerait de sa lèpre. » 4 Naaman vint
l'annoncer à son maître, disant :
« Voilà ce qu'a dit cette jeune fille,
qui est du pays d'Israël. » 5 Le roi
de Syrie répondit : « Va, pars; je
veux envoyer une lettre au roi d'Is-
raël. » Et il partit, emportant dix
kikkar d'argent, six mille pièces d'or
et dix habillements de rechange.
6 Il remit au roi d'Israël la lettre,
ainsi conçue : « Au moment où cette
lettre te parviendra, sache que j'ai
envoyé vers toi Naaman, mon ser-
viteur, pour que tu le délivres de sa
lèpre. » 7 A la lecture de cette let-
tre, le roi d'Israël déchira ses vête-
ments et dit : « Suis-je donc un dieu
qui fasse mourir et ressuscite, pour
que celui-ci me mande de délivrer
quelqu'un de sa lèpre? Mais non,
sachez-le bien et prenez-y garde,
c'est qu'il me cherche querelle. »
8 Cependant, Élisée, l'homme de
Dieu, ayant appris que le roi d'Is-
raël avait déchiré ses vêtements, fit
dire au roi : « Pourquoi as-tu déchiré
tes vêtements? Qu'il vienne me
trouver, et il saura qu'il est des pro-
phètes en Israël! » 9 Naaman vint
avec ses chevaux et son char, et
s'arrêta à l'entrée de la demeure
d'Élisée. 10 Élisée lui fit dire par un
envoyé : « Va te plonger sept fois
dans le Jourdain, et ta chair rede-
viendra nette. » 11 Naaman se mit
en colère et s'en alla en disant :
« Certes, m'étais-je dit, il va sortir,
s'arrêter, invoquer le nom de l'Éter-
nel, son Dieu; puis il aurait passé sa
main sur la partie malade et guéri
le lépreux. 12 Est-ce que l'Amana et
le Parpar, ces rivières de Damas,
ne valent pas mieux que toutes les
eaux d'Israël? pourquoi, en m'y bai-
gnant, ne deviendrais-je pas net? »
Et il s'en retournait et partait fu-
rieux, 13 quand ses serviteurs s'ap-
prochèrent pour l'exhorter et dirent:
« Mon père, si le prophète t'avait
imposé une chose difficile, ne l'au-
rais-tu pas faite? Combien plutôt,
lorsqu'il te dit : Baigne-toi, tu seras
net! » 14 Il descendit, se plongea dans
le Jourdain sept fois, selon la parole
de l'homme de Dieu, et sa chair re-
devint comme la chair d'un jeune
enfant : il était rétabli. 15 Il s'en
retourna chez l'homme de Dieu avec
toute sa suite; arrivé, il se présenta
devant lui et dit : « Ah! certes, je re-
connais qu'il n'y a point de dieu sur
toute la terre, si ce n'est en Israël!
Et maintenant, de grâce, accepte
un présent de ton serviteur. » 16 Élisée
répondit : « Par l'Éternel, que
j'ai toujours servi, je n'accepterai
point. » Naaman le pressa d'accep-
ter, mais il refusa. 17 Naaman reprit:
« Eh bien, non! Qu'on donne du
moins à ton serviteur autant de terre
qu'en peuvent porter une paire de
mulets; car ton serviteur ne fera plus
d'holocauste ni de sacrifice à d'autres

Digitized by Google

dieux qu'à l'Éternel. 18 Toutefois,
que l'Éternel pardonne une chose à
ton serviteur : quand mon maître
vient se prosterner dans le temple
de Rimmôn, il s'appuie sur mon
bras; je devrai donc me prosterner
dans le temple de Rimmôn. Or,
lorsque je me prosternerai dans ce
temple, que l'Éternel pardonne cette
action à ton serviteur. » 19 Élisée lui
répondit : « Va en paix. » Or, il
s'était déjà éloigné d'une kibra de
pays... 20 Ghéhazi, serviteur d'É-
lisée, l'homme de Dieu, s'était dit :
« Mon maître a refusé d'accepter
de la main de ce Syrien Naaman ce
qu'il avait apporté. Vive Dieu! je
vais courir après lui, et j'en aurai
quelque chose. » 21 Il suivit donc
rapidement Naaman, qui, en le
voyant courir après lui, se jeta à
bas de son char, alla à sa rencontre
et dit : « Tout est-il en paix? » 22 Il
répondit : « Oui, en paix! C'est
mon maître qui m'envoie pour te
dire : A l'instant arrivent chez moi
deux jeunes prophètes de la mon-
tagne d'Ephraïm; donne pour eux,
je te prie, un kikkar d'argent et
deux vêtements de rechange. »
23 Naaman répondit : « Veuille ac-
cepter deux kikkar. » Il insista, puis
serra deux kikkar d'argent dans
deux sacoches avec deux vêtements
de rechange, et les remit à deux de
ses serviteurs pour les transporter.
24 Arrivé à la colline, Ghéhazi prit
le tout de leurs mains, le mit en
sûreté dans la maison, et renvoya
les hommes, qui s'en allèrent. 25 Aus-
sitôt de retour, il se présenta devant
son maître. Élisée lui dit : « D'où
viens-tu, Ghéhazi? » Il répondit :
« Ton serviteur n'est allé nulle part.
26 — Mon esprit non plus n'a pas été
absent, reprit Élisée, quand ce
personnage a tourné bride pour
aller à ta rencontre. Était-ce le
moment de prendre argent ou vê-
tements, oliviers ou vignobles, bre-
bis ou bœufs, esclaves ou servantes?
27 La lèpre de Naaman s'attachera
à toi et à ta postérité à jamais. »
Ghéhazi se retira de devant lui, lé-
preux comme neige.

CHAPITRE VI.

Les jeunes prophètes dirent à
Élisée : « Tu vois que l'habita-
tion où nous demeurons avec toi est
trop étroite pour nous. 2 Laisse-
nous donc aller jusqu'au Jourdain,
et là chacun de nous prendra une
poutre et nous nous y arrangerons
un lieu d'habitation. — Allez, » leur
dit-il. 3 « De grâce, dit alors un des
jeunes prophètes, daigne accompa-
gner tes serviteurs. — J'y consens, »
répliqua-t-il, 4 et il les accompagna.
Arrivés près du Jourdain, ils cou-
pèrent du bois. 5 Au moment où l'un
d'eux abattit une poutre, il laissa
tomber le fer dans l'eau : « Ah!
mon seigneur, s'écria-t-il, je l'avais
emprunté! 6 — Où est-il tombé? »
demanda l'homme de Dieu. Quand
on lui eut indiqué l'endroit, il coupa
un morceau de bois et l'y jeta; alors
le fer surnagea. 7 « Attire-le vers
toi, » dit-il; il étendit la main et le
reprit.

8 Le roi de Syrie était en guerre
avec Israël. Après avoir délibéré
avec ses officiers, il dit : « J'établi-
rai mon camp sur tel et tel empla-
cement. » 9 L'homme de Dieu
adressa alors le message suivant au
roi d'Israël : « Garde-toi de passer
par cet endroit, car les Syriens s'y
rendent. » 10 Le roi d'Israël envoya
des émissaires en observation à

Digitized by Google

l'endroit que l'homme de Dieu l'avait engagé à éviter; et cela n'arriva pas seulement une ou deux fois. 11 Profondément troublé par ce fait, le roi de Syrie convoqua ses officiers et leur dit : « Ne me ferez-vous pas connaître celui d'entre vous qui est pour le roi d'Israël ? » 12 L'un des officiers lui répondit : « Personne, mon seigneur le roi ! C'est Élisée, le prophète d'Israël, qui révèle à son roi les paroles que tu prononces dans ta chambre à coucher. 13 — Allez voir où il est, leur dit-il, pour que je le fasse saisir. » Ayant appris qu'il se trouvait à Dothân, 14 il y envoya des chevaux, des chars et de nombreux soldats, qui y arrivèrent la nuit et investirent la ville. 15 Lorsque le serviteur de l'homme de Dieu, qui s'était levé de bon matin pour sortir, aperçut les soldats, les chevaux et les chars établis autour de la ville, il dit à son maître : « Ah ! mon seigneur, qu'allons-nous faire ? 16 — N'aie pas de crainte, répliqua Élisée, car nos troupes sont plus nombreuses que les leurs. » 17 Il fit alors cette prière : « Éternel, daigne ouvrir les yeux de mon serviteur, afin qu'il voie ! » L'Éternel lui ayant ouvert les yeux, il aperçut la montagne couverte de chevaux et de chars de feu, tout autour d'Élisée. 18 Quand les Syriens descendirent vers le prophète, celui-ci invoqua de nouveau l'Éternel en disant : « De grâce, frappe ces gens de cécité. » Ils furent frappés de cécité, selon le vœu d'Élisée. 19 Celui-ci leur dit : « Ce n'est là ni votre chemin ni la ville où vous voulez aller; suivez-moi et je vous conduirai vers l'homme que vous cherchez. » Il les mena à Samarie. 20 Lorsqu'ils furent entrés dans cette ville, Élisée dit : « Éternel, ouvre leurs yeux pour qu'ils voient ! » Dieu leur ouvrit les yeux, et ils s'aperçurent qu'ils étaient à Samarie. 21 En les voyant, le roi d'Israël dit à Élisée : « Faut-il les frapper, le faut-il, mon père ? 22 — Ne les frappe pas, dit le prophète; frappes-tu donc ceux que tu fais prisonniers par ton glaive et ton arc ? Fais-leur servir du pain et de l'eau afin qu'ils mangent et boivent et retournent auprès de leur maître. » 23 On leur servit un repas copieux; après avoir mangé et bu, ils furent congédiés et rejoignirent leur maître. Les bandes syriennes renoncèrent alors à leurs incursions dans le pays d'Israël.

24 Quelque temps après, Ben-Hadad, roi de Syrie, rassembla toutes ses troupes et alla mettre le siège devant Samarie. 25 Pendant que cette ville était assiégée, une grande famine y sévissait, à tel point qu'une tête d'âne valait quatre-vingts sicles d'argent et un quart de kab de fiente de pigeon en valait cinq. 26 Un jour que le roi d'Israël vint à passer sur le rempart, une femme lui cria : « Viens à notre aide, mon seigneur le roi ! » 27 Il lui répondit : « Si l'Éternel ne te secourt pas, comment puis-je te secourir ? est-ce du produit de l'aire ou du pressoir ? » 28 Et il ajouta : « Que veux-tu ? — Cette femme-là, lui répliqua-t-elle, m'a dit : Tu livreras ton fils pour que nous le mangions aujourd'hui, et demain nous mangerons le mien. 29 Nous avons donc fait cuire mon fils et nous l'avons mangé. Mais, lorsque je lui ai dit, le jour suivant : Donne ton fils, pour que nous le mangions, elle l'a mis en sûreté. » 30 En entendant les paroles de cette femme, le roi déchira ses vêtements et passa ainsi sur le rempart; le peuple vit alors qu'un

Digitized by Google

cilice couvrait son corps sous les
vêtements. [31] « Que Dieu sévisse
contre moi tant et plus, dit le
roi, si la tête d'Élisée, fils de
Chafat, reste aujourd'hui sur ses
épaules ! » [32] Or, Élisée, entouré des
anciens, était assis dans sa demeure;
le roi avait envoyé un émissaire
auprès de lui. Mais avant que le
messager fût arrivé auprès du prophète, celui-ci dit aux anciens :
« Voyez-vous ce fils d'assassin qui
envoie quelqu'un pour me couper la
tête ! Lorsque vous verrez arriver le
messager, vous fermerez la porte et
vous le repousserez avec la porte.
N'entend-on pas derrière lui le bruit
des pas de son maître? » [33] Il leur
parlait encore quand le messager
s'avança vers lui en disant : « Ce
fléau vient de Dieu ! Que puis-je encore espérer de l'Éternel? »

CHAPITRE VII.

ÉLISÉE dit alors : « Écoutez la parole de l'Éternel; voici ce qu'il
annonce : Demain, à pareille heure,
à la porte de Samarie, on aura une
mesure de fleur de farine pour un
sicle, et pour un sicle aussi deux mesures d'orge. » [2] L'officier sur lequel
le roi avait l'habitude de s'appuyer
s'adressa en ces termes à l'homme
de Dieu : « Même si Dieu ouvrait
des cataractes au ciel, pareille chose
serait-elle possible? — Tu le verras
de tes yeux, lui répondit le prophète,
mais tu n'en jouiras point. »
[3] Or, quatre lépreux se trouvaient
à l'entrée de la porte. Ils se dirent
l'un à l'autre : « Pourquoi rester ici
à attendre la mort? [4] Si nous nous
décidons à entrer dans la ville,
la famine y règne et nous y mourrons; si nous demeurons ici, nous
mourrons également. Eh bien, allons nous jeter dans le camp des
Syriens; s'ils nous laissent en vie,
nous vivrons, et s'ils nous tuent, nous
mourrons. » [5] Ils se levèrent donc
au crépuscule pour se rendre au
camp des Syriens; arrivés à l'extrémité du camp, ils remarquèrent
qu'il n'y avait personne. [6] Or, le
Seigneur avait fait entendre aux
troupes syriennes un bruit de chars,
de chevaux et de nombreux soldats;
ils s'étaient alors dit l'un à l'autre :
« Le roi d'Israël a certainement soudoyé contre nous les princes des Héthéens et ceux d'Égypte pour qu'ils
aillent nous attaquer. » [7] Ils s'étaient donc enfuis pendant le crépuscule, abandonnant leurs tentes, leurs
chevaux, leurs ânes, enfin le camp
tel qu'il était; ils avaient pris la fuite
pour sauver leur vie.
[8] Donc ces lépreux, parvenus à
l'extrémité du camp, entrèrent dans
une tente, y mangèrent et burent,
en emportèrent de l'argent, de l'or
et des vêtements, qu'ils allèrent enfouir; puis ils entrèrent dans une
autre tente, d'où ils emportèrent des
objets qu'ils enfouirent également.
[9] Ils se dirent alors l'un à l'autre :
« Nous n'agissons pas bien. Aujourd'hui, c'est un jour de bonne nouvelle; si nous gardons le silence et
que nous attendions jusqu'au jour,
nous nous rendons passibles d'un
châtiment. Venez donc, allons l'annoncer dans le palais du roi. » [10] Ils
allèrent appeler un gardien de la
ville et lui apprirent cette nouvelle :
« Nous avons pénétré dans le camp
des Syriens et nous n'y avons vu
âme qui vive ni entendu personne;
les chevaux y sont attachés, les
ânes attachés, et les tentes telles
quelles. » [11] Il appela les gardes,

Digitized by Google

qui firent connaître cette nouvelle à
l'intérieur du palais du roi. 12 Le roi
se leva pendant la nuit, et dit à ses
serviteurs : « Je veux vous divulguer
ce que les Syriens ont organisé con-
tre nous : sachant que nous som-
mes affamés, ils ont quitté le camp
pour se cacher dans les champs, se
disant : Quand ils sortiront de la
ville, nous les prendrons vivants et
nous entrerons dans la ville. » 13 L'un
des serviteurs s'exprima alors ainsi :
« Qu'on prenne cinq des chevaux
restés dans la ville : ou bien ils se-
ront comme cette foule d'Israélites
qui a survécu, ou comme cette foule
d'Israélites qui a péri. Envoyons-les
et nous verrons. » 14 On prit deux
chars attelés de chevaux, que le roi
envoya du côté du camp syrien, en
disant : « Allez voir. » 15 Ils suivirent
les traces des Syriens jusqu'au Jour-
dain, et remarquèrent que toute la
route était jonchée de vêtements et
de bagages que les Syriens avaient
jetés dans leur précipitation. Les
envoyés retournèrent pour en infor-
mer le roi. 16 Alors le peuple alla
piller le camp syrien, et l'on eut une
mesure de fleur de farine pour un
sicle, et pour un sicle aussi deux
mesures d'orge, selon la parole de
l'Éternel. 17 Le roi avait préposé à
la porte de la ville l'officier sur le-
quel il avait l'habitude de s'appuyer ;
écrasé par la foule à cette porte
même, il périt, ainsi que l'avait an-
noncé l'homme de Dieu, qui avait fait
cette prédiction au moment où le roi
s'était avancé vers lui. 18 En effet,
lorsque l'homme de Dieu avait ainsi
parlé au roi : « Demain, à pareille
heure, on aura à la porte de Samarie
deux mesures d'orge pour un sicle,
et, pour un sicle aussi, une mesure
de fleur de farine, » 19 l'officier avait
fait cette réponse à l'homme de
Dieu : « Même si l'Éternel ouvrait
des cataractes au ciel, pareil fait se
réaliserait-il ? — Tu le verras de tes
yeux, avait alors répliqué le pro-
phète, mais tu n'en jouiras pas. »
20 Ainsi lui arriva-t-il ; la foule l'é-
crasa à la porte, et il périt.

CHAPITRE VIII.

ÉLISÉE, s'adressant à la femme
dont il avait rappelé le fils à la
vie, lui dit : « Lève-toi, pars avec
les tiens et va séjourner où tu pour-
ras ; car l'Éternel a fait appel à la
famine, et déjà elle arrive dans le
pays pour sévir sept années. » 2 La
femme se leva et, se conformant
à la parole de l'homme de Dieu,
elle émigra avec les siens et élut
domicile dans le pays des Phi-
listins pendant sept années. 3 Au
bout de ces sept années, la femme
revint du pays des Philistins ; elle
se mit en campagne pour réclamer
auprès du roi au sujet de sa maison
et de son champ. 4 Or, le roi était
en train de s'entretenir avec Ghé-
hazi, serviteur de l'homme de Dieu,
et lui disait : « Fais-moi donc le ré-
cit des grandes choses accomplies
par Élisée. » 5 Tandis qu'il racon-
tait au roi le fait de la résurrection
du mort, voici que la femme dont le
fils avait été rappelé à la vie vint
implorer justice pour sa maison et
son champ. Ghéhazi dit : « Mon
seigneur le roi, tu vois là la femme
en personne et son fils qu'Élisée a
rendu à la vie. » 6 Le roi interrogea
la femme, qui lui raconta tout, et
le roi la fit accompagner par un
officier avec cette mission : « Qu'on
lui restitue tout ce qui lui appar-
tient ainsi que tous les produits don-

Digitized by Google

nés par son champ du jour où elle a
quitté ce pays jusqu'à cette heure. »
7 Élisée vint à Damas, alors que
Ben-Hadad, roi de Syrie, était ma-
lade. Le roi en fut informé en ces
termes : « L'homme de Dieu est ar-
rivé en ces lieux. » 8 Le roi dit à
Hazaël : « Munis-toi d'un présent et
va à la rencontre de l'homme de
Dieu. Consulte l'Éternel par son
entremise pour savoir si je guérirai
de cette maladie. » 9 Hazaël alla au-
devant d'Élisée, emmenant avec lui
un présent composé de tout ce qu'il
y avait de meilleur à Damas, une
charge de quarante chameaux; il s'a-
vança, et, se présentant à lui, il dit:
« Ton fils Ben-Hadad, roi de Syrie,
m'a envoyé vers toi et demande : Gué-
rirai-je de ma maladie ? » 10 Élisée
lui répondit: « Va lui dire : Tu gué-
riras, — mais l'Éternel m'a fait voir
que sa mort est certaine. » 11 Puis
l'homme de Dieu leva ses regards
et les tint fixés sur lui jusqu'à
le rendre confus ; finalement, il se
mit à pleurer. 12 Hazaël l'inter-
rogea : « Pourquoi, mon seigneur,
pleures-tu ? — C'est que je sais, ré-
pondit-il, combien tu feras de mal
aux enfants d'Israël : tu livreras aux
flammes leurs forteresses, tu feras
périr par l'épée leurs jeunes gens, tu
écraseras leurs petits enfants, et tu
déchireras le sein de leurs femmes
enceintes. » 13 Hazaël répliqua :
« Mais qu'est donc ton serviteur, ce
simple chien, pour accomplir ces
hauts faits ? — C'est que, répon-
dit Élisée, l'Éternel t'a montré à
moi régnant sur la Syrie. » 14 Il prit
du roi, de sorte qu'il mourut. Hazaël
s'empara de la royauté à sa place.
16 La cinquième année du règne
de Joram, fils d'Achab (roi d'Israël
alors que Josaphat était roi de Juda),
Joram, fils de Josaphat, devint roi
de Juda. 17 Agé de trente-deux ans
à son avènement, il régna huit ans
à Jérusalem. 18 Il suivit la conduite
des rois d'Israël, agissant comme la
maison d'Achab; car il avait pris
pour femme une fille d'Achab. Il fit
donc ce qui est mal aux yeux de
l'Éternel. 19 Cependant le Seigneur,
en faveur de David, son serviteur,
ne voulut pas détruire Juda, fidèle
à la promesse qu'il lui avait faite de
lui assurer à jamais un domaine à
lui et à ses descendants. 20 De son
temps, Édom, faisant défection, se
rendit indépendant de Juda et se
donna un roi. 21 Joram passa à Çaïr,
avec toute sa cavalerie. En pleine
nuit, il se leva pour attaquer les
Iduméens qui le cernaient lui et les
chefs de la cavalerie, mais le peuple
chercha un refuge dans ses tentes.
22 Édom secoua ainsi la domination
de Juda jusqu'à ce jour; à la même
époque, Libna se rendit également
indépendante. 23 Le reste de l'his-
toire de Joram et ses faits et gestes
sont consignés dans le livre des an-
nales des rois de Juda. 24 Joram
s'endormit avec ses pères, et fut en-
seveli à côté d'eux dans la Cité de
David. Achazia, son fils, lui suc-
céda.

25 La douzième année du règne de
Joram, fils d'Achab, roi d'Israël,
Achazia, fils de Joram, devint roi

Digitized by Google

d'Omri, roi d'Israël. 27 Il imita la
conduite de la maison d'Achab, fai-
sant, comme elle, ce qui est mal aux
yeux de l'Éternel, en digne allié de
la maison d'Achab. 26 Il fit, de con-
cert avec Joram, fils d'Achab, une
expédition militaire contre Hazaël,
roi de Syrie, du côté de Ramot-Ga-
laad; les Syriens blessèrent Joram.
29 Alors le roi Joram s'en retourna
chez lui, pour se remettre à Jezreël
des blessures que lui avaient infligées
les Syriens à Rama, lors de sa cam-
pagne contre Hazaël, roi de Syrie.
Achazia, fils de Joram, roi de Juda,
descendit pour rendre visite à Jo-
ram, fils d'Achab, à Jezreël, au
cours de sa maladie.

CHAPITRE IX.

OR, Élisée avait mandé un des
jeunes prophètes pour lui dire :
« Ceins tes reins, prends cette fiole
d'huile en ta main et rends-toi à
Ramot-Galaad. 2 Arrivé à desti-
nation, enquiers-toi de Jéhu, fils de
Josaphat, fils de Nimchi. Une fois
admis en sa présence, tu l'engage-
ras à se lever du milieu de ses
frères d'armes et l'introduiras dans
une chambre retirée. 3 Prends alors
la fiole d'huile, répands-la sur sa
tête en disant : Ainsi a parlé l'Éter-
nel : Je te sacre roi d'Israël. — Puis
ouvre la porte et enfuis-toi sans re-
tard. » 4 Le jeune homme, le jeune
prophète, alla à Ramot-Galaad.
5 Dès son arrivée, il trouva les
chefs de l'armée siégeant ensemble,
et il dit : : « J'ai une communica-
tion pour toi, ô commandant. —
Pour qui d'entre nous tous? » de-
manda Jéhu. « Pour toi, com-
mandant, » répondit-il. 6 Jéhu se
leva, entra dans la chambre, et
le prophète lui versa l'huile sur la
tête en lui disant : « Ainsi a parlé
l'Éternel, le Dieu d'Israël : Je te
sacre roi du peuple de l'Éternel,
d'Israël. 7 Tu frapperas la maison
de ton maître Achab, et ainsi je
vengerai sur Jézabel le sang de mes
serviteurs les prophètes et le sang
de tous les serviteurs du Seigneur.
8 Toute la maison d'Achab doit pé-
rir : j'exterminerai la plus vile créa-
ture appartenant à Achab, tout ce
qu'il possède de précieux et d'infime
en Israël. 9 Je ferai ainsi de la maison
d'Achab ce que j'ai fait de la mai-
son de Jéroboam, fils de Nebat, et
de la maison de Baasa, fils d'Ahiyya.
10 Quant à Jézabel, les chiens la
dévoreront sur le domaine de Jez-
reël, et personne ne l'ensevelira. »
Puis il ouvrit la porte et s'enfuit.
11 Jéhu sortit pour rejoindre les
serviteurs de son maître. On lui de-
manda : « Tout est-il bien? Pour-
quoi cet exalté est-il venu te trou-
ver? » Il leur répondit : « Vous
connaissez bien l'homme et ses dis-
cours. 12 — C'est de la dissimula-
tion, répliquèrent-ils ; de grâce, ra-
conte-nous tout. » Il repartit :
« C'est de telle et telle façon qu'il
m'a parlé ; il m'a dit : Ainsi a parlé
l'Éternel : Je te sacre roi d'Israël. »
13 Aussitôt ils s'empressèrent tous
de prendre leurs manteaux, les éten-
dirent sous lui au haut de l'escalier,
et sonnèrent du cor en s'écriant :
« Jéhu est roi ! » 14 C'est de la sorte
que Jéhu, fils de Josaphat, fils de
Nimchi, complota contre Joram.
Celui-ci avait été en observation à
Ramot-Galaad avec tout Israël, en
face de Hazaël, roi de Syrie. 15 Mais
le roi Joram s'en était retourné pour
attendre à Jezreël la guérison des
blessures que lui avaient faites les

Digitized by Google

Syriens au cours de sa campagne
contre Hazaël, roi de Syrie. Jéhu
dit : « Si vous le voulez bien, qu'au-
cun transfuge ne sorte de la ville
pour porter des nouvelles à Jezreël. »
16 Jéhu monta sur son char et se
rendit à Jezreël, où Joram était alité.
Achazia, roi de Juda, était descendu
pour rendre visite à Joram. 17 Or,
le gardien qui se tenait sur la tour
de Jezreël remarqua la troupe de
Jéhu qui avançait, et il dit : « J'aper-
çois une troupe. » Joram répliqua :
« Prends un cavalier, dépêche-le
au-devant d'eux pour qu'il de-
mande : Est-ce la paix ? » 18 Le ca-
valier se rendit au-devant de Jéhu
et dit : « Voici ce que demande le
roi : Est-ce la paix ? » Jéhu répon-
dit : « Quoi de commun entre toi et
la paix ? Passe derrière moi. » La
sentinelle en fit part en disant :
« Le messager est arrivé jusqu'à
eux, mais n'est point revenu. » 19 Il
envoya un second cavalier, qui, ar-
rivé auprès d'eux, dit : « Voici ce
que demande le roi : Est-ce la
paix ? » Jéhu répondit : « Quoi de
commun entre toi et la paix ? Passe
derrière moi. » 20 La sentinelle en
fit part en ces termes : « Il est ar-
rivé jusqu'à eux et n'est point re-
venu. Or, le train ressemble au
train de Jéhu, fils de Nimchi ; car
il dirige d'une manière désordon-
née. » 21 Joram dit : « Attelle ! » On
attela son char, et Joram, roi d'Is-
raël, Achazia, roi de Juda, chacun
sur son char, sortirent à la ren-
contre de Jéhu. Ils le joignirent
près du domaine de Nabot, le
Jezreélite. 22 Dès que Joram aperçut
Jéhu, il dit : « Est-ce la paix, Jéhu ?
— Peut-il être question de paix, fut
la réponse, tant que durent les dé-
bordements de ta mère Jézabel et
ses nombreux sortilèges ? » 23 Joram
tourna bride et prit la fuite, en di-
sant à Achazia : « Trahison, Acha-
zia ! » 24 Jéhu saisit l'arc de sa main,
et la flèche atteignit Joram entre
les épaules, de façon à transpercer
son cœur : il s'affaissa dans son
char. 25 Jéhu dit à Bidkar, son offi-
cier : « Enlève son corps et jette-le
à terre dans le champ de Nabot, le
Jezreélite ; car je me souviens avec
toi du jour où nous chevauchions
de concert à la suite d'Achab, son
père, alors que l'Éternel a émis
contre lui cette prédiction : 26 A
coup sûr, j'ai remarqué hier le sang
de Nabot et le sang de ses enfants
(dit l'Éternel) ; je t'en paierai le
prix dans ce champ même (dit
l'Éternel) ; — enlève-le donc et
jette-le dans ce champ, conformé-
ment à la parole du Seigneur. »
27 A cette vue, Achazia, roi de Juda,
se mit à fuir dans la direction de
la maison du parc ; Jéhu se lança à
sa poursuite et dit : « Lui aussi,
frappez-le ! » Il fut atteint dans son
char, sur la montée de Gour du côté
de Yibleam. Il se réfugia à Me-
ghiddo et y mourut. 28 Ses serviteurs
le transportèrent à Jérusalem et
l'ensevelirent dans son sépulcre,
auprès de ses aïeux, dans la Cité
de David.

29 (C'était dans la onzième année
de Joram, fils d'Achab, qu'Acha-
zia avait commencé à régner sur
Juda.)

30 Puis Jéhu entra à Jezreël. Or,
Jézabel avait tout appris : elle s'en-
duisit les yeux de fard, se para la
tête et regarda par la fenêtre.
31 Jéhu franchissant la porte, elle
s'écria : « Est-ce la paix, Zimri, as-
sassin de ton maître ? » 32 Il leva les
regards vers la fenêtre : « Qui est
avec moi, qui ? » dit-il. Deux ou
trois officiers tournèrent les yeux

Digitized by Google

vers lui, 33 et il leur dit : « Préci-
pitez-la ! » Ils la précipitèrent. Son
sang rejaillit sur le mur et sur les
chevaux, et il la foula aux pieds.
34 Il pénétra dans la ville, mangea
et but ; puis il dit : « Voyez donc
après cette maudite et ensevelissez-
la, puisqu'elle est fille de roi. » 35 Ils
allèrent pour l'ensevelir, mais ne
trouvérent plus d'elle que le crâne,
les pieds et les paumes des mains.
36 Ils revinrent lui en faire part.
Alors il s'écria : « Ainsi s'accom-
plit cette parole de l'Éternel, énon-
cée par la bouche de son serviteur,
Élie le Tisbite : Sur le domaine de
Jezreël, les chiens dévoreront la
chair de Jézabel, 37 et le cadavre
de Jézabel sera étendu sur le do-
maine de Jezreël, pareil au fumier
qui couvre les champs, de telle sorte
qu'on ne puisse pas dire : C'est là
Jézabel ! »

CHAPITRE X.

Or, Achab avait soixante - dix
fils à Samarie. Jéhu écrivit
des lettres qu'il envoya à Samarie,
aux chefs de Jezreël, aux anciens
et aux précepteurs des enfants d'A-
chab, et qui étaient ainsi conçues :
2 « Donc, à l'arrivée de cette épitre,
comme vous avez avec vous les fils
de votre maître, les chars, la cava-
lerie, une ville fortifiée et des armes,
3 choisissez parmi les fils de votre
maître le meilleur et le plus digne,
placez-le sur le trône de son père et

de la ville, les anciens et les précep-
teurs mandèrent à Jéhu : « Nous
sommes tes serviteurs, et tout ce que
tu diras, nous l'exécuterons ; nous
n'élirons aucun roi : fais ce que bon
te semble. » 6 Il leur écrivit une se-
conde lettre, contenant ces mots :
« Si vous êtes pour moi et voulez
m'obéir, prenez les têtes des fils de
votre maître et rendez-vous près de
moi, demain, à Jezreël ». Or, les fils
du roi étaient au nombre de soixante-
dix, et c'étaient les grands de la
ville qui les élevaient. 7 Au reçu de
cette lettre, ils s'emparèrent des
fils du roi et égorgèrent tous les
soixante-dix. Puis ils mirent leurs
têtes dans des paniers et les lui en-
voyèrent à Jezreël. 8 Un émissaire
étant venu lui annoncer qu'on avait
apporté les têtes des princes, il
commanda : « Mettez-les en deux
tas, à l'entrée de la porte, jusqu'au
matin. » 9 Le matin, étant sorti, il
s'approcha et dit à tout le peuple :
« Vous êtes sans reproche. Voici, je
me suis révolté contre mon maître
et l'ai tué ; mais tous ceux-là, qui
les a frappés ? 10 Sachez donc qu'il
ne tombera à terre aucune des pa-
roles prononcées par le Seigneur
contre la maison d'Achab. C'est le
Seigneur qui a accompli ce qu'il
avait déclaré par l'intermédiaire de
son serviteur Élie. » 11 Jéhu frappa
ensuite tous ceux qui restaient à
Jezreël de la famille d'Achab, tous
ses grands, ses familiers et ses
prêtres ; il n'en laissa pas échap-
per un seul. 12 Puis il se mit en route
et se dirigea vers Samarie. A Beth-

Digitized by Google

Ils répondirent : « Nous sommes les
frères d'Achazia, roi de Juda, nous
sommes venus pour saluer les fils
du roi et de la reine ». 14 Alors il
commanda : « Qu'on les saisisse vi-
vants ! » et on les saisit vivants.
Puis, on les jeta, égorgés, dans la
citerne de Beth-Êked au nombre de
quarante-deux ; il n'en laissa sub-
sister aucun. 15 Parti de là, il ren-
contra Jonadab, fils de Rêkhab, ve-
nant à lui ; il le salua et lui dit :
« As-tu pour moi d'aussi bons senti-
ments que j'en ai pour toi ? — Tout
autant, répondit Jonadab. — Donne-
moi ta main. » Jonadab lui tendit
la main, et Jéhu le fit monter près de
lui sur le char : 16 « Viens avec moi,
dit-il, et reconnais mon zèle pour le
Seigneur. » Et il le fit asseoir dans
son char. 17 Arrivé à Samarie, il fit
exécuter tous ceux qui étaient restés
de la famille d'Achab à Samarie,
jusqu'à extinction complète, accom-
plissant ainsi la parole du Seigneur
adressée à Élie.
18 Jéhu assembla ensuite tout le
peuple et lui dit : « Achab a adoré
un peu Baal ; Jéhu l'adorera beau-
coup. 19 Donc, qu'on me convoque
tous les prophètes de Baal, tous ses
adorateurs et tous ses prêtres ; que
personne ne manque, car, sur mon
ordre, il y aura grand sacrifice en
l'honneur de Baal ; quiconque y
manquera périra. » Jéhu agissait
ainsi par ruse, pour exterminer tous
les adorateurs de Baal. 20 Jéhu
ayant ainsi fait proclamer une fête
en l'honneur de Baal, on fit les con-
vocations. 21 Jéhu envoya des émis-
saires dans tout Israël, et tous les
adorateurs de Baal arrivèrent ; il
n'en resta pas un qui ne vînt. Ils
pénétrèrent dans le temple de Baal,
qui fut rempli de toutes parts.
22 Alors il dit au préposé du ves-
tiaire : « Sors des vêtements pour
tous les adorateurs de Baal. »
L'homme sortit les vêtements. 23 Puis
Jéhu et Jonadab, fils de Rêkhab,
entrèrent dans le temple de Baal.
Jéhu dit aux adorateurs de Baal :
« Enquérez-vous et voyez s'il n'y a
pas avec vous de serviteurs de l'Éter-
nel, car seuls les adorateurs de Baal
doivent se trouver ici. » 24 Ils se
mirent à offrir des sacrifices et des
holocaustes. Or, Jéhu avait posté
au dehors quatre-vingts hommes,
disant : « Quiconque échappera de
ceux que je livre en vos mains, votre
vie sera la rançon de la sienne. »
25 Lorsqu'on eut terminé l'offrande
des sacrifices, Jéhu dit aux gardes
et aux officiers : « Entrez, tuez-les,
que personne ne sorte ! » Et ils les
firent passer au fil de l'épée. Après
avoir jeté leurs cadavres, les gardes
et les officiers poussèrent jusqu'à la
ville du temple de Baal. 26 Ils firent
sortir les cippes du temple de Baal
et les brûlèrent. 27 Ils abattirent
aussi la statue de Baal, renver-
sèrent le temple de Baal et le con-
vertirent en cloaque, lequel existe
encore aujourd'hui. 28 Jéhu extirpa
ainsi Baal des rangs d'Israël. 29 Seu-
lement Jéhu ne répudia pas les pé-
chés de Jéroboam, fils de Nebat,
qui avait entraîné à l'idolâtrie Is-
raël, à savoir les veaux d'or qui
étaient à Béthel et à Dan.
30 Le Seigneur dit à Jéhu : « Pour
ta bonne pensée d'avoir accompli ce
qui me plaisait et pour avoir fait à
Achab tout ce que j'avais décidé,
quatre générations de tes enfants
siègeront sur le trône d'Israël. »
31 Toutefois, Jéhu ne prit pas garde
de suivre de tout son cœur la loi de
l'Éternel, Dieu d'Israël ; il n'évita
pas les fautes de Jéroboam, qui avait
fait pécher Israël.

Digitized by Google

32 En ce temps, l'Éternel com-
mença à amoindrir Israël. Hazaël
les mit en déroute sur toute la fron-
tière d'Israël, 33 enlevant, depuis le
Jourdain à l'est, tout le pays du
Galaad, les territoires de Gad, Ru-
ben et Manassé, depuis Aroër sur
le torrent d'Arnôn, le Galaad et le
Basan. 34 Le reste de l'histoire de
Jéhu, toutes ses actions et ses ex-
ploits, tout cela est consigné dans le
livre des annales des rois d'Israël.
35 Jéhu s'endormit avec ses pères, et
on l'ensevelit à Samarie. A sa place
régna Joachaz, son fils. 36 La durée
du règne de Jéhu sur Israël à Sa-
marie avait été de vingt-huit ans.

CHAPITRE XI.

Athalie, mère d'Achazia, voyant
son fils mort, se mit à exter-
miner toute la race royale. 2 Mais
Josabeth, fille du roi Joram et
sœur d'Achazia, se saisit de Joas,
fils d'Achazia, l'arracha furtivement
d'entre les fils du roi, qui avaient
été mis à mort, l'installa, lui et sa
nourrice, dans la chambre des lits.
On le déroba aux regards d'Athalie,
et ainsi il échappa à la mort. 3 Il
resta avec elle dans le temple de
l'Éternel, se tenant caché pendant
six ans, tandis qu'Athalie régnait
sur le pays.

4 La septième année, Joïada en-
voya convoquer les centeniers des
Cariens et des gardes et les fit
entrer près de lui dans le temple
de l'Éternel. Il conclut un pacte
avec eux et leur fit prêter ser-
ment dans la maison de l'Éternel;
puis il leur montra le fils du roi.
5 Il leur donna les instructions sui-
vantes : « Voici ce que vous ferez :
un tiers d'entre vous, de ceux qui
prennent la semaine, montera la
garde à la maison du roi, 6 un tiers
à la porte de Sour et un tiers à la
porte placée derrière les coureurs;
vous exercerez votre surveillance
sur la maison, du côté de l'entrée.
7 Deux sections, composées de tous
ceux qui quittent le service de la
semaine, monteront la garde au
temple de l'Éternel, à la disposition
du roi. 8 Vous ferez cercle autour du
roi, les armes à la main, et qui-
conque voudra fendre les rangs sera
mis à mort; vous accompagnerez le
roi dans toutes ses démarches. »
9 Les centeniers exécutèrent fidèle-
ment les ordres donnés par Joïada,
le prêtre; ils prirent chacun leurs
hommes, ceux qui commençaient et
ceux qui avaient fini la semaine, et
ils vinrent près de Joïada, le prêtre.
10 Le prêtre délivra aux centeniers
les lances et les boucliers déposés
par David dans le temple de l'Éter-
nel. 11 Les gardes, armes en main,
rangés en partant du côté droit jus-
qu'au côté gauche du temple, devant
l'autel et le sanctuaire, entouraient
le roi. 12 Joïada fit sortir le fils du roi
et lui remit la couronne et le « témoi-
gnage » (1); on le proclama roi, on
l'oignit, et, au milieu des applaudis-
sements, on cria : « Vive le roi! »

13 Athalie, entendant la voix des
gardes et du peuple, accourut au
milieu de la foule dans le temple de
l'Éternel. 14 Elle regarda et vit ce
spectacle : le roi debout sur l'es-
trade selon l'usage, les chefs et les
trompettes acclamant le roi, toute
la foule manifestant sa joie en son-
nant de la trompette. A cette vue,
Athalie déchira ses vêtements et
s'écria : « Trahison, trahison! »

(1) Désigne sans doute le livre de la Loi.

Digitized by Google

15 Joïada, le pontife, adressa aux
centeniers qui commandaient les
troupes l'ordre suivant : « Faites-la
sortir des rangs, et qui la suivra,
qu'on l'exécute avec le glaive! » Car
le pontife avait recommandé qu'elle
ne fût pas mise à mort dans la mai-
son de l'Éternel. 16 On fit place de-
vant elle, et elle prit le chemin de
l'entrée des chevaux pour se rendre
au palais royal; là, elle fut mise à
mort.

17 Joïada conclut un pacte entre
l'Éternel, le roi et le peuple, celui-
ci devenant le peuple de l'Éternel,
et entre le roi et le peuple. 18 Toute
la foule pénétra dans le temple de
Baal et le saccagea ; on brisa com-
plètement ses autels et ses statues,
on tua devant les autels Matân,
prêtre de Baal. Le pontife plaça des
surveillants dans la maison de l'É-
ternel. 19 Sur son ordre, les cente-
niers, les Cariens, les gardes et les
gens du peuple conduisirent le roi
de la maison de l'Éternel, par le
chemin de la porte des gardes, au
palais royal; là, il s'assit sur le
trône des rois. 20 Tout le peuple se
réjouit et la ville retrouva le calme.
Quant à Athalie, on l'avait fait
mourir par le glaive dans le palais
royal.

CHAPITRE XII.

JOAS avait sept ans quand il de-
vint roi. 2 Il monta sur le trône
dans la septième année de Jéhu, et
il régna quarante ans à Jérusalem.
Sa mère s'appelait Cibya, de Beer-
sabée. 3 Joas fit toute sa vie ce qui
plaît au Seigneur, conformément
aux enseignements que lui avait
donnés le prêtre Joïada. 4 Seule-
ment, les hauts-lieux ne disparurent
point; le peuple continuait d'offrir
des sacrifices et de l'encens sur les
hauts-lieux. 5 Joas dit aux prêtres :
« Tout l'argent consacré qu'on ap-
porte dans la maison de Dieu, l'ar-
gent donné par chaque homme qui
est recensé ainsi que celui qui est
versé pour l'estimation des per-
sonnes, et toutes les sommes que
chacun, suivant l'impulsion de son
cœur, offrira au temple, 6 que les
prêtres les prennent, chacun des
gens de sa connaissance, et qu'ils ré-
parent eux-mêmes les dégradations
du temple, partout où il s'en trou-
vera.» 7 Or, dans la vingt-troisième
année du règne de Joas, les prêtres
n'avaient pas encore réparé les dé-
gradations du temple. 8 Joas manda
alors le pontife Joïada et les autres
prêtres et leur dit : « Pourquoi ne
réparez-vous pas les dégradations
du temple? Dorénavant, n'acceptez
plus d'argent de vos connaissances,
mais affectez-le aux réfections du
sanctuaire. » 9 Les prêtres convin-
rent de ne plus recevoir d'argent du
peuple et de ne pas s'occuper des
réparations du temple. 10 Joïada, le
prêtre, prit une caisse, perça un
trou dans le couvercle, et la plaça
à côté de l'autel, à droite de l'entrée
du temple, et les prêtres préposés à
la garde du seuil y jetaient tout l'ar-
gent qu'on apportait dans la maison
de Dieu. 11 Lorsqu'ils voyaient que
l'argent était abondant dans la
caisse, le secrétaire du roi et le
grand-prêtre allaient ramasser et
compter la somme qui se trouvait
dans le temple de l'Éternel. 12 Ils
remettaient ensuite l'argent ainsi
compté à ceux qui étaient chargés
des travaux du temple, et ceux-ci le
dépensaient en payant les char-
pentiers et les architectes qui tra-

Digitized by Google

vaillaient à la maison de Dieu,
13 ainsi que les maçons et les tail-
leurs de pierres, et en achetant le
bois et les pierres de taille néces-
saires aux réparations de la maison
de Dieu, enfin pour toute dépense
nécessitée par la restauration du
temple. 14 Cependant, on ne confec-
tionnait pour la maison de Dieu ni
bassins d'argent, ni couteaux, ni
cuvettes, ni trompettes, ni aucun
ustensile d'or et d'argent, avec les
sommes apportées au temple. 15 Elles
étaient remises aux directeurs des
travaux, qui les consacraient aux ré-
parations de la maison de Dieu. 16 On
ne demandait pas de comptes aux
hommes à qui l'on confiait l'argent
pour le remettre aux ouvriers, car
ils agissaient avec honnêteté. 17 L'ar-
gent provenant des sacrifices délic-
tifs ou expiatoires n'était pas apporté
au temple : il appartenait aux prêtres.

18 En ce temps-là, Hazaël, roi de
Syrie, alla attaquer Gath et s'en
empara ; puis il se prépara à monter
vers Jérusalem. 19 Joas, roi de Juda,
prit tous les objets consacrés par
Josaphat, Joram et Achazia, ses
aïeux, qui avaient régné sur Juda,
avec les objets qu'il avait consacrés
lui-même, ainsi que tout l'or contenu
dans les trésors du temple, et il les
fit remettre à Hazaël, roi de Syrie.
Celui-ci s'éloigna alors de Jérusa-
lem. 20 Pour le reste de l'histoire et
des actes de Joas, ils sont consignés
dans le livre des annales des rois
de Juda. 21 Les serviteurs de Joas,
en révolte contre lui, avaient formé
un complot et l'avaient frappé dans
la maison de Millo, sur le chemin
qui descend vers Silla. 22 C'étaient
ses serviteurs Yozakhar, fils de
Chimeat, et Yehozabad, fils de
Chomer, qui l'avaient frappé à
mort ; il fut inhumé avec ses pères
dans la Cité de David, et eut pour
successeur son fils Amacia.

CHAPITRE XIII.

DANS la vingt-troisième année du
règne de Joas, fils d'Achazia,
roi de Juda, Joachaz, fils de Jéhu,
devint roi d'Israël à Samarie ; il
régna dix-sept ans. 2 Il fit ce qui dé-
plaît au Seigneur, imitant, sans ja-
mais s'en écarter, la conduite cou-
pable de Jéroboam, fils de Nebat,
qui avait fait commettre des péchés
à Israël. 3 L'Éternel s'irrita contre
les Israélites, les livra au pouvoir
de Hazaël, roi de Syrie, et de Ben-
Hadad, fils de Hazaël, tant que ces
rois vécurent. 4 Mais Joachaz im-
plora le Seigneur, qui l'exauça, parce
qu'il voyait l'oppression que le roi
de Syrie faisait peser sur les Israé-
lites. 5 Il leur envoya donc un libé-
rateur, qui les arracha à la tyrannie
des Syriens, et les Israélites purent
de nouveau demeurer dans leurs
tentes, comme autrefois. 6 Pourtant,
ils ne renoncèrent pas aux habitudes
impies de la famille de Jéroboam,
qui avait fait commettre des péchés
à Israël, mais y persistèrent ; l'A-
chéra aussi resta à Samarie...

7 De toute l'armée de Joachaz, il
n'était resté que cinquante cavaliers,
dix chars et dix mille hommes de
pied ; le roi de Syrie avait fait périr
les autres, en les traitant comme la
poussière qu'on foule aux pieds.
8 Pour le surplus de l'histoire de
Joachaz, ses travaux et ses exploits,
ils sont mentionnés dans le livre des
annales des rois d'Israël. 9 Joachaz,
s'étant endormi avec ses pères, fut
inhumé à Samarie ; il eut pour suc-
cesseur son fils Joas.

10 C'est dans la trente-septième

Digitized by Google

année du règne de Joas, roi de
Juda, que Joas, fils de Joachaz, de-
vint roi d'Israël à Samarie; il régna
seize ans. 11 Il fit ce qui déplaît au
Seigneur, ne cessant d'imiter les
actes coupables de Jéroboam, fils de
Nebat, qui avait fait commettre des
péchés aux Israélites. 12 Pour le
surplus de l'histoire de Joas, ses
travaux et ses exploits, lorsqu'il fit la
guerre à Amacia, roi de Juda, ils
sont consignés dans le livre des an-
nales des rois d'Israël. 13 Quand
Joas se fut endormi avec ses pères,
Jéroboam le remplaça sur le trône;
Joas fut enseveli à Samarie avec les
rois d'Israël.

14 Pendant qu'Élisée souffrait de
la maladie dont il mourut, Joas, roi
d'Israël, lui rendit visite, se jeta sur
lui en pleurant, et dit : « Mon père,
mon père! Char et cavalerie d'Is-
raël! » 15 Élisée lui dit : « Prends un
arc et des flèches! » Il prit un arc
et des flèches. 16 Puis il dit encore
au roi d'Israël : « Place ta main sur
l'arc »; il le fit. Élisée posa ensuite
ses mains sur celles du roi. 17 « Ouvre
la fenêtre du côté de l'Orient, » dit
Élisée; il l'ouvrit. « Tire! » et il tira.
Le prophète continua : « C'est une
flèche libératrice de la part de l'É-
ternel, une flèche libératrice contre
la Syrie; tu battras les Syriens à
Afek, et tu les extermineras. 18 Prends
maintenant les flèches, » ajouta-t-il;
il les prit. Ensuite le prophète dit :
« Frappe contre terre! » Le roi d'Is-
raël frappa contre terre trois fois,
puis s'arrêta. 19 L'homme de Dieu
se mit en colère et dit : « Tu aurais
dû frapper cinq ou six fois! alors tu
aurais battu les Syriens jusqu'à leur
complète extermination. Mainte-
nant, tu ne les battras que trois
fois... » 20 Élisée mourut, et on l'en-
terra. L'année suivante, des bandes
de Moabites faisaient des incursions
dans le pays. 21 Des gens aperçurent
une de ces bandes un jour qu'ils
enterraient quelqu'un; ils jetèrent
le corps dans le sépulcre d'Élisée.
Au contact des ossements d'Élisée,
le défunt ressuscita et se remit de-
bout.

22 Hazaël, roi de Syrie, opprima
les Israélites tant que vécut Joa-
chaz. 23 L'Éternel redevint bien-
veillant à leur égard et, les prenant
en pitié, se tourna vers eux à cause
de son alliance avec Abraham,
Isaac et Jacob; car il ne voulut pas
les détruire, et jusqu'à présent il ne
les a jamais repoussés loin de lui.
24 Hazaël, roi de Syrie, mourut, et
il eut pour successeur son fils Ben-
Hadad. 25 Alors Joas, fils de Joa-
chaz, reprit à Ben-Hadad, fils de
Hazaël, les villes enlevées, à la suite
de guerres, à son père Joachaz.
Joas le battit trois fois et reconquit
les villes d'Israël.

CHAPITRE XIV.

DANS la deuxième année du règne
de Joas, fils de Joachaz, roi
d'Israël, Amacia, fils de Joas, de-
vint roi de Juda. 2 Agé de vingt-
cinq ans lors de son avènement, il
régna vingt-neuf ans à Jérusalem.
Le nom de sa mère était Yehoad-
dân, de Jérusalem. 3 Il fit ce qui est
droit aux yeux de l'Éternel, non à
la vérité autant que son aïeul David,
mais il suivit en tout l'exemple de
Joas, son père. 4 Néaumoins, les
hauts-lieux ne disparurent pas : le
peuple continua d'offrir des sacri-
fices et de l'encens sur les hauts-
lieux. 5 Lorsque la royauté se trouva
consolidée entre ses mains, il frappa

Digitized by Google

ses serviteurs qui avaient assassiné
le roi son père. 6 Mais il ne fit point
périr les enfants des meurtriers,
suivant en cela ce qui est écrit dans
le livre de la Loi de Moïse, pro-
mulguée par l'Éternel : « Les pa-
rents ne seront pas mis à mort à
cause des enfants, ni les enfants à
cause des parents; mais chacun su-
bira la mort pour son seul méfait. »
7 Le même Amacia tua à Édom,
dans la vallée du Sel, dix mille
hommes et conquit Séla par la
guerre. Il donna à cette ville le
nom de Yokteël, qu'elle porte en-
core aujourd'hui.

8 Ensuite Amacia envoya des mes-
sagers à Joas, fils de Joachaz, fils
de Jéhu, lui faisant dire : « Allons
nous mesurer ensemble ! » 9 Joas,
roi d'Israël, adressa à son tour ce
message à Amacia, roi de Juda :
« Le buisson sur le Liban fit dire
au cèdre du Liban : Accorde ta
fille comme épouse à mon fils. —
Mais une bête sauvage du Liban
vint à passer et écrasa le buisson.
10 A la vérité, tu as battu Édom et
ton cœur s'est gonflé. Garde ton
honneur et reste à la maison. Pour-
quoi courir au-devant d'un désastre
et t'exposer à tomber, toi et Juda
avec toi ? » 11 Mais Amacia ne voulut
rien entendre. Alors Joas, roi d'Is-
raël, monta, et ils en vinrent aux
mains, lui et Amacia, roi de Juda,
à Beth-Chémech, sur le territoire
de Juda. 12 Juda essuya une défaite
devant Israël, et ils s'enfuirent tous
dans leurs tentes. 13 Quant à Ama-
cia, roi de Juda, fils de Joas, fils
d'Achazia, Joas, roi d'Israël, le fit
prisonnier à Beth-Chémech ; ensuite
il se rendit à Jérusalem, dont il
abattit le rempart, depuis la porte
d'Éphraïm jusqu'à la porte de
l'Angle, sur une longueur de quatre
cents coudées. 14 Il enleva tout l'or
et l'argent, et tous les vases qui se
trouvaient dans la maison de Dieu
et dans les trésors du palais royal
ainsi que les otages, et s'en retourna
à Samarie. 15 Quant au surplus des
faits accomplis par Joas, ses ex-
ploits et ses luttes avec Amacia,
roi de Juda, ils sont consignés dans
le livre des annales des rois d'Is-
raël. 16 Joas s'endormit avec ses
aïeux et fut enterré à Samarie à
côté des rois d'Israël. Jéroboam,
son fils, lui succéda dans la
royauté.

17 Après la mort de Joas, fils de
Joachaz, roi d'Israël, Amacia, fils
de Joas, roi de Juda, régna encore
quinze ans. 18 Le reste des actes
d'Amacia se trouve consigné dans
le livre des annales des rois de
Juda. 19 On forma un complot contre
lui à Jérusalem; il se réfugia à La-
khich. On envoya des gens à sa
poursuite dans cette ville, et ils l'y
mirent à mort. 20 Puis on le trans-
porta à dos de cheval, et il fut en-
seveli à Jérusalem, avec ses aïeux,
dans la Cité de David. 21 Tout le
peuple de Juda prit Azaria, alors
âgé de seize ans, et le proclama roi
à la place de son père Amacia. 22 Il
rebâtit Èlat et la restitua à Juda,
après que le roi se fut endormi avec
ses aïeux.

23 La quinzième année d'Amacia,
fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam,
fils de Joas, devint roi d'Israël à
Samarie, où il régna quarante et un
ans. 24 Il fit le mal aux yeux de l'É-
ternel, et n'évita aucun des péchés
de Jéroboam, fils de Nebat, qui
avait égaré Israël. 25 Il rétablit la
frontière d'Israël depuis les envi-
rons de Hamat jusqu'à la mer de la
Plaine, accomplissant la parole de
l'Éternel, Dieu d'Israël, énoncée

Digitized by Google

par l'organe de son serviteur Jonas, fils d'Amittaï, le prophète originaire de Gath-Hahêfer. [26] L'Éternel avait, en effet, vu la misère extrêmement cruelle d'Israël, son manque de ressources, grandes ou petites, sans personne pour lui prêter assistance. [27] Ne voulant pas effacer le nom d'Israël de dessous les cieux, l'Éternel leur porta secours par la main de Jéroboam, fils de Joas. [28] Le reste des actes de Jéroboam, tous les faits accomplis par lui, les victoires qu'il remporta et qui lui permirent de restituer à Israël Damas et Hamat, jadis possessions de Juda, tout cela est consigné dans le livre des annales des rois d'Israël. [29] Jéroboam s'endormit avec ses aïeux, les rois d'Israël, et son fils Zacharie lui succéda sur le trône.

CHAPITRE XV.

La vingt-septième année du règne de Jéroboam, roi d'Israël, Azaria (1), fils d'Amacia, devint roi de Juda. [2] Agé de seize ans à son avènement, il régna cinquante-deux ans à Jérusalem; le nom de sa mère était Yekhalyahou, de Jérusalem. [3] Il fit ce qui est droit aux yeux de l'Éternel, suivant en tout l'exemple de son père Amacia. [4] Toutefois, les hauts-lieux ne disparurent point: le peuple continua d'y offrir des sacrifices et de l'encens. [5] Le Seigneur frappa le roi de maladie : il resta atteint de lèpre jusqu'au jour de sa mort et demeura dans une maison d'isolement. Jotham, fils du roi, préposé au palais, gouvernait les gens du pays. [6] Le reste de l'histoire d'Azaria et tous ses actes sont consignés dans le livre des annales des rois de Juda. [7] Azaria s'endormit avec ses aïeux; on l'enterra à côté d'eux dans la Cité de David, et son fils Jotham lui succéda.

[8] La trente-huitième année du règne d'Azaria, roi de Juda, Zacharie, fils de Jéroboam, devint roi d'Israël à Samarie; il régna six mois. [9] Il fit ce qui est mal aux yeux de l'Éternel tout comme ses pères; il ne renonça point aux prévarications de Jéroboam, fils de Nebat, qui avait poussé Israël au péché. [10] Challoum, fils de Yabêch, complota contre lui, le frappa en présence du peuple et le mit à mort; puis il prit la royauté à sa place. [11] Les autres détails de l'histoire de Zacharie sont consignés dans le livre des annales des rois d'Israël. [12] Ainsi s'accomplit la parole du Seigneur adressée à Jéhu : « Tes descendants, jusqu'à la quatrième génération, s'asseoiront sur le trône d'Israël; » ce qui arriva en effet.

[13] Challoum, fils de Yabêch, devint roi la trente-neuvième année du règne d'Ouzia, roi de Juda; il régna un mois à Samarie. [14] Menahem, fils de Gadi, monta de Tirça et se rendit à Samarie; là, il frappa Challoum, fils de Yabêch, le fit mourir et prit la royauté à sa place. [15] Le reste de l'histoire de Challoum et le complot qu'il avait organisé sont consignés dans le livre des annales des rois d'Israël.

[16] Menahem, tout aussitôt, attaqua la ville de Tifsah et tout ce qui s'y trouvait, ainsi que sa banlieue depuis Tirça. Il sévit parce qu'elle n'avait pas ouvert ses portes et fit fendre le sein à toutes ses femmes enceintes.

[17] La trente-neuvième année du

(1) Nommé aussi Ouzia.

Digitized by Google

règne d'Azaria, roi de Juda, Menahem, fils de Gadi, devint roi d'Israël; il régna dix ans à Samarie.
[18] Il fit ce qui est mal aux yeux du Seigneur, ne renonçant pas aux prévarications de Jéroboam, fils de Nebat, qui, toute sa vie durant, avait poussé Israël au péché. [19] Phoul,
roi d'Assyrie, ayant envahi le pays, Menahem lui donna mille kikkar d'argent pour obtenir son appui et affermir ainsi la royauté entre ses mains. [20] Menahem rejeta la charge
de cette somme d'argent sur Israël, sur tous les gens riches, les obligeant de verser pour le roi d'Assyrie cinquante sicles par personne. Le roi d'Assyrie s'en retourna et n'occupa point le pays. [21] Le reste de
l'histoire de Menahem et tous ses actes sont consignés dans le livre des annales des rois d'Israël. [22] Menahem s'endormit avec ses aïeux, et son fils Pekahia lui succéda sur le trône.

[23] Dans la cinquantième année du règne d'Azaria, roi de Juda, Pekahia, fils de Menahem, devint roi d'Israël à Samarie; il régna deux ans. [24] Il fit ce qui est mal aux yeux
du Seigneur, ne s'écartant point des prévarications de Jéroboam, fils de Nebat, qui avait poussé Israël au péché. [25] Pékah, fils de Remaliahou,
son général, complota contre lui et le frappa à Samarie, dans la citadelle du palais royal, de concert avec Argob et Arié et avec le concours de cinquante hommes d'entre les Galaadites; l'ayant mis à mort, il régna à sa place. [26] Le reste de l'histoire de
Pekahia et tous ses actes sont consignés dans le livre des annales des rois d'Israël.

[27] Dans la cinquante-deuxième année du règne d'Azaria, roi de Juda, Pékah, fils de Remaliahou, devint roi d'Israël à Samarie; il régna vingt ans. [28] Il fit ce qui est mal
aux yeux du Seigneur, ne s'écartant point des prévarications de Jéroboam, fils de Nebat, qui avait poussé Israël au péché. [29] Au temps de Pékah, roi d'Israël, Tiglat-Pilésser,
roi d'Assyrie, survint et conquit Iyyôn, Abel-Beth-Maakha, Yanoah, Kédech, Haçor, le Galaad, la Galilée, tout le pays de Nephtali, et en déporta les habitants en
Assyrie. [30] Osée, fils d'Êla, forma un complot contre Pékah, fils de Remaliahou, le frappa et le fit mourir; il prit la royauté à sa place la vingtième année de Jotham, fils d'Ouzia. [31] Le reste de l'histoire de Pékah et tous ses actes sont consignés
dans le livre des annales des rois d'Israël.

[32] Dans la deuxième année de Pékah, fils de Remaliahou, roi d'Israël, Jotham, fils d'Ouzia, était devenu roi de Juda. [33] Agé de vingt-cinq ans à son avènement, il régna
seize ans à Jérusalem; le nom de sa mère était Yeroucha, fille de Çadok.
[34] Il fit ce qui est droit aux yeux du Seigneur, agissant en tout comme avait agi Ouzia, son père. [35] Toutefois, les hauts-lieux ne disparurent point: le peuple continua d'offrir sacrifices et encens sur les
hauts-lieux. C'est Jotham qui bâtit la porte supérieure de la maison de l'Éternel. [36] Le reste de l'histoire de Jotham et tous les actes accomplis par lui sont consignés dans le livre des annales des rois de Juda. [37] A
cette époque, Dieu commença à lancer contre Juda Recîn, roi de Syrie, et Pékah, fils de Remaliahou.
[38] Jotham s'endormit avec ses aïeux et fut enseveli à côté d'eux, dans la Cité de son aïeul David. Achaz, son fils, lui succéda sur le trône.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

LA dix-septième année de Pékah,
fils de Remaliahou, Achaz, fils
de Jotham, monta sur le trône de
Juda. 2 Achaz avait vingt ans à son
avènement, et il régna seize ans à
Jérusalem; il ne fit pas ce qui est
droit aux yeux de l'Éternel, son
Dieu, comme l'avait fait David, son
aïeul. 3 Au contraire, il suivit
l'exemple des rois d'Israël. Il fit
même passer son fils par le feu,
imitant les abominations des peuples
que Dieu avait dépossédés au profit
des enfants d'Israël. 4 Il offrit des
sacrifices et de l'encens sur les
hauts-lieux et les collines et sous
tous les arbres verdoyants. 5 C'est
alors que vinrent l'attaquer à Jéru-
salem Recîn, roi de Syrie, et Pékah,
fils de Remaliahou, roi d'Israël; ils
assiégèrent Achaz, mais ne purent
le combattre victorieusement.

6 Vers ce temps, Recîn, roi de
Syrie, restitua Êlat à la Syrie et
expulsa de cette ville les Judéens.
Les Syriens revinrent à Êlat, qu'ils
occupent encore aujourd'hui. 7 Alors
Achaz envoya des ambassadeurs à
Tiglat-Pilésser, roi d'Assyrie, pour
lui dire: « Je suis ton serviteur et
ton fils. Viens et sauve-moi des
mains du roi de Syrie et du roi
d'Israël qui m'ont attaqué. » 8 Achaz
prit l'argent et l'or qui se trouvaient
dans le temple de l'Éternel et dans
les trésors du palais royal et les
envoya en présent au roi d'Assyrie.
9 Celui-ci, cédant à sa prière, at-
taqua Damas, s'en rendit maître et
en déporta les habitants à Kir;
quant à Recîn, il le fit mettre à
mort. 10 Le roi Achaz alla alors à la
rencontre de Tiglat-Pilésser, à Da-
mas. Ayant remarqué l'autel de
cette ville, il fit parvenir à Ouria,
le pontife, le dessin et le plan de
l'autel dans tous ses détails. 11 Ouria,
le pontife, construisit un autel sem-
blable et l'exécuta tout à fait selon
le modèle que le roi Achaz lui avait
expédié de Damas, avant même le
retour d'Achaz de cette ville. 12 Re-
venu de Damas, le roi vit l'autel; il
s'en approcha et y monta. 13 Il y fit
consumer son holocauste et son
oblation, y répandit des libations,
et aspergea l'autel du sang de ses
rémunératoires. 14 Quant à l'autel
d'airain qui était devant l'Éternel,
il le déplaça de devant le temple,
où il se trouvait établi entre le
nouvel autel et le temple de l'É-
ternel, et il l'érigea à l'angle nord
de cet autel. 15 Le roi Achaz fit cette
recommandation au pontife Ouria:
« Sur le grand autel fais fumer
l'holocauste du matin, l'oblation du
soir, l'holocauste et l'oblation du
roi, et l'holocauste ainsi que l'obla-
tion de tout le peuple, fais-y leurs
libations et asperge-le de tout le
sang de l'holocauste et de tout le
sang des sacrifices. Pour ce qui est
de l'autel d'airain, j'y réfléchirai. »
16 Le pontife Ouria exécuta tous les
ordres du roi Achaz. 17 Le roi Achaz
détacha les moulures des supports,
en enleva le bassin, fit descendre la
Mer de dessus les taureaux d'airain
qui la portaient et la déposa sur un
pavé de pierres. 18 Le portique du
sabbat qu'on avait bâti dans le
temple et l'entrée du roi située à
l'extérieur, il les déplaça dans le
temple de l'Éternel, à cause du roi
d'Assyrie. 19 Les autres actes ac-
complis par Achaz sont consignés
dans le livre des annales des rois
de Juda. 20 Achaz s'endormit avec
ses pères et fut enterré à côté d'eux

Digitized by Google

dans la Cité de David. Son fils Ezéchias lui succéda.

CHAPITRE XVII.

La douzième année d'Achaz, roi de Juda, Osée, fils d'Êla, commença à régner à Samarie sur Israël; son règne dura neuf ans. 2 Il fit ce qui est mal aux yeux du Seigneur, mais moins que les rois d'Israël qui l'avaient précédé. 3 C'est lui que vint attaquer Salmanassar, roi d'Assyrie; mais Osée fit sa soumission et paya tribut. 4 Puis le roi d'Assyrie surprit un complot d'Osée : celui-ci, ayant envoyé des émissaires à So, roi d'Égypte, ne livrait plus au roi d'Assyrie le tribut annuel. Le roi d'Assyrie le fit enfermer et enchaîner dans une prison. 5 Ensuite le roi d'Assyrie fit des expéditions dans tout le pays; il attaqua Samarie et en fit le siège pendant trois ans. 6 La neuvième année du règne d'Osée, le roi d'Assyrie s'empara de Samarie et exila les Israélites en Assyrie; il les établit à Halah, sur le Habor, fleuve du Gozân, et dans les villes de la Médie.

7 C'est que les enfants d'Israël avaient péché contre l'Éternel, leur Dieu, qui les avait tirés du pays d'Égypte, les délivrant de la domination de Pharaon, roi d'Égypte. Ils avaient adoré des divinités étrangères, 8 suivi les lois des nations que l'Éternel avait dépossédées au bénéfice des enfants d'Israël; et c'étaient les rois d'Israël qui en avaient été la cause. 9 Les enfants d'Israël avaient commis en secret des actes illicites contre l'Éternel, leur Dieu; ils s'étaient bâti des hauts-lieux dans toutes leurs villes, depuis la tour des guetteurs jusqu'à la ville fortifiée ; 10 ils avaient dressé des statues et des Achêra sur toute colline élevée et sous tout arbre verdoyant. 11 Là, sur tous les hauts-lieux, ils avaient offert de l'encens, à l'exemple des nations que Dieu avait chassées devant eux; ils avaient commis des actes coupables pour irriter l'Éternel. 12 Ils avaient rendu un culte aux idoles, malgré l'ordre que l'Éternel leur avait donné de ne pas agir ainsi. 13 Dieu, cependant, avait adressé des avertissements à Israël et à Juda par l'organe de tous ses prophètes et voyants, disant : « Renoncez à vos voies mauvaises, observez mes commandements et mes statuts, selon toute la loi que j'ai dictée à vos ancêtres et que je vous ai fait prêcher par mes serviteurs les prophètes. » 14 Mais ils n'avaient rien écouté et avaient raidi leur col comme leurs pères, qui n'avaient pas foi en l'Éternel, leur Dieu. 15 Ils avaient méprisé ses lois, l'alliance contractée avec leurs ancêtres et les avertissements qu'il leur avait donnés; ils avaient suivi les dieux de vanité et étaient devenus eux-mêmes vains, avaient imité les nations voisines que Dieu avait défendu d'imiter, 16 avaient abandonné tous les commandements de l'Éternel, leur Dieu, s'étaient fabriqué des idoles de fonte, — deux veaux —, confectionné des images d'Astarté; ils s'étaient prosternés devant toute l'armée des cieux et avaient servi Baal. 17 Ils avaient fait passer leurs fils et leurs filles par le feu, pratiqué la magie et la sorcellerie et, sans frein, s'étaient abandonnés à la pratique du mal aux yeux de l'Éternel, pour le courroucer. 18 Dieu s'irrita fortement contre Israël et

Digitized by Google

les repoussa de devant sa face; il
ne resta que la tribu de Juda. 19 Juda
même n'observa pas les commande-
ments de l'Éternel, leur Dieu; ils
adoptèrent les mœurs des Israélites.
20 Voilà pourquoi Dieu rejeta toute
la race d'Israël, qu'il rendit mal-
heureuse et livra au pouvoir des
pillards; il alla même jusqu'à les
chasser de devant lui. 21 C'est qu'Is-
raël avait déchiré le pacte qui l'u-
nissait à la maison de David et pris
pour roi Jéroboam, fils de Nebat.
Celui-ci avait éloigné Israël de l'É-
ternel et lui avait fait commettre
de grands péchés. 22 Les Israélites
avaient imité toutes les prévarica-
tions de Jéroboam, sans s'en écar-
ter, 23 au point que Dieu repoussa
Israël de devant lui, suivant qu'il
l'avait déclaré par l'organe de tous
ses serviteurs les prophètes; il exila
Israël de son pays en Assyrie, où
ils sont encore aujourd'hui.

24 Le roi d'Assyrie amena des gens
de Babylone, de Couta, d'Ava, de
Hamat et de Sefarvayim et les
établit dans les villes de la Samarie
pour remplacer les Israélites; ils
prirent possession de la Samarie et
habitèrent les villes. 25 Or, au com-
mencement de leur séjour, ils n'a-
doraient pas l'Éternel. Aussi Dieu
lâcha-t-il contre eux des lions, qui
exercèrent des ravages parmi eux.
26 On dit alors au roi d'Assyrie :
« Les nations que tu as transportées
et établies dans les villes de la Sa-
marie ne connaissent pas le culte
du Dieu du pays. C'est pourquoi il
a lancé contre eux des lions, qui les
font périr à cause de l'ignorance où
ils sont du culte à rendre au Dieu
du pays. » 27 Le roi d'Assyrie édicta
cet ordre : « Ramenez l'un des
prêtres que vous avez exilés de ce
pays; qu'il y retourne pour s'y éta-
blir et qu'il leur enseigne le culte
du Dieu de ce pays. » 28 Un des
prêtres exilés de Samarie vint s'é-
tablir à Béthel, et il leur enseigna
comment ils devaient adorer l'É-
ternel. 29 Mais chaque nation se con-
fectionna ses divinités et les érigea
dans les maisons des hauts-lieux
édifiées par les Samaritains, cha-
cune dans les villes qu'elle habitait.
30 Les gens de Babel firent Souc-
cot-Benot; ceux de Couth, Nergal;
ceux de Hamat, Achima. 31 Les
Avites firent Nibhaz et Tartak; les
Sefarvites brûlaient leurs enfants
dans le feu en l'honneur d'Adram-
mélec et d'Anammélec, dieux de
Sefarvayim. 32 Ils adoraient l'É-
ternel, mais ils instituèrent des
prêtres de hauts-lieux, choisis parmi
eux, qui célébraient le culte dans la
maison des hauts-lieux. 33 Ils ado-
raient l'Éternel, tout en rendant un
culte à leurs dieux, à l'exemple des
nations qu'on avait exilées de ces
contrées. 34 Encore aujourd'hui, ils
suivent ces premières habitudes; ils
n'adorent pas Dieu et n'observent
ni leurs lois et leurs statuts, ni la loi
et le commandement dictés par l'É-
ternel aux enfants de Jacob, qu'il
avait surnommé Israël. 35 Dieu avait
conclu avec ceux-ci une alliance et
leur avait fait cette recommanda-
tion : « Ne vénérez pas de divinités
étrangères, ne vous prosternez pas
devant elles, ne les adorez point et
ne leur offrez pas de sacrifices.
36 C'est l'Éternel, qui vous a fait
sortir du pays d'Égypte par sa
grande force et sa puissance dé-
ployée, c'est lui seul que vous véné-
rerez, c'est devant lui que vous vous
prosternerez et à lui que vous sacri-
fierez. 37 Les statuts, les ordonnances,
la loi et les commandements qu'il
vous a donnés par écrit, vous aurez

Digitized by Google

soin de les observer toujours et vous
ne révérerez pas d'autres divinités.
36 L'alliance que j'ai contractée
avec vous, vous ne l'oublierez pas
et vous n'adorerez pas de dieux
étrangers. 39 C'est l'Éternel, votre
Dieu, lui seul que vous vénérerez, et
il vous sauvera de la main de tous
vos ennemis. » 40 Mais ils n'obéirent
point, et ils suivirent leurs premiers
errements. 41 Ces peuples adorèrent
donc l'Éternel tout en rendant un
culte à leurs idoles. Pareillement,
leurs enfants et petits-enfants agis-
sent comme leurs pères encore au-
jourd'hui.

CHAPITRE XVIII.

Ce fut dans la troisième année du
règne d'Osée, fils d'Èla, roi
d'Israël, qu'Ézéchias, fils d'Achaz,
roi de Juda, monta sur le trône.
2 Agé de vingt-cinq ans à son
avènement, il régna vingt-neuf ans
à Jérusalem; sa mère se nommait
Abi, fille de Zacharie. 3 Il fit ce qui
est droit aux yeux de l'Éternel, ab-
solument comme avait agi David,
son aïeul. 4 C'est lui qui fit dispa-
raître les hauts-lieux, qui brisa les
stèles, détruisit les Achêra et broya
le serpent d'airain érigé par Moïse.
Jusqu'à cette époque, en effet, les
Israélites lui offraient de l'encens;
on l'appelait nehouchtân. 5 C'est en
l'Éternel, Dieu d'Israël, qu'il mit
sa foi. Aucun ne l'égala parmi les
rois de Juda qui lui succédèrent ou
parmi ceux qui l'avaient précédé.
6 Il resta attaché à l'Éternel, sans
se détourner de lui, observant ses
commandements, que l'Éternel avait
prescrits à Moïse. 7 Aussi l'Éternel
fut-il avec lui; tout ce qu'il entre-
prenait réussissait : il se révolta
contre le roi d'Assyrie et ne lui fut
plus assujetti. 8 C'est lui qui battit
les Philistins jusqu'à ce qu'il se fût
emparé de Gaza et de son terri-
toire, depuis la tour des guetteurs
jusqu'à la ville fortifiée.
9 Ce fut pendant la quatrième
année du règne d'Ézéchias, la sep-
tième d'Osée, fils d'Èla, roi d'Israël,
que Salmanassar, roi d'Assyrie, fit
campagne contre Samarie et l'as-
siégea. 10 On s'en empara au bout
de trois ans, dans la sixième année
du règne d'Ézéchias; ce fut dans
la neuvième année d'Osée, roi
d'Israël, que Samarie fut prise.
11 Le roi d'Assyrie emmena Israël
en exil dans le pays d'Assyrie; il
le transporta à Halah, sur le Ha-
bor, rivière de Gozân, et dans les
villes de la Médie, 12 parce qu'ils
n'avaient pas obéi aux ordres de
l'Éternel, leur Dieu, qu'ils avaient
transgressé son alliance, tout ce
qu'avait prescrit Moïse, serviteur
de l'Éternel : ils n'avaient rien
écouté ni pratiqué.
13 Dans la quatorzième année du
règne d'Ézéchias, Sennachérib, roi
d'Assyrie, marcha contre toutes les
villes fortes de la Judée et s'en em-
para. 14 Ézéchias, roi de Juda, fit
alors transmettre au roi d'Assyrie,
à Lakhich, la déclaration suivante:
«Je suis coupable; rebrousse che-
min, et j'accepterai toutes les con-
ditions que tu m'imposeras. » Le
roi d'Assyrie exigea alors d'Ézé-
chias, roi de Juda, trois cents
kikkar d'argent et trente kikkar
d'or. 15 Ézéchias livra tout l'argent
qui se trouvait dans la maison de
l'Éternel et dans les trésors du
palais royal. 16 Ce fut en ce temps
qu'Ézéchias dépouilla de leur or,
pour le remettre au roi d'Assyrie,

Digitized by Google

les portes du sanctuaire de Dieu et
les linteaux que lui, Ézéchias, roi
de Juda, avait fait revêtir de
plaques.
17 De Lakhich, le roi d'Assyrie
envoya Tartân, Rabsaris et Rab-
chakè, avec une puissante armée,
contre le roi Ézéchias à Jérusalem.
Ils se mirent donc en marche et
atteignirent Jérusalem. Arrivés là,
ils s'établirent près de l'aqueduc de
la Piscine supérieure, sur la route
qui conduit au Champ des foulons.
18 Ils mandèrent le roi; ce furent
Elyakim, fils de Hilkiyyahou, l'in-
tendant du palais, Chebna, le
secrétaire, et Yoah, fils d'Assaf,
l'archiviste, qui se rendirent au-
près d'eux.
19 Rabchakè leur dit:
« Veuillez rapporter à Ézéchias
ces paroles du grand roi, le roi
d'Assyrie : Quel est donc l'appui
dans lequel tu mets ta confiance?
20 Tu n'as proféré que de vaines pa-
roles, lorsque la guerre exige, au
contraire, de la prudence et de la
force. Sur qui donc comptes-tu pour
t'être révolté contre moi?
21 Ah
oui, tu espères prendre pour soutien
ce roseau brisé, l'Égypte, qui,
lorsque quelqu'un s'y appuie, pé-
nètre dans la main et la transperce!
Car tel est Pharaon, roi d'Égypte,
pour tous ceux qui se fient à lui.
22 Vous me répliquerez peut-être :
« Nous mettons notre confiance
dans l'Éternel, notre Dieu! » Mais
n'est-ce pas ce Dieu dont Ézéchias
a fait disparaître les hauts-lieux et
les autels en prescrivant aux gens
de Juda et de Jérusalem de ne se
prosterner que devant cet autel, à
Jérusalem?
23 Eh bien! prends donc
cet engagement envers mon maître,
le roi d'Assyrie : je te fournirai
deux mille chevaux, si tu peux trou-
ver des cavaliers pour les monter.
24 Tu ne serais pas capable de
repousser un simple gouverneur, un
des moindres serviteurs de mon
maître, et tu comptes sur l'Égypte
pour avoir des chars et des cava-
liers!
25 D'ailleurs, est-ce sans l'as-
sentiment de l'Éternel que j'ai
envahi ce pays pour le ravager?
C'est Dieu qui m'a dit : Marche
contre cette région et saccage-la. »
26 Elyakim, fils de Hilkiyyahou,
Chebna et Yoah dirent alors à
Rabchakè : « Daigne parler à tes
serviteurs en araméen, nous le
comprenons; mais ne nous parle
pas en judéen, qu'entendent les
gens qui se trouvent sur les rem-
parts. »
27 Rabchakè leur répondit :
« Est-ce à ton maître et à toi que
mon souverain m'a donné le mandat
de tenir ces discours? N'est-ce pas
plutôt à ceux qui sont installés sur
les remparts, condamnés en votre
compagnie à manger leurs excré-
ments et à boire leur urine?»
28 Puis,
se mettant debout, il prononça d'une
voix retentissante et avec insis-
tance ces paroles en langue ju-
daïque : « Écoutez le message du
grand roi, le roi d'Assyrie!
29 Voici
ce qu'il dit : Ne vous laissez pas
abuser par Ézéchias, car il est inca-
pable de vous sauver de sa main (1).
30 Ne vous laissez pas non plus
induire par lui à mettre votre con-
fiance en Dieu, lorsqu'il vous dé-
clare : L'Éternel nous délivrera
certainement, et cette ville ne tom-
bera pas au pouvoir du roi d'As-
syrie.
31 N'écoutez pas Ézéchias, car
voici ce que propose le roi d'Assy-
rie : Manifestez à mon égard des
sentiments pacifiques, rendez-vous
auprès de moi, et chacun mangera
les produits de sa vigne et de son

(1) Plutôt : de ma main.

Digitized by Google

figuier, et chacun boira l'eau de sa citerne, 32 jusqu'à ce que je vienne vous emmener dans un pays semblable au vôtre, un pays de blé et de vin, un pays de pain et de vignes, un pays produisant l'huile d'olives et le miel. Vivez donc, ne vous laissez pas mourir, et n'écoutez pas Ézéchias quand il vous abuse par ces paroles : L'Éternel vous enverra le salut. 33 Quelque dieu des autres nations a-t-il pu protéger son pays contre le roi d'Assyrie ? 34 Où sont donc les dieux de Hamat et d'Arpad, les dieux de Sefarvayim, de Hèna et d'Ivva ? Ont-ils arraché Samarie à ma domination ? 35 De tous les dieux de ces contrées, quel est celui qui a soustrait son pays à mon pouvoir ? Et l'Éternel protègerait Jérusalem contre moi ! » 36 Le peuple garda le silence, personne ne dit mot, car tel était l'ordre du roi : « Vous ne lui répondrez rien. » 37 Elyakim, fils de Hilkiyyahou, l'intendant du palais, Chebna, le secrétaire, et Yoah, fils d'Assaf, l'archiviste, retournèrent alors auprès d'Ézéchias, les vêtements déchirés, et lui rapportèrent les paroles de Rabchakè.

CHAPITRE XIX.

Lorsque le roi Ézéchias les eut entendus, il déchira ses vêtements, et, couvert d'un cilice, il [illegible]

d'angoisse, de châtiment et d'humiliation ; les enfants sont près de naître, mais point de force pour enfanter ! 4 Peut-être l'Éternel, ton Dieu, accordera-t-il son attention à toutes les paroles de Rabchakè, envoyé par le roi d'Assyrie, son maître, pour outrager le Dieu vivant, et voudra-t-il demander compte de ces paroles qu'il a entendues. Prie donc en faveur des débris qui subsistent encore. » 5 Les serviteurs du roi Ézéchias se rendirent auprès d'Isaïe. 6 Celui-ci leur dit : « Vous parlerez ainsi à votre maître : Ne sois pas effrayé, dit l'Éternel, des paroles que tu as entendues, des blasphèmes proférés contre moi par les jeunes gens du roi d'Assyrie. 7 Je lui inspirerai la résolution de retourner dans son pays à la suite d'une nouvelle qui lui parviendra ; là, je le ferai périr par le glaive. »

8 Lorsque Rabchakè revint auprès du roi d'Assyrie, il le trouva aux prises avec Libna ; il avait, en effet, appris son départ de Lakhich. 9 Or, le roi d'Assyrie reçut l'information suivante : « Tirhaka, roi d'Éthiopie, marche contre toi pour te combattre. » Il envoya alors de nouveaux messagers auprès d'Ézéchias avec cet ordre : 10 « Vous parlerez à Ézéchias, roi de Juda, en ces termes : Ne te laisse pas tromper par ton Dieu, en qui tu mets ta confiance, en te disant que Jérusalem ne tombera pas au pouvoir du roi d'Assyrie. 11 Certes, toi aussi tu as [illegible] accomplis par les

Digitized by Google

établis à Telassar? [13] Où est le roi
de Hamat, le roi d'Arpad, le roi
de Laïr (1), Sefarvayim, Hèna et
Ivva? » [14] Ézéchias prit la lettre de
la main des messagers et, après
l'avoir lue, il se rendit dans la
maison de Dieu et déploya cette
lettre devant l'Éternel.

[15] Puis Ézéchias adressa la prière
suivante à l'Éternel : « Éternel,
Dieu d'Israël, toi qui trônes sur les
chérubins, tu es le seul Dieu de
tous les royaumes de l'univers,
c'est toi qui as créé le ciel et la
terre. [16] Seigneur, prête l'oreille et
écoute, ouvre les yeux et regarde!
Accorde ton attention au message
envoyé par Sennachérib pour blas-
phémer le Dieu vivant! [17] Il est vrai,
Éternel, que les rois d'Assyrie ont
ruiné les peuples avec leurs terri-
toires, [18] et ont livré leurs divinités
aux flammes. Mais ce n'étaient point
des dieux, c'étaient des œuvres
fabriquées par l'homme, du bois et
de la pierre; on les a donc ané-
anties. [19] Et maintenant, protège-
nous contre lui, Éternel, notre Dieu,
afin que tous les royaumes de la
terre reconnaissent que seul, ô Sei-
gneur, tu es Dieu. »

[20] Isaïe, fils d'Amoç, manda à
Ézéchias : « Ainsi parle l'Éternel,
le Dieu d'Israël : J'ai entendu la
prière que tu m'as adressée au sujet
de Sennachérib, roi d'Assyrie.
[21] Voici l'oracle prononcé sur lui
par l'Éternel :

« Elle te dédaigne, se rit de toi,
La vierge, fille de Sion;
Elle hoche la tête après toi,
La fille de Jérusalem.
[22] A qui vont tes blasphèmes et insultes?
Contre qui élèves-tu la voix?
Tu as porté haut tes regards
Contre le Saint d'Israël.
[23] Par tes émissaires, tu as outragé Dieu;
Tu as dit : « Avec mes nombreux chars
J'ai escaladé la cime des montagnes,
Les pentes escarpées du Liban;
J'abats ses cèdres superbes,
Ses plus beaux cyprès;
J'atteins le gîte de son dernier sommet,
Ses taillis les plus touffus.
[24] J'ai fait jaillir des sources,
Et bu des eaux étrangères;
Sous la plante de mes pieds
Je mets à sec tous les canaux de l'Égypte. »

[25] N'as-tu pas compris que j'ai tout résolu de loin,
Préparé ces événements dès les temps antiques?
Maintenant je les ai suscités,
Pour que, détruites par toi,
Des villes fortes se changent en monceaux de ruines.
[26] Leurs habitants, réduits à l'impuissance,
Ont été frappés de terreur et de confusion,
Semblables à l'herbe des champs, au vert gazon,
A la mousse des toits et au blé flétri avant de monter en épis.
[27] Que tu demeures chez toi, que tu entreprennes des expéditions,
Je le sais, comme je connais tes emportements contre moi.
[28] Puisque tu t'emportes contre moi,
Et que tes discours arrogants sont montés à mes oreilles,
Je fixerai mon anneau à ton nez
Et mon mors entre tes lèvres,
Et te ferai reprendre le chemin par où tu es venu. »

[29] Et ceci te servira de signe (2) :
cette année on mangera le produit
spontané des champs, la seconde
année ce qui repoussera encore de
soi-même, mais la troisième année,
vous ferez des semailles et des ré-
coltes, vous planterez des vignes et
en consommerez le produit. [30] Les
débris qui ont survécu de la maison
de Juda étendront de nouvelles
racines sous la terre et porteront
des fruits au-dessus. [31] Oui, un reste
refleurira à Jérusalem et des débris
sur la montagne de Sion : voilà ce

(1) D'autres : le roi de la ville de Sefarvayim.

(2) Cela s'adresse à Ézéchias.

Digitized by Google

que réalisera l'amour (1) de l'Éternel-Cebaot.

[32] Aussi l'Éternel a-t-il fait cette déclaration au sujet du roi d'Assyrie :

« Il ne pénètrera pas dans cette ville,
N'y lancera aucune flèche,
Ne lui opposera pas un seul bouclier,
Et n'établira pas de redoute contre elle.
33 Il reprendra le chemin par où il est venu,
Mais dans cette ville (dit l'Éternel) il n'entrera pas.
34 Car je la protégerai, cette ville, pour son salut,
En faveur de moi et de mon serviteur David. »

[35] Cette même nuit, un ange du Seigneur se rendit au camp assyrien et y fit périr cent quatre-vingt-cinq mille hommes; en se levant le matin, on aperçut tous ces cadavres.
[36] Sennachérib, roi d'Assyrie, leva alors le camp, prit le chemin du retour et s'arrêta à Ninive. [37] Là, pendant qu'il était prosterné dans le temple de son dieu Nisrokh, Adrammélec et Charécér, ses fils, le frappèrent de leur glaive et s'enfuirent dans le pays d'Ararat. Ce fut son fils Essar-Haddôn qui lui succéda.

CHAPITRE XX.

En ce temps-là, Ézéchias fut atteint d'une maladie mortelle. Le

j'ai marché devant toi fidèlement et d'un cœur sincère, et que j'ai fait ce qui te plaît ! » Puis il éclata en longs sanglots. [4] Isaïe n'avait pas encore quitté la cour du milieu quand l'Éternel s'adressa de nouveau à lui:
[5] « Retourne pour dire à Ézéchias, le souverain de mon peuple : Ainsi parle l'Éternel, le Dieu de David, ton père : J'ai entendu ta prière et vu tes larmes, je te guérirai, et dès le troisième jour tu monteras dans la maison de Dieu. [6] Je prolongerai ta vie de quinze ans, je te délivrerai ainsi que cette ville de la main du roi d'Assyrie, et j'étendrai ma protection sur cette ville, à cause de moi et à cause de mon serviteur David. »

[7] Isaïe dit : « Qu'on prenne un gâteau de figues. » On le prit, on l'appliqua sur l'ulcère, et Ézéchias se rétablit.

[8] Ézéchias dit à Isaïe (2) : « A quel signe reconnaîtrai-je que l'Éternel me guérira et que je pourrai monter le troisième jour dans la maison de Dieu? » [9] Isaïe répondit : « Voici le signe que l'Éternel te propose pour te prouver qu'il réalisera la promesse qu'il a faite : Faut-il que l'ombre avance de dix degrés ou recule de dix degrés ? [10] — C'est chose facile, répliqua Ézéchias, que l'ombre descende de dix degrés; qu'elle revienne plutôt en arrière de dix degrés ! » [11] Le prophète

Digitized by Google

avait été malade, lui envoya des
lettres et un présent. 13 Ézéchias
écouta avec complaisance les mes-
sagers et leur fit voir en entier la
maison où il conservait ses objets de
prix, argent, or, aromates et huiles
précieuses, ainsi que son arsenal et
tout ce que contenaient ses trésors;
il n'y eut rien dans son palais et dans
toutes ses possessions qu'il ne leur
montrât. 14 Le prophète Isaïe, ren-
dant visite au roi Ézéchias, lui de-
manda : « Qu'ont dit ces hommes et
d'où viennent-ils pour te voir? —
Ils viennent d'une région lointaine,
de la Babylonie, » répliqua Ézé-
chias. 15 « Qu'ont-ils vu dans ta de-
meure? » demanda encore Isaïe.
« Ils ont vu tout ce qui se trouve
dans mon palais, repartit Ézéchias;
mes trésors ne contiennent pas un
objet que je ne leur aie montré. »
16 Isaïe dit alors à Ézéchias: « Écoute
ce que dit le Seigneur: 17 Il viendra
un temps où l'on emportera en Ba-
bylonie tout ce que renferme ton
palais avec tes trésors amassés par
tes aïeux; il n'en restera rien, dit
l'Éternel. 18 On emmènera aussi une
partie de tes fils qui te devront le
jour, de ceux que tu engendreras,
pour les employer comme fonction-
naires au palais du roi d'Assyrie. »
19 Ézéchias dit alors à Isaïe : « Bien-
veillante est la sentence de l'Éternel
que tu m'as transmise. » Et il ajouta :
« Au moins, la paix et l'ordre rè-
gneront tant que je vivrai ! »

20 Pour les autres faits concernant
Ézéchias, tous ses exploits, la pis-
cine et l'aqueduc qu'il a fait établir
pour amener l'eau dans la ville, tout
cela est consigné dans le livre des
annales des rois de Juda. 21 Ézé-
chias, s'étant endormi avec ses
pères, eut pour successeur son fils
Manassé.

CHAPITRE XXI.

Manassé avait douze ans en
montant sur le trône, et il ré-
gna cinquante-cinq ans à Jérusa-
lem; sa mère s'appelait Hefci-Bah.
2 Il fit le mal aux yeux de l'Éternel,
imitant les abominations des peuples
que l'Éternel avait dépossédés au
profit des enfants d'Israël. 3 Il réta-
blit de nouveau les hauts-lieux
qu'Ézéchias, son père, avait détruits,
érigea des autels à Baal, institua
une Achêra à l'exemple d'Achab,
roi d'Israël, se prosterna devant
toute la milice céleste et l'adora.
4 Il construisit des autels dans le
temple du Seigneur, malgré cette
parole de l'Éternel : « C'est à Jérusa-
lem que je ferai dominer mon nom. »
5 Or, c'est en l'honneur de toute la
milice céleste qu'il érigea des autels
dans les deux parvis du temple.
6 Il fit passer son fils par le feu,
s'adonna aux augures et aux sorti-
léges, et pratiqua les évocations
et les divinations. Immense fut le
mal qu'il fit aux yeux de l'Éternel
pour l'irriter. 7 L'idole d'Astarté
qu'il avait fabriquée, il la plaça
dans le temple, dont l'Éternel avait
dit à David et à son fils Salomon :
« C'est dans ce temple, à Jérusa-
lem, la ville élue entre toutes les
tribus d'Israël, que je ferai à jamais
résider mon nom. 8 Je ne ferai plus
errer les pas d'Israël loin du pays
que j'ai donné à ses ancêtres, pour-
vu qu'il accomplisse scrupuleuse-
ment mes commandements, ainsi que
toute la loi que mon serviteur Moïse
lui a prescrite. » 9 Mais ils déso-
béirent; Manassé les induisit à agir
plus mal que les peuples exterminés

Digitized by Google

par l'Éternel au profit des enfants
d'Israël.
10 C'est pourquoi, l'Éternel parla
ainsi par l'organe des prophètes,
ses serviteurs : 11 « Puisque Ma-
nassé, roi de Juda, s'est rendu cou-
pable de ces abominations en fai-
sant le mal plus que les Amorréens
qui l'avaient précédé, et qu'il a en-
traîné même Juda au péché par ses
idoles, 12 moi, l'Éternel, Dieu d'Is-
raël, je susciterai contre Jérusalem
et contre Juda des calamités telles
que les deux oreilles tinteront à qui
les apprendra. 13 Je passerai sur Jé-
rusalem le cordeau de Samarie et le
niveau de la maison d'Achab, et je
nettoierai Jérusalem comme on net-
toie un vase qu'on retourne après
l'avoir nettoyé. 14 J'abandonnerai les
débris de mon héritage, je les livre-
rai au pouvoir de leurs ennemis, qui
tous les pilleront et les dépouille-
ront, 15 en raison du mal qu'ils ont
fait à mes yeux, de façon à m'irriter,
depuis le jour où leurs ancêtres sont
sortis de l'Égypte jusqu'au jour pré-
sent. » 16 Manassé répandit aussi le
sang innocent en si grande abon-
dance que Jérusalem en était rem-
plie d'une extrémité à l'autre, sans
parler du crime d'avoir induit Juda
à faire le mal aux yeux de l'Éter-
nel. 17 Le reste de l'histoire de Ma-
nassé, les œuvres qu'il a accomplies
et les péchés qu'il a commis, tout
cela est consigné dans les annales
des rois de Juda. 18 Manassé s'en-
dormit avec ses pères, et fut ense-
veli dans le jardin de son palais,
dans le jardin d'Ouzza. Son fils
Amon lui succéda.
19 Amon avait vingt-deux ans en
aux yeux de l'Éternel, à l'exemple
de Manassé, son père. 21 Il suivit en
tout la voie où celui-ci avait marché,
il adora les idoles que son père
avait servies et se prosterna devant
elles; 22 il abandonna l'Éternel, le
Dieu de ses ancêtres, et ne marcha
pas dans ses voies. 23 Les officiers
d'Amon conspirèrent contre lui, et
le mirent à mort dans son palais.
24 La population du pays massacra
tous ceux qui s'étaient conjurés
contre le roi Amon, et proclama roi
à sa place son fils Josias. 25 Le reste
de l'histoire d'Amon et les faits
accomplis par lui sont consignés
dans le livre des annales des rois
de Juda. 26 On l'ensevelit dans son
sépulcre du jardin d'Ouzza, et Jo-
sias le remplaça sur le trône.

CHAPITRE XXII.

JOSIAS avait huit ans en montant
sur le trône, et il régna trente et
un ans à Jérusalem; sa mère s'ap-
pelait Yedida, fille d'Adaya, de
Bocekat. 2 Il fit ce qui plaît aux
yeux de l'Éternel, suivant en tout
la voie de son aïeul David, sans
s'en écarter à droite ni à gauche.
3 La dix-huitième année de son
règne, le roi Josias envoya son se-
crétaire Chafan, fils d'Açalyahou,
fils de Mechoullam, dans la maison
du Seigneur en lui disant : 4 « Va
auprès de Hilkiyyahou, le grand-
prêtre, et qu'il réunisse tout l'argent
qui a été apporté dans la maison du
Seigneur et recueilli des mains du
peuple par les gardiens du seuil,

Digitized by Google

dans la maison de Dieu à restaurer
l'édifice : 6 charpentiers, construc-
teurs, maçons; ils achèteront aussi
le bois et les pierres de taille des-
tinés à la réparation du temple.
7 Mais on ne demandera pas de
comptes aux hommes à qui on confie
l'argent, car ils agissent avec
loyauté. 8 A cette occasion, Hil-
kiyyahou, le grand-prêtre, dit à
Chafan, le secrétaire : « Le livre de
la loi a été trouvé par moi dans le
temple du Seigneur ; » et il le remit
à Chafan, qui le lut.

9 Chafan, le secrétaire, revint
auprès du roi et lui rendit compte
de sa mission : « Tes serviteurs, dit-
il, se sont fait verser l'argent qui se
trouvait dans le temple, et l'ont
remis entre les mains des directeurs
des travaux, chargés de l'entretien
de la maison du Seigneur. » 10 Il
compléta ainsi son récit : « Hil-
kiyya, le pontife, m'a remis un livre ;»
et Chafan en fit la lecture devant le
roi. 11 En entendant les termes du
livre de la loi, le roi déchira ses
vêtements, 12 et donna cet ordre à
Hilkiyya, le pontife, à Ahikam, fils
de Chafan, à Akhbor, fils de Mi-
khaya, à Chafan, le secrétaire, et à
Assaya, officier royal : 13 « Allez
consulter l'Éternel pour moi, pour
le peuple, pour tout Juda, au sujet
de ce livre qu'on vient de trouver,
car grande est la colère divine
allumée contre nous par le refus
de nos ancêtres à écouter et à pra-
tiquer les commandements qui nous
sont prescrits dans ce livre. »
14 Hilkiyyahou, le pontife, Ahikam,
Akhbor, Chafan et Assaya se ren-
dirent auprès de la prophétesse
Houlda, femme du gardien des vê-
tements, Challoum, fils de Tikva,
fils de Harhas ; elle demeurait à
Jérusalem dans le deuxième quar-
tier. Quand ils lui eurent parlé,
15 elle leur répliqua : « Voici ce qu'a
dit l'Éternel, Dieu d'Israël : An-
noncez à l'homme qui vous a en-
voyés auprès de moi : 18 Ainsi a
parlé l'Éternel : Je vais amener le
malheur sur cette contrée et ses
habitants, toutes les choses prédites
dans le livre qu'a lu le roi de Juda,
17 parce qu'ils m'ont abandonné et
ont offert l'encens à des dieux
étrangers, m'irritant par toutes les
œuvres de leurs mains ; aussi ma
colère s'est-elle allumée contre cette
contrée, pour ne plus s'éteindre.
18 Quant au roi de Juda qui vous
envoie pour consulter l'Éternel,
voici ce que vous lui direz : Ainsi
a parlé l'Éternel, Dieu d'Israël, au
sujet de ce que tu viens d'entendre :
19 Puisque ton cœur s'est attendri,
et que tu t'es humilié devant l'É-
ternel en entendant que j'ai dé-
crété la désolation et la malédiction
contre cette contrée et ses habi-
tants, puisque tu as déchiré tes
vêtements et versé des larmes de-
vant moi, de mon côté, je t'ai exaucé,
dit l'Éternel. 20 Je te réunirai donc
à tes ancêtres, tu iras les rejoindre
en paix dans la tombe, et tes yeux
ne verront pas les malheurs que je
déchaînerai sur cette contrée. » Ils
rendirent compte de leur mission
au roi.

CHAPITRE XXIII.

Sur l'ordre du roi, l'on convoqua
auprès de lui tous les anciens de
Juda et de Jérusalem. 2 Le roi
monta au temple du Seigneur,
accompagné de tous les Judéens et
de tous les habitants de Jérusalem,
prêtres, prophètes et tout le peuple,

Digitized by Google

petits et grands, et il leur donna
lecture de toutes les paroles du
livre de l'alliance, trouvé dans le
temple du Seigneur. 3 Le roi se
plaça sur l'estrade, et s'engagea par
un pacte, devant l'Éternel, à mar-
cher dans ses voies, à observer ses
commandements, ses lois et ses
statuts, de tout cœur et de toute
âme, afin d'accomplir les paroles
de cette alliance, inscrites dans ce
livre. Tout le peuple adhéra au
pacte. 4 Alors le roi ordonna à Hil-
kiyyahou, le grand pontife, aux pon-
tifes suppléants et aux gardiens du
seuil, d'enlever du temple de l'É-
ternel tous les objets destinés au
culte de Baal, d'Achèra et de toute
la milice du ciel; il les fit brûler
hors de Jérusalem, dans la cam-
pagne du Cédron, et l'on en trans-
porta la cendre à Béthel. 5 Il sup-
prima les prêtres des idoles, institués
par les rois de Juda, et qui offraient
l'encens sur les hauts-lieux, dans
les villes de Juda et dans les alen-
tours de Jérusalem, ceux aussi qui
encensaient Baal, le soleil, la lune,
les constellations et toute la milice
du ciel. 6 Il fit transporter l'Achèra
du temple de l'Éternel à l'extérieur
de Jérusalem, dans la vallée du
Cédron; on la brûla dans la vallée
du Cédron et on la réduisit en
menue poussière, qu'on dispersa sur
les tombeaux des gens du peuple.
7 Il démolit les salles des prostitués
attenantes à la maison du Seign-

qu'on avait sur sa gauche en arri-
vant à la porte de la ville. 9 Toute-
fois, les pontifes des hauts-lieux ne
devaient point monter sur l'autel
du Seigneur, dans Jérusalem; ils
mangeaient seulement les azymes
au milieu de leurs frères. 10 Il dé-
clara impur le Tofèth qui se trouve
dans la vallée de Ben-Hinnom,
afin que personne n'y fît plus passer
son fils ni sa fille par le feu, en
l'honneur de Moloch. 11 Il fit enlever
les chevaux que les rois de Juda
avaient consacrés au soleil, à l'en-
trée du temple, les relégua près
de la cellule du fonctionnaire Né-
tân-Mélec, située dans l'annexe, et
il livra aux flammes les chars du
soleil. 12 Les autels bâtis par les
rois de Juda sur la terrasse supé-
rieure du palais d'Achaz, et ceux
que Manassé avait élevés dans les
deux parvis du temple du Seigneur,
le roi les abattit, les fit broyer et
en enlever la poussière pour la dis-
perser dans la vallée du Cédron.
13 Les hauts-lieux construits par Sa-
lomon, roi d'Israël, en face de
Jérusalem, au sud du Mont de la
Perdition, en l'honneur d'Astarté,
idole des Sidoniens, de Khamoch,
idole des Moabites, et de Milkom,
idole des Ammonites, le roi les
souilla; 14 il brisa aussi les stèles,
abattit les Achéra, et en couvrit
l'emplacement d'ossements humains.
15 De plus, l'autel de Béthel, le haut-

l'autel pour le souiller, selon la
prédiction divine de l'homme de
Dieu qui avait annoncé ces événe-
ments. 17 Il demanda aussi : « Quel
est ce monument que je vois là-
bas ? » Et les habitants lui répon-
dirent : « C'est le tombeau de
l'homme de Dieu venu de Juda
pour annoncer les faits que tu viens
d'accomplir sur l'autel de Béthel.
18 — Laissez-le reposer en paix, dit
le roi ; que personne ne déplace ses
ossements. » Et l'on respecta ses
ossements ainsi que ceux du pro-
phète venu de Samarie. 19 Les édi-
fices des hauts-lieux, dans les villes
de la Samarie, élevés par les rois
d'Israël pour exciter la colère di-
vine, Josias les fit également dis-
paraître ; il les traita exactement
comme il avait traité ceux de Bé-
thel. 20 Il immola sur les autels tous
les prêtres des hauts-lieux qui
étaient présents, puis il y brûla des
ossements humains. Enfin il re-
tourna à Jérusalem. 21 Le roi donna
à tout le peuple l'ordre suivant :
« Célébrez la Pâque en l'honneur de
l'Éternel, votre Dieu, telle qu'elle
est prescrite dans ce livre de l'al-
liance. » 22 De fait, on n'avait point
encore célébré une telle Pâque
depuis l'époque des Juges qui
avaient gouverné Israël, ni dans
toute la période des rois d'Israël et
des rois de Juda. 23 Ce ne fut que
cette année, la dix-huitième du
règne de Josias, que la Pâque fut
ainsi célébrée en l'honneur de l'É-
ternel, à Jérusalem. 24 De plus, les
évocations et les sortilèges, les
dieux domestiques, les idoles, et
toutes les abominations qui se
voyaient dans la Judée et à Jéru-
salem, Josias les fit disparaître,
afin de se conformer aux termes de
la loi, consignés dans le livre que le
pontife Hilkiyyahou avait trouvé
dans la maison du Seigneur. 25 Nul
roi encore n'était, autant que lui, re-
venu à l'Éternel de tout son cœur,
de toute son âme et de tout son
pouvoir, selon la doctrine entière
de Moïse ; et nul, depuis, ne s'éleva
son égal. 26 Néanmoins, l'Éternel
ne revint point de la grande indi-
gnation qui s'était allumée en lui
contre la Judée, à cause des nom-
breuses offenses de Manassé à son
égard. 27 Car l'Éternel dit : « Juda
aussi, je l'écarterai de devant moi,
comme j'ai écarté Israël ; et je
rejetterai cette ville que j'avais
élue — Jérusalem — et cette maison
dont j'avais dit : « Mon nom y
résidera... » 28 Pour le surplus
des faits et gestes de Josias, ils
sont consignés dans le livre des
annales des rois de Juda. 29 Sous son
règne, Pharaon Nekho, roi d'É-
gypte, fit une expédition contre le
roi d'Assyrie, vers l'Euphrate. Le
roi Josias s'avança contre Nekho,
qui le fit périr à Meghiddo dès qu'il
l'eut aperçu. 30 Ses serviteurs dé-
posèrent son corps sur un char, le
transportèrent de Meghiddo à Jé-
rusalem, et l'inhumèrent dans son
sépulcre. La population du pays
choisit Joachaz, fils de Josias ; on
lui donna l'onction, et on le pro-
clama roi à la place de son père.

31 Joachaz avait vingt-trois ans
en montant sur le trône et il régna
trois mois à Jérusalem ; sa mère
s'appelait Hamoutal, fille de Jéré-
mie, de Libna. 32 Il fit le mal aux
yeux de l'Éternel, à l'exemple de
ses aïeux. 33 Pharaon Nekho le fit
jeter dans les fers à Ribla, sur le
territoire de Hamat, pour l'empê-
cher de régner à Jérusalem, et il
imposa au pays un tribut de cent
kikkar d'argent et d'un kikkar

Digitized by Google

d'or. 34 Puis Pharaon Nekho mit
Elyakim, fils de Josias, sur le trône
de son père et changea son nom en
celui de Joïakim. Quant à Joachaz,
il l'emmena captif en Égypte, où il
mourut. 35 Joïakim remit à Pharaon
l'or et l'argent, mais pour le lui
donner suivant ses exigences, il dut
taxer le pays et contraindre le
peuple, chacun selon ses facultés, à
fournir l'argent et l'or destinés à
Pharaon Nekho.

36 Joïakim avait vingt-cinq ans
en montant sur le trône et il régna
onze ans à Jérusalem; sa mère
s'appelait Zebouda, fille de Pedaya,
de Rouma. 37 Il fit le mal aux yeux
de l'Éternel, à l'exemple de ses
aïeux.

CHAPITRE XXIV.

Sous son règne, Nabuchodonozor,
roi de Babylone, fit une invasion,
et Joïakim devint son vassal pen-
dant trois ans; ensuite il se révolta
contre lui. 2 Alors l'Éternel lâcha
contre lui les bandes des Chaldéens,
des Syriens, des Moabites et des
Ammonites : tous ceux-ci, il les mit
en mouvement contre Juda pour
amener sa ruine, selon la parole
divine qu'il avait fait annoncer par
l'organe de ses serviteurs les pro-
phètes. 3 Oui, c'était une sentence
prononcée par l'Éternel contre
Juda, de l'écarter de devant sa
face, à cause de tous les péchés
commis par Manassé, 4 et aussi à
cause du sang innocent qu'il avait
répandu et dont il avait inondé
Jérusalem : l'Éternel ne voulut plus
pardonner. 5 Les autres faits et
gestes de Joïakim sont consignés
dans le livre des annales des rois de
Juda. 6 Joïakim s'endormit avec ses
ancêtres, et son fils Joïachin régna
à sa place. 7 Dès lors, le roi d'Égypte
ne continua plus à sortir de son
pays, le roi de Babylone ayant
conquis toutes les possessions du
roi d'Égypte, depuis le torrent
d'Égypte jusqu'au fleuve de l'Eu-
phrate.

8 Agé de dix-huit ans à son avè-
nement, Joïachin régna trois mois
à Jérusalem; le nom de sa mère
était Nehouchta, fille d'Elnathan,
de Jérusalem. 9 Il fit ce qui est mal
aux yeux de l'Éternel, tout comme
avait agi son père. 10 En ce temps,
les serviteurs de Nabuchodonozor
marchèrent contre Jérusalem, et
cette ville subit un siège. 11 Nabu-
chodonozor, roi de Babylone, arriva
lui-même pour attaquer la ville,
pendant que ses serviteurs l'assié-
geaient. 12 Alors Joïachin, roi de
Juda, sortit pour se rendre au roi
de Babylone avec sa mère, ses ser-
viteurs, ses grands et ses officiers;
le roi de Babylone le fit prisonnier
la huitième année de son règne.
13 Il emporta de Jérusalem tous les
trésors de la maison de Dieu, ainsi
que les trésors du palais royal, et
il mit en pièces tous les vases d'or
faits par Salomon pour le sanc-
tuaire divin. C'est ce que l'Éternel
avait prédit. 14 Il emmena en exil
tout Jérusalem, tous les grands et
tous les vaillants hommes de guerre,
au nombre de dix mille exilés, ainsi
que tous les forgerons et serruriers;
il ne resta sur place que la classe
inférieure de la population du pays.
15 Il envoya aussi Joïachin captif à
Babylone; de même, la mère du
roi, les femmes du roi, ses eunuques
et les personnages d'élite du pays,
il les emmena en exil de Jérusalem
à Babylone. 16 En outre, tous les

Digitized by Google

hommes de guerre, au nombre de sept mille, les forgerons et serruriers, au nombre de mille, tous gens vaillants, habitués à la guerre, le roi de Babylone les conduisit en captivité à Babylone. [17] Le roi de Babylone établit comme roi, à la place de Joïachin, son oncle Mathania, dont il changea le nom en celui de Sédécias.

[18] Sédécias avait vingt et un ans à son avènement, et il régna onze ans à Jérusalem; le nom de sa mère était Hamoutal, fille de Jérémie, de Libna. [19] Il fit ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, tout comme avait agi Joïakim. [20] C'est ainsi que la colère de Dieu se manifesta contre Jérusalem et Juda, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés de devant sa face. Or, Sédécias entra en révolte contre le roi de Babylone.

CHAPITRE XXV.

ALORS, dans la neuvième année de son règne, le dixième mois et le dixième jour du mois, Nabuchodonozor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem; il campa sous ses murs et on éleva des retranchements sur tout son circuit. [2] La ville subit le siège jusqu'à la onzième année du règne de Sédécias. [3] Le neuf du mois (1), la famine sévit dans la ville et les gens du peuple manquèrent de pain. [4] Alors la ville fut ouverte par une brèche: aussitôt tous les part attenante au parc du roi, tandis que les Chaldéens cernaient la ville, et prirent la direction de la Plaine (2). [5] L'armée chaldéenne se mit à la poursuite du roi et l'atteignit dans la plaine de Jéricho, alors que sa propre armée s'était débandée en l'abandonnant. [6] On fit le roi prisonnier et on l'amena auprès du roi de Babylone à Ribla, où l'on prononça sa sentence. [7] D'abord on égorgea les fils de Sédécias à sa vue, puis on lui creva les yeux, on le jeta dans les fers et on le transporta à Babylone.

[8] Le septième jour du cinquième mois, qui correspond à la dix-neuvième année du règne de Nabuchodonozor, roi de Babylone, Nebouzaradan, chef des gardes, serviteur du roi de Babylone, entra dans Jérusalem. [9] Il mit le feu au temple du Seigneur et au palais du roi; de même, il livra aux flammes toutes les maisons de Jérusalem, à savoir toute maison d'un personnage important. [10] Et les remparts qui entouraient Jérusalem, toute l'armée chaldéenne, placée sous les ordres du chef des gardes, les démolit. [11] Nebouzaradan, chef des gardes, envoya en exil le reste de la population qui était demeurée dans la ville, les transfuges qui s'étaient jetés entre les bras du roi de Babylone et le surplus de la multitude. [12] Le chef des gardes ne laissa dans le pays que des gens de la basse classe comme vignerons et laboureurs. [13] Les colonnes d'airain qui se trouvaient dans la maison de Dieu, les supports et la Mer d'airain

Digitized by Google

driers, les pelles, les couteaux, les
cuillers, et tous les ustensiles d'ai-
rain qui servaient au culte. 15 Le
chef des gardes s'empara encore
des brasiers et des bassins, tant en
or qu'en argent. 16 Quant aux deux
colonnes, à la Mer unique et aux
supports que Salomon avait faits
pour le temple du Seigneur, le poids
de l'airain de tous ces objets ne
peut être évalué. 17 La hauteur d'une
des colonnes était de dix-huit cou-
dées ; elle était surmontée d'un cha-
piteau d'airain haut de trois cou-
dées et entouré d'un treillage et
de grenades, le tout en airain.
Telle la deuxième colonne, treil-
lage compris.
18 Le chef des gardes s'assura de
la personne de Seraïa, le grand-
prêtre, de Cephania, le grand-
prêtre suppléant, et des trois gar-
diens du seuil. 19 Des habitants de
la ville, il arrêta un officier, pré-
posé aux gens de guerre, cinq des
conseillers intimes du roi qui furent
surpris dans la ville, le secrétaire,
chef du recrutement, chargé d'en-
rôler la population du pays, ainsi
que soixante hommes de cette popu-
lation qui se trouvaient dans la
ville. 20 Nebouzaradan, chef des
gardes, emmena tous ces prison-
niers et les conduisit au roi de Ba-
bylone à Ribla. 21 Le roi de Baby-
lone les fit frapper et mettre à mort
à Ribla, dans le district de Hamat.
Ainsi s'accomplit l'exil de Juda loin
de son sol. 22 Quant à la popula-
tion restée dans le pays de Juda,

23 Lorsque les chefs d'armée et
leurs hommes apprirent que Nabu-
chodonozor avait nommé Ghedalia
gouverneur, ils se rendirent auprès
de celui-ci à Miçpa, à savoir Ismaël,
fils de Netania, Johanan, fils de Ka-
réah, Seraïa, fils de Tanhoumet, de
Netofa, et Yaazania, fils du Maa-
khatite, eux et leurs hommes. 24 Ghe-
dalia leur fit un serment à eux
et à leurs hommes en disant : « Ne
craignez rien des serviteurs des
Chaldéens ; demeurez dans le pays,
soyez soumis au roi de Babylone, et
vous vous en trouverez bien. »
25 Mais le septième mois, Ismaël, fils
de Netania, fils d'Elichama, de la
race royale, vint accompagné de
dix hommes, et ils frappèrent à mort
Ghedalia, ainsi que les Judéens et
les Chaldéens qui étaient avec lui à
Miçpa. 26 Aussitôt tout le peuple,
grands et petits, et les chefs d'armée
se mirent en route et entrèrent
en Égypte par crainte des Chal-
déens.
27 La trente-septième année de
l'exil de Joïachin, roi de Juda, le
douzième mois et le vingt-septième
jour du mois, Évil-Merodac, roi de
Babylone, dans l'année même de
son avènement, gracia Joïachin,
roi de Juda, et le libéra de la maison
de détention. 28 Il lui parla avec
bienveillance et lui donna un siège
placé au-dessus du siège des rois
qui étaient avec lui à Babylone.
29 Il lui fit changer ses vêtements
de détention et l'admit constamment
à sa table, toute sa vie durant.

Digitized by Google

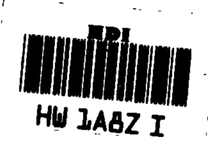
Achevé d'imprimer
le 30 juin 1899
par les Imprimeries Cerf
12, rue Sainte-Anne
à Paris

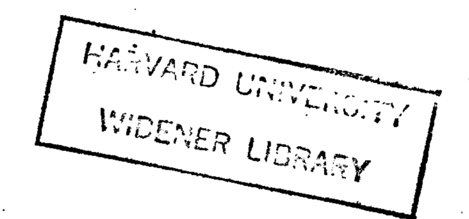
Digitized by Google

600

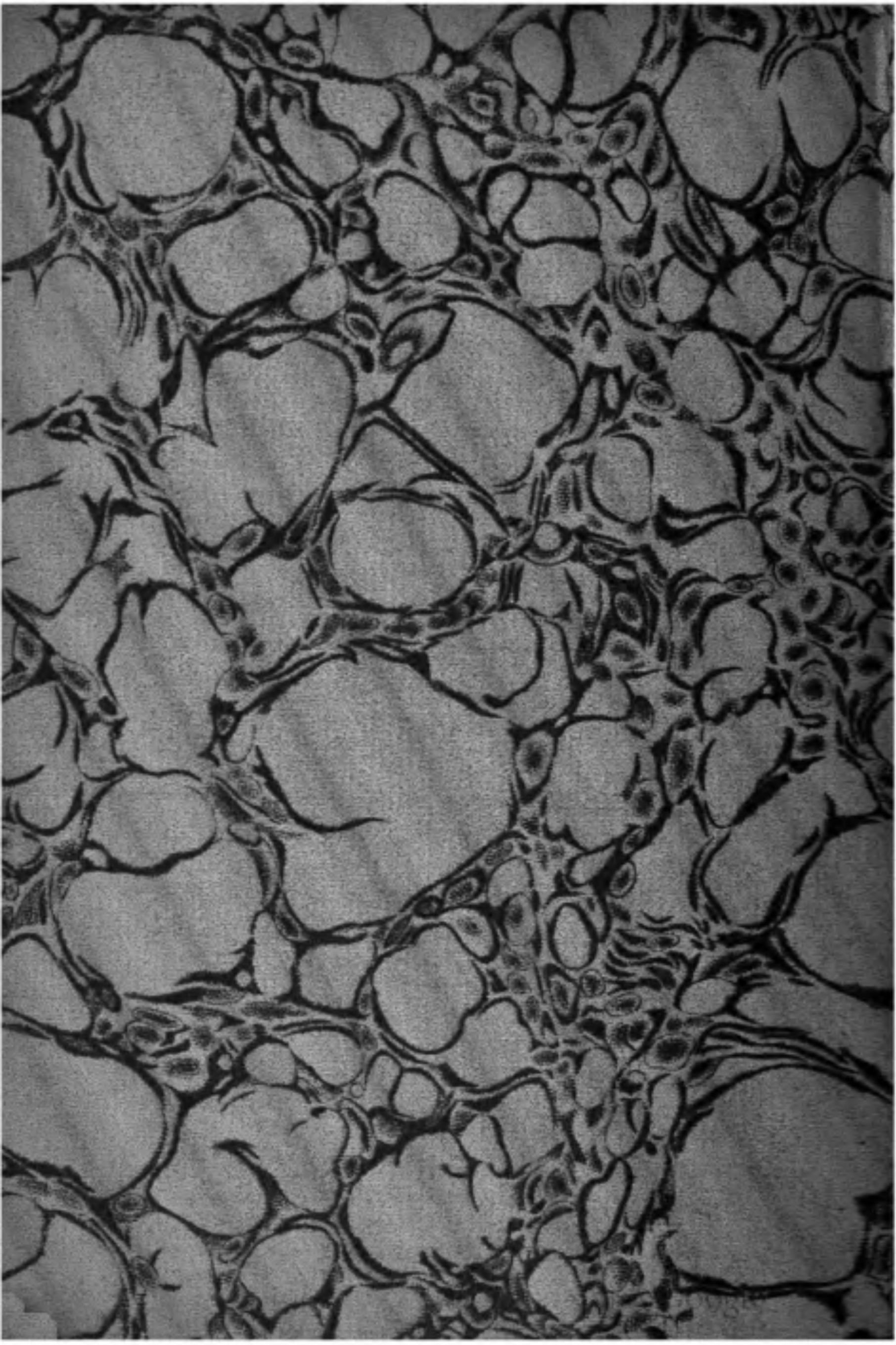
Digitized by Google

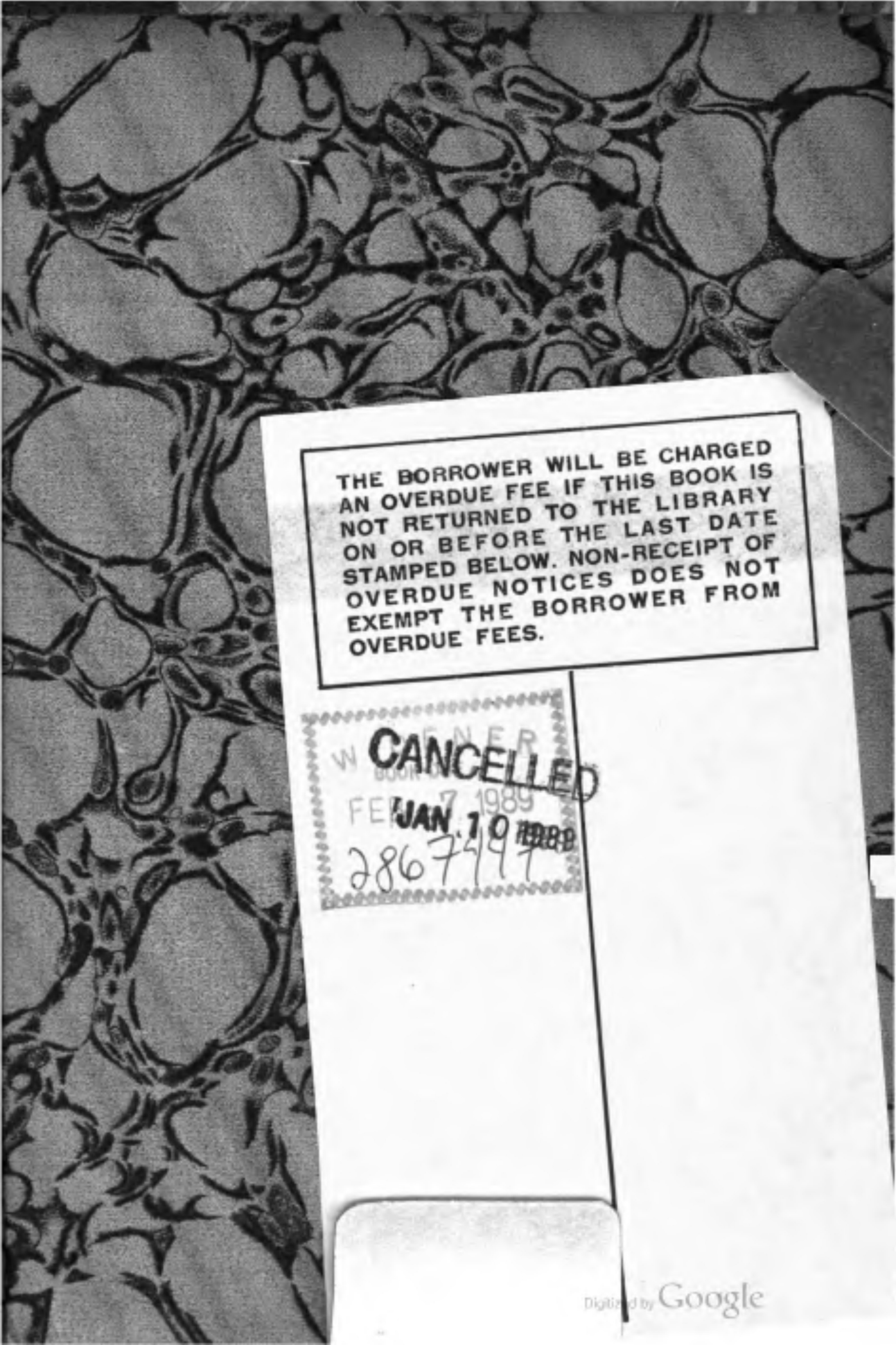
Digitized by Google





Digitized by Google




THE BORROWER WILL BE CHARGED
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS
NOT RETURNED TO THE LIBRARY
ON OR BEFORE THE LAST DATE
STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF
OVERDUE NOTICES DOES NOT
EXEMPT THE BORROWER FROM
OVERDUE FEES.
CANCELLED
JAN 10 1989
FEB 7 1989
2867497
Digitized by Google

